

# Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

**Text in English and French.**  
**Texte en anglais et en français.**  
 Pages 197-200 are incorrectly numbered 195-198.  
 Pages 197-200 comportent une numérotation fautive: p. 195-198.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
 Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>		<b>14x</b>		<b>18x</b>		<b>22x</b>		<b>26x</b>		<b>30x</b>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>12x</b>		<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>		<b>32x</b>	

**JOURNALS**  
OF THE  
**HOUSE of ASSEMBLY**  
OF  
**Lower-Canada.**

---

---

From the 24th January to the 31st March, 1831.

In the First Year of the Reign of

**KING WILLIAM the Fourth.**

BEING THE FIRST SESSION OF THE FOURTEENTH PROVINCIAL PARLIAMENT  
OF THIS PROVINCE.

---

---

**SESSION 1831.**

---

---

---

---

Printed by Order of the *House of Assembly.*

---

---

**QUEBEC :**

PRINTED AND SOLD BY NEILSON AND COWAN.

# JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE D'ASSEMBLEE

DU

**Bas-Canada.**



---

Depuis le 24 Janvier jusqu'au 31 Mars 1831.

Dans la Première Année du Règne du

**ROI GUILLAUME Quatre;**

ETANT LA PREMIERE SESSION DU QUATORZIEME PARLEMENT PROVINCIAL DE CETTE PROVINCE.

---

**SESSION 1831.**

---

---

Imprimés par Ordre de la *Chambre d'Assemblée.*

---

**QUEBEC :**

IMPRIMES ET A VENDRE PAR NEILSON, ET COWAN.

**G**EORGE The Fourth, by the Grace of God, of the United Kingdom of *Great Britain and Ireland* King, Defender of the Faith. To Our much-beloved and faithful, the Legislative Councillors of Our Province of *Lower Canada*, and to Our faithful and well-beloved the Knights, Citizens and Burgesses of Our said Province, to an Assembly at Our City of *Quebec*, on the fourth day of May next, to have been commenced and held, called and elected, and to every of you, GREETING.—Whereas for divers urgent and arduous affairs, Us, the state and defence of our said Province, concerning, Our Assembly at the day and place aforesaid to be present, We did command, to treat, consent and conclude, upon those things, which, in Our Assembly, should then and there be proposed and deliberated upon: And for certain causes and considerations Us to this especially moving, We have thought fit to prorogue Our said Assembly, so that you, nor any of you, on the said fourth day of May next, at Our said City to appear, are to be held or constrained, for We do will therefore, that you and each of you, be, as to Us, in this matter entirely exonerated; commanding, and, by the tenor of these Presents firmly enjoining you, and every of you, and all others in this behalf interested, that on the twenty second day of June next, at Our said City of *Quebec*, personally you be and appear, to treat, do, act and conclude, upon those things which, in Our said Assembly, by the Common Council of Our said Province, by the favor of God, may be ordained. IN TESTIMONY WHEREOF, these Our Letters We have caused to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province to be thereunto affixed: Witness Our trusty and well-beloved Sir JAMES KEMPT, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander in Chief of all Our Forces in the Provinces of *Lower Canada* and *Upper Canada*, *Nova Scotia* and *New Brunswick*, and their several Dependencies, and in the Island of *Newfoundland*, and Administrator of the Government of our Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c. At Our Castle of *Saint Lewis*, in Our City of *Quebec*, in Our said Province, the twenty-first day of April, in the year of our Lord One thousand eight hundred and thirty, and in the eleventh year of our Reign.

J. K.

THOMAS DOUGLASS, Clk. Crown in Chy.

**B**Y a further Proclamation of His Excellency Sir James Kempt, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander in Chief of the Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c. dated at the City of *Quebec*, at the Castle of *Saint Lewis*, the eighth day of June, One thousand eight hundred and thirty, the meeting of the Legislative Council and House of Assembly was prorogued to the tenth day of August ensuing.

**B**Y a further Proclamation of His Excellency Sir James Kempt, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander in Chief of the Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c. dated at the City of *Quebec*, at the Castle of *Saint Lewis*, the twenty seventh day of July, One thousand eight hundred and thirty, the meeting of the Legislative Council and House of Assembly was prorogued to the fifth day of October ensuing.

Province of }  
*Lower Canada*. } JAMES KEMPT.

By His Excellency Sir James Kempt, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieu.

**G**EORGE Quatre, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi; —A nos bien-aimés et féaux les Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à nos fidèles et bien-aimés les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, appelés et choisis à une assemblée qui a dû commencer et être tenue en notre Cité de *Québec* le quatrième jour de Mai prochain, et à tous et chacun de vous—SALUT:—Attendu que pour diverses affaires urgentes et difficiles concernant nous, l'état et la défense de notre dite Province, nous vous avons commandé d'être présents à notre Assemblée aux jour et lieu susdits, pour traiter, consentir et conclure sur ces matières et choses, lesquelles, dans notre Assemblée, seraient alors proposées et soumises à délibération; et que pour certaines causes et considérations, à ce spécialement nous mouvant, nous avons jugé à propos de proroger notre dite Assemblée, de sorte que vous ni aucun de vous ne soyez tenus ou contraints de comparaître en notre dite cité le dit quatrième jour de Mai prochain, car nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous soyez quant à nous déchargés à cet égard; commandant, et par la tenor des présentes enjoignant fermement à vous et chacun de vous et à tous autres intéressés à cet égard, que vous ayez à être et paraître personnellement en notre dite cité de *Québec*, le vingt-deuxième jour de Juin prochain, pour traiter, faire, agir et conclure, sur ces matières et choses, lesquelles, dans notre dite Assemblée, par le commun Conseil de notre dite Province, par la faveur de DIEU, pourront être ordonnées.—EN FOI DE QUOI, nous avons fait émaner ces présentes nos Patentes et y affixer le Grand Sceau de notre dite Province; Témoin notre féal et bien-aimé Sir James Kempt, Chevalier Grand Croix du très-honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant Général et Commandant-en-Chef de toutes nos forces dans les Provinces du *Bas-Canada*, du *Haut-Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et leurs dépendances diverses, et dans l'île de *Terre-Neuve*, et Administrateur du Gouvernement de Notre Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. A notre Château *St. Louis*, en notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province, le vingt-unième jour d'Avril en l'an de notre Seigneur mil huit cent trente, et dans la onzième année de notre Règne.

J. K.

THOMAS DOUGLASS, Clerc de la C. en Chrie.

**P**AR une Proclamation subséquente de Son Excellence Sir James Kempt, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. datée de la Cité de *Québec*, au Château *Saint Louis*, le huitième jour de Juin mil huit cent trente, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée a été prorogée au dixième jour d'Août suivant.

**P**AR une Proclamation subséquente de Son Excellence Sir James Kempt, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. datée de la Cité de *Québec*, au Château *Saint Louis*, le vingt-septième jour de Juillet mil huit cent trente, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée a été prorogée au cinquième jour d'Octobre suivant.

Province du Bas- }  
*Canada*. } JAMES KEMPT.

De par Son Excellence Sir James Kempt, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du

Lieutenant General and Commander in Chief of all His Majesty's Forces in the Provinces of *Lower Canada*, and *Upper Canada*, *Nova Scotia* and *New Brunswick*, and their several Dependencies, and Administrator of the Government of the Province of *Lower Canada*, &c. &c.

#### A PROCLAMATION.

**W**HEREAS it hath pleased Almighty God to call to His Mercy Our late Sovereign Lord King **GEORGE** the Fourth, of blessed and glorious memory, by whose decease the Imperial Crown of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, is solely and rightfully come to the High and Mighty Prince **WILLIAM HENRY**, Duke of *Clarence* and *Saint Andrews*, and Earl of *Munster*; I the said Sir *James Kempt*, Administrator of the Government as aforesaid, assisted by His Majesty's Executive Council for this Province, and with their hearty and zealous concurrence, do therefore hereby publish and proclaim, that the High and Mighty Prince **WILLIAM HENRY**, Duke of *Clarence* and *Saint Andrews*, and Earl of *Munster*, is now, by the death of our late Sovereign of happy memory, become our only lawful and rightful Liege Lord **WILLIAM** the Fourth, by the Grace of God, King of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, Defender of the Faith, to whom are due all faith and constant obedience, with all hearty and humble affection. And I do hereby require and command all persons whomsoever, to yield obedience and govern themselves accordingly, beseeching God, by whom Kings and Queens do reign, to bless the Royal Prince **WILLIAM** the Fourth with long and happy years to reign over us.

Given under my Hand and Seal at Arms at the Castle of *Saint Lewis*, in the City of *Quebec*, the thirtieth day of August in the year of our Lord One thousand eight hundred and thirty, and of His present Majesty's Reign the First.

By His Excellency's Command,

D. DALY,  
Secretary.

JAMES KEMPT.

**W**ILLIAM The Fourth, by the Grace of God, of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, King, Defender of the Faith: To Our well-beloved and faithful, the Legislative Councillors of Our Province of *Lower-Canada*, and to all Our loving subjects to whom these presents may come, GREETING.—Whereas by the demise of Our late Royal Brother of glorious memory, the Provincial Parliament of *Lower-Canada* was and is Dissolved, We being desirous and resolved, as soon as conveniently may be, to meet Our people of Our said Province, and to have their advice in Provincial Parliament, do hereby make known Our Royal Will and Pleasure to call a new Provincial Parliament, and do hereby further declare, that, with the advice of Our Executive Council, We have this day given orders for issuing Our Writs in due form for calling a new Provincial Parliament in Our said Province; which Writs are to bear test on Monday the thirteenth day of September instant, and to be returnable on Tuesday the twenty-sixth day of October next, for every place except the County of *Gaspé* and the County of *Bonaventure*; and for the County of *Gaspé* and the County of *Bonaventure*, respectively, on Monday the thirteenth day of December next. IN TESTIMONY WHEREOF, these Our Letters We have caused to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province to be hereunto affixed: Witness Our trusty and well-beloved Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order

du Bain, Lieutenant-Général et Commandant-en-Chef de toutes les Forces de Sa Majesté dans les Provinces du *Bas* et du *Haut-Canada*, *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick*, et leurs diverses dépendances, et Administrateur du Gouvernement de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c.

#### PROCLAMATION.

**A**TTENDU qu'il a plu à Dieu tout puissant de rappeler à lui dans sa miséricorde, Notre ci-devant Souverain Seigneur et Roi **GEORGE** Quatre, de bienheureuse et glorieuse mémoire, au moyen duquel décès la Couronne Impériale du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, est seule et légitimement dévolue au Haut et Puissant Prince **WILLIAM HENRY** Duc de *Clarence* et *St. Andrew* et Comte de *Munster*: Moi le dit Sir *James Kempt*, Administrateur du Gouvernement comme susdit, assisté de et par le Conseil Exécutif de Sa Majesté pour cette Province, et avec leur concurrence cordiale et zélé, PUBLIE en conséquence par le présent, et PROCLAME que le haut et puissant Prince **WILLIAM HENRY** Duc de *Clarence* et *St. Andrew* et Comte de *Munster*, est maintenant par la mort de feu Notre Souverain de bienheureuse mémoire, devenu notre seul légitime et en tout droit, Liege Seigneur **WILLIAM** QUATRE par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, auquel sont dues toutes fois et constante obéissance, ainsi que notre humble et cordiale affection. Et je réquiers et commande par la présente à toutes personnes quelconques d'y obéir et de se gouverner en conséquence, suppliant l'Être Suprême par lequel les Rois et les Reines règnent, de bénir le Royal Prince **WILLIAM** QUATRE de longues et heureuses années de règne sur nous.

Donné sous mon Seing et Sceau de mes Armes au Château *St. Louis*, en la Cité de *Québec*, le trente d'Août, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente, et dans la première année du Règne de Sa présente Majesté.

De par Son Excellence,

D. DALY,  
Sec. Provincial

JAMES KEMPT.

**G**UILLAUME Quatre, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la foi:—A tous nos bien-aimés et féaux les Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à tous nos fidèles sujets auxquels ces présentes viendront,—SALUT:—Attendu que par le décès de feu Notre Royal Frère de glorieuse mémoire, le Parlement Provincial du *Bas-Canada* a été et est dissous, nous désirant et résolu aussitôt qu'il pourra être convenable de nous réunir à notre peuple de notre dite Province, et d'avoir leur avis en Parlement Provincial, faisons, par le présent, savoir que notre volonté et plaisir royal est d'appeler un nouveau Parlement Provincial, et nous déclarons en outre, que, de l'avis de notre Conseil Exécutif, nous avons ce jourd'hui donné nos ordres pour l'émission en due forme de nos Mandats (Writs,) pour convoquer un nouveau Parlement Provincial dans notre dite Province, lesquels Mandats doivent porter test le Lundi treize du mois courant de Septembre, et sont retournables le Mardi vingt-six Octobre prochain, pour tous lieux excepté le Comté de *Gaspé* et le Comté de *Bonaventure*, et pour le Comté de *Gaspé* et le Comté de *Bonaventure* respectivement le Lundi treize de Décembre prochain. En Témoignage de quoi nous avons fait faire celles-ci nos Lettres Patentes et y apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre féal et bien-aimé Sir *James Kempt*, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, et Adminis-

Order of the Bath, and Administrator of the Government of our Province of *Lower-Canada*, at Our Castle of *Saint Lewis*, in Our City of *Quebec*, in Our said Province, the second day of September, in the year of our Lord One thousand eight hundred and thirty, and in the First year of Our Reign.

J. K.

THOMAS DOUGLASS, Clk. Crown in Chy.

JAMES KEMPT.

**W**ILLIAM The Fourth, by the Grace of God of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland* King, Defender of the Faith. To Our much-beloved and faithful the Legislative Councillors of Our Province of *Lower-Canada*, and to Our faithful and well-beloved the Knights, Citizens and Burgesses of our said Province, to an Assembly at our City of *Quebec*, on the twenty-sixth day of October instant, to have been commenced and held, called and elected, and to every of you, GREETING.—Whereas for divers urgent and arduous affairs, Us, the state and defence of Our said Province, concerning, Our Assembly at the day and place aforesaid, to be present, We did command, to treat, consent and conclude, upon those things which, in Our Assembly, should then and there be proposed and deliberated upon; and for certain causes and considerations Us to this especially moving, We have thought fit to prorogue Our said Assembly, so that you, nor any of you, on the said twenty-sixth day of October instant, at Our said City to appear, are to be held or constrained, for We do will therefore, that you, and each of you, be, as to Us, in this matter entirely exonerated; commanding, and, by the tenor of these Presents, firmly enjoining you, and every of you, and all others in this behalf interested, that on the fourteenth day of December next, at Our said City of *Quebec*, personally you be and appear to treat, do, act and conclude, upon those things which, in Our said Assembly, by the Common Council of Our said Province, by the favor of God, may be ordained.—IN TESTIMONY WHEREOF, these Our Letters We have caused to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province to be thereunto affixed: Witness Our trusty and well-beloved Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, and Administrator of the Government of Our said Province of *Lower-Canada*, at Our Castle of *Saint Lewis*, in Our City of *Quebec*, in Our said Province, the twelfth day of October, in the year of our Lord One thousand eight hundred and thirty, and in the First year of our Reign.

J. K.

THOMAS DOUGLASS, Clk. Crown in Chy.

AYLMER.

**W**ILLIAM The Fourth, by the Grace of God, of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland* King, Defender of the Faith. To Our much-beloved and faithful, the Legislative Councillors of Our Province of *Lower-Canada*, and to Our faithful and well-beloved the Knights, Citizens and Burgesses of our said Province, GREETING.—Whereas the meeting of Our Provincial Parliament stands prorogued to the fourteenth day of December instant; Nevertheless, for certain causes and considerations, We have thought fit further to prorogue the same to Monday the twenty-fourth day of January next, so that you, nor any of you, on the said fourteenth day of December instant, at Our City of *Quebec*, to appear, are to be held or constrained, for We do will that you, and each of you, be, as to Us, in this matter entirely exonerated; commanding, and, by the tenor of these Presents, firmly enjoining you, and every of you, and all others in this behalf interested, that

Administrateur du Gouvernement de notre dite Province du *Bas-Canada*, à notre Château *St. Louis*, dans notre Cité de *Quebec*, dans notre dite Province, le deux de Septembre, en l'an de Grâce mil huit cent trente, et dans la première année de notre Règne.

J. K.

THOMAS DOUGLASS, Clerc de la C. en Chrie.

JAMES KEMPT.

**G**UILLAUME Quatre, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi:—A nos bien-aimés et féaux les Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à nos fidèles et bien-aimés les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, appelés et choisis à une Assemblée qui a dû commencer et être tenue en notre Cité de *Quebec*, le vingt-sixième jour du présent mois d'Octobre, et tous et chacun de vous, SALUT:—Attendu que pour diverses affaires urgentes et difficiles concernant nous, l'état et la défense de notre dite Province, Nous vous avons commandé d'être présents à notre Assemblée aux jour et lieu susdits, pour traiter, consentir et conclure sur ces matières et choses, lesquelles, dans notre Assemblée, seraient alors proposées et soumises à délibération; et que pour certaines causes et considérations, à ce spécialement nous mouvant, nous avons jugé à propos de proroger notre dite Assemblée, de sorte que ni vous, ni aucun de vous ne soyez tenus ou contraints de comparaître en notre dite Cité au dit vingt-sixième jour du présent mois d'Octobre, car nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous soyez quant à nous déchargés à cet égard; commandant, et par la teneur des présentes enjoignant fermement à vous et chacun de vous et à tous autres intéressés à cet égard que vous ayez à être et paraître personnellement en notre dite Cité de *Quebec*, le quatorzième jour de Décembre prochain, pour traiter, faire, agir et conclure sur ces matières et choses, lesquelles, dans notre dite Assemblée, par le commun Conseil de notre dite Province, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées.—EN FOI DE QUOI, nous avons fait émaner ces présentes nos Patentes et y affixer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoign notre féal et bien aimé Sir *James Kempt*, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, et Administrateur du Gouvernement de notre dite Province du *Bas-Canada*, à notre Château *St. Louis*, en notre Cité de *Quebec*, dans notre dite Province, le douzième jour d'Octobre, en l'an de notre Seigneur, mil huit cent trente, et la première année de notre Règne.

J. K.

THOMAS DOUGLASS, Clerc de la C. en Chrie.

AYLMER.

**G**UILLAUME Quatre, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi:—A nos très-aimés, et féaux les Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à nos fidèles et bien-aimés, les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, SALUT:—Vu que l'Assemblée de notre Parlement Provincial se trouve prorogée au quatorzième jour du présent mois de Décembre, néanmoins, et que pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos, de proroger encore icelle au Lundi le vingt-quatre de Janvier prochain; de sorte que vous ni aucun de vous, ne serez le dit quatorze de Décembre prochain, tenus ni obligés de paraître dans notre Cité de *Quebec*; car nous voulons que vous et chacun de vous, soyez entièrement déchargés à cet égard; vous commandant, et par la teneur de ces présentes enjoignant fermement à vous et à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet

that on Monday the said twenty-fourth day of January next, at Our said City of *Quebec*, personally you be and appear, for the Dispatch of Business, to treat, do, act and conclude, upon those things which, in Our said Provincial Parliament, by the Common Council of Our said Province, by the favor of GOD, may be ordained.— IN TESTIMONY WHEREOF, these Our Letters We have caused to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province to be thereunto affixed: Witness Our trusty and well-beloved *Matthew Lord Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander of Our Forces in the Provinces of *Lower Canada*, and *Upper Canada*, *Nova Scotia*, *New Brunswick*, and their several Dependencies, and Administrator of the Government of Our Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c. at our Castle of *Saint Lewis*, in Our City of *Quebec*, in Our said Province, the first day of December, in the year of our Lord One thousand eight hundred and thirty, and in the First year of our Reigr.

THOMAS DOUGLASS, Clk. Crown in Chy.

Province of }  
*Lower-Canada.* } JAMES KEMPT.

By His Excellency Sir *James Kempt* Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander in Chief of all His Majesty's Forces in the Provinces of *Lower-Canada*, *Upper-Canada*, *Nova Scotia*, *New Brunswick*, and their several Dependencies, and in the Island of *Newfoundland*, and Administrator of the Government of the Province of *Lower-Canada*.

#### A PROCLAMATION.

WHEREAS in the Session of the Provincial Parliament of *Lower-Canada*, begun and holden on the Twenty-first day of November, in the ninth year of His Majesty's Reign, and in the year of our Lord One thousand eight hundred and twenty-eight, a certain Bill, intituled, "An Act to make a new and more convenient division of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation thereof in the Assembly than heretofore," was passed by the Legislative Council and the House of Assembly of this Province: And whereas the said Bill, in the said Provincial Parliament, in the same Session thereof, on the fourteenth day of March, in the Tenth year of His Majesty's Reign, and in the year of our Lord One thousand eight hundred and twenty-nine, was presented to me, the said Sir *James Kempt*, being such Administrator of the Government as aforesaid, for His Majesty's Assent, and was then by me reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon.

And whereas the said Bill hath been since laid before His Majesty in Council, and His Majesty by and with the advice of His Council, on the seventeenth day of August now last past, was pleased to assent to the said Bill, and pursuant to His Majesty's Royal pleasure in this behalf, the said Bill was then confirmed, ratified and finally enacted. Therefore, in pursuance of the Statute in such case made and provided, by this Proclamation I do signify, publish and make known, That the said Bill hath been as aforesaid laid before His Majesty in Council, and that His Majesty hath been pleased to assent to, confirm, ratify and finally enact the same— And of the premises I do hereby in His Majesty's name require and command all Judges, Justices, Officers and Ministers of Justice, and others, His Majesty's loving subjects, and all persons whomsoever whom the same may concern, to take notice and govern themselves accordingly.

Given under my Hand and Seal at Arms, at the Castle

cet égard, que vous ayez à paraître et paraissiez personnellement le dit Lundi vingt-quatre de Janvier prochain, dans notre Cité de *Québec*, pour procéder à l'Expédition des Affaires, et traiter, faire, agir et conclure sur ces choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Conseil Commun de notre dite Province. En foi de quoi nous avons fait sortir ces présentes nos Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre fidèle et bien-aimé *Matthew Lord Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant nos Forces dans les Provinces du *Bas-Canada* et du *Haut-Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, et leurs diverses dépendances, et Administrateur du Gouvernement de notre Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. A notre Château *St. Louis*, dans notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province, le premier jour de Décembre, l'an de notre Seigneur mil huit cent trente, et la première de notre Règne.

THOMAS DOUGLASS, Clerc de la C. en Chrie.

Province du Bas- }  
*Canada.* } JAMES KEMPT.

De par Son Excellence Sir *James Kempt*, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant en Chef de toutes les Forces de Sa Majesté dans les Provinces du *Bas-Canada*, *Haut-Canada*, *Nouvelle-Ecosse*, *Nouveau-Brunswick* et leurs diverses dépendances, et dans l'Isle de *Terre-Neuve*, et Administrateur de la Province du *Bas-Canada*.

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que dans la Session du Parlement Provincial du *Bas-Canada*, commencée et tenue le vingt-et-un de Novembre, dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, en l'an de notre Seigneur mil huit cent vingt-huit, certain Bill intitulé, "Acte pour faire une Division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une Représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant," fut passé par le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée de cette Province: Et attendu que le dit Bill, dans le dit Parlement Provincial, dans la dite Session d'icelui, le quatorze de Mars, dans la dixième année du Règne de Sa Majesté, et en l'an de Notre Seigneur mil huit cent vingt-neuf, fut présenté à moi, le dit Sir *James Kempt*, étant tel Administrateur du Gouvernement comme susdit, pour la Sanction de Sa Majesté, et fut alors par moi réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui.

Et attendu que le dit Bill a été depuis mis devant Sa Majesté en Conseil, et qu'il a plu à Sa Majesté par et avec l'avis de son Conseil, le dix-sept d'Août actuellement dernièrement passé, de sanctionner le dit Bill, et en conformité du plaisir Royal de Sa Majesté à ce sujet, le dit Bill a été alors confirmé, ratifié et finalement établi en Loi.—C'est pourquoi conformément au Statut en tel cas fait et pourvu par cette Proclamation, je signifie, publie et fais à savoir, que le dit Bill a été comme susdit mis devant Sa Majesté en Conseil, et qu'il a plu à Sa Majesté de sanctionner, confirmer, ratifier et finalement établir en Loi icelui. Et des prémisses au nom de Sa Majesté je requiers et commande que tout Juges, Justices, Officiers et Ministres de la Justice et autres les Sujets loyaux de Sa Majesté, et toutes personnes quelconques, qu'icelui peut concerner, en prennent connaissance et se gouvernent en conséquence.

Donné sous mon Seing et le Sceau de mes Armes, au Château

Castle of *Saint Lewis*, in the City of *Quebec*, the fifth day of October, One thousand eight hundred and twenty nine, and in the Tenth year of His Majesty's Reign.

By His Excellency's Command,

D. DALY, Secretary.

Province of }  
*Lower Canada.* } AYLNER.

His Excellency *Matthew Lord Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander of all His Majesty's Forces in the Provinces of *Lower Canada* and *Upper Canada*, &c. &c. &c. and Administrator of the Government of the Province of *Lower Canada*.

#### A PROCLAMATION.

**W**HEREAS in the Session of the Provincial Parliament of *Lower Canada*, held in the ninth year of the Reign of His late Majesty King *George* the Fourth, and in the year of our Lord One thousand eight hundred and twenty nine, a certain Bill, intituled, "An Act for continuing the Provincial Parliament, in case of the death or demise of His Majesty, His Heirs and Successors," was passed by the Legislative Council and the House of Assembly of this Province: And whereas the said Bill, in the same Session thereof, on the fourteenth day of March, in the year aforesaid, was presented to His Excellency Sir *James Kempt*, then being the Person Administering His Majesty's Government within this Province, for His Majesty's Assent, and was then by the said Sir *James Kempt*, being the Person Administering the said Government as aforesaid, reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon. And whereas the said Bill hath been laid before His present Majesty, our Sovereign Lord the King *William* the Fourth, in Council, and His said present Majesty, by and with the advice of His Council, on the first day of November now last past, was pleased to assent to the said Bill, and, pursuant to His said present Majesty's pleasure in this behalf, the said Bill was then confirmed, ratified, and finally enacted. Therefore, in pursuance of the Statute in such case made and provided, by this Proclamation, I do signify, publish and make known, that the said Bill hath been as aforesaid laid before His said present Majesty in Council, and that His said present Majesty hath been pleased to assent to the same. And of the premises, I do hereby, in His said present Majesty's name, require and command all Judges, Justices, Officers and Ministers of Justice, and other His Majesty's loving subjects, and all persons whomsoever whom the same may concern, to take notice and govern themselves accordingly.

Given under my Hand and Seal at Arms, at the Castle of *Saint Lewis*, in the City of *Quebec*, in the said Province, the eighteenth day of January, in the year of our Lord One thousand eight hundred and thirty one, and the First year of His Majesty's Reign.

By His Excellency's Command.

D. DALY,  
Secy. of the Province.

Province of }  
*Lower Canada.* } AYLNER.

His Excellency *Matthew Lord Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander of all His Majesty's Forces in the Provinces of *Lower Canada*

Château *Saint Louis*, dans la Cité de *Québec*, le cinq d'Octobre, mil huit cent vingt-neuf, et dans la dixième année du Règne de Sa Majesté.

Par Ordre de Son Excellence,

D. DALY, Secrétaire.

Province du Bas- }  
*Canada,* } AYLNER.

Son Excellence *Matthew Lord Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les Provinces du *Bas-Canada*, et du *Haut-Canada*, &c. &c. &c. et Administrateur de la Province du *Bas-Canada*.

#### PROCLAMATION.

**A**T TENDU que dans la Session du Parlement Provincial du *Bas-Canada*, tenue dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George* Quatre, et en l'an de Notre Seigneur mil huit cent vingt-neuf, certain Bill, intitulé, "Acte pour continuer l'existence du Parlement, Provincial dans le cas du décès ou de la démission de Sa Majesté, de ses Héritiers et Successeurs," a été passé par le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée de cette Province; et vu que le dit Bill dans le dit Parlement Provincial dans la même Session d'icelui, le quatorze de Mars en la susdite année, fut présenté à Son Excellence Sir *James Kempt*, étant alors la Personne administrant le Gouvernement de Sa Majesté dans cette Province, pour la Sanction de Sa Majesté, et fut alors, par le dit Sir *James Kempt*, étant alors la Personne administrant le dit Gouvernement comme susdit, réservé pour la Signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui; et vu que le dit Bill a été mis devant Sa présente Majesté Notre Souverain Seigneur le Roi *Guillaume* Quatre en Conseil, et que le premier du mois de Novembre dernier, il a plu à Sa dite présente Majesté, par et avec l'avis de son Conseil, de donner sa Sanction au dit Bill, et conformément au plaisir Royal de Sa dite présente Majesté à cet égard, le dit Bill fut alors confirmé, ratifié et finalement passé en Loi, en conséquence, conformément au Statut en tel cas fait et pourvu par cette Proclamation, je signifie, publie et fais à savoir que le dit Bill a été comme susdit mis devant Sa dite présente Majesté en Conseil, et qu'il a plu à Sa dite présente Majesté de le sanctionner, et dès lors, par la présente, au nom de Sa dite présente Majesté, je requiers et enjoins à tous Juges, Justices, Officiers et tous autres fidèles Sujets de Sa Majesté, et à toutes autres personnes quelconques qui peuvent y être concernées, d'y prendre garde et de se gouverner en conséquence.

Donné sous mon Seing et le Sceau de mes Armes, au Château *Saint Louis*, en la Cité de *Québec*, en la dite Province, le dix-huit de Janvier mil huit cent trente-un, et dans la première année du Règne de Sa Majesté.

Par Ordre de Son Excellence,

D. DALY,  
Secrétaire de la Province.

Province du Bas- }  
*Canada.* } AYLNER.

Son Excellence *Matthew Lord Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les Provinces du *Bas-*



Canada and Upper Canada, &c. &c. &c. and Administrator of the Government of the said Province of Lower Canada.

A PROCLAMATION.

WHEREAS in the Session of the Provincial Parliament of Lower Canada, held in the ninth year of the Reign of His late Majesty King George the Fourth, and in the year of our Lord One thousand eight hundred and twenty nine, a certain Bill, intituled, "An Act to extend certain privileges therein mentioned to persons professing the Jewish Religion, and for the obviating certain inconveniences to which others of His Majesty's subjects might otherwise be exposed," was passed by the Legislative Council and the House of Assembly of this Province: And whereas the said Bill, in the same Session thereof, on the fourteenth day of March, in the year aforesaid, was presented to His Excellency Sir James Kempt, then being the Person Administering His Majesty's Government within this Province, for His Majesty's Assent, and was then by the said Sir James Kempt, being the Person Administering the said Government as aforesaid, reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon. And whereas the said Bill hath been laid before His present Majesty our Sovereign Lord King William the Fourth, in Council, and His said present Majesty, by and with the advice of His Council, on the first day of November now last past, was pleased to assent to the said Bill, and, pursuant to His said present Majesty's pleasure in this behalf, the said Bill was then confirmed, ratified, and finally enacted. Therefore, in pursuance of the Statute in such case made and provided, by this Proclamation, I do signify, publish and make known, that the said Bill hath been, as aforesaid, laid before His said present Majesty in Council, and that His said present Majesty hath been pleased to assent to the same. And of the premises I do hereby, in His said present Majesty's name, require and command all Judges, Justices, Officers and Ministers of Justice, and other His Majesty's loving subjects, and all persons whomsoever whom the same may concern, to take notice and govern themselves accordingly.

Given under my Hand and Seal at Arms, at the Castle of Saint Lewis, in the City of Quebec, in the said Province, the eighteenth day of January, in the year of our Lord One thousand eight hundred and thirty one, and in the First year of His Majesty's Reign.

By His Excellency's Command,

D. DALY,  
Secy. of the Province.

Province of }  
Lower Canada. } AYLNER.

By His Excellency Matthew Lord Aylmer, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander of all His Majesty's Forces in the Provinces of Lower Canada and Upper Canada, &c. &c. &c. and Administrator of the Government of the said Province of Lower Canada.

A PROCLAMATION.

WHEREAS in the Session of the Provincial Parliament of Lower Canada, held in the ninth year of the Reign of His late Majesty King George the Fourth, and in the year of our Lord One thousand eight hundred and twenty nine, a certain Bill, intituled, "An Act to extend certain privileges therein mentioned to the Religious Class of persons denominating themselves Wesleyan Methodists," was passed by the

Legislative

Bas-Canada et du Haut-Canada, &c. &c. &c. et de la Province du Bas-Canada.

PROCLAMATION.

ATTENDU que dans la Session du Parlement Provincial du Bas-Canada, tenu dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi George Quatre, et en l'an de notre Seigneur mille huit cent vingt-neuf, certain Bill, intitulé, "Acte pour étendre certains privilèges y mentionnés aux personnes professant le Judaïsme, et pour obvier à certains inconvénients auxquels pourraient être autrement exposés d'autres Sujets de Sa Majesté," a été passé par le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée de cette Province; et vu que le dit Bill dans le dit Parlement Provincial dans la même Session d'icelui, le quatorze de Mars en la susdite année, fut présenté à Son Excellence Sir James Kempt, étant alors la Personne administrant le Gouvernement de Sa Majesté dans cette Province pour la sanction de Sa Majesté, et fut alors, par le dit Sir James Kempt étant alors la Personne administrant le dit Gouvernement comme susdit, réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui; et vu que le dit Bill a été mis devant Sa présente Majesté Notre Souverain Seigneur le Roi Guillaume Quatre en Conseil, et que le premier du mois de Novembre dernier, il a plu à Sa dite présente Majesté, par et avec l'avis de son Conseil, de donner sa sanction au dit Bill, et conformément au plaisir Royal de Sa dite présente Majesté à cet égard, le dit Bill fut alors confirmé, retifié et finalement passé en loi, en conséquence, conformément au Statut en tel cas fait et pourvu, par cette Proclamation, je signifie, publie et fais à savoir que le dit Bill a été comme susdit mis devant Sa dite présente Majesté en Conseil, et qu'il a plu à Sa dite présente Majesté de le sanctionner, et dès alors, par la présente, au nom de Sa Majesté je requiers et enjoins à tous Juges, Justices, Officiers et tous autres fidèles Sujets de Sa Majesté, et à toutes autres personnes quelconques qui peuvent y être concernées, d'y prendre garde et de se gouverner en conséquence.

Donné sous mon Seing et le Sceau de mes Armes, au Château Saint Louis, en la Cité de Québec, en la dite Province, le dix-huit de Janvier, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent trente et un, et dans la première année du Règne de Sa Majesté.

Par ordre de Son Excellence,

D. DALY,  
Secrétaire de la Province.

Province du Bas- }  
Canada. } AYLNER.

Son Excellence Matthew Lord Aylmer, Chevalier Commandeur du très-honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les Provinces du Bas-Canada et du Haut Canada, &c. &c. &c. et Administrateur de la Province du Bas-Canada.

PROCLAMATION.

ATTENDU que dans la Session du Parlement Provincial du Bas-Canada, tenu dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi George Quatre, et en l'an de Notre Seigneur mille huit cent vingt-neuf certain Bill intitulé, "Acte pour étendre certains privilèges y mentionnés à la Class Religieuse de personnes se dénommant Méthodistes Wesléyens," a été passé par le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée

blée

Legislative Council and the House of Assembly of this Province: And whereas the said Bill, in the said Provincial Parliament, in the same Session thereof, on the fourteenth day of March, in the year aforesaid, was presented to His Excellency Sir James Kempt, then being the Person Administering His Majesty's Government within this Province, for His Majesty's Assent, and was then by the said Sir James Kempt, being the Person Administering the said Government as aforesaid, reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon. And whereas the said Bill hath been laid before His present Majesty Our Sovereign Lord King William the Fourth, in Council, and His said present Majesty, by and with the advice of His Council, on the first day of November now last past, was pleased to assent to the said Bill, and pursuant to His said present Majesty's Royal Pleasure in this behalf, the said Bill was then confirmed, ratified, and finally enacted. Therefore, in pursuance of the Statute in such case made and provided, by this Proclamation, I do signify, publish and make known, that the said Bill hath been as aforesaid laid before His said present Majesty in Council, and that His said present Majesty, hath been pleased to assent to the same. And of the premises I do hereby, in His said present Majesty's name, require and command all Judges, Justices, Officers and Ministers of Justice, and all other His Majesty's loving subjects, and all persons whomsoever whom the same may concern, to take notice and govern themselves accordingly.

Given under my Hand and Seal at Arms, at the Castle of Saint Lewis, in the City of Quebec, in the said Province, the eighteenth day of January, in the year of our Lord One thousand eight hundred and thirty one, and in the First year of His Majesty's Reign

By His Excellency's Command,

**D. DALY,**  
Secy. of the Province.

blée de cette Province; et vu que le dit Bill dans le dit Parlement Provincial dans la même Session d'icelui, le quatorze de Mars en la susdite année, fut présenté à Son Excellence Sir James Kempt, étant alors la Personne Administrant le Gouvernement de Sa Majesté dans cette Province pour la sanction de Sa Majesté, et fut alors, par le dit Sir James Kempt, étant alors la Personne Administrant le dit Gouvernement comme susdit, réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui; et vu que le dit Bill a été mis devant Sa présente Majesté Notre Souverain Seigneur Roi Guillaume Quatre en Conseil, et que le premier du mois de Novembre dernier, il a plus à Sa dite présente Majesté, par et avec l'avis de son Conseil de donner Sa sanction au dit Bill, et conformément au plaisir Royal de Sa dite présente Majesté à cet égard, le dit Bill fut alors confirmé, ratifié et finalement passé en Loi; en conséquence, conformément au Statut en tel cas fait et pourvu par cette Proclamation, je signifie, publie et fais à savoir, que le dit Bill a été comme susdit mis devant Sa dite présente Majesté en Conseil, et qu'il a plu à Sa dite présente Majesté de le sanctionner, et dès alors, par la présente, au nom de Sa dite présente Majesté je requiers et enjoins à tous Juges, Justices, Officiers et tous autres fidèles Sujets de Sa Majesté, et toutes autres personnes quelconques, qui peuvent y être concernées, d'y prendre garde et de se gouverner en conséquence.

Donné sous mon Seing et Sceau de mes Armées au Château St. Louis, en la Cité de Québec, en la dite Province, dix-huit de Janvier, en l'an de Notre Seigneur huit cent trente et un, et dans la première année du Règne de Sa Majesté.

De par Son Excellence,  
**D. DALY,**  
Secrétaire de la Province.

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

ALBION 1001177

William D. ...  
Clerk of the House of Assembly  
of Lower Canada

OFFICE OF THE CLERK OF THE CROWN IN CHANCERY,

QUEBEC, 23rd NOVEMBER, 1830.

RETURN of the Names of the MEMBERS chosen to serve in the ASSEMBLY of *Lower Canada*, pursuant to Writs issued by His Excellency Sir JAMES KEMPT, G. C. B. Lieutenant General and Administrator of the Government of the Province of *Lower Canada*, bearing date the thirteenth day of September, 1830.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE,

QUEBEC, 23 NOVEMBRE, 1830.

RETOUR des noms des Membres choisis pour servir dans l'Assemblée du Bas-Canada, en conformité aux Writs émanés par Son Excellence Sir James Kempt, G. C. B. Lieutenant Général et Administrateur du Gouvernement de la Province du Bas-Canada, datés le treizième Jour de September, 1830.

Counties.	Cities.	Boroughs.	Names of Returning Officers.	Names of Representatives chosen.
Comtés.	Cités.	Bourgs.	Noms des Officiers Rapporteurs.	Noms des Représentans choisis.
County of Bellechasse, County of Beauce, County of Dorchester, County of Kamouraska, County of Lotbinière, County of L'Islet, County of Montmorencie, County of Orleans, County of Portneuf, County of Rimouski, County of Saguenay, County of Quebec, Upper Town of Quebec, Lower Town of Quebec, Borough of Three Rivers, County of Champlain, County of Drummond, County of Nicolet, County of St. Maurice, County of Sherbrooke,			Augustin G. Ruel, Jean Bte. Bonneville, Pierre Paradis, Jean Bte. Taché, Louis Legendre, Jean G. Boisseau, William H. Lemoine, Louis Poulin, Paul Bigué Pierre Gauvreau, Charles P. Huot, François X. Perrault, William F. Scott, Archibald Campbell, David Grant, Louis Guillet, John L. Poyart, Laurent Genest, Charles E. Gagnon, Charles Whitcher,	Nicolas Boissonnault and Augustin N. Morin. Antoine C. Taschereau & Pierre E. Taschereau. Louis Lagueux & Henry John Caldwell. Charles Eus. Casgrain & Amable Dionne. Louis Methot & J. B. Isaïe Noël. Jean Chas. Letourneau & Jean Bte. Fortin. Philippe Panet. François Quirouet & Jean Bte. Cazeau. François Xavier Larue & Hector Simon Huot. François Corneau & Pascal Dumais. M. P. De Sales Laterrière & Isidore Bedard. John Neilson & Michel Clouet. Andrew Stuart & John Francis Duval. Thomas Lee & Thomas Ainslie Young. Charles R. Ogden & Pierre B. Dumoulin. Pierre Antoine Dorion & Olivier Trudel. Frederick George Heriot. Louis Bourdages & Jean Bte. Proulx. Pierre Bureau & Valère Guillet. Charles Frederick Henry Goodhue & Samuel Brooks.
County of Yamaska, County of Acadie, County of Beauharnois, County of Berthier, County of Chambly, County of Laprairie, County of Lachenaie, County of L'Assomption,			Jean O. Arcand, Thomas M'Vey, Charles Manuel, Jean Bte. Chalest, Augustin Delisle, Pierre Lanctot, John Pangman, Godefroy Chagnon,	Charles De Montenac & Joseph Badeaux. Robert Hoyle & François Languedoc. Charles Archambeault & Jacob De Witt. Jacques Deligny & Alexis Mousseaux. Fredk. Auguste Quesnel & Louis M. Viger. Austin Cuvillier & Jean Moyse Raymond. Charles Courteau & Jean Marie Rochon. Barthelemy Joliette and Amable Eno dit Deschamps.
County of Missiskoui, County of Montreal, East Ward of Montreal. West Ward of Montreal, County of Ottawa, County of Richelieu, County of Rouville,			Philip H. Moore, Hypolite St. George Dupré, Jacques Viger, Robert L. Morrogh, Denis B. Papineau, Louis C. Duvert, Timothé Franchère,	Ralph Taylor & Stevens Baker. Joseph Valois & Joseph Perrault. Hugues Heney & James Leslie. Louis Joseph Papineau & John Fisher. Philemon Wright. Roch De St. Ours & Jacques Dorion. Remi Séraphim Bourdages and J. Bte. René Hertel De Rouville.
County of Stanstead, County of Shefford, County of St. Hyacinthe. County of The Two Mountains, County of Terrebonne,			William Ritchie, Abijah Willard, Jean Frans. Tétu, Stephen Mackay, John M'Kenzie,	James Baxter & Ebenezer Peck. Paul H. Knowlton. Jean Dessaulles & Louis Raynaud Blanchard. Jacques Labrie & William Henry Scott. Joseph Ovide Turgeon & Louis Hypolite Lafontaine.
County of Verchères, County of Vaudreuil, Borough of William Henry, County of Gaspé, County of Bonaventure,			Joseph Cartier, Etienne Roy, Edward L. Hayden, Henry B. Johnston, Henry O'Hara.	Pierre Amiot & Xavier Malhiot. Godefroy Beaudet & Alexis Demers. Jonathan Wurtele. Robert Christie. Edouard Thibaudeau & John Gosset.

To

William B. Lindsay, Esquire,  
Clerk of the House of Assembly,  
of *Lower Canada*.

THOMAS DOUGLASS,  
Clk. Cn. in Chy.

PROVINCE OF }  
LOWER CANADA. }

## HOUSE OF ASSEMBLY,

QUEBEC, Monday, 24th January, 1831.

AT the First Session of the Fourteenth Provincial Parliament of *Lower Canada*, begun and holden in the City of *Quebec*, on Monday the twenty fourth day of January, in the first year of the Reign of Our Sovereign Lord *William* the Fourth of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland* King, Defender of the Faith, and in the year of our Lord One thousand eight hundred and thirty one.

**I**T having pleased Almighty God, to call to his mercy Our late Sovereign Lord King *George* the Fourth, of blessed and glorious memory, by whose decease the Imperial Crown of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, is solely and rightfully come to the High and Mighty Prince *William Henry*, Duke of *Clarence* and *Saint Andrews*, and Earl of *Munster*, who is thus become Our only lawful and rightful Liege Lord *William* the Fourth, by the Grace of God, King of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, Defender of the Faith: His Excellency Sir *James Kempt*, Administrator of the Government of this Province did, by His Proclamation bearing date at the Castle of *Saint Lewis*, in the City of *Quebec*, on the second day of September last past, dissolve the late Provincial Parliament, and having by His Writs of Summons issued under the Great Seal of the Province, bearing test at the said Castle of *Saint Lewis*, on the thirteenth day of September also last past, called a new Provincial Parliament: And which said Writs of Summons were returnable on Tuesday the twenty sixth day of October following, for every place except the Counties of *Gaspé* and *Bonaventure*; and for the said Counties of *Gaspé* and *Bonaventure*, respectively, on Monday the thirteenth day of December also following: And having by a further Proclamation dated the twelfth day of October last, prorogued the Provincial Parliament to the fourteenth day of December also last past: And His Excellency *Matthew* Lord *Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, having by His Proclamation of the twentieth day of October last, taken upon himself the Administration of the Government of this Province, and having by another Proclamation dated the first day of December also last past, called the said new Provincial Parliament to this day, for the dispatch of business; *John William Woolsey* and *Amable Berthelot*, Esquires, Commissioners appointed by *Dedimus Potestatem*, for administering the oath to the Members of the Legislative Council, and House of Assembly, came at the hour of twelve o'clock at noon, into the Room belonging to the Clerk of the House of Assembly, commonly called the Ward Robe, and *William Burns Lindsay*, Esquire, Clerk of the House of Assembly, and *Jean Antoine Bouthillier*, Esquire, Clerk Assistant, and the other Clerks attending according to their duty; and *Thomas Douglass*, Esquire, Clerk of the Crown in Chancery, having delivered to the said Mr. *Lindsay* a Roll containing the list of the names of the Members returned to serve in the Provincial Parliament (copy whereof is hereunto annexed) the Commissioners

PROVINCE DU }  
BAS-CANADA. }

## CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

QUEBEC, Lundi, 24e. Janvier, 1831.

A la première Session du quatorzième Parlement Provincial du *Bas-Canada*, commencée et tenue dans la Cité de *Québec*, Lundi le vingt-quatrième jour de Janvier, dans la première année du Règne de Notre Souverain Seigneur *Guillaume Quatre*, Roi du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, et dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente-un.

**A**YANT plu à Dieu tout-puissant d'appeler à sa miséricorde Feu notre Souverain Seigneur le Roi *George Quatre*, d'heureuse et glorieuse mémoire, par le décès duquel la Couronne Impériale du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* est uniquement et légitimement dévolue au Haut et Puissant Prince *Guillaume-Henry*, Duc de *Clarence* et de *Saint André*, et Comte de *Munster*, qui est ainsi devenu de droit notre seul légitime Seigneur Lige, *Guillaume Quatre*, par la Grâce de Dieu Roi du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi; Son Excellence Sir *James Kempt*, Administrateur du Gouvernement de cette Province, a par sa Proclamation émanée du Château *Saint Louis*, dans la Cité de *Québec*, en date du deuxième jour de Septembre dernier, dissous le dernier Parlement Provincial, et ayant par ses Writs de Sommation, émanés sous le Grand Sceau de la Province, datés au dit Château *Saint Louis*, le treizième jour de Septembre, aussi dernier, convoqué un nouveau Parlement Provincial; lesquels Writs de Sommation étaient retournables, Mardi le vingt-sixième jour d'Octobre suivant, pour tous les endroits, excepté pour les Comtés de *Gaspé* et de *Bonaventure*, et pour les dits Comtés de *Gaspé* et de *Bonaventure* respectivement Lundi le treizième jour de Décembre, aussi suivant; et ayant par une Proclamation subséquente, en date du douzième jour d'Octobre dernier, prorogé le Parlement Provincial jusqu'au quatorzième jour de Décembre, aussi suivant: Et Son Excellence *Matthew* Lord *Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, s'étant par sa Proclamation du vingtième jour d'Octobre dernier, chargé de l'Administration du Gouvernement de cette Province; et ayant par une autre Proclamation en date du premier jour de Décembre, aussi dernier, appelé le dit nouveau Parlement Provincial jusqu'à ce jour, pour la Dépêche des Affaires, *John William Woolsey* et *Amable Berthelot*, Ecuyers, Commissaires autorisés en vertu d'un *Dedimus Potestatem* à administrer le serment aux membres du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée; se sont rendus à midi dans la Chambre appartenante au Greffier de la Chambre d'Assemblée, vulgairement nommée la *Garde-Robe*, où *William Burns Lindsay*, écuyer, Greffier de la Chambre d'Assemblée, et *Jean Antoine Bouthillier*, écuyer, Greffier Assistant, et les autres Greffiers se sont trouvés, conformément à leur devoir, et *Thomas Douglass*, écuyer, Greffier de la Couronne en Chancellerie, ayant remis au dit M. *Lindsay* un Rôle contenant une liste des noms des membres, dont il a été fait rapport pour servir dans ce Parlement Provincial, (dont copie est ci-annexée) les Commissaires

Mort de Geo. IV.

Avènement de Guillaume IV.

missioners did administer the oath to the Members who appeared, which being done, and the Members having subscribed the Roll containing the oath, they repaired to their Seats in the House of Assembly.

The Mace laid under the Table.

The Mace was then laid under the Table.

Message from His Excellency delivered to the Clerk at the Table.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to the Clerk at the Table, a Message from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

The Clerk, with the permission of the House, then read the said Message, which is as followeth:

AYLMER.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 24th January, 1831.

Mr. Clerk of the Assembly,

You will inform the Assembly, that by reason of severe indisposition, I am not able to meet them this day in Provincial Parliament; and for prevention of all inconvenience, it is my desire, that they will adjourn themselves until to morrow.

A.

It was moved, that the House would adjourn till to morrow at one o'clock, P. M.

Whereupon the Clerk, (to whom those who spoke addressed themselves), with permission of the House, put the question for adjourning the House till to morrow at one o'clock, P. M.

And the House was accordingly adjourned till to morrow at one o'clock, P. M.

Tuesday, 25th January, 1831,—One o'clock, P. M.

Members take their Seats.

THE Members having taken their Seats in the House, according to the adjournment of yesterday;

The Mace was laid under the Table.

The Mace laid under the Table.

And at three o'clock,

Message from His Excellency delivered to the Clerk at the Table.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Administrator of the Government, was admitted within the Bar, and delivered to the Clerk at the Table, a Message from His Excellency the Administrator, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

The Clerk, with the permission of the House, then read the said Message, which is as followeth:—

Mr. Clerk of the Assembly,

You will inform the Assembly that still labouring under severe indisposition, which confines me to my room, and being extremely desirous that the opening of the Provincial Parliament should not be longer retarded from this cause, it is my desire that the Assembly when they shall this day adjourn, do adjourn themselves

res ont administré le serment requis aux membres qui se sont présentés; ce qui étant fait, et les membres ayant souscrit le Rôle contenant le serment, ils se sont rendus à leurs sièges dans la Chambre d'Assemblée.

La Masse a été alors mise sous la Table.

La Masse mise sous la Table.

Le Lieutenant-Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la Barre, et a remis au Greffier, à la table, un message de Son Excellence l'Administrateur, signé de Son Excellence;

Et ensuite il s'est retiré.

Le Greffier, avec la permission de la Chambre, a alors lu le dit message, lequel est comme suit:

AYLMER.

Château Saint Louis,  
Québec, 24 Janvier, 1831.

M. le Greffier de l'Assemblée,

Vous informerez l'Assemblée, qu'à raison d'indisposition sérieuse, je suis hors d'état de la rencontrer aujourd'hui en Parlement Provincial, et pour obvier à tout inconvénient, je désirerais qu'elle s'ajournât à demain.

A.

Il a été proposé que la Chambre s'ajourne à demain, à une heure P. M.

Alors le Greffier, (à qui se sont adressés ceux qui ont parlé,) a, avec la permission de la Chambre, mis la question pour ajourner la Chambre à demain, à une heure P. M.

Et la Chambre s'est en conséquence ajournée à demain à une heure P. M.

Mardi, 25 Janvier, 1831,—Une heure P. M.

LES Membres ayant pris leurs sièges dans la Chambre, d'après l'ajournement d'hier;

Les Membres prennent leurs sièges.

La masse a été mise sous la table,

La masse mise sous la table.

Et à trois heures,

Le Lieutenant-Colonel *Glegg*, Secrétaire-Civil de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, a été admis en dedans de la barre, et a remis au Greffier, à la table, un message de Son Excellence l'Administrateur, signé de Son Excellence;

Et ensuite il s'est retiré.

Message de Son Excellence remis au Greffier à la table.

Le Greffier, avec la permission de la Chambre, a alors lu le dit message, lequel est comme suit:

M. le Greffier de l'Assemblée,

Vous informerez l'Assemblée que, souffrant encore d'une sévère indisposition, qui me retient dans ma Chambre, et désirant fortement que l'ouverture du Parlement Provincial ne soit pas plus longtemps retardé par cette cause, c'est mon désir que l'Assemblée, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, s'ajourne à demain à deux heures de

selves until to morrow at the hour of two in the afternoon, when I shall proceed to open the Session.

de l'après-midi; et alors je procéderai à l'ouverture de la Session.

AYLMER.

AYLMER.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 25th January, 1831.

Château Saint Louis,  
Québec, 25 Janvier, 1831.

It was then moved, that the House would adjourn till to morrow at one o'clock, P. M.

Il a été alors proposé que la Chambre s'ajourne à demain à une heure P. M.

Whereupon the Clerk (to whom those who spoke addressed themselves), with permission of the House, put the question for adjourning the House, till to morrow at one o'clock, P. M.

Alors le Greffier, (à qui se sont adressés ceux qui ont parlé) a, avec la permission de la Chambre, mis la question pour ajourner la Chambre à demain à une heure P. M.

And then the House was accordingly adjourned till to morrow at one o'clock, P. M.

Et la Chambre s'est en conséquence ajournée à demain à une heure P. M.

Wednesday, 26th January, 1831,—One o'clock, P. M.

Mercredi, 26 Janvier, 1831,—Une heure P. M.

Members take their Seats.

**T**HE Members having taken their Seats in the House according to the adjournment of yesterday;

**L**ES Membres ayant pris leurs sièges dans la Chambre, d'après l'ajournement d'hier;

Les membres prennent leurs sièges.

The Mace laid under the Table.

The Mace was laid under the Table,

La masse a été mise sous la table.

La masse mise sous la table.

And at two o'clock.

Et à deux heures,

Message to attend His Excellency.

A Message was brought by *John Sewell*, Esquire, acting Gentleman Usher of the Black Rod :

Il a été apporté un message par *John Sewell*, écuyer, faisant les fonctions de Gentilhomme Huissier de la Verge-Noire :

Message pour se rendre auprès de Son Excellence.

Gentlemen,

Messieurs,

His Excellency Lord *Aylmer* desires this Honorable House to attend him immediately in the Legislative Council, which is convened and now sitting in the Castle of *Saint Lewis*, in consequence of the severe indisposition of His Excellency.

Son Excellence Lord *Aylmer* désire que cette Honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui, dans le Conseil Législatif, qui est assemblé et maintenant siégeant au Château *Saint-Louis*, en conséquence de l'indisposition sérieuse de Son Excellence.

Speech of the Speaker of the Legislative Council.

Accordingly, the Members went to attend His Excellency, where being, the Honorable Speaker of the Legislative Council, said,

En conséquence, les membres se sont rendus auprès de Son Excellence, où étant, l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit,

Discours de l'Orateur du Conseil Législatif.

Gentlemen of the Legislative Council, and,  
Gentlemen of the House of Assembly,

Messieurs du Conseil Législatif, et  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

I am commanded by His Excellency Lord *Aylmer*, to inform you, that His Excellency does not think fit to declare the causes for which he has summoned this Provincial Parliament, until there be a Speaker of the House of Assembly.

Il m'est ordonné par Son Excellence Lord *Aylmer* de vous informer, que Son Excellence ne juge pas à propos de faire connaître les raisons pour lesquelles elle a convoqué le présent Parlement Provincial, qu'il n'y ait un Orateur de la Chambre d'Assemblée.

It is therefore, His Excellency's pleasure, that you, Gentlemen of the House of Assembly, do forthwith repair to the place where the sittings of the Assembly are usually held, and there choose a fit person to be your Speaker, and that you present the person who shall be so chosen to His Excellency in this Legislative Council, to morrow at one o'clock in the afternoon, for his approbation.

C'est en conséquence le plaisir de Son Excellence que vous, Messieurs de la Chambre d'Assemblée, vous rendiez incessamment au lieu où l'Assemblée siège ordinairement, et y fassiez le choix d'une personne convenable pour être votre Orateur, et que, dans ce Conseil Législatif, Demain à une heure de l'après-midi, vous présentiez à Son Excellence, pour son approbation, la personne qui sera ainsi choisie.

And the Members being returned,

Et les membres étant de retour,

Mr. Louis Joseph Papineau chosen as Speaker.

*Louis Bourdages*, Esquire, one of the Knights Representatives of the County of *Nicolet*, stood up, and addressing himself to the Clerk, (who standing up, pointed to him, and then sat down,) proposed to the House for their Speaker, *Louis Joseph Papineau*, Esquire; in which Motion he was seconded by *Austin Cuivillier*, Esquire, one of the Knights Representatives of the County of *Laprairie*.

*Louis Bourdages*, écuyer, l'un des Chevaliers représentant le Comté de *Nicolet*, s'est levé, et, s'adressant au Greffier, (qui s'est aussi levé, et après l'avoir fait remarquer, s'est assis) a proposé à la Chambre, pour Orateur, *Louis Joseph Papineau*, écuyer, dans laquelle motion il a été secondé par *Austin Cuivillier*, écuyer, l'un des Chevaliers représentant le Comté de *Laprairie*.

M. Louis Joseph Papineau choisi pour Orateur.

The House then calling for the question, it was accordingly put by the Clerk, and

La Chambre ayant alors demandé la question, elle a été mise en conséquence par le Greffier, et

Resolved,

Résolu.

*Resolved, in the Affirmative, nemine contradicente.*

And the Clerk having declared Mr. Papineau duly elected, he was conducted to the Chair by Mr. Louis Bourdages and Mr. Cuvillier; where, standing on the upper step, he returned his humble acknowledgements to the House for the great honor they had been pleased to confer upon him by choosing him again to be their Speaker.

And thereupon he sat down in the Chair; and then the Mace (which before lay under the Table.) was laid upon the Table.

Then Mr. Cuvillier, addressing himself to Mr. Speaker elect, moved, That this House do adjourn till to morrow at noon.

And the House adjourned accordingly till to morrow at noon.

Thursday 27th January, 1831.

THE House being met, and Mr. Speaker elect having taken the Chair;

Message to attend His Excellency.

A Message was brought by John Sewell, Esquire, acting Gentleman Usher of the Black Rod:

Mr. Speaker,

His Excellency Lord Aylmer, desires this Honorable House to attend him immediately in the Legislative Council, which is convened and now sitting in the Castle of Saint Lewis, in consequence of the severe indisposition of His Excellency.

Accordingly Mr. Speaker elect, with the House, went up to the Legislative Council Chamber, where he was presented to His Excellency for his approbation.

And then Mr. Speaker elect spoke to the following effect, *videlicet*:

May it please Your Excellency,

Mr. Papineau's Speech.

In obedience to Your Excellency's Commands, the House of Assembly of the Province of Lower Canada, has proceeded to the election of a Speaker; I am the person upon whom their choice has fallen.

When I consider, Sir, the arduous duties attached to that exalted station, and comparing my own talents and abilities to perform them, in a manner corresponding with their dignity, I do most sincerely feel the inadequacy of my powers for that purpose; and should in that consciousness, have implored Your Excellency not to suffer me to undertake the office, did not the Assembly, by their re-election of me, supersede my judgment.

Then the Honorable Speaker of the Legislative Council, said,

Mr. Papineau,

Mr. Speaker approved of by His Excellency.

I am commanded by His Excellency the Administrator of the Government to acquaint you, that he approves the choice the Assembly have made of you as their Speaker, and relying on your known abilities, talents and integrity, allows and confirms your Election.

Then Mr. Speaker said,

Sir,

The manner in which Your Excellency has been pleased to signify your assent to the choice of the Assembly,

*Résolu, Dans l'affirmative, nemine contradicente.*

Et le Greffier ayant déclaré M. Papineau dûment élu, il a été conduit à la Chaire par M. Louis Bourdages et M. Cuvillier, où étant, sur le degré d'en haut, il a fait ses humbles remerciemens à la Chambre du grand honneur qu'elle avait bien voulu lui conférer, en le choisissant de nouveau pour être son Orateur.

Ensuite il s'est assis dans la Chaire, et alors la masse qui était auparavant sous la table a été mise sur la table.

Alors, M. Cuvillier s'adressant à M. l'Orateur élu, a proposé que cette Chambre s'ajourne à demain à midi.

Et en conséquence la Chambre s'est ajournée à demain à midi.

Jeudi, 27 Janvier, 1831.

LA Chambre étant assemblée, et M. l'Orateur élu ayant pris la Chaire;

Il a été apporté un message par John Sewell, écuyer, faisant les fonctions de Gentilhomme Huissier de la Verge-Noire:

Message pour se rendre auprès de Son Excellence.

M. l'Orateur,

Son Excellence Lord Aylmer désire que cette Honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans le Conseil Législatif, qui est assemblé et maintenant siégeant au Château Saint Louis, en conséquence de l'indisposition sérieuse de Son Excellence.

En conséquence, M. l'Orateur élu s'est rendu avec la Chambre dans la Chambre du Conseil Législatif, où il a été présenté à Son Excellence, pour son approbation.

Et alors M. l'Orateur élu a parlé à l'effet suivant, savoir:

Qu'il plaise à votre Excellence,

En obéissance à l'ordre de votre Excellence, la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada, a procédé à l'élection d'un Orateur, et je suis la personne sur laquelle l'honneur de leur choix est tombé.

Lorsque je considère, Monsieur, les devoirs pénibles attachés à cette situation élevée, et que je compare mes talents et mon habileté pour les remplir d'une manière qui réponde à leur dignité, je sens le plus fortement l'insuffisance de mes facultés à cet effet, et dans cette persuasion, j'aurais dû implorer votre Excellence de ne point me laisser entreprendre cette charge, si l'Assemblée en m'élisant de nouveau, ne l'eût emporté sur mon jugement.

Alors l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit:

Monsieur Papineau,

J'ai ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement de vous informer qu'il approuve le choix que l'Assemblée a fait de vous pour être son Orateur, et ayant confiance en votre capacité reconnue, vos talents et votre intégrité, il vous accepte, et confirme votre élection.

Son Excellence approuve la nomination de M. l'Orateur.

Alors M. l'Orateur a dit:

Monsieur,

La manière dont votre Excellence veut bien donner sa sanction au choix de l'Assemblée, dont j'ai l'honneur

sembly, of which I have the honor to be the object, demands from me the deepest and sincerest gratitude.— If, in executing the duties of my station, I should at any time hereafter involuntarily fall into error, I humbly entreat that the fault may be imputed to me, and not to them, whose Servant I have the honor to be: and that they, Sir, may be better enabled to perform their duty to His Majesty, and to their Country, I do, in their name, and on their behalf, by humble Petition, lay claim to all their Rights and Privileges; particularly, that they may have liberty of speech for the better management of their debates; access to Your Excellency's person on all seasonable occasions; and that their proceedings may receive from Your Excellency the most favorable interpretation.

Then the Honorable Speaker of the Legislative Council, said,

Mr. Speaker,

His Excellency the Administrator of the Government has commanded me to assure you, that he will recognize the Constitutional Privileges of the Assembly, that they will always find a ready access to him on all seasonable occasions, and that their proceedings, as well as your words and actions, will receive from him the most favorable construction.

The House being returned;

Mr. Speaker reported, that the House had been in the Legislative Council Chamber, where His Excellency had been pleased to approve the choice the House had made of him to be their Speaker; and also that he had, in their name, and on their behalf, by humble Petition to His Excellency, laid claim to all their rights and privileges; that they may enjoy freedom of speech in their debates, and have access to His Excellency's person as occasion shall require, and that all their proceedings may receive from His Excellency the most favorable construction; to which His Excellency had been pleased to say, that he readily and willingly granted and allowed them all their privileges, in as full and ample a manner as they have ever heretofore been granted.

And then Mr. Speaker repeated his most respectful acknowledgements to the House for the honor they had done him.

*Ordered,* That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part of the Province of Upper Canada, for the purposes therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to morrow.

Mr. Speaker then reported, that when the House did attend His Excellency the Administrator of the Government, this day, in the Legislative Council Chamber, His Excellency was pleased to make a Speech to both Houses of the Provincial Parliament; of which Mr. Speaker said he had, to prevent mistakes, obtained a Copy; which he read to the House, and is as followeth, viz:

Gentlemen of the Legislative Council,  
Gentlemen of the House of Assembly,

The convening of a new Provincial Parliament which has been rendered necessary by the death of His late

neur d'être l'objet, exige ma reconnaissance la plus profonde et la plus sincère. Si dans l'exécution des devoirs de ma charge, il m'arrivait par la suite de tomber involontairement en erreur, je supplie humblement que la faute puisse m'être imputée, et non à l'Assemblée, dont j'ai l'honneur d'être le Serviteur; et afin, Monsieur, qu'elle puisse mieux remplir ses devoirs envers Sa Majesté et son pays, je reclame en son nom et pour elle, par une humble pétition, tous ses droits et privilèges; particulièrement qu'elle puisse avoir la liberté de la parole pour mieux conduire ses débats, accès à la personne de votre Excellence dans toutes les occasions convenables, et que ses procédés puissent recevoir de votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

Alors l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit:

M. l'Orateur,

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement m'ordonne de vous assurer qu'il reconnaîtra les privilèges constitutionnels de l'Assemblée; qu'elle aura toujours un prompt accès à sa personne en toutes les occasions convenables, et qu'il interprétera de la manière la plus favorable ses procédés, ainsi que vos paroles et vos actions.

La Chambre étant de retour;

M. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue dans la Chambre du Conseil Législatif, où Son Excellence avait bien voulu approuver le choix que cette Chambre avait fait de sa personne pour son Orateur, et, qu'en son nom, il avait réclamé, par une humble pétition, tous ses droits et privilèges; qu'elle puisse jouir de la liberté de la parole dans ses débats, et avoir accès à la personne de Son Excellence, lorsque l'occasion le requerra, et que tous ses procédés puissent recevoir de Son Excellence la construction la plus favorable; sur quoi Son Excellence avait bien voulu dire que, sans hésiter et avec plaisir, elle lui allouait et accordait tous ses privilèges, aussi amplement qu'ils ont jamais été ci-devant accordés et alloués.

Et alors, M. l'Orateur a fait de nouveau ses remerciemens les plus respectueux à la Chambre de l'honneur qu'elle lui avait fait.

*Ordonné,* Que M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires qui sont ou pourront être nommés de la part de la Province du Haut-Canada, pour les fins y mentionnées.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

M. l'Orateur a alors fait rapport, que lorsque cette Chambre s'était rendue ce jour auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, dans la Chambre du Conseil Législatif, il avait plu à Son Excellence de faire une Harangue aux deux Chambres du Parlement Provincial, et que, pour prévenir des erreurs, il en avait obtenu une copie; qu'il a lue à la Chambre, et elle est comme suit, savoir:

Messieurs du Conseil Législatif,  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

La convocation d'un nouveau Parlement Provincial devenue nécessaire par le décès de feu Sa Majesté, et mon

Bill for appointing Commissioners to treat with Upper Canada, read the first time.

Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec le Haut Canada, lu pour la première fois.

Mr. Speaker reports His Excellency's Speech;

M. l'Orateur fait rapport de la Harangue de Son Excellence.



late Majesty, and my own recent appointment to this Government, are circumstances which would have made it desirable to call you together at an earlier period ; but I have been induced to defer doing so until the corresponding season of last year's meeting, under the impression that I was thereby more effectually consulting your personal convenience.

The loss which His Majesty, and the Royal Family, and the whole of His Majesty's subjects, have sustained by the demise of His late Majesty, will, I doubt not, have been the cause of grief to His Majesty's faithful Canadian subjects.

My inexperience in regard to the local concerns of this Province does not, as yet, permit of my directing your attention to any particular object connected with its internal improvement ; but, I can assure you that I am now, and have been ever since my arrival amongst you, diligently employed in acquiring such information on those points, as may, I trust, enable me hereafter to offer some useful suggestions for your consideration.

There is, however, one subject to which I wish briefly to advert : I mean the Currency ; and I do so merely for the purpose of informing you that I am in possession of some further information on that subject, which shall be placed at your disposal in the event of your taking up the consideration of it again.

I had entertained a hope that I should have been enabled to lay before you some communication from His Majesty's Government upon the question of Finance which has occupied much of the attention of the Legislature of this Province ; but not having it yet in my power to do so, I think it necessary to apprise you that I have reason to know that the unavoidable pressure of public business incidental to the death of His late Majesty, and the change of Administration which has recently taken place in *England*, have interrupted the progress of measures contemplated by His Majesty's Government on that subject. These measures I have every reason to believe, will soon be brought to maturity. In the mean while it may be satisfactory to you to learn, that His Majesty's Government is deeply impressed with the necessity of an immediate and satisfactory adjustment of the question to which I have alluded, and I am sanguine enough to hope that the instructions which I am led to expect, will be calculated to prevent the chance of future collision on this subject.

Under these circumstances, you will, I trust, see the necessity of making some provisional arrangement for meeting the expenditure of the Government, upon the assurance that His Majesty entertains an earnest desire to see the financial concerns of the Province placed, without loss of time, upon a footing which may be at once compatible with the exigencies of the public service, and with the wishes and feelings of His Majesty's faithful subjects in *Lower Canada*. His Majesty has no desire to call upon them for any supplies beyond such as may upon full consideration be found essential, His Majesty having no object more at heart than the comfort, the prosperity, and the happiness of a people who are endeared to him by many ties, and whose growing importance in all the relations of the British Empire, His Majesty fully appreciates.

Gentlemen of the House of Assembly,

The Accounts of the past year are in a forward state of preparation, and I have every reason to believe that they will be ready to be laid before you, previous to the expiration of the period fixed by Legislative regulation for the production of the Public Accounts.

An Estimate of the Expenses for the ensuing year is also

mon appointment récent à ce Gouvernement, sont des circonstances qui auraient donné lieu au désir de vous rassembler plus tôt ; mais j'ai été induit à différer à le faire jusqu'à l'époque correspondante de la tenue de la session de l'année dernière, dans l'idée que j'avais que par là je consulterais mieux votre convenance personnelle.

La perte que Sa Majesté et la Famille Royale, ainsi que tous les sujets de Sa Majesté ont faite par la mort de feu Sa Majesté, n'aura pas sans doute été moins vivement sentie par ses fidèles sujets Canadiens.

Mon peu d'expérience quant aux intérêts locaux de cette Province ne me permet pas encore de diriger votre attention sur aucun objet particulièrement lié avec ses améliorations internes, mais je puis vous assurer qu'à dans ce moment, et je n'ai pas cessé de le faire depuis mon arrivée parmi vous, je me suis diligemment employé à acquérir telles informations sur ces matières, lesquelles, je me flatte, me mettront par la suite en état d'offrir à votre considération quelques suggestions utiles.

Il est toutefois un sujet sur lequel je désire m'arrêter un instant, je veux dire la monnaie courante ; et je ne le fais que dans la vue de vous informer que j'ai en ma possession quelques informations à ce sujet qui seront mises à votre disposition dans le cas où vous le prendriez de nouveau en considération.

Je m'étais flatté d'avoir été en état de vous soumettre quelque communication de la part du Gouvernement de Sa Majesté, relative à la question de finance qui a si fort occupé l'attention de la Législature de cette province ; mais comme il n'est pas encore en mon pouvoir de le faire, je crois nécessaire de vous informer que j'ai raison de savoir que la presse inévitable des affaires publiques occasionnées par la mort de feu Sa Majesté, et le changement dans l'Administration qui a récemment eu lieu en Angleterre, ont interrompu les progrès des mesures contemplées par le Gouvernement de Sa Majesté à ce sujet : j'ai tout lieu de croire que ces mesures ne tarderont pas à être conduites à leur maturité ; en même temps ce sera peut-être une satisfaction pour vous d'apprendre que le Gouvernement de Sa Majesté est profondément convaincu de la nécessité d'un arrangement immédiat et satisfaisant de la question à laquelle j'ai fait allusion, et j'ose me flatter de l'espérance que les instructions que j'ai tout lieu d'attendre seront calculées de manière à prévenir de futures mésintelligence à cet égard.

J'espère que sous de pareilles circonstances vous verrez la nécessité de faire quelque arrangement provisoire pour couvrir les dépenses du Gouvernement, assurés, comme vous pouvez l'être, que Sa Majesté n'a rien de plus à cœur que de voir les matières de finances de la Province mises sans délai sur un pied qui soit tout à la fois compatible avec les besoins du service public et avec le vœu et les sentimens des fidèles sujets de Sa Majesté du *Bas-Canada*. Sa Majesté n'a nulle intention de leur demander aucun subside au-delà de ce qui pourra, après mure considération, être trouvé essentiel, Sa Majesté n'ayant aucun objet plus à cœur que le bien-être, la prospérité et le bonheur d'un peuple qui lui est cher à tant de titres, et dont Sa Majesté sait apprécier à sa juste valeur l'importance progressivement croissante dans toutes les relations de l'Empire Britannique.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Les comptes de l'année dernière sont dans un état avancé de préparation, et j'ai tout lieu de croire qu'ils seront prêts à vous être soumis avant l'expiration de la période fixée par les réglemens de la Législature pour la production des comptes publics.

Le tableau estimatif des dépenses pour l'année suivante

also in preparation, and will shortly be ready to be submitted to you.

Gentlemen of the Legislative Council,  
Gentlemen of the House of Assembly,

The accession of His Majesty King *William* the Fourth, and His consort Queen *Adelaide*, an event which has filled with joy the heart of every British Subject, affords an opportunity of expressing those sentiments of loyalty and attachment to the reigning Royal Family, by which His Majesty's faithful and loyal Canadian Subjects have ever been distinguished.

Were I to consult my own inclination on the present occasion, I should avoid saying any thing regarding myself personally : but, appearing before you, as I now do, for the first time, I think it necessary to detain you a few moments longer, while I express the deep sense I entertain of the importance of the arduous duties which the King has been graciously pleased to confide to me ; and although personally a stranger to this part of His Majesty's Dominions, I am, nevertheless, fully aware of the nature and extent of the difficulties by which those duties are surrounded : how to surmount the difficulties to which I now allude, shall be the object of my constant study, and conscious of my own deficiencies, I will endeavour to supply my want of ability for the task, by a strict and steady adherence to those principles of justice and impartiality which I am quite sure will never mislead me.

It may be that my efforts are not destined to be crowned with success : I will, at least, endeavour to deserve it.

In conclusion : It is worthy of observation that your present meeting is marked by peculiar circumstances. You are now, for the first time, called together under the authority of His present Majesty King *William* the Fourth ; and the popular branch of the Legislature which has been considerably extended by a late Legislative enactment, assembles now, also for the first time, with its augmented numbers : These circumstances, Gentlemen, constitute the commencement of a new Era in your Parliamentary History ; an Era which I do most earnestly hope may be distinguished by that harmony and good understanding between the several branches of the Legislature, which is so essentially necessary to give full effect to the advantages of the Constitution you have the happiness to possess, and for the preservation of which, as by law established, it is, I am well convinced, equally the interest of every Canadian Subject of His Majesty to pray fervently to Almighty God.

His Excellency's  
Speech to be  
printed.

*Ordered*, That two hundred copies of the Speech of His Excellency the Administrator of the Government, delivered this day to both Houses of the Provincial Parliament, be printed for the use of the Members of this House.

Committee to  
prepare an  
Address.

*Resolved*, That a Committee of seven Members be appointed to prepare and report, with all convenient speed, the draught of an Address in answer to the Speech of His Excellency the Administrator of the Government, delivered this day to both Houses of the Provincial Parliament.

*Ordered*, That Mr. *Lagueux*, Mr. *Neilson*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Heney*, Mr. *Stuart*, and Mr. *Quesnel* do compose the said Committee.

*Ordered*,

vante est pareillement en préparation et sera bientôt prêt à vous être soumis.

Messieurs du Conseil Législatif,  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

L'accession de Sa Majesté le Roi *Guillaume Quatre* et de son épouse la Reine *Adelaide*, événement qui a rempli de joie le cœur de tous les sujets britanniques, présente l'occasion de mettre au jour ces sentiments de loyauté et d'attachement pour la Famille Royale régnante, qui ont toujours distingué les fidèles et loyaux sujets canadiens.

Si je ne consultais que ma propre inclination, j'évitais dans l'occasion actuelle de rien dire de ce qui me regarde personnellement ; mais paraissant comme je le fais pour la première fois devant vous, je crois qu'il est nécessaire de vous retenir quelques momens de plus, dans la vue de vous exprimer l'impression profonde, que j'éprouve à l'idée de l'importance des devoirs difficiles dont il a gracieusement plu à Sa Majesté de me charger, et quoique je sois personnellement étranger à cette partie des Domaines de Sa Majesté, je n'en conçois pas moins la nature et l'étendue des difficultés dont ces devoirs sont environnés. L'objet de mon étude constante sera de trouver les moyens de surmonter ces difficultés auxquelles je fais allusion dans ce moment, et dans la conviction du peu de moyens que j'ai par moi-même, je m'efforcerai de suppléer au défaut de ces moyens pour remplir la tâche par une adhérence stricte et ferme à ces principes de justice et d'impartialité, qui, j'en suis certain, ne m'égareront jamais.

Il se peut que mes efforts ne sont pas destinés à être couronnés de succès ; mais du moins je ferai tout en mon pouvoir pour le mériter.

En conclusion, il n'est pas hors de propos d'observer que votre rassemblement actuel est remarquable par les circonstances particulières qui l'accompagnent. Vous êtes dans ce moment convoqués pour la première fois sous l'autorité de Sa présente Majesté le Roi *Guillaume Quatre*, et la branche populaire de la Législature, laquelle a été considérablement augmentée, quant au nombre, par un Acte passé dans le dernier Parlement Provincial, s'assemble pareillement dans ce moment pour la première fois ainsi augmentée. Ces circonstances, Messieurs, constituent le commencement d'un nouvel ère dans votre histoire parlementaire, et une époque, laquelle, j'espère bien sincèrement pourra être distinguée par cette harmonie et cette bonne intelligence entre les diverses branches de la Législature, qui sont si essentiellement nécessaires pour donner un plein et entier effet aux avantages de la Constitution que vous avez le bonheur de posséder, et pour la préservation de laquelle telle qu'établie par la loi, il est, j'en suis bien convaincu, également de l'intérêt de tous et chacun des sujets canadiens de Sa Majesté ; d'adresser des vœux fervens au Tout-Puissant.

*Ordonné*, Que deux cens copies de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, prononcée ce jour aux deux Chambres du Parlement Provincial, soient imprimées pour l'usage des membres de cette Chambre.

La Harangue  
de Son Excel-  
lence à être im-  
primée.

*Résolu*, Qu'un Comité de sept membres soit nommé pour préparer et faire rapport, avec toute la diligence convenable, d'un projet d'Adresse en réponse à la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, prononcée ce jour aux deux Chambres du Parlement Provincial.

*Ordonné*, Que M. *Lagueux*, M. *Neilson*, M. *Louis Bourdages*, M. *Cuvillier*, M. *Heney*, M. *Stuart* et M. *Quesnel* composent le dit Comité.

Comité pour  
préparer une  
Adresse.

*Ordonné*,

*Speech referred.* **Ordered,** That His Excellency's Speech be referred to the said Committee.

*Committee of Good Correspondence.* **Resolved,** That a Committee of five Members be appointed to keep up a Good Correspondence between the two Houses of the Legislature, and to report their proceedings from time to time, with power to send for persons, papers and records for their information.

**Ordered,** That Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Viger*, Mr. *De St. Ours*, Mr. *Morin*, and Mr. *Wright* do compose the said Committee.

**Resolved,** That the said Resolution be communicated by Message to the Legislative Council.

**Ordered,** That Mr. *Louis Bourdages* do carry the said Message to the Legislative Council.

*Journals to be printed.* **Ordered,** That two hundred copies of the Journals of this House for the present Session, be printed in the English and French Languages, for the use of the Members of this House, under the direction of Mr. Speaker.

*Postage of Letters addressed to Members to be paid by the Clerk.* **Resolved,** That the Postage of all Letters and Manuscripts addressed to any Member sitting in the House during the Session, be paid by the Clerk thereof, and charged in the Contingent Accounts of this House.

Then, on Motion of Mr. *Scott*, seconded by Mr. *Bureau*,  
The House adjourned.

Friday, 28th January, 1831.

*A Member takes the oath, and his seat.* **JEAN-BAPTISTE FORTIN**, Esquire, Member for the County of *l'Islet*, having previously taken the oath according to law, and subscribed before the Commissioners, the Roll containing the same, took his seat in the House.

On Motion of Mr. *Louis Bourdages*, seconded by Mr. *Lafontaine*,

*Committee on the entries in the Journals of the 24th and 25th instant.* **Ordered,** That the entries in the Journals of this House of the twenty fourth and twenty fifth instant, be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

**Ordered,** That the said Committee have leave to sit again on Monday next.

*Report on Library.* Mr. Speaker communicated to the House a Report received from the Clerk, of the present state of the Library of the House, pursuant to a Standing Order of the tenth of March, one thousand eight hundred and two.

*Appendix (A.)* For the said Report, see Appendix (A.) at the end of this Volume.

*Report on Clerk's Assistants.* Mr. Speaker also communicated to the House, the Report of the Clerk, relating to his Assistants and Extra Writers employed in his Office.

*Appendix (B.)* For the said Report, see Appendix (B.) at the end of this Volume.

**Ordonné,** Que la Harangue de Son Excellence soit référée au dit Comité.

**Résolu,** Qu'il soit nommé un Comité de cinq membres, pour entretenir une bonne correspondance entre les deux Chambres de la Législature, et pour faire rapport de ses procédés de tems à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, pour son information.

**Ordonné,** Que M. *Louis Bourdages*, M. *Viger*, M. *De St. Ours*, M. *Morin*, et M. *Wright* composent le dit Comité.

**Résolu,** Que la dite Résolution soit communiquée par message au Conseil Législatif.

**Ordonné,** Que M. *Louis Bourdages* porte le dit message au Conseil Législatif.

**Ordonné,** Que deux cens copies des Journaux de cette Chambre, pour la présente session, soient imprimées dans les langues Anglaise et Française pour l'usage des membres de cette Chambre, sous la direction de M. l'Orateur.

**Résolu,** Que les frais de poste pour toutes lettres, écrits et papiers, adressés à aucun membre siégeant dans cette Chambre, durant la session, soient payés par le Greffier d'icelle, et portés aux dépenses contingentes de cette Chambre.

Alors, sur motion de M. *Scott*, secondé par M. *Bureau*,  
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 28 Janvier, 1831.

**JEAN-BAPTISTE FORTIN**, écuyer, membre du Comté de *l'Islet*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Sur Motion de M. *Louis Bourdages*, secondé par M. *Lafontaine*,

**Ordonné,** Que les entrées du journal de cette Chambre des vingt-quatre et vingt-cinq du présent mois soient maintenant référées à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

**Ordonné,** Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre un Rapport qu'il a reçu du Greffier, touchant l'état actuel de la Bibliothèque de la Chambre, conformément à un ordre permanent du dixième jour de Mars mil huit cent deux.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (A.) à la fin de ce volume.

M. l'Orateur a aussi communiqué à la Chambre le Rapport du Greffier, concernant ses Assistans, et les Ecrivains extraordinaires employés dans son Bureau.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (B.) à la fin de ce volume.

M.

Exploring expedition from the King's Posts to the River St. Maurice. — Report of Commissioners presented. Appendix (C.)

Mr. *Stuart* presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act ninth *George* Fourth, Chapter twenty nine, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money, for more completely exploring certain parts of the Province." For the said Report, see Appendix (C.) at the end of this Volume.

Motion relating to the expulsion of Robert Christie, Esquire.

Mr. *Thibaudeau* moved, seconded by Mr. *Louis Bourdages*, That the entries in the Journals of this House of the fourteenth of February one thousand eight hundred and twenty nine, and the twenty second of January one thousand eight hundred and thirty, relating to the expulsion of *Robert Christie*, Esquire, from this House, be now read.

Ordered, That the consideration of the said Motion be postponed till Monday next.

An Address reported;

Mr. *Lagueux*, from the Special Committee appointed to prepare and report the draught of an Address of Thanks, in answer to the Speech of His Excellency the Administrator of the Government to both Houses, at the opening of the present Session of the Provincial Parliament, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table as followeth:—

Your Committee after mature deliberation have agreed to the following draught of an Address, which they have the honor to report to your Honorable House:

TO HIS EXCELLENCY

MATTHEW LORD AYLMEY,

Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander of His Majesty's Forces in the Provinces of *Lower Canada* and *Upper Canada*, *Nova Scotia*, *New Brunswick*, and their several dependencies, and Administrator of the Government of the Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c.

May it please Your Excellency,

WE, His Majesty's dutiful and loyal subjects the Commons of *Lower Canada*, in Provincial Parliament assembled, most humbly thank your Excellency for your Speech delivered at the opening of the present Session.

We gratefully appreciate the kind consideration for our personal convenience which determined your Excellency to defer the calling together the Legislature until the corresponding period of last year's meeting.

Your Excellency does justice to the attachment of the Inhabitants of this Province to His Majesty's Person and Government, in the expression of your conviction that the loss which His Majesty and the Royal Family have sustained by the demise of our late Gracious Sovereign, has been a subject of severe grief to His subjects in *Canada*.

We thank your Excellency for the assurance that your attention since your arrival amongst us has been directed to the objects of internal improvement; and we shall respectfully take into consideration any suggestions relating to this important subject, which your Excellency may be pleased to offer.

The state of the Currency has already occupied the attention of the Legislature at the last Session, and we are grateful for the proffered information on matter of such

Vol—40.

M. *Stuart* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte neuvième *George* Quatre, chapitre vingt-neuf, intitulé, "Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de la Province." Pour le dit Rapport, voyez Appendice (C) à la fin de ce volume.

Rapport des Commissaires sur une expédition pour explorer depuis les Postes du Roi jusqu'à la Rivière St. Maurice présenté. Appendice (C.)

M. *Thibaudeau* a proposé, secondé par M. *Louis Bourdages*, Que les entrées dans les journaux de cette Chambre, des quatorze Février, mil huit cent vingt-neuf, et vingt-deux Janvier mil huit cent trente, relativement à l'expulsion de cette Chambre de *Robert Christie*, écuyer, soient maintenant lues.

Motion relative à l'expulsion de Robert Christie, écuyer.

Ordonné, Que la considération de la dite motion soit remise à Lundi prochain.

M. *Lagueux*, du Comité spécial nommé pour préparer et faire rapport d'un projet d'Adresse de remerciemens, en réponse à la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, aux deux Chambres, à l'ouverture de la présente session du Parlement Provincial, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Rapport d'une Adresse.

Votre Comité, après mûre délibération, est convenu du projet d'Adresse suivant, dont il a l'honneur de faire rapport à votre Honorable Chambre:

A SON EXCELLENCE,

MATTHEW LORD AYLMEY,

Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant des Forces de Sa Majesté dans les Provinces du *Bas-Canada*, et du *Haut-Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, et leurs diverses dépendances, et Administrateur du Gouvernement de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté, les Communes du *Bas-Canada*, assemblées en Parlement Provincial, offrons nos humbles remerciemens à Votre Excellence du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la présente Session.

Nous apprécions dûment le motif qui a engagé Votre Excellence à différer de rassembler la Législature jusqu'à l'époque correspondante de la tenue de la Session de l'année dernière.

Votre Excellence ne fait que rendre justice à l'attachement des Habitans de cette Province à la Personne et au Gouvernement de Sa Majesté, en exprimant sa conviction que les Sujets Canadiens de Sa Majesté ont éprouvé un vif sentiment de douleur pour la perte que Sa Majesté et la Famille Royale ont faite par la mort de notre feu Gracieux Souverain.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance que vous voulez bien nous donner, que depuis votre arrivée parmi nous, vous avez dirigé votre attention sur les objets d'amélioration intérieure; et nous prendrons respectueusement en considération toute suggestion qu'il plaira à Votre Excellence de nous offrir touchant ce sujet important.

L'état du numéraire ayant cours en cette Province a déjà occupé l'attention de la Législature pendant la dernière Session, et nous recevons avec reconnaissance l'of-

fre

E

such essential interest, in the event of the subject being again taken into consideration.

We receive with great respect the information which your Excellency has communicated relating to the events which have interrupted the progress of the measures contemplated by His Majesty's Government respecting the question of Finance, and also the assurance that His Majesty's Government is deeply impressed with the necessity of an immediate and satisfactory adjustment of that question; and we learn with satisfaction that your Excellency is led to hope for instructions calculated to prevent the chance of future collisions on this subject.

Under the most trying circumstances it has ever been the sincere wish of His Majesty's subjects whom we have the honor to represent, to provide for the exigencies of the Government, as seemed to them consistent with their constitutional rights. We thankfully appreciate His Majesty's declaration that He has no desire to call upon His faithful subjects in *Lower Canada* for any supplies beyond such as may, upon a full consideration, be found essential; and we recognize in His Majesty's gracious expressions in favor of the comfort, the prosperity and the happiness of a people endeared to him by so many ties, that benevolence of the Royal feelings towards His Canadian subjects, which has distinguished the Sovereigns of His illustrious House.

We thank your Excellency for the information that the Accounts of the past year are in a forward state of preparation to be laid before us; as also an Estimate for the Expenses of the ensuing year.

We fully participate in the feelings with which His Majesty's subjects in all parts of His Dominions have greeted the accession of King *William* the Fourth, and His consort Queen *Adelaide*, to the Throne of the Great Empire of which this Province forms a part; and we shall fulfil a pleasing duty in availing ourselves of the opportunity of our first meeting after that event, to express the attachment to the reigning Family, by which His Majesty's faithful and loyal Canadian subjects have ever been distinguished:

We sincerely lament the nature and extent of the difficulties with which your Excellency is surrounded in the discharge of the important and arduous duties confided to you by His Majesty, and we gratefully acknowledge the expression of your Excellency's earnest desire to surmount them. In your Excellency's declaration that a steady adherence to the principles of justice and impartiality will be the rule of your conduct, we find the best grounds to hope that your Excellency's efforts will be crowned with success.

We most respectfully assure your Excellency that in endeavouring faithfully to discharge the duties with which we have been entrusted by our Constituents, it will be our earnest desire that harmony may prevail between the several branches of the Legislature, that full effect may be given to the Constitution as established by Law, and that it may be transmitted unimpaired to our posterity.

*Ordered* That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

A Petition of divers Subscribers and Associates for the purpose of establishing Steam Navigation between *Quebec* and *Halifax*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Stuart*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have

fre que vous nous faites de renseignements sur une matière d'un si grand intérêt, dans le cas où nous prendrions de nouveau ce sujet en considération.

Nous recevons avec un grand respect l'information que Votre Excellence nous a communiquée au sujet des événemens qui ont interrompu le progrès des mesures que le Gouvernement de Sa Majesté avait en contemplation relativement à la question des finances, aussi bien que l'assurance qu'il est profondément convaincu de la nécessité d'un arrangement immédiat et satisfaisant de cette question; et nous apprenons avec satisfaction que Votre Excellence se flatte de recevoir des instructions de nature à prévenir toutes mésintelligences à cet égard.

Dans les circonstances les plus difficiles, les sujets de Sa Majesté, que nous avons l'honneur de représenter ont toujours manifesté leur désir sincère de subvenir aux besoins du Gouvernement, de la manière qui leur paraissait compatible avec leurs droits constitutionnels. Nous apprécions avec reconnaissance la déclaration de Sa Majesté, qu'elle n'a nulle intention de demander à ses fidèles Sujets dans le *Bas-Canada*, aucuns subsides au-delà de ce qui pourra, après mûre considération, être trouvé essentiel; et nous reconnaissons dans l'expression gracieuse des intentions de Sa Majesté pour le bien-être, la prospérité et le bonheur d'un peuple qui lui est cher à tant de titres, cette bienveillance royale que les Sujets Canadiens de Sa Majesté ont toujours éprouvé de la part des Souverains de son illustre Famille.

Nous remercions Votre Excellence de l'information que les Comptes de l'année dernière sont dans un état avancé de préparation pour être mis devant nous, ainsi que le Tableau estimatif des Dépenses de cette année.

Nous partageons pleinement les sentimens dans lesquels les sujets de Sa Majesté dans toutes les parties de ses Domaines ont vu l'avènement du Roi *Guillaume Quatre*, et de son Epouse la Reine *Adélaïde* au Trône du vaste Empire dont cette Province forme partie; et ce sera un devoir agréable pour nous de profiter de l'occasion de notre première assemblée après cet événement, pour exprimer cet attachement pour la Famille régnante, qui a toujours distingué les fidèles et loyaux sujets Canadiens de Sa Majesté.

Nous déplorons sincèrement la nature et l'étendue des difficultés dont votre Excellence est environnée dans l'accomplissement des devoirs pénibles et importants dont Sa Majesté vous a chargé, et nous recevons avec reconnaissance l'expression du vif désir de les surmonter dont votre Excellence est animée. La déclaration de votre Excellence qu'une adhérence stricte et ferme aux principes de la justice et de l'impartialité sera la règle de votre conduite, nous donne lieu d'espérer que les efforts de votre Excellence seront couronnés du succès.

Nous assurons très-respectueusement votre Excellence qu'en nous efforçant de remplir fidèlement les devoirs dont nous avons été chargés par nos Constituans, nous n'avons rien de plus à cœur que de voir régner l'harmonie entre les diverses branches de la Législature, afin qu'il soit donné un plein et entier effet à la Constitution, telle qu'établie par la loi, et qu'elle soit transmise intacte à notre postérité.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Une Pétition de divers souscripteurs, associés pour établir la navigation par la vapeur entre *Québec* et *Halifax*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Stuart*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires se sont souscrits et associés

The Report committed.

Petition from the Quebec and Halifax Steam Navigation Company for an Act of Incorporation.

Le Rapport référé.

Pétition de la Compagnie de la navigation par la vapeur entre Québec et Halifax pour un Acte d'incorporation.

have become Subscribers to, and have associated for the purpose of establishing Steam Navigation between the Port of *Quebec*, and *Halifax* in the Province of *Nova Scotia*, which they conceive will not only facilitate and extend the intercourse between these Ports, but be conducive to the advancement and prosperity of all His Majesty's North American Colonies: That the Petitioners are apprehensive that the said objects cannot at all (or but imperfectly) be attained, unless they are incorporated, and subjected to such Rules and Regulations, as the nature of such an undertaking may require: That the Petitioners therefore humbly pray, that a Bill may be brought into and pass through the House for the above purpose, containing such provisions as the House in its wisdom may conceive to be necessary and adequate thereto.

Kamouraska  
Election.—  
Petition of  
Electors.

A Petition of divers Electors of the County of *Kamouraska*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Duval*, and the same was received and read; setting forth:—That at the late Election of Members to serve in the House of Assembly in this Province, a Poll for the Election of two Members to represent the County of *Kamouraska*, was opened at the Parish of *Kamouraska*, in the said County of *Kamouraska*, in the District of *Quebec*, on Tuesday the twenty eighth day of September last, by *Jean Baptiste Taché*, Esquire, duly appointed Returning Officer for the said County: That the Candidates at the said Election were *Charles Eusèbe Casgrain*, *Amable Dionne*, *Pierre Canac dit Marquis* and *Elzéar Bedard*, Esquires: That the said Election was continued by adjournment from day to day, until the thirtieth day of September last, when the said *Pierre Canac dit Marquis* and *Elzéar Bedard* withdrew from the Poll, for the reasons hereinafter stated: That on the said thirtieth day of September last, at the said Parish of *Kamouraska*, the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, were declared elected, and returned to serve in the House of Assembly, in this Province, as the Representatives for the said County of *Kamouraska*: That the Petitioners humbly complain that the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, and each of them, by themselves and himself, and also by means as well of the other of them, as well as of divers other persons in the interest and favor of them, and of each of them, employed by them and by each of them, acting on the behalf, for and in the name of the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, and for each of them, and with the knowledge, participation and consent of the said *Charles Eusèbe Casgrain*, and of the said *Amable Dionne*, directly and indirectly, one month previous to the said Election, and during the same, as and for means of corruption, and with intent to obtain votes at the said Election for them and for each of them the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, and to prevent the Electors of the said County of *Kamouraska*, from giving their votes to the said *Pierre Canac dit Marquis* and *Elzéar Bedard*, did promise to give presents, benefits, rewards and other valuable considerations to several Electors entitled to vote at the said Election of *Kamouraska*; did threaten with civil actions, with loss of salary and other advantages, several Electors entitled to vote at the said Election of *Kamouraska*; did pay and bind themselves and promise to pay, the fare over the Toll Bridge of *Rivière Ouelle*, situated within the limits of the said County of *Kamouraska*, for all such Electors of the said County entitled to vote at the said Election, who voted for them, or for each of them, the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*; did clothe and feed several Electors entitled to vote at the said Election, under the condition that the said Elec-

associés dans le dessein d'établir une navigation à vapeur entre les ports de *Québec* et d'*Halifax*, dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, laquelle, suivant qu'ils le conçoivent, non seulement facilitera et augmentera la communication entre ces Ports, mais procurera l'avancement et la prospérité de toutes les Colonies de Sa Majesté dans l'*Amérique Septentrionale*: Que les Pétitionnaires sont sous l'impression qu'ils ne peuvent atteindre les objets qu'ils ont en vue que d'une manière imparfaite, s'ils ne sont incorporés, et soumis à telles règles et réglemens que la nature d'une telle entreprise peut requérir. C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient humblement qu'il soit introduit et passé dans la Chambre à cet effet, un Bill contenant telles clauses que la Chambre, dans sa sagesse, jugera nécessaires et propres à remplir les desseins des Pétitionnaires.

Une Pétition de divers Electeurs du Comté de *Kamouraska*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Duval*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'à la dernière Election de Membres pour servir dans la Chambre d'Assemblée de cette Province, il a été ouvert en la Paroisse de *Kamouraska*, dans le Comté de *Kamouraska*, dans le District de *Québec*, Mardi le vingt-huitième jour de Septembre dernier, par *Jean-Baptiste Taché*, écuyer, dûment nommé Officier-Rapporteur, pour le dit Comté, un Poll pour l'Election de deux Membres, pour représenter le dit Comté de *Kamouraska*: Que les Candidats à la dite Election étaient *Charles Eusèbe Casgrain*, *Amable Dionne*, *Pierre Canac dit Marquis* et *Elzéar Bedard*, écuyers: Que la dite Election a été continuée par ajournemens de jour en jour, jusqu'au trentième jour de Septembre dernier, jour où les dits *Pierre Canac dit Marquis* et *Elzéar Bedard* se sont retirés du Poll pour les raisons ci-après mentionnées: Que le dit jour, trente Septembre dernier, en la dite Paroisse de *Kamouraska*, les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne* ont été proclamés élus et rapportés pour servir dans la Chambre d'Assemblée en cette Province, et représenter le dit Comté de *Kamouraska*: Que les Pétitionnaires se plaignent humblement que les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*, et chacun d'eux, et l'un par l'autre, par eux-mêmes ensemble, et par chacun d'eux respectivement, et par le moyen d'autres personnes dans leurs intérêts, et dans les intérêts de chacun d'eux respectivement, en leur faveur et en la faveur de chacun d'eux respectivement, employées par les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*, ensemble et par chacun d'eux respectivement, agissant de la part, pour et au nom desdits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne* ensemble, et de chacun d'eux respectivement, et avec la connaissance, participation et consentement du dit *Charles Eusèbe Casgrain* et du dit *Amable Dionne*, directement et indirectement, un mois avant et durant la dite Election, comme moyens de corruption, et pour obtenir à la dite Election des votes en faveur d'eux et de chacun d'eux les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*, et pour empêcher les Electeurs du dit Comté de *Kamouraska* de donner leurs votes au dit *Pierre Canac dit Marquis* et *Elzéar Bedard* respectivement, ont fait des promesses de dons, avantages et récompenses, et autres considérations de prix; à plusieurs Electeurs, ayant droit de voter à la dite Election de *Kamouraska*; ont fait des menaces de poursuites civiles, de perte de salaire et d'autres avantages à divers Electeurs, ayant droit de voter à la dite Election; ont payé, se sont engagés à, et ont promis de payer le passage du Pont de Péage de la *Rivière-Ouelle*, situé dans les limites du dit Comté, pour tous les Electeurs du dit Comté qui, ayant droit de voter à la dite Election, votaient ou s'engageaient de voter pour eux ou pour chacun d'eux, les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*;

Election de  
Kamouraska.  
Pétition des E-  
lecteurs.

tors should vote for them, and for each of them, the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*; did make presents of, give, allow, distribute and pay several sums of money and other valuable consideration, to several Electors entitled to vote at the said Election, for the purpose of obtaining and procuring in their favor, and in the favor of each of them, the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, the votes of the said Electors, as well as the price of such their votes, as aforesaid, as also under pretext of indemnifying them for their loss of time, for payment for their days work, for their expenses incurred, or to be incurred in going to vote, and for costs incurred, or to be incurred in going to procure voters in favour of them and of each of them the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, for conveying the said Electors to the Poll and back again to their houses; did cause public monies entrusted to Public Commissioners for the payment of work and labour to be performed on Public Roads, to be distributed and paid to several Electors and Labourers of the said County of *Kamouraska*, to procure their votes in favor of them, and of each of them, the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, and for their travelling expenses to and for their attendance, during several days at the Hustings at *Kamouraska*, as if the said Electors and Labourers had been at work on the said public roads during the said several days; did send to several houses of divers Electors entitled to vote at the said Election, persons carrying with them spirituous and other intoxicating liquors, furnished and paid for by the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, and by each of them, which said spirituous and other intoxicating liquors were by the said persons so sent, distributed, given and delivered to the said several Electors, to induce them to give their votes to the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, and to each of them respectively; did open, and keep open their own houses for the purpose of receiving, feeding, treating and intoxicating, and did in fact in their respective houses, receive, feed, treat and intoxicate several persons entitled to vote at the said Election, with the intent of procuring their votes in favor of them the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, and of each of them respectively; did in the several Parishes situate within the limits of the said County of *Kamouraska*, open and support, cause to be opened and supported at the costs and expenses of them, and of each of them respectively, houses and other places of public entertainment, therein to receive, feed, treat and intoxicate, and did in fact, and each of them respectively therein, receive, feed, treat and intoxicate several Electors entitled to vote at the said Election, with the intent and for the purpose of procuring their votes in favor of them, and of each of them, the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*; did at those places of public entertainment, use violence towards several Electors entitled to vote at the said Election, who voted or were about to vote for the said *Pierre Canac* dit *Marquis* and *Elzéar Bedard*, at the said Election to alight from their vehicles and to leave their horses, and detain the said several Electors against their will at the said places of public entertainment, therein treating and intoxicating them, to prevent them from giving their votes to the said *Pierre Canac* dit *Marquis* and *Elzéar Bedard*; and to induce them to give their votes to the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, and to each of them: That by the means of the said several acts of corruption and violence, the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, have obtained an illegal majority of votes, and have illegally procured themselves to be returned by the Returning Officer, to serve in the present Provincial Parliament for the said County of *Kamouraska*: That all which acts and means of corruption, and violence are contrary to Law and to the

*Dionne*; ont vêtu et nourri divers Electeurs, ayant droit de voter à la dite Election, sous la condition que les dits Electeurs voteraient pour eux ou pour chacun d'eux les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*; ont fait présent, donné, alloué et distribué des sommes d'argent et autres récompenses appréciables à prix d'argent, à divers Electeurs ayant droit de voter à la dite Election, pour obtenir et se procurer les votes des dits Electeurs, en leur faveur et en faveur de chacun d'eux les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*, tant comme prix de leurs votes, comme susdit, que sous prétexte de compensation de perte de tems, pour prix de leurs journées, pour frais encourus ou à encourir pour aller voter; et pour frais encourus ou à encourir pour aller quérir des voteurs, en leur faveur et en la faveur de chacun d'eux les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*, pour mener les dits voteurs au Poll et les remener chez eux; ont fait que des argens publics, confiés à des Commissaires Publics, pour le payement d'ouvrages et travaux à être faits sur des Chemins publics, ont été distribués et payés à divers Electeurs et Journaliers du dit Comté de *Kamouraska*, pour se procurer leurs votes respectifs en leur faveur et en la faveur de chacun d'eux les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*, et pour leurs transports et assiduités durant plusieurs jours au Poll de *Kamouraska*, comme si les Electeurs et Journaliers eussent été pendant les dits jours employés à travailler sur les dits Chemins publics; ont envoyé dans diverses maisons de divers Electeurs, ayant droit de voter à la dite Election, des personnes ayant avec elles des liqueurs fortes et autres boissons enivrantes, fournies et payées par les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*, et par chacun d'eux, à leurs frais et dépens, et aux frais et dépens de chacun d'eux: lesquelles liqueurs fortes et autres boissons enivrantes ont été, par les dites personnes ainsi envoyées, distribuées, données et livrées aux dits Electeurs pour les engager à donner et leur faire donner leurs votes aux dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*, et pour chacun d'eux; ont ouvert et tenu ouvertes leurs propres maisons à l'effet d'y recevoir, traiter, nourrir, faire boire et enivrer, et y ont de fait, et chacun d'eux respectivement, traité, nourri, fait boire et enivrer diverses personnes ayant droit de voter à la dite Election, dans l'intention d'obtenir leurs votes en leur faveur et en la faveur de chacun d'eux, les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*; ont, dans les diverses paroisses situées dans les limites du dit Comté de *Kamouraska*, ouvert et soutenu, fait ouvrir et soutenir à leurs frais et dépens, et aux frais et dépens de chacun d'eux, des maisons et autres lieux de traitement public, pour y recevoir, nourrir, traiter et enivrer, et y ont de fait, et chacun d'eux, reçu, nourri, traité et enivré diverses personnes ayant droit de voter à la dite Election dans l'intention de et pour se procurer et à chacun d'eux, les votes des dits Electeurs; ont, à ces lieux de traitement public, usé de violence envers divers Electeurs du dit Comté, ayant droit de voter à la dite Election, qui votaient ou allaient voter pour les dits *Pierre Canac* dit *Marquis* et *Elzéar Bedard*, à la dite Election; et ont forcé et contraint les dits Electeurs qui votaient ou allaient voter pour les dits *Pierre Canac* dit *Marquis* et *Elzéar Bedard* à la dite Election, de descendre de leurs voitures et de laisser leurs chevaux, et les ont détenus malgré eux dans les dits lieux d'entretien public, les y traitant et enivrant pour les empêcher de donner leurs votes aux dits *Pierre Canac* dit *Marquis* et *Elzéar Bedard*, et pour les engager à voter pour eux et pour chacun d'eux, les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*: Qu'au moyen des divers actes de corruption et de violence ci-dessus mentionnés, les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne* ont obtenu une grande majorité illégale de votes, et se sont procuré illégalement

the rights of the Petitioners. Therefore the Petitioners complain of the Election and Return of the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, and humbly pray the House to take their present Petition into consideration, and that the Petitioners may be permitted to prove the allegations thereof, and to be heard in support of the said Petition; and that the Election and Return of the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, be declared null and illegal, and further that the House do adjudge and determine upon the whole as to its wisdom will appear meet.

Mr. Duval moved to Resolve, seconded by Mr. Peck, That the grounds and reasons of complaint set forth in the said Petition, if true, are sufficient to make void the Election of the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, Esquires.

Ordered, That the further consideration of the said Motion be postponed till Monday next.

A Petition of divers Electors of the County of *Rimouski*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Duval, and the same was received and read; setting forth: That at the last Election of Members to serve in the House of Assembly of this Province, a Poll for the election of two Members to represent the County of *Rimouski*, was opened in the Parish of *Rimouski*, in the said County of *Rimouski*, and District of *Quebec*, on Tuesday the fifth day of October last, by *Pierre Gauvreau*, Esquire, duly appointed Returning Officer for the said County: That the Candidates at the said Election, were, *Pierre Canac* dit *Marquis*, *Paschal Dumais*, *François Corneau*, *Jacques Hugues*, *Joseph Levasseur Borgia* and *Moyse Morin*, Esquires: That the said Election was continued at *Rimouski*, by adjournment, until the sixth day of October last, being the day when the Poll was closed at *Rimouski*, and thence transferred to the Parish of *Isle Verte*, in the County and District aforesaid: That on the eighth day of October last, the said Poll was re-opened in the said Parish of *Isle Verte*, where the said Election was continued by adjournment from day to day, until the twelfth day of October last: That on the said twelfth day of October last, in the said Parish of *Isle Verte*, the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, were declared as elected and returned to serve in the House of Assembly of this Province, and to represent the aforesaid County of *Rimouski*: That the Petitioners humbly complain that the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, and each of them, and one by the other, by themselves together, and by each of them respectively, and by the means of other persons, in their interest, and in the interest of each of them respectively, and in their favor, and in the favor of each of them respectively, employed by the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, together and by each of them respectively, acting on the part, for, and in the name of the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, together and each of them respectively, and with the knowledge, participation and consent of the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, directly and indirectly, one month before and during the continuance of the said Election, as means of corruption, and in order, at the said Election to obtain votes in favor of them, and of each of them, the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, and in order to prevent the Electors of the said County of *Rimouski* from giving their votes to the other before mentioned Candidates; did make promises of gifts, advantages, rewards, and other valuable considerations to several Electors who had a right of voting at the said Election of *Rimouski*; did threaten divers

Electors

le Retour de l'Officier-Rapporteur pour servir dans le présent Parlement Provincial pour le dit Comté de *Kamouraska*. Tous lesquels actes et moyens de corruption et de violence sont contraires à la loi et aux droits des Pétitionnaires. C'est pourquoi, les Pétitionnaires se plaignent de l'Election et du Retour du dit *Charles Eusèbe Casgrain* et du dit *Amable Dionne*, et supplient humblement la Chambre de prendre leur présente Pétition en considération, et qu'il leur soit permis d'en prouver les allégués, et d'être entendus sur icelle; et que l'Election et le Retour du dit *Charles Eusèbe Casgrain* et du dit *Amable Dionne* soient déclarés nuls et illégaux, et qu'en outre la Chambre ordonne, adjuge et déclare sur le tout ainsi que de droit, et que dans sa sagesse elle trouvera convenable.

M. Duval a proposé de résoudre, secondé par M. Peck, que les raisons de plaintes établies dans la dite Pétition, si elles sont vraies, sont suffisantes pour rendre nulle l'Election des dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*, écuyers.

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à Lundi prochain.

Une Pétition de divers Electeurs du Comté de *Rimouski*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Duval, laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'à la dernière Election de Membres pour servir dans la Chambre d'Assemblée en cette Province, il a été ouvert en la Paroisse de *Rimouski*, dans le Comté de *Rimouski*, dans le District de *Quebec*, Mardi le cinquième jour d'Octobre dernier, par *Pierre Gauvreau*, écuyer, dûment nommé Officier-Rapporteur pour le dit Comté, un Poll pour l'Election de deux Membres pour représenter le dit Comté de *Rimouski*; Que les Candidats à la dite Election étaient *Pierre Canac* dit *Marquis*, *Paschal Dumais*, *François Corneau*, *Jacques Hugues*, *Joseph Levasseur Borgia* et *Moyse Morin*, écuyers; Que la dite Election a été continuée à *Rimouski* par ajournement au sixième jour d'Octobre dernier, jour où le Poll a été clos à *Rimouski*, et de là transporté à la Paroisse de *l'Isle-Verte*, dans les Comté et District susdits; Que le huitième jour d'Octobre dernier, le susdit Poll a été rouvert dans la susdite Paroisse de *l'Isle-Verte*, et que la dite Election y a continué par ajournemens de jour en jour, jusqu'au douzième jour d'Octobre dernier; Que le dit jour douze Octobre dernier, en la dite Paroisse de *l'Isle-Verte*, les dits *Paschal Dumais* et *François Corneau* ont été proclamés élus et rapportés pour servir dans la Chambre d'Assemblée en cette Province, et représenter le susdit Comté de *Rimouski*: Que les Pétitionnaires se plaignent humblement que les dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*, et chacun d'eux, et l'un par l'autre, par eux-mêmes ensemble et par chacun d'eux respectivement, et par le moyen d'autres personnes dans leurs intérêts, et dans les intérêts de chacun d'eux respectivement, en leur faveur, et en la faveur de chacun d'eux respectivement, employés par les dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*, ensemble et par chacun d'eux respectivement, agissant de la part, pour et au nom des dits *Paschal Dumais* et *François Corneau* ensemble, et de chacun d'eux respectivement, et avec la connaissance, participation et consentement des dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*, directement et indirectement, un mois avant et durant la dite Election, comme moyens de corruption et pour obtenir à la dite Election des votes en faveur d'eux et de chacun d'eux, les dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*, et pour empêcher les Electeurs du dit Comté de *Rimouski* de donner leurs votes aux autres Candidats susnommés: ont fait des promesses de dons, avantages et récompenses et autres considérations de prix à plusieurs Electeurs, ayant droit de voter à la dite Election de *Rimouski*: ont fait des menaces de poursuites civiles, de perte de salaire et d'autres avantages à divers Electeurs ayant droit de voter à la dite Election: ont vêtu et nourri divers

Election de Rimouski. Pétition des Electeurs.

Electeurs



Electors who had a right to vote at the said Election, with civil suits, loss of wages, and of other advantages; did clothe and board divers Electors having a right of voting at the said Election, upon condition that the said Electors should vote for them, or for each of them, the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*; did present, give, allow and distribute, sums of money, and other rewards, capable of being valued by money, unto divers Electors having a right to vote at the said Election, in order to obtain and procure the votes of the said Electors in favor of them, and of each of them, the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, as well for the purchase of their votes, as aforesaid, as under the pretence of compensating them for loss of time, for their day's work, for expenses incurred or to be incurred, in coming to vote, in fetching votes in their favor, and in favor of each of them, the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, and for conveying them to the Poll, and conveying them back to their homes; did send to divers houses of divers Electors having a right to vote at the said Election, sundry persons, who carried with them ardent spirits, and other intoxicating liquors, furnished and paid for by the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, and by each of them, at their cost and expense, and at the cost and expense of each of them; which ardent spirits, and other intoxicating liquors, were so sent by the said persons, distributed, given, and delivered to the said Electors, for the purpose of inducing them to give their votes to the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, and to each of them; did open and keep open, their own houses, for the purpose of receiving, treating, giving victuals and drink, and intoxicating, and did, in effect, each of them respectively, so treat, give victuals and drink to, and intoxicate sundry persons who had a right to vote at the said Election, with the intention of obtaining their votes in their favor, and in favor of each of them, the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*; did, in the several Parishes situated within the limits of the said County of *Rimouski*, open and maintain, and cause to be opened and maintained, at their cost and expense, and at the cost and expense of each of them, houses and other places of public entertainment, in order therein to receive, victual, treat and intoxicate, and in fact did, both and each of them, so receive, victual, treat, and intoxicate, sundry persons having a right to vote at the said Election, with the intention of, and in order to obtain the votes of the said Electors, in favor of them, and of each of them, the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*; did, at those places of public entertainment, use violence towards sundry Electors of the said County of *Rimouski*, having a right to vote at the said Election, who voted, or were going to vote for the other before mentioned Candidates at the said Election, and did force and compel the said Electors who voted or were going to vote for the said other Candidates at the said Election, to alight from their carriages, and to leave their horses, and detained them against their will, in the said places of public entertainment, treating and intoxicating them there, for the purpose of preventing them from giving their votes to the said other Candidates, and of inducing them to vote for them, and for each of them, the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*: That by means of the various acts of corruption and violence, herein before mentioned, the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, did obtain an illegal majority of votes, and illegally procure themselves to be returned by the Returning Officer, as Members to serve in the present Provincial Parliament, for the said County of *Rimouski*. All which acts and means of corruption, and violence, are in violation of the Law, and of the rights of the Petitioners. Wherefore, the Petitioners complain of the Election and Return of the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*; and humbly pray the House to take their present Petition into consideration, and that they may be permitted to prove the allegations contained therein,

Electeurs ayant droit de voter à la dite Election, sous la condition que les dits Electeurs voteraient pour eux, ou pour chacun d'eux, les dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*: ont fait présent, donné, alloué et distribué des sommes d'argent et autres récompenses appréciables à prix d'argent, à divers Electeurs ayant droit de voter à la dite Election, pour obtenir et se procurer les votes des dits Electeurs en leur faveur et en faveur de chacun d'eux, les dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*, tant comme prix de leurs votes, comme susdit, que sous prétexte de compensation de perte de temps, pour prix de leurs journées, pour frais encourus ou à encourir pour aller voter, quérir des voteurs en leur faveur et en la faveur de chacun d'eux, les dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*, pour les mener au Poll et les remener chez eux: ont envoyé dans diverses maisons de divers Electeurs ayant droit de voter à la dite Election des personnes ayant avec elles des liqueurs fortes et autres boissons enivrantes, fournies et payées par les dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*, et par chacun d'eux, à leurs frais et dépens, et aux frais et dépens de chacun d'eux, lesquelles liqueurs fortes et autres boissons enivrantes ont été par les dites personnes ainsi envoyées, distribuées, données et livrées aux dits Electeurs, pour les engager à donner, et leur faire donner leurs votes aux dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*, et à chacun d'eux: ont ouvert et tenu ouvertes leurs propres maisons à l'effet d'y recevoir, traiter, nourrir, faire boire et enivrer, et y ont de fait, et chacun d'eux respectivement traité, nourri, fait boire et enivré diverses personnes ayant droit de voter à la dite Election, dans l'intention d'obtenir leurs votes en leur faveur et en faveur de chacun d'eux, les dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*: ont, dans les diverses Paroisses situées dans les limites du dit Comté de *Rimouski*, ouvert et soutenu, fait ouvrir et soutenir à leurs frais et dépens, et aux frais et dépens de chacun d'eux, des maisons et autres lieux de traitement public, pour y recevoir, nourrir, traiter et enivrer, et y ont de fait, et chacun d'eux, reçu, nourri, traité et enivré diverses personnes ayant droit de voter à la dite Election, dans l'intention de et pour se procurer et à chacun d'eux, les dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*, les votes des dits Electeurs: ont à ces lieux de traitement public usé de violence envers divers Electeurs du dit Comté, ayant droit de voter à la dite Election, qui votaient ou allaient voter pour les autres Candidats susnommés à la dite Election, et ont forcé et contraint les dits Electeurs qui votaient ou allaient voter pour les dits autres Candidats à la dite Election, de descendre de leurs voitures et de laisser leurs chevaux, et les ont détenus malgré eux, dans les dits lieux d'emretien public, les y traitant et enivrant, pour les empêcher de donner leurs votes aux dits autres Candidats, et pour les engager à voter pour eux et pour chacun d'eux, les dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*: Qu'au moyen des divers actes de corruption et de violence ci dessus mentionnés, les dits *Paschal Dumais* et *François Corneau* ont obtenu une majorité illégale de votes, et se sont procuré illégalement le Retour de l'Officier-Rapporteur, pour servir dans le présent Parlement Provincial, pour le dit Comté de *Rimouski*. Tous lesquels actes et moyens de corruption et de violence sont contraires à la loi, et aux droits des Pétitionnaires. C'est pourquoi, les Pétitionnaires se plaignent de l'Election et du Retour du dit *Paschal Dumais* et *François Corneau*, et supplient humblement la Chambre de prendre leur présente Pétition en considération, et qu'il leur soit permis d'en prouver les allégués et d'être entendus sur icelle, et que l'Election et le Retour du dit *Paschal Dumais* et du dit *François Corneau* soient déclarés nuls et illégaux, et qu'en outre la Chambre ordonne, adjuge et déclare sur le tout, ainsi que de droit, et que dans sa sagesse, elle trouvera convenable.

therein, and that they may be heard thereon; and that the Election and Return of the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, may be declared null and void; and moreover, that the House, do order, adjudge and declare, upon the whole, what to justice may appertain, and what in its wisdom may seem fit.

Mr. *Duval* moved to Resolve, seconded by Mr. *Bureau*, That the grounds and reasons of complaint set forth in the said Petition, if true, are sufficient to make void the Election of the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, Esquires.

Ordered, That the further consideration of the said Motion be postponed till Monday next.

Petition of Edouard Glackemeyer, relating to the renewal of his Commission as a Notary Public.

A Petition of *Edouard Glackemeyer*, Notary Public, of the City of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Bedard*, and the same was received and read; setting forth:— That the Petitioner after having qualified himself in the manner by Law required, was admitted to practice as a Notary in this Province, as appears by his Commission bearing date the fifteenth day of December, One thousand eight hundred and fifteen; since which time he has constantly exercised the said profession: That subsequently to the twenty sixth day of December last, the Petitioner having executed an *Acte*, of which the legalization was deemed necessary, applied for that purpose to the Provincial Secretary, who remarked that he did not believe it was in his power to affix the ordinary certificate to the said *Acte* before he had taken advice, because the Petitioner had not taken out a new Commission at the expiration of the six months succeeding the decease of His late Majesty *George* the Fourth: That the Petitioner, considering that as His Majesty's Government in this Province has not the power of admitting to the exercise of the said Profession, any persons other than those who had qualified themselves as aforesaid, or of refusing to admit thereto any person who was so qualified, or of depriving at will those who had been so admitted, of the right of exercising the said Profession, the Commissions of Notaries in this Province could not in any wise be considered as held during the pleasure of His Majesty's Government, thought it his duty not to take out a new Commission on the said occasion, and persisted in praying the legalization of the said *Acte*: That on the tenth day of the month of January instant, the Petitioner obtained, with reference to the said *Acte*, a certificate, by which His Majesty's Government far from certifying in the usual manner, that the Petitioner was qualified to practice as a Notary in this Province, expressed on the contrary certain doubts on that point, so that the parties interested have not been able to avail themselves of the said *Acte*: That the said certificate by raising doubts as to the validity of all *Actes* executed subsequently to the date before mentioned, by the Petitioner, and by every other Notary placed under similar circumstances, has been productive of great mischief to them, and has excited serious alarm among His Majesty's Subjects in this Province, who have already suffered, and are still exposed to the greatest inconvenience by reason thereof. Wherefore the Petitioner humbly prays the House to take the subject of his Petition into serious consideration, and to apply to the pressing evil of which he complains, such speedy remedy as the House in its wisdom may deem expedient.

Ordered, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to incorporate the City of *Montreal*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

A Bill for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part

Bill for appointing Commissioners to treat with Upper Canada, read the first time;

M. *Duval* a proposé de résoudre, secondé par M. *Bureau*, que les raisons de plaintes établies dans la dite Pétition, si elles sont vraies, sont suffisantes pour rendre nulle l'Election des dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*, écuyers.

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à Lundi prochain.

Une Pétition d'*Edouard Glackemeyer*, Notaire Public, de la Cité de *Québec*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Bedard*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire s'étant qualifié, suivant la loi, a été admis à pratiquer comme Notaire en cette Province, ainsi qu'il appert par sa Commission en date du quinze Décembre mil huit cent quinze, depuis lequel tems il a toujours exercé la dite profession; Qu'après le vingt-sixième Décembre dernier, le Pétitionnaire ayant exécuté un *Acte* dont la légalisation avait été jugée nécessaire, s'adressa à cette fin au Secrétaire Provincial, lequel observa qu'il croyait ne pouvoir apposer à cet *Acte* le certificat ordinaire, avant de s'être avisé, parce que le Pétitionnaire ne s'était pas muni d'une nouvelle Commission à l'expiration des six mois après le décès de feu Sa Majesté *George* Quatre; Que le Pétitionnaire considérant que le Gouvernement de Sa Majesté en cette Province ne pouvait admettre à la dite profession de Notaire, que ceux qui s'étaient qualifiés suivant la loi; qu'il ne pouvait refuser d'admettre à l'exercice de la dite profession ceux qui s'étaient ainsi qualifiés, et ne pouvait de son propre mouvement priver du droit d'exercer la dite profession ceux ainsi admis à la pratique d'icelle, et que les Commissions des Notaires en cette Province ne pouvaient en aucune manière être considérées comme tenues sous le bon plaisir du Gouvernement de Sa Majesté, crut devoir ne point prendre une nouvelle Commission à cette occasion, et persista à demander la légalisation du dit *Acte*; Que le dixième jour du présent mois de Janvier, le Pétitionnaire obtint à cet *Acte* un certificat, par lequel le Gouvernement de Sa Majesté, bien loin de certifier, suivant l'usage, que le Pétitionnaire était dûment qualifié à pratiquer comme Notaire en cette Province, exprimait au contraire des doutes à ce sujet; de sorte que les parties intéressées n'ont pu faire usage du dit *Acte*; Que ce certificat en élevant des doutes sur la validité des *Actes* exécutés postérieurement à l'époque ci-dessus, par le Pétitionnaire, et par tous les Notaires qui se trouvent dans le même cas, leur a causé un grand dommage et a excité de sérieuses alarmes parmi les sujets de Sa Majesté en cette Province, qui ont déjà souffert, et sont encore exposés à en souffrir les inconvéniens les plus graves. Pourquoi le Pétitionnaire supplie humblement la Chambre de vouloir bien prendre le sujet de sa présente Réquête en sa sérieuse considération, et d'apporter au mal urgent dont il se plaint, tel prompt remède que dans sa sagesse la Chambre jugera convenable.

Pétition d'Edouard Glackemeyer, relative au renouvellement de sa Commission, comme Notaire Public.

Ordonné, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Cité de *Montréal*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Conformément à l'ordre, un Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires qui

Bill pour incorporer la Cité de Montréal, lu la première fois.

Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec le Haut-Canada, lu une seconde fois;

part of the Province of *Upper Canada*, for the purposes therein mentioned, was, according to order, read a second time.

committed: *Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Then, on Motion of Mr. *Peck*, seconded by Mr. *Neilson*,  
The House adjourned.

sont ou pourront être nommés de la part de la Province du *Haut-Canada*, pour les fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain. référé.

Alors, sur motion de M. *Peck*, secondé par M. *Neilson*,  
La Chambre s'est ajournée.

Saturday, 29th January, 1831.

**O**N Motion of Mr. *Neilson*, seconded by Mr. *Bureau*,

Committee of Privileges and Elections.

*Resolved*, That a Committee of Privileges and Elections, to consist of eleven Members, be appointed, of which five to form a *Quorum*, to take into consideration and report their opinions and observations on all questions which may arise in the House, and be referred to them, relating to Privileges and Elections, with power to send for persons, papers and records, and to report from time to time.

Committee of Grievances.

*Resolved*, That a Committee of Grievances, to consist of eleven Members, be appointed, of which five to form a *Quorum*, to take into consideration and report their opinions and observations on all questions which may arise in the House, and be referred to them, relating to Grievances and Petitions of Grievances, with power to send for persons, papers and records, and to report from time to time.

Committee of Courts of Justice.

*Resolved*, That a Committee of Courts of Justice, to consist of eleven Members, of which five to form a *Quorum*, be appointed to take into consideration and report their opinions and observations on all questions which may arise in the House, and be referred to them, relating to Courts of Justice and the Administration of Justice, with power to send for persons, papers and records, and to report, from time to time, by Bill or otherwise.

Committee of Accounts.

*Resolved*, That a Committee of Accounts, to consist of eleven Members, of which five to form a *Quorum*, be appointed to take into consideration, examine, state and report their opinions and observations on all Accounts which may be referred to them, relating to the Public Revenue and Expenditure, with power to send for persons, papers and records, and to report, from time to time, by Bill or otherwise.

Committee of Education and Schools.

*Resolved*, That a Committee of Education and Schools, to consist of eleven Members, of which five to form a *Quorum*, be appointed to take into consideration and report their opinions and observations on all questions which may arise in the House, and be referred to them, relating to Education and Schools, and Expenditures connected therewith, with power to send for persons, papers and records, and to report, from time to time, by Bill or otherwise.

Committee of Agriculture.

*Resolved*, That a Committee of Agriculture, to consist of eleven Members, of which five to form a *Quorum*, be appointed to take into consideration and report their opinions and observations on all matters which may be referred to them, relating to Agriculture, with power

Samedi, 29 Janvier 1831.

**S**UR Motion de M. *Neilson*, secondé par M. *Bureau*,

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité de Privileges et d'Elections, composé de onze membres, dont cinq formeront un *quorum*, à l'effet de prendre en considération, et faire rapport de ses opinions et de ses observations sur toutes les questions qui peuvent s'élever dans la Chambre, et lui être référées, relativement aux Privileges et aux Elections, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de tems à autre.

Comité de Privileges et d'Elections.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité pour les Grievs, composé de onze membres, dont cinq formeront un *quorum*, à l'effet de prendre en considération et faire rapport de ses opinions et de ses observations sur toutes les questions qui pourront s'élever dans la Chambre, et qui pourront lui être référées, relativement aux Grievs et aux Pétitions contenant des Grievs, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de tems à autre.

Comité pour les Grievs.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité pour les Cours de Justice, composé de onze membres, dont cinq formeront un *quorum*, à l'effet de prendre en considération, et faire rapport de ses opinions et de ses observations, sur toutes les questions qui pourront s'élever dans la Chambre et lui être référées, relativement aux Cours de Justice et à l'Administration de la Justice, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de tems à autre, par Bill ou autrement.

Comité pour les Cours de Justice.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité pour les Comptes, composé de onze membres, dont cinq formeront un *quorum*, à l'effet de prendre en considération et d'examiner tous les Comptes qui pourront lui être référés relativement au Revenu Public et à la Dépense, de présenter ses opinions et observations, et faire rapport sur iceux, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de tems à autre, par Bill ou autrement.

Comité pour les Comptes.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité pour l'Education et les Ecoles, composé de onze membres, dont cinq formeront un *quorum*, à l'effet de prendre en considération, et faire rapport de ses opinions et de ses observations sur toutes questions qui pourront s'élever dans la Chambre, et qui lui seront référées relativement à l'Education et aux Ecoles, ainsi qu'à la dépense qui y a rapport, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de tems à autre, par Bill ou autrement.

Comité pour l'Education et les Ecoles.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité pour l'Agriculture, composé de onze membres, dont cinq formeront un *quorum*, à l'effet de prendre en considération, et faire rapport de ses opinions et de ses observations sur toutes les matières qui pourront lui être référées, relativement

Comité pour l'Agriculture.

power to send for persons, papers and records, and to report from time to time, by Bill or otherwise.

Committee of Trade.

*Resolved*, That a Committee of Trade, to consist of eleven Members, of which five to form a *Quorum*, be appointed to take into consideration and report their opinions and observations on all matters which may be referred to them, relating to Trade, Fisheries and Navigation, with power to send for persons, papers and records, and to report from time to time, by Bill or otherwise.

Committee of Roads and Public Improvements.

*Resolved*, That a Committee of Roads and Public Improvements, to consist of eleven Members, of which five to form a *Quorum*, be appointed to take into consideration and report their opinions and observations on all matters which may be referred to them, relating to Roads and Bridges, Improvements of Internal Communications, and Settlement of Waste Lands, and Reports and Expenditures connected therewith, with power to send for persons, papers and records, and to report from time to time, by Bill or otherwise.

Committee of Expiring Laws.

*Resolved*, That a Committee of expiring Laws, to consist of eleven Members, of which five to form a *Quorum*, be appointed to enquire into all Laws expired or about to expire, and deemed necessary to be revived or renewed and amended, with power to send for persons, papers and records, and to report from time to time, by Bill or otherwise.

Committee of Private Bills.

*Resolved*, That a Committee of Private Bills, to consist of eleven Members, of which five to form a *Quorum*, be appointed to take into consideration, examine and report their opinions and observations on all Petitions for Private Bills which may be referred to them, with power to send for persons, papers and records, and to report from time to time, by Bill or otherwise.

Committee of Bills to be engrossed, or that have been engrossed.

*Resolved*, That a Committee of Bills to be engrossed, or that have been engrossed, to consist of eleven Members, five of whom to form a *Quorum*, be appointed to examine and report their opinions and observations on all Bills ready to be engrossed, or that have been engrossed, with power to send for persons, papers and records, and to report from time to time.

Petition of E. S. Glen to build a Toll Bridge over the River Richelieu.

A Petition of *Edward Southouse Glen*, of *Chambly*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Viger*, and the same was received and read; setting forth: That the Inhabitants residing on the East side of the River *Richelieu*, in the Seigniories of *Sainte Marie*, *Saint Jean Baptiste*, *Saint Césaire*, *Saint Hyacinthe*, and those residing in the Eastern Townships, whose route to Market is through *Chambly* by the *Longueuil* Road, experience extreme inconvenience on account of the difficulties they have to encounter in crossing the River in the vicinity of *Chambly* basin: That a Bridge in the vicinity of *Pointe Olivier*, in the Parish of *Saint Matthias*, over the River *Richelieu*, on to the Island opposite, and a Road across said Island to the main land on the North Shore, would greatly facilitate the communication between the opposite sides of said River: Wherefore the Petitioner humbly prays that the House will, by an Act of the Provincial Parliament, authorize him to erect a Toll Bridge over said River, in the Parish of *Saint Matthias*, in the vicinity of the Wharf of *Timothee Franchère*, Esquire, on to the Island opposite, and to connect the same by a Road and Bridge with

tivement à l'Agriculture, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de tems à autre, par Bill ou autrement.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité de Commerce, composé de onze membres, dont cinq formeront un *quorum*, pour prendre en considération toutes les matières qui pourront lui être référées, touchant le Commerce, les Pêches et la Navigation, et pour faire rapport de ses opinions et de ses observations sur iceux, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de tems à autre, par Bill ou autrement.

Comité de Commerce.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité des Chemins et Améliorations Publiques, composé de onze membres, dont cinq formeront un *quorum*, pour prendre en considération toutes les matières qui lui seront référées, touchant les Chemins et Ponts, l'amélioration des Communications intérieures et l'établissement des Terres incultes, et les Dépenses et les Rapports y relatifs, et pour faire rapport de ses opinions et de ses observations sur iceux, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de tems à autre, par Bill ou autrement.

Comité des Chemins et des Améliorations publiques.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité des Lois expirantes, composé de onze membres, dont cinq formeront un *quorum*, pour s'enquérir de toutes les Lois expirées ou qui sont sur le point d'expirer, et dont la remise en force ou le renouvellement et la modification paraîtront nécessaires, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de tems à autre, par Bill ou autrement.

Comité des lois expirantes.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité des Bills privés, composé de onze membres, dont cinq formeront un *quorum*, pour prendre en considération, et pour examiner toutes les Pétitions pour des Bills privés, qui pourront lui être référées, et pour faire rapport de ses opinions et de ses observations sur icelles, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de tems à autre, par Bill ou autrement.

Comité des Bills privés.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité des Bills à grossoyer, ou qui seront déjà grossoyés, composé de onze membres, dont cinq formeront un *quorum*, pour examiner tous les Bills prêts à être grossoyés ou qui le seront déjà, et pour faire rapport de ses opinions et de ses observations sur iceux, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de tems à autre.

Comité des Bills à grossoyer.

Une Pétition d'*Edward Southouse Glen*, de *Chambly*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Viger*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Habitans qui résident du côté oriental de la Rivière *Richelieu*, dans les Seigneuries de *Sainte Marie*, de *Saint Jean Baptiste*, de *Saint Césaire*, de *Saint Hyacinthe*, et ceux pareillement, qui résident dans les Townships de l'*Est*, et qui, pour aller au marché, ont à passer par *Chambly*, par le Chemin de *Longueuil*, éprouvent un très grand inconvenient, par les difficultés que présentent la traverse de la Rivière dans les environs du Bassin de *Chambly*: Qu'un Pont qui serait bâti dans le voisinage de la *Pointe Olivier*, dans la Paroisse de *Saint Matthias*, sur la Rivière *Richelieu*, jusqu'à l'Isle située vis-à-vis, avec un Chemin traversant la dite Isle jusqu'à la terre ferme, sur le rivage Septentrional, faciliterait grandement la communication de l'un à l'autre côté de la dite rivière. A ces causes, le Pétitionnaire prie humblement la Chambre de l'autoriser, par un Acte du Parlement Provincial, à construire un Pont de Péage sur la dite Rivière, dans la Paroisse de *Saint Matthias*, dans le voisinage du Quai de *Timothee Franchère*,

Pétition d'E. S. Glen, pour bâtir un Pont de Péage sur la Rivière Richelieu.

with the *Longueuil* Road on the main land on the West Shore, in the Parish of *Saint Joseph*, with the exclusive privilege for one league above and below the said Bridge, and the following rates of Toll, namely : for every Gig, Caleshe or Spring Carriage, adapted for and drawn by one horse, five pence, currency, for every additional horse, three pence ; for every Cart or Vehicle of burthen adapted for and drawn by one horse, four pence, and for every additional horse, two pence ; for every Spring Carriage adapted for and drawn by two horses ten pence, and for every additional horse, three pence ; for every vehicle of burthen adapted for and drawn by two horses or oxen, and load not exceeding one ton, nine pence, and for every additional hundred said load shall contain, one penny, and for every additional horse or ox, three pence ; for every sleigh or cariole drawn by one horse, four pence, and every additional horse, two pence ; for every sleigh drawn by a pair of horses or oxen, six pence, and for every additional pair of horses or oxen, four pence ; for every saddle horse, four pence ; for every horse or ox unladen, three pence ; for all other description of horned cattle, two pence each ; for every sheep, hog, calf, or goat, one penny ; for every foot passenger, one penny halfpenny.

*Franchère*, Ecuyer, jusqu'à l'Isle située vis-à-vis, et à établir par un Pont, et par un Chemin, une communication entr'elle et le Chemin de *Longueuil*, sur la terre ferme, sur le rivage occidental, dans la Paroisse de *Saint Joseph*, avec privilège exclusif à la distance d'une lieue au-dessus et au-dessous dudit Pont, et à raison des taux de péage suivans, c'est-à-savoir : pour chaque gig, calèche ou voiture à ressorts, adaptés pour et tirés par un cheval, cinq pence courant ; pour chaque cheval additionnel, trois pence ; pour chaque charette ou voiture de somme, adaptée pour et tirée par un cheval, quatre pence, et pour chaque cheval additionnel, deux pence ; pour chaque voiture de somme adaptée pour et tirée par deux chevaux, ou deux bœufs, avec une charge n'excédant pas un tonneau, neuf pence, et pour chaque cent livres que la dite charge contiendra en sus, un penny ; et pour chaque cheval ou bœuf additionnel trois pence. Pour chaque traîneau ou cariole, tiré par un cheval, quatre pence, et pour chaque cheval additionnel, deux pence ; pour chaque traîneau tiré par une paire de chevaux, ou de bœufs, six pence, et pour chaque pair additionnelle de chevaux ou de bœufs, quatre pence ; pour chaque cheval de selle, quatre pence ; pour chaque cheval ou bœuf, sans charge, trois pence ; pour toute autre espèce de bêtes à cornes, deux pence chacune ; pour chaque mouton, cochon, veau ou chèvre, un penny ; pour chaque voyageur à pied, un demi-penny.

Two Petitions relating to the affairs of the Fabriques of St. Marie de Monnoir, and Saint Jean Baptiste ;

Two Petitions,—of divers Inhabitants of *Saint Marie de Monnoir*, County of *Rouville*,—and of divers Inhabitants of *Saint Jean Baptiste*, County of *Rouville*, whose names are thereunto subscribed, were presented to the House by Mr. *Rémi Séraphim Bourdages*, and the same were received and read ; setting forth : That there exists an unfortunate difference of opinion in the Parishes of *Sainte Marie de Monnoir*, and *Saint Jean Baptiste*, respecting the right of the Parishioners to have a deliberate vote in the administration of the temporalities of their respective Churches : That cavillings and prosecutions have occurred, and do still take place in the Courts of Justice, and that hitherto no decision has been given which could terminate evils so alarming to the interests of religion, and so destructive to the peace and well being of the Parishioners : That the principal Inhabitants have at present no deliberative vote in the affairs of their Churches (*Fabriques*), nor any controul over the monies of the said Churches (*Fabriques*), that the monies are employed and expended without being accounted for in due form to the public, consequently producing malversation prejudicial to the interest of the Parishioners : That anterior to a certain period it was the practice in these Parishes for all the gentry to have a vote in the administration of all the temporalities of their Churches (*Fabriques*), agreeable to the laws of *France* which still exist in the country : That in despite of those laws, and without the consent of the Parishioners, or even consulting their opinion, the said Parishioners have for some years back, and without reason, been deprived of the right of participating in the yearly election of a Church Warden to attend the meetings for regulating the accounts of the said Churches (*Fabriques*), and taking any part whatever in the administration of the temporalities of the said Churches (*Fabriques*) : That the said Parishioners contemplate with an eye of jealousy how the gentry of other Parishes enjoy, according to the laws of *France*, all their rights, and are consulted in all things relating to the administration of the temporal affairs of their Parish Church : That this anomaly in the exercise of their rights secured to them by the Laws, must be productive of fatal fears and incessant complaints, and no ways agreeable to British Subjects accustomed to live under the directions of the laws : Wherefore the Petitioners, to obviate the existing

Deux Pétitions de divers Habitans de *Sainte-Marie de Monnoir*, Comté de *Rouville*, et de divers Habitans de *Saint Jean Baptiste*, Comté de *Rouville*, dont les noms y sont soussignés, ont été présentées à la Chambre par M. *Rémi Séraphim Bourdages*, lesquelles ont été reçues et lues ; exposant : Qu'il règne dans les Paroisses de *Sainte Marie de Monnoir*, et de *Saint Jean Baptiste*, de malheureuses différences d'opinions, quant au droit qu'ont les Paroissiens d'avoir une voix délibérative dans l'administration des affaires temporelles de l'Eglise. Que des chicanes et des procès ont eu lieu et ont encore lieu dans les cours de justice, et que jusqu'à présent aucune décision n'a été donnée pour mettre fin à des maux si alarmans pour les intérêts de la Religion, et si nuisibles à la paix et aux bien-être des Paroissiens. Que les notables n'ont à présent aucune voix délibérative dans les affaires des Fabriques de ces Paroisses, et n'ont aucun contrôle sur les argens des dites Fabriques ; que les argens sont employés et dépensés sans qu'il soit rendu au Public aucun compte en due forme, et que par conséquent il en résulte des malversations qui ne sont que préjudiciables aux intérêts des Paroissiens. Qu'avant un certain laps de tems, la pratique était dans ces Paroisses que tous les notables avaient une voix dans l'administration de toutes les affaires temporelles de leurs églises, conformément aux Lois Françaises qui sont encore en force dans le pays. Qu'au mépris de ces Lois, on a privé depuis quelques années, sans raison, sans le consentement des Paroissiens, et même sans les consulter, les dits paroissiens, d'avoir le droit de participer chaque année à l'élection d'un marguillier, d'assister aux assemblées pour la reddition des comptes des dites Fabriques, et de prendre une part quelconque dans l'administration des affaires temporelles des dites Fabriques. Que les dits Paroissiens voyent d'un œil de jalousie que dans d'autres paroisses, en conformité aux Lois Françaises, les notables jouissent de tous leurs droits et sont consultés dans tout ce qui à rapport à l'administration des affaires temporelles de l'Eglise paroissiale. Que cette anomalie dans l'exercice de ces droits, garantis par les Lois, ne cause que de funestes alarmes et des plaintes continuelles, et ne convient nullement à des sujets Britanniques accoutumés à vivre sous l'égide de la Loi. C'est pourquoi, les Pétitionnaires, pour obvier aux difficultés actuelles, et pour

Pétitions relatives aux affaires de fabrique, de Ste-Marie de Monnoir, et de St. Jean-Baptiste ;

existing difficulties, and to prevent the introduction of further abuses, pray that the above allegations be taken into serious consideration by the House, and that some Legislative measures be adopted determining clearly the mode by which the gentry of the Roman Catholic Parishes may have a deliberative vote in the administration of the temporal affairs of the Parochial Church.

referred.

*Resolved*, That the said Petitions be referred to a Committee of nine Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Rémi Séraphim Bourdages, Mr. Morin, Mr. Joliette, Mr. Pierre Antoine Dorion, Mr. Louis Bourdages, Mr. Larue, Mr. Lateralrière, Mr. Lee, and Mr. Heney do compose the said Committee.

Petition against the Road Laws and Office of Grand Voyer.

A Petition of the Magistrates, Officers of Militia and other Inhabitants of the County of *Missiskoui*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Taylor, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have for a series of years humbly represented to the House a brief list of their wants and grievances, and among those enumerated they have laid a particular stress on the Road Laws, as being in their opinion, both oppressive on the subject, and altogether unfit for the state of the country: That the Petitioners are clearly of opinion that the power vested in the Grand Voyer by the Road Laws, is productive of unnecessary delays in the establishing of new Roads, and burthensome to the people by reason of the great expense incurred every time that a new Road is called for, and cannot be submitted to without expressions of dissatisfaction and complaint on the part of a great majority of the Inhabitants: The Petitioners, therefore, humbly pray that the House may be pleased to take the Road Laws of this Province into consideration, and abolish the office of Grand Voyer altogether, and at the same time, make provision for the Inhabitants of every Parish, Seigniorie and Township to meet once in every two years, and choose from among themselves, three discreet and fit men to lay out and establish all Roads and Bridges within the respective Parish, Seigniorie, and Township for which they shall have been appointed.

Petition for Courts of Justice in each County.

A Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and other Inhabitants of the County of *Missiskoui*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Taylor, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners again beg leave most respectfully to call the attention of the House to the great inconvenience which they in common with their fellow subjects, residing at a great distance from Courts of Justice, labour under, for the want of such Courts being established in each County: That the Petitioners having on several occasions respectfully pointed out in detail to the House the many hardships and privations which they suffer for want of Courts of Quarter Sessions and Courts of Civil Jurisdiction being established in the several Counties in the Province, do not deem it necessary on the present occasion to trouble the House with a recapitulation of them; the Petitioners consider it quite sufficient to bring the subject under the consideration of the House, trusting, with entire confidence, to its patriotism and wisdom in granting the prayer of the Petitioners: That the Petitioners, however, would beg leave most respectfully

pour empêcher l'introduction d'autres abus, prier que l'exposé ci-dessus soit pris en la sérieuse considération de la Chambre et que quelque mesures législatives soient adoptées, en déterminant clairement le mode d'après lequel les notables des Paroisses Catholiques-Romaines pourront avoir une voix délibérative dans l'administration des affaires temporelles de l'Eglise paroissiale.

*Résolu*, Que les dites Pétitions soient référées à un Comité de neuf membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référées.

*Ordonné*, Que M. Rémi Séraphim Bourdages, M. Morin, M. Joliette, M. Pierre Antoine Dorion, M. Louis Bourdages, M. Larue, M. Lateralrière, M. Lee et M. Heney composent le dit Comité.

Une Pétition des magistrats, officiers de milice, et autres Habitans du Comté de *Missiskoui*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Taylor, laquelle a été recue et lue; exposant Que les Pétitionnaires ont pendant un grand nombre d'années consécutives, mis devant la Chambre un Tableau abrégé de leurs besoins et de leurs griefs, et entre ceux dont ils ont fait l'énumération, ils se sont particulièrement appuyés sur les Lois des Chemins, comme étant, à leur avis, et oppressives pour les sujets, et tout à fait inconvenables à l'état du Pays. Que les Pétitionnaires sont fortement convaincus que le pouvoir dont est revêtu le Grand Voyer par les Lois des Chemins, a pour résultat des délais inutiles dans l'établissement de nouveaux chemins, et qu'il est onéreux au peuple, à raison des frais onéreux qui retombent sur lui, toutes les fois qu'on demande un nouveau chemin, et qu'une très grande majorité des Habitans ne peuvent s'y soumettre, sans faire entendre des plaintes, et témoigner du mécontentement. A ces causes, les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de vouloir bien prendre en considération les Lois des Chemins en cette Province, et abolir entièrement l'office de Grand Voyer, et en même tems passer une Loi pour assembler les Habitans une fois chaque année, dans chaque paroisse, seigneurie et township, à la fin de choisir d'entr'eux trois personnes capables et judicieuses pour tracer et établir tous les Chemins et Ponts dans chaque Paroisse, Seigneurie et Township respectivement, pour lesquels elles auront été nommées.

Pétition contre les Lois des Chemins et l'office de Grand-Voyer.

Une Pétition des magistrats, officiers de milice, et autres Habitans du Comté de *Missiskoui*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Taylor, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires encore une fois demandent très-respectueusement à appeler l'attention de la Chambre sur les grands inconveniens qu'ils souffrent en commun avec leurs concitoyens, qui comme eux résident à une grande distance des Cours de Justice, faute d'établissements de telles Cours dans chaque Comté. Que les Pétitionnaires ayant déjà eu plusieurs occasions de représenter respectueusement en détail à la Chambre les maux et les privations sans nombre qu'ils éprouvent, par le manque de Cours de Session de Trimestre, et de Cours de Jurisdiction Civile dans les divers Comtés de la Province, ne croient pas qu'il soit nécessaire, en ce moment, d'en faire à la Chambre la recapitulation. Les Pétitionnaires considèrent qu'il suffit pleinement d'amener le sujet sous la considération de la Chambre, attendant avec une entière confiance de sa sagesse et de son patriotisme l'objet de leur présente Pétition. Cependant, les Pétitionnaires demandent très-respectueusement qu'il leur

Pétition pour des Cours de Justice dans chaque Comté.

fully to suggest to the House, the absolute necessity of providing by Law for the presence of a Judge, learned in the Laws of their country, to preside at all Courts of Quarter Sessions, which may be held in the Counties.

leur soit permis de représenter à la Chambre la nécessité absolue de pourvoir par une loi à l'envoi au milieu d'eux d'un Juge savant dans les Lois de leur Pays, pour présider aux Cours de Sessions de Trimestre, qui pourront se tenir dans les Comtés.

Census Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill for ascertaining the population of the several Counties in this Province, and for obtaining certain statistical information therein mentioned.

*Ordonné*, Que M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour constater la population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées.

Bill pour un Recensement, lu pour la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Motion to augment the Quorum of the House.

Mr. Louis Bourdages moved to Resolve, seconded by Mr. Fortin, That from this day, forty three Members this House, present therein, shall form a Quorum, and be a sufficient number to proceed to the Despatch of Business.

M. Louis Bourdages a proposé de résoudre, secondé par M. Fortin, qu'à compter de ce jour, quarante-trois membres de cette Chambre présents, formeront un quorum, et seront un nombre suffisant pour procéder à la Dépêche des Affaires.

Motion pour augmenter le Quorum de la Chambre.

*Ordered*, That the further consideration of the said Motion be postponed till Monday next.

*Ordonné*, Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à Lundi prochain.

Committee on Address to His Excellency.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee appointed to prepare and report the draught of an Address of Thanks, in answer to the Speech of His Excellency the Administrator of the Government to both Houses, at the opening of the present Session of the Provincial Parliament, being read:

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial, nommé pour préparer et faire rapport d'un projet d'Adresse de remerciemens, en réponse à la Harangue de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, aux deux Chambres, à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial ayant été lu;

Comité sur l'Adresse à Son Excellence.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein;

M. Clouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair.

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Address agreed to;

And Mr. Clouet reported that the Committee had gone through the Address reported from the Special Committee, paragraph by paragraph, without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Et M. Clouet a fait rapport, que le Comité avait passé l'Adresse, telle que rapportée par le Comité spécial, paragraphe par paragraphe, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Adresse adoptée;

to be engrossed;

*Ordered*, That the said Address be engrossed.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit grossoyée.

à être grossoyée;

to be presented by the whole House.

*Resolved*, That the said Address be presented to His Excellency the Administrator of the Government by the whole House.

*Résolu*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par toute la Chambre.

à être présentée par toute la Chambre.

*Ordered*, That Mr. Neilson, Mr. Fisher, Mr. Clouet and Mr. Cuvillier, do wait upon His Excellency the Administrator of the Government, to know His Excellency's pleasure, when he will be attended by this House with their Address.

*Ordonné*, Que M. Neilson, M. Fisher, M. Clouet et M. Cuvillier se rendent auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour savoir de son Excellence, quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

Then, on Motion of Mr. Courteau, seconded by Mr. Clouet,

Alors, sur motion de M. Courteau, secondé par M. Clouet,

The House adjourned till Monday next.

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Monday 31st January, 1831.

Lundi, 31 Janvier 1831.

A Member takes the oath and his seat.

**CHARLES ARCHAMBEAULT**, Esquire, Member for the County of Beauharnois, having previously taken the Oath according to law, and subscribed before the Commissioners the Roll containing the same, took his seat in the House.

**CHARLES ARCHAMBEAULT**, Ecuyer, membre pour le Comté de Beauharnois, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Un membre prête le serment et prend son siège.

Messengers report.

Mr. Neilson, accompanied by the other Messengers, reported that in obedience to the order of the House, they had waited upon His Excellency the Administrator of the Government, to know His Excellency's pleasure when he will receive this House with their Address; and that His Excellency had been pleased to appoint to-morrow, at two o'clock in the afternoon, to receive the House at the Castle of Saint Lewis.

M. Neilson, accompagné des autres messagers, a fait rapport, qu'en obéissance aux ordres de la Chambre, ils s'étaient rendus auprès de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour savoir de son Excellence, quand il lui plairait recevoir cette Chambre avec son Adresse, et qu'il avait plu à son Excellence de fixer demain à Deux heures après-midi, pour recevoir la Chambre au Château Saint Louis.

Rapport de messagers.

Mr.

M.

Answers to  
vote of Thanks

Mr. Speaker communicated to the House, the Answers he had received from *Henry Labouchere, John Neilson, Denis Benjamin Viger* and *Austin Cuillier*, Esquires, to the Votes of Thanks of this House of the ninth of March one thousand eight hundred and twenty nine.

Hylands, 9th January, 1830.

Sir,

Mr. Labouchère

I have had the honor of receiving your communication of the twelfth of last November, together with the Resolution of the House of Assembly of *Lower Canada*, of the ninth of the March preceding. I assure you that I learn with the greatest satisfaction, that in the discharge of my duty as a Member of the British Parliament, I have been so fortunate as to obtain the approbation of the Representatives of that important Colony.

I have also been informed that the House of Assembly has been pleased to name me as one of the Agents of the Colony in this country, and that although the Bill was rejected by the Legislative Council, it is probable that it will be revived in the next Session of the Provincial Parliament. Under these circumstances it has appeared to me that I should be wanting in respect to the House, if I did not take this opportunity of stating, that in the event of such an appointment being repeated, I should not (for reasons of a private and personal nature) consider myself at liberty to accept a situation, the duties of which I should not be able suitably to perform.

At the same time I request you to express to the House of Assembly, the deep and sincere gratitude that I feel and must ever retain for so distinguished a mark of their confidence and good opinion, and to assure them that I shall at all times think myself bound by it, (as well as by a sense of public duty) to use to the utmost my humble endeavours to defend the rights and to promote the interests of the people of *Lower Canada*.

I have the honor to be,

Sir,

With great respect,  
Your most obedient servant,  
HENRY LABOUCHERE.

To the Honorable  
The Speaker of the House of Assembly  
of the Province of *Lower Canada*.

Quebec, 23d March, 1830.

Sir,

Mr. Neilson.

I have the honor to acknowledge the receipt of your Letter, conveying the Thanks of the Honorable the House of Assembly of *Lower Canada*, for my services in proceeding to *England* with the Petitions of the Inhabitants of different Districts of the Province, to His Majesty and the two Houses of the Parliament of the United Kingdom, for a redress of Grievances, and for the support given by me to the said Petitions.

In performing a duty imposed upon me by my fellow-Citizens, I did nothing more than is incumbent on every Inhabitant of the Province whom they may honor with their confidence, and whose means allow of those sacrifices of personal ease and individual interest, which we all owe to the common welfare, and of which so many of my most esteemed friends, both in and out of the Committees by which I was delegated, had set such honorable examples.

After

Vol.—40.

Réponses des  
votes de remer-  
ciemens;

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre les Réponses qu'il a reçues de *Henry Labouchère, John Neilson, Denis Benjamin Viger* et *Austin Cuillier*, Ecuyers, aux votes de remerciemens de cette Chambre, du neuvième de Mars mil huit-cent-vingt neuf.

Hylands, 9 Janvier 1830.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre Communication du douze de Novembre dernier, avec la Résolution de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, du neuf de Mars précédent. Je vous assure que c'est avec la plus grande satisfaction, que j'apprends, que, dans l'exécution de mes devoirs comme membre du Parlement Britannique, j'ai été assez heureux pour obtenir l'approbation des Représentans de cette Colonie importante.

M. Labouchère

J'ai aussi été informé que la Chambre d'Assemblée a bien voulu me nommer un des Agens de la Colonie en ce pays, et que malgré que le Bill ait été rejeté par le Conseil Législatif, il est probable qu'il sera renouvelé à la prochaine Session du Parlement Provincial. Dans de telles circonstances, j'ai pensé que je manquerais de respect envers la Chambre, si je ne prenais cette occasion de déclarer que, dans le cas où une telle nomination aurait lieu de nouveau, je ne me croirais pas (pour des raisons particulières et qui me sont personnelles) en liberté d'accepter une situation, dont je ne pourrais remplir convenablement les devoirs.

Je vous prie en même tems d'exprimer à la Chambre d'Assemblée la gratitude profonde et sincère que j'ai, et que j'aurai toujours pour une marque aussi distinguée de sa confiance et de son estime, et de l'assurer que je me croirai toujours obligé par cette raison, en même tems que par devoir public, d'employer tous mes humbles efforts à défendre les droits et à promouvoir les intérêts du peuple du *Bas-Canada*.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Avec grand respect,  
votre très-obéissant serviteur,  
HENRY LABOUCHERE.

A l'Honorable  
Orateur de la Chambre d'Assemblée  
de la Province du *Bas-Canada*.

Québec, 23 Mars 1830.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre, me transmettant les remerciemens de l'Honorable Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, pour les services que j'ai rendus dans le cours de ma mission en *Angleterre*, où j'ai porté les Pétitions des Habitans des différens Districts de la Province à Sa Majesté et aux deux Chambres du Parlement du Royaume-Uni, demandant le redressement de leurs griefs, et pour l'appui que j'ai donné aux dites Pétitions.

M. Neilson.

En remplissant un devoir que m'ont imposé mes concitoyens, je n'ai fait autre chose que ce que doit faire tout habitant de la Province, qu'ils peuvent honorer de leur confiance, et qui est en état par ses moyens de faire les sacrifices d'aise personnelle et d'intérêts individuels, que nous devons tous au bien-être commun, et dont un si bon nombre de mes amis les plus estimés et dans et hors des Comités qui m'ont délégué, ont donné de si honorables exemples.

Après

H



After a consciousness of having faithfully endeavoured to discharge a public duty, the next best reward is the certitude that we have been so far successful as to obtain the approbation of those for whom we have acted. It is in this respect that I set the highest value on the testimony of approbation with which the Representatives of the people have been pleased to honor me.

I beg, Sir, that you would communicate my humble acknowledgements to the House, and accept my most sincere thanks for the obliging manner in which you have performed the duty assigned to you by the House.

I have the honor to remain,

Sir,

Your very humble, and  
obedient servant,  
J. NEILSON.

The Honorable  
L. J. Papineau, Esquire.  
Speaker of the House of Assembly.

Montreal,

Sir,

M. Viger.

I set too high a price on the esteem of my fellow Citizens to be insensible of the full value of the compliment paid me by the approbation the House of Assembly has been pleased to express of my conduct as one of the Agents appointed to carry to England the Petition of the Inhabitants of this Province, and to support before the Imperial Parliament, their complaints against the late Administration.

I beg you also to convey to the House the expression of my gratitude, and to receive yourself my thanks for the flattering expressions with which you have accompanied the communication you addressed to me by their order.

Be pleased to accept my assurances of the respect with which I have the honor to be,

Sir,

Your very humble, and  
very obedient servant,  
D. B. VIGER.

The Honorable  
L. J. Papineau, Esquire.  
Speaker of the House of Assembly.

Sir,

Mr. Cuvillier.

The highly honorable and flattering testimony, conveyed in your Letter, of the sense which the House of Assembly have, by their unanimous vote, been pleased to entertain of my services as one of the Agents charged by the Inhabitants of this Province with their Petition to the Imperial Parliament, complaining of divers Grievances and serious abuses of the late Administration, is most gratifying to me; and I beg you will do me the kindness to convey to the House, the expression of my most sincere acknowledgements for so distinguished an honor.

You will be pleased, Sir, to accept my best thanks for the very flattering terms in which you have communicated to me the Resolution of the House.

I have the honor to be,

Sir,

Your most obedient,  
humble servant,  
AUSTIN CUVILLIER.

To the Honorable  
The Speaker of the House of Assembly.

Ordered,

Après le témoignage de sa conscience qu'on a travaillé fidèlement à remplir un devoir public, la plus douce récompense qu'on puisse avoir, c'est qu'on a été assez heureux pour obtenir l'approbation de ceux pour qui l'on a agi. C'est pour cela que je mets le plus haut prix au témoignage d'approbation dont il a plu aux Représentans du peuple de m'honorer.

Je vous prie, Monsieur, de communiquer à la Chambre mes humbles remerciemens, et d'accepter mes plus sincères actions de grâces, de la manière obligeante dont vous avez rempli le devoir dont la Chambre vous avait chargé.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et  
très-obéissant serviteur,  
J. NEILSON.

L'Honorable  
L. J. Papineau, Ecuyer,  
Orateur de la Chambre d'Assemblée.

Montréal,

Monsieur,

Je mets à trop haut prix l'estime de mes concitoyens pour ne pas sentir tout ce que peut avoir de flateur pour moi le témoignage que la Chambre d'Assemblée a bien voulu donner de son approbation de ma conduite, comme l'un des Agens chargés de présenter en Angleterre, la Requête des Habitans de cette Province, et de faire valoir devant le Parlement Impérial leur griefs, contre la dernière administration. M. Viger

Je vous prie aussi de vouloir bien vous charger des assurances de ma reconnaissance, et de recevoir vous même mes remerciemens des expressions flatteuses pour moi, dont vous avez accompagné la communication que vous m'avez adressée par son ordre.

Je vous prie de recevoir les assurances du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et  
obéissant serviteur,  
D. B. VIGER.

L'Honorable  
L. J. Papineau, Ecuyer,  
Orateur de la Chambre d'Assemblée.

Monsieur,

Le témoignage très honorable que votre lettre me communique de l'opinion que la Chambre d'Assemblée a bien voulu exprimer, par son vote unanime, de mes services comme un des Agens chargés par les Habitans de cette Province de transporter au Parlement Impérial leurs Pétitions, se plaignant de divers griefs et d'abus sérieux de la part de la ci-devant administration, est pour moi on ne peut plus flateur: et je vous prie d'avoir la bonté de communiquer à la Chambre l'expression de mes plus sincères remerciemens d'un honneur aussi distingué. M. Cuvillier.

Veillez, Monsieur, accepter mes plus vives actions de grâces des termes flatteurs avec lesquels vous m'avez communiqué la Résolution de la Chambre.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et  
très-obéissant serviteur,  
AUSTIN CUVILLIER.

A l'Honorable  
Orateur de la Chambre d'Assemblée.

Ordonné,

Bill relating to  
the Judges read  
the first time.

Ordered, That Mr. Louis Bourdages have leave to bring in a Bill to incapacitate the Judges in this Province from sitting or voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Committee of  
Privileges and  
Elections.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Dessaulles, That the following Members do compose the Committee of Privileges and Elections: Messieurs Louis Bourdages, Bedard, Cuvillier, Duval, Heney, Morin, Neilson, Peck, Solicitor General, Stuart and Valois.

Mr. Stuart moved in amendment, seconded by Mr. Laterrière, That all the words after "That" be struck out, and the following inserted: "the Committee of Privileges and Elections be elected in the usual and customary way."

The House divided on the question; and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yeas,

Messrs. Boissonnault, Rémi Séraphim Bourdages, Caldwell, Christie, Corneau, Courteau, Déléigny, De Montenac, Dionne, Dumoulin, Fisher, Heriot, Huot, Laterrière, Létourneau, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau and Wurtele. (19.)

Nays,

Messrs. Archambeault, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Blanchard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Cuvillier, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Heney, Hoyle, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Larue, Lee, Leslie, Malhiot, Melhot, Morin, Mousseau, Neilson, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Rochon, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Viger, Wright and Young. (46.)

So it passed in the Negative.

Mr. Stuart again moved in amendment to the main Motion, seconded by Mr. Pierre Elzéar Taschereau, That all the words after "That" be struck out, and the following inserted: "this House do to morrow resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of repealing the second Section of the Rules of this House relative to Committees, so far as the same concerns permanent Committees, and that, in future, permanent Committees be chosen by Ballot."

The House again divided:

Yeas, 21

Nays, 48

So it passed in the Negative.

The question being then put on the main Motion;

The House divided:

Yeas, 48

Nays, 21

So it was carried in the affirmative, and Ordered, Accordingly.

Committee of  
Grievances.

Ordered, That the following Members do compose the Committee of Grievances: Messieurs Louis Bourdages, Bedard, Brooks, Cuvillier, Duval, Heney, Labrie, Lafontaine, Morin, Neilson and Peck.

Committee of  
Courts of Justice.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Fortin, That the following Members do compose the Committee of Courts of Justice: Messieurs Bedard, Dumoulin, Duval, Heney, Morin, Panet, Quesnel, Solicitor General, Stuart, Thibaudeau and Viger.

Mr.

Ordonné, Que M. Louis Bourdages ait la permission d'introduire un Bill pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a eu conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

M. Neilson a proposé, secondé par M. Dessaulles, Que les membres suivans composent le Comité de Privilèges et d'Elections: Messieurs Louis Bourdages, Bedard, Cuvillier, Duval, Heney, Morin, Neilson, Peck, le Solliciteur-Général, Stuart et Valois.

M. Stuart a proposé en amendement, secondé par M. Laterrière, Que tous les mots après "Que" soient retranchés, et les suivans substitués: "le Comité de Privilèges et d'Elections soit choisi en la manière accoutumée et ordinaire."

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Boissonnault, Rémi Séraphim Bourdages, Caldwell, Christie, Corneau, Courteau, Déléigny, De Montenac, Dionne, Dumoulin, Fisher, Heriot, Huot, Laterrière, Létourneau, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau et Wurtele. (19.)

Contre,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Blanchard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Cuvillier, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Heney, Hoyle, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Larue, Lee, Leslie, Malhiot, Méthot, Morin, Mousseau, Neilson, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Rochon, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Viger, Wright et Young. (46.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

M. Stuart a alors proposé en amendement à la motion principale, secondé par M. Pierre Elzéar Taschereau, Que tous les mots après "Que" soient retranchés, et les suivans substitués; "demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient de révoquer la seconde Section des Règles de cette Chambre, relativement aux Comités, en autant qu'elle a rapport aux Comités permanens, et qu'à l'avenir les Comités permanens soient choisis par ballottes."

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour, 21

Contre, 48

Ainsi elle a passé dans la négative.

La Question étant alors mise sur la motion principale;

La Chambre s'est divisée:

Pour, 48

Contre, 21

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que les membres suivans composent le Comité pour les Grievs: Messieurs Louis Bourdages, Bedard, Brooks, Cuvillier, Duval, Heney, Labrie, Lafontaine, Morin, Neilson et Peck.

M. Neilson a proposé, secondé par M. Fortin, Que les membres suivans composent le Comité pour les Cours de Justice: Messieurs Bedard, Dumoulin, Duval, Heney, Morin, Panet, Quesnel, le Solliciteur-Général, Stuart, Thibaudeau et Viger.

M.

Bill relatif aux  
Juges, lu pour  
la première  
fois.

Comité de  
Privilèges et  
d'Elections.

Comité pour  
les Cours de  
Justice.

Mr. Peck, moved in amendment, seconded by Mr. Taylor, That all the words after "That" be struck out, and the following inserted: "a Special Committee of five Members be appointed to make out a List of the names of the Members necessary to compose the Standing Committees appointed by this House, and to report with all convenient speed."

The House divided on the question:

Yeas, 5

Nays, 59

So it passed in the Negative.

The question being then put on the main Motion, it was agreed to unanimously, and Ordered, Accordingly.

Committee of Accounts.

Ordered, That the following Members do compose the Committee of Accounts: Messieurs Clouet, Cuvillier, De Witt, Heney, Languedoc, Lee, Leslie, Neilson, Quirouet, Taylor and Young.

Committee of Education and Schools.

Ordered, That the following Members do compose the Committee of Education and Schools: Messieurs Beaudet, Casgrain, De Montenac, De Witt, De St. Ours, Huot, Lagueux, Malhiot, Neilson, Stuart and Pierre Elzéar Taschereau.

Committee of Agriculture.

Ordered, That the following Members do compose the Committee of Agriculture: Messieurs Baker, Blanchard, Bureau, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Guillet, Hoyle, Perrault, Proulx and Rochon.

Committee of Trade.

Ordered, That the following Members do compose the Committee of Trade: Messieurs Caldwell, Cuvillier, Déligny, De Witt, Fisher, Leslie, Dionne, Malhiot, Quirouet, Raymond and Young.

Committee of Roads and Public Improvements.

Ordered, That the following Members do compose the Committee of Roads and Public Improvements: Messieurs Baxter, Boissonnault, Dionne, Heriot, Joliette, Lagueux, Laterrière, Lee, Neilson, Stuart and Wright.

Committee of Expiring Laws.

Ordered, That the following Members do compose the Committee of expiring Laws: Messieurs Christie, Courteau, Dumais, Deschamps, De St. Ours, Mousseau, Panet, De Rouville, Trudelle, Scott and Young.

Committee of Private Bills.

Ordered, That the following Members do compose the Committee of Private Bills: Messieurs Rémi Séraphim Bourdages, Cazeau, Corneau, Cuvillier, Goodhue, Heney, Knowlton, Larue, Noël, Viger and Wurtele.

Committee of Bills to be engrossed, or that have been engrossed.

Ordered, That the following Members do compose the Committee of Bills to be engrossed, or that have been engrossed: Messieurs Badeaux, Demers, Guillet, Heney, Joliette, Létourneau, Peck, Quesnel, Solicitor General, Antoine Charles Taschereau and Turgeon.

Insane and Foundlings, Three Rivers—Report of the Commissioners;

Mr. Young presented to the House the Accounts of the Commissioners for the relief of Insane persons, and for the support of Foundlings, &c. within the District of Three Rivers, between the eleventh October, one thousand eight hundred and twenty nine, and tenth October, one thousand eight hundred and thirty, inclusive.

Appendix (D. No. 1.)

For the said Accounts, see Appendix (D. No. 1.) at the end of this Volume.

referred.

Ordered, That the said Accounts be referred to the Standing Committee of Accounts.

M. Peck a proposé en amendement, secondé par M. Taylor, Que tous les mots après "Que," soient retranchés, et les suivans substitués: "un Comité spécial de cinq membres soit nommé, pour préparer une Liste des noms des membres nécessaires pour composer les Comités permanens nommés par cette Chambre, et de faire rapport avec toute la diligence convenable."

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour, 5

Contre, 59

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été unanimement adoptée, et Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que les membres suivans composent le Comité pour les Comptes: Messieurs Clouet, Cuvillier, De Witt, Heney, Languedoc, Lee, Leslie, Neilson, Quirouet, Taylor et Young.

Comité pour les Comptes.

Ordonné, Que les membres suivans, composent le Comité pour l'Education et les Ecoles: Messieurs Beaudet, Casgrain, De Montenac, De Witt, De St. Ours, Huot, Lagueux, Malhiot, Neilson, Stuart, et Pierre Elzéar Taschereau.

Comité pour l'Education et les Ecoles.

Ordonné, Que les membres suivans composent le Comité pour l'Agriculture: Messieurs Baker, Blanchard, Bureau, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Guillet, Hoyle, Perrault, Proulx et Rochon.

Comité pour l'Agriculture.

Ordonné, Que les membres suivans composent le Comité de Commerce: Messieurs Caldwell, Cuvillier, Déligny, De Witt, Fisher, Leslie, Dionne, Malhiot, Quirouet, Raymond et Young.

Comité de Commerce.

Ordonné, Que les membres suivans composent le Comité des Chemins et des Améliorations publiques: Messieurs Baxter, Boissonnault, Dionne, Heriot, Joliette, Lagueux, Laterrière, Lee, Neilson, Stuart et Wright.

Comité des Chemins et des Améliorations publiques.

Ordonné, Que les membres suivans composent le Comité des Lois expirantes: Messieurs Christie, Courteau, Dumais, Deschamps, De St. Ours, Mousseau, Panet, De Rouville, Trudel, Scott et Young.

Comité des Lois expirantes.

Ordonné, Que les membres suivans composent le Comité des Bills privés: Messieurs Rémi Séraphim Bourdages, Cazeau, Corneau, Cuvillier, Goodhue, Heney, Knowlton, Larue, Noël, Viger et Wurtele.

Comité des Bills privés.

Ordonné, Que les membres suivans composent le Comité des Bills à grossoyer, ou qui seront déjà grossoyés: Messieurs Badeaux, Demers, Guillet, Heney, Joliette, Létourneau, Peck, Quesnel, le Solliciteur-Général, Antoine Charles Taschereau et Turgeon.

Comité des Bills à grossoyer ou qui seront déjà grossoyés.

M. Young a présenté à la Chambre les Comptes des Commissaires pour le soulagement des personnes dérangées dans leur esprit, et pour le soutien des Enfants-trouvés, dans le District des Trois-Rivières, depuis le onzième Octobre mil huit cent vingt-neuf, jusqu'au dixième Octobre mil huit cent trente, inclusivement.

Rapport des Commissaires des Insensés et Enfants trouvés aux Trois-Rivières.

Pour les dits Comptes, voyez Appendice (D. No. 1.) à la fin de ce volume.

Appendice (D. No. 1.)

Ordonné, Que les dits Comptes soient référés au Comité permanent des Comptes.

Comptes référés.

Une

A

Petition for an  
aid to build a  
Bridge over the  
River Jacques  
Cartier;

A Petition of the Inhabitants of the Seigniory of *Saint Gabriel*, north west side of the River *Jacques Cartier*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Young*, and the same was received and read; praying for an aid to enable the Petitioners to construct a Bridge over the River *Jacques Cartier*, to communicate with the verbalized Road near the residence of *William Neilson*.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Petition of the  
Quebec Bank  
for a continua-  
tion of their  
Charter.

A Petition of divers Stockholders of the *Quebec Bank*, Merchants and others, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Young*, and the same was received and read; setting forth: That the Provincial Statute first *George Fourth*, chapter twenty six, which constituted a number of His Majesty's loyal Subjects a Corporation for Banking operations, under the name and style of the "*Quebec Bank*," will expire on the first day of August, in the year of our Lord One thousand eight hundred and thirty one: That the Petitioners, from the experience of some years, are sensible of the advantages the public have derived by the Act of Incorporation above mentioned, and being fully impressed with the belief, that the continuance of said Corporation is essentially necessary to promote the growing prosperity of Agriculture and Commerce, respectfully submit this application for a renewal of the Charter. The Petitioners therefore humbly pray that the House may be pleased to pass a Bill for continuing the Act first *George Fourth*, chapter twenty six, for such further period of years, with such alterations and amendments, as in the wisdom of the House may seem expedient.

Petition of the  
Quebec Bank  
for the establish-  
ment of a  
Branch, and  
augmentation of  
Capital.

A Petition of divers Stockholders of the *Quebec Bank*, Merchants and others, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Young*, and the same was received and read; setting forth:— That the present Capital Stock of the *Quebec Bank*, Seventy five thousand pounds, now paid in, is found to be too small to keep pace with the demands of the public, arising out of the extension of the Agriculture and Commerce of this Province, and that the establishment of a Branch or Office for Discount and Deposit of the *Quebec Bank* in the City of *Montréal*, would tend to the convenience and accommodation of the public, and would materially facilitate the operations of the said *Quebec Bank*. Wherefore, the Petitioners respectfully beg leave to request, that in the renewal of the Charter to the *Quebec Bank*, the House will be pleased to allow a clause to be introduced, authorizing, that the Capital of the said Bank may be increased to a sum not exceeding Two hundred and twenty-five thousand pounds, and further, that the *Quebec Bank* may be allowed to establish a Branch or Office for Discount and Deposit in the City of *Montréal*, under such regulations as may appear to the House proper on the occasion.

The two pre-  
ceding Petitions  
referred.

Ordered, That the two preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Trade.

Petition of per-  
sons professing  
the Jewish Re-  
ligion to be re-  
lieved from cer-  
tain disabilities.

A Petition of divers persons professing the Jewish Religion, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; setting forth: That the just and liberal disposition of the Government of *Great Britain*, evinced towards the people professing the Jewish Religion

Une Pétition des Habitans de la Seigneurie de *Saint Gabriel*, côté Nord Ouest de la Rivière *Jacques Cartier*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre, par M. *Young*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour mettre les Pétitionnaires en état de construire un Pont sur la Rivière *Jacques Cartier*, pour communiquer avec le Chemin verbalisé près de la résidence de *William Neilson*.

Pétition pour  
une Aide aux  
fins de bâtir un  
Pont sur la Ri-  
vière Jacques  
Cartier;

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques.

référée.

Une Pétition de divers co-propriétaires de la Banque de *Québec*, Marchands et autres, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Young*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Statut Provincial, Première *George Quatre*, Chapitre vingt-six, qui constituait nombre des loyaux sujets de Sa Majesté une Société pour affaires de Banque, sous les nom et raison de "*Banque de Québec*," expirera le premier d'Août de l'année de notre Seigneur mil huit cent trente-un: Que l'expérience de plusieurs années a rendu les Pétitionnaires sensibles aux grands avantages qui sont résultés au Public de l'Acte d'incorporation ci-dessus mentionné; et étant parfaitement convaincus que la continuation de la dite Corporation est essentiellement nécessaire à promouvoir la prospérité croissante de l'Agriculture et de Commerce, demandent respectueusement le renouvellement de leur Charte. Pourquoi les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de vouloir bien passer un Bill pour continuer l'Acte Première *George Quatre*, Chapitre vingt-six, pour tel nombre d'années, avec tels changemens et amendemens, qui, dans la sagesse de la Chambre, pourront paraître expédiens.

Pétition de la  
Banque de  
Québec, pour la  
continuation de  
sa Charte.

Une Pétition de divers co-propriétaires de la Banque de *Québec*, Marchands et autres, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Young*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que la somme de soixante-quinze mille Livres, Capital maintenant payé à la Banque de *Québec*, est trop petit pour rencontrer les demandes du Public, résultant de l'étendue de l'Agriculture et du Commerce de cette Province, et que l'établissement d'une Branche ou d'un Office d'Escompte et de Dépôt de la Banque de *Québec*, dans la Cité de *Montréal*, tendrait à l'avantage et à l'accommodement du Public; et faciliterait grandement les opérations de la dite Banque de *Québec*. Pourquoi les Pétitionnaires supplient respectueusement la Chambre de vouloir bien, dans le renouvellement de la Charte de la Banque de *Québec*, insérer une clause les autorisant d'augmenter le Capital de la dite Banque, à une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille Livres, et lui permettant de plus d'établir une Branche ou Office d'Escompte et Dépôt dans la Cité de *Montréal*, sous tels réglemens qui pourront, dans tel cas, paraître propres à la Chambre.

Pétition de la  
Banque de  
Québec, pour  
l'établissement  
d'une Branche,  
et pour aug-  
menter son Ca-  
pital.

Ordonné, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent de Commerce.

Les deux Pétitions  
précédentes  
référées.

Une Pétition de diverses personnes professant le Judaïsme, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les dispositions justes et libérales que le Gouvernement de la *Grande-Bretagne* a manifestées envers ceux qui professent la Religion Juive,

Pétition de per-  
sonnes profes-  
sant le judaïsme  
pour être rele-  
vées de certaines  
incapacités.

gion, by two Acts of Parliament, one of the thirteenth year of the Reign of His late Majesty King *George* the Second, chapter seven, and the other of the thirteenth year of the Reign of His late Majesty King *George* the Third, chapter twenty five, encouraged the Petitioners to believe that their Religious feelings and principles present no sufficient objection to their taking and enjoying any Office or Place of trust, either Civil or Military within this Province: That nevertheless, persons professing the Jewish Religion, have hitherto been subject to a system of injurious exclusion, and deprived of those Civil rights and capacities, which they humbly conceive to be the common inheritance of every British Subject within His Majesty's Colonies in *America*. The Petitioners therefore, humbly pray, that the House will take their case into its serious consideration, and afford them such relief in the premises as in its wisdom shall seem meet.

par deux Actes du Parlement, l'un de la treizième année du règne de feu Sa Majesté *George* Second, Chapitre sept, et l'autre de la treizième année du règne de feu Sa Majesté *George* Trois, Chapitre vingt-cinq, ont porté les Pétitionnaires à croire que leurs sentimens et leurs principes religieux ne présentent aucune raison suffisante qui puissent les empêcher de recevoir et de posséder quelque Office ou Place de confiance soit civile ou militaire dans cette Province: Que néanmoins ceux qui professent la Religion juive ont été jusqu'à présent assujettis à un système d'exclusion injurieux, et privés de ces droits et de ces capacités civils qu'ils pensent humblement être l'héritage commun de tout sujet Anglais dans les Colonies de Sa Majesté en *Amerique*. C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de prendre leur situation en sa sérieuse considération, et de lui apporter tel remède que, dans sa sagesse, elle trouvera convenable.

Petition for an aid to Macadamize the By-Road Ste. Barbe.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Saint Ambroise, Jeune Lorette*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; praying for an aid to enable the Petitioners to Macadamize the By-Road of *Sainte Barbe*, leading to *Quebec*.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse *Saint Ambroise* de la *Jeune Lorette*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour mettre les Pétitionnaires en état de macadamiser la Route *Sainte Barbe*, conduisant à *Québec*.

Pétition pour une aide, aux fins de macadamiser la Route Ste. Barbe.

Petition for an aid to make a Road from the Township of *Shefford* to the *Melbourne* Road;

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Shefford, Stukely, Ely* and *Melbourne*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Taylor*, and the same was received and read; praying an aid to make a Road from the Township of *Shefford*, through the Townships of *Stukely* and *Ely*, and the *Brompton* Gore, to the Road already made in the Township of *Melbourne*.

Une Pétition de divers Habitans des Townships de *Shefford, Stukely, Ely* et *Melbourne*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Taylor*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour faire un Chemin depuis le Township de *Shefford*, en traversant les Townships de *Stukely* et *Ely*, et l'About de *Brompton*, jusqu'au Chemin déjà fait dans le Township de *Melbourne*.

Pétition pour une aide pour faire un Chemin du Township de *Shefford* au Chemin de *Melbourne*.

The two preceding Petitions referred.

Ordered, That the two preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Ordonné, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et Améliorations publiques.

Les deux Pétitions précédentes référées.

Petition from *H. M. Townsend*, for an aid towards the erection of a School House;

A Petition of *Harriet M. Townsend*, School Mistress at *Philipsburg*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Taylor*, and the same was received and read; praying an aid to enable the Petitioner to discharge the expense incurred by her in the erection of a School House at *Philipsburg, Saint Armand*, in the County of *Missiskoui*, and to assist in the completion of the said School House.

Une Pétition de *Harriet M. Townsend*, Maitresse d'Ecole à *Philipsburg*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Taylor*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour mettre la Pétitionnaire en état d'acquitter la dépense qu'elle a encourue dans la bâtisse d'une Maison d'Ecole à *Philipsburg, Saint Armand*, dans le Comté de *Missiskoui*, et pour l'aider à achever la dite Maison d'Ecole.

Pétition de *H. M. Townsend*, pour la bâtisse d'une Maison d'Ecole;

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

référée.

Petition for a Bill to partition the Fief Gros Bois Common;

A Petition of divers persons interested in the Common of *Fief Gros-Bois*, in the Parish of *Saint Anne d'Yamachiche*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Guillet*, and the same was received and read; praying the House to pass an Act to authorize the Petitioners to partition the Common of the *Fief Gros-Bois* in the Parish of *Sainte Anne d'Yamachiche*, in a manner the most advantageous to them.

Une Pétition de diverses personnes intéressées dans la Commune du *Fief Gros-Bois*, dans la Paroisse de *Sainte Anne d'Yamachiche*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Guillet*, laquelle a été reçue et lue; priant la Chambre de passer un Acte pour autoriser les Pétitionnaires à faire le partage de la Commune du *Fief Gros-Bois*, dans la Paroisse de *Sainte Anne d'Yamachiche*, de la manière qui leur sera la plus avantageuse.

Pétition pour un Bill à l'effet de faire le partage de la Commune du *Fief Gros-Bois*;

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Private Bills.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Bills privés.

référée.

Petition complaining of the high charges for grinding Oats;

A Petition of divers Proprietors of *New Glasgow, New Paisley* and *Côte Saint Joseph*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr.

Une Pétition de divers propriétaires de *New Glasgow, New Paisley* et de la *Côte Saint Joseph*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*,

Pétition se plaignant des hauts prix pour moulin à l'avoine;

Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners again beg leave to call the attention of the House to the necessity of taking into consideration the propriety of adopting measures for regulating the manufacture of Oatmeal in this Province: That the Petitioners, as well as a considerable portion of the Province, are settled upon lands from which their greatest dependance arises from the cultivation of Oats: That unable to raise Wheat to advantage, their attention has of late years been directed to the converting of Oats into Meal which would soon crown their labours with success, were it not for the unreasonable demands of the Manufacturer: That according to the present exorbitant charges for the manufacture of this article, every fourth part of their Oat crop is exacted in shape of Toll or Mulcture: And that as the Miller reserves the Dust for his own personal benefit (which cannot in Justice belong to him no more than the Bran arising from other grain), the profits derived by him from this process, amounts to about one third of the real value of their industry; while in some parts of the Province, Oat Meal is manufactured for a seventh part: That the Petitioners undertook the settling of the wilderness in hopes of procuring a competence for themselves and their families; in the reclaiming of which they have endured innumerable privations; but they find from experience that with all their persevering industry, their anticipations can never be realized, while so great a portion of the fruits of their labour has to be given for the grinding of their grain into Meal: That their spirits for improvements are damped, and their views of the future are of the most dismal and discouraging nature; that in fact an abandonment of all their undertakings must be the inevitable result, if prompt and efficient redress be not immediately provided for: That a reasonable adjustment of these grievances must, they flatter themselves, appear to the House to be of the most urgent nature; not only from its present unorganized state and the increasing demand of the article, but from its increasing importance to the Agricultural interest, soil and climate of *Canada*. Wherefore the Petitioners sincerely hope that the House will take this subject into its serious consideration, and make such provisions as may have a tendency to equilibrate all, so that no part of the spirit and advancement of the Province may be thereby retarded.

referred. Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Agriculture.

A Petition of the Trustees of the New Market in the *Saint Lawrence* Suburb of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have purchased an extensive piece of ground in the main street of the *Saint Lawrence* Suburb, between *Saint Catherine* and *Dorchester* Streets, whereon they have erected two Market Halls, and a Weigh House: That this Market, erected on a rising ground, and in the centre of a Suburb whose population is so great and extended, ought to be considered of the utmost importance, and will unquestionably become one of the most useful and necessary Markets in the City of *Montreal*: That the Petitioners have no means in their power of setting this Market in action, and they verily believe that if it was placed under the direction of the Magistrates of the City of *Montreal*, it would be very easy for these Gentlemen to set the said Market in action; either by obliging all those who have not sufficient room in the *Montreal* New Market, and who block up a part of *Notre Dame* Street and *Saint Paul* Street, to attend this New Market Place

Petition relating to the Market in St. Lawrence Suburb, Montreal, between St. Catherine and Dorchester streets;

*Leslie*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires demandent de nouveau à appeler l'attention de la Chambre sur la nécessité de prendre en considération la convenance d'adopter des mesures pour régler la manufacture de la Farine d'Avoine en cette Province: Que les Pétitionnaires, aussi bien qu'une partie considérable de la Province, sont établis sur des terres dont ils attendent leur subsistance presque entièrement par la culture de l'Avoine, ne pouvant cultiver le Froment avec avantage, leur attention s'est portée depuis quelques années à convertir l'Avoine en Gruau; tentative qui ne tarderait pas à être couronnée de succès, si ce n'était que des prix irraisonnables que fait payer le Fabricateur, et qui sont si exorbitants, qu'il passe un quart de leurs récoltes pour payer les frais de fabrication de cet article, sous la forme de mouture. Et comme le Meunier fait son profit de la folle farine, (qui ne peut pas plus lui appartenir que le son qui provient des autres grains) le gain qu'il retire par ce moyen monte à environ un tiers de la valeur réelle de leur industrie, tandis que dans d'autres parties de la Province, l'on fait moulin l'Avoine pour un septième: Que les Pétitionnaires ont entrepris l'établissement du désert, dans l'espérance de se procurer des moyens de subsistance pour eux-mêmes, et pour leurs familles; et en le faisant, ils ont enduré des privations sans nombre; mais qu'ils voyent par expérience que, malgré leur industrie et leur persévérance, leur attente ne pourra jamais se réaliser, tant qu'il faudra donner une si grande partie des fruits de leur travail, pour faire moulin leur grain; leur esprit d'amélioration se trouve paralysé, et l'avenir ne leur présente qu'une perspective triste et décourageante: effectivement, ils n'auront d'autre alternative que celle d'abandonner leurs terres, s'ils ne reçoivent un soulagement prompt et efficace: Qu'ils se flattent que la Chambre sentira qu'il est de la dernière urgence de redresser à tems les griefs dont ils se plaignent; l'article en question étant déjà malgré les désavantages actuels en demande croissante, étant d'une grande importance pour les intérêts agricoles du pays, et le sol et le climat du *Canada* étant favorables à sa culture. A ces causes, ils espèrent que la Chambre prendra ce sujet en sa sérieuse considération, et adoptera des mesures qui auront pour effet de mettre toutes les parties de la Province sur le même pied, afin que nulle part, on ne voie se ralentir l'esprit d'industrie et d'avancement.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent pour l'Agriculture. référée.

Une Pétition des Syndics du Nouveau Marché dans le Faubourg *Saint Laurent* de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires ont acquis pour faire ce Marché un terrain spacieux sur la grande rue du Faubourg *Saint Laurent*, entre les rues *Sainte Catherine* et *Dorchester*, où ils ont fait ériger deux Halles avec une Pesée; que ce Marché fait sur un terrain élevé et se trouvant au centre d'un Faubourg, dont la population est si grande et si étendue, doit être considéré de la plus grande importance, et deviendra sans contredit un des Marchés les plus utiles et les plus nécessaires à la Cité de *Montréal*: Que les Pétitionnaires n'ont aucun moyen en leur pouvoir pour mettre ce Marché en activité, et qu'ils croient sincèrement que s'il était mis sous la direction des Magistrats de la Cité de *Montréal*, il serait très-facile à ces Messieurs de mettre ce Marché en activité, soit en obligeant tous ceux qui ne trouvent pas assez de place au Marché neuf de *Montréal*, et qui embarrassent une partie des rues *Notre Dame* et *Saint Paul*, à se rendre sur cette nouvelle Place de Marché, ou soit en adoptant d'autre

Pétition relativement au Marché dans le Faubourg St. Laurent de Montréal, entre les rues St. Catherine et Dorchester.

Place, or by adopting such other means as may be in their power, and as may more effectually cause the said Market to be frequented. Wherefore the Petitioners pray the House to place this New Market in the *Saint Lawrence* Suburb, under the direction of the Magistrates of the City of *Montreal*, and to allow such rents and profits as may accrue in any manner whatever therefrom, and the buildings thereon erected to be appropriated and mortgaged for the security both of the payment of the sums already disbursed in purchasing the ground and erecting the buildings thereon, and for the payment of the legal interest on the said sums, in order that the said sums may be paid and reimbursed to those who lent and advanced the same for the establishment of the said Market, out of the revenues of the said Market, and in such manner as the House may be pleased to direct.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Private Bills.

Petition for an aid to open a new Road, to avoid the *Cap Rouge Hill*;

A Petition of divers Inhabitants of *Saint Augustin* and *Cap Rouge*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Huot*, and the same was received and read; praying an aid to open a Road leading from the Main Road of *Cap Rouge*, and crossing to the north of the said Road, in order to avoid the *Cap Rouge Hill*.

Petition for an aid towards opening a Road from *La Chevrotière* to *Alton*;

A Petition of certain Inhabitants of *Deschambault* and *Grondines*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Huot*, and the same was received and read; praying an aid to assist the Petitioners in opening a Road from the Seigniorie of *La Chevrotière* to the Township of *Alton*.

Petition for an aid to open a Road from *Saint Anne* to *Ixworth*;

A Petition of divers Inhabitants of *Saint Anne de la Pocatière*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Casgrain*, and the same was received and read; praying an aid for opening of a Road to commence from the rear of the second range of *Saint Anne de la Pocatière*, and going up to the third range between the lands of *Michel Collin* and *Abraham Lagassé*, thence towards Lots number nine and ten of the Township of *Ixworth*, continuing straight between the said lots.

The three preceding Petitions referred.

*Ordered*, That the three preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Petition of J. F. Perrault, for an aid towards his School, in *St. Lewis* Suburbs, *Quebec*.

A Petition of *Joseph François Perrault*, Esquire, of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Stuart*, and the same was received and read; setting forth:—That by means of the liberal grant of one hundred pounds bestowed upon the Petitioner last year by the Legislature of this Province, he has been enabled to complete and open to the public, on the third day of May last, a Building designed as a French Elementary School, for the Boys in *Saint Lewis* Suburb of *Quebec*, forty five feet long by thirty in depth, and fifteen high, with the requisite dependencies, such as a shed in the front yard to shelter the children before the opening of the

d'autres mesures qui peuvent être en leur pouvoir, et qui pourront le plus efficacement contribuer à faire fréquenter ce Marché. Les Pétitionnaires concluent en conséquence à ce qu'il plaise à la Chambre de faire mettre la nouvelle Place de Marché du Faubourg *Saint Laurent* sous la direction de Messieurs les Magistrats de la Cité de *Montréal*, et de permettre que les loyers ou profits qui proviendront en aucune manière quelconque de la dite Place de Marché, et des Bâtisses qui y sont érigées, soient affectés, obligés et hypothéqués pour la sûreté, tant du paiement des sommes qui ont été employées à l'acquisition du terrain et à l'érection des bâtisses qui y ont été faites, que du paiement de l'intérêt légal sur les dites sommes; pour être ensuite les dites sommes payées et remboursées à ceux qui les ont prêtées et avancées, pour l'établissement du dit Marché, à même les revenus de ce Marché, et de telle manière qu'il plaira à la Chambre de le régler.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Bills privés. référé.

Une Pétition de divers Habitans de *Saint Augustin* et du *Cap Rouge*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Huot*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ouvrir un Chemin conduisant du grand chemin du *Cap Rouge*, et traversant au Nord du dit chemin, afin d'éviter la Côte du *Cap Rouge*.

Pétition pour une Aide aux fins d'ouvrir un Chemin pour éviter la côte du *Cap Rouge*;

Une Pétition de certains Habitans de *Deschambault* et des *Grondines*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Huot*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable) laquelle a été reçue et lue, demandant une Aide pour mettre les Pétitionnaires en état d'ouvrir un Chemin de la Seigneurie de *La Chevrotière* au Township d'*Alton*.

Pétition pour une Aide aux fins d'ouvrir un chemin de *La Chevrotière* à *Alton*.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Sainte Anne de la Pocatière*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Casgrain*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une Aide aux fins d'ouvrir un Chemin à commencer de la profondeur du second rang de *Sainte Anne de la Pocatière*, et montant au troisième rang, entre les terres de *Michel Collin* et *Abraham Lagassé*, de là vers les lots numéros neuf et dix du Township d'*Ixworth*, en continuant droit entre les dits lots.

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir un chemin de *Saint Anne* à *Ixworth*.

*Ordonné*, Que les trois Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques.

Les trois Pétitions précédentes référées.

Une Pétition de *Joseph François Perrault*, écuyer, de *Quebec*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Stuart*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'au moyen du généreux don de cent louis que la Législature Provinciale a fait l'an dernier au Pétitionnaire, il a été en état de parachever et ouvrir, le trois de Mai dernier, une Ecole élémentaire Française pour les Garçons dans le Faubourg *Saint Louis* de *Quebec*, de quarante-cinq pieds de longueur, trente de profondeur, et quinze de hauteur, avec les dépendances nécessaires, comme abris dans l'avant-cour, pour y mettre les Enfants à couvert jusqu'au moment de l'ouverture de l'Ecole,

Pétition de J. F. Perrault pour une aide en faveur de son école dans le Faubourg *St. Louis* de *Quebec*.

the School, together with a *hangard* for wood, a well and a privy in the back yard : That this House can contain three hundred and eighteen Scholars : That the number of articed boys admitted up to this day is two hundred and twenty nine, of whom one hundred and sixty nine are Canadians, and sixty Emigrants : That of this number there remains at present two hundred and seven, the parents of those absent, for the most part, having gone into the woods to clear lands ; six having been expelled as incorrigible, and two having found employment, have been voluntarily discharged : That of the whole number of Scholars there are two for whom their parents have engaged to pay four dollars per annum, ninety-five have agreed to pay two dollars, eighty three one dollar, and in short forty nine have been admitted gratis : That after deducting six pounds five shillings currency, a diminution caused by the number of those who have discontinued, there only remains a net annual income of sixty five pounds five shillings : That as this scanty (and precarious) revenue is far from being adequate to the expenditure of this Establishment, which in a short time may furnish teachers for the country parts, the Petitioner applies with confidence, to the Legislature, for the means of assisting him in the promotion of an object of such importance : That not satisfied with having contributed, as much as lay in his power, to the instruction of the Boys, the Petitioner could not behold the other part of the human race, the Girls, totally destitute of the means of Education, without feeling desirous of providing a remedy ; and he has in consequence laid the foundation of a house for the civil, religious and manual instruction of Girls, in the same Suburb, thirty feet square, and capable of containing two hundred little Girls, to whom he proposes giving instructions conformably to the annexed manuscript : That the Petitioner therefore takes the liberty of soliciting the generosity of the Legislature for an aid in furtherance of a design, which he hopes to see generally adopted through the country, and in Houses of Correction, with the most beneficial results to society : That the other sum of one hundred pounds granted by the Legislature for the printing of some classical books, has enabled the Petitioner, with the funds which he himself has contributed, to print two hundred copies of his Practical Manual, a thousand A B C Books, and as many tables of two and three syllables, forming altogether four classical books printed, which he can distribute for one shilling each : That the undermentioned works still remain with him to be printed, to wit : A French Grammar and Syntax, a Treatise on Vulgar Arithmetic, and one on the Conjugation of the Verbs, and, finally, an Epitome of the History of *Canada* ; the whole of which the Petitioner humbly submits to the Legislature to enable it to judge of the utility and necessity of printing them, and voting such an aid as would reduce the price to one shilling for each copy : Wherefore the Petitioner humbly prays that the House may be pleased to afford him such penuniary assistance as in its wisdom it may deem expedient.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

*Ordered*, That the Petition of *Edouard Glackemeyer*, Notary Public, of *Quebec*, presented to the House on Friday last, be referred to the Standing Committee of Grievances.

*Ordered*, That the Petition of divers Subscribers and Associates for the purpose of establishing Steam Navigation between *Quebec* and *Halifax*, presented to the House on Friday last, be referred to the Standing Committee of Trade.

Vol. 40.

The

cole, hangard pour le bois, puits et latrines dans l'arrière-cour : Que cette maison peut contenir trois cent dix-huit enfans : Que le nombre des Ecoliers engagés sous brevets, jusqu'à ce jour, s'élève à deux cent vingt-neuf, dont cent soixante-neuf sont Canadiens, et soixante des Emigrés Irlandais : Que de ce nombre, il ne reste actuellement que deux cent sept, les parens de la plupart des Enfans s'étant retiré pour aller ouvrir des terres ; six ayant été expulsés comme incorrigibles, et deux ayant trouvé de l'emploi, ont été déchargés volontairement de part et d'autre : Que sur la totalité des élèves, il y en a deux dont les parens ont promis de payer, par année, quatre piastres ; quatre-vingt-quinze en ont promis deux, une par quatre-vingt-trois ; enfin, quarante-neuf ont été admis gratuitement : Que déduction faite de six Livres cinq schelings courant, que devaient payer ceux qui sont sortis, il ne reste que soixante cinq livres cinq schelings par an de revenu net : Que comme cette faible (et très-précaire) rétribution est bien loin de suffire pour supporter les dépenses de cet établissement, qui, dans peu, pourra fournir des Instituteurs pour les Campagnes, le Pétitionnaire s'adresse avec confiance à la Législature, pour l'aider dans un objet de cette importance : Que non content d'avoir coopéré, autant qu'il était en lui, à l'instruction des garçons, le Pétitionnaire n'a pu voir l'autre partie du genre humain (les filles) dépourvue d'éducation, sans chercher à y pourvoir ; en conséquence, il a jeté les fondemens d'une Maison d'instruction civile, religieuse et manuelle, pour elles, dans le même Faubourg, de trente pieds carrés, qui pourra contenir au moins deux cents petites filles, auxquelles il se propose de faire montrer ce qui est contenu dans un manuscrit à cet effet ; et il prend la liberté de solliciter la générosité de la Législature, pour l'aider, dans un projet qu'il espère voir propagé dans les Campagnes et dans les Villes, ainsi que dans les Maisons de correction pour le plus grand bien de la société : Que les cent autres louis que la Législature a pareillement accordés au Pétitionnaire pour l'impression de quelques ouvrages classiques, l'ont mis à même avec les capitaux qu'il a fournis, de faire imprimer deux cens exemplaires de son Manuel-pratique, un millier d'Abécédaires, et autant de tableaux de deux syllabes et de trois, faisant en tout quatre ouvrages classiques imprimés, qu'il pourra distribuer à un scheling la pièce : Qu'il lui reste encore à faire imprimer les ouvrages suivans, pour l'usage des Ecoles élémentaires françaises, savoir : une Grammaire et une Syntaxe, un Traité d'Arithmétique vulgaire, un ditto de Conjugaison des Verbes, enfin un Abrégé de l'Histoire du *Canada*, qu'il soumet humblement à la Législature, afin de juger de leur utilité et de la nécessité de les faire imprimer ou non ; et dans le premier cas, voter une Aide qui puisse mettre le Pétitionnaire en état de les faire distribuer à un scheling l'exemplaire. Pourquoi, le Pétitionnaire conclut à ce qu'il plaise à la Chambre lui accorder telles aides pécuniaires que dans sa sagesse elle jugera convenables.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

*Ordonné*, Que la Pétition d'*Edouard Glackemeyer*, Notaire Public, de *Québec*, présentée à cette Chambre, Vendredi dernier, soit référée au Comité permanent pour les Grievs.

*Ordonné*, Que la Pétition de divers Souscripteurs-associés pour établir la navigation par la vapeur entre *Québec* et *Halifax*, présentée à cette Chambre, Vendredi dernier, soit référée au Comité permanent de Commerce.

K

L'Ordre

referred.

The Petition of E. Glackemeyer referred.

The Petition of the Quebec and Halifax Steam Navigation Company referred.

référé.

La Pétition d'E. Glackemeyer référée.

La Pétition de la navigation à vapeur, entre Québec et Halifax, référée.



Committee on the Entries of the 24th and 25th instant.

The Order of the day for the House in Committee on the entries in the Journals of this House of the twenty fourth and twenty fifth instant, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Létourneau* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

A Resolution reported.

And Mr. *Létourneau* reported that the Committee had come to a Resolution ; which Resolution was again read at the Clerk's Table, as followeth :

*Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the entries in the Journal of the twenty fourth and twenty fifth instant, relating to the two Messages of His Excellency, be referred to the Committee of Privileges, to consider the regularity or irregularity thereof.

Mr. *Louis Bourdages* moved to Resolve, seconded by Mr. *Scott*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolution.

The House divided on the question, and the names being called for, they were taken down as followeth :—

Yeas,

Messieurs *Archambeault, Beaudet, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Rémi Séraphim Bourdages, Brooks, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Corneau, Courteau, Curvillier, Déléigny, Demers, Deschamps, Desaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Duval, Fortin, Guillet, Hency, Heriot, Huot, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Larue, Leslie, Létourneau, Malhiot, Méthot, Morin, Mousseau, Neilson, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Rochon, Scott, Antoine Charles Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Viger, Wurtel and Young.* (54.)

Nays,

Messieurs *Baxter, Caldwell, Christie, De Monténac, Fisher, Goodhue, Hoyle, Laterrière, Lee, Stuart, Taylor, and Wright.* (12.)

So it was carried in the Affirmative, and *Resolved*, Accordingly.

Motion relating to the expulsion of Robert Christie, Esquire, considered ;

The Order of the day being read, for taking into consideration a Motion made by Mr. *Thibaudeau*, on Friday last, to wit : “ That the entries in the Journals of this House of the fourteenth of February one thousand eight hundred and twenty nine, and the twenty second of January one thousand eight hundred and thirty, relating to the expulsion of *Robert Christie*, Esquire, from this House, be now read.”

The House proceeded accordingly to take the said Motion into consideration.

committed ;

Mr. *Louis Bourdages* moved, seconded by Mr. *Lafontaine*, That the said Motion be now referred to a Committee of the whole House.

The House divided on the question :

Yeas, 46.

Nays, 20.

So it was carried in the Affirmative, and

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Boissonnault* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

A Resolution reported.

And Mr. *Boissonnault* reported that the Committee had come to a Resolution ; which Resolution was again read at the Clerk's Table, as followeth :

*Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the entries in the Journals of this House of the fourteenth February one thousand eight hundred and twenty nine, and of the twenty second January one thousand eight hundred and thirty, relating to the expulsion of *Robert Christie*, Esquire, from this House be now read.

Mr.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Entrées dans le Journal de cette Chambre des vingt-quatre et vingt-cinq du présent mois, ayant été lu ;

Comité sur les Entrées des 24 et 25 du présent mois.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Létourneau* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Létourneau* a fait rapport, que le Comité avait passé une Résolution ; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, comme suit :

Rapport d'une Résolution.

*Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les Entrées du Journal du vingt-quatre et du vingt-cinq du présent mois, relativement aux deux Messages de Son Excellence, soient référées au Comité de Privileges, pour en considérer la régularité ou l'irrégularité.

M. *Louis Bourdages* a proposé de résoudre, secondé par M. *Scott*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs *Archambeault, Beaudet, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Rémi Séraphim Bourdages, Brooks, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Corneau, Courteau, Curvillier, Déléigny, Demers, Deschamps, Desaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Duval, Fortin, Guillet, Hency, Heriot, Huot, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Larue, Leslie, Létourneau, Malhiot, Méthot, Morin, Mousseau, Neilson, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Rochon, Scott, Antoine Charles Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Viger, Wurtel et Young.* (54.)

Contre,

Messieurs *Baxter, Caldwell, Christie, De Monténac, Fisher, Goodhue, Hoyle, Laterrière, Lee, Stuart, Taylor et Wright.* (12.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et *Résolu*, En conséquence.

L'Ordre du Jour pour prendre en considération une motion faite par M. *Thibaudeau*, Vendredi dernier, savoir : “ Que les Entrées dans les Journaux de cette Chambre du quatorzè Février mil huit cent vingt neuf, et vingt-deux Janvier mil huit cent trente, relativement à l'expulsion de cette Chambre de *Robert Christie*, Ecuyer, soient maintenant lues,” ayant été lu ;

Motion relative à l'expulsion de Robert Christie, Ec. considérée ;

La Chambre a en conséquence procédé à prendre la dite motion en considération.

M. *Louis Bourdages* a proposé, secondé par M. *Lafontaine*, Que la dite motion soit maintenant référée à un Comité de toute la Chambre.

référée.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour, 46

Contre, 20

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Boissonnault* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Boissonnault* a fait rapport Que le Comité avait passé une Résolution ; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, comme suit :

Rapport d'une Résolution.

*Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les Entrées dans les Journaux de cette Chambre des quatorze Février mil huit cent vingt neuf, et vingt-deux Janvier mil huit cent trente, relativement à l'expulsion de cette Chambre de *Robert Christie*, Ecuyer, soient maintenant lues.

M

Mr. Lagueux moved to Resolve, seconded by Mr. Boissonnault, That this House doth concur with the Committee in the said Resolution.

The House divided on the question :

Yeas, 42.

Nays, 22.

So it was carried in the Affirmative;

And the said entries were read accordingly.

Mr. Thibaudeau moved, seconded by Mr. Louis Bourdages, That Robert Christie, Esquire, returned to serve in this Assembly as Knight Representative for the County of Gaspé, is the same Robert Christie mentioned in the said entries, and expelled this House, for having as stipendiary Chairman of the Quarter Sessions for the District of Quebec, called in question, and counselled the then Administration to call in question, the freedom of debate in this House, and of whom it was declared that he was undeserving of the confidence of the Government, and unworthy to be a Member of this House, and ought not and could not sit as a Member thereof.

The House divided on the question :

Yeas, 43.

Nays, 22.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Mr. Thibaudeau, moved to Resolve, seconded by Mr. Louis Bourdages, That by reason thereof, the said Robert Christie, Esquire, cannot sit or vote in this House as a Member thereof.

The House divided on the question, and the names being called for, they were taken down as followeth :—

Yeas,

Messieurs Archambeault, Beaudet, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Rémi Séraphim Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Demers, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Fortin, Guillet, Heney, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Malhiot, Methot, Morin, Mousseau, Neilson, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Rochon, Scott, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger, and Wurtele. (41.)

Nays,

Messieurs Baker, Baxter, Bedard, Caldwell, Casgrain, Clouet, Cuvillier, Déléigny, De Montenac, De St. Ours, Dionne, Duval, Fisher, Goodhue, Heriot, Hoyle, Huot, Larue, Laterrière, Lee, Leslie, Létourneau, Peck, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Taylor, Wright and Young. (28.)

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Mr. Thibaudeau moved seconded by Mr. Louis Bourdages, That the Speaker of this House do issue his Warrant to the Clerk of the Crown in Chancery for a new Writ for the Election of a Member to serve in the present Parliament for the County of Gaspé, in the place and stead of the said Robert Christie, Esquire, expelled this House.

The House divided on the question:

Yeas, 41.

Nays, 28.

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

The Order of the day being read, for taken into consideration a Motion made by Mr. Duval on Friday last, to wit; "That the grounds and reasons of complaint set forth in the Petition of divers Electors of the County of Kamouraska, against the Election and Return of Charles Eusèbe Casgrain and Amable Dionne, Esquires, for the said County, if true, are sufficient to make void the said Election ;"

Ordered, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

M. Lagueux a proposé de résoudre, secondé par M. Boissonnault, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour, 42

Contre, 22

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative ;

Et les dites Entrées ont été lues en conséquence.

M. Thibaudeau a proposé de résoudre, secondé par M. Louis Bourdages, Que Robert Christie, Ecuyer, rapporté pour servir dans cette Assemblée comme Chevalier représentant le Comté de Gaspé, est le même Robert Christie mentionné dans les dites Entrées, et expulsé de cette Chambre, pour avoir, comme Président salarié des Sessions de Trimestre pour le District de Québec, mis en question et conseillé au Gouvernement d'alors de mettre en question la liberté des débats dans cette Chambre, et déclaré indigne de la confiance du Gouvernement, et indigne d'être membre de cette Chambre, et ne devant ni ne pouvant y siéger comme membre d'icelle.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour, 43

Contre, 22

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

M. Thibaudeau a proposé de résoudre, secondé par M. Louis Bourdages, Qu'en conséquence, le dit Robert Christie, Ecuyer, ne peut siéger ni voter dans cette Chambre, comme membre d'icelle.

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs Archambeault, Beaudet, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Rémi Séraphim Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Demers, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Fortin, Guillet, Heney, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Malhiot, Methot, Morin, Mousseau, Neilson, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Rochon, Scott, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger et Wurtele. (41.)

Contre,

Messieurs Baker, Baxter, Bedard, Caldwell, Casgrain, Clouet, Cuvillier, Déléigny, De Montenac, De St. Ours, Dionne, Duval, Fisher, Goodhue, Heriot, Hoyle, Huot, Larue, Laterrière, Lee, Leslie, Létourneau, Peck, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Taylor, Wright et Young. (28.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

M. Thibaudeau a proposé, secondé par M. Louis Bourdages, Que l'Orateur de cette Chambre expédie son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour un nouveau Writ d'Election pour un membre pour servir dans ce présent Parlement pour le Comté de Gaspé, à la place du dit Robert Christie, Ecuyer, expulsé de cette Chambre.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour, 41

Contre, 28,

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, En conséquence.

L'Ordre du Jour pour prendre en considération une motion faite par M. Duval, Vendredi dernier, savoir : "Que les raisons de plaintes établies dans la Pétition de divers Electeurs du Comté de Kamouraska, contre l'Election et le Retour de Charles Eusèbe Casgrain et Amable Dionne, Ecuyers, pour le dit Comté, si elles sont vraies, sont suffisantes pour rendre nulle la dite Election" ayant été lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain.

The

L'Ordre

Gaspé Writ.

Writ de Gaspé.

Kamouraska Election.

Election de Kamouraska.

Rimouski  
Election.

The Order of the day being read, for taking into consideration a Motion made by Mr. Duval on Friday last, to wit : " That the grounds and reasons of complaint set forth in the Petition of divers Electors of the County of Rimouski, against the Election and Return of Paschal Dumais and François Corneau, Esquires, for the said County, if true, are sufficient to make void the said Election ;"

Ordered, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

Quorum.

The Order of the day being read, for taking into consideration a Motion made by Mr. Louis Bourdages, on Saturday last, to wit ; " That from this day, forty-three Members of this House, present therein, shall form a Quorum, and be a sufficient number to proceed to the Despatch of Business ;"

Ordered, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

Then, on Motion of Mr. Lagueur, seconded by Mr. Louis Bourdages,

The House adjourned till to-morrow at one o'clock P. M.

L'Ordre du Jour pour prendre en considération une motion faite par M. Duval, Vendredi dernier, savoir : " Que les raisons de plaintes établies dans la Pétition de divers Electeurs du Comté de Rimouski, contre l'Élection et le retour de Paschal Dumais et François Corneau, Ecuyers, pour le dit Comté, si elles sont vraies, sont suffisantes pour rendre nulle la dite Election," ayant été lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain.

L'Ordre du Jour pour prendre en considération une motion faite par M. Louis Bourdages, Samedi dernier, savoir : " Qu'à compter de ce jour, quarante-trois membres de cette Chambre, présens, formeront un Quorum, et seront un nombre suffisant pour procéder à la Dépêche des Affaires," ayant été lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain.

Alors, sur motion de M. Lagueur, secondé par M. Louis Bourdages,

La Chambre s'est ajournée à Demain à Une Heure, P. M.

Tuesday, 1st February, 1831, One o'clock, P. M.

The House attend  
His Excellency  
with their  
Address.

At the Hour appointed, Mr. Speaker and the House went up to the Castle of Saint Lewis, with the Address of the House.

And being returned,

Mr. Speaker  
reports His  
Excellency's  
answer.

Mr. Speaker reported that the House had attended upon His Excellency the Administrator of the Government with their Address, to which His Excellency had been pleased to make the following answer :—

Gentlemen of the House of Assembly,

Accept my best thanks for this Address ; it is entirely satisfactory to me, and creates in my mind the most agreeable anticipations of encreasing harmony between the Executive Government of the Province and the House of Assembly.

Then, on Motion of Mr. Louis Bourdages, seconded by Mr. Lagueur,

The House adjourned till five o'clock, P. M.

Tuesday, 1st February, 1831.—Five o'clock P. M.

Internal communications—  
Reports of  
Commissioners  
presented.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House :

By Mr. Quirouet—Road from the Parish of Saint Jean to that of Sainte Famille, Island of Orleans.

By Mr. Létourneau—Roads from Saint Thomas and Sainte Pierre to the waste lands of the Crown.

By Colonel Heriot—1. Road through the Township of Wendover and its augmentation.—2. Road from La Baie Saint Antoine to Drummondville. Ferry.—3.

Mardi, 1er. Février 1831. — Une Heure P. M.

À l'Heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus au Château Saint-Louis, avec l'Adresse de cette Chambre.

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport, que cette Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, avec son Adresse, à laquelle son Excellence avait bien voulu faire la Réponse suivante :

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Recevez mes remerciemens les plus sincères pour cette Adresse ; elle est pour moi entièrement satisfaisante, et fait naître dans mon esprit l'anticipation la plus agréable d'une harmonie croissante entre le Gouvernement Exécutif de la Province et la Chambre d'Assemblée.

Alors, sur motion de M. Louis Bourdages, secondé par M. Lagueur,

La Chambre s'est ajournée à Cinq Heures, P. M.

Mardi, 1er. Février 1831.—Cinq Heures, P. M.

LES Rapports suivans des Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications intérieures ont été présentés à la Chambre :

Par M. Quirouet—Chemin de la Paroisse de Sainte Jean à celle de la Sainte Famille, Isle d'Orléans.

Par M. Létourneau—Chemins de Saint Thomas et Saint Pierre aux terres incultes de la Couronne.

Par le Colonel Heriot—1. Chemin à travers le Township de Wendover et son augmentation.—2. Chemin de la Baie Saint Antoine au passage de Drummondville.—3.

Election de Ri-  
mouski.

Quorum.

La Chambre  
se rend au-  
près de son  
Excellence avec  
son Adresse.M. l'Orateur  
fait rapport de  
la Réponse de  
son Excellence.Rapports de  
Commissaires  
des Communi-  
cations inté-  
rieures présen-  
tés.

3. Road through the Townships of *Grantham* and *Wickham*.

By Mr. Young—1. East half of the Road from the Township of *Melbourne* to *Yamaska* Mountain.—2. *Halley* and *La Baie* Road—Townships of *Melbourne* and *Durham*.—3. *Halley* and *La Baie* Road—Township of *Brompton*.

Appendix (E.) For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Light Houses—  
Accounts of  
Commissioners  
presented.

Mr. Young also presented to the House the Accounts of the Commissioners appointed under the Act ninth *George* Fourth, chapter twenty four, for the erection of Light Houses.

Appendix (F.) For the said Accounts, see Appendix (F.) at the end of this Volume.

The accounts  
referred.

Ordered, That the said Accounts be referred to the Standing Committee of Accounts.

A Petition of M.  
Sauvageau, re-  
lating to a road  
from St. Vallier  
Suburb to Saint  
Foi.

A Petition of *Michel Sauvageau*, Notary Public, of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Clouet*, and the same was received and read; setting forth: That in the year one thousand eight hundred and twenty, when a Road was about being opened from *Saint Vallier* Suburbs to *Saint Foi*, and the Legislature had passed an Act, and voted a sum of money for that purpose, and also Commissioners, namely, Mr. *Felix Tété*, Mr. *Charles Smith*, and Mr. *John Goudie*, had been appointed to carry the same into effect, the Petitioner, with the wish of promoting the same, did, on the first September, in the year of one thousand eight hundred and twenty, make a gift to the said Commissioners, of a certain portion of his land, situated on the River *Saint Charles*, upon the following verbal conditions; namely:—First, That he should not be obliged to keep in repair, or to cause fences to be made along the said Road, as long as he continued to be proprietor of the lots adjoining thereto, but that all persons to whom he might thereafter cede, or sell, those lots, should be obliged thereto. Second, That the drains of the said road should be dug, to his own satisfaction, every year, by the Contractors, who undertook it, and that the wooden channels crossing the road, should be opened and cleaned every year. Third, That a ditch should be dug on each side of the road, sufficient to drain both the road and the adjacent land. Fourth, That from one thousand to twelve hundred loads of sand should be carted and emptied into that part of the road which is marshy, and which would be otherwise impassable both in Spring and in Autumn. Fifth, That a deep ditch should be made at the foot of the hillside of *Saint Geneviève*, guarded by planks, whereby the water, both in Spring and in Autumn, flows down in great quantities, should be prevented from running over the road, and overflowing his land; and that a large quantity of the course gravel from the hill should be conveyed down to fill up the fissures: That the Petitioner further humbly represents, that notwithstanding his wishes to render, in the above instance, a service to the public, by a free gift of his land, as above said, yet no one of the conditions alluded to have been complied with; that until this day, he has been obliged to pay all the incidental charges without any indemnity whatever; that his land has been covered by the gravel from the Cape, which is carried both in Spring and Autumn, across the road, and deposited on his land; that the supports of the Bridge which has been erected were never made sufficiently solid, or walled about, as they ought to have been; that the wooden channels,

Vol. 43.

3. Chemin à travers les Townships de *Grantham* et *Wickham*.

Par M. Young—1. Moitié Est du Chemin du Township de *Melbourne* à la Montagne d' *Yamaska*.—2. Chemin de *Halley* et *La Baie*, Townships de *Melbourne* et *Durham*.—3. Chemin de *Halley* et *La Baie*, Township de *Brompton*.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce volume.

Appendice (E.)

M. Young a aussi présenté à la Chambre les Comptes des Commissaires nommés en vertu de l'Acte neuvième *George* Quatre, chapitre vingt-quatre, pour l'érection de Phares.

Comptes des  
Commissaires  
pour l'érection  
de Phares pré-  
sentés.

Pour les dits Comptes, voyez Appendice (F.) à la fin de ce volume.

Appendice (F.)

Ordonné, Que les dits Comptes soient référés au Comité permanent des Comptes.

Les Comptes  
référés.

Une Pétition de *Michel Sauvageau*, Notaire Public, de *Quebec*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Clouet*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que dans l'année mil huit cent-vingt, lorsqu'il s'agissait d'ouvrir un Chemin pour aller à *Sainte Foi*, partant du Faubourg *Saint Vallier*, et que la Législature avait passé un Acte et voté de l'argent pour faire ce Chemin, et après que des Commissaires, nommément M. *Félix Tété*, M. *Charles Smith* et M. *John Goudie*, avaient été appointés, le Pétitionnaire, au premier de Septembre de cette même année, afin de faire fleurir cette entreprise, a fait don aux dits Commissaires d'un terrain traversant sa terre à la Rivière *Saint Charles*, sous des conditions verbales, comme suit: Premièrement. Qu'il n'aurait aucun entretien, ni ne ferait aucune clôture joignant au dit chemin, tant qu'il resterait propriétaire de lots y aboutissant, mais que toutes les personnes auxquelles il pourrait vendre ou concéder ces lots par la suite y seraient obligées. Secondement. Que les fossés du chemin seraient creusés à sa satisfaction, tous les ans, par les entrepreneurs, et que les canaux en bois, traversant le chemin, seraient levés et nettoyés aussi tous les ans. Troisièmement. Qu'à chaque côté du chemin, il serait creusé un fossé pour égoutter le chemin et le terrain y joignant. Quatrièmement. Que mille ou douze cent voyages de sable seraient charroyés dans l'endroit le plus marécageux du chemin, qui sans cela serait impassable en automne et au printemps. Cinquièmement. Qu'un fossé profond serait fait au pied du côteau, garni en plançons, pour empêcher les eaux qui coulent en abondance, en automne et au printemps, de traverser le chemin, et de noyer sa terre, et qu'il serait charroyé une grande quantité de gravois du Cap. Que le Pétitionnaire représente de plus très-humblement, que nonobstant son désir de rendre service au Public, par le don dont il est question, aucune des conditions susdites n'ont été remplies: Que jusqu'à ce jour, il a eu lui-même toutes les charges, sans aucune indemnité quelconque: Que sa terre a été couverte des gravois du Cap, qui, l'automne et le printemps, sont charroyés à travers le chemin et viennent se jeter chez lui: Que les pilliers du Pont qui y a été construit n'ont jamais été consolidés ni murés, tels qu'ils devaient l'être; les canaux en bois qui traversent le chemin sont écrasés, de sorte que les fossés n'ont plus d'égout; le pont est percé en bien des endroits, et défait presque entièrement près du Cap, de sorte qu'il est extrêmement dangereux; et des accidens y sont déjà arrivés: Ce pont et les quais d'en haut ont été visités par un ouvrier entendu; et le tout est si pourri, qu'il est impossible de le réparer; son opinion est qu'il serait mieux de faire

Pétition de M.  
Sauvageau, re-  
lativement à un  
chemin du Fau-  
bourg St. Val-  
lier à Ste. Foi.

L

le

or troughs, crossing the road, have fallen in, so that the side-ditches have no free run; that the Bridge is, in several places, full of holes, so that it is very dangerous, and several accidents have already happened: That this Bridge and the upper terraces have been examined by a competent person, and that the whole is so rotten, and in so bad a condition, that it is not repairable; that the opinion of this person is that it would be best to reconstruct the whole with earth, by undermining the Cape, which entirely consists of soft sandstone, (*tuf*); that on this head, the Petitioner takes the liberty of annexing the Report of the experienced person before alluded to, by which the House will see that the Estimate for putting the whole into such a state of repair, as will last for a very long while, amounts to four hundred and fifty pounds currency: That thus, instead of reaping any advantage from this road, as the Petitioner had reason to expect, and which partly induced him to make the gift in question, he has, for those ten years past, been deprived of the use and profit of an excellent piece of land, of about four superficial arpents, which would otherwise during that time, have yielded at least one thousand bundles of hay annually; and that he has, moreover, during the whole of that time, been liable to continual expense, and innumerable embarrassments: That the Petitioner has made many applications to the Magistrates on this subject, but has received the uniform answer that it was a matter with which they had nothing to do: That the Petitioner is willing to engage to put the said road, as far as it passes through his land, in such repair, as was understood by his original agreement with the Commissioners, upon receiving a grant of a sum of money sufficient for that purpose: Wherefore the Petitioner most respectfully prays that the House will be pleased to grant the sum of Four hundred and fifty pounds for the above purpose, and that, as soon as the road shall be put in such repair and order, it may be homologated, and put to the charge of those to whom he may concede lots, leaving those lots, which may not be sold or conceded, at the public charge, until he shall have conceded or sold them, according to the conditions upon which he made a gift of the said land to the public; or that in case the House does not see fit to grant a sum of money for the above purpose, and on the above conditions, that the Petitioner may be permitted to take back his land, and be indemnified for the non fulfilment of the promises made to him, and for the loss and damages he has sustained in consequence, of which he annexes a detailed estimate, amounting to the sum of six hundred and fifty pounds.

Estimate of the losses and damages sustained by *Michel Sauvageau*, by reason of the gift he made in one thousand eight hundred and twenty, to the public, of part of his land, to construct a road, and of the non fulfilment of the conditions upon which he made that gift, viz:

First. The loss of the crops of hay he would have reaped for ten years from the said land, which contains about four superficial arpents, and which would have produced at least one thousand bundles of hay annually, reckoning only two and one half hundred of hay per arpent, at twenty pounds per thousand, making for the ten years, £200 0 0

Second. The damage arising from not having been able to concede the said land estimated, at 250 0 0

It must be observed that the lowest sale price must be fifty

Carried forward, £450 0 0

le tout en terre, en minant le Cap, qui n'est qu'un tuf; Sur ce point, le Pétitionnaire prend la liberté de joindre à la présente le Rapport de cet Expert, où l'on verra que son estimation pour le mettre en état durable, pour un très long-tems, se monte à quatre cent cinquante livres courant: Qu'au lieu de retirer aucun avantage de ce chemin, qu'il avait bonne raison d'attendre, et qui était le but qu'il se proposait en faisant le don susdit, le Pétitionnaire a perdu depuis dix ans l'usage et le profit d'un morceau de terre superbe d'environ quatre arpens en superficie, qui serait capable de produire au moins mille bottes de foin par an; et que d'ailleurs il a été assujetti à des frais continuels, et des embarras sans nombre: Que le Pétitionnaire a fait plusieurs applications à ce sujet aux Magistrats, qui ont toujours répondu que cela n'était pas de leur ressort: Que le Pétitionnaire entreprendra lui-même volontiers de mettre le chemin pour autant qu'il passe par son terrain dans l'ordre dont il était convenu avec les Commissaires, moyennant l'octroi d'une somme d'argent suffisante. C'est pourquoi, le Pétitionnaire supplie très-humblement la Chambre que la somme de quatre cent-cinquante livres courant soit accordée pour la réparation de ce chemin, et pour le mettre dans l'ordre qui a été convenu; et qu'aussitôt qu'il aura été mis en ordre, le dit chemin soit homologué et mis à la charge de ses concessionnaires, et la partie qui le joint, à la charge publique, jusqu'à ce qu'il ait concédé ou vendu, selon les conditions sous lesquelles il a fait don au Public du terrain en question; ou bien, dans le cas que la Chambre ne jugerait pas à propos de faire un semblable octroi, qu'il lui soit permis de reprendre son terrain, et que le Pétitionnaire soit indemnisé pour le manque d'accomplissement des promesses qui ont été faites, et des pertes et dommages qu'il a essuyés en conséquence, dont il joint à la présente Pétition une Estimation détaillée, montant en tout à la somme de six cent cinquante livres.

Estimation des pertes et dommages qu'a soufferts *Michel Sauvageau*, en conséquence du Don qu'il a fait en mil huit cent vingt au Public, d'une portion de son terrain pour y faire un chemin, à cause du non-accomplissement des conditions auxquelles il avait fait ce don, savoir:

1<sup>o</sup>. La perte du foin qu'il aurait récolté pendant dix ans de ce terrain, qui est de quatre arpens en superficie, qui aurait rendu mille bottes de foin au moins par an, à raison de deux cent et demi de foin seulement par arpent, à vingt livres courant par mille, fait, pour les dix ans, £200 0 0

2<sup>o</sup>. La perte en ne pouvant vendre ni céder ce terrain pendant ces dix ans, estimée à 250 0 0

Il faut observer que le plus bas prix de vente doit être de cinquante livres

Porté en l'autre part, £450 0 0

Brought forward, £450 0 0  
 pounds per arpent; an arpent of his land having been sold to Mr. Reinhart, in one thousand eight hundred and eighteen, for one hundred pounds.

Also, those four arpents would have given thirteen emplacements each of forty feet by sixty; and that the price of emplacements on that road, is forty shillings, equal to

200 0 0  
 In all, £650 0 0

Montant d'autre part, £450 0 0  
 courant par arpent; un arpent de sa terre ayant été vendu en mil huit cent dix-huit, à M. Reinhart, pour cent livres.

Aussi, que ces quatre arpents auraient donné treize emplacements de quarante pieds sur soixante par arpent en superficie, et que le prix des emplacements sur ce chemin, est de quarante schellings, égal à

200 0 0  
 En tout £650 0 0

Pétition for an aid to repair a Bridge over the River du Loup.

A Petition of divers Proprietors of the Parish of *Saint Antoine, Rivière du Loup*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Guillet, and the same was received and read; praying an aid of Five hundred pounds currency, or such other sum as the House may deem necessary, to assist the Petitioners in repairing a Bridge built thirty years ago over the *Rivière du Loup*, within the limits of the Village of the Parish of *Rivière du Loup*.

Une Pétition de divers propriétaires de la paroisse de *Saint Antoine, Rivière du Loup*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Guillet, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une Aide de cinq cens Livres courant, ou telle autre somme que la Chambre pourra trouver nécessaire, pour assister les Pétitionnaires dans la réparation d'un Pont bâti depuis environ trente ans sur la *Rivière du Loup*, dans les limites du Village de la Paroisse de la *Rivière du Loup*.

Pétition pour une aide aux fins de réparer un pont sur la Rivière du Loup.

Pétition for an aid to open roads in the District of Three Rivers.

A Petition of divers Inhabitants of the Township of *Hunters-Town*, and the Parish of *Saint Léon le Grand, District of Three Rivers*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Guillet, and the same was received and read; praying an aid of Four hundred pounds to enable the Petitioners to open Roads to convey the produce of their farms to Market.

Une Pétition de divers Habitans du Township de *Hunters-Town*, et de la Paroisse de *Saint Léon le Grand, District des Trois-Rivières*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Guillet, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une Aide de quatre cens Livres courant, pour mettre les Pétitionnaires en état d'ouvrir des Chemins pour porter aux marchés les produits de leurs terres.

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir des chemins dans le District des Trois-Rivières.

Pétition for an aid to build a Bridge over the River Nicolet.

A Petition of divers Proprietors of the Parish of *Saint Jean Baptiste de Nicolet*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Proulx, and the same was received and read; representing that a Bridge over the River Nicolet, opposite the Catholic Church at Nicolet, would be of a great advantage to that part of the Province South of the River *Saint Lawrence* from *Pointe Levi* to *Nicolet*, and praying an aid to erect the said Bridge.

Une Pétition de divers propriétaires de la paroisse de *Saint Jean Baptiste de Nicolet*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Proulx, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; représentant qu'un Pont sur la Rivière Nicolet, vis-à-vis l'Eglise Catholique à Nicolet, serait d'un grand avantage à cette partie de la Province au Sud du Fleuve *Saint Laurent*, de la *Pointe Levi* à *Nicolet*, et demandant une Aide pour bâtir le dit Pont.

Pétition pour une aide aux fins de bâtir un pont sur la Rivière Nicolet.

Two Petitions in support of the preceding one.

Two Petitions,—of divers Proprietors of the Parishes of *Saint Michel d'Yamaska*,—and of *Sainte Antoine de la Baie du Febvre*, in support of the last preceding Petition, were presented to the House by Mr. Proulx, and the same were received and read.

Deux Pétitions de divers propriétaires des paroisses de *Saint Michel d'Yamaska* et de *Saint Antoine de la Baie du Febvre*, au soutien de la dernière Pétition précédente, ont été présentées à la Chambre par M. Proulx, lesquelles ont été reçues et lues.

Deux pétitions au soutien de la précédente.

Pétition for an aid for a Bridge over the South River.

A Petition of divers Inhabitants of the Seigniories of *Noyan, Foucault, and Sabrevois*, and their vicinity, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Rémi Séraphim Bourdages, and the same was received and read; praying an aid for the erection and completion of a Bridge over the South River on the Road leading from the Province Line at *Alburgh*, in *Vermont*, through the Seigniories of *Foucault, Noyan, Sabrevois* and *Bleury*, to *Saint John's*, commenced in the year one thousand eight hundred and twenty eight by the Inhabitants of the said Seigniories.

Une Pétition de divers Habitans des Seigneuries de *Noyan, Foucault* et *Sabrevois*, et leurs environs, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Rémi Séraphim Bourdages, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une Aide pour bâtir et parachever un Pont sur la Rivière du Sud, sur le chemin conduisant de la Province à *Alburgh*, dans l'Etat de *Vermont*, à travers les Seigneuries de *Foucault, Noyan, Sabrevois* et *Bleury*, à *Saint Jean*, commencé en l'année mil huit cent vingt-huit, par les Habitans des dites Seigneuries.

Pétition pour une aide aux fins de bâtir un pont sur la Rivière du Sud.

Pétition for an  
aid to open a  
Road in the  
Parish of Cham-  
plain.

A Petition of divers Inhabitants of *Champlain*, in the County of *Champlain*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Pierre Antoine Dorion*, and the same was received and read; praying an aid of One hundred and thirty pounds currency, to assist the Petitioners in opening a Road from the Church of the Parish of *Champlain*, or its neighbourhood, to the River *Champlain*.

Pétition rela-  
tive to M. Du-  
bord's Bridge  
over the River  
*Champlain*.

A Petition of divers Inhabitants of the Parishes of *Champlain* and *Batiscan*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Pierre Antoine Dorion*, and the same was received and read; setting forth: That in execution of an Act of the Provincial Parliament of the first year of His Majesty *George Fourth*, chapter twenty four, there has been constructed and erected a Bridge over the River *Champlain*, in the County of *Champlain* and District of *Three Rivers*, by the late *Michel Dubord*, Esquire; and that since its erection the said *Michel Dubord*, and his heirs and representatives from his death, have held the right of tolls granted to them by the above Act: That the said right of tolls held by the said late *Michel Dubord*, and his representatives, have been extremely expensive and burthensome to the Inhabitants of the said Parishes, who have to pass several times the Bridge in the course of the same day, and on Sundays for going to and coming from Divine Service: That the quays which support the said Bridge have sapped the earth and deepened the bed of the said *Champlain* River at the place of passage in such a manner as to deprive the Inhabitants of the said Parishes, and the public of the advantage they formerly had in fording the said River at several periods in the year: That in consequence it would be extremely advantageous to the Inhabitants of the said Parishes and the Public, that the right of the tolls of the said Bridge should be abolished, as well in favor of the Inhabitants of the said Parishes as the Public: That the Petitioners and the Inhabitants of the said Parishes have no means of obtaining the said Bridge, and of paying the price of it, so as to free themselves from the said tolls: Wherefore they have recourse to the Provincial Parliament, and humbly beseech the House to please to grant them from the Provincial monies, such a sum as they may think fit, so as to enable the Inhabitants and public to acquire in their favor the said Bridge, and therefrom to abolish the right of tolls, upon such conditions and restrictions as the House shall judge proper: That to this end the Petitioners submit the power of *Dame Adélaïde Pézard*, of *Champlain*, widow of the said late *Michel Dubord*, which they have obtained: That finally the Petitioners humbly beseech the House to please take the present Petition into consideration, and pass such a Law as the Parliament may think fit, so that the said Bridge may become the property of the said Inhabitants of the said two Parishes, or of the Province and the public, and abolish the tolls thereof in such manner as may be thought fit.

I *Adélaïde Pézard*, of *Champlain*, widow of the late *Michel Dubord*, Esquire, by my first marriage, and guardian to *Louis Alphonse Dubord*, my Son, the only child issue of my said first marriage, and widow by my second marriage of the late *Joseph Martin Clinic*, Esquire, having received information of the said Petition, here-

Une Pétition de divers Habitans de *Champlain*, dans le Comté de *Champlain*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Pierre Antoine Dorion*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de cent trente Livres courant, pour assister les Pétitionnaires dans l'ouverture d'un Chemin dans la Paroisse *Champlain*, ou ses environs, à la Rivière *Champlain*.

Pétition pour  
une Aide aux  
fins d'ouvrir un  
Chemin dans la  
Paroisse de  
*Champlain*.

Une Pétition de divers Habitans des Paroisses de *Champlain* et de *Batiscan*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Pierre Antoine Dorion*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'en exécution de l'Acte du Parlement Provincial de la première année de sa Majesté *George Quatre*, Chapitre vingt-quatre, il a été construit et érigé un Pont sur la Rivière *Champlain*, dans le Comté de *Champlain* et District des *Trois-Rivières*, par feu *Michel Dubord*, Ecuyer, et que depuis son érection le dit *Michel Dubord*, et ses héritiers et représentans depuis son décès, ont perçu les droits de péage à eux accordés par le susdit acte: Que les dits droits de péage perçus par le dit feu *Michel Dubord* et ses représentans, ont été extrêmement à charge et onéreux aux Habitans des dites Paroisses, qui se trouvent souvent exposés à y passer plusieurs fois dans la même journée, et les dimanches pour aller et venir au service divin: Que les quais qui supportent le susdit Pont ont fait miner les terres et creuser le lit de la dite rivière *Champlain*, au lieu du passage, de manière à priver les Habitans des dites Paroisses et le Public de l'avantage qu'ils avaient auparavant de passer la dite rivière à gué dans plusieurs saisons de l'année: Qu'en conséquence, il serait extrêmement avantageux aux habitans des dites Paroisses et au Public que les Droits de Péage du susdit Pont fussent abolis tant en faveur des Habitans des dites Paroisses que du Public: Que les Pétitionnaires et les Habitans des dites Paroisses n'ont aucun moyen de faire l'acquisition du susdit Pont, et d'en payer la valeur pour s'affranchir des dits Péages; pourquoi ils ont recours au Parlement Provincial, et supplient humblement la Chambre de vouloir bien accorder sur les Deniers de la Province, telle somme, qu'elle trouvera convenable, pour acquérir en faveur des Habitans des susdites Paroisses et du Public le susdit Pont, et en abolir les Droits de péage, sous telles conditions et restrictions que la Chambre jugera convenable: Qu'à cette fin les Pétitionnaires soumettent le consentement de *Dame Adélaïde Pézard de Champlain*, veuve dudit feu *Michel Dubord*, qu'ils ont obtenu: Qu'enfin, les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de vouloir bien prendre la présente Pétition en considération, et passer telle Loi que le Parlement jugera convenable pour que le susdit Pont devienne la propriété des Habitans des dites deux Paroisses, ou de la Province et du Public, et d'en abolir les péages en telles forme et manière qu'il jugera à propos.

Pétition rela-  
tive au  
Pont de M. Du-  
bord, sur la Ri-  
vière Cham-  
plain.

Je, *Adélaïde Pézard de Champlain*, veuve en premières nocces de feu *Michel Dubord*, Ecuyer, et tutrice à *Louis Alphonse Dubord*, mon fils, seul Enfant issu de mon dit premier mariage, et veuve en secondes nocces de feu *Joseph Martin Clinic*, Ecuyer, ayant pris communication de la Requête ci-jointe des Habitans et Nota-

bles

here annexed, of the Inhabitants and principal men of the Parishes of *Champlain* and *Batiscan*, relative to the acquisition of the toll Bridge to the public, erected over the River *Champlain*, by virtue of the Provincial Statute, first *George* Fourth, chapter twenty four, consent to the prayer of the said Petition, and rely on the justice of the Legislature.

(Signed,) ADELAIDE CHAMPLAIN  
Veuve CHINIC.

Three Rivers, 29th December, 1830.

Ordered, That the nine preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads, and Public Improvements.

The nine preceding Petitions referred.

Petition relating to the Common of Montreal;

A Petition of divers Inhabitants, landholders of the Island of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Demers*, and the same was received and read; setting forth: That the Seigniors of the Island of *Montreal*, about the year sixteen hundred and fifty one, conceded to the City of *Montreal*, as a Common and a grazing ground for Cattle, a piece of land forty acres in superficial extent, between the old Market and *Saint Joseph* Suburbs, on the condition that they should resume the land whenever they would think proper, on giving a similar extent in any other situation near the said City: That the said Seigniors did resume those forty acres, which they have granted in lots, and have given forty other acres near the City of *Montreal* at the place called *Saint Anne* Plain, situate between the River *Saint Lawrence* and that part of the Fief *Nazareth* where the *Saint Anne* Suburbs now are; and that the present Seigniors of *Montreal*, would consent to confirm the donation they have made of those forty acres on the *Saint Anne* Plain at the place which has hitherto served as a Common, provided that this land should be employed for the public good, and general interest of the City of *Montreal*: That since this change has taken place, the land given in the second instance, has always served as a Common for the Inhabitants of *Montreal*, who sent thither their cattle to pasture, but that for some years back, and particularly since the *Lachine* Canal has passed this Common it has become almost useless to the Inhabitants, who, from the Canal and fences along the same, are deprived of its use as a pasturage; so that they have ceased to employ it as such, from which circumstance probably many have supposed it to be unclaimed land, and that they could possess themselves of it with impunity, since they have attempted several encroachments thereon already: That the Petitioners consider it their interest to take the necessary means of securing to the City of *Montreal* the property and enjoyment of this Common; and if it is not possible for them to make the use of it, it was originally intended for, it might nevertheless by being appropriated to some other purpose, become of the greatest utility to the City of *Montreal*, now that its population is so rapidly increasing, and that it has become expedient to make some improvement thereto, which, while contributing to its salubrity and its utility, might also add to its embellishment: Wherefore the Petitioners pray the House to authorize the Inhabitants of *Montreal* to choose and elect Trustees from among the Magistrates of the City of *Montreal*, or from among the body of the Land-holders of the said City, to receive and accept from the Seigniors of *Montreal* the forty acres of land, so ceded to the Town of *Montreal* as a Common, on the *Sainte Anne* Plain, near the said City of *Montreal*, and upon that part of the said Plain

VOL 40.

hitherto

bles des Paroisses de *Champlain* et *Batiscan*, relative à l'acquisition par le Public du Pont de Péage érigé sur la Rivière *Champlain*, en vertu du Statut Provincial, premier *George* Quatre, Chapitre vingt-quatre, consens aux conclusions de la dite Requête, et m'en rapporte à la justice de la Législature.

ADELAIDE DE CHAMPLAIN,  
Veuve CHINIC.

Aux Trois-Rivières, ce 29 Décembre 1830.

Ordonné, Que les neuf Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques.

Les neuf Pétitions précédentes référées.

Une Pétition de divers habitans propriétaires de l'Isle de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Demers*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Seigneurs de l'Isle de *Montréal* ont, vers l'année seize cent cinquante et un, concédé à la ville de *Montréal*, pour servir de Commune et pacager les bestiaux, un terrain de quarante arpens en superficie, dans cette partie de la ville de *Montréal* comprise entre le vieux marché et le faubourg *Saint Joseph*, avec cette condition qu'ils pourraient reprendre ce terrain quand ils le jugeraient convenable, en en donnant une même étendue dans tout autre endroit auprès de la ville de *Montréal*: Que les dits Seigneurs ont en effets repris ces quarante arpens de terre, qu'ils ont ensuite concédés par emplacements, et en ont donné quarante autres arpens auprès de la ville de *Montréal*, dans l'endroit appelé la Plaine *Sainte Anne*, compris entre le fleuve *Saint Laurent*, et cette partie du fief *Nazareth* où se trouve actuellement le faubourg *Sainte Anne*; et que les Seigneurs actuels de *Montréal*, consentiraient à confirmer la donation qui a été faite de ces quarante arpens dans la Plaine *Sainte Anne*, à l'endroit qui a servi jusqu'ici de Commune, pourvu que ce terrain fût employé pour l'utilité publique et le bien général de la ville de *Montréal*: Que depuis que cet échange a été fait, le terrain ainsi donné en dernier lieu a toujours servi de Commune pour les Habitans de *Montréal*, qui y envoyaient paître leurs animaux; mais que depuis plusieurs années, et particulièrement depuis que le Canal de *Lachine* passe sur cette Commune, elle est presque devenue inutile aux Habitans, qui, à cause du Canal et des clôtures qui s'y trouvent, sont privés de s'en servir pour le paturage; qu'en conséquence ils ont cessé de s'en servir pour cet objet, et qu'elle a été, probablement à cause de cet abandon momentané, considérée par plusieurs comme un terrain vacant et dont ils pouvaient s'emparer impunément, puisqu'on y a tenté plusieurs empiétations: Que les Pétitionnaires croient qu'il est de leurs intérêts de prendre les moyens nécessaires pour assurer à la ville de *Montréal*, la propriété et la jouissance de cette Commune, et que s'il n'est plus possible de s'en servir pour l'usage auquel elle avait d'abord été destinée, elle peut néanmoins, en étant appropriée à d'autres objets, devenir de la plus grande utilité à la ville de *Montréal*, aujourd'hui que sa population augmente si rapidement, et qu'il est devenu nécessaire d'y faire des améliorations, qui, en contribuant à sa salubrité et à son utilité, pourraient aussi servir à son embellissement. C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient la Chambre d'autoriser les Habitans de *Montréal*, à choisir et nommer des syndics, soit parmi les magistrats de la ville de *Montréal* ou parmi tous autres propriétaires de terrain dans la dite ville, pour recevoir et accepter des dits Seigneurs de *Montréal*, les quarante arpens de terrain ainsi cédés

Pétition relative à la Commune de Montréal;

M

à



hitherto used as a Common, and to authorize the Trustees so chosen to adopt all lawful means for securing the property of the said Common to the said City of *Montreal*, to be made such use of thereafter as they shall find most adapted to the improvement and embellishment of the said City of *Montreal*.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Private Bills.

Petition for an aid to complete the St. Jacques School House, Montreal;

A Petition of the Trustees of *Saint Jacques School* of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; praying an aid towards enabling the Petitioners to complete the School House by them commenced in the *Saint Lawrence Suburbs* of *Montreal*.

Petition for an aid towards the Montreal Recollect School Institution;

A Petition of the acting Members for the management of the *Montreal Recollect School Institution*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; praying an aid towards the support of the said School.

The two preceding Petitions referred.

*Ordered*, That the two preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Petition of Effy McCunig complaining of encroachments from Upper Canada, on her property situate near the Division Line between the two Provinces.

A Petition of *Effy McCunig*, of *Côte Saint George*, Seigniory of *New Longueuil*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Beaudet*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner and family has been in legal possession of sundry Lots of Land in the Seigniory of *New Longueuil*, at the distance of half a mile East from the Province Line, otherwise the Line of separation between *Upper* and *Lower Canada*, since the year one thousand seven hundred and ninety seven, which possession the Petitioner still enjoyed until fourteen years past, when one *Ronald McDonald* forcibly and hypocritically entered the said Land, aided and assisted by many of his relations and kinsmen, taking possession of houses and barns, and laying claim thereto by virtue of a Patent granted to him by the Lieutenant Governor of *Upper Canada*; and since, another part of the Land belonging to the Petitioner, was in like manner taken in possession by one *Christopher McDonald*, to the great injury and damage of the Petitioner: That the Petitioner in order to set the trouble at rest, applied to the Court of Justice at *Montreal*, but as the Line of Division between the two Provinces were still undetermined, the Petitioner could not obtain any relief: That the Petitioner has often endeavoured to get her grievances adjusted, by Petitions to different Governors that happened to be in this Province since the trouble commenced, but without any redress, so that the Petitioner has to submit patiently to the abuses, insults and threats of the said *Ronald McDonald*, who is continually endeavouring to complete the ruin of the Petitioner by shooting and injuring cattle, and at other times sending them off to *Upper Canada*, cutting and destroying Timber, selling the above mentioned land in pieces. Such is the calamity of the Petitioner, while the country at large is in perfect tranquillity: That notwithstanding the many individuals who are grieved by the encroachment from *Upper Canada* on their Land in *New Longueuil*, the Petitioner is the greatest sufferer.

Wherefore

à la ville de *Montréal* pour une Commune, dans la Plaine *Sainte Anne* près de la dite ville de *Montréal*, et sur cette partie de la dite Plaine *Sainte Anne*, qui a jusqu'à présent servi de Commune, et d'autoriser les syndics ainsi choisis à prendre toutes voies légales pour assurer à la dite ville de *Montréal* la propriété de la dite Commune, et en faire ensuite tel usage qu'ils trouveront le mieux convenir à l'amélioration et à l'embellissement de la ville de *Montréal*.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Bills privés.

référée.

Une Pétition des Syndics de l'École de *Saint Jacques* à *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une Aide, pour mettre les Pétitionnaires en état de compléter la maison d'école par eux commencée dans le faubourg *Saint Laurent* de *Montréal*.

Pétition pour une aide aux fins de compléter la maison de l'École de St. Jacques à Montréal.

Une Pétition des Membres Directeurs d'un Comité pour la régie de l'École de l'Institution des Récollets à *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une Aide pour soutenir la dite École.

Pétition pour une aide en faveur de l'Institution de l'École des Récollets à Montréal.

*Ordonné*, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour l'Éducation et les Écoles.

Les deux Pétitions précédentes référées.

Une Pétition d'*Effy McCunig*, de la *Côte Saint George*, Seigneurie de la *Nouvelle-Longueuil*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Beaudet*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que la Pétitionnaire et sa famille ont été en possession légale de divers lots de terre dans la Seigneurie de la *Nouvelle-Longueuil*, à la distance d'un demi-mille de la ligne provinciale, autrement la ligne de séparation entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, et cela depuis mil sept cent quatre vingt dix-sept, laquelle possession la Pétitionnaire avait encore il a quatorze ans, que *Ronald McDonald*, avec force et sous de faux prétextes entra sur le dit terrain, aidé et assisté de plusieurs de ses parents et alliés, et s'empara des maisons, des granges, &c. les réclamant en vertu d'une Patente à lui octroyée par le Lieutenant Gouverneur du *Haut-Canada*; et depuis, *Christopher McDonald*, a pris possession d'une autre partie de la terre appartenante à la Pétitionnaire au grand dommage de la Pétitionnaire: Que la Pétitionnaire pour faire cesser le trouble s'est adressée à la Cour de Justice de *Montréal*, mais comme la ligne de séparation entre les deux Provinces n'était pas encore déterminée, la Pétitionnaire n'a pu obtenir le remède qu'elle demandait: Que la Pétitionnaire a demandé à plusieurs reprises le redressement de ces griefs, par des Pétitions adressées au différents Gouverneurs qui sont venus en cette Province, depuis le commencement du trouble en question, mais qu'elle n'a jamais pu l'obtenir; de sorte que la Pétitionnaire est obligée d'endurer les insultes, les injures et les menaces du dit *Ronald McDonald*: qui travaille continuellement à compléter la ruine de la Pétitionnaire, en tirant sur les bestiaux et en les lachant quelquefois du côté du *Haut-Canada*, en coupant et détruisant le bois de ses terres, en vendant le terrain susmentionné par morceau:—telle est l'état malheureux dans lequel se trouve la Pétitionnaire, tandis que le restant de la Province est dans une parfaite tranquillité: Qu'entre le grand nombre de ceux qui souffrent des

Pétition d'Effy McCunig, se plaignant d'empêchement de la part d'individus du Haut-Canada sur sa propriété située près de la ligne de division entre les deux Provinces.

Wherefore the Petitioner prays the House to take her supplication into consideration, and make such enactment as the House in its wisdom may deem expedient, for removing the grievances complained of.

Pétition for an Act to regulate the Tommy Cod Fishery above Quebec;

A Petition of divers Inhabitants of the Parishes of *Champlain* and *Batiscan*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Pierre Antoine Dorion*, and the same was received and read; setting forth: That the persons who fish with nets on the borders of the River *Saint Lawrence* in the Parishes of *Champlain* and *Batiscan*, and who pursue the Tommy-Cod Fishery upon the ice in the months of December and January, are exposed to considerable difficulties in consequence of not having Laws and Regulations to protect the said Fisheries: That Proprietors of Lands are frequently prevented from fishing in front of their properties by strangers who take possession of the most advantageous places, and thereby prevent them from fishing upon their own property and near their own habitations: That so many fishing materials set too close together, is an obstacle which prevents a number of Fishermen from profiting by the said Fishery, and that often Fishermen maliciously set nets, &c. before those already set, with an intent to shut them out from the benefit thereof, by which means they cause considerable troubles and difficulties. Wherefore the Petitioners have thought proper to have recourse to the House, and humbly pray that the present Petition be taken into consideration, and that some Law be enacted to direct and regulate the said Fishery for the future, in such manner and form as the House may think fit.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Pierre Antoine Dorion*, Mr. *Bureau*, Mr. *Dumoulin*, Mr. *Guillet* and Mr. *Trudel* do compose the said Committee.

The Petition from the County of Missiskoui, relating to Courts of Justice referred.

*Ordered*, That the Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and other Inhabitants of the County of *Missiskoui*, presented to the House on Saturday last, be referred to the Standing Committee of Courts of Justice.

City of Montreal Incorporation Bill read the second time; committed.

A Bill to Incorporate the City of *Montreal*, was, according to order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Second reading of the Bill for appointing Commissioners to treat with the Province of Upper Canada, deferred.

The Order of the Day for the second reading of the Bill for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part of the Province of *Upper Canada*, for the purposes therein mentioned, being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till Tuesday next.

Kamouraska Election.

The Order of the Day being read, for taking into consideration a Motion made by Mr. *Duval* on Friday last, to wit: "That the grounds and reasons of complaint set forth in the Petition of divers Electors of the County of *Kamouraska*, against the Election and Return of *Charles Eusèbe Casgrain*, and *Amable Dionne*, Esquires, for the said County, if true, are sufficient to make void the said Election;"

The House proceeded accordingly to take the said Motion into consideration.

And

empiétations des Habitans du *Haut-Canada*, sur leurs terres de la *Nouvelle Longueuil*, la Pétitionnaire est la plus souffrante. A ces causes, qu'il plaise gracieusement à la Chambre de prendre la prière de la Veuve en sa sérieuse considération, et adopter des mesures qui paraîtront à la Chambre propres à faire disparaître les griefs dont elle se plaint.

Une Pétition de divers Habitans des Paroisses de *Champlain* et de *Batiscan*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Pierre Antoine Dorion*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les personnes qui font la pêche avec des seines, sur les rives du fleuve *Saint Laurent*, dans les Paroisses *Champlain* et *Batiscan*, et la Pêche de la petite morue, sur les glaces, dans les mois de Décembre et Janvier, sont exposés à des difficultés considérables, faute de Loi ou de réglemens convenables pour régler les dites pêches. Que les propriétaires de terres sont souvent privés de tendre des pêches au devant de leur propriété, an étant empêchés par des pêcheurs étrangers qui s'emparent des places les plus avantageuses et les privent de l'avantage de pêcher sur leurs propriétés, et auprès de leurs habitations: Que le grand nombre de pêches qui s'étendent trop près les unes des autres, est un obstacle qui prive un grand nombre de pêcheurs de profiter du bénéfice de cette pêche; et que souvent des pêcheurs tendent malicieusement des pêches au devant d'autres pêches, aux fins de les priver de ce bénéfice, et causent par là des troubles et difficultés considérables. Pourquoi les Pétitionnaires auraient été avisés d'avoir recours à la Chambre, et supplient humblement que la présente Pétition soit prise en considération, et qu'il soit statué quelques Lois ou réglemens pour régir et régler les dites pêches à l'avenir, en telles forme et manière que la Chambre jugera à propos.

Pétition pour acte aux fins de régler la Pêche de la Petite morue au dessus de Québec.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir, personnes, papiers et records.

réf.ée.

*Ordonné*, Que M. *Pierre Antoine Dorion*, M. *Bureau*, M. *Dumoulin*, M. *Guillet* et M. *Trudel* composent le dit Comité.

*Ordonné*, Que la Pétition des Magistrats, Officiers de Milice, et autres Habitans du Comté de *Missiskoui*, présentée à cette Chambre, Samedi dernier, soit référée au Comité permanent pour les Cours de Justice.

La Pétition du Comté de Missiskoui, relative aux Cours de Justice, référée.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer la Cité de *Montréal*, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Bill pour incorporer la Cité de Montréal lu une seconde fois;

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires qui sont ou pourront être nommés de la part de la Province du *Haut-Canada*, pour les fins y mentionnées, ayant été lu;

Seconde lecture du Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec ceux du Haut-Canada, remise.

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour prendre en considération une motion faite par M. *Duval*, Vendredi dernier, savoir: "Que les raisons de plaintes établies dans la Pétition de divers Electeurs du Comté de *Kamouraska*, contre l'Election et le Retour de *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*, Ecuyers, pour le dit Comté, si elles sont vraies, sont suffisantes pour rendre nulle la dite Election," ayant été lu;

Election de Kamouraska.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre la dite motion en considération.

Et

And the said Motion being again read, and the question of concurrence being put thereon, it was agreed to by the House, and,

*Resolved*, Accordingly.

*Resolved*, That *Edouard Caron*, *John Fraser* and *Simon Fraser*, Esquires, be named and appointed Commissioners for the purpose of examining the Witnesses of *Pierre Canac dit Marquis*, of *Elzéar Bedard*, and of *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, Esquires, on Monday the fourteenth day of February instant, and following days, at ten of the clock in the forenoon, in the Public Hall of the Parsonage House of the Parish of *Kamouraska*; in the County of *Kamouraska*; and that *Edouard Caron*, Esquire, be Chairman of the said Commission.

*Ordered*, That the Prothonotaries of the Court of King's Bench for the District of *Quebec*, do transmit to the Clerk of this House, on or before the sixth day of February instant, the Poll Book for the last Election for the County of *Kamouraska*.

*Ordered*, That the Clerk of this House do transmit to the Commissioners the said Poll Book, on or before the eleventh day of February instant.

*Ordered*, That the Petitioners and the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, Esquires, respectively, do deliver to the Clerk of this House, a List of the Witnesses whom they mean to produce on the Trial, before the tenth day of February instant.

*Ordered*, That the Petitioners and the said *Charles Eusèbe Casgrain* and *Amable Dionne*, Esquires, do exchange with each other, before the tenth day of February instant, Lists of the names of all such votes and voters as they intend to make objections to before this House, also the grounds of their objections, and all other matters and things on which either of them intends to insist, or intends to contest, or to make objections to before this House.

*Ordered*, That the Clerk of this House do transmit to the said Commissioners, copy of all the Orders and Proceedings of the House relating to the said Election, on or before the eleventh day of February instant.

Rimouski Election.

The Order of the Day being read, for taking into consideration a Motion made by Mr. *Duval* on Friday last, to wit: "That the grounds and reasons of complaint set forth in the Petition of divers Electors of the County of *Rimouski*, against the Election and Return of *Pascal Dumais* and *François Corneau*, Esquires, for the said County, if true, are sufficient to make void the said Election;"

The House proceeded accordingly to take the said Motion into consideration.

And the said Motion being again read, and the question of concurrence being put thereon, it was agreed to by the House, and,

*Resolved*, Accordingly.

The Quorum of the House augmented.

The Order of the Day being read, for taking into consideration a Motion made by Mr. *Louis Bourdages*, on Saturday last, to wit: "That from this day, Forty three Members of this House, present therein, shall form a *Quorum*, and be a sufficient number to proceed to the Despatch of Business."

The House proceeded accordingly to take the said Motion into consideration.

And the said Motion being again read, and the question of concurrence being put thereon;

The House divided, and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yeas,

Messieurs *Baker*, *Baxter*, *Beaudet*, *Bedard*, *Blanchard*, *Louis Bourdages*, *Cuvillier*, *Deschamps*, *De St. Ours*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Fisher*, *Fortin*,

Et la dite motion ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, elle a été accordée par la Chambre, et

*Résolu*, En conséquence.

*Résolu*, Qu'*Edouard Caron*, *John Fraser* et *Simon Fraser*, Ecuyers, soient nommés et appointés Commissaires aux fins d'examiner les témoins de *Pierre Canac dit Marquis*, *Elzéar Bedard*, et de *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*, Ecuyers, Lundi, le quatorzième Jour de Février courant, et les jours qui suivront, à Dix Heures du matin, dans la Salle publique du Presbytère de la Paroisse de *Kamouraska*, dans le Comté de *Kamouraska*; et qu'*Edouard Caron*, Ecuyer, soit le Président de la dite Commission.

*Ordonné*, Que les Protonotaires de la Cour du Banc du Roi du District de *Quebec*, transmettent au Greffier de cette Chambre, le ou avant le sixième Jour de Février courant, le Livre du Poll de la dernière Election pour le Comté de *Kamouraska*.

*Ordonné*, Que le Greffier de cette Chambre transmette aux Commissaires le dit Livre de Poll, le ou avant le onzième Jour de Février courant.

*Ordonné*, Que les Pétitionnaires et les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*, Ecuyers, remettent respectivement au Greffier de cette Chambre, une Liste des témoins qu'ils prétendent produire au Procès, avant le Dixième jour de Février courant.

*Ordonné*, Que les Pétitionnaires et les dits *Charles Eusèbe Casgrain* et *Amable Dionne*, Ecuyers, échan- gent les uns avec les autres, avant le Dixième jour de Février courant, les Listes des noms de tous tels votes ou voteurs auxquels les uns et les autres se proposent d'objecter devant cette Chambre, et les motifs de leurs objections et de toutes autres matières et choses sur lesquelles les uns et les autres se proposent d'insister, ou qu'ils voudront contester devant cette Chambre.

*Ordonné*, Que le Greffier de cette Chambre transmette aux dits Commissaires, Copies des ordres et procédés de la Chambre, relativement à la dite Election, le ou avant le onzième jour de Février courant.

L'Ordre du Jour pour prendre en considération une motion faite par M. *Duval*, Vendredi dernier, savoir: "Que les raisons de plaintes établies dans la Pétition de divers Electeurs du Comté de *Rimousky*, contre l'Election et le retour de *Pascal Dumais* et *François Corneau*, Ecuyers, pour le dit Comté, si elles sont vraies, sont suffisantes pour rendre nulle la dite Election, ayant été lu ;

La Chambre a en conséquence procédé à prendre la dite motion en considération.

Et la dite motion ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle, elle a été accordée par la Chambre, et

*Résolu*, En conséquence.

L'Ordre du jour pour prendre en considération une motion faite par M. *Louis Bourdages*, Samedi dernier, savoir: "Qu'à compter de ce jour, quarante-trois membres de cette Chambre, présents, formeront un *quorum*, et seront un nombre suffisant pour procéder à la dépêche des affaires," ayant été lu ;

La Chambre a en conséquence procédé à prendre la dite motion en considération.

Et la dite motion ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise sur icelle,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs *Baker*, *Baxter*, *Beaudet*, *Bedard*, *Blanchard*, *Louis Bourdages*, *Cuvillier*, *Deschamps*, *De St. Ours*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Fisher*,

Election de Rimousky.

Le Quorum de la Chambre augmenté.

Fortin, Goodhue, Hoyle, Joliette, Lafontaine, Leslie, Morin, Panet, Peck, Quesnel, Valois, Viger, and Wurtele. (26.)

Nays,

Messieurs Archambeault, Rémi Séraphim Bourdages, Caldwell, Cazeau, Clouet, Corneau, Courteau, Déligny, Demers, De Montenac, Dionne, Dumoulin, Duval, Guillet, Heney, Heriot, Huot, Lagueux, Larue, Létourneau, Malhiot, Mousseau, Proulx, Quirouet, Rochon, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Turgeon and Young. (31.)

So it passed in the Negative.

Mr. Lagueux moved, seconded by Mr. Quirouet, That the Quorum of this House do consist of Thirty five Members.

Mr. Neilson moved in amendment to the said Motion, seconded by Mr. Panet, That the words "Thirty five" be struck out, and the words "Forty two" inserted.

The House divided on the Motion of amendment :

Yeas, 31

Nays, 31

The Votes being equally divided, Mr. Speaker gave his casting vote for the Yeas.

So it was carried in the affirmative.

The question being then put on the main Motion, as amended, it was agreed to unanimously, and

Ordered, Accordingly.

Resolved, That this House will not grant leave of absence to any Member but on the most urgent and accidental business, specially stated to this House; nor unless there be fifty Members present in Town.

Resolve of the House relating to the leave of absence to Members.

Then, on Motion of Mr. Lagueux, seconded by Mr. Taylor, The House adjourned.

Wednesday, 2d February, 1831.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council, by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Monday, 31st January, 1831.

Resolved, That this House has received with great satisfaction the Message of the Assembly, and the Resolve of that House appointing a Committee to keep up a good correspondence between the two Houses.

Resolved, That a Committee of three Members be appointed to keep up a good correspondence between the two Houses, and to report their proceedings from time to time, with power to send for persons, papers and records, for their information.

Ordered, That the Committee be the Honorable Messrs. Pothier, Forsyth and Viger, to meet and adjourn as they please.

Ordered, That one of the Masters in Chancery do carry the above Resolutions to the Assembly.

And then he withdrew.

Ordered, That Mr. Casgrain have leave to absent himself from this House, on urgent business, the said leave to commence on the seventh instant, and to continue until the close of the Enquiry on the contestation of the Election of the Members returned for the County of Kamouraska.

Leave of absence.

Ordered,

Fisher, Fortin, Goodhue, Hoyle, Joliette, Lafontaine, Leslie, Morin, Panet, Peck, Quesnel, Valois, Viger et Wurtele. (26.)

Contre,

Messieurs Archambeault, Rémi Séraphim Bourdages, Caldwell, Cazeau, Clouet, Corneau, Courteau, Déligny, Demers, De Montenac, Dionne, Dumoulin, Duval, Guillet, Heney, Heriot, Huot, Lagueux, Larue, Létourneau, Malhiot, Mousseau, Proulx, Quirouet, Rochon, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Turgeon et Young. (31.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

M. Lagueux a proposé, secondé par M. Quirouet, Que le Quorum de cette Chambre soit de Trente-cinq membres.

M. Neilson a proposé en amendement à la dite motion, secondé par M. Panet, Que les mots "Trente-cinq" soient retranchés, et les mots "Quarante-deux" insérés.

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement :

Pour, 31

Contre, 31

Les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante pour l'affirmative.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été accordée unanimement, et

Résolu, En conséquence.

Résolu, Que cette Chambre n'accordera de Congé à aucun membre que pour des affaires des plus urgentes et accidentelles, spécialement exposées à cette Chambre; ni à moins qu'il n'y ait Cinquante membres présents en ville.

Résolution de la Chambre relativement au Congé d'absence des membres.

Alors, sur motion de M. Lagueux, secondé par M. Taylor,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 2e. Février 1831.

MESSAGE du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil.

CONSEIL LÉGISLATIF,  
Lundi, 31e. Janvier 1831.

Résolu, Que cette Chambre a reçu avec satisfaction le Message de l'Assemblée, et la Résolution de cette Chambre nommant un Comité pour entretenir une bonne correspondance entre les deux Chambres.

Résolu, Qu'un Comité de Trois membres soit nommé, pour entretenir une bonne Correspondance entre les deux Chambres, et pour faire rapport de ses procédés de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records, pour son information.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs Pothier, Forsyth et Viger, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie porte les Résolutions ci-dessus à l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que M. Casgrain ait la permission de s'absenter de cette Chambre pour des affaires urgentes; la dite permission commençant le sept du courant, et à continuer jusqu'à la clôture de l'Enquête sur la contestation de l'Election des membres élus pour le Comté de Kamouraska.

Congé d'absence.

N

Ordonné,

Leave of absence.

*Ordered*, That Mr. *Dionne* have leave to absent himself from this House, on urgent business; the said leave to commence on the seventh instant, and to continue until the close of the Enquiry on the contestation of the Election of the Members returned for the County of *Kamouraska*.

*Ordonné*, Que M. *Dionne* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pour des affaires urgentes; la dite permission commençant le sept du courant, et à continuer jusqu'à la clôture de l'Enquête sur la contestation de l'Election des membres élus pour le Comté de *Kamouraska*.

Congé d'absence.

Report of the Lachine Canal Commissioners.

Mr. *Leslie* presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act ninth *George* the Fourth, chapter twelve, relating to the *Lachine* Canal.

M. *Leslie* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte neuvième *George* Quatre, Chapitre douze, relativement au Canal de *Lachine*.

Rapport des Commissaires pour le Canal de Lachine.

Appendix (G.)

For the said Report, see Appendix (G.) at the end of this Volume.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (G.) à la fin de ce Volume.

Appendice (G.)

referred.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité permanent des Chemins et des améliorations publiques.

référé.

Report of the Chambly Canal Commissioners.

Mr. *Louis Bourdages* presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act third *George* the Fourth, chapter forty one, relating to the *Chambly* Canal.

M. *Louis Bourdages* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte Troisième *George* Quatre, Chapitre quarante-un, relativement au Canal de *Chambly*.

Rapport des Commissaires pour le Canal de Chambly.

Appendix (H.)

For the said Report, see Appendix (H.) at the end of this Volume.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (H.) à la fin de ce Volume.

Appendice (H.)

Batiscan Road-Report of Commissioners.

Mr. *Bureau* presented to the House the Report of the Commissioners for opening a Road from the Valley of *Batiscan* to the River *Saint Maurice*.

M. *Bureau* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires pour ouvrir un Chemin depuis la vallée de *Batiscan* à la Rivière *Saint Maurice*.

Rapport des Commissaires pour le Chemin de Batiscan.

Appendix (E.)

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

Appendice (E.)

Grass preservation Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Létourneau* have leave to bring in a Bill for preserving for the purposes of Husbandry, the Grass growing on Beaches in the District of *Québec*.

*Ordonné*, Que M. *Létourneau* ait la permission d'introduire un Bill pour conserver, pour les fins de l'Agriculture, le Foin qui croît sur les Grèves, dans le District de *Québec*.

Bill pour conserver le Foin lu la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu la première fois; et ordonné d'être lu une second fois Lundi prochain.

Petition for an aid towards improving three hills in the County of Montmorency.

A Petition of the Farmers and others of the County of *Montmorency*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Panet*, and the same was received and read; praying an aid towards reducing, enlarging and ameliorating the three Hills, of the *Sault*, of *L'Ange Gardien*, and of the *Petit Prés*, in the County of *Montmorency*.

Une Pétition des Habitans, et autres, du Comté de *Montmorency*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Panet*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une Aide afin de réduire, élargir et améliorer les trois Côtes, du *Sault*, de *L'Ange Gardien* et du *Petit Prés*, dans le Comté de *Montmorency*.

Pétition pour une aide afin d'améliorer trois Côtes dans le Comté de Montmorency.

Petition relating to the opening of a road in the Fief Laferney.

A Petition of divers Proprietors of the Parish of *Cap Saint Ignace*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Panet*, and the same was received and read; setting forth: That in the Session of last year, a sum of two hundred and fifty pounds currency were voted, for opening a road in the Parish of *Saint Ignace*, west of the Church, and leading from the main road in the second range to the front road in the third range: That the said road had been prayed for only by five or six individuals without the knowledge or participation of others interested in the same, who would have then opposed it: That there are already two roads in the second range, communicating with the third range, and kept up by the Petitioners; that the road proposed is only twelve acres removed from one of the aforesaid roads, which shews its inutility: That it would have been impossible for the Commissioners to carry the said road in any other direction considering the terms of the Act, which are, that the road shall commence "west of the Church of *Cap Saint Ignace*, beginning at the point of the second range and proceeding as far the highway of the third range;" and that the main road of the second range

Une Pétition de divers Propriétaires de la Paroisse du *Cap Saint Ignace*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Panet*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que dans la Session de l'année dernière, il aurait été voté une somme de deux cent cinquante Livres courant, pour ouvrir une route dans la Paroisse du *Cap Saint Ignace* à l'ouest de l'église, à partir du Chemin de front du second rang, à aller au Chemin de front du troisième rang: Que la dite route n'aurait été demandée que par cinq à six individus sans la connaissance ni participation des autres intéressés, qui s'y seraient opposés alors: Qu'il y aurait déjà deux routes dans le second rang, pour communiquer au troisième rang, lesquelles routes les Pétitionnaires sont obligés d'entretenir; et que la route projetée ne se trouverait être éloignée d'une des routes ci-dessus mentionnées, que d'environ douze arpens ce qui en démontre l'inutilité: Qu'il aurait été impossible, à Messieurs les Commissaires de faire passer la dite route ailleurs, vu que par les termes de l'acte la route doit prendre "de l'ouest de l'Eglise du *Cap Saint Ignace*, à partir du front du deuxième rang à aller jusqu'au chemin de front sur le troisième rang;" et que le dit chemin

Pétition relativement à l'ouverture d'un Chemin dans le fief Laferney.

range terminates nearly four acres south west of the Church, and nearly twelve acres south west of one of the roads aforesaid : That the Petitioners perceiving that the greater part of the Inhabitants of the Parish derive no benefit from the said road, presented, in the course of last Summer, an Address to His Excellency Sir James Kempt, praying him to suspend the execution of the said Act until the coming of the present Session ; with which His Excellency was pleased to comply : That it not being in the power of the Petitioners to express to the House, their gratitude for having granted such a sum for opening a road in their Parish, still believing it their interest to inform the House, that to open such a road in the Fief *Lesfernay*, commencing from the main road of the first range and extending to the ungranted lands, (thus forming an extent of two leagues,) would be highly serviceable, inasmuch as its distance from the nearest road, would not be less than forty acres, and that there is no road between the Church (*Eglise du Cap*), and *Saint Thomas* : That should the House, however, differ in opinion with the Petitioners, they pray the House, should it consider it necessary, to order the said place to be visited by experts and impartial persons, and to fix a proper place where the said road ought to extend itself.

chemin de front du second rang aboutit à environ quatre arpens au sud-ouest de l'Eglise et à environ douze arpens au sud-ouest d'une des routes comme ci-dessus dit : Que les Pétitionnaires voyant l'inutilité de la dite route, pour la plus grande partie des Habitans de la Paroisse, ont présenté, dans le courant de l'Eté dernier, une Pétition à Son Excellence Sir James Kempt, le priant de suspendre l'exécution de l'acte jusqu'à cette présente Session ; ce à quoi il a plu à Son Excellence d'acquiescer : Que les Pétitionnaires ne pouvant s'empêcher d'exprimer leur reconnaissance à la Chambre de ce qu'elle a bien voulu voter telle somme pour ouvrir une Route dans leur Paroisse, croient néanmoins qu'il est de leur intérêt, d'informer la Chambre, qu'une telle route ouverte dans le fief *Lesfernay*, à prendre du Chemin de front du premier rang, à aller jusqu'aux terres non-concédées, (ce qui forme une longueur de deux lieues) serait de la plus grande utilité, vu qu'elle se trouverait distante de la route la plus près, de pas moins de quarante arpens, et qu'il ne se trouve aucune route depuis l'Eglise du Cap à aller jusqu'à *Saint Thomas* : Que dans le cas où la Chambre différerait d'opinion avec les Pétitionnaires, ils supplient la Chambre, si elle le juge nécessaire, d'ordonner que les lieux soient visités par des gens experts non intéressés, aux fins de fixer l'endroit le plus convenable pour faire passer la dite route.

Pétition for a Basin leading out of the Lachine Canal.

A Petition of *Horatio Gates*, and others, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read ; setting forth : That much inconvenience has been experienced from the want of a Basin leading out of the *Lachine Canal*, by means of which Durham boats, barges and rafts might unload their cargoes without obstructing the navigation of the Canal : That the great and encreasing business passing down the *Lachine Canal* has been the means of causing large warehouses to be erected in the neighbourhood thereof in the *Sainte Anne Suburb*, and other warehouses are now about to be built, all of which must tend still further to encrease the difficulties and confusion in landing cargoes, unless a suitable place is provided where vessels may lie in safety without interrupting the ordinary traffic on the Canal : That the Petitioners are the proprietors of certain lots of land in the *Sainte Anne Suburb* adjoining to or near a piece of Common land, the said Common land being advantageously situated for the purposes of a Canal Basin : That the public would be materially benefitted, and great conveniences and facilities afforded to the Petitioners, by granting to them the Petitioners the right of cutting a Canal Basin on the said land for the purposes herein set forth : The Petitioners therefore humbly pray, that the House will be pleased to take the premises into consideration, and to enact that a Basin may be constructed on the said piece of land, either by the Provincial Government or by the Petitioners, subject to such regulations as to the House may seem proper.

Une Pétition d'*Horatio Gates*, et autres, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue ; exposant : Qu'on éprouve de grands inconvéniens du manque d'un Bassin servant de décharge au Canal de *Lachine*, par les moyens duquel les bateaux, berges et autres voitures d'eau pourraient débarquer leur charges, sans gêner la navigation du Canal : Que l'augmentation considérable et toujours croissante des affaires qui se font par la voie du Canal, a eu pour effet la construction d'un grand nombre de magasins dans les environs du dit Canal, dans le Faubourg *Sainte Anne*, et l'on se prépare à y bâtir encore de nouveaux magasins ; tout cela doit tendre à augmenter encore les difficultés et la confusion qui accompagnent le déchargement des Bateaux, à moins qu'on ne se pourvoie d'un endroit où les bâtimens pourront être placés en sûreté, sans interrompre le cours ordinaire des affaires sur le Canal : Que les Pétitionnaires sont propriétaires de certains lots de terre situés dans le Faubourg *Sainte Anne*, contigus à une pièce de terre en commun ou l'avoisinant, laquelle pièce de terre commune est avantageusement située dans les fins d'un Bassin de Canal : Que le Public retirerait de grands avantages, et que les Pétitionnaires retireraient pareillement de grandes commodités, et de grandes facilités, s'ils étaient autorisés, eux les dits Pétitionnaires, à couper un Bassin de Canal sur le dit terrain pour les fins ci-dessus énoncées. A ces causes, les Pétitionnaires prient humblement la Chambre de prendre l'exposé ci-dessus en considération, et de passer une Loi pour la construction d'un Bassin, sur le dit terrain, soit par le Gouvernement Provincial, soit par les Pétitionnaires, sous les réglemens qu'il plaira à la Chambre de faire.

Pétition pour un Bassin servant de décharge au Canal de Lachine.

Pétition in support of the last preceding one.

A Petition of divers Inhabitants of the City of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, in support of the preceding Petition of *Horatio Gates* and others, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read.

Une Pétition de divers Habitans de la Cité de *Montreal*, dont les noms y sont soussignés, au soutien de la Pétition précédente d'*Horatio Gates*, et autres, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue.

Pétition au soutien de la dernière.

Pétition for an additional aid towards cleaning out and deepening the Little River St. Pierre, Montreal.

A Petition of divers Land Owners of *Côte Saint Paul*, *Côte Saint Pierre* and *Tanneries des Rollands*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government,

Une Pétition de divers Propriétaires de Biens-fonds, de la *Côte Saint Paul*, *Côte Saint Pierre*, et des *Tanneries des Rolland*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement

Pétition pour une aide additionnelle, aux fins de nettoyer et creuser la Petite Rivière St. Pierre à Montreal.

Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That from the leakage and wastes of the *Lachine* Canal, the Petitioners have had portions of their Land constantly flooded in Summer, for the last seven years, which has caused them very great damage: That the grant from the House last Session of Four hundred pounds currency, for clearing out and deepening the channel of the Little River *Saint Pierre*, together with about sixty pounds, subscribed by some of the Petitioners, and others, has been expended by the Commissioners in deepening the channel of the Little River below the Tunnel through which the River discharges itself under the Canal. This work, so far as it is completed to the Tunnel, is well executed, but cannot be of any possible advantage to the Petitioners, unless continued upwards to the Waste Weir of the Canal, near *Lachine*. The Petitioners therefore pray the House will be pleased to grant a further sum of money to complete the work, so far as it is found necessary, in order that the channel of the Little River may answer as a drain, to receive and carry away all the wastes of the Canal: That the Petitioners are perfectly willing to contribute a due proportion annually, towards keeping the River clear, after it has been properly cleared out and deepened, but they humbly conceive that this work, in the first instance, should be paid for at the public expense; because if the Canal were not placed where it is, the Petitioners could make such a drain as would answer all necessary purposes (except in case of an extraordinary flood, in the Fall and Spring,) for a sum of one hundred pounds at most. The Petitioners further suggest that the grant, whatever it may be, (and they conceive that a sum of five or six hundred pounds at least will be necessary,) shall be expended on the River from the Tunnel upwards, under the superintendance of Commissioners, and that when the work is complete, all persons whose waters discharge into the Little River, shall be obliged to contribute annually towards keeping the River clear.

Petition for an aid to improve the Road from the Parish of St. Constant to the Province Line.

A Petition of divers Inhabitants of the Seigniorie of *Beauharnois*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *De Witt*, and the same was received and read; praying an aid of One thousand two hundred pounds currency, to be expended where most needed on the Road from the Parish of *Saint Constant* to *Norton Creek*, thence to *English River*, thence through *Russelton* in the Seigniorie of *Beauharnois*, to the Province Line.

Petition for an aid towards Roads in the Parish de la Visitation de la Pointe du Lac, County of St. Maurice.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *La Visitation de la Pointe du Lac*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Bureau*, and the same was received and read; praying an aid of Four hundred pounds currency, towards improving the High Road through

sentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que par l'effet des eaux qui s'échappent et s'écoulent du Canal de *Lachine*, de grandes portions de terrains des Pétitionnaires ont été constamment submergées pendant la saison de l'Été, depuis les sept dernières années; ce qui leur a fait éprouver de grands dommages: Que la somme de quatre cens Livres courant accordée par la Chambre, dans sa dernière Session, pour nettoyer et creuser le chenal de la Petite-Rivière *Saint Pierre*, jointe à une somme de soixante Louis, souscrite par quelques-uns des Pétitionnaires, et autres, a été employée par les Commissaires à l'effet de creuser le chenal de la Petite Rivière, qui se trouve au-dessous du conduit souterrain (*Tunnel*) à travers lequel la Rivière se décharge sous le Canal. Ces travaux jusqu'au conduit souterrain ont été faits d'une manière convenable; mais ils ne peuvent être d'aucun avantage quelconque aux Pétitionnaires, à moins qu'on ne continue ces travaux, en remontant jusqu'à l'écluse servant aux eaux perdues, et qui est proche du Canal de *Lachine*: Que les Pétitionnaires supplient donc la Chambre de vouloir bien accorder une somme d'argent ultérieure pour compléter cet ouvrage, en autant que cela sera jugé nécessaire, et de manière à ce que le chenal de la Petite Rivière, puisse servir de conduit pour recevoir et conduire toutes les eaux perdues du Canal: Que les Pétitionnaires veulent bien être tenus de contribuer chaque année à une juste proportion de la dépense nécessaire à faire pour tenir la Rivière libre d'embaras, après qu'elle aura été une fois nettoyée et creusée; mais ils conçoivent que la dépense de ces travaux devrait en premier lieu être aux dépens du Public, parce que si le Canal n'eût pas été placé dans le lieu actuel, les Pétitionnaires auraient pu pratiquer un conduit qui aurait pu suffire à toutes les fins nécessaires, (à l'exception néanmoins de la crue extraordinaire des eaux l'automne et le printemps) et cela moyennant une somme de cent Louis, tout au plus. Les Pétitionnaires suggèrent en outre que, quel que soit le montant de l'aide qui sera accordée, (et ils croient qu'une somme de cinq à six cens Louis au moins serait nécessaire à cette fin) on devrait en faire l'emploi à partir du conduit souterrain (*Tunnel*) et de là, en remontant, sous la surveillance des Commissaires nommés pour cette fin, et que lorsque les travaux auront été parachevés, tous les individus, dont les eaux se déchargent dans la Petite Rivière, devraient être assujettis à contribuer chaque année, de manière à tenir cette Rivière libre de tout embaras.

Une Pétition de divers Habitans de la Seigneurie de *Beauharnois*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *De Witt*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de mille deux cens Livres courant, pour être dépensée dans les endroits qui ont le plus besoin de réparations sur le Chemin conduisant de la Paroisse *Saint Constant* à *Norton Creek*, de là à la Rivière *Anglaise*, de là par l'établissement de *Russelton* dans la Seigneurie de *Beauharnois*, à la ligne provinciale.

Pétition pour une aide afin d'améliorer le Chemin de la Paroisse St. Constant à la ligne de la Province.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de la *Visitation de la Pointe du Lac*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Bureau*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de quatre cens Livres courant, pour améliorer le grand Chemin passant en

Pétition pour une aide relativement aux Chemins dans la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac, Comté de St. Maurice.

through the Parish of *la Visitation de la Pointe du Lac*, in the County of *Saint Maurice*, and, also, an aid of Three hundred pounds currency, to open a front Road in the third Range of the said Parish.

la Paroisse de *la Visitation de la Pointe du Lac*, dans le Comté de *Saint Maurice*, et aussi une aide de trois cents Livres courant, pour ouvrir un Chemin de front dans le troisième rang de la dite Paroisse.

Petition for an aid to open a Road from St. Nicolas to Petit Capsa in the County of Portneuf.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Pointe aux Trembles*, County of *Portneuf*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Huot*, and the same was received and read; praying an aid to open a Road from the Village of *Saint Nicolas*, to the front Road of the Village *Petit Capsa*.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de la *Pointe aux Trembles*, Comté de *Portneuf*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Huot*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ouvrir un Chemin du village *Saint Nicolas* au Chemin de front du village du *Petit Capsa*.

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir un Chemin de St. Nicolas au Petit Capsa, dans le Comté de Portneuf.

Petition for an aid towards improving the Côte à Gaspard in the Parish of Ste. Croix.

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Lobinière*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Methot*, and the same was received and read; praying an aid of Two hundred and fifty pounds currency, towards improving that part of the High Road along the River *Saint Lawrence* in the Parish of *Sainte Croix*, commonly called *Côte à Gaspard*.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Lobinière*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Méthot*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de deux cent cinquante Livres courant, pour améliorer cette partie du grand Chemin le long du fleuve *Saint Laurent*, dans la Paroisse de *Sainte Croix*, communément appelée *Côte à Gaspard*.

Pétition pour une aide aux fins d'améliorer la Côte à Gaspard dans la Paroisse de Ste. Croix.

Petition for an aid towards Roads in the Townships of Wickham and Grantham.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Wickham* and *Grantham*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of his Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Colonel *Heriot*, and the same was received and read; praying an aid to open a Road between the Townships of *Wickham* and *Grantham*, to open a Road in the Township of *Wickham*, and to bridge and causeway a Road already commenced in the second and third Ranges of the Township of *Grantham*.

Une Pétition de divers Habitans des Townships de *Wickham* et *Grantham*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par le Colonel *Heriot*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ouvrir un Chemin entre les Townships de *Wickham* et *Grantham*, pour ouvrir un Chemin dans le Township de *Wickham*, et faire les Ponts et Pontages sur un Chemin déjà commencé dans le deuxième et troisième rangs du Township de *Grantham*.

Pétition pour une aide, relativement aux Chemins dans les Townships de Wickham et Grantham.

Petition for an aid to build a Bridge over the River Etchemin.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Sainte Claire*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Antoine Charles Taschereau*, and the same was received and read; praying an aid to build a Bridge over the River *Etchemin* near the Church of the Parish of *Sainte Claire*.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Sainte Claire*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Antoine Charles Taschereau*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour bâtir un Pont sur la Rivière *Etchemin*, près de l'Eglise de la Paroisse *Sainte Claire*.

Pétition pour une aide aux fins d'ériger un Pont sur la Rivière Etchemin.

Petition for an aid to open a Road from the River Ste. Anne to the River Blanche.

A Petition of divers Proprietors of lands on River *Blanche*, Seigniorship of *Grandines*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Pierre Antoine Dorion*, and the same was received and read; praying an aid to open a Road leading from the River *Sainte Anne*, South West of the land of one *Abraham Gendron*, to the settlements on the River *Blanche*, to join the line of the Township of *Alton* a little above the land of one *François Genest*.

Une Pétition de divers Propriétaires de terres sur la Rivière *Blanche*, Seigneurie des *Grandines*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Pierre Antoine Dorion*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ouvrir un chemin conduisant de la Rivière *Sainte Anne*, au sud ouest de la terre d'un nommé *Abraham Gendron*, aux habitations sur la Rivière *Blanche*, pour joindre la ligne du Township d'*Alton*, un peu au dessus de la terre d'un nommé *François Genest*.

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir un Chemin de la Rivière Ste. Anne à la Rivière Blanche.

Petition for an aid to open roads in the Parish of St. Stanislas.

A Petition of the Inhabitants of the Parish of *Saint Stanislas*, Seigniorship of *Batiscan*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Pierre Antoine Dorion*, and the same was received and read; praying an aid to open Roads in the new

Une Pétition des Habitans de la Paroisse de *Saint Stanislas*, Seigneurie de *Batiscan*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Antoine Pierre Dorion*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ouvrir

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir des Chemins dans la Paroisse de St. Stanislas.



new Concessions of *Saint Paul* and *Saint Louis*, in the Parish of *Saint Stanislas*, County of *Champlain*.

vrir des Chemins dans les nouvelles concessions de *Saint Paul* et *Saint Louis*, dans la Paroisse de *Saint Stanislas*, Comté de *Champlain*.

Petition for an aid to build a Bridge over the River des Envies.

A Petition of the Inhabitants of the Parish of *Saint Stanislas*, County of *Champlain*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Pierre Antoine Dorion*, and the same was received and read; praying an aid to build a Bridge over the Little River *des Envies* which discharges itself into the River *Batiscan* near the new Church of the Parish of *Saint Stanislas*.

\*Une Pétition des Habitans de la Paroisse de *Saint Stanislas*, Comté de *Champlain*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Pierre Antoine Dorion*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable), laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ériger un Pont sur la Petite Rivière *des Envies*, qui se décharge dans la Rivière *Batiscan*, près de la nouvelle Eglise de la Paroisse de *Saint Stanislas*.

Pétition pour une aide aux fins d'ériger un Pont sur la Rivière des Envies.

Petition for an aid towards Roads in the County of *Beauce*.

A Petition of divers Inhabitants of the Interior of the County of *Beauce*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Pierre Elzéar Taschereau*, and the same was received and read; praying an aid to complete, open, and make passable for wheel carriages, Roads from the Parish of *Sainte Claire* and Township of *Frampton*, to the Parish of *Saint Joseph* and other places in that vicinity.

Une Pétition de divers Habitans des profondeurs du Comté de *Beauce*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Pierre Elzéar Taschereau*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour compléter, ouvrir et rendre passables pour les voitures à roues, les Chemins de la Paroisse *Sainte Claire* et du Township de *Frampton*, à la Paroisse de *Saint Joseph* et autres lieux, dans ces environs.

Pétition pour une aide relativement aux Chemins dans le Comté de *Beauce*.

Petition for an aid to improve the River *L'Assomption*.

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Berthier*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Joliette*, and the same was received and read; praying an aid towards the improvement of the River *L'Assomption*.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Berthier*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Joliette*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide aux fins d'améliorer la Rivière de *L'Assomption*.

Pétition pour une aide aux fins d'améliorer la Rivière de *L'Assomption*.

Petition for an aid to open a Road in the Township of *Kildare*.

A Petition of divers Landholders of the Township of *Kildare*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Joliette*, and the same was received and read; praying an aid of six hundred and fifty pounds currency, to open a Road from the front of the unconceded lands in the rear of the augmentation of *Kildare*, to the Line Road between the fourth and fifth Ranges of the Township of *Kildare*.

Une Pétition de divers Propriétaires du Township de *Kildare*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Joliette*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de six cent cinquante Livres courant, pour ouvrir un Chemin du front des terres non concédées dans la profondeur de l'augmentation de *Kildare*, au Chemin de ligne entre le quatrième et cinquième rangs du Township de *Kildare*.

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir un Chemin dans le Township de *Kildare*.

Petition for an aid to open a road from *Rawdon* to *Kildare*.

A Petition of divers Inhabitants of *Kildare* and *Rawdon*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Joliette*, and the same was received and read; praying an aid to open a Road between the third and fourth Ranges of the Township of *Rawdon* to meet a Road in the Township of *Kildare*.

Une Pétition de divers Habitans de *Kildare* et *Rawdon*, dont les noms y sont soussignés a été présentée à la Chambre par M. *Joliette*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable), laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ouvrir un Chemin entre le troisième et le quatrième rangs du Township de *Rawdon*, pour rencontrer un Chemin dans le Township de *Kildare*.

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir un Chemin de *Rawdon* à *Kildare*.

Petition for an aid to improve the Roads between the Parishes of *Sainte Geneviève*, *St. Stanislas* and *Champlain*.

A Petition of divers Inhabitants of the Parishes of *Sainte Geneviève* and *Saint Stanislas*, on the River *Batiscan*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Pierre Antoine Dorion*, and the same was received and read; praying an aid of One hundred and fifty pounds currency, to assist the Petitioners in improving the Roads between the Parishes of *Sainte Geneviève* and *Saint Stanislas*, and that communicating with the Parish of *Champlain*.

Une Pétition de divers Habitans des Paroisses de *Sainte Geneviève* et *Saint Stanislas*, sur la Rivière *Batiscan*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Pierre Antoine Dorion*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable), laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de cent cinquante Livres courant, pour assister les Pétitionnaires dans l'amélioration des Chemins entre les Paroisses de *Sainte Geneviève* et de *Saint Stanislas*, et celui qui communique avec la Paroisse de *Champlain*.

Pétition pour une aide aux fins d'améliorer les Chemins entre les Paroisses de *Sainte Geneviève*, et *St. Stanislas* et *Champlain*.

Ordered,

Ordonné,

The nineteen preceding Petitions referred.

*Ordered*, That the nineteen preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

*Ordonné*, Que les dix-neuf Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et améliorations publiques.

Les dix-neuf Pétitions précédentes référées.

Petition for an aid to finish a School House at Château Richer.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Château Richer*, County of *Montmorency*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Panel*, and the same was received and read; praying an aid to enable the Petitioners to finish a School House by them commenced in the Parish of *Château Richer*.

Une Pétition de divers habitans de la Paroisse du *Château-Richer*, Comté de *Montmorency*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Panel*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour mettre les Pétitionnaires en état de finir une maison d'école par eux commencée dans la Paroisse du *Château Richer*.

Pétition pour une aide à l'effet d'achever une maison d'école, au Château Richer.

Petition from the Trustees of a School House at La Cole.

A Petition of the Trustees for the purchase or erection of a School House in the Seigniorie of *La Cole*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Hoyle*, and the same was received and read; representing that by virtue of and under the authority of a late Act of the Provincial Parliament, they had caused a School House to be erected in the Seigniorie of *La Cole*, and that the same was accidentally burnt within ten days to its completion; and praying a sum of money to remunerate them for the loss they sustained by the burning of the said School House.

Une Pétition des Syndics pour l'achat ou l'érection d'une maison d'école dans la Seigneurie de *La Cole*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Hoyle*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue, représentant: qu'en vertu et sous l'autorité du dernier Acte du Parlement Provincial, ils avaient fait bâtir une maison d'école dans la Seigneurie de *La Cole*, et qui fut brûlée accidentellement dix jours avant qu'elle dût être finie, et demandant une somme d'argent pour les indemniser de la perte qu'ils ont soufferte par l'incendie de la dite maison d'école.

Pétition des Syndics d'une maison d'école à La Cole;

The two preceding Petitions referred.

*Ordered*, That the two preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

*Ordonné*, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour l'éducation et les écoles.

Les deux Pétitions précédentes référées.

The Petition of E. S. Glen, referred.

*Ordered*, That the Petition of *Edward Southouse Glen* of *Chambly*, presented to this House on Saturday last, be referred to the Standing Committee of Private Bills.

*Ordonné*, Que la Pétition d'*Edward Southouse Glen*, présentée à cette Chambre Samedi dernier, soit référée au Comité permanent des Bills privés.

Pétition d'E. S. Glen, référée.

Petition in support of that of E. S. Glen;

A Petition of divers Inhabitants of *Saint Matthias* in the County of *Rouville*, in support of the Petition of *Edward Southouse Glen* of *Chambly*, (p. 29) was presented to the House by Mr. *Viger*, and the same was received and read.

Une Pétition de divers Habitans de *Saint Matthias*, Comté de *Rouville*, au soutien de la Pétition d'*Edward Southouse Glen*, de *Chambly*, (p. 29) a été présentée à la Chambre par M. *Viger*, laquelle a été reçue et lue.

Pétition au soutien de celle d'E. S. Glen;

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Private Bills.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Bills privés.

référée.

Petition of W. H. Shadgett, for an aid towards an Agricultural College and Experimental Farm;

A Petition of *William Henry Shadgett* of *Lake Beauport*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Lee*, and the same was received and read; praying an aid to enable the Petitioner to bring into active operation an "Agricultural College" and an "Experimental Farm."

Une Pétition de *William Henry Shadgett*, du *Lac Beauport*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Lee*, (avec le consentement de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour mettre le Pétitionnaire en état de conduire en opération active, un "Collège d'Agriculture" et une "Ferme expérimentale."

Pétition de W. H. Shadgett, pour une aide en faveur d'un Collège d'agriculture;

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Agriculture.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent pour l'Agriculture.

référée.

Bonaventure Election.—Petition of John Robinson Hamilton.

A Petition of *John Robinson Hamilton*, Esquire, of the City of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Bedard*, and the same was received and read; setting forth: That at the last Election of two Members to serve in the Provincial Parliament for the County of *Bonaventure*, *Edouard Thibaudeau*, Esquire, *John Gossett*, Esquire, and the Petitioner, were Candidates, and that *Edouard Thibaudeau*, Esquire, and the Petitioner, were then duly elected by a very great majority of the legal Voters for the said County; the number of legal votes Polled at the said Election, being five hundred and ninety two, of which two hundred and seventy four were given for *Edouard Thibaudeau*, Esquire, ninety for *John Gossett*, Esquire, and two hundred and twenty eight for the Petitioner,

Une Pétition de *John Robinson Hamilton*, Ecuyer, de la Cité de *Québec*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Bedard*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que lors de la dernière Election de deux membres pour servir dans le Parlement Provincial pour le Comté de *Bonaventure*, *Edouard Thibaudeau*, Ecuyer, *John Gossett*, Ecuyer, et le Pétitionnaire, étaient les Candidats, et qu'*Edouard Thibaudeau*, Ecuyer, et le Pétitionnaire furent alors dûment élus par une très-grande majorité de voteurs légalement qualifiés pour le dit Comté; le nombre de votes légalement donnés à la dite Election étant de cinq cent quatre-vingt douze, duquel nombre, deux cent soixante-et-quatorze furent donnés pour *Edouard Thibaudeau*, Ecuyer, quatre-vingt dix pour *John Gossett*, Ecuyer,

Election de Bonaventure. Pétition de John Robinson Hamilton.

tioner, and that notwithstanding this majority in the Petitioner's favor, which gave the Petitioner a right to be returned as duly elected for the said County, *Henry O'Hara*, Esquire, the Returning Officer, who presided at the said Election, after having entered upon the Poll the names of all the persons who gave their voices for the Petitioner, did, in contempt of the duty of his Office, arbitrarily and illegally, and without any cause but the wicked partiality of his own mind, Return the said *John Gossett* as one of the persons duly elected to serve as a Member for the said County, in manifest defiance of the Statutes requiring fair and free Elections, and to the grievous injury of the Petitioner. Wherefore the Petitioner humbly prays that the House may be pleased to order that the Returning Officer do attend at the Bar of the House, with the Return so made as aforesaid, and efface therefrom the name of the said *John Gossett*, Esquire, and insert in its stead, the name of the Petitioner, or to give the Petitioner such other relief as the nature of the Petitioner's case requires, and to inflict such punishment upon the said *Henry O'Hara*, Esquire, the Returning Officer, as the enormity of his guilt requires.

Ecuyer, et deux cent vingt-huit pour le Pétitionnaire, et que nonobstant cette majorité en faveur du Pétitionnaire, et qui donnait au Pétitionnaire le droit d'être rapporté comme dûment élu pour le Comté susdit, *Henry O'Hara*, Ecuyer, l'Officier-Rapporteur, président à la dite Election, après avoir entré sur le livre de poll les noms de toutes les personnes qui donnaient leurs votes pour le Pétitionnaire, au mépris des devoirs de sa charge, arbitrairement et illégalement, et par nul autre motif que par une partialité méchante de sa part, aurait rapporté le dit *John Gossett*, comme l'une des personnes dûment élues pour servir comme un membre pour le dit Comté, au mépris manifesté des Statuts qui exigent que les Elections soient justes et libres, et au grand tort et dommage du Pétitionnaire; Pourquoi le Pétitionnaire demande humblement qu'il plaise à la Chambre ordonner, que l'Officier-Rapporteur ait à comparaître à la Barre de la Chambre, avec le Retour par lui fait comme susdit, et qu'il ait à biffer d'icelui le nom du dit *John Gossett*, Ecuyer, et à y insérer en son lieu et place le nom du Pétitionnaire; ou de vouloir bien accorder tel autre remède que l'exige la nature du cas; aussi, d'infliger au dit *Henry O'Hara*, Ecuyer, l'Officier-Rapporteur, telle punition que l'énormité de sa faute peut requérir.

Petition for amendments to the Road Laws.

A Petition of divers Inhabitants and Proprietors of the Parish of *Saint Antoine Rivière du Loup*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Guillet*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners, and a great number of other persons, petitioned the House last Session to revise and amend the Laws concerning the Grand Voyers, and the Roads in this Province, and that for the same reasons therein set forth, they again pray the House to adopt such Legislative enactments as in its wisdom may seem expedient, to render the said Laws less expensive to the Inhabitants in general.

Une Pétition de divers Habitans et Propriétaires de la Paroisse *Saint Antoine, Rivière du Loup*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Guillet*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires, et un grand nombre d'autres personnes demandèrent à la Chambre, pendant la dernière Session, de reviser et amender les Lois concernant les Grands-Voyers, et les Chemins, dans cette Province, et pour les mêmes raisons, y exposées, ils demandent de nouveau, à la Chambre, d'adopter telles mesures législatives que, dans sa sagesse, elle trouvera convenables pour rendre les dites Lois moins dispendieuses aux Habitans en général.

Pétition pour amender les Lois des Chemins.

Petition of the Freeholders of Beauce and Bellechasse, to be erected into a new County.

A Petition of divers Freeholders of the Counties of *Beauce* and *Bellechasse*, on the River *Etchemin*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Antoine Charles Taschereau*, and the same was received and read; setting forth: That the Parish of *Sainte Claire*, and the Townships of *Frampton*, *Cranbourne*, *Watford*, and others, have, under the late Act for the Subdivision of the Province, been included within the limits of the County of *Beauce*; and the Townships of *Buckland*, *Standon*, *Ware*, and other Lands, within the County of *Bellechasse*: That the said Parish of *Sainte Claire*, and the above named Townships of *Frampton*, *Cranbourne*, *Watford*, *Buckland*, *Standon* and *Ware*, are situated in the extensive and fertile valley watered by the River *Etchemin* and its numerous branches, comprising a large tract of valuable territory, equal to the average extent of the new Counties lately erected, and containing a population of more than three thousand souls, daily and rapidly increasing; and intimately connected with each other by local situation and common interest: That they have no connection in local interests, views, or feeling, and scarcely any communication whatever, with either of the two Counties between which it has been their misfortune to be divided and parcelled out, from which they are in part separated by uncultivated Mountains and very extensive tracts of waste forest Lands: In consequence of which, and by their dismemberment from the County of *Dorchester*, with which alone they have easy local communication, they are virtually deprived of the right of being represented in the Provincial Parliament: That exclusive of the extensive Parish

Une Pétition de divers Franc-tenanciers des Comtés de *Beauce* et *Bellechasse*, sur la Rivière *Etchemin*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Antoine Charles Taschereau*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que la Paroisse de *Sainte Claire* et les townships de *Frampton*, *Cranbourne*, *Watford*, et autres, ont été inclus sous le dernier Acte, pour la subdivision de la Province, dans les limites du Comté de *Beauce*; et les Townships de *Buckland*, *Standon*, *Ware*, et autres terres, dans les limites du Comté de *Bellechasse*: Que la dite Paroisse de *Sainte Claire* et les susdits Townships de *Frampton*, *Cranbourne*, *Watford*, *Buckland*, *Standon* et *Ware*, sont situés dans la vallée étendue et fertile arrosée par la Rivière *Etchemin* et ses nombreuses Branches, renfermant une grande étendue de territoire de grande valeur, égalant (sur un terme moyen) l'étendue des nouveaux Comtés dernièrement érigés, et contenant une population de plus de Trois milles âmes, augmentant tous les jours et avec rapidité; et dont les parties sont intimement liées les unes avec les autres, par la situation locale et l'intérêt commun: Qu'ils n'ont aucune liaison quant aux intérêts et aux vues locales, et à peine aucune communication quelconque avec l'un ou l'autre des deux Comtés, entre les quels ils ont eu le malheur d'être divisés et morcelés, et dont ils sont en partie séparés par des montagnes incultivables et des Forêts très étendues: Pour ces raisons, et aussi par leur séparation du Comté de *Dorchester*, avec lequel seul ils ont une communication locale, ils sont virtuellement privés du droit d'être représentés dans le Parlement Provincial: Qu'en outre de la Paroisse étendue de *Sainte Claire*, les townships et les

Pétition des Franc-Tenanciers des Comtés de *Beauce* et *Bellechasse*, pour être érigés en un Comté nouveau.

rish of *Sainte Claire*, the Townships and other Crown Lands included within the limits of the present Counties of *Beauce* and *Bellechasse*, surpass in extent and in population the new County of *Mégantic*, which is one of the largest in the Province; and thereby renders the said Counties of *Beauce* and *Bellechasse* of such unwieldy extent as to embarrass the execution of the Laws and the administration of Justice; and moreover defeat every attempt that might be made towards united endeavours for the advancement of the common interests of Counties composed of such distant and disjointed portions of territory. Wherefore the Petitioners humbly pray that the said Parish of *Sainte Claire*, and the said Townships of *Frampton*, *Cranbourne*, *Wulford*, *Buckland*, *Standon* and *Ware*, and other Lands situate on the River *Elchemin*, may be detached from the said Counties of *Beauce* and *Bellechasse*, and erected into a separate County; subject to the provisions contained in the second Section of the Act of the ninth year of the Reign of His late Majesty King *George* the Fourth, Chapter seventy three.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of seven Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Antoine Charles Taschereau*, Mr. *Quirouet*, Mr. *Panet*, Mr. *Neilson*, Mr. *Lagueux*, Mr. *Cuvillier* and Mr. *Pierre Elzéar Taschereau* do compose the said Committee.

Petition from the County of *l'Assomption*, relating to Education, Courts of Justice, Road Laws, trial of Small Causes, and Roads;

A Petition of divers Inhabitants of the County of *l'Assomption*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Joliette*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners are perfectly convinced that the House have nothing more at heart than the promotion of the prosperity of the Inhabitants of this Province: That in the firmest conviction thereof, the Petitioners venture to flatter themselves that the Legislature will be pleased to listen to them, and allow them humbly to submit their ideas, as to the wants they experience in common with the other Inhabitants of this Province, and as to those which they specially feel in their County: That the most pressing want in the County, in the humble opinion of the Petitioners, being that of Education, they flatter themselves that the House will take this matter, which is of the highest importance, into its most serious consideration, and will afford both sure and easy means of promptly attaining an object as desirable as it is useful: That, however advantageous the present Bill for Elementary Education may be, the Petitioners, nevertheless, believe that it is a matter of absolute necessity to improve upon the system by the establishment of an Academy, (*Maison d'Education*.) upon a more extended plan, in every populous part which adjoins to several Parishes, where an education may be given to youth more complete and better followed up than is now produced in a great number of Schools dispersed here and there: That able and intelligent teachers placed in such Academies, and superintended by Trustees, would form distinguished Citizens, capable of rendering the most important services to their country: That confiding in the liberality which the House has invariably shewn in their grants for the promotion of Education, and in their desire for promoting the prosperity of the Province, the Petitioners flatter themselves that an aid similar to that which has lately been given to the neighbouring County of *Berthier*, will be afforded

Vol. 40.

les autres Terres de la Couronne inclus dans les limites des Comtés de *Beauce* et de *Bellechasse*, surpassent en étendue et en population le nouveau Comté de *Mégantic*, qui est un des plus grands de la Province; ce qui rend les Comtés de *Beauce* et de *Bellechasse*, d'une telle étendue embarrassante, qu'elle met obstacle à l'exécution des Lois et à l'administration de la Justice; et empêche tout essai qui peut être fait, avec tous les efforts réunis, pour l'avancement des intérêts communs des Comtés, composés de telles portions de territoire aussi éloigné et aussi séparé par le local. C'est pourquoi, les Pétitionnaires prient humblement que la dite Paroisse de *Sainte Claire*, et les dits townships de *Frampton*, *Cranbourne*, *Wulford*, *Buckland*, *Standon*, *Ware*, et autres terres situées sur la Rivière *Elchemin*, soient détachés des dits Comtés de *Beauce* et de *Bellechasse*, et soient érigés en un Comté séparé, sujet aux dispositions contenues dans la seconde section de l'Acte de la neuvième année du règne de feu sa Majesté *George* Quatre, Chapitre soixante-et-treize.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de sept Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

*Ordonné*, Que M. *Antoine Charles Taschereau*, M. *Quirouet*, M. *Panet*, M. *Neilson*, M. *Lagueux*, M. *Cuvillier* et M. *Pierre Elzéar Taschereau* composent le dit Comité.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *l'Assomption*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Joliette*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, Que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'ils sont parfaitement convaincus que la Chambre n'a rien de plus à cœur que de faire le bonheur des Habitans de cette Province: Que dans cette ferme persuasion, les Pétitionnaires osent se flatter qu'elle voudra bien les écouter, et leur permettre de soumettre humblement leurs idées sur les besoins qui leur sont communs avec les autres Habitans de cette Province, et sur ceux qui leurs sont particuliers dans leur Comté. Que le besoin le plus pressant de ce pays, selon l'humble opinion des Pétitionnaires, étant celui de l'éducation, ils se flattent que la Législature prendra cet objet de première importance sous sa plus sérieuse considération, et donnera des moyens sûrs et faciles pour parvenir plus promptement vers ce but aussi désirable qu'utile: Que quelque avantageux que soit le Bill actuel pour l'éducation élémentaire, les Pétitionnaires croient cependant qu'il devient d'une absolue nécessité d'en améliorer le système, en établissant une maison d'éducation sur un plan plus étendu dans chaque endroit populeux limitrophe de plusieurs Paroisses, où la jeunesse peut recevoir une éducation plus complète, et mieux suivie, que celle que l'on reçoit aujourd'hui dans un grand nombre d'écoles éparses çà et là: Que des maîtres habiles et intelligens, que l'on placerait dans ces maisons, surveillées par des syndics, formeraient des citoyens distingués, capables de rendre les services les plus importans à leur Pays: Que comptant sur la libéralité que la Chambre a toujours montrée dans ses octrois pour l'éducation, et sur son amour pour l'avancement et la prospérité de la Province, les Pétitionnaires se flattent qu'elle leur accordera une même aide qu'elle a dernièrement accordée au Comté de *Berthier* leur voisin, afin de les mettre en état de bâtir une semblable maison dans le grand village de *l'Assomption*, chef-lieu de ce Comté: Que les Pétitionnaires croient aussi que pour le plus grand avantage de

Pétition du Comté de *l'Assomption* relativement à l'Éducation, aux Cours de Justice, aux Lois des Chemins, aux Petites Causes, et aux Chemins;

P

de

afforded to them, in order to enable them to build a similar Academy in the large Village of *l'Assomption*, being the chief place of that County: That the Petitioners also think that, for the greater promotion of Elementary Education, all the Schools which were established previous to the passing of the Act for the encouragement of Education, excepting such as were established by any Act of the Legislature, ought to be placed under the immediate government and direction of Trustees, in order to give them the right of receiving the allowances provided for by the said Act: That the Petitioners respectfully state that they experienced a lively satisfaction upon learning that, in the last Session, the Legislature had entertained a Bill for the establishment of Courts of Justice and of Gaols in each County, but it proved to be entirely illusory, and the Petitioners cannot avoid testifying their perfect disapprobation of a Bill so contradictory to their interests: That in fact, far from relieving the Inhabitants in the exorbitant expenses which they are obliged to incur, to obtain, at a very heavy expense, tardy justice, the Bill, if it became a law, in the manner in which it is framed, would oppress them still more, as they would have to be taxed for the erection of the buildings, which would be an invincible obstacle to such establishments: That the Petitioners are of opinion that it would be quite sufficient if the Civil Courts and the Courts of Quarter Sessions sat in each County only once in every three months, held and presided over by a Judge of the Court of King's Bench of the District, and that there should be a Clerk appointed for each County, invested with the same powers as the Clerks and Prothonotaries of the Court of King's Bench, with the right of homologating tutorships and curatorships, even in the absence of the Judge, when no opposition to them was made: That the Petitioners are likewise of opinion that it would be for the general interest of the Province, that the Bill for the summary trial of Small Causes should be continued, with authority to the Commissioners, to take cognizance of all species of Civil matters, as far as the amount of four pounds three shillings and four pence; and that there should be only one Court in each County, unless the County was very extensive and very populous; and that there should be at least three Commissioners appointed for each County; and that no Court should be held but by two thereof at least: That the Petitioners further humbly represent, that for the good and certain Administration of Justice in this Province, it were to be wished that all matters and things which come within the competence of Justices of the Peace, should only be decided by the concurrence of two Justices of the Peace at least: That the Petitioners consider that the present system of Laws, relative to Bridges and Roads in this Province is extremely imperfect, inconvenient and ruinous; whence they hope that the House will apply a prompt remedy to cure those innumerable evils which those Laws cause to be felt by the Inhabitants of the Province; and adopt the means necessary for the appointment of a Deputy Grand Voyer in each County, whose *Procès Verbaux* may be homologated by at least three Justices of the Peace for the County in the most prompt and least expensive mode: That the Petitioners further humbly represent that it has become a matter of absolute necessity to open two Roads in the Parish of *Saint Pierre of l'Assomption*, in order to facilitate the communications, and to render them more secure, and more convenient: Wherefore the Petitioners flatter themselves that the House will grant to them an aid of the sum of one hundred pounds currency, to enable them to open the said Roads.

*Resolved,*

l'éducation élémentaire, toutes les écoles établies avant la passation de l'Acte pour encourager l'éducation, à l'exception de celles établies par quelque Acte de la Législature, devraient être sous la régie et direction immédiate des syndics, pour leur donner le droit de percevoir les allowances pourvues par le dit Acte: Que les Pétitionnaires déclarent avec respect, qu'ils ont éprouvé une vive satisfaction en apprenant dans la Session dernière, que la Chambre s'occupait d'un Bill pour l'établissement de Cours de Justice et de Prisons dans chaque Comté, mais ce ne fut qu'une pure illusion, et les Pétitionnaires ne peuvent s'empêcher de témoigner leur entière désapprobation d'un Bill si contraire à leurs intérêts; en effet, loin de soulager les Habitans dans les extrêmes dépenses qu'ils sont obligés de supporter pour obtenir une Justice tardive, quoiqu'à grand frais, le Bill s'il devenait loi, tel qu'il est conçu, les accablerait davantage parce qu'il faudrait les taxer pour la construction de la Bâtisse; ce qui serait un obstacle invincible à l'établissement: Que les Pétitionnaires pensent qu'il serait bien suffisant que les Cours Civiles et de Quartier de Sessions ne siégeassent dans chaque Comté, qu'une fois tous les trois mois, tenues et présidées par un Juge de la Cour du Banc du Roi du District, et qu'il y eût un Greffier d'appointé dans chaque Comté, revêtu des mêmes pouvoirs que les Greffiers et Prothonotaires de la Cour du Banc du Roi, avec le droit d'homologuer les tutelles et curatelles, même en l'absence du Juge, lorsqu'il n'y aurait point de contestation: Que les Pétitionnaires croient aussi qu'il est de l'intérêt général de la Province, que le Bill pour les Petites Causes sommaires soit continué, avec pouvoir aux Commissaires de connaître de toute espèce de causes en matières civiles, jusqu'au montant de quatre livres trois schelings et quatre deniers et qu'il n'y eût qu'une seule Cour dans chaque Comté, à moins que le Comté ne fût très étendu et très peuplé, et qu'il y eût au moins trois Commissaires de nommés pour chaque Comté, et que la Cour ne pût être tenue que par deux au moins: Que les Pétitionnaires représentent encore humblement, que pour la bonne et sûre administration de la Justice dans cette Province, il serait à souhaiter que toutes les affaires ou causes du ressort des Juges de Paix ne pussent être décidées que par le concours de deux Juges de Paix au moins: Que les Pétitionnaires considèrent que le système actuel de Lois, concernant les Ponts et Chemins dans cette Province, est entièrement imparfait, inconvenable et ruineux; c'est pourquoi ils espèrent que la Chambre apportera un prompt remède aux maux innombrables qu'il fait ressentir aux Habitans de la Province, et pourvoira au moyen nécessaire pour qu'il soit nommé un Député Grand-Voyer dans chaque Comté, dont les Procès-Verbaux seront homologués par au moins trois Juges de Paix, dans le Comté, de la manière la plus prompte et la moins dispendieuse: Que les Pétitionnaires supplient encore humblement, qu'il devienne d'une absolue nécessité d'ouvrir deux Chemins dans la Paroisse *Saint Pierre de l'Assomption*, afin de faciliter les Communications et de les rendre plus sûres et plus commodes. En conséquence les Pétitionnaires se flattent que la Chambre leur accordera une aide de la somme de cent livres cours actuel, pour les mettre en état d'ouvrir les dits Chemins.

*Résolu,*

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of seven Members, to examine the contents thereof, and to report thereon from time to time, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Joliette, Mr. Viger, Mr. Déligny, Mr. De St. Ours, Mr. Brooks, Mr. Courteau, and Mr. Morin do compose the said Committee.

A Petition of divers Electors of the County of *Berthier*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Joliette, and the same was received and read; setting forth: That the great extent of the County of *Berthier* greatly prevents the Electors of the said County from repairing to the Elections, inasmuch as a large number of them would have to travel from twenty five to thirty miles to repair to the Church of *Berthier*, which is the only place at present appointed for holding the Elections of the said County: That this inconvenience has, for a long while, been seriously felt by the Petitioners and other Electors who are resident at a considerable distance from the said Church of *Berthier*; and that, in order to remedy this inconvenience, which existed both in the said County of *Berthier*, and in several other Counties of this Province, a Provincial Act was passed in the fifth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth chapter thirty three, intituled, "An Act to repeal certain Acts therein mentioned, and to consolidate the Laws relating to the Election of Members to serve in the Assembly of this Province, and to the duty of Returning Officers, and for other purposes," which Statute enacted amongst other things, that it was expedient to appoint two places for holding the Elections in the County of *Warwick*, now the County of *Berthier*, and that the Election for the said County should be held in the Parish of *Berthier*, and in the Parish of *Saint Paul*, and that the Election should commence at each of the places alternately: That the Petitioners have not had the benefit of availing of the said above mentioned Act, which granted them a second place of Election in the said Parish of *Saint Paul*, which is nearly in the centre of the remotest part of the said County of *Berthier*, having been deprived of that great advantage, by an Act of the ninth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, chapter seventy three, intituled, "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation in the Assembly than heretofore;" which Act appoints only one single place of Election at *Berthier*, to the great disadvantage of the remote and populous part of the said County of *Berthier*: Wherefore the Petitioners most respectfully pray that the House may be pleased to remedy that of which they complain by the present Petition, by granting to them, by an Act to that effect, a second place of Election in the said County of *Berthier*, and that in the said Parish of *Saint Paul*, as being nearly the centre of the remote and populous part of the said County of *Berthier*, in order that they may conveniently exercise their rights as Electors of the said County of *Berthier*.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of seven Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Joliette, Mr. De St. Ours, Mr. Déligny, Mr. Mousseau, Mr. Rochon, Mr. Wright and Mr. Guillet do compose the said Committee.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de sept Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport de tems à autre, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Joliette, M. Viger, M. Déligny, M. De St. Ours, M. Brooks, M. Courteau et M. Morin composent le dit Comité.

Une Pétition de divers Electeurs du Comté de *Berthier*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Joliette, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que la grande étendue du Comté de *Berthier*, empêcherait beaucoup d'Electeurs de se rendre aux Elections du dit Comté, puis qu'un grand nombre d'entr'eux auraient jusqu'à vingt-cinq à trente milles pour se rendre à l'Eglise de *Berthier*, qui est la seule place maintenant fixée pour tenir les Elections du dit Comté: Que cette inconvenient aurait été sérieusement senti depuis longtems par les soussignés, et autres Electeurs qui se trouvent résidans à un grande distance de la dite Eglise de *Berthier*; et que pour remédier à cet inconvenient qui existait tant dans le dit Comté de *Berthier*, que dans plusieurs autres Comtés de cette Province, il aurait été passé un Acte Provincial dans la cinquième année du règne de feu *George* Quatre, Chapitre trente-trois, intitulé, "Acte pour abroger certains Actes y mentionnés, et pour réunir en un seul Acte les lois concernant l'élection des membres pour servir dans l'Assemblée de cette Province, et les devoirs des Officiers Rapporteurs, et pour d'autres objets;" lequel Acte statuait entr'autres choses, qu'il était expédient de fixer deux places pour tenir les Elections dans le Comté de *Warwick*, maintenant le Comté de *Berthier*, et que l'Election pour le dit Comté serait tenue dans la Paroisse de *Berthier*, et dans la Paroisse de *Saint Paul*, et que l'Election commencerait à chacune des dites places alternativement: Que les Pétitionnaires n'auraient pas eu l'avantage de profiter du dit Acte sus mentionné, qui leur accordait une seconde place d'Election dans la dite Paroisse de *Saint Paul*, qui est à peu près le centre de la partie éloignée du dit Comté de *Berthier*, ayant été privé de ce grand avantage par un Acte de la huitième année du règne de feu *George* Quatre, Chapitre soixante-et-treize, intitulé, "Acte pour faire une Division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant;" lequel acte ne fixe qu'une seule place d'Election à *Berthier*, au grand préjudice de la partie éloignée et populeuse du dit Comté de *Berthier*: A ces causes, les Pétitionnaires supplient très respectueusement la Chambre de vouloir bien remédier à ce dont ils se plaignent dans la présente Pétition, en leur accordant par un Acte à cet effet, une seconde place d'Election dans le dit Comté de *Berthier*, et ce dans la dite Paroisse de *Saint Paul*, comme étant à peu près le centre de la partie éloignée et populeuse du dit Comté de *Berthier*, afin qu'ils puissent commodément exercer leurs droits comme Electeurs du dit Comté de *Berthier*.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de sept Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Joliette, M. De St. Ours, M. Déligny, M. Mousseau, M. Rochon, M. Wright et M. Guillet composent le dit Comité.

Petition for an  
aid towards the  
Montreal Gene-  
ral Hospital;

A Petition of the President of the Corporation of the *Montreal General Hospital*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That the monies granted by the bounty of the Legislature, in the last Session, to this Institution, have been applied to the purposes prescribed by the Act relative thereto, namely, the sum of three hundred and eighty five pounds for discharging a debt due by the Corporation for ground near the Hospital purchased for preserving a free ventilation thereof, and two hundred and fifty pounds towards the current expenses of the year: That those expenses have been heavy from the great encrease of Patients occasioned by the augmented number of Emigrants; and there is every reason to believe, that such will continue: That the amount of private contributions has decreased, from the death and removal of many persons who liberally aided the Institution, and notwithstanding occasional donations from benevolent individuals, there is no good ground for expecting, that more funds can be supplied from such sources, than for about one half of the current expenses: That the Institution embraces three objects, that is to say; Medical aid to the resident poor, to Emigrants passing through or stopping in the City, and to Seamen, which two last mentioned classes must continue to encrease in proportion to immigration and trade: That when no call has been made upon the public purse, for the erection of a building found by experience to be capable of embracing those objects, and it is considered that large sums have been granted therefor, at the Capital of the Province, the Corporation entertain a well founded hope of an encrease in the benevolence of the Legislature, proportionate to the encreasing annual expenses of the Institution, it being evident that without such encreasing aid it cannot be supported: That the Hospital has also the merit of being a Medical School which is annually encreasing in utility and importance: That from the papers accompanying this Petition, it will be found, that the current expenses for the twelve months ending with the first of November last, have amounted to one thousand one hundred and eighty seven pounds three shillings and seven pence half penny, exclusive of the debt discharged as aforesaid: The receipts have consisted of the Legislative grant of two hundred and fifty pounds towards the current expenses; of the donations amounting to ninety six pounds fifteen shillings and ten pence; of the annual private contributions, four hundred and twenty six pounds eighteen shillings and eleven pence, and of one hundred and sixty pounds sixteen shillings, consisting of other items, forming, with the balance of the former year, the aggregate, sum of one thousand one hundred and ninety seven pounds six shillings and two pence half penny, leaving only a balance of ten pounds two shillings and seven pence: That those receiving medical aid have consisted of seven hundred and fifty one in-door patients, and of seven hundred and eleven out-door patients: The Corporation therefore humbly entreat the House to take their case into favorable consideration, and grant such aid as will assure the continuance of so useful an Institution, upon a scale adequate to the encreasing expenditure of the three objects above mentioned.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of nine Members, to examine the contents thereof, and to report thereon from time to time, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Leslie*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Demers*, Mr. *Heney*, Mr. *Laterrière*, Mr. *Duval*, Mr. *Fisher*, Mr. *Neilson* and Mr. *Panet* do compose the said Committee.

Une Pétition du Président de la Corporation de l'Hôpital Général de *Montréal*, dont le nom y est sousigné, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que cette Chambre procède sur icelle comme elle jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Deniers accordés par la bienfaisance de la Législature dans sa dernière Session, à cette Institution, ont été appliqués aux fins prescrites par l'Acte y relatif, savoir; la somme de trois cent quatre-vingt-cinq Livres, à acquitter une Dette due par la Corporation pour un terrain situé près de l'Hôpital acheté pour préserver la libre circulation de l'air dans le dit Hôpital, et deux cent cinquante Livres, aux Dépenses courantes de l'année. Ces dépenses ont été fortes par suite de l'augmentation du nombre de malades, occasionnée par le flux d'une émigration plus considérable, et il y a tout lieu de croire qu'il en sera encore de même: Que le montant des contributions individuelles a diminué par la mort et le changement de demeure de plusieurs personnes, qui assistaient libéralement cette Institution; et malgré les dons occasionnés de personnes bienfaisantes, il n'y a aucune forte raison d'attendre de ces sources plus de la moitié des dépenses courantes: Que l'Institution embrasse trois objets, savoir: l'assistance médicale aux pauvres de l'endroit, aux Emigrés qui passent par la ville, ou qui s'y arrêtent, et aux matelots; ces deux dernières classes devant continuer d'augmenter avec l'émigration et le commerce: Que rien n'ayant été demandé à la bourse publique pour l'érection d'un bâtiment, que l'expérience montre capable d'embrasser ces objets, et considérant qu'il a été voté de grosses sommes pour ces mêmes objets, à la Capitale de la Province, la Corporation a toute raison d'espérer que la bienfaisance de la Législature augmentera à proportion des dépenses annuelles croissantes de l'Institution, étant évident que sans une assistance ainsi croissante, elle ne peut se supporter: Que l'Hôpital a aussi le mérite d'être une Ecole de médecine qui augmente tous les ans en utilité et en importance: Que par les Papiers qui accompagnent, il appert que les dépenses courantes des douze mois expirés le premier de Novembre dernier, ont monté à onze cent quatre-vingt-sept livres trois schelings et sept deniers et demi, non compris la dette acquittée, comme il est dit plus haut: Sa recette s'est composée de la dotation législative de deux cent cinquante Livres, appliquées aux dépenses courantes; des dons montant à quatre-vingt-seize Livres quinze scheling et dix deniers, des contributions annuelles des individus, quatre cent vingt-six Livres dix-huit schelings et onze deniers, et de cent soixante Livres seize schelings, provenant d'autres items, formant avec la balance de l'année précédente un total de onze cent quatre-vingt-dix sept Livres six schelings et deux deniers et demi, ne laissant qu'une balance de dix Livres deux schelings et sept deniers courant: Que le nombre de ceux qui ont reçu des secours médicaux, est de sept cent cinquante et un malades internes, et de sept cent onze malades externes. A ces causes, la Corporation supplie humblement la Chambre de prendre sa demande en sa considération favorable, et d'accorder une aide propre à assurer la continuation d'une Institution si utile, sur un pied qui puisse répondre aux dépenses croissantes qu'entraînent les trois objets ci-haut mentionnés.

Pétition pour  
une aide en fa-  
veur de l'Hôpi-  
tal Général de  
Montréal;

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de neuf membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport de tems à autre, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Leslie*, M. *Cuvillier*, M. *Demers*, M. *Heney*, M. *Laterrière*, M. *Duval*, M. *Fisher*, M. *Neilson* et M. *Panet* composent le dit Comité.

Mr.

M.

Mr. Young presented to the House the Report and Accounts of the Commissioners for the relief of Insane Persons, and for the support of Foundlings, &c. for the District of *Quebec*, for the year ending tenth October one thousand eight hundred and thirty.

For the said Report and Accounts, see Appendix (D. No. 2,) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Report and Accounts be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the President of the Corporation of the *Montreal* General Hospital.

*Ordered*, That the Order referring the Accounts of the Commissioners for the relief of Insane Persons, and for the support of Foundlings, &c. within the District of *Three Rivers*, between the eleventh October one thousand eight hundred and twenty nine, and tenth October one thousand eight hundred thirty, inclusive, to the Standing Committee of Accounts, be discharged; and that the said Accounts be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the President of the Corporation of the *Montreal* General Hospital.

*Ordered*, That the Report and Accounts of the Commissioners for the relief of Insane Persons, and for the support of Foundlings and Sick, in the District of *Quebec*, for the year one thousand eight hundred twenty nine, be referred to the said Committee.

*Resolved*, That this House will, on Saturday next, resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of amending or repealing an Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, intituled, "An Act to exempt from seizure, in satisfaction of Judgment, the Bedding and necessary Wearing Apparel of Debtors;" and, also, a part of the thirty sixth Clause of an Ordinance passed in the twenty fifth year of His Majesty *George* the Third, intituled, "An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in Actions of a commercial nature and personal wrongs to be compensated in damages."

*Resolved*, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of providing for the Revision and Printing of the Provincial Statutes now in force.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Wednesday next.

A Bill for ascertaining the population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain statistical information therein mentioned, was, according to order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Neilson*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Morin* and Mr. *Peck* do compose the said Committee.

M. *Young* a présenté à la Chambre le Rapport et les Comptes des Commissaires pour le soulagement des Insensés et pour le soutien des Enfants trouvés, etc. pour le District de *Québec*, pour l'année finie le dixième Octobre mil huit cent trente.

Pour le dit Rapport et les dits Comptes, voyez Appendice (D. No. 2.) à la fin de ce volume.

*Ordonné*, Que le dit Rapport et les dits Comptes soient référés au Comité spécial auquel a été référée la Pétition du Président de la Corporation de l'Hôpital-Général de *Montréal*.

*Ordonné*, Que l'Ordre référant au Comité permanent pour les Comptes, les Comptes des Commissaires pour le soulagement des Insensés, et pour le soutien des Enfants trouvés, dans le District des *Trois-Rivières*, depuis le onzième Octobre mil huit cent vingt-neuf, jusqu'au dixième Octobre mil huit cent trente, inclusivement, soit déchargé, et que les dits Comptes soient référés au Comité spécial auquel a été référée la Pétition du Président de la Corporation de l'Hôpital-Général de *Montreal*.

*Ordonné*, Que le Rapport et les Comptes des Commissaires pour le soulagement des Insensés, et pour le soutien des Enfants trouvés, et des Malades, dans le District de *Québec*, pour l'année mil huit cent vingt-neuf, soient référés au dit Comité.

*Résolu*, Que, Samedi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender ou abroger un Acte passé dans la neuvième année du règne de feu Sa Majesté, *George* Quatre, intitulé, "Acte pour exempter de la saisie en paiement des jugemens, les lits, hardes et linges nécessaires des Débiteurs;" et aussi partie de la trente-sixième clause d'une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année de Sa Majesté *George* Trois, intitulée, "Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours civiles de judicature, et qui établit les Procès par jurés dans les affaires de commerce et d'injures personnelles, qui doivent être compensées en dommages, en la Province de *Québec*."

*Résolu*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient de pourvoir à la révision et à l'impression des Statuts Provinciaux maintenant en force.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire; Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mercredi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour constater la population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Neilson*, M. *Cuvillier*, M. *Louis Bourdages*, M. *Morin* et M. *Peck* composent le dit Comité.

Then,

Alors,

Rapport des Commissaires pour les Insensés et les Enfants trouvés à Québec.

Appendice (D. No. 2.) référé.

Insensés et Enfants trouvés aux Trois-Rivières.

Rapport des Commissaires pour les Insensés et les Enfants trouvés à Québec pour 1829, référé.

Acte 9e. Geo. IV. cap. 3. et Ordonnance 25e Geo. III. cap. 2.

Comité sur les Statuts provinciaux.

Bill pour un recensement lu une seconde fois;

référé.

Insane and Foundlings, Quebec—Report of Commissioners;

Appendix (D. No. 2.)

referred.

Insane and Foundlings, Three Rivers.

Insane and Foundlings, Quebec.—Report of Commissioners for 1829, referred.

Act 9, Geo. IV. Cap. 3, and Ordinance 25 Geo. III. Cap. 2.

Committee on Provincial Statutes.

Census Bill read the second time;

referred.



Then, on Motion of Mr. Rémi Séraphim Bourdages, seconded by Mr. Quesnel,  
The House adjourned till Friday next.

Alors, sur motion de M. Rémi Séraphim Bourdages, secondé par M. Quirouet,  
La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

Friday, 4th February, 1831.

Vendredi, 4 Février, 1831.

Contingent Ac-  
counts laid be-  
fore the House ;

**T**HE Clerk laid before the House the Contingent Accounts of this House from the first January one thousand eight hundred and thirty, to the fifteenth January one thousand eight hundred and thirty one.

referred.

*Resolved*, That the said Accounts be referred to a Committee of seven Members, to examine the same, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages, Mr. Cuvillier, Mr. Lagueux, Mr. Leslie, Mr. Viger, Mr. Wurtele and Mr. Clouet do compose the said Committee.

Internal Com-  
munications.—  
Reports of  
Commissioners  
presented.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House :

By Mr. Clouet—Road from *Saint Pierre* to *Stoneham*.

By Mr. Fortin—1. Road from *St. Jean Port Joli* to the Waste Lands of the Crown.—2. Road West of the Church of *Cap Saint Ignace*.—3. Road West of the Church of *l'Islet* to the Waste Lands of the Crown.

By Mr. Laterrière—1. For completing and improving the Road from *Saint Paul's Bay* to the River *Sainte Anne*.—2. For the Settlement of the Road between *Saint Joachim* and *Saint Paul's Bay*.

Appendix (E.)

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Insane and  
Foundlings,  
Montreal.—  
Return of the  
Grey Nuns.

Mr. Leslie presented to the House the Return of Insane and Foundlings in the Hospital of the *Sœurs Grises* at *Montreal*, for the year ending thirty first October one thousand eight hundred and thirty.

Appendix  
(D. No. 3.)

For the said Return, see Appendix (D. No. 3.) at the end of this Volume.

referred.

*Ordered*, That the said Return be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the President of the Corporation of the *Montreal General Hospital*.

Navigation of  
the River  
Richelieu.—  
Report of the  
Commissioners.

Mr. De St. Ours presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act of the sixth *George* the Fourth, Chapter thirty three, for the improvement of the Navigation of the River *Richelieu*.

Appendix (I.)

For the said Report, see Appendix (I.) at the end of this Volume.

referred.

*Resolved*, That the said Report be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. De St. Ours, Mr. Louis Bourdages, Mr. Quesnel, Mr. Peck and Mr. Malhiot do compose the said Committee.

Petition for an  
aid to build a  
Bridge over the  
River Yamaska.

A Petition of the Inhabitants of *Shefford*, *Granby*, *Abbotsford*, and other places in the District of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. De St. Ours, and the same was received and read; praying an aid of Two hundred and fifty pounds currency, to build a Bridge over the North Branch of the River *Yamaska* at the Village *Saint Césaire*.

Petition for aid  
for Roads in the  
Parish of Cap  
St. Ignace.

A Petition of the Inhabitants and Seafaring Men of the Parish of *Cap Saint Ignace*, County of *l'Islet*, whose

**L**E Greffier a mis devant la Chambre les Comptes contingens de la Chambre, depuis le premier Janvier mil huit cent trente, jusqu'au quinze Janvier mil huit cent trente-un.

Comptes con-  
tingens mis de-  
vant la Cham-  
bre ;

*Résolu*, Que les dits Comptes soient référés à un Comité de sept membres, pour les examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

référés.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages, M. Cuvillier, M. Lagueux, M. Leslie, M. Viger, M. Wurtele et M. Clouet composent le dit Comité.

Les Rapports suivans des Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications intérieures ont été présentés à la Chambre :

Rapports de  
Commissaires  
des Communi-  
cations inté-  
rieures présen-  
tés.

Par M. Clouet—Chemin de *Saint Pierre* à *Stoneham*.

Par M. Fortin—1. Chemin de *Saint Jean Port Joli* aux terres incultes de la Couronne.—2. Chemin Ouest de l'Eglise du *Cap Saint Ignace*.—3. Chemin Ouest de l'Eglise de *l'Islet* aux terres incultes de la Couronne.

Par M. Laterrière—1. Pour compléter et améliorer le Chemin de la *Baie Saint Paul* à la Rivière *Sainte Anne*.—2. Pour l'établissement du Chemin entre *Saint Joachim* et la *Baie Saint Paul*.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce volume.

Appendice (E.)

M. Leslie a présenté à la Chambre le Retour des Insensés, et des Enfants trouvés dans l'Hôpital des *Sœurs Grises* à *Montréal*, pour l'année finie le trente-un Octobre mil huit cent trente.

Retour des  
Sœurs-Grises,  
relatif aux In-  
sensés et aux  
Enfants trouvés  
à Montréal.

Pour le dit Retour, voyez Appendice (D. No. 3.) à la fin de ce volume.

Appendice  
(D. No. 3.)

*Ordonné*, Que le dit Retour soit référé au Comité spécial auquel a été référée la Pétition du Président de la Corporation de l'Hôpital-Général de *Montréal*.

Retour référé.

M. De St. Ours a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la sixième *George* Quatre, Chapitre trente-trois, pour l'amélioration de la navigation de la Rivière *Richelieu*.

Rapport des  
Commissaires  
pour la naviga-  
tion de la Ri-  
vière Richelieu.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (I.) à la fin de ce volume.

Appendice (I.)

*Résolu*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de cinq membres, pour l'examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Rapport référé.

*Ordonné*, Que M. De St. Ours, M. Louis Bourdages, M. Quesnel, M. Peck et M. Malhiot composent le dit Comité.

Une Pétition des Habitans de *Shefford*, *Granby*, *Abbotsford*, et autres lieux, dans le District de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. De St. Ours, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de deux cent cinquante livres courant, pour ériger un Pont sur la branche Nord de la Rivière *Yamaska*, au village de *Saint Césaire*.

Pétition pour  
une aide aux  
fins d'ériger un  
Pont sur la Ri-  
vière d'Yamas-  
ka.

Une Pétition des Habitans et Navigateurs de la paroisse du *Cap Saint Ignace*, Comté de *l'Islet*, dont les

Pétition pour  
une aide relative  
à des Chemins  
dans la paroisse  
du Cap St.  
Ignace.

noms

whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Fortin, and the same was received and read; praying that the sum of Two hundred and fifty pounds currency, appropriated by the Act of the tenth and eleventh, George the Fourth, Chapter ten, to open a Road from the West of the Church of *Cap Saint Ignace*, beginning at the front of the second Range, and proceeding as far as the Highway of the third Range, may be expended as is provided by the said Act; and, also, praying an additional sum of One hundred and fifty pounds currency, to open a Road leading from the front Road of the second Range between the Lands of *Louis Fortin* and *Abraham Boulé*, to the Beach at the place called *Petit Cap*.

Petition for the improvement of the Roads on the south side of the River St. Lawrence opposite Quebec.

A Petition of divers Inhabitants of the Parishes of *Saint Joseph de la Pointe Lévi*, *Saint Henri*, *Saint Anselme*, *Sainte Marie de la Nouvelle Beauce*, *Saint Joseph* and *Saint François*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Lagueux, and the same was received and read; setting forth: That on the public Road legally established, which constitutes the only means of communication between the City of *Quebec* and the Parishes on the South side of the River and above *Quebec*, there are three projecting Points or Capes, consisting of precipitous and very elevated Rocks, which form long and dangerous acclivities, the amelioration of which, by reason of the nature of the Roads over which they pass, is beyond the means of the individuals whose duty it is to keep the said Road in repair: That without the help of the Legislature, the Petitioners and the Public must inevitably remain exposed to the great inconveniences arising from the said acclivities which, greatly impeding the communication, very often risk the lives of numerous travellers, who are of necessity obliged to make use of this communication: That, therefore, the Petitioners pray the House to take their Petition into consideration, and to adopt such measures as they may deem most conducive to the public interest in promoting the facility of internal communication, or at least in rendering it free from danger.

Petition for the improvement of the Roads leading from the Chaudière Bridge.

A Petition of divers Inhabitants of the Parishes of *Saint Antoine*, *Saint Nicholas* and *Saint Gilles*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Lagueux, and the same was received and read; setting forth: That the public Road leading from the Avenues of the Bridge over the River *Chaudière*, to the Land of one *Basile Demers*, in the Parish of *Saint Nicholas*, passes between very steep Rocks, and over a bottom of Rock so difficult to be worked, that that Road has hitherto, notwithstanding the efforts that have been made for making and keeping it up, continued in a very bad and even dangerous state for Summer carriages, without the Officers of Inspection being able to procure any improvement of it; because they are sensible that the improvements required are beyond the individual means of those individuals whose duty it is to perform such works: That at a little distance from the said Road there is an acclivity on the Land of one *Louis Bergeron*, which is very dangerous for the many travellers who are forced to pass it, in order to communicate from the upper part of the District of *Quebec*, with the City of *Quebec*, the amelioration of which acclivity is equally beyond individual means: That, therefore, the Petitioners pray the House to take their Petition into consideration, and to adopt

noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Fortin, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant que la somme de deux cent cinquante livres courant, affectée par l'Acte des dixième et onzième George Quatre, Chapitre dix, pour ouvrir un Chemin à l'Ouest de l'Eglise du *Cap Saint Ignace*, commençant au front du second rang et continuant jusqu'au grand chemin du troisième rang, soit dépensée, ainsi que pourvu par le dit Acte; et aussi, demandant une somme additionnelle de cent cinquante livres courant, pour ouvrir un Chemin, conduisant du chemin de front du second rang, entre les terres de *Louis Fortin* et *Abraham Boulé*, au rivage, au lieu nommé *Petit Cap*.

Une Pétition de divers Habitans des paroisses de *Saint Joseph de la Pointe Lévi*, *Saint Henri*, *Saint Anselme*, *Sainte Marie de la Nouvelle-Beauce*, *Saint Joseph* et *Saint François*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Lagueux, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que dans le Chemin public dûment verbalisé, formant le seul moyen de communication entre la Cité de *Quebec* et les paroisses au Sud du Fleuve et au-dessus de *Quebec*, se rencontrent trois Caps de roc, escarpés, très-élevés, qui forment des côtes longues et dangereuses, et dont l'amélioration se trouve par la nature du roc sur lequel elles passent, au-dessus des moyens privés des cultivateurs chargés de leur entretien: Que sans l'assistance de la Législature, les Pétitionnaires et le Public demeureront infailliblement exposés aux grands inconvéniens qui résultent des côtes sus-mentionnées, qui, tout en gênant beaucoup les communications, exposent très-souvent la vie des voyageurs nombreux, se servant par nécessité de cette communication. C'est pourquoi, les Pétitionnaires demandent humblement, qu'il plaise à la Chambre de vouloir bien prendre leur humble Pétition en considération, et ordonner ce que, dans sa sagesse, elle jugera le plus convenable à l'intérêt public, par le moyen de communications intérieures faciles, ou au moins exemptes de danger.

Pétition pour l'amélioration des Chemins au Sud du Fleuve St. Laurent, vis-à-vis Québec.

Une Pétition de divers Habitans des paroisses de *Saint Antoine*, *Saint Nicolas* et *Saint Gilles*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Lagueux, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Chemin public à partir des avenues du pont sur la Rivière *Chaudière*, à aller jusque sur la terre d'un nommé *Basile Demers*, dans la paroisse *Saint Nicolas*, passe entre des rochers escarpés, et sur un sol de roc si difficile à travailler, que, jusqu'à présent, le chemin, malgré les efforts qui ont été faits pour sa confection et entretien, et demeuré dans un état très-mauvais, et même dangereux, pour le passage des voitures d'été, sans que les officiers de voirie y aient pu obtenir d'améliorations, parce qu'ils sentaient qu'elles sont vraiment au-dessus des moyens individuels des intéressés chargés de ces travaux: Qu'à peu de distance du chemin sus-mentionné se trouve une côte sur la terre de *Louis Bergeron*, qui est très-dangereuse pour les voyageurs nombreux, qui sont forcés d'y passer pour communiquer de la partie supérieure du District de *Quebec* avec la Cité de *Quebec*, l'amélioration de laquelle côte se trouve également au-dessus des moyens individuels. C'est pourquoi, les Pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre vouloir bien prendre leur humble Pétition en considération, et ordonner

Pétition pour l'amélioration des Chemins à partir du pont de la Chaudière.

adopt such measures as they may deem most conducive to the public interest in promoting the facility of internal communication, or at least in rendering it free from danger.

Pétition for an aid to open a Road from St. Roch to Repentigny.

A Petition of divers Inhabitants of the Township of *Rawdon*, and of the Parishes of *Grand Saint Esprit*, *Saint Roch*, and *Saint Henri* of *Mascouche*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Courteau*, and the same was received and read; praying an aid of One thousand pounds currency, to open a Road in a straight line from the Village of *Saint Roch* to the Little Village of *Repentigny*, on the River of *L'Assomption*.

Pétition for an aid to build a Bridge over the River du Loup.

A Petition of divers Freeholders of the Parish of *Saint Antoine Rivière du Loup*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Guillet*, and the same was received and read; praying an aid of Three hundred pounds currency, to build a Bridge over the *Rivière du Loup*.

Pétition for an aid for Roads and Bridges in the Parish of St. Joseph de Maskinongé.

A Petition of divers Inhabitants of *Saint Joseph de Maskinongé*, and other Parishes, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Guillet*, and the same was received and read; setting forth: That that large Tract of Land consisting of about seventeen thousand arpents, known by the appellation of the Lands of *Saint Jacques*, and of the North, adjoining the North Shore of the River *Saint Lawrence*, consisting of the best quality of soil in this Province, is in danger of being entirely overflowed for the want of a canal or drain sufficient to carry off the waters which run down as well from the waste Lands of the Crown, which discharge them by means of several natural channels, as well as those which descend from a large number of Concessions lying higher than the Tract of Land abovementioned: That it would be a matter of hardship and of difficulty to compel the Landholders, who are partly located at a distance of about three leagues off, to drain off the waters, part of which flow from the Mountains and Lakes that are above them, and that the heavy expenses which would be necessary for that purpose would absorb their properties: That the Petitioners have for more than twenty five years past, used their best endeavours, and have had recourse to all legal means, without being able to get a canal for draining the said Tract, notwithstanding the heavy expenses they have incurred for that purpose: That many of the Petitioners find themselves almost ruined, as well by the failure of the incomes of their respective lands, almost always covered with water, as by the costs they have been condemned to pay in several Courts of Justice; and with their fortunes thus exhausted, without having been able to obtain their object, namely, the opening of the canal in question, they are compelled to have recourse to the Legislature, in order to obtain an aid for that purpose, being well convinced that if the sum of One thousand pounds currency was granted to them, they could therewith make that opening, whereby the Tract of Land thus inundated, would become cultivable, and produce five hundred thousand minots of grain per annum: That, by experience, an individual has this year caused to be opened, at his own expense, in the place which the Petitioners wish it to be, a drain of ten feet broad by about one and a half league in length, at the main

donner ce que, dans sa sagesse, elle jugera le plus convenable à l'intérêt public par le moyen de communications intérieures faciles, ou au moins exemptes de danger.

Une Pétition de divers Habitans du Township de *Rawdon* et des paroisses du *Grand Saint Esprit*, *Saint Roch* et *Saint Henri* de *Mascouche*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Courteau*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de mille livres courant, pour ouvrir un Chemin en ligne droite du village *Saint Roch* au petit village de *Repentigny*, sur la Rivière de *L'Assomption*.

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir un Chemin de St. Roch à Repentigny.

Une Pétition de divers Franc-tenanciers de la paroisse de *Saint Antoine Rivière du Loup*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Guillet*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable, laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de trois cents livres courant, pour ériger un Pont sur la *Rivière du Loup*.

Pétition pour une aide aux fins d'ériger un Pont sur la Rivière du Loup.

Une Pétition de divers Habitans de *Saint Joseph de Maskinongé*, et autres paroisses, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Guillet*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que cette grand partie de terre d'environ dix-sept mille arpents, connue sous le nom de terres de *Saint Jacques* et du Nord, adjacente au Fleuve *Saint-Laurent*, au Nord d'icelui, du meilleur sol de cette Province, serait presque en entier submergée faute d'un canal suffisant pour recevoir les eaux, tant des terres de la Couronne qui s'y déchargent par divers canaux naturels, que de celles d'un grand nombre de concessions plus élevées que le terrain ci-dessus mentionné: Qu'il serait dur et difficile de contraindre les propriétaires, en partie éloignés à une distance d'environ trois lieues, à la conduite des eaux, dont partie découle des montagnes et des lacs qui sont au-dessus d'eux, et que les grands frais qu'il faudrait faire absorberait leurs propriétés: Que les Pétitionnaires ont, depuis plus de vingt-cinq ans, cherché tous les moyens et employé toutes les voies de droit, sans avoir pu obtenir un canal pour égoutter le dit terrain, nonobstant les dépenses immenses qu'ils ont faites pour cet effet: Que grand nombre des Pétitionnaires se trouvent presque ruinés, tant par rapport à la perte des revenus de leurs terres respectives, presque toujours couvertes d'eau, que par les frais qu'ils ont été condamnés à payer par diverses Cours de justice, et leurs fortunes ainsi épuisées, sans avoir pu parvenir à leur but, c'est-à-dire, à faire ouvrir le canal en question, sont forcés d'avoir recours à la Législature pour obtenir une aide pour cet objet, bien persuadés que s'il leur était accordé la somme de mille livres courant, ils pourraient ensuite en faire l'ouverture, et par ce moyen, le terrain ainsi submergé, deviendrait cultivable et pourrait produire environ cinq cents mille minots de grains par chaque année: Que par expérience, un individu a, cette année, fait ouvrir à ses propres frais, dans l'endroit où les Pétitionnaires demandent qu'il soit, un canal de dix pieds de large, sur environ une demi lieue de long, partant du grand rigolet de *Maskinongé*, à aller à la grande mare, au lieu d'un de quarante pieds de large qu'il faudrait pour recevoir une aussi forte masse d'eau, et les Pétitionnaires en ressentent déjà néanmoins d'avantageux effets, et désireraient en conséquence que le dit Canal fut ouvert de quarante

Pétition demandant une aide pour des Chemins et des Ponts dans la paroisse de Maskinongé.

main Trench (*Rigolet*) of *Maskinongé*, and running to the main Pool (*Mare*), in lieu of one of forty feet broad, which would be required for carrying off so large a body of water, of which the Petitioners, nevertheless, already feel the beneficial effects; and are consequently desirous that the said Canal or drain should be dug forty feet wide from its opening from the said Trench to the said main Pool (*Mare*), and proceeding in a straight line as far as *Rivière aux Frères*, inclusive, preserving the said breadth, and avoiding the sinuosities of the said River; and thence proceeding with a width of thirty feet, as far as the intersection of a water-course commonly called the water-course of *Saint Jacques*, which discharges itself there; and thence finally proceeding in a low piece of ground, with a width of twenty five feet, unto the Land of *Jean Baptiste Gilbert dit Contois*, inclusive, where the said canal is to have its mouth, and afterwards to be dug and laid on to the current of water: That it is further requisite for the benefit of the Petitioners that the *Rivière aux Pins* should have its discharge in a straight line into the said main Trench (*Rigolet*), in order to divert the waters of the said Parish of *Saint Joseph* of *Maskinongé*, from those above it, which would diminish the confusion in the said canal, into which that River would otherwise discharge itself: That five Bridges would also be wanted in the line of those water-courses, for public communications, according as the Commissioners appointed for that purpose by the Legislature may see fit: That the Petitioners venture to flatter themselves, that in virtue of their humble Petition and the plan thereunto annexed, the House will take into consideration the evils and losses they are suffering for so many years for want of such a canal, as it would be the only remedy for them, as well as the impossibility in which they find themselves of undertaking such extensive works at their own costs; and that finally the House will comply with their most respectful solicitations.

A Petition of the Inhabitants of *Saint François, De Guire, Sorel, Bonsecours, Bourg-Marie, Drummondville* and the several Townships bordering on the River *Saint Francis*, and others, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Wurtele*, and the same was received and read; setting forth: That by the Act of the Third, *George* the Fourth, chapter four, a sum of money was appropriated towards opening and repairing a Road from *Drummondville* to *Sorel*, but that the said Road was only opened and repaired from *Drummondville* to the Concession Road in the Seignior of *De Guire*: That the said Road has since been continued in a direct line by the Seignior of *De Guire* to his Manor House: That it is highly desirable that the said Road should be further continued in a direct line to *Sorel*; and praying an aid for that purpose.

Ordered, That the eight preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

A Petition of the Agents of the Honorable *East India* Company, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That at the commencement of the direct Trade between this Province and *China*, instituted by the *East India* Company,

quarante pieds de large depuis sa débouche dans le dit rigolet jusqu'à la dite grande mare, et remontant en droite ligne jusqu'à la *Rivière aux Frères*, inclusive-ment, en conservant la même largeur et redressant les sinuosités de la dite rivière, et delà, en remontant trente pieds de large jusqu'à l'intersection d'un cours d'eau vulgairement connu sous le nom de *Cours d'eau de Saint Jacques*, qui y décharge, et de là enfin, encore en remontant et passant dans un terrain bas, de vingt-cinq pieds de large, jusqu'à la terre de *Jean Baptiste Gilbert dit Contois*, inclusivement, où le dit Canal doit prendre son embouchure, et ensuite creusé et mis au cours de l'eau: Qu'il serait encore nécessaire pour l'avantage des Pétitionnaires que la *Rivière aux Pins*, eût sa débouche en droite ligne dans le dit rigolet, pour diviser les eaux de la dite Paroisse *Saint Joseph* de *Maskinongé* d'avec celles au dessus, ce qui en diminuerait la confusion dans le dit canal, dans lequel elle déchargerait sans cela: Qu'il serait aussi besoin de cinq ponts sur iceux cours d'eaux, pour les Communications publiques, suivant que les Commissaires, nommés pour cet effet par la Législature, le jugeront à propos. Que les Pétitionnaires osent se flatter que la Chambre, d'après cette humble Pétition et le Plan ci-annexé, voudra bien prendre en considération les maux et les dommages qu'il souffrent depuis tant d'années, faute d'avoir un tel canal, qui en serait le seul remède, et l'impossibilité où ils sont de faire à leurs propres frais des travaux aussi considérables, et qu'enfin elle daignera se rendre à leurs très-respectueuses sollicitations.

Une Pétition des Habitans de *Saint François, De Guire, Sorel, Bonsecours, Bourg-Marie, Drummondville*, et les divers Townships sur les bords de la *Rivière Saint François*, et autres lieux, dont les noms y sont sous-signés, a été présentée à la Chambre par M. *Wurtele*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que par l'Acte de la troisième *George* Quatre, Chapitre Quatre, il fut accordée une somme d'argent, pour ouvrir et entretenir un Chemin de *Drummondville* à *Sorel*, mais que le dit Chemin ne fut ouvert et entretenu que depuis *Drummondville*, jusqu'au chemin des Concessions de la Seigneurie *De Guire*: Que le dit Chemin a été continué depuis, par la Seigneurie de *De Guire*, en ligne directe à son Manoir: Qu'il est fortement à désirer que le dit Chemin soit continué en ligne directe à *Sorel*; et demandant une aide pour cette fin.

Ordonné, Que les Huit Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et des améliorations publiques.

Une Pétition des Agens de l'Honorable Compagnie des *Indes Orientales*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'au commencement du Commerce direct entre cette Province et *La Chine*, établi par la Compagnie des

Petition for an aid to continue the Drummondville Road from *De Guire* to *Sorel*.

The eight preceding Petitions referred.

Petition from the East India Company for a Return of Duty on Teas exported;

Pétition pour une aide à l'effet de continuer le Chemin de *Drummondville*, de *De Guire* à *Sorel*.

Les huit Pétitions précédentes référées.

Pétition de la Compagnie des *Indes Orientales*, pour une remise de droit sur Thé exportés;

Company in one thousand eight hundred and twenty five, a larger proportion of Black Teas was imported than would have been required for the consumption of the *Canadas* for many years to come: That to prevent the accumulation of expense and deterioration in the quality of Tea, the Petitioners recommended to the *East India* Company to authorize the transfer of a portion thereof to their Agency at *Halifax*, where that description of Tea being more generally consumed than in *Canada*, a readier market for it would be found: That the *East India* Company authorized the Petitioners to make the said transfer, under the impression that as the Tea would be entirely withdrawn from consumption in *Canada*, no Duty would be chargeable thereon, and that a shipment of Five hundred and twenty three Chests of Congou Tea was accordingly made to *Halifax* in July last: That the Duty on the said Tea was chargeable under the Provincial Act of the sixth, *George* the Fourth, Chapter one, which provided that the amount should be collected upon the quantity sold within one month after the period of the public Sale; that the case in question was unprovided for by Law, and that a Bond for the payment of the Duty amounting to Seven hundred and ten pounds four shillings currency, was exacted from the Petitioners under the Provincial Act of the fifty fifth, *George* the Third, Chapter three: That it never could have been intended to exact Duty on Teas not consumed in *Canada*, as is evinced by the provisions of the Act of the sixth *George* the Fourth, Chapter one, which allow a Drawback on the export of Teas whereon Duty has been paid. Wherefore the Petitioners humbly entreat that the House will be pleased to pass an Act to cancel the said Bond, or, in the event of payment thereof being made before relief shall be granted, to authorize the amount to be refunded.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Trade.

Petition for an aid towards the Montreal Mechanic's Institution;

A Petition of the Officers and Members of the *Montreal* Mechanic's Institution, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That the *Montreal* Mechanic's Institution was established, at a Public Meeting held in the City of *Montreal*, on the twenty first day of November one thousand eight hundred and twenty eight, for the purpose of promoting among Mechanics a taste for the cultivation and improvement of the Useful Arts, and the various branches of Scientific enquiry: That in order to accomplish these objects, the Institution proposed the following means viz: First—The voluntary Association of Mechanics, and others, and the payment of a small sum annually or half yearly by each. Second—Donations of Money, Books, Specimens, Implements, Models and Apparatus. Third—A Library of reference, and Reading Room. Fourth—A Museum of Machines, Models, Minerals and Natural History. Fifth—An Academy or School for teaching Arithmetic, Algebra, Geometry and Trigonometry and their different applications, particularly to Perspective Architecture, Mensuration and Navigation; to which may be added Ancient and Modern Languages. Sixth—Lectures on Natural and Experimental Philosophy, Practical Mechanics, Astronomy, Chemistry, Civil History, Political Economy, Philosophy of the Human Mind, Literature and the Arts. Seventh—An Experimental Work Shop and Laboratory: That the Funds of the Institution which have hitherto been constituted by the comparatively small annual subscription of Members, have enabled it to collect, a Library containing two hundred and fifty volumes: A Cabinet of Minerals, several

des *Indes Orientales*, en mil huit cent vingt-cinq, il fut importé une quantité de Thé Noir plus considérable que ne le demandait la consommation des *Canadas* pour plusieurs années à venir. Que, pour prévenir l'accumulation des dépenses et la détérioration du Thé, les Pétitionnaires ont recommandé à la Compagnie des *Indes Orientales* de l'autoriser à faire transporter une portion d'icelui à son Agence à *Halifax*, où cette espèce de Thé, trouverait un débit plus prompt, vu que la consommation en est là plus générale qu'en *Canada*: Que la Compagnie des *Indes Orientales* a autorisé les Pétitionnaires à faire le dit transport, sous l'impression que le Thé étant entièrement retiré de la consommation du *Canada*, il ne serait sujet à aucun droit; et qu'en conséquence il fut fait en Juillet dernier un chargement de cinq cent trente trois Caisses de Thé Congou, pour *Halifax*: Que les droits sur le dit Thé étaient perceptibles en vertu de l'Acte Provincial, sixième *George* Quatre, Chapitre un, lequel a pourvu que le montant en serait perçu sur la quantité vendue sous un mois après l'époque de la vente publique; que la Loi n'avait pas pourvu au cas en question, et qu'on a exigé des Pétitionnaires, sous l'autorité de l'Acte Provincial, cinquante-cinquième *George* Trois, Chapitre trois, un Billet pour le paiement des droits montant à sept cent dix Livres quatre schellings courant: Qu'on n'a jamais pu avoir l'intention de lever un droit sur les Thés qui ne sont pas consommés dans le *Canada*, comme on le voit par les dispositions de l'Acte sixième *George* Quatre, Chapitre un, qui accorde une remise sur l'exportation des Thés, sur lesquels il aura été payé des droits. A ces causes, les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre, de vouloir bien passer un Acte pour canceler le dit Billet, ou pour en autoriser le remboursement dans le cas où le montant en aurait été payé avant l'application du remède qu'ils demandent.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent de Commerce.

référé.

Une Pétition des Officiers et Membres de l'Institution des Artisans de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que l'Institution des Artisans de *Montréal* fut établie dans une Assemblée publique, tenue dans la Cité de *Montréal*, le premier jour de Novembre mil huit cent vingt-huit, à la fin d'encourager parmi les Artisans le goût de la culture et du perfectionnement des Arts utiles et de l'étude des divers branches scientifiques: Que pour atteindre ce but, l'Institution proposa les moyens suivans, savoir:—Premièrement. L'association volontaire des Artisans et autres, et le paiement annuel, ou semi-annuel d'une somme modique par chacun d'eux.—Secondement. Dons en argent, en Livres, en échantillons, en outils, en modèles et en appareils.—Troisièmement. Une Bibliothèque de consultation, et une Chambre de Lecture.—Quatrièmement. Un Cabinet de machines, de modèles, de minéraux et d'Histoire naturelle.—Cinquièmement. Une Académie ou Ecole, où seront enseignés, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie, et leurs différentes applications, surtout à l'Architecture perspective, à l'Arpentage et à la Navigation; à quoi l'on peut ajouter les Langues anciennes et les modernes.—Sixièmement. Des Leçons sur la Philosophie naturelle et expérimentale, sur la mécanique pratique, sur l'Astronomie, sur la Chimie, sur l'Histoire Civile, sur l'Economie politique, sur la Philosophie de l'Esprit humain, sur la Littérature, et sur les Arts.—Septièmement. Une Boutique ou atelier, et un Laboratoire expérimental: Que les fonds de l'Institution, qui ont été jusqu'ici formés par la modique souscription annuelle des membres, les ont mis

Pétition pour une aide, en faveur de l'Institution des Artisans de Montréal.

en

veral Models of improvements in Mechanics, and the use of several Instruments necessary for Mechanical and Mathematical illustrations: That owing to the limited means at the disposal of the Institution, it has of necessity been obliged to suspend the putting in operation, an Academy, and Experimental Work Shop and Laboratory: That it has also been found impracticable to have the advantages of Courses of Lectures on Practical Mechanics, Natural Philosophy, &c. from the impossibility of procuring the requisite Apparatus; at the same time a great deficiency exists in the Library, owing to the want of means to purchase works on Modern Improvements, Mechanics Engineering, and other useful Arts: That the Petitioners therefore most respectfully solicit the House to grant to the said Mechanic's Institution of *Montreal*, of the Public Monies of the Province, such a sum or sums (to be appropriated to the purchase of Books and Apparatus,) as the House in its wisdom may deem expedient.

A Petition of the Trustees and Landholders of the Borough of *William Henry*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Wurtele*, and the same was received and read; praying an aid of One hundred and fifty pounds currency, for the purpose of fitting up and finishing an apartment in a new Building adjoining the Church of the Parish of *Saint Pierre de Sorel*, as a School Room.

A Petition of *Joseph Lancaster*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; praying an aid towards the School established by him in *Montreal*.

*Ordered*, That the three preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

A Petition of divers Electors of the County of *Yamaska*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Louis Bourdages*, and the same was received and read; setting forth: That at the Election of the County of *Yamaska*, which took place at the Indian Village of *Saint Francois*, near the Church door of the said Village, on Saturday the ninth day of October last, by *Jean Olivier Arcand*, Esquire, duly appointed Returning Officer for the said County, the Candidates then were *Joseph Badeaux*, Esquire, of the Town of *Three Rivers*, *Amable Berthelot*, Esquire, of the City of *Quebec*, and *Charles De Montenac*, Esquire, residing at *Montreal*, but a native of *Switzerland*: That the said *Charles De Montenac* is neither a natural born subject of His Majesty, nor naturalized by Act of the British Parliament, nor a subject of His Majesty having become such by the conquest and cession of *Canada*: That on Monday the eleventh day of the said month of October, there was added to the said Candidates one *Joachim Charpentier* of *Baie Saint Antoine*: That, on Tuesday the twelfth of the said month, the said *Amable Berthelot* and the said *Joachim Charpentier* retired from the Poll, and the said *Joseph Badeaux* and the said *Charles De Montenac*, were declared duly elected, as being the Candidates who had the majority of votes, by the said Returning Officer, notwithstanding that according to the law qualifying the Electors and the Representatives elected to serve in the House, the said *Charles De Montenac*, being an Alien, had no right to be elected

en état d'acquérir une Bibliothèque contenant deux cent cinquante volumes; un Cabinet de Minéralogie; plusieurs modèles de perfectionnements dans le mécanique, et l'usage de plusieurs Instrumens nécessaires pour les expériences en mécanique et en mathématiques: Que vu les moyens limités qui seraient trouvés à la disposition de l'Institution des Artisans, elle a été dans l'impossibilité de mettre en opération une Académie et un Atelier et un Laboratoire expérimental: Qu'on a été aussi dans l'impossibilité de se procurer les avantages de Cours de leçons sur la mécanique pratique, sur la Philosophie naturelle &c. attendu qu'on n'a pu se procurer les appareils nécessaires, en même tems qu'il y a une grande lacune dans la Bibliothèque, par le défaut de moyens de se procurer des ouvrages sur les perfectionnements modernes, dans la mécanique, dans le génie, et autres Arts utiles. A ces causes les Pétitionnaires demandent très-respectueusement à la Chambre, d'accorder à la dite Institution des Artisans de *Montréal*, à même les deniers publics de la Province, telle somme (à être employée à acheter des Livres et des Appareils) que, dans sa sagesse, la Chambre jugera convenable.

Une Pétition des Syndics et Tenanciers du Bourg de *William Henry*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Wurtele*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de cent cinquante Livres courant, pour achever et rendre commode un appartement dans la Sacristie de la nouvelle Eglise de la Paroisse de *Saint Pierre de Sorel*, pour une Chambre d'Ecole.

Une Pétition de *Joseph Lancaster*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide en faveur d'une Ecole par lui établie à *Montréal*.

*Ordonné*, Que les trois Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Une Pétition de divers Electeurs du Comté de *Yamaska*, dont les noms y sont soussignés a été présentée à la Chambre par M. *Louis Bourdages*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'à l'Election qui a eu lieu au village des Sauvages de *Saint Francois*, pour le Comté d'*Yamaska*, près de la Porte de l'Eglise du susdit village, Samedi, le neuf d'Octobre dernier, par *Jean Olivier Arcand*, Ecuyer, dûment nommé Officier-Rapporteur pour le dit Comté, les Candidats étaient alors Messieurs *Joseph Badeaux*, Ecuyer, de la ville des *Trois-Rivières*, *Amable Berthelot*, Ecuyer, de *Quebec*, et *Charles De Montenac*, Ecuyer, demeurant à *Montréal*, mais natif de la *Suisse en Europe*: Que le dit *Charles De Montenac*, n'est ni sujet né de Sa Majesté, ni naturalisé, par Acte du Parlement Britannique, ni sujet de Sa Majesté étant devenu tel par la Conquête et la Cession de la Province du *Canada*: Que, Lundi, le onze du dit mois d'Octobre, aux susdits Candidats fut ajouté le nommé *Joachim Charpentier*, de la *Baie Saint Antoine*: Que Mardi, le douze du susdit mois, les susdits *Joachim Charpentier* et *Amable Berthelot* se sont retirés, et que les susdits *Charles De Montenac* et *Joseph Badeaux*, ont été proclamés par le susdit Officier-Rapporteur, comme ceux des susdits Candidats qui avaient la majorité des suffrages, quoique d'après les Lois, qui qualifient les Electeurs et les Représentans de la Chambre d'Assemblée, le dit *Charles De Montenac*, en sa qualité d'étranger, n'avait aucun droit d'être élu, quoique d'après les Lois qui qualifient les Electeurs et les Représentans de la susdite Chambre d'Assemblée

Pétition pour une aide en faveur de l'Ecole dans la Paroisse de Sorel.

Pétition de Joseph Lancaster, pour une aide en faveur de son Ecole.

Les trois Pétitions précédentes référées.

Election d'Yamaska—Pétition des Electeurs;

Pétition for an aid towards a School in the Parish of St. Pierre de Sorel.

Pétition of Joseph Lancaster for an aid towards his School.

The three preceding Petitions referred.

Yamaska Election.—Petition of Electors;

elected : That the said *Joseph Badeaux* and the said *Amable Berthelot* ought to have been returned by the said Returning Officer as Representatives of the said County of *Yamaska*, being those eligible persons who had a majority of votes of the Electors for the said County, in preference to the said *Charles De Montenac* an Alien, and a person not naturalized by any Act of Parliament : That upon this first head of complaint, the Petitioners humbly pray that the House, for the above mentioned reasons, do order the said Returning Officer to correct his said Return, and to declare that the two Members duly elected as Representatives of the said County are the said *Joseph Badeaux* and the said *Amable Berthelot*, being those eligible persons who had the majority of votes at the said Election : That the Petitioners, in their humble opinion, conceive that the above reasons are sufficient to enable them to obtain, as their Representatives, the two eligible Members of their choice ; yet penetrated with the most profound respect for the House, they beg to add, that should this first head and complaint of their Petition, not suffice, in the judgment of the House, they trust the House will further take into consideration the following acts of bribery and corruption committed by the said *Charles De Montenac*, namely : That the said *Charles De Montenac*, in his own person, and by means of other persons employed by him, and his partisans, with his knowledge and by his consent, did, both before and pending the said Election, in order, along with other modes of bribery and corruption for the attainment of votes in his favour at the said Election, make presents of, give and allow, sundry sums of money and other rewards, to sundry persons having a right to vote at the said Election : That the said *Charles De Montenac*, in his own person, and by means of other persons employed by him, and through his partisans, with his knowledge and consent, did both before and pending the said Election, in order, along with other modes of bribery and corruption, to obtain votes in his favour at the said Election, cause to be opened and supported at his cost and expense, and upon his credit, a house of public entertainment, at a short distance from the said Village of *Saint Francis*, for those of the Electors who should vote for him or promise to give him their suffrages : Wherefore the Petitioners complaining of the said Election and of the illegal return made in favour of the said *Charles De Montenac* most humbly pray the House to take this their Petition into consideration, and that they may be permitted to be heard and to prove their allegations, and that the said Election and the said Return be declared null and void ; and that, moreover, the House do further declare and resolve upon the whole matter what in their wisdom they may deem to belong to right and justice.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Privileges and Elections.

Petition for Courts of Justice in each County.

A Petition of the Freeholders of the Parish of *Saint Jacques*, and of the Townships of *Rawdon*, *Kildare* and *Chertsey*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Courteau*, and the same was received and read ; praying for the establishment of Courts of Justice and Gaols in the several Counties of this Province.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Courts of Justice.

Petition of Robert Yarker;

A Petition of *Robert Yarker*, of *Montreal*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Administrator of the Government, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read ; setting forth : That

d'Assemblée, le dit *Charles De Montenac*, en sa qualité d'étranger, n'avait aucun droit d'être élu, et que le susdit Officier-Rapporteur eût dû déclarer les susdits *Joseph Badeaux* et *Amable Berthelot*, les Représentans du susdit Comté d'*Yamaska*, ayant eu la majorité des suffrages des Electeurs, comme membres éligibles dans le susdit Comté, en préférence au susdit *Charles De Montenac*, Aubain, et non naturalisé par aucun Acte du Parlement : Que sur ce premier Chef, les Pétitionnaires concluent humblement, à ce que la Chambre, pour les raisons susdites, ordonne au susdit Officier-Rapporteur de changer son retour, et de déclarer que les deux Candidats, élus comme Représentans du susdit Comté, sont les susdits *Joseph Badeaux* et *Amable Berthelot*, Ecuyers, étant les deux personnes éligibles qui ont eu la majorité des suffrages à la susdite Election : Que les Pétitionnaires, dans leur humble opinion, pensent que les raisons susdites suffisent, pour faire obtenir les deux membres éligibles, de leur choix, cependant dans la profonde conviction qu'ils ont de la sagesse et de la justice de la Chambre, si ce premier chef de leur Pétition ne suffisait pas, ils espèrent que la Chambre prendra en sa considération les faits suivans de la corruption employés par le susdit *Charles De Montenac* : Que le dit *Charles De Montenac*, Ecuyer, a comme moyen de corruption, pour obtenir des votes en sa faveur, fait des promesses de dons, avantages et récompenses à divers Electeurs, ayant droit de voter à la dite Election : Que le dit *Charles De Montenac*, par lui-même et par les moyens d'autres personnes par lui employées et en sa faveur, avec sa connaissance et de son consentement, a, avant la dite Election et durant icelle, comme autres moyens de corruption pour obtenir des votes à la dite Election, fait présent, donné et alloué des sommes d'argent et autres récompenses à des personnes ayant droit de voter à la dite Election : Que le dit *Charles De Montenac*, par lui-même et par d'autres personnes par lui employées et par le moyen d'autres en sa faveur, avec sa connaissance et de son consentement, a avant et pendant la dite Election, comme moyen de corruption pour obtenir des votes à la dite Election, a ouvert et soutenu, et fait ouvrir et soutenir, à ses frais et dépens, et sur son crédit, une maison d'entretien de traitement public, à peu de distance du susdit Poll de *Saint François*, pour ceux des Electeurs qui voteraient pour lui, ou qui s'engageraient à lui donner leurs voix. C'est pourquoi, les Pétitionnaires se plaignent de la dite Election et du retour illégal qui en a été fait en faveur du dit *Charles De Montenac*, et supplient humblement la Chambre de prendre leur Pétition en considération ; qu'il leur soit permis d'en prouver les allégués, et d'être entendus, et que la dite Election et le dit Retour soient déclarés nuls et de nul effet ; et qu'en outre la Chambre ordonne et adjuge et déclare sur le tout, ainsi que de droit, ce que dans sa sagesse elle trouvera convenable.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent de Privilèges et d'Elections.

référé.

Une Pétition des Francs Tenanciers de la Paroisse de *Saint Jacques*, et des Townships de *Rawdon*, *Kildare* et *Chertsey*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Courteau*, laquelle a été reçue et lue ; demandant l'établissement de Cours de Justice et Prisons dans chacun des Comtés de cette Province.

Pétition pour des Cours de Justice et Prisons dans chaque Comté ;

*Ordonné*, Que la Pétition soit référée au Comité permanent pour les Cours de Justice.

référé.

Une Pétition de *Robert Yarker*, de *Montréal*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue ; exposant : Que le Pétitionnaire fut nommé, le quinze Avril

Pétition de Robert Yarker ;

That the Petitioner was, on the fifteenth April one thousand eight hundred and twelve, appointed Assistant Deputy Paymaster General of the Forces at *Montreal*: That from the twenty fourth October one thousand eight hundred and twelve to twenty fifth August one thousand eight hundred and fifteen, during the War, the Petitioner discharged the duties of that Office in *Montreal*, at that time Head Quarters; during which period a sum exceeding one million one hundred and twenty four thousand five hundred and ninety pounds, in new Army Bills, consequently passed through his hands, independent of these old Bills received from the public for Exchange on His Majesty's Treasury, and re-issued by the Petitioner: That a Provincial allowance of one hundred and fifty pounds, per annum, was granted to Mr. *Hale*, Deputy Paymaster General at *Quebec*, from first of August one thousand eight hundred and twelve, to thirty first of October one thousand eight hundred and fifteen, and that a similar allowance was granted to Mr. *Clarke*, Assistant Commissary General at *Montreal*, for the two months previous to the Petitioner's arriving in *Montreal*, as a remuneration for the risk, trouble and loss attending payments in that currency: That the Petitioner therefore most humbly prays that the House will be pleased to grant a like remuneration to the Petitioner for similar services rendered by him from twenty fourth October one thousand eight hundred and twelve to twenty fifth August one thousand eight hundred and fifteen, amounting, at one hundred and fifty pounds, per annum, to four hundred and twenty five pounds *Halifax* currency.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Leslie*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Heney*, Mr. *Fisher*, and Mr. *Cuvillier* do compose the said Committee.

A Petition of the Members of the *Quebec* Medical Society, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Duval*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners consider it their bounden duty to again apply to the House for a repeal or amendment of the Ordinance now in force regulating the practice of Physic and Surgery in this Province, which is, in their opinion, insufficient to prevent or repress the abuses that exist, which, in defiance of the laws, to the injury of the public and to the prejudice of the profession, are increasing to an alarming degree: That the Petitioners have observed with much satisfaction the interest shewn on this subject by the House since one thousand eight hundred and twenty three, the first year a Petition was introduced, as may be seen by referring to the Journals of the House: That the Petitioners therefore look forward with confidence that the House will obtain or grant them such means, which they are ready to point out, if called upon, as will remedy the evils complained of, promote the best interests of medical science, as well as the honor and dignity for the medical profession in this Province.

A Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and others, of the Seigniories of *Foucault*, *Noyan* and *Sabrevois*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Rémi Séraphim Bourdages*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners justly appreciating the blessings

Avril mil huit cent douze, Assistant Député Payeur Général des Troupes à *Montréal*: Que depuis le vingt-quatre Octobre mil huit cent douze, à venir jusqu'au vingt-cinq Août mil huit cent quinze, pendant la durée de la Guerre, le Pétitionnaire a rempli les devoirs de cette charge à *Montréal*, alors le lieu du Quartier Général; durant lequel tems une somme au-delà d'un million cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt dix Livres, en Billets d'Armée neufs, a conséquemment passé par ses mains; indépendamment des anciens Billets qu'il recevait du Public en donnant des Lettres de Change sur la Trésorerie de Sa Majesté, et que le Pétitionnaire faisait émettre de nouveau: Qu'une allocation de la part de la Province, de cent cinquante Livres par année, fut accordée à M. *Hale*, le Député-Payeur Général à *Québec*, depuis le premier Août mil huit cent douze jusqu'au trente-un d'Octobre mil huit cent quinze, et qu'une allocation semblable fut accordée à M. *Clarke*, Assistant Commissaire Général à *Montréal*, pendant les deux mois qui précédèrent l'arrivée du Pétitionnaire à *Montréal*, comme compensation pour les risques, les soins et les pertes qui accompagnent les payement de cette espèce de monnaie: Que le Pétitionnaire supplie donc humblement la Chambre qu'il lui plaise accorder une semblable rémunération au Pétitionnaire pour les services de même nature qu'il a rendus depuis le vingt-quatre Octobre mil huit cent douze, jusqu'au vingt-cinq Août mil huit cent quinze, à raison de cent cinquante Livres par année, formant celle de quatre cent vingt-cinq Livres cours d'*Halifax*.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Leslie*, M. *Quesnel*, M. *Heney*, M. *Fisher* et M. *Cuvillier* composent le dit Comité.

Une Pétition des Membres de la Société Médicale de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Duval*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires regardent, comme étant pour eux un devoir impérieux, de s'adresser encore une fois à la Chambre, pour lui demander la révocation ou l'amendement de l'Ordonnance qui règle maintenant la pratique de la médecine et de la chirurgie en cette Province; laquelle est à leur avis insuffisante, pour empêcher ou réprimer les abus qui, en dépit des Lois, au grand dommage du Public, et au préjudice de la profession, vont croissant d'une manière alarmante: Que les Pétitionnaires ont remarqué avec beaucoup de satisfaction, l'intérêt que la Chambre a pris pour ce sujet, depuis mil huit cent vingt-trois, qui est la première année qu'il fut présenté une Pétition, comme on peut le voir en consultant les Journaux de la Chambre. A ces causes, les Pétitionnaires espèrent avec confiance, que la Chambre obtiendra ou leur accordera les moyens (qu'ils sont prêts de désigner, si on leur demande) qui pourront remédier aux maux dont ils se plaignent, et avancer les intérêts de la science médicale, et assurer en même tems l'honneur et la dignité de la Profession de la médecine en cette Province.

Une Pétition des Magistrats, Officiers de Milice, et autres, des Seigneuries de *Foucault*, *Noyan* et *Sabrevois*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Rémi Séraphim Bourdages*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires appréciant justement les avantages de la Constitution li-

Pétition de la Société médicale de Québec, pour amender l'ordonnance relative à la médecine et la chirurgie.

Pétition pour diviser le Comité de Rouville;



blessings of the free and equitable Constitution granted to these Provinces by the wisdom of the Imperial Parliament, are most anxious to participate in the Elective Franchise, that the views and wishes of His Majesty's loyal Subjects in this valuable portion of the Province may be allowed their due influence in the Legislative enactments and Councils of their country: That in the new Division of Counties of this Province, recently made by the Provincial Parliament, the Seigniories in which the Petitioners reside are included in the County of *Rouville*, the place for holding the Elections in which County is fixed at *Sainte Marie de Monnoir*, leaving the Petitioners so far from the Poll as virtually to deprive them by distance from any voice in the Representation: That the Seigniories in which the Petitioners reside are mostly compactly settled, and contained, by the Census of one thousand eight hundred and twenty five, a population of Three thousand three hundred and fourteen souls, which number has since been considerably increased, and is still rapidly increasing; and by their situation and circumstances, possess local wants and capabilities requiring Representation distinct from the northern section of the country. The Petitioners therefore respectfully pray that the House will be pleased to take their case into its gracious consideration, and in its well known solicitude to promote the equal Rights and Privileges of all His Majesty's faithful Subjects, to grant them relief in the premises, by the erection of the Seigniories of *Foucault*, *Noyan* and *Sabrevois* into a separate County, bearing the name of *Montcalm*, to be competent to elect one Member to sit in the Parliament of this Province.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Electors of the County of *Berthier*.

Petition relating to the affairs of Fabriques;

A Petition of the Church Wardens and others of the Parish of *l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge* of *Three Rivers*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Louis Bourdages*, and the same was received and read; praying the House to define the mode in which the principal Proprietors in the Roman Catholic Parishes may have a vote in the management of the temporal concerns of the Parochial Churches in this Province.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of *Sainte Marie de Monnoir*, County of *Rouville*.

Petition relating to Foundlings in Three Rivers;

A Petition of the Religious Ladies Ursulines of *Three Rivers*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Dumoulin*, and the same was received and read; setting forth: That in consequence of an Act passed in the last Session of the Provincial Parliament, intituled, "An Act to make further provision for the relief of the Indigent Sick, and for the support of Foundlings, and others," granting One hundred pounds currency for the support of Foundlings placed in the Convent of the Petitioners, the Commissioners appointed for that purpose, requested the Petitioners to admit the Foundlings of the District of *Three Rivers* into their Convent, and to take charge of them; a request to which the Petitioners could not accede, for the sole reason that they had not room: That desiring, nevertheless, to render themselves as useful as possible in the cause of the poor, the Petitioners take the opportunity of expressing to the House their willingness to take charge of the Foundlings in the said District, provided the House would be

bre et équitable, accordée à ces Provinces par la sagesse du Parlement Impérial, désirent fortement participer à la franchise élective, afin que les vues et les desirs des sujets loyaux de Sa Majesté dans cet partie importante de la Province, puissent obtenir l'influence qu'ils doivent avoir dans la Législation, et dans les Conseils de leur Pays: Que la nouvelle division des Comtés de cette Province, récemment faite par le Parlement Provincial, enclave les Seigneuries où résident les Pétitionnaires, dans le Comté de *Rouville*, en fixant le chef-lieu des Elections à *Sainte Marie de Monnoir*, et que par là les Pétitionnaires se trouvent éloignés du Poll à une si grande distance, qu'ils sont virtuellement privés d'une voix dans la représentation: Que les Seigneuries, dans lesquelles les Pétitionnaires se trouvent situés, sont presque partout densément peuplées, et contiennent d'après le recensement de mil huit cent vingt-cinq, une population de trois mille trois cent quatorze âmes, lequel nombre s'est de beaucoup accru depuis, et va encore rapidement croissant; et que, par leur situation et leur condition particulière, elles ont des besoins et des ressources qui demandent une représentation distincte de la section septentrionale du Comté. A ces causes, les Pétitionnaires demandent humblement, qu'il plaise à la Chambre de prendre leur état en sa gracieuse considération, et dans sa sollicitude reconnue à favoriser l'égalité de droits et de privilèges entre tous les fidèles sujets de sa Majesté, de leur accorder le remède à leurs maux, en érigeant les seigneuries de *Foucault*, de *Noyan* et de *Sabrevois*, en un Comté séparé, sous le nom de *Montcalm*, lequel Comté pourra élire un Membre pour siéger dans le Parlement de cette Province.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référé la Pétition de divers Electeurs du Comté de *Berthier*.

Référé.

Une Pétition des Marguilliers, et autres, de la Paroisse de *l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge* des *Trois-Rivières*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Louis Bourdages*, laquelle a été reçue et lue; demandant que la Chambre détermine le mode d'après lequel les Notables des Paroisses Catholiques-Romaines, pourront avoir une voix dans l'Administration des affaires temporelles des Eglises Paroissiales dans cette Province.

Pétition relativement aux affaires des Fabriques;

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers habitants de *Sainte-Marie de Monnoir*, Comté de *Rouville*.

Référé.

Une Pétition des Dames Religieuses Ursulines des *Trois-Rivières*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Dumoulin*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur, en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant:—Qu'en conséquence d'un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, intitulé, "Acte pour faire de plus amples dispositions pour le soulagement des pauvres malades, et pour le soutien des enfans-trouvés, et autres," accordant une somme n'excedant pas cent livres courant pour le support des enfans-trouvés et placés dans le Couvent des Pétitionnaires, les Commissaires nommés à cet effet, sont venus proposer aux Pétitionnaires d'admettre dans le dit Couvent les enfans-trouvés du District des *Trois-Rivières*, et d'en prendre soin; ce à quoi les Pétitionnaires n'ont pu accéder par la raison seule qu'elles n'avaient aucun logement pour les recevoir: Que désirant néanmoins se rendre utiles, autant qu'il est en leur pouvoir dans le service des pauvres, les pétitionnaires saisissent cette occasion d'exprimer à la Chambre leur volonté de se charger du

Pétition relativement aux enfans-trouvés aux Trois-Rivières;

soin

be pleased to grant to the Petitioners a sum sufficient to erect a suitable building within the walls of their Convent, for the reception and accommodation of the Foundlings; and as the Petitioners are themselves poor, they will then accept the allowance which the Legislature may be pleased to grant for the board and clothing of the said Foundlings: That by the House acceding to their offer, the Petitioners will use their utmost efforts to imitate similar Institutions at *Quebec* and *Montreal*; and to merit, in the one entrusted to their care, the approbation of Government and of the Commissioners appointed to superintend the same.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the President of the Corporation of the *Montreal* General Hospital.

*Ordered*, That Mr. *Dumoulin* be added to the said Committee.

*Ordered*, That the Petition of *John Robinson Hamilton*, Esquire, of the City of *Quebec*, presented to the House on Wednesday last, be referred to the Standing Committee of Privileges and Elections.

*Resolved*, That *Charles Deguise*, *Robert Allsopp* and *Pierre Garon*, Esquires, be named and appointed Commissioners for the purpose of examining the Witnesses of the Electors for the County of *Rimouski*, and of *Paschal Dumais* and *François Corneau*, Esquires, on Monday the twenty first day of February instant, and following days, at nine o'clock in the forenoon, in the Public Hall of the Parsonage House of the Parish of *Isle Verte*, in the County of *Rimouski*; and that *Charles Deguise*, Esquire, be Chairman of the said Commission.

*Ordered*, That the Prothonotaries of the Court of Kings Bench for this District, do transmit to the Clerk of this House, on or before the seventh of February instant, the Poll Book for the last Election for the County of *Rimouski*.

*Ordered*, That the Clerk of this House, do transmit to the Commissioners the said Poll Book, on or before the tenth of February instant.

*Ordered*, That the Petitioners and *François Corneau* and *Paschal Dumais*, Esquires, do severally deliver to the Clerk of this House, a List of the Witnesses whom they mean to produce on the Trial, on or before the ninth of February instant.

*Ordered*, That the Petitioners and the said *François Corneau*, and *Paschal Dumais*, Esquires, do exchange with each other, before the ninth day of February instant, Lists of the names of all such Votes and Voters as they intend to make objections to before this House, also the grounds of their objections, and all other matters and things on which either of them intends to insist, or intends to contest or to make objections to before this House.

*Ordered*, That the Clerk of this House, do transmit to the said Commissioners, copy of all the orders and proceedings of the House, relating to the said contested Election, on or before the tenth instant.

Mr. *Viger*, from the Standing Committee of Private Bills, presented to the House the first Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee first took into their consideration the Petition from divers persons interested in the Common of the *Fief Gros Bois* in the Parish of *Sainte Anne d'Yamachiche*, and after having taken proper information on the subject thereof, are of opinion that

soin des enfans-trouvés de ce District, s'il plait à la Chambre d'accorder aux Pétitionnaires une appropriation suffisante pour construire dans l'enclos de leur Couvent, une bâtisse convenable pour y recevoir et loger les enfans-trouvés; et comme les Pétitionnaires sont pauvres elles-mêmes, elles accepteront alors l'allocation que la Législature voudra bien stipuler pour la pension et les vêtemens des dits enfans-trouvés: Qu'en accédant à leurs propositions respectueuses, les Pétitionnaires feront tous leurs efforts pour imiter les mêmes instituts, à *Québec* et à *Montréal*, et pour mériter, dans celui qui leur sera confié, l'approbation du Gouvernement et des Commissaires nommés pour le surveiller.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition du Président de la Corporation de l'Hôpital Général de *Montréal*.

*Ordonné*, Que M. *Dumoulin* soit ajouté au dit Comité.

*Ordonné*, Que la Pétition de *John Robinson Hamilton*, écuyer, de la Cité de *Québec*, présentée à cette Chambre, Mercredi dernier, soit référée au Comité permanent de privilèges et d'élections.—

*Résolu*, Que *Charles Deguise*, *Robert Allsopp* et *Pierre Garon*, écuyers, soient nommés et appointés Commissaires aux fins d'examiner les témoins des électeurs pour le Comté de *Rimouski*, et de *Paschal Dumais* et *François Corneau*, écuyers, Lundi, le vingt-unième jour de Février courant, et les jours qui suivront, à neuf heures du matin, dans la salle publique du Presbytère de la Paroisse de l'*Isle Verte*, dans le Comté de *Rimouski*; et que *Charles Deguise*, écuyer, soit le Président de la dite Commission.

*Ordonné*, Que les Protonotaires de la Cour du Banc du Roi de ce District, transmettent au Greffier de cette Chambre, le ou avant le sept de Février courant, le livre de Poll de la dernière élection pour le Comté de *Rimouski*.

*Ordonné*, Que le Greffier de cette Chambre transmette aux Commissaires le dit livre de Poll, le ou avant le dix Février courant.

*Ordonné*, Que les Pétitionnaires et *François Corneau* et *Paschal Dumais*, écuyers, remettent, chacun, au Greffier de cette Chambre, une liste des témoins qu'ils prétendent produire au procès, le ou avant le neuf Février courant.

*Ordonné*, Que les Pétitionnaires et les dits *François Corneau* et *Paschal Dumais*, écuyers, échangent les uns avec les autres, avant le neuvième jour de Février courant, les listes des noms de tous tels votes ou voteurs auxquels les uns et les autres se proposent d'objecter devant cette Chambre, et les motifs de leurs objections et de toutes autres matières et choses sur lesquelles les uns et les autres se proposent d'insister, ou qu'ils voudront contester ou objecter devant cette Chambre.

*Ordonné*, Que le Greffier de cette Chambre transmette aux dits Commissaires, copies des ordres et procédés de la Chambre, relativement à la dite élection contestée, le ou avant le dix du courant.

M. *Viger*, du Comité permanent des Bills privés, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a premièrement pris en considération la Pétition de diverses personnes intéressées dans la Commune du *Fief Gros-Bois*, dans la Paroisse de *Sainte-Anne d'Yamachiche*, et après avoir pris les renseignements convenables au sujet de cette Pétition, votre

referred.

A Member added to a Committee.

The Petition against Bonaventure Election referred.

Rimouski Election.

Référé.

Un Membre ajouté au Comité.

La Pétition contre l'élection de Bonaventure, référée.

Election de Rimouski.

First Report of Committee of Private Bills.

Premier Rapport du Comité sur les Bills privés.

that the prayer of the Petitioners ought to be granted.

Your Committee think it their duty to remark that the Rule of the House relating to the notifications to be given in cases of Private Bills, &c. might be explained in a more explicit manner, and suggest whether it would not be proper to order that in future the public Notice printed in the *Quebec Gazette*, and in one of the Public Newspapers of the District, should be read and proclaimed in a loud voice at the Church Doors, in place of a simple placard, such as required by the present Rule, or at least in addition to the said placard.

Your Committee next proceeded to take into consideration the Petition of the Trustees of the New Market in the *Saint Lawrence Suburb, Montreal*, and, after due examination, Your Committee are of opinion that the prayer of the Petitioners ought to be granted.

*Ordered*, That the Entries in the Journals of this House, of the seventeenth March one thousand eight hundred and twenty five, twenty fourth February one thousand eight hundred and twenty six, seventh March one thousand eight hundred and twenty seven, second December one thousand eight hundred and twenty eight, sixteenth January one thousand eight hundred and twenty nine, and twenty sixth March one thousand eight hundred and thirty, relating to Members accepting Offices of profit and becoming accountable for Public money, be now read.

The said Entries were read accordingly.

*Resolved*, That this House will, on Tuesday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to take the said Entries into consideration.

*Ordered*, That the Entries in the Journals of this House, of the eighteenth and twentieth March one thousand eight hundred and thirty, containing a Petition of divers Inhabitants of the City of *Montreal*, complaining of the conduct of the Attorney General of this Province, and the Report of the Special Committee on the said Petition, be now read.

The said Entries were read accordingly.

*Ordered*, That the said Petition of divers Inhabitants of the City of *Montreal*, and the said Report of the Special Committee thereon, be referred to the Standing Committee of Grievances.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Courts of Justice, to consider whether it would not be expedient to alter and increase the number of the Superior Terms of the Court of King's Bench for the District of *Three Rivers*, and to render the Administration of Justice in the said District, independent of the Judges of the Districts of *Quebec* and *Montreal*, by appointing Judges for that purpose.

*Ordered*, That it be an Instruction to the said Committee, to enquire concerning the state of the Tariff now in force in the District of *Three Rivers*, in the Court of King's Bench for the said District.

A Bill to incapacitate the Judges in this Province from sitting or voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, was, according to order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to Incorporate the City of *Montreal*, being read ;

vosre Comité est d'opinion qu'on peut accorder la demande des Pétitionnaires.

Votre Comité croit qu'il est de son devoir de remarquer, comme son opinion, que la règle de cette Chambre concernant les notifications à être données dans les cas de Bill privés, etc. pourrait être expliquée d'une manière plus explicite ; il suggère s'il ne serait pas convenable d'ordonner qu'à l'avenir, l'avis public inséré dans la Gazette de *Québec*, et dans un des papiers publics du District, soit lu et publié à haute voix à la porte des églises, au lieu d'une simple affiche, tel que la règle l'exige maintenant, ou plutôt en addition à telle affiche.

Votre Comité a ensuite procédé à l'examen de la Pétition des Syndics du nouveau marché dans le Faubourg *Saint-Laurent de Montréal*, et après due considération, votre Comité est d'opinion que la demande des Pétitionnaires devrait être accordée.

*Ordonné*, Que les entrées dans les Journaux de cette Chambre des dix-septième Mars mil huit cent vingt-cinq, vingt-quatrième Février mil huit cent vingt-six, septième Mars mil huit cent vingt-sept, deuxième Décembre mil huit cent vingt-huit, seizième Janvier mil huit cent vingt-neuf, et vingt-sixième Mars mil huit cent trente, relativement aux membres qui acceptent des emplois de profit, et deviennent comptables des deniers publics, soient maintenant lues.

Les dites entrées ont été lues en conséquence.

*Résolu*, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour prendre les dites entrées en considération.

*Ordonné*, Que les entrées dans les Journaux de cette Chambre, des dix-huitième et vingtième Mars mil huit cent trente, contenant une Pétition de divers habitans de la Cité de *Montréal*, se plaignant de la conduite du Procureur-Général de cette Province, et le Rapport du Comité Spécial sur la dite Pétition, soient maintenant lus.

Les dites entrées ont été lues en conséquence.

*Ordonné*, Que la dite Pétition de divers habitans de la Cité de *Montréal*, et le dit Rapport du Comité Spécial sur icelle, soient référés au Comité permanent pour les Grievs.

*Ordonné*, Qu'il soit une instruction au Comité permanent pour les Cours de Justice, de considérer s'il ne serait pas expedient de changer et augmenter les Termes supérieurs de la Cour du Banc du Roi pour le District des *Trois-Rivières*, et de rendre l'Administration de la Justice dans le dit District indépendante des Juges des Districts de *Québec* et de *Montréal*, en appointant des Juges à cet effet.

*Ordonné*, Qu'il soit une instruction au dit Comité, de s'enquérir sur l'état des tarifs en force dans le District des *Trois-Rivières*, dans la Cour du Banc du Roi du dit District.

Conformément à l'ordre, un Bill pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Cité de *Montréal* ayant été lu ;

Entries in Journals relating to Members accepting offices of profit and becoming accountable for public money, read ;

committed.

Entries in Journals relating to Attorney General read ;

referred.

Instructions to Committee of Courts of Justice.

Bill relating to the Judges read the second time ;

committed.

Committee on City of Montreal Incorporation Bill.

Entrées dans les Journaux relatives aux Membres qui acceptent des emplois de profit et qui deviennent comptables des deniers publics, lues ;

Référées.

Entrées dans les Journaux relatives au Procureur Général, lues ;

Référés.

Instructions au Comité pour les Cours de Justice.

Bill relatif aux Juges, lu une seconde fois.

Référé.

Comité sur le Bill pour incorporer la Cité de Montréal.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Scott took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Scott reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Then, on Motion of Mr. Courteau, seconded by Mr. Deschamps,

The House adjourned.

La Chambre s'est en conséquence formé en le dit Comité.

M. Scott a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Scott a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire Rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Alors, sur motion de M. Courteau, secondé par M. Deschamps,

La Chambre s'est ajournée.

Saturday, 5th February 1831.

**JEAN BAPTISTE RENE HERTEL DE ROUVILLE**, Esquire, Member for the County of Rouville, having previously taken the Oath according to Law, and subscribed before the Commissioners the Roll containing the same, took his seat in the House.

Samedi, 5e Février 1831.

**JEAN-BAPTISTE RENE HERTEL DE ROUVILLE**, écuyer, membre pour le Comté de Rouville, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House:

By Mr. Lagueux.—Road from *Gentilly* to the River *Bécancour*, and for improving the same, as well as the Road in the four last Concessions of *Gentilly*.

By Mr. Brooks—1. Two Reports, Road from Township of *Brompton* to that of *Halley*.—2. Road from *Lennoxville* to the Township of *Eaton*.—3. Road from Township of *Compton* to that of *Hereford*.—4. Road from Township of *Dudswell* to that of *Ireland*.—5. Road in the Township of *Dudswell*.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Mr. Huot presented to the House an Account of the Monies expended by *Edward Larue*, in distributing the Laws of the Province, pursuant to the Act ninth *George the Fourth*, Chapter twenty one.

For the said Account, see Appendix (K.) at the end of this Volume.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth:

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief lays before the House of Assembly fourteen Plans, with Estimates of the probable expense of the erection of a Penitentiary and House of Correction in the District of *Quebec*, which have been furnished by different Individuals in consequence of the Public Notice given, as required by the Act passed in the last Session of the Provincial Parliament, intituled, "An Act to appropriate a sum of money therein mentioned, for defraying the expense of preparing Plans and Estimates of a Penitentiary and House of Correction for the District of *Quebec*."

Les Rapports suivans des Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications intérieures, ont été présentés à la Chambre:

Par M. Lagueux.—Chemin de *Gentilly* à la Rivière *Bécancour*, et pour l'améliorer, ainsi que le Chemin dans les quatre dernières Concessions de *Gentilly*.

Par M. Brooks—1. Deux Rapports de Chemin du Township de *Brompton* à celui de *Halley*.—2. Chemin de *Lennoxville* au Township de *Eaton*.—3. Chemin du Township de *Compton* à celui de *Hereford*.—4. Chemin du Township de *Dudswell* à celui de *Ireland*.—5. Chemin dans le Township de *Dudswell*.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce volume.

M. Huot a présenté à la Chambre un Compte des argens dépensés par *Edouard Larue*, en distribuant les Lois de la Province, en conformité à l'Acte de la neuvième *George Quatre*, chapitre vingt-et-un.

Pour le dit compte, voyez Appendice (K.) à la fin de ce volume.

Le Lieutenant Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signé de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:—

AYLMER,  
GOUVERNEUR EN CHIEF.

Le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée quatorze plans, accompagnés d'évaluations du coût probable d'une maison de peine et de correction dans le District de *Quebec*, qu'ont fournis divers individus, en conséquence de l'avis public donné conformément à l'Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, intitulé, "Acte pour approuver une somme d'argent, y mentionnée, pour défrayer la dépense de préparer des plans et devis pour un Pénitencier et Maison de Correction pour le District de *Quebec*."

A Member takes the oath and his seat.

Internal Communications.—Reports of Commissioners presented.

Appendix (E.)

Account of expenses incurred in distributing the Laws, presented.

Appendix (K.)

Message from His Excellency.

Quebec Penitentiary and House of Correction.

Un Membre prête le serment et prend son siège.

Rapports de Commissaires des Communications intérieures, présentés.

Appendix (E.)

Compte des dépenses encourues dans la distribution des Lois.

Appendix (K.)

Message de Son Excellence.

Pénitencier et Maison de Correction de Québec.

His Excellency informs the House of Assembly, that, in conformity with the requirements of the second Section of the Act, he has selected from the number of Plans so furnished, the three which he deems fit to be followed for the erection of the said Penitentiary and House of Correction, and that His Excellency considers the one marked A. to be the best and most fit; that marked B. as the next best, and that marked C. as the next best to the last mentioned.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 5th February 1831.

Schedule of Plans, Estimates and Explanations accompanying the Message respecting the erection of a Penitentiary and House of Correction in the District of Quebec.

- A. Plan and Estimate by Mr. John Clarke.  
B. Plan and Estimate by Mr. John Johnston.  
C. Plan and Statement by Mr. Thomas Trigge.  
No. 1. Plan and Statement by Mr. Thomas Trigge.  
2. Plan, Statements and Estimates by Mr. Peter Grant, Junior.  
3. Plan and Statement by Mr. Thomas Trigge.  
4. Plan and Estimate by Mr. John Burrows.  
5. Plan and Letter from Mr. J. B. Caillouette.  
6. Plan and Estimate by Mr. Charles Marié.  
7. Plan and Estimate by Mr. M. Quigley.  
8. Plan and Estimate by Mr. John Adams.  
9. Plan and Estimate by Mr. Richard McGrath.  
10. Plan and Letter from Mr. Charles Woodley.  
11. Plan and Estimate by Mr. Moses Hart.

Petition for an aid towards a Road from Shefford to Gibraltar Point.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Bolton, Stukely, Shefford, Granby, Hatley, and Stanstead*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Knowlton, and the same was received and read; praying an aid of One thousand five hundred pounds Currency, or such other sum as to the House may appear expedient, to complete & open a Road leading from *Stukely Mills* in *Shefford*, to *Gibraltar Point* opposite *Georgeville*.

Petition for an aid towards a Road in the Parish of St. Foi.

A Petition of divers Inhabitants of the City and County of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Clouet, and the same was received and read; praying an aid to widen and macadamize the Road commencing about two and a half miles from *Quebec*, at the corner of the late Mr. *Percival's* Domain, and terminated by the Route leading from the *Cap Rouge* Road to the Parish Church of *Saint Foi*, and commonly known by the name of "*Le Chemin de Gomin*."

Petition for an aid to build a Bridge over the River l'Assomption.

A Petition of divers Inhabitants, Proprietors of Land in the Seigniorie of *Daillebout* and the Township of *Kildare*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Huot, and the same was received and read; praying an aid to erect a Bridge over the River *l'Assomption*, and to improve the Hills on each side of the said Bridge.

Petition for an aid towards improving the Navigation of the River St. Francois.

A Petition of the Inhabitants of the several Townships of the Inferior District of *Saint Francois*, whose names

Son Excellence informe la Chambre d'Assemblée, que, conformément aux dispositions de la seconde section de l'Acte, elle a choisi d'entre les plans ainsi fournis, les trois qui lui ont paru les plus propres à être suivis pour l'érection de la dite Maison de Peine et de Correction, et que Son Excellence regarde celui qui est marqué A. comme le meilleur et le plus convenable; celui marqué B. comme le meilleur ensuite, et celui marqué C. comme le meilleur après le dernier mentionné.

Château Saint-Louis,  
Québec, 5 Février 1831.

Cédule de plans, évaluations et explications, accompagnant le Message relatif à l'érection d'une maison de peine et de correction dans le District de Québec.

- A. Plan et évaluation par M. John Clarke.  
B. Plan et évaluation par M. John Johnston.  
C. Plan et explications par M. Thomas Trigge.  
No. 1. Plan et explications par M. Thomas Trigge.  
2. Plan, explications et évaluation par M. Peter Grant, le jeune.  
3. Plan et explications par M. Thomas Trigge.  
4. Plan et évaluation par M. John Burrows.  
5. Plan et lettre de M. J. B. Caillouette.  
6. Plan et évaluation par M. Charles Marié.  
7. Plan et évaluation par M. Quigley.  
8. Plan et évaluation par M. John Adams.  
9. Plan et évaluation par M. Richard McGrath.  
10. Plan et lettre par M. Charles Woodley.  
11. Plan et évaluation par M. Moses Hart.

Pétition demandant aide pour un chemin de Shefford à Gibraltar Point.

Une Pétition des Habitans des Townships de *Bolton, Stukely, Shefford, Granby, Hatley et Stanstead*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Knowlton, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de mille cinq cents livres courant, ou telle autre somme qui paraîtra convenable à la Chambre, pour compléter et ouvrir un Chemin partant des Moulins de *Stukeley*, dans *Shefford*, à aller à *Gibraltar Point*, vis-à-vis de *Georgeville*.

Pétition demandant aide pour un chemin dans la Paroisse de Ste. Foi.

Une Pétition de divers Habitans de la Cité et du Comté de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Clouet, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour élargir et macadamiser un chemin commençant à peu-près à deux milles et demi de *Québec*, au coin du Domaine de feu M. *Percival*, et terminé par la route qui conduit du chemin du *Cap Rouge* à l'église de la Paroisse de *Sainte-Foi*, communément connu sous le nom du *Chemin de Gomin*.

Pétition pour une aide aux fins d'ériger un Pont sur la Rivière l'Assomption.

Une Pétition de divers Habitans, propriétaires de terres dans la Seigneurie de *Daillebout* et dans le Township de *Kildare*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Huot, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ériger un Pont sur la Rivière *l'Assomption*, et pour améliorer les côtes de chaque côté du dit Pont.

Pétition pour une aide aux fins d'améliorer la navigation de la Rivière St. Francois.

Une Pétition des Habitans de divers Townships du District Inferieur de *Saint-François*, dont les noms y sont soussignés,

names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Brooks, and the same was received and read; praying an aid towards improving and making navigable the River *Saint Francis* from *Lennoxville* in *Ascot* to its mouth, by clearing the Falls and Rapids of Rocks and other obstacles, so as to enable Rafts and Cribbs of Timber to pass with safety.

Pétition for an aid towards works in the Township of Brompton.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Wendover*, *Simpson*, *Kingsey*, *Shipton*, *Windsor*, *Stoke* and *Brompton*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Brooks, and the same was received and read; praying an aid of Three thousand nine hundred pounds Currency, towards improving the Road from *Wendover* North Line on the *Saint Grégoire* Road to *Windsor* South Line, and for opening a new Road on the said Line about two miles into the Township of *Stoke* to "*Brompton Great Falls*" on the River *Saint Francis*; building a Bridge over the said River, and continuing the said new Road on the Westerly Bank of the said River in *Brompton* to *Stanstead* Road.

Pétition for an aid towards a Road from Eaton to Lennoxville.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Eaton*, *Newport*, *Clifton* and *Hereford*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Brooks, and the same was received and read; praying an aid of Five hundred pounds Currency, towards repairing the Road commencing in the Central part of the Township of *Eaton* and proceeding West to the Village of *Lennoxville* in *Ascot*.

Pétition for an aid to improve the road from Dudswell to Lennoxville.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Dudswell*, *Westbury*, *Ascot*, *Compton*, *Hatley*, *Barnston* and *Stanstead*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Brooks, and the same was received and read; praying an aid of One thousand pounds Currency, to open and improve the Road from *Dudswell* to *Lennoxville*.

Pétition for an aid to improve the road from Dudswell to Hereford.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Dudswell*, *Westbury*, *Bury*, *Eaton*, *Newport*, *Clifton* and *Hereford*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Brooks, and the same was received and read; praying an aid of Two thousand pounds currency, for the purpose of opening, repairing and completing the Road leading from the centre of *Dudswell* through *Westbury*, *Eaton*, *Clifton* and *Hereford*.

Pétition for an aid towards roads leading from Compton.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Compton*, *Barford* and *Hereford*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Brooks, and the same was received and read; praying an aid to complete the Road from the south line of the Township of *Compton* to the south line of the Township of *Hereford*, and, also, to improve and complete the Road from the said south line of the Township of *Compton* to the main road leading down the *Saint Francis* River at *Lennoxville* to *Sorel*.

sooussignés, a été présentée à la Chambre par M. Brooks, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour améliorer et rendre navigable la Rivière *Saint-François*, de *Lennoxville*, dans *Ascot*, à son embouchure, en nettoyant les chûtes et les rapides des roches et autres obstacles, de manière à donner un passage sûr aux radeaux et trains de bois.

Une Pétition de divers Habitans des Townships de *Wendover*, *Simpson*, *Kingsey*, *Shipton*, *Windsor*, *Stoke* et *Brompton*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Brooks, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de trois mille neuf cents livres courant, pour améliorer le Chemin entre la ligne septentrionale de *Wendover* sur le chemin de *Saint Grégoire*, à la ligne méridionale de *Windsor*, et pour ouvrir un Chemin sur la dite ligne, jusqu'à deux milles environ dans le Township de *Stoke* jusqu'à "*Brompton Great Falls*," sur la Rivière *Saint François*; pour ériger un Pont sur la dite Rivière, et continuer le dit nouveau Chemin sur la rive ouest de la dite rivière, dans *Brompton*, au chemin de *Stanstead*.

Pétition demandant une aide pour les Chemins dans le Township de Brompton.

Une Pétition des Habitans d'*Eaton*, *Newport*, *Clifton* et *Hereford*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Brooks, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de cinq cents livres courant, pour réparer le Chemin qui commence de la partie centrale du Township d'*Eaton*, et continue à l'Ouest du village de *Lennoxville*, dans *Ascot*.

Pétition demandant une aide pour un Chemin d'Eaton à Lennoxville.

Une Pétition des Habitans des Townships de *Dudswell*, *Westbury*, *Ascot*, *Compton*, *Hatley*, *Barnston* et *Stanstead*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Brooks, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de mille livres courant, pour ouvrir et améliorer le Chemin de *Dudswell* à *Lennoxville*.

Pétition pour une aide aux fins d'améliorer le Chemin de Dudswell à Lennoxville.

Une Pétition des Habitans des Townships de *Dudswell*, *Westbury*, *Bury*, *Eaton*, *Newport*, *Clifton* et *Hereford*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Brooks, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de deux mille livres courant, aux fins d'ouvrir, réparer et compléter le Chemin conduisant du centre de *Dudswell* à travers *Westbury*, *Eaton*, *Clifton* et *Hereford*.

Pétition pour une aide à l'effet d'améliorer le Chemin de Dudswell à Hereford.

Une Pétition de divers Habitans des Townships de *Compton*, *Barford* et *Hereford*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Brooks, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour compléter le Chemin de la ligne Sud du Township de *Compton*, à la ligne Sud du Township de *Hereford*, et aussi pour améliorer et compléter le Chemin de la dite ligne Sud du Township de *Compton*, au grand chemin qui descend le long de la Rivière *Saint François*, à *Lennoxville*, à *Sorel*.

Pétition demandant une aide pour des Chemins à partir de Compton.

Petition for an aid towards the road from Lennoxville to the outlet road from Stanstead.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Ascot, Eaton, Westbury, Newport* and *Clifton*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Brooks*, and the same was received and read; praying an aid of Seven hundred and fifty pounds currency, for opening and completing a Road from *Lennoxville*, in the Township of *Ascot*, to intersect the outlet road from *Stanstead* to *Montreal*.

Une Pétition de divers Habitans des Townships d'*Ascot, Eaton, Westbury, New-Port* et *Clifton*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Brooks*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de sept cent cinquante livres courant, pour ouvrir et compléter un Chemin depuis *Lennoxville*, dans le Township d'*Ascot*, pour couper le chemin de sortie de *Stanstead* à *Montréal*.

Pétition demandant une aide pour le Chemin depuis *Lennoxville* au chemin de sortie de *Stanstead*.

Petition for an aid to open a road from Long Point to Danville Village.

A Petition of the Officers of Militia, Merchants, and Proprietors of the Townships of *Shipton, Kingsley* and *Tingwick*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Brooks* and the same was received and read; praying an aid of One thousand pounds currency, to open a Road from near *Long Point* in the Township of *Kingsley*, to the Village *Danville* in the Township of *Shipton*.

Une Pétition des Officiers de Milice, Marchands, et Propriétaires des Townships de *Shipton, Kingsley* et *Tingwick*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Brooks*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de mille livres courant, pour ouvrir un Chemin de près de *Long Point*, dans le Township de *Kingsley*, au village de *Danville*, dans le Township de *Shipton*.

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir un Chemin de *Long Point* au village de *Danville*.

Petition for an aid to open a road from Hatley to Sherbrooke.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Ascot, Hatley, Stanstead, Bolton*, and *Potton*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Brooks*, and the same was received and read; praying an aid of one thousand pounds currency, to open a Road from the Township of *Hatley*, about five miles north of the Village of *Georgetown* on the road leading up and down *Lake Magog*, until it intersects the Road leading from the outlet of *Lake Magog* to the head of *Lake Tomifobi*, thence in as direct a course as possible through *Belvidere*, in *Ascot*, to *Sherbrooke*.

Une Pétition des Habitans des Townships d'*Ascot, Hatley, Stanstead, Bolton* et *Potton*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Brooks*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de mille livres courant, pour ouvrir un Chemin du Township de *Hatley*, environ cinq milles au Nord du village de *Georgetown*, sur le chemin qui conduit en montant et en descendant le *Lac Magog*, jusqu'à ce qu'il coupe le Chemin de sortie du *Lac Magog* à la tête du *Lac Tomifobi*; de là, par une ligne aussi droite que possible, à travers *Belvidere*, dans *Ascot* jusqu'à *Sherbrooke*.

Pétition pour une aide à l'effet d'ouvrir un Chemin de *Hatley* à *Sherbrooke*.

Petition relating to the main road passing through several of the eastern Townships to Montreal.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Hatley, Stanstead, Barnston, Compton* and *Ascot*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Peck*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners being duly impressed with the great importance of the subject to which they hope to call the attention of the House, with the utmost confidence solicit Legislative aid, and beg leave to represent to the House that the principal Road passing the head of *Massawippi Lake* and the outlet of *Lake Memphremagog*, thence by *Yamaska Mountain* to *Montreal*, (notwithstanding very liberal grants have been made by Government for the benefit of the same,) is far from being completed: That the Petitioners with great satisfaction beg leave to acknowledge the liberality of their Government in the grants made for the benefit of the Country in former Sessions, and particularly for the sums granted towards making the Road above mentioned, and have pleasure in stating that the Petitioners, from a knowledge of facts, have good and sufficient reason to believe that the aforesaid sums of money have been judiciously and very properly expended; yet the Petitioners did hope that the grants already made would have done more towards completing the Road: That the Petitioners would further represent to the House that a great part of the Inhabitants of the said Townships reside more than one hundred miles from *Montreal*, their principal Market Town, and that the above mentioned is their main road to that Market; and that the transportation of goods or produce to or from *Montreal* now costs from five to ten shillings per hundred weight; and that the Mail is conveyed from *Montreal*

Une Pétition de divers Habitans des Townships de *Hatley, Stanstead, Barnston, Compton* et *Ascot*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Peck*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires étant dûment convaincus de l'extrême importance du sujet vers lequel ils espèrent attirer l'attention de la Chambre, sollicitent avec une entière confiance l'assistance législative, et demandent à représenter à la Chambre, que le principal Chemin qui passe à la tête du *Lac Massawippi*, et à la décharge du *Lac Memphremagog*, et de là par la Montagne d'*Yamaska* jusqu'à *Montréal*, est bien loin d'être complété, malgré les dotations libérales du Gouvernement pour l'amélioration du dit Chemin: Que les Pétitionnaires demandent à reconnaître la libéralité de leur Gouvernement, dans les octrois qui ont été faits pour l'avantage du pays dans les sessions précédentes et surtout les sommes votées pour faire le chemin ci-dessus mentionné, et ils ont le plaisir d'ajouter, d'après la connaissance des faits, qu'ils ont tout lieu de croire que les sommes d'argent susdites ont été judicieusement dépensées; cependant, les Pétitionnaires auraient cru que les octrois déjà faits auraient fait davantage: Que les Pétitionnaires exposent en outre à la Chambre, qu'une grande partie des Habitans de ces Townships, résidant à plus de cent milles de *Montréal*, leur principale ville de Marché, et que le chemin ci-dessus mentionné est leur grande route pour y aller, et que le transport des effets et des produits de et à *Montréal*, coûte maintenant dix schelings par quintal; et que la malle est transportée à cheval de *Montréal* à *Stanstead Plain*, où elle rencontre trois malles régulières venant du Sud, dont trois transportées en cet endroit,

Pétition relativement au grand Chemin passant à travers plusieurs des Townships de l'Est à *Montréal*.

trical to Stanstead Plain on horseback, where it meets four regular mails from the south, three of which are conveyed to that place in stage coaches, each drawn by four horses, twice every week, with very liberal patronage; and in the humble opinion of the Petitioners, the Road from these Townships to *Montreal* demands that the utmost energy and perseverance should be used until it shall be rendered good and passable for coaches and other carriages: And that the Petitioners are of opinion that the state of this Road requires not only pecuniary assistance from Government, but, in general with all other roads in these Townships, Legislative aid in the enactment of certain Laws that shall be applicable to the local situation of the country, and their present bad and unfinished state, and keeping them in repair after they are finished: That considerable parts of this Road, the most expensive to make, pass through tracts of unsettled lands; and the Petitioners humbly conceive that the existing Laws for making and repairing roads are not justly applicable to such cases; and they would humbly state that in their opinion a general assessment ought to be made upon all lands through which this Road passes, to assist in making and to keep them in repair: That the Petitioners would further beg leave to represent to the House, that the present system of laying out and establishing Roads does not beneficially apply to these Townships, and, as they humbly conceive, is an unnecessary burthen to the people, and operates as a barrier to internal improvement: That the great distance of many of these Townships from a Grand Voyer or Deputy; the enormous charges by them exacted for establishing roads; the frequent delays attending, together with the incompetence of Grand Voyers arising from a want of local knowledge of country and circumstances, all conspire to render the present system very expensive and discouraging, and would paralyze the efforts of the best disposed people; and the Petitioners are therefore of opinion that a change becomes absolutely necessary: That taking into consideration the above statement of facts, the Petitioners humbly pray that the House will be pleased to grant a sum not less than five thousand pounds from the public chest, or make an assessment upon all lands in the Townships through which this road passes, and those directly interested in it as their market road, sufficient to raise this sum, and that on all lands now occupied, a deduction may be made from the highway tax, equal to the assessment made: That all waggons or other carriages for freight carrying over fifteen hundred pounds, shall have a felloe five inches wide, and all carriages carrying over thirty hundred, shall have a felloe not less than seven and a half inches wide: That a toll may be levied on all carriages passing on said road, which, together with the highway tax, will be sufficient to keep the road in repair; and that a cheap and expeditious way may be established under the direction of the Magistracy or Quarter Sessions of each County to lay out, establish and keep in repair the roads generally: That the Petitioners feel it unnecessary to advert to the great disadvantages under which they have so long laboured, or the disparity between them and their fellow subjects of the Upper Province; their inability to compete with them under existing circumstances, or to the great quantities of produce that would be immediately forwarded to market if this road was completed, their numbers, or their share in the advantages of the rapid emigration from *Europe*, and consequent rise of their lands and respectability, or the many years that this country has been settled and laboured under the disadvantages from

endroit, dans des coches tirés par quatre chevaux, deux fois par semaines, et reçoivent un encouragement libéral: Que dans l'humble opinion des Pétitionnaires, le chemin entre ces Townships et *Montréal* demande l'énergie et la persévérance la plus forte, jusqu'à ce qu'il soit devenu un chemin bon et praticable pour des coches, et autres voitures à roues: Que les Pétitionnaires sont d'avis, que l'état de ce chemin demande non-seulement une aide pécuniaire de la part du Gouvernement, mais, en commun avec tous les autres chemins de ces Townships, une assistance législative, par la passation de certaines lois, qui soient applicables à la situation particulière du pays, et à l'état d'imperfection où ces chemins se trouvent encore, et à leurs réparations après qu'ils auront été achevés: Que des parties considérables de ce chemin, les plus coûteuses à faire, passent sur des terres non-établies: Que les Pétitionnaires conçoivent humblement que les lois existantes qui régissent l'ouverture et la réparation des chemins ne peuvent avec justice s'appliquer à de tels cas; et ils exposent humblement, comme leur avis, qu'il devrait être imposé une taxe sur toutes les terres par lesquelles passent ce chemin, pour aider à en faire l'ouverture et les réparations: Que les Pétitionnaires demandent à exposer en outre à la Chambre, que le système actuel du tracement et de l'établissement des chemins ne peut opérer aucun avantage pour ces Townships, et ils le regardent comme un fardeau inutile pour le peuple, et comme un obstacle à l'amélioration intérieure: Que l'éloignement considérable de plusieurs de ces Townships du Grand-Voyer ou de son Député, les frais énormes qu'ils font payer pour établir des chemins, les délais fréquens qui surviennent nécessairement, jointe à cela l'incapacité du Grand-Voyer, résultant de son ignorance des localités, et des circonstances du pays, tout conspire à rendre le système actuel très-dispendieux et très-décourageant, au point qu'il paralyserait les efforts des gens les mieux disposés; et en conséquence, les Pétitionnaires sont d'avis qu'un changement devient absolument nécessaire: Que prenant en considération l'exposé ci-dessus, les Pétitionnaires demandent humblement, qu'il plaise à la Chambre d'accorder une somme de pas moins de cinq mille livres à même la caisse publique, ou d'imposer une taxe sur toutes les terres des Townships, par lesquels passe ce chemin, et de ceux qui y sont directement intéressés, en tant qu'il est leur chemin pour aller au marché, suffisante pour lever cette somme; et qu'il soit fait sur toutes les terres maintenant occupées, une déduction à la taxe des routes, égale à la taxe imposée: Que tous les *Waggons*, et autres voitures à roues destinées au transport de lourdes charges, portant plus de quinze cens livres pesant, aient les jantes de leurs roues de cinq pouces de large, et que toutes les voitures qui porteront plus de trente cens livres pesant, auront les jantes de pas moins de sept pouces et demi de large: Qu'il soit perçu un péage sur toutes les voitures qui passeront sur le dit chemin, lequel péage, joint à la taxe de la route, suffira pour maintenir le chemin en bon état, et qu'il soit établi sous la direction de la magistrature, ou des sessions de trimestres de chaque Comté, un système peu coûteux et expéditif pour tracer et établir, et pour réparer les chemins en général: Que les Pétitionnaires ne croient pas qu'il soit nécessaire de parler des grands désavantages qu'ils ont soufferts depuis si longtems, et de la différence qui existe entre leur état et celui de leurs co-sujets du *Haut-Canada*; de l'impossibilité où ils sont de soutenir avec eux la concurrence, sous les circonstances actuelles; non plus que de la grande quantité de produits qui seraient immédiatement transportés sur le marché si ce chemin était achevé; de leur nombre,



from which they now confidently and respectfully approach the House to seek relief, and they humbly submit this Petition, and the justice of their application, to the serious consideration of the House, hoping and trusting that their complaints will be heard and their situation ameliorated.

nombre, ni de leur participation aux avantages d'une émigration rapide d'Europe, et conséquemment de la hausse de leurs terres en valeur, et de leur prospérité; ils ne parleront pas non plus du grand nombre d'années qui se sont écoulées depuis l'établissement de ce pays, et qu'ils souffrent des désavantages dont ils demandent respectueusement et avec confiance d'être soulagés, et ils soumettent humblement leur exposé et la justice de leur demande à la considération sérieuse de la Chambre, espérant fermement que leurs plaintes seront écoutées et que leur situation sera améliorée.

Petition for an aid to complete the road from the head of Lake Massawippi to Compton.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Compton, Hatley* and *Barston*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Peck*, and the same was received and read; praying an aid of five hundred pounds currency, towards completing a Road from the head of Lake *Massawippi* to the south line of *Compton*.

Un Pétition des Habitans des Townships de *Compton, Hatley* et *Barnston*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Peck*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de cinq cens livres courant, pour compléter un Chemin de la partie supérieure du Lac *Massawippi* à la ligne Sud de *Compton*.

Pétition pour une aide aux fins de compléter le chemin de la tête du Lac Massawippi à Compton.

Petition for an aid to complete the road from Bolton to Sainte Thérèse Mountain.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Stanstead, Hatley, Bolton, Potton, Brome, Sutton, Dunham, Farnham*, and the Seigniorie of *Monnoir*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Peck*, and the same was received and read; praying an aid of two thousand pounds currency, to complete the Road leading from the Ferry in the Township of *Bolton* through *Brome, Dunham, Farnham*, and the Seigniorie of *Monnoir*, to *Sainte Thérèse Mountain*.

Une Pétition des Habitans des Townships de *Stanstead, Hatley, Bolton, Potton, Brome, Sutton, Dunham, Farnham*, et de la Seigneurie de *Monnoir*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Peck*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de deux mille Livres courant, pour compléter le Chemin conduisant de la traverse, dans le Township de *Bolton* à travers *Brome, Dunham, Farnham*, et la Seigneurie de *Monnoir*, à la Montagne *Sainte Thérèse*.

Pétition pour une aide, aux fins de compléter le Chemin de Bolton à Sainte Thérèse.

Petition for an aid to complete the road from Stanstead Plain to Sherbrooke.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Stanstead* and *Hatley*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Peck*, and the same was received and read; praying an aid of four hundred pounds currency, to complete the Road leading from *Stanstead Plain* to the Village of *Sherbrooke*.

Une Pétition de divers Habitans des Townships de *Stanstead* et *Hatley*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Peck*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de Quatre cens Livres courant, pour compléter le Chemin conduisant de *Stanstead Plain* au Village de *Sherbrooke*.

Pétition pour une aide, aux fins de compléter le Chemin de Stanstead Plain à Sherbrooke.

Petition for an aid towards a road from Barnston to Holland in the State of Vermont.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Barnston* and *Hatley*, in the County of *Stanstead*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Peck*, and the same was received and read; praying an aid of five hundred pounds currency, to make and complete a Road commencing on the line between *Hatley* and *Barnston*, near *Charleston Village*, between lots Nos. 9 and 10 in the first range in the Township of *Barnston*, and running to the line between *Barnston* and *Holland* in the State of *Vermont*.

Une Pétition des Habitans des Townships de *Barnston* et *Hatley*, Comté de *Stanstead*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Peck*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de Cinq cens Livres courant, pour faire et compléter un Chemin, commençant sur la ligne entre *Hatley* et *Barnston*, près du Village *Charleston*, entre les rangs numéros neuf et dix, dans le premier rang du Township de *Barnston*, et courant à la ligne entre *Barnston* et *Holland*, dans l'Etat de *Vermont*.

Pétition pour une aide relativement à un Chemin de Barnston à Holland, dans l'Etat de Vermont.

Petition for an aid to open a road from Ste. Pierre les Becquets to Blandford.

A Petition of divers Inhabitants and Proprietors of the Parish of *Saint Pierre les Becquets*, and of the Township of *Blandford*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Louis Bourdages*, and the same was received and read; praying an aid to open a Road leading from the front road of the fifth concession of the Parish of *Saint Pierre les Becquets*, through the fifth, sixth, and seventh Concessions, to the Township of *Blandford*, and to improve the hills known by the name of *Côtes-à-Prisgue* and *Côtes-aux-Originaux*.

Une Pétition de divers Habitans et Propriétaires de la Paroisse de *Saint Pierre les Becquets*, et du Township de *Blandford*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Louis Bourdages*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide, à l'effet d'ouvrir un Chemin de front, de la cinquième Concession de la Paroisse de *Saint Pierre les Becquets*, à travers les cinquième, sixième et septième Concessions, au Township de *Blandford*, et pour améliorer les côtes connues sous le nom de *Côtes-à-Prisgue* et *Côtes aux Originaux*.

Pétition pour une aide à l'effet d'ouvrir un Chemin de St. Pierre Les Becquets à Blandford.

Pétition of W. Evans relating to his property along the line of the Lachine Canal.

A Petition of *William Evans*, of *Côte Saint Paul*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner owns land on each side of the *Lachine Canal*, four miles from the City of *Montreal*: That from the leakage and wastes of the Canal overflowing his lands, he has suffered damage, for the last six years, to the amount of six hundred pounds at least, more than one hundred acres of his Farm being constantly under water in Summer, and fifty acres more materially injured; for this loss he has never sought or obtained one shilling compensation: That the injury to his Farm proceeds from the Canal, has been clearly established by a suit instituted in the Court of King's Bench, *Montreal*, against the Commissioners of the Canal, when a Verdict was rendered in favor of the late Mr. *Finlay*, for Seventy five pounds damages, besides costs, for one year: That Mr. *Finlay* rented the Petitioner's Farm, after it became his property: That at the same time several other Farmers sued and obtained damages to a considerable amount: That, notwithstanding, the Petitioner was well convinced he might annually recover damages for all his losses, which were much greater than Mr. *Finlay*'s, he abstained from Law proceedings, and was the means of preventing others from suing: That, in the year one thousand eight hundred and twenty five, when the Commissioners expended a small sum in removing obstructions in the River *Saint Pierre*, near the tunnel through which the River discharges itself under the Canal, the Petitioner subscribed fifty dollars towards the work, besides removing the remaining obstructions from where the Commissioners discontinued the work, to and through his own Farm, at the Petitioner's private cost, which was very considerable, being a distance of two miles and more: That the Petitioner further subscribed sixty dollars last Summer, which he paid to the Commissioners to assist in carrying on the cleaning and deepening the channel of the River *Saint Pierre*, for which the sum of Four hundred pounds was granted by the Legislature last Session: That, in the Summer of one thousand eight hundred and twenty nine, the Petitioner complained to His Excellency Sir *James Kempt*, when passing through his Farm, of the damage he sustained, when His Excellency directed the Petitioner to cause a drain to be cut along the embankment of the Canal, through his Farm, to preserve his land from the oozing and leakage through the embankment, and by proper outlets from this drain, to convey the water to the River *Saint Pierre*, which was to answer as a main drain, to receive and carry away all the leakage and wastes of the Canal to the River *Saint Lawrence*; and that when the drains were completed His Excellency would recommend the Commissioners to pay the expense incurred: That the Petitioner accordingly had the drain along the embankment, with part of the outlets, cut, which cost Ninety four pounds nineteen shillings and nine pence currency, and wasted about two acres of his best land; that the Commissioners refused to pay him more than half the said expense, and the matter remains unsettled: That the Petitioner has further to complain that the public Road through his Farm situated parallel to the Canal, and only a Fence between, lies below, or on a level with the water in the Canal, that it is from this cause, rendered nearly impassable, and requires to be raised with stone from twelve to eighteen inches; that this Road being half a mile in length through the Petitioner's Farm, would cost a greater sum than would be convenient for an individual to expend, particularly under

Une Pétition de *William Evans*, de la *Côte Saint Paul*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre, par M. *Leslie*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire est propriétaire de terre de chaque côté de la ligne du Canal de *Lachine*, à quatre milles de la Cité de *Montréal*: Que depuis six ans le coulage et les terres tirées du Canal de *Lachine*, lui ont fait souffrir un dommage de Six cens Livres pour le moins; cent acres de sa terre étant couverts d'eau tout l'Été, et cinquante autres en souffrant aussi considérablement; et il n'a jamais demandé ni obtenu un seul scheling d'indemnité pour ce dommage: Que le dommage qu'il souffre dans sa terre provient du Canal, comme la chose a été clairement établie dans une Cause intentée dans la Cour du Banc du Roi de *Montréal*, contre les Commissaires du Canal, dans laquelle il fut rendu un Verdict en faveur de feu M. *Finlay*, pour soixante quinze Livres de dommage, (outre les frais) pour une année; Que M. *Finlay* afferma la terre du Pétitionnaire, après que celui-ci en fut devenu le propriétaire: Que dans le même tems plusieurs Cultivateurs poursuivirent et obtinrent des dommages, montant à des sommes considérables: Que quoique le Pétitionnaire fût bien convaincu qu'il pouvait recouvrer tous les ans des dommages pour toutes ses pertes, qui étaient bien plus grandes que celles de M. *Finlay*, il s'est abstenu de recourir aux voies légales, et a, par là, empêché beaucoup d'autres de le faire: Que, dans l'année mil huit cent vingt cinq, dans laquelle année les Commissaires dépensèrent une modique somme à curer la rivière *Saint Pierre*, près de la Tonnelle, par laquelle la rivière se décharge par dessous le Canal, le Pétitionnaire souscrivit Cinquante Piastres pour cet ouvrage, et enleva, de plus, à ses propres frais, les embarras qui restaient encore à partir de l'endroit où les Commissaires avaient arrêté l'ouvrage, à aller jusqu'à sa propre terre, et par delà; ce qui entraîna le Pétitionnaire dans des dépenses considérables, la distance étant de deux milles, et davantage: Que le Pétitionnaire souscrivit en outre, l'Été dernier, soixante Piastres, qu'il paya aux Commissaires pour les aider à continuer le curage et le creusage du lit de la rivière *Saint Pierre*, pour lequel objet la Législature accorda, dans la dernière Session, la somme de quatre cens Livres: Que dans l'Été de mil huit cent vingt-neuf, le Pétitionnaire se plaignit à Sir *James Kempt*, comme il passerait sur sa terre, des dommages qui lui étaient faits; sur quoi, son Excellence dit au Pétitionnaire, de faire creuser un égoût le long de la jetée du Canal, sur la largeur de sa terre, pour préserver son terrain des eaux bourbeuses qui se font jour à travers la jetée du Canal, et de conduire l'eau par des fossés, partant de l'égoût, à la rivière *Saint Pierre*, qui devait servir d'égoût principal pour recevoir toutes les eaux qui s'échappent du Canal et les transportent dans le *Saint Laurent*; et que, lorsque l'égoût serait achevé, son Excellence recommanderait aux Commissaires d'envoyer le coût: Qu'en conséquence, le Pétitionnaire a fait faire l'égoût le long de la jetée, avec pontages sur les fossés, lequel ouvrage a coûté comme il appert par une Estimation, quatre-vingt quatorze Livres dix-neuf schellings et neuf pence, et a fait perdre au Pétitionnaire deux acres environ de sa meilleure terre: Que les Commissaires ont refusé de payer plus de la moitié du coût de cette ouvrage, et l'affaire n'est pas encore arrangée: Que le Pétitionnaire a de plus à se plaindre, que le Chemin public qui traverse sa terre en ligne parallèle au Canal, et n'en étant séparé que par une clôture, est situé au niveau, si non, au dessous du niveau de l'eau du Canal, et qu'il est devenu par là presque impraticable,

under the circumstances stated: That the Petitioner is fully prepared to sustain all the allegations set forth in this Petition, in the most satisfactory manner, by respectable witnesses, and by reference to the situation of his Farm at this moment: That, under such circumstances, the Petitioner humbly prays the House may be pleased to grant him such aid as will enable him to preserve his property from injury in future; that he will forego all claim for past losses, provided he sustains no further damage, and that from the peculiar situation of his Farm (the Canal intersecting it in the best part of his land) he has sustained more injury than all the other landowners on the line of the Canal together: That the Petitioner conceives a sum of Two hundred pounds at least, necessary to pay him for the Drains already cut, to cut sufficient outlets from this drain to the River *Saint Pierre*, a distance of from eight hundred to one thousand yards, and to raise the Public Road through his Farm, in a sufficient manner with stone, above the level of the water in the Canal.

ble, et demanderait à être élevé de dix à dix-huit pouces, avec des pierres: Que la longueur de ce Chemin à travers la terre du Pétitionnaire, étant d'un demi-mille, il en coûterait pour faire cette élévation plus que ne peut payer un particulier, surtout dans les circonstances dont il est fait mention: Que le Pétitionnaire est prêt à appuyer les faits allégués dans cette Pétition, de la manière la plus satisfaisante, par le témoignage de personnes respectables, et par la situation où se trouve la terre du Pétitionnaire: Vu ces circonstances, le Pétitionnaire demande humblement qu'il plaise à la Chambre de lui accorder une aide qui puisse le mettre en état de préserver sa terre de tous dommages à venir: Que le Pétitionnaire renoncera à toutes réclamations pour pertes passées, pourvu qu'il ne supporte plus aucuns dommages par la suite; et, d'après la situation de sa terre, que le Canal traverse dans la meilleure partie, il a souffert plus de dommages que tous les autres propriétaires de terres sur le Canal ensemble: Que le Pétitionnaire pense qu'il faudrait une somme d'au moins deux cens Louis pour payer les fossés qui sont déjà faits, et pour couper les décharges nécessaires, depuis le principal égoût jusqu'à la rivière *Saint Pierre*, distance de huit cens à mille verges, et pour élever avec des pierres le Chemin à travers sa terre, d'une manière suffisante au dessus du niveau du Canal.

Petition for an aid towards the road in communication between Crane Island and the two Goose Islands.

A Petition of divers Inhabitants and Proprietors of Lands at *Crane and Goose Islands*, County of *l'Islet*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Létourneau*, and the same was received and read; praying an aid of two hundred pounds currency, towards improving the road in communication between *Crane Island* and the two *Goose Islands* in the County of *l'Islet*,

Une Pétition de divers Habitans et Propriétaires de terres à *l'Isle aux Grues* et les *Isles aux Oies*, Comté de *l'Islet*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Létourneau*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de deux cens livres courant, à l'effet d'améliorer le chemin de communication entre *l'Isle aux Grues* et les deux *Isles aux Oies*, dans le Comté de *l'Islet*.

Pétition pour une aide, relativement au Chemin de Communication entre l'Isle aux Grues et les deux Isles aux Oies.

Petition relating to M. Dubord's Bridge over the River Champlain.

A Petition of divers Inhabitants and Landholders in the Parish of *Champlain*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Pierre Antoine Dorion*, and the same was received and read; taking notice of the Petition of divers Inhabitants of the Parishes of *Champlain* and *Batiscan*, (p. 48) relating to the Bridge built over the River *Champlain* by the late *Michel Dubord*, Esquire; and praying the House not to grant the prayer of the said Petitioners.

Une Pétition de divers Habitans et Propriétaires de Terres dans la Paroisse de *Champlain*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Pierre Antoine Dorion*, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition de divers Habitans des Paroisses de *Champlain* et de *Batiscan*, (p. 48) relative au Pont érigé sur la Rivière *Champlain* par feu *Michel Dubord*, écuyer, et priant la Chambre de ne point accorder la demande des Pétitionnaires.

Pétition relative au Pont de M. Dubord sur la Rivière Champlain.

Petition for an aid to improve the Route de Beaulieu.

A Petition of the Inhabitants of the Concession of *Beaulieu*, Parish of *Saint Jean Chrysostôme*, and others, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Caldwell*, and the same was received and read; praying an aid of two hundred and fifty pounds currency, towards improving the Road known by the name of the "*Route de Beaulieu*," in the Parish of *Saint Jean Chrysostôme*, in the County of *Dorchester*.

Une Pétition des Habitans de la Concession de *Beaulieu*, Paroisse de *Saint-Jean Chrysostôme*, et autres intéressés, a été présentée à la Chambre par M. *Caldwell*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de deux cent cinquante livres courant, aux fins d'améliorer la Route de *Beaulieu*, dans la Paroisse de *Saint-Jean Chrysostôme*, dans le Comté de *Dorchester*.

Pétition pour une aide, à l'effet d'améliorer la Route de Beaulieu.

Petition for an aid to complete the road from the River Saint Lawrence to the Township of Nelson.

A Petition of divers Inhabitants of the Seigniorie of *Lotbinière*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Méthot*, and the same was received and read; praying an aid of four hundred and fifty pounds currency, to open, continue, and complete the Road leading from the bank of the River *Saint Lawrence* through the Seigniorie of *Lotbinière* to the Township of *Nelson*.

Une Pétition de divers Habitans de la Seigneurie de *Lotbinière*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Méthot*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de quatre cent cinquante livres courant, pour ouvrir, continuer et compléter le chemin conduisant de la Rive du Fleuve *Saint-Laurent*, à travers la Seigneurie de *Lotbinière*, au Township de *Nelson*.

Pétition pour une aide, à l'effet de compléter le Chemin du Fleuve St. Laurent au Township de Nelson.

Petition for an aid to open two roads in the Parish of Saint George, of Kakouana.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Saint George*, County of *Rimouski*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Saint-George*, Comté de *Rimouski*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Corneau*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle

Pétition pour une aide, aux fins d'ouvrir deux Chemins dans le Paroisse de St. George de Kakouana.

the House by Mr. *Corneau*, and the same was received and read; praying an aid to open and maintain a front Road in the second range of the Concessions of the Parish of *Saint George*, of *Kakouna*, and also an outlet Road.

Pétition for reimbursement of a sum of money expended on the road from the River *Beaurivage*.

A Petition of the Commissioners for opening a Road across the Seigniories of *Saint Giles* and *Sainte Croix*, and the Townships of *Milton* and *Inverness*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners were constrained to incur an expenditure exceeding the appropriation for opening a Road from the lands of one *McCallum*, on the River *Beaurivage*, across the Seigniories of *Saint Giles* and *Sainte Croix*, and the Townships of *Milton* and *Inverness*, to the amount of sixty three pounds ten shillings currency, and, which surplus expenditure, the Petitioners were under the necessity of making, under the strongest conviction of its imperative necessity, and the consequent benefits that would be experienced by the public, as well as the numerous settlers who were establishing themselves on the aforesaid line of new road: Therefore the Petitioners pray the House may be pleased to take the premises under favorable consideration, and grant the amount of fifty three pounds ten shillings currency, to reimburse the Petitioners for the aforesaid outlay.

Pétition for an aid to complete the road leading from the River *Beaurivage*; and to build a bridge over the River *Bécancour*.

A Petition of the Inhabitants of the Township of *Inverness*, County of *Mégantic*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; praying an aid of five hundred pounds currency, for the purpose of completing the new road leading from the lands of one *McCallum*, on the River *Beaurivage* across the Seigniories of *Saint Giles* and *Sainte Croix*, and the Townships of *Nelson* and *Inverness*; and, also, an aid of two hundred and fifty pounds currency for building a Bridge over the River *Bécancour* at the Forks of the *Pulmer River*.

Pétition for an aid towards the road leading from *St. Pierre* to *Stoneham* & *Tewkesbury*.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Stoneham* and *Tewkesbury*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Lee*, and the same was received and read; praying an aid of two hundred and fifty pounds currency, for the purpose of causewaying and draining the new Road leading from the Parish of *Saint Pierre* to the front line of *Stoneham* and *Tewkesbury*.

Pétition for an aid to enlarge the Market Place in the Lower Town of *Quebec*.

A Petition of divers Inhabitants of the City of *Quebec*, and the adjoining Parishes on the south side of the River *Saint Lawrence*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Lee*, and the same was received and read; setting forth: That the Market Places in the Lower Town of *Quebec* can no longer contain the great affluence of persons frequenting the same, as well from the City as from the adjacent Parishes and Townships, wherein numerous establishments have lately taken place: That the Landing-place to the said Markets being the most advantageous and the easiest of access in the environs of the City for all the establishments on the south side of the River, it would be highly desirable that the Upper Market in the said Lower Town should be enlarged: That the Petitioners humbly sug-

VOL. 40.

comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ouvrir et entretenir un chemin de front, dans le second rang des Concessions de la Paroisse de *Saint-George* de *Kakouna*, et aussi une route de sortie.

Une Pétition des Commissaires pour ouvrir un chemin à travers les Seigneuries de *Saint-Gilles* et *Sainte-Croix*, et les Townships de *Milton* et *Inverness*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue, exposant: Que les Pétitionnaires ont été forcés à encourir une dépense excédant l'allocation pour l'ouverture d'un chemin, à partir des terres d'un nommé *McCallum* sur la Rivière *Beaurivage*, et traversant les Seigneuries de *Saint-Gilles* et *Sainte-Croix*, et les Townships de *Milton* et *Inverness*, de la somme de soixante trois livres dix schellings courant, lequel excédant de dépense, les Pétitionnaires ont été obligés de faire, dans la ferme conviction de son impérieuse nécessité, et des avantages qui en résulteraient pour le public, aussi bien que pour les nombreux colons qui s'établissent sur la ligne du nouveau chemin susdit. A ces causes, les Pétitionnaires demandent à la Chambre, qu'il lui plaise de prendre l'exposé ci-dessus en sa considération favorable, et d'affecter la somme de cinquante trois livres dix schellings courant, au remboursement de l'avance susdite aux Pétitionnaires.

Pétition pour le remboursement d'une somme d'argent dépensée sur le Chemin depuis la Rivière *Beaurivage*.

Une Pétition des Habitans du Township d'*Inverness*, Comté de *Mégantic*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de cinq cents livres courant, pour compléter le nouveau chemin, à partir des terres d'un nommé *McCallum*, sur la Rivière *Beaurivage*, à travers les Seigneuries de *Saint-Gilles* et de *Sainte-Croix*, et les Townships de *Nelson* et *Inverness*, et aussi, une aide de deux cent cinquante livres courant, pour ériger un Pont sur la Rivière *Bécancour*, aux Fourches de la Rivière *Pulmer*.

Pétition pour une aide, afin de compléter le Chemin qui part de la Rivière *Beaurivage*, et pour bâtir un Pont sur la Rivière *Bécancour*.

Une Pétition des Habitans de *Stoneham* et *Tewkesbury*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Lee*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable, (laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de deux cent cinquante livres courant, pour paver et égoûter le nouveau chemin, conduisant de la Paroisse de *Saint-Pierre* à la ligne de front des Townships de *Stoneham* et *Tewkesbury*.

Pétition pour une aide, relatif au Chemin conduisant de *St. Pierre* à *Stoneham* et *Tewkesbury*.

Une Pétition de divers Habitans de la Cité de *Quebec*, et des Paroisses circonvoisines sur le Côté Sud du Fleuve *Saint-Laurent*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Lee*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les places de Marché de la Basse-Ville de *Quebec* ne suffisent plus au grand concours de personnes qui y affluent, tant de la Ville que des Paroisses et Townships circonvoisins, dans lesquels de nombreux établissemens se sont formés depuis peu: Que la place du débarquement à ces Marchés étant de toutes celles aux environs de la Ville la plus commode et la plus facile d'accès pour tous les établissemens au Sud du Fleuve, il serait fortement à désirer que la place du Marché d'en haut de la Basse-Ville fut agrandie: Que les Pétitionnaires suggèrent humblement que si le terrain

Pétition pour une aide, aux fins d'agrandir la place de Marché dans la Basse-Ville de *Quebec*.

X

suggest, that if, to the said Market Place, were added the ground whereon the Church of the Lower Town and the two adjoining Houses are erected, the said Market Place would become spacious, easy of access to every body, and it would suffice for a great number of years to come: That the cost of the said ground and the breaking down of the said buildings would be attended with an expense much higher than could be afforded altogether by individuals, or by the Road chest, so that unless the Legislature grant them an aid, the Petitioners, and the public in general, must suffer the increasing inconveniences resulting from the small extent of the said Market Place: Wherefore the Petitioners pray the House may be pleased to take their present Petition into consideration, and to grant them such aid towards the purpose aforesaid as the House in its wisdom may deem expedient.

Petition for an aid to improve the roads in the Parishes of Pointe Lévi and St. Henri.

A Petition of the Inhabitants of the Parishes of *Saint Joseph de la Pointe Lévi* and *Saint Henri*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Lagueux*, and the same was received and read; praying an aid to improve and repair the Roads, By-Roads, Bridges, and Hills in the Parishes of *Saint Joseph de la Pointe Lévi* and *Saint Henri*.

Petition for an aid towards draining the River des Hurons.

A Petition of the Inhabitants of the Parish of *Saint Jean Baptiste*, Seigneurie of *Rouville*, and other Parishes, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Rémi Séraphim Bourdages*, and the same was received and read; praying an aid for the purpose of draining the River des *Hurons*, in the Parish of *Saint Jean Baptiste de Rouville*.

The thirty preceding Petitions referred.

Ordered, That the thirty preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Petition for an aid towards a School House near the Falls of Montmorency.

A Petition of the Church Wardens of the *Fabrique of Notre Dame de la Nativité de Beauport*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Clouet*, and the same was received and read, setting forth: That *Peter Patterson*, Esquire, proprietor of the Saw Mills at the Falls of *Montmorency*, made a gift of a lot of land near the said Falls to the *Fabrique* of the Parish of *Beauport*, for the erection of a School House for the instruction of the youth in that neighbourhood: That the School House has been erected accordingly; the cost of which amounts to the sum of one hundred and ten pounds currency: That unfortunately the building was completed too late to submit the account in time, to draw from His Majesty's Government one half of the expenses incurred, the annual amount appropriated by the Act for the encouragement of Elementary Education, having been already expended, which places the Petitioners in great embarrassment, owing to the debts they have contracted with the several tradesmen employed in the erection of the said School House: That the Petitioners, confiding in the liberality of the Legislature, have recourse to the House in the hope that they will afford a remedy to their embarrassment.

terrain, sur lequel l'Eglise de la Basse-Ville et les deux maisons y attenantes sont érigées, était ajouté au Marché actuel, on formerait une place de Marché vaste, facile d'accès à tout le monde, et qui suffirait pour un grand nombre d'années à venir: Que l'achat du terrain occupé par la dite Eglise et les maisons et le déplacement de ces édifices entraîneraient des dépenses trop considérables pour être supportées en entier par les particuliers, ou par la caisse des chemins, et qu'à moins que la Législature ne vienne à leur secours, les Pétitionnaires, et le Public en général, seront contraints de souffrir les inconvénients croissans qui résultent du peu d'étendue de la dite place de Marché. Pourquoi les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de vouloir bien prendre leur présente Pétition en sa gracieuse considération, et de vouloir bien leur accorder telle aide, aux fins ci-dessus, que, dans sa sagesse et sa libéralité, la Chambre jugera convenable.

Une Pétition des Habitans des Paroisses de *Saint-Joseph de la Pointe Lévi* et *Saint-Henri*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Lagueux*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour améliorer et réparer les Chemins, Routes, Ponts et Côtes, dans les Paroisses de *Saint-Joseph de la Pointe Lévi* et *Saint-Henri*.

Pétition pour une aide, aux fins d'améliorer les chemins dans les Paroisses de la Pointe Lévi et St. Henri.

Une Pétition des Habitans de la Paroisse de *Saint Jean-Baptiste*, Seigneurie de *Rouville*, et autres Paroisses, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Rémi Séraphim Bourdages*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour égoutter la Rivière des *Hurons*, dans la Paroisse de *Saint Jean-Baptiste de Rouville*.

Pétition pour une aide aux fins de égoutter la Rivière des Hurons.

Ordonné, Que les Trente Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et des améliorations publiques.

Les trente Pétitions précédentes référées.

Une Pétition des Marguilliers de la *Fabrique de Notre Dame de la Nativité de Beauport*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Clouet*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que *Peter Patterson*, Ecuyer, Propriétaire des moulins à scie du Sault *Montmorency*, dans la Paroisse de *Beauport*, a fait don à la *Fabrique* de la dite Paroisse d'un terrain près du dit Sault *Montmorency*, pour y ériger une Maison d'Ecole, pour l'instruction des Enfants des environs: Que la maison a été érigée en conséquence, les frais de l'érection se montant à la somme de cent dix Livres courant: Que malheureusement l'érection en a été complétée trop tard pour en soumettre le compte assez à temps pour retirer du Gouvernement de sa Majesté la moitié des frais encourus; la somme annuelle affectée par l'Acte pour l'encouragement de l'Education élémentaire étant déjà épuisée, ce qui met les Pétitionnaires dans un grand embarras, par les dettes qu'ils ont contractées avec les divers ouvriers employés à l'érection de la dite maison: Que les Pétitionnaires se reposant sur la libéralité de la Législature Provinciale, s'adressent en conséquence à la Chambre, dans l'espoir qu'elle voudra bien concourir à remédier à l'embarras où ils se trouvent.

Pétition pour une aide, relativement à une maison d'Ecole près du Sault Montmorency.

Petition for an aid towards the Stanstead Seminary.

A Petition of the Trustees of *Stanstead Seminary*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Peck*, and the same was received and read; praying an aid of two hundred pounds currency, towards defraying the current expenses of the *Stanstead Seminary*, for the ensuing year.

Petition for an aid towards the British and Canadian School at Montreal.

A Petition of divers Inhabitants of the City and District of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That in September one thousand eight hundred and twenty two, a Society under the name of the *British and Canadian School Society*, was established in *Montreal*, for the purpose of promoting the Education of Youth: That the British system was adopted in preference to any other, on account of its great simplicity and economy, and inasmuch as it was considered to exceed others in its principles of religious toleration, and its scrupulous avoidance of all interference in the peculiar religious tenets of any; it being an invariable rule of the Society that the children under tuition should be particularly enjoined to attend the place of worship to which their parents belong: That ever since September one thousand eight hundred and twenty two, a School has been founded and maintained by the Society in *Montreal*, which has afforded instruction to two thousand five hundred and twenty six children, viz: fifteen hundred and twelve Boys, and one thousand and fourteen Girls, and which contains two hundred and sixty three children, to wit: one hundred and sixty one Boys and one hundred and two Girls: That a School Mistress, of whose qualifications the Committee of the *British and Foreign School Society* speak in the highest terms, has been recently engaged in *London*, at a salary of sixty pounds sterling, per annum, and is expected to arrive here under the auspices and at the expense of this Society, early in the ensuing Spring, and that the School Master who was sent out from *London* in one thousand eight hundred and twenty six, continues in charge of the Boys School: That the expenses of the Society during the past year, amounting to Two hundred and eighty six pounds and seven pence, have been defrayed partly by the liberal aid afforded by the Legislature, and partly by voluntary subscriptions: That the munificent grant made by the Legislature in its last Session, has enabled the Committee to discharge the debt incurred in building the School House: That the expenses of the Society for the ensuing year will probably amount to two hundred and ninety pounds. The Petitioners therefore humbly pray that the House will be pleased to bestow pecuniary assistance in aid of the objects before mentioned, in such amount and in such mode as is its wisdom may seem meet.

Petition for an aid towards the British and Canadian School at Quebec.

A Petition of the Trustees and Members of the *British and Canadian School* at *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Lee*, and the same was received and read; setting forth: That in the year past, owing to the liberal aid which the *British and Canadian School Society* received from the Legislature during the last Session of Parliament, they have been enabled to finish off so much of the upper part of the School Building as is necessary for a suitable residence for the School Master: That the Petitioners are grateful for the constant support

Une Pétition des Syndics du Séminaire de *Stanstead*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Peck*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de deux cents Livres courant, pour défrayer les dépenses courantes du Séminaire de *Stanstead*, pour l'année suivante.

Pétition pour une aide en faveur du Séminaire de *Stanstead*.

Une Pétition de divers Habitans de la Cité et District de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que dans le mois de Septembre de l'année mil huit cent vingt-deux, il fut établi une Société sous le nom de la "Société de l'Ecole Britannique et Canadienne," à l'effet de promouvoir l'Education de la Jeunesse: Que l'on y a adopté le système Britannique par préférence à tout autre, rapport à son extrême simplicité et à son économie; et d'autant plus, qu'il a été considéré supérieure aux autres dans ces principes de tolérance religieuse, et de ce qui l'évite scrupuleusement d'intervenir aucunement dans les dogmes religieux de quelque individu que ce soit; la Société ayant adopté comme règle invariable, qu'il fut particulièrement enjoint aux Enfants de l'Ecole de se rendre à celle des Eglises à laquelle leurs parens appartiennent: Que depuis le mois de Septembre mil huit cent vingt-deux, la Société a fondé et soutenu une Ecole dans la ville de *Montréal*, où il a été instruit deux mille cinq cent vingt-six Enfants, savoir: quinze cent douze garçons, et mille quatorze filles; laquelle Ecole contient deux cent soixante-et-trois Enfants, savoir: cent soixante-et-un garçons, et cent deux filles: Que l'on s'est dernièrement procuré à *Londres*, une Maîtresse d'Ecole, à raison de soixante Livres sterling par année, et dont le Comité de la Société de l'Ecole Britannique et Etrangère parle de la manière la plus avantageuse; l'on s'attend à la voir arriver de bonne heure le printemps prochain sous les auspices de la Société en question; le Maître d'Ecole envoyé de *Londres*, en mil huit cent vingt-six, continue la direction de l'Ecole des garçons: Que les dépenses de la Société durant l'année dernière, qui se sont élevées à deux cent quatre-vingt-six Livres et sept deniers, ont été défrayées, partie par l'aide généreuse accordée par la Législature, et partie par souscriptions volontaires: Que le don généreux accordé par la Législature, dans la dernière Session, a mis le Comité en état d'acquitter la Dette provenant de la bâtisse de la Maison d'Ecole: Que les dépenses de la Société pour l'année courante, s'élèveront probablement à deux cent quatre-vingt dix Livres: Que les Pétitionnaires demandent donc humblement, qu'il plaise à la Chambre de lui accorder un secours pécuniaire, à l'aide des objets ci-devant mentionnés, et ce, au montant de telle somme, et en telle manière que, dans sa sagesse, la Chambre jugera convenable.

Pétition pour une aide en faveur de l'Ecole Britannique et Canadienne à *Montréal*.

Une Pétition des Syndics et Membres de l'Ecole Britannique et Canadienne à *Quebec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Lee*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'au moyen de l'aide libérale que l'Ecole Britannique et Canadienne a reçue l'année dernière, de la part de la Législature, durant la dernière Session du Parlement, ils ont été en état de parachever un logement assez considérable, dans le haut de la maison d'Ecole, pour y pouvoir loger le Maître d'Ecole: Que les Pétitionnaires sont très reconnaissans de l'assistance constante

Pétition pour une aide en faveur de l'Ecole Britannique et Canadienne à *Quebec*.

support they have received from the Legislature, confident that the exertions they are making to promote the cause of Education in the Province, will be duly appreciated; and that the sum which has heretofore been granted in aid of the annual expenses of this establishment will be continued to them for the ensuing year: That the Petitioners respectfully submit that should the Legislature see fit to continue the measure adopted last year, of allowing the Master of the British and Canadian School a small additional allowance to have a certain number of Scholars instructed in the Lancasterian system of Education, due attention shall be paid to their tuition; That the Petitioners beg leave to state that notwithstanding their exertions to encrease their funds by means of private contributions, and their economy in the expenditure of all money entrusted to their management, they are subject to an annual demand of six per cent. interest on One hundred pounds, a balance remaining due of the purchase money of the ground upon which the School House stands; and an incumbrance which the Petitioners are so anxious to pay off, that they cannot withhold the fact from the kind consideration of the Legislature: That the Petitioners in reliance on the bounty of the House, commit to its consideration an Establishment capable of containing three hundred Scholars, conducted under the superintendance of a Committee, anxious to devote their attention to its welfare; and possessing the advantage of a talented Master, the result of whose exertions in the education of the Scholars, has been annually witnessed at the public Examination; praying that the House will be pleased to bestow assistance in aid of the object already mentioned, to such amount and in such manner as in its wisdom may seem meet.

The four preceding Petitions referred.

*Ordered*, That the four preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Petition for an Act to incorporate the Stanstead County Bank.

A Petition of the Inhabitants of the County of *Stanstead*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Peck*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have long witnessed with regret the great disadvantages under which the Inhabitants of these Townships have laboured in being so remotely situated from any Provincial Banking Establishment, and (not being a wealthy people,) their frequent necessity of applying to Banks in the *United States* for Capital to enable them to do business, thereby impoverishing their own country, and enriching their neighbours, for want of an establishment of the kind to retain the money in the Province; That the Petitioners therefore humbly pray that the House will be pleased to pass an Act granting to the Petitioners a Charter for a Bank, to be known by the name of the "*Stanstead County Bank*," to be located at the Village on *Stanstead Plain* in the said County, with a capital of Thirty thousand pounds, current money of the Province of *Lower Canada*: That the Petitioners would beg leave to call the attention of the House to the advantages arising to the country from such an establishment, (the Stockholders being principally residents of those Townships and consequently the profit or income of a Bank, if any there be, retained and distributed among the people of the country,) and in the good wishes of the House for the prosperity of the Province, the Petitioners trust they have an able advocate, and confidently hope to be successful in this their application.

Petition for an Act to incorporate the Montreal City Bank.

A Petition of divers Merchants and others of the *City of Montreal*, whose names are thereunto subscribed,

constante qu'ils ont reçu de la Législature, persuadés que les efforts qu'ils font pour promouvoir la cause de l'Éducation seront justement appréciés, et que la somme qui a été ci-devant accordée, pour aider aux dépenses annuelles, leur sera continué pour l'année courante: Que les Pétitionnaires exposent respectueusement à la Chambre, que, dans le cas où la Législature trouverait convenable de continuer la mesure adoptée l'année dernière, en accordant au Maître de l'École Britannique et Canadienne une allowance modique additionnelle pour instruire un certain nombre d'Ecoliers, d'après le système d'Éducation de *Lancaster*, toute l'attention possible sera donnée à leur enseignement: Que les Pétitionnaires prennent en outre la liberté d'exposer que, malgré tous les efforts qu'ils ont pu faire pour augmenter leurs fonds par le moyen de contributions individuelles, joints à leur économie dans l'emploi des Deniers confiés à leur direction, ils sont assujettis à un payement annuel de six pour cent d'intérêts, sur une somme de cent Louis, balance qui restait due sur le prix d'acquisition du Terrain sur lequel se trouve maintenant la maison d'École; ce qui est une charge que les Pétitionnaires ont un tel désir d'acquitter, qu'il ne peuvent en cacher plus longtems la connaissance à la bienveillante considération de la Chambre: Que les Pétitionnaires se reposant sur la générosité de la Chambre, confient à sa considération un établissement capable de contenir trois cens Ecoliers, sous la direction d'un Comité qui désire avec ardeur consacrer toute son attention au bien-être de cette Institution, et laquelle a l'avantage d'avoir pour Instituteur un homme de talents, et le Public a été témoin du résultat de ses efforts dans l'Éducation des Ecoliers, lors de leur examen annuel public: Que les Pétitionnaires demandent donc, qu'il plaise à la Chambre de leur accorder tels secours nécessaires à l'aide des objets qu'ils ont déjà mentionnés, et ce, en telle proportion et de telle manière, que dans sa sagesse la Chambre jugera convenable.

*Ordonné*, Que les quatre Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour l'Éducation et les Ecoles.

Les quatre Pétitions précédentes référées.

Une Pétition des Habitans du Comté de *Stanstead*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Peck*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires ayant vu avec regret les grands inconvéniens que les Habitans de ces Townships ont soufferts de l'éloignement de toute Banque provinciale, et, comme ils ne sont pas un peuple riche, la nécessité fréquente où ils se sont trouvés de s'adresser aux Banques des *Etats-Unis* pour avoir les capitaux nécessaires pour faire leurs affaires, appauvrissant par là leur propre pays, et enrichissant leurs voisins, faute d'un établissement de la sorte pour retenir l'argent dans la Province: A ces causes, les Pétitionnaires demandent humblement à la Chambre qu'il lui plaise de passer un Acte, octroyant aux Pétitionnaires une Charte pour une Banque, qui sera connue sous le nom de "*Banque du Comté de Stanstead*," laquelle tiendra son Bureau au Village de *Stanstead Plain*, dans le dit Comté, avec un capital de trente mille livres, monnaie courante de la Province du *Bas-Canada*: Que les Pétitionnaires termineront par appeler l'attention de la Chambre sur les avantages qui résulteront au pays d'un tel établissement, (les actionnaires résidans presque tous dans ces Townships, et conséquemment les profits ou revenus d'une Banque, s'il en était établi une, seraient retenus et distribués parmi le peuple du pays,) et ils espèrent avoir dans la bonne disposition de la Chambre pour la prospérité de la Province, un Avocat éloquent, qui leur assurera le succès de leur demande.

Pétition demandant un Acte pour incorporer la Banque du Comté de Stanstead.

Une Pétition de divers Marchands et autres, de la Cité et District de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés,

Pétition demandant un Acte pour incorporer la Banque de la Cité de Montréal.

bed, was presented to the House by Mr. *De Witt*, and the same was received and read; setting forth: That experience has demonstrated that well conducted Banks with Capitals adequate to the wants of the community, have been found useful in affording a more convenient circulating medium, as well as other important advantages: That in the populous City of *Montreal* there is but one Bank, whose Capital is found altogether inadequate to the circulation of the valuable articles of import and export which its geographic position naturally brings to it, and which has the effect of retarding the development of all the Commercial and Agricultural resources of which it is susceptible; That the Petitioners beg leave further to represent, that although as yet no improper influence may have resulted from a Banking monopoly in *Montreal*, yet the most effectual preventive of such an evil, is the admission of reasonable competition with its counteracting influence; on this ground the Petitioners believe that two or more Banks would be preferable to one, although its Capital were ever so large. Therefore the Petitioners humbly pray that the House, taking into consideration the representations herein made, will be pleased to grant a Charter to such of the Petitioners and others as may become parties thereto, to establish a Bank in the City of *Montreal*, to be called the "City Bank," with a Capital of two hundred and fifty thousand pounds, under such restrictions and regulations as the House may deem proper.

*Ordered*, That the two preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Trade.

A Petition of divers Electors of the County of *Missiskoui*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Louis Bourdages*, and the same was received and read, setting forth: That at the close of the last Election of two Members to serve in the House of Assembly of this Province for the County of *Missiskoui*, *Ralph Taylor*, of the Seigniorie of *Saint Armand*, Esquire, a Candidate, was proclaimed by the Returning Officer to be duly elected to serve as one of the Members for the said County, and returned as such; whereas *Robert Jones*, of the Township of *Stanbridge*, Esquire, one of the other Candidates, had the majority of legal votes upon the Poll over the said *Ralph Taylor*, and ought to have been proclaimed and returned as one of the Members for the said County: That divers persons being Aliens, and residing in Foreign Countries, were admitted to vote at the said Election for and on behalf of the said *Ralph Taylor*, although objected to by the said *Robert Jones*, and thereby an apparent majority of votes was obtained for the said *Ralph Taylor*, upon the Poll; whereas had such been rejected the said *Robert Jones* would have had a legal majority of votes over the said *Ralph Taylor* upon the Poll: That divers women under coverture, widows, and unmarried females, were admitted to vote at the said Election, for and on behalf of the said *Ralph Taylor*, although objected to by the said *Robert Jones*, and an apparent majority of votes thereby secured to the said *Ralph Taylor*, over the said *Robert Jones*; whereas had the votes of such women under such coverture, widows, and unmarried females, been rejected, the said *Robert Jones* would have had a legal majority of votes over the said *Ralph Taylor* upon the Poll: That divers persons voted at the said Election, for and on behalf of the said *Ralph Taylor*, who were altogether devoid of the necessary qualification on the score of property, not having any estate in freehold, *fief* or *roture*, or derived from certificate of the Governor and Council of the Province

signés, a été présentée à la Chambre par M. *De Witt*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que l'expérience a démontré que des Banques bien conduites avec des capitaux suffisans pour rencontrer les besoins de la société, étaient utiles en mettant en circulation une monnaie plus commode, et en procurant d'autres avantages importants: Que dans la Cité populeuse de *Montréal*, il n'y a qu'une Banque, dont le capital se trouve tout-à-fait insuffisant pour la circulation des articles précieux d'importation et d'exportation que sa position géographique y fait naturellement parvenir, et qui a l'effet de retarder le développement de toutes les ressources commerciales et agricoles dont elle est susceptible: Que les Pétitionnaires demandent à exposer en outre, bien que jusqu'à présent il ne soit résulté aucune influence induite du monopole des Banques à *Montréal*, que cependant le moyen de prévenir avec le plus d'efficacité un pareil mal, est l'admission d'une concurrence raisonnable, à la fin de contrebalancer l'influence de ce monopole, et pour cette raison, les Pétitionnaires pensent qu'il vaudrait mieux qu'il y eût deux Banques, ou davantage, qu'une seule, quand même son capital serait aussi considérable. A ces causes, les Pétitionnaires demandent humblement à la Chambre, de prendre l'exposé ci-dessus en considération, et qu'il lui plaise d'accorder une Charte à ceux des Pétitionnaires, et autres, qui pourront y être dénommés, établissant une Banque dans la Cité de *Montréal*, sous le nom de "Banque de la Cité," avec un capital de deux cent cinquante mille livres, sous tels réglemens et restrictions qu'il plaira à la Chambre d'imposer.

*Ordonné*, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent de Commerce.

Une Pétition de divers Electeurs du Comté de *Missiskoui*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Louis Bourdages*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'à la clôture de la dernière Election de deux Membres pour servir dans la Chambre d'Assemblée de cette Province, pour le Comté de *Missiskoui*, *Ralph Taylor*, de la Seigneurie de *Saint Armand*, écuyer, l'un des Candidats, fut proclamé par l'Officier-Rapporteur, dument élu pour servir comme l'un des Membres pour le dit Comté, et rapporté comme tel, tandis que *Robert Jones*, du Township de *Stanbridge*, écuyer, un des autres Candidats, avaient la majorité des votes légaux entrés sur le livre de Poll, au-dessus du dit *Ralph Taylor*, et aurait dû être proclamé et rapporté comme l'un des Membres pour le dit Comté: Que diverses personnes étant des Aubains, et résidantes dans des pays étrangers, ont été admises à voter à la dite Election pour et en faveur du dit *Ralph Taylor*, malgré que le dit *Robert Jones* s'y soit opposé; et par là le dit *Ralph Taylor* obtint une majorité apparente des votes entrés dans le dit Livre de Poll, tandis que si les dits votes eussent été rejetés, le dit *Robert Jones* aurait eu une majorité légale de votes sur le dit *Ralph Taylor*, dans le dit Livre de Poll: Que diverses femmes sous puissance de maris, des veuves et des femmes non mariées ont été admises à voter à la dite Election, pour et en faveur du dit *Ralph Taylor*, quoique le dit *Robert Jones* s'y soit opposé; et ainsi une majorité des votes a été assurée au dit *Ralph Taylor*, au-dessus du dit *Robert Jones*, tandis que si les votes de telles femmes sous puissance de maris, veuves et femmes non-mariées eussent été rejetés, le dit *Robert Jones* aurait eu une majorité légale des votes au-dessus du dit *Ralph Taylor* sur le dit Livre de Poll: Qu'il a voté à la dite Election, pour et en faveur du dit *Ralph Taylor*, des personnes qui n'avaient nullement les qualifications nécessaires, sous le rapport de la propriété, n'ayant aucun bien-fonds, soit en *free-hold*, soit en *fief* ou en *roture*,

The two preceding Petitions referred.

Missiskoui Election.—Petition of Electors;

Les deux Pétitions précédentes référées.

Election de Missiskoui, Pétition des Electeurs;



Province of *Quebec*, or by virtue of some Act or Acts of the Legislature of this Province, although such votes were objected to by the said *Robert Jones*, by which means an apparent majority of votes was created in favor of the said *Ralph Taylor*; whereas if such votes were rejected, the said *Robert Jones* would be found to have a legal majority of votes over the said *Ralph Taylor* upon the Poll: Wherefore the Petitioners humbly pray the consideration of the House in the premises, and that the above allegations being proven and made manifest, the House will be pleased to declare the said *Robert Jones* to have been duly chosen for one of the Members of said County of *Missiskoui*, in the present Parliament, and that he ought to have been proclaimed and returned as such; and thereupon that the said *Robert Jones* may be taken and declared to be such Member in the place and stead of the said *Ralph Taylor*, and the return of the latter adjudged to be null and void and of no effect.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Privileges and Elections.

Petition for a Market in the St. Roch Suburbs, Quebec.

A Petition of divers Proprietors and Tenants of *Saint Roch* and *Saint Vallier* Suburbs, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Young*, and the same was received and read; setting forth: That from the establishment of the Suburbs of *Saint Roch* and *Saint Vallier* to the present time, the Petitioners have been deprived of a Market, from which they were obliged, to their great inconvenience, to go to the Markets of the Upper and the Lower Town of *Quebec*: That the population of the said Suburbs has within these few years so rapidly augmented and is still encreasing, that it is necessary for the advantage of the Inhabitants to have a Market: Wherefore the Petitioners humbly pray the House to pass a Bill to authorize the appointment of five Commissioners who are uninterested in either of the said Suburbs, to mark out and choose the site of the said Market, and also that the House will be pleased to grant a sum of two thousand five hundred pounds currency, to aid in building the Market House; and in consequence the Petitioners pray the House to take the present Petition into consideration, and to adopt such measures thereon as may seem advisable.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Private Bills.

Petition relating to the affairs of Fabriques.

A Petition of the Freeholders of the Parish of *Saint Hilaire de Rouville*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Rémi Séraphim Bourdages*, and the same was received and read; praying the House to define the mode in which the principal proprietors in the Roman Catholic Parishes may have a vote in the management of the temporal concerns of the Parochial Churches.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of *Sainte Marie de Monnoir*, County of *Rouville*.

Petition of Thomas Phillips for exclusive privilege to build a Bridge over the River des Prairies;

A Petition of *Thomas Phillips*, of the City of *Montreal*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Scott*, and the same was received and read; setting forth: That great inconvenience and difficulty is experienced by the people coming from that part of the country, situate westward of the

ture, ni aucun titre, fondé sur aucun certificat du Gouverneur et du Conseil de la Province de *Québec*, ou sous quelque Acte ou des Actes de la Législature de cette Province, quoique le dit *Robert Jones* se soit opposé à de tels votes, par lequel moyen il a été formé une majorité apparente de votes en faveur du dit *Ralph Taylor*, tandis que si de tels votes eussent été rejetés, le dit *Robert Jones* se serait trouvé avec une majorité légale de votes sur le livre de Poll au-dessus du dit *Ralph Taylor*. A ces causes, les Pétitionnaires demandent humblement à la Chambre de prendre en considération l'exposé ci-dessus, et qu'après que les allégations qui précèdent auront été prouvées et démontrées à la Chambre, il lui plaise de déclarer: que le dit *Robert Jones* a été dûment élu comme un des Membres du dit Comté de *Missiskoui*, dans le présent Parlement, et qu'il aurait dû être proclamé et rapporté comme tel; et que là-dessus, le dit *Robert Jones* soit regardé comme étant tel Membre, et soit déclaré l'être, au lieu et place du dit *Ralph Taylor*, et que le rapport de ce dernier soit déclaré nul et de nul effet.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent de Privileges et d'Elections. référée.

Une Pétition de divers Propriétaires et Locataires des Faubourgs *Saint Roch* et *Saint Vallier*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Young*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que depuis l'établissement des Faubourgs *Saint Roch* et *Saint Vallier*, les Pétitionnaires ont été privés d'y avoir un Marché, ce qui les a obligés, à leur grand inconvénient, de se transporter aux marchés de la Haute et Basse-Ville de *Québec*, pour y acheter leurs denrées: Que la population des dits Faubourgs a tellement augmenté depuis peu d'années, et accroît si rapidement encore, qu'il devient nécessaire, pour l'avantage des Habitans des dits Faubourgs, d'y avoir un marché. C'est pourquoi, les Pétitionnaires prient humblement la Chambre de nommer cinq personnes qui n'aient aucun intérêt personnel aux dits Faubourgs *Saint Roch* et *Saint Vallier*, pour choisir et fixer la place du dit marché; prient en outre les Pétitionnaires de vouloir leur accorder une somme de deux mille cinq cents livres courant, pour l'érection du dit marché. En conséquence, les Pétitionnaires prient la Chambre de vouloir prendre en considération la présente Pétition, et adopter ensuite telle mesure qu'elle trouvera convenable.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Bills privés. référée.

Une Pétition des Francs-tenanciers de la Paroisse de *Saint Hilaire de Rouville*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Rémi Séraphim Bourdages*, laquelle a été reçue et lue; priant la Chambre de définir le mode d'après lequel les notables des Paroisses Catholiques Romaines, pourront avoir une voix dans l'administration des affaires temporelles des Eglises paroissiales.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans de *Sainte Marie de Monnoir*, Comté de *Rouville*. référée.

Une Pétition de *Thomas Phillips*, de la Cité de *Montréal*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Scott*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les gens qui ont à voyager entre la ville et la partie du pays située à l'ouest de la ville de *Montréal*, éprouvent de grands inconvénients dans la traverse de la Rivière

Pétition pour un marché dans le Faubourg St. Roch de Québec;

Pétition relative aux affaires des Fabriques;

Pétition de Thomas Phillips demandant un Privilège exclusif pour bâtir un Pont sur la Rivière des Prairies;

the City of *Montreal*, and going from it, whereby they have to cross the River *des Prairies*, between the Island of *Montreal* and the *Isle Jésus*, in Ferry craft, which method of crossing that River, is altogether devious, insufficient and inadequate to public accommodation and of ten seriously endangers the Inhabitants of that part of the country, who are obliged to cross the said River in going to and returning from the *Montreal Market*, in consequence of a very strong current, floating ice, and descent of rafts of timber: That the Petitioner is desirous of removing the many inconveniences and obstacles, which so frequently present themselves to the Inhabitants of that part of the country, by building a good, convenient and sufficient toll-bridge at his own expense and risk across the said River, at some convenient place, at or about the distance of one mile from the place commonly known and distinguished by the name of the *Grand Sault* or *Moulin du Crochet*; but the desire of the Petitioner cannot be accomplished without the authority of Parliament: That in order that the Petitioner may be remunerated for the expense and risk of building and keeping in repair the said Bridge, he desires the privilege of one league below and as much above as will not interfere with the rights of *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, Esquire, and in case the said *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, Esquire, should not erect the Bridge for which he has obtained a privilege, in such case the Petitioner may be allowed one league above as well as one league below the place he may erect his Bridge: That the Petitioner further most respectfully begs leave to state, that he is willing to make a draw-bridge, should the same in future be found necessary, and to have a sufficient space between the pillars of the said bridge, for the passage of cribs of timber and watercraft, and to receive as toll: for every four-wheel carriage loaded or unloaded, drawn by two horses, or other beasts of draught, one shilling and six pence; for every four-wheel waggon, loaded or unloaded, one shilling and three pence; for every chaise, caleche, gig, or other two-wheel carriage, cariole, or the like vehicle, loaded or unloaded, drawn by two horses or other beasts of draught, nine pence, drawn by one horse or other beast of draught, seven pence halfpenny; for every horse, mare or gelding, and rider, five pence; for every horse or other beast, four pence; for every ox or other cattle, three pence; for every foot passenger, two pence; for every pig, goat, sheep, calf or lamb, one penny half penny, with such other privileges as are usually granted in such case: Wherefore the Petitioner humbly prays that the House will be pleased to take the premises of the foregoing Petition into consideration, and pass such laws, as may be deemed most fit and proper to enable the Petitioner to act therein accordingly.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Scott, Mr. Turgeon, Mr. Valois, Mr. Demers, and Mr. Cu villier do compose the said Committee.

A Petition of *François Jacques Seguin*, Physician and Surgeon, of the City of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Duval, and the same was received and read; setting forth: That since the third of April one thousand eight hundred and twenty nine, the Petitioner has had

Rivière des *Prairies*, entre l'Île de *Montréal* et l'Île *Jésus*, où ils sont obligés de passer dans des bacs, laquelle manière de traverser cette rivière est tout-à-fait insuffisante pour le Public, et expose souvent à de grands dangers les habitans de cette partie du Pays, qui sont obligés de traverser sur cette rivière, en se rendant au marché de *Montréal*, et en s'en retournant; la force du courant, les glaces flottantes, et les trains de bois rendent cette traverse extrêmement dangereuse: Que le Pétitionnaire désire faire cesser ces inconvéniens et ces obstacles, qui se présentent si souvent aux Habitans de cette partie du pays, en construisant sur la dite rivière un pont de péage, bon, convenable et suffisant, à ses propres frais et risques, à quelque endroit convenable, à la distance d'environ un mille du lieu communément connu par le nom de *Grand Sault*, ou *Moulin du Crochet*, mais le désir du Pétitionnaire ne peut être accompli, sans l'autorité du Parlement: Que le Pétitionnaire pour retirer une juste rémunération de ses frais et risques dans la construction et la réparation du dit Pont, désire que le privilège s'étende à une lieue au dessous, et au dessus, aussi haut que possible, en n'empiétant pas sur les droits d'*Eustache Nicolas Lambert Dumont*, Ecuyer, et dans le cas où le dit *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, Ecuyer, ne construirait pas le pont pour lequel il a obtenu un privilège, dans tel cas, le Pétitionnaire demanderait que son privilège s'entendît à une lieue, tant au dessus qu'au dessous de l'endroit où il construira son pont: Que le Pétitionnaire demande respectueusement à exposer en outre, qu'il est disposé à faire un pont levis, s'il devient par la suite nécessaire, et à laisser entre les piliers du dit Pont assez d'espace pour laisser passer les trains de bois et les embarcations; et de recevoir pour péages:—Pour chaque voiture à quatre roues, chargée ou non chargée, tirée par deux chevaux, ou autres bêtes de somme, un sheling et demi; Pour chaque waggon à quatre roues, chargée ou non chargée, un sheling et trois deniers; Pour chaque chaise, caleche, gig, ou autre voiture à deux roues, cariole ou autres voitures semblables, chargés ou non chargés, tirés par deux chevaux ou autres bêtes de somme, neuf deniers, tirés par un seul cheval, ou autres bêtes de somme, quinze sous; Pour chaque cheval, cavale ou hongre et le conducteur, cinq deniers; Pour chaque cheval ou autre bête de somme, quatre deniers; Pour chaque bœuf ou autre bestiaux, quatre deniers; Pour chaque passager à pied, deux deniers; Pour chaque cochon, chèvre, mouton, veau ou agneau, un denier et demi; avec tels autres privilèges qui sont ordinairement accordés en pareils cas. A ces causes, le Pétitionnaire demande humblement, qu'il plaise à la Chambre de prendre l'exposé ci-dessus en considération, et de passer une Loi qui paraîtra la plus propre et la plus convenable pour mettre le Pétitionnaire en état d'agir en conséquence.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Scott, M. Turgeon, M. Valois, M. Demers et M. Cu villier composent le dit Comité.

Une Pétition de *François Jacques Séguin*, Médecin et Chirurgien de la Cité de *Québec*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. Duval, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que depuis le trois d'Avril mil huit cent vingt-neuf, le Pétitionnaire a pris seul le soin

referred.

référée.

Petition of Dr. F. J. Seguin for remuneration for attending the Emigrant Hospital at Quebec.

Pétition du Dr. F. J. Séguin, pour une rémunération pour ses services dans l'Hôpital des Emigrés à Québec.

et

had the care and superintendance of the Emigrant Hospital established in the City of *Quebec*, not only as regards his professional line, but generally with respect to the material internal economy and expenditure of the establishment; that during this interval he extended his care to nearly nine hundred and fifty six invalids: That he is sanguine in his speculations of having by the care and labour he bestowed, considerably improved the general system of the said establishment, of having increased its utility, and of having greatly diminished its expenditure: That the Petitioner on several occasions, even before the appointment of a Health Officer, had fulfilled the duties of this charge at the request of the Emigrant Agent: That such daily and constant cares have occupied the greatest part of the Petitioner's attention, and have prevented him during the greater part of each day from going elsewhere to attend to the private duties of his profession, and have also diminished his patronage, without the Petitioner having received or required any remuneration, although it was his humble opinion he had a right to do so: Wherefore the Petitioner relying on the the justice of the Legislature, supports himself on the foregoing allegations, to pray the House to take into consideration the services to which he has had the honor of calling the attention of the House, and to grant him such remuneration as shall be thought sufficient; or otherwise in their wisdom to entertain a favourable opinion of this his Petition.

Petition of Dr. George Roberts relating to the situation of Health Officer;

Mr. Lee read in his place a Petition of *George Roberts*, Physician and Surgeon, of the City of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed.

Mr. Lee then moved, seconded by Mr. *Huot*, That the said Petition be now received,

The House divided on the question :

Yeas, 34.

Nays, 25.

So it was carried in the Affirmative;

And the said Petition was received and read; setting forth: That the Petitioner being in the enjoyment of an extensive practice in Town, and the neighbouring Parishes, as well as amongst the principal part of the shipping frequenting the Port of *Quebec*, applied on twenty eighth April last, to His Excellency Sir *James Kempt*, then Administrator of the Government, for the appointment of Health Officer to the Port of *Quebec*, and offered his services in that capacity gratuitously, with the exception of the expenses incurred in fumigating or purifying vessels which contained contagious diseases; to which His Excellency was pleased to direct the following answer to be made:

“ Castle of *Saint Lewis*,  
“ *Quebec*, 29th April, 1830.

“ Sir,

“ Having submitted to His Excellency Sir *James Kempt* your Memorial praying to be appointed Health Officer at the Port of *Quebec*, I am directed to inform you, that it will not be in His Excellency's power to comply with your request, an arrangement having been already made for filling the Office in question.

“ I have the honor to be,

“ Sir,

“ Your most obedient

“ humble Servant,

“ C. YORKE, Secy.”

“ Doctor *George Roberts*.”

That on the morning after the demise of the late Doctor *Blanchet*, who had been previously appointed, the

et la surveillance de l'Hôpital des Emigrés, établi en la Ville de *Quebec*, non seulement quant à ce qui dépendait de l'exercice de sa profession, mais généralement quant au matériel, à l'économie intérieure, et aux dépenses de l'établissement; que dans cette espace de tems, il a donné ses soins à environ neuf cent cinquante six malades, qu'il ose se flatter d'avoir par ses soins et ses travaux amélioré considérablement le système général de l'établissement, d'en avoir augmenté l'utilité, et d'en avoir réduit considérablement la dépense; que même avant la nomination d'un Officier de Santé, le Pétitionnaire a rempli les devoirs de cette charge en plusieurs occasions, à la réquisition de l'agent des Emigrés: Que ces soins assidus et journaliers ont causé au Pétitionnaire l'emploi d'une partie considérable de son tems, et l'ont empêché pendant une grande partie de chaque jour de vacquer ailleurs aux devoirs de sa profession, et ont ainsi diminué sa clientèle sans que le Pétitionnaire ait jusqu'à présent reçu ni demandé aucune indemnité, quoiqu'il pense très-humblement y avoir droit. C'est pourquoi le Pétitionnaire comptant sur la justice de la Législature se fonde sur les allégués ci-dessus, pour prier la Chambre d'avoir égard aux services qu'il a eu l'honneur de lui exposer, de lui accorder telle indemnité qu'elle trouvera être de justice, ou d'avoir autrement dans sa sagesse un égard favorable à la présente Pétition.

M. Lee a lu à sa place une Pétition de *George Roberts*, Médecin et Chirurgien, de la Cité de *Quebec*, dont le nom y est soussigné.

M. Lee a alors proposé, secondé par M. *Huot*, Que la dite Pétition soit maintenant reçue.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour, 34

Contre, 25

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Et la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire ayant une pratique étendue tant en Ville que dans les Paroisses voisines et les flottes de vaisseaux qui fréquentent ce port, s'adressa le vingt-huit d'Avril dernier, à Son Excellence Sir *James Kempt*, alors Administrateur du Gouvernement, pour être nommé Officier de Santé, dans le Port de *Quebec*, et offrit de servir en cette capacité gratuitement, laissant seulement à payer à la Province les frais nécessaires pour fumiger et purifier les vaisseaux infectés de maladie contagieuses: à quoi il plus à Son Excellence d'ordonner de faire la réponse suivante:

“ Château *Saint-Louis*,  
“ *Quebec*, 29 Avril 1830.

“ Monsieur,

“ Ayant soumis à Son Excellence Sir *James Kempt* votre Pétition, par laquelle vous lui demandez d'être appointé Officier de Santé pour le Port de *Quebec*, je suis commandé de vous informer qu'il n'est pas au pouvoir de Son Excellence de condescendre à votre Requête, un arrangement ayant déjà eu lieu pour remplir l'Office en question.

“ J'ai l'honneur d'être,

“ Monsieur,

“ Votre Très Obéissant et Très Humble

“ Serviteur,

“ C. YORKE, Secrétaire.”

“ Docteur *George Roberts*.”

Que le lendemain du décès de Feu le Docteur *Blanchet*, qui avait déjà été appointé au dit Office, le Pétitionnaire

Pétition du Dr. George Roberts relativement à la situation de l'Officier de Santé.

the Petitioner renewed his request, on the same terms and conditions as before, to which he received no answer, and a considerable time elapsed before the appointment of Doctor *Tessier* to that Office, during which time, as well as the period of Doctor *Blanchet's* illness, a great many vessels arrived with sickness aboard, so that on account of the Petitioner's extensive practice amongst Ship Masters and their Crews, the whole duties of Health Officer during that period devolved upon the Petitioner: That the Petitioner's application to perform the duty of Health Officer gratuitously, was not only with a view of saving a great expense to the Province, but also to place the Petitioner in a more favourable situation for relieving his afflicted countrymen, which he flatters himself from his long experience and successful practice, together with having an extensive medical establishment in the Lower Town, and in the very centre of the shipping interest, no other individual could be found who has studied more than the Petitioner has always done, to render every justice in the way of his profession to Ship Masters, their Crews and Passengers: That the Petitioner humbly represents to the House, that the establishment of a Temporary Fever Hospital last year at *Pointe Lévi*, in a thickly populated neighbourhood, has been the source of great evil, inasmuch as it has, to the Petitioner's own personal knowledge, caused the greatest distress imaginable, by the introduction of contagious fever, and that truly loathsome disease the Small Pox, to an alarming extent, amongst the very numerous and thickly inhabited Parish of *Point Lévi*, where scarcely a house escaped its influence, and many persons old and young fell victims to its ravages: That moreover, the Petitioner represents to the House, that he has always found the Emigrant Hospital since it has been extended, quite sufficient for the reception of all sick Emigrants, and more especially last year, and in the opinion of the Petitioner, the establishment of a Temporary Fever Hospital is attended with great expense and should not have been had recourse to unless under very particular and pressing circumstances, such as the Emigrant's Hospital being found inadequate, or the public health particularly endangered; that when such an event does occur, which in the Petitioner's opinion will rarely if ever happen, then in such cases, and no other, and upon a representation to the Governor, signed by the medical attendants of the Emigrant's Hospital and Health Officer, of the inadequacy of that institution for the further admission of contagious diseases, the Governor might be empowered to order the Health Officer to procure a suitable building not beyond the exigencies of the demand for admittance, or as the case may require, and on the strictest scale of economy: That the Petitioner for several years past has had an ample field for observation to become acquainted with the duties which belong to the Health Officer for the Port of *Quebec*, which the Petitioner respectfully submits to the consideration of the House, under the expectation that the House will make such provisions to protect said Officer in the performance of his duty: That it should be the duty of the Health Officer or his Assistant, on the Report of the Harbour Master, to proceed immediately on board all vessels bringing passengers or emigrants, or vessels coming from the Mediterranean: That in cases of vessels arriving with contagious diseases on board, wherein it is the opinion of the Health Officer, that their landing might endanger the health of the Inhabitants, the Health Officer should be authorized to order the Pilot to conduct such Vessel to a safe and convenient anchorage, at some distance from Town, until means are taken to remove those labouring under disease; should there be no Pilot on board, the Health Officer to have the power to order any Pilot he may find to do the aforesaid duty; a fine should be imposed on every

Pétitionnaire renouvela sa demande, sous les mêmes termes et conditions, mais il ne reçut point de réponse, et qu'il se passa un temps considérable avant l'appointement du Docteur *Tessier* à cet Office, durant lequel temps, ainsi que durant la maladie du Docteur *Blanchet*, un grand nombre de Vaisseaux arriva ayant des malades à bord, et à cause de la grande pratique du Pétitionnaire parmi les Capitaines de Vaisseaux et leurs équipages, tous les devoirs de l'Officier de Santé tombèrent sur le Pétitionnaire: Que l'application du Pétitionnaire pour remplir les devoirs d'Officier de Santé gratuitement, n'était pas seulement en vue d'épargner de grandes dépenses à la Province, mais aussi de placer le Pétitionnaire dans une situation plus favorable pour assister ses Compatriotes affligés, et qu'il se flatte que d'après sa longue expérience et le succès de sa pratique, et vu l'établissement médical immense qu'il a dans la Basse-Ville, au centre du Port, l'on ne pourra trouver d'individu qui ait plus étudié que le Pétitionnaire, à rendre justice dans sa profession, aux Capitaines de Vaisseaux, à leurs équipages et aux passagers: Que le Pétitionnaire représente humblement à la Chambre que l'Etablissement d'un Hôpital temporaire, (*Temporary Fever Hospital*), l'année dernière à la *Pointe Lévi*, dans un voisinage très peuplé a été la source de grandes calamités, et que la situation de l'Hôpital a été la cause, à la connaissance du Pétitionnaire, des plus grands maux imaginables par l'introduction des Fièvres contagieuses, et que des maladies dangereuses comme la Petite Vérole se sont étendues à un degré alarmant dans la Paroisse très peuplée de la *Pointe Lévi*, où guère plus d'une maison échappa à leur influence, et que plusieurs personnes, tant vieilles que jeunes, y moururent, victimes de leurs ravages; et de plus le Pétitionnaire représente à la Chambre qu'il a toujours trouvé que l'Hôpital des Emigrés, depuis qu'il a été agrandi, était très suffisant pour recevoir les Emigrés malades, et plus particulièrement l'année dernière, et que suivant l'opinion du Pétitionnaire, l'Etablissement d'un Hôpital temporaire entraîne beaucoup de dépenses, et qu'on ne devrait pas y avoir eu recours, à moins que ce n'eût été sous des circonstances particulières et pressantes, comme si l'on avait trouvé que l'Hôpital des Emigrés n'était pas propice, ou que la santé du Public était en danger: Que quand de tels cas arrivent, ce qui dans l'opinion du Pétitionnaire n'est presque jamais, alors sur une représentation au Gouverneur, signée par plusieurs Médecins de l'Hôpital des Emigrés, et de l'Officier de Santé, de l'imperfection de l'Institution pour admettre davantage des personnes atteintes de maladies contagieuses, le Gouverneur devrait avoir le pouvoir d'ordonner à l'Officier de Santé de se procurer une maison propice qui ne fût pas au delà des exigences des demandes, pour admission, et avec l'économie la plus stricte: Que le Pétitionnaire a eu depuis plusieurs années un vaste champ pour l'observation, et qu'il est informé de tous les devoirs d'Officier de Santé pour le Port de *Quebec*; ce que le Pétitionnaire soumet respectueusement à la considération de la Chambre, dans l'attente que la Chambre fera telles provisions nécessaires pour protéger le dit Officier dans l'exécution légale de son devoir: Que ce serait le devoir de l'Officier de Santé, ou de son Assistant, sur le rapport du Maître du Havre, de se transporter immédiatement à bord de tous les Vaisseaux chargés de Passagers ou d'Emigrés ou de Vaisseaux venant de la *Méditerranée*: Que dans le cas qu'il arrivait des Vaisseaux chargés de personnes atteintes de maladies contagieuses, et que ce serait l'opinion de l'Officier de Santé, que leur débarquement mettrait en danger la santé des Habitans, l'Officier de Santé devrait être autorisé de pouvoir ordonner au Pilote de conduire tels Vaisseaux dans un ancrage sûr et propice, à quelque distance de la Ville, jusqu'à ce que

every Pilot so refusing, as also the Master, should he, his Chief Mate, or any of his Petty Officers refuse, interrupt, or prevent the Pilot in performance of said duty : That the Health Officer upon request made to visit sick Emigrants, and if found labouring under contagious disease, he is to provide them with an admission ticket to the Emigrant's Hospital, or any other Hospital that may be established by the House : That the Health Officer should have the privilege of visiting and prescribing in the Emigrant's Hospital without fee or reward : That no steam boat be allowed to go along side of Passenger or Emigrant Vessels, or to take Passengers therefrom, under a certain penalty, without a written permission from the Health Officer : That Masters or Commanders of Steam Vessels be obliged to have a certificate of health from the Health Officer before leaving *Quebec*, which certificate, on their arrival at *Montreal*, should be deposited with the Collector of His Majesty's Customs at that Port ; a fine should be imposed in case of non-compliance : That for the more effectual preventing the spreading of contagious diseases amongst the Inhabitants, it should become a part of the Health Officer's duty to visit every Steam Boat before their departure from *Quebec* ; should any person be found aboard labouring under contagious disease, they are, at the desire of the Health Officer, to be removed by the aid and assistance of the Captain, and Crew of the said Steam Vessel, to the place appointed by the Health Officer for their reception, the Health Officer to withhold his certificate of health until such duty is performed to his entire satisfaction : That when it becomes necessary to remove sick Emigrants from Vessels, the Commanders of such Vessels to be obliged to render every assistance to the Health Officer for the removal of such sick to the Hospital, by supplying them with boats, &c. and paying the expense of conveyance ; in non-compliance or preventing the Officer in performing his duty, a fine to be imposed : That the Petitioner after humbly submitting to the House what he thinks should be the duties of the Health Officer at the Port of *Quebec*, at the same time begs leave to represent to the House, that it is impossible for the Health Officer to perform his duties, with credit to himself or benefit to the public, unless he is furnished or provided with a boat and four men for that purpose, and that the Petitioner will undertake to perform the duties of Health Officer gratuitously, should the House provide him with the necessary means to enable him for the due performance which such an important duty requires, and, moreover, should the House see the necessity of continuing or allowing the temporary Establishment of a Fever Hospital, when actual necessity requires it, the Petitioner also offers to bestow his Professional attendance *gratis* to the public, with the exception of a moderate charge for the remedies or application necessary for its inmates : That the Petitioner is willing to give ample security for the due performance of all these duties, should the House deem it necessary : That the Petitioner further humbly submits for the information of the House, an estimate of the probable expenses which might be incurred annually in the performance of said duty of the Health Officer for the Port of *Quebec* :

A new Boat complete,	£30 0 0
Four men for five months each at £5 per month,	100 0 0
No charge for the Petitioner's services for boarding Vessels, and performing the duties of Health Officer.	

£130 0 0  
In

des moyens fussent pris pour transporter ceux atteints de ces maladies ; et s'il n'y avait pas de Pilote à bord, l'Officier de Santé devrait ordonner à tel autre Pilote, qu'il lui plaira, de conduire tels Vaisseaux, et d'imposer une amende à tel Pilote refusant de lui obéir, ainsi qu'au Capitaine, à son Second, ou à aucun autre Officier à bord qui refuserait, interromperait ou empêcherait le Pilote d'exécuter son dit devoir : Que l'Officier de Santé devrait visiter les Emigrés malades lorsqu'il en serait requis, et s'ils étaient atteints de maladies contagieuses, de leur fournir un Billet d'admission pour entrer à l'Hôpital des Emigrés, ou à tout autre Hôpital qui pourrait être établi par la Chambre : Que l'Officier de Santé devrait avoir le privilège de visiter l'Hôpital des Emigrés et d'y régler tout, sans salaire ou récompense : Que nul Bateau à-Vapeur ne devrait accoster contre les Vaisseaux chargés de Passagers ou d'Emigrés, ou prendre des Passagers d'iceux, sans une permission écrite de l'Officier de Santé, sous peine d'amende : Que les Maîtres et Commandans de Vaisseaux-à-Vapeur devraient être obligés d'avoir un Certificat de Santé de l'Officier de Santé, avant que de laisser *Québec*, lequel Certificat à leur arrivée à *Montréal*, devrait être déposé chez le Collecteur des Douanes de Sa Majesté dans ce Port, sous peine d'amende en cas de défaut : Qu'afin d'empêcher les maladies contagieuses de s'étendre parmi les Habitans, ce devrait être un des devoirs de l'Officier de Santé de visiter tous les Bâteaux-à-Vapeur avant leur départ de *Québec*, et s'il y trouvait quelques personnes atteintes de maladies contagieuses, de les transporter au désir de l'Officier de Santé, avec l'aide et l'assistance du Capitaine et de l'Equipage du dit Vaisseau-à-Vapeur, à tel lieu fixé par l'Officier de Santé pour leur réception, l'Officier de Santé retenant son Certificat de Santé jusqu'à ce que ce devoir ait été exécuté à son entière satisfaction : Que quand il deviendrait nécessaire de transporter telles personnes des Vaisseaux où elles seraient, le Commandant d'iceux devrait être obligé de rendre toute assistance possible à l'Officier de Santé, pour le transport de tels malades à l'Hôpital, en lui procurant des Hommes, des Chaloupes, &c., et payant les dépenses du transport, sous peine d'amende en cas qu'il s'y refuserait, ou empêcherait l'Officier de faire son devoir : Que le Pétitionnaire, après avoir humblement soumis à la Chambre ce qui selon lui, devrait être les devoirs d'un Officier de Santé dans le Port de *Québec*, prend la liberté de représenter à la Chambre, qu'il est impossible à l'Officier de Santé de remplir ses devoirs avec crédit à lui-même et bénéfice au Public, à moins qu'il n'ait une Chaloupe et quatre hommes y attachés, et que le Pétitionnaire entreprendra d'accomplir les devoirs d'Officier de Santé gratuitement, si la Chambre lui fournit les moyens nécessaires pour le mettre en état d'exécuter les devoirs importants que cet Office exige ; et de plus, si la Chambre témoigne le désir de continuer l'établissement temporaire d'un Hôpital, si la nécessité le demande, le Pétitionnaire s'offre aussi de porter ses soins comme Chirurgien et Médecin *gratis* au Public, à l'exception d'un prix modéré pour les remèdes nécessaires : Que le Pétitionnaire soumet humblement de plus, pour l'information de la Chambre, un estimé des dépenses probables qu'il faudrait faire tous les ans pour mettre l'Officier de Santé en état de remplir ses devoirs :

Une Chaloupe neuve complète,	£30 0 0
Quatre hommes pendant cinq mois, à £5 par mois,	100 0 0
Nul Salaire pour les services du Pétitionnaire, pour visiter les Vaisseaux et remplir les devoirs d'Officier de Santé,	

£130 0 0  
Dans

That in case the establishment of a Temporary Fever Hospital at any time becomes necessary, the Petitioner's Bill for remedies and applications necessary for its inmates would not exceed fifty pounds.

The 2 preceding Petitions referred.

*Ordered*, That the two preceding Petitions be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the President of the Corporation of the *Montreal General Hospital*.

The Petition from the County of Missiskoui against the Road Laws and office of Grand Voyer, referred

*Resolved*, That the Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and other Inhabitants of the County of *Missiskoui*, presented to the House on Saturday last, be referred to a Committee of seven Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Taylor, Mr. Neilson, Mr. Heney, Mr. Duval, Mr. Brooks, Mr. Peck, and Mr. Huot do compose the said Committee.

City of Quebec Incorporation Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. Lagueux have leave to bring in a Bill to incorporate the City of *Quebec*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on the eleventh instant.

Rules of the House relating to Private Bills extended.

*Resolved*, That three sitting days be added to the time limited by the Rules of this House for the reception of Petitions for Private Bills, for the introduction of Private Bills, and for the reception of the Reports of Special Committees on Private Bills.

That part of His Excellency's Speech relating to the Currency, referred.

*Ordered*, That that part of the Speech of His Excellency the Administrator of the Government, at the opening of the present Session, relating to the Currency, be referred to the Standing Committee of Trade.

Address for information on the subject of the Currency.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to communicate to this House, such further information on the subject of the Currency, as may be in His Excellency's possession.

Address for Statement of Coins in the custody of the Receiver General.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will direct the Receiver General to transmit to this House, a Statement of the different Coins in his custody, with the amount of each description.

*Ordered*, That Mr. Young, Mr. Lagueux, Mr. Leslie and Mr. Cuvillier do present the said Addresses to His Excellency the Governor in Chief.

Committee to prepare an Address of Congratulation to His Majesty.

*Resolved*, That a Committee of seven Members be appointed to prepare an Address of Congratulation to His Majesty the King, on the Accession of His Majesty, and that of His Royal Consort, Queen *Adelaide*.

*Ordered*, That Mr. Young, Mr. Viger, Mr. Quesnel, Mr. Neilson, Mr. Lagueux, Mr. Cuvillier and Mr. Huot do compose the said Committee.

Report on City of Montreal Incorporation Bill;

Mr. Scott, from the Committee of the whole House on the Bill to incorporate the City of *Montreal*, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

bill engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Dans le cas que l'établissement d'un Hôpital temporaire ou *Temporary Fever Hospital* devienne nécessaire, dans quelque temps que ce soit, le Compte du Pétitionnaire pour remèdes, applications, &c. nécessaires, n'excédera pas cinquante livres courant.

*Ordonné*, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition du Président de la Corporation de l'Hôpital Général de *Montréal*.

Les deux Pétitions précédentes, référées.

*Résolu*, Que la Pétition des Magistrats, Officiers de Milice, et autres Habitans du Comté de *Missiskoui*, présentée à cette Chambre, Samedi dernier, soit référée à un Comité de sept Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et record.

*Ordonné*, Que M. Taylor, M. Neilson, M. Heney, M. Duval, M. Brooks, M. Peck et M. Huot composent le dit Comité.

La Pétition du Comté de Missiskoui, contre les Lois des Chemins et l'Office du Grand-Voyer, référée.

*Ordonné*, Que M. Lagueux ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Cité de *Quebec*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois le onze du courant.

Bill pour incorporer la Cité de Québec, lu pour la première fois.

*Résolu*, Que trois jours de Séance soient ajoutés aux temps limités par les règles de cette Chambre pour recevoir des Pétitions pour Bills privés, pour recevoir des Bills privés, et pour recevoir des Rapports des Comités Spéciaux sur Bills privés.

Règle de la Chambre, relative aux Bills privés, prolongée.

*Ordonné*, Que cette partie de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'ouverture de la présente Session, relativement au cours de la Monnaie, soit référée au Comité permanent de Commerce.

La partie de la Harangue de Son Excellence, qui a rapport au cours de la Monnaie, référée.

*Résolu*, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien communiquer à cette Chambre tels autres renseignements ultérieurs que Son Excellence peut avoir en sa possession au sujet de la Monnaie du cours actuel.

Adresse pour une information au sujet de la Monnaie courante.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence d'ordonner au Receveur Général, de transmettre à cette Chambre, un Etat des différentes Monnaies qui se trouvent sous sa garde, avec le montant de chaque description.

Adresse pour un Etat des Monnaies sous la garde du Receveur Général.

*Ordonné*, Que M. Young, M. Lagueux, M. Leslie et M. Cuvillier, présentent les dites Adresses à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité de sept Membres, pour préparer une Adresse de félicitation à Sa Majesté le Roi, à l'occasion de l'avènement au Trône de Sa Majesté et de sa Royale Epouse, la Reine *Adelaide*.

Comité pour préparer une Adresse de félicitation à Sa Majesté.

*Ordonné*, Que M. Young, M. Viger, M. Quesnel, M. Neilson, M. Lagueux, M. Cuvillier et M. Huot, composent le dit Comité.

M. Scott, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer la Cité de *Montréal*, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Rapport sur le Bill pour incorporer la Cité de Montréal;

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

bill grossoyé.

Committee on  
Act 9th Geo.  
IV. Cap. 3, and  
Ordinance 25  
Geo. III. Cap.  
2.

The Order of the Day for the House in Committee to consider the expediency of amending or repealing an Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, intituled, "An Act to exempt from seizure, in satisfaction of Judgment, the Bedding and necessary Wearing Apparel of Debtors;" and also a part of the thirty sixth Clause of an Ordinance passed in the twenty fifth year of His Majesty *George* the Third, intituled, "An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in Actions of a Commercial nature and personal wrongs to be compensated in damages," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Tuesday next.

Then, on Motion of Mr. *Peck*, seconded by Mr. *Cuvillier*,

The House adjourned till Monday next.

Monday, 7th February, 1831.

Answers to Ad-  
dresses.

MR. *Young*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Addresses of Saturday, last to His Excellency the Governor in Chief, praying he would be pleased to communicate to this House, such further information on the subject of the Currency, as might be in his possession, and, also, praying that he would direct the Receiver General to transmit to this House a Statement of the different Coins in his custody, with the amount of each description, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give for answer, that the Information and Statement required would be communicated to the House through His Civil Secretary.

St. Foi and  
Beauport  
Roads.—Re-  
ports of Com-  
missioners pre-  
sented.  
Appendix (E.)

Mr. *Clouet* presented to the House the Reports of the Commissioners for improving and macadamizing the *Saint Foi* and *Beauport* Roads.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Report of the  
Quebec Agri-  
cultural Society.  
Appendix  
(L. No. 1.)  
referred.

Mr. *Neilson* presented to the House the Report of the Agricultural Society for the District of *Quebec*.

For the said Report, see (Appendix L. No. 1.) at the end of this Volume.

Ordered, That the said Report be referred to the Standing Committee of Agriculture.

Montreal Bank  
Statements pre-  
sented.  
Appendix (M.)

Mr. *Leslie* presented to the House divers Statements of the affairs of the Bank of *Montreal*.

For the said Statements, see Appendix (M.) at the end of this Volume.

Temporary Fe-  
ver Hospital.—  
Accounts of the  
Commissioners  
presented.

Mr. *Caldwell* presented to the House the Accounts of the Commissioners appointed under the Act of the tenth and eleventh *George* the Fourth, Chapter eighteen, for the establishment of a Temporary Fever Hospital, from the fifteenth July to the tenth December one thousand eight hundred and thirty.

For

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender ou abroger un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté *George* Quatre, intitulé, "Acte pour exempter de la saisie, en payement des Jugemens, les Lits, Hardes et Linges nécessaires des Débiteurs," et aussi partie de la trente-sixième Clause d'une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année de Sa Majesté *George* Trois, intitulé, "Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours Civiles de Judicature, et qui établit les Procès par Jurés dans les affaires de Commerce, et d'injures personnelles, qui doivent être compensées en dommages, en la Province de *Québec*," ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formé en le dit Comité.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Quirouet* a fait Rapport, que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Alors, sur motion de M. *Peck* secondé par M. *Cuvillier*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lundi, 7 Février 1831.

MR. *Young*, accompagné des autres messagers, a fait rapport à la Chambre, que ses Adresses de Samedi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, le priant de vouloir bien communiquer à cette Chambre tels autres renseignements ultérieurs que Son Excellence peut avoir en sa possession, au sujet de la monnaie du cours actuel, et aussi le priant d'ordonner au Receveur Général, de transmettre à cette Chambre, un Etat des différentes monnaies qui se trouvent sous sa garde, avec le montant de chaque description, avaient été présentées à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner pour réponse, que les renseignements et Etat demandés seront communiqués à cette Chambre par son Secrétaire Civil.

Réponses à des  
Adresses.

M. *Clouet* a présenté à la Chambre les Rapports des Commissaires pour améliorer et macadamiser les chemins de *Sainte Foi* et de *Beauport*.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce volume.

Rapports des  
commissaires du  
chemin de Ste.  
Foi et Beau-  
port présentés.  
Appendice (E.)

M. *Neilson* a présenté à la Chambre le Rapport de la Société d'Agriculture pour le District de *Québec*.

Pour le dit rapport, voyez Appendice (L. No. 1.) à la fin de ce volume.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé au Comité permanent pour l'Agriculture.

Rapport de la  
Société d'Agri-  
culture de Qué-  
bec;

Appendice  
(L. No. 1.)  
rapport référé.

M. *Leslie* a présenté à la Chambre divers Etats des affaires de la Banque de *Montréal*.

Pour les dits états, voyez Appendice (M.) à la fin de ce volume.

Etat de la Ban-  
que de Montréal  
présentés.  
Appendice (M.)

M. *Caldwell* a présenté à la Chambre les Comptes des Commissaires nommés en vertu de l'Acte des dixième et onzième *George* Quatre Chapitre dix-huit, pour l'établissement d'un Hôpital temporaire pour les cas de fièvres, depuis le quinzième Juillet au dixième Décembre mil huit cent trente.

Comptes des  
Commissaires  
de l'Hôpital  
temporaire, pour  
les cas de fiè-  
vres, présentés.

Pour

Appendix (N.)

For the said Accounts, see Appendix (N.) at the end of this Volume.

Pour les dits Comptes, voyez Appendice (N.) à la fin de ce volume. Appendix (N.)

Petition for a Canal from Chambly Basin to the River St. Lawrence opposite Montreal.

A Petition of divers Merchants, Burgesses and Proprietors of the Counties of *Chambly*, *Rouville*, and their neighbourhood, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Quesnel*, and the same was received and read; setting forth: That in consequence of the rapid increase of trade and population in *Chambly*, and other neighbouring Counties, a more easy communication with *Montreal*, would be of the utmost importance, and would produce inestimable advantage to the Inhabitants of these Counties, whose prosperity is greatly retarded by the great difficulties they encounter in conveying their produce to the market of the City of *Montreal*: That the communication between *Chambly* and *Longueuil*, is considered the main route for conveying the internal produce of this part of the Province, and particularly that from the Eastern Townships to the City of *Montreal*, but unfortunately, from the bad state of the Roads, this communication does not afford the advantages looked for in this respect, that it greatly retards transport, increases expense, and often becomes impracticable: That the said Road from *Chambly* to *Longueuil* has already consumed much of the public money of the Province, and is not any wise improved: That from the great number of carts and other loaded carriages which pass and re-pass along the said route, it is impossible to keep it up according to Law, with the work which is annually bestowed, and the Inhabitants who are obliged to keep the said route in order, consider as the height of injustice and oppression, the ceaseless reparations to which they are called: That, in order to obviate all those difficulties in conveying the internal productions of the Province, (from the impossibility of keeping in good repair the Road from *Chambly* to *Longueuil*.) a Canal which would join the waters of the *Chambly* Basin with those of the River *Saint Lawrence*, over against or near *Montreal*, would be the only means of facilitating these conveyances in a more sure and advantageous manner; that besides the advantages which the Petitioners would derive from this Canal, by the facilitation of transport, still greater advantages would be produced by the direct communication which the said Canal would have with that already ordered by an Act of the Provincial Parliament, for making and constructing a Canal from the Town of *Dorchester* to the Basin at *Chambly*. Wherefore the Petitioners humbly pray the House to take the premises into consideration, and pass an Act for the purposes aforesaid.

Une Pétition de divers Négocians, Bourgeois et Propriétaires des Comtés de *Chambly*, *Rouville*, et autres circonvoisins, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Quesnel*, laquelle a été reçue et lue; exposant:—Que d'après l'accroissement rapide de la population et du commerce, tant dans le Comté de *Chambly*, que dans les Comtés circonvoisins, une communication plus facile avec la ville de *Montréal* serait d'une grande importance, et procurerait un avantage inappréciable aux habitans de ces cantons, dont la prospérité se trouve beaucoup retardée par les grandes difficultés qu'ils éprouvent à transporter leurs produits au marché de la ville de *Montréal*: Que la communication depuis *Chambly* à *Longueuil*, est considérée comme la grande route pour les transports des produits intérieurs de cette partie de la Province, et particulièrement de ceux des Townships de l'Est à la ville de *Montréal*; mais malheureusement, cette route par le mauvais état des chemins, ne procure pas les avantages qu'elle doit avoir, en ce sens qu'elle retarde beaucoup les transports, augmente les dépenses, et souvent devient impracticable: Que la dite route depuis *Chambly* à *Longueuil*, a déjà absorbé beaucoup d'argent de la Province, et n'est pas dans un meilleur état d'amélioration; que par le grand nombre de charrettes chargées, et autres voitures roulantes, qui passent et repassent dans la dite route, il est impossible de l'entretenir suivant la loi, avec le travail qui y est applicable annuellement, et les habitans, qui sont obligés de tenir la dite route en bon ordre regardent comme le comble de l'injustice et de l'oppression les réparations indéfinies auxquelles ils sont appelés: Qu'en conséquence, pour obvier à toutes ces difficultés de transporter les produits intérieurs de cette partie de la Province, à raison de l'impossibilité de tenir en bon ordre la route de *Chambly* à *Longueuil*, un canal qui joindrait l'eau du bassin de *Chambly* avec celle du Fleuve *Saint Laurent*, vis-à-vis ou près de *Montréal*, serait le seul moyen de faciliter ces transports d'un manière plus sûre et plus avantageuse; qu'outre les avantages que les Pétitionnaires retireraient de ce Canal, pour la facilité des transports, il en résulterait un plus grand, par la communication directe que le dit Canal doit avoir avec celui qui est déjà ordonné par un Acte du Parlement Provincial, pour faire et construire un Canal depuis la ville de *Dorchester* jusqu'au bassin de *Chambly*. C'est pourquoi, les Pétitionnaires prient humblement la Chambre de prendre leur exposé en considération, et qu'il lui plaise de passer un Acte pour les fins proposées.

Pétition pour un canal du Bassin de Chambly au Fleuve St. Laurent, vis-à-vis de Montréal.

Petition against Mr. Glen's intended Bridge over the River Richelieu.

A Petition of the Landholders of the Parishes of *Saint Matthias*, *Saint Hilaire*, and others, in the County of *Rouville*, of *Saint Joseph* in the County of *Chambly*, and *Saint Hyacinthe* and others, in the County of *Saint Hyacinthe*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *De Rouville*, and the same was received and read; taking notice of the Petition of *Edward Southouse Glen*, of *Chambly* (p. 29); and praying the House not to grant to the Petitioner the privilege of building a Toll Bridge over the River *Richelieu* at the place stated in the said Petition.

Une Pétition des Tenanciers des Paroisses de *Saint Matthias*, *Saint Hilaire*, et autres, dans le Comté de *Rouville*, de *Saint Joseph* dans le Comté de *Chambly*, de *Saint Hyacinthe*, et autres dans le Comté de *Saint Hyacinthe*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. de *De Rouville*, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition d'*Edward Southouse Glen* de *Chambly*, (p. 29) et priant la Chambre de ne pas accorder au Pétitionnaire le privilège de bâtir un Pont de péage sur la Rivière *Richelieu*, à la place désignée dans la dite Pétition.

Pétition contre le Pont proposé par M. Glen sur la rivière Richelieu.

Petition for an Act to regulate the Common in the Parish of St. Anne de la Pérade.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Pierre Antoine Dorion*, and the same was received and read; setting forth: That there is in the Parish of *Sainte Anne de la Pérade* a Common, upon which the Petitioners have several rights and privileges, in which they are all interested: That the Petitioners cannot freely

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Sainte Anne de la Pérade*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Pierre Antoine Dorion*, laquelle a été reçue et lue; exposant:—Qu'il y a dans la Paroisse de *Sainte Anne de la Pérade* une Commune, dans laquelle les Pétitionnaires ont plusieurs droits et privilèges, et à laquelle ils sont tous intéressés: Que les Pétitionnaires ne peuvent jouir librement

Pétition pour un Acte à l'effet de régler la commune dans la paroisse de St. Anne de la Pérade.



freely enjoy their rights in consequence of many intrusions and inconveniences : That for want of sufficient authority to prevent it, many persons send their animals to graze on the said Common in violation of their rights : That the said Common not being fenced in, the animals grazing there do considerable damage to the land surrounding the said Common, in consequence of which, the rights of the Petitioners are intruded upon. Wherefore the Petitioners humbly pray, that it may please the House to take their Petition into consideration, and pass an Act by which they shall be authorized to make Rules and Regulations for the better government and preservation of their rights on the said Common. That the Petitioners humbly submit their case to the benevolence and wisdom of the House.

*Ordered*, That the three preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Private Bills.

The three preceding Petitions referred.

Petition for an aid towards the College at St. Hyacinthe;

A Petition of the Reverend *Antoine Girouard*, Founder of the College of *Saint Hyacinthe*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *De St. Ours*, and the same was received and read; praying an aid towards enabling the Petitioner to support the College established by him at *Saint Hyacinthe*.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

referred.

Petition for an aid to open a Road from Beauharnois to St. Régis.

A Petition of Freeholders and Occupiers of Land in the Township of *Godmanchester*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *De Rouville*, and the same was received and read; praying an aid of One thousand pounds currency, towards opening a Road from the Seigniorial Line of *Beauharnois* through the Township of *Godmanchester*, along the banks of *Lake Saint Francis*, to the Village of *Saint Régis* and *Salmon River*.

Petition for an aid for a Bridge and Roads in the Seigniories of Murray Bay and Mount Murray.

A Petition of the Grantees and Proprietors of the Seigniories of *Murray Bay* and *Mount Murray*, comprising the Parish of *Saint Etienne La Malbaie*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Laterrière*, and the same was received and read; praying an aid of Two thousand pounds currency, to remunerate *Louis Hervey* and others, for building a Bridge, for the use of the public, over the River *Murray*; and for improving and completing part of the front Road in the Seigniorie of *Mount Murray*, along the River *Saint Lawrence*, from *Port aux Saumons* to the *Black River* adjoining the King's Posts, and, also, part of the Road in the Seigniorie of *Murray Bay* in the Concession du *Ruisseau des Frénes* leading to the line of separation between the said Seigniorie and the Township of *Settrington*.

Petition for opening Passages at Près-de-Ville to the River.

A Petition of the Inhabitants of *Près-de-Ville* in the City of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Young*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners residing at *Près-de-Ville* situate at the upper end of *Champlain Street*, commencing at the King's Batteau Wharf, and ending at *Munn's Cove*, are suffering considerably these many years past, in not having Passages to the River *Saint Lawrence*; that should accidents occur by Fire, or otherwise, no assistance could be

librement de leurs droits, vu plusieurs abus et inconveniens : Que faute d'autorité suffisant, plusieurs personnes n'ayant aucun droit dans la dite Commune, y envoient paître leurs animaux au mépris de leurs droits : Que ladite Commune n'étant point clôturée, les animaux qui y sont, causent des dommages considérables sur les terres qui avoisinent la dite Commune, et par cette raison, mettent les Pétitionnaires hors d'état d'user de leurs droits. C'est pourquoi, les Pétitionnaires prient humblement, qu'il plaise à la Chambre prendre la présente Pétition en considération, et passer un Acte par lequel ils puissent être autorisés à faire des règles et règlements pour le meilleur gouvernement de la dite Commune, et pour la conservation de leurs intérêts en icelle, le tout très humblement soumis par les Pétitionnaires à la bienveillance et sagesse de la Chambre.

*Ordonné*, Que les trois Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des bills privés.

Les trois Pétitions précédentes référées.

Une Pétition du Révérend *Antoine Girouard*, Fondateur du Collège de *Saint Hyacinthe*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *De St. Ours*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue, demandant une aide pour mettre le Pétitionnaire en état de soutenir le Collège par lui établi à *Saint Hyacinthe*.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Pétition pour une aide, en faveur du Collège à St. Hyacinthe;

référé.

Une Pétition des Francs-tenanciers et Occupans de terres dans le Township de *Godmanchester*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *De Rouville*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de mille Livres courant, pour un Chemin, de la ligne seigneuriale de *Beauharnois*, à travers le Township de *Godmanchester*, le long des rives de la Rivière *Saint François*, au Village de *Saint Régis* et la Rivière au *Saumon*.

Pétition pour une aide à l'effet d'ouvrir un Chemin de Beauharnois à St. Régis.

Une Pétition des Censitaires et Propriétaires des Seigniories de *Murray Bay* et *Mount Murray*, composant la Paroisse de *Saint Etienne dite La Malbaie*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Laterrière*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de Deux mille Livres courant, pour rémunérer *Louis Hervey*, et autres, pour la Bâtisse d'un Pont pour l'usage du Public, sur la Rivière *Murray*, et pour améliorer et compléter partie du Chemin de front dans la Seigniorie de *Mount Murray*, le long du fleuve *Saint Laurent*, à partir du *Port aux Saumons* à la Rivière *Noire*, joignant les Postes du Roi, et aussi, partie du Chemin dans la Seigniorie de *Murray Bay*, dans la Concession du *Ruisseau des Frénes*, conduisant à la ligne de séparation entre la dite Seigniorie et le Township de *Settrington*.

Pétition demandant une aide pour un Pont et des Chemins dans les Seigniories de Murray Bay et Mount Murray.

Une Pétition des Habitans de *Près-de-Ville*, dans la Cité de *Quebec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Young*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires, résidans à *Près-de-Ville*, situé à l'extrémité supérieure de la rue *Champlain*, et se trouvant entre le Quai des Bateaux du Roi et l'Anse appelé "*Munn's Cove*," depuis bien des années, souffrent beaucoup de privations de ce qu'ils n'ont point de sortie pour se rendre au fleuve *Saint Laurent*; et quelque accident, causé, soit par un incendie

Pétition pour ouvrir des passages à la rivière, à Près-de-Ville.

ou

be rendered in point of water, wherein there are no fixed places for that purpose: That the Petitioners, under the above circumstances, have, two years since, submitted a similar Petition to the House, stating the same grievances, but received no answer; having also applied to the Magistrates, whose answer was conclusive, that their Funds were insufficient; but they got the places suitable pointed out for that purpose: That the Petitioners being confident of that superior power vested in the House, are fully persuaded that the House will investigate into the Petitioner's grievances, and adopt that measure of relief suitable to their wants.

*Ordered,* That the three preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

A Petition of the Merchants, Burgesses and Proprietors of the County of *Chambly*, and neighbouring Counties, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Louis Bourdages*, and the same was received and read; taking notice of the Petition of *Edward Southouse Glen*, of *Chambly*, (p. 29) for an exclusive privilege to build a Toll Bridge over the River *Richelieu*; and praying the House not to grant the prayer thereof.

A Petition of *Anthony Gilbert Douglas*, Esquire, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Morin*, and the same was received and read; setting forth: That in the year one thousand eight hundred and twenty nine, the Petitioner solicited from the Legislature the sum of Three hundred and eighty pounds currency, which he had advanced in making the Road from *Saint Grégoire* to *Kingsey*, but the Legislature thought proper to allow him Two hundred pounds only: That the Petitioner solicits as a favor to be heard before the House, hoping that in giving more proof, and submitting more documents than he did at the time, he might obtain the One hundred and eighty pounds to which he still thinks himself entitled.

A Petition of divers Inhabitants of the City of *Montreal*, and of the Parishes of *Sault des Recollets*, *Saint Laurent*, *Saint Martin*, and others, in the District of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That it would be greatly advantageous to the Petitioners, as well as to the public in general, and more particularly to the Inhabitants on the North of the River hereinafter mentioned, were a Bridge to be erected over the *Rivière des Prairies* between the Island of *Montreal* and the *Isle Jésus*, at a mile or so from the Mill of the *Crochet* on the Little River, which is the place where they are informed that Mr. *Thomas Phillips* proposes to pray for a privilege to build a Bridge: That during the Spring and Fall, those Inhabitants residing on the North of the said River, encounter almost insurmountable difficulties in the crossings they are obliged to make to arrive at the Island of *Montreal*, and from the dangers attending the navigation of the said River, because the ice only takes at one place, and that with much difficulty

ou autrement, venant à arriver, on ne pourrait apporter aucun secours, surtout pour le transport de l'eau, parce qu'il n'y a aucune place fixée pour cette fin: Que c'est sous ces circonstances que les Pétitionnaires présentèrent à la Chambre, il y a deux ans, une Pétition semblable, exposant les mêmes griefs; mais à laquelle ils ne reçurent aucune réponse; s'étant aussi adressés aux Magistrats qui leur ont donné pour réponse décisive, que leurs fonds étaient insuffisants; mais que cependant ils ont procédé à marquer les lieux les plus propres pour cet objet: Que les Pétitionnaires certains de l'autorité supérieure dont la Chambre est revêtue, sont pleinement convaincus que la Chambre fera une investigation de leurs griefs, et que de suite, elle adoptera les moyens les plus convenables aux besoins des Pétitionnaires.

*Ordonné,* Que les trois Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et des améliorations publiques.

Une Pétition des Négocians, Bourgeois et Propriétaires du Comté de *Chambly*, et des Comtés circonvoisins, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Louis Bourdages*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition d'*Edward Southouse Glen*, de *Chambly*, (p. 29.) demandant un Privilège exclusif pour bâtir un Pont de Péage sur la *Rivière Richelieu*, et priant la Chambre de ne pas en accorder la demande.

Une Pétition d'*Antoine Gilbert Douglas*, Ecuyer, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Morin*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'en mil huit cent vingt-neuf, il sollicita de la Législature la somme de trois cent quatre-vingt Livres qu'il avait avancée pour le Chemin de *Saint Grégoire* à *Kingsey*, mais qu'elle jugea à propos de ne lui accorder que Deux ceus Livres: Que le Pétitionnaire demande très-humblement d'être entendu devant la Chambre, espérant qu'en donnant plus de preuves, et en fournissant plus de Documents qu'il ne le fit alors, il pourra obtenir les cent quatre-vingt Livres, auxquelles il croit avoir encore droit.

Une Pétition de divers Habitans de la Cité de *Montreal*, et des Paroisses du *Sault des Recollets*, *Saint Laurent*, *Saint Martin*, et autres, dans le District de *Montreal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'il serait d'un grand avantage, tant pour les Pétitionnaires que pour le Public en général et plus particulièrement pour les habitans du nord de la Rivière ci-après mentionnée, qu'un Pont fût érigé sur la *Rivière des Prairies*, entre l'*Isle de Montreal* et l'*Isle Jésus*, à un mille ou environ du moulin du *Crochet*, sur la dite rivière, qui est l'endroit où ils sont informés que M. *Thomas Phillips*, se propose de demander le privilège d'en bâtir un: Que le printemps et l'automne, les personnes qui résident au côté nord de la dite rivière, éprouvent des difficultés presque insurmontables, dans les traverses qu'ils ont à faire pour venir dans l'*Isle de Montreal*, vu que la navigation dans la dite rivière est dangereuse, parce que les glaces ne prennent qu'à un endroit, et avec beaucoup de difficultés et bien du retard, les Cultivateurs résidans dans l'*Isle Jésus* étant obligés

Les trois Pétitions précédentes référées.

Pétition contre la Bâtisse d'un Pont sur la Rivière Richelieu, tel que demandé par E. S. Glen.

Pétition d'A. G. Douglas, pour le remboursement de l'argent par lui dépensé sur le Chemin de St. Grégoire.

Pétition en faveur de la Bâtisse d'un Pont sur la Rivière des Prairies par T. Phillips;

The 3 preceding Petitions referred.

Petition against the erection of a Bridge over the River Richelieu as prayed for by E. S. Glen.

Petition of A. G. Douglas for reimbursement of money expended by him on the St. Grégoire Road.

Petition in favor of the erection of a Bridge over the River des Prairies by T. Phillips;

culty and very late; and from the Farmers inhabiting *Iste Jésus* being obliged to expose their lives in endeavouring to make the ice take at the said place, and the greater number of them being forced to follow a road considerably longer than that they would take were there a Bridge at the place where the said *Thomas Phillips* proposes to erect one of himself: That unfortunately a number of privileges have been obtained for Toll Bridges over the said *Rivière des Prairies*, by persons who have never executed them, and which prevented many of the Petitioners from applying to the House for the same privileges to put them in execution; and which have occasioned expenses and considerable losses to the Petitioners: That the Petitioners feel persuaded that if the privilege prayed for by Mr. *Thomas Phillips* was granted to him, it would be put in execution, from their knowledge of his pecuniary means and the great skill he possesses in architecture, and the various public works with which he has been entrusted by the Government and the said City of *Montreal*; the Petitioners being moreover interested as to the said *Thomas Phillips* obtaining the privilege prayed for. Wherefore they pray the House to grant the privilege as prayed for.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of *Thomas Phillips* of the City of *Montreal*.

Petition for a Rail Road from Montreal to Lake Champlain;

A Petition of divers Merchants, and others, of the City of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That it appears, in the humble opinion of the Petitioners, that the method and routes now pursued for transporting produce and merchandize from the Commercial Towns situated on the navigable waters of the *Saint Lawrence* to *Lake Champlain*, and the Counties to which it is the Highroad; and of conveying into this Province, commodities from the Territories of the *United States*, forming a commercial intercourse of great magnitude, and of increasing value to the Inhabitants of this Province, are so tardy, devious and inadequate for the purposes of the said trade, that the commercial prosperity of *Lower Canada*, far from advancing in the ratio observable in other countries in consequence of great improvements in the modes of conveyance by land not yet practised here, has been evidently much checked and obstructed, and may, it is possible, suffer progressive diminution: That, animated by an anxious desire to see those obstacles to the advancement of the Commercial Interests of this Province removed, the Petitioners, reasoning from the effects of improvements in land conveyance lately invented and put in operation in other countries, have been led to the conviction that, a Rail Road connecting the great navigable waters of the River *Saint Lawrence*, and of *Lake Champlain*, and to be run from the City of *Montreal*, in such direction as the nature of the Trade shall demand, and as the situation of the land and other circumstances shall permit, would be the means of providing a channel of intercourse commensurate with the rapid growth of that branch of Commerce, and would tend to promote the general welfare of the Province: That the Petitioners being persuaded that they cannot in a more effectual manner render themselves serviceable to the community, are willing to undertake the construction of a sufficient Rail Road, adapted to the purposes aforesaid, but they are at the same time deeply sensible that it would be the height of indiscretion for them to embark in an enterprize, demanding the expenditure of a very large capital, and the continual outlay of money in repairs, and attended with manifold risks, unless the Legislature of the Province shall be pleased to assist them in accomplishing their said plan, and to extend to them that degree of protection requisite to justify them in

obligés de risquer leurs vies pour faire prendre les glaces au dit lieu, et la plupart d'entr'eux étant obligés de prendre un Chemin, considérablement plus long que celui qu'ils prendraient s'il y avait un pont à l'endroit où le dit *Thomas Phillips* se propose de l'ériger: Que malheureusement plusieurs privilèges ont été obtenus pour des Ponts de péage sur la dite *Rivière des Prairies*, par des personnes qui ne les ont jamais mis à exécution; ce qui aurait empêché plusieurs des Pétitionnaires de s'adresser à la Chambre pour en obtenir le même privilège, et le mettre à exécution, et ce qui aurait occasionné des dépenses et pertes considérables aux Pétitionnaires, qui sont persuadés que si le privilège demandé par M. *Thomas Phillips* lui est accordé, il sera mis à exécution, d'après ce qu'ils connaissent des moyens pécuniaires et des grandes connaissances que cette individu possède dans l'Architecture, et les différens travaux publics dont il a été chargé par le Gouvernement et la dite Cité de *Montréal*, les Pétitionnaires s'étant en outre très intéressés à ce que le dit *Thomas Phillips* obtienne le privilège demandé. C'est pourquoi ils supplient la Chambre d'accorder le dit privilège, tel que demandé.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *Thomas Phillips*, de la Cité de *Montréal*.

référé.

Une Pétition de divers Marchands, et autres, de la Cité de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'il paraît, dans l'humble opinion des Pétitionnaires, que la méthode et les routes actuelles, pour le transport des produits et des marchandises, des villes commerçant et situé sur les eaux navigables du *Saint Laurent*, au *Lac Champlain*, et aux pays dont il est la grande route, et pour le transport en cette Province des produits des territoires des *Etats-Unis*, formant des relations commerciales d'une grande importance, et d'une valeur croissante pour les Habitans de cette Province, sont exposés à tant de délais, à tant de détours et sont si insuffisantes pour les fins du dit Commerce, que la prospérité commerciale du *Bas-Canada*, loin d'avancer à proportion de l'avancement que l'on remarque dans d'autres pays, résultant des perfectionnemens qu'on y a faits dans les moyens du transport par terre, qui n'ont pas encore été introduits ici, a été évidemment beaucoup retardée, et il y a à craindre pour elle une diminution progressive: Qu'animés d'un désir ardent de voir disparaître ces obstacles à l'avancement des intérêts commerciaux de cette Province, les Pétitionnaires raisonnant d'après les effets des perfectionnemens du transport par terre récemment inventés, et mise en opération dans d'autres pays, en sont venus à la conviction, qu'un Chemin de fer qui lierait les grandes eaux navigables du *Saint Laurent*, et du *Lac Champlain*, et qui partirait de la Cité de *Montréal*, en suivant la direction que demandera la nature du Commerce, et que permettront de suivre la situation du terrain et les autres circonstances, serait le moyen d'ouvrir une voie de communication proportionnée à l'accroissement rapide de cette branche de commerce, et tendrait à promouvoir le bien-être général de la Province: Que les Pétitionnaires persuadés qu'ils ne peuvent se rendre utiles à la société d'une manière plus efficace, sont disposés à entreprendre la construction d'un Chemin de Fer suffisant et adopté aux fins susdites; mais en même tems, ils connaissent qu'il serait pour eux de la dernière imprudence de s'embarquer dans une entreprise qui demandera la dépense d'un capital très-considérable, et des déboursés continuels pour les réparations, et qui est accompagnée de risques sans nombre, à moins qu'il ne plaise à la Législature de cette Province de les aider à accomplir le dit projet, et de leur donner la protection nécessaire, pour leur permettre de tenter l'aventure, avec quelque chance

L'Étition pour un Chemin de Fer de Montréal au Lac Champlain.

in pursuing the adventure with some reasonable chance of success : That the Petitioners, trusting to encouragement in this project from the House, humbly represent that for enabling the Petitioners to attain the objects which they have in view, and in order to render the line of communication more complete and uninterrupted, the right of erecting a wharf or wharves on the shore of the South side of the said River *Saint Lawrence*, in connection with the said Rail Road, and of deepening the shoal water on the South side of the River *Saint Lawrence* opposite to the City of *Montreal*, in parts where the same may be necessary to afford an approach to the said wharf, and if such course should be more expedient or practicable, the right of erecting a wharf or wharves and of extending and bridging the same out to meet the navigable water or channel of the said River, should be conferred on the Petitioners : That, calculating the rates for conveyance of Passengers and Merchandise through the whole line of the projected Rail Road, on as low a scale as may admit of a moderate profit being yielded to the Petitioners, they humbly state that a less price or Toll than five shillings for the conveyance of each Passenger to or from the said City of *Montreal*, and fifteen shillings for the transportation of each ton of Goods, Wares and Merchandise, to or from the said City of *Montreal*, should not, with any regard to justice, or consistently with a desire to promote this laudable undertaking, be fixed or established. Wherefore the Petitioners pray that the House will be pleased to take the premises into consideration, and that by an Act of the Parliament of the said Province, the Petitioners may be authorized and empowered to construct, establish and maintain a Rail Road from the said City of *Montreal*, to connect the navigable waters of the said River *Saint Lawrence* with the waters of Lake *Champlain*, in such direction as the interests of the Trade carried on between this Province and the countries surrounding the Lake *Champlain*, and the other parts with which that water affords communication, shall demand, and as the nature of the ground and other circumstances may permit ; and to take, use and keep possession of such parts of the land and water throughout the Line of the said projected Rail Road as may be necessary for constructing the said Rail Road, and making and maintaining the communication to be hereby effected ; and to erect and maintain a wharf or wharves on the shore of the South side of the said River *Saint Lawrence*, in connection with the said Rail Road, and to deepen the shoal water of the South side of the River *Saint Lawrence*, opposite to the City of *Montreal*, in parts where the same may be necessary to afford an approach to the said wharf or wharves, and, if such other course should be more expedient or practicable, to erect and maintain a wharf or wharves on the South side of the said River at the place aforesaid, and to extend and bridge out the same to meet the navigable water or channel of the said River *Saint Lawrence* ; and that, by such Act of Parliament, an exclusive privilege of constructing, keeping and maintaining the said Rail Road to and from the parts aforesaid, and of constructing, keeping and maintaining the said wharf or wharves, and of deepening the said waters of the River *Saint Lawrence* at the place aforesaid, be granted to the Petitioners for a period of time not less than twenty five years, the whole under and subject to such restrictions and regulations as to the House in its wisdom shall seem fit

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*,

chance raisonnable de succès : Que les Pétitionnaires attendant de la Chambre de l'encouragement dans ce projet, exposent humblement, que pour que les Pétitionnaires soient en état d'atteindre les objets qu'ils ont en vue, et de rendre la ligne de communication plus complète et sans interruptions, il faudrait que les Pétitionnaires eussent le droit de construire sur le rivage méridional du fleuve *Saint Laurent*, un Quai ou des Quais qui seraient liés avec le dit Chemin de Fer, et de creuser le lit du fleuve du côté méridional, vis-à-vis de la Cité de *Montréal*, dans les endroits où l'eau est peu profonde et où il sera nécessaire de creuser pour approcher du dit Quai, ou, si la chose était plus expédiente ou plus praticable, le droit de construire un Quai ou des Quais, et les faire projeter ou ponter jusqu'à l'eau navigable, ou jusqu'au chenal du dit Fleuve : Qu'en calculant les péages pour le transport des Voyageurs et des marchandises, à un taux qui soit de nature à pouvoir rapporter un profit modéré aux Pétitionnaires, ils exposent humblement qu'on ne peut fixer ou établir, en ayant égard à la justice, et en ayant en vue d'encourager cette louable entreprise un prix ou péage moindre de cinq schelings pour le transport de chaque voyageur de, ou à la dite cité de *Montréal*, et de quinze schelings pour le transport de chaque tonneaux de marchandises et autres effets de, et à la dite Cité de *Montréal*. A ces causes, les Pétitionnaires demandent qu'il plaise à la Chambre de prendre l'exposé ci-dessus en considération, et que les Pétitionnaires soient par un Acte du Parlement de la dite Province, autorisés à construire, établir et maintenir un Chemin de Fer, à partir de la dite Cité de *Montréal*, pour lier les eaux navigables du fleuve *Saint Laurent*, avec les eaux navigables du Lac *Champlain*, en suivant la direction que demanderont les intérêts du Commerce entre cette Province, et les Pays qui environnent le dit Lac *Champlain*, et les autres parties à qui ce Lac sert de voie de communication, et que permettront de suivre la nature du terrain et autres circonstances, et à prendre possession et à faire usage de toute partie de terre et d'eau, dans toute la ligne du dit Chemin de fer projeté, qui sera nécessaire pour la construction du dit Chemin de Fer, et pour faire et maintenir la communication qui sera par là effectuée et à construire et à maintenir sur le rivage méridional du fleuve *Saint Laurent*, un Quai, ou des Quais liés avec le dit Chemin de Fer ; et à creuser le lit du dit fleuve *Saint Laurent*, vis-à-vis de la dite Cité de *Montréal*, dans les parties où l'eau est peu profonde, et qu'il sera nécessaire de creuser pour approcher du dit Quai ou des dits Quais, et si la chose se trouvait être plus expédiente ou plus praticable, à construire et maintenir un Quai ou des Quais du côté méridional du dit Fleuve, à l'endroit susdit, et à les faire projeter et porter jusqu'aux eaux navigables, ou jusqu'au chenal du dit fleuve *Saint Laurent*, et qu'il soit accordé aux Pétitionnaires, par tel Acte du Parlement, le privilège exclusif de construire, tenir et maintenir le dit Chemin de Fer de, et aux parties susdites, et de construire, tenir et maintenir le dit Quai ou les dits Quais, et de creuser le lit du fleuve *Saint Laurent*, à l'endroit susdit, pour une période de tems de pas moins de vingt cinq années ; le tout sous tels réglemens et restrictions, que, dans sa sagesse, la Chambre jugera à propos de faire.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de Cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec tout la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*,

Ordered, That Mr. Leslie, Mr. Quesnel, Mr. Fisher, Mr. De St. Ours and Mr. Louis Bourdages do compose the said Committee.

Ordonné, Que M. Leslie, M. Quesnel, M. Fisher, M. De St. Ours et M. Louis Bourdages composent le dit Comité.

Petition of S. B. Hart, praying that the Jews in this Province may be relieved from any disabilities they are subject to;

A Petition of *Samuel Bécancour Hart*, of the Town of *Three Rivers*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner is a native of the Town of *Three Rivers*; that he professes the Jewish Religion, and that he holds considerable landed property in this Province: That he is descended from *Aaron Hart*, Esquire, a British born-subject, who came over from *England* to this Province at the Conquest of *Canada* by the Arms of *Great Britain*: That the family of the Petitioner have uniformly supported an honorable character as loyal subjects and as useful and influential members of the community of *Three Rivers*: That the right of holding lands has never been disputed to persons of the Jewish Faith, and that their legal admissibility to office did not until now become the subject of controversy: But it has become the painful duty of the Petitioner to complain to the House of certain recent acts of the Executive Government of this Province, by which he and all persons professing the Jewish Religion are excluded from office in a manner very public and mortifying, and which the Petitioner could not bear in silence without forfeiting every claim to his own esteem, and to the good opinion of his fellow subjects, particularly his brethren of the Jewish Faith: That, on the twenty sixth of July last past, a Letter was written to the Petitioner by Lieutenant Colonel *Yorke*, Secretary to Sir *James Kempt*, then Administrator of the Government of this Province, enquiring whether the Petitioner was disposed to undertake the regular performance of the duties of a Magistrate, in the District of *Three Rivers*, and would qualify to act as such under the provisions of an Act passed in the last Session of the Provincial Legislature, and acquainting the Petitioner that if he was disposed to qualify and to perform the active duties of a Magistrate, his name would be inserted in the new Commission of the Peace: That to this Letter the Petitioner answered, on the twenty eighth day of the same month of July, that he was disposed to undertake the regular performance of the duties of a Magistrate, and would qualify as such, if it should please His Excellency to command his services: And that to the great and painful surprise of the Petitioner he received a Letter from the same Lieutenant Colonel *Yorke*, dated the nineteenth of October last, informing him that His Excellency the Administrator of the Government having deemed it proper to lay before the Executive Council the List of persons that it was proposed to insert in the new Commission of the Peace for the District of *Three Rivers*, in which List his name was inserted, a Committee of the whole Council had reported to His Excellency their opinion, that a person professing the Jewish Religion could not take the Oath of qualification, and consequently ought not to be included in the Commission; and that His Excellency having also been advised to the same effect by the chief Law Officer of the Crown, would feel necessarily obliged to omit the name of the Petitioner in the Commission; and that accordingly the name of the Petitioner has been omitted in the Commission of the Peace for the District of *Three Rivers*, merely because the Petitioner professes the Religion of his father,—that Religion in which he has been born and educated, which inculcates the sacred duties of adoration to God, and loyalty to the King, and this in an age of liberality and universal tolerance, and in a country where a foreign Jew naturalized by a residence of seven years is admissible to every office, and into which the Petitioner is informed

Une Pétition de *Samuel Bécancour Hart*, de la Ville des *Trois-Rivières*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, laquelle a été reçue et lue; exposant:—Que le Pétitionnaire est natif de la Ville des *Trois-Rivières*; qu'il professe la Religion Judaïque, et qu'il possède des Biens-Fonds considérables en cette Province: Qu'il est descendu d'*Aaron Hart*, écuyer, né Sujet Britannique, qui vint d'*Angleterre* en cette Province lors de la Conquête du *Canada*, par les armes de la *Grande-Bretagne*: Que la Famille du Pétitionnaire a toujours soutenu un caractère honorable comme Loyaux Sujets et comme Membres utiles et influens de cette Société: Que le droit de posséder des terres n'a jamais été contesté en cette Province aux personnes de la Religion Juive, et que leur admissibilité aux Offices n'avait pas été jusqu'à présent un sujet de dispute: Mais il est devenu du pénible devoir du Pétitionnaire de se plaindre à la Chambre de certains Actes récents du Gouvernement Exécutif de cette Province, par lesquels, lui et tous ceux qui professent la Religion Juive se trouvent exclus des Offices d'une manière très publique et mortifiante, et que le Pétitionnaire ne saurait supporter en silence sans perdre tout droit à sa propre estime et à la bonne opinion de ses Concitoyens, particulièrement de ses frères de la foi Judaïque: Que le vingt-six juillet dernier il fut écrit une Lettre au Pétitionnaire par le Lieutenant Colonel *Yorke*, Secrétaire de Sir *James Kempt*, alors Administrateur du Gouvernement de cette Province, par laquelle il s'enquerra si le Pétitionnaire était disposé à se charger d'accomplir régulièrement les devoirs de Magistrat dans le District des *Trois-Rivières*, et s'il consentirait à se qualifier comme tel, suivant les dispositions d'un Acte passé dans la dernière Session de la Législature Provinciale, et informait le Pétitionnaire que s'il voulait se qualifier et remplir les devoirs actifs de la Magistrature, son nom serait inséré dans la nouvelle Commission de la Paix: Qu'à cette Lettre, le Pétitionnaire répondit le vingt-huitième jour du même mois de Juillet, qu'il était disposé à se charger d'accomplir régulièrement les devoirs d'un Magistrat et se qualifierait comme tel, s'il plaisait à Son Excellence de requérir ses services: Et à la grande et pénible surprise du Pétitionnaire, il reçut une Lettre du même Lieutenant Colonel *Yorke*, en date du dix-neuf d'Octobre dernier, l'informant, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, ayant jugé à propos de mettre devant le Conseil Exécutif la Liste des personnes qu'on se propose d'insérer dans la nouvelle Commission de la Paix, pour le District des *Trois-Rivières*, dans laquelle liste son nom était inséré, un Comité de tout le Conseil avait fait Rapport à Son Excellence de son opinion, qu'une personne faisant profession de la Religion Juive ne pouvait pas faire le serment de qualification, et conséquemment ne devait pas être mise dans la Commission de la Paix; et que Son Excellence ayant reçu le même avis du premier Officier de Loi de la Couronne, se trouvait nécessairement obligé d'omettre le nom du Pétitionnaire dans la Commission; et effectivement le nom du Pétitionnaire a été omis dans la Commission de la Paix pour le District des *Trois-Rivières*, seulement parce qu'il professe la Religion de ses Pères, Religion dans laquelle il a été élevé et qui lui inculque les devoirs sacrés de l'Adoration envers Dieu et de Loyauté envers le Roi; et ce, dans un âge de libéralité et de tolérance universelle, et dans un Pays où un Juif étranger, naturalisé par un séjour de sept ans, est admissible à tous les emplois, et dans lequel le Pétitionnaire est informé que les Lois de l'*Angleterre*,

Pétition de S. B. Hart, demandant que les Juifs, en cette Province soient relevés de toute incapacité, à laquelle ils sont assujettis;

ed the disabling Laws of *England* were never introduced. Therefore the Petitioner humbly implores the House to take his case into their serious deliberation, and relieve him as well as his brethren from any disabilities they at present are subject to, by the illegal acts of the Colonial Executive.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Grievances.

*Ordered*, That one hundred and fifty Copies of the said Petition be printed for the use of the Members of this House.

A Petition of divers Inhabitants of the City of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Young*, and the same was received and read; setting forth: That for many years the Communities of the *Hôtel Dieu*, and General Hospital at *Quebec*, have applied, without success, to the Legislature of this Province, for an aid to enable the said Communities, whose means are very limited, to be of more service to the indigent, to whom it is known they have heretofore rendered so much assistance: That the Citizens of *Quebec*, and the Legislature themselves, have encouraged the said Community of the *Hôtel Dieu* to construct a new Edifice for extending their Establishment; and that the said Community of the General Hospital have, at their own cost, increased the number of apartments for the Sick, without the necessary expenditure for the support of a much greater number of suffering poor Invalids being as yet provided for: That the growth of the population and consequent increase of penury disposes the said Communities to devote themselves to the wants of the poor, and to relieve them in their sufferings with the assistance of the Legislature, which, if withheld, seeing their narrow circumstances, the said Communities will be prevented from receiving to their care any more of the Sick and Infirm: That the said Community of the *Hôtel Dieu* are prepared to increase the number of Beds to as far as twenty, at the rate of Twenty pounds currency, per annum, for each Bed, which, together with the ten already erected at the expense of the public, will amount to thirty; and that the said Community of the General Hospital, are also ready to increase the number of Beds for the Infirm to forty two, by adding twelve to the thirty they have at present, at the rate of Twenty pounds currency, per annum each, a sure way of relieving suffering humanity; the said Communities being well known to be of those Institutions where the Indigent may and can receive the most prompt assistance and most careful attention: That it would, nevertheless, be expedient to provide that individuals of easy circumstances shall not send thither their sick Servants without a reasonable indemnity: That, therefore, the Petitioners fully relying on the wisdom and justice of the House, one of whose most sacred duties is to relieve the unfortunate, hope that they will take the premises into consideration, and grant to the Petitioners the aforesaid aid to augment the said number of Beds.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the President of the Corporation of the *Montreal* General Hospital.

A Petition of divers Inhabitants of the Counties of *Saguenay*, *Montmorency* and *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Panet*, and the same was received and read; setting

*gleterre*, qui établissent des incapacités, n'ont jamais été introduites: Pour ces raisons, le Pétitionnaire implore humblement la Chambre, et la prie de prendre ses Grievs en sa sérieuse considération, et de le relever, lui et ses frères, de toute incapacité à laquelle ils sont présentement assujettis par les Actes illégaux de l'Exécutif Colonial.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent pour les Grievs.

*Ordonné*, Que cent cinquante Copies de la dite Pétition soient imprimées pour l'usage des Membres de de cette Chambre.

Une Pétition de divers Habitans de la Cité de *Quebec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Young*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant:—Que depuis plusieurs années, les Communautés de l'*Hôtel-Dieu* et de l'*Hôpital-Général* de *Quebec*, se sont adressées sans succès à la Législature de cette Province, aux fins d'obtenir une aide qui mit les dites Communautés, dont les moyens sont très limités, en état d'être plus utiles à la classe indigente à laquelle il est reconnu qu'elles ont ci-devant rendu de si grands services: Que les Citoyens de *Quebec*, et la Législature elle-même, ont encouragé la dite Communauté de l'*Hôtel-Dieu* à construire un nouvel Edifice pour étendre son établissement; et que la dite Communauté de l'*Hôpital Général* a, à ses propres frais, augmenté les Salles des Malades, sans qu'il ait été jusqu'à présent pourvu aux dépenses nécessaires et à l'entretien d'un plus grand nombre d'individus souffrans et pauvres: Que la Population, et conséquemment le nombre de malheureux s'accroissant, les dites Communautés sont bien disposées, à se prêter au besoin des pauvres et à les soulager dans leurs souffrances, au moyen d'une aide de la Législature, sans laquelle, vu leur peu de moyens, elles ne pourront augmenter le nombre de malades et infirmes: Que la dite Communauté de l'*Hôtel-Dieu* est prête à augmenter le nombre de Lits pour les malades jusqu'à vingt, à raison de vingt livres courant par an, pour chaque Lit, ce qui formera, avec les dix établis à la charge du Public, trente Lits; et que la dite Communauté de l'*Hôpital Général* est aussi prête à augmenter le nombre de Lits pour les infirmes jusqu'à quarante deux, en ajoutant aux trente qui existent actuellement, douze Lits, en raison aussi de vingt livres courant par an, pour chaque, moyen sûr de soulager l'humanité souffrante; les dites Communautés étant bien connues pour être de ces Institutions où la classe indigente peut et doit recevoir les plus prompts secours et l'attention la plus soignée: Qu'il serait néanmoins expedient de pourvoir à ce que des individus aisés n'y envoyassent point sans indemnité raisonnable leurs serviteurs malades: En conséquence, les Pétitionnaires reposant en pleine confiance dans la sagesse et justice de la Chambre, dont un des devoirs les plus sacrés est de venir au secours des malheureux, espèrent qu'elle voudra bien prendre la présente Pétition sous considération, et après mûr examen, accorder aux Pétitionnaires l'aide ci-dessus, pour l'augmentation des dits Lits.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition du Président de la Corporation de l'*Hôpital Général* de *Montréal*.

Une Pétition de divers Habitans des Comtés de *Saguenay*, *Montmorency* et *Quebec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Panet*, laquelle a été reçue et lue: exposant:—Que depuis l'ouverture

Référée;

A être imprimée.

Pétition pour une aide, afin d'augmenter le nombre des Lits dans l'*Hôtel-Dieu* et l'*Hôpital Général* à *Quebec*.

référée.

Pétition pour amender l'Acte relatif aux Maisons d'Entretien Public.

referred;

to be printed.

Petition for an aid to augment the number of Beds in the *Hôtel Dieu* and General Hospital at *Quebec*;

referred.

Petition for amendments to the Act relating to Houses of Public Entertainment;

ting forth : That since the opening of the Road called *des Caps*, which has established a communication between the Counties of *Saguenay*, *Montmorency* and *Quebec*, many more journies are made by land in that part of the Province than formerly : That a great inconvenience, which the Petitioners and travellers in general experience, is the want of a House of Public Entertainment in several of the Parishes which the Highroad traverses: and in particular the Parish of *Sainte Anne*, where the Road *des Caps* comes to an end: That this inconvenience arises from the Officers provided by the Law for the purpose of giving Certificates to persons desirous of obtaining a Licence, absolutely refusing to give such Certificates,—doubtless from a laudable, though unenlightened, motive: That the Petitioners humbly submit that Travellers and the Public in general, ought not to be deprived of the advantage of finding, at all times, Houses proper and convenient to receive them. Wherefore they humbly conclude that the House will deign to take their Petition into consideration, and accord to them such remedy as the House in their wisdom may find suitable, when they shall take into consideration the continuing of the Act of the Ninth year *George* the Fourth, Chapter seven, intituled, “ An Act further to regulate persons who “ keep Houses of Public Entertainment, and retail “ Spirituous Liquors, and for other purposes.”

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Expiring Laws.

Address for Documents relating to the renewal of Commissions.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency would be pleased to cause to be laid before this House, a Copy of His Majesty's Proclamation, bearing date at *Saint James'* the twenty eighth day of June last, “ requiring all persons being in Office of Authority or Government, at the decease of His late Majesty *George* the Fourth, to proceed in the execution of their respective Offices;” and, also, Copies of any opinions in possession of the Government of this Province on the subject of the renewal of Commissions held under His Majesty's Government in the said Province, during pleasure, which His Excellency may deem proper to be communicated; and, also, any other proceedings had in relation to the renewal of such Commissions.

*Ordered*, That Mr. *Bedard*, Mr. *Louis Bourdages* Mr. *Neilson* and Mr. *Peck* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Message to Council for attendance of Honble. John Stewart.

*Resolved*, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable *John Stewart*, one of their Members, to attend the Standing Committee of Agriculture, on Thursday next, at ten o'clock in the morning, to be examined before the said Committee relative to the Toll demanded for the grinding of Oats.

*Ordered*, That Mr. *Guillet* do carry the said Message to the Legislative Council.

Message from His Excellency.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth:—

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Light Houses.

The Governor in Chief transmits to the House of Assembly a Copy of the Minutes of Proceedings had

l'ouverture du Chemin des Caps qui a établie une communication entre les Comtés de *Saguenay* et *Montmorency Québec*, il se fait beaucoup plus de voyages par terre dans cette partie de la Province qu'autre fois : Qu'un grand inconvénient que les Pétitionnaires et les voyageurs en général éprouvent, c'est de ne trouver aucune maison d'entretien public dans plusieurs des Paroisses que le grand chemin traverse, et notamment en la Paroisse de *Sainte Anne*, où le Chemin des Caps aboutit: Que cet inconvénient vient de ce que les Officiers préposés par la Loi pour donner des certificats aux personnes qui désirent obtenir une licence, se refusent absolument à en donner, dans un motif bien louable sans doute, mais peu éclairé: Que les Pétitionnaires soumettent humblement qu'on ne devrait pas priver les voyageurs et le Public en général de l'avantage de trouver en tout tems des maisons propres et convenables à les recevoir. Pourquoi, ils concluent humblement que la Chambre daigne prendre leur exposé en sa considération, et leur accorder tel remède que, dans sa sagesse, elle trouvera convenable, lorsqu'il s'agira de continuer l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre sept, intitulé, “ Acte qui “ fait des réglemens ultérieurs pour les personnes qui “ tiennent des maisons d'entretien public, et qui détaillent des liqueurs fortes, et pour d'autres objets.”

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Lois expirantes. référée.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à son Excellence le Gouverneur en Chef, priant son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre, copie de la Proclamation de Sa Majesté, datée de *Saint James* le vingt-huit jour de Juin dernier, enjoignant à toutes personnes tenant un office ou autorité du Gouvernement lors du décès de feu Sa Majesté *George* Quatre, de continuer dans l'exécution de leurs emplois respectifs; et aussi, copies de tels avis qui peuvent être en la possession du Gouvernement de cette Province au sujet du renouvellement des Commissions tenus sous le Gouvernement de Sa Majesté dans la dite Province, durant bon plaisir, et dont son Excellence jugera convenable de donner communication, et aussi, de tous autres procédés qui peuvent avoir eu lieu au sujet du renouvellement des dites Commissions.

Adresse demandant des documents relatifs au renouvellement des Commissions.

*Ordonné*, Que M. *Bedard*, M. *Louis Bourdages*, M. *Neilson* et M. *Peck*, présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *John Stewart*, un de leurs Membres, de venir jeudi prochain, à dix heures du matin, devant le Comité permanent pour l'Agriculture, pour être examiné devant le dit Comité, relativement au droit de mouture demandé sur l'avoine.

Message au Conseil demandant la présence de l'Honorable John Stewart.

*Ordonné*, Que M. *Guillet* porte le dit message au Conseil Législatif.

Le Lieutenant Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signé de Son Excellence.

Message de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

AYLMER,

GOUVENEUR EN CHEF.

Le Gouverneur en Chef transmet à la Chambre d'Assemblée une copie des minutes des procédés du Bureau de

Phares.

had by the Trinity Board respecting the site of the Light House proposed to be built on the Island of *Saint Paul*, together with a copy of the Report and the Plan of the Island made by Mr. *Adams*, Architect and Surveyor, & Mr. *Young*, Superintendent of Pilots.

The Governor in Chief also transmits the Report of the Board giving a detail of their proceedings as Commissioners for the erection of Light Houses: an Address praying that remuneration be granted to the Registrar of the Corporation, and to the Harbour Master and Superintendent of Pilots, for their extra services during the last two years; an Estimate of the probable expense to be incurred in completing the Light Houses on *Anticosti*, with a Report and Estimate of the probable annual expense.

All which the Governor recommends to the consideration of the House of Assembly.

Castle *Saint Lewis*,  
Quebec, 7th February, 1831.

A.

List of the Documents and Plan referred to in the Message relating to the erection of a Light House on *St. Paul's* Island.

- No. 1. Plan of *St. Paul's* Island by Mr. *Adams*.
- No. 2. Report respecting the facilities of erecting a Light House on *St. Paul's* Island, with a description and Estimate.
- No. 3. Address of Trinity Board, &c, relating to the erection of a Light House on *St. Paul's* Island.
- No. 4. Address of the Trinity House of the fifth October, one thousand eight hundred and thirty.
- No. 5. Estimate of probable expense to be incurred in completing the Light House on the S. W. Point of *Anticosti*, and for the erection of another Light House on the East end of that Island.
- No. 6. Letter of seventh January, one thousand eight hundred and thirty one, from the Registrar of the Trinity House.
- No. 7. Proceedings of the Trinity House of eighteenth January, one thousand eight hundred and thirty one, & Letter from the Registrar of the same date.
- No. 8. Estimate of the probable annual expense of the Light Houses and Floating Light under the Acts of the ninth *George* the Fourth Chapter twenty-four, and tenth and eleventh *George* the Fourth Chapter thirty-four.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

No. 2.

Report of the proceedings of a Party commissioned to examine the facilities for erecting a Light House on *St. Paul's* Island, at the Eastern entrance of the Gulph of *St. Lawrence*, in the Summer of one thousand eight hundred and thirty, accompanied by a descriptive Report of the Island.

1830,

24th June. In pursuance of Instructions from the *Quebec* Trinity Board, we, the undersigned, on the twenty fourth of June, embarked in the Colonial hired Brig *Kingfisher*, Captain *Rayside*, Commander, with two Miners engaged for the business. On leaving the Port of *Quebec* that day, arrived on the twenty ninth at *Chatham* on the River *Miramichi*, and immediately proceeded to wait upon the Commissioners appointed by the Province of *New Brunswick* to carry into effect the same undertaking conjointly with the *Quebec* Trinity Board; these Gentlemen, Messieurs

de la Trinité, relativement au site du Phare qu'on se propose de bâtir sur l'Île *Saint Paul*, avec une copie du Rapport et le Plan de l'Île faits par M. *Adams*, Architecte et Arpenteur, et par M. *Young*, Surintendant des Pilotes.

Le Gouverneur en Chef transmet aussi le Rapport du Bureau donnant un état détaillé de leurs procédés comme Commissaires pour l'érection de Phares; une Adresse demandant une rémunération pour le Régistrare de la Corporation, pour le Maître du Hâvre et pour le Surintendant des Pilotes, en considération des services extraordinaires qu'ils ont rendus l'année dernière; une évaluation du coût probable de l'achèvement des Phares de l'Île d'*Anticosti*, avec un Rapport et une évaluation de la dépense annuelle probable.

Tous lesquels le Gouverneur en Chef recommande à la considération de la Chambre d'Assemblée.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 7 Février 1831.

A.

Liste des Documens et Plan mentionnés dans le Message relatif à l'érection d'un Phare sur l'Île *Saint Paul*.

- No. 1. Plan de l'Île *Saint Paul*, par M. *Adams*.
- No. 2. Rapport sur les facilités d'ériger un Phare sur l'Île *Saint Paul*, avec une description et une évaluation.
- No. 3. Adresse du Bureau de la Trinité, etc. relative à l'érection d'un Phare sur l'Île *Saint Paul*.
- No. 4. Adresse de la Maison de la Trinité, en date du cinq Octobre mil huit cent trente.
- No. 5. Evaluation du coût probable de l'achèvement du Phare sur la Pointe Sud-Ouest d'*Anticosti* et de l'érection d'un autre Phare sur l'extrémité orientale de cette Île.
- No. 6. Lettre en date du sept Janvier mil huit cent trente-un, du Régistrare de la Maison de la Trinité.
- No. 7. Procédés de la Maison de la Trinité, du dix-huit Janvier mil huit cent trente-un, et Lettre du Régistrare de la même date.
- No. 8. Evaluation de la dépense probable annuelle des Phares et du Phare flottant, conformément aux Actes de la neuvième *George* Quatre, Chapitre vingt-quatre, et des dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre trente-quatre.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

No. 2.

Rapport des Procédés du Parti chargé d'examiner les facilités qu'il y a d'ériger un Phare sur l'Île *Saint Paul*, à l'entrée orientale du Golfe *Saint Laurent*, dans l'Été de mil huit cent trente, accompagné d'un Rapport descriptif de l'Île.

1830.

24 Juin. En obéissance aux instructions du Bureau de la Trinité de *Québec*, nous soussignés, ce vingt-quatre Juin, nous sommes embarqués à bord du Brig loué pour le service colonial, le *Kingfisher*, Capitaine *Rayside*, Commandeur, avec deux mineurs engagés pour les fins de l'expédition. Nous laissâmes le Port du *Québec* ce jour-là, et nous arrivâmes le vingt-neuf à *Chatham*, sur la Rivière *Miramichi*, et nous nous rendîmes immédiatement auprès des Commissaires nommés par la Province du *Nouveau-Brunswick*, pour effectuer le même projet,

2 C



- 24th June. sieurs *Cunard*, *Abrams* and *Rankin*, having examined the Documents which we submitted to their inspection, immediately began to take measures to forward the business; and, on the eighth of July, *Joseph Cunard*, Esquire, Commissioner, having completed his arrangements, embarked in the *Kingfisher* with two professional persons, Messieurs *Froste* and *Lamont*, who were engaged at *Miramichi*, on the part of *New Brunswick*, and the expedition sailed direct for *Saint Paul's Island* on the same day.
- 13th July. Made *Saint Paul's Island*, and the weather being favorable, we landed in a Cove near the South Western extremity of the Island. Here the party found a Fishing establishment, and having made a few necessary enquiries of the Principal, proceeded into the interior for the purpose of ascertaining the highest point of elevation, as such would probably prove to be the most proper site on which to erect the Beacon in contemplation; having discovered the position of this highest point, though time did not permit them to ascend to its summit on that day, the party returned to the House, and the undersigned, with Messieurs *Froste* and *Lamont*, and the Miners, fixing a camp in a neighbouring Cove, remained on the Island in readiness for commencing operations on the morrow.
- 14th " The party left on shore on reaching the summit of the hill, remarked yesterday as probably the highest point of elevation on the Island, found a Flagstaff already erected there by Messieurs *Cunard* and *Rayside*, who had landed on the opposite side of the Island at a point whence the route is shorter to the Site proposed, but more difficult from its greater steepness. Having reached this height, and a number of trees being cut down, a Levelling Instrument was fixed, and by means of it, it was ascertained that the spot actually is the highest ground of the Island.
- 15th " Considering it of importance to learn the exact elevation of this Point above the level of the Sea, a Road was this day commenced through the wood, sufficiently wide to permit carrying on a line of levels, and the Miners were set to work on the intended Site of the Building, to ascertain the quality of the Rock, which here lies close to the surface.
- 16th " On the sixteenth, while Messieurs *Froste* and *Lamont* continued the cut through the wood, and the Miners were occupied with quarrying, we, the undersigned, accompanied by Captain *Rayside*, made the circuit of the Island in the Launch, and, the weather being favorable were enabled to examine very minutely all the indentations of the Coast. By observations with a Compass of the bearings from point to point all round the Island, and judgment of distances, we were enabled also to make a complete sketch of the Coast, which will be found tolerably correct. By this outline we judge the length of *Saint Paul's Island* to be about two and a half miles, and the greatest breadth about one mile.
- 17th " A Line of Levels was this day carried on from the Flagstaff to the water's edge, and the
- 24 Juin. projet, conjointement avec le Bureau de la Trinité de Québec. Ces Messieurs, MM. *Cunard*, *Abrams* et *Rankin*, ayant examiné les Documents que nous soumîmes à leur inspection, prirent sur le champ des mesures pour avancer l'affaire, et le huit de Juillet, *Joseph Cunard*, écuyer, Commissaire, ayant complété ses arrangements, s'embarqua à bord du *Kingfisher* avec deux personnes de l'art, MM. *Froste* et *Lamont*, qui avaient été engagés à *Miramichi*, de la part du *Nouveau-Brunswick*, et le même jour l'Expédition fit voile directement pour l'Île *Saint Paul*.
- 13 Juillet. Nous arrivâmes à l'Île *Saint Paul*, et le tems étant favorable, nous mîmes pied à terre dans une anse près de l'extrémité Sud-Ouest de l'Île. En cet endroit le parti trouva une Pêcheurie, et après avoir pris du principal de l'établissement les informations nécessaires, nous avançâmes dans l'intérieur pour nous assurer du plus haut point d'élévation, où qu'il serait en toute probabilité l'endroit le plus propre pour bâtir un Phare qui pût être vu de loin; ayant découvert la position de ce plus haut point d'élévation, quoique le tems ne nous permit pas alors de monter ce jour-là jusqu'à son sommet, le parti retourna au rivage; et les soussignés, avec MM. *Froste* et *Lamont*, et les mineurs, ayant campé dans une anse voisine, restèrent sur l'Île préparés à commencer les opérations le lendemain.
- 14 " Le parti laissé sur le rivage, en arrivant au haut de la hauteur, remarquée hier comme étant probablement le plus haut point d'élévation de l'Île, y trouva un mât de pavillon que MM. *Cunard* et *Rayside* y avaient déjà planté; ces Messieurs avaient débarqué du côté opposé de l'Île, à un point où la route pour aller au site proposé, est plus courte, mais plus difficile à cause de sa raideur. Arrivés sur cette hauteur, et après avoir abattu un certain nombre d'arbres, ils s'assurèrent par le moyen d'un instrument à niveau, que l'endroit où ils étaient, se trouvait être véritablement le point le plus élevé de l'Île.
- 15 " Considérant l'importance de connaître l'élévation exacte de ce point au-dessus du niveau de la mer, nous commençâmes ce jour-là à traverser le bois un chemin assez large pour permettre d'y tirer une ligne de niveau, et les mineurs furent mis en ouvrage sur le site proposé, pour constater la qualité du Rocher qui repose ici près de la surface.
- 16 " Le seize, pendant que MM. *Froste* et *Lamont* continuaient l'ouverture du chemin à travers le bois, et que les mineurs tiraient de la pierre, nous soussignés, accompagnés du Capitaine *Rayside*, nous fîmes le tour de l'Île dans une chaloupe, et le tems étant favorable nous pûmes examiner avec précision toutes les sinuosités de la côte. Par les observations que nous fîmes à la boussole de pointe en pointe tout le tour de l'Île, et par le jugement que nous fîmes des distances, nous avons été en état de faire aussi un tracé complet de la côte que l'on trouvera passablement correct. D'après ce tracé, nous supposons que la longueur de l'Île *Saint Paul* est d'environ deux milles et demi, et qu'elle a environ un mille dans sa plus grande largeur.
- 17 " Aujourd'hui, il a été tiré une ligne de niveau à partir du mât de pavillon à aller jusqu'au bord de

17th July. the difference was found to be four hundred and forty three feet at half tide: this measurement varies considerably from the calculation made by Mr. Jones of the Royal Navy, of whose Report we were furnished with a Copy; and, as the tide rises at the most perhaps not more than six feet, (we observed no greater rise than four feet,) there may perhaps have crept in some mistake of a figure. Our operations was performed with a Theodolite Spirit Level, in good adjustment, and the Assistants were careful persons.

19th " Our Miners completed their work and procured sufficient specimens of the Stone of the Island; and on the twentieth, having finished the sketch of the interior, all the Party returned on board the Brig; having remained seven days on *Saint Paul's* Island. Our Instructions now were to proceed to *Sidney*, or other places, should the stone of the Island not having been found proper for building purposes, in search of a better material; but though we could have desired a different quality of stone, (except in durability,) as that of the Island can only be used in rubble work, a conviction of the great and expensive difficulties that must have been encountered from the nature of the Coast in landing and conveying so heavy a material, to the spot selected for the Light House, satisfied us that they ought to be avoided, and that it would only be an useless waste of time and funds to act upon the letter of our orders. This opinion was unanimous, and in consequence the Party now considered their investigation completed. The *Kingfisher* accordingly returned by way of the *Magdalen* Islands and *Miramichi*, and reached *Quebec* on the fourteenth of August. Mr. Commissioner *Cunard* accompanying the Party to the latter place.

(Signed,) { ROBT. YOUNG.  
                  { JOHN ADAMS.

Attest, WM. LINDSAY,  
R. T. H. Q.

#### Descriptive Report of *Saint Paul's* Island.

*Saint Paul's* Island situated at the Eastern entrance of the Gulph of the River *Saint Lawrence*, and directly in the route of ships passing between *Newfoundland* and *Cape Breton*, has been the occasion of numerous shipwrecks; and from the nature of its shores, these disasters have often been attended with melancholy loss of human life. Surrounded on all sides by Cliffs in most parts inaccessible, there are few places where in bad weather there is a chance of escape, and the water being generally deep to its very edge, vessels may be driven against the perpendicular rocks without striking upon any under water, and thus be shattered to pieces in a moment.

The Island itself is a mass of granite rock, which in different parts presents different appearances from dissimilar arrangements of the same component minerals. Two distinct ranges of hills run through nearly its whole length from South West to North East; of these ranges that on the Eastern or Atlantic side is the highest, and is separated into three distinct eminences sloping down precipitately to the water's edge, the centre one of which, named by us "*Beacon Hill*," (and supposed to be the same alluded to by Mr. Jones of the Royal Navy,) is somewhat the highest, and is the spot unanimously fixed upon by the Expedition as the most proper for

17 Juillet de l'eau, et l'on a trouvé que la différence était de quatre cent quarante-trois pieds à mi-marée. Ce mesurage diffère beaucoup du calcul qu'a fait M. Jones, de la Marine Royale, du Rapport duquel nous avons eu une copie; et comme la mer ne monte qu'à six pieds au plus, peut-être, (nous n'avons pas remarqué de flux de plus de quatre pieds) il aurait pu se glisser quelque erreur de chiffres. Nous avons fait nos opérations avec un niveau d'esprit de Théodolite bien ajusté, et les assistans étaient des gens soigneux.

19 " Nos mineurs achevèrent leur ouvrage, et se procurèrent des échantillons suffisans de la pierre de l'île; et le vingt, ayant fini l'esquisse de l'intérieur, tout le parti retourna à bord du Brick, après un séjour de sept jours, sur l'île *Saint Paul*. Nos instructions nous prescrivaient ensuite de nous rendre à *Sydney*, et autres places, dans le cas où la pierre de l'île ne se serait pas trouvée être de la bonne pierre à bâtir, pour tâcher d'en trouver de meilleure; mais bien que nous pussions désirer une pierre d'une autre qualité, (excepté sous le rapport de la durabilité,) car la pierre de l'île ne peut servir qu'à des ouvrages communs, étant convaincus des difficultés et des frais considérables que nécessiterait la nature de la côte, pour le débarquement et le transport d'un article aussi pesant, au lieu choisi pour ériger le Phare, nous avons été d'avis qu'il fallait les éviter, et que ce ne serait que perdre du tems et de l'argent que d'agir d'après la lettre de nos ordres. Cette opinion fut unanime, et en conséquence le parti regarda ses recherches comme complètes. Le *Kingfisher* se mit donc sur son retour par la voie des îles de la *Magdelaine* et de *Miramichi*, et arriva à *Québec* le quatorze d'Août: M. le Commissaire *Cunard* accompagna le parti jusqu'à cette dernière place.

(Signé) { ROBT. YOUNG.  
                  { JOHN ADAMS.

Attesté. WM. LINDSAY,  
R. M. T. Q.

#### Rapport descriptif de l'île *Saint Paul*.

L'île *Saint Paul*, située à l'entrée orientale du Golfe *Saint Laurent*, et directement sur la route des vaisseaux qui passent entre *Terre-Neuve* et le *Cap Breton*, a occasionné beaucoup de naufrages; et d'après la nature de ces rivages, ces malheurs ont été souvent accompagnés de la perte d'un grand nombre de personnes. Environnée de toutes parts de falaises escarpées, qui presque toutes sont inaccessibles, il s'y rencontre peu d'endroits, qui offrent dans le mauvais tems des chances de salut, et l'eau étant généralement profonde au bord même du rivage, les vaisseaux peuvent être poussés contre ces rochers perpendiculaires, sans avoir touché auparavant, et être ainsi brisés en pièces dans un instant.

L'île même est une masse de roche de granit, qui en différens endroits présente des apparences diverses, venant d'un arrangement différent des mêmes minéraux qui constituent cette roche. Deux rangées de hauteurs courent dans presque toute la longueur de l'île du Sud-Ouest au Nord-Est; de ces deux rangées, la plus haute est celle qui est du côté oriental ou de l'Atlantique, et est séparée en trois éminences distinctes qui avancent jusqu'au bord de l'eau par une pente précipitée; celle du milieu, que nous avons appelée *Beacon Hill* (Mont au Phare) et que nous avons supposée être la même dont fait mention M. Jones de la Marine Royale, est un peu plus

for a Light House, should one be erected on the Island. Between these parallel ranges of hills, runs a slender but never failing stream of water, which, after passing through two small Lakes, falls abruptly into the Southern Cove of *Trinity Bay* near the South West extremity of the Island, and on the Western Gulph side of it. In this Cove, also, the Expedition were encamped during their residence on the Island. The water of the above mentioned stream is yellowish, as is that in every part of the Island, but as we have reason to believe not unwholesome. This is the largest stream to be found, (about six feet wide) and may be a furlong and a half at its least distance from the summit of Beacon Hill.

This hill, on which it is proposed to erect the Light House, is a rock of compact granite, the component parts of which are very minute and equally distributed. (See specimens.) This stone, as a rubble, is imperishable, but from its hardness difficult to be blasted; and though not to be worked by the chisel, may be rudely shaped by the hammer. The mining accomplished, however, no better material could be used as to strength, and a Building constructed of it would never be acted upon by the weather. There is no running stream near the top of the hill; but within one hundred feet of the proposed Site, the men were always able to obtain sufficient water for their use, from a spot where there is every indication that a few blasts of the rock with gunpowder, would open a spring sufficient for the supply of the Light House. At the place where we uncovered the rock, there was a depth of about ten inches of decomposed vegetable matter, beneath which lay a sort of loamy sand, probably a foot deep; and it appeared to us that such soil, where found, might be brought by cultivation to produce common garden stuffs, such as potatoes and cabbages, and in favorable seasons the hardier kinds of beans and peas.

The Island seems to be destitute of game of any kind, nor did the party observe any kind of four-footed animal during their stay; but in compensation, the shores, (as mentioned in all the reports of the place,) abound in fish, particularly cod. The fishermen who were on the Island during our residence there, frequently succeeded in loading their boats three times a day. Besides codfish, there are mackerel, herring, catfish, halibut, sharks and dogfish, of all which we saw some that had been taken.

There appeared to us to be only two places on the Island at which heavy stores might be landed, and there only in favorable weather. These two landing places, (see Plan) are the north and south coves of *Trinity Bay*; in each of these Coves there is a beach of small shingle, and in the southern a little sand of admirable grit, which might be made use of, as far as it goes, for mortar, by mixing with finer. Each of these pieces of beach are backed by cliffs from twenty five to forty feet high, to the foot of which had been lifted up heavy pieces of drift wood, plainly shewing, that in storms, the Sea beats quite over the beach, and leaves no harbour for any description of vessels. Indeed there is no place round the Island where even a boat could lie snug in all winds. This we desire to dwell upon strongly, as one of the Reports with which we were furnished, mentions that a man-of-war's launch might be laid up in safety in (as we suppose) one of these Coves. There is also on the atlantic side of the Island, (see Plan) a small beach and landing-place, named by us "*Atlantic Cove*," where under emergent circumstances,

plus haute que les autres, et est l'endroit que l'expédition a fixé à l'unanimité comme le plus propre pour un Phare s'il en est construit un sur l'Île. Entre ces rangées parallèles de hauteurs roule un cours d'eau peu considérable, mais qui ne tarit jamais, et qui après avoir passé par deux petits lacs, se précipite dans l'anse méridionale de la *Baie de la Trinité*, près de l'extrémité Sud-Ouest de l'Île, et du côté occidental ou du Golfe. L'Expédition a aussi campé dans cette anse pendant son séjour dans l'Île. L'eau du ruisseau mentionné ci-dessus est jaunâtre, de même que celle de toutes les autres parties de l'Île, mais elle n'est pas malsaine, comme nous avons raison de le croire. C'est le cours d'eau le plus considérable que l'on trouve, (ayant environ six pieds de large) et il peut avoir un stade et demi dans sa plus grande longueur à partir du sommet du Mont au Phare.

La hauteur sur laquelle on propose d'ériger le Phare, est un rocher de granit compact, dont les parties constituantes sont très-tenuës, et distribuées également. (Voir les échantillons.) Cette pierre est de sa nature impérissable, mais sa dureté la rend difficile à miner, et quoiqu'elle ne puisse pas être taillée au ciseau, elle peut être grossièrement travaillée au marteau. Cependant, une fois le minage fait, on ne saurait employer une pierre plus durable, et un bâtiment qui en serait construit ne serait pas exposé à l'action du tems. Il n'y a pas d'eau courante près du sommet de la hauteur, mais à cent pas du site proposé, les gens pourront en tout tems trouver autant d'eau qu'ils en auront besoin, dans un endroit, où il y a des indices qui font voir que quelques mines à la poudre dans le roc, ouvriraient une source d'eau suffisante pour l'approvisionnement du Phare. A l'endroit où nous avons découvert le rocher, il y avait environ dix pouces de terreau végétal décomposé, sous lequel il y a une couche de sable marneux, probablement d'un pouce d'épaisseur; et il nous a semblé qu'un pareil sol partout où l'on en trouverait, pourrait être cultivé et produire les articles ordinaires du jardinage, comme patates et choux, et dans les saisons favorables, des espèces plus dures, comme les pois et les fèves.

L'Île paraît ne renfermer aucun gibier, et le parti ne vit aucun animal à quatre pieds pendant tout son séjour dans l'Île; mais en récompense, les rivages, comme le mentionnent tous les rapports relatifs à cette place, abondent en poissons, surtout en morue. Les pêcheurs qui étaient sur l'Île pendant le tems que nous y sommes demeurés, réussirent plusieurs fois à charger leurs barques trois fois par jour. Outre la morue, il y a du maquereau, du hareng, du chat-marin, de l'halibut, du goulu et du chien de mer; et nous en vîmes de toutes ces espèces que les pêcheurs avaient pris.

Il nous a paru qu'il n'y avait que deux places de l'Île où l'on pût débarquer des articles pesans, et même par un tems favorable seulement. Ces deux embarcadères (voir le plan) sont l'Anse du Nord et l'Anse du Sud de la *Baie de la Trinité*; dans chacune de ces anses, il y a un rivage de cailloutage, et dans celui du Sud, un peu de sable qu'on pourrait employer, autant qu'il y en a, dans le mortier, en le mêlant avec du sable plus fin. Ces deux morceaux de rivage sont adossés d'une falaise de vingt-cinq à quarante pieds de haut, jusqu'au pied de laquelle il a été poussé de grosses pièces de bois, ce qui montre clairement que dans les gros tems la mer couvre le rivage et va battre le rocher, et ne laisse aucun havre pour aucune espèce de bâtiment. En effet, il n'y a pas un seul endroit, dans tout le tour de l'Île, où une chaloupe même pût être mise à l'abri de tous vents. C'est ce que nous désirons faire particulièrement remarquer, vu qu'un des rapports qu'on nous a communiqués, mentionne qu'on pourrait abriter en toute sûreté une chaloupe de vaisseau de guerre, et nous supposons qu'on veut parler d'une de ses anses. Il y a aussi, sur

stances, and the wind being favorable, stores might be put on shore and conveyed out of the reach of the sea, by hauling them up the cliff; but the beach here is so narrow, and the indentation of coast so shallow, that it certainly cannot be considered as a place fit for shelter.

Fogs appear to prevail very frequently around the Island, and must be regarded as the greatest natural obstacle opposed to the utility of a Light House in this quarter. Respecting the usual position and influence of these fogs as to their density at different elevations, there was some discrepancy of opinion among the party, some considering that the lower parts of the Island and of the neighbouring coasts were more frequently and generally visible, during such phenomena, than the higher regions. We, the undersigned, however, from the observations we were enabled to make there, and in other parts, judge differently, after mature consideration of the subject, and are of opinion that a strong light, at an elevation of about one hundred feet above the highest ground, would be found more effectual than one placed lower down; that elevation being in many cases greater than the height of the fog above the hill tops when all below is obscured by its density. Referring to an instance that must be familiar to most persons resident in *Quebec*, we may venture to remark that the tops of the *Beauport* hills are much more frequently visible, while the lower parts of them are clothed with a dense horizontal fog, than the contrary; and this appearance we several times had the opportunity of noticing while ascending the River *Saint Lawrence*; the shores of which became first distinguishable along their line of summit, while the lower region remained still enveloped by the surrounding mists, and invisible from the ship.

Another difficulty to be overcome, should it be deemed proper to erect a Light House on the height pointed out by the Expedition, is the impediment opposed to the access and conveyance of stores. The island, as before mentioned, being every where surrounded by steep cliffs, against which the sea beats, renders the first step after landing a serious obstacle. This cliff might be surmounted in two ways, viz: either by means of a crane and platform placed on its edge, or by cutting down sufficiently to form a road for a horse or ox team; for the latter purpose there are facilities offered in the South Cove of *Trinity Bay*, perhaps greater than in any other part of the Island. From this place to the top of *Beacon Hill*, the distance measured along the acclivities is five furlongs and two hundred feet. Following, however, a straight direction from the Cove, (which we did not,) and which would be a better line for the road, the distance would probably be reduced to a half a mile; and we are of opinion that for Two hundred pounds, a sufficient road might be opened for the conveyance of those materials required for the Building, which are not to be found on the Island, namely, all the wood work, lime, sand, &c. To save time and labour, we are inclined to recommend the use of a crane in the first setting out, as cutting down the cliff to a proper inclination would prove at least one half of the whole difficulty of completing a sufficient road to the Light House.

Besides this road, we strongly recommend as an after business, that a path should be bushed out the whole length

le côté de l'Île qui regarde l'*Atlantique*, (voir le plan) un petit rivage embarcadère, que nous avons appelé, l'*Anse Atlantique*, où dans des circonstances pressantes, et avec un vent favorable, l'on pourrait débarquer des provisions, et les mettre hors de la portée de la mer, en les hâlant au haut du rocher; mais le rivage est si étroit en cet endroit, et l'eau est si peu profonde dans l'anse qu'on ne peut pas vraiment le regarder comme une place d'abri.

Il paraît qu'il règne très-fréquemment des brouillards au tour de l'Île, ce qu'on doit regarder comme le plus grand obstacle naturel à l'utilité d'un Phare dans cette partie du Golfe. Quant à la position ordinaire et à l'influence de ces brouillards, sur leur densité à différentes élévations, il y a eu dans le parti quelque diversité d'opinion; quelques-uns considérant que les parties inférieures de l'Île et des Côtes environnantes, étaient plus fréquemment et plus généralement visibles, pendant ces phénomènes, que les régions plus élevées. Cependant, nous soussignés, d'après les observations que nous avons pu faire là, et dans les autres parties, nous jugeons différemment, après avoir mûrement examiné le sujet, et nous sommes d'avis, qu'une forte lumière à une élévation d'environ cent pieds au-dessus des plus hautes terres, serait plus efficace qu'une qu'on placerait plus bas, cette élévation étant généralement plus haute que celle des brouillards au-dessus du sommet des hauteurs, tandis que leur densité obscurcit tout ce qui est au-dessous. Rappelant une circonstance qui est familière aux habitans de *Québec*, nous pouvons dire que le sommet des hauteurs de *Beauport* est plus souvent visible qu'autrement lorsque les parties inférieures sont couvertes d'un dense brouillard horizontal; et nous avons eu plusieurs fois occasion de remarquer cette apparence en remontant le fleuve *Saint Laurent*, dont les rivages deviennent d'abord visibles dans la ligne de leurs sommets, tandis que la région inférieure est encore enveloppée des vapeurs environnantes, et invisibles au vaisseau.

Une autre difficulté à surmonter, dans le cas où l'on se déciderait à construire un Phare, sur la hauteur désignée par l'Expédition, c'est la difficulté de l'accès et du transport des provisions. L'Île, comme nous l'avons déjà remarqué, étant environnée partout de falaises escarpées, contre lesquelles vient battre la mer, il en résulte un obstacle sérieux à faire même un pas, lorsque l'on a opéré le débarquement. On pourrait surmonter cet obstacle de deux manières, savoir: soit par le moyen d'une grue et d'une plate-forme placées sur le bord du rocher, ou en creusant dans ce roc un espace assez large pour le passage d'un train de cheval ou de bœuf; l'anse méridionale de la *Baie de la Trinité* offre à l'exécution de ce dernier plan des facilités qu'on ne trouverait peut-être pas dans aucune autre partie de l'Île. A partir de cette place à aller jusqu'au haut du Mont au Phare, la distance mesurée le long de la montée est de cinq stades et deux cents pieds. Cependant, en suivant une ligne droite depuis l'anse, (ce que nous ne fîmes pas) et qui serait la meilleure ligne à suivre pour le chemin, on réduirait probablement la distance à un demi mille; et nous sommes d'avis que pour deux cents livres, on pourrait faire ouvrir un chemin suffisant pour le transport des matériaux nécessaires pour la bâtisse du Phare, qu'on ne trouverait pas dans l'Île, savoir: tous les ouvrages en bois, la chaux, le sable, etc.; pour sauver du tems et du travail, nous sommes portés à recommander l'usage d'une grue pour le commencement, car couper le rocher à une pente convenable serait au moins la moitié de toute la difficulté qu'il y aurait à faire un chemin suffisant pour aller jusqu'au Phare.

Outre ce chemin, nous recommandons fortement, comme une suite aux autres travaux, d'ouvrir un sentier

length of the Island from north to south, and another from *Atlantic Cove* up to the Light House ; direction boards being fixed conspicuously on Points to give information of such paths. The formation of these would be merely an amusement for the Light Keepers, and should cost nothing.

The Building for the accommodation of ship-wrecked persons we recommend to be fixed near the running stream above mentioned, at the point where it approximates nearest to the site of the Beacon, and a good road of communication to be formed between the two Buildings.

In regard to the depth of the water round the Island, we believe that large vessels may come within one hundred yards of the shore, on any part of the coast without striking. Off *Trinity Bay* there is an anchorage for Schooners, at two cables length from the beach, in ten fathoms of water, gradually shoaling into five fathoms : there they may lie in safety with a wind from south west, southerly to north east. At three quarters of a mile from the shore the soundings are about twenty five fathoms gradually shoaling into five. When the wind blows from any higher westing direction, vessels cannot remain in safety on the Gulph side of the Island, and the same remark will apply *vice versâ*, to the anchorage on the eastern or atlantic side.

Some discussion took place among the party as to the comparative advantage of erecting one Light on the spot unanimously selected for that purpose, or two on a smaller scale situated one at each extremity of the Island; and as this Report may not be considered complete without our opinion is expressed on that question, we have no hesitation in declaring that, for reasons principally given above, and after mature consideration, we believe that one Building erected on the highest ground of the Island would on such a situation be likely to prove the most advantageous to navigation ; very particularly if it were ordered that during thick weather an occasional gun should be fired by the Keepers, or some other means adopted by them for the purpose of warning approaching vessels of their dangerous proximity to the Island.

All which is respectfully submitted to the consideration of the Board, by

(Signed,)

JOHN ADAMS,  
Architect.

A true copy.

WM. LINDSAY,  
R. T. H. Q.

Estimate for building a Light House on *Saint Paul's* Island, eighty five feet high from the ground to Lanthorn foot, outside diameter at bottom thirty four feet, wall five feet thick, outside diameter at top of rubble work twenty four feet, wall two feet thick, exclusive of the transport of timber, copper, lime, &c.

308 $\frac{1}{2}$	Toises of rubble masonry, at seventy shillings per toise, including the inside plaister and outside pointing of the joints,	£1080	5	8
5	Toises in the chimney shaft above platform,	17	10	0
288	Feet of cedar beams for cellar and ground floors, at six pence per foot,	7	4	0
8 $\frac{1}{2}$	Squares 3 inches pine plank, kitchen and cellar floors, at 45s. per square,	19	2	6

Carried over, £1124 2 2

tier dans toute la longueur de l'Île du Nord au Sud, et un autre à partir de l'*Anse Atlantique* à aller jusqu'au Phare ; on pourrait poser en différens endroits des planches sur lesquelles on enseignerait la route à prendre pour trouver ces sentiers. Cet ouvrage ne serait qu'un amusement pour les gardiens du Phare, et ne coûterait rien.

Nous recommandons de placer la maison destinée aux naufragés près du ruisseau dont nous avons fait mention plus haut, au point où il approche de plus près le site du Phare, et de faire un bon chemin pour communiquer d'un bâtiment à l'autre.

Quant à ce qui est de la profondeur de l'eau autour de l'Île, nous pensons que les gros vaisseaux peuvent venir à cent verges du rivage à aucune partie de la côte, sans toucher. A la hauteur de la *Baie de la Trinité*, il y a un mouillage pour les goëlettes, à deux longueurs de cable du rivage, par dix brasses d'eau, qui se réduisent graduellement à cinq ; en cet endroit l'on peut se mettre à l'abri d'un vent Sud depuis le Sud-Ouest jusqu'au Nord-Est. A trois quarts de mille du rivage les sondes sont d'environ vingt brasses, qui se réduisent par degré à cinq. Lorsque le vent souffle d'une direction Ouest plus haute, les vaisseaux ne peuvent rester en sûreté sur le côté de l'Île qui regarde le golfe, on peut en dire autant, *vice versâ*, du mouillage du côté oriental, ou de l'*Atlantique*.

Il s'est élevé quelques débats parmi le parti sur les avantages comparatifs d'ériger un Phare sur le site choisi à l'unanimité pour cette fin, ou d'en ériger deux sur une moindre échelle, savoir, un à chaque extrémité de l'Île ; et comme ce rapport ne serait peut-être pas regardé comme étant complet, si nous n'émettions notre avis sur cette question, nous n'hésitons pas à déclarer que pour les raisons principalement données ci-dessus, et après mûre considération, nous pensons qu'un seul bâtiment érigé sur le point le plus élevé de l'Île, promet d'être, dans une telle situation, le plus avantageux à la navigation, surtout s'il était donné des ordres, que pendant les tems brumeux, les gardiens tirassent un coup de canon de tems en tems, ou prissent quelque autre moyen d'avertir les vaisseaux de l'approche dangereuse de l'Île.

Le tout respectueusement soumis à la considération du Bureau, par

(Signé)

JOHN ADAMS,  
Architecte.

Pour copie conforme.

WM. LINDSAY,  
R. M. T. Q.

Evaluation de la Bâtisse d'un Phare sur l'Île *Saint Paul*. de quatre-vingt cinq pieds depuis la surface du terrain jusqu'au pied du Fanal ; diamètre extérieur au pied trente quatre pieds ; mur, cinq pieds d'épais, diamètre extérieur au bout supérieur, vingt-quatre pieds ; mur deux pieds d'épais, non compris le transport du bois, du cuivre, de la chaux, &c.

308 $\frac{1}{2}$	Toises maçonnerie brute à 70s, la toise, y compris le crépis intérieur et le tirage des joints à l'extérieur,	£1080	5	8
5	Toises de Cheminée au dessus de la plate-forme,	17	10	0
288	Pieds de poutres de cèdre pour le plancher de la cave et du rez-de-chaussée, à 6d. le pied,	7	4	0
8 $\frac{1}{2}$	Carrés de madriers de Pin de 3 pouces, pour les planchers de la cuisine et de la cave, à 45s. le carré,	19	2	6

Porté ci-contre, £1124 2 2

	Brought over,	£1124	2	2
1080	Feet of 8 x 4 inch pine scantling for the joists of six floors, at 6½ per lineal foot,	29	5	0
17½	Squares of 2½ inch pine plank flooring four floors, at 40s. per square,	35	10	0
24½	Squares of 1 inch pine boards for ceilings, at 30s. per square,	37	2	6
288	Feet cut stone rabbets for twelve windows and two doors and cellar lights, at 4s. 6d. per foot,	64	16	0
78	Lineal feet of cut stone cornice for the contour to base of lanthorn, at 20s. per foot,	78	0	0
41	Feet of cut stone jambs for three open fire places, including mantles, at 4s. 6d. per foot,	9	4	6
	Stair case from base to lanthorn about 113 steps and risers, materials and workmanship included,	56	10	0
	Outside stair and porch, workmanship and materials,	16	15	0
12	Pairs of sashes, their immediate frames, glass and glazing, painting, with their bolts, screws, hinges and holdfasts opening complete, at 45s.	27	0	0
535	Feet of sheet copper for covering lanthorn floor, or 1070 lbs. at 2s. per lb. and workmanship £10,	117	0	0
904	Feet tinned sheet copper to cover the floor, ceiling, steps, and risers of flat immediately below lanthorn, workmanship included,	150	12	0
196½	Square yards of deafening floors for 6 flats of 1½ inch pine plank, and 1½ mortar over the same, at 7s. 6d. per yard,	73	10	10
1872	lbs. of iron balusters and hand rail for the contour of lanthorn, forming a passage and fender to the same, workmanship included,	35	2	0
268	lbs. iron for balusters and hand rail to stairs immediately under lanthorn floor, at 4d. per lb. work and materials,	5	8	10
6	Cut stone stovepipe holes at 7s. 6d. each,	2	5	0
	One door entrance, and one cellar door complete, workmanship, &c.	6	15	0
	Joists for the lanthorn floor, containing about 180 feet pine scantling 10 x 6 inches, at 7½d. per foot lineal measure,	5	12	6
3½	Squares 3 inch pine plank for floor over the above joists, at 45s. per square,	7	6	3
		£1881	16	7
	1-9 Contingencies,	209	1	10
		£2090	18	5

(Signed,) JOHN ADAMS,  
Surveyor and Architect.

3d September, 1830.

Attest.

Wm. LINDSAY,  
R. T. H. Q.

	Montant d'autre part,	£1124	2	2
1080	Pieds de Lambourdes de Pin 8 x 4 pouces pour 6 planchers, à 6½d. par pied linéaire,	29	5	0
17½	Carrés de madriers de Pin de 2½ pouces pour quatre planchers, à 40s. le carré,	35	10	0
24½	Carrés de Planche de Pin d'un pouce pour les lambris, à 30s. le carré,	37	2	6
288	Pieds pierre de taille pour 12 Fenêtres et 2 portes et soupiraux de cave, 4s. 6d. le pied,	64	16	0
78	Pieds linéaires de pierre de taille pour la corniche du contour pour appuyer le Fanal, à 20s. le pied,	78	0	0
41	Pieds pierre de taille pour les jambages de trois Cheminées, y compris les manteaux, à 4s. 6d. le pied,	9	4	6
	Escalier depuis le bas jusqu'au Fanal, environ 113 degrés, matériaux et main d'œuvre compris,	56	10	0
	Escalier extérieur et porche, main d'œuvre et matériaux,	16	15	0
12	Paires chaisis, leurs cadres, vitres et le posage, peinture, avec leur targettes, pentures, vis et crochets complets à 45s.	27	0	0
535	Pieds cuivre en feuille pour couvrir le plancher du Fanal, ou 1070 lbs. à 2s. la Livre, et main d'œuvre £10,	117	0	0
904	Pieds cuivre en feuilles étamé pour couvrir le plancher, le lambris et les degrés, dans l'étage au dessous du Fanal, y compris la main d'œuvre,	150	12	0
196½	Verges carrées de plancher double pour 6 étages, de planche de pin de 1½ pouce avec 1½ pouce de mortier par dessus, à 7s. 6d. la verge carrée,	73	10	10
1872	Livres de fer pour balustrades et le bras pour le contour du Fanal, formant un passage pour y aller, et un garde-corps, y compris la main d'œuvre,	35	2	0
268	Livres de fer pour les balustrades et le bras de l'escalier immédiatement au dessous de l'étage du Fanal, à 4d. la livre, main-d'œuvre et matériaux,	5	8	10
6	Trous de tuyaux de pierre de taille, à 7s. 6d. la pièce,	2	5	0
	Une porte d'entrée et une porte de cave, complètes, main-d'œuvre, &c.	6	15	0
	Lambourdes pour l'étage du Fanal, contenant environ 180 pieds de pièces de pin de 10 x 6 pouces à 7½d le pied mesure linéaire,	5	12	6
3½	Carrés madriers de pin de 3 pouces, pour le plancher au dessus des lambourdes, à 45s. le carré,	7	6	3
		£1881	16	7
	1-9 Contingences,	209	1	10
		£2090	18	5

(Signé,) JOHN ADAMS,  
Arpenteur et Architecte.

3 Sept. 1830.

Attesté.

Wm. LINDSAY,  
R. M. T. Q.

Estimate for building a House for Shipwrecked Mariners on *Saint Paul's* Island:—Length forty four feet by twenty four feet; height from surface to wall plate ten feet: The masonry two feet thick, exclusive of the transport of timber, lime, &c.

45	Toises of rubble masonry, chimney and gables included, also plaister, whiting and pointing the joints without, at 60s. per toise,	£135	0	0
286	Feet cedar beams, 12 inch diameter, at 6d. per foot,	7	3	0
8	Squares 2 inch pine plank, ground floor, at 35s. per square,	14	0	0
286	Feet 10 x 5 inch joist, for ceiling floor, at 7d. per foot,	8	6	10
8	Squares 2 inch pine plank, ceiling floor, at 35s. per square,	14	0	0
5	Window frames, pine scantling 4 x 3 feet in the clear of 6 x 5 inch scantling, at 10s. each,	2	10	0
1	Door frame,	0	12	6
5	Pairs of sashes complete with their immediate frames, including painting, at 35s. each,	8	15	0
1	Door complete,	2	0	0
3	Squares of 1½ inch partition, three doors cut in the same, hinges and latches, at 35s. per square,	4	5	0
	Roof frame complete,	20	0	0
	Roof cover double, one of 1½ inch pine plank and 1 inch pine boards, clapboarded up,	40	12	6
		£257	4	10
	1-9 Contingencies,	28	11	7½
		£285	16	5½

(Signed,) J. ADAMS,  
Surveyor and Architect.

3rd September, 1830.  
(Attest.)

WM. LINDSAY.  
R. T. H. Q.

No. 3.

TRINITY HOUSE, *Quebec*,  
Tuesday, 6th September, 1830.

PRESENT—The Honorable *John Stewart*, Master, *William Walker*, Esquire, Deputy Master, *Robert Young*, Esquire, Superintendent of Pilots and Warden.

The Board resumed the consideration of the Joint Report, &c. of Captain *Young* and Mr. *Adams*, respecting their Mission to the Island of *Saint Paul*; and it was,

Ordered, That the Registrar do transmit to Lieutenant Colonel *Yorke*, for the information of His Excellency Sir *James Kempt*, Copy of the Letter of Instructions addressed to them by the Board, dated the eighteenth of June last, with Copies of the Report and Estimates for building a Light House, and a House for shipwrecked Mariners; together with Copies of the Plan of the Island, and of the proposed Buildings.

It

EVALUATION de la Bâtisse d'une maison pour les marins naufragés sur l'Île *Saint Paul*, longueur quarante quatre pieds, sur vingt-quatre, hauteur depuis la surface du terrain dix pieds, la maçonnerie, deux pieds d'épais, non compris le transport du bois, de la chaux, &c.

45	Toises, maçonnerie brute, y compris les cheminées et les pignons, de même que le crépis, le blanchissage et le tirage des joints en dehors, à 60s. la toise,	£135	0	0
286	Pieds poutres de cèdre de 12 pouces de diamètre, à 6d. le pied,	7	3	0
8	Carrés madriers de pin de 2 pouces, pour le plancher de bas, à 35s le carré,	14	0	0
286	Pieds lambourdes de 10 x 5 pouces pour le plancher de haut, à 7d le pied,	8	6	10
8	Carrés de madriers de pin de 2 pouces pour le plancher de haut, à 35s. le carré,	14	0	0
5	Cadres de fenêtres de pièces de pin de 4 x 3 pied de long et de 6 x 5 pouces de grosseur, à 10s. la pièce,	2	10	0
1	Cadre de porte,	0	12	6
5	Paires de châssis complets, y compris le peinturage, à 35s. la pièce,	8	15	0
	Une porte complète,	2	0	0
3	Carrés de cloison de 1½ pouce, 3 portes coupées dans icelle, pentures et clanches, à 35s. par carré,	4	5	0
	Charpente du comble, complète,	20	0	0
	Couverture double, avec des madriers de pin de 1½ pouce et de la planche de pin de 1 pouce, bordée à clin,	40	12	6
		£257	4	10
	1-9 Contingences,	28	11	7½
		£285	16	5½

(Signé,) J. ADAMS,  
Arpenteur et Architecte.

3 Sept. 1830.

Atteste. WM. LINDSAY,  
R. M. T. Q.

No. 3.

MAISON DE LA TRINITE,  
Mardi, 6 Septembre, 1830.

PRESENS—L'Honorable *John Stewart*, Maître, *William Walker*, Député-maître, *Robert Young*, Ecuyer, Surintendant de Pilots et Syndic.

Le Bureau reprit la considération du Rapport, &c. fait conjointement par le Capitaine *Young* et M. *Adams*, à l'égard de leur mission à l'Île *Saint Paul*, et il fut,

Ordonné, Que le Régistrare transmette au Lieutenant-Colonel *Yorke*, pour l'information de son Excellence Sir *James Kempt*, une Copie de la Lettre d'instructions adressée à eux par le Bureau, en date du dix-huit Juin dernier, avec des Copies du Rapport et des Evaluations de la Bâtisse d'un Phare et d'une maison pour les marins naufragés; avec des Copies du Plan de l'Île et des Bâtimens proposés.

Il

It was then,  
*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency, praying he will be pleased to issue a Warrant in favor of Mr. *Lindsay*, Treasurer, for the sum of One hundred and fifty pounds currency, on account of the expenses incurred in the above service, and for which he will hereafter account.

The Master having acquainted the Board that Mr. *Cunard*, one of the Commissioners on the part of *New Brunswick*, for building a Light House on the Island of *Saint Paul's*, had been in Town since the last Meeting, and being very desirous to obtain Copies of Captain *Young* and Mr. *Adams'* Reports, Estimates and Plans, he had directed the same to be delivered to him.

It was therefore,  
*Ordered*, That the Registrar do write the following Letter to the Commissioners on the part of *New Brunswick* :

Quebec, 16th September, 1830.

Gentlemen,

With reference to my Letter of the eighteenth June last, I am directed by the Board to acquaint you, that the *Kingfisher* returned from *Saint Paul's* Island on the fourteenth ultimo, and that Mr. *Cunard* being very desirous to obtain Copies of the Report, &c. made by Captain *Young* and Mr. *Adams*, with a Plan of the Island, and Estimates of the proposed Buildings thereon, the same were prepared and delivered to him on the fourth instant.

Some inaccuracies having crept into the Estimates delivered to Mr. *Cunard*, a corrected Copy is now enclosed for your further information. I am desired to state that a Lanthorn of twelve feet diameter and six feet high, in glass, and its apparatus, recently imported from *London* for a Light House on *Pointe des Monts*, cost, per invoice, the sum of One thousand seven hundred and sixty six pounds three shillings and eight pence sterling.

I am, Gentlemen,  
 Your most obedient  
 humble servant,  
 (Signed,) Wm. LINDSAY,  
 R. T. H. Q.

*Jos. Cunard,*  
*Alex. Rankin,* } Esquires.  
*Wm. Abrams.* } Commissioners, &c.

A true Copy.  
 Wm. LINDSAY,  
 R. T. H. Q.

TRINITY HOUSE, *Quebec*,  
 Friday, 18th June, 1830.

Gentlemen,

The Trinity House having selected you to proceed to *Saint Paul's* for the purpose of obtaining information as to the most proper site for a Light House proposed to be erected on that Island, at the Joint charge of *Lower Canada* and the *Lower Province*, and for framing Estimates of the probable expense of the Building, whether constructed in stone or of wood; I am directed to convey to you the following Instructions:—

The site on which the Tower should be erected, being an object of chief importance, Copy of a Report made by Mr. *Jones* of His Majesty's ship *Hussar*, is herewith

Vol.—40.

Il fut alors,  
*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à son Excellence, la priant qu'il lui plaise d'émaner son Warrant en faveur de M. *Lindsay*, Trésorier, pour la somme de cent cinquante Livres courant, à compte des dépenses encourues dans le service ci-dessus, et dont il rendra compte ci-après.

Le Maître ayant informé le Bureau que M. *Cunard*, un des Commissaires de la part du *Nouveau Brunswick*, pour la bâtisse d'un Phare sur l'Île *Saint Paul*, était en ville depuis la dernière assemblée, et qu'il désirait obtenir des Copies des Rapports, Evaluations et Plans du Capitaine *Young* et de M. *Adams*, il eut ordre de lui en faire remettre des Copies.

En conséquence il fut,  
*Résolu*, Que le Régistrare écrive la Lettre suivante aux Commissaires du *Nouveau-Brunswick* :

Québec, 16 Septembre 1830.

Messieurs,

A l'égard de ma Lettre du dix-huit Juin dernier, le Bureau m'a enjoint de vous informer, que le *Kingfisher* est de retour de l'Île *Saint Paul* depuis le quatorze expiré, et que M. *Cunard* désirant obtenir des Copies du Rapport, &c. faits par le Capitaine *Young* et M. *Adams*, avec un plan de l'Île, et des évaluations des bâtimens proposés sur icelle, icelles Copies ont été préparées et lui ont été remises le quatre du courant.

Quelques inexactitudes s'étant glissées dans les évaluations remises à M. *Cunard*, Copies corrigées desquelles sont ci-inclues pour votre information. Il m'a été recommandé de vous informer qu'un Fanal de douze pieds de diamètre, et de six pieds de haut, en verre, et son appareil, récemment importés de *Londres*, pour un Phare sur la *Pointe des Monts*, coûte par la facture, la somme de dix-sept cent soixante-six Livres trois schellings et huit deniers sterling.

Je suis, Messieurs,  
 Votre très-humble et  
 très-obéissant Serviteur,  
 (Signé,) Wm. LINDSAY,  
 R. M. T. Q.

*Jos. Cunard,*  
*Alex. Rankin,* } Ecuycers.  
*Wm. Abrams,* } Commissaires, &c.

Pour Copie conforme,

Wm. LINDSAY,  
 R. M. T. Q.

MAISON DE LA TRINITE', *Quebec*,  
 Vendredi, 18 Juin 1830.

Messieurs,

La Maison de la Trinité vous ayant choisis pour aller à l'Île *Saint Paul* obtenir les informations nécessaires sur le site le plus convenable pour un Phare qu'on se propose de construire sur cette Île, aux frais communs des Provinces du *Bas-Canada* et du *Nouveau-Brunswick*, et pour dresser des évaluations des dépenses probables du Bâtiment, soit en pierre soit en bois, il m'est enjoint de vous adresser les instructions suivantes :

Le site sur lequel la Tour doit être élevée, étant un objet de première importance, Copie d'un Rapport fait par M. *Jones* du navire de Sa Majesté le *Hussar*, vous est

2 E



herewith enclosed for your information; but you will not fail to make the most minute examination to ascertain whether the situation recommended by that Officer is the most eligible for the purpose, and whether the Tower might be placed in such a situation that one of a less height than eighty feet may be sufficient to show the Light in every direction; and when, after mature deliberation, you shall have determined upon the Site, you will mark the same out, in order that it may hereafter be distinguished by the persons who may be employed to erect the Tower, observing at the same time, that if you select another Site to that recommended by Mr. Jones, that the latter be also designated by marks.

The next point to which the Board request your most pointed attention, is, an examination of materials to be found on the spot applicable to the erection of the Building, and, as a Miner accompanies you, you will readily ascertain the quality of the stone, and whether it can be converted into good lime. The quality of the Sand is essential to be ascertained, as also the description and size of the timber growing on the Island.

In the event of the want of all or any of the above materials, or of their being found of an unsuitable quality, you will examine the different Harbours and ascertain the facilities which they may afford for landing materials to be brought from other quarters. You will then proceed to *Sidney* in *Cape Breton*, and inform yourselves whether they may be procured in that Island, and of the probable expense of the same, including their transport to *Saint Paul's*.

You will hold yourself in readiness to embark on board the *Kingfisher* on Monday morning the twenty first instant; and as the following Gentlemen: *Joseph Cunard*, *Alexander Rankin* and *William Abrams*, Esquires, have been appointed Commissioners on the part of *New Brunswick*, Captain *Rayside*, will be directed to call at *Miramichi*, to afford you an opportunity of consulting with them. You will therefore communicate this Letter to these Gentlemen, who may be able to give you much information relating to the service on which you are employed, and you are accordingly requested to enquire whether materials may not be more conveniently procured, and at a cheaper rate, either at *Prince Edward's Island* or at *Pictou*, and should such be their opinion, you will in the first instance proceed to the places they may point out, and obtain the requisite information. It being probable that one of the Commissioners, or some person appointed by them, may embark at *Miramichi* and proceed to *Saint Paul's*, you will freely communicate with them in furtherance of this service.

Having carefully examined the Island of *Saint Paul's*, and having visited the other places in the Gulph of *Saint Lawrence*, which you may have deemed necessary to acquire information, you will, on your return to *Quebec*, make a joint Report as to the most eligible Site, and also as to the height and dimensions of the Tower, and Mr. *Adams* will make a separate Report relating to the quality of the different materials, and where they are to be procured, accompanied by Estimates of the expense to be incurred in the erection of the Tower, whether of stone or wood, observing that if the Building is of masonry the same is to be faced with cut or picked sone.

It being in contemplation to erect a House to provide lodging and to contain provisions for sufferers by shipwreck, you will select a Site, and Mr. *Adams* will prepare Estimates of a suitable Building, whether of wood or stone.

Mr.

est ci-inclue pour votre information, mais vous ne manquerez pas de faire les recherches les plus soignées, pour vous assurer, si la situation recommandée par cet officier est la plus convenable pour cet objet, et si la Tour pourrait être placée dans un endroit tel, qu'une Tour de moins de quatre-vingts pieds de haut serait suffisante pour que la lumière pût être vue dans toutes les directions; et lorsqu'après mûre délibération, vous vous serez décidés sur le site, vous le marquerez afin qu'il puisse être par la suite distingué par les personnes qui pourront être employées à construire la Tour, observant en même temps, si vous choisissez un autre site que celui que recommande M. Jones, de désigner aussi ce dernier par quelques marques.

Le second point sur lequel le Bureau vous prie de porter votre attention, est l'examen de tous les matériaux qu'on peut trouver sur la place, pour être employés dans la construction du Bâtiment, et comme vous êtes accompagnés d'un mineur, vous constaterez avec facilité la qualité de la pierre, et si on en peut faire de bonne chaux. Un point essentiel à constater est la qualité du sol, de même que l'espèce et la grandeur du bois qui croit sur l'Île.

Dans le cas où les matériaux ou partie d'iceux manqueraient ou ne seraient pas d'une qualité convenable, vous examinerez les différens havres, et vous vous assurerez des facilités qu'ils peuvent offrir pour le débarquement des matériaux qu'il faudra transporter d'autres parts. Vous irez alors à *Sidney* dans l'Île au *Cap Breton*, et vous vous informerez si on peut les tirer de cette Île, et de ce qu'ils pourraient coûter, y compris leur transport à l'Île *Saint Paul*.

Vous vous tiendrez prêts à embarquer à bord du *Kingfisher*, Lundi matin, le vingt-un du courant; et comme les Messieurs suivans: *Joseph Cunard*, *Alexander Rankin* et *William Abrams*, Ecuyers, ont été nommés Commissaires de la part du *Nouveau-Brunswick*, le Capitaine *Rayside*, recevra ordre d'aller à *Miramichi*, pour vous donner occasion de vous consulter avec eux. En conséquence vous communiquerez cette lettre à ces Messieurs, qui pourront vous donner beaucoup de renseignemens à l'égard du service auquel vous êtes employés, et vous êtes en conséquence priés de vous enquerir si les matériaux ne pourraient pas être tirés plus commodément et à meilleur marché, soit de l'Île du *Prince Edward* ou de *Pictou*, et si telle était leur opinion, vous vous rendrez d'abord aux places qu'ils vous désigneront, et vous obtiendrez les renseignemens nécessaires. Comme il est probable qu'un des Commissaires, ou quelque personne par eux nommée, s'embarquera à *Miramichi* pour aller à l'Île *Saint Paul*, vous communiquerez librement avec telle personne pour l'avancement de ce service.

Après avoir examiné avec soin l'Île *Saint Paul*, et visité les autres places dans le Golfe *Saint Laurent*, que vous croirez devoir visiter pour acquérir des informations, vous ferez, à votre retour à *Québec*, rapport conjointement de la qualité des différens matériaux, et des lieux où on les trouve, avec une évaluation des dépenses probables de l'érection de la Tour, soit en pierre, soit en bois, en observant que si le Bâtiment doit être de maçonnerie, il faudra que le dehors soit de pierre taillé ou piquée.

Comme il est en contemplation de construire une maison pour loger les naufragés et pour mettre des provisions pour eux, vous choisirez un site, et M. *Adams*, préparera des évaluations d'un Bâtiment convenable, soit de bois soit de pierre.

M.

Mr. Adams will make a sketch of the Island, and bring up specimens of the stone selected for the Building.

M. Adams fera un tracé de l'Île, et apportera des échantillons de la pierre choisie pour le Bâtiment.

I am, Gentlemen,  
Your most obedient  
humble servant,  
(Signed,) Wm. LINDSAY,  
R. T. H. Q.

Jc suis, Messieurs,  
Votrc très-humble et très  
obéissant Serviteur,  
(Signé,) Wm. LINDSAY,  
R. M. T. Q.

Robert Young, Esquire, S. Pilots. }  
John Adams, Esquire, Architect. }

Robert Young, S. des Pilotes, & }  
John Adams, Ecuyer, Architecte. }

A true Copy,  
Wm. LINDSAY,  
R. T. H. Q.

Pour Copie conforme,  
Wm. LINDSAY,  
R. M. T. Q.

No. 4.

TRINITY HOUSE, *Quebec*,  
Tuesday, 5th October, 1830.

No. 4.

MAISON DE LA TRINITE' *Québec*,  
Mardi, 5 Octobre 1830.

PRESENT:—The Honorable *John Stewart*, Master,  
*William Walker*, Esquire, Deputy Master.  
*Robert Paterson*,  
*H. Lemesurier*, } Esquires, Wardens.  
*John Leather*, }  
*John Lambly*, Esquire, Harbour Master and Warden,  
*Robert Young*, Esquire, Superintendent of Pilots and  
Warden.

PRESENS :—L'Honorable *John Stewart*, Maître,  
*William Walker*, Ecuyer, Député-Maître.  
*Robert Paterson*,  
*H. Lemesurier*, } Ecuyers, Syndics.  
*John Leather*, }  
*John Lambly*, Ecuyer, Maître du Havre et Syndic,  
*Robert Young*, Ecuyer, Surintendant des Pilotes et  
Syndic.

The Board resumed the consideration of the extra Services performed by the Harbour Master and Superintendent of Pilots, in the erection of the Floating Light and the Light Houses, and considering the zeal and talent they have displayed in constructing Plans; in visiting and laying out the different Sites, and the time employed thereon, are of opinion, That these Officers are entitled to a remuneration for these duties during the two last seasons.

Le Bureau ayant repris la considération des services extraordinaires rendus par le Maître du Havre, et par le Surintendant des Pilotes, dans la construction du Phare flottant et des autres Phares, et considérant le zèle et les talens qu'ils ont déployés dans la construction de plans, dans la visite et le tracement des différens sites, et le tems qu'ils y ont employé, est d'avis que ces Officiers ont droit à une rémunération pour ces services pendant les deux dernières saisons.

The Board having also considered the Services of the Registrar and Treasurer to the Trinity House, in their capacity of Commissioners for erecting Light Houses, and considering the extra writing and correspondence, in which he has been under the necessity of employing an Assistant, and the increased responsibility in consequence of the large sums of money which he receives and pays, they are of opinion, That Mr. *Lindsay* is deserving of remuneration for these extra Services.

Le Bureau ayant aussi considéré les services du Régistrare et Trésorier de la Maison de Trinité, dans sa capacité de Commissaire pour la construction de Phares, et considérant les écritures et la correspondance extraordinaires pour lesquelles il a été obligé d'employer un Assistant, et la nouvelle responsabilité dont il a été chargé par la réception et le paiement de grosses sommes d'argent, il est d'avis que M. *Lindsay* mérite une rémunération pour ces services extraordinaires.

It was thereupon,

Il fut là-dessus,

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency Sir *James Kempt*, praying that he will be pleased to take the above matter into consideration and grant such remuneration to those Officers, which in His Excellency's wisdom he may deem proper.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence Sir *James Kempt*, demandant qu'il lui plaise de prendre ce que dessus en considération, et d'accorder à ces Officiers telle rémunération que dans sa sagesse Son Excellence jugera convenable.

Attest, Wm. LINDSAY,  
R. T. H. Q.

Attesté. Wm. LINDSAY,  
R. M. T. Q.

No. 5.

No. 5.

ESTIMATE of the probable expense to be incurred in completing the Light House on the South West Point of *Anticosti*, and for the erection of another Light House on the East end of that Island.  
Light House building on the South West Point of *Anticosti*, viz:—

EVALUATION des dépenses probables à être encourues pour achever le Phare de la Pointe Sud-Ouest d'*Anticosti*, et pour en ériger un autre sur la Pointe Orientale de cette Ile.  
Phare bâti sur la Pointe Sud-Ouest d'*Anticosti*, savoir :

Extra work in finishing the top of the Tower to receive the Revolving Light already done,	£702 5 2
Amount of Estimate to complete the same,	821 0 0
Supposed Cost of the Lanthorn to shew a Revolving Light,	2800 0 0
Contingencies, including Superintendent of Building, expenses of two men in charge of the Tower during Winter, &c. &c.	476 14 10

Ouvrage extraordinaire pour finir la tête de la Tour pour recevoir le Fanal à révolution, déjà fait,	£702 5 2
Montant de l'évaluation pour l'achever,	821 0 0
Coût supposé du Fanal à révolution,	2800 0 0
Contingences comprenant la surveillance de l'ouvrage, dépenses pour tenir deux hommes dans la Tour pendant l'hiver, pour en avoir soin, &c. &c.	476 14 10

Carried over, £4800 0 0

Porté-contre, £4800 0 0

	Brought over, £4800 0 0	
Light House proposed to be built on the East end of <i>Anticosti</i> , viz:		
Cost of <i>Pointe des Monts</i> Light House,	£4727 0 0	
Supposed cost of Light House on South West Point of <i>Anticosti</i> ,	8098 0 0	
	<hr/>	
	£12825 0 0	
	<hr/>	
Supposed one half for expenses of proposed Light House on the East end,	6412 10 0	
	<hr/>	
	£11212 10 0	

Trinity House, *Quebec*, 7th January, 1831.  
W<sup>M</sup>. LINDSAY,  
R. T. H. Q.

No. 6.

TRINITY HOUSE.  
*Quebec*, 7th January 1831.

SIR,

In obedience to the commands of His Excellency Lord *Aylmer*, conveyed in your Letter of the eighteenth November, the Trinity Board acting as Commissioners for the erection of Light Houses in the River and Gulph of *Saint Lawrence*, have directed me to transmit to you an Estimate of the probable expense to be incurred in completing the Light House on the South West Point of *Anticosti*, and for the erection of another Light House on the East end of that Island.

In submitting this Estimate, the Board desire me to detail to you for the information of His Excellency, their proceedings in execution of the duty enjoined by the Commission since my letter to Mr. Secretary *Yorke* of the twenty sixth January eighteen hundred and thirty.

The Floating-Light Vessel having been launched and completely fitted and manned in the month of April last, she was despatched to her destination in the *Traverse*, and moored under the direction of Mr. *Young*, Superintendent of Pilots, on the Northern projection of *Saint Roch* shoal. The *Brilliant* is schooner rigged of one hundred and fifty and ten ninety-fourth tons, and shows a light on each mast.

Considerable delay having arisen on the part of the Contractor for building the Tower at *Pointe des Monts* in consequence of his being unable to work the stone found on the spot, it was only in the latter end of July that Mr. *Lambly*, Harbour Master, was requested to embark in the Yacht with the Lanthorn and Apparatus. On Mr. *Lambly's* arrival he found it necessary to make an alteration in the construction of the top of the Tower, and to raise a Pedestal to receive the Lanthorn; this caused another delay, and it was not until the twentieth September that the whole was completed. The Lanthorn stands one hundred feet above the water, and shows a very fine light.

His Excellency Sir *James Kempt* having, on the twenty fifth March, signified to the Board that it was settled that a Light House should be erected on the South West Point of *Anticosti*, and an Act having been subsequently passed in the Legislature to that effect, an advertisement was immediately inserted in the News Papers for Tenders to build the same, and offering a passage to *Anticosti* in the Yacht to persons disposed to contract, to enable them to obtain information as to the materials to be found on the Island.

The

	Montant d'autre part, £4800 0 0	
Phare en contemplation sur la Pointe Orientale d' <i>Anticosti</i> , savoir :		
Coût du Phare de la <i>Pointe des Monts</i> ,	£4727 0 0	
Coût supposé du Phare sur la Pointe Sud-Ouest d' <i>Anticosti</i> ,	8098 0 0	
	<hr/>	
	£12825 0 0	
	<hr/>	
Supposez une moitié pour les dépenses du Phare proposé sur la Pointe Orientale,	6412 10 0	
	<hr/>	
	£11212 10 0	

Maison de la Trinité, *Quebec*, 7 Janvier, 1831.  
W<sup>M</sup>. LINDSAY,  
R. M. T. Q.

No. 6.

MAISON DE TRINITE',  
*Quebec*, 7 Janvier 1831.

Monsieur,

En obéissance aux ordres de Son Excellence Lord *Aylmer*, à moi signifiés dans votre Lettre du dix-huit Novembre, le Bureau de la Trinité, agissant comme Commissaires pour l'érection de Phares dans le Fleuve et le Golfe *Saint-Laurent*, m'a enjoint de vous transmettre une Evaluation des dépenses probables à être encourues dans l'achèvement du Phare de la Pointe Sud-Ouest d'*Anticosti*, et pour l'érection d'un autre Phare sur la Pointe Orientale de cette même Ile.

En soumettant cette Evaluation, le Bureau désire que je vous donne pour l'information de Son Excellence, un détail de ses procédés dans l'exécution du devoir, dont il a été chargé par Commission, depuis ma Lettre à M. le Secrétaire *Yorke* du vingt-six Janvier mil huit cent-trente.

Le Vaisseau du Phare Flottant ayant été lancé et complètement équipé dans le mois d'Avril dernier, il fut expédié à sa destination, et mouillé sous la direction de M. *Young*, Surintendant des Pilotes, sur la Pointe Nord des Battures de *Saint-Roch*. Le *Brilliant* est gréé en Golette, et est du port de cent cinquante Tonneaux et dix quatre-vingt-quatorzièmes, et montre un Fanal à chaque Mât.

Le contracteur n'ayant pu travailler la pierre qui se trouvait sur les lieux, il en est résulté un délai considérable, et ce ne fut qu'à la fin de Juillet que M. *Lambly*, Maître du Havre, fut requis de s'embarquer dans le Yacht avec la Lanterne et l'appareil. A son arrivée, M. *Lambly* trouva qu'il était nécessaire de faire une altération dans la construction de la tête de la Tour, et d'élever un Pied-d'Estal pour recevoir la Lanterne; cela occasionna un nouveau délai, et ce ne fut que le vingt de Septembre que le tout fut achevé. La Lanterne est élevée à cent pieds au-dessus de la surface de l'eau, et montre une très-belle lumière.

Le vingt-cinq de Mars, Son Excellence Sir *James Kempt* ayant informé le Bureau qu'il était décidé qu'il fût érigé un Phare sur la Pointe Sud-Ouest d'*Anticosti*, et un Acte à cet effet ayant été subséquentement passé dans la Législature, il fut aussitôt publié dans les Papiers Publics une annonce pour des propositions, et offrant le passage à *Anticosti* aux personnes disposées à contracter, pour qu'elles pussent obtenir les informations nécessaires sur les Matériaux qu'on pourrait trouver dans l'Ile.

Le

The Board then decided that it was expedient that the Light should be a Revolving one, which, having been approved by His Excellency, the Agent of the Board in London was directed to cause to be prepared, a Lanthorn with the requisite apparatus.

In the month of May, Mr. Young, Superintendent of Pilots, embarked in the Yacht accompanied by Mr. Chillus, Architect, for Anticosti, for the purpose of selecting a Site on the South West Point thereof, and for obtaining information required by the Board; and Mr. Young having returned early in June, a Contract was entered into with a Mr. Lander for erecting the Tower for Three thousand three hundred and fifty pounds currency, the dimensions of the Building having been fixed at seventy two feet in height, and thirty six feet diameter at the base.

A Plan of the top of the Tower and of the Lanthorn, having been received from London, Mr. Brown, Architect, was engaged on the third August to superintend the Building and alterations pointed out in the plan, consisting chiefly in an Arch of rather difficult construction, and a Pedestal to support the apparatus.

In the month of October, Mr. Brown returned and reported that Mr. Lander had completed his Contract, but that the extra work had been discontinued in consequence of the lateness of the season. Two men remain in charge of the Tower for the Winter, and are employed in supplying fuel for three stoves put up to dry the walls.

In Spring it is proposed to finish the top of the Tower, to receive the Lanthorn and apparatus, which may be expected early in May next; and it is to be presumed that the Legislature will see the necessity of providing the means to complete this Light House.

In connection with the above subject, I am directed to mention that Sir James Kempt approved of a recommendation of the Board, to place a small supply of Provisions in the Light House at *Pointe des Monts*, in charge of the Light-keeper, for the use of shipwrecked Mariners, and that it appears to the Board very desirable that a similar Depot should be made at the Light House on *Anticosti*.

To conclude, the Board requests that you will be pleased to call His Excellency's attention to their Address to Sir James Kempt, dated fifth October last, and to the Answer thereto, contained in Mr. Secretary Yorke's Letter of the same month, on the subject of a remuneration for extra duties performed by the Officers of the Trinity House.

I remain, Sir,

Your obedient  
humble servant,

WM. LINDSAY,  
R. T. H. Q.

Lieutenant Colonel Glegg,  
&c. &c. &c.

No. 7.

TRINITY HOUSE, *Quebec*,  
Tuesday, 18th January, 1831.

PRESENT:—The Honorable John Stewart, Master, William Walker, Esquire, Deputy Master, Robert Paterson, Esquire, Warden, John Lambly, Esquire, Harbour Master and Warden, Robert Young, Esquire, Superintendent of Pilots and Warden.

The Board took into consideration the expense to be incurred in the different Light Houses and Floating Light, erected and still to be completed under the Act of the Ninth, George the Fourth, Chapter twenty four; and the

Le Bureau décida alors qu'il était expédient que la lumière fut une lumière à révolution, et ce plan ayant eu l'approbation de Son Excellence, l'Agent du Bureau à Londres, eut ordre de faire préparer un Fanal avec l'appareil nécessaire.

Dans le mois de Mai, M. Young Surintendant des Pilotes, s'embarqua dans le Yacht accompagné de M. Chillus, Architecte, pour Anticosti, pour y aller choisir un site sur la Pointe Sud-Ouest de la dite Ile, et pour recueillir les informations dont le Bureau avait besoin, et M. Young étant revenu de bonne heure dans le mois de Juin, il fut passé un contrat avec M. Lander pour l'érection d'une Tour, moyennant la somme de trois milles cinquante Livres courant; les dimensions du Bâtiment ayant été fixées à soixante-deux pieds de haut et à trente-six pieds de diamètre à sa base.

Un plan de la tête de la Tour et du Fanal ayant été reçu de Londres, M. Brown, Architecte, fut engagé le trois d'Août pour surveiller la construction du Bâtiment et les altérations suggérées dans le plan, consistant principalement en une Arche d'une construction un peu difficile, et en un piédestal pour supporter l'appareil.

Dans le mois d'Octobre, M. Brown revint et rapporta que M. Lander avait complété son contrat, mais que l'époque avancée de la saison avait fait discontinuer les ouvrages extraordinaires. Il est resté deux hommes pour garder la Tour pendant l'hiver, et ils sont employés à ramasser du bois pour trois poêles montés pour sécher les murs.

Le printemps prochain, on se propose de finir la tête de la Tour pour recevoir le Fanal et l'appareil, qu'on peut attendre de bonne heure dans le mois de Mai prochain; et l'on espère que la Législature verra la nécessité de subvenir aux moyens d'achever le Phare.

En connexion avec le sujet ci-dessus, il m'a été enjoint de mentionner que Sir James Kempt a donné son approbation à une recommandation faite par le Bureau, qui est de mettre une petite quantité de provisions dans le Phare de la *Pointe des Monts*, à la charge du gardien du Phare pour l'usage des Marins naufragés, et qu'il paraît au Bureau à désirer qu'il y ait un semblable dépôt aux Phares d'Anticosti.

Pour conclure, le Bureau demande qu'il vous plaise appeler l'attention de Son Excellence à son Adresse à Sir James Kempt, en date du cinq Octobre dernier, et à la réponse à icelle contenue dans la Lettre de M. le Secrétaire Yorke, du même mois, au sujet d'une rémunération pour services extraordinaires, rendus par les Officiers de la Maison de la Trinité.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble  
et très obéissant Serviteur,

WM. LINDSAY,  
R. M. T. Q.

Lieutenant Colonel Glegg,  
&c. &c. &c.

No. 7.

MAISON DE LA TRINITE' *Québec*.  
Mercredi, Janvier 18, 1831.

PRESENS :—L'honorable John Stewart, Maître, William Walker, écuyer, Député Maître—Robert Paterson, écuyer, Syndic—John Lambly, écuyer, Maître du Hâvre—et Syndic, Robert Young, écuyer, Surintendant des Pilotes et Syndic.

Le Bureau prit en considération les dépenses à être encourues pour les différens Phares et pour le Phare flottant, construits et à être achevés conformément à l'Acte de la Neuvième George Quatre, Chapitre vingt quatre, et

the Light House proposed to be erected on the Island of *Point Saul*, under the Act of the Tenth, and Eleventh *George* the Fourth, Chapter thirty four.

And the Board seeing that the Revenue of the Corporation is not adequate to meet the above additional expenditure, it was,

*Resolved*, That the following Letter be written to Lieutenant Colonel *Glegg* :

Quebec 18th January, 1831.

Sir,

I am directed by the Trinity House to transmit to you, for the consideration of His Excellency Lord *Aylmer*, an Estimate of the probable annual expense to be incurred in maintaining the Light Houses, and the Floating Light established or to be established in the River and Gulph of *Saint Lawrence*, under the Provincial Statutes of the Ninth, *George* the Fourth, Chapter twenty four, and of the Tenth and Eleventh, *George* the Fourth, Chapter thirty four, amounting to the sum of two thousand eight hundred and three pounds eighteen shillings currency, and as the Revenue of the Corporation is not adequate to meet this additional expenditure, the Board respectfully suggest that His Excellency may be pleased to make communication of the subject to the Legislature, to the end that means may be provided in such manner as may be deemed most expedient.

I am, Sir,  
Your most obedient  
humble servant,  
WM. LINDSAY,  
R. T. H. Q.

Lieutenant Colonel *Glegg*,  
&c. &c. &c.

No. 8.

Estimate of the probable annual expense of the Light Houses and Floating Light, under the Acts Ninth, *George* the Fourth, Chapter twenty four, and Tenth and Eleventh, *George* the Fourth, Chapter thirty four.

Light House on *Pointe des Monts*.

Keeper's Salary, and man,	£130	0	0
Victualling a third man for one year at 8s. per week,	20	16	0
Oil, six hundred Gallons, at 10s.	300	0	0
Coals and Sundries, &c.	70	0	0
	520	16	0

Light House on South West Point of *Anticosti*.

Keeper's Salary, and man,	130	0	0
Victualling a third man for one year, at 8s. per week,	20	16	0
Oil, six hundred Gallons at 10s.	300	0	0
Coals and Sundries	75	0	0
	525	16	0

Light House on East end of *Anticosti*.

The same expense,	525	16	0
Coals and Sundries, extra,	25	0	0
	550	16	0

Light House proposed to be built on *Saint Paul's* Island.

Two Keepers, one at £100, and one at £75,	175	0	0
---	-----	---	---

Carried over, £175 0 0 £1597 8 0

et pour le Phare qu'on se propose d'ériger sur l'Île *Saint-Paul*, en vertu de l'Acte dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre trente-quatre.

Et le Bureau voyant que les revenus de la Corporation ne sont pas suffisants pour faire face aux dépenses additionnelles ci-dessus, il fut

*Résolu*, Que la Lettre suivante soit écrite au Lieutenant Colonel *Glegg* :

Québec, 18 Janvier 1831.

Monsieur,

Il m'est enjoint par le Bureau de la Trinité de vous transmettre pour la considération de Son Excellence Lord *Aylmer*, une évaluation des dépenses annuelles probables à être encourues pour maintenir les Phares et le Phare flottant établis ou à être établis dans le Fleuve et le Golfe *Saint-Laurent*, en vertu des Statuts Provinciaux de la neuvième *George* Quatre, Chapitre vingt-quatre, et de la dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre trente-quatre, montant à la somme de deux mille huit cent-trois Livres dix-huit schelings-courant; et comme les revenus de la Corporation ne sont pas suffisants pour faire face à cette dépense additionnelle, le Bureau suggère respectueusement, qu'il plaise à Son Excellence de faire à ce sujet une communication à la Législature, à la fin qu'il soit à cela pourvu de la manière qui paraîtra la plus expédiente.

Je suis, Monsieur,  
Votre très humble  
et très obéissant Serviteur,  
WM. LINDSAY,  
R. M. T. Q.

Lieutenant Colonel *Glegg*,  
&c. &c. &c.

No. 8.

Evaluation des dépenses annuelles probables des Phares et du Phare flottant sous les Actes neuvième *George* Quatre, Chapitre vingt-quatre et dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre trente-quatre.

Phare de la *Pointe des Monts*.

Salaire du Gardien, avec un homme,	£130	0	0
Nourriture d'un troisième homme, par an, à 8s. par semaine,	20	16	0
Huile, six cens Gallons, à 10s.	300	0	0
Charbon et diverses, &c.,	70	0	0
	520	16	0

Phare de la Pointe Sud-Ouest d'*Anticosti*,

Salaire du gardien avec un homme,	130	0	0
Nourriture d'un troisième homme, par an, à 8s. par semaine,	20	16	0
Huile, six cens gallons, à 10s.	300	0	0
Charbon et diverses, &c.,	75	0	0
	525	16	0

Phare de la Pointe Orientale d'*Anticosti*.

Mêmes dépenses,	525	16	0
Charbon et diverses extra,	25	0	0
	550	16	0

Phare en contemplation sur l'Île *Saint-Paul*.

Deux gardiens, un à cent Livres, l'autre à soixante et quinze,	175	0	0
--	-----	---	---

Porté ci-contre, 175 0 0 £1597 8 0

Brought over,	£175 0 0	£1597 8 0
Four Men to man a Boat, at £45 each, including Provisions for all,	180 0 0	
One thousand Gallons of Oil at 10s. as the Light will have to be kept up all the year.	500 0 0	
Coals,	20 0 0	
Freight, three trips at £50 each,	150 0 0	
In case the Crew cannot be got for this Estimate, and other Contingent Expenses, add,	175 0 0	
	<u>£1200 0 0</u>	

Half proportion for Lower Canada,		600 0 0
Floating Light at the Traverse:		
Master's Salary,	120 0 0	
Mate's ditto,	60 0 0	
Oil, 300 Gallons at 10s.	150 0 0	
Six Men's wages at £2 10s. per month, say 7 months and a half each,	112 10 0	
Victualling the eight Men for the same period at 8s. per week, 32½ weeks,	104 0 0	
Outfit in the Spring and expenses in the Fall,	60 0 0	
		<u>606 10 0</u>
Currency,		<u>£2803 18 0</u>

Trinity House,  
Quebec, 18th January, 1831.

WM. LINDSAY,  
R. T. H. Q.

Montant d'autre part, £	178 0 0	£1597 8 0
Quatre hommes pour une chaloupe à £45 chacun, y compris les provisions pour tous,	180 0 0	
Mille gallons d'huile à 10s. vu qu'il faudra que le Fanal soit allumé toute l'automne,	500 0 0	
Charbon,	20 0 0	
Fret, trois voyages, à £50 chacun,	150 0 0	
Au cas qu'on ne puisse avoir un équipage pour ce prix, et autres dépenses casuelles, ajouter	175 0 0	
	<u>1200 0 0</u>	

La moitié,		600 0 0
Proportion du Bas-Canada,		600 0 0
Phare flottant de la Traverse.		
Salaire du Maître,	120 0 0	
Ditto du second,	60 0 0	
Huile, trois cens gallons, à 10s.	150 0 0	
Gages de six hommes, à £2 10s. par mois, disons sept mois et demi chacun,	112 10 0	
Nourriture de huit hommes, pour le même espace de temps à 8s. par semaine, trente deux semaines, et demie.	104 0 0	
Grément du printemps et dépenses d'automne,	60 0 0	
		<u>606 10 0</u>
Courant,		<u>£2803 18 0</u>

Maison de la Trinité,  
Quebec, 18 Janvier 1831.

WM. LINDSAY,  
R. M. T. Q.

The Message and Documents referred.

*Ordered,* That the said Message and Documents accompanying the same, be referred to the Standing Committee of Accounts.

*Ordered,* That the Accounts of Disbursements of the Commissioners for erecting Light Houses in the year one thousand eight hundred and twenty nine, be referred to the said Committee.

Montreal Bank Statements ordered.

*Resolved,* That the President, Vice-President and Directors of the Bank of *Montreal*, be directed to lay before this House the Statement of the affairs of the said Bank required by the seventh section of the Act tenth and eleventh *George* the Fourth, Chapter six, made up to the first of February.

*Ordered,* That the Clerk of this House do transmit a certified copy of the said Resolution to the President of the said Bank.

Quebec Bank Statements ordered.

*Resolved,* That the President, Vice-President and Directors of the *Quebec* Bank, be required to lay before this House a Statement of the affairs of the said Bank as required by the Act of Incorporation.

*Ordered,* That the Clerk of this House do transmit a Certified Copy of the said Resolution to the President of the said Bank.

Register Office Act.

*Resolved,* That this House will, on Wednesday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending an Act passed in the tenth and eleventh years of the Reign of His Majesty

Messages et Documents référés.

*Ordonné,* Que le dit Message, et les documens qui l'accompagnent, soient référés au Comité permanent pour les Comptes.

*Ordonné,* Que les Comptes de déboursés des Commissaires pour l'érection de Phares, en l'année mil huit cent vingt-neuf, soient référés au dit Comité.

Etat de la Banque de Montréal demandé.

*Résolu,* Que le Président, Vice-Président et Directeurs de la Banque de *Montréal*, soient requis de mettre devant cette Chambre, l'Etat des affaires de ladite Banque, ordonné par la septième section de l'Acte Dixième et Onzième *George* Quatre, Chapitre six, jusqu'au premier de Février.

*Ordonné,* Que le Greffier de cette Chambre transmette une copie certifiée de la dite Résolution au Président de la dite Banque.

Etat de la Banque de Québec demandé.

*Ordonné,* Que le Président, Vice-Président et Directeurs de la Banque de *Québec* soient requis de mettre devant cette Chambre un Etat des affaires de la dite Banque, tel qu'ordonné par l'Acte de l'Incorporation.

*Ordonné,* Que le Greffier de cette Chambre transmette une copie certifiée de la dite Résolution au Président de la dite Banque.

Acte des Bureaux d'Enregistrement.

*Résolu,* Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender un Acte passé dans les dixième et onzième années du règne de Sa Majesté *George*

Majesty George the Fourth, intituled, "An Act to establish Registry Offices in the Counties of *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford*, and *Missiskoui*.

*George* Quatre, intitulé, "Acte pour établir des Bureaux d'enregistrement dans les Comtés de *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* et *Missiskoui*."

Report on Petition from County of L'Assomption.

Mr. *Joliette*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the County of *L'Assomption*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee considering that the Petition to them referred involves divers objects which ought to be referred to the various Standing Committees appointed by your Honorable House, are of opinion:—

First. That it would be expedient to grant to the Trustees of the School of the Parish of *Saint Pierre* of *L'Assomption*, to facilitate in the Village of the said Parish a central School, where youth may receive a more complete Elementary Education, a sum not exceeding the three-fourths of the expense of building a proper School House; provided always, that the said House does not cost more than Four hundred pounds current money, and provided the Inhabitants supply the ground.

Secondly. That that part of the said Petition relating to the establishment of Courts of Justice, Gaols, and Summary Courts within the County of *L'Assomption*, be referred to the Standing Committee of Courts of Justice.

Thirdly. That that part of the said Petition having reference to the opening of new Roads, be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

*Ordered*, That that part of the said Report which relates to the Establishment of a School, be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

*Ordered*, That that part of the said Petition and the said Report which relates to the Establishment of Courts of Justice, of Gaols and of Summary Courts be referred to the Standing Committee of Courts of Justice.

*Ordered*, That that part of the said Petition and of the said Report which relates to the opening of new Roads, be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

First Report of Committee of Trade.

Mr. *Leslie*, from the Standing Committee of Trade, presented to the House the first Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Read the Petition of divers persons Subscribers and Associates for the purpose of establishing Steam Navigation between *Quebec* and *Halifax*, for an Act of Incorporation.

Your Committee, after mature deliberation, are of opinion that the prayer of the Petitioners ought to be granted.

Read the Petition of the Inhabitants of the County of *Stanstead* for the establishment of a Bank in the said County, to be named "The *Stanstead* County Bank."

Your Committee, after mature deliberation, are of opinion that the prayer of the Petitioners ought to be granted.

Read the Petition of divers Merchants and others of the City and District of *Montreal*, for the establishment of a second Bank in the said City, to be named "The *City* Bank."

Your Committee, after mature deliberation, are of opinion that the prayer of the Petitioners ought to be granted.

*Ordered*,

Rapport sur la Pétition du Comté de l'Assomption;

M. *Joliette*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans du Comté de *L'Assomption*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, considérant que la Pétition embrasse divers objets qui devraient être renvoyés aux divers Comités permanens nommés par cette Chambre, est d'opinion:

Premièrement. Qu'il conviendrait d'accorder aux Syndics des Ecoles de la Paroisse *Saint-Pierre* de *L'Assomption*, pour faciliter l'établissement dans la dite Paroisse d'une Ecole centrale, où la jeunesse puisse recevoir une éducation plus complète que dans les Ecoles élémentaires, une somme n'excédant pas les trois quarts du coût de la construction d'une Maison d'Ecole convenable, pourvu toujours que la dite Maison ne coûte pas en tout plus de quatre cens Livres courant, et pourvu que les Habitans fournissent le terrain.

Secondement. Que la partie de la dite Pétition qui a rapport à l'établissement de Cours de Justice, de Prisons et de Cours sommaires dans le dit Comité, soit référée au Comité permanent pour les Cours de Justice.

Troisièmement. Que la partie de la dite Pétition, qui a rapport à l'ouverture de nouveaux Chemins, soit référée au Comité permanent des Chemins et des améliorations publiques.

*Ordonné*, Que cette partie du Rapport qui regarde l'établissement d'une Ecole, soit référée au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

*Ordonné*, Que les parties de la dite Pétition et du dit Rapport, qui ont rapport à l'établissement de Cours de Justice, de Prisons et de Cours sommaires, soient référées au Comité permanent pour les Cours de Justice.

*Ordonné*, Que les parties de la dite Pétition et du dit Rapport, qui ont rapport à l'ouverture de nouveaux Chemins, soient référées au Comité permanent des Chemins et améliorations publiques.

M. *Leslie*, du Comité permanent de Commerce, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Lu la Pétition de diverses personnes souscripteurs et associés pour établir la navigation par la vapeur entre *Québec* et *Halifax*, demandant un Acte d'incorporation.

Votre Comité, après mûre délibération, est d'opinion, que la demande des Pétitionnaires devrait être accordée.

Lu la Pétition des Habitans du Comité de *Stanstead*, pour l'établissement d'une Banque dans le dit Comté, laquelle sera nommée "Banque du Comité de *Stanstead*."

Votre Comité, après mûre délibération est d'opinion, que la demande des Pétitionnaires devrait être accordée.

Lu la Pétition de divers Marchands et autres de la Cité et du District de *Montréal*, pour l'établissement d'une nouvelle Banque dans la dite Cité, laquelle sera nommée "Banque de la Cité."

Votre Comité est d'opinion, après mûre délibération, que la demande des Pétitionnaires devrait être accordée.

*Ordonné*,

référé.

Premier rapport du Comité de Commerce.

Instruction to Committee of Grievances.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Grievances, to enquire whether the Militia Act now in force has been duly executed according to the true meaning of its several enactments.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent pour les Grievs, s'enquérir si l'Acte de Milice maintenant en force a été dûment exécuté, suivant le vrai sens de ses diverses dispositions.

Instruction au Comité des Grievs.

Grass Preservation Bill read the second time;

A Bill for preserving, for the purposes of Husbandry, the Grass growing on Beaches in the District of Quebec, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'ordre, un Bill pour conserver, pour les fins de l'Agriculture, le foin qui croît sur les Grèves dans le District de Québec, a été lu une seconde fois.

Bill pour conserver le foin, lu une seconde fois;

committed;

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

référé;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formé en le dit Comité.

considered.

Mr. Larue took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

M. Larue a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

considéré;

Mr. Speaker resumed the Chair;

M. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. Larue reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et M. Larue a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Then, on Motion of Mr. Neilson, seconded by Mr. Dessaulles,

Alors, sur motion de M. Neilson, secondé par M. Dessaulles,

The House adjourned.

La Chambre s'est ajournée.

Tuesday, 8th February, 1831.

Mardi, 8 Février 1831.

Answer to an Address.

MR. Bedard, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address, of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would be pleased to cause to be laid before this House, a copy of His Majesty's Proclamation, bearing date at *Saint James*' the twenty eighth day of June last, "requiring all persons being in office of authority or Government at the decease of His late Majesty *George the Fourth*, to proceed in the execution of their respective Offices," and, also, copies of any opinions in possession of the Government of this Province on the subject of the renewal of Commissions held under His Majesty's Government in the said Province during pleasure, which His Excellency may deem proper to be communicated, and, also, of any other proceedings had in relation to the renewal of such Commissions, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give for answer that he will transmit the Documents with all convenient diligence.

MR. Bedard, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, le priant de vouloir faire mettre devant cette Chambre, copie de la Proclamation de Sa Majesté, datée de *Saint-James*, le vingt-huitième jour de Juin dernier, " enjoignant à toutes personnes tenant un Office ou " autorité du Gouvernement, lors du décès de feu Sa " Majesté *George Quatre*, de continuer dans l'exécution de leurs emplois respectifs;" et aussi, copie de tels avis qui peuvent être en la possession du Gouvernement de cette Province au sujet du renouvellement des Commissions, tenues sous le Gouvernement de Sa Majesté dans la dite Province, durant bon plaisir, et dont Son Excellence jugera convenable de donner communication; et aussi, de tous autres procédés qui peuvent avoir eu lieu au sujet du renouvellement des dites Commissions, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner pour réponse, qu'elle transmettra les Documents demandés avec toute la diligence convenable.

Réponse à une Adresse.

Internal Communications.—Reports of Commissioners presented.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications were presented to the House:—

Les Rapports suivans des Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications Intérieures ont été présentés à la Chambre:

Rapport des Commissaires des Communications Intérieures présentés.

By Mr. Morin—To continue the By-Road from the Church of *Saint Gervais* to the Crown Lands, and the Road from the Mill of *Saint Gervais* to *Buckland*.

Par M. Morin—Pour continuer la Route depuis l'Eglise de *Saint-Gervais* aux terres de la Couronne, et le Chemin depuis le Moulin de *Saint-Gervais* à *Buckland*.

By Mr. Duval—Improving and macadamizing the *Charlesbourg* Road.

Par M. Duval—Pour améliorer et macadamiser les Chemin de *Charlesbourg*.

By Mr. Young—Improving and macadamizing the *Lorette*, *Misère* and *Sinclair* Roads.

Par M. Young—Pour améliorer et macadamiser les Chemins de *Lorette*, la *Misère* et *Sinclair*.

By Mr. Lagueux—Road from *McKenzie's Hotel*, *Point Lévi*, one league and a half from said Hotel.

Par M. Lagueux—Chemin depuis l'Hôtel de *McKenzie*, *Pointe Lévi*, à une lieue et-demie du dit Hôtel.

Appendix (E.)

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce volume.

Appendice (E.)

Improvement of the Harbour of Montreal.—Report of Commissioners.

Mr. Leslie presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act of the tenth and eleventh *George the Fourth*, chapter twenty eight, intituled,

M. Leslie a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte des dixième et onzième *George Quatre*, Chapitre vingt-huit,

Rapports des Commissaires pour l'amélioration du Harvre de Montréal.



intituled, "An Act to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of *Montreal*."

Appendix (O.) For the said Report, see Appendix (O.) at the end of this Volume.

referred.

*Resolved*, That the said Report be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Leslie*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Viger* and Mr. *Fisher* do compose the said Committee.

Petition for an aid towards a School House in the Parish of St. Joachim.

A Petition of *Jean Baptiste Bolduc*, and others, of the County of *Montmorency*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Panet*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have caused to be built a School House of stone in the most central part of the Parish of *Saint Joachim*: That the expenses attending the erection of the said School House amount to two hundred and five pounds nine shillings and four pence currency. That they have received fifty pounds from the Province, and ninety two pounds seventeen shillings and eight pence by contributions from the Inhabitants of the said Parish, which they have disbursed for the said Building, leaving a balance of sixty two pounds eleven shillings and eight pence still due: That to complete the said School House, a sum of fifty pounds is required: Wherefore the Petitioners humbly pray the House to grant them the sum of one hundred and twelve pounds eleven shillings and eight pence to liquidate the balance due, and to complete the said School House.

Petition for an aid towards a School in Quebec, in connection with St. Andrew's Church.

A Petition of divers Members of *Saint Andrew's* Church of the City of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; praying an aid to assist the Petitioners in paying the necessary expenses of the School lately established in the City of *Quebec*, in connection with *Saint Andrew's* Church.

Petition for an aid towards a School in St. Roch Suburb, Quebec.

A Petition of the Curate, and others, of the Suburb and Parish of *Saint Roch* of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Young*, and the same was received and read; setting forth: That by an Act passed in the last Session of Parliament, divers sums of money were appropriated to obtain and promote Education in this Province, and particularly for the advantage of the Poor, who are without means of providing instruction; but that the City and Suburbs of *Quebec* have been deprived of the benefits of the said Act: That there is in the *Saint Roch* Suburb a great number of poor girls, whose parents are, in consequence of their poverty, absolutely incapable of providing them an education by sending them to any of the Schools at present established in *Saint Roch*, the said Schools not being Charitable Institutions: That the want of clothes among these poor persons, particularly for the rigorous winter, prevents them from going to the *Ursuline* School in the Upper Town, or in the Lower Town, in consequence of their distance from the said *Saint Roch* Suburb: That there is but one charity School in *Saint Roch*, at which boys only are admitted. Wherefore the Petitioners, in the firm persuasion that when

huit, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montréal*."

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (O.) à la fin de ce volume. Appendice (O.)

*Résolu*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de cinq Membres, pour l'examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records. Rapport référé.

*Ordonné*, Que M. *Leslie*, M. *Cuvillier*, M. *Quesnel*, M. *Viger* et M. *Fisher*, composent le dit Comité.

Une Pétition de *Jean-Baptiste Bolduc*, et autres, du Comté de *Montmorency*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Panet*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires ont fait construire une maison d'Ecole en pierre, dans le lieu le plus central de la Paroisse de *Saint-Joachim*: Que les dépenses pour l'érection de la dite Ecole se montent à deux cent cinq livres neuf schelings et quatre deniers courant: Qu'il ont reçu cinquante livres de la Province, et quatre-vingt-douze livres dix-sept schelings et huit deniers des contributions des Habitans de ladite Paroisse, qu'ils ont employés pour la dite Bâtisse, laissant un déficit de soixante deux livres onze schelings et huit deniers, encore dû: Que pour achever la dite Maison d'Ecole, il leur faudrait une somme de cinquante livres; c'est pourquoi les Pétitionnaires prient humblement la Chambre de leur accorder la somme de cent douze livres onze schelings et huit deniers pour payer la balance qui se trouve due, et achever la dite Maison d'Ecole. Pétition pour une aide, en faveur d'une Maison d'Ecole dans la Paroisse de St. Joachim.

Une Pétition de divers Membres de l'église de *Saint André* de la Cité de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour assister les Pétitionnaires à payer les dépenses nécessaires de l'Ecole dernièrement établie dans la Cité de *Québec*, en rapport avec l'Eglise de *Saint André*. Pétition pour une aide en faveur d'une Ecole dans Québec, en rapport avec l'Eglise de St. André.

Une Pétition du Curé, et autres, des Faubourg et Paroisse de *Saint Roch* de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Young*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant:—Que par un Acte passé dans le dernier Parlement, il aurait été approprié divers sommes d'argent afin d'étendre et promouvoir l'Education dans la Province, et particulièrement pour les pauvres, qui sont sans moyens quelconques de ce faire instruire; mais que la Ville et les Faubourgs auraient été privés des bienfaits du dit Acte: Qu'il y aurait dans le Faubourg *Saint Roch* un très grand nombre de pauvres filles, dont les parens se trouvent, vu leur pauvreté, dans une incapacité absolue de pourvoir à leur éducation, en les envoyant aux Ecoles qui existent maintenant dans le dit Faubourg *Saint Roch*, au nombre de quatre, et qui ne sont pas de charité: Que le manque de vêtements, surtout pour la saison rigoureuse de l'Hiver, où se trouvent ces jeunes personnes, ne leur permettrait pas de se transporter, soit à l'Ecole des *Ursulines*, soit à celle de la Basse-Ville à cause de leur éloignement du dit Faubourg *Saint Roch*; Qu'il n'y aurait au dit Faubourg *Saint Roch*, qu'une seule Ecole de charité, où les garçons seraient seulement admis. C'est pourquoi, les Pétitionnaires, dans la

when the aforesaid Act was passed, the House had no intention to deprive any class of the people from participating in the sums voted for the establishment of Schools in the whole Province, humbly pray the House to take their Petition into consideration, and grant them such a sum as the House in its wisdom may think fit, so as to meet the design of the said Act.

*Ordered*, That the three preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

The three preceding Petitions referred.

Petition for Market Regulations in the Village of Berthier;

A Petition of divers Freeholders and Proprietors of the Village of *Berthier*, County of *Berthier*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Huot*, and the same was received and read; setting forth: That by virtue of an Act of the Provincial Parliament, the Petitioners enjoy certain Regulations of Police which provide for the security of their property, &c.: That the Seigneur of the place has provided the Village of *Berthier* with a spacious spot for a Market, situated within the same, which has already served for the purpose: That the said Act of Police not prescribing any Regulations concerning the establishment of a Market, the Petitioners have ever since been deprived of that advantage: That the encrease of the Population rendering such establishment most necessary, the Petitioners have constructed and erected a Building on the said Market Place for the convenience and shelter of sellers, &c., which Building they engage to accomplish in due time. The Petitioners therefore humbly solicit that it may please the House to grant them such Rules and Regulations as may be necessary.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Private Bills.

Petition of M. J. Hays relating to a Steam Ferry from Montreal to Longueuil.

A Petition of *Moses Judah Hays*, of the City of *Montreal*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner has projected a Steam Boat Ferry opposite the City of *Montreal*, by means of which passengers, merchandize, cattle and effects, may be transported to and from the City of *Montreal*, from and to a place in the Parish of *Longueuil*: That the Petitioner conceives that the establishment of such a ferry, to proceed from the New Market in the City of *Montreal*, and to land the passengers and effects, on a wharf erected on the flats or *Islet*, about two acres above the South Westerly end of the Island of *Sainte Hélène*, where a Bridge communicating with the main land should be constructed, would be extremely advantageous to the Citizens of *Montreal*, and others whom pleasure or business might call to that shore of the River, or to the countries to which it affords a Highroad, while the facility thus granted for ingress into the City of *Montreal*, of travellers, of persons having business there, and of produce and merchandize, must be manifestly important, as conducive to the prosperity of *Montreal* and of the Province at large: That the Petitioner could not embark in an undertaking of such magnitude, requiring the outlay of much Capital, as well in building a Steam Boat as in clearing the now much obstructed channel of the River *Saint Lawrence* opposite the Site of the Bridge required for the purpose aforesaid, (which latter labour, as it would be attended with great expense, would be a permanent improvement of the navigation of the *Saint Lawrence*;) and in building the Bridge necessary to connect the ferry with the main land, unless some protection, by way of privilege, for a limited period, were granted, by Act of Parliament, to the Petitioner: That the Bridge which the Petitioner would design

la ferme persuasion où ils sont que la Chambre lorsqu'elle passa l'Acte dont il est fait mention ci-dessus, n'avait en vue de priver aucune des classes du peuple de participer aux sommes votées pour établir des Ecoles dans toute la Province, prient humblement la Chambre de vouloir bien prendre la présente Pétition en considération, et d'accorder, pour rencontrer les fins de l'Acte ci-dessus, telle somme que dans sa sagesse, elle trouvera juste et raisonnable.

*Ordonné*, Que les trois Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Les trois Pétitions précédentes référées.

Une Pétition de divers Tenanciers et Propriétaires du Village de *Berthier*, Comté de *Berthier*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Huot*, laquelle a été reçue et lue; exposant:—Qu'en vertu d'un Acte du Parlement Provincial, sous date du premier Avril mil huit cent dix-huit, les Pétitionnaires jouissent de certains Règlements de Police, qui pourvoient à la sûreté de leurs Propriétés, &c. Que le Seigneur du lieu aurait pourvu le village de *Berthier* d'une place spacieuse de marché, située dans son enceinte, ayant déjà servi à cet effet: Que comme le dit Acte de Police ne prescrit aucun Règlement concernant l'établissement d'un marché, les Pétitionnaires ont été privés de cet avantage jusqu'à ce jour. Mais vu l'agrandissement de la population et la nécessité d'un tel établissement, les Pétitionnaires ont construit et élevé une bâtisse sur la dite place de marché, pour servir d'abri aux Revendeurs, laquelle bâtisse, ils s'engagent de perfectionner et rachever au tems dû. Les Pétitionnaires en conséquence sollicitent très-humblement, qu'il plaise à la Chambre de leur octroyer tels règles ou réglemens qui pourront être nécessaires.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Bills privés.

Pétition pour des réglemens concernant un marché dans le village de *Berthier*;

référé.

Une Pétition de *Moses Judah Hays*, de la Cité de *Montréal*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue exposant:—Que le Pétitionnaire a formé le projet d'établir une Barque Traversière à vapeur, vis-à-vis de la Cité de *Montréal*, par le moyen de laquelle les voyageurs, les marchandises, les Bestiaux et les effets seront transportés de la Cité de *Montréal* à quelque endroit de la Paroisse de *Longueuil*, et de ce lieu à *Montréal*: Que le Pétitionnaire conçoit que l'établissement d'une pareille traverse, entre le marché neuf de la Cité de *Montréal*, en débarquant les voyageurs et les effets sur un Quai qui serait érigé sur la Bature ou Ilot, situé à environ deux acres au dessus de l'extrémité sud-ouest de l'Île *Sainte Hélène*, où serait construit un Pont communiquant avec la terre ferme, serait d'un grand avantage pour les Citoyens de *Montréal* et autres, que le plaisir ou leurs affaires peuvent appeler à ce côté du Fleuve, ou aux lieux pour qui il est une voie de communication, tandis que la facilité de l'accès à la Cité de *Montréal*, pour les voyageurs, pour les personnes qui y ont des affaires, et pour les produits et marchandises, doit paraître à tous d'une importance évidente, en autant que cela tendra à avancer la prospérité de *Montréal* et de toute la Province en général: Que le Pétitionnaire ne saurait s'embarquer dans une entreprise si vaste, demandant le versement d'un grand capital, tant pour la construction de la barque à vapeur, que pour débarrasser le Canal du Fleuve *Saint Laurent* des obstructions qui gênent maintenant la navigation, vis-à-vis du site du Pont qui est nécessaire pour les fins susdits, (lequel dernier ouvrage comme il coûterait beaucoup serait une amélioration permanente de la navigation du *Saint Laurent*) et pour bâtir le Pont nécessaire pour lier la traverse avec la terre ferme, à moins que le Parlement n'accorde au Pétitionnaire quelque protection par forme de privilège

Pétition de M. J. Hays relativement à une traverse par la vapeur de *Montréal* à *Longueuil*;

sign to erect between the Shoal or *Islet*, above the Island of *Sainte Hélène* and the South shore of the River *Saint Lawrence*, is a truss Bridge, on which a draw Bridge would be constructed, if thought expedient by the wisdom of the House, although the Petitioner respectfully represents that there could be no necessity for a draw Bridge at the place between the said Shoal or *Islet* and the main land on the South side of the River *Saint Lawrence*, inasmuch, as the depth of water in that part of the River does not at any season of the year admit a navigation by vessels, or even by rafts: That the rate of ferriage which the Petitioner prays the House to fix, the same being scarcely more than sufficient to indemnify him for expenditure of Capital, are as follows: For every ton of merchandize, one shilling and eight pence; for every carriage on four wheels with two horses, two shillings; for every carriage on two wheels with one horse, one shilling and three pence; for every man and horse, nine pence; for every foot passenger, three pence; for every horse, ox or cow, six pence; for every calf, sheep, &c. three pence; That unless the privilege of the Petitioner in the behalf aforesaid, extend to the prohibition of any other Steam or Horse Ferry Boat landing at any place three miles above and two miles below the South Westerly end of the Island of *Sainte Hélène*, either on the South shore of the River *Saint Lawrence*, or the *Islets* opposite the same, which the Petitioner humbly begs leave to represent would not interfere with nor injure the ferry boats now plying to and from the Village of *Longueuil* and *Montreal*, and to and from *Laprairie* and *Montreal*, the Petitioner could not with safety engage in an undertaking, which he presumes it is evident would be beneficial to the public. Wherefore the Petitioner humbly prays that the House will be pleased to grant him by Act of Parliament, the exclusive privilege of erecting and maintaining a Steam Boat Ferry, between the City of *Montreal* at the place aforesaid, and the opposite shore of the River *Saint Lawrence*, at a place about two acres above the South Westerly point of the Island of *Sainte Hélène*, and for a space of two miles below and three miles above the latter place, and of constructing and keeping the Bridge necessary for that purpose, for the rates of passage and conveyance aforesaid, for such period of time not less than ten years, and subject to such restrictions and regulations as to the House may seem meet.

referred.

**Ordered**, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Merchants, and others, of the City of *Montreal*.

Petition for an aid to improve the River du Loup; and complete the Caxton road.

A Petition of divers Inhabitants of the Parishes of *Saint Léon le Grand* and *Yamachiche*, and of the Townships of *Caxton* and *Hunterstown* in the County of *Saint Maurice*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; praying an aid of three hundred pounds currency, to remove the obstructions in the *Grande Rivière du Loup*, for about one mile above the place called *Châte à l'Eturgeon*; and to complete the *Caxton Road*.

Petition for an aid to open a road from Fief De Lisle to Lac à la Raquette and Lake Etchemin.

A Petition of the Inhabitants of *Fief De Lisle*, at the upper part of the Parish of *Saint François*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may

privilege pour une période de tems limitée: Que le Pont que le Pétitionnaire se propose de construire, entre la Bature ou Ilot, situé au dessus de l'Île *Sainte Hélène*, et le côté méridional du Fleuve *Saint Laurent*, est un Pont à contrefiches, sur lequel il sera construit un Pont levis, si dans sa sagesse la Chambre le trouve expédient; quoique le Pétitionnaire représente respectueusement qu'il ne pourrait y avoir de nécessité à faire un Pont levis, en autant que dans l'espace entre la dite Bature ou Ilot et la terre ferme du côté du sud du Fleuve *Saint Laurent*, il y a si peu d'eau, qu'en aucune saison de l'année il n'y en a jamais assez pour que les Bâtimens ni même les trains de bois y passent: Que les péages que le Pétitionnaire demande à la Chambre de fixer sont les suivans, qui suffiront à peine pour l'indemniser de la dépense de son Capital, savoir:—Pour chaque tonneau de marchandises, un scheling et huit deniers; pour chaque voiture à quatre roues avec deux chevaux, deux schelings; pour chaque voiture à deux roues avec un cheval, un scheling et trois deniers; pour chaque homme à cheval, neuf deniers; pour chaque Passager à pied, trois deniers; pour chaque cheval, bœuf, ou vache, six deniers; pour chaque veau, mouton, &c. trois deniers: Qu'à moins que le privilège du Pétitionnaire pour l'objet susdit ne s'étende à empêcher aucune autre Barque traversière, allant soit par la vapeur ou par la force de chevaux, de prendre terre à aucun endroit à trois milles au dessus de l'extrémité sud-ouest de l'Île *Sainte Hélène*, soit sur le rivage méridional du Fleuve *Saint Laurent*, soit sur les Ilots vis-à-vis d'icelui, ce que le Pétitionnaire représente humblement comme ne devant nullement avoir l'effet de nuire en aucune manière aux Barques traversières qui naviguent maintenant entre le village de *Longueuil* et *Montréal*, le Pétitionnaire ne pourrait pas s'engager avec sûreté dans une entreprise qu'il ne regarde comme devant être d'un avantage évident pour le Public. A ces causes, le Pétitionnaire demande humblement qu'il plaise à la Chambre de lui accorder par Acte du Parlement, le privilège exclusif d'établir et maintenir une Barque traversière à vapeur entre la Cité de *Montréal*, au lieu susdit, et le Rivage opposé du Fleuve *Saint Laurent*, à un endroit distant d'environ deux acres au dessus de la Pointe sud-ouest de l'Île de *Sainte Hélène*, et pour un espace de deux milles au dessus, et de trois milles au dessus du dernier lieu, et de construire et maintenir le Pont nécessaire pour cette fin, avec le droit de percevoir les péages et naulages susdits, pour une période de tems, non moindre de dix années, et sous tels restrictions et réglemens qu'il plaira à la Chambre d'établir.

**Ordonné**, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Marchands, et autres, de la Cité de *Montréal*.

référé.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Saint Léon le Grand*, de celle de *Yamachiche*, et des Townships de *Caxton* et *Hunterstown*, dans le Comté de *Saint Maurice*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de trois cent livres courant, pour débarrasser la *Grande Rivière du Loup*, de ces obstructions, environ un mille au dessus de la place appelée *Châte à l'Eturgeon*, et pour compléter le chemin de *Caxton*.

Pétition pour une aide aux fins de nettoyer la rivière du Loup, et compléter le chemin de Caxton.

Une Pétition des Habitans du *Fief De Lisle*, dans le haut de la Paroisse *Saint François*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Antoine Charles Taschereau*, (avec le consentement de son Excellence

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir un Chemin du Fief de Lisle au Lac à Raquette et Lac Etchemin.

may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Antoine Charles Taschereau*, and the same was received and read; praying an aid to open a Road from the Grist Mill of *Edward Harbottle*, in the fifth Range of the Concessions of *Fief De Lisle* to *Lac à la Raquette* and *Lake Etchemin*.

Pétition for an aid towards improving hills in St. Pierre les Becquets and Gentilly;

A Petition of the Inhabitants of the Parish of *Saint Pierre les Becquets*, and surrounding Parishes in the County of *Nicolet*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Louis Bourdages*, and the same was received and read; praying an aid of seven hundred pounds currency, towards improving eighteen Hills on the King's Highway passing through the Parishes of *Saint Pierre les Becquets* and *Gentilly*.

The three preceding Petitions referred.

Ordered, That the three preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Pétition for a subdivision of the County of Beauce;

A Petition of the Freeholders of the Parishes, Townships, and other parts of the County of *Beauce*, on the River *Chaudière*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Pierre Elzéar Taschereau*, and the same was received and read; setting forth: That by the last Act for the subdivision of the Province, the Parish of *Sainte Claire*, and the Townships of *Frampton*, *Cranbourne*, *Watford*, and other places, have been included within the limits of the County of *Beauce*: That the tract of land lying on the banks of the River *Chaudière*, and included within the limits of the County of *Beauce*, is of great extent, thickly settled, and separated by its locality from every other part of the County; and that the addition of the tract of country lying on the River *Etchemin* has increased the extent of the County of *Beauce*, (which was already too great,) in such a manner as to impede the execution of the Laws, and to subject the Inhabitants of these distinct portions of the County, between which there is no connection arising from their local position, to great disadvantages and loss: Wherefore the Petitioners humbly pray that that portion of the County of *Beauce* lying on the River *Etchemin*, may be separated from the said County of *Beauce*, and either constituted a distinct County, or annexed to some other County with which its locality may more closely connect it.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Freeholders of the Counties of *Beauce* and *Bellechasse*, on the River *Etchemin*.

Pétition of Pilots for amendments to the Act 45th Geo. III. cap. 12.

A Petition of several Pilots for and below the Harbour of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Morin*, and the same was received and read; setting forth: That an Act had been passed by the Provincial Parliament, intitled, "An Act for the better regulation of Pilots and Shipping in the Port of *Quebec*, and in the Harbours of *Quebec* and *Montreal*, and for improving the Navigation of the River *Saint Lawrence*, and for establishing a fund for decayed Pilots, their widows and children:" That in virtue of and subsequent to the passing of the said Act, the funds now belonging to the Petitioners, amount to a considerable sum, and are in the keeping of the Treasurer of the Trinity House, who is the only responsible person; that the Members of the said Trinity House, in concert with the said Treasurer, lent the monies belonging to the funds of the Petitioners without any notice having been

Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ouvrir un Chemin du Moulin à Farine de *Edward Harbottle*, dans le cinquième rang des Concessions du *Fief De Lisle*, au *Lac à la Raquette* et *Lac Etchemin*.

Une Pétition des Habitans de la Paroisse de *Saint Pierre les Becquets*, et autres circonvoisines, Comté de *Nicolet*, dont les noms y sont soussignés a été présentée à la Chambre par M. *Louis Bourdages*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de sept cens Livres courant, pour améliorer dix-huit côtes dans le Chemin du Roi, passant à travers les Paroisses de *Saint Pierre les Becquets* et *Gentilly*.

Pétition pour une aide à l'effet d'améliorer les Côtes dans St. Pierre les Becquets et Gentilly.

Ordonné, Que les trois Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et des améliorations publiques.

Les trois Pétitions précédentes référées.

Une Pétition des Francs-tenanciers des Paroisses, Townships, et autres lieux du Comté de *Beauce*, situés sur la Rivière *Chaudière*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Pierre Elzéar Taschereau*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que par le dernier Acte pour la subdivision de la Province, la Paroisse de *Sainte Claire*, et les Townships de *Frampton*, *Cranbourne*, *Watford*, et autres lieux, ont été inclus dans les limites du Comté de *Beauce*: Que le territoire arrosé par la Rivière *Chaudière*, inclus dans le dit Comté de *Beauce*, est d'une grande étendue, très peuplé et séparé par le local de toute autre partie du Comté; et que l'addition de cette partie du pays située sur la Rivière *Etchemin*, a augmenté le Comté très étendu de *Beauce*, d'une manière à embarrasser l'exécution des Lois et à assujettir les Habitans de ces deux portions distinctes et sans liaison du local du Comté, à de grands désavantages et pertes. C'est pourquoi les Pétitionnaires prient humblement, que cette partie du Comté de *Beauce*, située sur la Rivière *Etchemin*, soit séparée du dit Comté de *Beauce*, et érigée en un Comté distinct, ou annexée à quelqu'autre Comté avec lequel elle soit plus liée.

Pétition pour une subdivision du Comté de Beauce;

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Francs-tenanciers des Comtés de *Beauce* et *Bellechasse*, sur la Rivière *Etchemin*.

référée.

Une Pétition de certains Pilotes pour le Port de *Quebec*, et au dessous, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Morin*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'il aurait été passé un Acte par le Parlement Provincial, intitulé, "Acte pour mieux régler les Pilotes et Vaisseaux dans le Port de *Quebec*, et dans les Havres de *Quebec* et *Montreal*, et pour l'amélioration de la navigation du fleuve *Saint Laurent*, et pour établir un fonds pour les Pilotes infirmes, leurs veuves et enfans:" Qu'en vertu et depuis la passation du dit Acte, le fonds, qui appartient maintenant aux Pétitionnaires, se monterait à une somme considérable, laquelle dite somme serait entre les mains du Trésorier de la Maison de la Trinité, sous la seule responsabilité du dit Trésorier; que les membres de la dite Maison de la Trinité de concert avec le dit Trésorier prêteraient les argens appartenans au fonds des Pétitionnaires sans qu'aucun compte leur soit rendu, ni de tel

Pétition des Pilotes, pour amender l'Acte de la 45e Geo. III. Cap. 12;

been given to them, either of the money lent or of that in the possession of the said Treasurer, wherefore the Petitioners are greatly desirous that the House would compel the said Treasurer to furnish good and sufficient security, and account both for the amount actually in his possession and the amount lent, and to supply the Petitioners with an account every year in the same way : That for the future one of the Judges of the Court of King's Bench do preside at the meetings of the Trinity House, having consideration of the Petitioners, in order to decide legally and with *connaissance de cause*, upon such accusations as may be brought against them, and in such case they be permitted to have an Advocate to defend them against such accusations : That very often the Petitioners have been accused and condemned, under pretext of malversation in their capacity of Pilots, without being heard either in person or by Attorney : That the fees or expenses demanded for actions brought against the Petitioners are excessive, and established without any Law or approved Tariff whatever : That all Masters or Captains of Ships arriving from sea, be bound to heave to the moment that any of the Petitioners or all other Pilots duly licensed, wish to take charge of vessels, (provided always that it be within their fixed limits,) in order that the Petitioners may embark on board the said vessels, under such penalty as the House may think fit : That all Masters or Captains leaving *Quebec* for sea in vessels drawing more than seven feet, whether such vessels shall be insured or not, shall be obliged to take a licensed Pilot on board, under such penalty as the House shall think fit, and not an Apprentice, as it often happens, to the disadvantage of the Petitioners : That any time a vessel leaving the Harbour of *Quebec* for sea shall lose her anchors, and the said vessel shall be forced to return to *Quebec*, the Pilot shall be paid for the distance down as well as up, while the said vessel shall have been under his care : That the moment a vessel shall be ready to leave the Port of *Quebec* for sea, the Master or Captain of the said Vessel shall be obliged to pay to the Pilot the fixed price of each season, notwithstanding the said Pilot may have engaged several days before the change in the said price : That it shall be lawful for any Pilot to go on board a vessel out of the limits without paying any penalty whatever, provided always, that the Master or Captain of the said Vessel do not oppose him : That no Pilot shall in future take more than one Apprentice, without being subject to whatever penalty the House may think fit to award, or that the said Apprentice shall be the Pilot's son : That from the moment any Pilot be rendered incapable of conducting a Vessel by infirmity or old age, there shall be allowed to him from the funds of the said Pilots, an allowance or pension paid equally and without distinction by the rich and the poor, and that the pension paid to the widows and children of the said Pilots shall also be equal ; nevertheless they shall be augmented in proportion to the number of children the said widows may have to support : That from the exposure of the disadvantages to which the Petitioners have to submit, and other matters contained in this Petition, the Petitioners humbly pray the House will be pleased to take under their consideration the contents of their Petition, and pass such an Act as shall be thought fit for rendering justice to the Petitioners.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of seven Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered,

tel prêt ni des argens en la possession du dit Trésorier, à quoi les Pétitionnaires désireraient beaucoup que la Chambre remédiât, en obligeant le dit Trésorier de donner de bonnes et solvables cautions, et de rendre compte tant de la somme qu'il pourrait avoir actuellement entre les mains que de celle prêtée, et de rendre par la suite aux Pétitionnaires, le dit compte annuellement : Qu'à l'avenir un des Juges de la Cour du Banc du Roi présidât aux assemblées de la Maison de la Trinité, ayant rapport aux Pétitionnaires, afin de décider légalement, et avec connaissance de cause les accusations qui pourraient être portées contre eux, et que, dans tel cas, il leur soit permis d'avoir un Procureur ou Avocat pour les défendre contre de telles accusations : Que très souvent, les Pétitionnaires auraient été accusés et condamnés sous prétexte de malversation dans leur charge de Pilote, sans qu'ils aient été entendus, soit en personne ou par Procureur : Que les honoraires ou frais demandés pour actions intentées contre les Pétitionnaires seraient excessifs et ne seraient établis par aucune Loi ou Tarif approuvé : Que tous les Maîtres ou Capitaines de Vaisseaux venant de la mer, soient tenus, du moment qu'aucun des Pétitionnaires ou tous autres Pilotes dûment licenciés voudront prendre la charge des dits Vaisseaux, (pourvu toujours, que ce soit dans les limites qu'ils leur sont fixées,) de mettre en travers, afin de laisser embarquer les Pétitionnaires à bord des dits Vaisseaux sous telle pénalité que la Chambre trouvera, convenable : Que tous les Maîtres de vaisseaux ou Capitaines, partant du port de *Québec*, pour la mer, tirant plus de sept pieds d'eau, soit que tels vaisseaux soient assurés ou non, soient tenus de prendre un Pilote licencié, et non des Apprentifs, comme cela arrive très souvent, au désavantage des Pétitionnaires, sous une amende que la Chambre trouvera juste et raisonnable : Que dans aucun tems où aucun Vaisseau partant du Port de *Québec* pour la mer perdrait ses ancres, et qu'il fût obligé de venir à *Québec*, le Pilote soit payé pour la distance, tant pour la descente que la montée, que le dit Vaisseau aura été sous sa charge : Que du moment qu'aucun Vaisseau sera prêt à partir du Port de *Québec*, pour la mer, le Maître ou Capitaine du dit Vaisseau soit tenu de payer au Pilote les prix fixés pour chaque saison, nonobstant que tel Pilote fût engagé plusieurs jours avant la mutation des dits prix : Qu'aucun Pilote qui voudrait embarquer dans aucun Vaisseau hors les limites, il lui soit loisible de le faire sans encourir aucune amende, pourvu toujours que le Maître ou Capitaine de tel Vaisseau ne s'y oppose pas : Qu'aucun Pilote ne puisse à l'avenir prendre plus d'un apprentif, sans être exposé à une pénalité que la Chambre trouvera convenable de fixer, et que le dit apprentif soit enfant de Pilote : Que du moment qu'aucun des Pilotes ne pourrait plus piloter, pour cause d'infirmité ou de vieillesse, il lui soit alloué une rente ou pension à être prise sur le fonds des dits Pilotes, et payée également et sans distinction du riche ou du pauvre, et que la rente payée aux veuves et enfans des dits Pilotes soit aussi égale, augmentant néanmoins à proportion du nombre d'enfans que les dites veuves seront obligées de supporter. D'après ces exposés des désavantages sous lesquels sont placés les Pétitionnaires, et des autres allégués contenus dans la présente Pétition, les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de vouloir bien prendre en considération le contenu de la présente Pétition, et passer tel Bill ou Loi qui sera jugé convenable, pour rendre justice aux Pétitionnaires.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de sept membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné

Ordered, That Mr. Morin, Mr. Neilson, Mr. Létourneau, Mr. Laterrière, Mr. Boissonnault, Mr. Fortin and Mr. Quirouet, do compose the said Committee.

Ordonné, Que M. Morin, M. Neilson, M. Létourneau, M. Laterrière, M. Boissonnault, M. Fortin et M. Quirouet composent le dit Comité.

Petition of Clement Dessaint for an aid to complete a Diving Machine.

A Petition of *Clement Dessaint dit St. Pierre, of Saint Jean Port Joli*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Létourneau, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner is the inventor of a certain diving Apparatus, by means of which persons may descend into the water with the greatest security and free from danger to extraordinary depth, and by means of which the diver may remain several hours walking and acting with all possible facility: That the Petitioner hath further to state, that he has already been at a great expense for the improvement of the said invented diving Apparatus, and that from the improvement to which it has now arrived, it may be brought to perfection even to such a degree as to warrant the security of life, and the infallible means of finding things lost at the bottom of the water; but that the Petitioner cannot proceed in consequence of his narrow circumstances: That the above alleged facts and said discovery are true, as founded on many experiments and trials which the Petitioner has made on several occasions, in presence of many persons, and offers again to give proofs of its power and prove its correctness: That the Petitioner humbly prays that the House may permit the said Petitioner to prove and explain the truth of his assertions, in order that he may place the House in a state to judge of the utility and advantage of the Petitioner's discovery, and, finally, that for the facts thus proved, it may please the House to grant the said Petitioner, to complete his diving Apparatus as aforesaid, a sum of one hundred pounds currency.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Létourneau, Mr. Morin, Mr. Neilson, Mr. Viger and Mr. Quirouet do compose the said Committee.

Petition of Pierre Chasseur relating to his Museum;

A Petition of *Pierre Chasseur, of Quebec*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Young, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner in presenting himself again before the House, cannot withhold the feelings of gratitude with which all lovers of science are so deeply impressed, for the signal benefit conferred upon the public, by delivering from the grasp of his creditors the Museum of Natural History, to the establishment of which nearly his whole life has been devoted: That after thus removing the obstacles which threatened the destruction of his Museum, at the moment of its birth, the Petitioner is convinced that the House will graciously grant the Petitioner's prayer, that the House may take such steps as will be deemed most conducive to the fulfilment of those views towards its further improvement, which have induced the House to secure the possession of that Museum to the public for ever; whether it be by enabling the Petitioner to collect all the natural productions which it may be possible to collect in *Canada*, as well as in those vast regions of our Continent, which the naturalist has not yet

Pétition de Clément Dessaint pour une aide à l'effet de compléter une machine à plonger;

Une Pétition de *Clément Dessaint dit St. Pierre, de Saint Jean Port-Joli*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. Létourneau, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire est l'Inventeur d'une certaine Machine, dont l'effet est de descendre avec sûreté et sans danger à une très grande profondeur dans les Fleuves et Rivières, et au moyen de laquelle, le Plongeur y demeure plusieurs heures consécutives, y marchant et agissant avec toute la facilité possible: Que le Pétitionnaire a déjà fait des dépenses à de très hauts montans pour améliorer sa découverte; et que ce degré d'amélioration peut être conduit à perfection, et à un tel point, qu'il assurerait invariablement la sûreté de sa vie, et les moyens infailibles de retrouver les choses perdues au fond des eaux; mais que le Pétitionnaire ne peut le faire, vu la médiocrité de ses moyens et de sa fortune: Que les faits ci-dessus allégués et qui ont rapport aux résultats de la machine sont vrais, fondés sur les divers essais et expériences que le Pétitionnaire a faits en différentes occasions, et en présence d'un grand nombre de personnes, et qu'il offre encore d'en démontrer la vérité et d'en prouver l'exactitude: Que le Pétitionnaire demande très-humblement que la Chambre veuille lui permettre de prouver et démontrer la vérité de ses allégués; et afin qu'il puisse mettre la Chambre en état de juger de l'utilité et des avantages de la découverte du Pétitionnaire, et afin que sur les faits ainsi prouvés, il plaise à la Chambre accorder au dit Pétitionnaire, pour perfectionner sa machine comme susdit, une somme de cent Livres courant.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que M. Létourneau, M. Morin, M. Neilson, M. Viger et M. Quirouet, composent le dit Comité.

Une Pétition de *Pierre Chasseur, de Québec*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. Young, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire ne saurait se présenter de nouveau devant la Chambre, sans exprimer les sentimens de reconnaissance, que partagent non moins vivement tous les amis des sciences en *Canada*, pour le service important qu'elle leur a rendu, en délivrant des mains des Créanciers du Pétitionnaire le Musée d'Histoire Naturelle; que le Pétitionnaire a consacré ses veilles et une partie de sa vie à fonder dans la Cité de *Québec*: Qu'après avoir ainsi éloigné les obstacles qui menaçaient d'anéantir cet établissement, au moment même de sa naissance, le Pétitionnaire est convaincu, que la Chambre ne laissera pas imparfaite la noble entreprise qu'elle a commencée; et c'est pourquoi le Pétitionnaire supplie de vouloir bien prendre les mesures qu'elle jugera à propos dans sa sagesse d'adopter, dans la vue de donner au Musée en question, le degré de développement et d'étendue, sans lequel il manquerait d'atteindre le but louable qu'elle s'est proposé

Pétition de P. Chasseur, relativement à son Musée;

yet attempted to explore, or by any other means which the House in its wisdom may seem fit to adopt.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Young, Mr. De St. Ours, Mr. Duval, Mr. Panet and Mr. Clouet do compose the said Committee.

Petition of the Commissioners for the Kennebec road, for reimbursement of their expenses.

A Petition of *Jean Baptiste Bonneville, Jean Pierre Proulx* and *William Pozer*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Antoine Charles Taschereau*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners, Commissioners appointed under the Act of the fifth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, chapter thirty one, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money therein mentioned, towards the improvement of the *Kennebec* and *Craig's* Roads," have performed their duty, and have incurred certain expenses, amounting to the sum of twenty five pounds four shillings currency: That Government did not feel authorized to allow them those expenses which they have been obliged to pay out of their own money: That the Petitioners considering it but just they should be reimbursed their said expenses, humbly pray the House to take their Petition into consideration, and authorize the reimbursement of the said expenses.

Committee on Ordinance relating to Land Surveyors.

*Resolved*, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to consider whether it would not be expedient to repeal the Ordinance of the twenty fifth *George* Third, chapter three, concerning Land Surveyors and the admeasurement of Lands. The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *De Rouville* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

A Resolution reported.

And Mr. *De Rouville* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

*Resolved*, That it is expedient to repeal the Ordinance passed in the twenty fifth year of the Reign of His Majesty *George* the Third, intituled, "An Ordinance concerning Land Surveyors and the admeasurement of Lands."

Land Surveyors Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages* have leave to bring in a Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Surveyors and the admeasurement of lands.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read, a second time on Friday next.

Address for correspondence relating to Steam Dredging Vessels.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency would be pleased to cause to be laid before this House, copy of the Correspondence and other Documents

proposé, en en assurant la jouissance au Public pour toujours, soit en fournissant au Pétitionnaire les moyens de se procurer tous les objets d'Histoire Naturelle qu'il soit possible de recueillir dans toute l'étendue du *Canada*, et même de ces vastes parties de notre Continent qui abondent en productions de ce genre, et que les naturalistes ont encore à peine osé exploiter, soit par toute autre mesure que la Chambre voudra bien adopter.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Young*, M. *De St. Ours*, M. *Duval*, M. *Panet* et M. *Clouet* composent le dit Comité.

Une Pétition de *Jean-Baptiste Bonneville, Jean-Pierre Proulx* et *William Pozer*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Antoine Charles Taschereau*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires, nommés Commissaires sur l'autorité de l'Acte de la cinquième année du règne de feu Sa Majesté *George* Quatre, Chapitre trente-et-un, intitulé, "Acte pour affecter certaines sommes d'Argent y mentionnés, à l'amélioration des chemins de *Kennebec* et *Craig*," ont fait leur devoir, et ils ont encouru certaines dépenses montant à la somme de vingt-cinq livres quatre schelings courant: Que le Gouvernement ne s'est pas cru autorisé à leur allouer ces frais, qu'ils ont été obligés de payer de leurs propres deniers: Que comme les Pétitionnaires croient juste qu'ils leur soient remboursés, ils supplient la Chambre de prendre leur Pétition en considération, et de voter les deniers pour que ces frais leur soient remboursés.

Pétition des Commissaires du Chemin de Kennebec, pour le remboursement de leurs dépenses.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il ne serait pas expedient d'abroger l'Ordonnance de la vingt-cinquième *George* Trois, Chapitre Trois, concernant les Arpenteurs et la mesure des terres.

La Chambre s'est en conséquence formé en le dit Comité.

M. *De Rouville* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *De Rouville* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expedient d'abroger l'Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année du Règne de Sa Majesté *George* Trois, intitulé "Ordonnance concernant les Arpenteurs et la mesure des terres."

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la Communication, et autres Documents

Comité sur l'Ordonnance concernant les Arpenteurs.

Rapport d'une Résolution.

Bill concernant les Arpenteurs, lu pour la première fois.

Adresse pour une Communication concernant le Cure-Môle à vapeur.

Documents which he may have in his possession, relating to the Steam Dredging Vessel.

*Ordered*, That Mr. De St. Ours, Mr. Louis Bourdages, Mr. De Rouville and Mr. De Montenac, do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Ordered*, That Mr. Guillet have leave to bring in a Bill to partition the Common of the Fief Gros-Bois, among the Co-Proprietors thereof.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Lieutenant Colonel Glegg, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth:—

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief lays before the House of Assembly the several Accounts of the Revenue and Expenditure of the Province for the year one thousand eight hundred and thirty.

It appears from the Account of the Expenditure of the Civil Government for the year, that, upon the whole, the Expenditure has been less than the Appropriation, but as upon some of the items an excess of Expenditure has been incurred and paid upon Warrants from His Excellency's Predecessor in the Administration of the Government, to the amount of three hundred and forty three pounds two shillings and one penny sterling, the Governor in Chief relies on the liberality of the House of Assembly for making provision for the same.

The Governor in Chief also calls the attention of the House of Assembly to certain expenses incurred to the amount of four hundred and forty nine pounds seven shillings and two pence sterling, beyond the sums allotted for particular services and not yet paid, and recommends that provision be made to cover that amount.

The Governor in Chief lays before the House of Assembly, Statements of Payments made in the year one thousand eight hundred and thirty, for services of preceding years.

Castle of Saint Lewis, A.  
Quebec, 8th February, 1831.

For the Accounts referred to in the above Message, see Appendix (P.) at the end of this Volume.

Mr. Neilson rose in his place, and informed the House, that he had yesterday found in the Ward-Robe of this House, a Letter addressed to him as a Member of this House, dated Quebec, seventh January, one thousand eight hundred and thirty one, which he now laid upon the Clerk's Table; and the said Letter was read by the Clerk, and is as followeth:—

Quebec, 7th January, 1831.

Sir,

I have taken the liberty of enclosing a Petition of mine to you, the nature of which you will see on looking over it. I beg leave to say that should you do me the favor to present the same, and move for a Special Committee to examine into its merits, I shall duly appreciate it, and be willing, if thought right to do so, to pay or give whatever might be considered a fair fee or

VOL.—40.

cumens, qu'elle peut avoir en sa possession, et qui ont rapport au Cure-Môle à vapeur.

*Ordonné*, Que M. De St. Ours, M. Louis Bourdages, M. De Rouville et M. De Montenac, présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

*Ordonné*, Que M. Guillet ait la permission d'introduire un Bill pour faire le Partage de la Commune du Fief Gros-Bois, entre les Co-Propriétaires d'icelle.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois vendredi prochain.

Le Lieutenant Colonel Glegg, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signé de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHIEF.

Le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée divers Comptes des Revenus et des Dépenses de la Province pour l'année mil huit cent-trente.

Il paraît par le Compte des Dépenses du Gouvernement Civil pour l'année, que, sur le tout, les Dépenses ont été moindres que l'affectation, mais comme sur certains articles il a été encouru un excédant de Dépenses, lequel a été payé par des Warrants du Prédécesseur de Son Excellence dans l'Administration du Gouvernement, au montant de trois cent quarante trois livres deux schelings et un denier Sterling, le Gouverneur en Chef attend de la libéralité de la Chambre d'Assemblée qu'elle y pourvoira.

Le Gouverneur en Chef appelle aussi l'attention de la Chambre d'Assemblée, à certaines dépenses encourus au montant de quatre cent quarante-neuf livres dix-sept schelings et deux deniers Sterling, au delà des sommes allouées pour services particuliers et non encore payées, et il recommande qu'il soit fait une allocation pour couvrir cette somme.

Le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée des Tableaux des payemens faits pendant l'année mil huit cent-trente, pour des services des années précédentes.

Château Saint-Louis, A.  
Quebec, 8 Février 1831.

Pour les Comptes mentionnés dans le dit Message, voyez Appendice (P.) à la fin de ce volume.

M. Neilson s'est levé à sa place, et a informé la Chambre, qu'il avait trouvé hier, dans la Garde-Robe de cette Chambre, une Lettre à lui adressée, comme Membre de cette Chambre, datée, Quebec, sept Janvier mil huit cent trente-et un; laquelle il a maintenant mise sur la Table du Greffier; et la dite Lettre a été lue par le Greffier, et est comme suit:

Quebec, 7 Janvier 1831.

Monsieur,

J'ai pris la liberté de vous adresser ci-incluse une Pétition venant de moi, dont vous connaîtrez la nature en jettant les yeux dessus. Je désirerais vous dire que, si vous me faite la faveur de la présenter, et de faire motion qu'il soit nommé un Comité Spécial pour en examiner le mérite; je saurai dument l'apprécier; je payerai ou donnerai, si c'est une chose qui peut se faire,

2 I

Gros Bois Common Bill read the first time.

Message from His Excellency.

Public Accounts

Appendix (P.)

Proceedings relating F. A. Evans.

Bill pour la Commune de Gros-Bois, lu pour la première fois.

Message de Son Excellence.

Comptes Publiques.

Appendice (P.)

Procédés à l'égard de F. A. Evans.



or remuneration for the individual trouble that may be required, which I conceive in no way unparliamentary, as it is not purchasing a vote, only merely requesting an enquiry. I also enclose some ideas on the Judicature and Laws of *Lower Canada*, as on the Township Roads, which, if laid before the several Committees on these subjects, will be duly appreciated, you being a Member on both these Committees. If any thing has or should arise to prevent your acting as requested, please to leave a line for me to that effect.

I have the honor to be,  
Sir,

With due respect,  
Your very obedient  
humble Servant,  
F. A. EVANS.

John Neilson, Esquire, M. P. P.

Mr. Neilson then informed the House, that the Petition enclosed in the above Letter is dated at *Quebec*, the second February one thousand eight hundred and thirty one.

*Resolved*, That the said Letter is a Breach of the Privileges of this House.

*Resolved*, That the said *F. A. Evans* be taken into the custody of the Sergeant at Arms attending on this House, to answer for the said Breach of Privilege, and await the judgment of this House.

*Ordered*, That Mr. Speaker do issue his Warrant in conformity of the said Order of the House.

Grass Preserva-  
tion Bill report-  
ed.

Mr. Larue, from the Committee of the whole House on the Bill for preserving, for the purpose of Husbandry, the Grass growing on the Beaches in the District of *Quebec*, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Bill for appoint-  
ing Com-  
missioners to  
treat with Up-  
per Canada de-  
ferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part of the Province of *Upper Canada*, for the purposes therein mentioned, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Wednesday the sixteenth instant.

Committee on  
entries relating  
to Members ac-  
cepting offices  
of profit, and  
becoming ac-  
countable for  
public money.

The Order of the day for the House in Committee on the Entries in the Journals of this House relating to Members accepting offices of profit, and becoming accountable for public money, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Larue took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Larue reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

Committee on  
Bill relating to  
the Judges.

The Order of the Day for the House in Committee, on the Bill to incapacitate the Judges in this Province from sitting or voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the Independence of the Judges in this

faire, tout ce qui pourra être regardé comme une rémunération ou honoraire raisonnable, pour le trouble personnel auquel cela peut vous exposer; c'est ce qui me paraît nullement imparlementaire, puisque ce n'est pas acheter un vote, mais que c'est demander seulement une enquête. Je vous transmets aussi ci-incluses quelques idées sur la Judicature et sur les Lois du *Bas-Canada*, en même temps que sur les Chemins des Townships, et si vous les soumettez aux divers Comités, chargés de ces sujets, et dont vous êtes membre, je saurai dûment l'apprécier. S'il est arrivé, ou s'il arrive quelque chose pour vous empêcher d'agir selon que vous en êtes prié, ayez la bonté de m'en voyer un mot à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,

Avec le respect qui vous est dû,  
Votre très humble  
et très obéissant Serviteur,  
F. A. EVANS.

John Neilson, écuyer, M. P. P.

M. Neilson a ensuite informé la Chambre, que la Pétition incluse dans la Lettre ci-dessus, est datée à *Québec*, le deux Février, mil huit cent trente-et-un.

*Résolu*, Que la dite Lettre est une infraction des privilèges de cette Chambre.

*Ordonné*, Que le dit *F. A. Evans* soit pris sous la garde du Sergent d'Armes qui assiste à cette Chambre, pour répondre pour la dite infraction de privilèges, et attendre le jugement de cette Chambre.

*Ordonné*, Que M. l'Orateur émane son Warrant, en conformité au dit Ordre de cette Chambre.

M. Larue, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour conserver pour les fins de l'Agriculture, le foin qui croît sur les Grèves, dans le District de *Québec*, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendements faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendements ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Rapport du Bill  
pour conserver  
le foin.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Le dit Bill  
grossoyé.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires qui sont ou pourront être nommés de la part de la Province du *Haut-Canada*, pour les fins y mentionnées, ayant été lu;

Bill pour nom-  
mer des Com-  
missaires, pour  
traiter avec ceux  
du Haut-Can-  
ada, remis.

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Mercredi le seizième du courant.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Entrées dans les Journaux de cette Chambre, relativement aux Membres qui acceptent des emplois de profit, et deviennent comptables des deniers Publics, ayant été lu;

Comité sur les  
Entrées con-  
cernant les  
Membres qui  
acceptent des  
emplois de pro-  
fit, et devien-  
nent comptable  
des deniers Pu-  
blics.

La Chambre s'est en conséquence formé en le dit Comité.

M. Larue a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Larue a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges

Comité sur le  
Bill concernant  
les Juges.

this Province, and for other purposes therein mentioned, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *De St. Ours* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *De St. Ours* reported that the Committee had gone through the Bill, without making any amendment thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Act 9th Geo. IV. Cap. 5, and Ordinance 25, Geo. III. Cap. 2, deferred.

The Order of the Day for the House in Committee, to consider the expediency of amending or repealing an Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, intituled, "An Act to exempt from seizure in satisfaction of Judgment, the Bedding and necessary Wearing Apparel of Debtors," and, also, a part of the thirty sixth Clause of an Ordinance passed in the twenty fifth year of His Majesty *George* the Third, intituled, "An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in Actions of a Commercial nature and personal wrongs to be compensated in damages," being read ;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till Friday next.

Then, on Motion of Mr. *Courteau*, seconded by Mr. *Larue*,

The House adjourned.

Wednesday, 9th February, 1831.

A Member takes the Oath and his Seat.

**CHARLES RICHARD OGDEN**, Esquire, Solicitor General, Member for the Borough of *Three Rivers*, having previously taken the oath, according to Law, and subscribed before the Commissioners, the Roll containing the same, took his seat in the House.

Answer to an Address.

Mr. *De St. Ours*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of yesterday to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would be pleased to cause to be laid before this House, copy of the Correspondence and other Documents which he may have in his possession relating to the Steam Dredging Vessel, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to say that he will send an answer as soon as possible.

Internal Communications.—Reports of Commissioners presented.

The Clerk laid before the House the following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the Improvement of Internal Communications:—

1. For completing the Bridge in the Township of *Frampton*.—2. For opening Roads in the Township of *Cranbourne*.—3. For completing the Road to Lake *Etchemin*, and opening a Road to *Les Aulnets des Mines*.—4. Account of Expenditure and Report on the *Kennebec* Road.—Account of Expenditure and Report on the Road from the second Concession in *Saint François Nouvelle-Beauce*, to the *Bras du Ouest* in *Tring*.—6. Account of Expenditure and Report on the Road from *Bras du Ouest* in *Tring*, to *Dudswell* Road.—7. Account of Expenditure and Report on Road in *Leeds* to the *Dudswell* Road through *Broughton*.—8. Road from *Drummondville* to *Sorel*.—9. Road from the River

ges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *De St. Ours* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *De St. Ours* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, ce dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender ou abroger un Acte passé dans la Neuvième année du Règne de feu Sa Majesté *George* Quatre, intitulé, "Acte pour exempter de la saisie, en payemens des juges, les Lits, Hardes et Linges nécessaires des Débiteurs," et aussi partie de la trente-sixième Clause d'une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année de Sa Majesté *George* Trois, intitulé, "Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours Civiles de Judicature, et qui établit les procès par Jurés dans les affaires de Commerce, et d'injures personnelles qui doivent être compensées en dommages, en la Province de *Québec*," ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. *Courteau*, secondé par M. *Larue*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 9 Février 1831.

**CHARLES RICHARD OGDEN**, écuyer, Solliciteur-Général, Membre pour le Bourg des *Trois-Rivières*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Un Membre prête le serment et prend son siège.

M. *De St. Ours*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la communication et autres documens qu'il peut avoir en sa possession, et qui ont rapport au Cure-môle à vapeur, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu dire, qu'elle enverra une réponse aussitôt qu'il sera possible.

Réponse à une Adresse.

Le Greffier a mis devant la Chambre les Rapports suivans des Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications intérieures :

1. Pour achever le Pont dans le Township de *Frampton*.—2. Pour ouvrir des Chemins dans le Township de *Cranbourne*.—3. Pour achever le Chemin au *Lac Etchemin* jusqu'aux *Aulnets des Mines*.—4. Compte de Dépense et Rapport sur le Chemin de *Kennebec*.—5. Compte de Dépense et Rapport sur le Chemin de la seconde Concession dans *Saint François Nouvelle-Beauce*, au bras du Ouest dans *Tring*.—6. Compte de Dépense et Rapport sur le Chemin du Bras du Ouest, dans *Tring*, au chemin de *Dudswell*.—7. Compte de Dépense et Rapport sur le Chemin de *Leeds* jusqu'au Chemin de *Dudswell* à travers *Broughton*.—8. Chemin de *Drummondville* à *Sorel*.—9. Chemin de la Rivière *Saint François* à la Seigneurie

Rapports de Commissaires des Communications intérieures présentés.

ver *Saint Francis* to the Seigniorie of *Saint Hyacinthe*.—10. Road from *Belœil* to *Varennnes*.—11. Repairing Roads and making Bridges in the Townships of *Wendover* and *Simpson*.—12. West half of the Road from *Melbourne* in the environs of *Yamaska* Mountain.—13. Road round the head of *Missiskoui* Bay.—14. Road from the *Glebe* in the Township of *Rawdon*, to the *Grand Saint-Esprit*.—Repairing the Public Toll Bridge over the River *Jacques Cartier*.—16. Road in the Barony of *Portneuf* to the Valley of the River *Sainte Anne*.—17. Bridge over the River *Chaudière*.—18. For the improvement of the Avenues leading to the private Toll Bridge at the mouth of the River *Jacques Cartier*.—19. Road through *Bourg Louis* to the River *Sainte Anne*.—20. To complete the two Roads through the Seigniorie of *Neuville* to *Eourg Louis*.—21. For continuing and completing the Road between *Kamouraska* and *Rivière Ouelle*.—22. Last Report of the Commissioners of the late County of *York*, fifty seventh *George* the Third, Chapter thirteen.—23. Two Reports on the Road from *Saint John's* to *Laprairie*.—24. By-Road in the Parish of *Sainte Anne La Pérade*.

Appendix (E.)

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Tuesday, 8th February, 1831.

Leave to the Honorable J. Stewart to attend the House.

*Ordered*, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable *John Stewart*, one of the Members of this House, to attend the Standing Committee of the House of Assembly, on Agriculture, on Thursday next at ten o'clock in the morning, to be examined before the said Committee relative to the Toll demanded for the grinding of Oats, if he thinks fit.

And then he withdrew.

Reports from the Natural History Society of Montreal.

Mr. *Leslie* presented to the House two Reports of the Treasurer of the Natural History Society of *Montreal*.

Appendix (Q.)

For the said Reports, see Appendix (Q.) at the end of this Volume.

Petition relating to the Bridge intended to be built over the River des Prairies by T. Phillips;

A Petition of the Principal Inhabitants, Tenants and Proprietors of the Parishes of *Saint Laurent* and *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Louis Bourdages*, and the same was received and read; taking notice of the Petition of *Thomas Phillips* of the City of *Montreal*, (p. 90) and setting forth: That for a great number of years past a Ferry has been established at the place called *L'Abord-d-Plouffe*, and that the improvements lately effected at the said Ferry for the convenience of Travellers, have rendered it of the utmost utility and advantage to the public; and in consequence of the facilities afforded by the said Ferry, and the respectable footing on which it is conducted, the Inhabitants of the western portion of that District, and of the Townships and Seigniories on the *Ottawa*, have voluntarily undertaken to open new Roads to the said Ferry, and have incurred great expense in improving those already made: That if the exclusive privilege asked for by *Thomas Phillips* was granted to him, it would have the effect of destroying the said Ferry at *L'Abord-d-Plouffe*, while the great amount of labor expended with a view to participate in the advantages offered by the said Ferry would be entirely lost to the Petitioners and to the public; and praying the House not to grant the exclusive

gneurie de *Saint Hyacinthe*.—10. Chemin de *Belœil* à *Varennnes*.—11. Pour réparer des chemins, et faire des Ponts dans les Townships de *Wendover* et *Simpson*.—12. Moitié Ouest du chemin de *Melbourne*, dans les environs de la Montagne d'*Yamaska*.—13. Chemin autour du fond de la Baie de *Missiskoui*.—14. Chemin de la *Glebe* dans le Township de *Rawdon* au *Grand Saint Esprit*.—15. Pour réparer le Pont public de péage sur la Rivière *Jacques Cartier*.—16. Chemin dans la Baronnie de *Portneuf* à la Vallée de la Rivière *Sainte Anne*.—17. Pont sur la Rivière *Chaudière*.—18. Pour l'amélioration des Avenues conduisant au Pont privé de péage à l'embouchure de la Rivière *Jacques Cartier*.—19. Chemin à travers le *Bourg Louis* à la Rivière *Sainte Anne*.—20. Pour achever les deux Chemins à travers la Seigneurie de *Neuville* au *Bourg Louis*.—21. Pour continuer et achever le Chemin entre *Kamouraska* et la *Rivière Ouelle*.—22. Dernier Rapport des Commissaires du ci-devant Comté d'*York*, cinquante-septième *George* Trois, Chapitre treize.—23. Deux Rapports de Chemins, de *Saint Jean* à *La Prairie*.—24. Route dans la paroisse de *Sainte Anne La Pérade*.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce volume.

Appendice (E.)

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie.

Message du Conseil.

CONSEIL LEGISLATIF,  
Mardi, 8 Février 1831.

*Ordonné*, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif permet à l'Honorable *John Stewart*, d'aller, s'il le juge à propos, devant le Comité permanent de la Chambre d'Assemblée sur l'Agriculture, Jeudi prochain, à dix heures du matin, pour être examiné devant le dit Comité, relativement au droit de mouture demandé sur l'Avoine:

Permission à l'Honble. J. Stewart de paraître devant un Comité.

Et ensuite il s'est retiré.

M. *Leslie* a présenté à la Chambre deux Rapports du Trésorier de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*.

Rapports de la Société d'Histoire naturelle de Montréal.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (Q.) à la fin de ce volume.

Appendice (Q.)

Une Pétition des Notables, Censitaires et Propriétaires des Paroisses de *Saint Laurent* et *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Louis Bourdages*, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition de *Thomas Phillips*, de la Cité de *Montréal*, (p. 90) et exposant: Que depuis un grand nombre d'années, il y a une traverse d'établie à l'endroit appelé *L'Abord-d-Plouffe*, et que les améliorations qui ont été dernièrement faites à cette traverse pour la commodité des voyageurs, la rendent sous ce rapport de la plus grande utilité et du plus grand avantage au Public; et en conséquence de la facilité que procure cette traverse, vû sa position et l'état respectable sur lequel elle est tenue, les habitans de la partie Ouest de ce District et des Townships et Seigniories sur l'*Ottawa* se sont volontairement portés à faire ouvrir de nouveaux chemins et à améliorer à grands frais ceux qui y étaient déjà ouverts pour y parvenir: Que si le privilège que demande le dit *Thomas Phillips* lui était accordé, il aurait l'effet de détruire cette traverse de *L'Abord-d-Plouffe*, et les travaux considérables qui ont été faits pour en tirer avantage se trouveraient entièrement perdus et pour les Pétitionnaires et pour le Public en général; et priant la Chambre de n'accorder au dit *Thomas Phillips* le privilège exclusif de bâtir un Pont de Péage

Pétition relative au Pont qui doit être bâti sur la Rivière des Prairies par T. Phillips;

exclusive privilege to *Thomas Phillips* to build a Toll Bridge over the River *des Prairies*, except upon the express condition that the said privilege shall not extend higher above the *Moulin du Crochet* than the lands of one *François Quenneville*, because under this restriction the privilege will not interfere with the said Ferry at *L'Abord-à-Plouffe*, and would leave the Traveller at liberty to select the point at which it would be most convenient for him to cross.

referred.

Mr. *Louis Bourdages* moved, seconded by Mr. *Va-lois*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of *Thomas Phillips*, of the City of *Montreal*.

The House divided on the question :

Yeas, 50

Nays, 1

So it was carried in the affirmative, and Ordered, Accordingly.

Members added to a Committee.

Ordered, That three Members be added to the said Committee.

Ordered, That Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *De Witt* and Mr. *Rochon* be added to the said Committee.

Two Petitions for an aid to rebuild a Bridge over the North River, and to remove some obstructions to the Navigation of the said River.

Two Petitions of divers Inhabitants of the Parish of *Saint Andrew's*, Seigniorie of *Argenteuil*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Scott*, and the same were received and read; praying an aid to rebuild a Bridge across the Rapids on the North River, in the Village of *Saint Andrew's*, and, also, an aid of Two hundred and fifty pounds currency, to remove a ridge of bolders stretching across the said River, about half a league below the said Village, being the only obstruction to the Navigation between the said Village of *Saint Andrew's* and *Montreal*.

Petition for an aid towards Roads and Bridges in the County of Lotbinière.

A Petition of divers Inhabitants of the several Parishes in the County of *Lotbinière*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Méthot*, and the same was received and read; praying an aid of Three hundred pounds currency, to pay for work done by *Pierre Lord*, *Joseph Croteau* and *Pierre Déry*, to the Hills and Roads near the Bridge over the *Grande Rivière du Chêne* in the Parish of *Lotbinière*, to improve the said Hills, those near the *Petite Rivière au Chêne*, and between the two Rivers, and also those on the Land of one *Louis Rivard Lacoursière*, near the latter River, as well as to pay for a Bridge lately built over the said *Petite Rivière du Chêne* in the Parish of *Saint Jean*; also, to pay for several *Procès Verbaux* of Roads and By-Roads traced out in the said Parish of *Saint Jean*, and to assist in opening the Roads and By-Roads in certain abandoned Lands on the Road from the Bridge over the *Grande Rivière du Chêne* to *Saint Pierre les Becquets*.

Petition for an aid to improve a Road in the Township of Frampton.

A Petition of divers Proprietors and Inhabitants of the Township of *Frampton*, and others, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Lagucuz*, and the same was received and read; praying an aid of One hundred and fifty pounds currency, towards making and repairing the Road from the line between the Parish of *Sainte Marie* and the Township of *Frampton*, to the line which divides the second and third Ranges of the said Township; and, also, an aid of Fifty pounds currency, towards

Vol.—40.

Péage sur la Rivière *des Prairies* qu'à la condition expresse qu'il ne s'étendra pas plus haut qu'à la terre d'un nommé *François Quenneville* en haut du *Moulin du Crochet*, parce que par cette restriction le privilège ne pourra nuire à la traverse de l'*Abord-à-Plouffe*, et laissera au voyageur l'avantage de choisir l'endroit qui lui conviendra le mieux pour traverser.

M. *Louis Bourdages* a proposé, secondé par M. *Va-lois*, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Thomas Phillips*, de la Cité de *Montréal*.

référée.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour, 50

Contre, 1

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que trois membres soient ajoutés au dit Comité.

Membres ajoutés à un Comité.

Ordonné, Que M. *Louis Bourdages*, M. *De Witt* et M. *Rochon* soient ajoutés au dit Comité.

Deux Pétitions de divers Habitans de la Paroisse de *Saint André*, Seigneurie d'*Argenteuil*, dont les noms y sont soussignés, ont été présentées à la Chambre par M. *Scott*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera convenable,) lesquelles ont été reçues et lues; demandant une Aide pour rebâtir un Pont à travers les rapides de la *Rivière du Nord*, dans le village *Saint-André*, et aussi, une aide de deux cent cinquante Livres courant, pour nettoyer la dite Rivière d'une rangée de cailloux qui la traverse à environ une demi lieue en bas du dit village, étant la seule obstruction qui gêne la navigation entre le dit village de *Saint-André* et *Montréal*.

Deux Pétitions pour une aide à l'effet de rebâtir un Pont sur la Rivière du Nord, et pour débarrasser la dite Rivière des obstructions gênant sa navigation.

Une Pétition des divers Habitans des diverses Paroisses du Comté de *Lotbinière*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Méthot*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de trois cens Livres courant, pour payer les ouvrages faits par *Pierre Lord*, *Joseph Croteau* et *Pierre Déry*, aux Côtes et Chemins près du Pont sur la *Grande Rivière du Chêne*, dans la Paroisse de *Lotbinière*, pour améliorer les dites côtes, celles près de la *Petite Rivière du Chêne*, et entre les deux Rivières, et aussi celles sur la terre d'un nommé *Louis Rivard Lacoursière*, près de la dernière Rivière, ainsi que pour payer un pont dernièrement bâti sur la dite *Petite Rivière du Chêne*, dans la Paroisse de *Saint Jean*; aussi, pour payer plusieurs *Procès-verbaux* pour Chemins et routes tracés dans la dite paroisse de *Saint Jean*, et pour aider à ouvrir les Chemins et routes sur certaines terres abandonnées, sur le dit Chemin, depuis le Pont sur la *Grande Rivière du Chêne* à *Saint Pierre les Becquets*.

Pétition pour une aide concernant les Chemins et Ponts dans le Comté de Lotbinière.

Une Pétition de divers Propriétaires et Habitans du Township de *Frampton*, et autres, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Lagucuz*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de cent cinquante Livres courant, pour faire et réparer le Chemin de la ligne entre la Paroisse de *Sainte Marie* et le Township de *Frampton*, à la ligne qui divise le second et troisième rangs du dit Township; et aussi, une aide de cinquante Livres courant, pour niveler les principales côtés sur le dit

Pétition pour une aide à l'effet d'améliorer un Chemin dans le Township de Frampton.

wards levelling the principal Hills in the said Road between the Concession of *Sainte Thérèse* in the Seigniority of *Joliette* and the said Township of *Frampton*.

dit Chemin, entre la Concession de *Sainte Thérèse*, dans la Seigneurie de *Joliette*, et le dit Township de *Frampton*.

Petition for an aid to build a Bridge over the River *Chaudière*.

A Petition of the Inhabitants residing along the borders of the River *Chaudière*, County of *Beauce*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Pierre Elzéar Taschereau*, and the same was received and read; praying an aid of Two thousand pounds currency, to build a Bridge over the River *Chaudière* near the Church of the Parish of *Sainte Marie*.

Une Pétition des Habitans résidans sur les bords de la Rivière *Chaudière*, Comté de *Beauce*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Pierre Elzéar Taschereau*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de deux mille Livres courant, pour bâtir un Pont sur la Rivière *Chaudière*, près de l'Eglise de la Paroisse *Sainte Marie*.

Pétition pour une aide, aux fins d'ériger un Pont sur la Rivière *Chaudière*.

Petition for an aid to open a road from near Three Rivers to Fief Gros Bois.

A Petition of divers Inhabitants of the Town and Banlieu of *Three Rivers*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Dumoulin*, and the same was received and read; praying an aid of One thousand pounds currency, to open a road from the place called *Sainte Marguerite*, near the Town of *Three Rivers*, in a south westerly direction, through the Fiefs *Vieux-pont* and *Sainte Marguerite Tonnanecour*, and Seigniority of *Pointe du Lac*, thence across the Fief *Gatineau* to the front Road near the Flour Mill of the heirs *James Johnston* in the Fief *Gros-Bois*.

Une Pétition de divers Habitans de la Ville et Banlieue des *Trois-Rivières*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Dumoulin*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de mille Livres courant, pour ouvrir un Chemin, conduisant de la place appelée *Sainte Marguerite*, près de la Ville des *Trois-Rivières*, en une direction Sud-Ouest, à travers les fiefs, *Vieux-pont* et *Sainte Marguerite Tonnanecour*, et la Seigneurie de la *Pointe du Lac*, de là à travers le fief *Gatineau*, au Chemin de front, près du Moulin à farine des héritiers de *James Johnston*, dans le fief *Gros-Bois*.

Pétition pour une aide à l'effet d'ouvrir un Chemin de près des *Trois-Rivières* au Fief *Gros Bois*.

Petition for an aid towards roads in the District of Gaspé.

A Petition of divers Inhabitants of *Percé* and its neighbourhood, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Laterrière*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners gratefully acknowledge the aid which, the Session before last, the Legislature was pleased to grant in money towards the opening of new Roads, and for the improvement of those which, at great labour and disadvantage, the scattered population of that Coast had previously opened: That the aid granted has tended most materially to improve the Internal Communications of the District of *Gaspé*, and affords great facilities to the Agricultural and Commercial interests, and will be conducive to the formation of new settlements, which, without assistance, must have been retarded for many years: That the Petitioners confiding in the justice and liberality of the House, and its disposition to encourage the feeble resources of the Inhabitants of that remote District, again look forward for further aid to continue those improvements begun upon the means which the House was pleased to vote for the purpose, and they accordingly presume humbly to suggest that the Road newly opened from *Douglas Town* to Point *Saint Peter*, be continued from thence round *Mal Bay* to *Percé*, a valuable tract of country, and almost wholly uninhabited, owing to the want of roads, and the utter inability of the few inhabitants on it, and in the neighbourhood, to open a new Road, and that an aid be also granted the inhabitants towards opening and improving the Road, such as it is already existing between *Percé* and *Newport*, a distance of about eleven leagues: That the Petitioners respectfully submit that as the distance by land from Point *Saint Peter* to *Percé* cannot be short of six, and is probably more than seven, leagues, intersected by many deep ravines, and in some places mountainous land, a bridle road fit for travellers on foot and horseback, will cost not less than fifteen hundred pounds, and that a sum of one thousand pounds for the Road between *Percé* and *Newport*, including the Bridges, will suffice to enable Passengers to pass and repass freely along the whole coast between the two main divisions of the District, viz; the Bays of

Une Pétition de divers Habitans de *Percé*, et ses environs, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Laterrière*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires reconnaissent avec gratitude l'aide qu'ils ont reçue de la Législature dans l'avant dernière Session, dans laquelle il lui a plu d'accorder de l'argent pour l'ouverture de nouveaux Chemins, et pour l'amélioration de ceux que la population dispersée de ces côtes à ouverts à force de travail, et avec de grands désavantages: Que l'aide accordée a tendu le plus essentiellement à l'amélioration des communications intérieures du District de *Gaspé*, et offre les plus grandes facilités aux intérêts agricoles et commerciaux, et portera à former de nouveaux établissemens, qui ont été retardés pendant plusieurs années, faute d'assistance: Que les Pétitionnaires, se reposent sur la justice et sur la libéralité de la Chambre, et dans sa disposition à encourager les faibles ressources des habitans de ce District éloigné, et demandent encore une aide ultérieure pour continuer les améliorations commencées par le moyen des deniers qu'il a plu à la Chambre de voter pour cet effet; et ils osent en conséquence suggérer, que le nouveau Chemin ouvert depuis *Douglas Town* jusqu'à la Pointe *Saint Pierre*, soit continué, depuis ce dernier point, en faisant le tour de la *Malbaie* jusqu'à *Percé*, une grande étendue de terrain de valeur presque inhabité, faute de Chemin, et par l'incapacité du peu d'habitans qui y résident, et de ceux qui l'avoisinent, à ouvrir un Chemin; et qu'une aide soit aussi accordée à ces habitans pour ouvrir et améliorer ce chemin, comme celui qui existe entre *Percé* et *Newport*, à une distance d'environ onze lieues: Que les Pétitionnaires exposent respectueusement, que comme la distance par terre entre la Pointe *Saint Pierre* et *Percé*, ne peut être moindre de six et probablement de plus de sept lieues, coupée par plusieurs profonds ravins, et en quelques endroits y ayant des terres montagneuses, un chemin propre aux voyageurs, tant à pied qu'à cheval, ne coûterait pas moins de quinze cens Livres courant, et que la somme de mille Livres courant, pour le chemin entre *Percé* et *Newport*, les Ponts inclus, suffirait pour que les voyageurs passassent

Pétition pour une aide, relative aux Chemins dans le District de *Gaspé*.

of *Gaspé* and *Chaleurs*: That the Petitioners also submit to the House the expedience of a further grant to a moderate amount towards the construction of Bridges over several ravines, six or seven in number, on the new Road between *Douglas Town* and *Point Saint Peter*, the sum granted towards the opening of that distance, (three hundred and fifty pounds) more than five leagues by land, having been scarcely adequate to the opening of the intended Road twenty feet wide, without bridging, and which, to render the road passable for persons on horseback or on foot, particularly in the Spring and Fall, is indispensable.

A Petition of divers Inhabitants and Proprietors in the District of *Gaspé*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Laterrière*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners feel grateful for the several sums of money already granted by the Provincial Legislature for the opening and improving of Roads in the District of *Gaspé*: That *Indian Cove*, *Saint George's Cove*, *Grand Grève* and *Little Gaspé*, on the north side of *Gaspé Bay*, forming one connected settlement of about four miles in length, and containing about thirty five to forty families, with several Commercial establishments, in the Cod fish trade, of which Messieurs *Janvrin* is the principal, are and have been, to this time, deprived of the benefit of Roads: That the natural face of the country from *Indian Cove*, (distant from *Cape Gaspé* or the *Old Woman*, about two miles,) to *Little Gaspé*, is rugged and hilly, and, without Legislative aid, the Petitioners can never expect to enjoy the inexpressible comforts and advantages of Roads, and easy, connected, certain communications: That though this distance of about four miles, is not, from its hilly and rugged nature, the best adapted for Agriculture; and though the depth of the soil is not so great as it is in most other parts of the District of *Gaspé*, the bare lime-stone rocks appearing in many places above the ground, it is now generally cultivated, and found to yield good crops: That from *Little Gaspé* to the north west River of *Gaspé*, (or the *Peninsula*,) a distance of about ten miles, is generally unoccupied Crown Land, and difficult for the making of Roads; and though the land is high and hilly, it is fit for agriculture, and long before this time would have been settled and cultivated, had not the want of Roads and the impossibility of making them without Legislative aid, deterred settlers from occupying that space, the shore being a continuation of high inaccessible Capes: That from *Cap de Rosier* to *Fox River* on the *Saint Lawrence*, on a distance of about ten miles, the soil being found good, there is a young and thriving settlement of about twenty five to thirty families, whose occupation is both fishing and farming, who have daily business at *Grand Grève* and *Saint George's Cove*, with the Commercial establishments there, and who, for the want of Roads, suffer great privations and inconveniences: That, with Legislative aid, there is a possibility of opening a good highway from *Cap de Rosier* to *Saint George's Cove* and *Grand Grève*, being a distance through the interior of about five or six miles from *Cap de Rosier*: That it would prove very beneficial to the north eastern parts of the District of *Gaspé* if the Grand Voyer were by law compelled and authorized to extend his annual circuit as far as *Saint George's Cove*: That all the settlements in the Bay of *Gaspé* have dealings with the Commercial Establishments at *Grand Grève* and *Saint George's Cove*, and would therefore

passassent et repassassent librement le long de toute la côte, entre les deux grandes Divisions du District, savoir: la Baie de *Gaspé* et la Baie des *Chaleurs*: Que les Pétitionnaires soumettent aussi à la Chambre la nécessité d'une autre aide, (à un montant modéré) pour la construction des Ponts sur plusieurs ravins, au nombre de six ou sept, sur le nouveau chemin entre *Douglas Town* et la *Pointe Saint Pierre*; la somme de trois cent cinquante Livres accordée pour l'ouverture du chemin entre ces deux endroits, faisant une distance de plus de cinq lieues, ayant à peine suffi pour ouvrir le chemin proposé, à la largeur de vingt pieds, sans ponts, laquelle somme est indispensable pour rendre le chemin praticable pour les personnes voyageant à cheval ou à pied dans le printemps et l'automne.

Une Pétition de divers Habitans et Propriétaires dans le District de *Gaspé*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Laterrière*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires sont reconnaissans des diverses sommes d'argent que la Législature Provinciale a déjà votées pour l'ouverture et l'amélioration de Chemins dans le District de *Gaspé*: Que l'*Anse au Sauvage*, l'*Anse Saint George*, la *Grand Grève* et le *Petit Gaspé*, du côté septentrional de la Baie de *Gaspé*, formant un établissement suivi d'environ quatre milles de long, et renfermant environ trente cinq à quarante familles, avec plusieurs établissemens mercantiles faisant le commerce de la morue, dont le principal est celui des Messieurs *Janvrin*, sont et ont été jusqu'à présent privés de l'avantage d'avoir des Chemins: Que la surface du Pays, depuis l'*Anse au Sauvage*, (éloigné du *Cap Gaspé* ou de la *Vieille*, d'environ deux milles) jusqu'au *Petit Gaspé*, est rude et montueuse, et sans l'aide de la Législature, les Pétitionnaires ne peuvent se flatter de jamais jouir de la commodité et de l'avantage inexprimable d'avoir des Chemins et des voies de communications faciles suivies et certaines: Que quoique cette distance d'environ quatre milles, ne soit pas, à cause de la rudesse et des inégalités du terrain, des plus propres à l'agriculture; et quoique le sol n'y soit pas aussi profond qu'il l'est dans presque toutes les autres parties du District de *Gaspé*, les Bancs de pierres à chaux se montrant à vue en plusieurs endroits, on y cultive maintenant généralement, et l'on cueille de bonnes récoltes: Que depuis le *Petit Gaspé*, jusqu'au Nord-Ouest de la Rivière de *Gaspé*, (ou la *Péninsule*,) distance d'environ dix milles, on rencontre presque partout des terres vacantes de la Couronne, et où il est difficile de faire des Chemins, et quoique le terrain soit élevé et montueux, il est propre à l'Agriculture, et il serait depuis longtems établi et cultivé, si le manque de chemins et l'impossibilité d'en faire sans aide législative, n'eussent empêché les colons de se fixer dans cet espace; les rivages n'étant qu'une falaise continuée, haute et inaccessible: Que depuis le *Cap Rosier* jusqu'à la *Rivière au Renard*, sur le fleuve *Saint Laurent*, dans un espace d'environ dix milles, le sol se trouvant bon, il y a un établissement jeune et florissant, composé d'environ vingt-cinq à trente familles, dont les occupations sont la pêche et la culture de la terre; que leurs affaires appellent journellement à la *Grand Grève*, et à l'*Anse Saint George*, pour traiter avec les maisons mercantiles qui y sont établies, et à qui le manque de Chemins font souffrir de grandes privations et de grands inconvéniens: Qu'avec une aide législative, il y a possibilité d'ouvrir une bonne route depuis le *Cap Rosier* jusqu'à l'*Anse Saint George*, et à la *Grand Grève*; faisant une distance d'environ cinq à six milles dans l'intérieur, à partir du *Cap Rosier*: Qu'il résulterait un grand avantage aux parties du nord-est du District de *Gaspé*, si le

Pétition du Comté de *Gaspé*, relativement aux Chemins, aux Titres des Terres et aux Couronnes &c.

Pétition from the District of *Gaspé*, relating to Roads, Land Titles, Crown Lands, &c.

therefore derive an equal advantage from the Roads recommended to the attention of the Legislature in this Petition : That it might not be improper to inform the Legislature that excellent Ore, (supposed to be rich-lead Ore,) is found at *Indian Cove* and *Little Gaspé* : That all the settlers and proprietors (to very few exceptions) from *Indian Cove* to *Little Gaspé*, have no Titles for their lands, which is an alarming circumstance, except the Legislature will devise some means whereby they may obtain grants ; which the Petitioners earnestly crave : That from *Indian Cove* to *Little Gaspé*, the distance across to the Capes on the *Saint Lawrence*, is not more than three quarters of a mile to one mile, and that therefore the Petitioners entreat that a survey be ordered by the Provincial Government, according to the possession of each individual, right across to the Capes on the *Saint Lawrence*, and Grants issue in conformity thereto : That the Settlers from *Cap de Rosier* are much in the same situation with respect to Land Titles, as those before mentioned, from *Indian Cove* to *Little Gaspé*, and need the same remedy : That the Petitioners do respectfully represent that a certain vacant lot of land, of about four acres front, situate nearly in the centre between *Little Gaspé* and *Indian Cove*, bounded on the west by the property heretofore belonging to *James Vinton*, and on the east by the property of *Philip Perrée* would answer well for a School lot : That the Petitioners deprecate the very idea of the lands being sold in the District of *Gaspé*, by the Crown Land Agent or Commissioner for *Lower Canada*, being well aware that were he to operate in that District, it would involve the whole of the Inhabitants and Proprietors, (with very few exceptions) in certain ruin : That the Petitioners further view that system (of selling the Crown Lands) as very discouraging and detrimental to the settlement of the District of *Gaspé*, and earnestly desire that some new, easy, and certain mode of operation, for the encouragement, reception and settlement of Emigrants in that District, might be devised and adopted : That the Petitioners entertain no doubt of the good disposition of the Provincial Legislature towards that District, and therefore hope that their Petition will have its due weight, and be found worthy the attention and serious consideration of the House.

Grand-Voyer était forcé et autorisé par une Loi à étendre sa tournée annuelle jusqu'à l'Anse *Saint George* : Que tous les établissemens de la Baie de *Gaspé*, font des affaires avec les maisons de commerce de la *Grand Grève*, et dans l'Anse *Saint George*, et retireraient par conséquent un avantage égal des Chemins recommandés à l'attention de la Législature dans cette Pétition : Qu'il ne serait pas hors de propos d'informer la Législature, qu'on trouve à l'Anse *au Sauvage*, et au *Petit Gaspé*, un minéral très riche, qu'on suppose être du minéral de plomb : Que tous les colons et les propriétaires, à très peu d'exception près, depuis l'Anse *au Sauvage*, jusqu'au *Petit Gaspé*, n'ont aucun titre pour leurs terres ; ce qui est une circonstance alarmante, à moins que la Législature ne trouve quelque moyen de leur faire obtenir des Actes de Concessions ; ce que les Pétitionnaires demandent très-instamment : Que depuis l'Anse *au Sauvage* jusqu'au *Petit Gaspé*, la distance à faire pour traverser aux Caps sur le *Saint Laurent*, n'est pas plus de trois quarts de mille à un mille, et qu'ainsi les Pétitionnaires demandent avec instance que le Gouvernement Provincial ordonne de faire un arpentage, selon la possession de chaque individu, en ligne droite, en gagnant les Caps sur le *Saint Laurent*, et qu'il soit donné des Actes de concession en conformité d'icelle : Que les nouveaux habitans, à partir du *Cap Rosier*, sont à peu près dans la même situation, sous le rapport des titres de terres, que ceux dont il est parlé plus haut, à partir de l'Anse *au Sauvage*, à aller jusqu'au *Petit Gaspé*, et ont besoin du même soulagement : Que les Pétitionnaires représentent respectueusement, qu'un certain Lot de terre vacant, d'environ quatre acres de front, situé presque au centre, entre le *Petit Gaspé* et l'Anse *au Sauvage*, borné à l'ouest par la propriété ci-devant appartenante à *James Vinton* et à l'Est par la propriété de *Philippe Perrée*, serait un terrain bien convenable pour bâtir une Maison d'École : Que les Pétitionnaires repoussent l'idée même de la vente des terres dans le District de *Gaspé*, par l'agent ou Commissaire des terres de la Couronne, pour le *Bas-Canada*, bien convaincus que si la chose se faisait dans ce District, elle envelopperait tous les Habitans et Propriétaires à très peu d'exceptions près dans une ruine certaine : Que les Pétitionnaires en outre regardent ce système de vendre les terres de la Couronne, comme très décourageant et très préjudiciable à l'établissement du District de *Gaspé*, et désirent ardemment qu'on trouve, et qu'on adopte un système plus facile, et plus certain, pour l'encouragement, pour la réception et pour l'établissement des Emigrés qui viennent dans ce District : Que les Pétitionnaires n'ont aucun doute sur la bonne disposition de la Législature Provinciale envers ce District, et ils espèrent en conséquence que leur Pétition aura tout le poids qu'elle doit avoir, et sera regardée comme digne de l'attention et de la considération sérieuse de la Chambre.

Petition for an aid to ditch the lower part of the Village of Laprairie.

A Petition of divers Inhabitants of the Village of *Laprairie de la Magdeleine*, County of *Laprairie*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Cuvillier*, and the same was received and read ; setting forth : That the Petitioners are in possession of certain lots of ground commonly called emplacements, situate in the Village of *Laprairie de la Magdeleine* : That the periodical swelling of the waters every Spring and Fall, from the banking of the ice in the *Saint Lawrence*, always inundates them to the depth of five or six feet, and that in the coldest seasons ; so that the majority of the Petitioners are compelled to hasten out of or abandon their dwellings, and seek for lodging elsewhere, until the waters subside ; and when they return they find their Houses damp and chill, to the danger of their lives and that of their families ;

Une Pétition de divers Habitans du Village de *Laprairie de la Magdeleine*, Comté de *Laprairie*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Cuvillier*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue ; exposant : Que les Pétitionnaires possèdent des Lots de terre, vulgairement nommés Emplacements, situés dans le Village de *Laprairie de la Magdeleine* ; que le gonflement périodique des eaux, chaque printemps et automne, occasionné par les digues que font les glaces, dans la Rivière *Saint Laurent*, les submerge annuellement, d'une hauteur de cinq à six pieds, et cela dans les saisons les plus froides, de manière que la majorité d'entr'eux est contrainte de déguerpir et abandonner leurs demeures, et chercher un asile ailleurs, durant le tems de ces inondations, et jusqu'à ce que les eaux soient retirés ; alors de retourner dans

Pétition pour une aide, aux fins d'assécher la partie basse du Village de Laprairie.

lies ; that when this flooding comes on rapidly and unexpectedly, especially in the night, they are compelled to go in canoes or bateaux to take their families out of their houses, to save their lives ;—a notorious fact : That the swelling of the water interrupts for a number of weeks together their intercourse between the more elevated parts of the Village, the Inhabitants of the Parish, and Travellers,—even the Post going to the *United States of America* : That the Petitioners cannot come to Church, and the sick are prevented from receiving spiritual and temporal assistance, inasmuch as the Priest and Physician who both reside in the most elevated parts, are prevented from coming to them except by means of canoes, and even the ice which forms on the water at this time renders going or coming impossible : That, in this unhappy condition, the Petitioners are desirous of digging ditches of from four to six feet in depth by four in breadth, on the outside of the low part of this Village, in order to stop the advance of the waters, and to protect them from this scourge, but their scanty means will not allow them to make them without they get pecuniary assistance, because they would be required to extend about twenty acres which would cost about two thousand pounds currency : That in this situation the Petitioners address the House with the most profound respect, and laying their condition before them, implore the House to extend its liberality towards them, and grant such sum as in its wisdom may be deemed sufficient to assist in protecting themselves from these inundations.

A Petition for an aid towards widening a Lane in the Lower Town of Quebec.

A Petition of divers Inhabitants of the City of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read ; setting forth : That the only Carriage Road from that portion of the Lower Town of the City of *Quebec*, situated to the Northward of the *Cul-de-Sac*, with a large and populous part of the City to the Southward thereof, is through *Cul-de-Sac* Street, the Northerly end of which is a narrow and crooked Lane, both dangerous and inconvenient for so great a thoroughfare : That the Petitioners beg humbly to represent the necessity of adopting measures in order to obtain for the Public a better and safer communication between the two principal commercial quarters of the City, now more particularly called for than ever, in consequence of the King's Wharf being fixed upon as the site for the erection of the Custom House : That the Petitioners beg most humbly to suggest that the most effectual means to obtain the proposed object would be by widening the Lane communicating between the South end of *Notre Dame* Street and the *Cul-de-Sac* Wharf, and continue the said Lane widened as a Street across the said Wharf in a diagonal direction, until it shall intersect *Cul-de-Sac* Street near the Engine House, in order to effect which, it would be requisite to indemnify the heirs of the late Mr. *John Urquhart* by a sum of One thousand two hundred and fifty pounds, for a House which must necessarily be removed, a sum greatly beyond the means of the Petitioners to raise by private subscription : The Petitioners therefore humbly pray that the House will consider the improvement here contemplated as worthy of its interference and encouragement, and grant such aid towards the accomplishment of the same, as the House in its wisdom may see fit.

The ten preceding Petitions referred.

*Ordered*, That the ten preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

dans leurs maisons humides et glacées, au danger de leurs vies et de celles de leurs familles ; et très souvent, lorsque ce gonflement d'eau est rapide et inattendu, surtout durant la nuit, ils sont obligés d'aller en canots ou bateaux retirer des familles de leurs maisons, pour leur sauver la vie ; ce qui est de notoriété publique : Que ce gonflement d'eau interrompt pour plusieurs semaines la communication entre la partie élevée de ce Village, les Habitans de cette Paroisse, et les Voyageurs, même la Poste de cette Province aux Etats-Unis d'*A-mérique* : Que les Paroissiens ne peuvent pas venir à l'Eglise, les malades sont privés de secours spirituels et temporels, attendu que le Curé et les médecins qui résident sur la partie élevée, ne peuvent pas en sortir, qu'au moyen de canots, et même souvent les glaces qui se forment sur ces eaux gonflées en rendent l'arrivée et la sortie impossible : Que dans cet état malheureux, les Pétitionnaires désireraient faire des chaussées de quatre à six pieds de hauteur sur quatre de largeur en dehors des parties basses du dit Village, afin d'arrêter le cours des eaux, et se garantir de ce fléau, mais que leurs moyens ne leur permettent pas de les faire, sans une aide pécuniaire, car il faudrait qu'elles s'étendissent à environ vingt-quatre arpens ; ce qui coûtera environ deux mille Livres courant : Que dans cette incapacité, les Pétitionnaires osent s'adresser avec le plus profond respect à la Chambre, et lui soumettre leur situation, et implorer sa libéralité, aux fins de leur accorder telle somme d'argent que, dans sa sagesse, elle jugera convenable, pour les aider à les garantir de cette inondation.

Une Pétition de divers Habitans de la Cité de *Quebec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue ; exposant : Que le seul chemin qui communique de cette partie de la Basse-Ville au nord du *Cul-de-Sac*, au Quartier étendu et populeux au Sud-Est par la rue du *Cul-de-Sac*, dont l'extrémité nord, croche et étroite, est d'autant plus embarrassante et dangereuse que cette rue est très passante : Que les Pétitionnaires représentent humblement la nécessité d'adopter des mesures, afin d'obtenir pour le Public, une communication meilleure et plus sûre entre les deux principaux quartiers commerciaux de cette ville, devenue aujourd'hui plus nécessaire que jamais, en conséquence du choix du Quai du Roi, pour l'érection de la Douane : Que les Pétitionnaires suggèrent humblement, que les moyens les plus efficaces d'obtenir l'objet proposé, seraient d'élargir la rue communiquant entre l'extrémité du sud de la rue *Notre Dame*, et du Quai du *Cul-du-Sac*, et de continuer la dite rue ainsi élargie par le dit Quai, sur une ligne diagonale jusqu'au point où elle entrecouperait la dite rue du *Cul-de-Sac*, près de la Maison des Pompes : Qu'il serait nécessaire d'indemniser jusqu'à la somme de mille deux cent cinquante Livres, les représentans de feu *John Urquhart*, propriétaires d'une maison qu'il faudrait abattre pour effectuer l'objet en question, somme beaucoup au delà des moyens des Pétitionnaires, s'ils voulaient la lever par souscriptions privées. Pourquoi les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre, qu'il lui plaise de considérer l'amélioration contemplée comme digne de son attention et de son encouragement, et de passer tel Acte nécessaire pour l'accomplissement d'icelle, de la manière qu'il semblera la plus propre à la Chambre, par prêt ou autrement.

Pétition pour une aide à l'effet d'élargir une Rue dans la Basse-Ville de Québec

*Ordonné*, Que les dix Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et des améliorations publiques.

Les dix Pétitions précédentes référées.



Two Petitions complaining of the office of Grand Voyer.

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Lotbinière*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Méthot*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners consider the office of Grand Voyer as at present established by Law in this Province, as a great obstacle to the advancement of Agriculture: That the heavy expenses attending a *Procès Verbal* from a Grand Voyer, either for a Front Road, a By-Road or a Bridge, often prevent the young farmers who clear lands at the sweat of their brow, and are without pecuniary means, from making application to the Grand-Voyers to have the necessary Roads, By-Roads and Bridges verbalized: That there are to be found in every Parish or County, fit and proper persons to do the duty of Grand-Voyer; the expenses of whose *Procès-Verbaux* would not amount to one fourth part of the cost of the *Procès-Verbaux* of Grand-Voyers. Wherefore the Petitioners humbly pray the House to take their Petition into consideration, and to pass an Act operating a change in the office of Grand-Voyer in this Province.

A Petition of divers Proprietors of the Parishes of *Saint Henri of Lauzon, Saint Joseph, Pointe Lévi, and Saint Nicolas*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Lagueux*, and the same was received and read; complaining against the office of Grand-Voyer as burthensome; and of the expenses attending *Procès-Verbaux* as oppressive; and praying a remedy.

*Ordered*, That the two preceding Petitions be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and other Inhabitants of the County of *Missiskoui*.

A Petition of divers Church Wardens and Principal Inhabitants of the Parish of *Saint Louis de Lotbinière*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Méthot*, and the same was received and read; praying the House to define the mode in which the Principal Proprietors in the Roman Catholic Parishes may have a vote in the management of the temporal concerns of the Parochial Churches; and to determine what Officer ought to occupy the Pew reserved to the King, in each Church in this Province.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of *Sainte Marie de Monnoir*, County of *Rouville*.

A Petition of the President, Vice President and Committee of management of the Education Society of *Three Rivers*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Solicitor General, and the same was received and read; praying an aid to complete a School House established in the Town of *Three Rivers*, and to defray the Salary of School Master during the current year.

A Petition of the Managers of the *Quebec District Education Society*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Huot*, and the same was received and read; praying an aid towards the School established by the *Quebec District Education Society* in the *Saint John Suburb of Quebec*.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Lotbinière*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Méthot*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires regardent l'office de Grands-Voyers, tel que maintenant établi par la Loi en cette Province comme un grand obstacle à l'avancement de l'Agriculture; Que les frais immenses pour obtenir d'un Grand-Voyer, un *Procès-verbal*, soit pour un Chemin de front, soit pour une route ou pour un pont, empêchent souvent les jeunes Cultivateurs qui ouvrent des terres à la sueur de leurs fronts, et sans moyens pécuniaires, d'oser faire application aux Grands-Voyers pour leur verbaliser des Chemins, routes ou ponts très utiles: Qu'il se trouve dans chaque Paroisse ou dans chaque Comté, des personnes très propres à remplir les fonctions de Grand-Voyer, et dont le coût des *Procès-verbaux* monterait à peine à la quatrième partie du coût de *Procès-verbaux* de Grands-Voyers. Pourquoi, les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de prendre leur Pétition en considération, et de vouloir bien leur accorder la passation d'une Acte opérant le changement d'offices de Grands-Voyers en cette Province.

Une Pétition de divers Propriétaires des Paroisses de *Saint Henri de Lauzon, Saint Joseph, Point Lévi, et Saint Nicolas*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Lagueux*; laquelle a été reçue et lue; se plaignant de l'office de Grand-Voyer, comme onéreux, et des dépenses qui accompagnent les *Procès-verbaux*, comme oppressives, et demandant un remède.

*Ordonné*, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition des Magistrats, Officiers de Milice, et autres Habitans du Comté de *Missiskoui*.

Une Pétition de divers Marguilliers et Notables de la Paroisse de *Saint Louis de Lotbinière*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Méthot*, laquelle a été reçue et lue; priant la Chambre de définir le mode d'après lequel les Notables, dans les Paroisses Catholiques Romaines pourront avoir une voix dans l'administration des affaires temporelles des Eglises Paroissiales; et pour déterminer quel Officier doit occuper le Banc réservé au Roi dans chaque Eglise de cette Province.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans de *Sainte Marie de Monnoir*, Comté de *Rouville*.

Une Pétition des Président, Vice-Président et Comité d'administration de la Société d'Education des *Trois-Rivières*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. le Solliciteur Général (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour compléter une maison d'Ecole établie dans la ville des *Trois-Rivières*, et pour défrayer le salaire du Maître d'Ecole, pour l'année courante.

Une Pétition des Directeurs de la Société d'Education du District de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Huot*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide, en faveur de l'Ecole établie par la Société d'Education du District de *Québec*, dans le *Foubourg Saint Jean de Québec*.

Deux Pétitions se plaignant de l'office de Grand Voyer.

Les deux Pétitions précédentes référées.

Pétition relative aux affaires des Fabriques;

référée.

Pétition de la Société d'Education des *Trois-Rivières*, pour une aide.

Pétition de la Société d'Education du District de *Québec*, pour une aide.

Pétition of the  
Montreal Natu-  
ral History So-  
ciety for an aid.

A Petition of the Members of the Natural History Society of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; praying an aid to enable the Society to procure a place fitted for the proper accommodation of the Museum, and for other purposes of the Society.

Pétition of the  
Berthier Edu-  
cation Society  
for an aid.

A Petition of the Members of the Society of Education of *Berthier*, in the County of *Berthier*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; praying an aid towards the *Berthier* Academy, and to pay a balance due for the crection of the School House.

Pétition of the  
Quebec Mecha-  
nic's Institute  
for an aid.

A Petition of the Officers and Members of the *Quebec* Mechanic's Institute, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; setting forth: That knowing the great benefit which has been experienced from the establishment of similar Associations in *Great Britain*, the Petitioners have formed a Society for the purposes hereinafter set forth, which they have called, "The *Quebec* Mechanic's Institute:" That the first Public Meeting of the Society by whom the establishment of the Society was proposed, took place on the first day of February, one thousand eight hundred and thirty one, and that the present number of Members is nearly one hundred, of whom the greater portion are working Mechanics: That the objects of the Institution are,—to encourage a taste for reading, and to facilitate the indulgence of that taste, and the acquisition of knowledge among the working Mechanics residing in the City and neighbourhood of *Quebec*; First. By the establishment of a Library peculiarly adapted to the wants of the Members of the Society, and to which every Member shall at all times have ready access, with the right of carrying home and retaining for a certain time, such books as may require a diligent and repeated perusal, of the most generally useful, of which it is the wish of the Society to provide several copies: Secondly. By forming a collection of Models and Apparatus, adapted to illustrate the doctrines of those sciences most immediately useful to those for whose improvement and benefit the Society was formed: Thirdly. By the establishment of elementary Lectures on subjects intimately connected with their pursuits and occupations; and by encouraging evening Meetings of the Members at the Rooms of the Society, and thereby affording them opportunities of adding to the common stock, the information that they may individually have acquired by previous reading or experience, of acquiring a facility in speaking of and describing the subjects of their studies, and of passing agreeably and usefully those hours of relaxation, which might otherwise be less profitably employed: That the Petitioners can, by annual subscriptions, raise sufficient funds for defraying the current expenses of the Society, but that from the slender means at the disposal of the majority of the Members, the accomplishment of the objects of its establishment, must be distant, unless they receive pecuniary assistance: That the Petitioners believing the Institution to be one calculated to promote the prosperity of the country, and knowing the liberal encouragement which Institutions of a similar nature have received from the Legislature

Une Pétition des Membres de la Société d'Histoire naturelle de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide, pour mettre la Société en état de procurer un local plus convenable pour placer commodément son Musée, et pour les autres fins de la Société.

Pétition de la  
Société d'His-  
toire naturelle  
et de *Montréal*  
pour une aide.

Une Pétition des Membres de la Société d'Education de *Berthier* dans le Comté de *Berthier*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide, en faveur de l'Académie de *Berthier*, et pour payer une balance due sur la bâtisse de la Maison d'École.

Pétition de la  
Société d'Édu-  
cation de *Berthier*,  
pour une  
aide.

Une Pétition des Officiers et Membres de l'Institution des Artisans de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant:—Que connaissant les grands avantages qui sont résultés de l'établissement de semblables associations dans la *Grande-Bretagne*, les Pétitionnaires ont formé une Société aux fins ci-après mentionnées, sous le nom de "l'Institution des Artisans de *Québec*:" Que la première Assemblée Publique des personnes qui ont proposé l'établissement de la Société eut lieu le premier jour de Février mil huit cent trente-et-un, et que le nombre total des Membres est de près d'un cent, dont la plupart sont des Artisans travaillant de leur métier: Que les objets de l'institution sont d'encourager le goût de la lecture, et de faciliter les moyens de suivre ce goût, et d'acquérir des connaissances, parmi la classe des artisans, résidans dans la Cité, et dans les environs de *Québec*: Premièrement. Par l'établissement d'une Bibliothèque adaptée particulièrement aux besoins des Membres de la Société, et à laquelle chaque Membre pourra avoir en tout temps un accès facile, avec le droit d'emporter chez lui, et de retenir pour un certain temps, tels livres que pourra demander une lecture assidue et répétée, des ouvrages d'une utilité la plus générale, dont la Société se propose d'avoir plusieurs Copies: Deuxièmement. En formant une collection de modèles et d'appareil, propres à expliquer les doctrines des sciences d'une utilité plus immédiate pour eux, pour l'avantage et l'avancement desquels la Société a été formée: Troisièmement. Par l'établissement de Leçons Élémentaires sur les sujets liés intimement avec leurs occupations; et en encourageant les Membres à s'assembler le soir aux Charabres de la Société, pour leur donner par là, l'occasion d'ajouter au fond commun, les renseignements qu'ils peuvent avoir acquis chacun de son côté par leurs lectures, ou par leur expérience; d'acquérir de la faciliter à s'énoncer, et à parler sur les sujets de leurs études, et de passer agréablement, et utilement, ces heures de relâche qui pourrait être employées d'une manière moins profitable: Que les Pétitionnaires peuvent par des souscriptions annuelles, lever des fonds suffisans, pour faire face aux dépenses courantes de la Société, mais, que vu la modicité des moyens qui sont à la disposition de la majorité des Membres, l'accomplissement des objets de son établissement, sera retardé, à moins qu'ils ne reçoivent de l'assistance pécuniaire de la Législature: Que les Pétitionnaires croyant que cette Institution est calculée pour avancer la prospérité du Pays, et connaissant l'encouragement libéral, que des Institutions d'une semblable nature ont reçu de la Législature, demandent, qu'il

Pétition de  
l'Institution des  
Artisans de  
*Québec*, pour  
une aide.

lature, they pray that the House will be pleased to grant them such pecuniary aid, and on such conditions, and under such regulations, as the House in its wisdom may deem expedient.

Petition for an aid towards a School at Diamond Harbour.

A Petition of the Minister and Congregation of the Church of *England*, at *Près-de-Ville*, Parish of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Young*, and the same was received and read; setting forth: That a site having been purchased by voluntary subscription, for the erection of a Chapel, whereby the doctrines and observances of the Christian Religion might be diffused, and made readily accessible to the numerous population in the vicinity of *Près-de-Ville*, who are situated at a distance from such desired advantages; a part of the said site was expressly reserved for the erection of a School House: That the site alluded to is at *Diamond Harbour*, in the midst of an annually increasing number of very poor families, destitute of the means of affording an education to their multiplied offspring: That the Petitioners anxious to promote education amongst the lower classes, who, from their circumstances, are unable to procure the advantages thereof to their children, have projected the establishment of a School for the poor, on the site above mentioned: That it is the intention of the promoters and projectors of this School, to leave it open to all denominations of Christians, who choose to avail themselves of it, and they pledge themselves, invariably and most scrupulously, to abstain from any interference with the religious principles of the children of other denominations who may be sent to it, for elementary education: That they have the greater prospects of being of some use, in the grand field of labouring for the education of the poor, since at a Sunday School, under the auspices of the Church of *England*, now established there, about eighty Scholars are in constant attendance, and there is no doubt, that besides a great number of day Scholars to be expected, who being of other denominations do not attend the Sunday School, the facilities and conveniencies afforded by the establishment of the proposed School House, will, of themselves, attract new Scholars to the Institution: That the Petitioners from personal observation and otherwise, are intimately convinced that the benevolent views and liberal provisions of the Legislature for establishing the means of education throughout the country, are most gratefully met by the wishes and thanks of the parents of poor uneducated children, who, especially in the quarter alluded to, incapable of providing, are fully capable of appreciating the invaluable privileges of the education of their children in the paths of morality, of knowledge, and of industry: That the Petitioners not having themselves any resources at command for the accomplishment of such an object, and well convinced that the House has nothing more at heart than the promotion of general education, most respectfully have recourse to the Legislature for an aid towards building and supporting the said School; and they pray the House will be pleased to take the premises into its favourable consideration, and afford them such aid for the purposes above mentioned, as to the House in its wisdom may seem fit.

The six preceding Petitions referred.

*Ordered*, That the six preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Petition for the appointment of Sole Leather Inspectors at Montreal.

A Petition of divers Inhabitants of the City of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by *Leslie*, and the same was received

qu'il plaise à la Chambre de leur accorder tel aide pécuniaire, et à telles conditions, et sous tel règlement, que, dans sa sagesse, la Chambre trouvera expédient.

Une Pétition du Ministre de la Congrégation de l'Eglise d'*Angleterre* à *Près-de-Ville*, Paroisse de *Quebec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Young*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'un site ayant été acheté, par souscription volontaire, pour l'érection d'une Chapelle, où pourraient être enseignées les doctrines et les observances de la Religion chrétienne, et où pourrait assister la population nombreuse des environs de *Près-de-Ville* qui sont éloignés de tels précieux avantages; une partie du dit site a été expressément réservé pour l'érection d'une Maison d'Ecole: Que le site mentionné est à *Diamond Harbour*, au milieu d'un nombre annuellement croissant de familles pauvres, dépourvues des moyens de donner de l'éducation à leurs nombreux enfants: Que les Pétitionnaires désirant avancer l'éducation parmi les basses classes, qui, d'après leurs circonstances, sont hors d'état d'en procurer les avantages à leurs enfants, ont projeté l'établissement d'une Ecole pour les enfants pauvres, sur le site ci-dessus mentionné: Que les promoteurs de cette Ecole ont intention de l'ouvrir à toutes les dénominations de chrétiens qui voudront en profiter, et ils s'engagent de s'abstenir avec un soin scrupuleux de toute intervention dans les principes religieux des enfants des autres dénominations, qui pourront y être envoyés, pour recevoir une éducation élémentaire: Qu'ils ont tout lieu d'espérer qu'ils seront utiles dans le grand champ de l'éducation des pauvres, vu que déjà à une école de Dimanche, établie sous les auspices de l'Eglise d'*Angleterre*, il assiste régulièrement quatre-vingts enfants environ; et on ne peut douter qu'il y aura en outre un grand nombre d'autres enfants qui assisteront, lesquels appartenant à d'autres dénominations n'assistent pas aux écoles de Dimanches; les facilités que donnera l'établissement de l'Ecole proposée attireront d'elles-mêmes à l'institution un grand nombre d'écoliers nouveaux: Que les Pétitionnaires par leurs observations personnelles et autrement sont profondément convaincus, que les vues bienveillantes, et les dotations libérales de la Législature pour répandre les moyens de l'éducation par toute la Province, rencontrent la reconnaissance et les desirs des parents des pauvres enfants sans éducation, qui, surtout dans le quartier en question, incapables de faire donner de l'éducation à leurs enfants, savent pleinement en apprécier les avantages précieux, sous le rapport des mœurs, des connaissances et de l'industrie: Que les Pétitionnaires n'ayant à leur disposition aucuns moyens pour l'accomplissement d'un tel objet, et bien convaincus que la Chambre n'a rien plus à cœur que d'avancer l'éducation générale, ont très respectueusement recours à la Législature, pour en obtenir une aide pour bâtir et maintenir la dite Ecole; et ils demandent qu'il plaise à la Chambre de prendre l'exposé ci-dessus en sa considération favorable, et de leur accorder pour les fins susdites, telle aide que, dans sa sagesse, la Chambre jugera convenable.

Pétition pour une aide en faveur d'une Ecole à Diamond Harbour.

*Ordonné*, Que les six Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour l'Éducation et les Ecoles.

Les Pétitions précédentes référées.

Une Pétition de divers Habitans de la Cité de *Montreal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue; exposant:

Pétition pour nommer un Inspecteur de cuir à semelle à Montreal;

received and read ; setting forth : That divers abuses and impositions have been heretofore and are daily practised by manufacturers of Sole Leather in the Province, prejudicial not only to the fair trader in that article, but greatly detrimental to the public good, owing to the difficulty of ascertaining and establishing the quality of Leather manufactured and offered for sale in the Market of *Montreal* : That the Petitioners therefore respectfully represent that it would be expedient for the remedying the aforesaid abuses and inconveniences, that one or more Inspectors should be appointed, whose duty it should be to examine, inspect and legibly stamp the qualities of all Sole Leather brought to or exposed for sale, in the said Market, of the manufacture of this Province : Wherefore the Petitioners humbly pray that the House would be pleased to take the premises into consideration, and make such provisions touching the same, as the House in its wisdom shall seem fit and expedient.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Trade.

Petition for the concession of part of the lands included in the lease of the Forges of Saint Maurice.

A Petition of the Citizens of the Town of *Three Rivers*, and the Inhabitants of the *Banlieue* thereof, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Dumoulin*, and the same was received and read ; setting forth : That there exists but one Range of Concession for two leagues beyond the Town of *Three Rivers* to as far as *Pointe du Lac*, the lands for this distance, beginning with their fronts on the River *Saint Lawrence*, extend back to those occupied by the Lessee of the Forges of *Saint Maurice*, a circumstance which has hitherto presented an insurmountable obstacle to the settlement of this central part of the District, and to the enlargement of the Town of *Three Rivers* and the District in general : That the Government having, with the intention of disposing by sale or concession, surveyed upwards of two hundred and thirty lots of land, situated in the place formerly called *Fief Frédéric* to the north east of *Fief Gatineau*, and in the rear of the Seigniorie of *Pointe du Lac*, part of the land occupied by the Forges of *Saint Maurice*, it would be of incalculable advantage to the inhabitants of the entire District, to the Citizens of the Town of *Three Rivers*, and more particularly to the Inhabitants of the said *Banlieue*, and future Proprietors of those two hundred and thirty Lots of Land and upwards, if three or four Ranges of Concession, each to be thirty acres in depth, beginning at the said Lots to extend towards the north east to as far as the River *Saint Maurice*, were taken from the territory of the said Forges of *Saint Maurice*, at the expiration of a lease of twenty one years, about to expire in March next, to be entirely conceded to form settlements, which, among other advantages, would produce a connexion and intercourse between these new settlements, and would furnish to a number of young men the means of advantageously establishing themselves both for their own benefit and the District in general, and by no means injurious to the Forges : Wherefore the Petitioners pray the House to consider the means of procuring to the Petitioners the object of their present Petition, by granting the three or four Ranges of Concession above prayed for, either with seigniorial rents or otherwise, and the Petitioners in duty and gratitude will ever appreciate in the House the advantages which they will derive from that proceeding.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of seven Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Dumoulin*, Mr. Solicitor General,

Vol.—40.

exposant : Que les manufacturiers de cuir à semelle, en cette Province, en imposent journellement par diverses supercherics, qui tournent non-seulement au préjudice du trafiquant honnête, mais aussi au grand détriment du bien public, en conséquence de la difficulté qu'il y a à constater la qualité du cuir manufacturé et offert en vente sur le marché de *Montréal* : Qu'en conséquence les Pétitionnaires représentent respectueusement que pour remédier aux abus et aux inconvéniens susdits, il serait expédient qu'il fut nommé un ou deux Inspecteurs, dont le devoir serait d'examiner, d'inspecter et d'estampiller d'une manière visible, les qualités de toutes les sortes de cuir à semelle apporté et mis en vente sur ce marché, venant de manufactures de cette Province. A ces causes, les Pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre de prendre l'exposé ci-dessus en considération, et d'adopter telle mesure que dans sa sagesse, elle jugera propre et expédiente.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent de Commerce. référée.

Une Pétition des Citoyens de la Ville des *Trois-Rivières*, et des Habitans de la *Banlieue* d'icelle, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Dumoulin*, laquelle a été reçue et lue ; exposant : Qu'il n'existe qu'un seul rang de concession, depuis la Ville des *Trois-Rivières*, en remontant environ deux lieues jusqu'à la Seigneurie de la *Pointe du Lac*, les terres dans cette distance prenant leur front au Fleuve *Saint Laurent*, et allant en profondeur jusqu'au terrain occupé par le Locataire ou Fermier des Forges de *Saint Maurice*, ce qui jusqu'à présent a été un obstacle insurmontable à l'établissement de cette partie centrale de ce District, et à l'accroissement de la Ville des *Trois-Rivières* et du District en entier. Que le Gouvernement ayant fait mesurer et arpenter dans l'intention d'en disposer par ventes ou concessions, deux cent trente et quelques lots de terre situés dans l'endroit ci-devant appelé *Fief Frédéric*, au nord-est du *Fief Gatineau*, et en profondeur de la dite Seigneurie de la *Pointe du Lac*, faisant partie du terrain occupé par les Forges *Saint Maurice*, il serait d'un avantage incalculable aux Habitans du District entier, aux Citoyens de cette ville, et plus particulièrement aux Habitans de la dite *Banlieue* et au futurs Propriétaires de ces deux cent trente et quelques lots de terre, si trois ou quatre rangs de concession, (dont chaque aurait trente arpens de profondeur) à prendre depuis les dits lots et descendant vers le nord-est jusqu'à la Rivière *Saint Maurice*, étaient distraits du terrain des dites Forges *Saint Maurice* à l'expiration d'un Bail de vingt et une années, devant expirer en Mars prochain, pour être le tout concédé pour former des établissemens qui, entr'autres avantages, donnerait une liaison et communication entre ces nouveaux établissemens, donnerait à nombre de jeunes gens les moyens de s'établir avantageusement pour eux-mêmes et pour le District ; ce qui d'ailleurs ne nuirait aucunement aux Forges *Saint Maurice*. Pourquoi les Pétitionnaires ont recours à l'autorité de la Chambre, et concluent à ce qu'ils lui plaise prendre les moyens de leur obtenir et accorder l'objet de la présente Pétition, par l'octroi des trois ou quatre rangs de concessions sus-demandés, soit à titre de cens et rentes ou autrement, et les Pétitionnaires ne cesseront d'apprécier dans la Chambre les avantages qu'ils en recueilleront.

Pétition pour concéder partie des terres incluses dans le Bail des forges St. Maurice ;

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de sept membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records. référée.

*Ordonné*, Que M. *Dumoulin*, M. le Solliciteur-Général

ral, Mr. Stuart, Mr. Heney, Mr. Guillet, Mr. Bureau and Mr. Louis Bourdages, do compose the said Committee.

ral, M. Stuart, M. Heney, M. Guillet, M. Bureau et M. Louis Bourdages composent le dit Comité.

Petition for authority to close a Lane in the Lower-Town of Quebec;

A Petition of divers Proprietors residing in *Saint Charles* and *Saint Paul* Streets, Lower Town of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Young, and the same was received and read; setting forth:—That the Grand Jury, in July last, presented as a common nuisance the Lane leading from *Saint Charles* to *Saint Paul's* Street, between the property of Mr. *John Bell* and the property of those representing one *Noël*: That the said Lane does not exceed four feet in breadth, and is made a receptacle for all manner of filth, whereby the health of the neighbours is greatly endangered in the summer months, and the passage at all times rendered impassable: That it appears the Magistrates of the City of *Quebec* have not the power to authorize the said Lane to be entirely closed. Wherefore the Petitioners humbly pray that a Law may be passed to empower the Magistrates to close the passage entirely, and dispose of it in such way as may appear most advantageous to the public.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Young, Mr. Quirouet, Mr. Louis Bourdages, Mr. Caldwell and Mr. Lee do compose the said Committee.

Petition of the Gaoler at Percé for an increase of salary;

A Petition of *William Annett*, of *Percé*, Gaoler, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Laterrière*, and the same was received and read; setting forth:—That the Petitioner was, in the year One thousand eight hundred and twenty eight, appointed Keeper of the Common Gaol at *Percé*, with the salary of Sixty pounds per annum: That the Petitioner's salary hath been since that time reduced to the sum of Forty pounds per annum, a sum which considering the price of the necessaries of life at that distance from the Capital, is scarcely adequate to the decent maintenance of a public servant who, from the nature of his office, cannot devote any portion of his time to other avocations in order to supply the wants of his family: The Petitioner therefore prays that the House, taking the premises into consideration, will be pleased to augment his salary to the original amount.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Courts of Justice.

Petition of John Simpson, Collector at Côteau du Lac, for two years salary;

A Petition of *John Simpson*, Collector of Customs at *Côteau du Lac*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Young, and the same was received and read; setting forth:—That the Petitioner was appointed Collector of Provincial Customs under the Provincial Act of the fifty ninth *George* Third, Chapter four, amended by the second, *George* the Fourth, Chapter one, by which he was entitled to fifty per cent on the amount of Provincial Duties until that per centage should amount to one hundred pounds per annum, which Act expired on the first May one thousand eight hundred and twenty six: That from this period until the ninth *George* Fourth, Chapter nine, no Act passed the Provincial Legislature for regulating the salaries of the Officers of the Provincial Customs, and the Petitioner has consequently not been allowed his salary

Une Pétition de divers Propriétaires, et autres, résidans sur les Rues *Saint Charles* et *Saint Paul*, Basse-Ville de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Young, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Grand Juré représenta, en Juillet dernier, comme une nuisance publique, la ruelle qui conduit de la rue *Saint Charles* à la rue *Saint Paul*, entre la propriété de M. *John Bell* et la propriété des représentans de *Noël*: Que la dite ruelle n'excede pas quatre pieds de largeur et quelle est le receptacle de toutes les ordures; par quoi la santé des environs est mise en danger pendant les mois d'Été, et la dite ruelle est presque en tout tems impraticable: Qu'il paraît que les Magistrats de la Cité de *Québec* n'ont pas le pouvoir de faire fermer entièrement la dite ruelle. A ces causes, les Pétitionnaires demandent humblement qu'il soit passé une Loi pour autoriser les Magistrats à fermer entièrement le passage de cette ruelle, et d'en faire l'usage qui paraîtra le plus avantageux pour le public.

Pétition pour fermer une ruelle dans la Basse-Ville de Québec;

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

*Ordonné*, Que M. Young, M. Quirouet, M. Louis Bourdages, M. Caldwell et M. Lee composent le dit Comité.

Une Pétition de *William Annett*, de *Percé*, Geolier, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Laterrière*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant:—Qu'en l'année mil huit cent vingt huit, le Pétitionnaire fut nommé gardien de la Prison commune à *Percé*, avec des appointemens de soixante livres par année: Que depuis ce tems les appointemens du Pétitionnaire ont été réduits à quarante livres par année; ce qui, en considérant les prix des objets nécessaires à la vie, dans ce lieu éloigné de la Capitale, est une somme à peine suffisante pour soutenir décentement un Officier Public, dont la nature des devoirs de la charge est telle qu'il ne lui est pas permis d'employer aucune portion de son tems à d'autres occupations dans la vue de pourvoir au soutien d'une famille. C'est pourquoi le Pétitionnaire supplie la Chambre de vouloir bien prendre cet exposé en sa considération, et qu'il lui plaise d'augmenter ses appointemens à leur montant primitif.

Pétition du Geolier de Percé, pour une augmentation de salaire;

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent pour les Cours de Justice.

référé.

Une Pétition de *John Simpson*, Collecteur de Douanes au *Côteau du Lac*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. Young, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant:—Que le Pétitionnaire a été nommé Collecteur des Douanes Provinciales, sous l'Acte Provinciale de la Cinquante neuvième *George* Trois, Chapitre quatre, amendé par la seconde *George* Quatre, Chapitre un, par lequel il avait droit à cinquante pour cent sur le montant des droits Provinciaux, jusqu'à ce que les dits droits montassent à cent livres par an, lequel Acte expira le premier mai mil huit cent vingt-six: Que depuis ce tems jusqu'à la passation de la neuvième *George* Quatre, Chapitre neuf, la Législature Provinciale ne passa aucun Acte pour régler les salaires des Officiers des Douanes Provinciales, et conséquemment le Pétitionnaire

Pétition de John Simpson, collecteur au Côteau du Lac pour deux années de salaire;

salary for collecting the Provincial Duties from the first of May One thousand eight hundred and twenty six to the first of February One thousand eight hundred and twenty nine: That in the Session of One thousand eight hundred and twenty six, a Bill renewing the second, *George Fourth*, Chapter one, passed both Houses of the Provincial Legislature, but failed in receiving the Royal Assent: That the House intended to provide for the salary of the Petitioner is manifest and decided, as may be seen by reference to the Journals of the House dated March One thousand eight hundred and twenty six, page 265, Vote 182, in the following words: "Resolved, That a sum, not exceeding Ninety pounds Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Commission of the Collector at *Coteau du Lac*, for the same period:" That in the Session of One thousand eight hundred and twenty seven, the House adhered to the Resolutions of One thousand eight hundred and twenty six, without alteration, by which the Petitioner's salary was granted for One thousand eight hundred and twenty seven: That for the years One thousand eight hundred and twenty six, One thousand eight hundred and twenty seven, and One thousand eight hundred and twenty eight, the period for which the Petitioner has not received his Salary as Collector of Provincial Customs, the Duties collected by him exceeded an average of Four thousand nine hundred pounds per annum: That under these circumstances the Petitioner trusts that the House will be pleased to make good the Votes recorded in the Journals. The Petitioner therefore most humbly prays that the House will be pleased to pass an Act authorizing the Petitioner to receive the sum of Two hundred and sixty six pounds, thirteen shillings and four pence Currency, being the amount due and voted for his salary from the first of May One thousand eight hundred and twenty six, to the first January One thousand eight hundred and twenty nine.

A Petition of *Henry George Forsyth*, of the City of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Young*, and the same was received and read; setting forth:—That by virtue of the Act of the Provincial Parliament of the ninth year of the Reign of His late Majesty *George the Fourth*, Chapter twenty four, a Light House has been erected in the course of last summer at the West End of the Island of *Anticosti*: That the said Light House, with the Keeper's Room and Dependencies, have been erected on ground owned by the proprietors of the said Island of *Anticosti*, and that the Commissioners appointed under the said Act have taken possession thereof without giving any indemnity therefor, nor for the greatest part of the materials with which the said Light House and Dependencies are built, which belonged also to the proprietors of the said Island of *Anticosti* in their quality of Seigniors thereof. Wherefore the Petitioner humbly prays that the House may be pleased to take his present Petition into its gracious consideration, and to grant him such just indemnity as the House in its wisdom and in its liberality shall deem expedient.

Ordered, That the two preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Accounts.

A Petition of the Branch Pilots for and above the Harbour of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Morin*, and the same was received and read; setting forth:—That since a few years, the calling of the Petitioners, which is attended with extraordinary hardships, cannot maintain them, so that a class of persons who, for many public reasons, it would be advantageous to increase, is diminishing sensibly; and threatens to continue so; as it

Pétitionnaire n'a pas reçu son salaire pour percevoir les droits Provinciaux, depuis le premier Mai mil huit cent vingt-six jusqu'au premier Janvier mil huit cent vingt-neuf: Que dans la Session de mil huit cent vingt-six, il fut passé dans les deux Chambres de la Législature Provinciale un Bill amendant la seconde *George Quatre*, Chapitre un, mais que ce Bill ne reçut par l'assentiment royal: Qu'il paraît clairement que la Chambre avait l'intention de pourvoir au salaire du Pétitionnaire, comme on peut le voir en consultant les Journaux de la Chambre sous la date du mois de Mars mil huit cent vingt-six, Page 265, Vote 182, où l'on voit ce qui suit: "Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre vingt dix livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la Commission du Collecteur au *Côteau du Lac*, pour le même période:" Que dans la Session de mil huit cent vingt-sept, la Chambre adhéra aux Résolutions de mil huit cent vingt-six, sans aucun changement, lesquelles accorderoient le salaire du Pétitionnaire pour mil huit cent vingt sept: Que dans les années mil huit cent vingt-six, mil huit cent vingt-sept et mil huit cent vingt-huit, période de tems pendant laquelle Pétitionnaire n'a pas reçu son salaire comme Collecteur des Douanes Provinciales, les droits par lui perçus montèrent au delà de quatre mille neuf cents livres par an, terme moyen: Que dans ces circonstances, le Pétitionnaire espère qu'il plaira à la Chambre de lui faire bon des votes couchés dans ses Journaux. A ces causes le Pétitionnaire demande humblement qu'il plaise à la Chambre de passer un Acte autorisant le Pétitionnaire à recevoir la somme de deux cent soixante et six livres treize schelings et quatre deniers courant, étant la somme due et votée pour son salaire depuis le premier de Mai mil huit cent vingt-six, jusqu'au premier de Janvier mil huit cent vingt-neuf.

Une Pétition de *Henry George Forsyth*, de la Cité de *Quebec*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Young*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant:—Qu'en vertu de l'Acte du Parlement Provincial de la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté *George Quatre*, Chapitre vingt-quatre, il a été érigé dans le courant de la présente année, un Phare à l'extrémité Ouest de l'île d'*Anticosti*: Que le dit Phare, le logement du gardien et dépendances, ont été érigés sur le terrain des Propriétaires de la dite île d'*Anticosti*, et que les Commissaires nommés en vertu du dit Acte, s'en sont emparés sans leur en offrir aucune indemnité, non plus que pour la plupart des matériaux avec lesquels le dit Phare et dépendances sont bâtis; appartenant aussi aux dits Propriétaires de la dite île d'*Anticosti*, en leur qualité de Seigneurs d'icelle. Pourquoi le Pétitionnaire supplie humblement la Chambre de vouloir bien prendre sa présente Pétition en sa gracieuse considération, et de vouloir bien lui accorder telle juste indemnité que la Chambre, dans sa sagesse et sa libéralité, trouvera raisonnable.

Ordonné, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour les Comptes.

Une Pétition des Pilotes branchés, pour et au dessus du Port de *Quebec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Morin*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que depuis quelques années, l'état des Pétitionnaires, qui est un d'une dureté extraordinaire, ne peut plus les faire vivre, de sorte qu'une classe d'hommes, dont pour beaucoup de raisons publiques, il serait avantageux d'augmenter le nombre, diminue sensiblement, et menace de diminuer encore

Petition of H. G. Forsyth for indemnification for the Ground on which the Light House on the West end of Anticosti is built;

Pétition de H. G. Forsyth, de mandant un indemnité pour le terrain sur lequel est bâtie le Phare sur la pointe-ouest de l'île d'Anticosti;

referred.

référées.

Petition from Pilots between Quebec and Montreal relating to their Pilotage;

Pétition des Pilotes entre Québec et Montréal, relativement à leurs pilotages;

is a fact that there does not exist at present a single apprentice Pilot between *Quebec* and *Montreal*: That the Petitioners are of opinion that this diminution is partly due to a practice lately adopted by the owners of Steam-Boats, and to which Pilots have been compelled to submit, by which they receive but one half of the rate fixed by Law: That the Petitioners humbly suggest, that if a principle were adopted here which the Law has sanctioned in *England*, by which Pilots cannot receive more nor less than the rate fixed by Law, this would tend to the maintenance of a sufficient number of Pilots. Wherefore the Petitioners humbly pray the House may be pleased to take their present Petition into consideration, and to be pleased to adopt such measures thereupon as the House in its wisdom shall deem expedient.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of several Pilots for and below the Harbour of *Quebec*.

The Sergeant informs the House that he has *F. A. Evans* in custody;

The Serjeant at Arms attending the House, informed the House, that he had, pursuant to their Order of yesterday, taken into his custody *Francis Armstrong Evans*.

Petition from said *F. A. Evans*;

A Petition of *Francis Armstrong Evans*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by *Mr. Stuart*, and the same was received and read; setting forth:—That this morning being apprised by a friend that a certain Letter written to a Member of the House, namely *John Neilson*, Esquire, has been made a matter of complaint as a Breach of privilege, the Petitioner immediately came forward to enquire about the matter in question, and would therefore beg leave to submit to the House his reasons and apology for so doing, as Petitioner has the highest respect for the honor, independence and privileges of the House, and would by means wish to do, write or say any thing that would be considered in the smallest sense a dereliction of that duty and respect which he considers due not only by himself, but by all other Inhabitants of this Province to the House: That having a certain Petition to lay before the House, in which Petitioner felt himself alone personally interested in the first instance, he not happening to meet *Mr. Neilson*, was induced to inclose it with other observations on several Laws, and in haste wrote a few lines which he requested the Honorable Member to forward the subjects proposed, and that as his (the Petitioner's) personal request was of a private nature, he the Petitioner was willing to remunerate him for any personal trouble he might be at in doing so, by no means wishing or desiring any Member to do or say any thing which would tend to the free exercise of an impartial judgment in deciding on the matter proposed: That Petitioner therefore humbly and respectfully represents to the House, that he never intended to do any thing by which the independence or integrity of any Member of the House, or of the House itself collectively, would be by any means influenced or in any manner brought to act contrary to what would be right or proper. Therefore Petitioner, if he has unintentionally offended, humbly begs leave respectfully to apologize not only to the Honorable Member personally interested, but to the House collectively, and hopes that from this explanation, together with the apology herein tendered, the House will discharge him from any further responsibility on this subject.

The Petitioner is brought to the Bar, and reprimanded and discharged.

*Ordered*, That the said *Francis Armstrong Evans*, be brought to the Bar of this House, and reprimanded by *Mr. Speaker*, and then discharged on payment of costs.

The

encore plus, car il est de fait qu'il n'y a pas à présent un seul apprentif Pilote entre *Québec* et *Montréal*: Que les Pétitionnaires pensent que cette diminution vient d'une pratique adoptée par les propriétaires des Barques à Vapeur, à laquelle les Pilotes ont été obligés de se soumettre, par laquelle les Pilotes ne recouvrent que la moitié du taux qui leur est accordé par la Loi: Que les Pétitionnaires suggèrent humblement, que si l'on adoptait ici un principe que la Loi a consacré en *Angleterre*, par lequel les Pilotes ne peuvent exiger plus, ni recevoir moins que le taux fixé par la Loi, cela tendrait à conserver un nombre de Pilotes suffisant. Pourquoi, les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de vouloir bien prendre leur présente Pétition en sa gracieuse considération, et de vouloir bien adopter sur icelle telles mesures que dans sa sagesse la Chambre jugera convenable.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Pilotes, pour et audessous du Port de *Québec*.

référée.

Le Sergent d'Armes, qui assiste à cette Chambre, a informé la Chambre, qu'en conformité à son ordre d'hier, il avait pris sous sa garde *Francis Armstrong Evans*.

Le Sergent d'Armes informe la Chambre qu'il a sous sa garde *F. A. Evans*.

Une Pétition de *Francis Armstrong Evans*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par *M. Stuart*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que ce matin, il a été informé par un de ses amis, qu'on a fait d'une certaine Lettre écrite à un Membre de la Chambre, savoir, *John Neilson*, Ecuyer, un sujet de plainte, la dite Lettre étant regardée comme une infraction des privilèges de la Chambre: Que le Pétitionnaire est aussitôt venu s'informer de ce dont il s'agissait, et le Pétitionnaire demanderait qu'il lui fût permis de soumettre à la Chambre les raisons et les excuses qu'il a à donner pour en avoir ainsi agi; le Pétitionnaire portant le plus grand respect à l'honneur, à l'indépendance et aux principes de la Chambre, et n'ayant l'intention de ne rien faire, ni écrire rien qu'on pût regarder le moins du monde comme un manque de respect, ce qu'il considère être dû à la Chambre, non-seulement par lui-même, mais par tous les Habitans de cette Province: Qu'ayant une certaine Pétition à mettre devant la Chambre, dans laquelle le Pétitionnaire se sentait seul personnellement intéressé, n'ayant pu rencontrer *M. Neilson*, il lui envoya la dite Pétition dans une Lettre, accompagnée d'observations sur diverses lois, et il écrivit à la hâte quelques lignes, dans lesquelles il pria l'Honorable Membre d'avancer les objets proposés, et que comme la demande du Pétitionnaire était d'une nature privée, lui le dit Pétitionnaire le recompenserait, du trouble auquel cela l'exposerait, mais sans désirer aucunement qu'aucun Membre fit ou dit rien qui pût tendre à gêner le libre exercice de son jugement, en décidant sur la matière proposée: Quel je Pétitionnaire en conséquence représente humblement et respectueusement à la Chambre, qu'il n'a jamais eu intention de rien faire qui pût influencer en aucune manière l'indépendance et l'intégrité d'aucun membre de la Chambre, ou de la Chambre collectivement, ou à les porter à agir en aucune manière contre le droit et la justice: C'est pourquoi, si le Pétitionnaire a insciemment fait une faute, il demande respectueusement à faire ses excuses, non-seulement au Membre personnellement intéressé, mais aussi à la Chambre collectivement, et il espère qu'après cette explication et les excuses qu'elle renferme, la Chambre le libérera de toute responsabilité ultérieure à ce sujet.

Pétition du dit *F. A. Evans*.

*Ordonné*, Que le dit *Francis Armstrong Evans* soit amené à la Barre de cette Chambre, et reprimandé par *M. l'Orateur*, ensuite déchargé en payant les frais.

Le pétitionnaire est amené à la Barre, et réprimandé et déchargé.

Le

The said *Francis Armstrong Evans* was then, in conformity to the said Order of the House, brought to the Bar, where the said *Francis Armstrong Evans* was reprimanded by Mr. Speaker, and then discharged.

Le dit *Francis Armstrong Evans* a alors été, conformément à l'Ordre de la Chambre, amené à la Barre, où le dit *Francis Armstrong Evans* a été réprimandé par M. l'Orateur, et ensuite élargi.

Message to the Council for attendance of Honble. S. Hatt.

*Resolved*, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable *Samuel Hatt*, one of their Members, to attend the Standing Committee of the House of Assembly of Private Bills, on Saturday next, the twelfth of February instant, at Eleven o'Clock in the forenoon, to be examined before the said Committee on the Petition of *Edward Southouse Glen*, relating to a Toll Bridge over the River *Richelieu*.

*Ordered*, That Mr. *Viger* do carry the said Message to the Legislative Council:

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *Samuel Hatt*, un de leurs membres, de venir Samedi prochain, le douzième jour de Février courant, à onze heures du matin, devant le Comité permanent de la Chambre d'Assemblée des Bills privés, pour être examiné devant le dit Comité sur la Pétition d'*Edward Southouse Glen*, relativement à un Pont de Péage sur la Rivière *Richelieu*.

*Ordonné*, Que M. *Viger* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Message au Conseil pour la présence de l'Honble. S. Hatt.

The Public Accounts referred.

*Ordered*, That the Accounts of the Revenue and Expenditure for the year one thousand eight hundred and thirty, laid before the House, yesterday, by Message from His Excellency the Governor in Chief, be referred to the Standing Committee of Accounts.

*Ordonné*, Que les Comptes du Revenu et de la Dépense pour l'année mil huit cent trente, mis devant la Chambre, hier, par Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, soient référés au Comité permanent pour les Comptes.

Les Comptes Publics référés.

Address for Public Accounts and Vouchers.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officers to communicate to the Standing Committee of Accounts, such original Accounts and Vouchers regarding the Civil Expenditure and Revenue of the Province, as may from time to time be required by the said Committee, and also to give such information thereon as may be required by the Committee, the said Accounts remaining in the possession of such Officers respectively.

*Ordered*, That Mr. *Cuvillier*, Mr. *Leslie*, Mr. *Young* and Mr. *Taylor* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Résolu*, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant qu'il plaise à Son Excellence d'ordonner aux Officiers à qui il appartient, de communiquer au Comité permanent pour les Comptes, tels originaux des Comptes et Pièces justificatives relatifs aux Dépenses et aux Revenus Civils de la Province, dont le dit Comité pourra avoir besoin de tems à autre, et aussi de donner sur iceux tels renseignements dont le Comité pourra avoir besoin, les dits Comptes demeurant en la possession de tels Officiers respectivement.

*Ordonné*, Que M. *Cuvillier*, M. *Leslie*, M. *Young* et M. *Taylor* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Adresse pour des Comptes publics et Pièces justificatives.

Two Messages from His Excellency.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, two Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

He also delivered to Mr. Speaker, a Statement of the different Coins in the custody of the Receiver General, with the amount of each description, pursuant to an Address of this House of the fifth instant.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:—

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

In compliance with the request of the House of Assembly, as conveyed to His Excellency by their Committee appointed for that purpose, he transmits to them a Copy of a Communication which he has received from Mr. Commissary General *Routh* on the subject of the Currency.

The Governor in Chief takes this opportunity of informing the House of Assembly that Mr. Commissary General *Routh* is at present absent from *Quebec* on Public Duty; but His Excellency conceiving that the House of Assembly may be desirous of examining Mr. *Routh* on the subject of the Currency, he will take care to give to the House the earliest information of the return of that Officer to *Quebec*.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 9th February, 1831.

A.

Vol.--40.

Commis-

Le Lieutenant-Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signés de Son Excellence.

Il a aussi remis à M. l'Orateur, un Etat des différentes monnaies qui se trouvent sous la garde du Receveur Général, avec le montant de chaque description, conformément à une Adresse de cette Chambre du cinq du courant.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHEF,

Conformément à la demande de la Chambre d'Assemblée, telle que portée à Son Excellence par son Comité nommé à cette fin, il transmet une copie d'une Communication qu'il a reçue du Commissaire-Général *Routh*, au sujet du numéraire.

Le Gouverneur en Chef prend cette occasion pour informer la Chambre d'Assemblée, que M. le Commissaire-Général *Routh* est maintenant absent de *Québec*, pour service public; mais Son Excellence concevant que la Chambre d'Assemblée peut désirer d'interroger M. *Routh* au sujet du numéraire, il aura soin d'informer la Chambre de son arrivée, au plus tôt possible après son retour.

Château Saint-Louis,  
Québec, 9 Février 1831.

A.

Commis-

Deux Messages de Son Excellence.

Numéraire.



(Copy.)

Commissariat, Canada,  
Quebec, 4th December, 1830.

Sir,

Adverting to the correspondence which took place in January last, and the measure which was before the Legislature, in regard to the Currency, though too late in the Session to produce a result, I think it my duty to lay before His Lordship The Commander of the Forces, the enclosed Reports which detail the progress then made in it in both Houses.

One of the obstacles which retarded the settlement of the question, was the difficulty of determining the new sterling rate of the Dollar; the present sterling rate being four shillings and six pence, on which the Exchange is computed. This rate is acknowledged by all parties to be incorrect, for the Dollar intrinsically never possessed that value; but there is not the same concurrence of opinion in regard to the true value which would be assigned to it. It is an essential point to establish, for unless it be justly ascertained, the British Silver, and Gold Coins, can never impartially compete with it in circulation. I do not recommend the exclusion of any Coin, nor of Bank Notes; but there should be a ratio and a par established for all, so as to give to each a fair competition, and on the experiment now made the wisdom of the Legislature may hereafter determine.

My own opinion remains unaltered as to the true sterling value of the Dollar, which I consider to be four shillings and two pence, and I cannot avoid submitting to His Lordship an Extract of a Report of a Committee of the Senate of the United States, in which this subject is considered. Its reasoning appears to me to be just and conclusive. The French Coins are likewise overvalued, and their rate requires revision, but in fact the sum in this Coin is so inadequate to the increasing wants of the Province, and the coin itself so old, with no means of adding to it, that if a convenient and advantageous arrangement could be made, it would be better to call it in altogether.

The peculiar inconvenience under which this Province labours is the want of a Metallic Colonial Currency. The Banks meet this inconvenience by a supply of Notes, for in a Commercial Country there must be some means of barter; but this facility if it continues to be exclusive is dangerous, for it must increase with the increase of trade, and therefore, though a valuable resource, it should be subject to controul. No National Paper can keep pace with Coin, however sure or solid it may be, whether free or forced, it is only the sign, not of riches, but of credit. It never can have the exact value of its model; and its increasing circulation only proves the want of that specie it represents. Paper Money may be dispensed with, Coin cannot; and the danger is inevitable, if the former is made the exclusive intermediate between all articles of Exchange. It is therefore essential that there should be sound Colonial circulating medium, that both being current together, both may become a saleable commodity, and the real value of coin operate as a check on the accommodation of Bank Notes. If nothing is done, a case may arise hereafter, in which an Institution maintained by private individuals, but holding a place in every transaction of interest, may acquire an influence as extended, as that of the Legislature itself.

The Banks are obliged to keep up a deposit of Coin, but does it follow that its circulation is the consequence? It is unnecessary here to inquire into the cause; the fact is understood, that it does not circulate.

The

(Copie)

Commissariat, Canada,  
Québec, 4 Décembre 1830.

Monsieur,

A l'égard de la correspondance qui eût lieu en Janvier dernier, et de la mesure qui a été devant la Législature, touchant le numéraire, trop tard cependant pour produire aucun résultat, je crois devoir mettre devant Sa Seigneurie le Commandant des Forces, les Rapports ci-inclus, qui détaillent les progrès qui ont été faits alors dans les deux Chambres sur cette mesure.

Un des obstacles qui a retardé l'arrangement de la question, a été la difficulté de déterminer le vrai taux sterling de la Piastre; le taux actuel sterling étant de quatre schelings et demi, sur lequel se compute le change. Tout le monde reconnaît combien ce taux est inexact, car la Piastre n'a jamais eu cette valeur intrinsèque; mais tous ne s'accordent pas de même sur la vraie valeur qui doit lui être assignée. C'est là un point essentiel à régler; car à moins qu'il ne soit déterminé, l'argent britannique et les monnaies d'or ne pourront jamais soutenir une juste concurrence avec la Piastre, dans la circulation. Je ne recommande l'exclusion d'aucune monnaie, non plus que celle des Billets de Banque; mais il devrait être établi pour tous un tarif et un pair, afin que chaque monnaie puisse concourir à avantages égaux, et la sagesse de la Législature pourra ci-après décider sur l'expérience faite maintenant.

Je tiens toujours à la même opinion sur la vraie valeur sterling de la Piastre, que je considère être de quatre schelings et deux pence, et je ne puis m'empêcher de soumettre à Sa Seigneurie un extrait du Rapport d'un Comité du Sénat des *Etats-Unis*, dans lequel ce sujet est considéré. Les raisonnemens n'en paraissent justes et conclusifs. Les Piastres françaises sont aussi évaluées trop haut, et leur taux demande révision; mais de fait, la somme de cette monnaie est si insuffisante aux besoins croissans de la Province, et elle est elle-même si vieille, sans qu'il y ait moyen de l'augmenter, qu'il vaudrait mieux la faire rentrer tout-à-fait, si l'on pouvait le faire d'une manière convenable et avantageuse.

L'inconvénient particulier dont cette Province souffre, est de n'avoir pas un numéraire colonial. Les Banques font face à cet inconvénient par l'émission de Billets de Papier-monnaie, car dans un pays commerçant l'on ne peut se passer d'un moyen d'échange; mais cette facilité, si elle continue d'être exclusive, est dangereuse, car il faut qu'elle augmente avec l'accroissement du commerce, et pour cette raison, quoiqu'elle soit une ressource précieuse, il faut l'assujettir à un certain contrôle. Jamais un Papier national ne peut soutenir la concurrence avec le numéraire; quelque sûreté et garantie qu'il offre, qu'il soit libre ou forcé, ce n'est toujours que le signe, non pas de la richesse, mais seulement du crédit. Il ne peut jamais atteindre à la valeur exacte de son modèle; et l'accroissement de sa circulation ne fait que prouver le manque des espèces métalliques qu'il représente. On peut se passer de papier-monnaie; d'espèces, jamais; et il y a un danger évident à faire du premier l'intermédiaire exclusif entre tous les articles d'échange. Il est donc essentiel qu'il y ait quelque numéraire colonial afin que l'un et l'autre circulant en même tems, tous deviennent une commodité vendable, et que la valeur réelle des espèces exerce une espèce de contrôle sur l'émission des Billets de Banque. S'il n'est rien fait, il peut arriver par la suite, qu'une institution maintenue par des particuliers, mais qui se rencontreraient ou influeraient dans les affaires, acquière une influence aussi étendue que celle de la Législature elle-même.

Les Banques sont obligées de tenir un dépôt d'Espèces; mais s'ensuit-il que leur circulation en est la conséquence? Il n'est pas nécessaire d'en rechercher ici la cause; on sait qu'elles ne circulent pas.

Les

The British Government transactions (being transactions without accommodation,) are all in coin, which generally makes a difference in Exchange of one or more per centum to its disadvantage. If a sudden large demand for specie arises, the Bank are the most ready competitors, having the money at command. A Merchant requires time to import it. Frequently there is no importation at all. The Contractors on the *Rideau* Canal and elsewhere, instead of receiving cash, take a draught on *Montreal*, which they dispose of, at a premium, for Bank Notes, the draught being payable in Dollars on presentation.

The balances in the Military Chests in *Lower Canada*, including *By-Town*, average from one hundred and fifty thousand pounds to two hundred thousand pounds sterling, but this sum does not circulate, for specie, in consequence of its scarcity, bearing a premium, is bought immediately for Duties, Treasury Bills, or other Commercial purposes. This effect might be obviated in part, by importing specie direct by this Department, which generally can be done on better terms than by negotiation in the Province. As the question now stands, the end of the Commissariat Cash payments is, to circulate Bank Notes.

Another obstacle to the Bill last year, looking to its possible effect on the price of commodities, was the disinclination to adopt sterling as the currency of the country. I think it would be useful as facilitating the intercourse with *Great Britain*, which is the source of its credit and mercantile prosperity; but I do not wish to interfere with these opinions or the usage of *Halifax* currency; though it appears to me to be more an attachment of habit than of interest. It would be sufficient to declare it lawful to make bargains and to sue in Court in sterling.

Under all these circumstances, I think it right to ask the reconsideration of the question, but wish no intention to urge anything to which there is any reluctance to accede. If the Legislature should think it expedient to assign a legal value to the British Silver Coin, I venture to observe on it, that its circulation in the Province will depend on the justness of that rate, when compared with the other Coins in competition with it. If it is too low it will most probably find its way back to *England*.

In conclusion, I beg to advert to an opinion which prevails with many, who consider a further circulating medium to be unnecessary, and refer to the *United States* as an example of the success of paper currency. The case is not parallel. The *United States* have a National Metallic Currency and a National Bank. The Banks on which this opinion is founded, were first established, (to assist in clearing and settling of new lands,) in small Villages with a limited circle of credit. They were then indispensable and represented by common consent, the industry of the community; indeed these Banks are the joint property of the community which supports them. They were not applied to commerce. Their number has greatly increased, but that very number prevents any one from becoming powerful or dangerous. The Notes of these Village Banks are scarcely known out of their immediate vicinity. In a modified sense they would probably be applicable to these Provinces and advance their development. Still it cannot be denied, that in encouraging every description of enterprize, they have sometimes substituted in the room of an honorable industry a gambling spirit of speculation, which always tends to demoralize a country. In fact we see only the progress not the result of the experiment; but admitting its full success,

Les transactions du Gouvernement Britannique (étant des transactions réelles, sans accommodement,) se font toutes en espèces, qui généralement créent dans le change une différence d'un pour cent, ou davantage, à leur préjudice. S'il survient une demande subite d'espèces, les Banques sont les plus prêtes à venir en concurrence, ayant l'argent à leur disposition. Il faut du temps à un marchand pour en importer. Souvent il n'en est pas importé du tout. Les contracteurs du Canal de *Rideau*, et autres, au lieu de recevoir des espèces, prennent une traite sur *Montreal*, dont ils disposent, à une prime, pour des Billets de Banque, la traite étant payable en Piastres à sa présentation.

Les Balances dans la Caisse militaire du *Bas-Canada*, y compris *By-Town*, sont communément de cent cinquante mille à deux cent mille livres sterling, mais cette somme ne circule pas, car les espèces, vu leur rareté, portant une prime, sont achetées immédiatement pour payer les droits, des Lettres de change sur la Trésorerie, et pour autres fins commerciales. On pourrait prévenir en partie cet inconvénient, par l'importation d'espèces par le canal direct de ce département, ce qu'on peut faire par cette voie avec plus d'avantage que par les opérations faites dans la Province. Comme les choses en sont maintenant, la fin des paiemens que le Commissariat fait en espèces, est de faire circuler des Billets de Banque.

Un autre obstacle qui s'est opposé à la passation du Bill, l'année dernière, considérant ses effets possibles sur le prix des choses nécessaires à la vie, a été l'éloignement qu'on avait à adopter le cours sterling pour le numéraire du pays. Je pense que ce cours serait avantageux en ce qu'il faciliterait les relations avec la *Grande-Bretagne*, qui est la source du crédit et de la prospérité de ce pays. Mais je ne veux pas intervenir dans ces opinions, ou dans l'usage du cours d'*Halifax*; quoique ce me paraisse être un attachement d'habitude plutôt que d'intérêt. Il serait suffisant de le déclarer pour faire des marchés et pour poursuivre en cours sterling.

Dans ces circonstances, je crois devoir recommander la reconsidération de la question, mais je ne veux nullement presser aucune mesure pour laquelle on aurait la moindre répugnance. Si la Législature était disposée à attribuer une valeur légale à la monnaie britannique, je dirai que sa circulation dans la Province dépendra de la juste évaluation légale qu'on en fera, eu égard aux autres monnaies qui sont en concurrence avec cette première. Si le taux en est mis trop bas, elle retournera en *Angleterre*.

Pour conclure, je demande à dire un mot sur une opinion qui règne dans l'esprit de plusieurs, qui pensent qu'un nouveau numéraire est inutile, et qui citent l'exemple des *Etats-Unis* pour montrer le succès du Papier-monnaie. La comparaison n'est pas juste. Les *Etats-Unis* ont un numéraire métallique national, et une Banque nationale. Les Banques sur lesquelles cette opinion est fondée, furent établies dans les commencemens (pour aider à défricher et à établir les nouvelles terres) dans de petits villages avec un cercle de crédit limité. Elles étaient alors indispensables et elles représentaient, par le consentement commun, l'industrie de la communauté; en effet, ces Banques sont la propriété réunie de la communauté d'hommes qui les supportent. Elles ne furent pas appliquées au Commerce. Le nombre s'en est considérablement accru, mais ce nombre même empêche toute autre de devenir puissante ou dangereuse. Les Billets de ces Banques de Villages sont à peine connus hors de leurs voisinages immédiats. Avec certaines modifications, elles pourraient probablement s'appliquer en ces Provinces, et en avancer le développement. Toujours ne peut-on pas nier qu'en encourageant toute espèce d'entreprises, elles ont quelquefois substitué à une honnête industrie un esprit désordonné de spéculation, qui tend toujours à démoraliser un pays.

De

cess, a Provincial Metallic Currency is not the less expedient. It is a wise precaution to have something real, where so much is nominal. It is the foundation of credit. It is the advantage possessed by the *United States* from whence these opinions are exemplified.

I have the honor to be,  
Sir,  
Your very obedient Servant,  
(Signed,) R. J. ROUTH,  
C. G.  
Captain Airey,  
Military Secretary.

Extract from a Report from the Committee of the *United States* Senate, to which had been referred an inquiry into the expediency of establishing an Uniform National Currency, which has been presented and published :—

“Exchange on *England*, it is asserted, is now more than one per cent. in favor of the *United States*, although the real fact is entirely disguised in the common forms of quotation.

“It would lead the Committee too far from its present purpose to explain that the original estimate of the American Dollar, as being worth four shillings and six pence, and that therefore the English pound sterling is worth four Dollars, forty four cents, is wholly erroneous, and occasions a constant misapprehension of the real state of our intercourse with *Great Britain*. The Spanish Dollar has not for a century, been worth four shillings and six pence; the American Dollar never was; and whatever artificial value we may assign to our Coins; is wholly unavailing to them in the crucibles of *London* or *Paris*. According to the latest accounts from *London*, at the close of December last, the Spanish Dollar, instead of being worth four shillings and six pence, or fifty four pence was worth only forty nine pence halfpenny; the American Dollar at least one fourth per cent less, so that, to produce one hundred times four shillings and sixpence, it would be necessary to send to *England*, not one hundred Dollars, but one hundred and nine, and one sixteenth Spanish Dollars, or one hundred and nine and one fourth of the *United States* Dollars. If to this be added the expense and charges of sending the money, and converting it into English Gold, it will cost one hundred and eleven; so that one hundred and eleven is, at this moment the real par of Exchange between the *United States* and *England*. If, therefore, a Bill at Sight can be produced for less than this sum, or a Bill at sixty days for one per cent less, say one hundred and ten per cent, it is cheaper than sending silver, that is to say; he who has silver to send to *England* can purchase a Bill on *London* for a greater amount than he would get if he shipped the silver itself, and of course Exchange would be in favor of the *United States* against *England*. Now such Bills can be bought at a less rate by more than one per cent in every City in the *United States*.”

A true Extract,  
(Signed,) CHAS. MORGAN,  
D. A. C. G.

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Renewal of  
Commissions.

In compliance with the request of the House of Assembly, expressed in their Address of yesterday, The Governor in Chief transmits herewith a certified copy of His Majesty's Proclamation bearing date at *Saint James* the twenty eighth day of June last; and being desirous of making the House of Assembly acquainted with the whole of the circumstances connected with the

De fait, nous ne voyons que les progrès et non les résultats de l'expérience; mais en admettant le succès le plus complet, une monnaie métallique provinciale n'en est pas moins une chose expédiente. C'est une bien sage précaution que d'avoir quelque chose de réel, là où se trouve tant de nominal. C'est le fondement du crédit. C'est un avantage que possèdent les *Etats-Unis*, d'où l'on tire des exemples à l'appui de ces opinions.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,  
(Signé) R. J. ROUTH,  
C. G.  
Capitaine Airey,  
Secrétaire-Militaire.

Extrait d'un Rapport du Comité du Sénat des *Etats-Unis*, auquel avait été renvoyée une Enquête touchant l'expédience d'établir une monnaie nationale et uniforme, lequel a été présenté et publié:—

“Le change est, dit-on, maintenant en *Angleterre*, de plus d'un pour cent en faveur des *Etats-Unis*, quoiqu'on déguise entièrement le fait réel sous les formes ordinaires de citation.

Le Comité s'écarterait de son but actuel, s'il entreprenait d'expliquer que l'évaluation originaire du Dollar américain, portée à quatre schelings et six pence, et qu'en conséquence la livre sterling anglaise vaut quatre Dollars et quarante-quatre cents est tout-à-fait erronné, et occasionne une erreur constante sur l'état véritable de nos relations avec la *Grande-Bretagne*. La Piastre d'*Espagne* depuis un siècle n'a jamais valu quatre schelings et six pence; le Dollar américain n'a pas non plus eu cette valeur; et quelque valeur nominale que nous assignions à nos monnaies, cela ne sert à rien sur le marché de *Londres* ou de *Paris*. D'après les dernières nouvelles de *Londres*, à la fin de Décembre dernier, la Piastre d'*Espagne*, au lieu de valoir quatre schelings et six pence ou cinquante-quatre pence, ne valait que quarante-neuf pence et demi; le Dollar américain au moins un quart pour cent moins, de sorte que pour produire cent fois quatre schelings et six pence, il faudrait envoyer en *Angleterre* non pas cent Piastres, mais cent neuf Piastres d'*Espagne*, et un seizième, ou cent neuf Dollars des *Etats-Unis* et un quart. Si à cela l'on ajoute les frais du transport d'argent et de sa conversion en or anglais, il en coûtera cent onze; de sorte que cent onze est maintenant le vrai pair du change entre les *Etats-Unis* et l'*Angleterre*. Si donc on peut se procurer un Billet à vue pour moins que cette somme, ou un Billet à soixante jours pour un pour cent de moins, savoir pour cent-dix pour cent, c'est un meilleur marché que d'envoyer de l'argent, c'est-à-dire, que celui qui a de l'argent à envoyer en *Angleterre* peut acheter une Lettre de change sur *Londres* pour un plus fort montant que s'il transmettait de l'argent même, et il s'ensuivrait véritablement que le cours du change serait en faveur des *Etats-Unis* contre l'*Angleterre*. Maintenant ces Lettres de change peuvent être achetées à un taux moindre d'un par cent et plus dans toutes les Cités des *Etats-Unis*.”

Extrait conforme.  
(Signé) CHAS. MORGAN,  
D. A. C. G.

AYLMER,  
GOUVERNEUR EN CHIEF,

En acquiescement à la demande de la Chambre d'Assemblée exprimée dans son Adresse d'hier, le Gouverneur en Chef transmet ci-jointe une copie certifiée de la Proclamation de Sa Majesté, datée de *Saint James*, le vingt-huitième jour de Juin dernier; et désirant mettre la Chambre au fait de toutes les circonstances liées avec le renouvellement récent des Commissions

Renouvellement des  
Commissions.

the recent renewal of Commissions held under His Majesty's Government in this Province, during pleasure, He informs the House that about the middle of the month of December last it was suggested to him, (not officially or by any person connected with this Colony) that it behoved him to consider whether a renewal of such Commissions might not become necessary by the non-arrival of renewed Commissions from *England*, previous to the expiration of six months, dating from the demise of His late Majesty. In consequence of this suggestion, the Governor in Chief directed the Executive Council to assemble, when it was resolved (His Excellency being present,) to refer the question to the Judges and Law Officers of the Crown, for their opinion. With the exception of two of the Judges, who stated that they did not consider themselves justified in pronouncing any opinion on the subject, the Judges and Law Officers of the Crown were unanimous as to the necessity of issuing the new Commissions; and the Governor in Chief acting in accordance with their opinions, directed the issue of the new Commissions accordingly.

The views of this subject taken by the Judges and Law Officers of the Crown of this Province, appears to be fully borne out by the tenor of the following extract from a Letter addressed to the Governor in Chief, by Mr. *Hay*, Under Secretary of State for the Colonial Department, dated the eighth of December one thousand eight hundred and thirty, and received on the seventeenth ultimo :

" I am directed by Lord *Goderich* to transmit to Your Lordship, herewith, renewed Commissions for the Judicial establishment of your Government, which His Majesty's accession has rendered necessary. The renewed Commissions for the Civil Establishment which may be required, will be forwarded to Your Lordship as soon as they shall be prepared."

In regard to the Copies of any opinions in possession of the Government of this Province on the subject of the renewal of Commissions held under His Majesty's Government in this Province during pleasure, The Governor in Chief has to observe that the only Documents answering to the above description in his possession, are the opinions of the Judges and Law Officers of the Crown above alluded to, and to the production of such Documents he entertains strong objections, unless required for some object of great public interest.

The House of Assembly can alone form a judgment of the magnitude and importance of the object which they have in view, and whether the production of the Documents in question is necessary to the attainment of that object; and the Governor in Chief having put the House of Assembly in possession of his sentiments in regard to the production of those Documents, has only to add, that if the House of Assembly shall think proper to apply for them, they shall be produced.

A.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 9th February, 1831.

## BY THE KING.

## A PROCLAMATION,

Requiring all Persons being in Office of authority or Government, at the decease of the late King, to proceed in the execution of their respective Offices.

WILLIAM R.

Whereas by an Act, made in the sixth year of the Reign of Her late Majesty Queen *Anne*, intituled, " An

" Act

Vol.—40.

sions tenues sous le Gouvernement de Sa Majesté en cette Province, durant bon plaisir, il informe la Chambre que vers le milieu du mois de Décembre dernier, il lui fut suggéré, (non officiellement ni par aucune personne liée avec cette Colonie) qu'il avait à considérer, si le renouvellement de telles Commissions ne pouvait pas devenir nécessaire, vu qu'il n'était pas arrivé de Commissions renouvelées d'*Angleterre*, avant l'expiration de six mois à dater du décès de Sa feu Majesté. En conséquence de cette suggestion, le Gouverneur en Chef fit assembler le Conseil Exécutif, dans lequel il fut résolu (Son Excellence étant présente) de renvoyer la question aux Juges et aux Officiers en Loi de la Couronne, pour avoir leurs opinions. A l'exception de deux Juges, qui dirent ne se croire pas justifiés à donner une opinion sur le sujet, les Juges et les Officiers en Loi de la Couronne furent unanimes sur la nécessité d'émaner de nouvelles Commissions; et le Gouverneur en Chef agissant conformément à leurs opinions, donna en conséquence des ordres pour l'émanation de nouvelles Commissions.

La manière dont les Juges et les Officiers en Loi de la Couronne en cette Province ont envisagé le sujet, est pleinement appuyée par la teneur de l'Extrait suivant d'une lettre adressée au Gouverneur en Chef, par M. *Hay*, sous-secrétaire d'état pour le département colonial, en date du huit de Décembre mil huit cent trente, et reçue le dix-sept expiré.

" Il m'est enjoint par Lord *Goderich* de transmettre à Votre Seigneurie ci-jointes des Commissions renouvelées pour l'établissement judiciaire de votre gouvernement, rendues nécessaires par l'avènement de Sa Majesté. Les Commissions renouvelées pour l'établissement civil qui pourront être requises, seront transmises à Votre Seigneurie, aussitôt qu'elles seront préparées."

A l'égard des copies d'opinions, en possession du Gouvernement de cette Province, au sujet du renouvellement de Sa Majesté en cette Province, durant bon plaisir, le Gouverneur en Chef a à remarquer, que les seuls documents répondant à la description ci-dessus en sa possession, sont les opinions des Juges et des Officiers en Loi de la Couronne auxquels il est fait allusion plus haut, et il a de fortes objections à la production de tels documents, à moins que ce ne soit pour quelque objet de grand intérêt public.

La Chambre d'Assemblée peut seule juger de la grandeur et de l'importance de l'objet qu'elle a en vue, et si la production des documents en question est nécessaire pour atteindre cet objet; et le Gouverneur en Chef ayant mis la Chambre d'Assemblée en possession de ses sentiments touchant la production de ces documents, n'a plus qu'à ajouter, que si la Chambre d'Assemblée juge à propos de les demander, ils seront produits.

A.

Château Saint Louis }  
Québec, 9 Février 1831. }

## DE PAR LE ROI.

## PROCLAMATION

Requérant toutes personnes qui possèdent des Charges d'autorité ou de Gouvernement, au décès de Feu le Roi, de continuer dans l'exercice de leurs Charges respectives.

WILLIAM R.

Vu que par un Acte passé dans la sixième année du Règne de Feu Sa Majesté la Reine *Anne*, intitulé,

" Acte

20

“ Act for the security of Her Majesty’s Person and Government, and of the Succession to the Crown of *Great Britain* in the Protestant Line,” it was enacted that no office, place, or employment, Civil or Military, within the Kingdom of *Great Britain* or *Ireland*, Dominion of *Wales*, Town of *Berwick-upon-Tweed*, Isles of *Jersey*, *Guernsey*, *Alderney* and *Sark*, or any of His Majesty’s Plantations, should become void by reason of the demise of Her said late Majesty, Her Heirs or Successors, Kings or Queens of this Realm, but that every person and persons in any of the offices, places or employments aforesaid, should continue in their respective offices, places and employments, for the space of six months next after such death or demise, unless sooner removed and discharged by the next Successor to whom the Imperial Crown of this Realm was limited and appointed to go, remain and descend: And whereas by an Act, made in the fifty-seventh year of the Reign of His late Majesty King *George* the Third, intitled, “ An Act for the continuation of all and every person or persons in any and every office, place, or employment, Civil or Military, within the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, Dominion of *Wales*, Town of *Berwick-upon-Tweed*, Isles of *Jersey*, *Guernsey*, *Alderney*, *Sark*, and *Man*, and also in all and every of His Majesty’s Foreign Possessions, Colonies or Plantations, which he or she shall hold, possess or exercise, during the pleasure of the Crown, at the time of the death or demise of His present Majesty, until removed or discharged therefrom by the succeeding King or Queen of this Realm,” it was enacted, that all and every person and persons who, upon the day of the demise of His said late Majesty, should hold any office, Civil or Military, under the Crown during pleasure, should, under and by virtue of the said Act, and without any new or other Patent, Commission, Warrant, or Authority, continue and be entitled in all respects, notwithstanding the demise of His said Majesty, to hold and enjoy the same; but, nevertheless, the same should be held or enjoyed only during the pleasure of the King or Queen, who should succeed to the Crown upon the demise of His said late Majesty, and the right and title to hold and enjoy the same, under the authority of the said Act, should be determinable in such and the like manner by the King or Queen, who, upon the demise of His said late Majesty, should succeed to the Crown, as the right or title to any office, place, or employment, granted by such succeeding King or Queen during pleasure, would by Law be determinable: We, therefore, with the advice of Our Privy Council, declare Our Royal Will and Pleasure to be, and do hereby direct and command, that all and every person and persons who, at the time of the demise of Our late Royal Brother, of Glorious memory, duly and lawfully held, or were duly and lawfully possessed of or invested in any office, place, or employment, Civil or Military, within Our United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, Dominion of *Wales*, Town of *Berwick-upon-Tweed*, Isles of *Jersey*, *Guernsey*, *Alderney*, *Sark*, or *Man*, or any of our Foreign Possessions, Colonies or Plantations, do severally, according to their places, offices, or charges, proceed in the performance and execution of all duties belonging to their respective offices, whilst they shall hold the same respectively during Our pleasure; and we do hereby require and command all Our loving subjects to be aiding, helping and assisting at the commandment of the said Officers and Ministers, in the performance and execution of their respective offices and places, as they and every of them under Our utmost displeasure, will answer the contrary at their peril.

“ Acte pour la conservation de la Personne de Sa Majesté et de son Gouvernement, et de la Succession à la Couronne de la *Grande-Bretagne* dans la Ligne Protestante,” il a été statué qu’aucune Charge, Place ou Emploi, soit civil ou militaire, dans le Royaume de la *Grande-Bretagne* ou d’*Irlande*, Pays de *Galles*, Ville de *Berwick-upon-Tweed*, Isles de *Jersey*, *Guernsey*, *Alderney* et *Sark*, ou aucunes des Colonies de Sa Majesté, ne deviendrait vacante à raison du décès de feu sa dite Majesté, ses Héritiers ou Successeurs les Rois ou Reines de ce Royaume, mais que toute personne ou personnes, possédant aucunes des Charges, Places et Emplois susdits, continueraient dans leurs Charges, Places et Emplois respectifs, pendant six mois après tel décès ou démission (*Demise*), à moins qu’elle n’en fût renvoyée avant par le Successeur immédiat auquel le droit de succession à la Couronne Impériale de ce Royaume se trouve limité et ordonné; Et vu que par un Acte passé dans la cinquante-septième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George* Trois, intitulé, “ Acte pour continuer toute et chaque Personne ou Personnes dans toute et chaque Charge, Place ou Emploi, civil ou militaire, dans le Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d’*Irlande*, Pays de *Galles*, Ville de *Berwick-upon-Tweed*, Isles de *Jersey*, *Guernsey*, *Alderney*, *Sark* et *Man*, et aussi dans toute et chacune des Possessions, Colonies ou Plantations étrangères de Sa Majesté, quelles tiendront, posséderont ou exerceront durant bon plaisir de la Couronne, au tems du Décès de Sa présente Majesté, jusqu’à ce qu’elles en aient été destituées ou congédiées par le Successeur Roi ou Reine de ce Royaume,” il a été statué: Que toute et chaque Personne ou Personnes qui, lors du décès de feu Sa dite Majesté tiendraient aucunes charges civiles ou militaires sous la Couronne durant bon plaisir, seraient tenues par et sous l’autorité du dit Acte et sans qu’il fut besoin d’autre nouvelle Patente, Commission, Warrant ou Autorité, de continuer et avoir le droit à toutes fins, nonobstant le décès de sa dite Majesté, de tenir et jouir d’iceux; mais que néanmoins, elles ne tiendraient ou jouiraient d’icelles seulement durant le bon plaisir du Roi ou de la Reine qui succéderait à la Couronne au décès de feu sa dite Majesté, et que le droit ou titre afin de jouir d’icelle, sous l’autorité du dit Acte, serait décidé en telle manière par le Roi ou la Reine qui, lors du décès de feu sa dite Majesté succéderait à la Couronne, tel que le droit ou le titre à aucune Charge, Place ou Emploi accordé par tel Successeur Roi ou Reine durant bon plaisir serait sujet à cesser. A ces causes, nous déclarons, de l’avis de notre Conseil Privé, que notre Volonté et notre Plaisir Royal sont, et nous enjoignons et commandons, que toute et chaque Personne et Personnes qui, lors du décès de notre Feu Royal Frère, de glorieuse mémoire, tenaient dûment et légalement, et étaient dûment et légalement en possession, et investies de quelque Office, Place ou Emploi civil ou militaire, dans notre Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d’*Irlande*, dans notre Domaine de *Galles*, dans la Ville de *Berwick-upon-Tweed*, dans les Isles de *Jersey*, de *Guernsey*, d’*Alderney*, de *Sark* et de *Man*, ou dans quelqu’une de nos Possessions étrangères, Colonies ou Plantations, continuent, selon leurs Places, Offices ou Charges, à remplir et exécuter tous les devoirs appartenans à leurs offices respectifs, tant qu’elles les tiendront respectivement durant notre bon plaisir, et nous requérons et commandons par le présent tous nos bien-aimés Sujets de prêter aide, soutien et assistance au commandement des dits Officiers et Ministres, dans l’accomplissement et exécution de leurs Offices et Places respectifs, vu qu’eux et chacun d’eux encourront notre déplaisir, et répondront du contraire à leurs risques et périls.

Given

Donné

Given at Our Court at *Saint James'*, this twenty eighth day of June one thousand eight hundred and thirty, and in the First year of Our Reign.

**GOD SAVE THE KING.**

A true Copy,

**J. B. GLEGG,**  
Secretary.

Donné à notre Cour, à *Saint-James*, ce vingt-huitième jour de Juin mil huit cent trente, et dans la Première année de notre Règne.

**VIVE LE ROI.**

(Vraie Copie.)

**J. B. GLEGG,**  
Secrétaire.

Statement of  
Coins in the  
custody of the  
Receiver General.

Statement of the different Coins in the custody of the Receiver General, with the amount of each description:—

	Currency.		
14913 Spanish Dollars.	£3728	5	0
32776 American Half Dollars,	4097	0	0
6016 Mixed Quarter Dollars,	376	0	0
19000 French Crowns,	5225	0	0
17680 French Half Crowns,	2431	0	0

Quebec, 9th February, 1831.

**J. HALE,**  
Recr. Genl.

Etat des différentes Monnaies sous la garde du Receveur-Général, avec le montant de chaque espèce.

Etat des monnaies sous la garde du Receveur-Général.

	Courant.		
14913 Piastres d'Espagne,	£3728	5	0
32776 Demi-Dollars Américains,	4097	0	0
6016 Trente-Sols mêlés,	376	0	0
19000 Ecus de France,	5225	0	0
17680 Demi-Dito de France,	2431	0	0

Québec, 9 Février 1831.

**J. HALE,**  
Rec. Génl.

Report on Entries of the 24th and 25th ultimo.

Mr. *Louis Bourdages*, from the Standing Committee of Privileges and Elections, presented to the House the First Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee after having taken into consideration the Entries on the Journal, under date of the twenty fourth and twenty fifth days of January last, relative to the two Messages received from His Excellency, are of opinion;

First—That the first Session of this fourteenth Provincial Parliament, summoned by Proclamation, to meet for the despatch of business, on the twenty fourth of January last, was not opened on the said day in the customary form, by reason of the severe illness of the Governor.

Second—That the effort made by His Excellency, to meet the two Houses of Parliament at the Castle of *Saint Lewis*, on the twenty sixth of January, after finding it impossible to open the Session on the appointed day, and in the customary form, is a proof of his desire to communicate with this House, and of his wish not to retard the despatch of Parliamentary business.

Third—That at a time when the House had not become organized by the choice of a Speaker, no Message ought to have been received within the Bar, and that the irregular proceedings which took place ought not to be drawn into precedent, or to be repeated in future.

Fourth—That the written Messages of the twenty fourth and twenty fifth of January, signed by His Excellency, being addressed to the Clerk of this House, in the words following: “Mr. Clerk of the Assembly,” are irregular and contrary to Parliamentary usage, and ought, also, not to be drawn into precedent or cited as such hereafter,

An Engrossed Bill to Incorporate the City of *Montreal*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr. *Neilson*, moved to resolve, seconded by Mr. *Louis Bourdages*, That it is expedient that an allowance be made to the Members of the House of Assembly, for the expenses incurred by them for attending the sittings of the House.

Mr.

M. *Louis Bourdages*, du Comité permanent de Privileges et d'Elections, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur les Entrées des 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> du mois dernier.

Votre Comité, après avoir pris en considération les Entrées du Journal des vingt-quatrième et vingt-cinquième jours de Janvier dernier, relativement aux deux Messages de Son Excellence, est d'opinion:

Premièrement—Que la première Session de ce Quatorzième Parlement Provincial, convoqué par Proclamation pour la Dépêche des Affaires au vingt-quatre de Janvier dernier, n'a pas au dit jour été ouverte en la manière usitée, à cause de la maladie grave du Gouverneur.

Secondement—Que dans l'impossibilité où s'est trouvée Son Excellence d'ouvrir la Session au jour fixé et en la manière accoutumée, ses efforts pour rencontrer les deux Chambres du Parlement le vingt-six Janvier au Château *Saint Louis*, montrent le désir de communiquer avec cette Chambre malgré beaucoup d'inconvénients personnelles, et de ne pas retarder la Dépêche des Affaires en Parlement.

Troisièmement—Que dans un temps où la Chambre n'était pas organisée par l'Election de son Orateur, nul Message ne devait y être introduit en dedans de la Barre, et que ce procédé irrégulier ne doit pas tirer à conséquence ni être répété à l'avenir.

Quatrièmement—Que les Messages écrits du vingt-quatre et du vingt-cinq Janvier, signés de Son Excellence, ayant été adressés au Greffier de cette Chambre comme suit: “Monsieur le Greffier de l'Assemblée,” sont irréguliers et contraires aux usages Parlementaires, et ne doivent non plus tirer à conséquence, ni être invoqués comme exemple à l'avenir.

Un Bill grossoyé pour incorporer la Cité de *Montreal*, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour incorporer la Cité de Montréal passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. *Neilson* a proposé de résoudre, secondé par M. *Louis Bourdages*, Qu'il est expédient qu'il soit fait une Allowance aux Membres de la Chambre d'Assemblée, pour les Dépenses par eux encourues pour assister aux Séances de la Chambre.

Comité sur une allowance aux membres.

M.

City of Montreal Incorporation Bill passed.

Committee on Allowance to Members.

Mr. *Louis Bourdages* then moved, seconded by Mr. *Peck*, That the said Motion be now taken into consideration in a Committee of the whole House.

Mr. *Pierre Elzéar Taschereau* moved in amendment, seconded by Mr. *Lagueux*, That the word "now," be struck out, and the words "on Monday next," inserted.

The House divided on the question of amendment:

Yeas, 18  
Nays, 48

So it passed in the Negative.

The question being then put on Mr. *Louis Bourdages* Motion,

The House again divided:

Yeas, 48  
Nays, 18

So it was carried in the affirmative; and,

The House then resolved itself into the said Committee.

Mr. *Turgeon* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Turgeon* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Mr. Speaker having put the question,

Is it the pleasure of the House, that the Committee have leave to sit again?

The House divided; and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yeas,

Messieurs *Archambeault, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Corneau, Courteau, Déléigny, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Fortin, Goodhue, Guillet, Hoyle, Knowlton, Larue, Létourneau, Methot, Mousseau, Neilson, Noël, Panet, Peck, Quesnel, Rochon, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger and Wright.* (37.)

Nays,

Messieurs *Boissonnault, Caldwell, Cuvillier, Demers, De Montenac, De Rouville, De St. Ours, De Witt, Dumoulin, Duval, Fisher, Heney, Huot, Joliette, Lagueux, Laterrière, Leslie, Malliot, Morin, Quirouet, Scott, Solicitor Général, Pierre Elzéar Taschereau and Wurtele.* (24.)

So it was carried in the affirmative, and

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

Leave of absence.

*Ordered*, That Mr. *Corneau* have leave to absent himself from this House on urgent business; the said leave to commence on the twelfth instant, and to continue until the close of the enquiry on the Contestation of the Election of the Members Returned for the County of *Rimouski*.

*Ordered*, That Mr. *Dumais* have leave to absent himself from this House on urgent business; the said leave to commence on the twelfth instant, and to continue until the close of the enquiry on the Contestation of the Election of the Members Returned for the County of *Rimouski*.

Bill relating to the Judges, reported;

Mr. *De St. Ours*, from the Committee of the whole House on the Bill to incapacitate the Judges in this Province from sitting or voting in the Executive and Legislative Councils, and to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, reported, according to order, that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

The

M. *Louis Bourdages* a alors proposé, secondé par M. *Peck*, Que la dite motion soit maintenant prise en considération dans un Comité de toute la Chambre.

M. *Pierre Elzéar Taschereau* a proposé en amendement, secondé par M. *Lagueux*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "Lundi prochain" substitués.

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement:

Pour 18  
Contre 48

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion de M. *Louis Bourdages*,

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour 48  
Contre 18

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative; et

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. *Turgeon* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Turgeon* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

M. l'Orateur ayant mis la question:

Est-ce le plaisir de la Chambre que le Comité ait la permission de siéger de nouveau?

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs *Archambeault, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Corneau, Courteau, Déléigny, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Fortin, Goodhue, Guillet, Hoyle, Knowlton, Larue, Létourneau, Methot, Mousseau, Neilson, Noël, Panet, Peck, Quesnel, Rochon, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger et Wright.* (37.)

Contre

Messieurs *Boissonnault, Caldwell, Cuvillier, Demers, De Montenac, De Rouville, De St. Ours, De Witt, Dumoulin, Duval, Fisher, Heney, Huot, Joliette, Lagueux, Laterrière, Leslie, Malliot, Morin, Quirouet, Scott, le Solliciteur-Général, Pierre Elzéar Taschereau et Wurtele.* (24.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

*Ordonné*, Que M. *Corneau* ait la permission de s'absenter de cette Chambre pour des affaires urgentes; la dite permission commençant le douze du courant, et à continuer jusqu'à la clôture de l'Enquête sur la contestation de l'Election des Membres élus pour le Comité de *Rimouski*.

Congés d'absence.

*Ordonné*, Que M. *Dumais* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pour des affaires urgentes; la dite permission commençant le douze du courant, et à continuer jusqu'à la clôture de l'Enquête sur la contestation de l'Election des Membres élus pour le Comité de *Rimouski*.

M. *De St. Ours*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a fait rapport, conformément à l'ordre, que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la table du Greffier.

Rapport du Bill relativement aux Juges.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Lu

Provincial Statutes deferred.

The Order of the Day for the House in Committee, to consider the expediency of providing for the revision and printing of the Provincial Statutes, being read;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till Friday next.

Committee on Register of Bills Act.

The Order of the Day for the House in Committee, to consider the expediency of amending an Act passed in the tenth and eleventh years of the Reign of His Majesty George the Fourth, intituled, "An Act to establish Registry Offices in the Counties of Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford and Missiskoui," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Fortin took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Fortin reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Saturday next.

Then, on Motion of Mr. Peck, seconded by Mr. Archambeault,

The House adjourned till Friday next.

Friday, 11th February, 1831.

MR. Cuvillier, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Wednesday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would be pleased to direct the proper Officers to communicate to the Standing Committee of Accounts, such original Accounts and Vouchers, regarding the Civil Expenditure and Revenue of the Province, as may, from time to time, be required by the said Committee, and, also, to give such information thereon as may be required by the Committee, the said Accounts remaining in the possession of such Officers respectively, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

The Clerk laid before the House, the Returns of Schools, received in conformity to the sixth Section of the Act ninth, George the Fourth, Chapter forty six, intituled, "An Act for the encouragement of Elementary Education."

(The said Returns are preserved with the files of the present Session.)

Ordered, That the said Returns be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House:

By Mr. Turgeon—To continue the Effingham Road to the Township of Kilkenny.

By Mr. Young—Road of the Grande Allée near Quebec.

By Mr. Morin—Road in the Parish of Saint-Vallier.

By Mr. Peck—1. Improving the Road from the Ferry in Bolton to the Mountain of Saint-Thérèse.—2. Road from Lake Massawippi to Yamaska Mountain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de pourvoir à la révision et à l'impression des Statuts Provinciaux maintenant en force, ayant été lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Vendredi prochain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender un Acte passé dans les dixième et onzième année du règne de Sa Majesté George Quatre, intitulé "Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford et Missiskoui," ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Fortin a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et Mr. Fortin a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Samedi prochain.

Alors, sur motion de M. Peck, secondé par M. Archambeault,

La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

Vendredi, 11 Février 1831.

M. Cuvillier, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Mercredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant qu'il plaise à Son Excellence d'ordonner aux Officiers à qui il appartient, de communiquer au Comité permanent pour les Comptes, tels originaux des Comptes et pièces justificatives relatifs aux dépenses et aux revenus civils de la Province, dont le dit Comité pourra avoir besoin de tems à autre, et aussi de donner sur iceux tels renseignements dont le Comité pourra avoir besoin, les dits Comptes demeurant en la possession de tels Officiers respectivement, avait été présentée à Son Excellence: et que Son Excellence avait bien voulu donner pour réponse, qu'elle se conformera aux desirs de la Chambre.

Le Greffier a mis devant la Chambre des Retours d'Ecoles, reçus en conformité à la sixième section de l'Acte de la neuvième George Quatre, chapitre quarante-six, intitulé "Acte pour encourager l'Education Élémentaire."

(Les dits Retours sont conservés avec les liasses de la présente Session.)

Ordonné, Que les dits Retours soient référés au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Les Rapports suivans des Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications intérieures, ont été présentés à la Chambre:

Par M. Turgeon—Pour continuer le Chemin d'Effingham au Township de Kilkenny.

Par M. Young—Chemin de la Grande Allée près de Québec.

Par M. Morin—Chemin dans la Paroisse de Saint-Vallier.

Par M. Peck—1. Pour améliorer le Chemin de la Traverse dans Bolton à la Montagne de Saint-Thérèse.—2. Chemin du Lac Massawippi à la Montagne d'Yamaska.

Statute Provinciaux remis.

Comité sur l'acte des bureaux d'enregistrement.

Réponse à une adresse.

Retours d'écoles mis devant la chambre;

référés.

Rapports des Commissaires pour les communications intérieures présentés.



By Mr. Dessaulles—For opening a Road from Grantham to the Seigniorie of Saint Hyacinthe.

Appendix (E.) For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

referred. *Ordered*, That the said Reports, and all other Reports of Roads, laid before the House this Session, and not yet referred, be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Navigation of the River St. Lawrence — Report of Commissioners presented; Mr. Beaudet presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act of the tenth and eleventh, George the Fourth, Chapter twenty seven, for the improvement of the Navigation of certain parts of the River Saint Lawrence.

Appendix (R.) For the said Report, see Appendix (R.) at the end of this Volume.

referred. *Resolved*, That the said Report be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and report thereon with all convenient speed; with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Beaudet, Mr. Cuvillier, Mr. Demers, Mr. Neilson and Mr. Fisher do compose the said Committee.

Message from the Council. A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Friday, 11th February, 1831.

Leave to the Honorable St. Hatt to attend the House. *Ordered*, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. Hatt, one of the Members of this House, to attend the Standing Committee of the House of Assembly of Private Bills, on Saturday next, the twelfth of February instant, at eleven o'clock in the forenoon, to be examined before the said Committee, on the Petition of Edward S. Glen, relating to a Toll Bridge over the River Richelieu, if he thinks fit.

And then he withdrew.

Message from His Excellency. Lieutenant Colonel Glegg, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth:—

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Chambly Canal The Governor in Chief lays before the House of Assembly, Copy of a Letter from the Commissioners appointed to superintend the construction of a Canal from Saint John's to Chambly, dated twenty ninth of October, one thousand eight hundred and thirty, transmitting Specifications and Estimates of the expense to be incurred in the execution of that work; also, Copy of a Letter from Mr. Secretary Glegg, dated fifth November, one thousand eight hundred and thirty, written by order of His Excellency, in answer to the communication above mentioned from the Commissioners

From the communication to the Commissioners, it will be seen that the lowest Estimate for making the proposed Canal, exceeds the amount of the appropriation for that object, by upwards of four thousand pounds; that the second amounts to sixty thousand three hundred pounds; and that in the opinion of an experienced

Par M. Dessaulles—Pour ouvrir un Chemin de Grantham à la Seigneurie de Saint Hyacinthe.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce volume. Appendice (E.)

*Ordonné*, Que les dits Rapports et tous les autres Rapports de Chemins, mis devant la Chambre cette Session, et non encore référés, soient référés au Comité permanent des Chemins et des améliorations publiques. Les Rapports référés.

M. Beaudet a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte des dixième et onzième George Quatre, chapitre vingt sept, pour l'amélioration de la navigation de certaines parties du fleuve Saint Laurent. Rapport des Commissaires pour la navigation du fleuve St. Laurent présenté.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (R.) à la fin de ce volume. Appendice (R.)

*Résolu*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de cinq membres, pour l'examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records. rapport référé.

*Ordonné*, Que M. Beaudet, M. Cuvillier, M. Demers, M. Neilson et M. Fisher composent le dit Comité.

Message du Conseil Législatif par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie : Message du Conseil.

CONSEIL LEGISLATIF,  
Vendredi 11 Février 1831.

*Ordonné*, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'Honorable M. Hatt, l'un des Membres de cette Chambre, d'aller, s'il le juge à propos, devant le Comité permanent de la Chambre d'Assemblée des Bills privés, Samedi prochain, le douzième de Février courant, à onze heures du matin, pour être examiné devant le dit Comité sur la Pétition d'Edward S. Glen, relativement à un Pont de Péage sur la Rivière Richelieu. Permission à l'hon. S. Hatt de comparaître devant un comité.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Lieutenant Colonel Glegg, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signé de Son Excellence. Message de son Excellence;

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHEF,

Le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée, copie d'une Lettre des Commissaires nommés pour surveiller la construction d'un Canal depuis Saint Jean jusqu'à Chambly, en date du vingt-neuf Octobre mil huit cent trente, transmettant des spécifications et évaluations des dépenses à être encourues dans l'exécution de cet ouvrage; aussi, copie d'une Lettre de M. le Secrétaire Glegg, en date du cinq Novembre mil huit cent trente, écrite par ordre de Son Excellence, en réponse à la communication ci-dessus mentionnée des Commissaires. Canal de Chambly.

D'après la communication faite aux Commissaires, on verra que l'évaluation la plus basse pour la confection du Canal proposé, excède le montant de l'affectation pour cet objet, de plus de quatre mille livres; la seconde monte à soixante mille trois cent livres, et que suivant l'opinion d'un Ingénieur expérimenté, à qui

Son

experienced Engineer to whom the subject was referred by Sir James Kempt, a sum of one hundred thousand pounds would be required.

Under these circumstances, the Governor in Chief did not deem it expedient to authorize the Commissioners to proceed in the execution of their trust, until the subject could be brought before the Legislature; His Excellency therefore recommends the subject to the consideration of the House of Assembly.

Castle of Saint Lewis, Quebec, 11th February, 1831. Chambly, 29th October, 1830.

Having been authorized by His Excellency Sir James Kempt, in a Letter from Lieutenant Colonel Yorke, Civil Secretary, dated 29th June, one thousand eight hundred and thirty, to incur such expense as might be required for obtaining detailed Plans and Specifications, to enable us hereafter to advertize in the Public Papers for Tenders for the construction of the Chambly Canal in order to afford us an opportunity of deciding in the conflicting opinions of Engineers, respecting the cost of that work.

We have now the honor of transmitting to you for the information of His Excellency the Governor in Chief, the Report, Specifications and Estimate of Messieurs Henlow and Hopkins, Civil Engineers from the United States, who were strongly recommended to us as experienced and proper characters to make this investigation, and we are happy to add that the result of their observations is strongly corroborated by the Surveys, Estimates, &c. &c. of our former Engineer, Mr. Fleming.

These circumstances confirm us in the opinion that this important work may be completed for about the sums provided by the Act of the Provincial Legislature of the third, George the Fourth, to which we beg leave to refer you, and we now request you will have the goodness to inform us if His Excellency will be pleased to place at our disposal, the sums appropriated for the construction of the said Canal, if the Tenders should not much exceed the amount provided for by the aforesaid Act.

We have the honor to be, Sir, your obedient servant,

(Signed,) SAMUEL HATT, W. MACRAE, GAB. MARCHAND, RENE BOILEAU, fils. Commissioners. A true copy. J. B. GLEGG, Secy. Lieutenant Colonel J. B. Glegg, Civil Secretary,

Castle of Saint Lewis, Quebec, 5th November, 1830.

Gentlemen, I am commanded by His Excellency Lord Aylmer, to acquaint you that he has perused and examined all the Statements and Estimates of Mr. Fleming, and those of Messieurs Henlow and Hopkins, from the latter of which Documents it appears that Mr. Fleming estimates at fifty four thousand one hundred and sixty seven pounds; and Messieurs

£54167

Son Excellence Sir James Kempt a renvoyé le sujet, il faudrait une somme de cent mille livres.

Dans ces circonstances, le Gouverneur en Chef n'a pas cru qu'il fut expedient d'autoriser les Commissaires à procéder à l'exécution de leur charge, jusqu'à ce que le sujet fut soumis à la Législature; c'est pourquoi, Son Excellence recommande le sujet à la considération de la Chambre d'Assemblée.

Château Saint Louis, Québec, 11 Février 1831. Chambly, 29 Octobre 1830.

Ayant été autorisés par Son Excellence Sir James Kempt, dans une Lettre du Lieutenant Colonel Yorke, Secrétaire Civil, en date du vingt-neuf Juin mil huit cent trente, de faire les frais nécessaires pour obtenir des Plans spécificatifs, pour nous mettre en état de proposer par après dans les Papiers-publics, à la concurrence, la construction du Canal de Chambly, afin que nous eussions les moyens de prononcer sur les opinions contraires des Ingénieurs à l'égard du coût de cet ouvrage.

Nous avons maintenant l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur en Chef, le Rapport, les Plans spécificatifs et les évaluations de Messieurs Henlow et Hopkins, Ingénieurs Civils des Etats-Unis, qui nous ont été fortement recommandés, comme des hommes expérimentés et très-propres à faire cette investigation, et nous avons la satisfaction d'ajouter, que le résultat de leurs opérations est fortement corroboré par les arpentages, visites, évaluations, &c. &c. de notre premier Ingénieur M. Fleming.

Ces circonstances nous confirment dans l'opinion, que cet ouvrage important peut être fait et achevé pour à peu près les sommes qui ont été affectées par l'Acte de la Législature Provinciale, de la troisième George Quatre, auquel nous demandons à vous renvoyer, et nous vous prions maintenant d'avoir la bonté de nous informer s'il plait à Son Excellence de mettre à notre disposition les sommes affectées pour la construction du dit Canal, si les soumissions n'excèdent pas de beaucoup le montant voté par l'Acte susdit.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

(signé) SAMUEL HATT, W. MACRAE, GAB. MARCHAND, RENE BOILEAU, fils. Commissaires. Pour copie conforme. J. B. GLEGG, Secrétaire. Lieutenant Colonel J. B. Glegg, Secrétaire Civil.

Château Saint Louis, Québec, 5 Novembre 1830.

Monsieur, J'ai reçu injonction de Son Excellence Lord Aylmer, de vous informer qu'il a lu et examiné tous les Rapports et Evaluations de Monsieur Fleming, ainsi que ceux de Messieurs Henlow et Hopkins, d'après lesquels il appert, que M. Fleming évalue à cinquante quatre mille cent soixante et sept livres, et Messieurs Henlow et Hopkins à soixante mille trois

£54167

£60300

£60300 sieurs *Henlaw* and *Hopkins*, at Sixty thousand three hundred pounds, the expense required for the completion of the *Chambly* Canal. The Vote of the House of Assembly for this service, not exceeding Fifty thousand pounds; His Lordship is therefore precluded from authorizing the Commissioners to take any further steps towards the performance of the work, upon either of those Estimates, until he shall have had an opportunity of bringing the subject again under the consideration of the Legislature, and of ascertaining whether a further grant will be agreed to, and in doing this, it will be necessary for His Lordship to state to the Legislature, that although the Parties above mentioned have agreed in their Estimates at Fifty £54167 four thousand one hundred and sixty seven £60300 pounds, and Sixty thousand three hundred pounds, respectively, it appears that an experienced Officer of Engineers, to whom the subject has been referred, has given it as his opinion (which opinion is confirmed by Sir *James Kempt*.) that the projected work cannot be accomplished under an expense of £100000 One hundred thousand pounds, that is to say, double the amount contemplated by the Legislature.

His Excellency directs me to further observe that Mr. *Fleming*, who is acknowledged to be an able practicable Engineer, (under Letter dated August the tenth, one thousand eight hundred and thirty, addressed to Sir *James Kempt*.) is rather inclined to give the preference to a Rail Road instead of a Canal, as a mode of establishing the desired communication between *Saint John's* and *Chambly*, which possesses this advantage amongst others, that according to Mr. *Fleming's* Estimates it may be effected at an expense very considerably below that required for the construction of a Canal.

I have the honor to be,  
Gentlemen,  
Your most obedient  
and humble servant,  
J. B. GLEGG,  
Secy.

P. S.—The two Plans and Estimates, are herewith returned.

The Commissioners for  
the *Chambly* Canal,

referred.

**Resolved**, That the said Message be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

**Ordered**, That Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *De Rouville*, Mr. *De St. Ours* and Mr. *Leslie* do compose the said Committee.

Papers relating to a Steam Dredging Vessel delivered at the Bar;

The House being informed that Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was at the door, he was called in, and, at the Bar, delivered Copies of the Correspondence relating to the Steam Dredging Vessel, in compliance with the Address of this House of Tuesday last.

Appendix (S.)

For the said Correspondence, see Appendix (S.) at the end of this Volume.

referred.

**Ordered**, That the said Correspondence be referred to the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act of the sixth, *George* the Fourth, Chapter thirty three, for the improvement of the Navigation of the River *Richelieu*.

trois cent livres, les dépenses nécessaires pour faire et achever le Canal de *Chambly*. Le vote de l'Assemblée pour ce service n'excedant pas cinquante mille livres, sa Seigneurie ne peut, par cette raison, autoriser les Commissaires à prendre aucune mesure ultérieure pour l'exécution de cet ouvrage, sur aucune de ces évaluations, jusqu'à ce qu'elle ait eu occasion d'amener de nouveau le sujet sous la considération de la Législature, et de s'assurer si elle consentira à un octroi ultérieur, et en ce faisant, il sera nécessaire pour sa Seigneurie d'exposer à la Législature, que quoique les parties ci-dessus mentionnées se soient accordées dans leurs évaluations à cinquante-quatre mille cent soixante-et-sept livres, et soixante mille trois cent livres respectivement, il paraît qu'un Officier expérimenté du Génie, à qui le sujet a été renvoyé, a donné comme son opinion, (laquelle opinion se trouve confirmée par Sir *James Kempt*.) que l'ouvrage projeté ne peut être achevé pour moins de cent mille livres; savoir, le double de la somme prévue par la Législature.

£54167  
£60330

£100000

Son Excellence m'enjoint de faire observer en outre, que M. *Fleming*, qui est reconnu pour être un habile Ingénieur pratique, (sous la lettre en date du dix Août mil huit cent vingt-neuf, adressée à Sir *James Kempt*.) penche assez fortement en faveur d'un Chemin à Ornière au lieu d'un Canal, comme moyen d'établir la communication désirée entre *Saint Jean* et *Chambly*, avec cet avantage, entre autres, que, d'après l'évaluation de M. *Fleming*, un pareil chemin peut être fait pour beaucoup moins qu'un Canal.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,  
Votre très-humble et  
très-obéissant serviteur,  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

P. S. Les deux Evaluations et Plans sont remis avec la présente.

Les Commissaires pour  
le Canal de *Chambly*,

Le message référé.

**Résolu**, Que le dit Message soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

**Ordonné**, Que M. *Louis Bourdages*, M. *Cuvillier*, M. *De Rouville*, M. *De St. Ours* et M. *Leslie* composent le dit Comité.

Rapport relatif à un Cure-môle à vapeur remis à la barre.

La Chambre étant informée que le Lieutenant-Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, était à la Porte, il a été admis, et a remis à la Barre, Copies de la Correspondance relative au Cure-Môle-à-vapeur, conformément à l'Adresse de cette Chambre de Mardi dernier.

Appendice (S.)

Pour la dite Correspondance, voyez Appendice (S.) à la fin de ce volume.

Correspondance référée.

**Ordonné**, Que la dite Correspondance soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la sixième *George* Quatre, Chapitre trente-trois pour l'amélioration de la navigation de la Rivière *Richelieu*.

Pétition for an aid towards the erection of a Bridge over the Beauport River.

A Petition of divers Proprietors of the Parish of *Beauport*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Clouet*, and the same was received and read; setting forth: That on the Road leading from the Parish of *Beauport* to the City of *Quebec*, there is a Bridge on the little River called the *Beauport River*, near the Mill belonging to the Messieurs *M<sup>c</sup>Callum*, which has been for a number of years kept up by the Inhabitants of the Parish of *Beauport*: That the said Bridge, being a wooden one, is every year subject to repair, owing to the great number of loaded carriages which daily pass over the same, both from the said Parish of *Beauport* and from the lower Parishes: That from the defective manner the Road Law is executed, several of the Petitioners have been called several times in succession to repair the said Bridge, and spend thereat considerable time; while other persons of the same Parish, who, also, pass over the said Bridge, are never called at all: That the Petitioners in order to be relieved of a burthen which bears so unevenly upon them, would consent to furnish the Stone and Lime, in a certain proportion for each Proprietor, if the Legislature would in their liberality pass an Act for erecting, with the Public Monies, a Stone Bridge over the said River, which Bridge would not amount to a large sum of money, as the workmanship only would have to be paid out of the Public Funds, and that both sides of the River are a solid Rock: Wherefore, the Petitioners pray the House will take this their Petition into consideration, and act thereupon as in their wisdom shall seem meet.

Pétition for an aid towards improving the road from the Tanneries de Rollands to Côte St. Paul.

A Petition of divers Land-owners of *Côte Saint Paul*, and Village *Saint Henri*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have to maintain a public Road from the *Tanneries des Rollands* to the division of *Côte Saint Paul*, a distance of half a league: That at the place this Road crosses the *Lachine Canal*, large quantities of cord and other wood, are landed from the Canal; and the Petitioners suppose that not less than three thousand cords of this wood have been carted upon this Road last Summer and Fall, and by that means and similar transport for years past, the Road is so cut up, as to be rendered almost impassable: That in all probability the quantity of cord wood conveyed through the Canal, and to be discharged at this place, will every year considerably encrease: The Petitioners therefore humbly pray that the House will be pleased to grant a sum of money to assist them to repair this Road effectually, with stone from the landing place of the Canal, to the Village of the *Tanneries des Rollands*: That the Petitioners humbly suggest, that large quantities of stone, excavated from the *Lachine Canal*, and now encumbering its banks, are conveniently situated near the *Côte Saint Paul Locks*, and might be transported at trifling expense, provided the Petitioners were allowed to make use of it for the repairs of this Road, the said stone not being fit for any other purpose.

Pétition for an aid towards a road to lead to the Parish of Laval.

A Petition of divers Proprietors of the Parish of *Laval*, Seigniory of *Beaupré*, County of *Montmorency*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Panet*, and the same was

Une Pétition de divers Propriétaires de la Paroisse de *Beauport*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Clouet*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que dans le Chemin qui conduit de la Paroisse de *Beauport* à la Cité de *Québec*, il y a un Pont sur la Petite Rivière appelé la Rivière de *Beauport*, au près du moulin des Messieurs *McCallum*, lequel est depuis un nombre d'années à la charge des Habitans de la Paroisse de *Beauport*: Que ce Pont, fait en bois, est tous les ans sujet à réparations vu le grand nombre de voitures chargées qui passe journellement dessus, tant de la dite Paroisse de *Beauport* que des Paroisses plus bas: Que d'après la manière défectueuse dont la Loi des Chemins est mise à exécution, plusieurs des Pétitionnaires ont été appelés plusieurs fois de suite à réparer le dit Pont, et à y perdre un tems considérable, tandis que d'autres de la même Paroisse, et qui s'en servent également n'y sont jamais appelés: Que les Pétitionnaires, pour se décharger d'un fardeau qui pèse si inégalement sur eux, consentiraient à fournir la pierre et la chaux, en une certaine proportion par chaque Propriétaire, si la Législature voulait bien dans sa libéralité passer un Acte pour l'érection, à même les deniers Publics, d'un Pont en pierre sur la dite Rivière, qui ne se monterait pas à une somme considérable, vu qu'il n'y aurait que la main d'œuvre à payer à même les deniers Publics, et que les deux côtés de la Rivière sont un Roc solide. Les Pétitionnaires en conséquence prient la Chambre de prendre leur présente Pétition en considération, et déterminer sur icelle ce que dans sa sagesse elle jugera convenable.

Pétition pour une aide relativement à l'érection d'un pont sur la Rivière de Beauport.

Une Pétition de divers Propriétaires de terres de la côte *Saint Paul* et Village *Saint Henri*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires sont obligés d'entretenir un Chemin Public menant depuis les *Tanneries des Rollands* à la côte *Saint Paul*, qui est une distance d'une demi-lieue: Qu'à l'endroit où ce chemin, se joint au Canal de *La Chine*, une grande quantité de Bois de corde, et autres Bois, y sont débarqués; et les Pétitionnaires croient qu'il n'y en a pas eu moins de trois mille cordes de débarquées, et charroyées l'Été et l'Automne derniers, par ce chemin et que par de pareil transports, depuis plusieurs années, le chemin est tellement endommagé qu'il en est impraticable: Que probablement la quantité de bois de corde amenée par le dit Canal et déchargée à cet endroit, s'accroitra considérablement chaque année. C'est pourquoi les Pétitionnaires prient très-humblement la Chambre, de leur accorder une somme d'argent suffisante pour leur aider à réparer et à paver le dit chemin, depuis l'endroit de débarquement sur le dit Canal jusqu'au Village des *Tanneries des Rollands*. Les Pétitionnaires suggéreraient humblement, qu'une très-grande quantité de pierres retirées du Canal de *La Chine*, et qui en encombre les bords, sont cependant convenablement situées près des écluses de la côte *Saint Paul*, et pourraient être transportées à très peu de frais, pourvu que la Chambre daignât autoriser les Pétitionnaires à en faire usage pour réparer le dit Chemin, la dite pierre n'étant propre qu'à cet usage.

Pétition pour une aide à l'effet d'améliorer le chemin conduisant des Tanneries des Rollands à la Côte St. Paul.

Une Pétition de divers Propriétaires de la Paroisse de *Laval*, Seigniory de *Beaupré*, Comté de *Montmorency*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Panet*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,)

Pétition demandant une aide pour ouvrir un Chemin à l'effet de communiquer à la Paroisse de Laval.

was received and read; praying an aid of seven hundred pounds currency, for continuing the *Stoneham Road* and the Road to *Lake Beauport* to the Parish of *Laval*, situate between the Parish of *P'Ange Gardien* and the Township of *Tewkesbury*, or for opening such other Road of Communication with the old Settlements as might be found more advantageous.

Petition for an aid to build a Bridge over the River *Yamaska*.

A Petition of divers Proprietors, and others, of the Parish of *Saint Michel d'Yamaska*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *De Montenac*, and the same was received and read; praying an aid to build a Bridge over the River *Yamaska*, opposite the Church of the Parish of *Yamaska*.

Petition for an aid to open a Street in Quebec, from St. Stanislaus Street to Rue des Pauvres.

A Petition of divers Inhabitants and Proprietors of the City of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Duval*, and the same was received and read; setting forth: That the ground lying between *Saint John's*, *Sainte Helène*, *Saint Stanislaus* and *des Pauvres* Streets, in the City of *Quebec*, and which is now the property of a great number of individuals, and forms a considerable portion of the said City, is not traversed by any Street, so that if a fire should occur in that portion of the City, it would be almost impossible to arrest its progress: That the Petitioners are humbly of opinion, that if the Street called *Saint Henri* or *Duchesse d'Aiguillon* were continued from *Saint Stanislaus* Street, aforesaid, to *des Pauvres* Street, also aforesaid, it would be of great advantage in preventing losses by fire, as hereinbefore set forth, at the same time that it would be in other respects a public improvement: Wherefore the Petitioners humbly pray that the House will take their present Petition into consideration, and will ascertain whether it would not be advantageous as well for the Citizens in general as for those persons therein more especially interested, that the said *Duchesse d'Aiguillon* Street should be continued in the manner aforesaid, or at least from *Saint Stanislaus* Street aforesaid, until it should intersect *Sainte Helène* Street, providing always that the said Lane shall be opened as a public thoroughfare; and in case the House should deem it advisable to provide for the opening of the said Street from the one point to the other as above proposed, that the House will be pleased to appropriate such sum of money as in its wisdom it may think necessary for the purpose of indemnifying such of the neighbouring proprietors as may sustain damage by reason of the opening thereof.

Petition for an aid to build a Bridge over the River *Maskinongé*, and to complete a road leading to the Seigniorie of *Carufel*.

A Petition of divers Inhabitants of *Maskinongé* Lake, Seigniorie of *Lanaudière*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Laterrière*, and the same was received and read; praying an aid to build a Bridge over the River *Maskinongé*, and to complete the Road leading from *Lake Maskinongé* to the Seigniorie of *Carufel*.

Petition for an aid to open a road to the south east side of *Lake Beauport*.

A Petition of *Narcisse Duchesnay*, in the name of the Settlers of *Waterloo* and *English Village*, Seigniorie of *Beauport*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in

venable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de sept cens livres courant, pour continuer le chemin de *Stoneham*, et celui du *Lac de Beauport*, jusqu'à la Paroisse de *Laval*, située entre la Paroisse de *P'Ange Gardien* et le Township de *Tewkesbury*, ou pour ouvrir tel autre chemin de communication avec les anciennes habitations, qui pourra être trouvé plus avantageux.

Une Pétition de divers Propriétaires, et autres, de la Paroisse de *Saint Michel d'Yamaska*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *De Montenac*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ériger un Pont sur la Rivière *Yamaska*, vis-à-vis l'Eglise de la Paroisse d'*Yamaska*.

Pétition demandant une aide pour ériger un Pont sur la Rivière *Yamaska*.

Une Pétition de divers Habitans et Propriétaires de la Cité de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Duval*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que l'étendue du terrain entre les rues *Saint Jean*, *Sainte Héléne*, *Saint Stanislas* et *des Pauvres* en la Cité de *Québec*, maintenant occupée par une grande nombre de Propriétés et formant une partie considérable de la dite Cité, n'est divisée par aucune rue; de sorte que dans un cas d'incendie dans cette partie de la dite Cité, il serait presque impossible d'en arrêter les progrès: Que les Pétitionnaires considèrent dans leur humble opinion, que si la rue *Saint Henri* ou *Duchesse d'Aiguillon* était continuée depuis la dite rue *Saint Stanislas* jusqu'à la dite rue *des Pauvres*, elle serait d'un grand avantage pour prévenir les désastres du feu, tel que ci-dessus exposé, en même tems qu'elle serait une amélioration publique. C'est pourquoi, les Pétitionnaires prient humblement la Chambre de prendre leur présente Pétition en considération, et de voir s'il ne serait pas avantageux tant pour les Citoyens de *Québec*, en général, que pour ceux qui y sont particulièrement intéressés, que la dite Rue *Duchesse d'Aiguillon*, fût continuée comme susdit, ou au moins, à partir de la dite Rue *Saint Stanislas* jusqu'au point où elle intercepte la Ruelle *Sainte Héléne*, en pourvoyant à ce que la dite Ruelle soit rendue publique; et dans le cas où la Chambre jugera à propos de pourvoir à l'ouverture de la dite Rue jusqu'à l'un ou l'autre point ci-dessus proposé, de voter telle somme d'argent que dans sa sagesse, elle jugera nécessaire, pour indemniser les Propriétaires voisins, qui pourraient en souffrir quelques dommages.

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir une rue dans Québec depuis la rue St. Stanislas jusqu'à la rue des Pauvres.

Une Pétition de divers Habitans du *Lac Maskinongé*, Seigniorie de *Lanaudière*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Laterrière*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ériger un Pont sur la Rivière *Maskinongé*, et pour compléter le chemin qui conduit du *Lac Maskinongé* à la Seigniorie de *Carufel*.

Pétition pour une aide, à l'effet d'ériger un Pont sur la Rivière *Maskinongé*, et pour compléter un chemin conduisant à la Seigniorie de *Carufel*.

Une Pétition de *Narcisse Duchesnay*, aux noms des émigrés de *Waterloo* et *Village Anglois*, Seigniorie de *Beauport*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Laterrière*, (avec le consentement

Pétition pour une aide à l'effet d'ouvrir un chemin au côté sud est du *Lac Beauport*.

de

in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Laterrière*, and the same was received and read; praying an aid to open a Road from the *Bourg Royal*, to the right of a house on the mountain adjacent the property of Mr. *Stuart*, thence in a direct line and entering the Settlement of the south east side of *Lake Beauport*.

A Petition of the Inhabitants of *Cap Santé*, County of *Portneuf*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Huot*, and the same was received and read; praying an aid of Three hundred pounds currency, to assist in making a Road of Communication from the last Concessions of the Villages of *Sainte Anne* and *Saint George* of the Seigniorie of *D'Auteuil*, and leading in a direction towards the western line of *Jacques Cartier* and *Perthuis* as far as the River *Sainte Anne*.

A Petition of Proprietors on the *Cap Rouge* Road, County of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Young*, and the same was received and read; praying an aid of Five hundred pounds currency, for the completion of the improvements required on the Road called the *Chemin de la Grande Allée*.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Shipton* and *Kingsey*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Brooks*, and the same was received and read; praying an aid to open a Road from the Village of *Dunville*, in the Township of *Shipton*, through part of the said Township to the Township of *Kingsey*, and through part of the latter Township until it intersects a Road leading from *Three Rivers* and *Nicolet* to *Sherbrooke*.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Saint François de la Nouvelle Beauce*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *De St. Ours*, and the same was received and read; praying an aid to improve the Public Highway, between the Seigniorie of *Aubin de L'Isle* and *Saint Joseph Nouvelle Beauce*.

A Petition of divers Inhabitants of the Seigniorie of *Beauharnois*, and the Township of *Godmanchester*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *De Witt*, and the same was received and read; praying an aid of Three thousand pounds currency, to open a Road along the shore of *Lake Saint Francis*, connecting the Seigniorie of *Beauharnois* with the Township of *Godmanchester*.

A Petition of divers Inhabitants of part of the Seigniorie of *La Salle*, the Seigniorie of *Beauharnois*, and other parts, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Cuvillier*, and the same was received and read; praying an aid to improve the High Road from *Laprairie*

de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ouvrir un Chemin du *Bourg Royal*, à la droite d'une maison sur la Montagne, joignant la propriété de M. *Stuart*, delà en ligne directe et entrant dans les habitations sur le côté sud-est du *Lac Beauport*.

Une Pétition des Habitans du *Cap Santé*, Comté de *Portneuf*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Huot*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de Trois cens Livres courant, pour les assister à faire un Chemin de communication, à partir des dernières Concessions des Villages de *Sainte Anne* et *Saint George*, dans la Seigneurie *D'Auteuil*, et conduisant dans une direction vers la ligne Ouest de *Jacques Cartier* et *Perthuis* jusqu'à la Rivière *Sainte Anne*.

Une Pétition des Propriétaires sur le Chemin du *Cap Rouge*, Comté de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Young*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de Cinq cens Livres courant, pour compléter les Améliorations nécessaires au Chemin appelé *Le Chemin de la Grande Allée*.

Une Pétition de divers Habitans des Townships de *Shipton* et *Kingsey*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Brooks*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ouvrir un Chemin du Village de *Dunville*, dans le Township de *Shipton*, à travers partie du dit Township au Township de *Kingsey*, et à travers partie du dernier Township, jusqu'à ce qu'il coupe le chemin conduisant des *Trois-Rivières* et *Nicolet* à *Sherbrooke*.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Saint François de la Nouvelle-Beauce*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *De St. Ours*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour améliorer le grand Chemin public entre les Seigneuries d'*Aubin de l'Isle* et *Saint Joseph Nouvelle-Beauce*.

Une Pétition de divers Habitans de la Seigneurie de *Beauharnois*, et du Township de *Godmanchester*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *De Witt*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de Trois mille Livres courant, pour ouvrir un Chemin le long de la rive du *Lac Saint François*, joignant la Seigneurie de *Beauharnois*, avec le Township de *Godmanchester*.

Une Pétition de divers Habitans de partie de la Seigneurie de *La Salle*, la Seigneurie de *Beauharnois*, et autres lieux, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Cuvillier*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour améliorer le Chemin de *Laprairie*

Pétition pour une aide, relativement à un chemin à partir de la Seigneurie *D'Auteuil* à la Rivière *Sainte Anne*.

Pétition pour une aide à l'effet d'améliorer le chemin de la *Grande Allée*.

Pétition pour une aide à l'effet d'ouvrir un chemin du village de *Dunville* à travers partie des Townships de *Shipton* et *Kingsey*.

Pétition pour une aide à l'effet d'améliorer le chemin entre les Seigneuries d'*Aubin de l'Isle* et *St. Joseph*.

Pétition pour une aide à l'effet d'ouvrir un chemin pour communiquer, de la Seigneurie de *Beauharnois* à *Godmanchester*.

Pétition pour une aide à l'effet d'améliorer le Chemin de *Laprairie* aux *Etats-Unis*.

Petition for an aid towards a road from the Seigniorie of *D'Auteuil* to the River *St. Anne*.

Petition for an aid to improve the Chemin de la *Grande Allée*.

Petition for an aid to open a road from the Village of *Dunville* through parts of the Townships of *Shipton* and *Kingsey*.

Petition for an aid to improve the road between the Seigniorie of *Aubin de l'Isle* and *St. Joseph*.

Petition for an aid to open a road connecting the Seigniorie of *Beauharnois* with *Godmanchester*.

Petition for an aid to improve the road from *Laprairie* to the *United States*.

*Laprairie de la Magdeleine to the United States, on the north west side of the River Saint Pierre in the Mission of Saint Rémi.*

Petition for an aid towards the erection of a Steam Ferry Boat to run between Quebec and several Parishes of the south side of the Saint Lawrence.

A Petition of divers Proprietors of a Steam Ferry Boat, and other Inhabitants of *Quebec*, and neighbouring Parishes, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Lagueux*, and the same was received and read; setting forth: That up to the present time the communication between the Seignories and Townships lying on the South Shore of the River *Saint Lawrence*, and the City of *Quebec*, has been interrupted and difficult; and the only means possessed of by the Inhabitants of conveying to or from the said City, the produce of their land, and such articles as they might purchase in *Quebec*, has been by the circuitous and expensive route by way of *Pointe Lévi*, or by the common Bateau of the country, a mode of conveyance at all times tedious and uncertain, and frequently dangerous or impracticable: That the want of an easy communication with the City of *Quebec* has greatly retarded the settlement and improvement of the Seignories and Townships, and has in a great measure shut out the Inhabitants thereof from the Market of the said City: That the establishment of a Steam Boat which should ply regularly once a day between *New Liverpool*, *Saint Nicholas*, *Saint Antoine*, *Sainte Croix* and *Le Platon*, and the City of *Quebec*, would afford the Inhabitants of the said Seignories and Townships, an easy, cheap, and certain communication with the said City, and would tend equally to their advantage, by enabling them to dispose of the produce of their farms, and to that of the Inhabitants of *Quebec*, by ensuring a larger supply of Agricultural produce in their Market, and a greater demand for European Goods in exchange therefore: That a certain number of the Petitioners are now engaged in building a Steam Boat for the purposes aforesaid: That the undertaking, although of the greatest advantage to the public, will not in the first instance be one of direct and certain profit to the Shareholders; more especially as in addition to the sum expended in building the said Steam Boat, the Petitioners will be under the necessity of incurring considerable expense in erecting wharves at the several landing places, whereby the navigation of that part of the *Saint Lawrence* will be greatly facilitated and improved: That a difficulty has consequently been experienced in obtaining subscribers among those not directly interested in the welfare of the said Seignories and Townships, the greater number of the Inhabitants of which, deeply as they are interested in the success of the said undertaking, are destitute of the means of advancing any portion of the sum necessary for the completion of the said Steam Boat: The Petitioners therefore knowing the deep interest taken by the House in every enterprise connected with the improvement of the Internal Communications of the Province, and the encouragement it has hitherto given to individuals who have led the way in undertakings of a similar nature, humbly pray the House to afford them such pecuniary aid, and under such regulations as the House in its wisdom may deem expedient.

Petition for an aid to improve the road from St. Anne d'Yamachiche to the Church at Pointe du Lac.

A Petition of the Inhabitants of the Parish of *Sainte Anne d'Yamachiche*, whose names are thereunto subscribed, was with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon

on

*prairie de la Magdeleine aux Etats-Unis, sur le côté nord-ouest de la Rivière Saint Pierre dans la mission de Saint Rémi.*

Une Pétition de divers Propriétaires d'un Bateau Traversier à Vapeur, et autres Habitans de *Québec*, et Paroisses circonvoisines, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Lagueux*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que jusqu'à présent, la communication entre les Seigneuries et Townships situés du côté sud du fleuve *Saint Laurent*, et la Ville de *Québec*, a été interrompue et difficile; et que le seul moyen qu'ont eu les dits Habitans de transporter à la dite ville les produits de leurs terres, ou de transporter d'icelle les effets qu'ils y avaient achetés, a été de passer par la route de la *Pointe Lévi*, trajet dispendieux et qui les oblige à faire un long détour, ou de se servir des Bateaux ordinaires du Pays, et de faire ainsi un voyage qui est toujours long et incertain, et très souvent dangereux ou impossible: Que faute d'une communication facile avec la ville de *Québec*, et les établissemens et les progrès des dites Seigneuries et des dits Townships ont été de beaucoup retardés, et que les Habitans d'iceux ont été presque exclus du marché de *Québec*: Qu'un Bateau à Vapeur qui passerait régulièrement une fois par jour entre *New-Liverpool*, *Saint Nicolas*, *Saint Antoine*, *Sainte Croix*, et le *Platon*, et la Ville de *Québec*, procurerait aux Habitans des dits lieux une communication facile et certaine avec la dite ville, et serait également avantageux aux dits habitans, en leur facilitant la vente des produits de leurs terres, et aux Habitans de la dite Ville, en leur assurant une plus grande quantité de denrées, et une plus grande demande pour les articles de manufacture Européenne: Que quelques-uns des Pétitionnaires ont à présent sur le chantier un Bateau à Vapeur qu'ils se proposent d'employer pour l'objet susdit; mais que cette entreprise, quoique très avantageuse pour le Public ne doit pas produire pour le présent un profit certain et direct aux Actionnaires: Que pour cette raison, il y a eu de la difficulté à se procurer des Actionnaires d'entre les personnes qui ne sont pas directement intéressées au bien-être des dits Seigneuries et des dits Townships, et que le plus grand nombre des Habitans d'iceux, quoique fortement intéressés au succès de la dite entreprise, n'ont pas les moyens de contribuer en aucune partie à la somme nécessaire pour compléter le dit Bateau à Vapeur. C'est pourquoi, les Pétitionnaires avertis de l'intérêt qu'a pris la Chambre à toutes les entreprises qui ont rapport à l'amélioration des communications intérieures, et de l'encouragement que la Chambre a donné aux individus qui ont été les premiers à s'engager dans de telles entreprises, prient humblement la Chambre de leur accorder telle aide pécuniaire, pour l'accomplissement du dit objet, et sous tels réglemens et à telles conditions que, dans sa sagesse, la Chambre jugera convenable.

Pétition pour une aide à l'effet de bâtir un Bateau Traversier à Vapeur, pour communiquer entre Québec et différentes paroisses sur le côté sud du St. Laurent.

Une Pétition des Habitans de la Paroisse de *Sainte Anne d'Yamachiche*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Dumoulin*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef,

Pétition pour une aide à l'effet d'améliorer le Chemin de Ste. Anne d'Yamachiche à la Paroisse de la Pointe du Lac.

on as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Dumoulin*, and the same was received and read; praying an aid to improve the Post Road from the line separating the Parish of *Sainte Anne d'Yamachiche*, from that of *Pointe du Lac* to the Church of the latter Parish.

Petition for an aid to open roads in the District of Gaspé.

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Bonaventure*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Thibaudeau*, and the same was received and read; praying an aid of Nine thousand pounds currency, to open a Road from *New Richmond* to *Maria*, a distance of four miles traversed with five Rivers, over which four Bridges of one hundred feet in length each, and one of two hundred feet, will be required; and also, to open a Road from the mouth of the River *Nouvelle* near *Carleton* to the River *Cameron*, a distance of about twenty six miles traversed with six Rivers, over which four Bridges of one hundred feet each, and two of two hundred feet each, will be required,

The sixteen preceding Petitions referred.

*Ordered*, That the sixteen preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

The Petition of A. G. Douglas, referred.

*Ordered*, That the Petition of *Anthony Gilbert Douglas*, Esquire, presented to this House on Monday last, be referred to the said Committee.

Petition for amendments to the Montreal Fire Society Act.

A Petition of the Members of the Fire Society of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That the Act of the ninth *George* the Fourth, chapter fifty seven, which incorporated the Fire Society of *Montreal*, has been found in some particulars deficient, and several clauses seem to call for amendment: That the Petitioners have therefore deemed it to be their duty to bring the said Act in the most respectful manner before the Legislature, and to notice those portions thereof which appear more immediately to require amendment from the House: That the Petitioners having examined with attention the Act of Incorporation, beg leave to report that there are in it several clauses which call for amendment, and which ought to be brought under its consideration; these they will proceed to notice in the order in which they occurred to the Petitioners in examining the said Act: First. By the fifth Section of the Act, authority is given to the Society to frame a code of By-Laws, Rules and Regulations, which however are not obligatory till they have been approved of and confirmed by the Court of King's Bench. Great inconveniencies has already been and will no doubt again be experienced by the delay which must be sustained in waiting for the decision of the Judges in Term: The Society may be called upon in the latter part of June to make some regulation, which, however, according to the existing Act cannot be sanctioned till the Term of October; and should other public business demand the attention of the Court, the consideration of that regulation must be inevitably deferred till the ensuing February Term: That to obviate this, the Petitioners represent it would be attended with great advantage as well to the Society as to the public in general, if it were enacted that the Rules and Regulations of the Society should be submitted for confirmation to the Court of King's Bench in Term, or to any two or three Judges in vacation, (as to the Legislature may appear most salutary,) after public notice shall have been

Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide, pour améliorer le Chemin de Poste, depuis la ligne qui sépare la Paroisse de *Sainte Anne d'Yamachiche* de celle de la *Pointe du Lac*, jusqu'à l'Eglise de cette dernière Paroisse.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Bonaventure*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Thibaudeau*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide de neuf mille livres courant, pour ouvrir un chemin de *New Richmond* à *Maria*, distance de quatre milles, traversée par cinq rivières, sur lesquelles il faudra ériger quatre ponts de cent pieds de longueur chaque, et un de deux cens pieds, et aussi pour avoir un chemin de l'embouchure de la Rivière *Nouvelle*, près de *Carleton* à la Rivière *Cameron*, distance d'environ vingt six milles, traversée par six rivières sur lesquelles il faudra ériger quatre ponts de cent pieds chaque, et deux de deux cens pieds chaque.

Pétition pour une aide à l'effet d'ouvrir des chemins dans le District de Gaspé.

*Ordonné*, Que les seize Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et des améliorations Publiques.

Les seize Pétitions précédentes référées.

*Ordonné*, Que la Pétition d'*Antoine Gilbert Douglas*, écuyer, présentée à cette Chambre, Lundi dernier, soit référée au dit Comité.

Pétition d'A. G. Douglas, référée.

Une Pétition des Membres de la Société du Feu de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que l'Acte de la Neuvième *George* Quatre, Chapitre cinquante-sept, lequel incorpore la Société du Feu de *Montréal*, se trouve défectueux en quelques points, et que plusieurs Clauses ont besoin d'être amendées: C'est pourquoi les Pétitionnaires ont cru qu'il était de leur devoir d'amener cet Acte devant la Législature de la manière la plus respectueuse, et de désigner les parties du dit Acte qui semblent demander un Amendement immédiat de la part de la Chambre: Que les Pétitionnaires ayant examiné avec soin l'Acte d'incorporation, demandent à exposer, qu'il contient plusieurs Clauses qui ont besoin d'être amendées, et qui doivent être soumises à la considération de la Chambre; les Pétitionnaires vont procéder à les faire remarquer dans l'ordre dans lequel elles se sont présentées aux Pétitionnaires, dans l'examen qu'ils ont fait du dit Acte: Premièrement. La cinquième Section de l'Acte autorise la Société à dresser un Code de Règlements, Règles et Statuts qui, cependant, ne sont obligatoires que lorsqu'ils auront été approuvés et confirmés par la Cour du Banc du Roi. Il est déjà résulté, et il résultera sans doute encore, de grands inconvéniens par les délais que souffre une telle confirmation, lorsqu'il faut attendre un terme pour avoir la décision des Juges; il peut arriver que dans les derniers jours de Juin la Société soit appelée à faire quelque règle, qui cependant, d'après l'Acte existant, ne pourra être sanctionné qu'au terme d'Octobre, et si d'autres affaires publiques occupent la Cour, la considération de cette règle sera nécessairement ajournée au terme de Février suivant: Que pour obvier à cet inconvénient, les Pétitionnaires représentent qu'il serait très avantageux, et pour la Société et pour tout le Public, qu'il fût Statué que les Règles et Règlements de la Société seront soumis à l'approbation de la Cour du Banc du Roi, dans les termes, ou à deux ou trois des Juges pendant la vacation, (selon qu'il paraîtra le plus salu-

Pétition pour amender l'Acte de la Société du Feu de Montréal.



given during two or more weeks, of the day and place when and where such Rules and Regulations should be presented for confirmation. Second. By the seventh Section, twenty men are allotted to each Engine to be occupied in the City of *Montreal*, in the character of Firemen or Enginemen; this number is declared by all individuals acquainted with the management thereof, to be totally inadequate for the purposes required, and that the Engines now in *Montreal* are all of such a construction as to require at least a Company of fifty men each to work them constantly and efficiently; an increase of the number of Enginemen ought therefore to be recommended by the Petitioners. Third. By the tenth Section, the quorum of all Meetings of the Society is fixed at seven Members; this has been found too great a number, as from the varied avocations of the Members of the Society, it is with difficulty that seven can be collected together to transact any business at ordinary Meetings: That the Petitioners recommend respectfully to reduce the Quorum to five, being of opinion that no inconvenience could arise to the public interests. Fourth. By the thirteenth Section it is required that in case of Fire, no fence or building in the neighbourhood thereof, can be demolished or taken down, for the purpose of arresting the progress of the flames, unless it shall be ordered by two Members of the Society and two Magistrates, with the concurrence of five inhabitants, all proprietors of real property in the City: That the Petitioners need hardly point out how very difficult it will be to execute such an enactment in such a scene of confusion as a fire generally presents; a Secretary would be required to take down the minutes of such a Council, and in case of a difference of opinion among the above named individuals, or of the discovery that some are not invested with all the qualifications required, delay must be occasioned before some other person can be found who will coincide with the opinion of the other eight, or who has the qualifications required; during this delay great devastation might occur and serious injury be sustained for want of a more prompt and efficient decision: That the Petitioners therefore most strongly recommend a modification of this clause, declaring it competent for any three Members of the Society, who, by the Act, must be Proprietors of real property, and who are by the Rules of the Society expected to be present on all such occasions, to order the demolition of any fence or building, when necessary, for arresting the progress of any conflagration. Fifth. By the eighteenth Section, the Secretary Treasurer of the Society is exempted from service as a Militiaman, Juror or Peace Officer; by preceding clauses, similar exemptions are granted to the various individuals in the employ of the Society: That the Petitioners do not wish any diminution of this exemption, but would rather recommend its extension to the Members of the Society, who are liable to great responsibility, and whose time must be much occupied in performing the several duties of their office: That the number of the Society is so very limited, that no inconvenience to the public interests would be sustained by such a small enlargement of the exempt. Sixth. The twentieth clause, imposes a tax of two shillings on each house of more than one story, and one shilling for each house of one story, in lieu of keeping buckets, as required by preceding enactments: That the Petitioners request respectfully that some definite enactment should be made to express the opinion of the Legislature, as to the strict definition of a "one story house;" It has been contended by some, that houses with an attic or a cellar, in which a hearth or pipe hole is in use, should be

lutaire à la Législature,) après avis public donné pendant deux ou trois semaines, du jour et du lieu que telles règles seront présentées pour être confirmées: Deuxièmement. La septième Section accorde vingt hommes pour le service de chaque Pompe, lesquels seront employés dans la Cité de *Montréal*, comme Pompiers; tous ceux qui se connaissent au manie- ment des Pompes reconnaissent que ce nombre est tout-à-fait insuffisant pour les fins requises, et que les Pompes qui sont maintenant à *Montréal* sont construites de telle manière qu'il faudrait une Compagnie d'au moins cinquante hommes pour les faire agir constamment et avec efficacité: Les Pétitionnaires doivent donc recommander une augmentation dans le nombre des Pompiers. Troisièmement. La dixième Section fixe à sept Membres le *Quorum* de toutes les assemblées de la Société; l'expérience a montré que ce nombre était trop fort, vu que les occupations diverses des Membres de la Société font qu'il est difficile d'en réunir sept pour expédier les affaires des Assemblées ordinaires: Que les Pétitionnaires recommandent humblement de réduire le *Quorum* à cinq, étant d'avis qu'il n'en résultera aucun inconvénient pour les intérêts publics. Quatrièmement. La treizième Section défend, dans le cas d'incendie, d'abattre aucune clôture et de démolir aucune maison dans le voisinage d'icelui, à la fin d'arrêter les progrès de la flamme, à moins que deux Membres de la Société et deux Magistrats n'en donnent l'ordre, de l'aveu et consentement de cinq Habitans, tous Propriétaires de fonds dans la Cité: Que les Pétitionnaires n'ont presque pas besoin de faire observer la difficulté d'exécuter une pareille disposition dans une scène aussi confuse que celle d'un incendie; il faudrait un Secrétaire pour prendre les minutes d'un tel Conseil, et dans le cas de diversité d'opinion, parmi les personnes ci-dessus mentionnées, ou dans le cas où l'on découvrirait que quelqu'un n'a pas les qualifications requises, il se passera beaucoup de temps avant qu'on puisse rencontrer des personnes qui concourent avec les autres ou qui aient les qualifications requises: Pendant ce délai, il peut arriver une grande dévastation et des dommages sérieux, faute d'une décision plus prompte et plus efficace: C'est pourquoi, les Pétitionnaires recommandent avec instance de modifier cette Clause, de manière à ce que trois Membres de la Société, qui tous par l'Acte doivent être Propriétaires de bien-fonds, et dont les règles font espérer la présence dans toutes ces occasions, puissent ordonner la démolition d'aucun Bâtiment ou clôture, lorsque la chose sera nécessaire pour arrêter les progrès d'un incendie. Cinquièmement. La dix-huitième Section exempte le Secrétaire Trésorier de servir comme Milicien, Juré ou Officier de Police, et la Clause précédente accorde de pareilles exemptions aux divers individus employés par la Société: Que les Propriétaires ne désirent nullement voir s'opérer aucune diminution dans cette exemption; ils recommanderaient au contraire qu'elle fut étendue aux Membres de la Société, qui sont chargés d'une forte responsabilité, qui sont obligés d'employer beaucoup de temps à l'exécution des devoirs de leur office: Que le nombre de Membres de la Société est si limité que cette extension ne nuirait en rien aux intérêts du Public. Sixièmement. La vingtième Clause impose une taxe de deux schelings sur chaque Maison de plus d'un étage, et un scheling sur chaque Maison à un seul étage, pour tenir lieu de l'obligation d'avoir des seaux, selon les requisitions des Lois antérieures: Que les Propriétaires demandent respectueusement que la Législature définisse clairement et expressément ce que l'on doit entendre par "une maison à un étage:" Quelques-uns ont prétendu que les Maisons qui ont des mansardes

be considered as of two stories, and the fee for sweeping of chimnies and for bucket money should be charged accordingly : That the Petitioners should propose that all flats except the attic be counted as stories, and that the charge for sweeping each chimney be three pence per story, reckoning from the fire place of such chimney to the attic, and reckoning the attic itself as a story, where there shall be an open fire place therein : That the Petitioners think however with regard to the tax in lieu of keeping buckets, that all Houses of more than two stories should pay a shilling for each story, and that stores having chimnies entirely separated from dwelling houses should also be rated according to their class as buildings : That the Petitioners humbly recommend that in the twenty fifth clause of the said Act, where it is enacted "that all prosecutions for the recovery of monies arising and due from the sweeping of chimnies, and for the sums which each proprietor shall be bound to pay instead of keeping in repair five buckets in his house, as well as all other prosecutions pursuant to this Act, shall be instituted by the Secretary Treasurer, in the name of the said Society, before the Justices of the Peace in their weekly Session," it should be added after the word Society, and enacted, that it shall be before one or two Justices of the Peace in Special Sessions, and that the costs on such prosecutions shall not exceed the following charges ; namely, for the writ, two shillings and six pence ; for the service of the said writ, one shilling and three pence ; for the judgment, one shilling and three pence ; and for the writ of execution, one shilling and three pence currency ; the costs amounting now from fifteen shillings to twenty shillings, when the prosecution is only for one or two shillings due to the Society : That the Petitioners have also made enquiries into the effective state of the fire plugs placed in different parts of the said City, and which the Company of Proprietors of the *Montreal Water Works*, by the Provincial Statute of the forty first *George Third*, Chapter ten, Section three, are required to construct and keep in good repair, and which said fire plugs in the words of the Statute are to be "good and sufficient fire plugs for the purposes of supplying Fire Engines, and of giving such other assistance as may be useful and necessary for extinguishing fires and preventing the communication thereof ;" and upon examination, the Petitioners find that the fire plugs as now constructed are insufficient for the purposes intended, for when the fire plug is opened, its diameter being so small, the quantity of water furnished will not suffice to supply one Engine even of moderate force, and the larger Engines throw in one amount twice the quantity of water furnished by the fire plug : this compels the Society to have recourse to the water carriers, to whom premiums must be given to ensure their early attendance, and which causes an enormous expense to the Society : That the amount of cartage of water, premiums, &c. amounted at a late fire to a sum exceeding sixteen pounds currency : That the Petitioners also call the attention of the House to the difficulty of getting access to these fire plugs during the winter season, owing to their position in the Streets, and the quantity of ice accumulated at their apertures ; no fire plug can be opened during the cold weather in less than twenty minutes, and generally an hour expires before they can be got at, which again compels the Society to place their chief reliance on the Watermen ; the diameters of the bores of these plugs must be encreased, and access to them rendered more easy before they can be said to be "good and sufficient Fire Plugs :". Wherefore the Petitioners pray, that the House will be pleased to take the premises into consideration, and make such

amend-  
 mansardes ou des caves, où il y a un foyer ou un trou de tuyau, dont on fait usage, doivent être regardées comme étant à deux étages, et que le prix du ramonage et la taxe du seau, devaient se régler en conséquence : Que les Pétitionnaires proposeraient que chespace entre deux planchers (*flat*) soit considéré comme un étage ; les mansardes seules exceptées, et que le prix du ramonage de chaque cheminée soit de trois pence par étage ; en comptant depuis l'endroit où est le feu de telle cheminée, jusqu'aux mansardes, en prenant les mansardes mêmes pour un étage, lorsqu'il y aura un endroit ouvert pour le feu : Que les Pétitionnaires pensent cependant, à l'égard de la taxe pour tenir lieu des seaux, que chaque Maison, ayant plus de deux étages, paie un scheling pour chaque étage, et que les Magasins ayant des cheminées entièrement séparées des Maisons, soient aussi cotisés selon la classe de Bâtimens à laquelle ils appartiennent : Que les Pétitionnaires recommandent humblement que dans la vingt-cinquième Clause du dit Acte, où il est Statué "que toutes poursuites pour le recouvrement des deniers qui seront dus et proviendront du ramonage des cheminées, et de ceux que chaque Propriétaire sera tenu de payer au lieu de garder et entretenir dans sa Maison des Seaux pour le Feu, ainsi que toute autre poursuite, en conséquence du présent Acte, seront intentées devant les Juges de Paix dans leurs Séances Hebdomadaires au nom de la dite Société par son Secrétaire Trésorier," il soit ajouté, après les mots "intentée et statué," que ce sera devant un ou deux Juges de Paix, en Sessions Spéciales, et que les frais de telles poursuites n'excéderont pas les suivans, savoir : pour le Writ, deux schelings et six pence ; pour la signification du dit Writ, un scheling et trois pence ; pour le Jugement un scheling et trois pence ; et pour le Writ d'exécution, un scheling et trois pence courant ; les frais montant maintenant de quinze à vingt schelings, dans une poursuite dans laquelle la demande n'est que pour un ou deux schelings dus à la Société : Que les Pétitionnaires se sont aussi enquis de l'état des Robinets à feu placés dans les différentes parties de cette Ville, et que la Compagnie des Propriétaires de l'*Aqueduc de Montréal*, sont obligés de faire et tenir en bon état, par le Statut Provincial de la Quarante-unième *George Trois*, Chapitre dix, Section troisième, lesquels dits Robinets à Feu, dans les termes du Statut, doivent être "de bons et suffisans Robinets pour le feu, aux fins de fournir les Pompes, et de donner telle autre assistance qui sera utile et nécessaire pour éteindre le feu, et en empêcher la communication ;" et après examen, les Pétitionnaires trouvent que les Robinets à Feu, tels qu'ils sont faits maintenant, sont insuffisans pour les fins qu'on avait en vue, car lorsque le Robinet est ouvert, le diamètre du trou est si petit, que la quantité d'eau qu'il fournit, ne suffit pas pour alimenter une Pompe, même d'une petite force, et les Pompes plus fortes jettent deux fois autant d'eau qu'en peut fournir un Robinet ; cela fait que la Société est obligée de recourir aux porteurs d'eau, à qui il faut donner une récompense pour les faire aller promptement au feu, et cela entraîne la Société dans une forte dépense : Que les récompenses dans le charriage de l'eau, ont monté, à un incendie récent, au-delà de la somme de seize livres courant : Que les Pétitionnaires appellent aussi l'attention de la Chambre d'Assemblée sur la difficulté d'avoir accès à ces Robinets à Feu pendant l'hiver, à cause de leur position dans les rues, et de la quantité de glace qui s'amasse à leur ouverture : Lorsqu'il fait froid, on met au moins vingt minutes à les ouvrir, et souvent même une heure se passe avant qu'on puisse y atteindre, et par là la Société est dans la nécessité de se reposer principalement sur les porteurs d'eau, et de leur donner une récompense pour leur service.

amendments to the Act aforesaid, as to their wisdom may seem most fit and reasonable.

teurs d'eau : Le diamètre des trous de ces Robinets doit être élargi, et l'accès en doit être rendu plus facile, avant qu'on puisse en dire qu'ils sont "de bons et suffisans Robinets :". A ces causes, les Pétitionnaires demandent qu'il plaise à la Chambre de prendre l'exposé ci-dessus en considération, et de faire à l'Acte susdit, tel amendemens, qui dans sa sagesse, lui paraîtront propres et raisonnables.

Petition from  
Abel Morrill for  
exclusive privi-  
lege to build a  
Toll Bridge  
over the River  
Yamaska.

A Petition of *Abel Morrill*, of the Township of *Hatley*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by *Mr. Peck*, and the same was received and read; setting forth: That a great inconvenience exists to the Public at the Village of *Saint Césaire*, on the River *Yamaska*, in the County of *Saint Hyacinthe*, for the want of a suitable Bridge across the said River, and more particularly to the Inhabitants of the Eastern Townships, frequenting the *Montreal* market, inasmuch as they are often obliged to cross at the Village of *Saint Hyacinthe*, and thereby compelled to travel several miles out of their way, whereas a substantial Bridge erected at the above place would obviate it, with many other evils: That a Scow or Ferry Boat is now kept near the said Village attended with many and serious difficulties for heavy loaded Teams, the Banks of the River being so steep that it has often occurred that goods crossing the River, have been greatly damaged by water: That the Petitioner is desirous of erecting a Bridge at or near the said Village of *Saint Césaire*, should the House sanction the measure by granting him an exclusive privilege therefor, to extend to two miles above the said Village, and three miles below; the whole extent of the said Bridge will be about one hundred and sixty feet, with one Pier in the middle of the River, the height of the arches, fifteen feet from low water, and the distance between the Abutments and Pier for the passage of rafts or vessels, about sixty five feet: That the Petitioner will oblige himself, should the future improvement in the Navigation of the River require it, to erect a Draw Bridge: That the Petitioner will ask for Toll for passing on the said Bridge, the following rates, viz: For every four-wheel carriage loaded or unloaded, with the driver and two persons, or less, drawn by two horses or other beasts of draught, nine pence currency; for every four-wheel carriage loaded or unloaded, drawn by more than two and not more than four horses or other beasts of draught, one shilling; for every four-wheel carriage loaded or unloaded, drawn by more than four and not more than six horses or other beasts of draught, one shilling and three pence, and one penny for every additional horse or other beast of draught above the number of six attached to any loaded carriage; for every four-wheel carriage loaded or unloaded, drawn by one horse with the driver and two persons, or less, five pence; for every chaise, caleche, gig, or other two-wheel carriage or cariole, or the like carriage, loaded or unloaded, with the driver and two persons, or less, drawn by two horses or other beasts of draught, the sum of six pence, or drawn by one horse, or other beast of draught, four pence; for every sleigh, sled or other like carriage, loaded or unloaded, drawn by more than two and not more than four horses or other beasts of draught, one shilling; for every sleigh, sled or like carriage, loaded or unloaded, drawn by more than four horses or other beasts of draught, one shilling and three pence; for every foot passenger, one half penny; for every horse, mare, mule or other beast, two pence; for every horse and rider, two pence; for every bull, ox, cow, or other horned cattle, one penny; for each pig, goat, sheep, calf or lamb, one half penny. Wherefore, the Petitioner humbly prays that the House will be pleased to take the premises into consideration, and grant him the exclusive privilege of building the aforesaid Bridge, and ask for Toll, the aforesaid

Une Pétition d'*Abel Morrill*, Township de *Hatley*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par *M. Peck*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Public éprouve de très grands inconvéniens au Village de *Saint-Césaire*, sur la Rivière *Yamaska*, dans le Comté de *Saint-Hyacinthe*, par le manque d'un Pont convenable pour traverser la dite Rivière, et que ce sont surtout les Habitans des Townships de l'Est qui fréquentent le marché de *Montréal*, qui éprouvent ces inconvéniens, en autant qu'ils se trouvent souvent obligés de traverser au Village de *Saint-Hyacinthe*, ce qui les détourne de leur Chemin de plusieurs Milles, au lieu que si l'on érigeait un Pont solide à l'endroit ci-devant indiqué, cela obvierrait à cet inconvénient, et à bien d'autres: Que le Bac maintenant établi au dit Village présente beaucoup de difficultés aux voitures pesamment chargées, rapport aux bords de la Rivière qui sont tellement raides, qu'il est souvent arrivé que les Marchandises que l'on traversait sur cette Rivière ont été beaucoup endommagées par l'eau: Que le Pétitionnaire désirerait ériger un Pont au Village de *Saint-Césaire*, auprès d'icelui, si la Chambre voulait donner sa sanction à cette entreprise, en lui accordant un privilège exclusif à cette fin, et qui s'étendrait à deux Milles au-dessus du dit Village, et à trois Milles au-dessous; le Pont aura une étendue d'environ cent-soixante pieds, avec un quai au milieu de la Rivière; la hauteur des Arches sera de quinze pieds des basses eaux, et la distance entre les culées et le quai pour le passage des Cageux et Vaisseaux, d'environ soixante-cinq pieds: Le Pétitionnaire entreprendrait, si l'amélioration future de la navigation de la Rivière l'exigeait, d'ériger un Pont Levis: Que le Pétitionnaire demandera pour le passage du dit Pont les taux suivans, savoir: Pour chaque voiture à quatre roues, chargée ou non chargée, avec le cocher, et deux personnes au moins, tirée par deux chevaux, ou autres bêtes de somme, neuf deniers courant; pour chaque voiture à quatre roues, chargée ou non chargée, tirée par deux et pas plus de quatre chevaux, ou autres bêtes de somme, un scheling; pour chaque voiture à quatre roues, chargée ou non chargée, tirée par plus de quatre, et pas plus de six chevaux, ou autres bêtes de somme, un scheling et trois deniers, et un denier pour chaque cheval additionnel, ou autre bête de somme, au-delà du nombre de six attelés à aucune voiture chargée; pour chaque voiture à quatre roues, chargée ou non chargée, tirée par un cheval avec le cocher et deux personnes au moins, cinq deniers; pour chaque Chaise, Calèche, Cabriolet, ou autre voiture à deux roues, ou Cariole, ou voiture semblable, chargée ou non chargée, avec le Cocher et deux personnes, ou moins, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de somme, six deniers, ou tirée par un cheval ou autres bêtes de somme, quatre deniers; pour chaque Sleigh, Traîne, ou autre voiture semblable, chargée ou non chargée, tirée par plus de quatre chevaux ou autres bêtes de somme, un scheling et trois deniers; pour chaque personne à pied, un demi-denier; pour chaque Cheval, Jument, Mule, ou autre bête, deux deniers; pour chaque Cheval et son Cavalier, deux deniers; pour chaque Bœuf, Taureau, Vache ou autre bête à corne, un denier. Pourquoi le Pétitionnaire demande humblement qu'il plaise à la Chambre de vouloir bien prendre cet exposé en considération, et lui accorder le privilège exclusif de bâtir le dit Pont, et de percevoir comme

Pétition d'*Abel Morrill*, pour un privilège exclusif, à l'effet d'ériger un Pont de Péage sur la Rivière *Yamaska*.

Taux

aforesaid rates, otherwise to do thereon as to the House shall seem meet.

*Ordered*, That the two preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Private Bills.

The two preceding Petitions referred.

Petition for an aid to complete the Montreal National School House.

A Petition of the Members of the Committee of the National School at *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; praying an aid to complete the National School House erected in the City of *Montreal*.

Petition for an aid to complete a School House at St. Antoine de Tilly.

A Petition of *Pierre Croteau* and *Augustin Bergeron*, of the Parish of *Saint Antoine de Tilly*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Noël*, and the same was received and read; praying an aid towards a School House, erected by the Petitioners in the upper part of the Parish of *Saint Antoine de Tilly*.

Petition from the Quebec Literary and Historical Society for an aid.

A Petition of the President, and other Officers of the Literary and Historical Society of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Wurtele*, and the same was received and read; setting forth: That by the aid of the very liberal grant made to the Petitioners by the Provincial Legislature in the last Session, the Society has been enabled to purchase a Philosophical Apparatus, and to make other considerable and valuable additions, both in Books and otherwise, to the Collection which the Society had before acquired with their own funds, and that the whole of the said Apparatus and Books, and the Museum and Collections of the Society, are now deposited in the Society's Rooms, and open to the Public: That the Society have continued to devote their best attention and endeavours to the promotion of those objects of Science and Literature, for which they have associated themselves together, and desiring that their labours might be rendered more effectual and more beneficial to the Public, and that by being more extensively known, they might create a spirit of enquiry and emulation in the pursuit of knowledge; they have undertaken the publication of a second Volume of their Transactions, requiring so considerable an outlay of their private Funds, that it will not be in their power to carry their views into effect, of extending their Library and Museum, and of erecting a Building for the accommodation of the Institution. Wherefore, they humbly and respectfully pray that the House will be pleased to grant them such aid and relief in the premises as in their wisdom they may see fit.

Petition for an aid towards the Charleston Academy.

A Petition of the Trustees of *Charleston Academy*, in the Township of *Halley*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Peck*, and the same was received and read; setting forth: That the *Charleston Academy Building* is completed: That a School is now kept therein by a competent Instructor: That much good is expected from the opportunity which it affords for preparing Teachers for Elementary Schools: That on account of a debt incurred by the building Committee, which they have no means of paying without selling some Lands, which have been presented to the Institution by His Lordship

Taux de Péages ceux ci-devant mentionnés, ou de faire à cet égard ce que la Chambre jugera convenable.

*Ordonné*, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Bills privés.

Les deux Pétitions précédentes, référées.

Une Pétition des Membres du Comité de l'Ecole Nationale à *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour compléter la Maison d'Ecole Nationale, bâtie dans la Cité de *Montréal*.

Pétition pour une aide, à l'effet de compléter la Maison d'Ecole Nationale à Montréal.

Une Pétition de *Pierre Croteau* et *Augustin Bergeron*, de la Paroisse de *Saint Antoine de Tilly*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Noël*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide, en faveur d'une Maison d'Ecole bâtie par les Pétitionnaires, dans le haut de la Paroisse de *Saint Antoine de Tilly*.

Pétition pour une aide en faveur d'une maison d'école à St. Antoine de Tilly.

Une Pétition du Président et autres Officiers de la Société Littéraire et Historique de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Wurtele*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que par la donation libérale que la Législature de cette Province a fait aux Pétitionnaires pendant la dernière Session, la Société a été mise en état d'acheter, l'année dernière, un apparatus d'instrumens philosophiques, et de faire d'autres additions considérables et précieuses, tant en livres qu'autrement, à la collection qu'elle avait déjà acquise de ses propres fonds; lesquels apparatus, livres et musée sont maintenant déposés dans les Chambres de la Société, et à l'usage du Public: Que les Membres de la Société ont continué de donner leur meilleure attention et de faire tous leurs efforts possibles, pour promouvoir ces objets de Science et de Littérature pour lesquels ils se sont associés, et désirant rendre leurs travaux plus efficaces et plus avantageux au Public, en les faisant plus généralement connoître, et exciter un esprit d'émulation et de perquisition dans la recherche des connaissances, ils ont entrepris la publication d'un second volume de leurs transactions, qui exige un déboursement si considérable de leurs fonds privés, qu'ils ne pourront pas effectuer le dessein qu'ils avaient d'augmenter leur Bibliothèque, leur Musée, et de bâtir un édifice pour l'usage de leur Institution: Pourquoi, ils prient humblement et respectueusement la Chambre qu'il lui plaise de leur accorder telle aide et assistance qu'il pourra dans sa sagesse lui sembler propre.

Pétition de la Société Littéraire et Historique de Québec, pour une aide.

Une Pétition des Syndics de l'Académie de *Charleston*, dans le Township de *Halley*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Peck*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que la bâtisse de la dite Académie de *Charleston*, est parachevée: Que l'on y tient actuellement une Ecole sous la direction d'un Instituteur compétent: Que l'on se promet beaucoup de bien de l'occasion qui se présente de pouvoir qualifier des Instituteurs pour les placer dans les Ecoles Elementaires: Que rapport à la dette que le Comité de la bâtisse a contractée, ils n'ont aucuns moyens de s'acquitter

Pétition pour une aide en faveur de l'Académie de Charleston.

the Bishop of *Quebec*; and that Globes and other necessaries are wanted for the use of the Institution: That the Petitioners humbly pray the House will be pleased to grant, for the use of the said *Charleston* Academy the ensuing year, the sum of Two hundred pounds currency; and, also, to pass an Act of Incorporation granting to the Trustees of the said Academy, all necessary authority for the transaction of the business of the Institution, or otherwise to act in the premises as the House in its wisdom shall deem meet and proper.

The 4 preceding Petitions referred.

**Ordered,** That the four preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Petition relating to the Postage on Newspapers;

A Petition of divers Printers and others, of *Montreal*, *Three Rivers* and *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That a Tax of five shillings currency, on semi-weekly, and four shillings currency, on weekly Newspapers, is now annually paid to the Post Office for the transport of each paper on any Post route, whether to the distance of a few miles out, or from one end of the Province to the other, or to any part of British *North America*: That this Tax has been increased within the last twenty five years, from one shilling and eight pence currency, to the present amount, and so far as the Petitioners have learned; without any legal authority, either for the original demand or the increase: That a Tax equally onerous is laid upon all Newspapers coming into the Province from abroad, and all Pamphlets, Periodicals, and other printed papers, are likewise subject to the payment of a Tax for each and every sheet contained in such printed paper: That the Petitioners have been informed that this part of the Post Office Revenue is not remitted or accounted for to the Home or Provincial Government, but is a perquisite to the head of the Post Office Department in British *North America*: That the aforesaid Tax, besides being of doubtful authority, greatly affects the interests of the Petitioners, and is a great drawback to the diffusion of knowledge in the Province: That as regards the Petitioners, the Tax forms one fourth of the present annual charge for subscription to semi-weekly Newspapers, and one fifth to weekly Newspapers: That in *Great Britain*, Newspapers and Periodicals have long circulated free of postage: That therefore the Petitioners pray that they may receive the same protection that is granted to Newspapers and Periodicals in *Great Britain*, and that the House may take such measures as will best protect the Petitioners, and promote the diffusion of knowledge through the means of the Public Press.

referred.

**Resolved,** That the said Petition be referred to a Committee of seven Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

**Ordered,** That Mr. *Leslie*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Heney*, Mr. *Stuart*, Mr. Solicitor General, and Mr. *Quesnel* do compose the said Committee.

Instructions.

**Ordered,** That it be an Instruction to the said Committee, to enquire into the annual Receipts and Expenditure of the Post Office Department of this Province, the amount transmitted by the said Department out of this Province, the costs incurred in the transmitting of the several Mails within this Province, the Receipts of the

ter, à moins de vendre quelques terres qui ont été données à l'Institution par sa Seigneurie l'Evêque de *Quebec*; et qu'ils ont aussi besoin de Globes et autres choses nécessaires pour l'usage de l'Institution. Les Pétitionnaires demandent humblement, qu'il plaise à la Chambre de vouloir bien accorder pour l'usage de la dite Académie de *Charleston*, pour l'année courante, la somme de deux cens livres courant, et aussi de passer un Acte d'Incorporation, accordant aux Syndics de la dite Académie toute l'autorité nécessaire pour la régie des affaires de l'Institution, ou de vouloir agir de toute autre manière à cet égard, ainsi que, dans sa sagesse, la Chambre jugera convenable et expédient.

**Ordonné,** Que les quatre Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Les quatre Pétitions précédentes référées.

Une Pétition de divers Imprimeurs et autres, de *Montréal*, *Trois-Rivières* et *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'il est maintenant annuellement payé au Bureau de la Poste, pour le transport de chaque papier sur chaque route de poste, une taxe de cinq schelings courant sur les Journaux semi-hebdomadaires, et quatre schelings courant sur les gazettes hebdomadaires, soit que la distance soit de quelques milles, ou s'étende de l'une à l'autre extrémité de la Province, ou jusques dans les Colonies Britanniques de l'*Amérique Septentrionale*: Que dans les vingt cinq années dernières, cette taxe a été augmentée d'un scheling et huit deniers courant à la somme actuelle, et pour autant que les Pétitionnaires en sont informés, sans aucune autorité légale, soit à l'égard de la demande originaire, que pour l'augmentation qui a été faite: Qu'une taxe également onéreuse est imposée sur tous les papiers-nouvelles venant de l'étranger en cette Province, et toutes les Brochures, Journaux périodiques et autres Imprimés sont également assujettis au payement d'une taxe pour chaque feuille qu'ils contiennent: Que les Pétitionnaires ont été informés que cette partie des revenus du Bureau de la Poste n'est pas remis, et qu'il n'en est rendu aucun Compte au Gouvernement de Sa Majesté en *Angleterre*, mais qu'elle forme un émolument pour le chef du département de la Poste dans l'*Amérique Septentrionale*: Que la taxe susdite, outre qu'elle est d'une autorité bien incertaine, affecte grandement les intérêts des Pétitionnaires, et est un grand obstacle à l'extension des connoissances dans la Province: Qu'à l'égard des Pétitionnaires, la taxe forme un quatrième des frais actuels d'abonnement aux Journaux semi-hebdomadaires, et un cinquième de ceux des papiers hebdomadaires: Que dans la *Grand Bretagne* les papiers Publics circulent depuis long-tems francs de port. C'est pourquoi, les Pétitionnaires demandent de recevoir la protection qui est accordée aux Papiers-nouvelles, et Journaux périodiques dans la *Grande Bretagne*, et que la Chambre puisse prendre telles mesures qui offriront la meilleure protection aux Pétitionnaires, et contribueront le mieux à l'extension des connoissances par le canal de la presse publique.

Pétition relativement aux frais de poste des papiers-nouvelles.

**Résolu,** Que la dite Pétition soit référée à un Comité de sept Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

**Ordonné,** Que M. *Leslie*, M. *Louis Bourdages*, M. *Cuvillier*, M. *Heney*, M. *Stuart*, M. Soliciteur Général, et M. *Quesnel* composent le dit Comité.

**Ordonné,** Qu'il soit donné instruction au dit Comité, de s'enquérir de la recette et des dépenses annuelles du département du Bureau de la Poste en cette Province, du montant transmis par le dit département hors de cette Province, du coût du transport des diverses malles dans cette Province, de la recette des divers Bureaux do

Instructions.

the several Post Offices within the Province, and, also, such other matters connected therewith, as may be necessary to convey to this House, full information of the Management and Affairs of the said Post Office Department.

*Ordered*, That it be an Instruction to the said Committee, to enquire into the sufficiency of the Communication by Post in the country parts of the different Districts of this Province.

*Ordered*, That Mr. Neilson be added to the said Committee.

A Member added to a Committee.

Petition from the Parish of St. Timothée relating to various subjects.

A Petition of divers Proprietors of the Parish of *Saint Timothée*, Seigniorie of *Beauharnois*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Archambeault*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners believe it to be absolutely necessary to the welfare of the Parish of *Saint Timothée*, that a Committee should be appointed to superintend the Elementary Schools in the same, there being at present only five such Trustees in the whole Seigniorie of *Beauharnois*; the superficial extent of which is thirty six square leagues: That the highway or front road which it is intended to open, (and for which the Legislature has already appropriated a certain sum of money,) from the *Sault Saint Louis* to *Saint Regis*, ought to be made on a straight line along the bank of the River *Saint Lawrence*, and not through the concessions, where it would be of no advantage either to the Post or to travellers: That it would be desirable that the Seignior of the place, or his Representatives, should be compelled to concede the land in the said Seigniorie (and more particularly on *Long Island*, which forms part of it,) at the ancient rates, as established by the laws of this Province; and should not be allowed to impose upon their vassals, as they have heretofore done, by conceding lands and selling them at the same time for twenty five pounds currency, thus affording facility to the rich only, because many poor men who have not the means of advancing so large a sum, find themselves compelled to abandon their intention of settling upon lands, from which, by using economy and industry, they would soon be enabled to raise the subsistence for their families; the said lands being also subject to the annual rent of ten dollars for every hundred arpents: That it would be expedient for the purpose of remedying the abuses connected with the office of Grand Voyer, and of preventing the excessive expense attending the visits of that Officer, that three Trustees should be appointed in each Seigniorie, who should, within their district, decide on the necessity of changing the direction or the opening of any Road, and other matters; and who being so appointed should be entitled to certain fees, and should have the power of drawing up *Procès Verbaux* of their operations, to be deposited in the office of the Grand Voyer of the District: That for the purpose of encouraging Agriculture, and because the lands in the said Parish of *Saint Timothée* are almost entirely covered with stones, which makes the cultivation of them very difficult, it would be expedient that every inhabitant who should, during any year, completely clear of stones, and render susceptible of cultivation, two arpents of land, should be entitled to claim, during such year, a certain sum to be allowed him by the Legislature as a recompense: That it is highly necessary that means should be taken for destroying the great number of Wolves which are now found in the said Parish, and which commit great ravages therein, by granting a premium to every person who shall bring in the dead body of a Wolf to the person appointed for that purpose, in said Parish, by the Legislature: That it would be of great utility and advantage to those persons who are engaged in getting out timber

de Poste de la Province, et aussi de toute telle autre matière liée avec ce sujet, qui pourra être nécessaire pour fournir à cette Chambre des renseignements complets sur la régie et sur les affaires du dit département du Bureau de la Poste.

*Ordonné*, Qu'il soit donné instruction au dit Comité, de s'enquérir de la suffisance de la communication par la Poste dans les Campagnes des différens Districts de cette Province.

*Ordonné*, Que M. Neilson, soit ajouté au dit Comité.

Un membre ajouté à un comité.

Une Pétition de divers Propriétaires de la Paroisse de *Saint Timothée*, Seigneurie de *Beauharnois*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Archambeault*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires croient absolument nécessaire pour l'avantage de la Paroisse *Saint Timothée*, qu'il soit nommé un Comité de cinq Syndics de la dite Paroisse, pour surveiller les Ecoles élémentaires en icelle, ne se trouvant que cinq Syndics dans toute l'étendue de la Seigneurie de *Beauharnois*, qui contient trente six lieues en superficie: Que le chemin de front qui doit avoir lieu, (et pour lequel la Législature a déjà voté une certaine somme d'argent) depuis le *Sault Saint Louis*, jusqu'à *Saint Régis*, devrait être fait et dressé en droite ligne sur le bord du Fleuve *Saint Laurent*, et non par les Concessions, où il n'y aurait aucun avantage pour la Poste et les Voyageurs: Qu'il serait à propos d'obliger le Seigneur du lieu, ou ses représentans, de concéder dans la dite Seigneurie (et particulièrement dans la *Longue Ile* qui en fait partie) des terres, d'après les anciennes taxes, telles qu'accordée par la Constitution de cette Province, et non pas les laisser en imposer à leur vassaux, ainsi qu'il a déjà été fait, en concédant et vendant en même tems des terres pour des sommes de vingt-cinq livres cours actuel, ce qui serait à l'avantage des riches seulement, car beaucoup de pauvres ne pouvant pas faire de tels déboursés, se voyent obligés de renoncer à ouvrir des terres qui, par leur économie et leurs travaux, les mettraient bientôt en état de faire subsister leur famille, les terres d'ailleurs se trouvant chargées de dix piastres de rente par cent arpents: Qu'il serait avantageux de changer l'office du Grand-Voyer pour remédier à des abus et des dépenses excessives, qu'il exige pour ses visites sur les lieux, en autant qu'il serait nommé et choisi trois Syndics par Seigneurie pour décider dans leur District de la nécessité de changer ou d'ouvrir des chemins, ou pour quelque autre besoin, lesquels Syndics ainsi appointés auraient droit d'exiger un salaire, et de dresser des Procès-verbaux de leurs opérations, lesquels Procès-verbaux seraient déposés dans l'étude du Grand-Voyer de chaque District: Que pour donner de l'encouragement à l'Agriculture, comme les terres de la Paroisse *Saint Timothée* sont presque couvertes de pierre, ce qui les rend très difficiles à cultiver, chaque Habitant qui mettrait nets et rendrait cultivables deux arpents de sa terre, en superficie, tous les ans, aurait droit de prétendre autant de fois qu'il le ferait tous les ans, une récompense qui lui serait accordée par la Législature: Qu'il serait bien nécessaire de prendre des moyens pour détruire la quantité de Loups qu'il y a dans la dite Paroisse, et qui y font de grands ravages, en accordant une récompense à celui qui apporterait le corps mort d'un tel animal à une personne appointée par le Gouvernement en la dite Paroisse: Qu'il serait utile et d'un grand avantage pour des personnes qui exploitent des bois de toutes espèces et les descendent le Fleuve, d'avoir un chemin propice dans le *Sault Saint Louis* pour y passer en sûreté tels bois, en tout tems de la navigation, y compris la même obligation dans les Battures pour arriver au port de *Montréal*, qui sont aussi dangereuses que le *Sault*: Que depuis environ dix huit

Pétition de la Paroisse St. Timothée, relativement à divers objets.

timber of various kinds, and in conveying the same down the *Saint Lawrence*, that a suitable Road should be opened along the *Sault Saint Louis*, in order that timber might be safely conveyed down the same at all times during the season for which the navigation remains open, and that the obligation to keep up a Road for the same purpose, should also extend as far as the *Battures* immediately above the Harbour of *Montreal*, which are as dangerous as the *Sault*: That during the space of eighteen or twenty years for which the said Road has been in existence, it has been neglected up to the present time, although a certain sum has been appropriated for improving the navigation, by which means considerable loss is occasioned to the inhabitants, who have been under the necessity of conveying their timber down the said *Sault*, and who are compelled to pay at *Chateauguay*, to the persons appointed for that purpose, a tax of three shillings and nine pence currency, for every crib of cord wood, and five shillings for every such crib which exceeds one hundred feet in length; ten shillings for every crib of timber fit for building, and a larger sum when the length of the crib exceeds one hundred feet: And that whereas the improvement of the rapids in question is an undertaking beyond the means of the persons interested, because the monies so granted are collected on the inspection of the timber at *Chateauguay*, the Petitioners are of opinion that it is absolutely necessary that the monies so collected should be employed for the purposes aforesaid, or that the Act under which they are raised should be repealed; and further, that great negligence is observable in the Port of the City of *Montreal*, inasmuch as there are no pickets to which the said Timber can be made fast, although every person bringing down timber is compelled to pay two shillings and six pence at the said Port for every crib; for which reason it would be expedient to cause pickets to be placed, to which chains or cables might be attached, for the greater security of the said timber, and for the benefit of the owners thereof: For all which reasons the Petitioners venture to hope that the House will remedy the evils complained of, if it be possible to do so, and this the Petitioners flatter themselves they shall obtain, as well for their own benefit as for the advancement of the public welfare.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Archambeault*, Mr. *Beaudet*, Mr. *De Witt*, Mr. *Goodhue* and Mr. *Hoyle* do compose the said Committee.

Petition from St. John's Church, Quebec, for an Act of Incorporation.

A Petition of the Minister, Elders and Trustees of *Saint John's Church* in the City of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners are lawfully seized and possessed of a Lot or Parcel of ground, situate in *Saint Francis Street* in the Upper Town of *Quebec*, and have been at considerable expense in erecting a decent Edifice on the same, in which the Worship of God is carried on according to the Doctrines of the Established Church of *Scotland*, agreeably to the confession of faith: That the Petitioners have laboured under difficulties and disadvantages for want of Corporate powers. Wherefore the Petitioners humbly pray that they may be Incorporated, and that the said Lot or Parcel of ground and Building thereon, may be confirmed to them, and their Successors for ever, subject to such Rules and Regulations as the House may deem fit and proper.

*Resolved*,

huit à vingt ans que le chemin a été fait, il a été négligé jusqu'à ce moment, quoique pourtant il y ait eu une certaine somme d'accordée pour l'amélioration de la navigation; ce qui causerait des pertes considérables aux Habitans qui sont obligés d'y passer leur bois, et que pour y passer ils sont obligés de payer au dit lieu de *Chateauguay*, aux personnes appointées à cet effet, une taxe de trois schelings et neuf deniers cours actuel, pour chaque *crib* de bois de corde, et cinq schelings pour chaque *crib* qui excède cent pieds de long; dix schelings pour chaque *crib* de bois de construction et davantage quand le *crib* excède cinq pieds: Et commel'amélioration de ce rapide est audessus des forces des intéressés, vu que les argens ainsi accordés se prélèvent sur l'inspection des bois à *Chateauguay*, les Pétitionnaires croient absolument nécessaire que les argens soient employés pour cette fin, ou que l'Acte qui les prélève soit abrogé; et de plus qu'il règne une grande négligence au port de la Ville de *Montréal*, vu qu'il n'y a aucuns piquets pour arrêter les dits bois, quoique chaque Exploiteur soit pourtant obligé de payer au dit port deux schelings et six deniers cours susdit pour chaque *crib*; c'est pouquoi il serait bien nécessaire, pour éviter tant de pertes, d'y mettre des piquets avec des cables ou des chaînes pour la plus grande sûreté des dits bois, et l'intérêt des particuliers. Pour toutes lesquelles raisons les Pétitionnaires osent espérer que la Chambre voudra bien remédier aux maux dont ils se plaignent, s'il est possible; c'est ce que les Pétitionnaires se flattent d'obtenir de la Chambre, tant pour eux que pour l'avantage public.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

*Ordonné*, Que M. *Archambeault*, M. *Beaudet*, M. *De Witt*, M. *Goodhue*, et M. *Hoyle* composent le dit Comité.

Une Pétition des Ministre, Anciens et Syndics de l'Eglise de *Saint Jean* dans la Cité de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires sont saisis légalement et sont en possession d'un lot de terre, situé dans la rue *Saint François*, dans la Haute Ville de *Québec*, où ils ont fait des frais considérables pour la bâtisse d'un bâtiment convenable sur icelui, où l'on rend à Dieu le culte qui lui est dû, d'après les doctrines de l'Eglise établie d'*Ecosse*, conformément à sa profession de foi: Que les Pétitionnaires ont rencontré des difficultés et des embarras, occasionés par le manque des pouvoirs de corporation. A ces causes les Pétitionnaires demandent humblement à être incorporés, et que la propriété du dit lot de terre et le bâtiment y érigé leur soit confirmé à eux et leurs successeurs à toujours, sous tels réglemens que la Chambre jugera propres et convenables.

Pétition de l'Eglise de St. Jean, Québec, pour un Acte d'Incorporation.

*Résolu*

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Neilson, Mr. Leslie, Mr. Duval, Mr. Huot and Mr. Young do compose the said Committee.

Petition of Inhabitants of Hemmingford and Beauharnois for an aid for Roads; and relating to Road Laws, Register Offices, places of Election, &c.

A Petition of divers Inhabitants of the Township of *Hemmingford*, and part of the Seigniorie of *Beauharnois*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *De Witt*, and the same was received and read;—praying that a Law may be passed authorizing the appointing of Commissioners for laying out and establishing Roads in the County of *Beauharnois*: That a cheap and easy mode may be introduced of selling unoccupied lots of Land in the Townships, for the payment of the labour done on the Roads which the owners of such lots of Land may be bound to do: That a Register Office may be established within the said County: That a third place of Poll for the Elections in the said County be held at the dwelling house of Mr. *John Forbes*, on the Division Line between the Township of *Hemmingford* and *Russeltown*: That a Law may be passed rendering valid all the Deeds of the conveyances of Lands in the Townships which have heretofore been executed in good faith, according to the tenor and import of such Deeds, and establishing hereafter a more concise form for the conveyance of Lands in the Townships than that of Lease and Release; also, praying an aid of the following sums for Roads, viz:—Three hundred pounds to be expended on the Road leading from the Village of *Huntingdon* to the Province Line; Three hundred pounds to be expended on the Road leading from the River *Hinchinbrooke* Eastward to *Russeltown*; Five hundred pounds to continue the latter Road through the Township of *Hemmingford*, between the third and fourth Ranges of the said Township; and Three hundred pounds to be expended on the North and South Road, running through the said Township, and passing the dwelling places of Messieurs *Frederick Scriver*, *John Scriver* and *Joshua Odell*.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *De Witt*, Mr. *Archambeault*, Mr. *Peck*, Mr. *Hoyle* and Mr. *Goodhue* do compose the said Committee.

Yamaska Election. — Petition of C. De Montenac;

A Petition of *Charles De Montenac*, Esquire, Member for the County of *Yamaska*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Quesnel*, and the same was received and read; setting forth:—That on the fourth day of February instant, a Petition was presented to the House, by divers Electors of the County of *Yamaska*, complaining of the illegality of the Election of the Petitioner, and the Return made by the Returning Officer: That the Petitioner doubting as to the qualification of several of the Signers of the said Petition, took communication of the said Petition to ascertain whether the said Signers were duly qualified as Electors, by taking the Oath required by the Law passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, Chapter sixty one, and whether a certificate of such Oath of qualification had been annexed to the said Petition, as required by Law: That on referring to the said Petition, the Petitioner found, that said Oath of qualification had not been taken

référé.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Neilson*, M. *Leslie*, M. *Duval*, M. *Huot* et M. *Young* composent le dit Comité.

Pétition des Habitans de Hemmingford et Beauharnois, demandant une aide pour des Chemins, et relativement aux Lois des Chemins, Bureaux d'Enregistrement, Places d'Election, &c.

Une Pétition de divers Habitans du Township de *Hemmingford*, et partie de la Seigneurie de *Beauharnois*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *De Witt*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant qu'il soit passé une Loi pour autoriser la nomination de Commissaires qui seront chargés de tracer et d'établir des Chemins dans le Comté de *Beauharnois*: Qu'il soit introduit un système facile et peu coûteux pour la vente des Lots de terre non occupés dans les Townships, pour payer l'ouvrage fait sur les Chemins que peuvent être tenus de faire les propriétaires de tels lots de terre; Qu'il soit établi dans le dit Comté un Bureau d'Enregistrement: Qu'il soit fixé une troisième place de Poll d'Election à la maison de *John Forbes*, située sur la ligne de séparation entre le Township de *Hemmingford* et *Russeltown*; Qu'il soit passé une Loi pour rendre valides tous les Actes de transport de terres dans les Townships qui ont été passés ci-devant de bonne foi, selon le sens et la teneur de tels Actes; et établissant ci-après une forme de transférer les terres des Townships, plus concise que celle de *Lease* et *Release*: aussi demandant une aide des sommes suivantes pour des Chemins, c'est-à-savoir: Trois cens Livres à être dépensées sur le Chemin qui conduit du Village de *Huntingdon* à la ligne de la Province; trois cens Livres à être dépensées sur le Chemin qui conduit de la Rivière *Hinchinbrooke*, engageant vers l'Est à *Russeltown*; cinq cens Livres pour continuer ce dernier Chemin à travers le Township de *Hemmingford*, entre le troisième et le quatrième rangs du dit Township; et trois cens Livres courant pour être dépensées sur le Chemin du sud et du nord, passant à travers le dit Township, et près des maisons de Messieurs *Frederick Scriver*, *John Scriver* et *Joskua Odell*.

référé.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *De Witt*, M. *Archambeault*, M. *Peck*, M. *Hoyle* et M. *Goodhue* composent le dit Comité.

Election de Yamaska. — Pétition de C. De Montenac.

Une Pétition de *Charles De Montenac*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Yamaska*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Quesnel*, laquelle a été reçue et lue; exposant:—Que le quatrième jour de Février courant, il aurait été présenté à la Chambre une Pétition de divers Electeurs du Comté de *Yamaska*, se plaignant de l'illégalité de l'Election du Pétitionnaire, et du Retour de l'Officier Rapporteur; Que le Pétitionnaire ayant quelques doutes sur la qualification de plusieurs des signataires à la dite Pétition, aurait pris communication de la dite Pétition, pour constater si les dits signataires s'étaient dûment qualifiés comme Electeurs par le serment exigé par la Loi passée dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté *George* Quatre, Chapitre soixante-et-un, et si le Certificat de tel serment de qualification se trouvait annexé à la dite Pétition, en conformité à la dite Loi: Qu'en référant à la dite Pétition, le Pétitionnaire voit qu'aucun tel serment de qualification n'a été prêté par les dits signataires,



ken by the said Signers, and that, consequently, no certificate had been annexed and affixed to the said Petition: Wherefore the Petitioner respectfully prays (seeing the neglect of the said formality required by Law) the House to resolve that further proceedings be not had on the said Petition of the Electors of *Yamaska*.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Privileges and Elections.

Petition relating to the Road Laws and Elementary Schools;

A Petition of the Inhabitants of the County of *Bellechasse*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Bedard*, and the same was received and read; setting forth:—That during the course of the last Session of the Provincial Parliament, the Petitioners had the honor of addressing a Petition to the late Mr. *Blanchet*, then Chairman of the Committee of Internal Communications, concerning the Grievances to which they were subjected by reason of the insufficiency of the Road Laws: That since that time, the Petitioners have continued to suffer injuries of an alarming nature in matters connected with the same subject: Wherefore the Petitioners pray the House will be pleased again to institute such enquiries on the subject in question, and on the subject of Elementary Schools, as will enable the Legislature to decide, in its wisdom, on the measures most conducive to the public welfare.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and other Inhabitants of the County of *Missiskoui*.

Petition from the County of Gaspé for a change of the places where the Elections are held;

A Petition of divers Proprietors and others, of the County of *Gaspé*, to the Westward of *Pointe au Maquereau*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Thibaudeau*, and the same was received and read; setting forth:—That the Petitioners, although apparently in the enjoyment of the privilege of being represented in the Provincial Parliament, have in reality been deprived thereof by the proceedings of their pretended Representatives, who, with a view to favor certain Merchants interested in the Fisheries, and to secure for themselves their influence, have constantly selected as the places of Election, those places which are least populous, and which, by reason of their Geographical position, lying as they do in a Country intersected by numerous Rivers, and extremely backward with regard to its Internal Communications, present the greatest obstacles to the attendance of the mass of the Electors of the County of *Gaspé*: That the Petitioners have seen with pain, that the same mercenary and partial spirit which has dictated a great portion of the measures adopted with respect to the County of *Gaspé*, has influenced the suggestions made to the House, with reference to the selection of the places of Election in the new Counties of *Gaspé* and *Bonaventure*, when such places as *Point Saint Peter*, *Hope*, and *New-Richmond*, were appointed for that purpose: That the Petitioners humbly submit to the House, that under the provisions of the Act which divides the present County of *Gaspé* into two distinct and separate Counties, one of which is to be known as the County of *Gaspé*, and the other as the County of *Bonaventure*, *New-Carlisle* and *Carleton* in the County of *Bonaventure*, are, by their Geographical position, by their population, and more particularly by reason of the manner in which the whole population of the said County of *Bonaventure* is distributed, the only two places adapted to become the theatre of Elections, and those at which the Electors can with the least inconvenience avail

signataires, et qu'aucun Certificat n'a en conséquence été annexé et joint à la dite Pétition: A ces causes, le Pétitionnaire conclut respectueusement à ce que, vu le manque de cette formalité expressément requise par la Loi, il plaise à la Chambre de déclarer qu'il ne sera point procédé ultérieurement sur la dite Pétition des Electeurs d'*Yamaska*.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent de Privilèges et d'Elections. référée.

Pétition relative aux Lois des Chemins et aux Ecoles élémentaires;

Une Pétition des Habitans du Comté de *Bellechasse*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Bedard*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que dans le cours de la dernière Session du Parlement Provincial, les Pétitionnaires eurent l'honneur de faire application par Pétition au Président du Comité des Communications intérieures, feu Monsieur *Blanchet*, sur des griefs, à eux occasionnés par l'inefficacité de la Loi des Chemins: Que depuis ce tems, les Pétitionnaires continuent d'éprouver des torts de nature alarmante sur ce même objet. C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient la Chambre de vouloir bien prendre de nouveau des mesures à ce sujet et sur celui des Ecoles élémentaires; pour, la Législature, décider dans sa sagesse, ce qu'elle croira le plus avantageux pour le Public.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition des Magistrats, Officiers de Milice, et autres Habitans du Comté de *Missiskoui*. référée.

Pétition du Comté de Gaspé, pour un changement des places où se tiennent les Elections;

Une Pétition de divers Propriétaires, et autres, du Comté de *Gaspé*, à l'Ouest de la *Pointe au Maquereau*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Thibaudeau*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires, quoique jouissant en apparence du privilège d'être représentés dans le Parlement de cette Province, en ont été réellement privés par le fait de leurs prétendus mandataires, qui, dans la vue de favoriser quelques Négocians intéressés dans les Pêcheries, et de se ménager leur influence, ont toujours choisi, par la tenue des Elections, les endroits les moins peuplés, et qui, par rapport à leur position géographique, offrent dans un pays intersecté de nombreuses rivières, et extrêmement retardé dans ses communications intérieures, les plus grands obstacles à la masse des Electeurs du Comté de *Gaspé*: Que les Pétitionnaires ont vu avec douleur que le même esprit mercenaire et partial qui a dicté un grand nombre de mesures concernant le Comté de *Gaspé*, a présidé aux suggestions faites à la Chambre sur le choix des endroits propres à tenir les Elections dans les nouveaux Comtés de *Gaspé* et de *Bonaventure*, en signalant comme tels la *Pointe Saint Pierre*, *Hope*, et *New-Richmond*: Que les Pétitionnaires soumettent humblement à la Chambre d'après que les dispositions de l'Acte qui divise le présent Comté de *Gaspé*, en deux Comtés distincts et séparés, dont l'un sous la dénomination de Comté de *Gaspé*, et l'autre sous celle de Comté de *Bonaventure*, *New-Carlisle* et *Carleton*, dans le Comté de *Bonaventure*, sont, par leur position géographique par leur population, et particulièrement par l'ensemble de la population du dit Comté de *Bonaventure*, les deux seuls endroits propres à devenir le théâtre des Elections, et où les Electeurs peuvent exercer leurs franchises électives avec le moins d'obstacles possibles: Que les Pétitionnaires pleins de confiance en la justice de leur cause, et en la libéralité du Parlement de cette Province, osent se flatter que la Chambre prendra leur humble

avail themselves of the Elective Franchise: That the Petitioners with full confidence in the justice of their cause, and in the liberality of the Provincial Parliament, venture to hope that the House will take their humble Petition into consideration, and confer on them a favor which must necessarily have so great an influence over their political existence.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Electors of the County of *Berthier*.

A Petition of divers Inhabitants of the Seigniories of *De Léry* and *La Cole*, and the Township of *Sherrington*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Hoyle*, and the same was received and read; setting forth:—That the Petitioners would be utterly wanting in their duty, were they, at the present moment, to refrain from expressing their warmest and sincerest acknowledgement, for the benefits derived to the Province, and particularly to the County of *L'Acadie*, by the Act of the Ninth *George* the Fourth, Chapter seventy three, intituled, "An Act to make a new and more convenient division of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation thereof in the Assembly than heretofore," whereby a division of the different Counties hath taken place, with a full and entire satisfaction of the division of their County: That the Petitioners most respectfully suggest to the House the propriety of altering the said Act, as regards the said County, so far only, as to the place of Election: That the said County comprises the Seigniories of *De Léry* and *La Cole*, and the Township of *Sherrington*, forming a large extent of territory, and containing a numerous population, which is susceptible of a very rapid increase, considering the great quantity of fertile Lands which are yet to be conceded; there are already erected in the said County, three Parishes, namely, *Saint Cyprien*, *Saint Valentin*, and *Saint Edouard*; the present place of Election is at *Blairfindie*, which place is out of the County, and at a distance than more than thirty miles from the residence of some of the Inhabitants of the County, the Parish of *Saint Cyprien* being the most central and convenient place, the Petitioners are humbly of opinion, that that Parish should be made the place of Election: That the Petitioners avail themselves to represent to the House their situation and wants of their County: The first object to which they beg to call the attention of the House, is that of the Internal Communication of the said County, being principally formed of new Settlements, is more particularly in want of Roads than a County since long settled: The Petitioners take the liberty to observe that the actual mode of opening Roads as established by Law, is too expensive, and attended with too much delay to the Inhabitants, so much so, that to the knowledge of the Petitioners (owing to the causes above mentioned) a great part of the said County hath been retarded in its Agricultural advancement; to obviate this very great evil, the Petitioners would submit to the House the propriety of having in each Parish of the Province, the Inspectors of Roads to act as Deputy Grand Voyer, whose duty and fees might be regulated by an Act of the Legislature to that effect, much upon the same principle as that which regulates the Fence Viewers, &c., this mode of opening Roads would give more satisfaction, as it would be less expensive, and attended with no delays; the Petitioners are of opinion that more Roads would be opened in the course of one year, was the proposed change to take place, than there would be under the present system in five years.—The second object

humble Pétition en sa sérieuse considération, et leur accordera une faveur qui doit influer si puissamment sur leur future existence politique.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Electeurs du Comté de *Berthier*.

Une Pétition de divers Habitans des Seigneuries de *De Léry* et *La Cole*, et du Township de *Sherrington*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Hoyle*, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires croiraient manquer à leur devoir si, dans le moment présent, ils ne témoignaient leur reconnaissance pour les avantages qu'a reçus la Province, et particulièrement le Comté de *L'Acadie*, de l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre soixante et treize, intitulé, "Acte pour faire une Division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant," en vertu duquel s'est effectuée la Division des différens Comtés, avec une parfaite et entière satisfaction de la Division de leur Comté: Que le dit Comté comprend les Seigneuries de *De Léry* et *La Cole*, et le Township de *Sherrington*, formant une grande étendue de terrain, et contenant une nombreuse population, susceptible d'une grande augmentation, vu la grande quantité de terres qui y restent encore à concéder, et qui par la suite ne laisseront pas que d'être d'une grande utilité à la Province: Que le seul changement que les Pétitionnaires croient nécessaire dans le nouveau Comté, est, par rapport au lieu de l'Election, qui se trouve avoir été fixé au Village de *Blairfindie*, qui se trouve dans le Comté de *Chambly*, à une distance de plus de trente milles de plusieurs des Electeurs du Comté de *L'Acadie*, tandis que le Village de la Paroisse de *Saint Cyprien*, se trouve au centre même du Comté; les Pétitionnaires supplient la Chambre de changer seulement, pour l'avantage des uns et des autres, le lieu de l'Election, vu que la population du dit Comté est suffisante pour rencontrer les vues qu'avait la Législature dans la passation du dit Acte: Le premier objet que les Pétitionnaires croient mentionner à la Chambre, est, que le Comté de *L'Acadie* est tout nouvellement établi; qu'il requiert plus fréquemment que tous les autres, pour les Communications intérieures, la visite du Grand-Voyer; que les frais exorbitans à la visite du dit Grand-Voyer, joints à la distance considérable d'où il réside du dit Comté, mettent les Pétitionnaires dans l'impossibilité absolue de se servir de son ministère; ce qui les prive des améliorations les plus nécessaires: Qu'il serait cependant très facile à la Législature de subvenir à cet inconvénient, en autorisant les Inspecteurs des Paroisses à remplir cette fonction, dont les honoraires pourraient être fixés par un Acte de la Législature, à peu près de la même manière que celui qui règle les Inspecteurs de fossés et de clôtures: Que les Pétitionnaires croient qu'en accordant leur demande, il se fera plus de progrès dans l'Agriculture durant deux années, qu'il ne s'en ferait pendant cinq ans, sous le système actuel: Qu'un autre objet qui est de la plus grande importance pour les Pétitionnaires, et auquel ils désirent appeler toute l'attention de la Chambre, est l'ouverture de nouveaux Chemins dans leur Comté, et l'amélioration immédiate de quelques-uns qui y sont actuellement ouverts: Le premier de ces chemins est un chemin commençant à l'extrémité nord du Township de *Sherrington*,

Pétition des Habitans de *De Léry*, *La Cole* et *Sherrington*, relative à différens objets, et demandant une aide pour des Chemins;

référé.

referred.

Pétition from Inhabitants of *De Léry*, *La Cole* and *Sherrington*, relating to various subjects, and praying an aid for Roads;

to which the Petitioners are desirous to call the attention of the House, is, that no part of the public money has yet been granted for that part of the Country which now forms the said County of *L'Acadie*, for the purpose of either improving or opening the Roads in the said County, the Petitioners feel confident that after having made known to the House the several extensive and useful Roads in the said County which required to be improved, the same liberality will be shewn to them that hath been shown to other Counties in their situation: The first of these Roads is the one commencing at the North-East of the Township of *Sherrington*, and leading through the center of the Seigniories of *De Léry* and *La Cole* to the Province Line, being a distance of nearly forty miles: In this distance, there are five miles of very low and marshy ground: The second Road, at the West part of the Seigniorie of *De Léry*, and extending to the Seigniorie of *La Cole*; two miles of this Road is through low and marshy ground; there is also a considerable Bridge over the Little River *Montreal*, which is in a decayed state, and requires to be rebuilt; this Road forms part of the shortest Stage Road from the *States* to *Montreal*: The third Road commencing at the Village of *Napierville*, running in a South West direction seven miles through the woods, intersects the Road leading to *Hemmingford*, at the Seigniorial Line between the Seigniories of *La Cole* and *De Léry*: The fourth Road, is that of the First Grand Line, from the Village of *Napierville*, leading to the River *Richelieu*,—on this Road there is a *Savanne* of about a mile and a half in extent: The fifth Road, commencing at the North West part of the Township of *Sherrington*, and leading through the said Township, to the Township of *Hemmingford*; this Road is about twelve miles long, through a swampy and stony ground,—this is one of the shortest roads from *Laprairie* to *Platsburgh*: That the Petitioners are humbly of opinion that a sum of Three thousand pounds would be sufficient to improve the above mentioned Roads, and put them in a perfect state of repair: That the Petitioners in common with the rest of the Province, have seen with deep regret the failure in the last Session of Parliament, of a Bill, intituled, “An Act to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned:” That the Petitioners fervently hope this salutary Act will again be brought forward in the present Session before the House, and that it will meet with more success, as the advantages which would be derived from such an Act, to the Province, both as regards the moral and private interest of its people, are incalculable.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of divers Inhabitants of the Township of *Hemmingford*, and part of the Seigniorie of *Beauharnois*.

Petition for an independent Trinity Board at Montreal.

A Petition of divers Merchants and others, interested in the Trade between *Quebec* and *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That great inconvenience is experienced, and a serious injury to the property of the City of *Montreal* is felt by the dependant state, in which its Harbour is placed, by being under the controul and superintendance of the Trinity House of *Quebec*: That though a Branch of the Trinity House has been established in *Montreal*, who have nominally the superintendance of the Harbour, yet in reality they are merely the Agents of the Board at *Quebec*, by whose orders only, and under whose Warrants, any expenditure is made

ton, passant au centre de la Seigneurie *De Léry*, dans le Village de *Napierville* et la Seigneurie *La Cole*, allant jusqu'à la ligne de Division du *Bas-Canada* et des *Etats-Unis*, formant à peu près quarante milles de distance: sur lequel chemin se trouvent cinq milles de savannes. Le second chemin part de la partie ouest de la Seigneurie *De Léry*, et communique à la Seigneurie *La Cole*; deux milles de ce chemin se trouvent être en savanne, avec un Pont considérable sur la Petite Rivière *Montréal*, qui est dans un très mauvais état, et qui demande à être rebâti, c'est le chemin le plus court pour communiquer aux *Etats-Unis*: Le troisième chemin, partant du Village de *Napierville*, dans la direction sud-ouest, passant dans le bois une distance de sept milles, communique à la ligne qui sépare la Seigneurie *De Léry* et la Seigneurie *La Cole*, intersectant le chemin de *Hemmingford*: Le quatrième chemin qui commence à la première grande ligne du Village de *Napierville*, communique à la Rivière *Richelieu*, sur lequel chemin se trouve un mille et demi de savanne dans un très mauvais état: Le cinquième chemin commence à la partie nord-ouest du Township de *Sherrington*, coupant le dit Township pour communiquer au Township de *Hemmingford*; ce chemin contient douze milles de long, passant dans une savanne et un terrain rocheux et étant le chemin le plus court de *Laprairie* à *Platsburgh*: Que comme les Pétitionnaires ne peuvent subvenir à des frais aussi immenses, sans une aide pécuniaire, pour conduire les dits travaux à maturité, ils osent espérer d'après la libéralité que la Législature a montré en faveur des autres Comtés dans les dernières Sessions du Parlement Provincial, dans les octrois d'argent qu'elle a faits pour les Communications intérieures, que la Chambre voudra bien leur accorder, vu qu'ils n'ont jamais participé aux argens donnés par la Chambre pour ce sujet, et qu'il faudrait aux Pétitionnaires que la modique somme de trois mille Livres courant, pour mettre tous ces différens chemins non seulement praticables pour les Habitans du Comté, mais encore dans un état très convenable pour la commodité des Voyageurs: Que c'est avec un vif regret que les Pétitionnaires ont vu, que durant la dernière Session du Parlement, il se soit rencontré des obstacles à la passation d'un Bill intitulé, “Acte pour autoriser l'érection des Cours de Justice et Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées:” Que les Pétitionnaires espèrent cependant que la Chambre voudra bien prendre en considération et passer le dit Acte dans la présente Session, vu l'avantage inappréciable qui en résulterait pour tous les Comtés en général, et particulièrement pour le Comté des Pétitionnaires, vu l'éloignement de leur dit Comté de la Cité de *Montréal*, et les inconvéniens d'y communiquer dans certaines saisons de l'année.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel est référée la Pétition de divers Habitans du Township de *Hemmingford*, et partie de la Seigneurie de *Beauharnois*.

référé.

Une Pétition de divers Marchands, et autres intéressés dans le Commerce entre *Quebec* et *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue exposant: Qu'il résulte un dommage et des inconvéniens sérieux pour la prospérité de la Cité de *Montréal*, par suite de l'état de dépendance où est son Port, étant sous le contrôle et la surintendance de la Maison de la Trinité de *Quebec*: Que quoiqu'il ait été établi à *Montréal* une branche de la Maison de la Trinité, qui a nominellement la surintendance du Havre, il n'y a réellement qu'une simple agence du Bureau de *Quebec*, par les ordres et sous les ordonnances duquel se font toutes les dépenses pour l'amélioration de la navigation entre *Quebec* et *Montréal*:

Pétition pour un Bureau de la Trinité indépendant, à Montréal;

made for the improvement of the navigation between *Quebec* and *Montreal*: That it is somewhat anomalous to place the Harbour of one City under the controul of a body resident in another, at the distance of one hundred and eighty miles, and it cannot be expected that its interests will be so promptly attended to, by the Inhabitants of another commercial Emporium, as by its own residents: That the Petitioners taking into consideration the vast increase in the commerce of the City of *Montreal*, and the extension of its Wharves under the authority of the Provincial Legislature, are of opinion that an amendment of the Acts relating to the Trinity House, as far as they concern the City of *Montreal*, is absolutely required: That the Petitioners deem it essentially necessary that an efficient and complete Trinity Board, consisting of Master, Deputy Master and five Wardens, independent of those of *Quebec*, should be established in *Montreal*, to whom ought to be entrusted the power of making and publishing, under the sanction of the Administrator of the Government for the time being, all rules and regulations required for the proper navigation of the *Saint Lawrence* above *Quebec* and to *Montreal*, and for the preservation of good order in the Harbour of the latter City, and at whose disposal ought to be placed all the monies arising from the Trade between the two Cities, subject to the annual controul of the Provincial Legislature; and praying the House to take the premises into consideration, and grant such remedy as in its wisdom may seem meet.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Trade.

A Petition of the Trustees and Members of the *American Presbyterian Society of Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That it hath been decided in the Provincial Court of Appeals, that the Statute which requires the enregistrement of Marriages, Baptisms and Burials in *Lower Canada*, does not authorize the granting of Registers to any other Protestant Ministers, than those of the Established Churches of *England* and *Scotland*: That the adherence to the principle upheld by the decision aforesaid in His Majesty's Court of Appeals, is productive of the most serious privation and inconvenience to the *American Presbyterian Society* in the City of *Montreal*, which, although having been for a long time a regular established Congregation, professing the Presbyterian Faith and Form of Worship, under a regularly educated and ordained Clergyman, has, nevertheless, been prevented in obtaining from him, as their Pastor, the performance of those Clerical duties so essential to the well being of society; and praying the House to take into consideration the disabilities under which the said Society are placed, and to pass a Bill for their relief, authorizing their Pastor to solemnize Marriages, administer Baptisms, and bury the Dead, and to have for that purpose, Registers authenticated according to Law; and, also, giving to the Petitioners and their Successors in office, the privilege of holding in their office of Trustees, and for the benefit of the said Society, their House of Worship, a Parsonage House, and Grounds for the burial of the Dead, as well as the privilege, in their said capacity, of suing and being sued in all the concerns of the said Society.

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Gaspé*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Huot*, and the same was received and read; setting forth: That the enormous

*Montréal*: Qu'il y a une certaine anomalie à placer le Havre d'une Cité sous le contrôle d'un Corps résidant dans une autre, à la distance de cent quatre-vingt milles, et l'on ne peut s'attendre que les Habitans d'une autre ville marchande veilleront à ses intérêts avec autant de soin, que le feraient ses propres Habitans: Que les Pétitionnaires, considérant l'augmentation considérable du Commerce de la Cité de *Montréal*, et l'extension de ses Quais, sous l'autorité de la Législature Provinciale, sont d'avis qu'il est absolument nécessaire que les Actes qui ont rapport à la Maison de la Trinité, en autant qu'ils concernent la Cité de *Montréal*, soient amendés: Que les Pétitionnaires croient qu'il est absolument nécessaire qu'il soit établi à *Montréal* un Bureau de la Trinité complet et effectif, composé d'un Maître, d'un Député-maître et de cinq Syndics, indépendans de ceux de *Québec*, auxquels devra être confié le pouvoir de faire et de publier, sous la sanction de l'Administrateur du Gouvernement pour le tems d'alors les règles et réglemens nécessaires pour faciliter la navigation du *Saint Laurent*, entre *Québec* et *Montréal*, et pour la préservation du bon ordre dans le Havre de cette dernière Cité, et à la disposition desquels devront être placés tous les deniers provenans du Commerce qui se fait entre les deux Cités, sous le contrôle annuel de la Législature Provinciale; et demandant que l'exposé ci-dessus soit pris en considération, et qu'elle accorde tel remède que, dans sa sagesse, elle jugera convenable.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent de Commerce.

Une Pétition des Syndics et Membres de la Société Américaine Presbytérienne de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'il a été décidé par la Cour Provinciale d'Appel, que le Statut qui exige l'enregistrement des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le *Bas-Canada*, ne permet pas qu'il soit accordé des Régistres à aucun autre Ministre Protestant, qu'à ceux qui appartiennent aux Eglises établies d'*Angleterre* et d'*Ecosse*: Qu'une adhésion au principe, ainsi manifesté par cette décision de la Cour d'Appel de sa Majesté, a été la cause de privations et d'inconvéniens les plus graves pour la Société Américaine Presbytérienne de la Cité de *Montréal*, et malgré qu'elle ait depuis longtems existé comme Congrégation régulièrement établie, professant la Foi et le culte religieux de l'Eglise Presbytérienne, sous la direction d'un Ministre régulièrement élevé et admis aux ordres, les Pétitionnaires ont néanmoins été privés d'obtenir de lui comme étant leur Pasteur, l'accomplissement de ces devoirs religieux si essentiels au bien-être de la Société; et priant la Chambre, qu'après qu'elle aura pris en considération les incapacités sous lesquelles la dite Société se trouve placée, elle veuille bien passer un Bill pour leur secours, en autorisant leur Pasteur à célébrer les Mariages, administrer le Baptême et faire les Sépultures, et d'avoir à ces fins des Régistres cottés et paraphés suivant la Loi; et aussi d'accorder aux Pétitionnaires, Syndics et à leurs Successeurs en office le privilège de posséder au dit nom, et pour l'avantage de la dite Société, une Maison de Culte, un Presbytère, et des terrains pour y inhumer les morts, de même que le privilège en leur capacité susdite, de pouvoir intenter et défendre dans toutes affaires qui auront rapport à la dite Société.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Gaspé*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Huot*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les dépenses énormes qu'il faut faire pour

Pétition des Presbytériens Américains à *Montréal*, pour une aide.

Pétition du Comté de *Gaspé*, se plaignant des dépenses de la justice dans le dit Comté.

mous expenses of obtaining justice in the District of *Gaspé*, is a grievance, (for the relief of which the Petitioners look with confidence to the House,) being such in general as to render a loss of the debt preferable to a recourse at Law to the Provincial Court for the recovery of it, particularly when the debt is to a small amount: That it would be more conducive to the public convenience, and to the ends of justice in the said District, if a less expensive and more summary and expeditious mode of recovering small debts, not exceeding Ten pounds sterling, than at present exists by means of the Provincial Court, were provided by Act of the Legislature; and praying the House to take the subject into consideration, and pass an Act regulating the expenses of Justice in the said District, and diminishing the enormity of the Law charges at present incurred on a recourse to the Provincial Court of the said District, as well in cases over as under Ten pounds sterling, by reason of Fees exacted by its Officers; and, also, to make some other provision for the recovery of debts to the amount of Ten pounds sterling, than at present exists by a recourse to the said Provincial Court, either, by authorizing, under an Act of the Legislature, Commissioners for the purpose of hearing and determining cases to that amount; such Act, by a Schedule to be appended, fixing the mode of procedure and the costs and expenses to be incurred in any case, or in such other manner as the House in its wisdom shall devise.

Petition of the  
Gaoler at Que-  
bec for an in-  
crease of Salary.

A Petition of *John Jefferys*, Keeper of the Common Gaol of the City and District of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; setting forth: That, in May one thousand eight hundred and twenty eight, the Petitioner was appointed to the situation of Gaoler of the City and District of *Quebec*, and that on his appointment to that office, the Petitioner was required to give security to the Sheriff, in the sum of One thousand pounds, for the faithful discharge of the responsible duties assigned to him: That prior to his appointment to that office, there had always been received by his predecessors, certain fees, greatly exceeding in amount the Salary attached to the situation; these having been considered of doubtful legality, the Petitioner has been restrained from receiving them, whereby he has been deprived of emoluments which formed by far the greater part of his remuneration for the discharge of his arduous and responsible duties: That when the Petitioner applied for the situation, he considered that he was entitled to such fees in addition to the Salary permanently attached to the situation: That in all similar cases in *Great Britain*, where it had been deemed expedient to abolish such fees, a compensation in lieu thereof has been invariably granted; and the Petitioner prays the House will grant him similar indemnification: That the Petitioner thus, without receiving either fee or perquisite of any description, is limited to a Salary of one hundred and twenty five pounds per annum, which he trusts will appear to the House an inadequate remuneration, whether viewed in relation to a duty of such unceasing labour, risk and responsibility, or by comparison with the much larger incomes received by persons holding similar situations under the circumstances before stated: That the disproportion of the Salary to the responsibility borne, will further appear when the House takes into consideration the insecurity of the present Building; when he is considered responsible for the escape of Debtors, which may be inferred from the heavy amount of the security given, as well as for other persons placed in his charge: That the Petitioner would beg

pour obtenir justice dans le District de *Gaspé*, est un Grief dont les Pétitionnaires attendent avec confiance le soulagement de la Chambre; ces frais étant tels que généralement il vaut mieux perdre la dette que de recourir aux voies légales dans la Cour Provinciale pour les recouvrer, surtout lorsque la dette ne monte qu'à une petite somme: Qu'il serait plus avantageux pour la commodité publique et pour les fins de la Justice dans le dit District, si la Législature passait un Acte pour établir un mode moins coûteux et plus sommaire, que celui maintenant existant, pour le recouvrement des petites dettes n'excédant pas dix Livres Sterling; et demandant à la Chambre de prendre le sujet en considération, et de passer un Acte pour régler les frais de justice dans le dit District, et de diminuer les dépenses énormes auxquelles on est maintenant sujet en recourant à la Cour Provinciale du dit District, tant dans les causes au-dessus que dans celles au-dessous de dix Livres Sterling, à raison des honoraires exigés par ses Officiers; et aussi, de pourvoir à un autre moyen que celui qui existe maintenant pour le recouvrement des dettes de dix Livres Sterling, soit en autorisant, par un Acte de la Législature, des Commissaires à entendre et à juger les causes montant à cette somme, tel Acte étant accompagné d'une Cédula réglant le mode de procédure et les frais et dépens à être encourus dans chaque cause, ou de toute autre manière que la Chambre, dans sa sagesse, jugera convenable.

Une Pétition de *John Jefferys*, Gardien de la Prison Commune de la Cité et District de *Québec*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle l'jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'en l'année mil huit cent vingt-huit, le Pétitionnaire fut nommé à l'emploi de Geolier pour la Cité et District de *Québec*, et que lors de sa nomination à cet emploi, on exigea du Pétitionnaire un cautionnement envers le Schérif, au montant d'une somme de mille Livres cours actuel, sous la condition de remplir fidèlement les devoirs responsables qui lui étaient assignés: Qu'avant sa nomination à cet emploi, ses prédécesseurs avaient toujours perçu certains émolumens qui s'élevaient beaucoup au delà des appointemens qui sont attachés à cet emploi; mais que comme la légalité en avait été mise en doute, le Pétitionnaire s'est abstenu de les recevoir, et par là a été privé d'émolumens, lesquels en grande partie formaient la principale portion de sa rémunération dans l'accomplissement de ses devoirs difficiles et responsables: Que lorsque le Pétitionnaire fit la demande de cet emploi, il croyait avoir droit aux émolumens en question en addition aux appointemens permanens attachés à cet emploi: Que dans tous les cas semblables en *Angleterre*, où il a été jugé expédient d'abolir les émolumens, on a uniformément accordé en leur lieu et place une compensation; et priant humblement la Chambre de lui accorder une semblable indemnité; sans laquelle, le Pétitionnaire ne recevant ni honoraires ni rétributions d'aucune espèce, se trouve limité à ses appointemens de cent vingt-cinq Livres par année, qu'il espère que la Chambre regardera comme une rétribution insuffisante, soit qu'on le regarde sous le rapport d'un devoir qui demande un travail aussi continu, et qui expose à une responsabilité et à des risques aussi grands, soit qu'on le compare aux revenus bien plus considérables touchés par des personnes qui tiennent des situations semblables, sous des circonstances pareilles: Que la disproportion du salaire à la responsabilité encourue, paroîtra encore plus évidente, si la Chambre prend en considération l'insécurité du bâtiment actuel; tandis qu'il répond de la fuite des pri-

Pétition du  
Geolier à Qué-  
bec, pour une  
augmentation  
de salaire.

to bring under the notice of the House, the increase of duty in this populous District; the Register for the current year presents an account of five hundred and seventy eight committals, among which number are included, Maniacs, Insane persons, diseased Paupers, Military Convicts, and those sentenced to hard labour in the House of Correction: That the Petitioner, lastly, would beg leave to refer the House to the Presentments of the different Grand Juries that have been pleased to express their entire approbation of the regularity, discipline and cleanliness of the Prison, whilst under his charge, and the Petitioner would also remark that he has had the honor of receiving the most flattering testimonials from others, his superiors in office. The Petitioner therefore humbly prays that the House will be pleased to take his case into consideration, and grant him such increase of Salary as in its wisdom may seem meet.

A Petition of *Benjamin De Lagrave*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Bedard*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner, in the capacity of Quarter Master of the *Chambly* Division of Militia, while incorporated for active service during the late *American War*, between the twenty third September and twenty sixth November, one thousand eight hundred and thirteen, expended a sum of Thirty two pounds eleven shillings, for the use of the said Division of *Chambly*: That the Petitioner having repeatedly claimed the aforesaid sum from His Majesty's Government, and in the last instance from His Excellency the *Earl of Dalhousie*, formerly Governor of this Province, was informed that there were no funds from which the same could be paid, so that unless the Legislature come to his aid, the Petitioner must lose this sum, to him considerable, and which he expended for the good of the service. Wherefore, the Petitioner humbly prays the House may be pleased to take his Petition into its consideration, and to grant him the said sum, if in its wisdom, the House shall deem it expedient.

A Petition of the Members of the *Quebec Gaol Association*, whose names are thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Solicitor General, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have been associated since the month of May one thousand eight hundred and twenty nine, for the purpose of promoting Industry, Education and Moral improvement among the Prisoners in the Common Gaol of the District of *Quebec*, and have subscribed funds for effecting these purposes: That in the course of the year one thousand eight hundred and twenty nine, they found it indispensably necessary, in order to preserve order and decency among the female Prisoners in the House of Correction, that a Matron or Female Superintendent should be appointed, and that this necessity was admitted by the Sheriff; but it being found that the Funds appropriated by the Legislature did not admit of the expenditure necessary for this most indispensable object, the Committee of the said Association were under the necessity of providing for the same out of the Funds subscribed by the Members, and which were intended for other objects: That

sonniers pour dettes, ce que l'on peut conclure du fort cautionnement qu'il a donné, aussi bien que des autres personnes mises à sa charge: Que le Pétitionnaire désirerait amener sous la considération de la Chambre, l'augmentation du devoir dans ce District populeux; le registre de l'année courante présente un nombre de cinq cent soixante-et-dix-huit emprisonnements, parmi lesquels sont des maniaques, des insensés, des pauvres, des convicts militaires, et ceux condamnés aux travaux forcés dans la maison de correction: Que le Pétitionnaire en dernier lieu désirerait renvoyer la Chambre au rapport des différens grands jurys qui ont bien voulu exprimer leur entière approbation de la régularité, de la discipline et de la propreté de la prison, pendant le tems qu'elle a été sous ses soins, et le Pétitionnaire remarquerait aussi qu'il a eu l'honneur de recevoir les témoignages les plus flatteurs d'autres personnes, ses supérieurs en office. C'est pourquoi le Pétitionnaire prie humblement la Chambre, de vouloir bien prendre le cas actuel en considération, et de lui accorder telle augmentation de salaire, que dans sa sagesse, elle jugera convenable.

Une Pétition de *Benjamin De Lagrave*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Bedard*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire, en sa capacité de Quartier Maître de la Division de Milice de *Chambly*, lorsqu'incorporée pour le service actif durant la dernière guerre Américaine, entre le vingt-trois Septembre et le vingt-six Novembre mil huit cent treize, a fait dépense, pour la dite Division de Milice, d'une somme de trente deux Livres onze schelings courant: Que le Pétitionnaire ayant plusieurs fois réclamé cette somme du Gouvernement, et en dernier lieu de Son Excellence le Lord *Dalhousie*, ci-devant Gouverneur de cette Province, il lui fut répondu qu'il n'y avait aucuns fonds que l'on pût employer à cette fin, de sorte qu'à moins que la Législature ne vienne à son secours, le Pétitionnaire sera exposé à perdre cette somme, considérable pour lui, et qu'il avait dépensée pour le bien du service; et priant la Chambre de vouloir bien prendre la dite Pétition en sa gracieuse considération, et d'accorder au Pétitionnaire la dite somme, si dans sa sagesse, la Chambre le trouve convenable.

Une Pétition des Membres de l'Association de la Prison de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. le Solliciteur Général, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires sont associés depuis le mois de Mai mil huit cent vingt-neuf, à la fin d'encourager l'Industrie, l'Education et l'Amélioration des mœurs parmi les Pétitionnaires détenus dans la Prison Commune du District de *Québec*, et ont souscrit des fonds pour effectuer ces objets: Que dans le cours de l'année mil huit cent vingt-neuf, ils ont vu qu'il était absolument nécessaire, pour préserver l'ordre et la décence parmi les Prisonnières détenues dans la Maison de Correction, de nommer une Matrone pour les surveiller; et que le Shérif admit que cette nécessité existait; mais, voyant que les fonds que la Législature avait affectés, ne permettaient pas de faire la dépense nécessaire pour l'objet le plus indispensable, le Comité de la dite Association se trouva dans la nécessité de pourvoir à icelui à même les fonds souscrits par les Membres, et qui étaient destinés à d'autres objets: Que les Pétitionnaires ont aussi été obligés de continuer de pourvoir à cette

Petition of B. De Lagrave for reimbursement of a sum of money expended by him on Militia service.

Petition of the Quebec Gaol Association for an aid.

Pétition de B. De Lagrave, pour le remboursement d'une somme d'argent, par lui dépensée au service de la milice.

Pétition de l'Association de la prison de Québec, pour une aide.

That the Petitioners have, also, been obliged to continue this expenditure out of their very limited funds, until the twentieth day of August last, when the Sheriff was authorized by His Excellency the late Administrator of the Government to pay the Salary of the said Matron out of the monies appropriated by the Legislature for the House of Correction: That the supply of clothing for the female Prisoners in the House of Correction, being found insufficient in the year one thousand eight hundred and twenty nine, the Petitioners were further obliged in consequence of the aforesaid inadequacy of the Funds appropriated for that establishment, to advance a further sum for the purchase of such articles of clothing, as were indispensably necessary for the health of the Prisoners: That the sums so advanced by the Petitioners, in aid of the public appropriation, for the payment of a Matron, the purchase of clothing and other necessaries, amount to eighty two pounds; and as the expense was necessary for the preservation of decency, health and good order among the Prisoners, the Petitioners trust that the House will admit the justice of their claim to be re-imbursed the amount so advanced from Charitable Contributions made for other objects, and that the House will grant an aid accordingly.

Petition of  
Archdeacon  
Mountain  
relating to the  
Seignory of La  
Salle.

A Petition of the Venerable *George Jehosaphat Mountain*, Archdeacon of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Solicitor General, and the same was received and read; setting forth: That His late Majesty King *George* the Third, by His Letters Patent under the Great Seal of this Province, bearing date the twenty-second day of February, in the year of our Lord one thousand eight hundred and nine, was graciously pleased to grant to the late Lord Bishop of *Quebec*, his heirs and assigns for ever, certain Lots of Land situated in the Township of *Sherrington* in the District of *Montréal*, containing together about eight thousand acres, of which the said Lord Bishop subsequently sold and disposed of about four thousand acres to the late *James McCallum*, deceased: That about eleven years since, it became necessary that the said Lord Bishop should bring Actions of Ejectment against a number of persons who had possessed themselves of considerable portions of the Tract still belonging to His Lordship, being part of that granted by the said Letters Patent as aforesaid, under pretended Grants or Deeds of Concession from the Seignior of *La Salle*, and who insisted on holding them as "Censitaires" of that Seignory: That the necessity of bringing these actions had become urgent, as the period required by Law for the accomplishment of prescription in favor of the said persons had nearly elapsed; and the said Lord Bishop, for the preservation of his rights, and to maintain his Title, as derived from the Crown, was constrained to institute actions to the number of about sixty against the said persons, who had so possessed themselves of Lands belonging to him: Similar actions were also brought by Messieurs *McCallum* and *Languedoc*, deriving their rights under the same Letters Patent, to evict a number of persons in possession of Lands of which they had become proprietors under that Title, and to which a claim was also set up by those persons, under Grants from the Seignior of *La Salle*: That the legal Title of the Lord Bishop to the said Lands, as well as that of the other persons deriving their right under the said Letters Patent, being unquestionable, the said persons in possession thereof, found themselves unable to resist the actions brought against them on grounds of Law, and resorted successively to His Grace the Duke of *Richmond*, and to His Excellency the Earl of *Dalhousie*, as Governors in Chief of this Province, to obtain the interposition of the Government in their favor, with a view to an amicable arrangement by which they might be permitted to remain in possession

cette dépense sur leurs fonds très limités, jusqu'au vingtième jour d'Août dernier, temps auquel le Shérif fut autorisé par son Excellence le ci-devant Administrateur du Gouvernement, à payer le Salaire de la dite Matrone, sur les deniers affectés par la Législature pour la Maison de Correction: Que la provision des vêtements pour les Prisonnières de la Maison de Correction se trouvant insuffisante, dans l'année mil huit cent vingt-neuf, les Pétitionnaires, en conséquence de l'insuffisance susdite des fonds affectés pour cet établissement, furent obligés d'avancer une somme ultérieure pour acheter les articles d'habillement les plus indispensablement nécessaires pour la santé des Prisonnières: Que les sommes ainsi avancées par les Pétitionnaires, en aide de l'allocation publique pour le paiement d'une Matrone, et pour l'achat de vêtements et autres articles de nécessité, montent à quatre vingt-deux Livres; et que comme cette dépense était nécessaire pour préserver la décence, la santé et le bon ordre parmi les Prisonnières, les Pétitionnaires espèrent que la Chambre admettra que c'est avec justice qu'ils réclament le remboursement de la somme ainsi avancée sur des contributions charitables destinées à d'autres objets, et qu'elle accordera une aide en conséquence.

Une Pétition du Vénérable *George Jehosaphat Mountain*, Archidiacre de *Québec*, dont le nom y est sousigné, a été présentée à la Chambre par M. le Solliciteur-Général, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'il a gracieusement plu à feu Sa Majesté *George* Trois, par Lettres Patentes sous le Grand-Sceau de cette Province, en date du vingt-deuxième jour de Février de l'année de notre Seigneur mil huit cent neuf, d'accorder au feu Lord Evêque de *Québec*, ses Héritiers et ayant cause, pour toujours, certaine étendue de terre située dans le Township de *Sherrington*, dans le District de *Montréal*, contenant en tout environ huit mille acres, sur laquelle quantité le dit Lord Evêque a ensuite vendu et disposé d'environ quatre mille acres au feu *James McCallum*: Qu'il y a onze ans, ou environ, le dit Lord Evêque s'est trouvé forcé d'instituer des actions de déguerpissement contre un nombre de personnes qui s'étaient emparé d'une sorte partie des terres en la possession de sa Seigneurie, et formant partie de celles accordées par les dites Lettres Patentes comme susdit, en vertu de prétendus contrats de concession du Seigneur de *La Salle*, lesquels persistaient à les garder en qualité de Censitaires de cette Seigneurie: Qu'il devenait de nécessité urgente d'instituer ces actions, vu que le tems requis par la loi était au moment d'expirer, et rendait ces personnes habiles à plaider prescription; et le dit Lord Evêque, pour maintenir ses droits et son titre, tel que reçu du Roi, a été contraint d'instituer ces actions au nombre d'environ soixante, contre les dites personnes qui avaient pris des terres qui lui appartenaient: Que de semblables actions ont été de même instituées par Messieurs *McCallum* et *Languedoc*, jouissant de leurs droits en vertu des mêmes Lettres Patentes, à l'effet de faire déguerpir nombre de personnes en possession de terres dont-ils étaient devenus propriétaires en vertu de ce titre, et de même réclamées par ces mêmes personnes, s'appuyant sur des contrats de concession de la part du Seigneur de *La Salle*: Que le titre légal du Lord Evêque aux dites terres, ainsi que ceux des autres personnes jouissant de leurs droits en vertu des dites Lettres Patentes, ne pouvant être disputé, les dites personnes se trouvant en possession des dites terres, s'aperçurent qu'elles ne pouvaient soutenir d'après la loi les actions instituées contre elles, et s'adressèrent respectivement à Sa Grace le Duc de *Richmond*, et à Son Excellence le Comte de *Dalhousie*, Gouverneurs en Chef de cette Province, à l'effet d'obtenir que le Gouvernement vint à interposer en leur faveur, et qu'un arrangement amical pût

Pétition de  
l'Archidiacre  
Mountain rela-  
tive à la  
seigneurie de  
La Salle.

possession of the said Lands: That proposals were repeatedly made by the Government of this Province to the late Lord Bishop, as well as to the other persons deriving their rights under the said Letters Patent, to enter into such an arrangement, and various plans and modes of indemnity and adjustment were at different times entertained and had under consideration; in consequence of which the said Lord Bishop was induced, from time to time, and under a belief that a satisfactory arrangement might be accomplished, to suspend proceedings in the said actions: That certain terms for a settlement of these differences, including an indemnity to the said Lord Bishop, and the Assigns of the other Grantees of the Crown, for a surrender of their Title in favor of the said "Censitaires," were proposed on the part of His Majesty's Government in the Spring of the year one thousand eight hundred and twenty-two, to which terms the said Lord Bishop, and the Assigns of the other Grantees of the Crown, consented to accede, provided the costs incurred by them in the said actions were reimbursed to them: That the reasonableness of reimbursing to the Plaintiffs their costs, in the actions brought as above mentioned, could admit of no question, as they had been unavoidably incurred for the purpose of maintaining a Title acknowledged to be legal, and ensuring success in the said actions, which must otherwise have been defeated; and it was evidently just that the costs should be paid by the said Defendants, who had rendered them necessary, and who, by the proposed arrangement, would be maintained in possession of the Lands in dispute, under a Title acknowledged to be illegal: But the Defendants in the said actions, nevertheless, refused to pay the costs of the said Plaintiffs, in consequence of which the arrangement proposed by His Majesty's Government could not be effected, it being made a *sine quâ non* condition of any such arrangement, by the said Plaintiffs, that the said costs should be reimbursed and paid to them: That thereupon the Plaintiffs in the said actions, in the Terms of June and October, proceeded with diligence and activity in the prosecution of the said actions, in order to bring them to a conclusion, and obtain a legal determination on the alleged respective Titles of the Parties; and they had reason to expect that in the Term of February, or at furthest of April one thousand eight hundred and twenty-three, such a determination could be obtained: That the said persons Defendants in the said actions, foreseeing that the effect of such proceedings therein must be the rendering of Judgments against them, and their consequent ejection from the Lands in question, thought it advisable, in the interval between the Term of October one thousand eight hundred and twenty-two, and the Term of February one thousand eight hundred and twenty-three, to apply to the House of Assembly for relief, and as the only impediment to an arrangement satisfactory to all parties had been the payment of the costs of the Plaintiffs in the said actions, it is to be presumed, they expected the House of Assembly would furnish the means of paying those costs: That accordingly, on the sixteenth of January one thousand eight hundred and twenty-three, a Petition on behalf of the said persons was presented to the House of Assembly, in which the payment of the costs of the said Plaintiffs was in express terms stated to be the only obstacle in the way of an adjustment of differences satisfactory to all parties, and in which they expressly declare their willingness to pay their own costs, that is, the costs they had incurred in defending the said actions: That the said Petition having been referred to a special Committee, the Plaintiffs in the said actions were requested to attend before the said Committee, and were respectively asked by the Committee, whether they would agree to the proposed arrangement, and withdraw their said actions, on condition that the said costs should be paid to them, to which proposal Messieurs *M<sup>r</sup> Callum* and *Lan-guedoc*,

pût avoir lieu, qui les mît à même de rester en possession de leurs terres. Que le Gouvernement de cette Province a, en diverses instances, offert des propositions au feu Lord Evêque, ainsi qu'aux autres personnes jouissant de leurs droits en vertu des dites Lettres Patentes, pour venir à des arrangements, et que divers plans et modes d'indemnités ont été en divers temps projetés, et même pris en considération: Qu'en conséquence le dit Lord Evêque a été induit et porté à croire, qu'un arrangement satisfaisant pourrait avoir lieu, de nature à suspendre tous les procédés dans les dites actions: Que certains termes pour parvenir à un accord sur ces différends, y compris une indemnité en faveur du dit Lord Evêque et ses ayant cause, et des autres Concessionnaires de la Couronne, pour un abandon de leurs titres en faveur des dits Censitaires, ont été proposés au Printemps de l'année mil huit cent vingt-deux, et que le dit Lord Evêque et ses ayant cause, et les autres Concessionnaires de la Couronne, ont consenti d'accéder aux dits termes, pourvu que les frais faits pour instituer les dites actions leurs fussent remboursés: Que les demandeurs fussent remboursés des frais faits pour instituer les actions ci-dessus mentionnées, n'était rien que de raisonnable, et n'admettait aucun doute, vu qu'ils n'avaient de toute nécessité été encourus que pour maintenir un titre reconnu légal, et assurer la réussite des dites actions; lequel titre, sans cette démarche, aurait été perdu, et aurait été déclaré nul pour toujours et à jamais. Et il n'était que juste et raisonnable que les frais vinssent à être payés par les dits défendeurs, qui seuls les avaient rendus nécessaires, et qui, par les arrangements proposés, se trouvaient maintenus dans la possession des terres en dispute, quoique les possédant en vertu d'un titre reconnu et déclaré illégal. Mais les défendeurs dans les dites actions refusèrent néanmoins les frais aux dits demandeurs, et par conséquent l'arrangement proposé par le Gouvernement de Sa Majesté ne put s'effectuer, étant une condition *sine quâ non* de tel semblable accord de la part des dits demandeurs, que les dits frais leur seraient remboursés et payés. Que sur ces refus, les demandeurs dans les dites actions ont procédé dans les Termes de Juin et d'Octobre mil huit cent vingt-deux, à la poursuite d'icelles, avec toute la diligence et activité possibles, afin de les amener à conclusion, et obtenir une décision légale sur les divers titres produits par les parties; et ils avaient toute raison d'espérer que telle décision serait obtenue et adjugée dans les termes de Février ou d'Avril mil huit cent vingt-trois, au plus tard: Que les dites personnes, Défendeurs dans les dites actions, prévoyant que le résultat de telles procédures seroit que jugement seroit rendu contre elles, et qu'elles seroient tenues de déguerpir de dessus les terres en question, jugerent convenable, durant l'intervalle entre le Terme d'Octobre mil huit cent vingt-deux, et celui de Février mil huit cent vingt-trois, de s'adresser à la Chambre d'Assemblée, pour en obtenir soulagement; et vu que le seul obstacle pour parvenir à un arrangement satisfaisant entre les parties concernées n'était que l'acquit ou paiement des frais encourus par les demandeurs dans les dites actions, il est à présumer qu'ils se flattaient que la Chambre d'Assemblée fournirait finalement les moyens pour payer ces frais: Qu'en conséquence, une Pétition au nom des dites personnes a été présentée à la Chambre d'Assemblée, le seizième Janvier mil huit cent vingt-trois, par laquelle il était exprimé, en termes clairs et précis, que le seul obstacle qui existait pour parvenir à un accord satisfaisant entre toutes les parties, était le paiement des frais encourus par les dits demandeurs, et ils exprimaient en outre, et d'une manière expresse, qu'ils étaient prêts et disposés à payer leurs propres frais, c'est-à-dire, les frais qu'ils avaient encourus pour défendre les dites actions: Que la dite Pétition ayant été référée à un Comité Spécial, les demandeurs dans les dites



*guedoc*, two of the said Plaintiffs, in person, and the Petitioner on behalf of the Lord Bishop, the other Plaintiff, declared their willingness to accede; and the Committee afterwards reported to the House that, in order to effect the proposed arrangement, these costs ought to be advanced and paid out of the public Purse: In this Report, and in the proceedings of the Committee, the whole House afterwards concurred, and a Bill was introduced, and subsequently passed by the Legislature, for carrying into effect the said agreement, of which it had been made as aforesaid an essential condition that the costs of the said Plaintiffs should be paid, and for the performance of which condition the faith of the Legislature itself had thereby become pledged to them: It is true, the Petitioner begs leave to state, that in the Report of the said Committee they recommend not only the payment of the costs due to the said Plaintiffs, but also those of the Defendants; but this last recommendation was made without any solicitation by these persons that such a favor should be conferred on them, and notwithstanding their declared willingness to pay their own costs: That in the same Session an Address was presented to His Excellency the Earl of *Dalhousie*, by which His Excellency was prayed "to advance out of the appropriated monies in the hands of the Receiver General, a sum not exceeding the sum of five thousand pounds currency, to be applied to defray such necessary and legal costs as should be taxed in due course, and disbursements, as well those incurred by the Grantees of the Crown as those incurred by the persons claiming as tenants of *La Salle* or of the adjoining Seigniories, in the several actions instituted with respect to the Lands aforesaid, whether the same were actually pending, or have been heretofore disposed of by Judgment in His Majesty's Court of King's Bench for the District of *Montreal*, or in the Court of Appeals in this Province, since the twenty-second day of February one thousand eight hundred and nine, on being satisfied that such actions have been wholly discontinued and withdrawn, and that the rights which might be claimed by virtue of such Judgments heretofore rendered have been abandoned; and by their said Address the House assured His Excellency, that they would make good the said sum or such part thereof as might be so expended for that purpose:" That the said Plaintiffs, confiding in the agreement entered into by them with the Committee of the House of Assembly as aforesaid, and with the House itself, by its subsequent concurrence in the proceedings of the Committee, and its sanction of them, and considering the faith of the Legislature to be pledged to them for the performance of the condition on which they had agreed to surrender their legal rights, and to the extinguishment of their title, proceeded *bonâ fide* to carry into effect the said agreement, by surrendering and consenting to the revocation of their legal title under the Letters Patent aforesaid, and by withdrawing the actions which they had instituted, and which were then pending as aforesaid, in consequence whereof the said persons, for whose benefit the Government and Legislature had interfered, received all the relief they solicited. But after the said Plaintiffs had thus honorably executed their part of the said agreement, these same persons, or rather their Attornies in the above actions, opposed the payment of the taxed costs of the said Plaintiffs out of the five thousand pounds which had been voted as aforesaid, upon the ground that that sum would not be sufficient, after the payment of the Plaintiffs' costs, to pay also the costs which they claimed. This opposition, as well as the differences which then prevailed respecting appropriations of the Public Revenue, had the effect of delaying the payment of the Plaintiffs' said costs. But, notwithstanding this delay, the most perfect confidence was reposed by the said Plaintiffs

dites actions furent requis de se rendre auprès du dit Comité, et il leur fut respectivement demandé par le Comité, s'ils étaient disposés à accepter l'accord proposé, et à retirer leurs dites actions, à condition que les dits frais leur seraient remboursés et payés: Messieurs *McCallum* et *Languedoc*, deux des dits demandeurs, et le Pétitionnaire, au nom du Lord Evêque, aussi demandeur, déclarèrent qu'ils étaient prêts à accepter la dite proposition: le Comité fit ensuite rapport à la Chambre, que pour parvenir à mettre à exécution l'accord en question, ces frais devaient être avancés et payés hors et des deniers de la bourse publique. La Chambre concourut ensuite dans ce Rapport, et les procédés du Comité, et un Bill fut en conséquence introduit et passé par la Législature, pour mettre à exécution le dit accord, dont la condition expresse, comme susdit, était que les frais des demandeurs seraient payés, et que par cet Acte la Législature devenait et se rendait de bonne foi responsable envers eux, et se faisait fort de voir que la condition en fût remplie: Que le Pétitionnaire prend la liberté de soumettre, qu'il est bien vrai, que par le Rapport du dit Comité, il recommande non seulement de payer les frais dus aux demandeurs, mais aussi ceux des défendeurs; mais cette recommandation a été faite, sans que ces personnes eussent sollicité une telle faveur, et nonobstant qu'elles eussent déclaré désirer payer leurs propres frais: Que durant la même Session, une Adresse a été présentée à Son Excellence le Gouverneur en Chef, "prieant Son Excellence de vouloir bien avancer, sur les argens non-appropriés qui sont ou pourront se trouver entre les mains du Receveur-Général, une somme n'excédant pas celle de cinq mille Livres courant, pour être employée pour défrayer les frais nécessaires et légaux taxés, tant ceux qui auront été encourus par les Concessionnaires de la Couronne, que ceux qui ont été encourus par les personnes réclamant comme Censitaires de *La Salle*, ou des Seigneuries adjacentes, dans les diverses actions intentées par rapport aux dites terres, soit qu'elles soient actuellement pendantes ou qu'elles aient été décidées par jugement dans la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour le District de *Montréal*, ou dans la Cour d'Appel de cette Province, depuis le vingt-deuxième jour de Février mil huit cent neuf, lorsqu'il sera assuré que ces actions ont été entièrement discontinuées et retirées, et les droits qui pourront être réclamés en vertu de tels jugemens déjà rendus ont été abandonnés;" et la Chambre, par la dite Adresse, concluait en assurant son Excellence, "quelle serait bon de la dite somme, ou de telle partie qui pourra être ainsi dépensée pour cette fin:" Que les demandeurs, se reposant sur l'accord consenti entr'eux et le Comité de la Chambre d'Assemblée, comme susdit, et ensuite avec la Chambre même, en vertu de son concours et de sa sanction ultérieure des procédés du Comité, et considérant que la bonne foi de la Législature se trouvait engagée envers eux, et se trouvait liée de remplir la condition expresse, et qui seule les avait induits à se désister de leurs droits légaux, et à l'amortissement de leur titre, procédèrent de bonne foi, à mettre le dit accord à exécution, en renonçant et consentant à ce que leur titre légal sous Lettres Patentes, comme susdit, fût révoqué, et que les actions qu'ils avaient instituées, et pendantes alors en Cour, comme susdit, fussent retirées: en conséquence les personnes pour lesquelles le Gouvernement et la Législature s'étaient intéressées retirèrent les avantages sollicités de leur part: mais les dits demandeurs après avoir ainsi honorablement mis à exécution cette partie du dit accord, rent extrêmement surpris de voir que ces personnes, ou plutôt leurs Procureurs dans les dites actions, opposèrent le payement des frais taxés des dits demandeurs, sur la somme de cinq mille Livres courant, qui avait été ainsi

Plaintiffs in the honor and justice of His Majesty's Government, and of the Legislature; and they never doubted for an instant that the payment, though delayed, would be made to the full extent of their right under their agreement aforesaid. With such impressions, it was with extreme surprize that the said Plaintiffs, after the publication of the Laws of the Session of one thousand eight hundred and twenty five, perceived that in an Act of that Session, intituled, "An Act to appropriate a certain sum of money there-  
 " in mentioned, for the purpose of reimbursing cer-  
 " tain costs incurred by the Grantees of the Crown  
 " and the *Censitaires of La Salle,*" a clause had been introduced, which, if executed, would be a breach of the public faith pledged to the said Plaintiffs as aforesaid. By this clause it is enacted, "that in case the said sum of five thousand pounds should not be sufficient to pay in full the amount of legal costs so taxed, the said sum should be distributed in equal proportions *au marc la livre,* among all the parties having a right to the said costs," &c. This clause, which, from the Title of the Act, it could not be expected, would be found in it, the Petitioner will observe, rescinds the condition on which the agreement aforesaid was made, and for which the public faith was pledged as aforesaid, by declaring that the Plaintiffs in the said actions shall receive, not the whole of their taxed costs, as secured to them by that condition, but a part of them only, and confers on the Defendants in the actions referred to an advantage, to the prejudice and injury of the said Plaintiffs, and of their previously established right: That the Petitioner begs leave to state, that the said Plaintiffs were wholly unaware that it was intended to introduce any such clause in the said Act, and did not become informed that there was such a clause in it till after the said Act was passed, nor was any notice even given that such a clause would be applied for. Soon after the passing of the said Act, in May one thousand eight hundred and twenty five, the Attornies of the Defendants endeavoured to enforce the execution of the clause now referred to, and gave notice to the Plaintiffs to appear before the Justices of His Majesty's Court of King's Bench at *Montreal*, and produce before them their Bills of Costs, in order that a distribution of the said sum of five thousand pounds might be made, pursuant to the said clause. This proceeding was resisted on the part of the Plaintiffs, and, after hearing the parties, the Honorable The Chief Justice, and one of the Justices of His Majesty's Court of King's Bench at *Montreal*, made the following order on the Defendants' application: "Having heard the  
 " applicants on the within Petition," (*i. e.* the application of the Defendants for a distribution *au marc la livre,*) "and also *James Stuart*, Esquire, the Attorney  
 " of the Grantees of the Crown, who stated, that, as  
 " the rights of the said Grantees had not been secured  
 " to them by the Statute in question, he therefore de-  
 " clined to appear, or to submit any Bills of Costs on  
 " their behalf, or to accede to any Judgment of distribu-  
 " tion under the said Statute: and inasmuch as the  
 " authority given to the Judge under the said Sta-  
 " tute extends to the making of such judgment of dis-  
 " tribution, on the Bills of Costs which shall be submit-  
 " ted by the respective parties, but does not autho-  
 " rize to proceed *ex parte*, or to exclude the right  
 " of either party to produce his taxed Bills of Costs,  
 " We are, therefore, of opinion that we cannot pro-  
 " ceed to make the distribution demanded under the  
 " said Petition." In consequence of this determination, the parties agreed to a provisional distribution, sanctioned by His Majesty's said Chief Justice and Justices of the Court of King's Bench, in the words following: "The parties in the causes referred to in the  
 " above decision, that is to say, *James Stuart* and Jo-  
 " *seph*

ainsi votée comme susdit, sur le principe que cette somme ne serait pas suffisante pour couvrir les frais des demandeurs, et payer ensuite ceux qu'ils réclamaient. Cette opposition, ainsi que les différends qui alors existaient concernant les appropriations du Revenu Public, eurent l'effet de retarder le payement des dits frais des demandeurs; mais, nonobstant ce délai, les dits demandeurs n'ont cessé de reposer la plus parfaite confiance en l'honneur et la justice du Gouvernement de Sa Majesté, et de la Législature, et n'ont jamais mis en doute pour un instant, que le payement, quoique pour le moment retardé, serait finalement fait pour le montant en entier de leurs droits, conformément au susdit accord. Ainsi convaincus, les demandeurs s'aperçurent avec la dernière surprize, sitôt après la publication des Lois de la Session de l'année mil huit cent vingt-cinq, qu'un Acte de cette Session avait été passé, intitulé, "Acte pour appro-  
 " prier une certaine somme d'argent, y mentionnée,  
 " pour défrayer certains frais faits par les Concession-  
 " naires de la Couronne et les Censitaires de *La Salle,*" et qu'une clause y avait été introduite, laquelle mise en exécution serait une violation de la foi publique envers les dits demandeurs comme susdit. Par cette clause, il est statué "Que dans le cas où la dite somme de cinq  
 " mille Livres courant, ne serait pas suffisante pour  
 " payer en entier le montant des dits frais de justice,  
 " ainsi taxés, la dite somme serait répartie au marc la  
 " Livre entre toutes les parties ayant droit aux dits  
 " frais, &c. &c. &c." Cette clause que l'on pouvait guère croire devoir s'y trouver, d'après le Titre même de l'Acte, annulle, suivant l'observation du Pétitionnaire, la condition sur laquelle est appuyé le susdit accord, et pour laquelle la foi publique se trouvait engagée comme susdit, en déclarant que les demandeurs dans les dites actions ne recevraient pas en entier le montant de leurs frais taxés, ainsi qu'assuré par cette condition, mais simplement une proportion d'iceux, et par là accorde aux défendeurs, concernés dans les dites actions, un avantage au préjudice et détriment des dits demandeurs, et contraire à leur droit préalable établi: Que le Pétitionnaire supplie qu'il lui soit permis d'exposer que le dit Lord Evêque, et ose avancer que les autres demandeurs n'avaient nullement idée qu'une semblable clause serait introduite dans le dit Acte, et n'ont jamais été informés qu'une telle clause dût y être introduite, si ce n'est après la passation de l'Acte, et n'ont jamais reçu notice qu'une telle clause dût être proposée. Peu de tems après la passation du dit Acte, en Mai mil huit cent vingt-cinq, les Procureurs des défendeurs prirent les mesures nécessaires et firent leurs efforts pour mettre à exécution la clause ci-dessus mentionnée, et donnèrent notice aux demandeurs de comparaître devant les Juges de la Cour du Banc du Roi de sa Majesté à *Montréal*, et là produire leurs mémoires de frais de Justice, afin qu'une distribution de la dite somme de cinq mille Livres courant fût faite, conformément à la dite clause. Les demandeurs crurent devoir s'opposer à ce procédé, et l'Honorable Juge en Chef et l'un des Juges de la Cour du Banc du Roi de sa Majesté à *Montréal*, après avoir entendu les parties, dressèrent l'ordre suivant, à la demande des défendeurs: "Après avoir  
 " entendu les supplians sur le mérite de leur Requête,  
 " (c'est-à-dire, la demande des défendeurs pour une dis-  
 " tribution au marc la Livre) "et aussi *James Stuart*,  
 " *Ecuyer*, Procureur des Concessionnaires de la Cou-  
 " ronne, lequel a exposé que comme les droits des Con-  
 " cessionnaires ne leur étaient pas assurés par le Statut  
 " en question, il déclinaient en conséquence de comparaître  
 " ou soumettre leurs noms à aucun mémoire de frais de  
 " justice, ou accéder à aucun jugement en vertu du dit  
 " Statut; et vu que l'autorité accordée au Juge par le  
 " dit Statut ne s'étend qu'au jugement de distribution  
 " sur les mémoires de frais de justice qui seront soumis  
 " par les parties respectives, mais à non à procéder *ex-*  
 " *parte*

“ *seph Bedard*, Esquires, representing the Plaintiffs, the  
 “ Grantees of the Crown and their assigns, and  
 “ *Frederick Auguste Quesnel* and *Michael O’Sullivan*,  
 “ Esquires, representing the Defendants, commonly  
 “ designated by the name of the *Censitaires* of *La*  
 “ *Salle*, by and in respect of whom the question re-  
 “ specting the payment of costs under the Statute a-  
 “ bove mentioned has been raised, being respective-  
 “ ly willing to submit to the Legislature, at its next  
 “ Session, the determination of their difference as to  
 “ the fund out of which the said costs are to be paid,  
 “ and to leave in the hands of the Receiver General  
 “ of this Province, so much of the five thousand  
 “ pounds mentioned in the said Statute as may be  
 “ necessary to cover the amount of the sum in dispute  
 “ between them the said parties, have agreed that the  
 “ following payments be provisionally made, from  
 “ and out of the said sum of five thousand pounds,  
 “ that is to say ; that there be paid to the said *James*  
 “ *Stuart*, as representing the Lord Bishop of *Quebec*,  
 “ *James McCallum*, Esquire, *François Languedoc*, Es-  
 “ quire, and *Nathaniel Douglass*, the sum of two thou-  
 “ sand five hundred and twenty pounds, on account,  
 “ and in part payment and satisfaction of the said  
 “ costs due to them in their actions against the said  
 “ persons commonly designated by the name of the  
 “ *Censitaires* of *La Salle*, under and in pursuance of the  
 “ arrangement and agreement in that behalf, which  
 “ preceded the making of the said Statute ; to the  
 “ said *Joseph Bedard*, as representing the said *François*  
 “ *Languedoc*, in part of his said actions, the sum of  
 “ five hundred and ninety two pounds, on account and  
 “ in part payment of the costs due to the said *Fran-*  
 “ *çois Languedoc*, in which the said *Joseph Bedard* acted  
 “ as his Attorney ; to the said *Frederick Auguste Ques-*  
 “ *nel*, the sum of eight hundred and six pounds fif-  
 “ teen shillings, in part payment and satisfaction of the  
 “ costs incurred by the said *Censitaires* of *La Salle*, in  
 “ the actions brought against them by the said Gran-  
 “ tees of the Crown and their assigns, in which the  
 “ said *Frederick Auguste Quesnel* acted as their Attor-  
 “ ney ; and to the said *Michael O’Sullivan*, the sum of  
 “ five hundred and twenty four pounds, in part pay-  
 “ ment and satisfaction of the costs incurred by the  
 “ said *Censitaires* of *La Salle*, in the actions brought  
 “ against them by the said Grantees of the Crown and  
 “ their assigns, in which the said *Michael O’Sullivan*  
 “ acted as their Attorney ; and the foregoing proposed  
 “ provisional payments, which it is agreed are to be made  
 “ without prejudice to the rights and interests of the  
 “ parties respectively in the residue of the said sum of  
 “ five thousand pounds, being submitted to the conside-  
 “ ration of the Chief Justice and Justices of His Ma-  
 “ jesty’s Court of King’s Bench for the District of  
 “ *Montreal*, by whom the above decision has been  
 “ made and given, the said Chief Justice and Justices  
 “ do hereby declare their approbation thereof, and  
 “ do humbly certify to His Excellency the Lieute-  
 “ nant Governor of this Province, that it is reasonable  
 “ and just that Warrants do accordingly issue in favor  
 “ of the said *James Stuart*, *Joseph Bedard*, *Frederick*  
 “ *Auguste Quesnel*, and *Michael O’Sullivan*, respective-  
 “ ly, for the sums aforesaid ; leaving to the said par-  
 “ ties to take such recourse as they may be advised  
 “ respecting the residue of the said sum of five thou-  
 “ sand pounds.” Under this provisional judgment  
 the payments specified in it have been made, and the  
 Petitioner now respectfully appeals to the Justice of  
 Legislature, for redress in respect of the injury done to  
 him and his co-heirs by the clause above mentioned, in  
 the hope that, under the authority of the Legislature,  
 the residue of the taxed costs due to the late Lord  
 Bishop of *Quebec*, may be paid to the Petitioner out of  
 the residue of the aforesaid sum of five thousand pounds,  
 remaining

“ *parle*, ou à exclure l’une ou l’autre des parties du  
 “ droit de produire ces mémoires de frais taxés, c’est  
 “ pourquoi, nous sommes d’opinion, que nous ne pou-  
 “ vons procéder à établir la distribution demandée en  
 “ vertu de la dite Requête.” En conséquence de cette  
 décision les parties consentirent à ce qu’il fût fait une  
 distribution provisoire, sanctionnée par le dit Juge en  
 Chef et un des Juges de la Cour du Banc du Roi de Sa  
 Majesté, dans les termes suivans : “ Les parties inté-  
 “ ressées dans les causes auxquelles la susdite décision a  
 “ référence, c’est-à-dire, *James Stuart* et *Joseph Bedard*,  
 “ *Ecuyers*, représentant les demandeurs, concession-  
 “ naires de la Couronne, et leurs ayant causes, et *Fré-*  
 “ *déric Auguste Quesnel* et *Michael O’Sullivan*, *Ecuyers*,  
 “ représentant les défendeurs, communément désignés  
 “ et connus sous le nom de *Censitaires* de *La Salle* au  
 “ nom desquels la question, qui a rapport au paiement  
 “ des frais en vertu du Statut ci-dessus mentionné, s’est  
 “ élevé, étant respectivement consentans de soumettre  
 “ à la prochaine Session de la Législature la décision  
 “ de leurs différends, quant aux fonds sur lesquels les  
 “ dits frais seront payés, et de laisser entre les mains du  
 “ Receveur Général de cette Province, telle partie de  
 “ la dite somme de cinq mille Livres, mentionnée dans  
 “ le dit Statut, qui sera jugée nécessaire pour couvrir le  
 “ montant de la somme maintenant en dispute entre les  
 “ dits parties, sont tombés d’accord, que les payemens  
 “ suivans soient provisoirement faits, à être pris sur la  
 “ dite somme de cinq mille Livres, c’est-à-dire, qu’il  
 “ sera payé au dit *James Stuart*, comme représentant le  
 “ Lord Evêque de *Québec*, *James McCallum*, *Ecuyer*,  
 “ *François Languedoc*, *Ecuyer*, et *Nathaniel Douglass*,  
 “ la somme de deux mille cinq cent vingt Livres, à  
 “ compte et à la décharge des dits frais de justice qui  
 “ leur sont dûs dans leurs actions intentées contre les  
 “ dite personnes, communément désignées et connues  
 “ sous le nom de *Censitaires* de *La Salle*, sous et en con-  
 “ formité à l’arrangement et accord convenu à cet effet,  
 “ lequel avait précédé la passation du dit Statut : Au  
 “ dit *Joseph Bedard*, comme représentant le dit *Fran-*  
 “ *çois Languedoc*, pour une partie des dites actions, la  
 “ somme de cinq cent quatre-vingt douze Livres à  
 “ compte et à la décharge des frais de justice dûs au dit  
 “ *François Languedoc*, et dans lesquelles le dit *Joseph*  
 “ *Bedard*, a agi comme Procureur : au dit *Frédéric*  
 “ *Auguste Quesnel*, la somme de huit cent six Livres  
 “ quinze shillings à compte et à la décharge des frais de  
 “ justice, encourus par les dits *Censitaires* de *La Salle*,  
 “ dans les actions intentées contre eux par les dits Con-  
 “ cessionnaires de la Couronne et leurs ayans causes, et  
 “ dans lesquelles le dit *Frédéric Auguste Quesnel* a agi  
 “ comme leur Procureur ; et au dit *Michael O’Sullivan*,  
 “ la somme de cinq cent vingt-quatre Livres, à compte  
 “ et à la décharge des frais de Justice, encourus par les  
 “ dits *Censitaires* de *La Salle* dans les actions intentées  
 “ contre eux par les dits Concessionnaires de la Cou-  
 “ ronne et leurs ayant causes, et dans lesquelles le dit  
 “ *Michael O’Sullivan* a agi comme leur Procureur ; bien  
 “ entendu que les susdits payemens provisoires, et tels  
 “ que convenus, doivent être faits sans préjudice aux  
 “ droits et intérêts des parties respectives sur le résidu  
 “ de la dite somme de cinq mille Livres, le tout étant  
 “ soumis à la considération du Juge en Chef et Juges  
 “ de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, lesquels  
 “ ont dressé et porté la susdite décision ; les dits Juge en  
 “ Chef et Juges déclarent par le présent, qu’ils approu-  
 “ vent les dits procédés, et certifient humblement à  
 “ Son Excellence le Lieutenant Gouverneur de cette  
 “ Province, qu’il est juste et raisonnable que des War-  
 “ rants soient en conséquence émanés en faveur des  
 “ dits *James Stuart*, *Joseph Bedard*, *Frédéric Auguste*  
 “ *Quesnel* et *Michael O’Sullivan*, respectivement, pour  
 “ le montant des sommes susdites, laissant aux dites  
 “ parties liberté d’adopter tel moyen qui leur sera  
 “ avisé

remaining in the hands of the Receiver General : That feeling all proper respect for the Provincial Legislature, the Petitioner is convinced it would never have been its intention to violate the condition on which the arrangement above mentioned was agreed to by the said Plaintiffs, and he is led to suppose that the facts hereinbefore stated were not brought under the notice of the two Honorable Houses of the Legislature, when the said Act now complained of was in progress through them, and that the said clause, injurious to the rights of the said Plaintiffs, has been unintentionally passed by the Legislature: Wherefore the Petitioner humbly prays that the Provincial Parliament, taking into consideration the facts, matters and things hereinbefore set forth, will be graciously pleased to afford to the Petitioner, and his co-heirs, such relief in the premises as in their wisdom shall seem meet.

“ avisé, concernant le résidu de la dite somme de cinq mille Livres.” En vertu de ce Jugement provisoire, les payemens y spécifiés ont été faits, et le Pétitionnaire ose très-respectueusement en appeler maintenant à la Justice de la Législature, à l'effet d'obtenir soulagement contre le tort qui lui a été fait, ainsi qu'à ses co-héritiers, en vertu de la clause ci-dessus mentionnée, dans l'espoir que muni de l'autorité de la Législature, le résidu des frais taxés dûs au feu Lord Evêque de Québec, sera payé à ses héritiers, sur le résidu de la susdite somme de cinq mille Livres, restant entre les mains du Receveur-Général: Que le Pétitionnaire pénétré du plus profond respect pour la Législature Provinciale, est convaincu que l'intention de la Législature n'a jamais été d'annuler la condition sur laquelle l'accord ci-dessus mentionné avait été accepté par les dits demandeurs, et le Pétitionnaire est porté à croire que les faits ci-dessus établis n'ont jamais été soumis ni connus des deux Chambres de la Législature, lorsque le dit Acte dont on se plaint maintenant a été produit et discuté devant elles, et qu'une clause aussi injurieuse que celle en question aux droits des demandeurs a été passée sans intention par la Législature. C'est pourquoi le Pétitionnaire supplie humblement le Parlement Provincial de vouloir bien prendre en considération les faits, matières et choses ci-dessus allégués, et vouloir bien en outre accorder au Pétitionnaire et à ses co-héritiers tel soulagement dans les prémisses que, dans sa sagesse, elle jugera convenable.

A similar Petition from F. Languedoc.

A Petition of *François Languedoc*, of the Township of *Sherrington*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Solicitor General, and the same was received and read; containing the like allegations and prayer as the last preceding Petition.

Une Pétition de *François Languedoc*, du Township de *Sherrington*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. le Solliciteur-Général, (avec le consentement de son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; contenant les mêmes allégués et la même demande que la Pétition précédente.

Semblable Pétition de F. Languedoc.

Petition of S. H. Dickerson, relating to Judge Fletcher.

A Petition of *Silas Horton Dickerson*, Printer, of *Stanstead*, District of *Saint Francis*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Duval*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner having suffered a number of heavy losses by fines imposed on him by Mr. Justice *Fletcher*, Provincial Judge for the District of *Saint Francis*, and also in expenses in attending the Court at *Sherbrooke*, as well as in his endeavours to obtain redress for what he considered the arbitrary and unjust conduct of the said Judge, and in consequence of absence from business, occasioned by those proceedings, an estimate of which expenses and damages was given in by the Petitioner to the House during its last Session, the whole of which will more fully and clearly appear by reference to the evidence given by the Petitioner and others, before a Committee of the House during its Session in the winter of one thousand eight hundred and twenty nine, and also by the Report of the said Committee, all of which are matters of record in the Journals in the House; and praying the House to take the subject of this and his former Petition of January one thousand eight hundred and twenty nine, into its serious consideration, and adopt such measures thereupon as the House in its wisdom and justice shall deem meet, and the best adapted to ensure the security of the people, and the indemnification without further delay, of the Petitioner, in the losses he has sustained.

Une Pétition de *Silas Horton Dickerson*, Imprimeur, de *Stanstead*, District de *Saint François*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Duval*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire ayant souffert un grand nombre de pertes sérieuses, par des amendes à lui imposées par M. le Juge *Fletcher*, Juge Provincial du District de *Saint François*, et aussi par les dépenses qu'il lui a fallu faire pour assister à la Cour de *Sherbrooke*, aussi bien que par les démarches qu'il a faites pour obtenir le redressement de ce qu'il regardait comme une conduite arbitraire et injuste de la part du dit Juge; et par l'éloignement fréquent de ses affaires, occasionné par ces procédures, des quels frais et dommages le Pétitionnaire a donné une estimation à la Chambre dans sa dernière Session, ce qui paraîtra plus pleinement et plus clairement en consultant les témoignages par le Pétitionnaire et autres personnes, devant un Comité de la Chambre, pendant sa Session de l'hiver de mil huit cent vingt-neuf, et aussi par le Rapport du dit Comité, toutes lesquelles matières sont consignées dans les Journaux de la Chambre; et priant la Chambre de prendre le sujet de la présente Pétition, et d'une autre par lui présentée en Janvier mil huit cent vingt-neuf, en sa sérieuse considération, et d'adopter sur icelui telles mesures que, dans sa sagesse et sa justice, la Chambre jugera convenables, et les plus propres à assurer la sécurité du peuple, et à faire indemniser, sans délai, le Pétitionnaire, des pertes qu'il a souffert.

Pétition de S. Dickerson, relativement au Juge Fletcher.

Petition from Pilots below Quebec.

A Petition of *William Amiot*, and others, Branch Pilots for and below the Harbour of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Lagueux*, and the same was received and read; setting forth: That the practice at present pursued by different Pilots in taking Apprentices and allow-

Une Pétition de *William Amiot*, et autres, Pilotes branchés pour et au-dessous du Port de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Lagueux*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que la pratique journalière de divers Pilotes de prendre des Apprentis, et de leur permettre de passer une

Pétition des Pilotes au-dessous de Québec.

allowing them during the summer months to reside a great part of their time in the country Parishes, when they should be actively employed in their Boats, and at the expiration of their Apprenticeship giving them a catechetical instruction in navigation of the River *Saint Lawrence*, and when unable to do so themselves, sending them to others for that purpose, by which they frequently obtain a Branch without having previously acquired that practical knowledge and skill so necessary to form a good and expert Pilot, is highly ruinous to the profession as well as dangerous to the interests of those whose property such inexperienced Pilots may have under their charge: That the Petitioners with a view to correct the bad effects which the continuance of such a practice must ultimately have upon the profession, and to avert the fatal consequences which might occur to the shipping interest at large, through the loss of public property, pray the House to take the same into consideration, and pass such Legislative enactment as shall put a stop to the evil of which they complain: That the Petitioners further pray that some regulation may be adopted to prevent any Pilot from taking more than one Apprentice, and that such privilege be limited to those only who are capable of affording them proper instruction, and that every Master in swearing to the time his Apprentice has served with him, be also obliged to attest that he has taught him the art, skill and knowledge of a Pilot, as stated in the Indenture, and that all Apprentices, who may in future be engaged, be required to acquaint themselves with both languages, and particularly the English, which will tend greatly to increase the respectability of the profession, and prevent those misunderstandings which too frequently arise between Ship-Masters and Pilots, from their inability to communicate with each other on points connected with the safety of their vessels: That other abuses for which the Petitioners would humbly ask a remedy are those of Pilots going below their limits in search of vessels, by which many pass them unobserved in the night, and are frequently detained for want of a Pilot, and the allowing Apprentice Pilots to take down vessels below the limited prices, which very frequently occurs, to the prejudice of the Master Pilots at the same time in Port: That the Petitioners also respectfully solicit, as a protection to the profession, that no Pilot be allowed to pilot under the limited prices, on pain of such penalty as the House may be pleased to award.

Petition of the Gaoler at Montreal, for an increase of Salary.

A Petition of *Edward Holland*, Gaoler of the City of *Montreal*, whose name is thereunto subscribed, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner has for the space of six years past, held the situation of Gaoler for the District of *Montreal*: That the Petitioner trusts that he has since his appointment to that situation, conducted himself so as to have done justice to the duties of his office, wherein he has had a task of the most arduous nature to perform, in preventing the Prisoners under his charge from escaping from a Building by no means adequate to the purposes of a Goal: That the Petitioner feeling himself under many obligations to the Executive for having maintained him in his situation, has, nevertheless, respectfully to state to the House, that there are some circumstances attending his office that might be remedied; whereby the Gaol would be kept in a state of much better order, many serious inconveniences avoided, and the duties and labours of the Petitioner rendered more susceptible of perfect performance: That the Petitioner, however, in representing these matters for the consideration of the House, prays that the

House

une grande partie des mois de l'Été dans les Paroisses de Campagne, au lieu de les tenir occupés dans leurs Chaloupes, leur donnant à l'expiration de leurs Brevets une instruction de Cathéchisme sur la navigation du Fleuve *Saint-Laurent*, ou les envoyant à d'autres pour recevoir cette instruction, lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes capables de la leur donner, au moyen de quoi les Apprentis obtiennent souvent des Branches, sans avoir préalablement acquis cette connaissance pratique et cette expérience, qui sont si nécessaires pour former un Pilote expert, tend considérablement à la ruine de la profession, et à mettre en danger les intérêts de ceux dont la propriété se trouve sous les charges de tels Pilotes inexpérimentés: Que les Pétitionnaires, dans la vue d'empêcher les mauvais effets qu'une telle pratique, si elle était continuée, causerait à la profession, et pour éviter les conséquences fatales qui en pourraient résulter aux propriétaires de vaisseaux en général, par la perte de leurs propriétés, supplie la Chambre de prendre le tout en considération, et de passer telle Loi qu'elle jugera nécessaire pour mettre fin à l'abus dont ils se plaignent: Que les Pétitionnaires prient de plus, qu'il soit fait quelque règlement pour empêcher aucun Pilote de prendre plus d'un Apprenti, et que ce privilège ne soit même accordé qu'à ceux qui sont capables de leur donner l'instruction nécessaire, et que tout maître en faisant serment quant au temps pendant lequel son Apprenti l'a servi, soit aussi obligé d'attester qu'il lui a enseigné l'art de piloter et naviguer, etc., tel qu'exprimé dans le Brevet, et que tous les Apprentis qui pourront être ci-après engagés, soient tenus de s'instruire dans les deux Langues, et plus particulièrement dans l'Anglaise, ce qui tendra beaucoup à augmenter la respectabilité de la profession, et à empêcher les mésintelligences qui ont trop souvent lieu entre les Maîtres de vaisseaux et les Pilotes, faute de pouvoir communiquer ensemble sur ce qui regarde la sûreté de leurs vaisseaux: Que les Pétitionnaires ont de plus à se plaindre de ce que les Pilotes, allant chercher des vaisseaux au-delà des limites, exposent par là ces vaisseaux, qui les passent souvent de nuit sans les voir, à être ensuite retardés, faute de Pilotes, et de ce qu'on permette aux Apprentis Pilotes de conduire des vaisseaux au-dessous des prix limités, ce qui arrive très-souvent au grand préjudice des Maîtres Pilotes, qui se trouvent en même temps dans le Port: Que les Pétitionnaires demandent aussi très-humblement, comme un moyen de protéger la Profession, qu'il ne soit permis à aucun Pilote de piloter à des prix moindres que ceux limités par la loi, et ce sous telle pénalité que la Chambre voudra bien imposer.

Une Pétition d'*Edward Holland*, Geolier de la Cité de *Montréal*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire tient depuis six ans la place de Geolier du District de *Montréal*: Que le Pétitionnaire croit s'être conduit depuis sa nomination à cet emploi, de manière à remplir convenablement les devoirs de sa charge, qui a été pour lui une tâche des plus difficiles à remplir, par le trouble et la peine qu'il s'est donnés pour empêcher l'évasion des prisonniers commis à sa charge, d'un bâtiment qui n'est rien moins que propre à servir de prison: Que le Pétitionnaire sentant qu'il a de grandes obligations à l'Exécutif qu'il l'a maintenu dans sa situation, a néanmoins à exposer respectueusement à la Chambre, que sa charge est accompagnée de quelques inconvénients auxquels il serait facile de remédier; par quoi la Prison serait tenue dans un bien meilleur ordre, et beaucoup de difficultés seraient évitées, et les devoirs et les travaux du Pétitionnaire rendus plus susceptibles d'une exécution parfaite: Que cependant, en représentant ces matières à la Chambre, le Pétitionnaire prie la Chambre de ne pas attribuer ses représentations à aucun

Pétition du Geolier à Montréal pour une augmentation de salaire.

manque

House will not attribute his representations to any thing like disrespect on the part of the Petitioner for the enactments of the Legislative or Executive, but that he is only prompted in thus petitioning the House, by a knowledge of the desire of the House to render justice to all ranks of His Majesty's subjects in these Colonies: That the Petitioner doth therefore, respectfully state: Firstly—That the whole annual Salary received by the Petitioner amounts to only One hundred and seventy two pounds, whereof the Petitioner is bound to expend Seventy two pounds per year in obtaining two Turnkeys: That the Petitioner would take the liberty of respectfully representing, that for the small sum of Thirty six pounds a year, it is impossible to procure a sufficiently respectable and efficient person to fill the situation of First Turnkey, which is of almost as responsible a nature as that of Gaoler: That at present it is supposed that the head Turnkey assists the Gaoler in performing a greater part of the duties, whilst on the contrary the Petitioner has not, for the reason assigned, much assistance from him: Secondly—That the Petitioner had at one period a fee of five shillings from each Prisoner on his discharge, which fees generally produced from forty to fifty pounds, annually, in ready money, but lately the above fees have been taken away, and only the sum of thirty five pounds substituted, payable half yearly: Thirdly—That the Petitioner is obliged to pay out of his Salary an annual sum for a person to act as a Clerk for him, no Salary for a Clerk being allowed to the Petitioner, and his avocations leaving him no time to act for himself: Fourthly—That the Petitioner's Salary must be deemed very small, when it is considered that the District of *Montréal* is the largest in the Province, that the Prisoners always average the number of eighty, mostly persons of the lowest habits who from there being no methodical system of imprisonment pursued, and being indiscriminately mixed, are ever by secret conspiracies and perpetual quarrelling in such a state as to require the most unremitting vigilance; so unremitting indeed, that the Petitioner cannot for a moment leave the precincts of the Gaol; even to take the exercise necessary for the preservation of his health; and praying the House would be pleased, first, to augment the Salary of the First Turnkey, to about fifty pounds per annum, in order that there may be procured for that office a respectable person who might, also, act as Clerk to the Gaol; secondly,—to restore to the Petitioner his fees, or else to grant unto him an equivalent; and thirdly—to augment the Petitioner's Salary so that it may be proportionable to the duties which it is well known he has to perform.

manque de respect de la part du Pétitionnaire pour les ordonnances de la Législature ou de l'Exécutif; mais qu'il est induit à pétitionner la Chambre par la connaissance du désir de la Chambre de rendre justice à toutes les classes des sujets de Sa Majesté dans ces Colonies: Que le Pétitionnaire, en conséquence, expose respectueusement; Premièrement: Que le Salaire annuel que reçoit le Pétitionnaire se monte en entier à la somme de cent soixante-douze livres seulement, dont le Pétitionnaire est obligé de dépenser soixante-douze livres par an, pour se procurer deux Guichetiers: Que le Pétitionnaire prend la liberté de représenter humblement, que pour la modique somme de trente-six livres par an, il est impossible de se procurer une personne d'une respectabilité et d'une capacité suffisantes pour remplir la situation de premier Guichetier, qui est d'une responsabilité presque aussi grande que celle du Geolier: Que maintenant, il est supposé que le premier Guichetier aide le Geolier dans l'exécution de la plus grande partie de ses devoirs; au contraire, pour la raison ci-dessus donnée, le Pétitionnaire ne reçoit pas beaucoup d'assistance de lui. Secondement: Que le Pétitionnaire a eu pendant un certain temps un émolument de cinq schelings de chaque prisonnier, lors de sa sortie de Prison, lesquels émolumens produisaient annuellement quarante à cinquante livres d'argent comptant; mais dernièrement, ces émolumens ont été abolis, et il leur a été substitué une somme de trente-cinq livres seulement, payable de six mois en six mois. Troisièmement: Que le Pétitionnaire est aussi obligé de payer sur son Salaire une somme annuelle à une personne agissant comme Commis pour lui, aucun salaire n'étant alloué au Pétitionnaire pour un Commis, et ses occupations ne lui laissant aucun temps qu'il puisse employer lui-même à cet objet. Quatrièmement: Que le Salaire du Pétitionnaire devra paraître bien modique lorsque l'on considérera que le District de *Montréal* est le plus grand qui soit dans la Province; que le nombre moyen des prisonniers est de quatre-vingt, la plupart adonnés aux habitudes les plus dépravées, qui, vu le manque d'un système de détention méthodique, et qu'ils sont mêlés sans distinction, conspirent sans cesse, secrètement entre eux, et sont dans des querelles continuelles; de sorte qu'il faut une vigilance sans relâche, et si constante que le Pétitionnaire ne peut s'absenter un seul instant hors de l'enceinte de la Prison, même pour prendre l'exercice nécessaire à la conservation de sa santé; et priant la Chambre qu'il lui plaise, premièrement, d'augmenter le Salaire du premier Guichetier jusqu'à environ Cinquante Livres par an, afin qu'on puisse se procurer pour cet emploi une personne respectable, qui pourrait aussi agir comme Commis de la Prison; secondement, que les Emolumens du Pétitionnaire soient rétablis, ou qu'il lui soit donné un équivalent; et troisièmement, que les Emolumens du Pétitionnaire soient augmentés, de manière à être proportionnés aux devoirs qu'il est bien connu qu'il remplit.

Report on T. Phillips' Bridge Petition.

Mr. Scott, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Thomas Phillips*, of the City of *Montreal*, and other references, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee have ascertained that the Petitioner *Thomas Phillips*, has complied with the Rules of Your Honorable House, by publishing his intention in the Newspapers required; and, also, that he has caused it to be published at the Church Doors of three Parishes, immediately in the vicinity of the place where the Bridge is to be erected. Your Committee, however, leave to Your Honorable House to decide whether the Petitioner ought to have published his intention at the Church Doors of more than three Parishes, if not, Your Committee

M. Scott, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Thomas Phillips*, de la Cité de *Montréal*, et autres références, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité s'est assuré que le Pétitionnaire *Thomas Phillips*, s'est conformé aux Règles de votre Honorable Chambre, en faisant publier son intention dans les Papiers-nouvelles requis, et aussi qu'il l'a fait publier aux Portes des Eglises des trois Paroisses les plus voisines de l'endroit où le dit Pont doit être érigé. Votre Comité laisse néanmoins à décider par votre Honorable Chambre, si le Pétitionnaire aurait dû publier son intention aux Portes des Eglises de plus de trois Paroisses; si non, votre Comité est d'opinion, après

Rapport sur la Pétition du Pont de T. Phillips;

Committee are of opinion, after mature deliberation, that the prayer of the Petitioner ought to be granted.

committed.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Report on Saint Roch Suburb Market Petition.

Mr. *Viger*, from the Standing Committee of Private Bills, presented to the House the second Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Your Committee having examined the Petition of the Inhabitants of the Suburbs of *Saint Roch* and *Saint Vallier*, and having received the Evidence of several individuals, are of opinion :

First. That a Market Place is wanting in the said Suburbs of *Saint Roch*; that its present population, which is every day encreasing, requires the establishment of a Market.

Second. That Commissioners or Trustees, no way interested, ought to be appointed to choose and purchase a Market Place.

Third. That the sum of two thousand five hundred pounds currency, prayed for by the said Petition, ought not to be granted in the manner prayed for.

But your Committee are of opinion, that the said Commissioners or Trustees ought to be authorized to make loans to the amount of the said sum of two thousand five hundred pounds, said currency, in order to erect the said Market; and ought likewise to be authorized to build the said Market, and to appropriate and Mortgage the proceeds thereof, for the payment and reimbursement of the capital and interest.

Ordinance relating to Physic and Surgery.

*Resolved*, That this House will, on Monday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending the Ordinance of the twenty eighth *George* Third, chapter eight, intituled, "An Act or Ordinance to prevent persons practising Physic and Surgery within the Province of *Quebec*, or Midwifery in the Towns of *Quebec* and *Montreal*, without Licence."

Qualification of Justices of the Peace.

*Resolved*, That this House will, on Monday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending an Act passed in the eleventh year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act for the qualification of Justices of the Peace."

Address for papers relating to the renewal of Commissions.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to cause be laid before this House, copies of any opinions in the possession of His Majesty's Government in this Province, relating to the renewal of Commissions held from His Majesty's Government in the said Province during pleasure, which His Excellency may deem proper to be communicated, and, also, of all other proceedings which may have taken place in the renewal of Commissions.

*Ordered*, That Mr. *Bedard*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Neilson* and Mr. *Peck* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Concurrence in Report on Entries of the 24th and 25th ult.

*Resolved*, That this House doth concur in the First Report of the Standing Committee of Privileges and Elections, presented to this House on Wednesday, the tenth instant, relating to the Messages of His Excellency the Administrator of the Government, of the twenty fourth and twenty fifth of January last.

*Ordered*,

près mûre délibération, que la prière du Pétitionnaire devrait être accordée.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Rapport sur la Pétition du Marché du faubourg St. Roch.

M. *Viger*, du Comité permanent des Bills privés, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité ayant examiné la Pétition des Habitans des Faubourgs *Saint Roch* et *Saint Vallier*, et pris des informations de différentes personnes, est d'opinion :

Premièrement—Qu'une Place de Marché est nécessaire dans le dit Faubourg *Saint Roch*, que sa population actuelle, laquelle accroît tous les jours, exige l'établissement d'un Marché.

Deuxièmement—Que des Commissaires ou Syndics, entièrement désintéressés, devraient être nommés pour faire le choix d'une Place de Marché, et pour en faire l'achat.

Troisièmement—Que la somme de Deux mille cinq cents Livres courant, demandée par la dite Pétition, ne devrait pas être accordée de la manière dont elle est demandée.

Mais votre Comité est d'opinion, que les dits Commissaires ou Syndics devraient être autorisés à faire des emprunts jusqu'au montant de la dite somme de Deux mille cinq cents Livres susdit cours, pour parvenir à l'érection du dit Marché, et devraient être également autorisés à affecter et hypothéquer les Revenus du dit Marché, pour le paiement et remboursement du Capital et des Intérêts.

*Résolu*, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Ordonnance de la vingt-huitième *George* Trois, Chapitre huit, intitulé, "Acte ou Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la Province de *Québec*, ou la Profession d'Accoucheur dans les Villes de *Québec* ou *Montréal*, sans une permission."

Ordonnance relative à la médecine et chirurgie.

*Résolu*, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender un Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour la qualification des Juges de Paix."

Qualification des Juges de Paix.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies d'aucunes opinions en la possession du Gouvernement de Sa Majesté en cette Province, au sujet du renouvellement des Commissions tenues sous le bon plaisir du Gouvernement en cette dite Province, que Son Excellence jugera à propos de communiquer, et aussi de tous autres procédés qui peuvent avoir eu lieu au sujet du renouvellement des Commissions.

Adresse pour des papiers relatifs au renouvellement des Commissions.

*Ordonné*, Que M. *Bedard*, M. *Louis Bourdages*, M. *Neilson* et M. *Peck* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

*Résolu*, Que cette Chambre concourt dans le premier Rapport du Comité permanent de Privilèges et d'Elections, relativement aux Messages de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, des vingt-quatrième et vingt-cinquième Janvier dernier, présenté à cette Chambre Mercredi le dix du présent mois.

Concurrence dans le Rapport sur les entrées des 24 et 25 dernier.

*Ordered*,

Message relating to the renewal of Commissions referred

Ordered, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the renewal of Commissions, and the Proclamation accompanying the said Message, be referred to the Standing Committee of Grievances.

Message relatif au renouvellement des Commissions référé.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, au sujet du renouvellement des Commissions, et la Proclamation qui accompagnait le dit Message, soient référés au Comité permanent pour les Grievances.

Bill relating to the Judges passed.

An Engrossed Bill to incapacitate the Judges in this Province from sitting or voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, was read for the third time.

Bill relatif aux Juges passé.

Un Bill grossoyé pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

Resolved, That the Bill do pass.  
Ordered, That Mr. Louis Bourdages do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Résolu, Que le Bill passe.  
Ordonné, Que M. Louis Bourdages porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Grass preservation Bill passed.

An Engrossed Bill for preserving, for the purposes of Husbandry, the Grass growing on Beaches in the District of Quebec, was read for the third time.

Bill pour conserver le foin passé.

Un Bill grossoyé pour conserver, pour les fins de l'Agriculture, le Foin qui croît sur les Grèves, dans le District de Québec, a été lu pour la troisième fois.

Resolved, That the Bill do pass.  
Ordered, That Mr. Létourneau do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Résolu, Que le Bill passe.  
Ordonné, Que M. Létourneau porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

City of Quebec Incorporation Bill read the second time; referred.

A Bill to Incorporate the City of Quebec, was, according to Order, read a second time.  
Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.  
Ordered, That Mr. Lagueux, Mr. Duval, Mr. Huot, Mr. Young and Mr. Quirouet do compose the said Committee.

Bill pour incorporer la cité de Québec lu une seconde fois.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer la Cité de Québec, a été lu une seconde fois.  
Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.  
Ordonné, Que M. Lagueux, M. Duval, M. Huot, M. Young, et M. Quirouet composent le dit Comité.

Land Surveyors Bill read the second time; referred.

A Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Surveyors and the admeasurement of Lands, was, according to Order, read a second time.  
Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.  
Ordered, That Mr. Louis Bourdages, Mr. Archambeault, Mr. Morin, Mr. Viger and Mr. Taylor do compose the said Committee.

Bill des Arpenteurs lu une seconde fois.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir à de plus amples Règlements concernant les Arpenteurs et la Mesure des terres, a été lu une seconde fois.  
Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.  
Ordonné, Que M. Louis Bourdages, M. Archambeault, M. Morin, M. Viger et M. Taylor composent le dit Comité.

Gros Bois Common Bill read the second time; committed.

A Bill to partition the Common of the Fief Gros-Bois among the Co-Proprietors thereof, was, according to Order, read a second time.  
Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Bill de la Commune de Gros Bois lu une seconde fois;

Conformément à l'Ordre, un Bill pour faire le partage de la Commune du Fief Gros Bois, entre les Co-propriétaires d'icelle, a été lu une seconde fois.  
Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Order relating to Members accepting offices of profit, &c. deferred.

The Order of the Day for the House in Committee, on the Entries in the Journals of this House, relating to Members accepting offices of profit and becoming accountable for public money, being read;  
Ordered, That the said Order of the Day be postponed till Monday next.

Ordre relatif aux membres qui acceptent des emplois de profits, etc., remis.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Entrées dans les Journaux de cette Chambre, relativement aux Membres qui acceptent des Emplois de profit, et deviennent comptables des Deniers publics, ayant été lu;  
Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

Act 9 Geo. IV. cap. 7, and Ordinance 25, Geo. III. cap. 2, deferred.

The Order of the Day for the House in Committee, to consider the expediency of amending or repealing an Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty George the Fourth, intituled "An Act to exempt from seizure in satisfaction of Judgment, the bedding and necessary wearing apparel of Debtors," and, also, a part of the thirty sixth Clause of an Ordinance passed in the twenty fifth year of His Majesty George the Third, intituled, "An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in Actions of a Commercial nature and personal wrongs to be compensated in damages," being read;

Acte 9e. Geo. IV. cap. 7 Ordonnance 25e. Geo. III cap. 2, remis.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender ou abroger un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, George Quatre, intitulé, "Acte pour exempter de la Saisie, en paiemens des Jugemens, les Lits, Hardes et Linges nécessaires des Débiteurs," et aussi partie de la trente-sixième Clause d'une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année de Sa Majesté, George Trois, intitulé, "Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours civiles de Judicature, et qui établit les Procès par Jurés dans les affaires de Commerce et d'Injures personnelles, qui doivent être compensées en dommages, en la Province de Québec," ayant été lu;  
Ordonné,

Ordered,

Ordonné,



Ordered, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

Committee on allowance to Members.

The Order of the Day for the House in Committee, to take into consideration a Motion made by Mr. Neilson, on Wednesday last, to wit, "That it is expedient that an allowance be made to the Members of the House of Assembly, for the expenses incurred by them for attending the sittings of the House," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Turgeon took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Turgeon reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. Speaker having put the question,

Is it the pleasure of the House to receive the Report of the Committee?

The House divided on the question; and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yeas,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Blanchard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Courteau, Déligny, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Hoyle, Knowlton, Larue, Létourneau, Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger and Wright. (33.)

Nays,

Messieurs Boissonnault, Caldwell, Clouet, Cuvillier, Demers, De Monténac, De Rouville, De St. Ours, De Witt, Dumoulin, Duval, Fisher, Heney, Huot, Joliette, Lagueux, Laterrière, Leslie, Morin, Panet, Quirouet, Scott, Solicitor General, Pierre Elzéar Taschereau, Wurttele and Young. (26.)

So it was carried in the affirmative, and

Ordered, That the said Report be received to-morrow.

Committee on Provincial Statutes.

The Order of the Day for the House in Committee, to consider the expediency of providing for the revision and printing of the Provincial Statutes now in force, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Pierre Elzéar Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Pierre Elzéar Taschereau reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Order be discharged.

Resolved, That a Committee of five Members be appointed, to enquire whether it is expedient to provide for the revising and printing of the Provincial Statutes now in force, in order to render the purchase thereof less expensive, and their circulation more extensive, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Laterrière, Mr. Morin, Mr. Panet, Mr. Heney, and Mr. Viger do compose the said Committee.

Then, on Motion of Mr. Laterrière, seconded by Mr. Lagueux,

The House adjourned.

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Demain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération une motion faite par M. Neilson, Mercredi dernier, savoir: "Qu'il est expedient qu'il soit fait une allowance aux Membres de la Chambre d'Assemblée, pour les Dépenses par eux encourues pour assister aux Séances de la Chambre," ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Turgeon a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Turgeon a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

M. l'Orateur ayant mis la question,

Est-ce le plaisir de la Chambre de recevoir le Rapport du Comité?

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Blanchard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Courteau, Déligny, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Hoyle, Knowlton, Larue, Létourneau, Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger et Wright. (33.)

Contre,

Messieurs Boissonnault, Caldwell, Clouet, Cuvillier, Demers, De Monténac, De Rouville, De St. Ours, De Witt, Dumoulin, Duval, Fisher, Heney, Huot, Joliette, Lagueux, Laterrière, Leslie, Morin, Panet, Quirouet, Scott, le Solliciteur-Général, Pierre Elzéar Taschereau, Wurttele et Young. (26.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Ordonné, Que le dit Rapport soit reçu Demain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expedient de pourvoir à la révision et à l'impression des Statuts Provinciaux maintenant en force, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Pierre Elzéar Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Pierre Elzéar Taschereau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Résolu, Qu'un Comité de cinq Membres soit nommé, pour s'enquérir s'il est expedient de pourvoir à la révision et à l'impression des Statuts Provinciaux maintenant en force, afin d'en rendre l'achat moins dispendieux et la circulation plus générale, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Laterrière, M. Morin, M. Panet, M. Heney et M. Viger composent le dit Comité.

Alors, sur motion de M. Laterrière, secondé par M. Lagueux,

La Chambre s'est ajournée.

Comité sur l'allowance aux Membres.

Comité sur les Statuts Provinciaux.

Saturday, 12th February, 1831.

Samedi, 12 Février 1831.

A Member takes the Oath and his seat.

JOSEPH BADEAUX, Esquire, Member for the County of Yamaska, having previously taken the Oath, according to Law, and subscribed before the Commissioners the Roll containing the same, took his seat in the House.

JOSEPH BADEAUX, écuyer, Membre pour le Comté de Yamaska, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Un Membre prête le serment et prend son siège.

Answer to an Address.

Mr. Bedard, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of yesterday to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House, Copies of any opinions in the possession of His Majesty's Government in this Province, relating to the renewal of Commissions held from His Majesty's Government in the said Province during pleasure, which His Excellency may deem proper to be communicated, and, also, of all other proceedings which may have taken place in respect of the renewal of Commissions, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to say, that he would send an Answer through his Civil Secretary.

M. Bedard, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre, Copies d'aucunes opinions en la possession du Gouvernement de Sa Majesté en cette Province, au sujet du renouvellement des Commissions tenues sous le bon plaisir du Gouvernement en cette dite Province, que Son Excellence jugera à propos de communiquer, et aussi de tous autres procédés qui peuvent avoir eu lieu au sujet du renouvellement des Commissions, avait été présentée à Son Excellence; et qu'il avait plu à Son Excellence de dire, qu'elle enverra une Réponse par son Secrétaire Civil.

Réponse à un Adresse.

Internal Communications.—Reports of Commissioners presented.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were laid before the House:

Les Rapports suivans des Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications Intérieures, ont été mis devant la Chambre:

Rapports de Commissaires des Communications Intérieures présentées.

By Mr. Solicitor General—Road leading to the Township of Caxton.

Par M. le Solliciteur Général.—Chemin conduisant au Township de Caxton.

By Mr. Huot—1. For repairing the Bridge over the River Saint Charles on the Lorette Road.—2. For opening a Road in the Seigniorie of Fossambault.

Par M. Huot 1. Pour réparer le Pont sur la Rivière Saint Charles, sur le Chemin de Lorette.—2. Pour ouvrir un Chemin dans la Seigneurie de Fossambault.

Appendix (E.)

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

Appendice (E.)

St. Maurice Bridge.—Report of Commissioners presented.

Mr. Solicitor General presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act of the tenth and eleventh George the Fourth, chapter forty three, for ascertaining the practicability of erecting a Bridge across the River Saint Maurice.

M. le Solliciteur Général a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte des dixième et onzième, George Quatre, Chapitre quarante-trois, pour s'assurer s'il est praticable d'ériger un Pont sur la Rivière Saint Maurice.

Rapport des Commissaires du Pont de St. Maurice présenté.

Appendix (T.)

For the said Report, see Appendix (T.) at the end of this Volume.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (T.) à la fin de ce Volume.

Appendice (T.)

Report on Census Bill;

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom was referred the Bill for ascertaining the Population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain Statistical information therein mentioned, reported that the Committee had gone through the Bill, and made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's Table.

M. Neilson, du Comité Spécial auquel a été référée le Bill pour constater la Population des divers Comté de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le Bill du recensement;

committed.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre mardi prochain.

référé.

Report on Petition relating to the Toll on the grinding of Oats.

Mr. Guillet from the Standing Committee of Agriculture, presented to the House the first Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

M. Guillet, du Comité permanent pour l'agriculture, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier comme suit:

Rapport sur la Pétition relative aux taux sur la mouture des avoines.

Your Committee having considered the Petition from the Inhabitants of New Glasgow, New Paisley, and Côte Saint Joseph, and the Evidence of several Witnesses examined before them on the subjects of its contents, have the honor to Report in part, that they are of opinion:—

Votre Comité ayant examiné la Pétition des Habitans de New-Glasgow, de New-Paisley et de la Côte Saint Joseph, et les témoignages de divers témoins interrogés devant lui sur le sujet de la dite Pétition, a l'honneur de faire rapport, en partie, qu'il est d'avis:

That some Legislative provision should be made regulating the charges and multure exacted for preparing and grinding Oats, and making Oatmeal.

Qu'il devrait être passé une Loi pour régler les frais et la mouture exigés pour préparer et moudre l'avoine et en faire du gruau.

Your Committee also represent to your Honorable House, that it would be expedient also to adopt some Legislative provision to fix the quantum of multure for all kinds of Grain, except the multure of Wheat, that being already fixed by Law.

Votre Comité représente aussi à votre Honorable Chambre qu'il serait aussi expédient d'adopter quelques dispositions législatives pour fixer la quotité de la mouture de toutes les espèces de grains, excepté la mouture du froment, qui est déjà fixée par une Loi.

That

Que

That your Committee are of opinion that one fourteenth would suffice to pay the multure of all kinds of Grain whatever in this Province

Your Committee finally conclude, that one-twenty-eighth would be sufficient to pay for Kiln-drying the Oats at the Kiln of the Mill.

Your Committee are the more founded in these opinions, as it appears to have been the custom in this Province to exact a fourteenth for the multure of all kinds of Grain, and that in the neighbouring Provinces the established tolls differ but little from this of ours.

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Message from His Excellency.

Lieutenant Colonel Glegg, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Message were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth:—

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Renewal of Commissions.

The Governor in Chief, willing to obviate the delay which must necessarily take place in copying for the use of the Assembly the opinions of the Judges and Law Officers of the Crown regarding the renewal of Commissions held from His Majesty's Government in this Province during pleasure, with which, in their Message of this day, the House of Assembly have requested to be furnished, His Excellency now transmits those Documents in original, and requests that they may be returned to him when no longer required by the House of Assembly.

The Governor in Chief also transmits a copy of a Letter addressed, by his order, to the Attorney General by the Civil Secretary, directing him to prepare the necessary Drafts of such Commissions as ceased to be of legal effect after the expiration of six months from the demise of His late Majesty George the Fourth.

The Governor in Chief is not aware of any further proceedings which have taken place in respect to the renewal of Commissions more than the actual issue of the said renewed Commissions, in pursuance of the directions communicated to the Attorney General by the Civil Secretary above referred to.

A.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 12th February, 1831.

Appendix (U.)

For the Documents accompanying the said Message, see Appendix (U.) at the end of this Volume.

referred.

Ordered, That the said Message and Documents be referred to the Standing Committee of Grievances.

American Presbyterians relief Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Leslie have leave to bring in a Bill to afford relief to a certain Religious Congregation at Montreal, denominated Presbyterians.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

St. Lawrence Suburb, (Montreal,) Market Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Leslie have leave to bring in a Bill to repeal two certain Acts therein mentioned, and to provide for the better regulation of the Market in the Saint Lawrence Suburbs Montreal.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Ordered,

Que votre Comité est d'avis qu'un quatorzième suffirait pour payer la mouture de toute espèce de grain quelconque, en cette Province,

Votre Comité conclut finalement qu'un vingt-huitième serait suffisant, pour payer le séchage de l'avoine au four du moulin.

Votre Comité est d'autant plus confirmé dans ces opinions, qu'il lui paraît que ç'a été la pratique en cette Province, d'exiger un quatorzième seulement pour la mouture de toute espèce de grain, et que dans les Provinces voisines les prix établis diffèrent peut de ce taux.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé a un Comité référé de toute la Chambre Mardi prochain.

Le Lieutenant Colonel Glegg, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signé de Son Excellence.

Message de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:

AYLMER,

GOUVERNEUR EN CHIEF.

Le Gouverneur en Chef désirant obvier au délai qui aurait inévitablement lieu, s'il fallait transcrire pour l'usage de la Chambre d'Assemblée, les Opinions des Juges et des Officiers en Loi de la Couronne, relativement au renouvellement des Commissions tenues sous le Gouvernement de Sa Majesté en cette Province, durant plaisir, et dont la Chambre d'Assemblée par son Message de ce jour a fait la demande, Son Excellence transmet donc maintenant ces Documents en Original, et demande qu'on lui en fasse remise lorsque la Chambre d'Assemblée n'en aura plus affaire.

Renouvellement des Commissions.

Le Gouverneur en Chef transmet aussi Copie d'une Lettre adressée par son ordre au Procureur-Général, par le Secrétaire Civil, lui ordonnant de préparer les projets nécessaires de telles Commissions qui ont cessé d'avoir un effet légal après l'expiration de six mois, du jour du décès de feu Sa Majesté George Quatre.

Le Gouverneur en Chef n'a pas connaissance qu'il ait été adopté d'autres procédés, rapport au renouvellement des Commissions, si ce n'est l'émanation elle-même des dites Commissions nouvelles, en conformité aux injonctions communiquées au Procureur-Général par le Secrétaire-Civil, et auxquelles il vient d'être référé.

A.

Château Saint Louis,  
Québec, 12 Février 1831.

Pour les Documents accompagnant le dit Message, voyez Appendice (U.) à la fin de ce volume.

Appendice (U.)

Ordonné, Que le dit Message et les Documents qui l'accompagnent, soient référés au Comité permanent pour les Grievances.

Le dit message, etc. référés.

Ordonné, Que M. Leslie ait la permission d'introduire un Bill, en faveur d'une certaine Congrégation religieuse, à Montréal, connue sous la dénomination de Presbytériens.

Bill en faveur des Presbytériens Américains lu pour première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Leslie ait la permission d'introduire un Bill, pour abroger deux Actes y mentionnés, et à l'effet de régler d'une manière plus efficace la Place de Marché dans le Faubourg Saint Laurent de Montréal.

Bill du Marché du Faubourg St. Laurent (Montréal) lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Ordonné,

Jurors Bill read the first time.

**Ordered,** That Mr. *Morin* have leave to bring in a Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal matters.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Message relating to Quebec Penitentiary, &c. referred.

**Resolved,** That the Plans and Estimates transmitted to this House, by Message from His Excellency the Governor in Chief, relative to a Penitentiary and House of Correction for the District of *Quebec*, be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

**Ordered,** That Mr. *Duval*, Mr. *De St. Ours*, Mr. *Lee*, Mr. *Lagueux* and Mr. *Heney* do compose the said Committee.

Resolutions on allowance to Members reported.

Mr. *Turgeon*, from the Committee of the whole House to take into consideration the Motion made by Mr. *Neilson*, on Wednesday last, to wit; "That it is expedient that an Allowance be made to the Members of the House of Assembly, for the expenses incurred by them for attending the sittings of the House," reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and are as followeth:

1. **Resolved,** That it is the opinion of this Committee, That it is expedient that an Allowance be made to the Members of the House of Assembly, for the Expenses incurred by them for attending the sittings of the House.

2. **Resolved,** That it is the opinion of this Committee, That the said Allowance be ten shillings for each day's attendance, and four shillings for each league of the distance between the usual place of residence of the Member and the place of the sitting of the House.

3. **Resolved,** That it is the opinion of this Committee, That the said Allowance be advanced annually, after the opening of each Session, by Warrant to the Clerk of this House, and be paid by him on an Order of the House, upon a List to be submitted by him at the close of each Session:

4. **Resolved,** That it is the opinion of this Committee, That the said allowance take effect for the present and next ensuing Parliaments.

Mr. *Neilson* moved, seconded by Mr. *Louis Bourdages*, That the question of concurrence be now separately put on the said Resolutions.

The House divided on the question:

Yeas, 33.

Nays, 23.

So it was carried in the Affirmative, and

The first of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon,

The House divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas,

Messieurs *Archambeault*, *Baker*, *Baxter*, *Beaudet*, *Bedard*, *Blanchard*, *Louis Bourdages*, *Brooks*, *Bureau*, *Courteau*, *Déligny*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *Pierre Antoine Dorion*, *Fortin*, *Goodhue*, *Guillet*, *Hoyle*, *Knowlton*, *Larue*, *Lee*, *Létourneau*, *Mousseau*, *Neilson*, *Noël*, *Peck*, *Quesnel*, *Taylor*, *Thibaudeau*, *Trudel*, *Valois*, *Viger* and *Wright*. (33.)

Nays,

Messieurs *Badeaux*, *Clouet*, *Cuvillier*, *Demers*, *De Montenac*, *De Rouville*, *De St. Ours*, *De Witt*, *Dumoulin*, *Duval*, *Fisher*, *Heney*, *Huot*, *Joliette*, *Laterrière*, *Leslie*,

Bill des Jurés lu pour la première fois.

**Ordonné,** Que M. *Morin* ait la permission d'introduire un Bill, pour régler la qualification et sommation des Jurés en matières civiles et criminelles.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

**Résolu,** Que les Plans et Estimations transmis à cette Chambre par Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à un Pénitencier et Maison de Correction, pour le District de *Québec*, soient référés à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Message relatif au Pénitencier, de Québec, oct. référé.

**Ordonné,** Que M. *Duval*, M. *De St. Ours*, M. *Lee*, M. *Lagueux* et M. *Heney* composent le dit Comité.

M. *Turgeon*, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération une Motion faite par M. *Neilson*, Mercredi dernier, savoir: "Qu'il est expedient qu'il soit fait une allowance aux Membres de la Chambre d'Assemblée, pour les dépenses par eux encourues pour assister aux Séances de la Chambre," a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et sont comme suit:

Rapport de Résolutions sur l'allowance aux Membres.

1. **Résolu,** Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expedient qu'il soit fait une Allowance aux Membres de la Chambre d'Assemblée, pour les dépenses encourues par eux pour assister aux Séances de la Chambre.

2. **Résolu,** Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la dite Allowance soit de dix schelings pour chaque jour de présence à la Chambre, et de quatre schelings pour chaque lieue de distance entre le lieu de la résidence du Membre et celui des Séances de la Chambre.

3. **Résolu,** Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la dite Allowance soit avancée annuellement, après l'ouverture de chaque Session, par Warrant, au Greffier de cette Chambre, pour être par lui payée sur un ordre de cette Chambre d'après une Liste qu'il soumettra à la fin de chaque Session.

4. **Résolu,** Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la dite Allowance prenne effet pour le présent et le prochain Parlemens.

M. *Neilson* a proposé, secondé par M. *Louis Bourdages*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour 33.

Contre 23.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

La première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs *Archambeault*, *Baker*, *Baxter*, *Beaudet*, *Bedard*, *Blanchard*, *Louis Bourdages*, *Brooks*, *Bureau*, *Courteau*, *Déligny*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *Pierre Antoine Dorion*, *Fortin*, *Goodhue*, *Guillet*, *Hoyle*, *Knowlton*, *Larue*, *Lee*, *Létourneau*, *Mousseau*, *Neilson*, *Noël*, *Peck*, *Quesnel*, *Taylor*, *Thibaudeau*, *Trudel*, *Valois*, *Viger*, et *Wright*. (33.)

Contre,

Messieurs *Badeaux*, *Clouet*, *Cuvillier*, *Demers*, *De Montenac*, *De Rouville*, *De St. Ours*, *De Witt*, *Dumoulin*, *Duval*, *Fisher*, *Heney*, *Huot*, *Joliette*, *Laterrière*, *Leslie*.

Leslie, Morin, Panet, Scott, Solicitor General, Antoine Charles Taschereau, Wurtele and Young. (23.)

So it was carried in the Affirmative.

The residue of the said Resolutions being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon ;

The House divided upon each :

Yeas, 34.

Nays, 25.

So they were carried in the Affirmative, and Resolved, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Motion relating to allowance to Members residing in Quebec.

Mr. Lagueux moved to Resolve, seconded by Mr. Panet, That the Members residing in Quebec ought not be entitled to the said Indemnity.

The House divided on the question :

Yeas, 25.

Nays, 34.

So it passed in the Negative.

Members in-dormity Bill read the first time.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Louis Bourdages, For leave to bring in a Bill to make an allowance to the Members of the Assembly, for expenses occasioned by their attendance at the Sessions of the Legislature.

The House divided on the question ; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yeas,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Blanchard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Courtzau, Déligny, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Hoyle, Knowlton, Larue, Lee, Létourneau, Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger and Wright. (34.)

Nays,

Messieurs Caldwell, Clouet, Cuvillier, Demers De Montenach, De Rouville, De St. Ours, De Witt, Dumoulin, Duval, Fisher, Heney, Huot, Joliette, Lagueux, Laterrière, Leslie, Morin, Panet, Scott, Solicitor General, Antoine Charles Taschereau, Wurtele and Young. (24.)

So it was carried in the Affirmative, and

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Louis Bourdages, That the said Bill be read a second time on Monday next.

The House divided on the question :

Yeas, 34.

Nays, 26.

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Committee on Register Offices Act.

The Order of the Day for the House in Committee, to consider the expediency of amending an Act passed in the tenth and eleventh years of the Reign of His Majesty George the Fourth, intituled, " An Act to establish Registry Offices in the Counties of Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford, and Missiskoui," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dumoulin took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

Resolutions reported.

And Mr. Dumoulin reported that the Committee had come to several Resolutions ; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth :

1. Resolved, That it is expedient to amend an Act passed in the tenth and eleventh years of the Reign of His late Majesty George the Fourth, intituled, " An Act to establish Registry Offices in the Counties of Drummond,

lie, Morin, Panet, Scott, le Solliciteur Général, Antoine Charles Taschereau, Wurtele, et Young. (23.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Le reste des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles,

La Chambre s'est divisée sur chaque :

Pour, 34.

Contre, 25.

Ainsi elles ont été emportées dans l'affirmative, et Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Motion relative à l'allouance aux Membres résidans à Québec.

M. Lagueux a proposé de résoudre, secondé par M. Panet, Que les Membres résidans à Québec, ne doivent avoir aucun droit à la dite indemnité.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour, 25.

Contre, 34.

Ainsi elle a passé dans la négative.

Bill de l'indemnité aux Membres lu pour la première fois.

M. Neilson a proposé, secondé par M. Louis Bourdages, Qu'il lui soit permis d'introduire un Bill qui pourroit à une Allouance pour les Membres de l'Assemblée, rapport aux dépenses qu'il encourent pour assister aux Sessions de la Législature.

La Chambre s'est divisée sur la question ; et les noms ayant été demandés, ils ont pris comme suit :

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Blanchard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Courteau, Déligny, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Hoyle, Knowlton, Larue, Lee, Létourneau Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger, et Wright. (34.)

Contre,

Messieurs, Caldwell, Clouet, Cuvillier, Demers, De Montenach, De Rouville, De St. Ours, Dumoulin, Duval, Fisher, Heney, Huot, Joliette, Lagueux, Laterrière, Leslie, Morin, Panet, Scott, le Solliciteur Général, Antoine Charles Taschereau, Wurtele et Young. (24.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

M. Neilson a proposé, secondé par M. Louis Bourdages, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour, 34.

Contre, 26.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, En conséquence.—

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de Sa Majesté George Quatre, intitulé " Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford et Missiskoui," ayant été lu ;

Comité sur l'acte des Bureaux d'enregistrement.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dumoulin a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. L'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Dumoulin a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions ; lesquelles Résolutions ont été lues de de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

Rapport de résolutions.

1. Résolu, Qu'il est expédient d'amender un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté George Quatre, intitulé " Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de

"Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford and Missiskoui."

2. Resolved, That the eleventh Clause of the said Act should be repealed.

3. Resolved, That every person owning or claiming to own any Land or immoveable property, situated within any of the said Counties, shall enregister, in the Registry Office for the County in which the said Land or immoveable property is situated, the Act, Deed or Instrument in Law under which he claims to own, or by which any such Land or immoveable property may have been conveyed to him, before the first day of May one thousand eight hundred and thirty two.

4. Resolved, That the benefits of the said Act ought to be extended to all Lands within the Counties of Ottawa and Beauharnois, held in Free and Common Socage.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of *Thomas Phillips* of the City of Montreal, and other references thereto, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Young took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Young reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and is as followeth:

Resolved, That it is the opinion of this Committee, That *Thomas Phillips* has not contravened to the Rule of the House, relative to the notification required before demanding and obtaining an exclusive privilege.

Mr. Scott moved to Resolve, seconded by Mr. Desaulles, That this House doth concur with the Committee in the said Resolution.

The House divided on the question:

Yeas, 25

Nays, 22

So it was carried in the Affirmative, and,

Resolved, Accordingly.

Resolved, That the said Resolution be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Scott, Mr. De St. Ours, Mr. Heney, Mr. Lagueux and Mr. Morin do compose the said Committee.

The Order of the Day for the House in Committee, to consider the expediency of amending or repealing an Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty George the Fourth, intituled, "An Act to exempt from seizure in satisfaction of Judgment, the Bedding and necessary Wearing Apparel of Debtors," and, also, a part of the thirty sixth Clause of an Ordinance passed in the twenty fifth year of His Majesty George the Third, intituled, "An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in actions of a commercial nature and personal wrongs to be compensated in damages," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Fortin took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Fortin reported that the Committee had come

"de Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford et Missiskoui."

2. Résolu, Que la onzième clause du dit Acte devrait être abrogée.

3. Résolu, Que toute personne qui a la propriété ou qui reclame la propriété de quelque terrain ou propriété immobilière situé dans aucun des dits Comtés, soit tenue d'enregistrer, avant le premier jour de Mai mil huit cent trente deux, dans le Bureau d'Enregistrement du Comté où est situé tel terrain ou propriété immobilière, l'Acte, Contrat ou Titre legal en vertu duquel elle reclame son droit de propriété, ou en vertu duquel tel terrain ou propriété immobilière pourra lui avoir été transporté.

4. Résolu, Que les avantages du dit Acte devraient être étendus à toutes terres dans les Comtés des Outaouois et de Beauharnois tenues en franc et commun socage.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Thomas Phillips*, de la Cité de Montréal, et autres références à icelui, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Young a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. L'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Young a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et elle est comme suit:

Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que M. *Thomas Phillips* n'a point contrevenu à la Règle de la Chambre, relativement à la notification requise avant de demander et obtenir un Privilège exclusif.

M. Scott a proposé de résoudre, secondé par M. Desaulles, Que cette Chambre concourt avec le Comité, dans la dite Résolution.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour, 25

Contre, 22

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Résolu, En conséquence,

Résolu, Que la dite Résolution soit référée à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Scott, M. De St. Ours, M. Heney, M. Lagueux et M. Morin composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender ou abroger un Acte passé dans la neuvième année du Règne de sa feu Majesté George Quatre, intitulé, "Acte pour exempter de la saisie, en payement des Jugemens, les Lits, Hardes et Linges nécessaires des Débiteurs," et aussi partie de la trente-sixième clause d'une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année de sa Majesté George Trois, intitulée, "Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours Civiles de Judicature, et qui établit les Procès par Jurés dans les affaires de Commerce, et d'injures personnelles qui doivent être compensées en dommages, en la Province de Québec," ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Fortin a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Fortin a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs

Committee on T. Phillips' Bridge Petition;

Comité sur la Pétition du Pont de T. Phillips;

A Resolution reported;

rapport d'une Résolution;

and committed.

icelle référée.

Committee on Act 9, Geo. IV. Cap. 5, and Ordinance 25, Geo. III. Cap. 2.

Comité sur l'Acte 9e. Geo. IV. Cap. 5 et Ordonnance 25e. Geo. III. Cap. 2.

come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received on Monday next.

Then, on Motion of Mr. Courteau, seconded by Mr. Deschamps,

The House adjourned till Monday next.

plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir :

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Alors, sur motion de M. Courteau, secondé par M. Deschamps,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Monday, 14th February, 1831.

Lundi, 14 Février 1831.

Statement of the Expenditure of the Emigrant Hospital in 1830, and Estimate for 1831;

**M**R. Clouet presented to the House a Statement of the Expenditure for the Emigrant Hospital at Quebec, from the first February one thousand eight hundred and thirty, to thirty first January one thousand eight hundred and thirty one, and, also, an Estimate of Expenses for one thousand eight hundred and thirty one.

Appendix (V.)

For the said Statement and Estimate, see Appendix (V.) at the end of this Volume.

Internal Communications.— Reports of Commissioners presented.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were laid before the House :

By Mr. Pierre Antoine Dorion—For expending a sum of seventy five pounds for procuring Plans and Estimates for a Bridge over the River *Sainte Anne de la Pérade*.

By Mr. Huot—For completing the Road from the back Settlements of *Berthier*, to the River *Mathambé* in the Township of *Brandon*.

Appendix (E.)

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Petition of the Ecclesiastics of the Montreal Seminary relating to T. Phillips' proposed Bridge over the River des Prairies.

A Petition of the Ecclesiastics of the Seminary of *Montreal*, Seigniors of the Island of *Montreal*, and other places, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read ; setting forth : That the Petitioners are informed by an Advertizement in the *Quebec Gazette*, dated the fourth of September last, that *Thomas Phillips* intended addressing the Provincial Legislature for a privilege to erect a Toll Bridge over the River *des Prairies*, between the Island of *Montreal* and *Isle Jésus*, at some convenient place in the neighbourhood, or not over a mile from the Mill *du Crochet*, the said privilege to extend two leagues along the said River : That the Petitioners with great expense, some years ago, built near the place where the said Bridge is proposed to be erected, a Mill called the *Moulin du Gros Sault*, and that they have every reason to believe that the erection of the intended Bridge would greatly injure the said Mill, because the waters already detained by several shoals, and which would be still more confined by the banks and piles which would be required to support the said Bridge, could not without difficulty enter the duct to the Mill, especially in the winter season. Wherefore the Petitioners pray the House not to grant to the said *Thomas Phillips*, the right of erecting a Bridge, excepting on condition that it shall be so made as not to injure their Mill, and that the said *Thomas Phillips* shall indemnify the Petitioners in all damages which they may suffer from the said Bridge.

Petition relating to Mr. Justice Fletcher;

A Petition of the Inhabitants of the District of *Saint Francis*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Peck*, and the same was received and read ; setting forth : That, two years since, complaints and accusations were made against the Honorable *John Fletcher*, Provincial Judge for the District

**M**. Clouet a présenté à la Chambre un Etat de la Dépense pour l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, depuis le premier Février mil huit cent trente, au trente-et-unième Janvier mil huit cent trente-un ; et aussi une Estimation des Dépenses pour mil huit trente-et-un.

Etat de la dépense de l'Hôpital des Emigrés en 1830, et Estimation pour 1831.

Pour les dits Etats et Estimation, voyez Appendice (V.) à la fin de ce Volume.

Appendice (V.)

Les Rapports suivans des Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des communications intérieures, ont été mis devant la Chambre :

Rapports de Commissaires des Communications présentés.

Par M. Pierre Antoine Dorion—Pour dépenser une somme de soixante-et-quinze Livres, à l'effet de se procurer des Plans et Estimations pour un Pont sur la Rivière *Sainte Anne de la Pérade*,

Par M. Huot—Pour achever le Chemin de la profondeur des établissemens de *Berthier* à la Rivière *Mathambé*, dans le Township de *Brandon*.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

Appendice (E.)

Une Pétition des Ecclesiastiques du Séminaire de *Montréal*, Seigneurs de l'Île de *Montréal*, et autres lieux, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue ; exposant : Que les Pétitionnaires sont informés par un Avertissement dans la *Gazette de Québec*, en date du quatre de Septembre dernier, que *Thomas Phillips*, se propose de s'adresser à la Législature de cette Province, pour obtenir le privilège d'ériger un Pont de Péage sur la Rivière *des Prairies*, entre l'Île de *Montréal* et l'Île *Jésus*, à quelque place convenable dans le voisinage, ou n'excédant pas un mille du moulin du *Crochet*, lequel privilège embrassera deux lieues sur la dite Rivière : Que les Pétitionnaires ont fait bâtir à grands frais, il y a plusieurs années, près de l'endroit où l'on se propose d'ériger le dit Pont, un moulin appelé le moulin du *Gros Sault*, et qu'ils ont tout lieu de craindre que l'érection du Pont projeté ne nuise beaucoup à leur moulin, parceque les eaux, déjà retenues par plusieurs battures, se trouvant encore resserrées par les digues et piliers nécessaires au soutien de ce Pont, ne pourront entrer que difficilement, dans le Canal du moulin, surtout pendant l'hiver. C'est pourquoi les Pétitionnaires concluent à ce qu'il plaise à la Chambre de n'accorder au dit *Thomas Phillips* le droit d'ériger ce Pont, qu'à condition qu'il sera fait de manière à ne point nuire à leur moulin, et d'obliger le dit *Thomas Phillips* à indemniser les Pétitionnaires de tous les dommages qu'il en pourraient souffrir.

Pétition des Ecclesiastiques du Séminaire de Montréal, relativement au Pont proposé de T. Phillips, sur la Rivière des Prairies.

Une Pétition des Habitans du District de *Saint François*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Peck*, laquelle a été reçue et lue ; exposant : Qu'il y a deux ans, certaines plaintes et accusations furent portées devant la Chambre contre l'Honorable *John Fletcher*, Juge Provincial pour le district de

Pétition relativement à M. le Juge Fletcher.

District of *Saint Francis*, to the House, on which a Report was made by the Committee to whom the said Petition and Complaints were referred ; but the same not having been much further proceeded on, the Petitioners humbly pray that said matter, together with an investigation into the proceedings of the said Provincial Judge, and the Court under his Jurisdiction, may be taken into the serious consideration of the House, to the end that His Majesty's loyal and faithful subjects of this Province, may ascertain if the evils complained of, be real or imaginary: That if the Acts so complained of have been legal and constitutional, the individual who has been accused, may be fully exonerated from suspicion and injurious imputation: That, on the contrary, if those proceedings which have taken place in said Court, have been unjust, unconstitutional, or contrary to the rights of the Subject, the Petitioners humbly pray that such proceedings may be had thereon as to right and justice shall appertain, in order that the rights and privileges of the Subject, in so important a point, may be fully and clearly ascertained.

Ordered, That the Entries in the Journal of this House of the nineteenth day of March last, relating to the Complaints and Petition of *Silas Horton Dickerson*, be now read.

The said Entries were read accordingly.

Resolved, That the said Petition, and the said Entries, be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Peck*, Mr. *Quesnel*, Mr. Solicitor General, Mr. *Lagueux* and Mr. *Duval* do compose the said Committee.

Ordered, That the Petition of *Silas Horton Dickerson*, Printer, of *Stanstead*, District of *Saint Francis*, presented to this House, on Friday last, be referred to the said Committee.

Mr. *Louis Bourdages*, from the Standing Committee of Privileges and Elections, presented to the House the second Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee have taken into consideration the Petition of divers Electors of the County of *Yamaska*, and that of *Charles De Montenac*, Esquire, a Member of Your Honorable House, referred to them.

Your Committee having ascertained that the allegations of the Petition of the said *Charles De Montenac*, Esquire, are true, inasmuch as the affidavits required of Petitioning Electors by the second Section of the Act ninth, *George the Fourth*, Chapter sixty one, are not joined with the Petition of the Electors of the County of *Yamaska*, as required by the said Act, are of opinion that the prayer of the Petition of the said *Charles De Montenac* ought to be granted.

Ordered, That the Petition of the Merchants, Burgesses and Proprietors of the County of *Chambly*, and neighbouring Counties, presented to the House on Monday the seventh instant, be referred to the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the eleventh of February instant, relating to the *Chambly Canal*, and the Papers accompanying the same.

Resolved, That this House will, on Friday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of rendering the Administration of Justice more efficient, more easy, and less expensive

de *Saint François* sur quoy le Comité, auquel avait été référées la Pétition et les plaintes, fit un Rapport; mais comme il n'a pas été procédé plus effectivement sur icelui, les Pétitionnaires demandent humblement que la Chambre prenne le sujet en question en sa sérieuse considération, et qu'après que par le moyen d'une investigation à l'égard des procédés du dit Juge Provincial et de la Cour sous sa juridiction, afin que les fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté en cette Province puissent être assurés si les maux dont on s'est plaint sont réels ou imaginaires: Que si les Actes dont on a porté plainte ont été légaux et constitutionnels, l'individu qui en a été accusé soit entièrement acquitté de tout soupçon, et de tout reproche injurieux: Que si au contraire les procédés qui ont eu lieu dans la dite Cour ont été injustes, inconstitutionnels ou contraires aux droits du sujet, les Pétitionnaires demandent humblement, que l'on adopte à cet égard telles mesures qu'il appartient au droit et à la justice; de manière à ce que les droits et privilèges du sujet dans une matière aussi importante puissent être entièrement et clairement établis.

Ordonné, Que les Entrées dans le Journal de cette Chambre du dix-neuvième Jour de Mars dernier, relatives aux Plaintes et à la Pétition de *Silas Horton Dickerson*, soient maintenant lues.

Les dites Entrées ont été lues en conséquence.

Résolu, Que la dite Pétition, et les dites Entrées, soient référées à un Comité de cinq membres, pour les examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Peck*, M. *Quesnel*, M. le Solliciteur-Général, M. *Lagueux* et M. *Duval* composent le dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition de *Silas Horton Dickerson*, Imprimeur, de *Stanstead*, District de *Saint François*, présentée à cette Chambre, Vendredi dernier, soit référée au dit Comité.

M. *Louis Bourdages*, du Comité permanent de Privilèges et d'Elections, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité s'est occupé de la Pétition de divers Electeurs du Comté de *Yamaska*, et de celle de *Charles De Montenac*, Ecuyer, Membre de votre Honorable Chambre, à lui référées.

Votre Comité s'étant assuré que les allégués de la Pétition du dit *Charles De Montenac* sont vrais, en ce que le serment requis des Electeurs Pétitionnaires, par la seconde Section de l'Acte de la neuvième *George Quatre*, Chapitre soixante-et-un, n'est point joint à la dite Pétition des Electeurs du Comté de *Yamaska*, tel que requis par le dit Acte, est d'opinion que les conclusions de la Pétition du dit *Charles De Montenac* devraient être accordées.

Ordonné, Que la Pétition des Négocians, Bourgeois et Propriétaires du Comté de *Chambly*, et des Comtés circonvoisins, présentée à cette Chambre Lundi, le septième du courant, soit référée au Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, du onzième Février courant, concernant le Canal de *Chambly*, et les Papiers qui l'accompagnent.

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient de rendre l'Administration de la Justice plus efficace, plus facile et moins dispendieuse, aux

Entries in Journals relating to complaints against Mr. Justice Fletcher read.

The preceding Petition and Entries referred.

The Petition of S. H. Dickerson referred.

Report on Yamaska contested Election.

The Petition for a Canal from Chambly Basin to the River St. Lawrence opposite to Montreal referred.

Administration of Justice in the District of Montreal.

Entrées dans le Journal, relatives aux plaintes contre M. le Juge Fletcher, lues.

La Pétition précédente et les Entrées référées.

La Pétition de S. H. Dickerson référée.

Rapport sur l'Election contestée de Yamaska.

La Pétition pour un Canal, du Bassin de Chambly au fleuve St. Laurent, vis-à-vis Montréal, référée.

Administration de la Justice dans le District de Montréal.



pensive to the Inhabitants residing at a distance from the seat of Jurisdiction of the District of *Montreal*, than it is under the existing Laws.

Message to Council for attendance of Honble. D. B. Viger.

*Resolved*, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable *Denis Benjamin Viger*, one of their Members, to attend the Standing Committee of the House, appointed to enquire what Laws are about to expire, on Friday next, at ten o'clock in the forenoon, to be examined concerning the effect and execution of the Act which provides for the appointment of *Commissaires Enquêteurs* for the District of *Montreal*.

*Ordered*, That Mr. *De St. Ours* do carry the said Message to the Legislative Council.

Register Offices Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Peck* have leave to bring in a Bill to amend a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to establish Registry Offices in the Counties of *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* and *Missiskoui*," and to extend the provisions of the said Act.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on the ninth day of March next.

Message from His Excellency.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, two Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Needy Crown Witnesses.

The Governor in Chief lays before the House of Assembly, Copies of Letters from the Attorney General, the Sheriff and Deputy Sheriff for the District of *Montreal*, on the necessity of an advance to the amount of Two hundred and fifty pounds, being made to meet the expense to be incurred for the payment of needy Witnesses, who will give their attendance during the approaching Term of the Court of King's Bench at *Montreal*, for the cognizance of Criminal offences.

There being no Funds at the disposal of the Governor in Chief, to enable him to make the advance requested, and His Excellency being unwilling to advance any money that has not been appropriated by the Legislature, He therefore submits the subject to the House of Assembly, with a view to the immediate adoption of such measures as the present case may appear to require.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 14th February, 1831.

*Montreal*, 7th February 1831,

Sir,

I beg leave to apply for an accountable Warrant to the amount of Two hundred and fifty pounds currency, towards the payment of needy Witnesses of the Crown, summoned to attend the Session of the Court of King's Bench, holding Criminal Jurisdiction for this District to commence on the twenty fourth instant.

The amount expended for the same service at the last Session, is Two hundred and seventy six pounds and eleven shillings; I am therefore led to believe that the above Estimate is not too high. Please therefore to lay

aux Habitans éloignés du chef-lieu du District de *Montréal*, qu'elle ne l'est par les Lois existantes.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *Denis Benjamin Viger*, un de leurs Membres, de venir Vendredi prochain, à dix heures du matin, devant le Comité permanent de la Chambre, chargé de s'enquérir des Lois qui doivent expirer, pour être examiné sur les effets et l'exécution de l'Acte qui pourvoit à la nomination de Commissaires Enquêteurs pour le District de *Montréal*.

*Ordonné*, Que M. *De St. Ours* porte le dit Message au Conseil Législatif,

*Ordonné*, Que M. *Peck* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* et *Missiskoui*," et pour étendre les dispositions du dit Acte.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois le neuvième Jour de Mars prochain.

Le Lieutenant Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur, deux Messages de son Excellence le Gouverneur en Chef, signés de son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit:

AYLMER,

GOUVERNEUR EN CHEF.

Le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée des Copies de Lettres du Procureur Général, du Shérif et du Député-Shérif du District de *Montréal*, sur la nécessité de faire une avance de deux cent cinquante Livres pour faire face aux dépenses à être encourues pour le paiement des Témoins pauvres, qui doivent assister pendant le terme prochain de la Cour du Banc du Roi de *Montréal* pour entendre les causes criminelles.

N'y ayant pas de fonds à la disposition du Gouverneur en Chef, qui le mette en état de faire l'avance demandée, et son Excellence n'étant nullement disposée à avancer des deniers qui n'ont pas été affectés par la Législature, soumet en conséquence le sujet à la Chambre d'Assemblée, dans la vue de l'adoption immédiate de quelque mesure que le cas semble demander.

A.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 14 Février 1831.

*Montréal*, 7e. Février 1831.

Monsieur,

Je demande à faire application pour un Warrant comptable, au montant de deux cent cinquante Livres courant, pour payer les témoins pauvres de la Couronne sommés de se trouver à la Session de la Cour du Banc du Roi, tenant juridiction criminelle pour ce District, laquelle doit commencer le vingt-quatre du courant.

Le montant dépensé pour le même service à la dernière Session est de deux cent soixante et seize Livres onze shillings; c'est pourquoi, je suis porté à croire que l'évaluation précédente n'est pas trop élevée. Ayez donc

Message au Conseil, pour la présence de l'Honble. D. B. Viger.

Bill des Bureaux d'Enregistrement lu pour la première fois.

Messages de son Excellence.

Témoins pauvres de la Couronne.

lay the foregoing application before His Excellency the Governor in Chief.

I have the honor to be,  
Sir,  
Your most obedient servant,  
(Signed,) FRANS. PERRY.

Lieut. Col. Glegg,  
&c. &c. &c.

True copy  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

(Copy.)

Council Office,  
12th February, 1831.

Dear Sir,

I just heard in the Public Offices, that an application made in my name, by my Deputy, for a sum of Two hundred and fifty pounds, to defray the expenses of needy Witnesses at the approaching Term at *Montreal*, would not be granted, on account of no appropriation having yet been made for that service.

Under existing circumstances, I cannot think of supplying the deficiency by advances out of my own funds, and therefore deemed it my duty to inform you of the circumstance, that, knowing as you do the importance of paying such Witnesses to the Administration of Criminal Justice, you may take what steps you think proper, in order to obviate the impending difficulty.

I have the honor to be,  
Sir,  
Your obedient servant,  
(Signed,) L. GUGY,

The Attorney General, of L. C.

True copy.  
(Signed,) J. STUART,  
Attorney Genl.

True copy.  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

Quebec, 12th February, 1831.

Sir,

I do myself the honor to inclose the Copy of a Letter received by me this morning, from the Honorable Mr. *Gugy*, Sheriff for the District of *Montreal*.

I feel it incumbent on me to bring, without delay, the subject of Mr. *Gugy's* Letter under the consideration of His Excellency the Governor in Chief, and respectfully to state, for His Excellency's information, that unless the usual necessary pecuniary advance be made to Mr. *Gugy*, to cover the allowances to be made to needy Witnesses at the approaching Term of the Court of King's Bench, to be held at *Montreal*, for the cognizance of Criminal offences, a very serious obstruction to the administration of Justice must take place.

I have the honor to be,  
Sir,  
Your most obedient  
humble servant,  
(Signed,) J. STUART,  
Attorney General.

Lieut. Col. Glegg,  
Secretary, &c. &c. &c.

True Copy.  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief transmits to the House of Assembly an Estimate of the Expenses of the Civil Government

donc la bonté de mettre l'application ci-dessus devant Son Excellence le Gouverneur en Chef.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très-obéissant Serviteur,  
(Signé,) FRANS. PERRY.

Lieut.-Col. Glegg,  
&c. &c. &c.

Pour Copie conforme,  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

(Copie.)

Bureau du Conseil.  
12 Février 1831.

Cher Monsieur,

Je viens d'apprendre, dans les Bureaux publics, qu'une application faite en mon nom par mon Député, pour une somme de Deux cent cinquante Livres, pour payer les Dépenses des Témoins pauvres au Terme prochain de la Cour à *Montréal*, ne serait pas accordée, par la raison qu'il n'avait pas encore été fait d'affectation pour ce service.

Sous de telles circonstances, je ne puis penser à subvenir au manque de fonds par des avances sur les miens propres, et en conséquence, j'ai cru devoir vous informer de la circonstance, afin que, connaissant, comme vous le faites, l'importance qu'il y a de payer ces témoins, pour l'administration de la justice criminelle, vous preniez les mesures que vous jugerez convenables pour obvier à la difficulté qui approche.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre obéissant Serviteur,  
(Signé) L. GUGY.

Au Procureur-Général du B. C.

Pour Copie conforme.  
(Signé,) J. STUART,  
Proc.-Génl.

Pour Copie conforme.  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

Québec, 12 Février 1831.

Monsieur,

J'ai l'honneur de transmettre ci-inclue Copie d'une Lettre, que j'ai reçue ce matin, de l'Honorable M. *Gugy*, Shérif du District de *Montréal*.

Je sens qu'il est de mon devoir d'amener, sans délai, le sujet de la Lettre de M. *Gugy*, sous la considération de Son Excellence le Gouverneur en Chef, et d'exposer respectueusement, pour l'information de Son Excellence, qu'à moins que l'avance pécuniaire ordinaire ne soit faite à M. *Gugy*, pour couvrir les sommes qui seront allouées aux témoins pauvres, au Terme prochain de la Cour du Banc du Roi, qui doit se tenir à *Montréal*, pour la connaissance des offenses criminelles, il en résultera de nécessité une obstruction sérieuse à l'administration de la justice.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très-humble et très-obéissant Serviteur,  
(Signé,) J. STUART,  
Proc.-Général.

Lieut.-Col. Glegg,  
Secrétaire, etc. etc. etc.

Pour Copie conforme.  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHEF.

Le Gouverneur en Chef transmet à la Chambre d'Assemblée une Evaluation des Dépenses du Gouvernement Civil

vernment for the ensuing year, and he takes this opportunity of drawing their early attention to the total amount of this Estimate, which will be found to be very considerably less than the Estimate of last year.

To the Estimate now transmitted, will be found annexed, a Statement of certain Items which were included in the last year's Estimate, and which are now omitted in conformity with Instructions received by the Governor in Chief from His Majesty's Government.

The Items of charge above alluded to are numbered from Number one to Number fifteen, and His Excellency thinks it proper to remark upon each of these Numbers, as follows:

Numbers One and Two—It is proposed to abolish these two situations, (Lieutenant Governor of *Gaspé*, and Provincial Agent in *London*,) as being no longer necessary for the conduct of the Public Service; but it is hoped that the ready abolition of these two Offices by His Majesty's Government will be deemed to establish a just claim on the Legislature for the payment of the arrears for the two last years, and for some compensation for the loss which the parties now holding these Offices will be subjected to by the abolition of them.

The Governor in Chief forbears to suggest the amount of remuneration to which the Parties may be considered entitled, being desirous of leaving it entirely to the liberality of the Legislature.

Numbers Three and Four of the List—Refer to the Auditor's Department, and it appears to His Majesty's Government that it may be left with perfect propriety, as well with regard to the nature and duties of the Office as to the payment of all Salaries of the Officers belonging to it, to the discretion of the Legislature, which must necessarily feel deeply interested in the proper discharge of the duties of such a Department, and the proper remuneration of those upon whom such important duties devolve.

The Governor in Chief will therefore only remark, that it has been found by experience in *Great Britain*, in regard to a corresponding Department, that great advantage has been derived by regulating the Audit Office by the provisions of a specific Act of Parliament; by one of the provisions of which the Salaries of the principal Officers are made permanent and not liable to annual votes.

Numbers Five and Six—It has been deemed unnecessary to propose an Estimate for the portions of the Salaries and Allowances referred to under these heads.

Number Seven—Salary of the Advocate General for the years one thousand eight hundred and twenty nine, and one thousand eight hundred and thirty: Although the Governor in Chief has excluded this charge from the Estimate of the present year, in conformity with the Instructions which he has received from His Majesty's Government, he is, nevertheless, desirous of guarding himself against the inference which may be drawn from that circumstance, that he considers the charge unreasonable, or the office itself unnecessary. He is not sufficiently well acquainted with the various duties of the Law Officers of the Crown in this Province, to be enabled to form a decided opinion on this latter point; and he will only add, that he has already had occasion to call upon the Advocate General for his official services in a case affecting the rights of His Majesty's subjects.

Number Eight—It is deemed unnecessary to include this Item in the Estimate of the present year.

Numbers Nine, Ten and Eleven—The office of Chairman of the Quarter Sessions for the Districts of *Québec*,

Civil pour l'année qui suit, et il prend cette occasion pour appeler son attention immédiate sur le montant total de cette Evaluation, qu'on trouvera être beaucoup moindre que l'Evaluation de l'année dernière.

A l'Evaluation maintenant transmise on trouvera annexé, un tableau de certains articles qui furent inclus dans l'évaluation de l'année dernière, et qui sont maintenant omis en conformité des Instructions reçues par le Gouverneur en Chef du Gouvernement de Sa Majesté.

Les articles de dépenses, auxquels il est fait ci-dessus allusion sont numérotés depuis le Numéro un, jusqu'au Numéro quinze, et son Excellence croit à propos de faire sur chacun de ces Numéros les remarques suivantes :

Numéros Un et Deux. On se propose d'abolir ces deux situations, (Lieutenant Gouverneur de *Gaspé*, et Agent Provincial à *Londres*,) comme n'étant plus nécessaires pour la conduite du service public; mais il est à espérer que la prompte abolition de ces deux offices par le Gouvernement de Sa Majesté, sera regardée comme établissant le droit de réclamer de la Législature le paiement des arrérages pour les deux années dernières, et une certaine compensation pour la perte que les personnes qui tiennent maintenant ces offices vont être exposées à souffrir par leur abolition.

Le Gouverneur en Chef s'abstient de suggérer le montant de la rémunération à laquelle les parties peuvent avoir droit, désirant laisser cela entièrement à la libéralité de la Législature.

Les Numéros Trois et Quatre de la Liste, ont rapport au Département de l'Auditeur, et il paraît au Gouvernement de Sa Majesté, qu'on peut le laisser avec une parfaite convenance, tant sous le rapport de la nature et des devoirs de l'office, que sous le rapport du paiement de tous salaires des officiers y appartenant, à la discrétion de la Législature, qui doit nécessairement se sentir étroitement intéressée à la due exécution des devoirs d'un pareil Département, et à ce que ceux qui sont chargés de devoirs aussi importants soient convenablement rémunérés.

C'est pourquoi le Gouverneur en Chef se bornera à remarquer, que l'expérience a prouvé en *Angleterre*, à l'égard d'un établissement correspondant, qu'il est résulté de grands avantages, de ce qu'on y a réglé le Bureau d'Audition par les dispositions d'un Acte particulier, et l'une de ces dispositions rend permanens et affranchit de votes annuels les salaires des principaux officiers.

Numéros Cinq et Six. Il n'a pas été jugé nécessaire de proposer une allocation pour les portions de salaires et traitemens mentionnés sous ces articles.

Numéro Sept. Salaire de l'Avocat-Général pour les années mil huit cent vingt-neuf et mil huit cent trente. Quoique le Gouverneur en Chef a exclu cet article de dépense de l'évaluation de la présente année, conformément aux Instructions qu'il a reçues du Gouvernement de Sa Majesté, il désire cependant s'exempter de la conclusion qu'on pourrait tirer de cette circonstance, qu'il regarde cet article comme irraisonnable, ou l'office lui-même comme non nécessaire. Il n'est pas encore assez au fait des divers devoirs des officiers en Loi de la Couronne en cette Province, pour pouvoir former une opinion décidée sur ce dernier point; et il ajoutera seulement qu'il a déjà eu occasion de demander les services officiels de l'Avocat-Général, dans une affaire qui affectait les droits des sujets de Sa Majesté.

Numéro Huit. On considère qu'il n'est pas nécessaire d'inclure cet Item dans l'Estimation de la présente année.

Numéros Neuf, Dix et Onze. L'Office de Président des Sessions Trimestrielles pour les Districts de *Québec*,

bec, *Montreal* and *Three Rivers*, having terminated when the new Commissions of the Peace were issued by the late Administrator of the Government, and the Commissions for that office not having been renewed by the Governor in Chief, the Salaries attached to those offices have been omitted in the present Estimate. It will be for the consideration of the Legislature hereafter whether the Gentlemen who enjoyed those offices, should not be allowed their Salaries up to the periods when they ceased to act.

Numbers Thirteen, Fourteen and Fifteen — The Pensions to Mrs. *Livingston*, the two Misses *De Salaberry* and Mrs. *Deschambault*, have been omitted in conformity with the Instructions which the Governor in Chief has received from His Majesty's Government, and he therefore considers it to be his duty to abstain from making any remark of his own on the subject of those Pensions.

The Governor in Chief having thus remarked upon the several Items above referred to, which have been omitted in the Estimate of the present year, has only to add that the Legislature cannot fail to see in the course pointed out to His Excellency regarding these Items, the sincere desire by which His Majesty's Government is animated to meet the feelings and wishes of the Province, whenever it appears to be practicable without impairing the efficiency of the Public Service, and the due Administration of Government, and His Excellency relies on the liberality of the House to grant the Supply now required in aid of the Revenue of the Crown, for the Public Service,

A.

Castle of *Saint Lewis*,*Quebec*, 14th February, 1831.

For the Estimate referred to in the last preceding Message, see Appendix (W.) at the end of this Volume.

Appendix (W.)

Mr. *Fortin*, from the Committee of the whole House, to consider the expediency of amending or repealing an Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, intituled, "An Act to exempt from seizure in satisfaction of judgment, the Bedding and necessary wearing apparel of Debtors," and, also, a part of the thirty sixth clause of an Ordinance passed in the twenty fifth year of His Majesty *George* the Third, intituled, "An Ordinance to regulate the proceedings in the Courts of Civil Judicature, and to establish Trials by Juries in actions of a Commercial nature, and personal wrongs to be compensated in damages," reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth:—

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That an Act passed in the ninth year of the Reign of His Majesty *George* the Fourth, intituled, "An Act to exempt from seizure in satisfaction of judgment, the Bedding and necessary wearing Apparel of Debtors," and also so much of the thirty sixth clause of an Ordinance passed in the twenty fifth year of the Reign of His Majesty *George* the Third, as exempts from sale certain effects therein mentioned, ought to be amended.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That one Cow, three Sheep and one Hog, at the choice of the Debtor, be exempted from seizure.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Single Stove and one Cord of Wood, if such there be, be exempt from seizure.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said Effects shall not be exempted from seizure

de *Montréal*, et des *Trois-Rivières*, ayant cessé l'émanation des nouvelles commissions de la paix par le ci-devant Administrateur du Gouvernement, et les Commissions pour cet office n'ayant pas été renouvelées par le Gouverneur en Chef, les salaires attachés à ces offices ont été omis dans la présente Estimation. Il reste à la Législature à considérer, ci-après, si les Messieurs qui jouissaient de ces offices, ne devraient pas toucher leurs salaires, jusqu'aux périodes de tems qu'ils ont cessé d'agir.

Numéros treize, quatorze et quinze — Les Pensions de Madame *Livingston*, des deux Demoiselles *De Salaberry* et de Madame *Deschambault*, ont été omises, conformément aux Instructions que le Gouverneur en Chef a reçues du Gouvernement de Sa Majesté; c'est pourquoi il croit qu'il est de son devoir de s'abstenir de faire aucune remarque de son chef à l'égard de ces Pensions.

Le Gouverneur en Chef ayant fait ce qu'il avait à faire sur les divers Items ci-dessus mentionnés, qui ont été omis dans l'Evaluation de la présente année, il ne lui reste plus qu'à ajouter, que la Législature ne peut manquer de voir dans la marche qui a été tracée à Son Excellence, à l'égard de ces Items, le désir sincère dont le Gouvernement de Sa Majesté est animé de complaire aux sentimens et aux vœux de la Province, toutes les fois que la chose paraît praticable, sans nuire à l'efficacité du service public et à la due administration du Gouvernement; et son Excellence se repose sur la libéralité de la Chambre pour le vote des subsides maintenant demandés, en aide des Revenus de la Couronne, pour le service public.

A.

Château *Saint Louis*,*Québec*, 14 Février 1831.

Pour l'Evaluation à laquelle réfère le Message précédent, voyez Appendice (W.) à la fin de ce volume.

Appendix (W)

M. *Fortin*, du Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient d'amender ou abroger un Acte passé dans la neuvième année du règne de feu Sa Majesté *George* Quatre, intitulé "Acte pour exempter de la saisie, en paiement des jugemens, les lits, hardes et linges nécessaires des Débiteurs," et aussi partie de la trente-sixième Clause d'une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année de Sa Majesté *George* Trois, intitulée, "Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours Civiles de Judicature, et qui établit les Procès par Jurés dans les affaires de Commerce et d'injures personnelles qui doivent être compensées en dommages, en la Province de *Québec*," a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'un Acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté *George* Quatre, intitulé, "Acte pour exempter de la saisie, en paiement des Jugemens, les lits, hardes et linges nécessaires des Débiteurs," et aussi autant de la trente-sixième Clause d'une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté *George* Trois, qui exempte de vente certains objets y mentionnés, devraient être amendés.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'un Vache, trois Moutons et un Porc, au choix du Débiteur, soient exemptés de saisie.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'un Poêle simple et une Corde de Bois, s'il y en a, soient exemptés de saisie.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les dits Effets ne seront pas exemptés de saisie, sur un Jugement

Rapport de Résolutions sur l'Acte 9e Geo. IV. cap. 3, et ordonnance 25e Geo. III. cap. 2

Resolutions on Act 9 Geo. IV. Cap. 3, and Ordinance 25 Geo. III. Cap. 2, reported.

seizure upon a judgment obtained upon any Debt contracted previous to the passing of the Act to be introduced upon the said Resolutions.

*Ordered*, That the question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

And the first of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon, it was agreed to by the House.

The second and third of the said Resolutions being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon,

The House divided upon each; and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yeas,

Messieurs Baker, Baxter, Bedard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, De Montenac, De Rouville, Dessaulles, De Witt, Duval, Fortin, Goodhue, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lee, Morin, Neilson, Panet, Peck, Taylor, Trudel, Valois, Viger, Wright and Wurtele. (27.)

Nays,

Messieurs Archambeault, Beaudet, Blanchard, Casseau, Clouet, Courteau, Cuwillier, Dèligny, Deschamps, Pierre Antoine Dorion, Huot, Jolicite, Lafontaine, Larue, Leslie and Scott. (16.)

So they were carried in the Affirmative.

The fourth of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon, it was agreed to by the House, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

*Ordered*, That Mr Peck have leave to bring in a Bill to exempt from seizure in satisfaction of judgment certain articles therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on the tenth day of March next.

Bill to exempt certain articles from seizure, read the first time.

American Presbyterians relief Bill read the second time;

committed;

considered.

A Bill to afford relief to a certain Religious Congregation at *Montreal*, denominated Presbyterians, was, according to order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Fisher took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Fisher reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to morrow.

St. Lawrence Suburbs (Montreal) Market Bill read the second time;

committed;

considered;

reported;

engrossed.

A Bill to repeal two certain Acts therein mentioned, and to provide for the better Regulation of the Market Place in the *Saint Lawrence Suburbs, Montreal*, was, according to order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Neilson took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Neilson reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

ment obtenu pour aucune Dette contractée avant la passation de l'Acte qui sera introduit sur les dites Résolutions.

*Ordonné*, Que la Question de Concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre.

La seconde et la troisième des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles,

La Chambre s'est divisée sur chaque; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Baker, Baxter, Bedard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, De Montenac, De Rouville, Dessaulles, De Witt, Duval, Fortin, Goodhue, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lee, Morin, Neilson, Panet, Peck, Taylor, Trudel, Valois, Viger, Wright et Wurtele. (27.)

Contre,

Messieurs Archambeault, Beaudet, Blanchard, Casseau, Clouet, Courteau, Cuwillier, Dèligny, Deschamps, Pierre Antoine Dorion, Huot, Joliette, Lafontaine, Larue, Leslie et Scott. (16.)

Ainsi elles ont été emportées dans l'affirmative.

La quatrième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

*Ordonné*, Que M. Peck ait la permission d'introduire un Bill, pour exempter de la saisie, en paiement des Jugemens, certains effets y mentionnés.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois le Dixième jour de Mars prochain.

Bill pour exempter de la saisie certains Effets, lu pour la première fois.

Bill pour le secours des Presbytériens Américains lu une seconde fois;

référé;

considéré.

Conformément à l'Ordre, un Bill en faveur d'une certaine Congrégation Religieuse à *Montréal*, connue sous la dénomination de Presbytériens, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Fisher a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Fisher a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un Amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour abroger deux Actes y mentionnés, et à l'effet de régler d'une manière plus efficace la Place de Marché dans le Faubourg *Saint Laurent de Montréal*, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Neilson a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Neilson a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens; lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Bill du Marché du Faubourg St. Laurent (Montréal) lu une seconde fois;

référé;

considéré;

rapport d'icelui;

le dit Bill grossoyé.

Members in-  
demnity Bill  
read the second  
time;

A Bill to make an Allowance to the Members of the Assembly, for expenses occasioned by their attendance at the Sessions of the Legislature, was, according to order, read a second time.

engrossed.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Louis Bourdages, That the said Bill be engrossed.

The House divided on the question; and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yeas,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Blanchard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Courteau, Déligny, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lafontaine, Larue, Lee, Létourneau, Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Rochon, Taylor, Trudel, Valois, Viger and Wright. (36.)

Nays,

Messieurs Badeaux, Caldwell, Clouet, Cuvillier, Demers, De Montenac, De Rouville, De St. Ours, De Witt, Duval, Fisher, Heney, Huot, Joliette, Laterrière, Leslie, Morin, Panet, Scott, Solicitor General, Antoine Charles Taschereau and Wurtele. (22.)

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Committee on  
Ordinance re-  
lating to Physic  
and Surgery;

The Order of the Day for the House in Committee to consider the expediency of amending the Ordinance of the twenty eighth George Third, Chapter eight, intituled, "An Act or Ordinance to prevent persons practising Physic and Surgery within the Province of Quebec, or Midwifery in the Towns of Quebec and Montreal, without Licence," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Létourneau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Létourneau reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

Resolved, That it is expedient to amend the Ordinance of the twenty eighth George Third, Chapter eight, intituled, "An Act or Ordinance to prevent persons practising Physic and Surgery within the Province of Quebec, or Midwifery in the Towns of Quebec and Montreal, without Licence."

and referred.

Resolved, That the said Resolution be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Duval, Mr. Demers, Mr. Laterrière, Mr. Noël and Mr. Viger do compose the said Committee.

Committee on  
Justices of the  
Peace qualifica-  
tion Act.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of amending an Act passed in the eleventh year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act for the qualification of Justices of the Peace," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Taylor took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Taylor reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered,

Conformément à l'Ordre, un Bill qui pourvoit à une allowance pour les Membres de l'Assemblée, rapport aux Dépenses qu'ils encourent pour assister aux Sessions de la Législature, a été lu une seconde fois.

Bill de l'allow-  
ance aux mem-  
bres lu une se-  
conde fois;

M. Neilson a proposé, secondé par M. Louis Bourdages, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

La Chambre s'est divisée sur la Question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Blanchard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Courteau, Déligny, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lafontaine, Larue, Lee, Létourneau, Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Rochon, Taylor, Trudel, Valois, Viger, et Wright. (36.)

Contre,

Messieurs, Badeaux, Caldwell, Clouet, Cuvillier, Demers, De Montenac, De Rouville, De St. Ours, De Witt, Duval, Fisher, Heney, Huot, Joliette, Laterrière, Leslie, Morin, Panet, Scott, le Solliciteur Général, Antoine Charles Taschereau et Wurtele. (22.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, En conséquence.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Ordonnance de la vingt-huitième George Trois, Chapitre huit, intitulée, "Acte ou Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la Province de Québec, ou la Profession d'Accoucher dans les Villes de Québec ou Montréal, sans une permission," ayant été lu;

Comité sur  
l'Ordonnance  
relative à la Mé-  
decine et Chi-  
rurgie;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Létourneau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Létourneau a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

rapport d'une  
Résolution;

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'Ordonnance de la vingt-huitième George Trois, Chapitre huit, intitulé, "Acte ou Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la Province de Québec, ou la Profession d'Accoucheur dans les Villes de Québec et de Montréal, sans une permission."

Résolu, Que la dite Résolution soit référée à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

Ordonné, Que M. Duval, M. Demers, M. Laterrière, M. Noël et M. Viger composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender un Acte passé dans la onzième année du règne de feu sa Majesté, intitulé, "Acte pour la qualification des Juges de Paix," ayant été lu;

Comité sur  
l'Acte de la  
qualification  
des Juges de  
Paix.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Taylor a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Taylor a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné,

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Monday the seventh day of March next.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi, le septième jour de Mars prochain.

Committee on Gros Bois Comm. Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to partition the Common of the *Fief Gros-Bois*, among the Co-proprietors thereof, being read;

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faire le partage de la Commune du *Fief Gros-Bois*, entre les co-propriétaires d'icelles, ayant été lu ;

Comité sur le Bill de la Commune de Gros-Bois.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Badeaux* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

M. *Badeaux* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. Speaker resumed the Chair;

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

And Mr. *Badeaux* reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et M. *Badeaux* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement ; ce dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Demain.

Committee on Entries relating to Members accepting Offices of profit, &c.

The Order of the day for the House in Committee on the Entries in the Journals of this House, relating to Members accepting Offices of profit and becoming accountable for public money, being read ;

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Entrées dans les Journaux de cette Chambre, relativement aux Membres qui acceptent des emplois de profit, et deviennent comptables des deniers publics, ayant été lu ;

Comité sur les Entrées relatives aux Membres qui acceptent des emplois de profits, &c.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Guillet* took the Chair of the Committee. Several Members having retired, Mr. Speaker resumed the Chair.

M. *Guillet* a pris la Chaire du Comité. Plusieurs Membres s'étant retirés, M. l'Orateur a repris la Chaire.

And the names of the Members present were taken down, as followeth :—

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

Mr. Speaker,  
Messieurs *Archambeault, Badeaux, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Clouet, Courteau, Délégné, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Guillet, Heney, Huot, Joliette, Larue, Létourneau, Morin, Mousseau, Neilson, Quesnel, Trudel* and *Viger*.

M. l'Orateur,  
Messieurs *Archambeault, Badeaux, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Clouet, Courteau, Délégné, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Guillet, Heney, Huot, Joliette, Larue, Létourneau, Morin, Mousseau, Neilson, Quesnel, Trudel* et *Viger*.

And at a quarter past Nine o'Clock at Night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Et à Neuf heures et un quart du Soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de *Quorum*.

Tuesday, 15th February 1831.

Mardi, 15e. Février 1831.

Internal Communications. Reports of Commissioners reported.

THE following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were laid before the House :

LES Rapports suivans, des Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications Intérieures, ont été mis devant la Cham-

Rapports de Commissaires des Communications Intérieures présentés.

By Mr. *Wright*.—Road from *Grenville* to *Hull*.

Par M. *Wright*.—Chemin de *Grenville* à *Hull*.

By Mr. Solicitor General.—Road from the Town of *Three Rivers* to *Pointe du Lac*.

Par M. le Solliciteur-Général.—Chemin de la Ville des *Trois-Rivières* à la *Pointe du Lac*.

By Mr. *Larue*.—For opening a Road in the centre of the Seigniorship of *Sainte Croix*.

Par M. *Larue*.—Pour ouvrir un Chemin au centre de la Seigneurie de *Sainte Croix*.

Appendix (E.)

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce volume.

Appendice (E.)

Register of the Keeper at the St. Anne Depot of Provisions, presented:

Mr. *Laterrière* presented to the House the Register of the Keeper of the Depot of Provisions at the River *Saint Anne* below *Cape Chat*, pursuant to the Act of the ninth *George* Fourth, Chapter twenty three.

M. *Laterrière* a présenté à la Chambre le Régistre du Gardien du Dépôt de Provisions à la Rivière *Sainte Anne*, au dessous du *Cap-Chat*, en conformité à l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre vingt-trois.

Régistre du Gardien du Dépôt de Provisions, à St. Anne, présenté.

Appendix (X.)

For the said Register, see Appendix (X.) at the end of this Volume.

Pour le dit Régistre, voyez Appendice (X.) à la fin de ce volume.

Appendice (X.)

Report on the Petition for a second place of Election in the County of *Berthier*.

Mr. *Joliette*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Electors of the County of *Berthier*, and other references thereto, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

M. *Joliette*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Electeurs du Comté de *Berthier*, et autres références à icelui, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité ; lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :

Rapport sur une Pétition pour une seconde place d'Election dans le Comté de *Berthier*.

Your Committee, after having examined the several Petitions to them referred, considering that it is proposed

de

posed to make a new Census of the several Counties of this Province, are of opinion that no measures on the subject of the said Petitions ought to be adopted, until the said new Census shall have been made.

*Ordered*, That Mr. Morin have leave to bring in a Bill to authorize Counsel to address Juries in behalf of Prisoners in Capital Cases.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

A Petition of divers Tanners of the City of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *De Witt*, and the same was received and read; setting forth:—That until the last few years, natives of the *United States of America* imported into this Province, and supplied its Inhabitants with all the manufactured Leather necessary for its consumption: That during those years the Petitioners have at a considerable expense established Tanneries in this Province: That the success of those establishments has been much impeded by a Duty of two and a half per Cent imposed on Raw Hides imported into this Province from the *United States*, and by the natives of that Country being, able on account of the exemption from Duty of Raw Hides imported into that Country, and on account of their Tanneries having been longer established, to import into this Province manufactured Leather, although charged with a Duty of fifteen per Cent: That there is imposed on manufactured Leather imported hence into the *United States* a Duty of thirty three and a half per cent, but no Duty on Raw Hides or Skins: That in order to enable the Petitioners to compete with the natives of the *United States* in our own market, it would be necessary at least to exempt from the present Duty of two and a half per cent on Raw Hides and Skins imported into this Province from the *United States*: That although the Provincial Revenue would by such alteration experience an apparent diminution, yet it would, the Petitioners humbly conceive, derive an indirect augmentation from the increased means conferred by the encouragement of the manufacture, in those engaged in it, and from the increased consumption of other articles paying Duty: Besides, that the Duty might be advantageously transferred to manufactured Leather imported from the *United States*, which now pays less than one half imposed by that Country on manufactured Leather exported hence into it: That some years ago when there were few Tanneries in this Province, most of the Boots, Shoes and Saddlery used in it and *Upper Canada*, were imported, whereas now, that a greater number of Tanneries are established, the importation of those articles has ceased, the number of Shoemakers has trebled, and the three Trades have given employment to a large number of persons, who thus keep within the Province, the price of labour that would be otherwise paid to the Inhabitants of a foreign Country: That in illustration of the spur that the Tanneries have given to industry, the Petitioners begs leave to state, that two of the Petitioners expend nearly two thousand pounds per annum amongst the Inhabitants of the Seigniorie of *Terrebonne*, in the procuration and transport of Bark: That formerly the Province of *Upper Canada* was supplied with Boots and Shoes, smuggled from the *United States*; but this means of supply has been much checked by the manufactories of Leather, and of Boots and Shoes in this Province, and would be altogether suppressed if the Petitioners prayer were granted: That in order to promote the known policy of *Great Britain*, that these

de faire un nouveau Recensement de la Population des divers Comtés de la Province, est d'opinion, qu'aucunes mesures au sujet des dites Pétitions ne devraient être adoptées, que lorsque le dit Recensement aura été fait.

*Ordonné*, Que M. *Morin* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés, pour et au nom des Prisonniers dans les cas de poursuite pour crime capital.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Une Pétition de divers Tanneurs de la Cité de *Montreal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *De Witt*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que jusqu'à ces dernières années, les naturels des *Etats-Unis de l'Amérique*, importaient dans cette Province, et fournissaient à ses Habitans, tout le cuir fabriqué nécessaire à sa consommation: Que durant ce tems, les Pétitionnaires ont à grands frais établi des Tanneries en cette Province: Que le succès de ces établissemens a été grandement retardé par un droit de deux et demi pour cent imposé sur les cuirs verts que l'on importe en cette Province des *Etats-Unis*, et de ce que les naturels de ce Pays là, qui n'ont aucuns droits à payer sur les cuirs verts importés dans leur Pays, et rapport aussi à ce que leurs Tanneries sont établies depuis très longtems, sont en état d'importer en cette Province des cuirs fabriqués, quoiqu'ils se trouvent chargés d'un droit de quinze pour cent: Qu'il existe un droit de trente trois et demi pour cent sur le cuir fabriqué, importé de cette Province dans les *Etats-Unis*, mais qu'il n'y en a aucun sur les cuirs ou peaux en vert: Que pour mettre les Pétitionnaires à même d'entrer en concurrence avec les naturels des *Etats-Unis* dans leur propre marché, il serait nécessaire, pour le moins, d'exempter du droit de deux et demi pour cent les cuirs ou peaux en vert importés en cette Province des *Etats-Unis*: Que quoique le Revenu Provincial éprouverait par ce changement une diminution apparente, cependant cela aurait l'effet, ainsi que le conçoivent les Pétitionnaires, de l'augmenter d'une manière indirecte, en ce que les nouveaux moyens d'encouragement accordés aux fabriquans, leur feraient augmenter la consommation d'autres objets qui ont des droits à payer: Qu'en outre, que l'on pourrait avec avantage transférer le droit sur le cuir fabriqué, venant des *Etats-Unis*, et lequel paye maintenant moins que la moitié du droit que ce Pays là impose sur le cuir fabriqué que l'on y exporte d'ici: Qu'il y a quelques années, lorsqu'il n'y avait que peu de Tanneries en cette Province, on faisait l'importation de la plus grande partie des bottes, souliers et ouvrages des selliers, dont on y faisait usage, ainsi que dans le *Haut-Canada*, tandis que maintenant qu'il y a un plus grand nombre de Tanneries en existence, l'importation de ces objets a cessé; le nombre des Cordonniers a triplé, et les trois métiers ont employé un grand nombre de personnes, qui par ce moyen retiennent dans cette Province le prix d'un travail qui aurait été payé aux habitans d'un pays étranger: Que pour donner un exemple de l'élan que les Tanneries ont donné à l'industrie, les Pétitionnaires prendront la liberté d'exposer, que deux des Pétitionnaires dépensent près de deux mille Louis par an parmi les Habitans de la Seigniorie de *Terrebonne*, pour l'achat et le transport des écorces. Qu'autre fois la Province du *Haut-Canada*, était pourvue de bottes et de souliers, que l'on y introduisait en contrebande des *Etats-Unis*, mais que ce négoce a éprouvé un échec au moyen des fabriques de bottes et de souliers en cette Province, et qui serait

Bill autorisant la défense des félons, lu pour la première fois

Pétition pour le rappel du droit sur les Cuirs verts importés des Etats;



Provinces should become a counterpoise to the *United States of America*, it is evidently expedient that there should be given to industry of every description in the Provinces, such encouragement as might induce persons to reside there, to marry and rear families, and thus to augment our population and resources: That if the prayer of their Petition were granted, persons of the Petitioners Trade would be able in two years to supply both Provinces, and perhaps to export to the other British North American Colonies, so as to render them wholly independent in that particular supply from the *United States of America*: That it is an established maxim in Political Economy, and is the Policy of all enlightened Nations, to exempt from Duty the importation of Raw material, taxing heavily manufactured articles imported: Wherefore the Petitioners pray that the House may be pleased to remove the Duty of two and a half per cent now levied on Raw Hides imported from the *United States of America* into this Province.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Trade.

Petition relating to the Fabrique of the Parish of St. Louis de Lotbinière.

A Petition of the Church Wardens, principal Inhabitants and Parishioners of *Saint Louis de Lotbinière*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Huot*, and the same was received and read; setting forth: That from time immemorial it has been the constant usage and practice at *Lotbinière*, to consider no person as entitled to assist at the election of Church Wardens, and at the examination of their accounts, except the late and present Church Wardens of the *Fabrique of Saint Louis de Lotbinière*: That the Petitioners have no complaint to make against the said practice, but that, on the contrary, they are of opinion that if the business of their said *Fabrique* was transacted by the principal inhabitants and other Parishioners, the consequence would be, that at such Meetings which take place, much mischief would arise, inasmuch as the principal inhabitants would, for the sake of tranquillity, avoid such Meetings, while the other Parishioners would not fail to attend them from a spirit of self interest, rather than for the advantage and welfare of the said *Fabrique*, as has been sufficiently proven by the intentions they have lately manifested: That various Petitions presented, or about to be presented, to the Legislature, lead the Petitioners to fear some change in the system according to which the affairs of their said *Fabrique* are administered: Wherefore the Petitioners placing full trust in the wisdom of the Legislature, humbly pray that their Petition may be taken into consideration, and their ancient customs and usages sanctioned by Law, and that means may be taken to prevent the late and present Church Wardens from being again disturbed by the principal Inhabitants and other Parishioners, either in regard to the re-election of Church Wardens, the examination of their accounts, or the administering the affairs of the said *Fabrique*.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of *Sainte Marie de Monnoir*, County of *Rouville*.

Missiskoui Election.—Petition of Electors relating to the Poll Book;

A Petition of divers Electors of the County of *Missiskoui*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Louis Bourdages*, and the same was received and read; setting forth: That in order to discover and make appear the truth of the allegations

entièrement supprimé, si la demande des Pétitionnaires était accordée: Qu'afin de promouvoir la politique reconnue de la *Grande-Bretagne*, (que ces Provinces pussent devenir le contrepoids des *Etats-Unis de l'Amérique*) il paraît évidemment nécessaire que l'on devrait donner à toute espèce d'industrie dans les deux Provinces, un encouragement tel que cela induirait les personnes qui y résident à s'y marier et élever des familles, et par ce moyen en augmenter leur population et leurs ressources: Que si l'on accordait la demande des Pétitionnaires, des personnes qui exercent le même métier seraient en état dans deux années de fournir aux deux Provinces, et peut-être de pouvoir exporter aux autres Colonies de l'*Amérique du Nord*, de manière à les rendre absolument indépendantes, à l'égard de ces objets, des *Etats-Unis de l'Amérique*: Qu'il est une maxime établie en économie politique, et suivie par toutes les nations éclairées, d'exempter des droits l'importation de tous les matériaux bruts, et d'imposer de forts droits sur tous les articles fabriqués dont on fait l'importation. Pourquoi, les Pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre de rappeler le droit de deux et demi pour cent, que l'on prélève maintenant sur les cuirs verts venant des *Etats-Unis* en cette Province.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent de Commerce. référée.

Une Pétition des Marguilliers, Notables et Paroissiens de *Saint-Louis de Lotbinière*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Huot*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que depuis un temps immémorial, l'usage et la pratique constante, à *Lotbinière*, a toujours été, de n'appeler à l'élection des Marguilliers et à la reddition des comptes d'iceux, que les anciens et nouveaux Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de *Saint-Louis de Lotbinière*: Que les Pétitionnaires n'ont aucun sujet de plainte à faire contre cet usage ou pratique, qu'au contraire ils croient dans leur humble opinion, que si les affaires de leur Œuvre et Fabrique étaient traitées avec les Notables et Paroissiens en conséquence dans des assemblées nombreuses, il s'en suivrait beaucoup de mal, en ce que les plus Notables aimant à rester tranquilles, n'iraient pas aux délibérations, et que les moins Notables, avec un esprit d'intérêt ne manqueraient pas de s'y trouver, plutôt pour eux-mêmes, que pour le bien et l'avantage de leur Œuvre et Fabrique; l'intention que ces derniers ont démontrée, en plusieurs occasions, leur en fournit des preuves certaines: Que de différentes Pétitions présentées à la Législature, ou sur le point de l'être, leur font craindre quelques changemens dans la manière de gouverner les biens de leur Œuvre et Fabrique: C'est pourquoi les Pétitionnaires se reposant sur la sagesse de la Législature, la prie humblement de prendre leur Pétition en considération, et de laisser leurs anciens usages et pratiques en force de Loi, et empêcher à l'avenir que les anciens et nouveaux Marguilliers soient nullement troublés par les Notables et Paroissiens de la Paroisse susdite, tant dans l'Election des nouveaux Marguilliers, qu'à la reddition de leurs comptes, et dans la régie des biens de la dite Fabrique.

Pétition relative à la Fabrique de la Paroisse de St. Louis de Lotbinière.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans de *Sainte-Marie de Monnoir*, Comté de *Rouville*.

référée.

Une Pétition de divers Electeurs du Comté de *Missiskoui*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Louis Bourdages*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'il est nécessaire pour parvenir à la découverte et exposition de la vérité dans l'affaire

Election de Missiskoui. Pétition des Electeurs, relative au Livre de Poll;

legations of the Petitioners, it becomes necessary that the Poll Book of the said Election should be produced by the Prothonotaries of the Court of King's Bench of the District of Montreal, keepers of the same, and that the said Poll Book should be entrusted to the Committee entrusted with the said Enquiry; and, farther, that it would be advantageous to the Petitioners that they should be heard at the Bar of the House, on the subject matter of their Petition, whenever the said Poll Book shall be returned: Wherefore the Petitioners humbly pray that it may please the House to order the said Poll Book to be transmitted from Montreal to the House with all possible speed, and that as soon as the said Poll Book shall be remitted, the said Petitioners should be heard by Counsel at the Bar of the House.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Privileges and Elections.

An Engrossed Bill to make an Allowance to the Members of the Assembly, for expenses occasioned by their attendance at the Sessions of the Legislature, was read the third time.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Louis Bourdages, That the Bill do pass.

Mr. Lagueur moved in amendment, seconded by Mr. Boissonnault, to strike out the words after "Bill," and insert the following: "be re-committed to a Committee of the whole House on Monday next."

The House divided on the question:

Yeas, 22.

Nays, 34.

So it passed in the Negative.

The question being then put on the main Motion;

The House again divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, BeauDET, Bedard, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Dëligny, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lafontaine, Larue, Lëtourneau, Mousseau, Neilson, Quesnel, Rochon, Taylor, ThibeauDEau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger and Wright. (34.)

Nays,

Messieurs Badaeux, Boissonnault, Clouet, Cuvillier, Demers, De Montenac, De Rouville, De St. Ours, De Witt, Fisher, Heney, Huot, Joliette, Lagueur, Laterrière, Leslie, Morin, Panet, Scott, Solicitor General, Pierre Elzéar Taschereau and Wurtele. (22.)

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr. Fisher, from the Committee of the whole House on the Bill to afford relief to a certain Religious Congregation at Montreal, denominated Presbyterians, reported, according to order, the amendment made by the Committee to the said Bill; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. Badaeux, from the Committee of the whole House on the Bill to partition the Common of the Fief Gros-Bois among the Co-Proprietors thereof, reported, according to order, that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

The

l'affaire et contestation de l'Election de *Ralph Taylor*, écuyer, rapporté pour représenter le Comté de *Mis-siskoui*, que le Livre de Poll soit produit au Comité nommé et chargé d'enquérir; lequel livre est déposé au Greffe du Banc du Roi du District de *Montréal*: Que les dits Pétitionnaires désireraient d'ailleurs être entendus à la Barre de la Chambre le plutôt possible, après la transmission du dit Livre de Poll: C'est pourquoi, les Pétitionnaires demandent humblement, qu'il plaise à la Chambre d'ordonner que le dit Livre de Poll soit immédiatement transmis à la Chambre par les Prothonotaires de *Montréal*, et qu'il plaise en outre à la Chambre de permettre aux Pétitionnaires d'être entendus par conseil à la Barre de la Chambre, quand il plaira à la Chambre l'ordonner.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent de Privilèges et d'Elections.

Un Bill grossoyé qui pourvoit à une allowance pour les Membres de l'Assemblée, par rapport aux dépenses qu'ils encourent pour assister aux Sessions de la Législature, a été lu pour la troisième fois.

M. Neilson a proposé, secondé par M. Louis Bourdages, Que le Bill passe.

M. Lagueur a proposé en amendement, secondé par M. Boissonnault, que le mot après "Bill" soit retranché, et les suivans substitués "soit référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain."

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour 22.

Contre 34.

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale;

La Chambre s'est divisée de nouveau; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, BeauDET, Bedard, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Dëligny, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lafontaine, Larue, Lëtourneau, Mousseau, Neilson, Quesnel, Rochon, Taylor, ThibeauDEau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger et Wright. (34.)

Contre,

Messieurs Badaeux, Boissonnault, Clouet, Cuvillier, Demers, De Montenac, De Rouville, De St. Ours, De Witt, Fisher, Heney, Huot, Joliette, Lagueur, Laterrière, Leslie, Morin, Panet, Scott, le Solliciteur Général, Pierre Elzéar Taschereau et Wurtele. (22.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

*Résolu*, en conséquence.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. Fisher, du Comité de toute la Chambre sur le Bill en faveur d'une certaine Congrégation religieuse à *Montréal*, connue sous la dénomination de Presbyteriens, a fait rapport, conformément à l'ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Badaeux, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour faire le partage de la Commune du Fief Gros-Bois, entre les Co-Propriétaires d'icelle, a fait rapport, conformément à l'ordre, Que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; Et le rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre

referred.

Members Indemnity Bill passed.

Bill de l'allowance aux Membres passé.

American Presbyterians relief Bill reported;

Rapport du Bill pour le secours des Presbyteriens Américains;

engrossed.

grossoyé.

Gros Bois Common Bill reported;

Rapport du Bill de la Commune de Gros-Bois.

engrossed.

grossoyé.

Committee on  
Entries relating  
to Members  
accepting offices  
of profit, &c.

The Order of the Day for the House in Committee on the Entries in the Journals of this House, relating to Members accepting offices of profit and becoming accountable for public money, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Guillet* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

Resolutions re-  
ported.

And Mr. *Guillet* reported that the Committee had come to several Resolutions ; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth :

*Resolved*, That until such time as the Royal Assent shall be given to a Bill conformable to the Resolution of this House of the seventeenth March one thousand eight hundred and twenty five, for vacating the Seats of Members accepting offices, and similar to the Bills passed by this House in the years one thousand eight hundred and twenty six, one thousand eight hundred and twenty seven, one thousand eight hundred and twenty eight, and one thousand eight hundred and thirty, the second and fourth of which were reserved for the signification of His Majesty's pleasure, the Seat of any Member of this House who shall accept of any office or place of profit under the Crown in this Province, or become accountable for any public money hereafter appropriated within this Province, shall, by this acceptance, be deemed by this House to be vacant, and a new Writ shall be issued for a new Election as if such person so accepting was naturally dead ; nevertheless such person can be capable of being again re-elected, and of sitting and voting in this House, as if his Seat had not been vacated as aforesaid.

*Resolved*, That any Member of this House sitting and voting therein after such acceptance, without such re-election, be expelled this House.

Committee on  
Census Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for ascertaining the Population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain Statistical information therein mentioned, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Badeaux* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein.

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Badeaux* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on  
Agriculture.

The Order of the day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Agriculture, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *De Rouville* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *De Rouville* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

Then, on Motion of Mr. *Courteau*, seconded by Mr. *Fortin*,

The House adjourned.

Wednesday,

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Entrées dans les Journaux de cette Chambre, relativement aux Membres qui acceptent des emplois de profit et deviennent comptables des deniers publics, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formé en le dit Comité.

M. *Guillet* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Guillet* a fait rapport, que le Comité avait passé plusieurs Résolutions ; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

*Résolu*, Que jusqu'à ce que la Sanction Royale ait été donnée à un Bill, conforme à la Résolution de cette Chambre du dix-sept Mars mil huit cent vingt-cinq, pour rendre vacans les sièges des Membres qui acceptent des emplois, et semblable aux bills passés par cette Chambre dans les années mil huit cent vingt-six, mil huit cent vingt-sept, mil huit cent vingt-huit et mil huit cent-trente, le deuxième et le quatrième desquels ont été réservés à la signification du plaisir de Sa Majesté, cette Chambre considérera comme vacant le siège de tout Membre de cette Chambre qui acceptera aucun emploi ou place de profit de la Couronne dans cette Province, ou deviendra comptable d'aucun denier public ci-après approprié en cette Province, et il sortira un nouveau Writ pour une nouvelle Election, comme si la personne qui aura ainsi accepté était naturellement décédée ; telle personne pourra néanmoins être réélue et siéger et voter dans cette Chambre, comme si son siège ne fût pas devenu vacant comme ci-dessus.

*Résolu*, Que tout Membre de cette Chambre qui siégera ou votera en icelle, après telle acceptation, sans avoir été ainsi réélu, soit expulsé de cette Chambre.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour constater la Population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formé en le dit Comité.

M. *Badeaux* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Badeaux* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent pour l'Agriculture, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *De Rouville* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *De Rouville* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. *Courteau*, secondé par M. *Fortin*.

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi,

Comité sur les  
Entrées relative-  
ment aux  
Membres qui  
acceptent des  
emplois de pro-  
fits, &c.

Rapport de  
Résolutions.

Comité sur le  
Bill du Recen-  
sement.

Comité sur l'A-  
griculture.

Wednesday, 16th February, 1831.

Mercredi, 16 Février 1831.

Bank State-  
ments presented.

**T**HE Clerk laid before the House, Statements of the affairs of the Bank of *Montreal*, and of the *Quebec Bank*, received in conformity to the Resolutions of this House of the seventh instant.

For the said Statements, see Appendix (M.) at the end of this Volume.

Appendix (M.)

Report on Pe-  
titions relating  
to Missiskoui  
Election.

Mr. *Louis Bourdages*, from the Standing Committee of Privileges and Elections, presented to the House the Third Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee after taking into consideration the two Petitions of the County of *Missiskoui*, to them referred, the first on the fifth day of the present month of February, and the second on the fifteenth day of the same month, are of opinion, that the formalities required by Law as to the securities and the qualification of Electors have been complied with.

That the allegations contained in the first of the said Petitions, if true, are sufficient to invalidate the Return of the Honorable sitting Member.

As to the second of the said Petitions, your Committee are of opinion that the mode of proceeding on contested Elections being regulated by Law, they cannot recommend any deviation of the Law in regard thereto.

Report on Ste.  
Anne Common  
Petition, and on  
Berthier Market  
Petition.

Mr. *Viger*, from the Standing Committee of Private Bills, presented to the House the Third Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having examined the Petition of the Inhabitants of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade*, in the District of *Three Rivers*, County of *Champlain*, are of opinion, that the Petitioners have complied with the Rules of this House, and that the prayer of their Petition ought to be granted.

Your Committee afterwards proceeded to examine the Petition of the Inhabitants of the Village of *Berthier*, County of *Berthier*, and are of opinion, that it is not expedient to provide by any Legislative measure for the prayer of the Inhabitants of the said Village of *Berthier*, seeing that by an Act passed in the tenth and eleventh years of the Reign of His late Majesty *George the Fourth*, chapter thirty seven, intituled, "An Act further to continue for a limited time, and to amend a certain Act therein mentioned, concerning the Police of the Borough of *William Henry*, and of certain other Villages of this Province," the Trustees of all Villages are authorized to make such Regulations as they shall deem fit, by complying with the Rules prescribed by the said Act.

Insolvent Deb-  
tors Bill read  
the first time.

**Ordered**, That Mr. Solicitor General have leave to bring in a Bill for the protection of Insolvent Debtors willing to surrender and assign their property and Estate in satisfaction of their debts.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Instruction re-  
specting a Canal  
from South Ri-  
ver to Missiskoui  
Bay.

**Ordered**, That it be an Instruction to the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the *Chambly Canal*, to inquire into the practicability and expediency of opening a navigable Canal from the mouth of the South River, (near the *Isle aux Noix*), to the head waters of *Missiskoui Bay*.

Vol.—40.

**L**E Greffier a mis devant la Chambre des Etats des affaires de la Banque de *Montréal* et de la Banque de *Québec*, reçus en conformité aux Résolutions de cette Chambre du septième du courant.

Pour les dits Etats, voyez Appendice (M.) à la fin de ce Volume.

Etats de Ban-  
que, présentés.

Appendice (M.)

M. *Louis Bourdages*, du Comité permanent de Privileges et d'Elections, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après avoir pris en considération les deux Pétitions des Electeurs du Comté de *Missiskoui* à lui référées, la première le cinquième jour du présent mois de Février, et la seconde le quinzième jour du même mois, il est d'opinion que les formalités voulues par la Loi ont été remplies quant au cautionnement et à la qualification des Electeurs.

Que les allégués contenus dans la première des dites Pétitions, s'ils sont vrais, sont suffisans pour invalider le retour de l'Honorable Membre siégeant.

Quant à la seconde de ces Pétitions, votre Comité est d'opinion, que le mode de procéder sur les Elections contestées étant fixé par la Loi, il ne doit suggérer aucune déviation de la Loi à cet égard.

Rapport sur les  
Pétitions relative-  
ment à l'E-  
lection de Mis-  
siskoui.

M. *Viger*, du Comité permanent des Bills privés, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité ayant examiné la Pétition des Habitans de la Paroisse de *Sainte Anne de la Pérade*, dans le District des *Trois-Rivières*, Comté de *Champlain*, est d'opinion, que les Pétitionnaires se sont conformés aux Règles de cette Chambre, et que leur prière devrait être accordée.

Votre Comité a ensuite procédé à examiner la Pétition des Habitans du Village de *Berthier*, Comté de *Berthier*, et est d'opinion qu'il n'est pas nécessaire de pourvoir par aucune mesure Législative à la demande des Habitans du dit Village de *Berthier*, vu que par un Acte passé dans les deuxième et onzième années du règne de feu Sa Majesté *George Quatre*, Chapitre trente-sept, intitulé, "Acte pour continuer pour un tems limité, et amender un certain Acte y mentionné, qui pourvoit à la Police du Bourg de *William Henry*, et de certains autres Villages en cette Province," les Syndics de tous les Villages sont autorisés à faire tels Règlemens qu'ils jugeront convenables, en se conformant aux Règles prescrites par le dit Acte.

Rapport sur la  
Pétition de la  
Commune de  
Ste. Anne, et  
sur la Pétition  
du Marché de  
Berthier.

**Ordonné**, Que M. le Solliciteur-Général ait la permission d'introduire un Bill pour le soulagement des Débiteurs insolubles, qui consentent de remettre et céder leurs biens et effets pour satisfaire leurs dettes.

Il en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill des Débi-  
teurs insolv-  
bles lu pour la  
première fois.

**Ordonné**, Qu'il soit une Instruction au Comité spécial auquel a été référé le Message de son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement au Canal de *Chambly*, de s'enquérir s'il est praticable et expédient d'ouvrir un Canal navigable de l'embouchure de la Rivière du Sud (près de *l'Isle aux Noix*) au fond de la Baie de *Missiskoui*.

Instruction  
concernant un  
Canal de la  
Rivière du Sud  
à la Baie de  
Missiskoui.

Un

3 E

An

American Pres-  
byterians relief  
Bill passed.

An Engrossed Bill to afford relief to a certain Religious Congregation at *Montreal*, denominated Presbyterians, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Papers relating  
to Emigrant  
Hospital refer-  
red.

*Resolved*, That the Report of the Commissioner and Treasurer of the Emigrant Hospital at *Quebec*, with the accompanying Documents, be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Young*, Mr. *Lee*, Mr. *Neilson*, Mr. *Taylor* and Mr. *Wurtele* do compose the said Committee.

Address for Cor-  
respondence re-  
lating to Emi-  
grant Hospital.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to lay before this House, Copies of all Correspondence which may have been had with the Civil Secretary, relating to the expenditure of the Emigrant Hospital during the past year, and all such other information having reference thereto, as His Excellency may deem expedient to communicate.

*Ordered*, That Mr. *Young*, Mr. *Lee*, Mr. *Neilson* and Mr. *Taylor* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Census Bill re-  
ported;

Mr. *Badeaux*, from the Committee of the whole House on the Bill for ascertaining the population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain Statistical information therein mentioned, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Jurors Bill read  
the second time;

A Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal matters, was, according to Order, read a second time.

committed.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Then, on Motion of Mr. *Morin*, seconded by Mr. *Dessaulles*,

The House adjourned till Friday next.

Friday, 18th February, 1831.

A Member  
takes the Oath  
and his seat.

**JACQUES LABRIE**, Esquire, Member for the County of the *Two Mountains*, having previously taken the Oath according to Law, and subscribed before the Commissioners the Roll containing the same, took his seat in the House.

Montreal Roads  
&c.—Report of  
Commissioners  
presented.

Mr. *Leslie* presented to the House the Report of the Commissioners for improving Roads, &c. in the Parish of *Montreal*.

Appendix (E.)

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Report on E.  
S. Glen's  
Bridge Petition

Mr. *Viger*, from the Standing Committee of Private Bills, presented to the House the Fourth Report of the

Bill en faveur  
des Presbyté-  
riens Améri-  
cains passé.

Un Bill grossoyé en faveur d'une certaine Congrégation Religieuse, à *Montréal*, connue sous la dénomination de Presbytériens, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le dit Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Papiers relatifs  
à l'Hôpital des  
Emigrés référés.

*Résolu*, Que le Rapport du Commissaire et Trésorier de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, et les documens qui l'accompagnent, soient référés à un Comité de cinq membres, pour les examiner, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Young*, M. *Lee*, M. *Neilson*, M. *Taylor* et M. *Wurtele* composent le dit Comité.

Adresse pour  
une Correspon-  
dance relative-  
ment à l'Hôpi-  
tal des Emigrés.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant son Excellence qu'il lui plaise de faire mettre devant cette Chambre, Copies de toute la correspondance qui peut avoir eu lieu avec le Secrétaire Civil, relativement aux dépenses pour l'Hôpital des Emigrés, durant l'année dernière, et tous autres renseignements qui peuvent y avoir rapport, et dont son Excellence pourra juger convenable de donner communication.

*Ordonné*, Que M. *Young*, M. *Lee*, M. *Neilson* et M. *Taylor* présentent la dite Adresse à son Excellence le Gouverneur en Chef.

Rapport du Bill  
de Recense-  
ment;

M. *Badeaux*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour constater la population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé.

Conformément à l'Ordre un Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés en matières civiles et criminelles, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

Bill des Jurés  
lu une seconde  
fois;

référé.

Alors, sur motion de M. *Morin*, secondé par M. *Dessaulles*,

La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

Vendredi, 18 Février 1831.

Un membre  
prête le serment  
et prend son  
siège.

**JACQUES LABRIE**, Ecuyer, Membre pour le Comté du *Lac des Deux Montagnes*, ayant préalablement prêté le serment suivant la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

M. *Leslie* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires pour améliorer les Chemins, etc. dans la Paroisse de *Montréal*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (E.) à la fin de ce volume.

Rapport des  
Commissaires  
des Chemins  
de Montréal  
&c présenté.  
Appendice (E.)

M. *Viger*, du Comité permanent des Bills privés, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité

Rapport sur la  
Pétition du  
Pont de E. S.  
Glen.

the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee having maturely examined the Petition of *Edward Southouse Glen*; that of the Inhabitants of *Saint Matthias*, County of *Rouville*; that of divers Seigniors, Notables and Proprietors of the Counties of *Chambly*, *Rouville*, and others in the neighbourhood thereof; and that of the Parishes of *Saint Matthias*, *Saint Hilaire* and others, the whole relating to a Bridge which the said *Edward Southouse Glen* proposes to build, are of opinion:

That the said *Edward Southouse Glen* has acted in conformity to the Rules of this House.

That a Bridge in that part of the District of *Montreal*, would be very useful to the public, and that the place for building the said Bridge ought to be at the place known by the name of the *Traverse de Papineau*, and not at the place prayed for.

That the Draw Bridge should be at least fifty five feet wide, English measure; and that an interval of at least seventy feet wide, English measure, should be left for the passage of cribs.

That the privilege in favor of the Proprietor should be half a league below the said Bridge, and extend above as far as *Antoine Foisy's* Ferry, so as to preserve the said Ferry.

That the Tolls required by the Petitioner are reasonable.

And that the prayer of the Petitioner ought to be granted on the above conditions.

*Ordered*, That *Mr. Viger* have leave to bring in a Bill to authorize *Edward Southouse Glen* to build a Toll Bridge over the River *Richelieu*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to morrow.

*Mr. Viger*, from the Standing Committee of Private Bills, presented to the House the Fifth Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee have considered the Petition of divers Inhabitants, Proprietors of the Island of *Montreal*, respecting the Common of the City of *Montreal*,

Your Committee have bestowed on the object of this reference all due attention, and have ascertained, that the Seigniors of *Montreal* granted in the year sixteen hundred and fifty one, forty acres of Land in the said City of *Montreal*, to serve as a Common to the Inhabitants of the said City, reserving to themselves the right of resuming the whole or part of the said grant, should they consider it necessary, by giving a similar quantity of ground for the same purpose, within the said City: That the Seigniors of *Montreal* have in fact resumed the said original grant, and that a considerable part of the City of *Montreal*, is now built on the ground so originally granted for a Common: That the Deed by which the said Seigniors have granted forty other acres in lieu of the ground first granted no longer exists; but these Gentlemen willingly acknowledge that such a Deed has existed, and offer to pass a new *Acte* in favor of such persons as are, or who may be, authorized to receive the same: That it is very difficult, not to say impossible, to ascertain at this moment, from the length of time that has elapsed, who are the present Representatives of the ancient Landholders of *Montreal*, whose Deeds would give them a right to the said Common, and who would now be competent to transact with the said Seigniors on the subject of the said Common: That the said Ground can no longer serve with advantage the

Comité; lequel a été lu de nouveau à la table de Greffier, comme suit:

Votre Comité, après avoir mûrement examiné la Pétition d'*Edouard Southouse Glen*; celle des Habitans de *Saint Matthias*, Comté de *Rouville*; celle de divers Seigneurs, Bourgeois et Propriétaires des Comtés de *Chambly*, *Rouville*, et autres circonvoisins; et celle des Tenanciers des Paroisses de *Saint Matthias*, *Saint Hilaire*, et autres, toutes relatives au Pont que le dit *Edouard Southouse Glen* se propose de bâtir, est d'opinion.

Que le dit *Edouard Southouse Glen* s'est conformé aux Règles de cette Chambre.

Qu'un Pont dans cette partie du District de *Montreal*, serait très avantageux au Public, et que la place du dit Pont devrait être à l'endroit connu sous le nom de la *Traverse de Papineau*, et non à l'endroit demandé.

Qu'il serait nécessaire que le dit Pont eût un levis de cinquante cinq pieds de large au moins, mesure anglaise, et une espace libre d'au moins soixante et dix pieds de large, mesure anglaise, pour le passage des cages.

Que le privilège en faveur du Propriétaire du dit Pont devrait s'étendre à une demi lieue au-dessous du dit Pont, et au-dessus jusqu'à la *Traverse* tenue par *Antoine Foisy*, de manière à conserver la dite *Traverse*.

Que les taux demandés par le Pétitionnaire sont raisonnables.

Et en conséquence que la demande du Pétitionnaire devrait être accordée aux conditions ci-dessus.

*Ordonné*, Que *M. Viger* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser *Edouard Southouse Glen* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Richelieu*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

*M. Viger*, du Comité permanent des Bills privés, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a examiné la Pétition de divers Habitans, Propriétaires de l'Île de *Montréal*, au sujet de la Commune de la Ville de *Montréal*.

Votre Comité après avoir donné à l'objet de cette référence toute l'attention qu'il méritait, a reconnu, que les Seigneurs de *Montréal* ont concédé en l'année seize cent cinquante et un, quarante arpens de terre au dit lieu de *Montréal*, pour servir de Commune aux Habitans de cette Ville, réservant le droit de reprendre toute ou partie de la dite concession, s'ils le jugeaient nécessaire, en par eux donnant, au même lieu et pour les mêmes fins, pareille quantité de terre; Que les Seigneurs de *Montréal* ont en effet repris la dite première Concession, et qu'une partie considérable de la Ville de *Montréal* est maintenant bâtie sur le terrain ainsi concédé d'abord pour une Commune: Que le titre en vertu duquel les dits Seigneurs ont substitué quarante autres arpens, au lieu et place du terrain concédé d'abord, ne se trouve plus; mais que ces Messieurs reconnaissent volontiers qu'il a existé, et offrent d'en passer nouvel acte, en faveur de telles personnes qui sont ou seront autorisées à le recevoir: Qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de connaître maintenant, vu le laps de tems qui s'est écoulé, quels sont les propriétaires de terrains à *Montréal* qui représentent dans ce moment les anciens propriétaires, dont les titres leur donneraient droit à la dite Commune, et qui seraient maintenant habiles à transiger avec les dits Seigneurs au sujet de la dite Commune:

Bill du Pont de E. S. Glen lu pour la première fois.

Rapport sur la Commune de Montréal.

E. S. Glen's Bridge Bill read the first time.

Report on Montreal Common Petition.

the object for which it was at first intended, on account of its contiguity to the City of *Montreal*, and from its proximity to the *Lachine* Canal, which even partly goes through it: That this ground being for many years unoccupied, may become the daily object of encroachments from private individuals, the more so as there is no one who has any apparent title to oppose them: That it is greatly to the interest of the said City of *Montreal* that this ground should be secured to the said City, for public uses, and interest in general; and that it should profit by the just and liberal intentions of the said Seigniors.

Wherefore Your Committee having ascertained that the Rules of Your Honorable House concerning Petitions of the nature of those now before Your Committee, were complied with, are of opinion, that the prayer of the said Petition ought to be granted.

Report on T.  
Phillips' Bridge  
Petition;

Mr. *Scott*, from the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, "That *Thomas Phillips* has not contravened to the Rule of the House relative to the notification required before demanding and obtaining an exclusive privilege," presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having had information from *Louis Hypolite Lafontaine*, Esquire, a Member of Your Honorable House, and from the Petitioner Mr. *Thomas Phillips*, are of opinion, that the prayer of the said Petitioner ought to be granted, but not in the extent of privilege prayed for.

Your Committee are of opinion that the said Petitioner ought to erect his Bridge within a mile of the *Moulin du Crochet*, and the said privilege to extend downwards one league from the said *Moulin du Crochet*, upwards to join the privilege of *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, Esquire; but in case the said *Eustache Nicolas Lambert Dumont* should not erect the Bridge for which he has obtained a privilege, then the privilege of the said *Thomas Phillips* ought to extend to the Ferry commonly called *L'Abord-à-Plouffe*, allowing the said Ferry to continue as it now exists; reserving, nevertheless, the right of granting the privilege already given to *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, to any other person.

committed;

*Ordered*, That the said Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Beaudet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Beaudet* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, as followeth:

a Resolution  
reported;

*Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That this House doth concur in the Report of the Special Committee.

Mr. *Scott* moved to Resolve, seconded by Mr. *Labrie*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolution.

The House divided on the question:

Yeas, 32.

Nays, 17.

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. *Scott* have leave to bring in a Bill to authorize *Thomas Phillips* to build a Toll Bridge over the River *des Prairies* in the District of *Montreal*.

T. Phillips'  
Bridge Bill  
read the first  
time.

Commune: Que le dit terrain ne peut d'ailleurs plus servir avec avantage ni facilité à l'objet auquel il était destiné dans l'origine, à cause de sa contiguïté à la Ville de *Montréal*, et de la proximité du Canal de *Lachine*, qui le traverse même en partie: Que ce terrain, étant vacant depuis un grand nombre d'années, peut devenir journellement l'objet des impiétations de particuliers, d'autant plus qu'il n'y a personne qui ait titre apparent pour s'y opposer: Qu'il est du plus grand intérêt pour la Ville de *Montréal*, que ce terrain lui soit assuré, pour être employé à des usages publics et d'un intérêt général, et qu'elle profite aussi des intentions aussi justes que libérales des dits Seigneurs.

En conséquence, votre Comité, après s'être assuré que les formalités voulues par les Règles de votre Honorable Chambre, concernant les Pétitions de la nature de celle maintenant soumise à votre Comité, ont été remplies, recommande que les conclusions en soient adoptées.

M. *Scott*, du Comité spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, "Que *Thomas Phillips* n'a point contrevenu à la Règle de la Chambre, relativement à la notification requise avant de demander et obtenir un privilège exclusif," a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après avoir pris des informations de *Louis Hypolite Lafontaine*, écuyer, Membre de votre Honorable Chambre, et du Pétitionnaire M. *Thomas Phillips*, est d'opinion, que la demande du Pétitionnaire devrait être accordée, mais que l'étendu du privilège qu'il demande devrait être limité.

Votre Comité est d'opinion, que le dit Pétitionnaire devrait être contraint de bâtir son Pont dans les limites d'un mille du *Moulin du Crochet*, et que son privilège devrait s'étendre, du côté d'en bas, jusqu'à une lieue du dit *Moulin du Crochet*, et du côté d'en haut, jusqu'aux limites du privilège accordé à *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, écuyer; mais dans le cas où le dit *Eustache Nicolas Lambert Dumont* ne bâtirait pas le Pont pour lequel il a obtenu un privilège, alors, que le Privilège du dit *Thomas Phillips* devrait s'étendre jusqu'à la Traverse, communément nommée *L'Abord-à-Plouffe*, en laissant néanmoins subsister la dite Traverse telle qu'elle est, se réservant néanmoins le droit d'accorder le privilège déjà donné au dit *Eustache Nicolas Lambert Dumont*, à aucune autre personne.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Beaudet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Beaudet* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

*Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité spécial.

M. *Scott* a proposé de résoudre, secondé par M. *Labrie*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 32.

Contre 17.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

*Résolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. *Scott* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser *Thomas Phillips* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *des Prairies*, dans le District de *Montréal*.

Rapport sur la  
Pétition du  
Pont de T.  
Phillips;

référé;

rapport d'une  
Résolution.

Bill du Pont  
de Phillips, lu  
pour la première  
fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to morrow.

A Petition of the Inhabitants of *Pointe Lévi*, County of *Dorchester*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Lagueux*, and the same was received and read; setting forth: That the establishment of a temporary Fever Hospital at *Pointe Lévi* last year, has been the cause of great evil, inasmuch as it has been the means of introducing contagious Fever, and that truly disgusting disease the Small Pox, amongst the families of the Petitioners; and in the neighbouring Parishes, in which scarcely a House escaped its influence, and many persons old and young fell victims to its ravages; and praying the House to take the above premises into consideration, and to make such regulations as the House in its wisdom may deem requisite, to prevent the recurrence of the evils herein complained of.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioner and Treasurer of the Emigrant Hospital at *Quebec*.

A Petition of *Thomas Phillips*, of the City of *Montreal*, on behalf of himself and others, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That in consequence of the magnitude of the undertaking proposed in the Petition of divers Merchants, and others, of the City of *Montreal*, (p. 100) and the length of time required for mature consideration, and for framing the intended proposals for that work, to meet the wishes, and concentrate the opinions of those whose information, means and exertions, appeared to be the most useful, and for the benefit of all concerned, and owing to the absence of other persons from home, whom it was highly desirable to consult, it has unfortunately happened, that the Rule of the House, That notice of such Petition should be given in the *Quebec Gazette*, two months before their presentation, was not strictly observed, the Notice respecting the Petition in question not having appeared in the *Quebec Gazette* until the sixteenth of December last, although, according to that Rule, it ought to have appeared on the eleventh of that month: That in every other respect the Rules of the House were observed to the letter: That the Petitioner begs leave further, on behalf of himself and his co-Petitioners, respectfully to represent, that, although in their Petition they have prayed for an exclusive privilege for constructing a Rail Road from the River *Saint Lawrence* to the navigable waters of *Lake Champlain*, they have, on re-consideration, become desirous of withdrawing that part of their prayer, in deference to what they believe to be the public opinion against such exclusive privilege; and praying the House will take the premises into its favorable consideration, and, in consideration of the important advantages, and the necessity indeed, of the undertaking proposed, overlook in this instance, the slight informality occasioned by an accidental delay that has occurred in the observance of the Rule of the House alluded to, and dispense in their favor, with a literal adherence to the same; and, also, that the House will be pleased to consider that part of the Petition formerly presented, respecting an exclusive privilege; as null and void, and as if it were not inserted therein.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Merchants, and others, of the City of *Montreal*, presented to this House on the seventh instant.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Une Pétition des Habitans de la *Pointe Lévi*, Comté de *Dorchester*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Lagueux*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que l'établissement d'un Hôpital Temporaire, à la *Pointe Lévi*, l'année dernière, a causé de grands maux, en y introduisant des Fièvres contagieuses, et que des maladies vraiment dégoûtantes comme la Petite Vérole, ont fait des ravages dans les familles des Pétitionnaires, et dans les Paroisses voisines, et qu'il n'y a pas une maison pour ainsi dire qui ait échappé à leur influence, et que plusieurs personnes, vieilles et jeunes, en ont été les victimes; et priant la Chambre de prendre les prémisses ci-dessus en considération, et d'ordonner que des mesures soient prises pour éviter à l'avenir de pareils malheurs.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel a été référé le Rapport du Commissaire et Trésorier de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*.

Une Pétition de *Thomas Phillips*, de la Cité de *Montreal*, pour lui-même, et autres, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'en conséquence de la grandeur de l'entreprise proposée dans la Pétition de divers Marchands, et autres, de la Cité de *Montreal*, (p. 100) et de la longueur du temps qu'il a fallu donner à la réflexion, et mettre à préparer les propositions qu'on avait en vue pour cet ouvrage, pour réunir les désirs et les opinions de ceux dont les renseignements, les moyens et les efforts paraissaient de la plus grande utilité, et du plus grand avantage pour tous les intéressés; et en conséquence de l'absence d'autres personnes, qu'il était très désirable de consulter, il est malheureusement arrivé que la Règle de la Chambre requérant qu'il soit donné avis de telles Pétitions dans la *Gazette de Québec*, deux mois avant leur présentation, n'a pas été strictement observée; l'avis touchant la Pétition en question n'ayant paru dans la *Gazette de Québec*, que le seize Décembre dernier, tandis que d'après cette Règle, il aurait dû paraître le onze de ce mois: Que les Règles de la Chambre ont été observées à la lettre à tous les autres égards: Que le Pétitionnaire demande en outre à représenter respectueusement, pour lui et ses Co-Pétitionnaires, que, quoique dans leur Pétition ils aient demandé un Privilège exclusif pour construire un Chemin de Fer entre le Fleuve *Saint-Laurent* et les eaux navigables du *Lac Champlain*, ils désirent, après y avoir réfléchi de nouveau, retrancher cette partie de leur demande, par déférence pour ce qu'ils croient être l'opinion publique, contre un tel privilège exclusif; et priant la Chambre de prendre l'exposé ci-dessus en sa considération favorable, et en considération des avantages importants et de la nécessité même de l'entreprise proposée, de passer, en ce cas, par dessus la légère informalité occasionnée par un délai accidentel, qui s'est trouvée dans l'observation des Règles de la Chambre, et dispenser de l'adhérence littérale aux dites Règles, et aussi qu'il plaise à la Chambre de vouloir bien regarder cette partie de la Pétition précédemment présentée, relative à un privilège exclusif, comme nulle et non-avenue.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Marchands, et autres, de la Cité de *Montreal*, présentée à cette Chambre le sept du courant.

Petition relating to the Fever Hospital at *Pointe Lévi*;

referred.

Petition from T. Phillips, relating to a previous Petition for a Rail Road from the River *Saint Lawrence* to *Lake Champlain*.

referred.

Pétition relative à l'Hôpital pour les Fièvres, à la *Pointe Lévi*;

référé.

Pétition de T. Phillips, relativement à une Pétition antérieure, pour un Chemin de Fer, du Fleuve *Saint-Laurent* au *Lac Champlain*.

référé.



Pétition of Mrs. Desbarats against the erection of a Bridge over the River Etchemin.

A Petition of Mrs. *Josephine Desbarats*, of the City of *Quebec*, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Duxal*, and the same was received and read; taking notice of the Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Sainte Claire*, (p. 57.) and setting forth: That the Petitioner would humbly submit as a reason against the allowance of the said Petition, that there is already a substantial Toll Bridge over the River *Etchemin*, hardly three miles on this side of the Church of *Sainte Claire*, belonging to the Representatives of the late *Pierre Edouard Desbarats*, Esquire, which Bridge was built but a few years ago in virtue of an Act of the Provincial Parliament, and which cost the said late *Pierre Edouard Desbarats* nearly seven hundred pounds currency: That the Petitioner would beg further to represent that if a sum of money were granted as prayed for by the Inhabitants of *Sainte Claire*, it would establish a precedent which, in its effect, must have a tendency to deter individuals from building Bridges at their private expense, from an apprehension that they might be interfered with persons whose means were derived from the Revenue of the Province, and a competition created where no other existed, and which would perhaps in many cases be ruinous to individuals: That a similar Petition was presented by the Inhabitants of *Sainte Claire* in the last Session of the Provincial Parliament, and a counter-Petition to it from the Petitioner, which was referred to a Committee: That the Report of the Committee to whom were referred both Petitions was unfavourable to the Petition of the Inhabitants of *Sainte Claire*, upon the ground that it would not be right to grant an aid of public money to erect an opposition Bridge; and humbly praying that the prayer of the said Petition of the Inhabitants of *Sainte Claire* be not granted.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Ste. Anne Common Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Guillet* have leave to bring in a Bill to authorize the persons interested in the Common of the Parish of *Sainte Anne*, in the County of *Champlain*, to make Regulations for the government of the said Common.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Report on Petition from the Honble. East India Company's Agents for a Return of duty on Tea;

Mr. *Leslie*, from the Standing Committee of Trade, presented to the House the Second Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee are of opinion, That the prayer of the Petition of the Agents of the Honorable East India Company at *Quebec*, should be granted, upon their producing to the Collector of the Customs at *Quebec*, a Certificate of the Tea having been landed and entered at the Custom House at *Halifax*.

referred.

Ordered, That the said Report and Petition be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Report on Petition of R. Yarker.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Robert Yarker*, of *Montreal*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee, after due consideration, are opinion, That the prayer of the Petitioner ought not to be granted.

Petition of H. Gates and others.—Order referring it to a Committee discharged.

Ordered, That the Order of this House of the second instant, referring the Petition of *Horatio Gates*, and others, to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, be discharged.

Resolved,

Une Pétition de Dame *Josephine Desbarats*, de la Cité de *Quebec*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Duxal*, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Sainte-Claire*, (p.57) et exposant: Que le Pétitionnaire voudrait soumettre humblement, comme raison pour ne pas accorder les conclusions de la dite Pétition, qu'il existe déjà un Pont de Péage sur la Rivière *Etchemin*, située à-peu-près à une lieue de distance en deçà de l'Eglise de *Sainte-Claire*, appartenant aux représentans de feu *Pierre Edouard Desbarats*, écuyer; lequel Pont a été bâti il y a très peu d'années, en vertu d'un Acte du Parlement Provincial, et lequel a coûté, au dit *Pierre Edouard Desbarats*, près de sept cens livres courant: Que le Pétitionnaire demanderait de plus de représenter, que si une somme d'argent était accordée, telle que demandée par les Habitans de *Sainte-Claire*, cela établirait un précédent, qui, dans ses effets, tendrait à décourager les individus de bâtir des Ponts à leur propres frais, dans la crainte qu'ils auraient à lutter avec des personnes dont les moyens seraient puisés dans le Revenu Public, et par là une compétition établie, où il n'y en aurait pas eu, et qui peut-être pourrait être ruineuse aux individus dans bien des cas: Qu'une semblable Pétition a été présentée par les Habitans de *Sainte-Claire*, dans la dernière Session du Parlement Provincial, et une contre-pétition à celle là par la Pétitionnaire, qui a été référée à un Comité: Que le Rapport du Comité auquel ont été référées les deux Pétitions a été défavorable à celle des Habitans de *Sainte-Claire*, sur le principe qu'il n'était pas juste d'accorder une aide d'argent public, pour ériger un Pont d'opposition; et suppliant humblement que la dite Pétition des Habitans de *Sainte-Claire* ne soit pas accordée.

Pétition de Madame Desbarats, contre l'érection d'un Pont sur la Rivière Etchemin.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Chemins et des améliorations publiques.

référé.

Ordonné, Que M. *Guillet* ait la permission d'introduire un Bill qui autorise les personnes intéressées dans la Commune de la Paroisse de *Sainte-Anne de La Parade*, dans le Comté de *Champlain*, à faire des réglemens pour la conduite de la dite Commune.

Bill de la Commune de Ste. Anne, lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

M. *Leslie*, du Comité permanent de Commerce, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition des Agens de l'Honorable Compagnie des Indes Orientales, pour une remise du droit sur le Thé;

Votre Comité est d'opinion, que les conclusions de la Pétition des Agents de l'Honorable Compagnie des Indes Orientales, à *Quebec*, doivent être accordées, en par eux produisant au Collecteur des Douanes à *Quebec*, un certificat que le Thé a été débarqué et entré à la Douane à *Halifax*.

Ordonné, Que le dit Rapport et la dite Pétition soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

référé.

M. *Leslie*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Robert Yarker*, de *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition de R. Yarker.

Votre Comité, après due examen, est d'opinion que la demande du Pétitionnaire ne devrait pas être accordée.

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre du deuxième du courant, référant au Comité permanent des Chemins et des améliorations publiques la Pétition d'*Horatio Gates*, et autres, soit déchargé.

Ordre référant à un Comité la Pétition de H. Gates, et autres, déchargé.

Résolu

The Petition referred to another Committee.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Leslie*, Mr. *Cuwillier*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Viger* and Mr. *Heney* do compose the said Committee.

Petition of Pilots below Quebec referred.

*Ordered*, That the Petition of *William Amiot*, and other Branch Pilots for and below the Harbour of *Quebec*, be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of several Pilots for and below the Harbour of *Quebec*.

Messages from His Excellency.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, five Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:—

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief considers it to be highly necessary to draw the attention of the Legislature to the subject of the Boundary Line between the Provinces of *Upper* and *Lower Canada*, which at present is so inaccurately defined as to give occasion to great disorders, an instance of which will appear from the accompanying Statement by the Chief Justice and Puisné Judges of *Montreal*, of a disturbance attended with Acts of violence, which has occurred on the confines of the two Provinces, arising out of the uncertainty which exists in regard to the precise line of Boundary. Immediately on the receipt by the Governor in Chief of the Statement above referred to, he addressed a Letter to the Lieutenant Governor of *Upper Canada*, a copy of which Letter is herewith transmitted, together with copies of the Answers of Major General *Sir John Colborne*, and His Excellency's reply thereto.

In addition to the above mentioned Documents, the Governor in Chief transmits a copy of a Memorial addressed to him by a person named *Effy McCuaig*, detailing a case of great hardship produced by the want of a well defined Boundary between the two Provinces.

The Governor in Chief recommends to the House of Assembly to adopt such Legislative measures as may seem to them expedient and necessary to the final adjustment of a question, the importance of which is undisputed, and must go on progressively increasing in proportion to the increasing value of Land on the Frontier line of the two Provinces.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
*Quebec*, 18th February, 1831.

The Chief Justice and Judges of His Majesty's Court of King's Bench for the District of *Montreal*, beg leave to lay before His Excellency Lord *Aylmer*, Administrator of the Government of *Lower Canada*, certain circumstances touching the Boundary Line between the said Province and that of *Upper Canada*, which have come under their cognizance in the administration of Justice in the said Court, and which they conceive it their duty to lay before His Excellency, as it regards the security of property, and the peace and quiet of that portion of His Majesty's subjects residing at or near the said Boundary Line. An action was

La Pétition référée à un autre Comité.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Leslie*, M. *Cuwillier*, M. *Quesnel*, M. *Viger* et M. *Heney* composent le dit Comité.

Pétition des Pilotes au-dessous de Québec, référée.

*Ordonné*, Que la Pétition de *William Amiot*, et autres Pilotes branchés, pour et au-dessous du Port de *Québec*, soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de certains Pilotes pour le Port de *Québec*, et au-dessous.

Le Lieutenant Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur cinq Messages de son Excellence le Gouverneur en Chef, signés de son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHEF.

Le Gouverneur en Chef regarde comme une chose de première nécessité, d'appeler l'attention de la Législature au sujet de la Ligne de Division entre les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, laquelle est actuellement si inexactement définie qu'elle donne lieu à de grands désordres, dont on trouvera un exemple dans l'exposé ci-joint, fait par le Juge en Chef et les Juges Puisnés de *Montréal*, d'un trouble accompagné d'actes de violence, qui a eu lieu sur les confins des deux Provinces, résultant de l'incertitude qui existe à l'égard de la Ligne précise de Division. Le Gouverneur en Chef, aussitôt après la réception de l'exposé ci-dessus mentionné, adressa une Lettre au Lieutenant-Gouverneur du *Haut-Canada*, dont Copie est transmise avec le présent, avec des Copies des réponses du Major Général *Sir John Colborne*, et de la réplique de Son Excellence à icelles.

Outre les Documents ci-dessus mentionnés, le Gouverneur en Chef transmet une Copie d'un mémoire à lui adressé par un nommé *Effy McCuaig*, qui rapporte un cas d'une extrême dureté, résultant de l'incertitude de la Ligne de Division entre les deux Provinces.

Le Gouverneur en Chef recommande à la Chambre d'Assemblée d'adopter quelques mesures législatives, qui lui paraîtront expédientes et nécessaires pour l'ajustement définitif d'une question, dont l'importance est incontestable, et doit toujours aller croissante avec l'augmentation de la valeur des terres qui se trouvent sur la Ligne de Division entre les deux Provinces.

A.

Château *Saint Louis*,  
*Québec*, 18e. Février 1831.

Le Juge en Chef et les Juges de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour le District de *Montréal*, demandent à mettre devant Son Excellence Lord *Aylmer*, Administrateur du Gouvernement du *Bas Canada*, certaines circonstances touchant la Ligne de Division entre la dite Province et celle du *Haut-Canada*, qui sont venues à leur connaissance dans le cours de l'administration de la Justice dans la dite Cour, et qu'ils croient de leur devoir de soumettre à Son Excellence, vu que cela regarde la sécurité de la propriété, et la paix et la tranquillité de cette partie des sujets de Sa Majesté qui résident à ou auprès de la dite Ligne de Division. *Joseph Bouchette*

Messages de son Excellence.

Ligne de Division entre le Haut et le Bas-Canada.

was instituted in the said Court by *Joseph Bouchette*, Esquire, Surveyor General of this Province, against one *François Chaurette*, an inhabitant of the Parish of *Rigaud*, in the District of *Montreal*, for the payment of a sum of one hundred pounds, being the first instalment of a sum of one thousand six hundred pounds which *Chaurette* had become bound to pay to *Mr. Bouchette*, in consequence of a sale made by him to *Chaurette* of several lots of land in the Township of *Newton*, or rather what is called, the augmentation of the Township of *Newton*, and which lots of land are stated to adjoin on one side of the Boundary Line between the said Provinces. To this action, *Chaurette* among other things, pleaded that *Mr. Bouchette* had not complied with the condition of his deed of sale, as he had not put him *Chaurette*, into possession of the said lots of land, and that he had been prevented and obstructed in his endeavour to obtain the possession thereof, by persons residing near the place who claimed the said lots of land as their property, and as being within the Province of *Upper Canada*, and further, that he, the said *Chaurette* had been arrested, fined and imprisoned by the orders of persons holding jurisdiction within the said Province, for having cut down timber upon the said Lots of Land which had been so sold to him by the said *Mr. Bouchette*. The Court after having heard the parties and examined the testimony adduced by them, and finding that the determination of the matters in dispute depended upon the ascertainment of the Division Line of the two Provinces, which had not hitherto been drawn or established by any legal authority, by an Interlocutory Judgment of the nineteenth day of February, one thousand eight hundred and twenty nine, directed as follows :

“ The Court having heard the parties by their Counsel, and examined the proceedings and evidence by them respectfully adduced, it is ordered before adjudging on the matters in contest between them, that the Line of Division between this Province and the Province of *Upper Canada* as by Law established, in as far as the augmentation of the Township of *Newton*, is bounded by the said Line, be verified and ascertained by one or more sworn Surveyors, to be named by the parties, and that upon such survey and verification being made, the said Surveyor or Surveyors do examine, state and report whether the several lots of land mentioned and described in the Declaration of the said *Joseph Bouchette*, as sold by him to the said *François Chaurette*, or any and what parts and portions of the said Lots of Land, or any of them, are or is situated within the said Province of *Upper Canada*, of which operation the said Surveyor or Surveyors shall give due notice to the parties, and of the time and place of their proceeding, that the said parties may attend if they shall be so advised, and that the said Surveyor or Surveyors shall make their Report to this Court in the premises on or before the first day of June Term next, with a figurative plan of their said proceedings : And it having been stated, that the said Line of Division hath never by any legal authority been verified and ascertained in such way as to secure to His Majesty's subjects the quiet and peaceable possession of their respective rights and properties adjoining the said Line, it is further ordered, that before proceeding to the execution of the present Interlocutory Judgment, the same shall at the diligence of the said *Joseph Bouchette*, be communicated to His Majesty's Attorney General, that he may take such course thereon as he shall see fit.”

His Majesty's Attorney General, after having had communication of the above Interlocutory Judgment, and of certain Documents which appear to have been communicated to him by His Majesty's Government, declined taking any proceedings in the cause, and there-

*Bouchette*, Ecuyer, Arpenteur Général de cette Province, avait intenté une action dans la dite Cour, contre un nommé *François Chaurette*, habitant de la Paroisse de *Rigaud*, dans le District de *Montréal*, pour le paiement d'une somme de cent Livres, étant le premier paiement d'une somme de seize cens Livres que *Chaurette* s'était obligé de payer à *M. Bouchette*, en considération d'une vente, faite par lui à *Chaurette*, de plusieurs lots de terre dans le Township de *Newton*, ou plutôt dans cette partie qui est appelée l'Augmentation de *Newton*, et lesquels lots de terres sont dits joindre d'un côté la Ligne de Division entre les dites Provinces. A cette allégation, *Chaurette* plaïda, entre autres choses, que *M. Bouchette* n'avait pas rempli les conditions de son acte de vente, vû qu'il ne l'avait pas mis, lui *Chaurette*, en possession des dits lots de terres, et qu'il avait rencontré des obstacles et des empêchemens à ses efforts pour en obtenir la possession, par des personnes qui résidaient près du lieu, lesquelles reclamaient les dits lots de terre comme leur appartenant, et comme étant situés dans la Province du *Haut Canada*, et en outre que lui, le dit *Chaurette*, avait été arrêté, mis à l'amende et emprisonné par des personnes ayant jurisdiction dans la dite Province, pour avoir coupé du Bois sur les dits Lots de terre, qui lui avaient été ainsi vendus par le dit *M. Bouchette*. La Cour, après avoir entendu les parties et examiné les témoignages produits par elles, et trouvant que la décision des points en litige dépendait de la fixation de la Ligne de Division entre les deux Provinces, laquelle n'avait pas encore été tirée ni établie par aucune autorité légale, prononça le Jugement interlocutoire qui suit, le dix-neuvième jour de Février, mil huit cent vingt-neuf, savoir :

“ La Cour ayant entendu les parties par leurs avocats, et examiné les procédures et les témoignages produits de part et d'autre, il est ordonné, avant de faire droit sur les matières en contestation entre elles, que la Ligne de Division entre cette Province et la Province du *Haut Canada*, telle qu'établie par la Loi, en autant que l'augmentation du Township de *Newton* se trouve bornée par la dite Ligne, soit vérifiée et constatée par un ou plusieurs arpenteurs jurés, qui seront nommés par les parties, et que sur tel arpentage et vérification, le dit ou les dits arpenteurs examinent, exposent et rapportent si les divers lots de terre mentionnés et décrits dans la déclaration du dit *Joseph Bouchette*, comme ayant été par lui vendus au dit *François Chaurette*, ou aucune et quelles parties et portions des dits lots de terre, ou d'aucun d'entr'eux, est ou sont situés dans la dite Province du *Haut-Canada* ; de laquelle opération, le dit ou les dits arpenteurs donneront dûment avis aux parties, ainsi que du tems et du lieu de leurs procédés, afin que les dites parties puissent se trouver présentes si elles sont avisées de le faire ; et que le dit ou les dits arpenteurs feront leur rapport à cette Cour, sur ce qui précède le ou avant le premier jour du terme de Juin prochain, avec un plan figuratif de leurs dits procédés ; Et vu qu'il a été dit que la dite Ligne de Division n'a jamais été vérifiée par aucune autorité légale, ni établie d'une manière à assurer aux sujets de Sa Majesté la possession paisible et tranquille de leurs droits respectifs, et des propriétés qui joignent la dite Ligne, il est en outre ordonné, qu'avant de procéder à l'exécution du présent Jugement interlocutoire, icelui sera, à la diligence du dit *Joseph Bouchette*, communiqué au Procureur Général de Sa Majesté, pour le dit Procureur Général prendre en conséquence telle mesure qu'il jugera convenable.”

Le Procureur Général de Sa Majesté, après avoir eu communication du Jugement interlocutoire ci-dessus, et de certains documens qui paraissent lui avoir été communiqués par le Gouvernement de Sa Majesté, a refusé de prendre aucune mesure à l'égard de cette cause, et

thereupon, *Charles Manuel*, the Surveyor appointed to carry the said Judgment into execution, proceeded with a view to effect this object, but was violently opposed in his operation, by the persons settled in the neighbourhood of the said Line, who claimed the said Lots of Land as their property, as being within the Province of *Upper Canada*, and threatened the Surveyor, if he proceeded further, that they would destroy his Instruments. The Surveyor thereupon became alarmed, and in consequence withdrew, without having effected any thing, and made his Report to the Court accordingly.

The Court having further heard the parties, and finding that until the Line of Division between the two Provinces could be ascertained, it was impossible to do justice between them, made this further Interlocutory Order on the nineteenth day of June, one thousand eight hundred and twenty nine :

“The Court having seen the Report of *Charles Manuel*, Surveyor named by the Parties, in conformity with the Interlocutory Order of this Court, of the nineteenth day of February, one thousand eight hundred and twenty nine, and having heard the Parties thereon, and it appearing that the said Interlocutory Order hath not been carried into effect, from the causes mentioned in the said Report, and it being necessary for the due execution of the contract between the Parties, and for the security of the said Defendant in the quiet and peaceable possession of the several Lots of Land sold and conveyed to him by the said Plaintiff, that the Line of Division between this Province and the Province of *Upper Canada*, as by Law established, should be verified and ascertained in so far as regards the said Lots of Land ; It is ordered, that the said Parties do proceed to carry into effect the said Interlocutory Order before any other or further proceedings be had in the Cause ; and for this purpose the Court doth continue and prolong the said Interlocutory Order to the first day of October next.”

*Alexander Stevenson*, an active and intelligent Surveyor, was appointed to carry this Judgment into execution ; he has made a clear and circumstantial Report to the Court, by which, it would appear, that according to the true Line of Division between the Provinces, the greater part of the Lots of Land in question, would fall within the Province of *Lower Canada*, but he adds, that it was with the utmost difficulty and danger to his person, he was enabled to make his Survey, having been violently threatened by a tumultuous assemblage of persons collected on the spot, armed with offensive weapons, and having been assaulted, arrested, and carried a Prisoner several miles into the Province of *Upper Canada*, where he was tried before some Magistrates of the Eastern District of that Province, on an unfounded charge, of having committed a trespass on the Lands of individuals in *Upper Canada*, while acting in the correct discharge of his duty under the above Interlocutory Judgments of the Court of King's Bench at *Montreal* ; and he gives it as his opinion, that no man can with safety attempt to enter upon, or possess the said Lots of Land, until measures shall have been taken by the Executive Government of the two Provinces, to cause the Division Line, between them, to be drawn and established in such manner as to leave no doubt as to the rights of individuals holding property adjoining thereto.

Under such circumstances, the Judges of the Court of King's Bench at *Montreal*, conceive that all justice in regard of the rights of the parties before them, must be staid, until the Line of Division between the Provinces of *Upper* and *Lower Canada* shall have been sufficiently established, as they cannot proceed to enforce their jurisdiction upon a contested soil, claimed by both Provinces, while the consequences might lead

là-dessus *Charles Manuel*, l'Arpenteur nommé pour exécuter le dit Jugement interlocutoire, partit pour aller le mettre à exécution, mais il a rencontré une opposition violente à ses opérations, de la part des personnes établies dans le voisinage de la dite Ligne, lesquelles réclamaient les dits lots de terre comme étant leur propriété, et situés dans la Province du *Haut-Canada*, et qui menacèrent l'Arpenteur, s'il procédait ultérieurement de mettre en pièces ses Instruments. Ces menaces alarmèrent l'Arpenteur ; c'est pourquoi il revint sans avoir rien fait, et fit rapport à la Cour en conséquence.

La Cour ayant entendu de nouveau les parties, et voyant que, jusqu'à ce que la Ligne de Division entre les Provinces puisse être fixée, il était impossible de leur faire justice, fit l'Ordre interlocutoire ultérieur qui suit, le dix-neuvième jour de Juin, mil huit cent vingt-neuf.

“La Cour ayant vu le Rapport de *Charles Manuel*, Arpenteur nommé par les parties, conformément à l'Ordre interlocutoire de cette Cour, du dix-neuvième jour de Février, mil huit cent vingt-neuf, et ayant entendu les parties sur icelui, et comme il paraît que le dit Ordre interlocutoire n'a pas été exécuté pour les causes mentionnées dans le dit Rapport, et étant nécessaire pour la due exécution du contrat passé entre les parties, et pour la sécurité du dit défendeur, dans la tranquille et paisible possession des divers lots de terre à lui vendus et transportés par le dit demandeur, que la Ligne de Division entre cette Province et la Province du *Haut-Canada*, telle qu'établie par la Loi, soit vérifiée et constatée, en autant qu'elle regarde les dits lots de terre ; Il est ordonné que les dites parties procède à mettre à effet le dit Ordre interlocutoire, avant tout autre procédé ultérieure en cette cause ; et à cette fin la Cour continue et prolonge le dit Ordre interlocutoire jusqu'au premier jour d'Octobre prochain.”

*Alexander Stevenson*, Arpenteur actif et intelligent, fut nommé pour mettre à effet le dit Jugement. Il a fait à la Cour un Rapport clair et détaillé, par lequel il paraîtrait, que suivant la vraie Ligne de Division entre les Provinces, la plus grande partie des lots de terre en question, tomberait dans la Province du *Bas-Canada*, mais il ajoute que ce fut avec la plus grande difficulté et en courant le plus grand danger pour sa personne, qu'il put faire son arpentage, ayant été violemment menacé par un attroupement tumultueux de gens qui s'étaient portés sur les lieux avec des armes offensives, et ayant été assailli, arrêté et emmené prisonnier à plusieurs milles dans la Province du *Haut-Canada*, où il subit un procès devant quelques Magistrats du District de l'Est, sous l'accusation frivole, d'avoir commis une voie de fait sur les terres d'individus habitans du *Haut Canada*, pendant qu'il était dans le strict exercice de son devoir, conformément aux Jugements interlocutoires ci-dessus donnés par la Cour du Banc du Roi de *Montréal*. Et il donne comme son opinion, qu'il n'est sûr ni prudent pour personne d'essayer d'entrer sur les dits lots de terre, jusqu'à ce qu'il soit pris des mesures par le Gouvernement Exécutif de l'une et de l'autre Province pour faire tirer et établir la Ligne de Division entre elles, de manière à ne laisser aucun doute sur les droits des particuliers qui possèdent des terres dans le voisinage d'icelle.

Dans de telles circonstances, les Juges de la Cour du Banc du Roi de *Montréal*, conçoivent que toute justice entre les parties, à l'égard des droits des parties qui sont devant eux, doit être suspendues, jusqu'à ce que la Ligne de Division entre les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada* aient été suffisamment établie, car ils ne peuvent faire valoir leur jurisdiction sur un territoire contesté, réclamé par deux Provinces, quand les conséquences pourraient

to bloodshed or tumult; and it being a matter of public interest, as well as of individual benefit to the Parties now before the Court, that this Line of Division should be legally ascertained, and permanently established.

We the Chief Justice and Judges aforesaid, humbly beg leave to submit to the consideration of His Excellency, the above circumstances, that such measures may be adopted by him, to remedy the inconvenience complained of, as His Excellency in his wisdom may deem meet.

Montreal, 27th November, 1830.

(Signed,) Js. REID, Ch. J. K. B.  
GEORGE PYKE, J. K. B.  
N. F. UNIACKE,  
J. R. ROLLAND, J. K. B.

True Copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 1st December, 1830.

Sir,

I have the honor of transmitting to you, herewith, a Copy of a Paper which has been addressed to me by the Chief Justice, and the Puisné Judges of the District of Montreal in Lower Canada, pointing out some of the evil consequences which result from the want of a Line of Boundary, duly and officially determined, between the Provinces of Lower and Upper Canada, as exhibited in a case which has been brought before them for decision.

I am sure you will readily concur with me in opinion, that it is highly important this question of the Boundary should be set at rest, by the adoption of some arrangement, which shall have for its object to determine the precise Line of Division between the Provinces, an object the importance of which must daily increase with the increasing value of land in that part of the country.

I am not exactly informed in regard to the steps which may have been taken hitherto to ascertain the point in question, but the fact which is now apparent, that it has never been officially decided, leaves it open for the adoption of such measures as may be judged necessary with reference to former proceedings. It is with this view that I have now the honor of addressing you, and I would propose that the Surveyors General of each Province, accompanied by a third person (to be named by them conjointly,) in the character of Umpire, should be directed to proceed early in the Spring of next year, to the Frontier, there to decide the precise Line of Boundary; having done which, two Plans, duly certified as being exactly similar, should be made out, and deposited, one in the office of each of the Surveyors respectively.

I shall be glad to have the honor of receiving any communication you may be pleased to address to me on this subject, and to consider any changes or modification on the above arrangement which may suggest themselves to your mind.

I have the honor to be,  
Sir,

Your most obedient  
humble servant,  
(Signed,) AYLNER.

Major General  
Sir J. Colborne, K. C. B.  
&c. &c. &c.  
True Copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary.  
Government

raient conduire à répandre du sang et causer des mouvements tumultueux : Et c'est une matière d'intérêt public, autant que de l'avantage individuel des parties maintenant devant la Cour, que cette Ligne de Division soit légalement fixée et permanemment établie.

Nous, le Juge en Chef et les Juges susdits, demandons humblement qu'il nous soit permis de soumettre les circonstances ci-dessus à la considération de Son Excellence, afin qu'elle prenne des mesures pour remédier à l'inconvénient dont on se plaint, de la manière que son Excellence, dans sa sagesse, le jugera convenable.

Montréal, 27 Novembre 1830.

(Signé) Js. REID, J. C. B. R.  
GEORGE PYKE, J. B. R.  
N. F. UNIACKE,  
J. R. ROLLAND, J. B. R.

Pour Copie conforme,

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

Château Saint Louis,  
Québec, 1er. Décembre 1830.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une Copie d'un Papier qui m'a été adressé par le Juge en Chef et les Juges Puisnés du District de Montréal, dans le Bas-Canada, faisant ressortir quelques-unes des funestes conséquences qui résultent de ce qu'il n'y a pas une Ligne de Division dûment et officiellement déterminée entre les Provinces du Bas et du Haut Canada, selon qu'il appert dans une cause qui a été soumise à leur jugement.

Je ne doute nullement que vous ne conveniez avec moi, sans hésiter, qu'il est d'une haute importance que cette question de frontière soit décidée, par l'adoption de quelque arrangement qui aura pour objet de déterminer la Ligne précise de Division entre les deux Provinces; objet dont l'importance doit s'accroître de jour en jour avec la valeur des terres qui sont situées dans cette partie du pays.

Je ne suis pas bien exactement au fait des mesures qui peuvent avoir été prises jusqu'à présent pour régler le point en question, mais le fait qui ressort aujourd'hui, savoir, qu'il n'a jamais été officiellement décidé, ouvre le champ à l'adoption de telles mesures qui pourront être jugées nécessaires à l'égard des procédés précédents. C'est dans cette vue que j'ai maintenant l'honneur de vous adresser la présente, et je proposerais que les Arpenteurs Généraux de l'une et de l'autre Province, accompagnés d'une tierce personne (qu'ils nommeront conjointement,) qui agirait en qualité d'Arbitre, devraient recevoir ordre, au commencement du printemps prochain, de se transporter sur la frontière, pour là déterminer avec précision la vraie Ligne de Division; cela fait, il faudrait qu'il fût dressé deux Plans dûment certifiés conformes l'un à l'autre, et qu'il en fût déposé un dans le Bureau de chacun des Arpenteurs susdits.

Je recevrai avec plaisir toute communication dont il vous plaira de m'honorer et de m'adresser sur le sujet, et je considérerai de même tout changement ou modification à l'arrangement ci-dessus, qui pourront se présenter à votre esprit.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,

Votre très-humble et très-  
obéissant serviteur,  
(Signé,) AYLNER.

Major Général  
Sir J. Colborne, C. C. B.  
&c. &c. &c.  
Pour Copie conforme,

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.  
Maison

Government House,  
York, 27th December, 1830.

My Lord,

I have the honor to state, in reply to Your Lordship's Communication of the first instant, that the importance of arranging definitively the Boundary Line between the two Provinces, cannot, I think, be more strongly pointed out than in the representation of the Judges of the District of *Montreal*, without reference to the consideration given to that subject, on various occasions by the Government of *Upper Canada*, I beg leave to express my concurrence in the measure proposed by Your Lordship, for the immediate appointment of Commissioners, to ascertain the true Boundary Lines; but to suggest, that instead of naming an Arbitrator, it might prove more satisfactory to direct the Surveyors General to transmit their Reports to the Executive Councils of both Provinces, and should either of the Councils, after the examination of their Statements, still entertain a doubt of the correctness of the Line drawn, to refer the question to the King in Council.

I have the honor to be,  
My Lord;  
Your Lordship's most obedient  
humble servant;

(Signed,) J. COLBORNE.

Lt. General  
The Right Honorable  
Lord Aylmer, K. C. B.  
Governor General.  
&c. &c. &c.  
True Copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 3rd January, 1831.

Sir,

I have the honor of acknowledging the receipt, this day, of Your Excellency's Letter of the twenty seventh ultimo, in answer to mine of the first ultimo, regarding the Boundaries of the Provinces of *Upper* and *Lower Canada*. I concur with Your Excellency in the alteration you propose to make in the arrangement suggested by me on this subject, and will lose no time in taking the necessary steps, as far as this Province may be concerned, when circumstances shall enable me to do so.

The Surveyor General of this Province is now, and has been for a long time past, in *England*, about his own concerns, and as I conceive that in a case of so much consequence as that in question, it would not be right and proper to confide so important a duty as the determining of the Boundary of the Province to an inferior Officer of his Department, I am desirous of awaiting his arrival, which I understand may be expected early in the ensuing Spring, before I take further steps in the business, and immediately on his return to *Quebec*, I will do myself the honor of communicating further with Your Excellency on this subject.

I have the honor to be,  
&c. &c. &c.

(Signed,) AYLNER.

His Excellency  
Sir Jno. Colborne, K. C. B.  
True Copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary.  
To

Maison du Gouvernement.  
York, 27 Décembre 1830.

Milord,

J'ai l'honneur d'exposer, en réponse à la communication de votre Seigneurie, du premier courant, que rien selon moi, ne peut faire sentir plus fortement l'importance de déterminer définitivement les limites entre les deux Provinces, que la représentation des Juges du District de *Montréal*. Sans parler de la considération que le Gouvernement du *Haut-Canada* a donné au sujet en diverses occasions, je demande à témoigner mon entier concours à la mesure proposée par votre Seigneurie, pour la nomination immédiate de Commissaires, chargés de déterminer la vraie Ligne de Division; mais je suggérerais en même tems, qu'au lieu de nommer un Arbitre, il pourrait être plus satisfaisant d'enjoindre aux Arpenteurs-Généraux, de transmettre leurs Rapports aux Conseils Exécutifs de l'une et de l'autre Province, et avenant le cas que l'un ou l'autre des Conseils, après avoir examiné ces Rapports, douterait encore de l'exactitude de la Ligne tirée, de renvoyer la question au Roi en Conseil.

J'ai l'honneur d'être,  
Milord,

Le très-humble et très-obéissant  
serviteur de votre Seigneurie.

(Signé,) J. COLBORNE.

Lt.-Général  
Le très-Honorable  
Lord Aylmer, C. C. B.  
Gouverneur Général,  
&c. &c. &c.

Pour Copie conforme,

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 3 Janvier 1831.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception (ce jour) de la Lettre de votre Excellence du vingt-sept expiré, en réponse à la mienne du premier expiré, touchant les Frontières des Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*. Je concours avec votre Excellence à l'altération que vous proposez de faire dans l'arrangement que j'ai suggéré sur ce sujet, et je ne perdrai pas un moment à prendre les mesures nécessaires, en autant que cette Province pourra y être concernée, lorsque les circonstances me le permettront. L'Arpenteur-Général de cette Province se trouve maintenant absent, et il est depuis longtemps en *Angleterre*, pour ses affaires particulières; et pensant que dans un cas d'une aussi grande conséquence que celui en question, il ne serait bon ni convenable de confier un devoir aussi important que l'est la délimitation de la Province à un Officier inférieur de son Département, je désire attendre son arrivée, (et j'apprends qu'on peut l'attendre de bonne heure le Printemps prochain,) avant de prendre aucune mesure ultérieure dans cette affaire, et immédiatement après son retour à *Québec*, j'aurai l'honneur de communiquer ultérieurement avec votre Excellence sur ce sujet.

J'ai l'honneur d'être,  
&c. &c. &c.,

(Signé,) AYLNER.

Son Excellence  
Sir John Colborne, C. C. B.  
Pour Copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

To His Excellency Lord *Aylmer*, Governor in Chief in and over the Provinces of *Upper* and *Lower Canada*, &c. &c. &c.

The Petition of *Effy McCuaig*, Relict of the late *John McCuaig*, in his life time of *Côte Saint George* in the Seigniorie of *New Longueuil*, and in the Province of *Lower Canada*.

Humbly sheweth :

That Your Excellency's Petitioner and family, has been in legal possession of sundry Lots of Land in the Seigniorie of *New Longueuil*, at the distance of a half mile East from the Line of separation between *Upper* and *Lower Canada*, since the year one thousand seven hundred and ninety seven, which possession your Petitioner still enjoyed until fourteen years past, when your Petitioner's premises were entered, in a forcible and hypocritical manner by *Ronald McDonald*, aided and assisted by many of his relations and kinsmen, taking possession of houses and barns, and laying claim thereto by virtue of a Patent granted to him by the Lieutenant Governor of *Upper Canada*; and since, another part of the Land belonging to your Petitioner was in like manner taken in possession by *Christopher McDonald*, to the the great injury of your Petitioner.

That your Petitioner in order to set the trouble at rest, applied to the Court of Justice at *Montreal*, but as the Line of Division between the two Provinces, were still undetermined, your Petitioner could obtain no relief.

That Your Excellency's Petitioner has often endeavoured to get the grievances adjusted, by Petitions to the different Governors that happened to be in this Province, since the said trouble commenced, but without any redress, so that your Petitioner has to submit patiently to the abuses, insults and threats of the said *Ronald McDonald*, &c. who are constantly endeavouring to complete the ruin of your Petitioner, by shooting and injuring cattle, and some other time sending them off to *Upper Canada*, cutting and destroying Timber, selling the above mentioned Land in pieces; such is the calamity of your Petitioner, while the country at large are in perfect tranquillity : That notwithstanding the many individuals who are troubled by the encroachment of *Upper* Canadians on their Lands in *New Longueuil*, your Petitioner is the greatest sufferer.

May it please Your Excellency to take the Widow's supplication into Your serious consideration, and cause the said Line to be established, and as in duty bound, &c. &c. &c.

(Signed,) EFFY McCUAIG.

*Côte Saint George*, 17th January, 1831.

True Copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief lays before the House of Assembly, Copy of a Letter received from the Collector at the Port of *Saint John's*, together with a Copy of an Account and Vouchers of the expenses and disbursements incurred by him in the twelve months ended on the fifth of January last, in remitting the Duties collected by him during that period to the Receiver General at *Quebec*; and His Excellency recommends to the House of Assembly to make provision to defray the amount of this Account.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
*Quebec*, 18th February, 1831.

Custom

A Son Excellence Lord *Aylmer*, Gouverneur en Chef de et pour les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, &c. &c. &c.

La Pétition d'*Effy McCuaig*, veuve de feu *John McCuaig*, de son vivant de la *Côte Saint George*, dans la Seigneurie de la *Nouvelle-Longueuil*, dans la Province du *Bas-Canada*.

Expose humblement :

Que la Pétitionnaire de votre Excellence et sa famille, ont été en possession légale de divers lots de terre de la Seigneurie de la *Nouvelle-Longueuil*, à la distance d'un demi-mille à l'Est de la Ligne de Division entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, depuis l'année mil sept cent quatre-vingt-dix-sept, de laquelle possession votre Pétitionnaire jouissait encore il y a quatorze ans, lorsqu'un nommé *Ronald McDonald*, avec l'aide et l'assistance de plusieurs de ses parens et alliés, entra forcément et hypocritement sur les lieux ci-dessus mentionnés, prenant possession des maisons et des granges, et les réclamant en vertu d'une Lettre Patente à lui accordée par le Lieutenant-Gouverneur du *Haut-Canada*; et subséquemment, un nommé *Christopher McDonald* s'est emparé de la même manière d'une autre partie des terres appartenant à votre Pétitionnaire, à son grand préjudice.

Que votre Pétitionnaire pour faire cesser ce trouble s'adressa à la Cour de Justice de *Montréal*; mais comme la Ligne de Division entre les deux Provinces n'était pas encore déterminée, votre Pétitionnaire n'a pu obtenir justice.

Que votre Pétitionnaire s'est souvent efforcée d'obtenir le redressement de ses Grievs, en présentant des Pétitions aux différens Gouvernemens, qui se sont succédés en cette Province, depuis le commencement du dit trouble, mais sans aucun effet; de manière que votre Pétitionnaire est obligée d'endurer avec patience les insultes, les injures et les menaces du dit *Ronald McDonald*, &c., qui s'efforcent constamment de compléter la ruine de votre Pétitionnaire, en tirant sur ces animaux et en les maltraitant, et quelquefois en les envoyant du côté du *Haut-Canada*; en coupant et détruisant le bois, et en vendant par morceaux les dits morceaux de terres; telle est la malheureuse situation de votre Pétitionnaire, tandis que tout le restant du pays jouit d'une tranquillité parfaite; et parmi le grand nombre de ceux qui souffrent des empiétemens des gens du *Haut-Canada* sur leurs terres, dans la *Nouvelle-Longueuil*, votre Pétitionnaire est la plus souffrante.

Qu'il plaise donc à votre Excellence de prendre la prière de la Veuve en sa sérieuse considération, et de faire en sorte que la dite Ligne soit déterminée; et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

(Signé,) EFFY McCUAIG.

*Côte Saint George*, 17 Janvier 1831.

Pour Copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

AYLMER,

GOUVERNEUR EN CHIEF.

Le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée, une Copie d'une Lettre reçue du Collecteur du Port de *Saint Jean*, avec une Copie d'un Compte et des Pièces justificatives des Dépenses et Déboursés encourus par lui dans le cours des douze mois expirés le cinq de Janvier dernier, en remettant les Droits par lui perçus pendant cette période au Receveur-Général à *Quebec*; et Son Excellence recommande à la Chambre d'Assemblée de faire une allocation pour couvrir le montant de ce Compte.

A.

Château *Saint Louis*,  
*Québec*, 18 Février 1831,

Maison

Custom House, *Saint John's*,  
24th January, 1831.

Maison de la Douane, *Saint Jean*,  
24 Janvier 1831.

Lieut. Col. *Glegg*,  
Sir,

Lieutenant-Colonel *Glegg*.  
Monsieur,

Enclosed I beg leave to transmit you an Account of Expenses and Disbursements incurred by me in the year ended fifth instant, in remitting the Duties collected by me, to the Receiver General, with the several Vouchers in support of the respective charges, to be laid before His Excellency Lord *Aylmer*, in hopes he will be pleased to give such directions as will enable me to recover the amount disbursed on account of the Public Service.

Je prends la liberté de vous transmettre ci-inclus un Compte des Dépenses et Déboursés par moi encourus pendant l'année expirée le cinq du courant, en remettant les Droits perçus par moi au Receveur-Général, avec diverses Pièces justificatives à l'appui des divers Items de Dépenses, pour être mis devant Son Excellence Lord *Aylmer*, dans l'espérance qu'il lui plaira donner tels ordres qui pourront me faire recouvrer le montant déboursé pour le service public.

I have the honor to be,  
With the utmost respect,  
Sir,  
Your most obedient  
and very humble servant,  
(Signed,) W. MACRAE,  
Collector.

J'ai l'honneur d'être,  
avec le plus profond respect,  
Monsieur,  
Votre très-humble et  
très-obéissant serviteur,  
(Signé,) W. MACRAE,  
Collecteur.

True Copy.

Pour Copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

An Account of Expenses and Disbursements incurred by *William Macrae*, Collector of His Majesty's Customs at the Port of *Saint John's*, in remitting the Duties collected by him, to the Receiver General at *Quebec*, &c. &c. during the year ended fifth January, one thousand eight hundred and thirty one, viz: 1830.

Comptes des Dépenses et Déboursés fait par *William Macrae*, Collecteur des Douanes de Sa Majesté au Port de *Saint Jean*, en remettant les Droits par lui perçus au Receveur-Général, à *Québec*, &c. &c. pendant l'année expirée le cinquième Janvier mil huit cent trente-et-un, savoir: 1830.

April 24.—To paid the Cashier <i>Montreal</i> Bank, for the transmission of £721 currency, to <i>Quebec</i> , Duties collected in Quarter ended 5th April, per Receipt No. 1,	£1 16 1
July 17.—To ditto ditto ditto of £1545 currency, Duties collected in Quarter ended 5th July, per Receipt No. 2,	3 17 3
Oct. 21.—To ditto ditto ditto of £5018 10s. currency, Duties collected in Quarter ended 10th October, per Receipt No. 3,	12 10 9
1831.	
Jan. 15.—To ditto ditto ditto of £3874 currency, Duties collected in Quarter ended 5th January, per Receipt No. 4,	9 13 8
1830.	
Augt. 3.—To paid <i>John Esinhart</i> , for transport of a Box of Books and Papers (for the Public Service.) from <i>Laprairie</i> to <i>Saint John's</i> , sent from <i>Quebec</i> , by order of His Excellency Sir <i>James Kempt</i> , per Receipt No. 5,	0 3 9
	£28 1 6

24 Avril.—Payé au Caissier de la Banque de <i>Montréal</i> , pour la transmission de £721 courant, à <i>Québec</i> , étant le montant des Droits perçus dans le trimestre expiré le 5 Avril, appert Quittance No. 1,	£1 16 1
17 Juillet.—A Ditto Ditto Ditto de £1545 courant, Droits perçus pendant le trimestre expiré le 5 Juillet, appert Quittance No. 2,	3 17 3
21 Oct.—A Ditto Ditto Ditto de £5018 10s. courant, Droits perçus pendant le trimestre expiré le 10 Octobre, appert Quittance No. 3,	12 10 9
1831.	
15 Janv.—A Ditto Ditto Ditto de £3874 courant, Droits perçus pendant le trimestre expiré le 5 Janvier, appert Quittance No. 4,	9 13 8
1830.	
3 Août.—Payé à <i>John Esinhart</i> , pour le transport d'une Boîte de Livres et Papiers, (pour le service public) de <i>Laprairie</i> à <i>Saint Jean</i> , envoyés de <i>Québec</i> par ordre de Son Excellence Sir <i>James Kempt</i> , appert Quittance No. 5,	0 3 9
	£28 1 6

Amounting to Twenty eight pounds one shilling and six pence currency.

Montant à Vingt-huit livres un scheling et six deniers courant.

Custom House,  
*Saint John's*, 24th January, 1831.

Maison de la Douane,  
*Saint Jean*, 24 Janvier 1831.

(Signed,) W. MACRAE,  
Collector.

(Signé,) W. MACRAE,  
Collecteur.

True copy  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

Pour Copie conforme.  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

Received from *William Macrae*, Esquire, One pound sixteen

Reçu de *William Macrae*, Ecuyer, Une livre seize schelings



sixteen shillings and one penny, amount charged on transmission of Seven hundred and twenty one pounds currency, from *Montreal* to *Quebec*.

Bank of *Montreal*, 24th April, 1830.

(Signed,) BENJN. HOLMES,  
Cashier.

Received, *Montreal*, 17th July, 1830, from *William Macrae*, Esquire, the sum of Three pounds seventeen shillings and three pence currency, being for one quarter per cent. on a Draft on *Quebec*, Number 3475, for One thousand five hundred and forty five pounds.

(Signed,) BENJN. HOLMES,  
Cashier.

*Saint John's*, 3rd August, 1830.

Received from *William Macrae*, Esquire, Collector of Customs at this Port, the sum of Three shillings and nine pence currency, for the transport of a Box of Stationary from *Laprairie* to this place, marked as follows: "On His Majesty's Service."

"Collector and Comptroller, *Saint John's*."

(Signed,) JOHN ESINHART.

£12 10 9.

Received of *William Macrae*, Esquire, the sum of Twelve pounds ten shillings and nine pence currency, being the charge of a quarter per cent. on transmitting Five thousand and eighteen pounds ten shilling currency, to the City of *Quebec*.

*Montreal*, 20th October, 1830.

(Signed,) BENJN. HOLMES,  
Cashier, B. M.

I hereby certify to have received from *William Macrae*, Esquire, Nine pounds thirteen shillings and nine pence, being the charge of a quarter per cent, upon Three thousand eight hundred and seventy four pounds currency, paid at *Quebec*, to the Honorable the Receiver General, on his account.

*Montreal*, 14th, January, 1831.

(Signed,) BENJN. HOLMES,  
Cashier, B. M.

True copies.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

In compliance with a Resolution of the House of Assembly of the sixteenth February, communicated in their Message of the eighteenth, The Governor in Chief transmits for their information, Copies of the only Correspondence that has taken place with His Civil Secretary, relative to the Expenditure of the Emigrant Hospital during the past year.

Castle of *Saint Lewis*,  
*Quebec*, 18th February, 1831.

It becomes of an indispensable necessity that it may please His Excellency the Governor in Chief, to issue his Warrant for the sum of One hundred and fifty pounds currency, for the further support of that indispensable Establishment, (the Emigrant Hospital,) and this sum will scarcely be adequate to meet the expenses of the Hospital, till a new and effective appropriation takes place in the next Session of the Legislature.

*Quebec*, 8th November, 1830.

(Signed,) MICH. CLOUET,  
Treasr. & Supt. E. H.

True copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary  
Castle.

schelings et un denier montant demandé pour transmettre sept cent-vingt-et-une Livres courant, de *Montreal* à *Québec*.

Banque de *Montreal*, 24 Avril 1830.

(Signé,) BENJ. HOLMES,  
Caissier.

Reçu, *Montreal*, 17 Juillet 1830, de *William Macrae*, Ecuyer, la somme de trois Livres dix-sept schelings et trois deniers courant, étant un quart par cent de Prime sur une Traite sur *Québec*, Numéro 3475, pour mille cinq cent quarante-cinq Livres.

(Signé,) BENJ. HOLMES,  
Caissier.

*Saint Jean*, 3 Août 1830.

Reçu de *William Macrae*, Ecuyer, Collecteur des Douanes à ce Port, la somme de trois schelings et neuf deniers courant, pour le transport d'une Boîte de Papeterie, de *Laprairie* à cette Place, marquée comme suit: "Pour le Service de Sa Majesté."

"Collecteur et Contrôleur *Saint Jean*."

(Signé,) JOHN ESINHART.

£12 10 9.

Reçu de *William Macrae*, Ecuyer, la somme de douze Livres dixschelings et neuf deniers courant, étant un quart pour cent pour la transmission de cinq mille dix-huit Livres et dix schelings courant, à la Cité de *Québec*.

*Montréal*, 20 Octobre 1830.

(Signé,) BENJ. HOLMES,  
Caissier B. M.

Je certifie par le présent avoir reçu de *William Macrae*, Ecuyer, neuf Livres treize schelings et neuf deniers, étant un quart pour cent sur trois mille huit cent soixante-et-quatorze Livres courant, payé à *Québec*, à l'Honorable Receveur-Général, à son Compte.

*Montréal*, 14 Janvier 1831.

(Signé,) BENJ. HOLMES,  
Caissier B. M.

Pour Copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHEF.

Conformément à la Résolution de la Chambre d'Assemblée du seize Février, communiquée dans son Message du dix-huitième, le Gouverneur en Chef transmet, pour son information, Copies des seules communications qui aient eu lieu avec son Secrétaire Civil, au sujet des Dépenses de l'Hôpital des Emigrés, pendant l'année dernière.

Château *Saint Louis*,  
*Québec*, 18 Février 1831.

Il devient d'une nécessité indispensable qu'il plaise à Son Excellence d'émaner son Warrant pour la somme de cent cinquante Livres courant, pour le maintien ultérieur de cet Etablissement indispensable, (l'Hôpital des Emigrés,) et cette somme suffira à peine pour couvrir les dépenses de l'Hôpital, jusqu'à ce qu'il soit fait une allocation ultérieure et suffisante à la prochaine Session de la Législature.

*Québec*, 8 Novembre 1830.

(Signé,) MICH. CLOUET,  
Trésr. et Surt. H. E.

Pour Copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

Château

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 10th November, 1830.

Sir,

Having submitted to His Excellency the Administrator of the Government, your Letter of the eighth instant, accompanied with a monthly Return of the Patients in the Emigrant Hospital, and praying that a Warrant for the sum of one hundred and fifty pounds, might issue for the purpose of defraying the indispensable expenses of that Establishment, I am commanded, in answer thereto, to make the following communication:

A reference having been made, by His Excellency's directions, to the proper Department, it appears that the funds appropriated by the Legislature at its last Session, for that Hospital, have been wholly exhausted; and it being His Excellency's firm determination, on no account to direct, on his own responsibility, the issue of money levied in this Province, he finds himself under the necessity of adopting one of two courses; either to turn the Patients out of doors and shut up the Hospital, or to supply the sum required from his own personal funds. Humanity, and a due regard to the health and safety of the public, forbid the former, and His Excellency has therefore determined on adopting the latter course.

I have the honor to be,  
&c. &c. &c.  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

M. Clouet, Esquire,  
Treasurer, &c.  
Emigrant Hospital.

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

His Excellency the Governor in Chief lays before the House of Assembly, an Account of Expenses incurred during the administration of His Excellency's Predecessor, in the last year, for certain services connected with the Civil Government of the Province.

Explanations on each Item, are in the Account, and His Excellency recommends to the House to make good the expense that has been incurred.

A.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 18th February, 1831.

Account of certain indispensable Expenses of the Civil Government of Lower Canada, incurred during the year one thousand eight hundred and thirty, for which a Supply is required.

Service.	Amount Sterling.	Explanation.
Lewis Gugg, Esquire, Sheriff of the District of Montreal, for preparing Jury Lists, £196 17 6		His Excellency Sir James Kempt, late Administrator of the Government, having deemed it expedient that a uniform mode of preparing Jury Lists in the Districts of Quebec and Montreal, should be observed, and as the Lists prepared the preceding year in Quebec, having been found very complete, the Sheriff of Montreal was directed to adopt the same course in his District, and prepare a List in conformity thereto for the year 1830. An advance was made of £180 Sterling, to the Sheriff, in May 1830, for that account.
Charles Whitcher, Sheriff of the District of Saint Francis, being the amount of certain Items of his Contingent Account for 1829, suspended, but since allowed, 8 15 6		This amount was suspended at the time the Public Accounts for 1829, were closed, and no sum was reserved to cover it, although the whole amount of the Sheriff's Contingencies (including this sum) was short of the amount allotted for that service.
Carried over, £205 13 0		

Expenses incurred during the year 1830, not provided for by the Legislature.

Château Saint Louis,  
Quebec, 10 Novembre 1830.

Monsieur,

Ayant soumis à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, votre Lettre du huit du courant, accompagnée d'un Rapport mensuel des malades de l'Hôpital des Emigrés, et demandant qu'il fût émané un Warrant pour la somme de Cent cinquante Livres pour couvrir les Dépenses indispensables de cet Etablissement, il m'est enjoint de faire, en réponse, la communication suivante:

Son Excellence en ayant référé au Département à qui il appartient, il paraît que les fonds affectés par la Législature, en sa dernière Session, pour cet Hôpital, sont entièrement épuisés, et Son Excellence ayant pris la ferme détermination de n'ordonner, pour aucune raison, sur sa propre responsabilité, l'émission d'aucuns Deniers levés en cette Province, elle se trouve dans la nécessité d'adopter une de ces deux voies: soit de mettre les malades dehors et de fermer l'Hôpital, ou de fournir la somme nécessaire à même ses propres fonds. L'humanité et l'égard qui est dû à la santé et à la sûreté du Public empêchent l'adoption du premier parti, et en conséquence Son Excellence a résolu d'adopter le dernier.

J'ai l'honneur d'être,  
etc., etc., etc.,  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

M. Clouet, écuyer,  
Trésorier, etc.  
Hôpital des Emigrés.

AYLMER,  
GOUVERNEUR EN CHIEF,

Son Excellence le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée, un Compte des Dépenses encourues pendant l'Administration du Prédécesseur de Son Excellence, dans le cours de l'année dernière, pour certains services liés au Gouvernement Civil de la Province.

Le Compte présente des explications sur chaque item, et Son Excellence recommande à la Chambre de faire bon des Dépenses qui ont été encourues.

A.

Château Saint Louis,  
Quebec, 18 Février 1831.

Comptes de certaines Dépenses indispensables du Gouvernement Civil du Bas-Canada, encourues pendant l'année mil huit cent trente, auxquelles il reste à pourvoir.

Service.	Montant Sterling.	Explication.
Lewis Gugg, écuyer, Shérif du District de Montreal, pour avoir préparé des Listes de Jurés, £196 17 6		Son Excellence Sir James Kempt, ci-devant Administrateur du Gouvernement, ayant cru qu'il était expédient qu'on suivit un mode uniforme dans la formation des Listes des Jurés dans le District de Québec et dans celui de Montréal, et les Listes préparées l'année précédente pour Québec se trouvant complète, le Shérif de Montréal eut ordre de suivre le même mode dans son District, et de préparer une Liste semblable pour l'année 1830. Dans le mois de Mai 1830, il fut fait au Shérif pour cet objet une avance de £180.
Charles Whitcher, Shérif du District de Saint François, étant le montant de certains items de son Compte de Dépenses casuelles pour 1829, suspendus mais alloués, depuis, 8 15 6		Ce montant fut suspendu, lors de la clôture des Comptes publics pour 1829, et il ne fut réservé aucune somme pour le couvrir, quoique le montant entier des dépenses casuelles du Shérif (y compris cette somme) fut moindre que le montant alloué pour ce service.
Porté en l'autre part, £205 13 0		

Dépenses encourues durant l'année 1830, pour lesquelles la Législature n'a pas pourvu.

Brought over, £205 13 0	
<i>Basile Bernier</i> , Master of the Schooner <i>Saint Lawrence</i> , for the passage from <i>Gaspé</i> to <i>Quebec</i> , of Emigrants wrecked at <i>Cap Rosier</i> , on board the Brig <i>Triton</i> ,	14 8 0
Mr. <i>Clouet</i> as Commissioner and Treasurer for the Emigrant Hospital.	90 0 0
<i>Philip Burns</i> , High Constable at <i>Three Rivers</i> , for services for the Police,	15 5 3
	<u>£325 6 3</u>

Quebec, 14th February, 1831.

This was paid for a passage furnished to 86 poor and destitute Emigrants saved from shipwreck, without any means of providing for themselves.

This was paid on the representation of the Commissioner, of the urgency of the case; the monies already advanced having been all expended.

This is for services and expenses incurred for Police purposes, over and above the sum allotted for that service for the year 1830.

JOS. CARY,  
Insp. Genl. Pub. Provl. Accounts.

Montant d'autre part, £205 13 0	
<i>Basile Bernier</i> , Maître de la Goëlette <i>Saint Laurent</i> , pour le passage de <i>Gaspé</i> à <i>Québec</i> , d'Emigrés naufragés au <i>Cap Rosier</i> , à bord du Brick <i>Triton</i> ,	14 8 0
M. <i>Clouet</i> , comme Commissaire et Trésorier de l'Hôpital des Emigrés,	90 0 0
<i>Philip Burns</i> , Grand Constable des <i>Trois Rivières</i> , pour service de Police,	15 5 3
	<u>£325 6 3</u>

Quebec, 14 Février 1831.

Cette somme a été payée pour le passage de 86 Emigrés pauvres et dénués, sauvés de naufrage, et n'ayant aucun moyen de subvenir à leurs besoins.

Cette somme a été payée sur la représentation du Commissaire, de la nécessité urgente du cas; les deniers déjà avancés ayant été tous dépeusés.

Cette somme est pour des services et des frais encourus pour des fins de police, hors et en sus de la somme allouée pour ce service pour l'année 1830.

JOS. CARY,  
Inspectr.-Génl. des Comptes Pub. Prov.

## AYLMER,

## GOVERNOR IN CHIEF.

Repairs to Castle St. Lewis, and Government House at Montreal.

The Governor in Chief transmits to the House of Assembly, two Estimates of Expenses stated to be necessary for the repair of the Castle of *Saint Lewis* at *Quebec*, and of the Government House at *Montreal*: the former Estimate amounting to Three thousand five hundred pounds, or thereabouts, and the latter Estimate to upwards of Nine hundred pounds.

The Governor in Chief in transmitting these Estimates, is not at all disposed to recommend to the House of Assembly to provide for their full amount, which appears to him to be unreasonably large; but he suggests to the House the expediency of appropriating for this service, a sum which may be considered sufficient to ensure the preservation of the Castle of *Saint Lewis*, and the Government House at *Montreal*, both of which Buildings appear to stand in need of repair.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 18th February, 1831.

A.

Quebec, 17th January, 1831.

Repairs required to be done at the Castle of *Saint Lewis*.

The tops of the whole of the Chimnies, nine in number, to be taken down and rebuilt with grey stone, and well plastered with parget and mortar inside, the same cut stone now on the Chimnies are to be again fixed, the inside of the chimnies at present being so very bad occasions them all to smoke.

Three new additional Chimnies required, viz. one between the Billiard and Drawing Rooms, one to convey the smoke from the stoves in the main passage of the first and second stories, and one for the Laundry.

The whole of the Tin on the roof to be taken off and new roof plank to be fixed where required, or where they may be decayed, and the whole of the roof to be covered with new Tin, as the present roof is so leaky it is not worth repairing.

Three Pillars supporting the balcony at the east joint to be taken down and rebuilt anew, the other Pillars to be repaired and painted.

An entire new Balcony to be made according to the plan of the present one, but the old iron work is to serve again.

The whole of the clapboarding from the north west to the south west corner to be taken down and replaced with good seasoned pine boards, and painted three coats of oil; also the railing of the Balcony to be painted three coats in oil.

A

## AYLMER,

## GOUVERNEUR EN CHEF,

Réparations au Château St. Louis et à la Maison du Gouvernement à Montréal.

Le Gouverneur en Chef transmet à la Chambre d'Assemblée, deux Evaluations des Dépenses dites être nécessaires pour réparer le Château *Saint Louis* à *Quebec*, et la Maison du Gouvernement à *Montreal*; la première évaluation montant à trois mille cinq cents Livres, ou environ, et la dernière à plus de neuf cents Livres.

Le Gouverneur en Chef, en transmettant ces Evaluations, n'est pas du tout disposé à recommander à la Chambre d'Assemblée de pourvoir à leur montant entier, qui lui paraît être irraisonnable; mais il suggère à la Chambre l'expédience d'affecter pour ce service une somme qui pourra être regardée comme suffisante, pour empêcher le Château *Saint Louis* à *Quebec*, et la Maison du Gouvernement à *Montreal*, de s'en aller en ruine; ces deux bâtimens paraissant avoir besoin de réparations.

Château *Saint Louis*,  
Quebec, 18 Février 1831.

A.

Quebec, 17 Janvier 1831.

Réparations nécessaires au Château *Saint Louis*:

Les hauts de toutes les Cheminées, au nombre de neuf, doivent être rasées et maçonnées en neuf, avec de la pierre grise, et enduites en dedans d'un crépi de plâtre et de mortier; les pierres de taille qui sont maintenant sur les cheminées seront reposées de nouveau, le dedans des cheminées est maintenant en si mauvais ordre, qu'elles fument toutes.

Il faudra trois nouvelles cheminées, savoir: une entre la chambre à billard et le salon; une pour conduire la fumée des poêles de la grande allée du premier et du second étages; et une pour la lingerie.

Il faut que toute la couverture en fer-blanc soit ôtée, qu'il soit mis une nouvelle couverture de planche où il y en aura besoin, ou dans les endroits où la planche sera pourrie, et toute la couverture devra être recouverte en fer-blanc neuf, car le vieux fer-blanc est si usé qu'il ne vaut pas la peine d'être réparé.

Il faudra démolir trois des piliers qui supportent le balcon du côté de l'Est et les rebâtir à neuf; les autres piliers seront réparés, et les joints tirés.

Il faudra faire un nouveau balcon sur le plan du balcon actuel, mais en faisant servir les ferrures, qui y sont maintenant.

Il faudra ôter toute la boiserie depuis le coin Nord-Est jusqu'au coin Sud-Ouest, et reboiser avec de la bonne planche de pin de saison, et mettre trois couches de peintures à l'huile; il faudra aussi peindre à trois couches la balustrade du balcon.

II

A new Porch to be erected at the main entrance, agreeable to plan.

The whole of the out and inside sashes to be thoroughly repaired, painted and hung anew.

New six panel Doors required for the whole of the principal rooms of the first and second stories, with a good mortice lock to each, and back fasteners to keep them open when required.

A new Marble Chimney Piece required for Lord Aylmer's study.

Two Water Closets required with pumps, cisterns, &c.

The Plaster Work to be repaired throughout the building where necessary, also the Grates to be taken down, repaired and refixed where necessary.

The whole of the principal Rooms and Passages in the first and second story to be painted three times in oil and flatted; the other apartments as well as the whole of the attic story to be washed and distemper coloured, excepting the wood work which is to have two coats of paint.

Two Boilers new required for the Washhouse. The whole of the Washhouse, Milkhouse and Bottleshouse, also the Kitchen, Bakehouse and Larder to be white washed.

A new Hot Plate for Kitchen required: the Oven and Stewholes to be repaired.

The Wine Cellar in the Yard requires a new cedar platform or ceiling, also an entire new roof, the present roof being entirely decayed.

The Green House to be taken down and a new one erected about two thirds the size of the present one.

Sundry other repairs required to the Stable and Coach Houses; it is also requisite that the railing round the upper and lower Garden be repaired and painted.

I think, according to the best of my knowledge, the above specified work, if properly done, will cost about Three thousand five hundred pounds currency.

(Signed,) JOHN PHILLIPS.

True Copy,

J. B. GLEGG,  
Secretary.

Montreal, 10th December, 1830.

Estimate of the necessary repairs required to be performed at the Government House at this place.

975 Yards of ground work to form and finish in the Court Yards, with additional gravel, 9d.	£36 11 3
143 Yards of paved surface drain, 6s.	42 18 0
130 Feet run under ground drain, 4s.	26 0 0
2 Shafts with iron grating, 20s.	2 0 0
1066 Yards plastering and rough dashing the outside of main Building, 1s. 3d.	66 12 6
370 Feet Ashler Plinth, 2s. 6d.	51 5 0
361 Yards plastering outside of the wing, 1s. 3d.	22 11 3
450 Yards pointing round boundary walls, 1s.	22 10 0
16 New windows and frames including new stone sills, 60s.	48 0 0
New entrance doors,	5 0 0
New Back Door,	4 0 0
Do. 2 outside Doors in basement, 40s.	4 0 0
Do. 5 Windows in do., 40s.	10 0 0
Carried over,	£341 8 0

Il faudra faire un nouveau portique à la principale entrée, d'après le plan.

Il faudra réparer avec soin tous les châssis de dedans et de dehors, les peindre et les pendre de nouveau.

Il faudra six nouvelles portes à panneaux pour toutes les principales chambres du premier et du second étages, avec une bonne serrure à mortaise à chacune, et des crochets en arrière pour les tenir ouvertes au besoin.

Il faudra une nouvelle cheminée de marbre pour le Cabinet d'étude de Lord Aylmer.

Il faudra deux chambres à l'eau, avec pompes, citernes, etc.

Il faudra réparer le plâtrage dans tout l'édifice, partout où besoin sera, les grilles devront aussi être ôtées, réparées et posées de nouveau, où il le faudra.

Toutes les principales chambres et passages du premier et du second étages seront peints trois fois à l'huile et polis. Les autres appartemens, aussi bien que toutes les mansardes, seront lavés et peints à une couche, excepté les ouvrages en bois qui devront avoir deux couches de peinture.

Il faut deux chambres pour la Laverie. La Laverie, la Laiterie et le Caveau aux bouteilles, de même que la Cuisine, la Boulangerie et la Dépense seront blanchis.

Il faudra un nouvel âtre pour la Cuisine, et que le four et les tuyaux des cheminées soient réparés.

La Cave au vin dans la Cour demande une nouvelle platte-forme ou plancher de cèdre, de même qu'une nouvelle couverture, celle qui y est maintenant étant toute pourrie.

Il faudra que le Jardin d'hiver soit démolé et rebâti de nouveau, d'environ deux tiers de la grandeur du jardin actuel.

Il faudra aussi faire diverses autres réparations aux Etables et aux Remises; il faudra aussi que la Balustrade qui entoure le jardin d'en haut et le jardin d'en bas, soit réparée et peinte.

Je pense, au meilleur de ma connaissance, que les ouvrages ci-dessus, pour les faire faire comme il convient, coûteront Trois mille cinq cents Livres courant.

(Signé,) JOHN PHILLIPS.

Pour Copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

Montréal, 10 Décembre 1830.

Evaluation des réparations nécessaires à la Maison du Gouvernement, à cette place.

975 Verges de terrain à arranger et finir dans la Cour, en ajoutant du gravier, 9d.	£36 11 3
143 Verges d'égoût supérieur pavé, 6s.	42 18 0
130 Pieds d'égoût souterrain, 4s.	26 0 0
2 Ouvertures avec treillis de fer, 20s.	2 0 0
1066 Verges plâtrage et crépis brut à l'extérieur du principal corps du Bâtiment, 1s. 3d.	66 12 6
370 Retraites de pierre brute, 2s. 6d.	51 5 0
361 Verges de crépis en dehors de l'Aile, 1s. 3d.	22 11 3
450 dito de blanchissage autour des murs 1s.	22 10 0
16 Fenêtres neuves avec châssis, y compris les cadres de pierre, neufs, 60s.	48 0 0
Portes d'entrée neuves,	5 0 0
Dito de derrière dito,	4 0 0
2 Dito de dehors dans la retraite, 40s.	4 0 0
5 Fenêtres dans la retraite dito, 40s.	10 0 0
Porté en l'autre part,	£341 8 0

Brought over,	£341	8	0
New 12 Windows in gable walls, 40s.	24	0	0
Do. Entrance steps and landing, including stone foundation,	40	0	0
Front dwarf wall with new fence and comp.	50	0	0
1476 Feet sup. gallery Floor, including bearers, 8d.	49	4	0
150 Feet rim railing in front of do. 1s.	7	10	0
2 Flights of steps to do. with new strings, 60s.	6	0	0
160 Feet sup. gallery return at end, 8d.	5	6	8
16 New sills to windows of wing building, 15s.	12	0	0
To repair plastering, and white wash the inside of wing building,	25	0	0
366 Feet sup. of new floor in Coach House, 8d.	12	4	0
To repair and whitewash stable, &c.	7	10	0
Do. Privies,	5	0	0
Dressers and shelves in Pantry,	15	0	0
Whitewash and repair basement,	5	0	0
New Kitchen range and setting,	10	0	0
To reset 2 boilers and 7 stew holes,	9	0	0
New stone sink and fitting,	4	0	0
New cover to a Pool and clearing,	2	10	0
To repair and refix Fly-Jack in Kitchen,	2	0	0
4 Door ways to repair, and new doors to the same, 40s.	8	0	0
1769 Feet sup. batten floor, including bearers, 6d.	44	4	6
751 Yards of batten lath and plastering, 1s. 6d.	56	5	0
454 Feet rim base, surbase and grounds, 9d.	17	0	6
72 Feet rim hall cornice to run new, 2s. 9d.	9	0	0
105 Feet rim cornice in dining room to repair, 1s. 6d.	7	17	6
100 Feet rim cornice in drawing room to repair, 2s.	10	0	0
9 New inner doors and dressings, 50s.	22	10	0
Painting generally,	20	0	0
<hr/>			
	£827	10	2
Add 1-10th for Contingencies,	82	15	0
<hr/>			
Halifax Currency,	£910	5	2

Workmanship and materials included.  
 (Signed,) J. CLARKE,  
 Clerk of Works,  
 R. E. D.  
 A true copy,  
 JOS. CARY,  
 I. G. P. P. Accts.

Message, and Correspondence relating to Emigrant Hospital referred.

*Ordered,* That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to the Emigrant Hospital, with the accompanying Documents, be referred to the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioner and Treasurer of the Emigrant Hospital at *Quebec*.

Message with the Estimate for 1831 referred.

*Resolved,* That the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the fourteenth of February instant,

Montant d'autre part,	£341	8	0
12 Fenêtres dans le pignon, 40s.	24	0	0
Degrés neufs à l'entrée, y compris les fondations en pierre,	40	0	0
Emmuraillage de devant avec clôture neuve,	50	0	0
1476 Pieds plancher de la galerie, y compris les supports, 8d.	49	4	0
150 Pieds Balustrade au devant de dito, 1s.	7	10	0
2 Escaliers pour y monter, etc. 60s.	6	0	0
160 Pieds de Galerie à l'extrémité, 8d.	5	6	8
16 Cadres de Fenêtre, neufs, pour l'aile, 15s.	12	0	0
Pour réparer le plâtrage et le blanchissage de l'intérieur de l'aile,	25	0	0
366 Pieds de plancher neuf dans la remise, 8d.	12	4	0
Pour réparer et blanchir l'Etable, etc.	7	10	0
Dito Privés,	5	0	0
Tablettes et Dressoir dans la Dépense,	15	0	0
Pour blanchir et réparer la retraite,	5	0	0
Grille de Cuisine neuve et passage,	10	0	0
Pour remettre deux Chaudières et sept trous d'étuve,	9	0	0
Un égoût de pierre neuf et posage,	4	0	0
Couvert neuf pour la Piscine, et nettoyage,	2	10	0
Pour réparer et reposer un Tournebroche volant dans la cuisine,	2	0	0
4 Passages à réparer, et de nouvelles Portes à iceux, 40s.	8	0	0
1769 Pieds plancher à planches étroites, y compris les supports, 6d.	44	4	6
751 Verges lattage et plâtrage, 1s. 6d.	56	5	0
454 Pieds base, surbase, etc. 9d.	17	0	6
72 Pieds corniche dans la Salle, en neuf, 2s. 6d.	9	0	0
105 Dito dito dans la Chambre à dîner, à réparer, 1s. 6d.	7	17	6
100 Dito dito dans l'Appartement à réparer, 2s.	10	0	0
9 Portes intérieures et posage, 60s.	22	10	0
Peinturage généralement,	20	0	0
<hr/>			
	£827	10	2
Plus un-dixième pour Dépenses imprévues,	82	15	0
<hr/>			
Cours d'Halifax,	£910	5	2

Y compris les matériaux et la main-d'œuvre.  
 (Signé,) J. CLARKE,  
 Commis. des Ouvrages  
 D. I. R.  
 Pour copie conforme.  
 JOS. CARY,  
 I. G. C. P. P.

Message et la correspondance relative à l'Hôpital des Emigrés référés.

*Ordonné,* Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, relativement à l'Hôpital des Emigrés, et les Documents qui l'accompagnent, soient référés au Comité spécial auquel a été référé le Rapport du Commissaire et Trésorier de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*.

Message et Estimation pour 1831 référés.

*Résolu,* Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, du quatorzième Février courant, et l'Estimation

stant, with the accompanying Estimate of the Civil Expenditure of the Government of Lower Canada, for the year one thousand eight hundred and thirty one, be referred to a Committee of seven Members, to examine the same, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Young, Mr. Cu villier, Mr. Neilson, Mr. Heney, Mr. Leslie, Mr. Lee and Mr. Quesnel do compose the said Committee.

Ordered, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to the repairs of the Castle of Saint Lewis, and the Government House at Montreal, with the accompanying Documents, be referred to the said Committee.

Ordered, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to certain Expenses incurred by the Collector at Saint John's, with the accompanying Documents, be referred to the said Committee.

Ordered, That the Petitions of John Jefferys, Gaoler at Quebec, and of Edward Holland, Gaoler at Montreal, presented to this House the eleventh instant, be referred to the said Committee.

Resolved, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to the Boundary Line between this Province and that of Upper Canada, with the accompanying Documents, be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Beaudet, Mr. Archambeault, Mr. Labrie, Mr. Neilson and Mr. De St. Ours, do compose the said Committee.

Ordered, That the Petition of Effy McCuaig, presented to this House the first instant, be referred to the said Committee.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to direct that the Record Book of the Office of Auditor General of Public Accounts, be laid before the Committee to which is referred the Estimate of the year one thousand eight hundred and thirty one, to remain in the possession of the proper Officer.

Ordered, That Mr. Young, Colonel Heriot, Mr. Louis Bourdages and Mr. Beaudet do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Resolved, That Mr. Speaker be authorized to cause to be transmitted to the Library of the House of Commons, and to the Clerks of the Houses of Assembly in Jamaica, Upper Canada, Nova Scotia, New Brunswick, and Prince Edward's Island, Copies of the Laws of this Province passed during the last and present Sessions of the Provincial Legislature, and also of the printed Journals of this House, during the same period.

Resolved, That Mr. Speaker be requested and authorized to transmit Copies of the Laws and Journals of the last and present Sessions to the Speakers of the Assemblies of each of His Majesty's Provinces or Colonies in North America, or to some other Member of the Assemblies of the said Provinces or Colonies, requesting them to promote a regular interchange of Laws and Journals in future, by the earliest opportunities.

Ordered,

L'Estimation de la Dépense Civile du Gouvernement du Bas-Canada, pour l'année mil huit cent trente-un, qui l'accompagne, soient référés à un Comité de sept Membres, pour les examiner, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Young, M. Cu villier, M. Neilson, M. Heney, M. Leslie, Mr. Lee et M. Quesnel composent le dit Comité.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, relativement aux réparations au Château Saint Louis et à la Maison du Gouvernement à Montréal, et les Documents qui l'accompagnent, soient référés au dit Comité.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, relativement à certaines Dépenses encourues par le Collecteur à Saint Jean, et les Documents qui l'accompagnent, soient référés au dit Comité.

Ordonné, Que les Pétitions de John Jefferys, Geolier, à Québec, et Edward Holland, Geolier, à Montréal, présentées à cette Chambre le onzième du courant, soient référées au dit Comité.

Résolu, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, relativement à la Ligne de séparation entre cette Province et celle du Haut-Canada, et les Documents qui l'accompagnent, soient référés à un Comité de cinq Membres, pour les examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Beaudet, M. Archambeault, M. Labrie, M. Neilson et M. De St. Ours composent le dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition d'Effy McCuaig, présentée à cette Chambre le premier du courant, soit référée au dit Comité.

Résolu, Qu'il soit présenté une Humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner, que les Livres des Minutes du Bureau de l'Auditeur-Général des Comptes Publics soient mis devant le Comité auquel est référée l'Estimation de l'année mil huit cent trente-un, pour rester entre les mains de l'Officier à qui il appartient.

Ordonné, Que M. Young, le Colonel Heriot, M. Louis Bourdages et M. Beaudet présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Résolu, Que M. l'Orateur soit autorisé à faire transmettre au Bibliothécaire de la Chambre des Communes, et aux Greffiers des Chambres d'Assemblée de la Jamaïque, de la Province du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edward, Copies des Lois de la Province, passées pendant la dernière et la présente Session de la Législature Provinciale; et aussi, des Journaux imprimés de cette Chambre, pour les mêmes périodes.

Résolu, Que M. l'Orateur soit prié et autorisé de transmettre des Copies des Lois et des Journaux de la dernière et de la présente Session, aux Orateurs des Assemblées de chacune des Provinces ou Colonies de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale, ou à quelque autre Membre des Assemblées des dites Provinces ou Colonies, les priant de s'intéresser à établir à l'avenir un échange régulier des Lois et des Journaux, par les premières occasions.

Ordonné,

Message relating to repairs of the Castle Saint Lewis, &c. referred.

Message relating to Duties remitted by Collector at Saint John's referred.

Petitions of the Gaolers at Quebec and Montreal referred.

Message relating to the Boundary Line between Upper and Lower Canada referred.

The Petition of Effy McCuaig referred.

Address for Record Book of Public Accounts.

Laws and Journals.

Message relatif aux réparations au Château St. Louis etc. référés.

Message relatif aux droits remis par le Collecteur à St. Jean référés.

Pétitions des Geoliers à Québec et à Montréal référées.

Message relatif à la ligne de séparation entre le Haut et le Bas-Canada, référés.

La Pétition de Effy McCuaig référée.

Adresse pour les Livres de minutes des Comptes Publics.

Lois et Journaux.

A Member added to a Committee.

*Ordered*, That Mr. *Labrie* be added to the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, "That it is expedient to amend the Ordinance of the twenty eighth *George* Third, Chapter eight, intituled, "An Act or Ordinance to prevent persons practising Physic and Surgery within the Province of *Quebec*, or Midwifery in the Towns of *Quebec* and *Montreal*, without Licence."

*Ordonné*, Que M. *Labrie* soit ajouté au Comité spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, "Qu'il est expédient d'amender l'Ordonnance de la vingt-huitième *George* Trois, Chapitre huit, intitulé, "Acte ou Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la Province de *Québec*, ou la Profession d'Accoucheur dans les villes de *Québec* et de *Montréal*, sans une permission."

Un membre ajouté à un Comité.

Gros Bois Common Bill passed.

An Engrossed Bill to partition the Common of the Fief *Gros-Bois* among the Co-Proprietors thereof, was read the third time.

Un Bill grossoyé pour faire le partage de la Commune du Fief *Gros-Bois*, entre les Co-propriétaires d'icelle, a été lu pour la troisième fois.

Bill de la Commune de *Gros-Bois*, passé.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordered*, That Mr. *Guillet* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Ordonné*, Que M. *Guillet* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Felons' Counsel Bill read the second time;

A Bill to authorize Counsel to address Juries in the behalf of Prisoners in Capital Cases, was, according to Order, read a second time.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés, pour et au nom des Prisonniers dans les cas de poursuite pour crime capital, a été lu une seconde fois.

Bill autorisant les Avocats à défendre les Pélons, lu une seconde fois;

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Administration of Justice in the District of *Montreal* deferred.

The Order of the Day for the House in Committee, to consider the expediency of rendering the Administration of Justice more efficient, more easy and less expensive to the Inhabitants residing at a distance from the Seat of Jurisdiction of the District of *Montreal*, than it is under the existing Laws, being read;

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de rendre l'Administration de la Justice plus efficace, plus facile et moins dispendieuse aux Habitans éloignés du chef-lieu du District de *Montréal*, qu'elle ne l'est par les Lois existantes, ayant été lu;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till Monday next.

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

Committee on Agriculture.

The Order of the Day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Agriculture, being read;

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité permanent pour l'Agriculture, ayant été lu;

Comité sur l'Agriculture.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Morin* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

M. *Morin* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

Mr. Speaker resumed the Chair;

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Resolutions reported.

And Mr. *Morin* reported that the Committee had come to several Resolutions, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Et M. *Morin* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport de Résolutions.

*Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Toll for grinding all kinds of Grain whatsoever, shall be the fourteenth bushel.

*Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les Taux de mouture, pour toutes espèces de grains quelconques, seront le quatorzième Minot.

*Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the toll for drying the Oats at the Kilns of the Oatmeal Mills, shall be the twenty eighth bushel.

*Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le Taux pour sécher l'Avoine aux Fours des Moulins à Farine d'Avoine sera le vingt-huitième Minot.

*Ordered*, That the question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

And the said Resolutions being again separately read, and the question of concurrence being separately put thereon;

Et les dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles,

The House divided upon each:

La Chambre s'est divisée sur chaque:

Yeas, 39.

Pour, 39.

Nays, 12.

Contre, 12.

So they were carried in the Affirmative, and

Ainsi elles ont été emportées dans l'Affirmative, et

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Then, on Motion of Mr. *Courteau*, seconded by Mr. *Lagueux*,

Alors, sur motion de M. *Courteau*, secondé par M. *Lagueux*,

The House adjourned.

La Chambre s'est ajournée.

Saturday,

Samedi,

Saturday, 19th February, 1831.

Samedi, 19 Février 1831.

A Member takes the Oath and his seat.

**PIERRE AMIOT**, Esquire, Member for the County of *Verchères*, having previously taken the oath according to Law, and subscribed before the Commissioners the Roll containing the same, took his seat in the House.

**PIERRE AMIOT**, écuyer, Membre pour le Comté de *Verchères*, ayant préalablement prêté le Serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Un membre prête le serment et prend son siège.

Answer to an Address.

Mr. *Young*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to direct that the Record Book of the Office of Auditor General of Public Accounts, be laid before the Committee to which is referred the Estimate of the year one thousand eight hundred and thirty one, to remain in the possession of the proper Officer, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give for answer, that he will give the necessary orders that the desire of the House may be complied with.

M. *Young*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner, que les Livres des Minutes du Bureau de l'Auditeur-Général des Comptes Publics, soient mis devant le Comité auquel est référée l'Estimation de l'année mil huit cent trente-un, pour rester entre les mains de l'Officier à qui il appartient, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner pour réponse, qu'elle donnera les ordres nécessaires pour que le désir de la Chambre soit rempli.

Réponse à une Adresse.

Returns of Baptisms, &amp;c. for 1830, laid before the House.

The Clerk laid before the House, Returns from the Prothonotaries of the Districts of *Quebec*, *Montreal* and *Three Rivers*, for the year one thousand eight hundred and thirty, of Baptisms, Marriages and Burials, in conformity to the Provincial Statute of the Sixth *George* the Fourth, Chapter eight.

Le Greffier a mis devant la Chambre les Retours des Prothonotaires des Districts de *Québec*, *Montréal* et des *Trois-Rivières*, pour l'année mil huit cent trente, des Baptêmes, Mariages et Sépultures, conformément au Statut Provincial de la sixième *George* Quatre, Chapitre huit.

Retours des Baptêmes, etc. pour 1830, mis devant la Chambre.

Appendix (Y.)

For the said Returns, see Appendix (Y.) at the end of this Volume.

Pour les dits Retours, voyez Appendice (Y.) à la fin de ce volume.

Appendice (Y.)

Order for engrossing Feilon's Counsel Bill discharged; —

*Ordered*, That the Order of this House, of yesterday, for engrossing the Bill to authorize Counsel to address Juries in the behalf of Prisoners in capital cases, be discharged.

*Ordonné*, Que l'Ordre de cette Chambre d'hier pour grossoyer le Bill pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés, pour et au nom des Prisonniers dans les cas de poursuite pour crime capital, soit déchargé.

Ordre pour grossoyer le Bill autorisant les Avocats à défendre les Férons, déchargé;

the Bill referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

le Bill référé.

*Ordered*, That Mr. *Morin*, Mr. *Heney*, Mr. *Viger*, Mr. *Lafontaine* and Mr. *Duval* do compose the said Committee.

*Ordonné*, Que M. *Morin*, M. *Heney*, M. *Viger*, M. *Lafontaine* et M. *Duval* composent le dit Comité.

Report on Petition of M. J. Hayes.

*Ordered*, That the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Merchants, and others, of the City of *Montreal*, relating to a Rail Road, and, also, the Petition of *Moses Judah Hayes*, be allowed until the twenty-eighth instant, to make their Report; and that the said Committee have leave to report from time to time.

*Ordonné*, Que le Comité spécial auquel a été référé la Pétition de divers Marchands et autres, de la Cité de *Montreal*, relativement aux Chemins à Lisse, et aussi la Pétition de *Moses Judah Hayes*, ait pouvoir jusqu'au vingt-huitième du courant, de faire son rapport; et que le dit Comité ait la permission de faire rapport de temps à autre.

Rapport sur la Pétition de M. J. Hayes.

Mr. *Leslie* then presented to the House, the First Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

M. *Leslie* a alors présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Your Committee are of opinion that the prayer of the Petition of *Moses Judah Hayes*, should not be granted.

Votre Comité est d'opinion que la demande de *Moses Judah Hayes*, ne devrait pas être accordée.

Instruction to Committee of Accounts.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Accounts, to lay upon the Table, for the information of the Members, a Statement of the balance of Cash in the hands of the Receiver General, to the fifth of January last; a Statement of Appropriations remaining unpaid to the fifth January last; a Statement of the probable amount of the Public Revenue for the ensuing year.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent pour les Comptes, de mettre sur la Table pour l'information des Membres, un Etat de la Balance des Deniers entre les mains du Receveur-Général, jusqu'au cinquième de Janvier dernier; un Etat des Appropriations qui n'étaient pas payées le cinquième Janvier dernier; un Etat du montant probable du Revenu Public pour l'année prochaine.

Instruction au Comité des Comptes.

Report on Petition from St. John's Church, Quebec.

Mr. *Neilson*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Minister, Elders and Trustees of *Saint John's Church*, in the City of *Quebec*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

M. *Neilson*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition du Ministre, Anciens et Syndics de l'Eglise de *Saint Jean*, dans la Cité de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition de l'Eglise de St. Jean à Québec.

Your Committee having heard Mr. *Alexander Haddan*, one of the Petitioners, in explanation of the Petition, are of opinion that the prayer of the Petitioners ought

Votre Comité ayant entendu M. *Alexander Haddan*, un des Pétitionnaires, en explication de la Pétition, est d'opinion que la demande des Pétitionnaires devrait



ought to be granted, and that a Bill in their favour ought to be introduced, with a Clause as usual, reserving the rights of third persons.

St. John's Church (Quebec) Incorporation Bill read the first time.

*Ordered,* That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint John's Church*, in the City of *Quebec*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Quebec and Halifax Steam Navigation Company Incorporation Bill read the first time.

*Ordered,* That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill to incorporate the *Quebec and Halifax Steam Navigation Company*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Messages from His Excellency.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, two Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and they are as followeth :

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Repairs to the Court House at Quebec.

His Excellency the Governor in Chief lays before the House of Assembly, several Estimates and other Documents, relating to the Repairs which are found necessary to be made to the North East end of the Court House of *Quebec*, which His Excellency recommends to the consideration of the House, with a view to a provision being made for the same.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
*Quebec*, 19th February, 1831.

Prothonotary's Office,  
*Quebec*, 24th November, 1830.

Sir,

In obedience to the commands of His Excellency Lord *Aylmer*, communicated to us by your Note of the eighteenth instant, requiring that we should immediately prepare an Estimate in detail of the probable Expense to be incurred in the course of the year one thousand eight hundred and thirty one, for the Contingent Bills of the Prothonotaries at *Quebec*; and for any repairs for the Court House; we have caused to be made, the annexed Estimate of the probable Expense it may be necessary to incur, as well for the ordinary Contingent Expenses of the Court House, as for any required repairs for the same Building, for and during the year ending the tenth October, one thousand eight hundred and thirty one; and which we have the honor of submitting for His Excellency's information.

We have the honor to be,

Sir,

Your most obedient servants.

(Signed,) PERRAULT & BURROUGHS,  
P. B. R.

To *J. B. Glegg*, Esquire,  
Secretary, &c. &c. &c.  
True Copy.

*J. B. GLEGG*,  
Secretary.

(A.)

vrait être accordée, et qu'il devrait être introduit un Bill en leur faveur, contenant la Clause ordinaire pour réserver les droits des tiers.

*Ordonné,* Que M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de *Saint Jean*, dans la Cité de *Quebec*.

Bill pour l'incorporation de l'Eglise de St. Jean, lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

*Ordonné,* Que M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de la Navigation par la vapeur, entre *Québec* et *Halifax*.

Bill pour incorporer la Compagnie de la Navigation par la vapeur entre Québec et Halifax, lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Le Lieutenant-Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signés de Son Excellence.

Messages de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

AYLMER,

GOUVERNEUR EN CHEF.

Son Excellence le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée diverses Evaluations et Pièces, relatives aux réparations qu'il est nécessaire de faire à la Cour de Justice de *Québec*, que Son Excellence recommande à la considération de la Chambre, dans la vue qu'il soit pourvu à cet objet.

Réparation à la Cour de Justice à Québec.

A.

Château *Saint-Louis*,  
*Québec*, 19 Février 1831.

Bureau du Protonotaire,  
*Québec*, 24 Novembre, 1830.

Monsieur,

En obéissance aux ordres de Son Excellence Lord *Aylmer*, à nous communiqués par votre Note du dix-huitième courant, nous enjoignant de préparer immédiatement une Evaluation détaillée des dépenses probables à être encourues dans le cours de l'année mil huit cent trente-un, pour les Comptes des dépenses contingentes des Protonotaires à *Québec*, et pour toutes réparations nécessaires à la Cour de Justice; nous avons fait faire l'Evaluation ci-annexée des dépenses probables qu'il sera nécessaire d'encourir, tant pour les dépenses contingentes ordinaires de la Cour de Justice, que pour les réparations que demande le même Edifice, pendant l'année finissant le dixième Octobre mil huit cent trente-un, et que nous avons l'honneur de soumettre pour l'information de Son Excellence.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très-obéissants Serviteurs,

(Signé,) PERRAULT & BURROUGHS,  
P. B. R.

*A. J. B. Glegg*, écuyer,  
Secrétaire, etc., etc., etc.

Pour Copie conforme.

*J. B. GLEGG*,  
Secrétaire.

(A.)

(A.)

Prothonotary's Office,  
Quebec, 24th November, 1830.

Estimate of the probable Expense that it may be necessary to incur for the Court House of the District of Quebec, for the year ending the tenth October, one thousand eight hundred and thirty one, to wit:

First.—The ordinary Expenses incident to the same, to wit:	
For the usual Allowance of Stationery, for the Honorable Judges, &c.	£7 00
Register Paper and Cartridge Paper, for the better preserving of the Records in the Vaults, and Binding the said Registers,	50 0 0
Sundry small Repairs which cannot now be foreseen,	25 0 0
For Firewood,	76 0 0
Carting the same,	17 0 0
Piling, Cutting and Splitting, and distributing the same throughout the Court House,	22 0 0
For Cleaning and Whitewashing the Court House,	23 0 0
For Cleaning and Repairing Stoves and Stovepipes, and for furnishing new Stove-Pipes when necessary,	12 10 0
Oil, Candles, Candlesticks and Lamps,	8 0 0
For Glazier's work,	10 0 0
And Sundry small Expenses, not at present foreseen,	12 10 0
	£263 0 0

Secondly.—The extraordinary Expenses necessary to be incurred for the Court House for the year ending the tenth October, one thousand eight hundred and thirty one, as stated in the annexed Papers, to wit:

Paper marked A.	£263 0 0
Paper marked B.	138 0 0
Paper marked C.	16 12 6
	£417 12 6

Paper marked D.  
Paper marked E.

N. B.—The Paper marked D. is a specification of work required for repairs to be done to the North East end of the Court House, made by Mr. *Blaichlock*, Architect, Royal Engineers, but which the Prothonotaries are of opinion will not sufficiently answer the purpose intended.

The Paper marked B. shews the probable Expense of repairing that end of the Building, by Clapboarding the same, in the place of facing it with Cut Stone.—The Paper marked E. shews the probable Expense in facing that end of the Building with Cut Stone.

True Copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

(B.)

Specification of Work to be done for the Repairs required for the North East end of the Court House of the City of Quebec, to wit:

Clapboarding the whole thereof, including outside Sashes, Glazing, &c. for double Windows to all of the

(A.)

Bureau du Protonotaire,  
Quebec, 24 Novembre 1830.

Evaluation des dépenses probables qu'il sera nécessaire d'encourir pour la Cour de Justice du District de Québec, pendant l'année finissant le dixième Octobre mil huit cent trente-un, savoir:

Premièrement—Dépenses casuelles ordinaires, savoir:	
Pour l'Allocation ordinaire pour Papétrie pour les Honorables Juges, etc.,	£ 7 0 0
Papier de Régître et Papier à enveloppe pour conserver les Records dans les vouïtes, et pour reliure des dits Régîtres,	50 0 0
Diverses menues réparations qui ne peuvent être prévues maintenant,	25 0 0
Pour Bois de chauffage,	76 0 0
Pour le charroyage de dito,	17 0 0
Pour le piler, le couper, le fendre et le distribuer dans les différens appartemens de la Cour,	22 0 0
Pour nettoyer et laver la Cour de Justice,	23 0 0
Pour nettoyer et réparer les Poëles, les Tuyaux, et pour l'achat de nouveau Tuyaux au besoin,	12 10 0
Huile, Chandelle, Chandeliers et Lampes,	8 0 0
Pour posage de Vitres,	10 0 0
Et diverses autres petites dépenses qu'on ne peut prévoir pour le présent,	12 10 0
	£263 0 0

Deuxièmement. Dépenses extraordinaires et nécessaires pour réparer la Cour de Justice, pendant l'année finissant le dixième Octobre mil huit cent trente-et-un, selon que portées dans les papiers ci-joints, savoir:

Papier marqué A.	£263 0 0
Papier marqué B.	138 0 0
Papier marqué C.	16 12 6
	£417 12 6

Papier marqué D.  
Papier marqué E.

N. B. Le Papier marqué D. est un devis des ouvrages nécessaires pour les réparations à faire au côté Nord-Est de la Cour de Justice, fait par M. *Blaichlock*, Architecte, des Ingénieurs Royaux, mais que les Protonotaires ne pensent pas devoir répondre à la fin proposée.

Le Papier marqué B. fait ressortir le coût probable de réparations à faire à ce côté du bâtiment, en boisage, au lieu de le mettre en pierre de taille. Le Papier marqué E. fait ressortir la somme qu'il en coûterait pour mettre cette partie du Bâtiment de pierre de taille.

Pour Copie conforme,

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

(B.)

Spécification des ouvrages à faire pour les réparations nécessaires au côté Nord-Est de la Cour de Justice de la Cité de Québec.

Boisage de toutes cette partie, y compris les Chassis à l'extérieur, le posage des Vitres, &c., &c.; pour doubles

the openings on that side of the Building,	£106	0	0
Clapboarding the North East Angles of the same Building, twelve feet each way, including four similar outside Sashes.	32	0	0
	£138	0	0

(Signed,) ROBERT JELLARD,  
True Copy.  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

(C.)

Specification of Sundry Repairs to be done to the Court House of the City of <i>Quebec</i> , to wit:			
A Porch at the outside door of the House-keeper, in rear of the said Building,	5	2	6
Repairing four other Sashes,	2	10	0
A Floor in the Room occupied by the House-keeper, (this Item was allowed in the Estimate of last year, but the Expenditure has not yet been made.)	6	0	0
For four <i>Entournoirs</i> , (heads of Water Spouts,)	3	0	0
	£16	12	6

(Signed,) ROBERT JELLARD,  
True Copy.  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

(D.)

Specification of Work to be performed in the Repair of the North East End of the Court House, *Quebec*,

To take down the Sills, Lintels and Jambs of all the Windows and Walls where damaged, and rebuild the same in the best manner, to take and build in new Lintels of one piece of cut stone twelve inches high, and of the length required to bind well over the Jambs: To make and build in new sills of one piece of stone twelve inches wide, properly sloped and thwated made, one inch less in height than the old sills, to be fixed close to the Sash frame and bedded next thereto with white lead and putty: To refix the sash frames bedded in putty all round, and prepare and fix slips of Oak to ditto; to break over the sills, properly secured, and bedded in white lead, to keep out the wet, agreeably to the Section marked underneath: To rebuild the Jambs with three new pieces of twelve inch course to each side, built in alternately to bind into the Masonry of wall of at least two feet: To take out all the old pointing from the joints, and repoint ditto, with the best description of blue mortar: To fix a slip of lead over the offset of the basement story to be properly secured into the masonry, and to lap down on wall two inches: To colour down the whole of the East End to correspond with the other parts of the building, and paint sashes and frames three times in Oil: To repair the plaster on the Walls of the Ward Robe, the Sheriffs and Police Offices where requisite, and to whitewash the ceilings and colour the Walls.

The old sills, lintels and pieces of jambs not required will be at the service of the Contractor.

The new Sills, Lintels and Jambs to be of *Montreal* Stone,

doubles Fenêtres à toutes les ouvertures de ce côté du Bâtiment,	£106	0	0
Boisage des Angles Nord-Est du même Bâtiment, douze pieds de chaque bord, y compris quatre Chassis extérieurs pareils,	32	0	0
	£138	0	0

(Signé,) ROBERT JELLARD.  
Pour Copie conforme,  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

(C.)

Spécification de diverses réparations à faire à la Cour de Justice de la Cité de <i>Québec</i> , savoir:			
Un Porche à la Porte extérieur du Gardien de l'Edifice, en arrière du dit Edifice,	£5	2	6
Réparation de quatre Chassis,	2	10	0
Un plancher dans la Chambre occupée par le Gardien de la Cour (cet <i>item</i> fut alloué dans l'Evaluation de l'année dernière, mais la dépense n'a pas encore été faite),	6	0	0
Pour quatre entournoirs,	3	0	0
	£16	12	6

(Signé,) ROBERT JELLARD.  
Pour Copie conforme,  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

(D.)

Spécification de l'ouvrage à faire pour réparer le côté Nord-Est de la Cour de Justice à *Québec*.

Pour ôter les Cadres de toutes les Fenêtres et abattre le mur dans les endroits endommagés, et pour le rebâtir de la meilleure façon possible, et aussi pour mettre de nouveaux linteaux d'un seul morceau de pierre de taille de douze pouces d'épais sur la longueur nécessaire pour bien lier au-dessus des jambages, pour faire en neuf et poser de nouveau Seuils d'un seul morceau de pierre de taille, de douze pouces de large, convenablement taluté, ayant un pouce de moins en hauteur que les anciens Seuils, pressés près des Chassis dans un Bain de Blanc de Plomb et de Mastic: Pour reposer les Chassis dans un Bain de Mastic tout autour, et pour préparer et poser des languettes de Chêne débordant sur les Seuils, posées solidement et mis dans un Bain de Blanc de Plomb, pour repousser l'eau en dehors, selon la section marquée ci-dessus; Pour refaire en neuf les jambages avec trois morceaux de douze pouces de chaque côté, en faisant entrer chaque deuxième morceau deux pieds au moins dans le mur; Pour ôter tous les vieux joints et pour les retirer, avec la meilleure qualité de Mortier bleu: Pour mettre une feuille de Plomb sur la saillie du rez-de-chaussée, consolidée dans la maçonnerie, et dépassant de deux pouces; Pour peindre tout le côté Est, de manière à le faire correspondre avec les autres parties du Bâtiment, et pour donner au Chassis et aux Cadres trois couches de peinture à l'Huile; Pour réparer le Plâtrage sur les Murs de la Garde-Robes, du Bureau du Shérif, et de celui de la Police, où il en sera besoin, et pour blanchir le plafond et peindre les murs. Les vieux Seuils, linteaux et pièces de jambage qui ne serviront pas, seront pour le contracteur. Les nouveaux Seuils, Linteaux et Jambages seront de pierre de *Montreal*, taillée et posée à la dernière perfection,

cut

cut and fixed in the most workmanlike manner, and to be completed on or before

Any other information may be obtained on application to Mr. *Blaiklock*, Architect, Royal Engineer Department, *Quebec*.

True Copy.  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

(E.)

*Quebec*, 24th November 1830.

The Subscriber proposes to repair the Mason Work of the Court House of the City of *Quebec*, that isto say; To take down the outside of the Wall of the Wing fronting the Grand Parade, and face it with cut stone, and fix cut Stone Heads and Sills to all the Windows, and repair the whole of the exterior part of the Building in a workmanlike manner, for the sum of Twelve hundred pounds currency; and such other work as may be required, he proposes to do at the following prices, viz:—for each Mason or Stone Cutter, five shillings and six pence, per day; Carpenter or Joiner, four shillings and six pence, per day; Labourers, three shillings per day—and any other work requisite in any other line, at a proportionable price to the above.

(Signed.) JOHN PHILLIPS,  
True Copy.  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

New Market in the City of Montreal.

The Governor in Chief having received a Petition from the Trustees appointed under the Act of the Provincial Legislature, seventh *George* Fourth, Chapter fourteen, for the establishment of a new Market in the City of *Montreal*, on the ground commencing at the Bridge at the end of *Saint François Xavier* Street, and lying between *Foundling* and *Commissioners* Streets, and extending from the said Bridge to the new Bridge at the extremity of *McGill* Street, setting forth that they have been hitherto unable to carry the same into effect by reason of the insufficiency of the security held out to persons who have otherwise been disposed to advance the amount required, the security provided by Law for the money so to be borrowed extending only to the Rents or Profits to be derived from the Market House or temporary Stalls which the Trustees are empowered to hypothecate to the Lenders of the money, recommends the subject to the consideration of the House of Assembly, with a view, to the adoption of such amendment in the Act as may remove the obstacle complained of, and lead to the accomplishment of an object which appears to be so much desired by the Inhabitants of *Montreal*.

A.

Castle *Saint Lewis*,  
*Quebec*, 19th February 1831.

To His Excellency *Matthew* Lord *Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over the Provinces of *Lower* and *Upper-Canada*, &c. &c. &c.

The Petition of the undersigned Trustees for the Establishment of a new Market in the City of *Montreal*,—

Humbly sheweth:

That in the year One thousand eight hundred and Vol.—40. twenty

fection, et devront être achevés le ou avant le

On pourra obtenir toute information ultérieure en s'adressant à M. *Blaiklock*, Architecte, Département des Ingénieurs Royaux, *Quebec*.

Pour Copie conforme,  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

(E.)

*Québec*, 24 Novembre 1830.

Le soussigné propose de réparer la maçonnerie de la Cour de Justice de la Cité de *Québec*, c'est-à-dire, de démolir la partie extérieure du mur de l'aile faisant face à la Grande Parade, et de la faire de pierre de taille, et de mettre des Seuls et des Linteaux de pierre de taille à toutes les fenêtres, et de réparer complètement toute la partie extérieure du Bâtiment, pour la somme de douze cent Livres courant; et il propose de faire aux prix suivans tout autre ouvrage qui pourra être nécessaire, savoir: Pour chaque Maçon ou Tailleur de Pierre, cinq schelings et demi par jour; Charpentier ou Menuisier, quatre schelings et demi par jour; Main d'œuvre; trois schelings par jour, et tout autre ouvrage en quelque ligne que ce soit, à des prix proportionnés à ceux qui précèdent.

(Signé,) JOHN PHILLIPS,  
Pour Copie conforme,  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

AYLMER,

GOUVERNEUR EN CHEF.

Le Gouverneur en Chef ayant reçu une Pétition des Syndics nommés sous l'autorité de l'Acte de la Législature Provinciale, septième *George* Quatre, Chapitre quatorze, qui pourvoit à l'établissement d'un nouveau Marché dans la Cité de *Montréal*, sur le terrain qui s'étend à partir du Pont au bout de la Rue *Saint François Xavier*, situé entre les Rues des *Enfans-trouvés* et des *Commissionnaires*, à aller jusqu'au Pont neuf, à l'extrémité de la Rue *McGill*, exposant qu'ils ont été jusqu'à présent hors d'état d'effectuer la dite Loi, à cause du manque de sûreté suffisante, offerte aux personnes qui autrement auraient été disposées à avancer le montant nécessaire, la sûreté pourvue par la Loi pour l'argent à emprunter ne s'étendant qu'aux loyer et profits à provenir de la Halle du marché ou des Etaux temporaires, que les Syndics sont autorisés à hypothéquer aux prêteurs de l'argent, recommande le sujet à la considération de la Chambre d'Assemblée, dans la vue que l'Acte soit amendé de manière à faire disparaître l'obstacle dont on se plaint, et à mener à l'accomplissement d'un objet, que les Habitans de *Montréal* paraissent avoir fortement à cœur.

Nouveau marché dans la Cité de Montréal.

A.

Château *Saint Louis*,  
*Québec*, 19e. Février 1831.

A Son Excellence *Matthew* Lord *Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du *Bas* et du *Haut Canada*, &c. &c. &c.

La Pétition des Soussignés Syndics pour l'établissement d'un nouveau Marché dans la Cité de *Montréal*, Expose humblement:

Que dans l'année mil huit cent vingt-sept, le Parle-

twenty seven, an Act was passed by the Provincial Parliament to provide for the establishment of a Market in the City of *Montreal*, on the ground commencing at the Bridge at the end of *Saint François Xavier* Street, and lying between *Foundling* and *Commissioners* Streets, and extending from the said Bridge to the new Bridge at the extremity of *McGill* Street, which Act was amended by another Act passed in one thousand eight hundred and twenty nine; whereby it is enacted that the Trustees appointed under the said Acts, and their Successors in office, shall have authority to borrow the sum of Twelve thousand five hundred pounds, in lieu of the sum of Two thousand five hundred pounds, authorized by the former Act.

That Your Petitioners having been appointed Trustees to carry into effect the provisions of the said Acts, gave Public Notice of their desire to receive Tenders for the loan of the said sum of Twelve thousand five hundred pounds; and Tenders were accordingly made to, and accepted by them, amounting to seven thousand five hundred pounds; but the parties having afterwards taken advice as to the sufficiency of the security provided by the Legislature, withdrew from the Tenders so made and accepted, and in consequence thereof the provisions of the said Acts remain inoperative.

That the security provided by Law, for the money authorized to be borrowed, extends only to the Rents and profits to be derived from the Market House or temporary Stalls, which the Trustees are empowered to bind and hypothecate to the Lenders of the money.

That the establishment of a Market on the proposed site would be a great public convenience, and which could not fail in time to secure to the Market very decided advantages; but from the nature of the ground and the circumstance of the Little River flowing through it, it is contemplated that two fifths of the estimated cost of the undertaking will be required to form an arched passage for the River, and to level the ground preparatory to the erection of the Market House.

That the proposed site of the Market, although it possesses peculiar advantages for the purpose, in its present state, presents an aspect highly discreditable to the City, and from the impurities there deposited may endanger the health of the Inhabitants; and inasmuch as the contemplated undertaking would embellish the City and prevent contagion, Your Petitioners venture to hope that their application will, upon that ground, further recommend itself to the favorable consideration of Your Excellency.

Wherefore Your Petitioners humbly pray that Your Excellency will be pleased to take the premises into your consideration, and recommend to the Legislature to grant to them and their Successors in office, a sum of money towards establishing the proposed Market, or secure to the Lenders of the money, authorized to be borrowed for that purpose, the due payment of the interest thereon, so long as the net Revenue of the said Market shall be found insufficient to pay the same, or to afford such other relief as the circumstances of the case may require, or in your wisdom shall seem meet.

And, as in duty bound, they will ever pray,  
(Signed,) G. MOFFATT,

J. BOUTHILLIER,  
P. DE ROCHEBLAVE,  
HORATIO GATES,  
WM. LUNN.

*Montreal*, 12th February 1831.

True Copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

Or-

ment Provincial passa un Acte pour établir un Marché dans la Cité de *Montréal*, sur le terrain à partir du Pont, au bout de la Rue *Saint François Xavier*, situé entre les Rues des *Enfants-trouvés* et des *Commissaires*, à aller jusqu'au Pont neuf à l'extrémité de la Rue *McGill*, lequel Acte fut amendé par un autre Acte passé en mil huit cent vingt-neuf, par lequel il fut statué, que les Syndics nommés sous l'autorité des dits Actes, et leurs Successeurs en office, auront autorité d'emprunter la somme de douze mille cinq cents Livres, au lieu de la somme de deux mille cinq cents Livres, dont l'Acte précédent autorisait l'emprunt.

Que vos Pétitionnaires ayant été nommés Syndics pour mettre à exécution les dispositions des dits Actes, donnèrent avis public de leur désir de recevoir des soumissions pour l'emprunt de la dite somme de douze mille cinq cents Livres, et en conséquence il fut fait des soumissions qu'ils acceptèrent, montant à la somme de sept mille cinq cents Livres; mais les parties s'étant par après consultées sur la suffisance des sûretés pourvues par la Législature, retirèrent leurs propositions ainsi faites et acceptées, et en conséquence de cela, les dispositions des dits Actes restent sans exécution.

Que la sûreté pourvue par la Loi, pour l'argent dont l'emprunt est autorisé, ne s'étend qu'aux loyers et revenus à provenir de la Halle du Marché ou des Etaux temporaires, que les Syndics sont autorisés à bâtir et à hypothéquer au prêteurs de l'argent.

Que l'établissement d'un nouveau Marché sur le site proposé serait une grande commodité publique, et qui, avec le tems, ne manquerait pas d'assurer au Marché des avantages très décidés, mais vu la nature du terrain et que la *Petite Rivière* le traverse, on calcule que les deux cinquièmes du coût évalué de l'entreprise, seront nécessaires pour construire un passage en arche sur la Rivière, et pour niveler le terrain, avant de bâtir la Halle du Marché.

Que le site du Marché proposé, quoiqu'il possède des avantages particuliers pour cette fin, présente dans son état actuel un aspect qui est loin de faire honneur à la Ville, et les saletés qui y sont déposées peuvent mettre en danger la santé des citoyens; et comme l'entreprise en contemplation serait un embellissement pour la Ville et préviendrait la contagion, vos Pétitionnaires se flattent que cette considération sera pour leur demande une nouvelle recommandation à la considération favorable de Votre Excellence.

A ces causes, Vos Pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à Votre Excellence de prendre l'exposé ci-dessus en votre considération, et de recommander à la Législature de leur accorder à eux et à leurs successeurs en office, une somme d'argent pour établir le Marché proposé, ou de garantir aux prêteurs de l'argent, dont l'emprunt est autorisé pour cette fin, le paiement des intérêts sur icelui, pendant tout le tems que les revenus nets du dit Marché ne suffiront pas pour les payer, ou d'accorder tel autre soulagement que les circonstances peuvent requérir, ou que, dans votre sagesse, vous trouverez expédient.

Et ils ne cesseront de prier.

(Signé,)

G. MOFFATT,  
J. BOUTHILLIER,  
P. DE ROCHEBLAVE,  
HORATIO GATES,  
WM. LUNN,

*Montréal*, 12 Février 1831.

Pour Copie conforme,

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

Ordonné,

Message relating to repairs to the Court House at Quebec referred.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to the Repairs necessary to the Court House at *Quebec*, with the accompanying Documents, be referred to the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year one thousand eight hundred and thirty one.

Missiskoui Election.

*Resolved*, That this House doth concur in the Third Report of the Standing Committee of Privileges and Elections, presented to this House on the sixteenth February instant, relating to the Petitions of the Electors of the County of *Missiskoui*, against the Return of *Ralph Taylor*, Esquire.

Mr. *Louis Bourdages* moved to Resolve, seconded by Mr. *De Rouville*, That *Pierre De Rocheblave*, *Gabriel Marchand* and *Timothée Franchère*, Esquires, be nominated and appointed Commissioners for the purpose of examining the Witnesses of the Petitioners, and of *Ralph Taylor*, Esquire, on Monday the fourteenth day of March next, and following days, at the hour of ten in the forenoon, in the most convenient and public place at *Saint Armand*, in the Village of *Frelighsburg*; and that *Pierre De Rocheblave*, Esquire, be Chairman of the said Commission.

*Ordered*, That the further consideration of the said Motion be postponed till Friday next.

Report on City of Quebec Incorporation Bill;

Mr. *Lagueux*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to incorporate the City of *Quebec*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's Table.

committed.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Leave to a Committee to report from time to time.

*Ordered*, That the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the Township of *Hemmingford*, and part of the Seigniorie of *Beauharnois*, and, also, the Petition of divers Inhabitants of the Seigniories of *De Léry* and *La Cole*, and the Township of *Sherrington*, have power to report from time to time.

Report on Petition from the Seigniories of De Léry and La Cole, and Township of Sherrington.

Mr. *Hoyle* then presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee have first taken into consideration the Petition of the Seigniories of *De Léry* and *La Cole*, and of the Township of *Sherrington*, and have ascertained that the allegations contained in the first part of the said Petition are true, to wit, that the place for holding the Election in the County of *l'Acadie* is not within the limits of the said County: Your Committee are therefore of opinion, that that part of the prayer of the Petitioners ought to be granted, and that the place for holding the Election of Members to serve in Parliament for the said County of *l'Acadie*, ought to be fixed at the Parish of *Saint Cyprien*, Village of *Napierville*.

Your Committee are further of opinion, that those parts of the said Petition which relate to an alteration of the present Road Laws, with regard to laying out new and altering old Roads, ought to be referred to the Committee of Your Honorable House to whom the Petition of the Inhabitants of the County of *Missiskoui*, relating to Grand Voyers has been referred: That so much of the said Petition as relates to an aid for the improvement of Roads and Bridges, ought to be referred to the Standing Committee on Roads, and Public Improvements

Message relatif aux réparations à la Cour de Justice à Québec référé.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, relativement aux réparations nécessaires à la Cour de Justice à *Québec*, et les Documents qui l'accompagnent, soient référés au Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-et-un.

Election de Missiskoui.

*Resolu*, Que cette Chambre concourt dans le troisième Rapport du Comité permanent de Privilèges et d'Elections, présenté à cette Chambre le seizième Février courant, relativement aux Pétitions des Electeurs du Comté de *Missiskoui*, contre le Retour de *Ralph Taylor*, Ecuyer.

M. *Louis Bourdages* a proposé de résoudre, secondé par M. *De Rouville*, Que *Pierre De Rocheblave*, *Gabriel Marchand* et *Timothée Franchère*, Ecuyers, soient nommes et établis Commissaires aux fins d'examiner les Témoins des Pétitionnaires et de *Ralph Taylor*, Ecuyer, Lundi, le quatorzième jour de Mars prochain, et les jours suivans, à dix heures du matin, à *Saint Armand*, dans le Village de *Frelighsburg*, dans l'endroit le plus commode et le plus public; et que *Pierre De Rocheblave*, Ecuyer, soit le Président de la dite Commission.

*Ordonné*, Que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à Mardi prochain.

Rapport sur le Bill de l'incorporation de Québec.

M. *Lagueux*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour incorporer la Cité de *Québec*, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

Bill référé.

*Ordonné*, Que le Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans du Township de *Hemmingford*, et partie de la Seigneurie de *Beauharnois*, et aussi la Pétition de divers Habitans des Seigneuries de *De Léry* et *La Cole*, et le Township de *Sherrington*, ait la permission de faire rapport de tems à autre.

Permission à un Comité de faire rapport de tems à autre.

M. *Hoyle* a alors présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a commencé par prendre en considération la Pétition des Habitans des Seigneuries de *De Léry* et *La Cole*, et du Township de *Sherrington*, et il a constaté que les allégués contenues dans la première partie de la dite Pétition sont vraies, savoir, que le chef-lieu des Elections dans le Comté de *l'Acadie*, n'est pas dans les limites du dit Comté; C'est pourquoi votre Comité est d'opinion, que cette partie de la demande des Pétitionnaires doit être accordée, et le chef-lieu de l'Election des Membres pour servir dans le Parlement, pour le dit Comté de *l'Acadie*, doit être fixé dans la Paroisse de *Saint Cyprien*, au Village de *Napierville*.

Rapport sur la Pétition des Seigniories de De Léry et La Cole, et du Township de Sherrington.

Votre Comité est en outre d'opinion, que les parties de la dite Pétition qui ont rapport à une altération des Lois actuelles des Chemins, quant au tracement des nouveaux chemins, et au changement des anciens, devraient être renvoyées au Comité de votre Honorable Chambre, auquel a été renvoyée la Pétition des Habitans du Comté de *Missiskoui*, relativement aux Grands Voyers: Que les parties de la Pétition qui ont rapport à une aide pour l'amélioration de Chemins et de Ponts, doivent être renvoyées au Comité permanent des Chemins

provements : And that so much of the said Petition as relates to the Establishment of Courts of Justice in each County, ought to be referred to the Standing Committee on Courts of Justice.

committed;

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

St. Roch Suburb Market Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to establish a Public Market in the *Saint Roch* Suburb of the City of *Quebec*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time ; and ordered to be read a second time on Friday next.

Committee on the Act relating to Houses of Public Entertainment.

*Resolved*, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of amending an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, intituled, " An Act further to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment, and retail Spirituous Liquors, and for other purposes."

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *De Rouville* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

A Resolution reported.

And Mr. *De Rouville* reported that the Committee had come to a Resolution ; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth :

*Resolved*, That it is expedient to amend an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, intituled, " An Act further to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment, and retail Spirituous Liquors, and for other purposes."

Bill to amend the Act relating to Houses of Public Entertainment read the first time.

*Ordered*, That Mr. *De St. Ours* have leave to bring in a Bill to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, " An Act further to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment, and retail Spirituous Liquors and for other purposes."

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time ; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Montreal City Bank Incorporation Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *De Will* have leave to bring in a Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of " The *Montreal City Bank*."

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time ; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Census Bill passed.

An Engrossed Bill for ascertaining the Population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain Statistical information therein mentioned, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

E. S. Glen's Bridge Bill read the second time;

A Bill to authorize *Edward Southouse Glen* to build a Toll Bridge over the River *Richelieu*, was, according to order, read a second time.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Viger*, Mr. *Dessaulles*, Mr. *De Rouville*, Mr. *Baxter* and Mr. *Lafontaine* do compose the said Committee.

mins et des améliorations publiques ; Et que les parties de la dite Pétition qui ont rapport à l'établissement de Cours de Justice, dans chaque Comté, doivent être renvoyées au Comité permanent des Cours de Justice.

référé,

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

*Ordonné*, Que M. *Young* ait la permission d'introduire un Bill pour établir un Marché Public dans le Faubourg *Saint Roch* de la Cité de *Quebec*.

Bill du Marché de St. Roch lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois ; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé " Acte qui fait des Réglemens ultérieurs pour les personnes qui tiennent des maisons d'Entretien Public, et qui détaillent des liqueurs fortes, et pour d'autres objets "

Comité sur l'acte relatif aux maisons d'entretien public.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *De Rouville* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *De Rouville* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution ; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

Rapport d'une Résolution,

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé " Acte qui fait des Réglemens ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien Public, et qui détaillent des Liqueurs fortes, et pour d'autres objets."

*Ordonné*, Que M. *St. Ours* ait la permission d'introduire un Bill pour amender et continuer pour un tems limité, un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, " Acte qui fait des Réglemens ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien Public, et qui détaillent des Liqueurs fortes, et pour d'autres objets."

Bill pour amender l'acte relatif aux maisons d'Entretien Public lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois ; et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

*Ordonné*, Que M. *De Will* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées sous le nom de " La Banque de la Cité de *Montréal*,"

Bill de l'incorporation de la Banque de la Cité de Montréal lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois ; et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Un Bille grossoyé pour constater la Population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

Bill du recensement passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demander sa concurrence.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser *Edward Southouse Glen* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Richelieu*, a été lu une seconde fois.

Bill du pont de E. S. Glen lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records-

*Ordonné*, Que M. *Viger*, M. *Dessaulles*, M. *De Rouville*, M. *Baxter*, et M. *Lafontaine* composent le dit Comité.

A Bill to authorize *Thomas Phillips* to build a Toll Bridge over the River *des Prairies*, in the District of *Montreal*, was, according to order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Scott*, Mr. *Labrie*, Mr. *Lafontaine*, Mr. *Turgeon* and Mr. *Valois* do compose the said Committee.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal Matters, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Courteau* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;  
And Mr. *Courteau* reported that he was directed by the Committee to report back the Bill to the House ; and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Morin*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Viger*, Mr. *Duval* and Mr. *Neilson* do compose the said Committee.

The Order of the Day for the House in Committee on the Second Report of the Standing Committee of Trade, and on the Petition of the Agents to the Honorable *East India Company* at *Quebec*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Scott* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;  
And Mr. *Scott* reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

Then, on Motion of Mr. *Guillet*, seconded by Mr. *Pierre Elzéar Taschereau*,

The House adjourned till Monday next.

Monday, 21st February, 1831,

**JEAN MOISE RAYMOND** Esquire, Member for the County of *Laprairie*, having previously taken the Oath according to Law, and subscribed before the Commissioners the Roll containing the same, took his seat in the House.

*Ordered*, That the Petition of the Ecclesiastics, Seigniors of the Island of *Montreal* and other places, presented to the House on the fourteenth instant, be referred to the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize *Thomas Phillips* to build a Toll Bridge over the River *des Prairies*, in the District of *Montreal*.

*Ordered*, That Mr. *Laterrière* have leave to absent himself from this House until the tenth proximo, on urgent business.

VOL.—40.

Mr

3 M

M

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser *Thomas Phillips* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *des Prairies*, dans le District de *Montréal*, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Scott*, M. *Labrie*, M. *Lafontaine*, M. *Turgeon* et M. *Valois* composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés en matières civiles et criminelles, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Courteau* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;  
Et M. *Courteau* a fait rapport qu'il lui était enjoint par le Comité de remettre le Bill à la Chambre ; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Morin*, M. *Quesnel*, M. *Viger*, M. *Duval* et M. *Neilson* composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le second Rapport du Comité permanent de Commerce, et sur la Pétition des Agens de l'Honorable Compagnie des *Indes Orientales*, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Scott* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;  
Et M. *Scott* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Alors, sur motion de M. *Guillet*, secondé par M. *Pierre Elzéar Taschereau*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi 21 Février, 1831.

**JEAN MOISE RAYMOND**, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Laprairie*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, à pris son siège dans la Chambre.

*Ordonné*, Que la Pétition des Ecclesiastiques, Seigneurs de l'île de *Montréal*, et autres lieux, présentée à cette Chambre le quatorzième du courant, soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser *Thomas Phillips* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *des Prairies*, dans le District de *Montréal*.

*Ordonné* Que M. *Laterrière* ait la permission de s'absenter de cette Chambre jusqu'au dixième du Mois prochain, pour des affaires urgentes.

Bill du pont de T. Phillips lu une seconde fois ;

référé.

Comité sur le bill des jurés ;

le bill référé.

Comité sur la Pétition des Agens de la Compagnie des Indes, pour une remise du droit sur le Thé.

Un membre prêté le serment et prend son siège.

Pétition des Seigneurs de Montréal, relativement au pont de T. Phillips, référée.

Congé d'absence.

T. Phillips' Bridge Bill read the second time;

referred.

Committee on Jurors Bill.

The Bill referred.

Committee on Petition from the Agents of the East India Company for a Return of Duty on Tea.

A Member takes the Oath and his seat.

Petition of the Seigniors of Montreal relating to T. Phillips' Bridge referred.

Leave of absence.



Report on Petitions for an independent Trinity Board at Montreal, and on Petitions from the Quebec Bank relating to their Charter.

Mr *Leslie*, from the Standing Committee of Trade, presented to the House the Third Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Read the Petition of divers Merchants and others interested in the Trade between *Quebec* and *Montreal*.

Your Committee recommend that the Laws regulating the Trinity House should be amended, and a Board established at *Montreal*, with an independent jurisdiction, from the Basin of *Portneuf* upwards.

Your Committee are of opinion, That the Duties imposed by the Act of the forty fifth *George* the Third, chapter twelve, on Vessels passing the Basin of *Quebec* and going beyond *Portneuf*; the Duties levied on Steam Boats by the Act of the second *George* the Fourth, chapter seven, and all other sums of money which may be raised, levied or collected within the proposed jurisdiction, should be placed at the disposal of the *Montreal* Board, for the improvement of the Navigation of the *Saint Lawrence*, from the upper end of the Basin of *Portneuf* to the first Rapid above the City of *Montreal*.

Read the Petition of the Stockholders of the *Quebec* Bank, Merchants, and others, for the renewal of their Charter, and, also, the Petition for an Act to increase their Capital, and establish a Branch in *Montreal*.

Your Committee are of opinion, That the prayer of the Petitioners should be accorded so far as regards a renewal of their Charter; but do not conceive it requisite that any Legislative measure should be adopted to enable the Bank to establish a Branch at *Montreal*.

Report on Petition for a Basin to Lachine Canal.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Horatio Gates*, and others, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee are of opinion, That the Basin asked for by the Petitioners might probably be useful to the public; but conceive it would not be proper to dispose of any part of the Common of *Montreal*, until a Bill establishing the right to that property in the City shall have passed.

Report on Montreal Harbour.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act of the tenth and eleventh, *George* the Fourth, chapter twenty eight, intituled, "An Act to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of *Montreal*," presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having duly considered the Report of the Commissioners, are not of opinion that any alteration should be made on the plan adopted by the Legislature for the improvement of the Harbour of *Montreal*.

Your Committee recommend that the Commissioners be allowed to borrow an additional sum of Ten thousand pounds for the work proposed to be done next Season, and that a rate of Wharfage should be established, to commence as soon as any part of the work is finished.

Stanstead County Bank Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *Baxter* have leave to bring in a Bill for the Incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The President, Directors and Company of the Bank of *Stanstead* County."

He

M. *Leslie*, du Comité permanent de Commerce, a présenté à la Chambre le troisième Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Lu la Pétition de divers Marchands, et autres intéressés dans le Commerce entre *Québec* et *Montréal*.

Votre Comité recommande que les Lois qui régissent la Corporation de la Trinité soient amendées, et qu'il soit établi un Bureau à *Montréal*, lequel aura une Jurisdiction indépendante, depuis le Bassin de *Portneuf* en remontant le Fleuve.

Votre Comité est d'opinion, que les Droits imposés par l'Acte de la quarante cinquième *George* Trois, Chapitre douze, sur les Vaisseaux qui passent le Bassin de *Quebec*, et vont au delà de *Portneuf*; les Droits prélevés sur les Bateaux à vapeur sous l'autorité de l'Acte de la deuxième de *George* Quatre, Chapitre sept, et toutes autres sommes d'argent qui peuvent être levées, prélevées ou perçues dans la Jurisdiction proposée, devraient être placées à la disposition du Bureau de *Montréal*, pour l'amélioration de la navigation du Fleuve *Saint Laurent*, depuis l'extrémité supérieure du Bassin de *Portneuf*, jusqu'au premier Rapid au dessus de la Cité de *Montréal*.

Lu la Pétition des Actionnaires de la Banque de *Québec*, Marchands et autres, demandant le renouvellement de leur Charte, et aussi une Pétition demandant un Acte à l'effet d'augmenter leur Fonds, et pour établir une Branche à *Montréal*.

Votre Comité est d'opinion, que la demande des Pétitionnaires devraient être accordée, quant à ce qui a rapport au renouvellement de leur Charte et à une augmentation de leur Fonds; mais il ne conçoit pas qu'il est nécessaire d'adopter aucune mesure Législative à l'effet d'autoriser la Banque à établir une Branche à *Montréal*.

M. *Leslie*, du Comité spécial auquel a été référé la Pétition d'*Horatio Gates*, et autres, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité est d'opinion, que le Bassin demandé par les Pétitionnaires serait probablement utile au Public, mais il pense qu'il ne serait pas convenable de disposer de quelque partie que ce fut de la Commune de *Montréal*, avant la passation d'un Bill qui établit le droit de disposer de cette propriété de la Cité de *Montréal*.

M. *Leslie*, du Comité spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte des dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre vingt huit, intitulé "Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montréal*," a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, ayant mûrement considéré le Rapport des Commissaires, n'est pas d'opinion qu'il soit fait aucun changement au Plan adopté par la Législature, relativement à l'amélioration du Havre de *Montréal*.

Votre Comité recommande que les Commissaires soient autorisés à faire un emprunt d'une somme additionnelle de dix mille livres, pour les ouvrages que l'on se propose de faire l'Été prochain, et qu'il soit fixé un Droit de Quaiage, lequel devra commencer aussitôt qu'une partie quelconque des ouvrages aura été achevée.

Ordonné, Que M. *Baxter* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer certaines Personnes y mentionnées, sous le nom de "Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du Comté de *Stanstead*."

Il

Rapport sur les pétitions pour un bureau de Trinité Indépendant, à Montréal, et sur les Pétitions de la Banque de Québec, relativement à leur charte.

Rapport sur la Pétition pour un Bassin au Canal de Lachine.

Rapport sur le Havre de Montréal.

Bill de la Banque du Comté de Stanstead lu pour la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time ; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Report on Petition for amendments to Montreal Fire Society Act.

Mr. *Viger*, from the Standing Committee of Private Bills, presented to the House the Sixth Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Your Committee have examined the Petition of the Members of the Fire Society of *Montreal*, and having deliberated thereon, are of opinion, That it would be expedient to amend the Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, chapter fifty seven, intituled, "An Act to suspend, for a limited time, certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of *Montreal*," and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire," and that a Bill ought to be introduced to that effect.

Committee on Montreal Fire Society Act.

*Resolved*, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of amending an Act passed the in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to suspend for a limited time, certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of *Montreal*, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire."

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Viger* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

Resolution reported.

And Mr. *Viger* reported that the Committee had come to a Resolution ; which Resolution was again read at the Clerk's Table and agreed to by the House, and is as followeth :

*Resolved*, That it is expedient to amend an Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to suspend for a limited time, certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relates to the City of *Montreal*, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire."

Montreal Fire Society Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to amend a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to suspend for a limited time, certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of *Montreal*, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire."

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time ; and ordered to be read a second time on Friday next.

Montreal Common Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Viger* have leave to bring in a Bill to vest in the City of *Montreal*, the property of the Common of *Montreal*, and for other purposes relating to the said Common.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time ; and ordered to be read a second time on Friday next.

Gaspé Land Titles Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Thibaudeau* have leave to bring in a Bill to make more effectual provision for the security of the Titles to Real Property in the Inferior District of *Gaspé*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time ; and ordered to be read a second time on Friday next.

Report on Petition of C. Dessaint.

Mr. *Létourneau*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Clement Dessaint dit Saint Pierre* of *Saint Jean Port Joli*, presented to the House the

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois ; et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

M. *Viger*, du Comité permanent des Bills privés, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité ; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Rapport sur la Pétition pour des amendements à l'Acte de la Société du Feu à Montréal.

Votre Comité a examiné la Pétition des Membres de la Société du Feu à *Montréal*, et, ayant délibéré sur icelle, est d'opinion, qu'il serait nécessaire d'amender l'Acte passé dans la neuvième année de feu Sa Majesté *George* Quatre, Chapitre cinquante-sept, intitulé "Acte pour suspendre pour un tems limité certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de *Montréal*, et pour y établir une Société pour prévenir les Accidens du Feu," et qu'un Bill devrait être introduit à cet effet.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé "Acte pour suspendre pour un tems limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de *Montréal*, et pour y établir une Société pour prévenir les Accidens du Feu."

Comité sur l'Acte de la Société du Feu à Montréal ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Viger* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

rapport d'une Résolution.

Et M. *Viger* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution ; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour suspendre, pour un tems limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de *Montréal*, et pour y établir une Société pour prévenir les Accidens du Feu."

*Ordonne*, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour suspendre pour un tems limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de *Montréal*, et pour y établir une Société pour prévenir les Accidens du Feu."

Bill de la Société du Feu à Montréal lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois ; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

*Ordonné*, Que M. *Viger* ait la permission d'introduire un Bill pour assurer à la Ville de *Montréal* la propriété de la Commune de *Montréal*, et pour d'autres fins relatives à la dite Commune.

Bill de la Commune de Montréal lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois ; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

*Ordonné*, Que M. *Thibaudeau* ait la permission d'introduire un Bill qui pourvoit à des dispositions plus efficaces, relativement à la conservation des Titres des Biens-fonds dans le District Inférieur de *Gaspé*.

Bill des Titres des Terres à Gaspé lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois ; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

M. *Létourneau*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de *Clément Dessaint dit Saint Pierre*, de *Saint Jean Port-Joli*, a présenté à la Chambre le Rapport

Rapport sur la Pétition de C. Dessaint.

the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Your Committee having heard the Petitioner, do not think that the information which they have received, sufficient to justify for the present the application of public money.

Report on Felons' Counsel Bill;

Mr. *Morin*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize Counsel to address Juries in the behalf of Prisoners in Capital Cases, reported, according to order, that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Bill engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed:

Report on Expiring Laws.

Mr. *De St. Ours*, from the Standing Committee of Expiring Laws, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee, after mature examination, are of opinion that it is not necessary to continue the two following Acts :

1st. The Act of the sixth *George* the Fourth, chapter twenty eight, intituled, "An Act to continue for a limited time an Act passed in the fourth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to repeal a certain Act therein mentioned, and to regulate the measure and weight of Coals."

2nd. The Act of the ninth *George* the Fourth, chapter eleven, intituled, "An Act for the better regulation of the Lumber Trade."

Your Committee cannot as yet report upon the whole of the other Laws which are to expire in the course of the present year, but in the mean time they think it necessary to recommend the continuation of the six following Acts :

1st. The Act of the ninth *George* the Fourth, chapter twelve, intituled, "An Act to establish certain Rates, Tolls and Duties on the *Lachine* Canal, and to provide for the care and management of the said Canal."

2nd. The Act of the ninth *George* the Fourth, chapter sixteen, intituled, "An Act to increase the number of Assessors for the Cities of *Quebec* and *Montreal*."

3rd. The Act of the ninth *George* the Fourth, chapter thirty, intituled, "An Act further to continue for a limited time, and amend an Act passed in the seventh year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to continue and amend certain Acts therein mentioned, establishing a Watch and providing for the Lighting of the Cities of *Quebec* and *Montreal*."

4th. The Act of the ninth *George* the Fourth, chapter fifty one, intituled, "An Act for the preservation of the Salmon Fisheries in the Counties of *Cornwallis* and *Northumberland*."

5th. The Act of the ninth *George* the Fourth, chapter sixty, intituled, "An Act for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part of the Province of *Upper Canada*, for the purposes therein mentioned."

6th. The Act of the tenth and eleventh *George* the Fourth, chapter seven, intituled, "An Act to continue further for a limited time a certain Act passed in the third year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to erect certain Townships therein mentioned into an Inferior District, to be called the Inferior District of *Saint Francis*, and to establish Courts of Judicature therein," and to make further provision " for

port du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité ayant entendu le Pétitionnaire, ne croit pas les renseignements qu'il a obtenus suffisans pour justifier, quant à présent, l'application de Déniers publics.

M. *Morin*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés, pour et au nom des Prisonniers dans les cas de poursuite pour Crime Capital, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *De St. Ours*, du Comité permanent des Lois expirantes, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, après un mûr examen, est d'opinion qu'il ne serait pas nécessaire de continuer ni remettre en force les deux Actes suivans :

Premièrement.—L'Acte de la sixième *George* Quatre, Chapitre vingt-huit, intitulé, "Acte pour continuer pour un tems limité un Acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour abroger un certain Acte y mentionné, et pour régler la mesure et le poids du Charbon de Terre."

Deuxièmement.—L'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre onze, intitulé, "Acte pour mieux régler le Commerce des Bois."

Votre Comité ne peut encore faire rapport sur toutes les autres Lois qui doivent expirer dans le courant de la présente année, mais en attendant, il croit devoir recommander la continuation des six Actes suivans, sans amendement :

Premièrement.—L'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre douze, intitulé, "Acte pour établir certains Taux et Droits sur le Canal de *Lachine*, et pour pourvoir au soin et régie du dit Canal."

Deuxièmement.—L'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre seize, intitulé, "Acte pour augmenter le nombre de Cotiseurs pour les Cités de *Québec* et de *Montréal*."

Troisièmement.—L'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre trente, intitulé, "Acte pour continuer encore pour un tems limité, et amender un Acte passé dans la septième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour continuer et amender certains Actes y mentionnés, qui établissent un Guët, et pourvoir à l'éclairage des Cités de *Québec* et de *Montréal*."

Quatrièmement.—L'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre cinquante-et-un, intitulé, "Acte pour la conservation de Pêche au Saumon dans les Comtés de *Cornwallis* et *Northumberland*."

Cinquièmement.—L'Acte de la onzième *George* Quatre, Chapitre soixante, intitulé, "Acte pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires qui sont ou qui pourront être nommés de la part de la Province du *Haut-Canada*, pour les fins y mentionnées."

Sixièmement.—L'Acte des dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre sept, intitulé, "Acte pour continuer encore, pour un tems limité, un certain Acte passé dans la troisième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour ériger certains Townships y mentionnés en un District Inférieur, qui sera appelé le District Inférieur de *Saint François*, et pour y établir des Cours de Judicature," et qui " pour-

Rapport sur le Bill autorisant les Avocats à défendre des Felons;

le bill grossoyé.

Rapport sur les Lois expirantes.

“ for the due Administration of Justice in the said  
“ Inferior District.”

And that the Act of the ninth *George* the Fourth, chapter seven, intituled, “ An Act further to regulate  
“ persons who keep Houses of Public Entertainment  
“ and Retail Spirituous Liquors, and for other purposes,” ought to be continued and amended.

Report on Petition for the concession of Land included in the Lease of the Forges of St. Maurice.

Mr. *Dumoulin*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Citizens of the Town of *Three Rivers*, and the Inhabitants of the Banlieu thereof, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Your Committee having taken communication of the Resolutions of Your Honorable House of twenty eighth of February One thousand eight hundred and twenty nine, and of the Address to His Excellency Sir *James Kempt*, then Administrator of the Government of this Province, dated the said twenty eighth day of February One thousand eight hundred and twenty nine, and of His Excellency's Answer to the said Address, dated the third of March One thousand eight hundred and twenty nine, also the Petition presented to Your Honorable House during the present Session by the Inhabitants of the Town and Banlieu of *Three Rivers*, referred to Your Committee, are of opinion, That an Address ought to be presented to His Excellency the Governor in Chief, shewing that on the North side of the River *Saint Lawrence* near the Town of *Three Rivers*, there is an extensive tract of Land capable of being cleared if it were conceded to Farmers, and that the cultivation of this extent of Land would greatly contribute to the prosperity of the Town of *Three Rivers*: That it appears that one of the greatest obstacles to the granting and establishing of this tract of Land is, that the vast extent of that part of the Land held in Lease of the Forges of *Saint Maurice*, takes in the Land in question; and praying His Excellency will be pleased to take the subject in consideration, and adopt the necessary measures, in order that at least thereof four Ranges of Concession of the Land now forming part of the Land leased out with with the Forges of *Saint Maurice* may be conceded, cleared and settled, especially to take precautions so that the renewing of the Lease of the Forges of *Saint Maurice* shall not in any way be prejudicial to the granting of the Lands in this situation.

*Resolved*, That this House doth concur with the Special Committee in the said Report.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, representing that there is on the North Shore of the River *Saint Lawrence*, and in the vicinity of the Town of *Three Rivers*, an extensive Tract of Land, which might be brought into a state of cultivation, if it were granted to actual Settlers; and that the cultivation of the said Tract would tend powerfully to advance the prosperity of the said Town of *Three Rivers*: That it appears that one of the greatest obstacles to the granting and settlement of the said Tract of Land, is the great extent of country included in the Lease of the Forges of *Saint Maurice*, within the limits of which the Tract in question is comprised; and praying His Excellency will be pleased to take the subject into consideration, and adopt such means as may be expedient to provide for the granting and settlement of at least three or four Ranges of Lots, within the Tract of Land which at present

“ pourvoit à des dispositions ultérieures pour la meilleure administration de la Justice dans le dit District  
“ Inférieur.”

Et quel' Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre sept, intitulé, “ Acte qui fait des Réglemens ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons  
“ d'Entretien Public, et qui détaillent des Liqueurs  
“ fortes, et pour d'autres objets,” devrait être continué et amendé.

M. *Dumoulin*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Citoyens de la Ville des *Trois-Rivières*, et des Habitans de la Banlieue d'icelle, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Rapport sur la Pétition pour la concession de terrain inclus dans le bail des Forges St. Maurice.

Votre Comité, après avoir pris communication des Résolutions de cette Chambre du vingt-huitième de Février mil huit cent vingt-neuf, et de l'Adresse à Son Excellence Sir *James Kempt*, alors Administrateur du Gouvernement de cette Province, en date du dit jour vingt-huit Février mil huit cent vingt-neuf, et de la Réponse de Son Excellence à la dite Adresse, en date du trois de Mars mil huit cent vingt-neuf, aussi de la Pétition présentée à votre Honorable Chambre durant la présente Session par les Habitans de la Ville et Banlieue des *Trois-Rivières*, référée à votre Comité, est d'opinion, Qu'il devrait être présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, représentant à Son Excellence, qu'il se trouve au Nord du Fleuve *Saint Laurent*, près de la Ville des *Trois-Rivières*, une grande étendue de Terrain, qui est susceptible d'être défrichée, si elle était concédée aux Cultivateurs, et que la culture de cette étendue de terrain contribuerait puissamment à la prospérité de la Ville des *Trois-Rivières*: Qu'il paraît que l'un des plus grands obstacles à la concession et à l'établissement de cette étendue de terre, est la grande étendue de celui qui fait partie du Bail des Forges de *Saint Maurice*, qui comprend celle dont il est question; et priant Son Excellence de vouloir bien prendre ce sujet en considération, et adopter les moyens nécessaires, pour qu'au moins trois ou quatre Rangs de Concessions sur les Terres faisant actuellement partie du Terrain donné à Bail avec les Forges *Saint Maurice*, puissent être concédés, défrichés et établis, et notamment qu'il soit pris des précautions à ce sujet, pour que le renouvellement du Bail des Forges *Saint Maurice* ne nuise en aucune manière à la Concession des Terres en cet endroit.

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité Spécial dans le dit Rapport.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, représentant, Qu'il se trouve au Nord du Fleuve *Saint Laurent*, près de la Ville des *Trois-Rivières*, une grande étendue de Terrain qui est susceptible d'être défriché, si elle était concédée aux Cultivateurs, et que la culture de cette étendue de terrain contribuerait puissamment à la prospérité de la Ville des *Trois-Rivières*: Qu'il paraît que l'un des plus grands obstacles à la concession et à l'établissement de cette étendue de terrain, est la grande étendue de celui qui fait partie du Bail des Forges *Saint Maurice*, qui comprend celle dont il est question; et priant Son Excellence de vouloir bien prendre ce sujet en considération, et adopter les moyens nécessaires pour qu'au moins trois ou quatre rangs de concessions sur les terres faisant actuellement partie du Terrain donné à Bail avec les Forges *Saint Maurice* puissent être concédés, défrichés et établis, et notamment

Adresse relativement à la concession de terrain inclus dans le bail des Forges St. Maurice.

sent forms part of that leased with the Forges of *Saint Maurice*; and more particularly that precautions may be taken that the renewal of the Lease of the said Forges shall not in any manner be an obstacle to the granting of Lands within the said Tract.

Ordered, That Mr. Dumoulin, Mr. Louis Bourdages, Mr. Létourneau and Mr. Lafontaine do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Small Causes Act.

Resolved, That this House will, to-morrow, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending the Act of the ninth, *George* the Fourth, Chapter twenty two, intituled, "An Act to continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the summary Trial of certain Small Causes."

Report on Petition from the Parish of St. Timothée relating to various objects;

Mr. Archambeault, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Proprietors of the Parish of *Saint Timothée*, Seigniorie of *Beauharnois*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee have in the first place to remark that the Petition to them referred, is divided into seven heads, viz:

1st Praying that Trustees be appointed for certain Schools.

2nd. That the direction of a certain Road be changed.

3rd. Complaining of the excessive rates at which Lands are conceded.

4th. Respecting the abolition of the office of Grand Voyer.

5th. Praying that a premium be granted for the removal of stones from certain Lands.

6th. Complaining of the mischief done by Wolves, and praying that a premium may be granted to encourage persons to destroy them.

7th. Complaining of the inutility of the Tax imposed on Timber passing the *Sault Saint Louis*.

On these several subjects, Your Committee are of opinion,

That the first part of the said Petition should be referred to the Committee of Education.

The second and fourth to the Committee to whom the Petition of the Inhabitants of the County of *Missiskoui*, concerning the office of Grand Voyer, was referred.

The third to the Committee of Grievances.

On the fifth, Your Committee decline making any remarks.

With reference to the sixth head of the said Petition, Your Committee have examined many persons, by whose testimony it appears that the mischief done by Wolves in several of the new Settlements is really great, and that it is urgently necessary that a premium should be granted for destroying them. Your Committee therefore recommend that a Premium be granted for every Wolf killed in this Province.

With reference to the seventh head of the said Petition, Your Committee have also examined several persons, from whose evidence it appears that the improvements made by Government at the Rapids of the *Sault Saint Louis* have for a long time past disappeared, and that it appears to be impossible to construct any works at that place capable of resisting the shock of the water and of the Ice: That in consequence of the inutility of the Tax imposed by the Act of the forty eighth, *George* the Third, Chapter nineteen, for the purposes therein mentioned, the said Act ought to be repealed, and the sums levied under it, and now in the hands of

ment qu'il soit pris des précautions à ce sujet pour que le renouvellement du Bail des Forges *Saint Maurice* ne nuise en aucune manière à la Concession des Terres en cet endroit.

Ordonné, Que M. Dumoulin, M. Louis Bourdages, M. Létourneau et M. Lafontaine présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Acte des Petites Causes.

Résolu, Que, Demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre vingt-deux, intitulé, "Acte pour continuer, pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, relativement à la décision sommaire de certaines Petites Causes."

M. Archambeault, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Propriétaires de la Paroisse *Saint Timothée*, Seigneurie de *Beauharnois*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition de la Paroisse de St. Timothée, relative à divers objets.

Votre Comité observe d'abord que la Pétition qui lui est référée contient sept chefs; savoir:

Premièrement.—Demandant la nomination de Syndics pour les Ecoles.

Deuxièmement.—Le changement de direction d'un certain Chemin.

Troisièmement.—Le taux excessif de la Concession des Terres.

Quatrièmement.—L'abolissement de l'Office de Grand-Voyer.

Cinquièmement.—Demandant une Prime pour le déplacement des Cailloux.

Sixièmement.—Les ravages causés par les Loups, et demandant une Prime pour en encourager la destruction.

Septièmement.—Se plaignant de l'inutilité de la Taxe imposée sur les Bois qui passent dans le *Sault Saint Louis*.

Votre Comité est d'opinion sur ces différens Chefs:

Que la première partie de la dite Pétition devrait être renvoyée au Comité d'Education.

La seconde et la quatrième, au Comité auquel est référée la Pétition des Habitans du Comté de *Missiskoui*, concernant l'Office de Grand-Voyer.

La troisième, au Comité des Grievs.

Sur la cinquième, votre Comité s'abstient de faire aucune réflexion.

Sur le sixième Chef de la dite Pétition, votre Comité a entendu plusieurs personnes, par le Témoignage desquels il paraît que les dommages causés par les Loups dans plusieurs des nouveaux établissemens, sont vraiment considérables, et qu'il est d'une nécessité impérieuse d'accorder une Prime pour leur destruction; en conséquence votre Comité recommande qu'une Prime soit accordée sur chaque Loup tué en cette Province.

Sur le septième Chef de la Pétition, votre Comité a aussi entendu plusieurs personnes, d'après le Témoignage desquelles il paraît que les ouvrages faits par le Gouvernement aux Rapides du *Sault Saint Louis*, ne subsistent plus depuis longtems, et qu'il paraît impossible d'y faire aucun ouvrage capable de résister à la force de l'eau et des glaces: Qu'en conséquence de l'inutilité des taxes imposées par l'Acte de la quarante-huitième *George* Trois, Chapitre dix-neuf, pour les fins y mentionnées, le dit Acte devrait être rappelé, et le montant du produit d'icelui, maintenant entre les mains du Receveur-Général, devrait être employé à améliorer

the Receiver General, employed in improving the Navigation from the *Cascades* on the North Western Bank of the River *Saint Lawrence* as far as Lake *Saint Francis*.

*Ordered*, That that part of the Petition of divers Proprietors of the Parish of *Saint Timothée*, Seigniorie of *Beauharnois*, which relates to the nomination of Trustees for Schools in the said Parish, be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

*Ordered*, That that part of the said Petition which relates to an alteration in the direction of a certain Road, and to the extinction of the Office of Grand Voyer, be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and other Inhabitants of the County of *Missiskoui*.

*Ordered*, That that part of the said Petition which relates to the excessive costs attending the granting of Lands, be referred to the Standing Committee of Grievances.

*Resolved*, That this House will, on Wednesday next, resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of repealing the Act of the forty eighth *George* the Third, chapter nineteen, intituled, "An Act to provide a permanent Fund for the Improvement of the Inland Navigation of the River *Saint Lawrence*."

*Resolved*, That this House will, on Wednesday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of granting a premium for each Wolf killed in this Province.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to authorize the Commissioners appointed under a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of *Montreal*," to borrow an additional sum of money, and for other purposes therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Mr. *Hoyle*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the Township of *Hemmingford*, and part of the Seigniorie of *Beauharnois*, and, also, the Petition of divers Inhabitants of the Seigniories of *De Léry* and *La Cole*, and of the Township of *Sherrington*, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee having carefully examined the first of the said Petitions, find it contains ten different heads:—

1st. Praying for the appointment of Commissioners for laying out and establishing Roads.

2nd. That unoccupied Lands may be sold for the payment of labour done on the Roads which the owners of such unoccupied Lots of Land may be bound to perform.

3rd. That a Register Office may be established in the said County.

4th, 5th, 6th and 7th. Praying an aid for several Roads.

8th. That two additional Polls for the Electing of Members to serve in Parliament, may be established in the said County.

9th. That a more concise, expeditious and economical form of conveyance of Lands held in Free and Common Soccage may be established, and

10th. That all Deeds which have been passed in good faith may be declared valid in Law.

Upon these several heads Your Committee report as their opinion,

That

améliorer la navigation depuis les *Cascades* au côté Nord-Ouest du Fleuve *Saint Laurent*, jusqu'au Lac *Saint François*.

*Ordonné*, Que cette partie de la Pétition de divers Propriétaires de la Paroisse de *Saint Timothée*, Seigneurie de *Beauharnois*, qui a rapport à la nomination de Syndics pour les Ecoles dans la dite Paroisse, soit référée au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

*Ordonné*, Que cette partie de la dite Pétition, qui a rapport au changement de direction d'un certain Chemin, et à l'abolition de l'Office du Grand-Voyer, soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition des Magistrats, Officiers de Milice, et autres Habitans du Comté de *Missiskoui*.

*Ordonné*, Que cette partie de la dite Pétition qui a rapport aux Taux excessifs de la Concession des terres, soit référée au Comité permanent pour les Griets.

*Résolu*, Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'abroger l'Acte de la Quarante-huitième *George* Trois, Chapitre dix-neuf, intitulé, "Acte pour pourvoir à Fonds permanent pour l'amélioration de la navigation intérieure du Fleuve *Saint Laurent*."

*Résolu*, Que, Mercredi prochain, cette Chambre se forme en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'accorder une Prime sur chaque Loup tué en cette Province.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montréal*," à emprunter une somme ultérieure d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées. Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

M. *Hoyle*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans du Township de *Hemmingford*, et partie de la Seigneurie de *Beauharnois*, et aussi la Pétition de divers Habitans de la Seigneuries de *De Léry* et *La Cole*, et le Township de *Sherrington*, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, ayant examiné avec soin la première des dites Pétitions, trouve qu'elle renferme dix articles différens.

1<sup>o</sup>. Demandant qu'il soit nommé des Commissaires, pour tracer et établir les Chemins.

2<sup>o</sup>. Que les terres non-occupées soient vendues pour payer les travaux faits sur les Chemins, que sont tenus de faire les propriétaires de ces lots de terre.

3<sup>o</sup>. Qu'il soit établi un Bureau d'Enregistrement dans le dit Comté.

4<sup>o</sup>. 5<sup>o</sup>. 6<sup>o</sup>. et 7<sup>o</sup>. Demandant de l'aide pour divers Chemins.

8<sup>o</sup>. Qu'il soit établi deux chefs-lieux d'Election additionnels, pour y élire les Membres qui doivent servir dans le Parlement.

9<sup>o</sup>. Qu'il soit établi une mode plus expéditif et plus économique, pour transporter les terres tenues en franc et commun soccage, et

10<sup>o</sup>. Que tous les Actes qui ont été passés de bonne foi, soient déclarés valides en loi.

Votre Comité rapporte comme son opinion sur ces différens articles,

Que

La partie de la Pétition de St. Timothée, relative aux Ecoles, référée.

La partie de la Pétition de St. Timothée, relative aux Lois des Chemins, référée.

La partie de la Pétition de St. Timothée, relative à la concession des terres, référée.

Acte 48e. Geo. III. Cap. 19, relatif à la navigation intérieure.

Loups.

Bill du Havre de Montréal lu pour la première fois.

Rapport sur la Pétition d'Hemmingford et Beauharnois, relative à différens objets.

That part of the Petition from St. Timothée relating to Schools referred.

That part of the Petition from St. Timothée relating to the Road Laws referred.

That part of the Petition from St. Timothée, relating to the granting of Lands referred.

Act 48 Geo. III. Cap. 19, relating to Inland Navigation.

Wolves.

Montreal Harbour Bill read the first time.

Report on Petition from Hemmingford and Beauharnois, relating to various objects;

That the first and second ought to be referred to the Committee on the Petition of the Inhabitants of the County of *Missiskoui*, relating to Grand Voyers.

That the third of the said heads ought to be granted.

That the fourth, fifth, sixth and seventh of the said heads ought to be referred to the Committee of Roads and Public Improvements.

On the eighth head, Your Committee having taken proper information, are of opinion that two additional places for the Election of Members to serve in Parliament ought to be established in the said County of *Beauharnois*, the one at the Village of *Huntingdon* in the Township of *Hinchinbrooke*, and the other near the House of *John Forbes*, in *Russelton*, in the Township of *Hemmingford*.

As to the ninth and tenth heads, Your Committee think that the subject thereof ought to be referred to the Committee of Grievances.

That part of the preceding Report relating to places of Election committed.

*Ordered*, That that part of the said Report which relates to the establishing of additional places of Election, be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

That part of the said Report relating to Soccage Lands referred.

*Ordered*, That that part of the said Report which relates to the form of conveyance of Lands held in Free and Common Soccage, and also that part which tends to render valid, in Law, Deeds which have been passed in good faith, be referred to the Standing Committee of Grievances.

That part of the Petition from Hemmingford and Beauharnois, relating to Roads referred.

*Ordered*, That that part of the Petition of divers Inhabitants of the Township of *Hemmingford*, and part of the Seigniorie of *Beauharnois*, which relates to the laying out of Roads and the Sale of unoccupied Lands for labour done on the Roads, be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and other Inhabitants of the County of *Missiskoui*.

That part of the said Petition for an aid for Roads referred.

*Ordered*, That that part of the said Petition which relates to an aid for Roads be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Committee on Quebec Bank Charter.

*Resolved*, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending and continuing for a limited time, a certain Act passed in the first year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of the *Quebec Bank*."

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *De St. Ours* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *De St. Ours* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

A Resolution reported;

*Resolved*, That it is expedient to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the first year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of the *Quebec Bank*."

Quebec Bank Charter Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Young* have leave to bring in a Bill to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the first year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of the *Quebec Bank*."

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next. Mr.

Que le 1er. et le 2d. devraient être renvoyés au Comité sur la Pétition des Habitans du Comté de *Missiskoui*, touchant les Grand Voyers.

Que le 3e. des dits articles devrait être accordé.

Que le 4e. le 5e. le 6e. et le 7e. des dits articles, doivent être renvoyés au Comité des Chemins et des améliorations publiques.

Votre Comité ayant pris des informations sur le 8e. article, est d'avis qu'on devrait établir dans le Comté de *Beauharnois*, les deux chefs-lieux d'Election qui sont demandés, l'un au Village d'*Huntingdon*, dans le Township d'*Hinchinbrooke*, et l'autre près de la Maison de *John Forbes* dans *Russelton*, dans le Township de d'*Hemmingford*.

Quant au 9e. et au 10e. articles, votre Comité est d'avis qu'ils devraient être renvoyés au Comité des Grievs.

*Ordonné*, Que cette partie du dit Rapport qui concerne les places additionnelles d'Elections qui ont été fixées, soit référée à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

La partie du précédent Rapport, relative aux places d'Elections, référée.

*Ordonné*, Que cette partie du dit Rapport qui concerne la forme des Transports de Terres tenues en franc et commun socage, et celle qui tend à rendre valides en Loi les Actes qui ont été passés de bonne foi, soient référées au Comité permanent pour les Grievs.

La partie du dit Rapport, relative aux terres en socage, référée.

*Ordonné*, Que cette partie de la Pétition de divers Habitans du Township de *Hemmingford*, et partie de la Seigneurie de *Beauharnois*, qui a rapport à l'ouverture des Chemins et à la vente des terres non-établies, pour les travaux faits sur les Chemins, soit référée au Comité spécial, auquel a été référée la Pétition des Magistrats, Officiers de Milice, et autres Habitans du Comté de *Missiskoui*.

La partie de la Pétition de Hemmingford et Beauharnois, relative aux Chemins, référée.

*Ordonné*, Que cette partie de la dite Pétition qui a rapport à une aide pour des Chemins, soit référée au Comité permanent des Chemins et des améliorations publiques.

La partie de la dite Pétition, pour une aide pour des Chemins, référée.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender, et continuer pour un tems limité, un certain Acte passé dans la première année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de *Banque de Québec*."

Comité sur la Charte de la Banque de Québec.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *De St. Ours* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *De St. Ours* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender et continuer, pour un tems limité, un certain Acte passé dans la première année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées sous le nom de *Banque de Québec*."

Rapport d'une Résolution.

*Ordonné*, Que M. *Young* ait la permission d'introduire un Bill pour amender et continuer pour un tems limité un certain Acte passé dans la première année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées sous le nom de *Banque de Québec*."

Bill de la Charte de la Banque de Québec, lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain. M.

A Resolution on Petition from the Agents of East India Company reported.

Mr. Scott, from the Committee of the whole House on the Second Report of the Committee of Trade, and on the Petition of the Agents of the Honorable East India Company, reported, according to order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

*Resolved*, That the Bond entered into by the Agents of the Honorable East India Company at the Custom House at Quebec, be cancelled, upon their producing to the Collector of the Customs at Quebec, a Certificate of the Tea having been landed and entered at the Custom House at Halifax.

*Ordered*, That Mr. Leslie have leave to bring in a Bill to relieve “The United Company of Merchants of England trading to the East Indies,” from the payment of the Duties on certain Teas exported from this Province to Halifax in Nova-Scotia.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to morrow.

East India Company Tea Duty Return Bill read the first time.

Insolvent Debtors Relief Bill deferred.

The Order of the Day for the second reading of the Bill for the protection of Insolvent Debtors willing to surrender and assign their Property and Estate in satisfaction of their Debts, being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till Wednesday next.

St. Anne Common Bill read the second time;

A Bill to authorize the persons interested in the Common of the parish of *Sainte Anne de la Pérade* in the County of *Champlain*, to make Regulations for the government of the said Common, was, according to order, read a second time.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Guillet, Mr. Dumoulin, Mr. Dégigny, Mr. Raymond and Mr. Huot do compose the said Committee.

St. John's Church (Quebec) Incorporation Bill read the second time; referred.

A Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint John's Church*, in the City of *Quebec*, was, according to order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Neilson, Mr. DeWitt, Mr. Young, Mr. Leslie and Mr. Lafontaine do compose the said Committee.

Quebec and Halifax Steam Navigation Company Bill read the second time; referred.

A Bill to incorporate the *Quebec and Halifax Steam Navigation Company*, was, according to order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Neilson, Mr. Leslie, Mr. Cuvillier, Mr. Wurtele and Mr. Fisher do compose the said Committee.

Committee on Administration of Justice in the District of Montreal.

The Order of the Day for the House in Committee to consider the expediency of rendering the Administration of Justice more efficient, more easy and less expensive to the Inhabitants residing at a distance from the seat of Jurisdiction of the District of *Montreal*, than it is under the existing Laws, being read;

Rapport d'une Résolution sur la Pétition des Agens de la Compagnie des Indes Orientales.

M. Scott, du Comité de toute la Chambre sur le second Rapport du Comité permanent de Commerce, et sur la Pétition des Agens de l'Honorable Compagnie des Indes Orientales, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du Comité; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Résolu*, Que l'Obligation consentie par les Agens de l'Honorable Compagnie des Indes à la Douane de *Québec*, soit annullée, en par eux produisant au Collecteur de la Douane à *Québec*, un Certificat que le Thé a été débarqué et entré à la Douane à *Halifax*.

*Ordonné*, Que M. Leslie ait la permission d'introduire un Bill pour exempter “la Compagnie des Marchands d'Angleterre, faisant commerce aux Indes Orientales, de payer les droits sur certains Thés exportés de cette Province au Port de *Halifax*, dans la *Nouvelle-Ecosse*.”

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Bill en faveur de la Compagnie des Indes Orientales, pour une remise de droits sur des Thés lu pour la première fois

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour le soulagement des Débiteurs insolubles, qui consentent de remettre et céder leurs biens et effets pour satisfaire leurs dettes, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Mercredi prochain.

Bill pour le soulagement des Débiteurs insolubles, remis.

Conformément à l'Ordre, un Bill qui autorise les personnes intéressées dans la Commune de la Paroisse de *Sainte Anne la Pérade* dans le Comté de *Champlain*, à faire des Règlements pour la conduite de la dite Commune, a été lu une seconde fois.

Bill de la Commune de Ste. Anne lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

*Ordonné*, Que M. Guillet, M. Dumoulin, M. Dégigny, M. Raymond et M. Huot composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de *Saint Jean*, dans la Cité de *Québec*, a été lu une seconde fois.

Bill pour l'incorporation de l'Eglise de St. Jean (Québec) lu une seconde fois; référé.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Neilson, M. De Witt, M. Young, M. Leslie et M. Lafontaine composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer la Compagnie de la Navigation par la Vapeur entre *Québec et Halifax*, a été lu une seconde fois.

Bill pour la navigation par la vapeur entre Québec et Halifax lu une seconde fois; référé.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Neilson, M. Leslie, M. Cuvillier, M. Wurtele et M. Fisher composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de rendre l'Administration de la Justice plus efficace, plus facile et moins dispendieuse aux Habitans éloignés du chef-lieu du District de *Montréal*, qu'elle ne l'est par les Lois existantes, ayant été lu;

Comité sur l'Administration de la Justice dans le District de Montréal.

La



The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Committee on Report on Petition from the Seigniories of De Léry and La Cole, and Township of Sherrington.

The Order of the Day for the House in Committee on the First Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the Township of *Hemmingsford*, and part of the Seigniorie of *Beauharnois*, and, also, the Petition of divers Inhabitants of the Seigniories of *De Léry* and *La Cole*, and of the Township of *Sherrington*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Lee* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Then, on Motion of Mr. *Lee*, seconded by Mr. *Cuvillier*,

The House adjourned.

Tuesday, 22nd February 1831.

Petition of B. C. A. Gagy relating to Mr. Justice Kerr.

**A** PETITION of *Bartholomew Conrad Augustus Gagy*, Esquire, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Quesnel*, and the same was received and read, setting forth:— That in the year One thousand eight hundred and twenty nine, the Petitioner submitted to the House a Petition complaining of the learned, Honorable, and Worshipful *James Kerr*, one of the Justices of the Court of King's Bench, the Judge Surrogate and Commissary of the Court of Vice Admiralty, and a Legislative, as well as an Executive, Councillor: That on the twelfth of March one thousand eight hundred and twenty nine, the Committee to which the said Petition was referred, made a Report to the House, and that in the last Session of the Provincial Parliament, the Petitioner having most humbly prayed the House to proceed upon the investigation, the Petitioner was led to hope that it would please the House to permit him to adduce testimony in support of his complaint: That the Petitioner is desirous of proving the charges he has preferred: That the Petitioner having been persecuted and oppressed by the learned Honorable and Worshipful Judge, avows himself to be personally interested in the result, and that no motive less powerful than a sense of injury could have impelled him to become an accuser, nor could any individual favorably disposed towards the learned, Honorable and Worshipful Judge have been expected to assume that character: That Justice is daily administered at the instance of the injured party, and that in this respect, the punishment of delinquents and the preservation of social order are dependent upon the acts of individuals in the situation of the Petitioner; and that the Petitioner therefore trusts that the part which he has been compelled to take to seek for redress will not tend to prejudice him in the eyes of the House: That though the blow aimed by the learned, Honorable and Worshipful Judge at the Petitioner, are calculated to destroy the independence of the Bar, the Petitioner will not enlarge upon the relation in which as an Advocate he stands towards the public, nor upon the interest which the Community must have in preserving the Members of the Profession from subserviency to the Bench: That the Petitioner on the contrary admits his own insignificance, and that his individual wrongs are beneath

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans du Township de *Hemmingsford*, et partie de la Seigneurie de *Beauharnois*, et aussi la Pétition de divers Habitans des Seigneuries de *De Léry* et *La Cole*, et le Township de *Sherrington*, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Lee* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Alors, sur motion de M. *Lee*, secondé par M. *Cuvillier*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 22e. Février 1831.

**U**NE Pétition de *Bartholomew Conrad Augustus Gagy*, Ecuyer, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Quesnel*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que dans l'année mil huit cent vingt neuf, le Pétitionnaire soumit à la Chambre une Pétition se plaignant du savant et Honorable *James Kerr*, un des Juges de la Cour du Banc du Roi, Juge et Commissaire de la Cour de Vice-Amirauté, et Membre des Conseils Législatif et Exécutif: Que le douze de Mars mil huit cent vingt-neuf, le Comité auquel la dite Pétition fut référée, fit un rapport à la Chambre; et que dans la dernière Session du Parlement Provincial, ayant très-humblement prié la Chambre de procéder à l'Enquête, le Pétitionnaire a eu lieu d'espérer, qu'il plairait à la Chambre de lui permettre de produire des témoins au soutien de sa plainte: Que le Pétitionnaire désire prouver les accusations qu'il a portées: Que le Pétitionnaire ayant été persécuté et opprimé par le savant et Honorable Juge, avoue qu'il est personnellement intéressé dans le résultat de sa plainte, et que nul motif moins puissant qu'un sentiment d'injure, aurait pu l'induire à devenir son accusateur, et qu'on ne pourrait s'attendre à ce qu'aucun individu favorablement disposé envers le savant et Honorable Juge en pu prendre ce caractère: Que la justice est tous les jours administrée à la demande de la partie injuriée, et que, sous ce rapport, le châtement des coupables et la conservation de l'ordre social dépendent de personnes qui sont dans la situation du Pétitionnaire, et qu'à ces causes le Pétitionnaire espère que la part qu'il a été forcé de prendre pour obtenir justice, ne tendra pas à préjuger contre lui la Chambre: Que quoique les coups que le savant et Honorable Juge a voulu diriger contre le Pétitionnaire sont de nature à détruire l'indépendance du Barreau, le Pétitionnaire ne s'étendra pas sur les rapports dans lesquels le place avec le Public sa profession d'Avocat, non plus que sur l'intérêt que toute la Société doit avoir à ce que les membres de profession ne soient pas servilement assujettis à la volonté des Juges: Que le Pétitionnaire admet au contraire, que, vu, le peu d'importance dont il jouit, ses torts individuels ne méritent pas d'attirer la considération de la Chambre; mais il ose très-respectueusement appeler l'attention de la Chambre à cette partie des accusations portées par le

Comité sur le Rapport sur la Pétition des Seigneuries de De Léry et La Cole, et le Township de Sherrington.

Petition de B. C. A. Gagy, relativement à M. le Juge Kerr.

beneath the consideration of the House, but he presumes most respectfully to call the attention of the House, to that part of the Petitioner's charges which set forth the general incapacity and unfitness of the learned, Honorable and Worshipful Judge, and the incompatibility of the situations, and of the Legislative, Executive and Judicial power with which he is invested, matters directly affecting the purity of the administration of Justice, and of vital importance to the whole Community—of the evil effects of this accumulation of Offices in one individual, hitherto virtually irresponsible, the injuries sustained by the Petitioner are examples: These subjects the Petitioner trusts will not be deemed unworthy of consideration, and the Petitioner most respectfully prays that it may please the House, to proceed as the wisdom of the House shall direct, upon the charges preferred by the Petitioner against the learned, Honorable and Worshipful Judge.

*Ordered*, That the Entries in the Journal of this House, of the sixteenth March last, relating to the Petition of *Bartholomew Conrad Augustus Gagy*, Esquire, presented to this House on the third of March last, be now read.

The said Entries were read accordingly.

*Ordered*, That the said Petition, and also the Petition of the said *Bartholomew Conrad Augustus Gagy*, Esquire, presented to this House on the third March last, the Order of this House thereon of the sixteenth of March last, and all the proceedings of this House relating to the said Petition, be referred to the Standing Committee of Grievances.

*Ordered*, That *Mr. Quesnel* be added to the said Committee.

*Mr. Quesnel*, from the Standing Committee of Courts of Justice, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee having taken into consideration the Petition of *William Annett*, Gaoler of *Percé*, which was referred to them, and having taken informations on the subject, are of opinion that the prayer of the said Petitioner ought not to be granted.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Courts of Justice, to enquire into the necessity of establishing a Tariff to regulate the charges and emoluments of the Sheriff of the District of *Gaspé*.

*Resolved*, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable *Charles William Grant* and *Samuel Hatt*, two of their Members, to attend the Special Committee of the House of Assembly to whom is referred the Petition of divers Merchants, and others, of the City of *Montreal*, respecting a Rail Road, on Thursday next, at ten o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference.

*Ordered*, That *Mr. Leslie* do carry the said Message to the Legislative Council.

An Engrossed Bill to authorize Counsel to address Juries in the behalf of Prisoners in Capital Cases, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That *Mr. Morin* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Resolved*, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to take into consideration the First Report of the Standing Committee of Expiring Laws.

le Pétitionnaire, qui énonce l'incapacité générale du savant et Honorable Juge, et l'incompatibilité des situations et des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires dont il est revêtu; ces points affectant directement la pureté de l'administration de la justice, étant, pour toute la société, de la première importance. Les torts et les maux qu'a soufferts le Pétitionnaire sont des exemples des effets funestes de cette accumulation d'offices chez un seul individu, qui jusqu'ici n'a été sujet à aucune responsabilité: Que le Pétitionnaire espère que ces sujets ne seront pas regardés comme indignes de la considération de la Chambre, et il demande humblement qu'il plaise à la Chambre de procéder, selon que le prescrira la sagesse de la Chambre, sur les accusations portées par le Pétitionnaire contre le savant et Honorable Juge.

*Ordonné*, Que les Entrées dans le Journal de cette Chambre, du sixième de Mars dernier, relativement à la Pétition de *Bartholomew Conrad Augustus Gagy*, Ecuyer, présentée à cette Chambre le troisième de Mars dernier, soient maintenant lues.

Les dits Entrées ont été lues en conséquence.

*Ordonné*, Que la dite Pétition, et aussi la Pétition du dit *Bartholomew Conrad Augustus Gagy*, Ecuyer, présentée à cette Chambre le troisième de Mars dernier, l'Ordre de cette Chambre sur icelle du seizième de Mars dernier, et tous les procédés de cette Chambre relatifs à la dite Pétition, soient référés au Comité permanent pour les Grievs.

*Ordonné*, Que *M. Quesnel* soit ajouté au dit Comité.

*M. Quesnel*, du Comité permanent pour les Cours de Justice, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité ayant pris en considération la Pétition de *William Annett*, Geolier de *Percé*, qui lui a été référée, et ayant pris des informations à ce sujet, est d'opinion, que les conclusions de la dite Pétition ne devraient pas être accordées.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent pour les Cours de Justice, de s'enquérir s'il ne serait pas nécessaire de pourvoir à établir un Tarif pour régler les charges et émolumens du Shérif du District de *Gaspé*.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre aux Honorables *Charles William Grant* et *Samuel Hatt*, deux de leurs Membres, de venir Jeudi prochain, à dix heures du matin, devant le Comité spécial de cette Chambre, auquel est référée la Pétition de divers Marchands, et autres, de la Cité de *Montréal*, relativement à un Chemin à Lisse, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

*Ordonné*, *M. Leslie* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Un Bill grossoyé pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés, pour et au nom des Prisonniers dans les cas de poursuite pour crime capital, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que *M. Morin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération le Premier Rapport du Comité permanent des Lois expirantes.

Entrées dans les derniers Journaux sur la Pétition de M. Gagy, relativement à M. le Juge Kerr, référées.

Un membre ajouté à un Comité.

Rapport sur la Pétition du Geolier à Percé

Instruction au sujet des honoraires du Shérif de Gaspé.

Message au Conseil pour la présence des Honorables C. W. Grant et S. Hatt.

Bill autorisant les Avocats à défendre des felons passés.

Comité sur les Lois expirantes

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *De Rouville* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *De Rouville* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Saturday next.

Committee on Parliament House;

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of increasing the accommodation and the number of Apartments in the Building in which the Sessions of the Legislature are held.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and is as followeth:—

A Resolution reported;

Resolved, That it is expedient to increase the accommodation and the number of Apartments in the Building in which the Sessions of the Legislature are held.

and referred.

Resolved, That the said Resolution be referred to a Committee of five Members, to report on the most eligible mode of carrying the said Resolution into effect, with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Lagueux*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Duval* and Mr. *Huot* do compose the said Committee.

An Address for an advance of £1500 to the Clerk on account of the Contingencies of the Session.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to issue his Warrant in favor of *William Burns Lindsay*, Esquire, the Clerk of this House, for One thousand five hundred pounds currency, towards defraying the Contingent Expenses of this House for the present year, and that the said sum be charged to the Fund by Law appropriated to that effect; assuring His Excellency that if the said Fund is not sufficient, this House will make good the same.

Ordered, That Mr. *Lagueux*, Mr. *Dumoulin*, Mr. *Baxter* and Mr. *Joliette* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Messages from His Excellency.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, four Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:—

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Court Houses and Goals.

The Governor in Chief desires to bring under the notice of the House of Assembly, the subject of the Message of his Predecessor, dated the first of February one thousand eight hundred and thirty, recommending to the House of Assembly the expediency of providing for the erection of Court Houses and Goals in the most populous Counties of the Province.

The Governor in Chief concurs with his Predecessor in the view taken by him in his Message above re-

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *De Rouville* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *De Rouville* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et il lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Samedi prochain.

Comité sur la Maison du Parlement.

Resolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'agrandir et augmenter les logemens nécessaires pour les séances des Chambres de la Législature.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

Rapport d'une Résolution;

Resolu, Qu'il est expédient d'agrandir et augmenter les logemens nécessaires pour les séances des Chambres de la Législature.

Resolu, Que la dite Résolution soit référée à un Comité de Cinq membres, pour faire rapport des moyens les plus propres à mettre à effet la dite Résolution, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référée.

Ordonné, Que M. *Lagueux*, M. *Louis Bourdages*, M. *Cuvillier*, M. *Duval* et Mr. *Huot* composent le dit Comité.

Resolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien expédier son Warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, pour mille cinq cents Livres courant, pour aider à défrayer les Dépenses contingentes de cette Chambre pour la présente année, et que la dite somme soit chargée sur le Fonds affecté par la Loi à cet effet; assurant Son Excellence que si le dit Fonds n'est pas suffisant, cette Chambre en fera bon.

Adresse pour une avance de £1500 au Greffier, à compte des Contingens de la Session.

Ordonné, Que M. *Lagueux*, M. *Dumoulin*, M. *Baxter* et M. *Joliette* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Le Lieutenant Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur quatre Messages de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signés de Son Excellence.

Messages de son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit:

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHEF.

Le Gouverneur en Chef désire mettre sous les yeux de la Chambre d'Assemblée le sujet du Message de son Prédecesseur, en date du premier Février mil huit cent trente; lequel recommande à la Chambre d'Assemblée, la convenance qu'il y avait de pourvoir à l'érection de Salles d'Audience et de Prisons dans les Comtés les plus peuplés de la Province.

Cours de Justice et Prisons.

Le Gouverneur en Chef concourt entièrement dans les vues de son Prédecesseur, énoncées dans le Message

referred to, and he considers it therefore unnecessary to say more at present regarding the contemplated measure, further than to recommend it to the consideration of the House of Assembly, as calculated, in his opinion, to produce the most beneficial consequences to the Province at large.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 22d February, 1831.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

His Excellency the Governor in Chief lays before the House of Assembly, Copies of several Memorials from certain individuals, praying for Salaries or increased Allowances, and His Excellency considers it due to those persons to recommend the prayer of their several Memorials to the consideration of the House of Assembly.

1st. Petition of *William Kent*, Keeper of the Common Gaol at *Three Rivers*, for an increase of Salary.

2d. Two Letters from the Sheriff of the District of *Saint Francis*, representing the necessity of some assistance being allowed to the Keeper of the Gaol of that District, in the performance of the Duties of his Office.

3d. The Petition of *Joseph Terrill*, High Constable, District of *Saint Francis*, praying for a Salary, supported by the Signatures of divers Inhabitants residing in said District.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 19th February, 1831.

To His Excellency *Matthew Lord Aylmer*, K. C. B.  
Administrator of the Government of the Province  
of *Lower Canada*, &c. &c. &c.

The Petition of *William Kent*, Keeper of the Gaol  
for the District of *Three Rivers*,

Most humbly sheweth ;

That your Petitioner entered upon his Office in the year one thousand eight hundred and twenty five, at a Salary of Forty five pounds sterling per annum, in addition to which he enjoyed the then customary privilege of receiving certain Fees, which Fees were discontinued by order of Sir *James Kempt*, about a year ago ; in consideration of which your Petitioner's Salary was augmented to Fifty five pounds sterling per annum, which is its amount at present, and constitutes the sole means which your Petitioner possesses of supporting himself and family.

That your Petitioner previous to his being considered eligible to hold his said Office, was required to give unexceptionable security in the sum of six hundred pounds currency, to the Sheriff, in order to secure him against any damages which might arise from neglect, &c. on the part of your Petitioner, under which heavy responsibility he still lies.

That the duties of your Petitioner's said Office, are of such a nature as require constant attention from him, and thereby totally preclude him from engaging in any other avocation from which he might derive an addition to his income.

That your Petitioner has a young and numerous family for whose comfortable support he finds, from experience of five years, that his present means are quite inadequate.

Your

sage auquel il vient d'être fait allusion, et il croit en conséquence qu'il devient inutile pour le moment de rien ajouter, rapport à la mesure en contemplation, si ce n'est d'en recommander la considération à la Chambre d'Assemblée, comme étant une mesure qui, dans son opinion, est susceptible de procurer les résultats les plus avantageux à la Province en général.

A.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 22 Février 1831.

AYLMER,

GOUVERNEUR EN CHEF.

Son Excellence le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée, des Copies de divers Mémoires de diverses personnes demandant des salaires ou une augmentation de traitement, et Son Excellence croit devoir à ces personnes de recommander les demandes contenues dans leurs divers Mémoires à la considération de la Chambre d'Assemblée.

1<sup>o</sup>. Pétition de *William Kent*, Geolier de la Prison Commune aux *Trois-Rivières*, demandant une augmentation de salaire.

2<sup>o</sup>. Deux Lettres du Shérif du District *Saint François*, représentant la nécessité de quelque assistance pour aider le Geolier de ce District, à remplir les devoirs de sa charge.

3<sup>o</sup>. Pétition de *Joseph Terrill*, Grand Constable du District de *Saint François*, demandant un salaire, appuyée des Signatures de divers Habitans domiciliés dans le dit District.

A.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 19 Février 1831.

A Son Excellence *Matthew Lord Aylmer*, C. C. B.  
Administrateur du Gouvernement de la Province du  
*Bas-Canada*, &c. &c. &c.

La Pétition de *William Kent*, Geolier du District  
des *Trois-Rivières*,

Expose très-humblement :

Que votre Pétitionnaire entra en office en l'année mil huit cent vingt-cinq, avec un traitement de quarante-cinq Livres sterling, par année, en addition auquel il jouit du privilège ordinaire de recevoir certains honoraires, lesquels honoraires furent discontinués par ordre de Sir *James Kempt*, il y a environ un an ; en considération, de quoi, le salaire de votre Pétitionnaire fut porté à cinquante-cinq Livres sterling par an, qui est le montant qu'il touche maintenant, et qui constituent les seuls moyens que votre Pétitionnaire possède pour se supporter, lui et sa famille.

Que votre Pétitionnaire, avant d'être regardé comme propre à tenir son dit office, fut obligé de donner bonne et valable caution, pour la somme de six cents Livres courant, au Shérif, afin de le garantir de tous dommages qui pourraient résulter de négligence, &c. de la part de votre Pétitionnaire, sous laquelle dure responsabilité il est encore.

Que les devoirs de l'office de votre Pétitionnaire sont tels, qu'ils demandent une attention constante de sa part, et l'empêche ainsi de s'engager dans aucune autre occupation, par laquelle il pourrait ajouter quelque chose à ses revenus.

Que votre Pétitionnaire a une jeune et nombreuse famille, et l'expérience de cinq années lui montre que ses moyens actuels sont tout-à-fait insuffisans pour la maintenir décemment.

A

Your Excellency's Petitioner therefore humbly prays your Excellency will be graciously pleased to take his case into favourable consideration, and cause such addition to be made to his salary, as your Excellency, under the before mentioned circumstances, may deem fit.

And your Excellency's Petitioner as in duty bound, &c. &c.

(Signed,) WILLIAM KENT,  
Three Rivers, 13th January, 1831.  
True Copy,  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

Sherbrooke, 28th January, 1831.

Sir,

I feel it my duty to acquaint you for the information of His Excellency the Administrator of the Government, that frequent attempts have of late been made by Prisoners to escape from the Gaol at *Sherbrooke*, by various contrivances; many having been frustrated by the vigilance of the Gaoler, and others have succeeded in getting away.

The Prisoners soon learn that although the Building is a very strong one, the appointments are not complete, there not being a Turnkey or regular Police here; the Gaoler cannot expect timely assistance from Militia Officers, who at present perform without remuneration the duty of Peace Officer in this District, or has he even the means of giving the alarm without a Turnkey or some person to assist him in the Prison: he is also compelled to absent himself from the Building on various occasions, when the Prisoners require medical attendance, when brought up to trial or conveyed before a Magistrate to give Bail, or for re-examination, or if brought by a Writ of *Habeas Corpus* before the resident Judge of the Court of King's Bench, and on many other occasions which I forbear to enumerate. The Gaoler must unavoidably leave the Gaol to the care of his wife or children, (as the Salary allowed will not enable him at his own expense to keep any person about him,) and thus facilitating by his frequent absence, any scheme which the Prisoners may adopt for their escape, and the Building occupied as a Court House is at least a quarter of a mile from the Gaol.

I beg further to observe that owing to the temporary state of the District, I have forborn for several years to apply for an Assistant to the Gaoler, although it was evident he was at times exposed to much personal danger when visiting the Cells during the night; and as this duty might be performed in cases of suspicion several times in the night, for the space of a week or ten days, he could not continue so to do for a longer period.

I have therefore taken the liberty of making this Communication to His Excellency, that should His Lordship deem such appointment or assistance expedient, a sum applicable to that purpose may be included in the Estimate for the present year.

I have the honor to be,

Sir,

Your very obedient Servant,  
(Signed,) CHAS. WHITCHER,  
Sheriff.

Colonel Glegg,  
Principal Secretary, Quebec.

True Copy,  
J. B. GLEGG,  
Secretary.  
*Sherbrooke,*

A ces causes, le Pétitionnaire de votre Excellence demande humblement, qu'il plaise gracieusement à votre Excellence de prendre sa situation en sa considération favorable, et de faire en sorte qu'il soit fait une augmentation à son salaire, selon qu'à votre Excellence, après avoir considéré les circonstances ci-dessus rapportées, il paraîtra convenable.

Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

(Signé,) WILLIAM KENT.  
*Trois-Rivières*, 13 Janvier 1831.  
Pour Copie conforme,

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

*Sherbrooke*, 28 Janvier 1831.

Monsieur,

Je crois qu'il est de mon devoir de vous informer, pour l'information de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que les Prisonniers ont fait depuis peu plusieurs tentatives pour s'échapper de la Prison de *Sherbrooke*, par divers moyens; plusieurs de ces tentatives ont été frustrées par la vigilance du Geolier, et d'autres ont réussi, et quelques Prisonniers se sont échappés.

Les Prisonniers ont eu bientôt appris, que bien que le bâtiment soit d'une forte construction, le personnel de l'établissement n'était pas complet, n'y ayant ni de Guichetier ni de Police régulière; le Geolier ne peut compter pour avoir à tems du secours des officiers de milice, qui remplissent maintenant dans ce District gratuitement les devoirs d'officiers de paix, et encore il ne saurait donner l'alarme sans avoir un Guichetier, ou quelque autre personne pour lui aider dans la Prison. Il est aussi obligé de s'absenter du bâtiment en diverses occasions, pour aller chercher le médecin lorsque les Prisonniers en ont besoin, pour conduire les Prisonniers en Cour, ou pour les mener devant un magistrat pour donner caution, ou pour subir de nouveaux interrogatoires, ou s'ils sont amenés par un Writ d'*Habeas Corpus* devant le Juge domicilié de la Cour du Banc du Roi, et en plusieurs autres occasions que je m'abstiens de mentionner, dans lesquelles le Geolier est inévitablement obligé de laisser la Prison aux soins de sa femme ou de ses enfans, vu que le salaire qui lui est alloué ne lui permet de se faire assister par personne à ses propres frais, et ainsi ses absences fréquentes facilitent l'exécution des complots que les Prisonniers peuvent former pour s'échapper, et le bâtiment qui sert de Cour de Justice est à un quart de mille au moins de la Prison.

Je demande en outre à remarquer, que l'état temporaire du District m'a empêché depuis plusieurs années de demander un Assistant pour le Geolier, quoiqu'il fût évident qu'il était par tems exposé à beaucoup de dangers pour sa personne, dans ses visites de cellules pendant la nuit; et comme ce devoir pourrait être rempli, dans les cas d'appréhension, plusieurs fois la nuit, pendant l'espace de huit à dix jours, il ne pourrait continuer de le faire plus longtems.

En conséquence, j'ai pris la liberté de faire cette communication à Son Excellence, afin que, si Son Excellence trouvait qu'il fût expédient de donner une telle assistance, une somme applicable à cette fin pût être incluse dans l'Evaluation de cette année.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,  
(Signé,) CHAS. WHITCHER,  
Shérif.

Colonel Glegg,  
Premier Secrétaire, Québec.

Pour copie conforme,  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.  
*Sherbrooke,*

Sherbrooke, 29th January, 1831.

Sherbrooke, 29 Janvier, 1831.

Sir,

In continuation of my Report on your Letter of the fourth January, I have to inform you, that from the date of my appointment as Sheriff of this District, in one thousand eight hundred and twenty three, to the present date, the undermentioned Prisoners have escaped from the different Buildings occupied for the confinement of Criminals :

<i>Paul C. Chesley,</i>	23d April, 1826.
<i>Eliza Parlows,</i>	23d do. do.
<i>John Johnson,</i>	25th February, 1827.
<i>Thomas Smith,</i>	7th March, 1829.
<i>Lyman Jones,</i>	7th May, 1830.
<i>Moses Emerson,</i>	16th December, 1830.
<i>Micah S. Howard,</i>	16th do. do.

Three of the persons first named broke from the temporary Gaol, a mere frame building of wood, through which a man of ordinary strength might pass without the aid of any instrument, and I should not do justice to the Gaoler, were I not to assure you that I consider him entitled to much consideration in having detained in such a Building by mere dint of management, many Criminals during a long sentence of imprisonment; and I trust that as the Gaoler has by his courage prevented many desperate attempts to escape from the new Gaol, and as he has been some years under all the disadvantages mentioned in my Letter of the twenty eighth instant, to which the Keepers of other Gaols in the Province are not subjected, (from whom Criminals also escape,) I respectfully hope that these circumstances, together with the Gaoler's unexceptionable character, may receive his Lordship's favorable consideration.

I have the honor to be,

Sir,

Your obedient Servant,

(Signed,) CHAS. WHITCHER,  
Sheriff.Colonel Glegg,  
Principal Secretary.True Copy,  
J. B. GLEGG,  
Secretary.To His Excellency the Right Honorable *Matthew Lord Aylmer*, K. C. B. Administrator of the Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c.The humble Petition of *Joseph Hazard Terrill*, acting High Constable for the Inferior District of *Saint Francis*, residing in *Sherbrooke*,

Most respectfully sheweth :

That your Petitioner has been officially engaged under the nomination of the Honorable Chairman and others, His Majesty's Justices for the Inferior District of *Saint Francis*, from the establishment of the Sessions in the said District, (being now seven years past,) as High Constable for the said District, without receiving any remuneration for the same.

That in the performance of the Duties attached to the Office of High Constable, your Petitioner is put to considerable expense, personal inconvenience and loss of time.

That the several High Constables of the Districts of *Quebec*, *Montreal* and *Three Rivers*, receive a Salary from Government for their services, and as your Petitioner is desirous of holding his said situation of High Constable, and being compensated for his duties, he

Monsieur,

En continuation de mon rapport sur votre Lettre du quatre Janvier courant, j'ai à vous informer, que depuis la date de ma nomination comme Shérif de ce District, en mil huit cent vingt-trois, jusqu'à ce jour, les Prisonniers ci-dessous mentionnés sont échappés des différens Bâtimens occupés pour renfermer les Criminels :

<i>Paul C. Chesley,</i>	23 Avril 1826.
<i>Elizah Parlows,</i>	23 " "
<i>John Johnson,</i>	25 Février 1827.
<i>Thomas Smith,</i>	7 Mars 1829.
<i>Lyman Jones.</i>	7 Mai 1830.
<i>Moses Emerson,</i>	16 Décembre 1830.
<i>Micah S. Howard,</i>	16 " "

Trois des personnes nommées en premier lieu s'évadèrent de la Prison temporaire, qui n'était qu'une simple maison de bois, que tout homme d'une force ordinaire pouvait enfoncer sans aucun instrument, et je manquerais de rendre justice au Geolier, si j'omettais de vous assurer que c'est beaucoup en sa faveur qu'il ait gardé par la seule force de sa vigilance un grand nombre de Criminels dans un pareil Bâtiment, pendant un long emprisonnement, et j'espère que le Geolier, ayant par son courage frustré plusieurs tentatives désespérées d'évasion de la nouvelle Prison, et ayant été pendant quelques années sous tous les désavantages mentionnés dans ma Lettre du vingt-huit courant, auxquels les autres Geoliers de la Province ne sont pas sujets, (des Prisons desquels cependant il ne laisse pas de s'échapper des Criminels,) j'espère, dis-je, respectueusement, que ces circonstances, jointes au caractère sans tache du Geolier, recevront la considération favorable de Sa Seigneurie.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) CHAS. WHITCHER,  
Shérif.Colonel Glegg,  
Premier Secrétaire.Pour copie conforme,  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.A Son Excellence le Très Honorable *Matthew Lord Aylmer*, C. C. B. Administrateur de la Province du *Bas-Canada*, &c., &c., &c.L'humble Pétition de *Joseph Hazard Terrill*, faisant les Fonctions de Grand Constable du District Inférieur de *Saint-François*, résidant à *Sherbrooke*.

Expose très respectueusement :

Que votre Pétitionnaire a été officiellement employé sous la nomination des Honorables Président et autres Juges de Paix de Sa Majesté pour le District Inférieur de *Saint-François*, depuis l'établissement des Sessions dans le dit District, (faisant maintenant une période de sept années,) comme Grand Constable pour le dit District, sans retirer aucune rémunération pour la dite charge.

Que dans l'exécution des devoirs attachés à l'Office de Grand Constable, votre Pétitionnaire est sujet à des dépenses considérables, à beaucoup d'inconvénients personnels, et à une grande perte de temps.

Que les divers Grands Constables des Districts de *Québec*, de *Montréal* et de *Trois-Rivières* reçoivent un salaire du Gouvernement, pour leurs services, et comme votre Pétitionnaire désire garder sa dite situation de Grand Constable, et être payé de ses services,

respectfully submits to the consideration of your Excellency the justice of his claim.

Your Petitioner therefore most humbly solicits the recommendation of your Excellency to the Honorable the House of Assembly for a grant to him of such sum as an annual Salary for such his Office of High Constable in the said District, as your Excellency may think fit, during such period as he may hold the said Office. And your Petitioner, &c. &c. &c.

(Signed,) JOSEPH H. TERRILL.

We the undermentioned beg to recommend the Petitioner to your Excellency, as being an Officer most faithful and attentive in his duties as High Constable for the District of *Saint Francis*.

(Signed,) JAS. HALLOWELL, Advocate,  
CHAS. WHITCHER, Sheriff,  
C. DE TONNANCOUR, Advocate,  
C. B. FELTON, P. K. B.  
P. E. ELKINS, Advocate,  
E. PECK, Advocate,  
D. THOMAS, J. P.  
ED. NICHOLSON,  
J. SAWYER,  
G. C. COLCLOUGH, J. P.  
B. SLEEPER, Captain.

True Copy,  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Imperial Act, 1  
William IV.  
cap. 53, relating  
to Aliens.

The Governor in Chief avails himself of the earliest opportunity of laying before the House of Assembly, a certified Copy of an Act passed in the last Session of the Imperial Parliament, intituled, "An Act to amend so much of an Act of the thirty first year of His late Majesty (*George the Third*), for making more effectual provision for the Government of the Province of *Quebec*," which he has received from Viscount *Goderich*, His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonies, with the view to enable the Provincial Legislature to make such provisions under the same, as may at once meet the wishes expressed in the Address of the Assembly of the twelfth day of March one thousand eight hundred and twenty nine, to His Excellency's Predecessor, and His Majesty's Most Gracious intentions in this particular.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
*Quebec*, 22nd February, 1831.

Anno Primo:  
Gulielmi IV. Regis.

Chapter LIII.

An Act to amend so much of an Act of the thirty first year of His late Majesty, for making more effectual provision for the Government of the Province of *Quebec*.  
[16th July, 1830.]

Whereas by an Act passed in the thirty first year of the Reign of His late Majesty King *George the Third*, intituled, "An Act to repeal certain parts of an Act passed in the fourteenth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act for making more effectual provision for the Government of the Province of *Quebec*, in *North America*," and to make further provision for the Government of the said Province," it is amongst other things enacted, that no other person shall be summoned to the Legislative Council in either of the Provinces of *Upper Canada* and *Lower Canada*, who shall not be of the full age of twenty one years, and

il soumet respectueusement la justice de sa demande à la considération de Votre Excellence.

A ces causes votre Pétitionnaire sollicite humblement la recommandation de Votre Excellence à l'Honorable Chambre d'Assemblée, à la fin qu'il lui soit accordé un salaire annuel pour tel Office de Grand Constable dans le dit District, à tel montant que Votre Excellence le jugera à propos, pendant tout le temps qu'il tiendra le dit Office. Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

(Signé,) JOSEPH H. TERRILL.

Nous, soussignés, demandons à recommander le Pétitionnaire à Votre Excellence, comme étant un Officier très fidèle et très attentif à ses devoirs de Grand Constable, pour le District de *Saint-François*.

(Signé,) JAS. HALLOWELL, Avocat.  
CHAS. WHITCHER, Shérif.  
C. DE TONNANCOUR, Avocat:  
C. B. FELTON, P. B. R.  
P. E. ELKINS, Avocat.  
E. PECK, Avocat.  
D. THOMAS, J. P.  
ED. NICHOLSON.  
J. SAWYER  
G. C. COLCLOUGH, J. P.  
G. C. SLEEPER, Capitaine.  
Pour Copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHEF.

Le Gouverneur en Chef profite de la première occasion pour mettre devant la Chambre d'Assemblée, une Copie authentique de l'Acte passé dans la dernière Session du Parlement Impérial, intitulé, "Acte pour amender certaines parties de l'Acte de la trente-et-unième de feu Sa Majesté, (*George Trois*), pour pourvoir plus efficacement au Gouvernement de la Province de *Québec*," qu'il a reçue du Vicomte *Goderich*, premier Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, dans la vue de mettre la Législature Provinciale en état de faire, sous son autorité, telles dispositions qui pourront rencontrer les désirs exprimés dans l'Adresse de l'Assemblée, du douzième jour de Mars mil huit cent vingt-neuf, au Prédécesseur de Son Excellence, et les intentions très gracieuses de Sa Majesté à cet égard.

A.

Château *Saint-Louis*,  
*Québec*, 22 Février 1831.

Anno Primo.  
Gulielmi IV. Regis.

Chapitre LIII.

Acte pour amender certaines parties d'un Acte de la trente-et-unième année de feu Sa Majesté, pour pourvoir plus efficacement au Gouvernement de la Province de *Québec*.  
[16 Juillet 1830.]

Atténué que par un Acte passé dans la trente-et-unième année du Règne de feu Sa Majesté, le Roi *George Trois*, intitulé, "Acte qui rappelle certaines parties d'un Acte passé dans la quatorzième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte qui pourvoit plus efficacement pour le Gouvernement de la Province de *Québec*, dans l'*Amérique Septentrionale*, et qui pourvoit plus amplement pour le Gouvernement de la dite Province," il est entre autres choses statué, que personne ne sera appelée au Conseil Législatif, dans l'une ni l'autre des Proviuces du *Bas-Canada*, et du *Haut-Canada*, sans avoir atteint l'âge de vingt-

Acte Impérial,  
1ère Guillaume  
IV, Chapitre  
53, relativement  
aux Aubains.

et-

and a natural born subject of His Majesty, or a subject of His Majesty naturalized by Act of the British Parliament, or a subject of His Majesty having become such by the Conquest and Cession of the Province of *Canada*; and it is thereby further provided, that no person shall be capable of voting at any Election of a Member to serve in the Legislative Assembly in either of the said Provinces of *Upper Canada* or *Lower Canada*, or of being elected at any such Election, who shall not be of the full age of twenty one years, and a natural born subject of His Majesty, or a subject of His Majesty's naturalized by an Act of the British Parliament, or a subject of His Majesty having become such by the Conquest and Cession of the Province of *Canada*: And whereas it is expedient that persons naturalized by an Act of the Legislative Council and Assembly of the Province of *Lower Canada*, assented to by His Majesty, His Heirs or Successors, should be enabled to be summoned to the Legislative Council of the said Province of *Lower Canada*, and of voting at the Elections of Members to serve in the Legislative Assembly of the said Province, or of being elected at any such Election: Be it therefore enacted by the King's Most Excellent Majesty, by and with the advice and consent of the Lords Spiritual and Temporal, and Commons, in the present Parliament assembled, and by the authority of the same, that all persons naturalized by any Act of the Legislative Council and Assembly of the Province of *Lower Canada*, assented to by His Majesty, His Heirs or Successors, shall henceforth be, and be deemed competent in the Law, to be summoned to the Legislative Council of the said Province of *Lower Canada*, and to vote at the Elections of Members to serve in the Legislative Assembly of the said Province, and to be elected at any such Election.

II. Provided nevertheless, and be it further enacted, that whenever any Bill which has been passed by the Legislative Council and by the House of Assembly in the said Province of *Lower Canada*, for the Naturalization of any Persons or Person, shall be presented for His Majesty's Assent, to the Governor or Lieutenant Governor of the said Province, or to the Person administering His Majesty's Government therein, such Governor or Lieutenant Governor, or Person administering the Government shall, and he is hereby required to reserve every such Bill for the signification of His Majesty's pleasure thereon; and no such Bill shall have any force or authority within the said Province of *Lower Canada*, until the Governor, or Lieutenant Governor, or Person administering the Government, shall signify either by Speech or Message to the Legislative Council and Assembly of the said Province, or by Proclamation, that such Bill has been laid before His Majesty in Council, and that His Majesty has been pleased to assent to the same; and no such Bill shall have any force or authority within the said Province, unless His Majesty's assent thereto shall have been so signified as aforesaid, within the space of two years from the day on which such Bill shall have been presented for His Majesty's Assent to the Governor, Lieutenant Governor, or Person Administering the Government.

True Copy.

J. B. GLEGG,

Secretary,

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief, with reference to the Address of the House of Assembly of the twelfth day of February,

VOL.—40.

et-un ans accomplis, et être un sujet né de Sa Majesté, ou un sujet de Sa Majesté naturalisé par Acte du Parlement Britannique, ou un sujet de Sa Majesté étant devenu tel par la Conquête et Cession de la Province du *Canada*; et qu'il est en outre statué par le dit Acte, que personne ne sera habile à voter à aucune Election de Membres pour servir dans l'Assemblée Législative dans l'une ou l'autre des dites Provinces du *Canada* et du *Bas-Canada*, ni à être élu à aucune telle Election, sans avoir l'âge de vingt-et-un ans accomplis, et être un sujet né de Sa Majesté, ou un sujet de Sa Majesté naturalisé par Acte du Parlement Britannique, ou un Sujet de Sa Majesté devenu tel par la Conquête et Cession de la Province du *Canada*: Et attendu qu'il est expédient que les personnes naturalisées par un Acte du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la Province du *Bas-Canada*, approuvé par Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs, soient rendues habiles à être appelées au Conseil Législatif de la dite Province du *Bas-Canada*, et de voter aux Elections de Membres pour servir dans l'Assemblée Législative de la dite Province, ou à être élues à toute telle Election: Qu'il soit donc statué par la Très Excellente Majesté du Roi, par et de l'avis et consentement des Lords Spirituels et Temporels, et des Communes, assemblés dans le présent Parlement, et par l'autorité d'iceux, que toute personne naturalisée par un Acte du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la Province du *Bas-Canada*, approuvé par Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs, sera dorénavant et sera regardée comme étant habile en Loi à être sommé au Conseil Législatif de la dite Province du *Bas-Canada*, et à voter aux Elections de Membres pour servir dans l'Assemblée Législative de la dite Province, et à être élue à toute telle Election.

II. Pourvu toujours, et qu'il soit de plus statué, que toutes les fois qu'un Bill qui aura été passé par le Conseil Législatif et par la Chambre d'Assemblée de la dite Province du *Bas-Canada*, pour naturaliser aucune personne ou personnes, sera présenté pour l'assentiment de Sa Majesté au Gouverneur, ou au Lieutenant Gouverneur de la dite Province, ou à la personne y administrant le Gouvernement de Sa Majesté, tel Gouverneur ou Lieutenant Gouverneur, ou Personne y administrant le Gouvernement, réservera, et il est par le présent requis de réserver tout tel Bill, pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté sur icelui; et aucun tel Bill n'aura force ni autorité dans la dite Province du *Bas-Canada*, jusqu'à ce que le Gouverneur, ou le Lieutenant Gouverneur, ou la personne administrant le Gouvernement n'ait signifié, soit par Harangue ou par Message au Conseil Législatif et à l'Assemblée de la dite Province, ou par Proclamation, que tel Bill a été mis devant Sa Majesté en Conseil, et qu'il a plu à Sa Majesté d'y donner sa Sanction; et aucun tel Bill n'aura force ni autorité dans la dite Province, à moins que l'assentiment de Sa Majesté à icelui, n'ait été signifié comme susdit, dans le cours des deux années qui suivront le jour auquel tel Bill aura été présenté pour l'assentiment de Sa Majesté, au Gouverneur, ou au Lieutenant Gouverneur, ou à la personne administrant le Gouvernement.

Pour Copie conforme.

J. B. GLEGG,

Secrétaire.

AYLMER,

GOUVENEUR EN CHEF.

Le Gouverneur en Chef, conformément à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du douzième jour de Février

3 Q

Acte Impérial,  
1ère Guillaume IV,  
Chapitre 4,  
relativement au  
renouvellement  
des Commis-  
sions.



bruary, in respect of information wished for on the subject of the renewal of Commissions held during pleasure, acquaints the Assembly that he yesterday received from His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonies, a certified Copy of an Act passed in the present Session of the Imperial Parliament, a Copy of which the Governor in Chief herewith transmits for the information of the Assembly.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 22nd February, 1831.

Anno Primo.  
Gulielmi IV. Regis.

## Cap. IV.

An Act to render valid Acts done by the Governor of any of His Majesty's Plantations, after the expiration of his Commission by the Demise of His late Majesty, and to extend the period within which the Patents of Governors of Colonies shall on any future Demise of the Crown become vacant, and to provide for the longer duration of the Patents of Governors after the Demise of the Crown.

[23d December, 1830.]

Whereas on the Demise of His late Majesty King *George* the Fourth, divers persons were in the exercise of Offices and Employments, Civil and Military, within His Majesty's Plantations, Colonies, and Possessions abroad, holden under and by virtue of divers Patents, Commissions, Warrants, or other authorities determinable at his said late Majesty's pleasure: And whereas at the expiration of six calendar months next after the demise of his said Majesty, such Offices and Employments as aforesaid, will by law cease and determine, and such Patents, Commissions, Warrants and other authorities as aforesaid, will by Law be vacated and become void: And whereas by reason of the remoteness of divers of such Plantations, Colonies and Possessions, it has been found and is impracticable to renew such Patents, Commissions, Warrants and Authorities, so as that the Renewal thereof should, within the period aforesaid, be signified and take effect within the said Plantations, Colonies and Possessions, and the Governors and Officers Administering the Government thereof, and other His Majesty's Officers therein, must, notwithstanding the expiration of such their Commissions, continue in the exercise of the powers and authorities thereby in them vested, in the same manner as if such Commissions had not determined: Be it therefore enacted by the King's Most Excellent Majesty, by and with the advice and consent of the Lords Spiritual and Temporal, and Commons, in this present Parliament assembled, and by the authority of the same, That powers and authorities, whether vested in any Governor, Lieutenant Governor or Officer administering the Government of any of His Majesty's Plantations, Colonies or Possessions abroad, or in any Officer or Officers within any such Plantation, Colony or Possession, by any Patent, Commission or Warrant which hath determined or will determine by the demise of his said late Majesty, shall continue in full force and virtue until a new Patent, Commission or Warrant for the Administration of any such Government, or for the exercise of any such Office, shall be issued by His Majesty, or on his behalf, or under his authority, and until the issuing of any such new Patent, Commission or Warrant shall be signified and made known within the Plantation, Colony or Plantation abroad to which the same may relate; and that all Acts and Deeds which shall in the mean time be done shall

vrier, touchant l'information désirée au sujet du renouvellement des Commissions tenues durant bon plaisir, informe la Chambre d'Assemblée, qu'il a hier reçu du Premier Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, une Copie authentique de l'Acte passé dans la présente Session du Parlement Impérial, dont le Gouverneur en Chef transmet ci-jointe une copie pour l'information de la Chambre d'Assemblée.

A.

Château *Saint-Louis*,  
Québec, 22 Février 1831.

Anno Primo.  
Gulielmi IV. Regis.

## Chapitre IV.

Acte pour rendre valide les Actes faits par le Gouverneur d'aucune des Plantations de Sa Majesté, après l'expiration de sa Commission par la démission de feu Sa Majesté, et pour étendre la période dans laquelle les Patentes des Gouverneurs des Colonies cesseront à aucune démission à venir de la Couronne, et pour pourvoir à une plus longue durée des Patentes des Gouverneurs arrivant le cas de démission de la Couronne.

[23 Décembre 1830.]

Attendu qu'à la démission de feu Sa Majesté le Roi *George* Quatre, diverses personnes étaient dans l'exercice d'Offices et d'emplois, Civil et Militaires, dans les Plantations, Colonies et autres Possessions de Sa Majesté hors du Royaume, lesquels elles tenaient en vertu de diverses Patentes, Commissions, *Warrants*, et autres autorités, sujettes à cesser au bon plaisir de feu Sa Majesté: Et attendu qu'à l'expiration de six mois de Calendrier à compter de la démission de Sa dite Majesté, tels Offices et emplois, comme susdits, cesseront en vertu de la Loi, et que telles Patentes, Commissions, *Warrants* et autres autorités perdront leur force et deviendront nulles par la Loi: Et attendu qu'à raison de l'éloignement de diverses telles Plantations, Colonies et Possessions, il a été trouvé expédient et praticable de renouveler telles Patentes, Commissions, *Warrants* et autorités, de manière que le renouvellement d'icelles fût dans la période de temps susdite signifié et prît effet dans les dites Plantations, Colonies et Possessions, et que les Gouverneurs et Officiers administrant le Gouvernement d'icelles, et autres Officiers de Sa Majesté en icelles, continuent malgré l'expiration de leurs dites Commissions, dans l'exercice des pouvoirs et autorités dont ils sont revêtus par icelles, de la même manière que si telles Commissions n'eussent pas cessé: Qu'il soit donc statué par la Très Excellente Majesté du Roi, par et de l'avis des Lords Spirituels et Temporels, et des Communes, assemblés en ce présent Parlement, et par l'autorité d'iceux, Que les pouvoirs et autorités, dont sont revêtus, soit aucun Gouverneur, Lieutenant Gouverneur, ou Officier administrant le Gouvernement d'aucune Plantation, Colonie ou Possession de Sa Majesté hors du Royaume, ou aucun Officier ou Officiers dans aucune telle Plantation, Colonie ou Possession, par aucune Patente, Commission ou *Warrant*, qui a cessé ou qui cessera par la démission de feu Sa dite Majesté, continueront en pleine force et vertu, jusqu'à ce qu'une nouvelle Patente, Commission ou *Warrant* pour l'administration d'aucun tel Gouvernement, ou pour l'exercice d'aucun tel Office, ait été émanée par Sa Majesté, ou de sa part, ou sous son autorité, et jusqu'à ce que l'émanation de telle Commission, Patente ou *Warrant* leur ait été signifiée et publiée dans telle Plantation, Colonie ou Possession hors du Royaume, à laquelle elle pourra avoir rapport; et que tous les Actes et Contrats qui seront

shall be as good, binding, valid and effectual as if such Patent, Commission or Warrant had not been vacated or made void, and as if such Office or Employment had not ceased and determined :

II. And be it further enacted, That no Patent, Commission, Warrant or other authority for the exercise of any Office or Employment, Civil or Military, within any of His Majesty's Plantations or Possessions abroad, determinable at the pleasure of His Majesty, or of any of His Majesty's Heirs and Successors, shall by reason of any future demise of the Crown, be vacated or become void until the expiration of eighteen calendar months next after any such Demise of the Crown as aforesaid.

True Copy.

J. B. GLEGG,

Secretary.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, transmitting a Copy of the Act of the Imperial Parliament, First *William* Fourth, chapter four, relating to the renewal of Commissions, be referred to the Standing Committee of Grievances.

A Bill to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act further to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment, and retail Spirituous Liquors, and for other purposes," was, according to order, read the second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *De St. Ours*, Mr. *Panet*, Mr. *Neilson*, Mr. *Quesnel* and Mr. *De Witt* do compose the said Committee.

A Bill to relieve "The United Company of Merchants of England trading to the *East Indies*" from the payment of the Duties on certain Teas exported from this Province to *Halifax* in *Nova Scotia*, was, according to order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

The Order of the Day being read, for taking into consideration a Motion made by Mr. *Louis Bourdages*, on Saturday last, to wit, "That *Pierre De Rocheblave*, *Gabriel Marchand*, and *Timothée Franchère*, Esquires, be nominated and appointed Commissioners for the purpose of examining the Witnesses of the Petitioners, and of *Ralph Taylor*, Esquire, on Monday the fourteenth day of March next, and following days, at the hour of ten in the forenoon, in the most convenient and public place at *Saint Armand*, in the Village of *Frelighsburg*; and that *Pierre De Rocheblave*, Esquire, be Chairman of the said Commission ;"

The House proceeded accordingly to take the said Motion into consideration.

And the said Motion being again read, and the question being put thereon, it was agreed to unanimously, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That the Prothonotaries of the Court of King's Bench for the District of *Montreal*, do transmit to the Clerk of this House, on or before the third day of March next, the Poll Book of the last Election for the County of *Missiskoui*.

*Ordered*, That the Clerk of this House do transmit to the Commissioners the said Poll Book, before the fourteenth day of March next.

*Ordered*,

ront fait dans l'intervalle seront aussi bons et aussi valides, aussi obligatoires et aussi efficaces, que si telle Commission, Patente ou *Warrant*, n'avait pas cessé et ne fut pas devenu nulle, et que si tel Office ou emploi n'eût pas cessé et ne fût pas devenu vacant.

II. Et qu'il soit de plus statué, qu'aucune Patente, Commission, *Warrant* ou autre autorité pour l'exercice d'aucun Office ou emploi, Civil ou Militaire, dans aucune des Plantations ou Possessions de Sa Majesté hors du Royaume, sujet à devenir vacant sous le bon plaisir de Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs, ne deviendra nulle, à raison de la démission de la Couronne, avant l'expiration de dix huit mois de Calendrier, à compter de telle démission de la Couronne, comme susdit.

Pour Copie conforme.

J. B. GLEGG,

Secrétaire.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, transmettant une Copie de l'Acte du Parlement Impérial, Première *Guillaume* Quatre, Chapitre quatrième, relatif au renouvellement des Commissions, soit référé au Comité permanent pour les Grievs.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender et continuer pour un temps limité un Acte passé dans la Neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui fait des réglemens ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien Public, et qui détaillent des liqueurs fortes, et pour d'autres objets," a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *De St. Ours*, M. *Panet*, M. *Neilson*, M. *Quesnel* et M. *De Witt* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour exempter "La Compagnie des Marchands d'Angleterre, faisant Commerce aux *Indes Orientales*" de payer les Droits sur certains Thés exportés de cette Province au Port d'*Halifax*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour prendre en considération une Motion faite par M. *Louis Bourdages*, Samedi dernier, savoir : "Que *Pierre De Rocheblave*, *Gabriel Marchand* et *Timothée Franchère*, Ecuyers, soient nommés et établis Commissaires aux fins d'examiner les Témoins des Pétitionnaires, et de *Ralph Taylor*, Ecuyer, Lundi, le quatorzième jour de Mars prochain, et les jours suivans, à dix heures du matin, à *Saint-Armand*, dans le Village de *Frelighsburg*, dans l'endroit le plus commode et le plus public; et que *Pierre De Rocheblave*, Ecuyer, soit le Président de la dite Commission," ayant été lu ;

La Chambre a en conséquence procédé à prendre la dite Motion en considération.

Et la dite Motion ayant été lue de nouveau, et la Question ayant été mise sur icelle, elle a été unanimement accordée, et

*Résolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que les Prothonotaires de la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montréal*, transmettent au Greffier de cette Chambre, d'ici au troisième jour de Mars prochain, le Livre de Poll de la dernière Election pour le Comté de *Missiskoui*.

*Ordonné*, Que le Greffier de cette Chambre transmette le dit Livre de Poll aux Commissaires avant le quatorzième jour de Mars prochain.

*Ordonné*,

Message relatif au renouvellement des Commissions, référé.

Bill des Maisons d'Entretien public, lu une seconde fois ;

référé.

Bill en faveur de la Compagnie des Indes Orientales, pour une remise de droit sur des Thés, lu une seconde fois ; grossoyé.

Election de Missiskoui.

Message relating to renewal of Commissions referred.

Houses of Public Entertainment Bill read the second time ;

referred.

East India Company Tea Duty Return Bill read the second time ;

engrossed.

Missiskoui Election.

*Ordered*, That the said Petitioners, and the said *Ralph Taylor*, Esquire, do each of them deliver to the Clerk of this House, a List of the Witnesses whom they mean to produce on the trial before the seventh day of March next.

*Ordered*, That the said Petitioners, and the said *Ralph Taylor*, Esquire, do exchange with each other, before the seventh day of March next, Lists of the names of all such votes and voters as they intend to make objection to before this House; also the grounds of their objections, and all other matters and things on which either of them intends to insist, or intends to contest, or to make objections to before this House.

*Ordered*, That the Clerk of this House do transmit to the said Commissioners, Copies of all the Orders and Proceedings of the House relating to the said contested Election, before the fourteenth day of March next.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to incorporate the City of *Quebec*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Antoine Charles Taschereau* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Antoine Charles Taschereau* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

The Order of the Day for the House in Committee, to consider the expediency of amending the Act of the ninth *George Fourth*, chapter twenty two, intituled, "An Act to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned, relating to the summary trial of certain Small Causes," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Dumoulin* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Dumoulin* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That it is expedient to amend and consolidate the several Acts now in force, relating to the summary trial of certain Small Causes.

Mr. *Labrie* moved to resolve, seconded by Mr. *Rochon*, That the said Resolution be referred to a Committee of five Members, to report thereon by Bill or otherwise, with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

The House divided on the question; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Baker, Beaudet, Courteau, Cuvillier, D'eligny, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dumoulin, Fisher, Fortin, Goodhue, Huot, Joliette, Labrie, Lafontaine, Létourneau, Morin, Mousseau, Noël, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Turgeon, Viger, Wright, Wurtele and Young.* (35.)

Nays,

Messieurs *Budaux, Blanchard, Louis Bourdages, Cazeau, Knowlton, Panet, and Valois.* (7.)

So

*Ordonné*, Que les dits Pétitionnaires et le dit *Ralph Taylor*, écuyer, remettent chacun au Greffier de cette Chambre, avant le septième jour de Mars prochain, une Liste des Témoins qu'ils prétendent produire au Procès.

*Ordonné*, Que les dits Pétitionnaires et le dit *Ralph Taylor*, écuyer, échangent l'un avec l'autre, avant le septième jour de Mars prochain, les Listes des noms de tous tels votes ou voteurs auxquels l'un et l'autre se proposent d'objecter, devant cette Chambre, et les motifs de leurs objections, et de toutes autres matières et choses sur lesquelles l'un et l'autre se proposent d'insister ou qu'ils voudront contester ou objecter, devant cette Chambre.

*Ordonné*, Que le Greffier de cette Chambre transmette aux dits Commissaires Copies des Ordres et Procédés de la Chambre, relativement à la dite Election contestée, avant le quatorzième jour de Mars prochain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Cité de *Quebec*, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Antoine Charles Taschereau* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Antoine Charles Taschereau* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Demain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la neuvième de *George Quatre*, Chapitre vingt-deux, intitulé, "Acte pour continuer, pour un temps limité, deux certains Actes y mentionnés, relativement à la décision sommaire de certaines Petites Causes," ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Dumoulin* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Dumoulin* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre. et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender et réunir en un seul, les différens Actes maintenant en force qui ont rapport à la décision sommaire de certaines Petites Causes.

M. *Labrie* a proposé de résoudre, secondé par M. *Rochon*, Que la dite Résolution soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport par Bill ou autrement, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La Chambre s'est divisée sur la question; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Baker, Beaudet, Courteau, Cuvillier, D'eligny, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dumoulin, Fisher, Fortin, Goodhue, Huot, Joliette, Labrie, Lafontaine, Létourneau, Morin, Mousseau, Noël, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Turgeon, Viger, Wright, Wurtele et Young.* (35.)

Contre,

Messieurs *Budaux, Blanchard, Louis Bourdages, Cazeau, Knowlton, Panet et Valois.* (7.)

Ainsi

Committee on City of Quebec Incorporation Bill.

Comité sur le Bill de l'incorporation de la Cité de Québec.

Committee on Small Causes Act.

Comité sur l'Acte des petites Causes.

A Resolution reported.

Rapport d'une Résolution.

and referred.

icelle référée.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. Labrie, Mr. Joliette, Mr. Viger, Mr. Quesnel and Mr. Morin do compose the said Committee.

Then, on Motion of Mr. Létourneau, seconded by Mr. Rochon, The House adjourned.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. Labrie, M. Joliette, M. Viger, M. Quesnel et M. Morin composent le dit Comité.

Alors, sur motion de M. Létourneau, secondé par M. Rochon, La Chambre s'est ajournée.

Wednesday, 23d February, 1831.

Mercredi, 23 Fevrier 1831.

Answer to an Address.

MR. Lagueux, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying he would be pleased to issue his Warrant in favor of the Clerk of this House, for One thousand five hundred pounds currency, on account of the Contingencies of this House, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

M. Lagueux, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier à Son Excellence le Gouverneur en Chef, le priant de vouloir bien expédier son Warrant en faveur du Greffier de cette Chambre, pour Mille cinq cents Livres courant, à compte des Contingens de cette Chambre, avait été présentée à Son Excellence; et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle se conformera aux désirs de la Chambre.

Réponse à une Adresse.

Quorum of a Committee fixed.

Ordered, That three Members of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of Sainte Marie de Monnoir, County of Rouville, and other Petitions on the subject of the Fabriques, do form the Quorum of the said Committee.

Ordonné, Que trois Membres du Comité spécial auquel ont été référées la Pétition des Habitans de Sainte Marie de Monnoir, Comté de Rouville, et autres Pétitions au sujet des Fabriques, forment le Quorum du dit Comité.

Quorum d'un Comité fixé.

Message to Council for attendance of Honble. S. Hall.

Resolved, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable Samuel Hall, one of their Members, to appear before the Special Committee of this House, to whom has been referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the Chambly Canal, and other references to the said Committee, on Saturday next, at ten o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said references.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable Samuel Hall, un de leurs Membres, de venir Samedi prochain, à dix heures du matin, devant le Comité spécial de cette Chambre, auquel est référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement au Canal de Chambly, et autres références au dit Comité, pour être examiné sur le sujet des dites références.

Message au Conseil, pour la présence de l'Honble. S. Hall.

Ordered, That Mr. Louis Bourdages do carry the said Message to the Legislative Council.

Ordonné, Que M. Louis Bourdages porte le dit Message au Conseil Législatif.

Grain Toll Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Guillet have leave to bring in a Bill to ascertain the Toll to be taken for grinding any sort of Grain, and for drying Oats.

Ordonné, Que M. Guillet ait la permission d'introduire un Bill pour régler le Droit de Mouture sur toute espèce de Grains, et pour le séchage des Avoines.

Bill du droit de mouture sur les grains, lu pour la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Gaspé Marriages, &c. Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Thibaudeau have leave to bring in a Bill to provide for the proof of the Solemnization of certain Marriages, Baptisms and Burials, in the Inferior District of Gaspé.

Ordonné, Que M. Thibaudeau ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la preuve de la solennisation de certains Mariages, Baptêmes et Sépultures dans le District Inférieur de Gaspé.

Bill au sujet des mariages, etc., à Gaspé, lu pour la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

A Member added to a Committee.

Ordered, That Mr. Labrie be added to the Standing Committee of Agriculture.

Ordonné, Que M. Labrie soit ajouté au Comité permanent pour l'Agriculture.

Un Membre ajouté à un Comité.

Members added to a Committee.

Ordered, That Mr. Amiot and Mr. Archambeault be added to the Standing Committee of Education and Schools.

Ordonné, Que M. Amiot et M. Archambeault soient ajoutés au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Membres ajoutés à un Comité.

Committee on Circuit Courts.

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of facilitating the Administration of Justice in such of the settled parts of this Province as are remote from the Towns of Quebec, Montreal and Three Rivers, by means of Circuit Courts to be held by the Judges residing within the said Towns.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient de faciliter l'Administration de la Justice dans les parties peuplées de cette Province, éloignées des Villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, par le moyen de Tournées, à être faites par les Juges résidans dans les dites Villes.

Comité sur les Cours de tournées.

The

La

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Guillet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

a Resolution reported.

And Mr. *Guillet* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That it is expedient to facilitate the administration of Justice, by means of Circuits to be performed by Judges residing in the Towns of *Quebec*, *Montreal* and *Three Rivers*.

Instruction respecting Circuit Courts.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Courts of Justice, to enquire into the mode best adapted to facilitate the administration of Justice by means of Circuit Courts, and to report thereon by Bill or otherwise.

Messages from His Excellency.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, three Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Question of Finance.

The Governor in Chief has received from the Secretary of State for the Colonial Department, His Majesty's commands to make the following Communication to the House of Assembly, with a view to the final adjustment of the Question of Finance, which has so long engaged the attention of this Province.

His Majesty taking into consideration the best mode of contributing to the prosperity and contentment of His faithful subjects of the Province of *Lower Canada*, places at the disposal of the Legislature, all His Majesty's interest in those Taxes which are now levied in the Province, by virtue of different Acts of the British Parliament, and which are appropriated by the Treasury, under His Majesty's commands, together with all Fines and Forfeitures levied under the authority of such Acts. His Majesty relying on the liberality and justice of the Legislature of *Lower Canada*, invites them to consider the propriety of making some settled provision for such portion of the Expenses of the Civil Government of the Province, as may, upon examination, appear to require an arrangement of a more permanent nature than those supplies which it belongs to the Legislature to determine by annual votes.

His Majesty has directed to be prepared and laid before the House of Assembly, an Estimate of the sums required for that purpose; and in directing the preparation of that Estimate, His Majesty has been guided by a wish never absent from His heart, to call upon His faithful subjects, for no other supply than such as may appear to be required for the due execution of those services which it is proposed to charge upon the Civil List.

His Majesty concedes the disposal of these Revenues with cordial good will, and cannot doubt that it will be met with a reciprocal feeling by the Representatives of an attached and loyal people.

The Revenues to be given up, taken upon the average of the last two years, amount to Thirty eight thousand one hundred and twenty five pounds currency; and

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Guillet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Rapport d'une Résolution.

Et M. *Guillet* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expédient de faciliter l'Administration de la Justice, par le moyen de Tournées qui seront faites par les Juges résidens dans les Villes de *Quebec*, de *Montréal* et des *Trois-Rivières*.

Instruction au sujet des Cours de tournées.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent pour les Cours de Justice, de s'enquérir des moyens les plus propres à faciliter l'Administration de la Justice par le moyen de Tournées, et d'en faire rapport par Bill ou autrement.

Le Lieutenant-Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur trois Messages de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signés de Son Excellence.

Messages de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit:

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHEF.

Question des Finances.

Le Gouverneur en Chef a reçu ordre de Sa Majesté, par la voie du Secrétaire d'Etat pour le Département des Colonies, de faire la Communication suivante à la Chambre d'Assemblée, dans la vue de régler d'une manière définitive la Question des Finances qui a si longtemps occupé l'attention de la Législature de cette Province.

Sa Majesté prenant en considération le mode le plus propre à contribuer à la prospérité et au contentement de ses fidèles Sujets de la Province du *Bas-Canada*, met à la disposition de la Législature, tous les droits que Sa Majesté a dans les Taxes qui sont maintenant prélevées dans la Province, en vertu de divers Actes du Parlement Britannique, et qui sont appropriées par la Trésorerie en vertu des Ordres de Sa Majesté, avec toutes les Amendes et Confiscations prélevées sous l'autorité de ces Actes. Sa Majesté se reposant sur la libéralité et la justice de la Législature du *Bas-Canada*, l'invite à prendre en considération la convenance qu'il y aurait à adopter quelques dispositions fixes pour ces parties des dépenses du Gouvernement Civil de la Province, qui, d'après mûr examen, paraîtront devoir exiger un arrangement d'une nature plus permanente, que les aides qu'il appartient à la Législature de déterminer par un vote annuel.

Sa Majesté a donné ordre de préparer et de soumettre à la Chambre d'Assemblée, une Estimation des sommes d'argent nécessaires pour cette fin; et en ordonnant cette Estimation, Sa Majesté a été guidée par un sentiment que son cœur a toujours éprouvé, celui de ne demander à ses fidèles Sujets d'autres aides que celles qui pourront paraître nécessaires pour la due exécution des services que l'on propose de porter sur la Liste Civile.

Sa Majesté concède la disposition de ces Revenus avec cordialité et de bon cœur, ne doutant nullement que cette concession ne soit accueillie avec des sentimens réciproques par les Représentans d'un peuple affectionné et loyal.

Les Revenus que l'on propose d'abandonner s'élèvent, d'après un terme moyen, pour les deux dernières années, à la somme de trente-huit mille cent vingt-cinq livres courant,

and the amount of the Civil List, according to the Estimate herewith transmitted, amounts to Nineteen thousand five hundred pounds. It is not, however, necessary to call upon the Legislature to grant the whole sum of Nineteen thousand five hundred pounds, inasmuch as by the Provincial Act of the Thirty fifth, *George* the Third, the sum of Five thousand pounds is permanently granted towards the maintenance of the Civil Government, the moderate sum of Fourteen thousand five hundred pounds, is therefore all that is deemed necessary to ask for the completion of the proposed arrangement.

It is proposed that the duration of the Civil List should be for the life of His Majesty.

It is hoped that the arrangements thus detailed, will be received in the spirit in which they are dictated,—a spirit of conciliation and confidence.

His Majesty is prepared to surrender a large and increasing Revenue. He asks in return a fixed and moderate Civil List, much less in amount than the Revenue given up; and the settlement of this agitated question, will be deemed by His Majesty one of the happiest events of His Reign, the glory of which (the people of *Canada* may be assured,) will be the promotion of the happiness and content of all classes of His subjects in every quarter of the Globe.

The Governor in Chief having thus obeyed the commands he has received, in making the foregoing Communication to the House of Assembly, desires to add, that, if in the course of proceedings on this important question, they should deem it expedient to require explanations from him on the subject of it, he will at all times be ready to afford such explanations; and he will, moreover, most willingly supply any further information they may desire to have, to the utmost extent compatible with his duty to his Sovereign.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 23rd February, 1831.

LOWER CANADA.

PROPOSED CIVIL LIST.

Class No. 1.

Governor's Salary,	£4500	0	0	
Civil Secretary,	500	0	0	
Contingencies,	300	0	0	
				£5300 0 0

Class No. 2.

Chief Justice,	£1500	0	0	
<i>Ditto Montreal.</i>	1200	0	0	
Six Puisné Judges, £900 each,	5400	0	0	
Resident Judge at <i>Three Rivers</i> ,	900	0	0	
Two Provincial Judges,	1000	0	0	
Judge of the Vice Admiralty Court,	200	0	0	
Attorney General,	300	0	0	
Solicitor General,	200	0	0	
Allowance for Judges, for Circuits,	275	0	0	
Contingencies,	475	0	0	
				11450 0 0

Class No. 3.

Pensions,	1000	0	0	
Carried over,	£1000	0	0	£16750 0 0

courant, et le montant de la Liste Civile, d'après l'Estimation ci-jointe, s'élève à dix-neuf mille cinq cents livres. Il ne devient pas néanmoins nécessaire de demander à la Législature la somme entière de dix-neuf mille cinq cents livres, d'autant plus que par l'Acte Provincial de la trente-cinquième *George* Trois, la somme de cinq mille livres est accordée d'une manière permanente pour le soutien du Gouvernement Civil; la somme modique de quatorze mille cinq cents livres est donc tout ce qui est jugé nécessaire pour le complément de l'arrangement proposé.

L'on propose que la Liste Civile soit accordée pour la vie de Sa Majesté.

On a l'espoir que les arrangements dont on vient de donner le détail, seront reçus avec le même esprit qui les a dictés; un esprit de conciliation et de confiance.

Sa Majesté est prête à abandonner un Revenu considérable et croissant. Elle demande en retour une Liste Civile fixe et modique, beaucoup moins élevée que ne l'est le Revenu dont on fait l'abandon; et le règlement de cette question depuis si longtemps agitée sera considéré par Sa Majesté comme un des plus heureux événements de Son Règne, dont la gloire (ainsi que le peuple du *Canada* en doit être persuadé) sera de promouvoir le bonheur et le contentement de toutes les classes de ses sujets dans toutes les parties du Globe.

Le Gouverneur en Chef ayant ainsi obéi aux ordres qu'il a reçus en faisant part à la Chambre d'Assemblée de la communication précédente, désire ajouter, que si, dans le cours de ses délibérations sur cette question importante, elle juge nécessaire d'obtenir de lui quelques renseignements sur cet objet, il sera prêt en tous temps à les donner; et il procurera volontiers toute information ultérieure qu'elle pourra désirer, autant qu'il lui sera possible de le faire, et que cela pourra être compatible avec ce qu'il doit à son Souverain.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 23 Février 1831.

BAS-CANADA.

LISTE CIVILE PROPOSEE.

Classe No. 1.

Appointement du Gouverneur,	£4500	0	0	
Secrétaire Civil,	500	0	0	
Contingens,	300	0	0	
				£5300 0 0

Classe No. 2.

Juge en Chef,	£1500	0	0	
<i>Dito Montréal,</i>	1200	0	0	
Six Juges Puisnés, £900 chaque,	5400	0	0	
Juge résident des <i>Trois-Rivières</i> ,	900	0	0	
Deux Juges Provinciaux,	1000	0	0	
Juge de la Cour de Vice-Amirauté,	200	0	0	
Procureur-Général,	300	0	0	
Solliciteur-Général,	200	0	0	
Allowance aux Juges pour les Tournées,	275	0	0	
Contingens,	475	0	0	
				11450 0 0

Classe No. 3.

Pensions	£1000	0	0	
Porté ci-contre,	£1000	0	0	£16750 0 0

Brought over,	£1000 0 0	£16750 0 0
Miscellaneous,	1750 0 0	
		2750 0 0

Total, Three Classes, Sterling, £19500 0 0

Statement of the average net produce of Revenues under the following heads, founded on the Receipts of the two last years, after deducting the proportion for *Upper Canada* :

Customs, under Imperial Act fourteenth, <i>George</i> the Third Chapter eighty eight,	£31742 0 0
Licences under ditto,	2200 0 0
Ditto under Provincial Act forty first, <i>George</i> the Third,	62 0 0
Customs under ditto,	3735 0 0
Fines and Forfeitures,	386 0 0
Total, Currency,	£38125 0 0

Quebec, 23d February, 1831.

JOS. CARY,  
Insp. Genl. Pub. Provl. Accts.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Commissary  
General  
Routh's return  
to Quebec.

With reference to the answer of the Governor in Chief, to the Address of the House of Assembly of the fifth instant, regarding the Currency, His Excellency now informs the House of Assembly, that Mr. Commissary General *Routh* is returned to *Quebec*.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 23rd February, 1831.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Sherbrooke  
Gaol.

The Governor in Chief lays before the House of Assembly, a Copy of a Letter from one of the Commissioners for the erection of a Gaol in the District of *Saint Francis*, under the Provincial Act fourth, *George* the Fourth, Chapter three, stating that they have rendered themselves personally responsible with the *Montreal* Bank for the sum of One thousand five hundred and eighty pounds, with interest thereon for five years, which sum they obtained to enable them to complete the undertaking.

His Excellency also transmits the Report of the Auditor General of Accounts, (concurrent in by the Executive Council,) on the Account rendered by those Commissioners, of the Expense incurred by them in erecting the Gaol in question.

His Excellency recommends to the House the adoption of some efficient measure for the relief of the Commissioners from their embarrassment.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 23rd February, 1831.

(Copy.)

Ascot, 17th February, 1831.

Sir,

I am requested by the Commissioners appointed for the erection of a Gaol at *Sherbrooke*, to beg that you will be pleased to move His Lordship the Governor in Chief, to renew the application to the Legislature for relief from the engagement under which the Commissioners are bound to the Bank of *Montreal*, for advances to the amount of One thousand five hundred and eighty pounds, and interest for five years thereon, being

Montant d'autre part,	£1000 0 0	£16750 0 0
Diverses Dépenses,	1750 0 0	
		2750 0 0

Total des trois Classes.....Sterling, £19500 0 0

Tableau du Produit net, d'après un terme moyen, des Revenus sous les Chefs suivans, basés sur les Recettes des deux dernières années, déduction faite de la proportion pour le *Haut-Canada* :

Droits des Douanes sous l'autorité du Statut Impérial, quatorzième <i>George</i> Trois, chapitre quatre-vingt-huit,	£31742 0 0
Licences sous ditto,	2200 0 0
Ditto sous l'Acte Provincial, quarante-unième <i>George</i> Trois,	62 0 0
Droits de Douanes sous ditto,	3735 0 0
Amendes et Confiscations,	386 0 0
Total, Courant,	£38125 0 0

Québec, 23 Février 1831.

JOS. CARY,  
Inspecteur-Général des Comptes Pub. Prov.

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHIEF,

Conformément à la Réponse du Gouverneur en Chef à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du cinq courant, concernant le numéraire, Son Excellence informe maintenant la Chambre d'Assemblée que M. le Commissaire-Général *Routh* est de retour à *Québec*.

Retour à Québec du Commissaire-Général Routh.

A.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 23 Février 1831.

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHIEF.

Le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée, une copie d'une Lettre d'un des Commissaires pour l'érection d'une Prison dans le District de *Saint François*, sous l'autorité de l'Acte quatrième *George* Quatre, chapitre trois, exposant qu'ils se sont rendus personnellement responsables envers la Banque de *Montreal*, pour la somme de Mille cinq cent quatre-vingt Livres avec intérêt sur icelle pour cinq ans, laquelle somme ils ont obtenue pour se mettre en état d'achever l'entreprise.

Prison de Sherbrooke.

Son Excellence transmet aussi le Rapport de l'Auditeur-Général des Comptes (approuvé par le Conseil Exécutif) sur le Compte rendu par ces Commissaires de la Dépense par eux encourues pour la construction de la Prison en question.

Son Excellence recommande à la Chambre d'adopter quelque mesure efficace pour retirer les Commissaires de leur embarras.

A.

Château *Saint Louis*,  
Quebec, 23 Février 1831.

(Copie.)

Ascot, 17 Février 1831.

Monsieur,

Les Commissaires nommés pour ériger une Prison à *Sherbrooke*, m'ont chargé de vous prier de vouloir bien agir auprès du Gouverneur pour lui faire renouveler l'application à la Législature à l'effet de les retirer de l'engagement qu'ont pris les Commissaires envers la Banque de *Montreal*, pour des avances au montant de Mille cinq cent quatre-vingt Livres, et l'intérêt pour cinq ans sur cette somme, étant le montant que cette institution

being the sum which that Institution advanced on the Commissioners' personal responsibility, in consequence of the impossibility of effecting a Loan to that amount on the security of the Fund destined to its repayment.

I have the honor to be,  
&c. &c. &c.

(Signed,) WILLIAM B. FELTON.

Lieut. Col. Glegg.  
&c. &c. &c.

True Copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

(Copy.)

Auditor General's Office,  
Quebec, 22nd October, 1830.

Report of the Auditor General of Public Accounts to a Committee of the whole of the Honorable the Executive Council.

May it please Your Honors,

The Honorable *W. B. Felton*, *Charles Whitcher* and *Moses Nichols*, Esquires, Commissioners appointed to superintend the building of a Gaol at *Sherbrooke*, in the year one thousand eight hundred and twenty four, render an Account of their disbursements.

The Amount paid for building and completing the Gaol as supported by Vouchers, is

£2660 17 10½

The Disbursements on account of the Temporary Gaol, also supported by Vouchers, are

89 11 8

Together, Currency, £2,750 9 6½

For this sum the undersigned would recommend a Warrant to issue, were there any monies appropriated towards paying this Expense, but as the Funds intended for that purpose are not even adequate to pay the interest on the amount borrowed by the Commissioners upon their own private security, the undersigned submits that the most advisable course will be for the Commissioners to apply by Petition to the Legislature at its next Session, praying for the enactment of a Law to indemnify them, and to authorize the payment of the monies borrowed, with the interest which may be due thereon.

The Commissioners have also paid to the Banks of *Quebec* and *Montreal*, Discounts to the amount of £29 13s. Currency.

And they have borrowed from *Mrs. Painter*, of *Quebec*, upon the personal security of *Mr. Felton*, £1200 0 0

And from the *Montreal* Bank, upon their joint security,

1580 2 6½

In all, Currency, £2780 2 6½

It also appears from a Remark of the Inspector General, that a sum of Three hundred and fifty pounds Currency, advanced to *Mr. Felton*, by Letters of Credit, in the years one thousand eight hundred and twenty, and one thousand eight hundred and twenty two, remains unaccounted for.

(Signed,) T. A. YOUNG,  
Auditor General.

True copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary.  
Ordered,

institution a avancé sur la responsabilité personnelle des Commissaires, en conséquence de l'impossibilité de faire un emprunt pour cette somme, sur la garantie des fonds destinés à son remboursement.

J'ai l'honneur d'être,  
etc., etc., etc.

(Signé,) WILLIAM B. FELTON.

Lieut.-Col. Glegg,  
etc., etc., etc.

Pour copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

(Copie.)

Bureau de l'Auditeur-Général,  
Quebec, 22 Octobre 1830.

Rapport de l'Auditeur-Général des Comptes Publics Provinciaux, à un Comité de tout l'Honorable Conseil Exécutif.

Qu'il plaise à vos Honneurs,

L'Honorable *W. B. Felton*, *Charles Whitcher* et *Moses Nichols*, écuyers, Commissaires nommés pour surveiller la construction d'une Prison à *Sherbrooke*, dans l'année mil huit cent vingt-quatre, rendent un Compte de leurs déboursés.

Le montant payé pour bâtir et achever la Prison tel qu'appuyé de pièces justificatives est

£2660 17 10½

Les déboursés pour la Prison temporaire, aussi appuyés de pièces justificatives, sont

89 11 8

En tout, Courant, £2750 9 6½

Le soussigné recommanderait l'émission d'un *Warrant* pour cette somme, s'il y avait de l'argent affecté pour payer cette dépense, mais comme les fonds destinés à cette fin ne sont pas même suffisants pour payer l'intérêt sur la somme empruntée par les Commissaires, sur leur propre responsabilité, le soussigné soumet que la marche la plus expédiente pour les Commissaires serait de s'adresser par Pétition à la Législature, à sa prochaine Session, demandant la passation d'un Acte d'indemnité, qui autoriserait le paiement de la somme empruntée, avec l'intérêt qui peut être dû sur icelui.

Les Commissaires ont aussi payé à la Banque de *Québec* et à celle de *Montréal*, pour escompte, la somme de £29 13s. courant.

Et ils ont emprunté de *Madame Painter*, de *Québec*, sur la garantie personnelle de *M. Felton*,

£1200 0 0

Et de la Banque de *Montréal*, sur leur garantie solidaire,

1580 2 6½

En tout, Courant, £2780 2 6½

Il appert aussi, d'après une remarque de l'Inspecteur-Général, qu'il n'a pas encore été rendu compte de la somme de trois cent cinquante Livres courant, avancée à *M. Felton* par Lettres de Crédit, dans les années mil huit cent vingt et mil huit cent vingt-deux.

(Signé,) T. A. YOUNG,  
Auditeur-Général.

Pour Copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.  
Ordonné,



Message relating to Financial Question to be printed.

*Ordered*, That two hundred copies of the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to the Financial Affairs of this Province, be printed for the use of the Members of this House.

Message relating to County Court Houses and Gaols committed.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received yesterday, relating to the establishment of County Court Houses and Gaols, be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Address for Statements relating to the Revenue.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the Collector of His Majesty's Customs at the Port of *Quebec*, to lay before this House, Statements of the annual importation, in gallons, of Rum or other Spirits of the manufacture of *Great Britain* or *Ireland*,—Rum or other Spirits imported from the Sugar Colonies in the *West Indies*,—Rum or other Spirits from any other of His Majesty's Colonies in *America*,—Foreign Brandy or other Spirits of Foreign manufacture from *Great Britain* or *Ireland*,—Rum or other Spirits of the produce or manufacture of any of the Colonies or Plantations of *America*, not in the possession or under the dominion of His Majesty,—Molasses and Syrups imported or brought into the Province in Ships or Vessels belonging to His Majesty's subjects in *Great Britain* or *Ireland*,—Molasses and Syrups imported or brought into the Province in any other Ships or Vessels in which the same may be legally imported; and of the annual amount of Duties collected under authority of the Act of Parliament fourteenth *George* Third, chapter eighty eight, from the year one thousand eight hundred and eighteen to the year one thousand eight hundred and twenty one, both inclusive, from the year one thousand eight hundred and twenty three to the year one thousand eight hundred and twenty six, both inclusive, and from the year one thousand eight hundred and twenty seven to year one thousand eight hundred and thirty, both inclusive; also a Statement of the period from which the said Duties were levied and collected at the rate of four shillings and four pence sterling the Spanish Dollar, and the amount of Duties collected since that period, the whole of the Duties to be stated in sterling money of *Great Britain*.

*Ordered*, That Mr. *Young*, Mr. *Lagueux*, Mr. *Louis Bourdages* and Mr. *Neilson* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Report on the Navigation of the River *Richelieu* and Steam Dredging Vessel.

Mr. *De St. Ours*, from the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act sixth *George* Fourth, chapter thirty three, for the improvement of the navigation of the River *Richelieu*, and, also, the Correspondence relating to the Steam Dredging Vessel, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee after having heard Mr. *Kuper*, and examined the Estimate made by Mr. *Fleming*, and after having maturely deliberated thereon, are of opinion, That in addition to the sum of Three thousand six hundred and fifty pounds already appropriated by the Legislature for the improvement of the navigation of the River *Richelieu*, it would be expedient to appropriate a further sum of four thousand pounds, for the purpose of enabling the Commissioners to improve the navigation of the said River *Richelieu* in a manner at once permanent and advantageous to the country.

With regard to the second reference on the subject of the Steam Dredging Vessel, Your Committee

*Ordonné*, Que deux cens Copies du Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, relatif à l'arrangement des Affaires financières de cette Province, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Message relatif à la Question financière à être imprimé.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu hier, relativement à l'établissement de Cours et de Prisons de Comté, soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Message relatif aux Cours et aux Prisons de Comté référé.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner au Collecteur de la Douane de Sa Majesté au Port de *Québec*, de mettre devant cette Chambre des Etats de l'Importation annuelle, en gallons, de Rum ou autres Esprits de la manufacture de la *Grande-Bretagne* ou d'*Irlande*, de Rum ou autres Esprits importés des Colonies à Sucre des *Iles*, de Rum ou autres Esprits de quelque autre Colonie de Sa Majesté que ce soit en *Amérique*, d'Eau-de-vie étrangère, ou autres Esprits de manufacture étrangère, importés de la *Grande-Bretagne* ou d'*Irlande*, de Rum ou autres Esprits du produit ou de la manufacture de quelque Colonie ou Plantation que ce soit, en *Amérique*, qui n'est pas en la possession ou sous la domination de Sa Majesté, de Melasse et Sirops importés ou apportés en cette Province dans les Navires ou Vaisseaux appartenant à des sujets de Sa Majesté dans la *Grande-Bretagne* ou d'*Irlande*, de Melasse et Sirops importés ou apportés en cette Province dans quelque autre Navire ou Vaisseau que ce soit dans lequel ils peuvent légalement être importés; et du montant annuel des Droits perçus en vertu de l'Acte de la quatorzième *George* Trois, chapitre quatre-vingt-huit, depuis l'année mil huit cent dix-huit, inclusivement, jusqu'à l'année mil huit cent vingt-un, aussi inclusivement, depuis l'année mil huit cent vingt-trois, inclusivement, jusqu'à l'année mil huit cent vingt-six, aussi inclusivement, et depuis l'année mil huit cent vingt-sept, inclusivement, jusqu'à l'année mil huit cent trente, aussi inclusivement; aussi un Etat du temps depuis lequel les dits Droits ont été levés et perçus, sur le pied de quatre schellings et quatre deniers sterling la Piastre d'*Espagne*, et le montant des Droits perçus depuis ce temps, tous les Droits à être spécifiés en argent sterling de la *Grande-Bretagne*.

Adresse pour Etats relativement au Revenu.

*Ordonné*, Que M. *Young*, M. *Lagueux*, M. *Louis Bourdages* et M. *Neilson* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

M. *De St. Ours*, du Comité spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte sixième *George* Quatre, chapitre trente-trois, pour l'amélioration de la Navigation de la Rivière *Richelieu*, et aussi la correspondance au sujet d'un Cure-Môle à vapeur, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la navigation de la Rivière *Richelieu*, et Cure-Môle à vapeur.

Votre Comité, après avoir entendu M. *Kuper*, et examiné l'Estimation faite par M. *Fleming*, et après mûre délibération sur icelle, est d'opinion, qu'outre la somme de trois mille six cent-cinquante Livres, déjà appropriée par la Législature, pour améliorer la navigation de la Rivière *Richelieu*, il serait à propos d'approprier encore une somme ultérieure de quatre mille Livres, afin de mettre les Commissaires à même d'améliorer la navigation de la dite Rivière *Richelieu*, d'une manière permanente et avantageuse au Pays.

Sur la seconde référence relativement au Cure-Môle à vapeur, votre Comité, après avoir pris communication

tee after having perused the Correspondence between His Excellency and the Commissioners appointed to purchase the said Machinery, are of opinion, that it is necessary to appropriate an additional sum for the purpose of procuring a Steam Dredging Vessel on the improved principle on which they are now constructed in *Scotland*. Your Committee therefore recommend a further appropriation of One thousand five hundred pounds for that purpose.

committed. *Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

City of Quebec Incorporation Bill reported; *Mr. Antoine Charles Taschereau*, from the Committee of the whole House on the Bill to incorporate the City of *Quebec*, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed. *Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Montreal City Bank Bill deferred. The Order of the Day for the second reading of the Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The *Montreal City Bank*," being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till Friday next.

Stanstead County Bank Bill deferred. The Order of the Day for the second reading of the Bill for the Incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The President, Directors and Company of the Bank of *Stanstead County*," being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till Friday next.

Insolvent Debtors Bill read the second time; A Bill for the protection of Insolvent Debtors willing to surrender and assign their property and Estate in satisfaction of their debts, was, according to order, read a second time.

referred. *Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Solicitor General, Mr. *Wurtele*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Panet* and Mr. *Leslie* do compose the said Committee.

Quebec Bank Charter Bill read the second time; A Bill to continue for a limited time, a certain Act passed in the first year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The *Quebec Bank*," was, according to order, read a second time.

referred. *Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Young*, Mr. *Wurtele*, Mr. *Lagueux*, Mr. *Neilson* and Mr. *Raymond* do compose the said Committee.

Committee on Act 48th Geo. III. cap. 19 relating to the Inland Navigation. The Order of the Day for the House in Committee to consider the expediency of repealing the Act of the forty eighth *George Third*, chapter nineteen, intituled, "An Act to provide a permanent Fund for the improvement of the Inland Navigation of the River *Saint Lawrence*," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr.

munication de la Correspondance entre Son Excellence et les Commissaires chargés de faire l'achat de la dite Machine, est d'opinion, qu'il serait nécessaire d'approprier une somme additionnelle, afin de pouvoir obtenir un Cure-Môle à vapeur sur les principes améliorés d'après lesquels on les fait à présent en *Ecosse*. En conséquence, votre Comité recommande une appropriation ultérieure de mille cinq cents Livres pour cet objet.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

M. *Antoine Charles Taschereau*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer la Cité de *Québec*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité de *Montréal*," ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "Président, Directeurs et Compagnie de la *Banque du Comté de Stanstead*," ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Vendredi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour le soulagement des Débiteurs insolubles, qui consentent de remettre et céder leurs biens et effets pour satisfaire leurs Dettes, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. le Solliciteur-Général, M. *Wurtele*, M. *Cuvillier*, M. *Panet* et M. *Leslie* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender et continuer, pour un tems limité, un certain Acte passé dans la première année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "Banque de *Québec*," a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Young*, M. *Wurtele*, M. *Lagueux*, M. *Neilson* et M. *Raymond* composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'abroger l'Acte de la Quarante-huitième *George Troisième*, Chapitre dix-neuf, intitulé, "Acte pour pourvoir à un Fonds permanent pour l'amélioration de la navigation intérieure du Fleuve *Saint Laurent*," ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M,

référé.

Rapport du Bill de l'Incorporation de la Cité de Québec;

le dit Bill grossoyé.

Bill de la Banque de la Cité de Montréal remis.

Bill de la Banque du Comté de Stanstead remis.

Bill pour le secours des Débiteurs insolubles lu une seconde fois;

référé.

Bill de la Charte de la Banque de Québec, lu une seconde fois;

référé.

Comité sur l'Acte 48e. Geo. III. cap. 19, relatif à la navigation intérieure.

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Friday next.

Committee on  
Wolves.

The Order of the Day for the House in Committee to consider the expediency of granting a premium for each Wolf killed in this Province, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *De St. Ours* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *De St. Ours* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Friday next.

Then, on Motion of Mr. *Archambeault*, seconded by Mr. *Beaudet*,

The House adjourned till Friday next.

Friday, 25th February, 1831.

Answer to an  
Address.

**M**R. *Dumoulin*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of Monday last to His Excellency the Governor in Chief, representing that there is on the North Shore of the River *Saint Lawrence*, and in the vicinity of the Town of *Three Rivers*, an extensive Tract of Land which might be brought into a state of cultivation if it were granted to actual Settlers ; and that the cultivation of the said tract would tend powerfully to advance the prosperity of the Town of *Three Rivers* : That it appears that one of the greatest obstacles to the granting and settlement of the said Tract of Land, is the great extent of country included in the Lease of the Forges of *Saint Maurice*, within the limits of which the tract in question is comprised ; and praying His Excellency will be pleased to take the subject into consideration, and adopt such means as may be expedient for the granting and settlement of at least three or four Ranges of Lots within the Tract of Land which at present forms part of that leased with the Forges of *Saint Maurice*, and more particularly that precautions may be taken that the renewal of the Lease of the said Forges shall not in any manner be an obstacle to the granting of Lands within the said Tract, had been presented to His Excellency ; and that His Excellency had been pleased to say, that he will send an answer by Message.

Answer to an  
Address.

Mr. *Young*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Wednesday last to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the Collector of His Majesty's Customs at the Port of *Quebec*, to lay before this House, Statements of the annual importations of articles liable to Duty under the Act of Parliament fourteenth *George Third*, chapter eighty eight, and of the annual amount of Duties collected from the year One thousand eight hundred and eighteen to the year One thousand eight hundred and twenty one, both inclusive, and from the year one thousand

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'accorder une Prime sur chaque Loup tué en cette Province, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *De St. Ours* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *De St. Ours* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. *Archambeault*, secondé par M. *Beaudet*,

La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

Comité sur les  
Loups.

Vendredi, 25 Février 1831.

**M**. *Dumoulin*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Lundi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, représentant qu'il se trouve au Nord du Fleuve *Saint Laurent*, près de la Ville des *Trois-Rivières*, une grande étendue de terrain qui est susceptible d'être défriché, si elle était concédée aux Cultivateurs, et que la culture de cette étendue de terrain contribuerait puissamment à la prospérité de la Ville des *Trois-Rivières* ; qu'il paraît que l'un des plus grands obstacles à la concession et à l'établissement de cette étendue de terrain, est la grande étendue de celui qui fait partie du Bail des Forges *Saint Maurice*, qui comprend celle dont il est question ; et priant Son Excellence de vouloir bien prendre ce sujet en considération, et adopter les moyens nécessaires pour qu'au moins trois ou quatre Rangs de Concessions sur les Terres faisant actuellement partie du terrain donné à Bail avec les Forges *Saint Maurice*, puissent être concédés, défrichés et établis, et notamment qu'il soit pris des précautions à ce sujet pour que le renouvellement du Bail des Forges *Saint Maurice* ne nuise en aucune manière à la concession des Terres en cet endroit, avait été présentée à Son Excellence ; et que Son Excellence avait bien voulu dire, qu'elle enverra une Réponse par Message.

Réponse à une  
Adresse.

M. *Young*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Mercredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner au Collecteur de la Douane de Sa Majesté au Port de *Quebec*, de mettre devant cette Chambre des Etats de l'Importation annuelle des objets sujets au Droit en vertu de l'Acte du Parlement, Quatorzième *George Troisième*, Chapitre quatre-vingt-huit, et du montant annuel des Droits perçus sur iceux depuis l'année mil huit cent dix-huit, inclusivement, jusqu'à l'année mil huit cent vingt-et-un, aussi inclusivement, et depuis l'année mil huit cent vingt-trois,

Réponse à une  
Adresse.

thousand eight hundred and twenty three to the year one thousand eight hundred and thirty, both inclusive, and stating the period from which the said Duties were levied and collected at the rate of four shillings and four pence sterling the Spanish Dollar, and also the amount of Duties collected since that period, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to say that he will send an answer by Message.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Wednesday, 23d February, 1831.

*Ordered*, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House that the Legislative Council do give leave to the Honorable Messieurs *Grant* and *Hatt*, to attend the Special Committee of the House of Assembly, to whom is referred the Petition of divers Merchants, and others, of the City of *Montreal*, respecting a Rail Road, on Thursday next, at ten o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference, if they think fit.

And also,

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Friday, 25th February, 1831.

*Ordered* That one of the Masters in Chancery, do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. *Hatt*, to appear before the Special Committee of the House of Assembly to whom has been referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the *Chambly* Canal, and other references to the said Committee, on Saturday next, at ten o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said references, if he thinks fit.

And then he withdrew.

A Petition of the Inhabitants of the Indian Reservation commonly called *Dundee*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *De Witt*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners are chiefly natural born British Subjects and Emigrants from *Scotland* and *Ireland*, and that they have settled in this section of the Province under Titles from the *Saint Régis* Indians, similar in their tenure to the Seigniorial Title, and under the auspices of Government: That the Petitioners lament that they are constrained to state to the House that, although occupying a part of His Majesty's Colony in *British America*, undisputedly apportioned to *Lower-Canada*, yet they are not recognized by the Laws of that Province, as forming either a Parish, Township or Seignior, and are thereby excluded from almost every privilege to which an acknowledged Citizen has a just claim; but that of which the Petitioners more particularly complain is the almost total exclusion from a free exercise of the Elective franchise, (one of the dearest privileges,) in consequence of the distance which separates them from the place of holding Elections for the County of *Beauharnois*, being at least fifty five miles. Wherefore the Petitioners pray the House to take into its wise consideration their peculiar situation, and in conjunction with the other Branches of the Legislature, pass a Law that will place the Petitioners on a footing with His Majesty's other subjects of this Province; And the Petitioners further humbly suggest that the whole Indian Reservation of *Saint Régis*, may be formed into either a Township or Seignior to be called *Dundee*.

vingt-trois, inclusivement, jusqu'à l'année mil huit cent trente, aussi inclusivement, et énonçant le tems depuis lequel les dits Droits ont été levés et perçus sur le pied de quatre schellings et quatre deniers sterling la Piastre d'*Espagne*, et aussi le montant des Droits perçus depuis ce tems, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu dire, qu'elle enverra une Réponse par Message.

Message du Conseil Législatif par l'Honorable M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie:

CONSEIL LÉGISLATIF,  
Mercredi, 23 Février 1831.

*Ordonné*, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif permet aux Honorables Messieurs *Grant* et *Hatt*, d'aller, s'ils le jugent à propos, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référée la Pétition de divers Marchands, et autres, de la Cité de *Montréal*, relativement à un Chemin à Lisse, Jeudi prochain, à dix heures du matin, pour être examinés sur le sujet de la dite référence.

Et aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF,  
Vendredi, 25 Février 1831.

*Ordonné*, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif permet à l'Honorable M. *Hatt*, d'aller, s'il le juge à propos, Samedi prochain, à dix heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement au Canal de *Chambly*, et autres références au dit Comité, pour être examiné sur le sujet des dites références.

Et ensuite il s'est retiré.

Une Pétition des Habitans de la Réserve Indienne, communément appelée *Dundee*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *De Witt*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires sont pour la plupart sujets Anglais de naissance, et des Emigrés d'*Ecosse* et d'*Irlande*, et qu'ils se sont établis dans cette section de la Province, sous des titres des Indiens de *Saint Régis*, semblables en teneur aux titres seigneuriaux; et sous les auspices du Gouvernement: Que les Pétitionnaires regrettent de se trouver forcés d'exposer à la Chambre, que, bien qu'ils occupent une partie de la Colonie de Sa Majesté dans l'*Amérique* Britannique, appartenant incontestablement au *Bas-Canada*, ils ne sont pas, malgré cela, reconnus par les Lois de cette Province, comme formant soit une Paroisse, soit un Township, soit une Seigneurie, et ils sont par là privés de la jouissance de de presque tous les privilèges, auxquels a droit justement un Citoyen reconnu comme tel; mais ce dont les Pétitionnaires se plaignent le plus particulièrement, c'est leur exclusion presque entière du libre exercice de leur franchise électorale, (ce qui est un de leur privilèges les plus chers,) à cause de la distance qui les sépare du Chef-lieu d'Élection pour le Comté de *Beauharnois*, laquelle est au moins de cinquante-cinq milles. A ces causes, les Pétitionnaires supplient la Chambre de prendre en sa sage considération leur situation particulière, et de passer, de concert avec les autres Branches de la Législature, une Loi qui place les Pétitionnaires sur le même pied que tous les autres sujets de Sa Majesté en cette Province: Et en outre les Pétitionnaires suggèrent humblement que toute la Réserve Indienne de *Saint Régis* soit formée en un Township ou en une Seigneurie sous le nom de *Dundee*.

Message from the Council.

Leave to the Honble. C. W. Grant and S. Hatt to attend the House.

Leave to the Honble. S. Hatt to attend the House.

Petition from Inhabitants of Dundee to be placed on the same footing as other Subjects His Majesty;

Message du Conseil.

Permission aux Honbles. C. W. Grant et S. Hatt de venir devant la Chambre.

Permission à l'Honble. S. Hatt de venir devant la Chambre.

Pétition des Habitans de Dundee, pour être mis sur le même pied que les autres sujets de Sa Majesté;

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. De Witt, Mr. Archambeault, Mr. Louis Bourdages, Mr. Cuvillier and Mr. Raymond do compose the said Committee.

Petition against the Road Laws and Grand Voyers;

A Petition of the Inhabitants of *Grondines, Deschambault*, and other Parishes in the County of *Portneuf*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Huot*, and the same was received and read; complaining of the insufficiency of the Road Laws as respects the Office of Grand Voyer, and of various abuses connected therewith, and praying for elective Officers in each Parish to regulate the Roads.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and other Inhabitants of the County of *Missiskoui*.

The Petition from St. Antoine River du Loup referred.

*Ordered*, That the Petition of divers Inhabitants and Proprietors of the Parish of *Saint Antoine, Rivière du Loup*, presented to this House on the second instant, be referred to the said Committee.

Bonaventure Election.—Petition of Electors;

A Petition of divers Electors of the County of *Bonaventure*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Lee*, and the same was received and read; setting forth: That *Henry O'Hara*, Esquire, Returning Officer at the last Election for the County of *Bonaventure*, declared at *New Richmond*, that *Edouard Thibaudeau* and *John Gosset*, Esquires, two Candidates at the said Election, to be duly elected as Members for the said County of *Bonaventure*: That *John Robinson Hamilton*, Esquire, one of the Candidates, retired from the Poll by protest, on the principle that no Votes were given in favor of *John Gosset*, Esquire, within the space of one hour, notwithstanding many votes were given and received during the said hour in favor of *Edouard Thibaudeau* and *John Robinson Hamilton*, Esquires, the two other Candidates: That *John Robinson Hamilton*, Esquire, then having the majority, retired as aforesaid, relying on the Act of the fifth *George* the Fourth, Chapter thirty-three, Section twelve, which, in the humble opinion of the Petitioners, militates much against the interpretation given to it by *John Robinson Hamilton*, Esquire; and the Petitioners even feel confident that it was never the intention of the Parliament of *Lower Canada* to give a similar interpretation to the said Act: That though the Petitioners are persuaded that *Henry O'Hara*, Esquire, Returning Officer at the said Election for the County of *Bonaventure*, acted without partiality, and to the best of his opinion, yet they desire humbly to represent to the House, that the free Electors of the said County would have decided the said Election by a majority in favor of *Edouard Thibaudeau* and *John Gosset*, Esquires, the only Representatives of their choice, if they had not depended on the opening of a second Poll at *Hopetown*: That though there are a variety of extraordinary circumstances which the Petitioners cannot undertake to explain, it is not less true that the desire of the said County was not consulted, otherwise *John Robinson Hamilton*, Esquire, would not even have hoped to gain a majority at the said Election: That the Petitioners humbly submit their Petition to the House, convinced that in the wisdom thereof, the singular situation of the said County will be taken into consideration.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Privileges and Elections.

*Ordered*,

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. De Witt, M. Archambeault, M. Louis Bourdages, M. Cuvillier et M. Raymond composent le dit Comité.

référé.

Une Pétition des Habitans des *Grondines, Deschambault*, et autres Paroisses, dans le Comté de *Portneuf*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Huot*, laquelle a été reçue et lue; se plaignant de l'insuffisance des Lois des Chemins, par rapport à l'Office du Grand Voyer, et de divers abus qui y sont liés, et demandant des Officiers électifs dans chaque Paroisse, pour régler les Chemins.

Pétition contre les Lois des Chemins et les Grands Voyers;

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition des Magistrats, Officiers de Milice, et autres Habitans du Comté de *Missiskoui*.

référé.

*Ordonné*, Que la Pétition de divers Habitans et Propriétaires de la Paroisse de *Saint-Antoine, Rivière du Loup*, présentée à cette Chambre le deuxième du courant, soit référée au dit Comité.

La Pétition de St. Antoine Rivière du Loup, référée.

Une Pétition de divers Electeurs du Comté de *Bonaventure*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Lee*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que *Henry O'Hara*, Ecuyer, Officier Rapporteur à la dernière Election du Comté de *Bonaventure*, aurait proclamé à *New Richmond*, *Edouard Thibodeau* et *John Gosset*, Ecuyers, deux des Candidats à la dite Election, dûment élus comme Membres du dit Comté de *Bonaventure*: Que *John Robinson Hamilton*, Ecuyer, l'un des Candidats se serait retiré du Poll sous Protêt, sur le principe qu'il n'aurait été donné aucun vote pendant une heure, en faveur de *John Gosset*, Ecuyer, tandis que plusieurs votes auraient été donnés et reçus durant la dite heure en faveur de *Edouard Thibaudeau* et *John Robinson Hamilton*, Ecuyers, les deux autres Candidats: Que *John Robinson Hamilton*, Ecuyer, alors en majorité, se serait retiré comme dit est, se fondant sur l'Acte de la cinquième *George* Quatre, Chapitre trente-trois, Section douze, qui dans l'humble opinion des Pétitionnaires milite fortement contre l'interprétation de *John Robinson Hamilton*, Ecuyers; et les Pétitionnaires osent même assurer, que ce n'a jamais été l'intention du Parlement du *Bas-Canada*, de donner à cette loi une semblable interprétation; Que les Pétitionnaires, quoique persuadés que *Henry O'Hara*, Ecuyer, du Comté de *Bonaventure*, ait agi sans partialité et au meilleur de sa capacité, ne peuvent s'empêcher d'exposer humblement à la Chambre, que les libres Electeurs du Comté de *Bonaventure* auraient pu décider de la présente contestation par une majorité en faveur d'*Edouard Thibaudeau* et de *John Gosset*, Ecuyers, les seuls Représentans de leur choix, s'ils ne se fussent pas fiés à l'ouverture du second Poll à *Hopetown*: Que par un concours de circonstances extraordinaires que les Pétitionnaires ne sauraient se flatter d'expliquer, il n'en est pas moins vrai de dire que le vœu du Comté de *Bonaventure* n'a pas été consulté, car s'il l'eût été, *John Robinson Hamilton*, Ecuyer, n'aurait pu se flatter d'obtenir une majorité à la dite Election: Que les Pétitionnaires soumettent leur humble Pétition à la considération de la Chambre, convaincus que dans sa sagesse, elle considérera la situation singulière du Comté de *Bonaventure* dans la présente Election.

Election de Bonaventure.—Pétition des Electeurs;

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent de Privilèges et d'Elections.

référé.

*Ordonné*,

Leave of absence.

**Ordered,** That Mr. Taylor have leave to absent himself from this House, on urgent business; the said leave to commence on the seventh day of March next, and to continue until the close of the enquiry relating to the contested Election for the County of *Missiskoui*.

**Ordonné,** Que M. Taylor ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pour des affaires urgentes; la dite permission à commencer le septième jour de Mars prochain, et à continuer jusqu'à la clôture de l'Enquête relativement à la contestation de l'Election pour le Comté de *Missiskoui*.

Congé d'absence.

Report on Ordinance relating to Physic and Surgery.

Mr. Labrie, from the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, "That it is expedient to amend the Ordinance of the twenty eighth *George* the Third, Chapter eight, intituled, "An Act or Ordinance to prevent persons practising Physic and Surgery within the Province of *Quebec*, or Midwifery in the Towns of *Quebec* and *Montreal*, without Licence," presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

M. Labrie, du Comité spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, "Qu'il est expédient d'amender l'Ordonnance de la vingt-huitième *George* Trois, Chapitre huit, intitulé, "Acte ou Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la Province de *Québec*, et la Profession d'Accoucheur dans les Villes de *Québec* et de *Montréal*, sans une permission," a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur l'Ordonnance relative à la médecine et chirurgie.

Your Committee having heard several Physicians and Surgeons of the City of *Quebec*, and having taken their opinion on the means to secure to the Medical Profession the advantages which that body claim as well for themselves as for the public in general, have come to the unanimous opinion, that it is necessary to repeal the Ordinance of the twenty eighth *George* the Third, chapter eight, intituled, "An Act or Ordinance to prevent persons practising Physic and Surgery within the Province of *Quebec*, or Midwifery in the Towns of *Quebec* and *Montreal*, without Licence;" and to substitute new provisions thereto, which your Committee have done in the Bill which they have the honor to report.

Votre Comité, ayant entendu plusieurs Médecins et Chirurgiens de la Cité de *Québec*, et ayant recueilli leur opinion sur les moyens d'accorder à la Profession Médicale les avantages qu'elle reclame, tant pour ses Membres que pour le Public en général, a été d'avis unanime, qu'il est nécessaire d'abroger l'Ordonnance de la vingt-huitième *George* Trois, Chapitre huit, intitulé "Acte ou Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la Province de *Québec*, et la Profession d'Accoucheur dans les Villes de *Québec* et de *Montréal*, sans une permission," et d'y substituer de nouvelles dispositions, ce qu'il a fait dans le Bill dont il a l'honneur de faire rapport.

Physic and Surgery Bill read the first time.

**Ordered,** That Mr. Labrie have leave to bring in a Bill to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery.

**Ordonné,** Que M. Labrie ait la permission d'introduire un Bill pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionné, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des réglemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur.

Bill relatif à la médecine et chirurgie, lu pour la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Accounts relating to Temporary Fever Hospital referred.

**Ordered,** That the Accounts of the Commissioners appointed under the Act of the tenth and eleventh *George* the Fourth, chapter eighteen, for the establishment of a Temporary Fever Hospital, from the fifteenth July to the tenth December one thousand eight hundred and thirty, presented to this House on the seventh instant, be referred to the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioner and Treasurer of the Emigrant Hospital at *Quebec*.

**Ordonné,** Que les Comptes des Commissaires nommés en vertu de l'Acte des dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre dix-huit, pour l'établissement d'un Hôpital temporaire pour les cas de Fièvres, depuis le quinzième Juillet au dixième Décembre mil huit cent-trente, présentés à cette Chambre le septième du courant, soient référés au Comité spécial auquel a été référé le Rapport du Commissaire et Trésorier de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*.

Comptes relatifs à l'Hôpital temporaire pour les fièvres, référés.

A Member added to a Committee, and Quorum thereof fixed.

**Ordered,** That Mr. Labrie be added to the said Committee; and that three Members thereof do form a Quorum.

**Ordonné,** Que M. Labrie soit ajouté au dit Comité; et que trois Membres d'icelui forment un Quorum.

Un membre ajouté à un Comité, et le Quorum d'icelui fixé.

Power to a Committee to report from time to time.

**Ordered,** That the said Committee have power to report from time to time.

**Ordonné,** Que le dit Comité ait pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Pouvoir à un Comité de faire rapport de temps à autre.

Gaspé Fisheries.

**Resolved,** That this House will, to-morrow, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending an Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, chapter forty two, intituled, "An Act relating to the Fisheries in the County of *Gaspé*."

**Résolu,** Que, demain, cette Chambre se forme en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté *George* Quatre, Chapitre quarante-deux, intitulé, "Acte relatif aux Pêches dans le Comté de *Gaspé*."

Pêches de Gaspé.

East India Company Tea Duty Return Bill passed.

An Engrossed Bill to relieve "The United Company of Merchants of *England* trading to the *East Indies*" from the payment of the Duties on certain Teas exported from this Province to *Halifax* in *Nova Scotia*, was read for the third time.

Un Bill grossoyé pour exempter "La Compagnie des Marchands d'*Angleterre*, faisant Commerce aux *Indes Orientales*," de payer des Droits sur certains Thés exportés de cette Province au Port d'*Halifax*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, a été lu pour la troisième fois.

Bill en faveur de la Compagnie des Indes Orientales, pour une remise du droit sur des Thés, passé.

**Resolved,** That the Bill do pass.

**Ordered,**

**Résolu,** Que le Bill passe.

**Ordonné,**

Ordered, That Mr. Leslie do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

City of Quebec  
Incorporation  
Bill passed.

An Engrossed Bill to Incorporate the City of Quebec, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Lagucux do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Messages from  
His Excellency.

Lieutenant Colonel Glegg, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, three Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:—

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Financial affairs.

The Governor in Chief having in his Message of the twenty third instant, communicated to the House of Assembly the commands of His Majesty, received through the Secretary of State for the Colonial Department, regarding the question of Finance which has for so long a period engaged their attention, thinks it necessary to enumerate in detail the several branches of Revenue which it is deemed expedient to exempt from the operation of the proposed arrangement.

This further communication appears to His Excellency to be the more desirable, as it will remove all grounds for future discussion when the adjustment of the main question shall have taken place, and as it will enable the House of Assembly to enter upon the consideration of this important topick with a full and precise understanding of the views of His Majesty's Government; these views are now exhibited by the Governor in Chief to the House of Assembly in that spirit of frankness, and good faith which characterizes the Instructions he has received, and which cannot fail to improve the confidence of the House of Assembly in the good intentions of His Majesty's Government.

The Revenues to which the Governor in Chief alludes, are the Casual and Territorial Revenues of the Crown, and are classed under the following heads, viz:—

1. Rents Jesuits' Estates,
2. Rent of the King's Posts,
3. Forges of Saint Maurice,
4. Rent of King's Wharf,
5. Droit de Quint,
6. Lods et Ventés,
7. Land Fund,
8. Timber Fund.

If the Funds derived from these sources operated in any degree as a Tax upon the people, or tended either in their nature, or in the mode of their collection, to impede or impair the prosperity of the Province, His Majesty's Government would have hesitated in proposing to retain them at the disposal of the Crown.— They stand, however, upon a perfectly different ground from Taxes, properly so called. They are enjoyed by the Crown by virtue of the Royal Prerogative, and are neither more nor less than the proceeds of Landed property, which legally and constitutionally belongs to the Sovereign on the Throne; and as long as they are applied not to undue purposes of mere patronage, but to objects which are closely connected with the Public interests

Ordonné, Que M. Leslie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour incorporer la Cité de Québec, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Lagucux porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour l'in-  
corporation de  
la Cité de Qué-  
bec, passé.

Le Lieutenant Colonel Glegg, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur, trois Messages de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signé de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHIEF.

Messages de  
Son Excellence.  
Affaires finan-  
cières.

Le Gouverneur en Chef ayant dans Son Message du vingt-troisième courant, communiqué à la Chambre d'Assemblée les ordres de Sa Majesté, reçus par la voie du Secrétaire d'Etat pour le Département Colonial, touchant la Question de Finances qui a occupée pendant si long temps son attention, pense qu'il est nécessaire d'énumérer en détail les diverses branches de Revenu qu'on juge à propos d'exempter de l'opération de l'arrangement proposé.

Cette Communication ultérieure paraît à Son Excellence d'autant plus à désirer qu'elle fera disparaître tout sujet de débats à l'avenir, lorsqu'aura eu lieu l'ajustement de la question principale, et qu'elle mettra la Chambre d'Assemblée en état de procéder à la considération de ce sujet important, avec une connaissance pleine et précise des intentions du Gouvernement de Sa Majesté; et ces intentions le Gouverneur en Chef les expose maintenant à la Chambre d'Assemblée, dans cet esprit de franchise et de bonne foi qui caractérise les Instructions qu'il a reçues, et qui ne peut manquer d'accroître la confiance de la Chambre d'Assemblée dans les bonnes intentions du Gouvernement de Sa Majesté.

Les Revenus auxquels le Gouverneur en Chef fait allusion, sont les Revenus Casuels et Territoriaux de la Couronne, et sont classés sous les Chapitres suivans, savoir:—

1. Revenus des Biens des Jésuites.
2. Loyer des Postes du Roi.
3. Forges de Saint-Maurice.
4. Loyer du Quai du Roi.
5. Droit de Quint.
6. Lods et Ventés.
7. Fonds Territorial.
8. Fond des Bois.

Si les Fonds provenant de ces sources opéraient le moins du monde comme une taxe sur le peuple, ou tendaient, soit par leur nature, soit par le mode de leur perception, à arrêter ou à gêner la prospérité de la Province, le Gouvernement de Sa Majesté aurait hésité à proposer de les retenir à la disposition de la Couronne. Il sont cependant sur un tout autre pied que les taxes proprement dites. La Couronne en jouit en vertu de sa Prerogative Royale, et ils ne sont ni plus ni moins que les Revenus de Biens-Fonds, qui appartiennent légalement et constitutionnellement au Souverain régnant; et tant qu'ils ne seront pas employés à des fins indues de simple Patronage, mais à des objets étroitement liés avec les intérêts publics de la

Interests of the Province, it is not easy to conceive upon what grounds of abstract propriety, or constitutional jealousy, the application of them, according to His Majesty's commands, under responsible advice, can be impugned.

la Province, il n'est pas facile de concevoir quelles raisons de convenance abstraite ou de jalousie constitutionnelle on peut opposer à l'affectation de ces Fonds conformément aux ordres de Sa Majesté, d'après l'avis de Conseillers responsables.

A.

A.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 25th February, 1831.

Château Saint-Louis,  
Québec, 25 Février 1831.

AYLMER,

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

GOUVERNEUR EN CHEF.

In answer to the Address of the House of Assembly, dated the twenty first instant, praying that the Governor in Chief will take into consideration their representation regarding the settlement of certain Lands on the North Shore of the River *Saint Lawrence*, and in the vicinity of the Town of *Three Rivers*, His Excellency desires to inform the House, that not considering himself to be authorized to accede to their representation, without reference to higher authority, he will without delay transmit it to His Majesty's Government for consideration.

En réponse à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée, datée du vingt-unième courant, demandant au Gouverneur en Chef de prendre en considération sa représentation, touchant l'établissement de certaines terres du côté septentrionale du fleuve *Saint Laurent*, et dans les environs de la Ville des *Trois-Rivières*, Son Excellence désire informer la Chambre, que ne se jugeant pas autorisé à accéder à sa représentation, sans en référer aux autorités supérieures, il la transmettra sans délai, pour la considération du Gouvernement de Sa Majesté.

Terres incluses dans le Bail des Forges de St. Maurice.

He thanks the House for their Communication, and desires they will be assured that it will at all times be highly gratifying to him to receive suggestions from them connected with the prosperity and improvement of the Province.

Il remercie la Chambre de sa communication, et désire qu'elle soit bien assurée qu'il lui sera toujours très agréable de recevoir d'elle toute suggestion qui se rattacherà à sa prospérité, et à l'avancement de cette Province.

A.

A.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 23rd February, 1831.

Château Saint Louis,  
Québec, 23 Février 1831.

AYLMER,

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

GOUVERNEUR EN CHEF.

The Governor in Chief calls the attention of the House of Assembly to the Act making provision for the Salaries and Allowances to the Tide Waiters at the Port of *Quebec*, also, to the Act for regulating the Inland Custom Houses; and His Excellency recommends the renewal of those Acts to the consideration of the House.

Le Gouverneur en Chef appelle l'attention de la Chambre d'Assemblée à l'Acte qui pourvoit aux traitements et allocations des Visiteurs de la Douane au Port de *Québec*; aussi, à l'Acte qui règle les Douanes de l'intérieur; et Son Excellence recommande le renouvellement de ces Actes à la considération de la Chambre.

A.

A.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 25th February, 1831.

Château Saint Louis,  
Québec, 25 Février 1831.

Ordered, That two hundred Copies of the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to the Financial Affairs of this Province, be printed for the use of the Members of this House.

Ordonné, Que Deux cens Copies du Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, relatif aux affaires financières de cette Province, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Message relatif aux affaires financières à être imprimé.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officers to lay before this House, a Statement of the gross annual amount of the Casual and Territorial Revenue from the year One thousand eight hundred and eighteen, inclusive, distinguishing the amount annually received under the following heads, viz.: Rent of the Jesuits' Estates; Rent of the King's Posts; Forges of *Saint Maurice*; Rent of the King's Wharf; Droit de Quint; Lods et Ventes; Land Fund; Timber Fund.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner aux officiers à qui il appartient, de mettre devant cette Chambre, un État du montant brut annuel des Revenus casuels et territoriaux depuis l'année mil huit cent dix-huit, inclusivement, en distinguant la somme annuellement reçue sous les Chapitres suivans, savoir: Revenus des Jésuites; Loyer des Postes du Roi; Forges de *Saint Maurice*; Loyer du Quai du Roi; Droit de Quint; Lods et Ventes; Fonds territorial; Fonds des Bois.

Adresse pour un État du montant annuel des Revenus casuels et territoriaux.

Ordered, That Mr. Young, Mr. Louis Bourdages, Mr. Cuvillier and Mr. Neilson, do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Ordonné, Que M. Young, M. Louis Bourdages, M. Cuvillier et M. Neilson présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House, Copies of any Despatch or Despatches, or of such Instruction or Instructions as His Excellency may have received from His Majesty's Government in England,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, des Copies de la Dépêche ou des Dépêches, ou de l'Instruction ou des Instructions, que Son Excellence peut avoir reçues du Gouvernement de Sa Majesté

Adresse pour des Copies de Dépêches ou d'Instructions, concernant les affaires financières.

Lands included in the Lease of the Forges of St. Maurice.

Tide Waiters at Quebec, and Inland Custom Houses' Act.

Message relating to Financial Affairs to be printed.

Address for Statement of the Gross annual amount of the Casual and Territorial Revenue.

Address for Copies of Despatches or Instructions relating to the Financial Affairs.



England, concerning the Financial Affairs of this Province, to which His Excellency refers in his Message to this House, on that subject, of the twenty third instant, and this day.

*Ordered*, That Mr. Cuvillier, Mr. Leslie, Mr. Quesnel and Mr. Lee do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Resolutions on Act 48th Geo. III. cap. 19. relating to the Inland Navigation, reported.

Mr. Raymond, from the Committee of the whole House to consider the expediency of repealing the Act of the Forty eighth, George the Third, Chapter Nineteen, intituled, "An Act to provide a permanent Fund for the improvement of the Inland Navigation of the River Saint Lawrence," reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:—

1 *Resolved*, That it is expedient to repeal the Act of the Forty eighth, George the Third, providing a permanent Fund for the improvement of the Inland Navigation of the River Saint Lawrence.

2 *Resolved*, That it is expedient that the monies levied under the said Act, and remaining unexpended, be employed in the said improvement, from the Cascades on the North West side of the said River, to Lake Saint Francis, or in any other place above the Saint Louis Rapids.

*Resolved*, That a Committee of five Members be appointed to prepare a Bill in conformity to the said Resolutions, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Archambeault, Mr. De Witt, Mr. Viger, Mr. Hoyle and Mr. Goodhue do compose the said Committee.

Committee to prepare a Bill in conformity to the preceding Resolutions.

Resolutions respecting Wolves reported.

Mr. De St. Ours, from the Committee of the whole House to consider the expediency of granting a Premium for each Wolf killed in this Province, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:—

1 *Resolved*, That it is expedient to endeavour to arrest the ravages committed by Wolves among Sheep and Cattle in this Province.

2 *Resolved*, That a premium or reward ought to be granted for each Wolf killed in this Province.

*Ordered*, That Mr. Archambeault have leave to bring in a Bill to encourage the destruction of Wolves.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Wolves destruction Bill read the first time.

Montreal Fire Society Bill read the second time;

A Bill to amend a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to suspend for a limited time certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of Montreal, and to establish a Society therein for preventing Accidents by Fire," was, according to order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Leslie, Mr. Lafontaine, Mr. Fisher, Mr. Quesnel and Mr. Viger do compose the said Committee.

referred.

Montreal Common Bill read the second time.

A Bill to vest in the City of Montreal, the property of the Common of Montreal, and for other purposes relating to the said Common, was, according to order, read a second time.

*Resolved*,

jesté en Angleterre, concernant les Affaires Financières de cette Province, auxquelles Son Excellence fait allusion dans ses Messages à cette Chambre à ce sujet, du vingt-trois courant et de ce jour.

*Ordonné*, Que M. Cuvillier, M. Leslie, M. Quesnel et M. Lee présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

M. Raymond, du Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient d'abroger l'Acte de la quarante-huitième George Trois, Chapitre dix-neuf, intitulé, "Acte pour pourvoir à un Fonds permanent pour l'amélioration de la Navigation intérieure du Fleuve Saint Laurent," a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'abroger l'Acte de la quarante-huitième George Trois, qui pourvoit à un Fonds permanent pour l'amélioration de la navigation intérieure du Fleuve Saint Laurent.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient que les Deniers prélevés en vertu du dit Acte, et non dépensés, soient employés à la dite amélioration depuis les Cascades au côté nord-ouest du dit Fleuve, jusqu'au Lac Saint François, ou à tout autre endroit au dessus du Sault Saint Louis.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité de cinq membres pour préparer un Bill en conformité aux dites Résolutions, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Archambeault, M. De Witt, M. Viger, M. Hoyle et M. Goodhue composent le dit Comité.

Rapport de Résolutions sur l'Acte 48e Geo. III. Cap. 19 relatif à la navigation intérieure.

Comité pour préparer un Bill en conformité aux Résolutions précédentes.

M. De St. Ours, du Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient d'accorder une Prime sur chaque Loup tué en cette Province, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Qu'il est expédient de faire quelques tentatives pour arrêter les ravages que font les Loups parmi les Moutons et autres Bestiaux en cette Province.

2. *Résolu*, Qu'il devrait être accordé une Prime ou Récompense pour chaque Loup tué en cette Province.

*Ordonné*, Que M. Archambeault ait la permission d'introduire un Bill à l'effet d'encourager la destruction des Loups.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Rapport de Résolutions au sujet des Loups.

Bill pour la destruction des Loups lu pour la première fois.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour suspendre, pour un tems limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de Montreal, et pour y établir une Société pour prévenir les Accidens du Feu," a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Leslie, M. Lafontaine, M. Fisher, M. Quesnel et M. Viger composent le dit Comité.

Bill de la Société du Feu à Montréal, lu une seconde fois;

référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour assurer à la Ville de Montréal, la propriété de la Commune de Montréal, et pour d'autres fins relatives à la dite Commune, a été lu une seconde fois.

Bill de la Commune de Montréal lu une seconde fois;

*Résolu*,

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Viger*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Leslie*, Mr. *Cuvillier* and Mr. *Heney* do compose the said Committee.

Gaspé Land Titles Bill read the second time;

A Bill to make more effectual provision for the security of the Titles to Real Property in the Inferior District of *Gaspé*, was, according to order, read a second time.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Thibaudeau*, Mr. *Young*, Mr. *Morin*, Mr. *Duval* and Mr. *Louis Bourdages* do compose the said Committee.

St. Roch Suburb (Quebec) Market Bill read the second time;

A Bill to establish a public Market in the *Saint Roch* Suburb of the City of *Quebec*, was, according to order, read a second time.

committed.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Montreal Harbour Bill read the second time;

A Bill to authorize the Commissioners appointed under a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of *Montreal*," to borrow an additional sum of money, and for other purposes therein mentioned, was, according to order, read a second time.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Leslie*, Mr. *Fisher*, Mr. *De Witt*, Mr. *Cuvillier* and Mr. *Quesnel* do compose the said Committee.

Montreal City Bank Bill read the second time;

A Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The *Montreal City Bank*," was, according to order, read a second time.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *De Witt*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Goodhue*, Mr. *Wurtele* and Mr. *Viger* do compose the said Committee.

Stanstead County Bank Bill read the second time;

A Bill for the Incorporation of several persons therein mentioned, under the name of "The President, Directors and Company of the Bank of *Stanstead County*," was, according to order, read a second time.

referred.

*Ordered*, That the said Bill be referred to the Special Committee to whom is referred the Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The *Montreal City Bank*."

Grain Toll Bill read the second time;

A Bill to ascertain the Toll to be taken for grinding any sort of Grain, and for drying Oats, was, according to order, read a second time.

committed.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Then, on Motion of Mr. *De Witt*, seconded by Mr. *Fisher*,

The House adjourned.

Saturday,

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Viger*, M. *Quesnel*, M. *Leslie*, M. *Cuvillier* et M. *Heney* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill qui pourvoit à des dispositions plus efficaces relativement à la conservation des Titres des Biens-fonds dans le District Inférieur de *Gaspé*, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Thibaudeau*, M. *Young*, M. *Morin*, M. *Duval* et M. *Louis Bourdages* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour établir un Marché Public au Faubourg *Saint Roch* de la Cité de *Québec*, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montréal*," à emprunter une somme ultérieure d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Leslie*, M. *Fisher*, M. *De Witt*, M. *Cuvillier* et M. *Quesnel* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées sous le nom de "La Banque de la Cité de *Montréal*," a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *De Witt*, M. *Cuvillier*, M. *Goodhue*, M. *Wurtele* et M. *Viger* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées sous le nom de "Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du Comté de *Stanstead*," a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé au Comité spécial, auquel est référé le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées sous le nom de "La Banque de la Cité de *Montréal*."

Conformément à l'Ordre, un Bill pour régler le Droit de mouture sur toute espèce de grains, et pour le séchage des avoines, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Alors, sur motion de M. *De Witt*, secondé par M. *Fisher*,

La Chambre s'est ajournée.

Samedi,

Saturday, 26th February, 1831.

Samedi, 26 Février 1831.

Answer to an  
Address.

**M**R. Young, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officers to lay before this House, a Statement of the gross annual amount of the Casual and Territorial Revenue from the year one thousand eight hundred and eighteen, inclusive, distinguishing the amount annually received under the following heads, viz: Rent of the Jesuits' Estates; Rent of the King's Posts; Forges of *Saint Maurice*; Rent of the King's Wharf; *Droit de Quint*; *Lods et Ventes*; Land Fund; Timber Fund, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:—

Gentlemen,

I have much satisfaction in receiving this Address, because it enables me to gratify the desire with which I shall at all times be actuated to comply with any request of the House of Assembly; and because I am fully sensible that at the present moment it is more than usually desirable that the Financial concerns of the Province should undergo a thorough examination.

The proper Officers shall therefore be instructed to prepare and lay before the House of Assembly, a Statement of the gross annual amount of the Casual and Territorial Revenue, from the year One thousand eight hundred and eighteen, inclusive, distinguishing the amount annually received under the following heads, viz.: Rent of Jesuits' Estates; Rent of the King's Posts; Forges of *Saint Maurice*; Rent of the King's Wharf; *Droit de Quint*; *Lods et Ventes*; Land Fund, Timber Fund.

AYLMER,  
Governor in Chief.Castle Saint Lewis,  
26th February, 1831.Answer to an  
Address.

Mr. *Cuvillier*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House, Copies of any Despatch or Despatches, or of such Instruction or Instructions as His Excellency may have received from His Majesty's Government in *England*, concerning the Financial Affairs of this Province, to which His Excellency refers in his Message to this House on that subject, of the twenty third and twenty fifth instant, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:

Gentlemen,

I cannot hesitate a moment regarding the answer which it becomes me to make to this Address—The Despatches and Instructions which I have received from His Majesty's Government, and which are alluded to in my Messages of the twenty third and twenty fifth instant, to the House of Assembly, are intended for my own information and guidance, as Governor of this Colony; and are addressed to me, in the confident expectation, on the part of His Majesty's Government, that the commands of the King, which those Despatches and Instructions convey, will be executed by me with that fidelity which should belong to the character of a Public Officer entrusted with the performance of high and important duties, and honored with the confidence of his Sovereign. I have therefore to desire, Gentlemen, that you will be so good as to convey to the House of Assembly, the expression of my sincere regret, at not having it in my power, consistently with the sense of duty and propriety entertained by me on this occasion, "to cause "to be laid before them Copies of any Despatch or "Despatches

Réponse à une  
Adresse.

**M**. Young, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner aux officiers à qui il appartient, de mettre devant cette Chambre, un Etat du montant brut annuel des Revenus casuels et territoriaux depuis l'année mil huit cent dix-huit, inclusive, en distinguant la somme annuellement reçue sous les Chapitres suivans, savoir: Revenus des Biens des Jésuites; Loyer des Postes du Roi; Forges de *Saint Maurice*; Loyer du Quai du Roi; *Droit de Quint*; *Lods et Ventes*; Fonds territorial; Fonds des Bois, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,

J'éprouve beaucoup de satisfaction en recevant cette Adresse, car elle me met en état de satisfaire le désir dont je serai en tout tems animé, d'acquiescer à toute demande de la Chambre d'Assemblée; et je sens parfaitement que dans le moment actuel il est plus que jamais à désirer que les Affaires de Finances de la Province subissent un examen complet.

Les Officiers dont il est du devoir de le faire, auront en conséquence Instruction de préparer et mettre devant la Chambre d'Assemblée un Etat du montant annuel du Revenu casuel et territorial depuis l'année mil huit cent dix-huit, inclusivement, distinguant sous les chefs suivans le montant reçu annuellement, savoir: Rentes des Biens des Jésuites; Loyer des Postes du Roi; Forges de *Saint Maurice*; Loyer du Quai du Roi; *Droit de Quint*; *Lods et Ventes*; Fonds des Terres; Fonds des Bois.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.Château Saint Louis,  
26 Février 1831.Réponse à une  
Adresse.

M. *Cuvillier*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, des Copies de la Dépêche ou des Dépêches, ou de l'Instruction ou des Instructions, que Son Excellence peut avoir reçues du Gouvernement de Sa Majesté en *Angleterre*, concernant les affaires financières de cette Province, auxquelles Son Excellence fait allusion dans ses Messages à cette Chambre à ce sujet, des vingt-trois et vingt-cinq de ce mois, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,

Je ne puis hésiter un moment à l'égard de la Réponse qu'il me convient de faire à cette Adresse. Les Dépêches et les Instructions que j'ai reçues du Gouvernement de Sa Majesté, et auxquelles il est fait allusion dans mes Messages du vingt-troisième et du vingt-cinquième de ce mois, à la Chambre d'Assemblée, sont destinées à me servir de guide et d'information en ma qualité de Gouverneur de cette Colonie; et elles me sont adressées dans la ferme confiance de la part du Gouvernement de Sa Majesté, que les ordres du Roi que renferment ces Dépêches et ces Instructions seront par moi exécutés avec cette fidélité qui doit former partie du caractère d'un Officier Public chargé de remplir de hauts et importants devoirs, et honoré de la confiance de son Souverain. J'ai donc à vous prier, Messieurs, d'avoir la bonté de communiquer à la Chambre d'Assemblée, l'expression de mon regret sincère de ne pouvoir, compatiblement avec le sentiment de devoir et de convenance que j'ai en cette occasion, "faire "mettre devant elle, des Copies de la Dépêche ou des "Dépêches, ou de l'Instruction ou des Instructions "que

" Despatches, or of such Instruction or Instructions, as I may have received from His Majesty's Government, in England, concerning the Financial Affairs of this Province, which are referred to in my Messages to the House of Assembly, on that subject, of the twenty third and twenty fifth instant."

AYLMER, Governor in Chief.

Castle Saint Lewis, 26th February, 1831.

Ordered, That the Messages of His Excellency the Governor in Chief, of the twenty third and twenty fifth instant, relating to the Financial Affairs of this Province, be referred to the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one.

Ordered, That the Answer of His Excellency the Governor in Chief, received this day, to the Address of this House relating to the Financial Affairs of this Province, be referred to the said Committee.

A Petition of the principal Inhabitants of the Parishes of Sorel and Yamaska, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. De Montenac, and the same was received and read; taking notice of the Petition of the Inhabitants of Saint François, De Guire, Sorel, Bonsecours, Bourg-Marie, Drummondville, and the several Townships bordering on the River Saint Francis, and others (p. 69); and setting forth, That the only immediate Improvements required to the Communication between Drummondville and Sorel, are some repairs to the Roads already opened, and the erection of a Bridge opposite the Church of Saint Michel d'Yamaska.

Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Ordered, That Mr. Louis Bourdages have leave to bring in a Bill for the appointing an Agent in the United Kingdom of Great Britain and Ireland.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Ordered, That Mr. Louis Bourdages have leave to bring in a Bill for ascertaining, establishing and confirming in a legal and regular manner, and for Civil purposes, the Parochial subdivision of various parts of this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

On Motion of Mr. Louis Bourdages, seconded by Mr. Solicitor General,

Resolved, That a Call of this House be made on Tuesday the eighth day of March next.

Resolved, That such Members as shall not then attend, be sent for in custody of the Serjeant at Arms attending this House.

Ordered, That Mr. Speaker do cause Circular Letters to be written immediately to the absent Members, inclosing to them Copies, signed by the Clerk of this House, of the preceding Resolutions.

On Motion of Mr. Neilson, seconded by Mr. Louis Bourdages,

Resolved, That this House will, on Tuesday the eighth day of March next, resolve itself into a Committee of the whole House, to take into consideration the State of the Province.

" que je puis avoir reçues du Gouvernement de Sa Majesté en Angleterre, concernant les Affaires financières de cette Province, auxquelles j'ai fait allusion dans mes Messages à la Chambre d'Assemblée à ce sujet, en date du vingt-troisième et du vingt-cinquième de ce mois."

AYLMER, Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis, 26 Février 1831.

Ordonné, Que les Messages de Son Excellence le Gouverneur en Chef, des vingt-troisième et vingt-cinquième jours du présent mois, relatifs aux Affaires financières de cette Province, soient référés au Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, qui accompagne l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-un.

Ordonné, Que la Réponse de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçue ce jour, à l'Adresse de cette Chambre relativement aux Affaires de Finances de cette Province, soit référée au dit Comité.

Une Pétition des Notables des Paroisses de Sorel et de Yamaska, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. De Montenac, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition des Habitans de Saint François, De Guire, Sorel, Bonsecours, Bourg-Marie, Drummondville, et des différens Townships sur les bords de la Rivière Saint François, et autres (p. 69); et exposant: Que les seules améliorations qui pressent maintenant entre Drummondville et Sorel, sont quelques réparations aux Chemins déjà ouverts, et la construction d'un Pont vis-à-vis de l'Eglise de Saint Michel d'Yamaska.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques.

Ordonné, Que M. Louis Bourdages ait la permission d'introduire un Bill pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Louis Bourdages ait la permission d'introduire un Bill pour constater, établir et confirmer d'une manière légale et régulière, et pour des effets civils, les Subdivisions Paroissiales de différentes parties de cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Sur motion de M. Louis Bourdages, secondé par M. le Solliciteur-Général,

Résolu, Qu'il soit fait un Appel de cette Chambre, Mardi, le huitième jour de Mars prochain.

Résolu, Qu'on envoie querir sous la garde du Serjeant d'Armes, qui assiste à cette Chambre, ceux des Membres qui ne seront pas alors présents.

Ordonné, Que M. l'Orateur fasse écrire immédiatement des Lettres Circulaires aux Membres absents, leur transmettant des Copies des deux Résolutions précédentes, signées du Greffier de cette Chambre.

Sur Motion de M. Neilson, secondé par M. Louis Bourdages,

Résolu, Que, Mardi, le huitième jour de Mars prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération l'Etat de la Province.

Messages des 23e. et 25e. du courant, relativement aux affaires financières, référés.

La Réponse à l'Adresse pour des Copies de Dépêches ou d'Instructions relativement aux affaires financières, référée.

Pétition relativement aux chemins entre Drummondville et Sorel;

référé.

Bill de l'Agent lu pour la première fois.

Bill des Subdivisions de Paroisses lu pour la première fois.

Appel de la Chambre.

Etat de la Province.

Messages of the 23rd & 25th instant, relating to Financial Affairs referred.

The Answer to the Address for copies of despatches or instructions relating to the Financial Affairs referred.

Pétition relating to Roads between Drummondville and Sorel;

referred.

Agent's Bill read the first time.

Parochial Subdivisions Bill read the first time.

Call of the House.

State of the Province.

Report on  
Boundary Line  
Between Upper  
and Lower Ca-  
nada.

Mr. *Beaudet*, from the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the Boundary Line between this Province and that of *Upper Canada*, with the accompanying Documents, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee having considered the Documents referred, and the Evidence of Mr. *Saxe*, Provincial Surveyor, are of opinion, that the Government of this Province ought to be authorized by Law to appoint a Commissioner or Commissioners to act jointly with such Commissioner or Commissioners as may be appointed by the Government of *Upper Canada*, to cause the Line of Division between the two Provinces to be run from the River *Saint Lawrence* to the River *Ottawa*, and that it ought to be provided that the said Commissioner or Commissioners for *Lower Canada*, report to the three Branches of the Legislature, for the ratification of their determination, at the ensuing Session of the Legislature.

Your Committee are of opinion, that it would be improper that the Surveyor General of this Province should be employed in running the said Line, from the circumstance that it appears he may be directly or indirectly interested in the result.

Report on the  
Navigation of  
certain parts of  
the Province.

Mr. *Beaudet*, from the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act of the tenth and eleventh *George* the Fourth, chapter twenty seven, for the improvement of the Navigation of certain parts of the River *Saint Lawrence*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee having considered the Report of the Commissioners under the Act of the tenth and eleventh *George* the Fourth, chapter twenty seven, and, also, that of the Engineers and Surveyors employed by them, are of opinion, that the improvement of the Navigation proposed in the said Reports is urgent, for facilitating the Commercial Communication with a large portion of *Upper Canada*, and the Country situated on the Southern Shore of the *Saint Lawrence* and *Lake Ontario*.

Your Committee having considered that an immediate improvement, although of an inferior character, is more beneficial than one which requires a greater time, and a larger outlay of capital, and particularly considering that the Government Canals at present existing and serving as part of the proposed communication have only two and a half feet of water, are of opinion that the smaller scale of improvements recommended by the Surveyors ought to be adopted, the expenses of which are estimated at Ten thousand two hundred and one pounds eight shillings and seven pence.

Your Committee are of opinion, that as the disposable Funds of the Country increase, and the transit of goods and produce augment, the Government Canals can be deepened together with the rest of the proposed Communication, without any material loss of the work required by the present Plans.

The Commissioners represent that the dues charged at the Government Locks are deemed too high: This matter Your Committee are of opinion, may be a fit subject of future enquiry, and reference to His Majesty's Government.

Audit Office.

Ordered, That the Order of this House of the eighteenth instant, referring the Message of His Excellency the Governor in Chief of the fourteenth instant, with the accompanying Documents, to a Special Committee,

Rapport sur la  
Ligne de sépara-  
tion entre le  
Haut et le Bas-  
Canada.

M. *Beaudet*, du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à la Ligne de séparation entre cette Province et celle du *Haut-Canada*, avec les Documents qui l'accompagnent, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité ayant examiné les Documents qui lui ont été référés, et le Témoignage de M. *Saxe*, Arpenteur Provincial, est d'opinion, que le Gouvernement de cette Province devrait être autorisé à nommer un Commissaire ou des Commissaires, pour agir conjointement avec tel Commissaire ou Commissaires qui pourraient être nommés par le Gouvernement du *Haut-Canada*, aux fins de faire tirer la Ligne de Division entre les deux Provinces, depuis la Rivière *Saint Laurent* jusqu'à la Rivière *Ottawa*, et qu'il devrait être pourvu à ce que le dit Commissaire ou les dits Commissaires pour le *Bas-Canada*, fissent rapport aux trois branches de la Législature, pour la ratification de leur détermination, à la prochaine Session de la Législature.

Votre Comité est d'opinion, qu'il ne conviendrait pas que l'Arpenteur-Général de cette Province fut employé à tirer la dite Ligne, vu qu'il paraît qu'il peut être intéressé au résultat, soit d'une manière directe ou indirecte.

M. *Beaudet*, du Comité spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte des dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre vingt-sept, pour l'Amélioration de la Navigation de certaines parties du Fleuve *Saint Laurent*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la  
navigation de  
certaines parties  
de la Province.

Votre Comité, ayant considéré le Rapport des Commissaires sous l'Acte dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre vingt-sept, et aussi celui des Ingénieurs et Visiteurs employés par eux, est d'avis, que l'amélioration de la navigation, proposée dans les dits Rapports, est urgente, pour faciliter les relations commerciales avec une grande partie du *Haut-Canada*, et l'étendue du Pays située sur les rivages méridionaux du Fleuve *Saint Laurent* et du *Lac Ontario*.

Votre Comité ayant considéré qu'une amélioration immédiate, quoique moins étendue, est plus avantageuse que celle qui demande plus de tems et l'emploi d'un Capital plus considérable, et considérant sur tout que les Canaux du Gouvernement maintenant ouverts faisant une partie de la communication proposée, n'ont que deux pieds et demi d'eau, est d'avis, qu'on devrait adopter le plan d'améliorations le plus limité que recommandent les Commissaires, dont les dépenses sont évaluées à Dix mille deux cent une livres huit schellings et sept deniers.

Votre Comité est d'avis, vu l'accroissement des fonds disponibles du pays, et l'augmentation du transport des marchandises et des produits du sol, que les Canaux du Gouvernement peuvent être recreusés, avec le reste de la communication proposée, sans perdre beaucoup des ouvrages requis par les présens Plans.

Les Commissaires exposent que les Droits exigés aux Ecluses du Gouvernement sont regardés comme trop forts: Votre Comité est d'avis, que c'est là un sujet qui mérite une investigation ultérieure, et une représentation au Gouvernement de Sa Majesté.

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre du dix-huitième du présent mois, référant à un Comité spécial le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, du quatorzième du présent mois, et les Documents qui l'accompagnent,

Bureau d'Audi-  
tion.

Committee, be discharged, in so far as it relates to the establishment of the Audit Office; and that part of the said Message having reference to the establishment of such Office by Law, be referred to the Standing Committee of Accounts.

A Bill to provide for the proof of the solemnization of certain Marriages, Baptisms and Burials in the Inferior District of *Gaspé*, was, according to order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Pierre Elzéar Taschereau* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Pierre Elzéar Taschereau* reported that the Committee had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act sixth *George* the Fourth, chapter thirty three, for the improvement of the Navigation of the River *Richelieu*, and, also, the Correspondence relating to the Steam Dredging Vessel, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to establish a Public Market in the *Saint Roch* Suburb of the City of *Quebec*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Fortin* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Fortin* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

The Order of the Day for the House in Committee to consider the expediency of amending an Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, chapter forty two, intituled, "An Act relating to the Fisheries in the County of *Gaspé*," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Joliette* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Joliette* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

*Resolved*,

l'accompagnent, soit déchargé, en autant qu'il concerne l'établissement d'un Bureau d'Audition; et que cette partie du dit Message qui a rapport à l'établissement de tel Office, par une Loi, soit référée au Comité permanent pour les Comptes.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à la preuve de la solemnisation de certains Mariages, Baptêmes et Sépultures dans le District Inférieur de *Gaspé*, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Pierre Elzéar Taschereau* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Pierre Elzéar Taschereau* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte sixième *George* Quatre, Chapitre trente-trois, pour l'amélioration de la navigation de la Rivière *Richelieu*, et aussi la Correspondance d'un Cure-môle à vapeur, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir un Marché Public dans le Faubourg *Saint Roch* de la Cité de *Québec*, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Fortin* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Fortin* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un Amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté *George* Quatre, Chapitre quarante-deux, intitulé, "Acte relatif aux Pêches dans le Comté de *Gaspé*," ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Joliette* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Joliette* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été luë de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Résolu*,

*Gaspé* Marriages &c. Bill read the second time;

committed;

considered.

Committee on the Navigation of the River *Richelieu*, and Steam Dredging Vessel.

Committee on St. Roch Suburbs (*Quebec*) Market Bill.

Committee on *Gaspé* Fisheries Act;

Bill au sujet de mariages, &c. de *Gaspé*, lu une seconde fois;

référé;

considéré.

Comité au sujet de la navigation de la Rivière *Richelieu*, et d'un Cure-môle à vapeur.

Comité sur le Bill du Marché au Faubourg *St. Roch*, *Québec*.

Comité sur l'Acte des Pêches à *Gaspé*.

A Resolution reported;

*Resolved*, That it is expedient to amend the Act of the ninth year of the Reign of His late Majesty George the Fourth, chapter forty two, intituled, "An Act relating to the Fisheries in the County of Gaspé."

Gaspé Fisheries Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. Thibaudeau have leave to bring in a Bill to repeal in part an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, chapter forty two, intituled, "An Act relating to the Fisheries in the County of Gaspé."

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Then, on Motion of Mr. Hoyle, seconded by Mr. Cuvillier,

The House adjourned till Monday next.

Monday, 28th February 1831.

Internal Communications.—Reports of Commissioners presented.

THE following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the Improvement of Internal Communications were laid before House:

By Mr. Quesnel.—1. Boucherville Swamp.—2. Road from Longueuil to Chambly.

By Mr. De Witt.—1. Caughnawaga, Beauharnois and Saint Régis Roads.—2. Road between Caughnawaga and Saint Régis.—3. Road from Beauharnois to Saint Régis through Godmanchester.

By Mr. Lagueur.—For building a Bridge over the River Gouffre, Saint Paul's Bay.

Appendix (E.)

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

The Reports referred.

*Ordered*, That the said Reports be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Report of the Montreal Agricultural Society presented. Appendix (L. No. 2.)

Mr. Leslie presented to the House the Report of the Agricultural Society for the District of Montreal.

For the said Report, see Appendix (L. No. 2.) at the end of this Volume.

The Reports referred.

*Resolved*, That the said Reports be referred to the Standing Committee of Agriculture.

Address for Plans and Estimates relating to the Chambly Canal.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that he will be pleased to direct that all the Plans which may have been made relative to the Chambly Canal, from the Village of Dorchester, commonly called Saint John's, to the Basin of Chambly, under the provisions of the Act of the third George the Fourth, chapter forty one, and all the Estimates which may have been given in of the cost and probable expense of making and completing the said Canal, be laid before this House by the proper Officers, with all convenient speed.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages, Mr. De Rouville, Mr. De St. Ours and Mr. Quesnel do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Report on Petition of Thomas Phillips having reference to a previous Petition relating to a Rail Road.

Mr. Leslie, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Merchants, and others, of the City of Montreal, and also the Petition of Thomas Phillips, of the City of Montreal, on behalf of himself and others, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender l'Acte de la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté George Quatre, Chapitre quarante-deux, intitulé, "Acte relatif aux Pêches dans le Comté de Gaspé."

Rapport d'une Résolution.

*Ordonné*, Que M. Thibaudeau ait la permission d'introduire un Bill pour abroger en partie un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté Chapitre quarante-deux, intitulé, "Acte relatif aux Pêches dans le Comté de Gaspé."

Bill des Pêches de Gaspé lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Alors, sur motion de M. Hoyle, secondé par M. Cuvillier,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 28 Février 1831.

LES Rapports suivans des Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications Intérieures, ont été mis devant la Chambre:

Rapports de Commissaires des Communications Intérieures présentés.

Par M. Quesnel.—1. Savanne de Boucherville.—2. Chemin de Longueuil à Chambly.

Par M. De Witt.—1. Chemins de Caughnawaga, Beauharnois et Saint Régis.—2. Chemin entre Caughnawaga et Saint Régis.—3. Chemin de Beauharnois à Saint Régis à travers Godmanchester.

Par M. Lagueur.—Pour bâtir un Pont sur la Rivière du Gouffre, Baie Saint Paul.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

Appendice (E.)

*Ordonné*, Que les dits Rapports soient référés au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques.

Les Rapports référés.

M. Leslie a présenté à la Chambre le Rapport de la Société d'Agriculture pour le District de Montreal.

Rapport de la Société d'Agriculture pour le District de Montreal présenté. Appendix (L. No. 2.) Le Rapport référé.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (L. No. 2.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité permanent pour l'Agriculture.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir ordonner à tous Officiers à qui il appartiendra, de mettre ou faire mettre devant cette Chambre, avec toute la diligence convenable, tous les Plans qui ont pu être levés pour le Canal de Chambly, depuis la Ville de Dorchester, dite Saint-Jean, jusqu'au Bassin de Chambly, tel qu'ordonné par le Statut de la Troisième George Quatre, Chapitre quarante-un, et aussi les diverses Estimations données pour le coût et dépenses probables pour la construction et confection du dit Canal de Chambly.

Adresse pour des Plans et Estimations relatives au Canal de Chambly.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages, M. De Rouville, M. De St. Ours et M. Quesnel, présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

M. Leslie, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Marchands et autres, de la Cité de Montreal, et aussi la Pétition de Thomas Phillips, de la Cité de Montreal, pour lui même et autres, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur la Pétition de Thomas Phillips, ayant rapport à une Pétition précédente, relative à un Chemin à Lisse.

Votre

Your Committee after hearing several persons, as will appear by the Minutes of Evidence, have decided by a majority of three to two, that the prayer of the Petition referred on the eighteenth of February instant should be granted.

Mr. *Leslie* moved, seconded by Mr. *Quesnel*, for leave to bring in a Bill to provide for making and maintaining a Rail Road from the River *Saint Lawrence* to the Navigable Waters of *Lake Champlain*.

Mr. *Louis Bourdages* moved in amendment, seconded by Mr. *De St. Ours*, that all the words after the word "moved" be struck out, and the following inserted, "That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next."

The House divided on the question of Amendment, and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yeas,

Messieurs *Amiot, Badeaux, Beudet, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Clouet, Déléigny, De Rouville, Deschamps, De St. Ours, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Huot, Joliette, Labrie, Lafontaine, Létourneau, Morin, Mousseau, Panet, Quirouet, Thibaudeau* and *Wurtele*. (25.)

Nays,

Messieurs *Archangeault, Baker, Baxter, Bedard, Cuvillier, Demers, De Montenac, Dessaulles, De Witt, Fisher, Goodhue, Heriot, Hoyle, Knowlton, Leslie, Neilson, Noël, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Valois, Viger* and *Wright*. (26.)

So it passed in the Negative.

The question being then put on the main Motion ;

The House again divided :

Yeas, 33.

Nays, 20.

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Mr. *Cuvillier*, from the Standing Committee of Accounts, presented to the House the first Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee have, in obedience to the Order of your Honorable House, taken into consideration the Accounts of the Commissioners appointed under the Act of the Ninth *George* the Fourth, Chapter twenty-four, for the erection of Light Houses ; the Message of His Excellency the Governor in Chief relating to Light Houses ; the Accounts and Disbursements of the Commissioners for erecting Light Houses, and, also, the Petition of *Henry George Forsyth*, and have agreed to report in part :

First.—On the Accounts of the Commissioners appointed under the Act of the Ninth *George* the Fourth, Chapter twenty-four.

It appears to your Committee that the Commissioners advertised for Tenders for the erection of the Light Houses on *Pointe des Monts*, and the South-West Point of *Anticosti*, and also for building the Floating Light, and that the lowest Tenders were accepted, with security for the due and proper performance of the Contracts, which were apparently fulfilled.

Your Committee have to state that the Light on *Pointe des Monts* has been in operation during part of the last season, and seems to answer the purpose which was anticipated. The Floating Light also has been used during the whole of the last season, and has proved highly useful to the Navigation of the Traverse, although it appears, by the Evidence, that its position might

Votre Comité, après avoir entendu plusieurs personnes, ainsi qu'il paraît par les minutes, a décidé, par une majorité de trois contre deux, que les conclusions de la Pétition qui lui a été référée le dix-huitième de Février présent, doivent être accordées.

M. *Leslie* a proposé, secondé par M. *Quesnel*, qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour pourvoir à la construction et à l'entretien d'un Chemin à Lisse, à partir du Fleuve *Saint-Laurent*, à aller jusqu'aux eaux navigables du *Lac Champlain*.

M. *Louis Bourdages* a proposé en amendement, secondé par M. *De St. Ours*, que tous les mots après "proposé" soient retranchés, et les suivans substitués : "Que le dit rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement, et les noms ayant été demandés, il ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs *Amiot, Badeaux, Beudet, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Clouet, Déléigny, De Rouville, Deschamps, De St. Ours, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Huot, Joliette, Lafontaine, Létourneau, Morin, Mousseau, Panet, Quirouet, Thibaudeau* et *Wurtele*. (25.)

Contre,

Messieurs *Archangeault, Baker, Baxter, Bedard, Cuvillier, Demers, De Montenac, Dessaulles, De Witt, Fisher, Goodhue, Heriot, Hoyle, Knowlton, Leslie, Neilson, Noël, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Valois, Viger* et *Wright*. (26.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la Motion principale ;

La Chambre s'est divisé de nouveau :

Pour 33.

Contre 20.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, En conséquence.

M. *Cuvillier*, du Comité permanent pour les Comptes, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité a, en obéissance aux ordres de Votre Honorable Chambre, pris en considération les Comptes des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la Neuvième *George* Quatre, Chapitre vingt-quatre, pour l'Erection de Phares ; le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement aux Phares ; les Comptes et déboursés des Commissaires pour ériger des Phares, et aussi, la Pétition de *Henry George Forsyth*, et est convenu de faire rapport en partie :

Premièrement.—Sur les Comptes des Commissaires nommés sous l'Acte Neuvième *George* Quatre, Chapitre vingt quatre ;

Il appert à Votre Comité, que les Commissaires ont donné avis qu'il recevraient des soumissions pour l'Erection de Phares sur la *Pointe des Monts* et sur la Pointe Sud-Ouest d'*Anticosti*, et aussi pour la construction d'un Phare flottant, et que les soumissions les plus basses ont été acceptées, avec des cautions pour répondre de la due exécution des Contrats, qui, à ce qu'il paraît, ont été remplis.

Votre Comité a de plus à exposer, que le Phare de la *Pointe des Monts*, a été en opération une partie de la saison dernière, et qu'il paraît répondre à la fin qu'on a eu en vue. Le Phare flottant a aussi servi tout l'Été dernier, et il a été d'une grande utilité à la Navigation de la Traverse, quoiqu'il ressorte des témoignages qu'on aurait pu lui choisir une meilleure position, tant pour la

Leave to bring in a Bill for making a Rail Road from the River St. Lawrence to the navigable Waters of Lake Champlain.

Permission d'introduire un Bill, pour faire un Chemin à Lisse, du Fleuve Saint-Laurent, aux eaux navigables du Lac Champlain.

Report on Light Houses.

Rapport sur les Phares ;



might have been better chosen both for the safety of the Light as for the advantage of the Navigation.

Second.—On the Message of His Excellency the Governor in Chief relating to Light Houses, with various Documents connected therewith.

The attention of your Committee was principally directed to an enquiry as to the utility of the Light House proposed to be erected on the East End of the Island of *Anticosti*, respecting which there seemed to exist some difference of opinion. Much information on this subject will be found in the Minutes of Evidence hereunto annexed, from which your Committee have come to the conclusion that this Light House will afford to the Navigation of the Gulph, facilities and protection which are much required by the numerous Vessels navigating the River *Saint Lawrence*.

The next object which occupied the attention of your Committee, was the Report of the proceedings of a party commissioned to examine the facilities for erecting a Light House on *Saint Paul's* Island at the Eastern entrance of the Gulph of *Saint Lawrence*. This Report is accompanied by an Estimate of the proposed cost thereof, agreeably to a Plan and Specification amounting to Two thousand and ninety pounds eighteen shillings and five pence currency, as well as of that of a House for shipwrecked Mariners amounting to Two hundred and eighty five pounds sixteen shillings and five pence three farthings. From a cursory examination of these Estimates, your Committee are not aware that they can be exceeded, unless some change should be made in the Specifications. The Apparatus, if on the principle of that used for the Light House on *Pointe des Monts*, will, however, cost about One thousand eight hundred pounds Sterling; but as these works are to be at the joint expense of the Provinces of *Novu Scotia*, *New Brunswick* and *Prince Edward's* Island, your Committee are in hopes that the appropriation for that object by the Act tenth and eleventh *George* the Fourth, Chapter thirty four, will prove sufficient.

The Committee have fully considered the Address of the Trinity Board to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency would be pleased to take into consideration the duties and extra services performed by the Harbour Master, and Superintendent of Pilots, in the erection of the Floating Light and Light Houses, and also by the Registrar of the Corporation, and to grant such remuneration to those Officers as His Excellency might deem proper. Your Committee whilst they do justice to the sentiment which prompted such an application to His Excellency, and to the correct constitutional course adopted by His Excellency, in submitting the application to the House for its determination, (the Law having made no provision therefor) cannot recommend any recompense for the discharge of any additional duty which may devolve on any public Officer in consequence of any enactment of Law. Such a precedent would be fraught with incalculable inconvenience and embarrassment to the public service, and introduce corruption in its most hideous form. The only relief from an over accumulation of labour in any public Office seems to be additional assistance to the Officer, or, where that is not deemed expedient, retirement from Office.

The Estimate of the probable Expense to be incurred in completing the Light House on the South-West Point of *Anticosti*, and for the erection of another Light House on the East End of that Island, next came under the consideration of your Committee.

The Sum required for the completion of the Light House on the South-West Point, and for Contingencies, amount to Two thousand pounds, and for the supposed cost of the Lanthorn to shew a revolving Light, Two thousand eight hundred pounds. The probable cost of

la sûreté de la lumière que pour l'avantage de la Navigation.

Deuxièmement.—Sur le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, au sujet des Phares, avec divers Documents y relatif.

Votre Comité s'est attaché principalement à s'enquérir de l'utilité du Phare proposé sur la Pointe Orientale de l'Île d'*Anticosti*, à l'égard de laquelle il paraît y avoir quelque différence d'opinion. On trouvera dans les Minutes des Témoignages sur ce sujet, ci-annexées, beaucoup de renseignements, d'après lesquels Votre Comité en est venu à la conclusion, que ce Phare donnera à la Navigation du Golfe des facilités et une sécurité, dont ont grandement besoin le grand nombre de Vaisseaux qui naviguent sur le Fleuve *Saint-Laurent*.

L'objet qui a ensuite occupé l'attention de Votre Comité a été le rapport des procédés d'un parti chargé d'examiner les facilités que présente l'Île *Saint-Paul*, à l'Erection d'un Phare à l'entrée Orientale du Golfe *Saint-Laurent*. Ce rapport est accompagné d'une Evaluation du coût probable d'icelui, conformément à un plan spécifique montant à deux mille quatre vingt-dix livres dix-huit schelings et cinq deniers courant, aussi bien que de celui d'une Maison pour les Marins naufragés, montant à deux cent quatre-vingt-cinq livres seize schelings et cinq deniers et trois quarts. D'après un examen rapide de ces évaluations, votre Comité ignore si elles peuvent être excédées, à moins qu'il ne soit fait quelques changemens dans les spécifications. L'appareil, s'il est sur le principe de celui qui sert au Phare de la *Pointe des Monts*, coûtera cependant environ dix-huit cent livres Sterling; mais comme ces ouvrages doivent se faire aux frais communs des Provinces de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Île du *Prince Edouard*, votre Comité espère que l'affectation faite pour cet objet par l'Acte dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre trente quatre, se trouvera suffisante.

Votre Comité a pleinement considéré l'Adresse de la Corporation de la Trinité à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant qu'il plût à Son Excellence de prendre en considération les devoirs et les services étrangers à sa charge qu'à rendus le Maître du Havre et Surintendant des Pilotes, dans la construction des Phares flottans, et des autres Phares, de même que par le Régistrare de la Corporation, et de faire en faveur de ces Officiers telle recommandation que Son Excellence jugerait convenable. Votre Comité, tout en rendant justice au sentiment qui a porté à faire une telle demande à Son Excellence, et à la marche vraiment constitutionnelle qu'à suivie Son Excellence, en soumettant la demande à la décision de la Chambre, (la loi n'ayant pas pourvu à ce cas,) ne peut recommander l'allocation d'aucune récompense pour l'exécution d'aucun devoir additionnel, qui peut retomber sur quelque Officier public, par suite de quelque disposition de la Loi. Un tel précédent enfanterait des inconvéniens et des embarras sans nombre dans le service public, et introduirait la corruption sous sa forme la plus hideuse. Le seul remède à l'accumulation de travail dans un Office public semble être une assistance additionnelle à l'Officier, ou lorsque cela n'est pas jugé à propos, la retraite de l'Office.

L'attention de Votre Comité s'est portée ensuite sur l'Evaluation des Dépenses probables à encourir pour achever le Phare de la Pointe Sud-Ouest d'*Anticosti*, et pour l'Erection d'un autre Phare sur la Pointe Orientale de cette Île.

La somme requise pour l'achèvement du Phare de la Pointe Sud-Est et pour les dépenses éventuelles, monté à deux milles Livres; et pour le coût probable d'une Lanterne à révolution, deux mille huit cents livres. Le coût probable du Phare proposé sur la Pointe

of the proposed Light House on the East End is estimated upon the average cost of those on *Cap des Monts*, and on the South-West of *Anticosti*, at Six thousand four hundred and twelve pounds ten shillings, making a total required to complete the Works in contemplation by the Acts ninth *George* the Fourth, Chapter twenty four, and tenth and eleventh *George* the Fourth, Chapter thirteen, of Eleven thousand two hundred and twelve pounds ten shillings Currency, for which an appropriation is recommended. In these Estimates, as well as in that for the annual Expense of keeping up the Lights, and on which your Committee will soon have occasion to remark, there is much vague calculation, the correction of which it is presumed will be the immediate and solicitous care of the Commissioners to whose management and superintendance these undertakings are especially confided.

The next Document, in the order of the Message, is an Estimate of the probable annual Expense of the Light Houses and Floating Light.

The Light House on <i>Pointe des Monts</i> ,	£520	16	0
— Ditto on South-West Point of <i>Anticosti</i> ,	525	16	0
— Ditto on East End of <i>Anticosti</i> ,	550	16	0
— Ditto on <i>Saint Paul's</i> Island, (half)	600	0	0
Floating Light at the Traverse,	606	10	0
Total, Currency,	£2803	18	0

The apparent overcharged nature of this Estimate has induced your Committee to enter at large into the examination of the several items of which it is composed, and after careful investigation, are of opinion, that if proper economy is observed in the management of these several Lights, the increasing Funds of the Corporation of the Trinity House will prove quite adequate to their maintenance, provided that the funds are not, as heretofore, impaired by illegal and unnecessary Salaries and Pensions.

The Estimate, above alluded to, contains a charge for Oil at ten shillings per gallon, with a view of procuring the best Sperm.

Your Committee have ascertained that Pale Seal Oil is principally used in the Light Houses in *Nova Scotia*, and on the American Coast, as equally good for that purpose, and your Committee have no doubt on that point, especially as one of the Lights above the Harbour of *Quebec* has been supplied and kept with it. The comparative low price of this description of Oil, if used, would at once reduce the Estimate One thousand pounds; a saving of such a magnitude as to make the experiment worthy of trial. Other savings of minor consequence have appeared to your Committee as likely to occur under proper and prudent management.

Your Committee next proceeded to the consideration of the Petition of *Henry George Forsyth*, Esquire, one of the Co-Proprietors of the Island of *Anticosti*, who, for himself and the other Proprietors of the said Island, prays an indemnity for alleged damages suffered or to be suffered by them by the erection of the Light House and its dependencies on the South West part of the Island. Your Committee called on the Petitioner to state what particular damage the proprietors of the Island had already suffered or were likely to suffer by such an establishment, and your Committee refer the House to the Minutes of Evidence annexed to this Report for information on this subject. Taking a higher view of the subject, your Committee do humbly submit to your

Pointe Orientale, en calculant d'après le prix moyen qu'avaient coûté celui de la *Pointe des Monts*, et celui de la Pointe Sud-Ouest d'*Anticosti*, était évalué à six mille quatre cent douze Livres et dix schelings, faisant pour achever les ouvrages prévus par les Actes neuvième *George* Quatre, Chapitre vingt-quatre, et dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre treize, un total de onze mille deux cent douze Livres et dix schelings courant, pour laquelle on recommande une appropriation. Dans ces Evaluations, de même que dans celles des frais annuels de l'entretien de ces Phares, et dont Votre Comité aura bientôt occasion de parler, il y a beaucoup de calculs vagues, que ne manqueront pas sans doute de rectifier immédiatement et avec soin les Commissaires chargés spécialement de la Direction et de la Surintendance de ces entreprises.

Le Document que présente ensuite le Message, est une Evaluation des Dépenses annuelles probables des Phares et du Phare flottant.

Le Phare de la <i>Pointe des Monts</i> ,	£520	16	0
Le Phare de la Pointe Sud-Ouest d' <i>Anticosti</i> ,	525	16	0
Pour le Phare de la Pointe Orientale d' <i>Anticosti</i> ,	550	16	0
Pour le Phare de l' <i>Ile Saint-Paul</i> , (moitié)	600	0	0
Phare flottant de la Traverse,	606	10	0
Total, Courant,	£2803	18	0

Le caractère de surcharge que semble présenter cette évaluation, a porté Votre Comité à entrer dans l'examen détaillé de divers *Items* dont elle est composée; et après une investigation soignée, il est d'avis, que si l'on use d'économie dans la régie de ces divers Phares, les fonds croissans de la Corporation de la Trinity seront tout-à-fait suffisans pour leur entretien, pourvu que ces fonds ne soient divertis comme ci-devant et employés à payer des Pensions et des Salaires illégaux et nullement nécessaires.

L'Estimation mentionnée ci-dessus, renferme un article pour Huile, à dix schelings le Gallon, dans la vue d'avoir la meilleure Huile de Baleine.

Votre Comité a constaté que dans les Phares de la *Nouvelle-Ecosse* et de la Côte d'*Amérique*, on se servait principalement d'Huile de Loup-Marin, clarifiée, qu'on trouvait également bonne pour cet objet; et Votre Comité a d'autant moins lieu d'avoir des doutes à cet égard, que c'est de cette Huile qu'on a fait usage dans un des Phares au-dessus du Havre de *Québec*. La différence comparative du prix de cette Huile, si l'on en faisait usage, opérerait seule dans l'Évaluation une réduction de mille livres; et c'est là une épargne si considérable qu'elle mérite qu'on en fasse le sujet d'une expérience. Votre Comité croit aussi qu'avec du soin et de l'économie dans la régie des Phares, on pourrait encore faire d'autres épargnes, quoique d'une moindre importance.

Votre Comité a procédé ensuite à la considération de la Pétition de *Henry George Forsyth*, Ecuyer, un des Co-Propriétaires de l'*Ile d'Anticosti*, qui pour lui-même et pour les autres Propriétaires de l'*Ile*, demande une indemnité pour les dommages qu'il dit avoir déjà souffert, ou devront être soufferts par eux, en conséquence de l'Erection du Phare et de ses dépendances sur la Pointe Sud-Ouest de la dite *Ile*. Votre Comité a fait venir devant lui le Pétitionnaire, pour qu'il exposât quels dommages particuliers les Propriétaires de l'*Ile* devraient vraisemblablement souffrir d'un pareil établissement, et Votre Comité renvoie la Chambre aux Minutes des Témoignages annexés à ce Rapport, pour renseignemens à ce sujet: Eu considérant le

your Honorable House, whether, in the exercise of its unquestionable authority, the Legislature has violated any individual rights, if so, the Committee are prepared to recommend an indemnity to the extent of the injury done or received, which, however, neither the Petitioner or the Committee have been able to ascertain; but as they apprehend that the Legislature in such exercise of authority did no more than the King might have done in virtue of his Prerogative, under similar circumstances for the public advantage, in which the private benefit is also felt, they do not conceive that this is a case which calls for any mitigation of such authority in favor of the individuals in question.

committed.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Petition for the repeal of the Ordinance regulating the Markets.

A Petition of divers Inhabitants of the City of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read, setting forth:—That the Ordinance of the seventeenth *George* the Third, Chapter four, which prevents certain classes of persons from buying on the Markets before certain hours, is the source of much delay and loss as well to the sellers as to the buyers on the *Quebec* Markets: That however well the said Ordinance may have been adapted to the circumstance of the times when it was enacted, its provisions are at present injurious to the public in general and vexatious in their execution: That the Petitioners humbly consider that if the said Ordinance was repealed, and the object of its enactments left to the Justices of the Peace, much advantage would ensue to the public: Wherefore the Petitioners humbly pray the House will be pleased to take their Petition into consideration, and repeal the said Ordinance, if the House in its wisdom shall think fit.

Ordinance of the 17th Geo. III. cap. 4, regulating the Markets.

*Resolved*, That this House will, on Wednesday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of repealing the Ordinance of the seventeenth *George* the Third, Chapter four, intitled, “An Ordinance for regulating the Markets of the Towns of *Quebec* and *Montreal*.”

The Report on the navigation of certain parts of the St. Lawrence committed.

*Ordered*, That the Report of the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act of the tenth and eleventh *George* the Fourth, Chapter twenty seven, for the improvement of the navigation of certain parts of the River *Saint Lawrence*, be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Address for Statement respecting proposed Civil List.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House, a detailed Statement of the intended application of the Items contained in the Estimate of the proposed Civil List for *Lower Canada*, transmitted with His Excellency's Message of the twenty third instant, under the heads of Contingencies, in Classes Numbers one and two, and under the heads of Pensions and Miscellaneous, in Class Number three.

Address for Statement respecting Jesuits Estates.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officers to lay before this House, a Statement of the gross annual amount of the Rents of the Jesuits' Estates, classed under the several heads of receipt; a detail of the Salaries annually paid, and the gross annual amount of

sujet sous un point de vue plus élevé, Votre Comité soumet humblement à Votre Honorable Chambre la question de savoir si, dans l'exercice de son autorité incontrovertible, la Législature a violé des privilèges individuels; s'il en est ainsi, le Comité est préparé à recommander une indemnité à l'étendue des dommages faits ou reçus, que cependant n'ont pu constater ni le Pétitionnaire ni le Comité; mais comme il pense que la Législature, dans tel exercice d'autorité, n'a pas fait plus que le Roi aurait pu faire en vertu de sa Prerogative, dans des circonstances semblables, pour l'avantage public, dont profitent aussi les particuliers, il ne conçoit pas que ce soit un cas qui demande que cette autorité soit mitigée en faveur des individus en question.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

référé.

Une Pétition de divers Habitans de la Cité de *Québec*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que l'Ordonnance de la dix-septième *George* Trois, Chapitre Quatre, qui empêche certaines classes de Personnes d'acheter sur les Marchés avant une certaine heure, cause des retards et des dommages, tant aux Vendeurs qu'aux Acheteurs, sur les Marchés de *Québec*: Que quelque bien adaptée qu'ait été la dite Ordonnance aux circonstances du tems où elle a été passée, ses dispositions sont à présent injurieuses au Public en général, et vexatoires dans leur exécution; Que les Pétitionnaires sont humblement d'opinion, que si la dite Ordonnance était rappelée, et l'exécution des objets sur lesquels elle statue laissés aux Magistrats, il en résulterait un bien public. C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de vouloir bien prendre leur Pétition en sa gracieuse considération, et de vouloir bien rappeler la dite Ordonnance, si, dans sa sagesse, la Chambre le jugera convenable.

Pétition pour l'Abrogation de l'Ordonnance qui régit les Marchés.

*Résolu*, Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'abroger l'Ordonnance de la dix-septième *George* Trois, Chapitre Quatre, intitulé, “Ordonnance portant règlement pour les Marchés dans les Villes de *Québec* et de *Montréal*, en la Province de *Québec*.”

Ordonnance de la 17e Geo. III, Chapitre 4, qui régit les Marchés.

*Ordonné*, Que le Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte des dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre vingt-sept, pour l'amélioration de la Navigation de certaines parties du Fleuve *Saint-Laurent*, soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Le Rapport sur la Navigation de certaines parties du Fleuve St. Laurent, référé.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant qu'il plaise à Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un état détaillé de l'emploi projeté des Items contenus dans l'Estimation de la Liste Civile proposée pour le *Bas-Canada*, transmise avec le Message de Son Excellence du vingt-troisième de ce mois, sous les Chapitres de Contingens, dans les classes Numéros un et deux, et sous les Chapitres de Pensions et Dépenses diverses dans la classe Numéro trois.

Adresse pour un Etat relatif à la Liste Civile, proposée.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant à Son Excellence qu'il lui plaise d'ordonner aux Officiers à qui il appartiendra, de mettre devant cette Chambre un Etat du montant total annuel des Revenus des Biens des Jésuites, classés sous les divers Chapitres de Recette; un détail des Salaires payés annuellement, et le montant

Adresse pour un Etat relatif aux Biens des Jésuites.

of other expenses of management and collection, together with a Statement of the annual amount of all other payments made out of the same Fund.

Address for Statements relating to Land Fund and Timber Fund.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency to direct the proper Officer to lay before this House, Statements of the gross annual income of the Land Fund, and of the Timber Fund, classed under the several heads of receipt; a detail of the Salaries annually paid, and the gross annual amount of all other expenses of management and collection, together with a Statement of the annual amount of all other payments made out of the same Funds, from the year One thousand eight hundred and eighteen inclusive.

Address for Statement relating to Casual and Territorial Revenue.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House, a detailed Statement of the intended future application of the income arising from the Rents of the Jesuits' Estates, the Land Fund, the Timber Fund, and the other heads of Revenue, classed in His Excellency's Message of the twenty fifth instant, as belonging to the Casual and Territorial Revenue.

Address for Information respecting the Judge of the Court of Vice Admiralty.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to acquaint this House whether the Judge of the Court of Vice Admiralty at *Quebec*, has made choice of his Salary at the rate of Two hundred pounds sterling per annum, as voted by this House, or of the Fees, which, under the present Tariff, he is in the habit of receiving.

*Ordered*, That Mr. Young, Mr. Louis Bourdages, Mr. Heney and Mr. Cuillier do present the said Addresses to His Excellency the Governor in Chief.

Statements relating to the Revenue presented.

The House being informed that Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was at the Door, he was called in, and at Bar, delivered a Statement of the Annual Importation of Articles liable to Duty under the Act fourteenth *George* the Third, Chapter eighty eight, and the Duty collected thereon from One thousand eight hundred and eighteen to the year One thousand eight hundred and twenty one, both inclusive, and from the year One thousand eight hundred and twenty three to the year One thousand eight hundred and thirty, both inclusive; also, a Statement of the period from which the said Duties were levied and collected at the rate of four shillings and four pence the Spanish Dollar, and the amount collected since that period; in compliance with the Address of this House of the twenty third instant: He also delivered a Statement of the gross annual amount of the Casual and Territorial Revenue from the year one thousand eight hundred and eighteen inclusive, classed under eight different heads, in compliance with the Address of this House of the twenty fifth instant.

The said Statements are as followeth:—

tant total annuel des autres dépenses de la régie et de la perception, ensemble avec un Etat du montant annuel de tous autres payemens faits à même le Fonds en question.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour qu'il plaise à Son Excellence d'ordonner aux Officiers à qui il appartiendra, de mettre devant cette Chambre des Etats du montant total annuel du Fonds Territorial et du Fonds de la Vente des Bois, classés sous les Chapitres de Recette; un détail des Salaires payés annuellement, et le montant total annuel de toutes les autres dépenses de régie et de perception, ensemble avec un Etat du montant annuel de tous autres payemens, à même les Fonds en question, depuis l'année mil huit cent dix-huit, inclusivement.

Adresse pour des Etats relatifs aux fonds Territorial et aux Fonds des Bois.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant à Son Excellence qu'il lui plaise de faire mettre devant cette Chambre, un Etat détaillé de l'emploi futur projeté des Revenus des Biens des Jésuites, des Fonds territoriaux et du Fonds de la vente des Bois, et des autres Chapitres de Recette, classés dans le Message de Son Excellence du vingt-cinquième de ce mois, comme appartenant au Revenu Casuel et Territorial.

Adresse pour un Etat relatif au Revenu Casuel et Territorial.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant à Son Excellence qu'il lui plaise informer cette Chambre, si le Juge de la Cour de Vice-Amirauté à *Québec*, a fait choix de ses appointemens sur le pied de deux cens Livres Sterling par année, telle que votés par cette Chambre, ou des Honoraires qu'il est dans l'habitude de percevoir sous le Tarif actuel.

Adresse pour une information relativement au Juge de la Cour de Vice-Amirauté.

*Ordonné*, Que M. Young, M. Louis Bourdages, M. Heney et M. Cuillier présentent les dites Adresses à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

La Chambre étant informée que le Lieutenant Colonel *Glegg*, Secrétaire de Son Excellence le Gouverneur en Chef, était à la Porte, il a été appelé, et a remis à la Barre, un Etat de l'importation annuelle des objets sujets au Droit en vertu de l'Acte quatorzième *George* Trois, Chapitre quatrevingt-huit, et le Droit perçu sur iceux depuis mil huit cent dix-huit, inclusivement, jusqu'à l'année mil huit cent vingt-et-un, aussi inclusivement, et depuis l'année mil huit cent vingt-trois, inclusivement, jusqu'à l'année mil huit cent trente, aussi inclusivement; aussi, un Etat du tems depuis lequel les dits Droits ont été levés et perçus sur le pied de quatre shelins et quatre deniers sterling la Piastre d'*Espagne*, et le montant perçu depuis ce tems, en conformité à l'Adresse de cette Chambre du vingt-troisième du courant. Il a aussi remis un Etat du montant brut annuel des Revenus casuels et territoriaux, depuis l'année mil huit cent dix-huit, inclusivement, classés sous huit différens Chefs, en conformité à l'Adresse de cette Chambre du vingt-cinquième du courant.

Etats relatifs aux Revenu Public présentés.

Les dits Etats sont comme suit :

PORT OF QUEBEC. A STATEMENT of the ANNUAL IMPORTATION of articles liable to Duty under the Act 11th Geo. III. Cap. 88, and the Duty Collected thereon from 1815 to 1821 both inclusive, from 1823 to 1826, both inclusive, and from 1827 to 1830, both inclusive; also a Statement of the period from which the said Duties were levied and collected, at the rate of 1s. 4d Sterling the Spanish Dollar, and the amount collected since that period.

Table with columns: Year, Gallons of various spirits, Amount of Duty collected in Sterling money of Great Britain, and Remarks. Includes data for years 1818-1826 and 1827-1830.

CUSTOM HOUSE, Quebec, 26th Feby. 1831.

L. H. FERRIER, Collr. G. A. GORE, Ct.

PORT DE QUEBEC. L'ETAT de L'IMPORTATION ANNUELLE des Articles sujets aux Droits de l'Acte de la 11e. Geo. III. chap. 88, et des Droits perçus sur iceux depuis 1815 jusqu'à 1821 inclusivement, depuis 1823 jusqu'à 1826 inclusivement; aussi, rapport de la période depuis laquelle les Droits sont levés et perçus aux taux de 1s. 4d. sterling la piastre d'Espagne, et du montant perçus depuis cette période.

Table with columns: Année, Gallons of various spirits, Montant des droits perçus en argent sterling de la Grande Bretagne, and REMARQUES. Includes data for years 1818-1826 and 1827-1830.

MAISON DES DOUANES, Québec, 26 Février 1831.

L. H. FERRIER, Collr. G. GORE, Ct.

Statement of the gross annual amount of the Casual and Territorial Revenue, from the year 1818 inclusive, distinguishing the amount annually received under the following heads, viz.:

Year.	Rent of the Jesuits' Estates.	Rent of the King's Posts.	Forges of St. Maurice.	Rent of the King's Wharf.	Droit de Quint.	Lods et Vent.	Land Fund.	Timber Fund.	Gross annual amount Currency.
1818	2063 0 11	512 10	500	162 10	5 10	1938 18 7 1/2			4882 9 6 1/2
1819	759 7 5	1537 10	500	351 11	2605 6 11	3059 7 5			8513 2 9
1820	1552 7 4	512 10	500	351 11	2331 16 1	1461 10 3			6712 11 8
1821	855 19 8	1025	500	325	2517 10 9	359 18 11			5113 9 4
1822	2003 17 11	1025	500	378 2	338 19 8	2069 19 5			6306 19
1823	1419 3	1712 10	1250	351 11	618	763 10 3 1/2			6144 11 6 3/4
1824	2105 14 9	1200	500	351 11	471 16 9	985 1 7 1/2			5117 4 1
1825	1674 15 1	1200	500	162 10	987 10 5	1621 6 9 1/2			5448 6 4 1/4
1826	1426 18 7	1200	500	703 2	395 15 6	1151 6 4 1/2			6110 18 4 1/4
1827	1333 16 5	1200	1000	325	1603 11 1	3621 18 4	2282 13 6	1193 17 9	11462 10 3 1/4
1828	3155 16 7	1200	500	401 13	965 7 5 1/2	3102 2 6 1/2	2331 9 7	1249 10 10	11362 2 7 1/2
1829	1759 1 2 1/2	1200	500	351 11	946 6 5	2552 8	2301	1903 16	11045 1 1 1/2
1830	1579 3 1 1/2	1096 16 9	500	162 10					
Total £	21691 0 1	14621 16 9	5750 0 0	1381 2 0	13938 5 2 1/2	24504 15 11 1/2	6821 3 1	4317 4 7	106653 7 8

NOTE.—During the year 1830, the sum of £8334 19 6 currency, was recovered upon Judgments of the Courts, from the Estates of the late Henry Caldwell, Esq. formerly Treasurer to the Jesuits' Estates, on account of the sums due by him as such Treasurer; which sum is not included in the above Statement.

Quebec, 28th Feby. 1831.

JOS. CARY,  
I. G. P. P. A.

Etat annuel du montant brut des Revenus Casuel et Territoriaux, depuis l'année 1818 inclusivement, en distinguant le montant annuel reçu sous les Chapitres suivants :

Année.	Loyer des Bienes des suites	Loyer des Je-Postes du Roi.	Forges de St. Maurice.	Loyer du Quay du Roi.	Droit de Quint.	Lods et Vent.	Fonds Territorial.	Fonds des Bois.	Montant brut annuel courant.
1818	2063 11	512 10	1500	162 10	5 10	1938 18 7 1/2			4682 9 6 1/2
1819	759 7 5	1537 10	500	351 11	2605 6 11	3059 7 5			8513 2 9
1820	1552 7 4	512 10	500	351 11	2331 16 1	1461 10 3			6712 11 8
1821	855 19 8	1025	500	325	2517 10 9	359 18 11			5113 9 4
1822	2003 17 11	1025	500	378 2	338 19 8	2069 19 5			6306 19
1823	1419 3	1712 10	1250	351 11	618	763 10 3 1/2			6144 11 6 3/4
1824	2105 14 9	1200	500	351 11	471 16 9	985 1 7 1/2			5117 4 1
1825	1674 15 1	1200	500	162 10	987 10 5	1621 6 9 1/2			5448 6 4 1/4
1826	1426 18 7	1200	500	703 2	395 15 6	1151 6 4 1/2			6110 18 4 1/4
1827	1333 16 5	1200	1000	325	1603 11 1	3621 18 4	2282 13 6	1193 17 9	11462 10 3 1/4
1828	3155 16 7	1200	500	401 13	965 7 5 1/2	3102 2 6 1/2	2331 9 7	1249 10 10	11362 2 7 1/2
1829	1759 1 2 1/2	1200	500	351 11	946 6 5	2552 8	2301	1903 16	11045 1 1 1/2
1830	1579 3 1 1/2	1096 16 9	500	162 10					
Total £	21691 0 1	14621 16 9	5750 0 0	1381 2 0	13938 5 2 1/2	24504 15 11 1/2	6821 3 1	4317 4 7	106653 7 8

NOTE.—Pendant l'année 1830, il a été recouvré une somme de £8334 19 6 sur des Jugemens des Cours de Justice, sur les Bienes de feu Henry Caldwell, Ecuyer, ci-devant Trésorier des Bienes des Jésuites, à compte des sommes dues par lui en cette qualité de Trésorier; laquelle somme n'est pas incluse dans les États qui précèdent.

Quebec, 28 Février 1831.

JOS. CARY,  
I. G. C. P. P.

Preceding Statements referred.

Ordered, That the said Statements be referred to the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year one thousand eight hundred and thirty one.

Mr. Pierre Elzéar Taschereau, from the Committee of the whole House on the Bill to provide for the proof of the solemnization of certain Marriages, Baptisms and Burials in the Inferior District of Gaspé, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. Raymond, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act sixth George the Fourth, chapter thirty three, for the improvement of the navigation of the River Richelieu, and, also, the Correspondence relating to the Steam Dredging Vessel, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:—

1st. Resolved, That in addition to the monies already appropriated by the Act of the fifty seventh George the

Ordonné, Que les dits États soient référés au Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-et-un.

M. Pierre Elzéar Taschereau, du Comité de toute la Chambre, sur le Bill pour pourvoir à la preuve de la solemnization de certains Mariages, Baptêmes et Sépultures dans le District Inférieur de Gaspé, a fait Rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit engrossé.

M. Raymond, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte sixième George Quatre, Chapitre trente-trois, pour l'amélioration de la navigation de la Rivière Richelieu, et aussi la Correspondance au sujet d'un Cure-Môle à vapeur, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. Résolu, Qu'en sus des Deniers déjà affectés par l'Acte de la cinquante-septième George Trois, Cha-

Les États ci-dessus référés.

Rapport du Bill au sujet des Mariages, &c. à Gaspé;

Le Bill engrossé.

Rapport de Résolutions relatives à la navigation de la Rivière Richelieu et Cure-môle à vapeur.

Copy Marriages Act Bill reported;

engrossed.

Resolutions relative to the navigation of the River Richelieu and Steam Dredging Vessel reported.

the Third, Chapter thirteen, and those appropriated by the Act of the sixth *George* the Fourth, chapter thirty three, it is expedient to appropriate a further sum, not exceeding Four thousand pounds Currency, to complete the improvements commenced on the River *Richelieu*.

**2. Resolved,** That in addition to the monies appropriated by the Act of the tenth and eleventh *George* the Fourth, chapter nineteen, it is expedient to appropriate a further sum, not exceeding Fifteen hundred pounds currency, for purchasing a Steam Dredging Machine for the use of this Province.

**Ordered,** That Mr. *De St. Ours* have leave to bring in a Bill to appropriate a further sum of money for the improvement of the navigation of the River *Richelieu*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to morrow.

**Ordered,** That Mr. *De St. Ours* have leave to bring in a Bill to appropriate a further sum of money for the purchase of a Steam Dredging Vessel.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to morrow.

Mr. *Fortin*, from the Committee of the whole House on the Bill to establish a Public Market in the *Saint Roch* Suburb of the City of *Quebec*, reported, according to order, the amendment made by the Committee to the said Bill; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

**Ordered,** That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill for the appointing of an Agent in the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, was, according to order, read a second time.

**Ordered,** That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

A Bill to encourage the destruction of Wolves, was, according to order, read a second time.

**Ordered,** That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to morrow.

A Bill to repeal in part an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, Chapter forty two, intituled, "An Act relating to the Fisheries in the County of *Gaspé*," was, according to order, read a second time.

**Resolved,** That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

**Ordered,** That Mr. *Thibaudeau*, Mr. *Létourneau*, Mr. *Morin*, Mr. *Fisher* and Mr. *Wurtele* do compose the said Committee.

The Order of the Day for the second reading of the Bill to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery, being read;

**Ordered,** That the said Order of the Day be postponed till to morrow.

The Order of the Day for the House in Committee on the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the establishment of County Court Houses and Gaols, being read;

pitre treize, et ceux affectés par l'Acte de la sixième *George* Quatre, Chapitre trente-trois, il est expédient d'affecter une somme additionnelle n'excédant pas Quatre mille Livres courant, pour achever les améliorations commencées à la Rivière *Richelieu*.

**2. Résolu,** Qu'en sus des Deniers affectés par l'Acte des dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre dix-neuf, il est expédient d'affecter une somme additionnelle, n'excédant pas Quinze cens Livres courant, à l'achat d'un Cure-môle à vapeur pour l'usage de la Province.

**Ordonné,** Que M. *De St. Ours* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une somme d'argent ultérieure à l'amélioration de la navigation de la Rivière *Richelieu*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

**Ordonné,** Que M. *De St. Ours* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une somme d'argent ultérieure à l'achat d'un Cure-môle à vapeur.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

M. *Fortin*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour établir un Marché Public dans le Faubourg *Saint Roch* de la Cité de *Québec*, a fait rapport, conformément à l'ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité; lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

**Ordonné,** Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, a été lu une seconde fois.

**Ordonné,** Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill à l'effet d'encourager la destruction des Loups, a été lu une seconde fois.

**Ordonné,** Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour abroger en partie un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, Chapitre quarante-deux, intitulé, "Acte relatif aux Pêches dans le Comté de *Gaspé*," a été lu une seconde fois.

**Résolu,** Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

**Ordonné,** Que M. *Thibaudeau*, M. *Létourneau*, M. *Morin*, M. *Fisher* et M. *Wurtele* composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionné, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des réglemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur, ayant été lu;

**Ordonné,** Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à l'établissement de Cours et de Prisons de Comté ayant été lu;

*Richelieu* Navigation Bill read the first time.

Steam Dredging Vessel Bill read the first time.

*St. Roch* Suburb (Quebec) Market Bill reported;

engrossed.

Agent's Bill read the second time;

committed.

Wolves destruction Bill read the second time;

committed.

*Gaspé* Fisheries Bill read the second time;

referred.

Physic and Surgery Bill deferred.

Committee on County Court Houses and Gaols.

Bill concernant la navigation de *Richelieu* lu pour la première fois.

Bill pour un Cure-môle à vapeur lu pour la première fois.

Rapport du Bill d'un marché au Faubourg *St. Roch*, *Québec*;

le dit Bill grossoyé.

Bill de l'Agent lu une seconde fois;

référé.

Bill pour la destruction des Loups lu une seconde fois;

référé.

Bill des Pêches de *Gaspé* lu une seconde fois;

référé.

Bill relatif à la Médecine et Chirurgie remis.

Comité sur les Cours et Prisons de Comté.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Wurtele* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Wurtele* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Then, on Motion of Mr. *Louis Bourdages*, seconded by Mr. *Cuvillier*,

The House adjourned.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Wurtele* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Wurtele* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

Alors, sur motion de M. *Louis Bourdages*, secondé par M. *Cuvillier*,

La Chambre s'est ajournée.

Tuesday, 1st March, 1831.

Mardi, 1er. Mars 1831.

Answer to an Address.

**M**R. *Louis Bourdages*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying that he will be pleased to direct that all the Plans which may have been made, relative to the *Chambly* Canal from the Village of *Dorchester*, commonly called *Saint John's*, to the Basin of *Chambly*, under the provisions of the Act of the third, *George* the Fourth, Chapter forty one; and all the Estimates, which may have been given in of the probable Cost and Expense of making and completing the said Canal, be laid before this House by the proper Officers, with all convenient speed, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give for answer, that he had not the Plans and Estimates required, in his possession, but that the proper Officer would be directed to lay them before the House.

Réponse à une Adresse.

**M**. *Louis Bourdages*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir ordonner à tous Officiers à qui il appartiendra, de mettre ou faire mettre devant cette Chambre avec toute la diligence convenable, tous les Plans qui ont pu être levés pour le Canal de *Chambly*, depuis la Ville de *Dorchester* dite *Saint Jean*, jusqu'au Bassin de *Chambly*, tel qu'ordonné par le Statut de la Troisième *George* Quatre, Chapitre quarante-et-un; et aussi diverses Estimations données pour le coût et les dépenses probables pour la construction et confection du dit Canal de *Chambly*, avait été présentée à Son Excellence, et que Son Excellence avait bien voulu donner pour réponse, qu'elle n'avait pas en sa possession les Plans et Estimations qui lui étaient demandés, mais qu'elle donnerait ordre aux Officiers à qui il appartient de les mettre devant la Chambre.

Answer to an Address.

Mr. *Young*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House, a detailed Statement of the intended application of the Items contained in the Estimate of the proposed Civil List for *Lower Canada*, transmitted with His Excellency's Message of the twenty third ultimo, under the heads of Contingencies, in Classes Numbers One and Two, and under the heads of Pensions and Miscellaneous, in Class Number Three, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:—

Réponse à une Adresse.

M. *Young*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant qu'il plaise à Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, un Etat détaillé de l'emploi projeté des Items contenus dans l'Estimation de la Liste Civile proposée pour le *Bas-Canada*, transmise avec le Message de Son Excellence du vingt-troisième du mois dernier, sous les Chapitres de Contingens dans les Classes Numéros Un et Deux, et sous les Chapitres de Pensions et Dépenses diverses, dans la Classe Numéro Trois, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Gentlemen,

Messieurs,

I have it not in my power to furnish a detailed Statement of the application of the Items contained in the Estimate of the proposed Civil List for *Lower Canada*, (transmitted with my Message of the twenty third ultimo,) under the heads of Contingencies, in Classes Numbers One and Two, not being in possession of the necessary information to enable me to do so.

Il n'est pas en mon pouvoir de fournir un Etat détaillé de l'emploi des Items contenus dans l'Evaluation de la Liste Civile proposée pour le *Bas-Canada*, (transmise avec mon Message du vingt-troisième du mois dernier,) sous les Chapitres de Contingens dans les Classes Numéros Un et Deux, n'étant pas en possession des renseignements nécessaires pour me mettre en état de le faire.

The same observation will apply to the Item of Miscellaneous in Class Number Three. Regarding the Item of Pensions in Class Number Three, I have to inform the House that a Communication must be made to His Majesty's Government before a final appropriation of that head of charge can take place.

La même observation doit s'appliquer à l'article des diverses Dépenses dans la Classe Numéro Trois. Quant à l'article des Pensions dans la Classe Numéro Trois, je dois informer la Chambre, qu'il ne peut être fait aucune affectation définitive pour ce Chapitre de Dépense, qu'après une communication à ce sujet avec le Gouvernement de Sa Majesté.

AYLMER,  
Governor in Chief.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Castle Saint Lewis,  
1st March, 1831.

Château Saint Louis,  
1er. Mars 1831.



Answer to an  
Address.

Mr. *Young*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of yesterday to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officers to lay before this House, a Statement of the gross annual amount of the Rents of the Jesuits' Estates classed under the several heads of receipt,—a detail of the Salaries annually paid, and the gross annual amount of other Expenses of management and collection, together with a Statement of the annual amount of all other payments made out of the same Fund, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:—

Gentlemen,

Upon reference to the proper Officer, I have ascertained that the information sought for in this Address, has hitherto been withheld, in conformity, as I must presume, with Instructions from His Majesty's Government. With this impression on my mind, and in the absence of any precise Instructions on this subject, addressed to myself, I cannot feel justified in furnishing the desired information.

AYLMER,  
Governor in Chief.Castle *Saint Lewis*,  
1st March, 1831.Answer to an  
Address.

Mr. *Young*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of yesterday to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency to direct the proper Officer to lay before this House, Statements of the gross annual income of the Land Fund, and of the Timber Fund, classed under the several heads of Receipt,—a detail of the Salaries annually paid, and the gross annual amount of all other Expenses of management and collection, together with a Statement of the annual amount of all other payments made out of the same Funds, from the year one thousand eight hundred and eighteen, inclusive, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:

Gentlemen,

To this Address I can only return a similar answer to that which I have just made to the preceding one, and to that answer I must accordingly refer.

AYLMER,  
Governor in Chief.Castle *Saint Lewis*,  
1st March, 1831.Answer to an  
Address.

Mr. *Young*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of yesterday to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House, a detailed Statement of the intended future application of the Income arising from the Rents of the Jesuits' Estates, the Land Fund, the Timber Fund, and the other heads of Revenue classed in His Excellency's Message of the twenty fifth ultimo, as belonging to the Casual and Territorial Revenue, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:—

Gentlemen,

I cannot take upon myself to say what may be the future intentions of His Majesty's Government with regard to the appropriation of those branches of the Revenue which are considered as the property of the Crown, and consequently liable to such changes in the distribution of them as His Majesty may be pleased to direct. I can only state generally, that it is the intention

Réponse à une  
Adresse.

M. *Young*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant à Son Excellence qu'il lui plaise d'ordonner aux Officiers à qui il appartiendra, de mettre devant cette Chambre, un Etat du montant total annuel des Revenus des Biens des Jésuites, classés sous les divers Chapitres de Recette; un Détail des Salaires payés annuellement et le montant total annuel des autres Dépenses de la régie et de la perception; ensemble avec un Etat du montant annuel de tous autres payemens faits à même le Fonds en question, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,

Après m'être adressé à l'Officier à qui il appartient, j'ai constaté que les renseignements demandés dans cette Adresse ont été jusqu'ici refusés, en conformité, comme je dois le supposer, d'Instructions du Gouvernement de Sa Majesté. Avec cette impression, et dans l'absence d'Instructions expresses sur ce sujet, à moi-même adressées, je ne crois pas pouvoir fournir les renseignements désirés.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.Château *Saint Louis*,  
1er. Mars 1831.Réponse à une  
Adresse.

M. *Young*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier à Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour qu'il plaise à Son Excellence d'ordonner aux Officiers à qui il appartiendra, de mettre devant cette Chambre, des Etats du montant total annuel du Fonds Territorial et du Fonds de la Vente des Bois, classés sous les Chapitres de Recette; un Détail des Salaires payés annuellement, et le montant total annuel de toutes les autres Dépenses de régie et de perception; ensemble avec un Etat du montant annuel de tous autres payemens, à même les Fonds en question, depuis l'année mil huit cent dix-huit, inclusivement, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,

Je ne puis faire à cette Adresse d'autre Réponse que celle que je viens de faire à la précédente, et je dois par conséquent renvoyer à cette Réponse.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.Château *Saint Louis*,  
1er. Mars 1831.Réponse à une  
Adresse.

M. *Young*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant à Son Excellence qu'il lui plaise de faire mettre devant cette Chambre, un Etat détaillé de l'emploi futur projeté des Revenus provenant des Recettes des Biens des Jésuites, des Fonds Territoriaux et du Fonds de la Vente des Bois, et des autres Chapitres de Recette classés dans le Message de Son Excellence du vingt-cinquième du mois dernier, comme appartenant au Revenu Casuel et Territorial, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,

Je ne puis prendre sur moi de dire quelles pourront être les Instructions du Gouvernement de Sa Majesté à l'avenir, à l'égard de l'affectation de ces Branches de Revenu qu'on regarde comme la propriété de la Couronne, et qui sont conséquemment sujettes dans leur distribution à tels changemens qu'il plaira à Sa Majesté d'ordonner. Je puis dire seulement en général,

tention of His Majesty's Government to apply them to objects which are closely connected with the Public interests of the Province; and I have reason to believe that the following Items will be made chargeable upon these Revenues:—

1. The advancement of Education.
2. The payment of the Clergy of the Established Church.
3. Ditto of one thousand pounds per annum, to the Roman Catholic Bishop of *Quebec*.
4. An allowance annually of Six hundred pounds to Presbyterian Ministers.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
1st March, 1831.

Mr. *Young*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of yesterday to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will acquaint the House whether the Judge of the Court of Vice Admiralty at *Quebec*, has made choice of his Salary at the rate of Two hundred pounds sterling per annum, as voted by this House, or of the Fees which, under the present Tariff, he is in the habit of receiving, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:—

Gentlemen,

I really cannot inform the House of Assembly, whether the Judge of the Court of Vice Admiralty has, or has not made choice of his Salary at the rate of Two hundred pounds per annum, as voted by the House, or of his Fees. I only know that the Judge of the Court of Vice Admiralty having some time since made application to me for a Warrant for the amount of his Salary, for the year one thousand eight hundred and thirty, I caused enquiry to be made whether he had received Fees during that period, and upon learning that he either had done so, or at least still asserted his claims to those Fees, I withheld my Warrant for the amount of the Salary, which will be found carried to the credit of the Public, in the Accounts of the Expenditure of the past year, now before the House of Assembly.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
1st March, 1831.

Mr. *De St. Ours* presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act tenth and eleventh, *George* the Fourth, Chapter thirty nine, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money for more completely exploring certain parts of this Province."

For the said Report, see Appendix (Z.) at the end of this Volume.

Ordered, That the said Report be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *L'Islet*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Fortin*, and the same was received and read; setting forth: That the liberal encouragement the Legislature has been pleased to give to Elementary Education in this Province, has been attended with the most signal and satisfactory success: That the Petitioners believe it to be their duty to testify their gratitude, and to present their most sincere thanks as well on their own behalf, as on that of their children, who will not fail hereafter to appreciate the encouragement

général, que l'intention du Gouvernement de Sa Majesté est de les employer à des objets qui soient étroitement liés avec les intérêts publics de la Province, et j'ai raison de croire que les articles suivans seront imputables sur ces revenus:

1. L'avancement de l'Education.
2. Le payement du Clergé de l'Eglise établie.
3. De mille Louis par an à l'Evêque Catholique Romain de *Québec*.
3. Une allocation annuelle de six cents Louis aux Ministres Presbytériens.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
1er. Mars 1831.

M. *Young*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant à Son Excellence qu'il lui plaise informer cette Chambre, si le Juge de la Cour de Vice-Amirauté à *Québec*, a fait choix de ses appointemens sur le pied de deux cents Livres sterling par année, tels que votés par cette Chambre, ou des Honoraires qu'il est dans l'habitude de percevoir sous le Tarif actuel, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,

Je ne puis vraiment informer la Chambre d'Assemblée, si le Juge de la Cour de Vice-Amirauté, a ou n'a pas fait choix de son salaire sur le pied de deux cents Livres sterling par an, tel que voté par la Chambre d'Assemblée, ou de ses honoraires. Je sais seulement que le Juge de la Cour de Vice-Amirauté m'ayant, il y a quelque tems, demandé un *Warrant* pour le montant de son salaire, pour l'année mil huit cent trente, je fis faire une Enquête pour constater si dans ce période de tems il avait reçu des Honoraires, et en apprenant soit qu'il en eût reçu, soit au moins qu'il prétendit encore y avoir droit, je refusai d'accorder mon *Warrant* pour le montant du salaire qu'on trouvera porté au crédit du Public, dans les Comptes des Dépenses de l'année dernière, maintenant devant la Chambre d'Assemblée.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
1er. Mars 1831.

M. *De St. Ours* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte des dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre trente-neuf, intitulé, "Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de cette Province."

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (Z.) à la fin de ce volume.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *L'Islet*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Fortin*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que l'encouragement libéral qu'il a plu à la Législature de donner à l'Education élémentaire en cette Province, a été couronné du succès le plus avantageux et le plus satisfaisant: Que les Pétitionnaires croient de leur devoir de témoigner leur reconnaissance, et d'en faire leurs plus sincères remerciemens, pour eux et leurs enfans, qui ne cesseront dans la suite des temps d'apprécier l'encouragement qu'il a plu à la Législature de

Réponse à une Adresse.

Rapport des Commissaires pour explorer certaines parties de la Province présenté.

Appendice (Z.)

Le dit Rapport référé.

Pétition de l'Islet au sujet de l'éducation élémentaire.

Answer to an Address.

Exploring certain parts of the Province.—Report of Commissioners presented.

Appendix (Z.)

The Report referred.

Petition from L'Islet respecting Elementary Education;

encouragement the Legislature has been pleased to give to Elementary Education in the Country Parishes, &c.: That the Petitioners beg leave to represent, that they believe the Act by which the system of Elementary Education in this Province is regulated, deserves that the attention of the House should be again bestowed on it, because it appears to them to be susceptible of many amendments, by reason of various circumstances which have arisen since it was passed: That in the opinion of the Petitioners, it would be expedient to grant a suitable assistance or aid to at least one School in every Parish in this Province, in order that it might be possible to procure one well qualified Master in each of the said Parishes: That it is with much difficulty that good School Masters can be procured in the Country Parishes, unless they are assured of a certain income, or encouragement sufficient to support them, and to enable them to give up their occupations for the purpose of taking charge of a School in a Country Parish: That the Trustees of Schools in the Country Parishes, however zealous they may be for the attainment of the object proposed by the Legislature, and however willing to sacrifice their time for the encouragement of Education, find it impossible to procure proper School Masters, without assuring them a sufficient income to support them according to their station, which an ordinary School will not afford them, whatever encouragement they may receive: That for the greater number of the Schools in every Parish in this Province, it has been found impossible to procure good Masters qualified to instruct their pupils in a proper and sufficient manner; and that it has frequently happened that after having kept the School for one or two years, their knowledge has been exhausted, and their pupils but little advanced, whereas if there were one good School in each Parish, such pupils might attend it, and complete their acquisition of the knowledge requisite for their education: That by the adoption of certain measures, it would be easy to prevent the abuses which might otherwise be occasioned by the liberal income enjoyed by certain Masters; and by the interference of Trustees, to prevent their becoming negligent, and to encourage them to perform their duty. For all which reasons the Petitioners conclude by humbly praying, That the House will be pleased to take their Petition into consideration, and to grant an aid to one School at least in each Parish in this Province, and more especially to the principal School in the Parish of the Petitioners, or that the House will be pleased to suggest to them some easier mode of procuring good School Masters, able to instruct their pupils in elementary principles of education, and to convey to them the knowledge adapted to their station, according to the intention of the Legislature, in whom the Petitioners place their confidence, in the hope that the Legislature will still continue to assist them with their wisdom and their care in all matters connected with the public welfare, and especially in that of Elementary Education.

referred.

*Ordered,* That the said Petition be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Petition of John Beattie complaining of the Attorney General, and of the late Chairman of the Quarter Sessions at Montreal.

A Petition of *John Beattie*, of *Quebec*, Hatter, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by *Mr. Neilson*, and the same was received and read; setting forth: That, in the month of September in the year One thousand eight hundred and twenty eight, the Petitioner, being then resident in the City of *Montreal*, was grossly abused and maltreated, to the imminent danger of his life, at the House of one *Samuel Bonstead*, a Tavern Keeper in that City, by a number of persons, who then and there present, the particulars of which murderous assault and ill treatment, in order not to trouble the House with such details,

de donner à l'Education élémentaire dans les Paroisses de la Campagne, etc.: Que les Pétitionnaires demandent qu'il leur soit permis de représenter, qu'ils croient que le Statut qui règle le système d'Education élémentaire en cette Province, mériterait de nouveau l'attention de la Chambre, en autant qu'il leur paraît susceptible d'améliorations, par plusieurs circonstances survenues depuis sa passation: Que dans l'opinion des Pétitionnaires, il serait nécessaire d'accorder une assistance ou aide convenable, au moins à une Ecole pour chaque Paroisse en cette Province, afin de procurer un Maître d'enseignement qualifié dans chacune des dites Paroisses de cette Province: Que c'est avec beaucoup de difficulté que l'on se procure dans les Campagnes de bons Maîtres d'Ecole, à moins qu'ils ne soient assurés d'un revenu ou encouragement suffisant pour les faire vivre, et les obliger à laisser leur situation, pour se charger du soin d'une Ecole à la Campagne: Que les Syndics des Ecoles de Campagnes, tout zélés qu'ils soient à remplir le but proposé par la Législature, et à sacrifier leur temps pour encourager l'Education, se trouvent dans l'impossibilité de se procurer des Maîtres d'Ecole convenables, à moins de leur procurer un Revenu convenable, pour soutenir leur situation, ce qu'une Ecole ordinaire ne peut leur procurer, quel qu'encouragement qu'ils puissent rencontrer: Qu'au grand nombre d'Ecoles qui se trouvent dans chaque Paroisse de cette Province, il est impossible de procurer à chacune d'elles de bons Maîtres, pour instruire leurs Elèves d'une manière convenable et suffisante; et que bien souvent, après une ou deux années d'école, leurs connaissances se trouvent épuisées, et leurs Ecoliers peu avancés, tandis que s'il y avait une bonne Ecole dans chaque Paroisse, ces Ecoliers pourraient la fréquenter, et achever d'acquérir les connaissances nécessaires à leur éducation: Qu'avec de certaines mesures, il serait facile de prévenir l'abus que pourrait entraîner l'aisance de certains Maîtres d'Ecole, et, au moyen des Syndics, prévenir leur négligence et les encourager à faire leur devoir. D'après tous ces exposés, les Pétitionnaires concluent humblement à ce qu'il plaise à la Chambre de prendre leur Pétition en considération, et de vouloir bien accorder une Aide ou Secours à une Ecole dans chaque Paroisse de cette Province, au moins, et en particulier à une Ecole principale des Pétitionnaires, ou que la Chambre veuille bien leur suggérer d'autres moyens plus faciles pour se procurer de bons Maîtres d'Ecole, qui puissent donner à leurs Elèves des principes élémentaires, et des connaissances convenables à leur situation, et à l'intention de la Législature, en laquelle les Pétitionnaires mettent leur confiance, dans l'espérance qu'elle continuera de les aider de ses lumières et de ses soins dans toutes les affaires qui concernent le Public, et en particulier l'Education élémentaire.

*Ordonné,* Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles. référée.

Une Pétition de *John Beattie*, Chapelier, de *Québec*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par *M. Neilson*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que dans le mois de Septembre de l'année mil huit cent vingt-huit, le Pétitionnaire, résidant alors dans la Cité de *Montréal*, fut grossièrement insulté et maltraité, au péril imminent de sa vie, dans la maison d'un nommé *Samuel Bonstead*, Aubergiste en cette ville, par un nombre de personnes, là et alors présentes; et le Pétitionnaire pour ne pas troubler la Chambre des détails de ces mauvais traitemens et de cet assaut meurtrier, demande à renvoyer à l'exposé détaillé ci-annexé, sous

Pétition de John Beattie, se plaignant du Procureur-Général, et du clerc devant Président des Sessions à Montréal.

details, the Petitioner begs leave to annex hereunto, in the shape of a Memorandum, that the same may be referred to, if required, in the course of the enquiry that he hopes may be instituted in this case: That the Petitioner was in consequence compelled to have recourse to Medical assistance, and was confined to his House for six weeks: That two days after the assault above mentioned, the Petitioner procured Warrants from *David Ross*, Esquire, then Chairman of the Quarter Sessions of the Peace at *Montreal*, against the parties by whom he had been maltreated. After those parties had given Bail, Mr. *Ross* sent for the Petitioner, and he went up to the Police Office, when he was told by Mr. *Ross*, that unless he consented to withdraw his prosecution against the parties in question, he (Mr. *Ross*) would grant Warrants to them against the Petitioner, and that he would have to sit as Judge at the Quarter Sessions, and would do just as he thought proper; in answer to which the Petitioner said that this was a strange way of doing justice, but that he was, at all events, determined to have justice done to him. After this, in consequence of the charge made by the Petitioner, a Bill was found against the parties by the Grand Jury of the Quarter Sessions, and subsequently a Cross-Bill against the Petitioner: Having consulted with his Lawyer (Mr. *Buchanan*), whom he informed of what Mr. *Ross* had said, the Petitioner was advised to abandon the proceedings before the Quarter Sessions, and to take the matter before the Criminal Court of King's Bench; which he accordingly did, and, on his coming to *Quebec*, the Petitioner spoke to His Majesty's Attorney General, the Honorable *James Stuart*, on the subject: That the Petitioner received assurances from the Attorney General, that he would see every justice done to him in the ensuing March Term: Accordingly, repairing to *Montreal* at that period, the Petitioner again saw the Attorney General there, who told him to get Bills of Indictment drawn up, which was done, and put into the hands of the Attorney General. Nevertheless, no Bill of Indictment at all was laid before the Grand Jury, and when, after the Petitioner had returned to *Quebec*, he called on the Attorney General, to know whether he had again to go to *Montreal*; as the Court was about to sit, he was informed by the Attorney General, that Mr. *Rossiter*, the Attorney employed by the Defendants in the above Cause, had called on him, and from his representations he did not consider it proper to proceed against them, and that a Lawyer ought also to have communicated with him in behalf of the Petitioner; whereupon the Petitioner observed that he did not conceive it necessary to employ any other Lawyer, since he, the Attorney General, was the official person to carry on any Criminal prosecution: That the Petitioner had no idea of following such undermining ways as he wished to recommend; that he did not solicit justice, but demanded to have justice done to him, in virtue of the complaints he had made through him, the Attorney General. That the Attorney General then said, that he did not mind whatever was said, and that he would not go any further; the Petitioner then said that he was entitled to justice, and would have it, even as far as Lord *Ellenborough's* Cutting and Maiming Act, under which his case was an indictable one, adding that as he was denied justice here, as he was going to *England*, he was determined to lay the matter before the British Parliament, and get redress there: whereupon the Attorney General retorted and said, you may go to Hell if you like, and get redress there: That, notwithstanding, no Bill of Indictment was laid before the Grand Jury, on the occasion alluded to, the Petitioner was nevertheless subpoenaed to appear at *Montreal* as Prosecutor and Witness, as appears by the

la forme d'un mémoire, auquel on pourra recourir, s'il en est besoin, dans le cours de l'Enquête qu'il espère devoir être ouverte sur le sujet de sa plainte: Qu'en conséquence, le Pétitionnaire fut obligé d'avoir recours à un Médecin, et fut retenu dans sa maison l'espace de six mois: Que deux jours après l'assaut ci-dessus mentionné, le Pétitionnaire obtint des Warrants de *David Ross*, Ecuier, alors Président des Sessions de Trimestre de la Paix à *Montréal*, contre les personnes qui l'avaient ainsi maltraité: Qu'après que ces parties eurent donné caution, M. *Ross* envoya chercher le Pétitionnaire, qui se rendit au Bureau de la Police: Que lorsqu'il y fut arrivé, M. *Ross* lui dit que s'il ne consentait à retirer sa poursuite contre les parties en question, il (M. *Ross*) leur accorderait des Warrants contre le Pétitionnaire, et qu'il siégerait aux Sessions de Trimestre, en capacité de Juge, et qu'il agirait selon qu'il le jugerait à propos: Qu'en réponse à cela, le Pétitionnaire dit que c'était une étrange manière de rendre justice, mais qu'il était déterminé, quoiqu'il arrivât, de se faire rendre justice: Qu'après cela, en conséquence de l'accusation portée par le Pétitionnaire, le Grand Juré des Sessions de Trimestre, mit les dites parties en accusation, et subséquemment le Pétitionnaire lui-même, par un contre-indictement: Que le Pétitionnaire ayant consulté son Avocat, (M. *Buchanan*) et lui ayant rapporté ce que M. *Ross* avait dit, le Pétitionnaire abandonna par son conseil les procédures commencées devant les Sessions de Trimestre, pour les porter devant la Cour Criminelle du Banc du Roi, et arrivé à *Québec*, le Pétitionnaire en parla au Procureur-Général de Sa Majesté, l'Honorable *James Stuart*: Que le Pétitionnaire reçut du Procureur-Général l'assurance qu'il lui ferait rendre justice dans le Terme de Mars suivant: Qu'en conséquence, le Pétitionnaire s'était rendu à *Montréal* à ce temps; il vit de nouveau le Procureur-Général, qui lui dit de faire dresser des Actes d'accusation: ces Actes furent dressés et mis entre les mains du Procureur-Général: Que cependant, il ne fut mis aucun Acte d'accusation devant le Grand Juré: Que de retour à *Québec*, le Pétitionnaire alla chez le Procureur-Général, pour savoir s'il devait monter à *Montréal*, vu que la Cour était sur le point de siéger: Que le Procureur-Général l'informa que M. *Rossiter*, le Procureur employé par les Défendeurs dans la Cause ci-dessus mentionnée, était venu lui parler, et que d'après ce qu'il en avait appris, il ne croyait pas devoir procéder contre eux; et que de plus quelque homme de Loi aurait dû communiquer avec lui de la part du Pétitionnaire: Que là-dessus, le Pétitionnaire remarqua, qu'il ne voyait pas la nécessité d'employer aucun autre homme de Loi, puisqu'il était, lui, (le Procureur-Général) la personne chargée par son office de conduire toute poursuite criminelle; que le Pétitionnaire n'était nullement disposé à prendre des moyens aussi ruineux que ceux qu'il lui recommandait; qu'il ne sollicitait pas la justice, mais qu'il demandait que justice lui fut rendue, en vertu de la plainte qu'il lui avait faite par sa voie: Que le Procureur-Général dit alors, qu'il s'embarrassait fort peu de tout ce que disait le Pétitionnaire, et qu'il ne procéderait pas ultérieurement: Que le Pétitionnaire dit alors, qu'il avait droit d'obtenir justice, et qu'il l'aurait dans toute l'étendue de l'Acte de blessures et mutilations, de Lord *Ellenborough*, sous les dispositions duquel rentrait l'offense dont il se plaignait, ajoutant que puisqu'il avait ici déni de justice, il partait pour l'*Angleterre*, et il était déterminé à mettre son affaire devant le Parlement Britannique, pour avoir le redressement du tort dont il se plaignait: Que là-dessus, le Procureur-Général répliqua et dit: "Allez au Diable, si vous voulez, demander votre redressement:" Que quoiqu'aucun Acte d'accusation n'ait été mis devant le Grand Juré, en l'occasion dont il

the Subpœna hereunto annexed, and was obliged to leave his residence and business, and to wait in vain, at an extraordinary expense, at *Montreal*, during the Term, to his great detriment and pecuniary loss: That having been intimidated by what Mr. *Ross* had said, and abandoned his prosecution at the Quarter Sessions, of his assailants, he was, on the contrary, condemned in the said Court of Quarter Sessions to pay a fine of one dollar and costs, for having been beaten, maimed and grievously injured by parties against whom he was seeking to proceed; and subsequently deprived of all means of redress, by the negligence, partiality, arbitrariness and insolence of the Honorable *James Stuart*, His Majesty's Attorney General for this Province: That the Petitioner proceeded to *England* in the Spring of the year One thousand eight hundred and thirty, but no opportunity offering itself during his short stay there, for making any representations on the subject, he has, on reconsideration deemed it best to apply to the House, as presenting to him the most constitutional and effectual means of obtaining redress for the injuries of which he complains: Wherefore the Petitioner most humbly represents, and complains that he has been materially injured by the misconduct and partiality of *David Ross*, Esquire, late Chairman of the Quarter Sessions at *Montreal*, and seriously aggrieved by the negligence, partiality, misconduct and arrogance of the Honorable *James Stuart*, Esquire, His Majesty's Attorney General for this Province; and humbly and earnestly prays that the House will be pleased to take the premises into consideration, and do therein, what in their wisdom they may seem fit, and to justice may appertain.

il est question, le Pétitionnaire n'en reçut pas moins un *Subpœna*, qui lui ordonnait de comparaître à *Montréal*, comme partie poursuivante et comme témoin, comme il appert par le *Subpœna* ci-annexé, et il fut obligé de laisser sa maison et ses affaires, et d'attendre en vain à *Montréal* pendant tout le Terme, par quoi il a été exposé à de fortes dépenses, et à des dommages considérables: Qu'ayant été intimidé par ce que lui avait dit M. *Ross*, et ayant abandonné sa poursuite contre ses assaillans aux Sessions de Trimestre, il a été, dans la même Cour des Sessions de Trimestre condamné à payer une amende d'une Piastre et les frais, pour avoir été battu, mutilé et grièvement maltraité par les parties contre lesquelles il cherchait à procéder; et subseqüemment privé de tout moyen de redressement, par la négligence, la partialité, l'arbitraire et l'insolence de l'Honorable Procureur-Général de Sa Majesté pour cette Province: Que dans l'Été de mil huit cent trente, le Pétitionnaire passa en *Angleterre*, mais que le court séjour qu'il y fit ne lui ayant pas offert l'occasion de faire des représentations à ce sujet, il a cru, après nouvelle considération, qu'il valait mieux s'adresser à la Chambre, comme lui offrant les moyens les plus constitutionnels et les plus efficaces d'obtenir le redressement des torts dont il se plaint. A ces causes, le Pétitionnaire expose très-humblement, et se plaint qu'il a souffert considérablement de l'inconduite et de la partialité de *David Ross*, Ecuyer, ci-devant Président des Sessions de Trimestre à *Montréal*, et d'une manière très-griève de la négligence, de la partialité, de l'inconduite et de l'arrogance de l'Honorable *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général de Sa Majesté pour cette Province; et il demande humblement et instamment, qu'il plaise à la Chambre de prendre l'exposé ci-dessus en considération, et d'adopter en conséquence telle mesure que dans sa sagesse, elle jugera convenable et de justice.

Petition of W. Lampson complaining of the conduct of the Attorney General.

A Petition of *William Lampson*, of *Quebec*, Merchant, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Labrie*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner is Lessee of that part of the Domain Lands of the Crown called the King's Posts, and of the exclusive trade with the Indians thereof, under a Lease from the Crown: That in consideration of the said Lease, the Petitioner pays an annual rent of One thousand two hundred pounds; and that upon the faith of the promises therein contained, the Petitioner has invested a capital of about Forty thousand pounds in that branch of commerce: That of late years a rich and powerful Association under the name of the Merchants Adventurers of *England* trading to *Hudson's Bay*, have, for the avowed purpose of trading in Peltries, secured the Lease of a small strip of Land, called *Mille-Vaches*, of three leagues in front on the River *Saint Lawrence*, by four in depth, conceded in Fief et Seigneurie by His Most Christian Majesty, in the year One thousand six hundred and fifty three: That this Fief et Seigneurie is bounded on all sides, except the front, by the said King's Posts: That the said Fief et Seigneurie was so granted for the purpose not of trade but of settlement only, and that there is not a single settler on the Fief et Seigneurie, nor any habitation: That the said Fief et Seigneurie, is generally understood and believed not to contain animals of the chace, and that even if it did, Furs, the *bona fide* produce of so small a space of ground, could not, considering the outlays and expenses of the said Company, become any source of profit: Yet that the Petitioner is informed the said *Hudson's Bay* Company have consented to pay a rent of about Three hundred pounds for the Lease of the said Fief et Seigneurie inasmuch as they have thus obtained the means of trespassing upon the limits of the King's Posts, and of trading with the Indians,

Une Pétition de *William Lampson*, Marchand, de *Québec*, dont le nom y est soussigné, a été présentée à la Chambre par M. *Labrie*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire est Locataire de cette partie des terres du Domaine de la Couronne, appelée *Postes du Roi*, et du Commerce exclusif avec les Sauvages, en vertu d'un Bail de la Couronne: Qu'en considération du dit Bail, le Pétitionnaire paie une somme annuelle de Douze cens Livres, et que sur la foi des promesses y contenues, le Pétitionnaire a versé un Capital de Quarante mille Livres dans cette branche de Commerce: Que depuis quelques années, une Association riche et puissante, sous le nom de Marchands Adventuriers d'*Angleterre*, faisant le trafic à la *Baie d'Hudson*, a, pour la fin avouée de faire le trafic des Pelleteries, obtenu le Bail d'une petite langue de terre, appelée *Mille Vaches*, n'ayant que trois lieues de front sur le Fleuve *Saint Laurent*, sur quatre de profondeur, concédée en Fief et Seigneurie par Sa Majesté Très-Chrétienne dans l'année mille six cent cinquante-trois: Que ce Fief et Seigneurie est bornée de tous côtés, excepté par le front, par les dits *Postes de Roi*: Que le dit Fief et Seigneurie fut ainsi concédée, non pas pour y faire le Commerce, mais seulement pour qu'il y fût fait des établissemens; et qu'il n'y a pas un seul Colon sur le dit Fief et Seigneurie, non plus qu'une seule habitation, à l'exception d'un Poste de Commerce, appartenant à la dite Compagnie de la *Baie d'Hudson*: Que le dit Fief et Seigneurie passe généralement pour ne pas renfermer d'animaux de chasse, et que même s'il s'y en trouvait, les Pelleteries qui seraient le produit, de bonne foi, d'un aussi petit espace de terrain, ne pourraient, vu les déboursés et les dépenses de la Compagnie, devenir une source de profit: Que cependant le Pétitionnaire est informé que la dite Compagnie de la *Baie d'Hudson* a consenti à payer une rente d'environ trois cens Livres pour le Bail du dit Fief et Seigneurie,

Pétition de W. Lampson, se plaignant de la conduite du Procureur-Général.

en

dians, although the tenure upon which the said *Seigneurie* was granted confers no right so to do, and that the Proprietors and Inhabitants thereof, if any there were, are excluded therefrom in common with all the King's subjects: That the said *Hudson's Bay Company* relying on the incapacity of any single individual to cope with them, and with the intention of ruining the Petitioner, in order to engross the whole trade, have openly violated the rights and privileges of the Petitioner guaranteed to the Petitioner by the said Lease, and have seduced and demoralized the Indians by the distribution, (among other means,) of immoderate quantities of strong liquors, and that the said *Hudson's Bay Company* have possessed themselves of Furs, the *bona fide* property of the Petitioner, to an immense amount: That they have also committed actual violence on the Agents and servants of the Petitioner, and threatened to take their lives: That with the view of occupying the River *Portneuf*, as being calculated to facilitate their incursions into the interior of the King's Posts, the said *Hudson's Bay Company* have exceeded the limits of the said *Fief et Seigneurie* and have unlawfully appropriated to themselves a large and valuable tract of land, the property of the Crown, to which tract the Petitioner under his said Lease is justly intitled: That it is of incalculable importance to the Petitioner that he should enjoy the said Tract, and that the said *Hudson's Bay Company* should be ejected, the Petitioner having found his profits diminished one half by the means of injuring him which the occupation of the said Tract and River have afforded the said *Hudson's Bay Company*. That it is the right of the Crown, as well as the interest of the Petitioner, to resume the said Tract of Land, and a right which the Petitioner humbly submits the Crown is bound to exercise, and which is the duty of the Attorney General to assert by supporting the Lessee of the Crown: That as a consequence of the aggressions of the Agents and Servants of the *Hudson's Bay Company*, collisions have taken place between the Servants of the Petitioner and those of the *Hudson's Bay Company*, which have led to several prosecutions as well on the Criminal as on the Civil side of the Court of King's Bench for the District of *Quebec*, in which the Petitioner is interested: That under an impartial administration of justice it would not be difficult to prove that these breaches of the Peace and other injuries were committed and excited by the arts and for the benefit of the said *Hudson's Bay Company*, and by the instrumentality of their Agents and Servants: That the Petitioner having set forth the premises to enable the House fully to comprehend the causes which have led to this Petition, presumes to inform the House, that the private Counsel and Attorney of the said *Hudson's Bay Company*, is the Honorable *James Stuart*, His Majesty's Attorney General for this Province, and an Executive Councillor: That in an action of revindication brought by the Petitioner in the Court of King's Bench, under the No. 1212, against a Partner and an Agent of the said Company, who took and converted to their own use a lot of Furs of the value of One thousand five hundred pounds, belonging to the Petitioner, the said Honorable *James Stuart* has appeared as the private Attorney for the Defendants: That in another action *en réintégrand*e under the No. 642, brought before the said Court by the said *Hudson's Bay Company* against the Petitioner, the said Attorney General appears as Attorney for the said *Hudson's Bay Company*, the Plaintiffs; and that inasmuch as the said action *en réintégrand*e relates to the above named valuable tract of Land belonging to the Crown, the said Attorney General has there lent his ministry to persons

en autant qu'elle a obtenu par là le moyen d'empêcher sur les limites des *Postes du Roi*, et de faire le Commerce avec les Sauvages, quoique la Tenure sous laquelle la dite Seigneurie a été concédée, ne confère pas un tel droit, et que les Propriétaires et les Habitans d'icelle, s'il y en avait, en soient exclus, de même que tous les Sujets du Roi: Que la dite Compagnie de la *Baie d'Hudson*, se fiant à l'incapacité d'un seul individu de pouvoir soutenir la concurrence avec elle, et dans l'intention de ruiner le Pétitionnaire pour accaparer ensuite tout le Commerce, a ouvertement violé les droits et les privilèges du Pétitionnaire, à lui garantis par le dit Bail, et a corrompu et démoralisé tous les Sauvages, par la distribution, (entre autres moyens,) de quantités excessives de boissons fortes, et que la dite Compagnie de la *Baie d'Hudson* s'est mise en possession de Pelleteries appartenant de bonne foi au Pétitionnaire, jusqu'à un montant énorme; qu'elle a aussi commis des actes de violence contre les Agens et les Commis du Pétitionnaire, et les a menacés de leur ôter la vie: Que dans la vue de se fixer à la Rivière *Portneuf*, comme étant propre à faciliter ses incursions dans l'intérieur des *Postes du Roi*, la dite Compagnie de la *Baie d'Hudson* a outrepassé les limites du dit Fief et Seigneurie, et s'est approprié une grande étendue de terre d'une grande valeur, appartenant à la Couronne, à laquelle étendue de terre a justement droit le Pétitionnaire, en vertu de son dit Bail: Qu'il est d'une importance incalculable pour le Pétitionnaire, qu'il jouisse de la dite étendue de terre, et que la dite Compagnie de la *Baie d'Hudson* en soit chassée; le Pétitionnaire ayant trouvé que ses profits ont diminué de moitié par le moyen que l'occupation du dit terrain et de la dite Rivière a fourni à la dite Compagnie de la *Baie d'Hudson* de lui faire tort: Que la Couronne a droit, et qu'il est de l'intérêt du Pétitionnaire de reprendre la dite étendue de terre, et c'est un droit que la Couronne, selon que le soumet humblement le Pétitionnaire, est tenue d'exercer, et qu'il est du devoir du Procureur-Général de faire valoir, en appuyant le Locataire de la Couronne: Que, comme conséquence des aggressions des Agens et des Employés de la Compagnie de la *Baie d'Hudson*, il s'est élevé des querelles entre les Employés du Pétitionnaire et ceux de la Compagnie de la *Baie d'Hudson*, lesquelles ont donné lieu à plusieurs poursuites, tant civiles que criminelles, dans la Cour du Banc du Roi pour le District de *Québec*, dans lesquelles le Pétitionnaire est intéressé: Que sous une administration impartiale de la justice, il ne serait pas difficile de prouver que ces infractions de la Paix, et autres dommages, furent commis et excités par les artifices et pour l'avantage de la dite Compagnie de la *Baie d'Hudson*, et par l'agence de ses Commis et Employés: Que le Pétitionnaire ayant donné les détails nécessaires pour mettre la Chambre au fait des causes qui ont conduit à cette Pétition, prend la liberté d'informer la Chambre, que le Conseil et le Procureur privé de la dite Compagnie de la *Baie d'Hudson*, est l'Honorable *James Stuart*, Procureur-Général de Sa Majesté pour cette Province, et Conseiller Exécutif: Que dans une action en revindication, instituée par le Pétitionnaire, dans la Cour du Banc du Roi, sous le No. 1212, contre un associé et un agent de la dite Compagnie, qui avait pris et converti à son usage un Lot de Pelleteries de la valeur de Quinze cens livres, appartenant au Pétitionnaire, le dit Honorable *James Stuart* a comparu comme le Procureur privé des Défendeurs: Que dans une autre action en Réintégrand, sous le No. 642, portée devant la dite Cour, par la dite Compagnie de la *Baie d'Hudson*, contre le Pétitionnaire, le dit Procureur-Général comparait comme Procureur pour la dite Compagnie de la dite *Baie d'Hudson*, Demanderesse, et comme

sons whose interests were and are adverse to the King's Government: That actuated by a natural bias in favour of his Clients, the said Attorney General has perverted the administration of justice, by preferring numerous frivolous Indictments against the Agents and Servants of the Petitioner, by repeatedly causing them to be hurried away in custody from the several places at which they were stationed, and by lending himself to facilitate the escape of his Clients, (the aggressors,) when complaints were preferred against them, on which he, as Attorney General, ought to have prosecuted them criminally with effect: That the said Attorney General has even gone the length of appearing for the Defendants, a Partner and two Agents of the *Hudson's Bay Company*, in three several cases in which Our Sovereign Lord the King is Plaintiff, wherein the said Partner and two Agents or Servants had been condemned to pay three several fines for distributing liquors to Indians, and that he so appeared knowing that the Crown was interested in recovering a moiety of the said several penalties, which the said several parties were condemned to pay: That the Attorney General has abused his power as Attorney General, to favour the said *Hudson's Bay Company*, his Clients, the commercial rivals of the Petitioner, and to the great damage of the Petitioner; and has deprived the Petitioner of that support from the Crown which the Petitioner had a right to expect, and that the Attorney General has acted in direct opposition to the interests of Government: That the Petitioner having found it necessary to apply for relief on certain subjects growing out of the contest between the Petitioner and the said *Hudson's Bay Company*, to His Excellency the Governor in Chief, the Petitioner has found His Excellency disposed to do him justice to the full extent of His Excellency's power, a disposition of which the Petitioner has had frequent experience, and in which he feels the most unbounded confidence: But that the matters submitted to His Excellency, were of a nature requiring the advice and interference of the Law Officers of the Crown, and that the Petitioner has been deprived of the benefit which he must have derived from the unbiassed opinion and authority of His Majesty's Attorney General, from the circumstances above related: That the Petitioner has the more reason to complain of the position in which the said Attorney General has placed himself with respect to the Crown, insomuch as of the Honorable Members of the Executive Council, (the Constitutional advisers of His Excellency,) one is a Partner of the said *Hudson's Bay Company*, and another the Agent of the Proprietors of *Mille-Vaches*. Wherefore the Petitioner complains of the conduct of the said Attorney General, and prays that it may please the House to grant to the Petitioner the benefit of an investigation, that justice may be done in the premises as the wisdom of the House may prescribe.

*Ordered*, That the two preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Grievances.

*Ordered*, That Mr. *Duval* have leave to bring in a Bill to secure to and confer upon certain Inhabitants of this Province, the Civil and Political Rights of natural born British Subjects.

la dite Action en Réintégration a rapport à l'étendue de terre de grande valeur ci-devant mentionnée, appartenant à la Couronne, le dit Procureur-Général, a en cette circonstance, prêté son ministère à des individus dont les intérêts militaient et sont en opposition à ceux du Gouvernement du Roi: Que, mû par un penchant naturel en faveur de ses Clients, le dit Procureur-Général a perverti l'administration de la justice, en portant de nombreuses accusations (*indictments*) d'un caractère frivole contre les Agens et Serviteurs du Pétitionnaire, en les entraînant précipitamment comme Prisonniers, à diverses reprises, des différens lieux où ils étaient stationnés, et en se prêtant à faciliter l'évasion de ses Clients, (les Agresseurs) lorsqu'il était porté des plaintes contre eux, tandis qu'il aurait dû, comme Procureur-Général, les poursuivre comme Criminels, d'une manière effective: Que le dit Procureur-Général a été jusqu'au point de comparaître pour les Défendeurs, un Associé et deux Agens de la Compagnie de la *Baie d'Hudson*, dans trois différentes Causes où notre Souverain Seigneur le Roi était Demandeur, et dans lesquelles le dit Associé et deux Agens ou Serviteurs avaient été condamnés à payer trois différentes amendes, pour avoir distribué des liquors fortes aux Sauvages, et qu'il a ainsi comparu, sachant bien que la Couronne était intéressée à recevoir la moitié de ces diverses Pénalités, au paiement desquelles ces diverses parties furent condamnées: Que le dit Procureur-Général s'est servi de son autorité comme Procureur-Général pour favoriser la dite Compagnie de la *Baie d'Hudson*, ses Clients, la rivale, en fait de Commerce, du Pétitionnaire, au grand dommage du Pétitionnaire, et a privé le Pétitionnaire de cet appui de la part de la Couronne, auquel le Pétitionnaire avait droit de s'attendre, et que le dit Procureur-Général a agi directement à l'encontre des intérêts du Gouvernement: Que le Pétitionnaire ayant trouvé nécessaire de faire application à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant un remède à l'égard de certains objets provenant de la contestation entre le Pétitionnaire et la dite Compagnie de la *Baie d'Hudson*, a trouvé que Son Excellence était disposée à lui rendre justice de toute l'étendue de son pouvoir; disposition que le Pétitionnaire a souvent eu occasion d'éprouver, et il ressent à cet égard une confiance sans bornes. Mais les matières soumises à Son Excellence étant de nature à exiger l'avis et l'intervention des Officiers en Loi de la Couronne, le Pétitionnaire s'est trouvé frustré de ces avantages, qu'il eût obtenus par les avis et l'autorité impartiale du Procureur-Général de Sa Majesté, si ce n'était que les circonstances qui ont été ci-devant rapportées: Que le Pétitionnaire a d'autant plus de raison de se plaindre de la position dans laquelle le dit Procureur-Général s'est lui-même placé à l'égard de la Couronne, en autant que parmi les Honorables Membres du Conseil Exécutif, (les Conseillers constitutionnels de Son Excellence) il s'en trouve un qui est un Associé de la dite Compagnie de la *Baie d'Hudson*, et un autre qui est l'Agent des Propriétaires de *Mille Vaches*. C'est pourquoi, le Pétitionnaire porte plainte à l'égard de la conduite du dit Procureur-Général, et demande à ce qu'il plaise à la Chambre d'accorder au Pétitionnaire l'avantage d'une investigation, afin que justice soit faite à l'égard des prémisses, en telle manière que la Chambre, dans sa sagesse, jugera à propos.

*Ordonné*, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour les Grievs.

*Ordonné*, Que M. *Duval* ait la permission d'introduire un Bill, pour assurer et conférer à certains Habitans de cette Province les Droits civils et politiques de Sujets nés Anglais.

The two preceding Petitions referred.

Allen Bill read the first time.

Les deux Pétitions précédentes référées.

Bill en faveur des subains lu pour la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Committee on Act 59, Geo. III. Cap. 5, to secure the Inhabitants of Gaspé in the possession of their Lands.

*Resolved*, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of repealing part of the ninth Clause of the Act of the fifty ninth year of the Reign of His late Majesty George the Third, Chapter three, intituled, "An Act to secure the Inhabitants of the Inferior District of Gaspé, in the possession and enjoyment of their Lands."

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Caldwell took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Resolution Reported.

And Mr. Caldwell reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and is as followeth:—

*Resolved*, That it is expedient to repeal that part of the ninth Clause of the Act of the fifty ninth year of the Reign of His late Majesty George the Third, Chapter three, intituled, "An Act to secure the Inhabitants of the Inferior District of Gaspé, in the possession and enjoyment of their Lands," which relates to the granting of Letters Patent in favour of persons who have obtained adjudications by and in virtue of the Act above cited.

Report on Ste. Anne Common Bill;

Mr. Huot, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize the persons interested in the Common of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade* in the County of *Champlain*, to make Regulations for the government of the said Common, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's Table.

committed.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Report on T. Phillips' Bridge Bill;

Mr. Scott, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize *Thomas Phillips* to build a Toll Bridge over the River *des Prairies*, in the District of *Montreal*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's Table.

committed.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to morrow.

Inland Navigation Bill reported and read the first time.

Mr. *Archambeault*, from the Special Committee appointed to prepare a Bill in conformity to the Resolution of this House, "That it is expedient to repeal the Act of the forty eighth, *George the Third*, Chapter nineteen, intituled, "An Act to provide a permanent Fund for the improvement of the Inland Navigation of the River *Saint Lawrence*," presented to the House a Bill to repeal an Act passed in the forty eighth year of His Majesty King *George the Third*, Chapter nineteen, respecting the Inland Navigation of the River *Saint Lawrence*, and to make other provisions concerning the said Navigation; and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to morrow.

Messages from His Excellency.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, two Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'abroger partie de la neuvième Clause de l'Acte de la cinquante-neuvième année du Règne de feu Sa Majesté *George Trois*, Chapitre trois, intitulé, "Acte pour assurer les Habitans du District Inférieur de *Gaspé* dans la possession et jouissance de leurs terres."

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Caldwell* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Caldwell* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expédient d'abroger cette partie de la neuvième Clause de l'Acte de la cinquante-neuvième année du Règne de feu Sa Majesté *George Trois*, Chapitre trois, intitulé, "Acte pour assurer les Habitans du District Inférieur de *Gaspé* dans la possession et jouissance de leurs terres;" laquelle a rapport à l'émanation de Lettres Patentes en faveur des personnes qui ont obtenu des adjudications par et en vertu de l'Acte ci-dessus cité.

M. *Huot*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser les Personnes intéressées dans la Commune de la Paroisse de *Sainte Anne de la Pérade*, dans le Comté de *Champlain*, à faire des Règlements pour la conduite de la dite Commune, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

M. *Scott*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser *Thomas Phillips* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des *Prairies*, dans le District de *Montreal*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

M. *Archambeault*, du Comité spécial nommé pour préparer un Bill en conformité à la Résolution de cette Chambre, "Qu'il est expédient d'abroger l'Acte de la quarante-huitième *George Trois*, Chapitre dix-neuf, intitulé, "Acte pour pourvoir à un Fonds permanent pour l'amélioration de la Navigation intérieure du Fleuve *Saint Laurent*," a présenté à la Chambre un Bill pour abroger un Acte passé dans la quarante-huitième année du Règne de Sa Majesté *George Trois*, Chapitre dix-neuf, relativement à la navigation du Fleuve *Saint Laurent*, et qui pourvoit à d'autres dispositions rapport à la dite Navigation; et lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Le Lieutenant-Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signés de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Comité sur l'Acte 59e. Geo. III. Cap. 5, pour assurer les Habitans de Gaspé dans la possession de leurs terres;

rapport d'une Résolution.

Rapport sur le Bill de la Commune de Ste. Anne;

Bill et Rapport référés.

Rapport sur le Bill du Pont de T. Phillips.

Bill et Rapport référés.

Rapport d'un Bill relatif à la navigation intérieure, et lu pour la première fois.

Message de Son Excellence.



And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:—

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Hospitals.

The Governor in Chief recommends to the House of Assembly to make provision for the care of Insane and Infirm persons, and for the support of Foundlings, during the present year; also for the support of the Emigrant Hospital at *Quebec*.

The Governor in Chief further recommends to the consideration of the House of Assembly the expediency of making provision for the support of the Temporary Fever Hospital, established under the Act passed in the last Session of the Provincial Parliament, Chapter eighteen.

Castle of *Saint Lewis*,  
*Quebec*, 1st March, 1831.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Agriculture.

The Governor in Chief being sensible that the welfare and prosperity of the Province depends in a great measure on its Agriculture, recommends to the House of Assembly to make some provision for the encouragement and improvement of that important branch of industry.

Castle of *Saint Lewis*,  
*Quebec*, 1st March, 1831.

Message relating to Hospitals referred.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to Insane, Foundlings and Hospitals, be referred to the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioner and Treasurer of the Emigrant Hospital at *Quebec*.

Plans and Estimates of the Chambly Canal presented;

The House being informed that Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was at the door, he was called in, and at the Bar delivered the Plans and Estimates relating to the *Chambly Canal*, in conformity to the Address of this House of yesterday.

and referred.

*Ordered*, That the said Plans and Estimates be referred to the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the *Chambly Canal*.

Upper and Lower Canada Division Line Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Beaudet* have leave to bring in a Bill to authorize the appointment of Commissioners to treat with Commissioners on the part of *Upper Canada*, respecting the drawing of a Division Line between *Lower and Upper Canada*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to morrow.

Missiskoui Election.

Mr. *Lagueux* moved, seconded by Mr. *Pierre Elzéar Taschereau*, That the Order of this House, appointing the fourteenth day of the present month of March, for the meeting of the Commissioners for the purpose of taking Evidence on the contested Election of *Ralph Taylor*, Esquire, Member returned to the present Parliament for the County of *Missiskoui*, be discharged; and that in lieu thereof, the twenty first day of the present month be substituted, and that due notice of such substitution be, by the Clerk of this House, forthwith communicated to such Commissioners.

The House divided on the question:

Yeas,

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit:

AYLMER,

GOUVENEUR EN CHIEF.

Hôpitaux.

Le Gouverneur en Chef recommande à la Chambre d'Assemblée de subvenir au soutien des Aliénés et des Infirmes, et au maintien des Enfants-trouvés, pendant la présente année; aussi, au maintien de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*.

Le Gouverneur en Chef recommande en outre à la considération de la Chambre d'Assemblée, l'expédience de pourvoir au maintien de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, établi sous l'autorité d'un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, Chapitre dix-huit.

Château *Saint Louis*,  
*Québec*, 1 Mars 1831.

AYLMER,

GOUVENEUR EN CHIEF.

Agriculture.

Le Gouverneur en Chef étant convaincu que le Bien-être et la Prospérité de la Province dépendent en grande partie de son Agriculture, recommande en conséquence à la Chambre d'Assemblée d'adopter quelques dispositions pour l'encouragement et l'amélioration de cette branche importante d'industrie.

Château *Saint Louis*,  
*Québec*, 1 Mars 1831.

Message relatif aux Hôpitaux référé.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, concernant les Insensés, Enfants-trouvés et Hôpitaux soit référé au Comité spécial auquel a été référé le Rapport du Commissaire et Trésorier de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*.

Plans et Estimations du Canal de Chambly remis;

La Chambre étant informée que le Lieutenant Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef était à la Porte, il a été appelé, et a remis à la Barre les Plans et Estimations relatifs au Canal de *Chambly*, en conformité à l'Adresse de cette Chambre d'hier.

et référés.

*Ordonné*, Que les dits Plans et Estimations soient référés au Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement au Canal de *Chambly*.

Bill au sujet d'une Ligne de Division entre le Haut et Bas-Canada, lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que M. *Beaudet* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la nomination de Commissaires pour traiter avec les Commissaires nommés de la part du *Haut-Canada*, touchant le tracement d'une Ligne de Division entre le *Haut* et le *Bas-Canada*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Election de Missiskoui.

M. *Lagueux* a proposé, secondé par M. *Pierre Elzéar Taschereau*, Que l'Ordre de cette Chambre, qui fixe le quatorzième jour du présent mois de Mars, pour l'Assemblée des Commissaires à la fin de prendre des témoignages sur l'Election contestée de *Ralph Taylor*, Ecuyer, le Membre rapporté au présent Parlement, pour le Comité de *Missiskoui*, soit déchargé; et qu'en son lieu soit substitué, le vingt-et-unième jour du présent mois, et que le Greffier de cette Chambre donne immédiatement avis de telle substitution à tels Commissaires.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour,

Yeas, 27.  
Nays, 19.

So it was carried in the Affirmative, and  
*Ordered*, Accordingly.

Pour, 27.  
Contre, 19

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et  
*Ordonné*, En conséquence.

His Excellency's Answers to Addresses of yesterday referred.

*Ordered*, That the Answer of His Excellency the Governor in Chief, to the Address of this House of yesterday, praying that His Excellency will be pleased to communicate to this House the proposed application of certain Items contained in the proposed Civil List for *Lower Canada*, be referred to the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year one thousand eight hundred and thirty one.

*Ordered*, That the Answers of His Excellency the Governor in Chief, to the several Addresses of this House of yesterday, praying for information relating to the different sources of Revenue classed under the general head of the Casual and Territorial Revenue, be referred to the said Committee.

*Ordered*, That the Answer of His Excellency the Governor in Chief, to the Address of this House of yesterday, praying for information respecting the choice made by the Judge of the Court of Vice Admiralty, in respect to his Salary and Fees, be referred to the said Committee.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor Chief, praying His Excellency will be pleased to lay before this House any information which may be in his possession, and which he may think proper to communicate, respecting any Bill introduced during the last or present Session of the Parliament of the United Kingdom, by any Officer of His Majesty's Government, concerning the Financial affairs of this Province, or any information relating to any such Bill proposed to be introduced, together with Copies of all such Bills, and every other information relating thereto.

*Ordered*, That Mr. Young, Mr. Neilson, Mr. Cuivillier and Mr. Heney do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

An engrossed Bill to provide for the proof of the solemnization of certain Marriages, Baptisms and Burials in the Inferior District of *Gaspé*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Thibaudeau do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to establish a Public Market in the *Saint Roch* Suburb, in the City of *Quebec*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

A Bill to appropriate a further sum of money for the improvement of the Navigation of the River *Richelieu*, was, according to order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

A Bill to appropriate a further sum of money for the purchase of a Steam Dredging Vessel, was, according to order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

A Bill for ascertaining, establishing and confirming in a legal and regular manner, and for Civil purposes, the Parochial

*Ordonné*, Que la Réponse de Son Excellence le Gouverneur en Chef, à l'Adresse de cette Chambre d'hier, demandant à Son Excellence, qu'il lui plaise de communiquer à cette Chambre l'emploi projeté de certains Items contenus dans la Liste civile proposée pour le *Bas-Canada*, soit référé au Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense civile pour l'année mil huit cent trente-et-un.

*Ordonné*, Que les Réponses de Son Excellence le Gouverneur en Chef aux différentes Adresses de cette Chambre d'hier, demandant des informations relativement aux différentes sources du Revenu, classés sous le Titre général de Revenus casuels et territoriaux, soient référés au dit Comité.

*Ordonné*, Que la Réponse de Son Excellence le Gouverneur en Chef, à l'Adresse de cette Chambre d'hier, demandant des informations relative au choix fait par le Juge de la Cour de Vice-Amirauté, touchant son salaire et ses honoraires, soit référé au dit Comité.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre, toute information qu'elle peut avoir en sa possession, et qu'elle peut juger à propos de communiquer, concernant un Bill qui aurait été présenté dans la dernière ou dans la présente Session du Parlement du Royaume-Uni, par quelque Officier du Gouvernement de Sa Majesté, touchant les affaires financières de cette Province, ou toute information quelconque relative à tel Bill qu'on se proposerait de présenter, avec des Copies de tels Bills, et de toute autre information y relative.

*Ordonné*, Que M. Young, M. Neilson, M. Cuivillier et M. Heney présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à la preuve de la solemnisation de certains Mariages, Baptêmes et Sépultures dans le District Inférieur de *Gaspé*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Thibaudeau porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour établir un Marché Public dans le Faubourg *Saint Roch* de la Cité de *Québec*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une somme d'argent ultérieure à l'amélioration de la navigation de la Rivière *Richelieu*, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une somme d'argent ultérieure, à l'achat d'un Cure-môle à Vapeur, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour constater, établir et confirmer d'une manière légale et régulière, et pour

Les Réponses de Son Excellence, aux Adresses d'hier, référées.

Adresse pour information au sujet d'un Bill touchant les affaires financières de cette Province.

Bill au sujet des Mariages, &c. à Gaspé, passé.

Bill d'un Marché au Faubourg St. Roch (Québec) passé.

Bill au sujet de la navigation de la Rivière Richelieu lu une seconde fois ; grossoyé.

Bill pour un Cure-môle à Vapeur lu une seconde fois ; grossoyé.

Bill des subdivisions paroissiales lu une seconde fois ;

Address for information respecting a Bill concerning the Financial Affairs of this Province.

Gaspé Marriages, &c. Bill passed.

St. Roch Suburb (Quebec) Market Bill passed.

River Richelieu Navigation Bill read the second time; engrossed.

Steam Dredging Vessel Bill read the second time; engrossed.

Parochial Subdivisions Bill read the second time;

Parochial subdivision of various parts of this Province, was, according to order, read a second time.

committee.

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *De Rouville* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Re Rouville* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Physic and Surgery Bill read the second time;

A Bill to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery, was, according to order, read a second time.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Labrie*, Mr. *Noël*, Mr. *Demers*, Mr. *Lafontaine* and Mr. *Quirouet* do compose the said Committee.

Committee on Light Houses.

The Order of the Day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee on Accounts, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Navigation of certain parts of the River St. Lawrence.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act of the tenth and eleventh *George* the Fourth, chapter twenty seven, for the improvement of the Navigation of certain parts of the River *Saint Lawrence*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Pierre Elzéar Taschereau* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Pierre Elzéar Taschereau* reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Wolves destruction Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to encourage the destruction of Wolves, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee:

Mr. *De St. Ours* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *De St. Ours* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*,

pour des effets civils, les subdivisions paroissiales de différentes parties de cette Province, a été lu une seconde fois.

*Odonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre. référé.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *De Rouville* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *De Rouville* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rappeler un certain Acte ou Ordinance, y mentionné, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des réglemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur, a été lu une seconde fois. Bill relatif à la Médecine et Chirurgie lu une seconde fois;

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records. référé.

*Ordonné*, Que M. *Labrie*, M. *Noël*, M. *Demers*, M. *Lafontaine* et M. *Quirouet* composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent pour les Comptes, ayant été lu; Comité sur les l'bares.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte des dixième et onzième *George* Quatre, chapitre vingt-sept, pour l'amélioration de la navigation de certaines parties du fleuve *Saint Laurent*, ayant été lu; Comité sur la navigation de certaines parties du fleuve St. Laurent.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Pierre Elzéar Taschereau* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Pierre Elzéar Taschereau* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill à l'effet d'encourager la destruction des Loups, ayant été lu; Comité sur le Bill pour la Destruction des Loups.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *De St. Ours* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *De St. Ours* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*,

*Ordered*, That the Report be received to morrow.

The Order of the Day for the House in Committee on the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the establishment of County Courts and Gaols, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Viger* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Viger* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to morrow.

Then, on Motion of Mr. *Labrie*, seconded by Mr. *Dessaulles*,

The House adjourned.

Wednesday, 2nd March 1831.

**M**R. *Young*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of yesterday to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to lay before this House any information which may be in his possession, and which he may think proper to communicate, respecting any Bill introduced during the last or present Session of the Parliament of the United Kingdom, by any Officer of His Majesty's Government, concerning the Financial affairs of this Province, or any information relating to any such Bill proposed to be introduced, together with Copies of all such Bills, and every other information relating thereto, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:—

Gentlemen,

I request you will inform the House of Assembly, that I am not in possession of any official information respecting any Bill introduced during the last or present Session of the Parliament of the United Kingdom, by any Officer of His Majesty's Government, concerning the Financial affairs of this Province: But a Despatch addressed to me by the Secretary of State for the Colonial Department, dated the twenty fourth December last, announces the intention of His Majesty's Government, to submit to the Imperial Parliament, in the course of the present Session, a Bill for the purpose of releasing the Lords of the Treasury from their present obligation of appropriating the Duties referred to in my Message of the twenty third ultimo, and for authorising His Majesty to leave their appropriation to the Colonial Legislature. The date at which it is proposed that this Bill should come into operation, is on the first of July One thousand eight hundred and thirty two. In order, however, to enable the Government at Home, to give the earliest possible effect to the measures which may be taken by the Colonial Legislature for the satisfactory settlement of the question involved in the subject of my Message of the twenty third ultimo, it is proposed to give His Majesty in Council, a power to bring the British Law into operation at an earlier period than the first of July One thousand eight hundred and thirty two. If therefore the Canadian Act should provide for the commencement of the proposed Civil List in January

Vol.—40.

One

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à l'établissement de Cours et de Prisons de Comté, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Viger* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Viger* a fait rapport, que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Alors, sur motion de M. *Labrie*, secondé par M. *Dessaulles*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 2 Mars, 1831.

**M**. *Young*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre, toute information qu'elle peut avoir en sa possession, et qu'elle peut juger à propos de communiquer concernant un Bill qui aurait été présenté dans la dernière ou dans la présente Session du Parlement du Royaume-Uni, par quelque officier du Gouvernement de Sa Majesté, touchant les affaires financières de cette Province, ou toute information quelconque relative à un tel Bill qu'on se proposerait de présenter, avec des Copies de tels Bills, et de toute autre information y relative, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,

Je vous prie d'informer la Chambre d'Assemblée, que je ne suis en possession d'aucune information concernant un Bill qui aurait été présenté pendant la dernière ou la présente Session du Parlement du Royaume-Uni, par quelque officier du Gouvernement de Sa Majesté, touchant les affaires financières de cette Province; mais une Dépêche à moi adressée par le Secrétaire d'Etat pour le Département Colonial, en date du vingt-quatre Décembre dernier, annonce l'intention du Gouvernement de Sa Majesté de soumettre au Parlement Impérial, dans le cours de la présente Session, un Bill à la fin de décharger les Lords de la Trésorerie de l'obligation où ils sont actuellement d'appliquer les droits mentionnés dans mon Message du vingt-trois expiré, et pour autoriser Sa Majesté à en laisser l'affectation à la Législature coloniale. Le premier de Juillet mil huit cent trente-deux, est le jour auquel ce Bill doit entrer en opération. Cependant, afin que le Gouvernement Impérial soit en état de donner le plutôt possible effet aux mesures que pourra prendre la Législature coloniale, pour régler d'une manière satisfaisante la question embrassée dans le sujet de mon Message du vingt-trois expiré, il est proposé de donner à Sa Majesté en Conseil le pouvoir de mettre la Loi Britannique en opération avant le premier de Juillet mil huit cent trente deux. Si, cependant, l'Acte du *Canada* fixait le commencement de la Liste civile proposée dans le mois le Janvier mil huit trente-deux, ou à toute autre époque antérieure,

4 D

Comité sur les Cours et Prisons de Comté.

Réponse à une Adresse.

Committee on County Court Houses and Gaols.

Answer to an Address.

One thousand eight hundred and thirty two, or at any earlier period, then His Majesty's Government would lose no time in advising the issue of an Order in Council, to accelerate the commencement of the British Act, so that the whole plan would come simultaneously into effect.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
2d March 1831.

*Ordered*, That the Answer of His Excellency the Governor in Chief, to the Address of this House of yesterday, be referred to the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one.

The preceding Answer referred.

Report on E. S. Glen's Bridge Bill;

Mr. Viger, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize *Edward Southouse Glen*, to build a Toll Bridge over the River *Richelieu*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

committed.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Report on Petitions for Inspectors of Sole Leather, and the repeal of the Duty on Raw Hides;

Mr. Leslie, from the Standing Committee of Trade, presented to the House the Fourth Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee proceeded to take into consideration the Petition of divers Inhabitants of the City of *Montreal*, praying for the appointment of Inspectors of Sole Leather, and after examining a variety of Evidence on this subject, as will appear by the Minutes, have decided to recommend the appointment of Inspectors of that article.

This measure Your Committee conceive may be the means of improving and extending the manufacture of Leather in the Province, and prevent the necessity of resorting to Foreign Markets for a supply.

In connection with this subject, is the Petition of divers Farmers of the City of *Montreal*, praying for a repeal of the Duty of two and a half per cent on the importation of Raw Hides, to enable them to compete with their neighbours in the *United States*, who admit Duty free the Raw, but charge a heavy Duty on the manufactured article.

Your Committee would have willingly proposed the abolition of this Duty if they conceived it legally existed, but on reference to the Provincial Statutes of the fifty third *George* the Third, chapter eleven, and fifty fifth *George* the Third, chapters two and three, under which it was levied, and the Imperial Act of the third *George* the Fourth, chapter one hundred and nineteen, by which these Statutes were continued in force, it appears that a special exception was made for articles brought in by Land or Inland Navigation, and that the Imperial Act had reference solely to articles imported by Sea; and by the twenty third section of the Act of the ninth *George* the Fourth, chapter seventy six, Raw Hides brought by Land or Inland Navigation are allowed to be imported Duty free.

committed.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Orders of the House discharged.

*Ordered*, That the Orders of this House of the second of February last, referring the Report of the Commissioners appointed under the Act of the ninth *George* the Fourth, Chapter twelve, relating to the *Lachine*

antérieure, dans ce cas, le Gouvernement de Sa Majesté ne tarderait pas un moment à conseiller l'émanation d'un Ordre en Conseil, pour accélérer le commencement de l'Acte Britannique, de sorte que le plan entier s'effectuait simultanément.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
2 Mars 1831.

*Ordonné*, Que la Réponse de Son Excellence le Gouverneur en Chef, à l'Adresse de cette Chambre d'hier, soit référée au Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense civile pour l'année mil huit cent trente-et-un.

La Réponse précédente référée.

M. Viger, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser *Edward Southouse Glen*, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Richelieu*, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le Bill du Pont de E. S. Glen;

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Bill et Rapport référés.

M. Leslie, du Comité permanent de Commerce, a présenté à la Chambre le quatrième Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur les Pétitions pour des Inspecteurs de Cuir à Semelle, et l'abolition du Droit sur les Peaux crues;

Votre Comité a procédé à la considération de la Pétition de divers Habitans de la Cité de *Montréal*, demandant qu'il soit nommé des Inspecteurs de Cuir à Semelle; et après avoir examiné un nombre de témoignage donné sur le sujet, comme il apparaîtra par les minutes, il s'est décidé à recommander la nomination d'Inspecteurs de cet article.

Votre Comité pense que cette mesure aurait l'effet d'améliorer et d'étendre la manufacture de Cuir dans la Province, et de faire cesser la nécessité de recourir aux marchés étrangers, pour s'en procurer.

Liée avec ce sujet, la Pétition de divers Tanneurs de la Cité de *Montréal*, demande l'abolition du droit de deux et demi par cent sur les peaux crues importées, afin qu'ils puissent être en état d'entrer en concurrence avec leurs voisins des *Etats-Unis*, qui admettent le cuir cru franc de droit, mais qui imposent un fort droit sur le cuir manufacturé.

Votre Comité aurait volontiers proposé l'abolition de ce droit, s'il eût cru qu'il existait légalement, mais en consultant les Statuts Provinciaux, cinquante troisième *George* Trois, Chapitre onzième, et cinquante-cinquième *George* Trois, Chapitre deux et trois, en vertu desquels il est perçu, et l'Acte Impérial, troisième *George* Quatre Chapitre cent dix-neuf, par lequel ces Actes ont été continués, il paraît qu'il a été fait une exception spéciale pour les articles importés par terre ou par la navigation intérieure, et que l'Acte Impérial n'a rapport qu'aux articles importés par mer; et par la vingt troisième Section de l'Acte neuvième *George* Quatre, Chapitre soixante-et-seize, il est réglé, que les cuirs crus importés par terre ou par la navigation intérieure ne payeront aucun droit.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

référé.

*Ordonné*, Que l'Ordre de cette Chambre du deuxième de Février dernier, référant au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte neuvième

Ordres de la Chambre déchargés.

*Lachine Canal*, and the Petition of divers Landowners of *Côte Saint Paul*, *Côte Saint Pierre* and *Tanneries des Rollands*; and of the fifth of February last, referring the Petition of *William Evans*, of *Côte Saint Paul*, to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, be discharged.

*Resolved*, That the said Report and the said Petitions be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers, and records.

*Ordered*, That Mr. *Leslie*, Mr. *Lafontaine*, Mr. *Valois*, Mr. *Fisher* and Mr. *Viger* do compose the said Committee.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Saint Jean Baptiste de Rouville*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Lafontaine*, and the same was received and read; setting forth:—That a Petition was presented to the House on the twenty ninth day of January last, (p. 30.) bearing the signatures of the greater number of the Petitioners, for admittance to the Meetings of the *Fabrique*, and a deliberative vote in the administration of the temporalities of the Parochial Churches: That a great many of the Petitioners placed their signatures to the said Petition, being led into error by the promoters thereof, both as regarded its object, and the authority of the Curate of the Parish, which they falsely made use of to procure signatures to the said Petition: That the Petitioners having been informed of the contents of that Petition, clearly perceive that the first, second and conclusion of the third allegations of the same are absolutely false: That the principal inhabitants never had a vote in the administration of the temporalities of their Church for more than thirty years since it is established, excepting three or four years at the first laying out of the Parish, when it was necessary to assemble the principal inhabitants to proceed to the first election of the Church Wardens, and that only: That in opposition to the fourth allegation of the said Petition, the Petitioners know of no French Law in this country, which admits the principal inhabitants to temporal Meetings of the *Fabrique*: That the said principal inhabitants perceive with much regret, and deplore the vexations, hatred, cavilling, and everlasting prosecutions which such a Law would produce in the Parish: That, to conclude, the Petitioners would greatly lament, were a Law sanctioned to admit an entire public to the quiet administration of the temporalities of their Parochial Church, a circumstance that would prevent them from enjoying those privileges granted to them by the Laws and customs now in use: Wherefore the Petitioners humbly pray the House seriously to consider the contents of the present Petition.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of *Saint Marie de Monnoir*, County of *Rouville*.

Mr. *Thibaudeau*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to make more effectual provision for the security of the Titles of Real Property in the Inferior District of *Gaspé*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

neuvième *George Quatre*, Chapitre Douze, relativement au Canal de *Lachine*, et la Pétition de divers Propriétaires de Biens-fonds de la *Côte Saint-Paul*, *Côte Saint-Pierre* et des *Tanneries des Rollands*, et celui du cinquième du même mois, référant au dit Comité la Pétition de *William Evans* de la *Côte Saint-Paul*, soient déchargés.

*Résolu*, que le dit Rapport et les dites Pétitions soient référés à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Leslie*, M. *Lafontaine*, M. *Valois*, M. *Fisher* et M. *Viger* composent le dit Comité.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Saint-Jean Baptiste de Rouville*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Lafontaine*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Qu'il aurait été présenté une Pétition à la Chambre, le neuvième jour de Janvier dernier, (p. 30) signée de la plupart des Pétitionnaires, aux fins d'admettre aux Assemblées de Fabrique les Notables des Paroisses à avoir une voix délibérative dans l'administration des affaires temporelles des Eglises Paroissiales: Qu'un grand nombre des Pétitionnaires sont signataires de la dite Pétition, pour avoir été induits en erreur par les conducteurs d'icelle, tant par rapport à son contenu, que par rapport à l'autorité de M. le Curé de la dite Paroisse, dont ils se sont servi sous de faux prétexte pour faire signer la dite Pétition: Que les Pétitionnaires ayant été informé du contenu en icelle Pétition, voyent clairement que les premiers et second exposés, et la fin du troisième, y contenus, sont absolument faux: Que les Notables n'ont jamais eu une voix dans l'administration des affaires temporelles de leur Eglise, depuis plus de trente ans qu'elle est établie, à l'exception de trois ou quatre années, lors de l'établissement de leur Paroisse, où il a été indispensable d'appeler les Notables, pour procéder aux premières Elections de Marguilliers, mais pas pour d'autres fins: Qu'en dépit du quatrième exposé en la Pétition sus-citée, les soussignés ne connaissent aucune Loi Française, suivie en ce Pays, qui admettent les Notables de Paroisse aux Assemblées temporelles des Fabriques: Que les dits Notables et Habitans entrevoient d'une manière bien pénible et déplorable les troubles, les haines, les chicanes et les procès sans fin, qu'occasionnerait une telle Loi dans les Paroisses: Qu'enfin ils se trouveraient bien à plaindre si une Loi admettait un public entier à l'administration paisible du temporel de leur Eglise Paroissiale; ce qui les empêcheraient de jouir des Privilèges que leur accordent les Lois et les coutumes à cet égard. C'est pourquoi les Pétitionnaires prient la Chambre de prendre le contenu de la présente Pétition en sa sérieuse considération.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans de *Sainte-Marie de Monnoir*, Comté de *Rouville*.

M. *Thibaudeau*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill qui pourvoit à des dispositions plus efficaces, relativement à la conservation des Titres des Biens-fonds dans le District Inférieur de *Gaspé*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Mr.

M.

Le Rapport des Commissaires du Canal de La Chine et autres matières, référés.

Pétition de St. Jean Baptiste de Rouville, relativement à leur Fabrique;

référé.

Rapport du Bill des Titres de Terres à Gaspé;

les Bill et Rapport référés.

The Report of the Lachine Canal Commissioners, and other matters, referred

Petition from St. Jean Baptiste de Rouville relating to their Fabrique;

referred.

Gaspé Land Titles Bill reported;

committed.

Missiskoui Election.

Mr. *Louis Bourdages* moved to resolve, seconded by Mr. *Bureau*, That in case the Commissioners appointed by this House to receive the evidence on the subject of the contested Election of *Ralph Taylor*, Esquire, one of the Representatives of the County of *Missiskoui*, shall find it impossible to receive all such evidence and to close the enquiry during the present Session, they shall be held to continue the same after the prorogation of the present Provincial Parliament; and that a copy of this Resolution be forwarded by the Clerk of this House to the said Commissioners, and to the parties interested in the said contestation.

The House divided on the question:

Yeas, 38.

Nays, 8.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Resolved, That if the Contestation of the Election of *Ralph Taylor*, Esquire, one of the Representatives of the County of *Missiskoui*, is not decided during the present Session, it shall be again taken up and continued during the next Session.

Report on Quebec Bank Charter Bill;

Mr. *Young*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to amend and continue for a limited time a certain Act passed in the first year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The *Quebec Bank*," reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

committed;

Ordered, That the said Bill and Report be now referred to a Committee of the whole House.

considered.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Fisher* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. *Speaker* resumed the Chair;

And Mr. *Fisher* reported, that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Saturday next.

Message relating to Sherbrooke Gaol referred.

Resolved, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the twenty third day of February, relating to the Gaol in the Inferior District of *Saint Francis*, be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Goodhue*, Colonel *Heriot*, Mr. *Young*, Mr. *Demers* and Mr. *Lee* do compose the said Committee.

Bill to continue certain Acts read the first time.

Ordered, That Mr. *De St. Ours* have leave to bring in a Bill to continue for a limited time certain Acts therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Grain Toll Bill.

Ordered, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to ascertain the Toll to be taken for grinding any sort of Grain, and for drying Oats, lost by the adjournment of this House on Saturday last, be revived; and the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Bank Statements to be printed.

Ordered, That the Statements of the affairs of the Banks of *Quebec* and *Montreal*, laid before this House, and the Statements from the *Quebec Bank*, laid before the

Election de Missiskoui.

M. *Louis Bourdages* a proposé de résoudre, secondé par M. *Bureau*, Que si les Commissaires nommés par cette Chambre pour l'Enquête sur la Contestation de l'Election de *Ralph Taylor*, Ecuyer, un des Représentans du Comté de *Missiskoui*, ne peuvent pas achever et clore la dite Enquête pendant la présente Session, ils seront tenu de la continuer après la prorogation du présent Parlement Provincial; et que Copie de la dite Résolution soit transmise par le Greffier de cette Chambre aux dits Commissaires, et aux parties intéressées à la dite contestation.

La Chambre s'est divisés sur la Question :

Pour 38.

Contre 8.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

Résolu, Que si la contestation de l'Election de *Ralph Taylor*, Ecuyer, un des Représentans du Comté de *Missiskoui*, n'est pas déterminée dans la présente Session, elle sera reprise et continuée à la Session prochaine.

M. *Young*, du Comité spécial auquel à été référé le Bill pour amender et continuer pour un temps limité, un certain Acte passé dans la première année du Règne de son Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "Banque de *Québec*," a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le Bill de la Charte de la Banque de Québec;

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient maintenant référés à un Comité de toute la Chambre.

Bill et Rapport référés;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Fisher* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

considérés.

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Fisher* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Samedi prochain.

Résolu, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, du vingt-troisième jour de Février dernier, relativement à la Prison dans le District Inferieur de *Saint-François*, soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Message relatif à la Prison de Sherbrooke, référé.

Ordonné, Que M. *Goodhue*, le Colonel *Heriot*, M. *Young*, M. *Demers* et M. *Lee* composent le dit Comité.

Ordonné, Que M. *De St. Ours* ait la permission d'introduire un Bill pour continuer pour un temps limité certains Actes y mentionnés.

Bill pour continuer certains Actes lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler le Droit de Mouture sur toute espèce de Grains, et pour le séchage des avoines, perdu par l'ajournement de cette Chambre Samedi dernier, soit rétabli; et que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Bill au sujet du droit de mouture sur les grains.

Ordonné, Que les Etats des affaires des Banques de *Québec* et *Montréal*, mis devant cette Chambre, et des Etats de la Banque de *Québec*, mis devant le Comité permanent

Etats des Banques à être imprimés.

the Standing Committee of Trade, be printed for the use of the Members of this House.

Steam Dredging Vessel Bill passed.

An Engrossed Bill to appropriate a further sum of money for the purchase of a Steam Dredging Vessel, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *De St. Ours* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

River Richelieu Navigation Bill passed.

An Engrossed Bill to appropriate a further sum of money for the improvement of the River *Richelieu*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *De St. Ours* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Resolutions on Light Houses reported.

Mr. *Quirouet*, from the Committee of the whole House on the First Report of the Standing Committee of Accounts, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:—

1. *Resolved*, That a sum, not exceeding Four thousand eight hundred pounds currency, be appropriated towards completing the Light House on the South West Point of the Island of *Anticosti*.

2. *Resolved*, That a sum, not exceeding Six thousand four hundred and twelve pounds ten shillings currency, be appropriated towards paying the expense of building and completing the Light House on the East Point of the Island of *Anticosti*.

*Ordered*, That Mr. *Young* have leave to bring in a Bill to make further provision for establishing Light Houses on the Island of *Anticosti*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Light Houses Bill read the first time.

Resolution on the Navigation between Lakes St. Francis and St. Louis reported.

Mr. *Pierre Elzéar Taschereau*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act of the tenth and eleventh *George* the Fourth, Chapter twenty seven, for the improvement of the Navigation of certain parts of the River *Saint Lawrence*, reported, according to order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That a sum, not exceeding Ten thousand two hundred and one pounds eight shillings and seven pence currency, be appropriated to the improvement of the navigation of the River *Saint Lawrence*, between Lake *Saint Francis* and Lake *Saint Louis*.

Mr. *De Rouville*, from the Committee of the whole House on the Bill for ascertaining, establishing and confirming in a legal and regular manner, and for civil purposes, the Parochial subdivision of various parts of this Province, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Parochial Subdivision Bill reported;

engrossed.

Mr. *De St. Ours*, from the Committee of the whole House on the Bill to encourage the destruction of Wolves, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments

Wolves destruction Bill reported;

permanent de Commerce, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Un Bill grossoyé pour affecter une somme d'argent ultérieure à l'Achat d'un Cure-Môle à Vapeur, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *De St. Ours* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour un Cure-Môle à Vapeur, passé.

Un Bill grossoyé pour affecter une somme d'argent ultérieure à l'amélioration de la Navigation de la Rivière *Richelieu*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *De St. Ours* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill au sujet de la Navigation de la Rivière Richelieu, passé.

M. *Quirouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Premier Rapport du Comité permanent pour les Comptes, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Qu'une somme, n'excédant pas quatre mille huit cents Livres courant, soit appropriée pour aider à compléter le Phare sur la Pointe Sud-Ouest de l'Île d'*Anticosti*.

2. *Résolu*, Qu'une somme, n'excédant pas six mille quatre cent douze Livres dix shillings courant, soit appropriée pour aider à payer les frais de bâtir et compléter un Phare sur la Pointe Orientale de l'Île d'*Anticosti*.

*Ordonné*, Que M. *Young* ait la permission d'introduire un Bill qui pourvoit à des dispositions ultérieures pour l'établissement de Phares sur l'Île d'*Anticosti*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Rapport de Résolutions sur les Phares.

Bill pour des Phares lu pour la première fois.

M. *Pierre Elzéar Taschereau*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte des dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre vingt-sept, pour l'amélioration de la navigation de certaines parties du Fleuve *Saint Laurent*, a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'une somme, n'excédant pas Dix mille deux cent une Livres, huit schellings et sept deniers courant, soit affectée à l'amélioration de la navigation du Fleuve *Saint Laurent*, entre le Lac *Saint François* et le Lac *Saint Louis*.

M. *De Rouville*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour constater, établir et confirmer d'une manière légale et régulière, et pour des effets civils, les Subdivisions Paroissiales de différentes parties de cette Province, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Rapport d'une Résolution au sujet de la navigation entre les Lacs St. François et St. Louis.

Rapport du Bill des subdivisions paroissiales;

le dit Bill grossoyé.

M. *De St. Ours*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill à l'effet d'encourager la Destruction des Loups, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens

Rapport du Bill pour la destruction des Loups.



amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Resolutions on  
County Court  
Houses and  
Gaols reported.

Mr. *Viger*, from the Committee of the whole House on the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the establishment of County Court Houses and Gaols, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth:—

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it would be expedient to build Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, so soon as the Inhabitants thereof shall think fit.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That in order to provide for the erection of a Court House and a Gaol, a Public Meeting of the Freeholders and Landholders thereof shall be convened, and that the expediency and necessity of building the said Court House and Gaol shall be decided upon by a majority of the said Freeholders and Landholders then present; and that the said decision shall bind the whole of the Inhabitants of the said County to contribute their quota to the said Buildings.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the majority of Freeholders and Landholders present at such Meeting shall decide equally as regards the place where such Court House and Gaol as aforesaid shall be erected.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That one half of the expenses incurred in building the said Court Houses and Gaols, be paid by the Province; provided the said half do not exceed Six hundred pounds currency, and that the other half be paid by the Inhabitants of the said Counties.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the half of the aforesaid expenses to be paid by the Freeholders and Landholders, be apportioned to each of them in proportion to the superficial extent of ground which each possesses; the Proprietors of Emplacements only paying as Proprietors of one half or a third of a piece of Land of sixty to ninety arpents in superficies.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That when a Court House and a Gaol shall have been erected in a County, the Magistrates residing in such County shall have the power to hold Sessions of the Peace therein, at least four times a year.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said Magistrates in Session shall have Criminal Jurisdiction in all matters commonly cognizable in Courts of Quarter Sessions.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said Magistrates in Session shall also have a limited Civil Jurisdiction therein.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it would be expedient to appoint a Clerk of the Peace to keep the Register of the said Court, and a Gaoler to take charge of such persons as may be committed to his custody.

10. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Inhabitants of the Counties, and not the Province, ought to support the costs of repairing and keeping in repair such said Court Houses and Gaols.

*Ordered*, That the question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

And the first to the seventh of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to by the House.

The

amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Le dit Bill  
grossoyé.

M. *Viger*, du Comité de toute la Chambre sur le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à l'établissement de Cours de Justice et de Prisons de Comté, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport de Ré-  
solutions sur les  
Cours et Prisons  
du Comté.

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient de bâtir des Salles d'Audience et des Prisons dans les Comtés de cette Province, lorsque les Habitans d'iceux le jugeront à propos.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que pour parvenir dans chaque Comté à la construction d'une Salle d'Audience et d'une Prison, il y sera convoqué une Assemblée publique des Francs-tenanciers et Possesseurs de Terres dans icelui, et que la majorité des susdits Francs-tenanciers et Possesseurs de Terres alors présents, décidera de la convenance et de la nécessité de la construction d'icelles; et que cette décision liera tous les Habitans du dit Comté à y contribuer leur quote-part.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la majorité des Francs-tenanciers et Possesseurs de Terres présents à la dite Assemblée décidera également du lieu ou site où seront placées la Salle d'Audience et la Prison comme susdit.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la moitié de la Dépense à encourir pour l'érection de ces Salles d'Audience et de ces Prisons, soit payée par la Province, pourvu que la dite moitié n'exécède pas Six cens Livres courant, et que l'autre moitié soit payée par les Habitans des dits Comtés.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la moitié des Dépenses susdites que devront payer les Francs-tenanciers et Possesseurs de Terres, soit répartie sur chacun d'eux en proportion de la superficie des terres que possède chacun d'eux, les Propriétaires d'Emplacements ne payant que comme le Propriétaire d'une demi ou d'un tiers de Terre de soixante à quatre-vingt-dix arpents en superficie.

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que lorsqu'une Salle d'Audience et une Prison auront été érigées dans un Comté, les Magistrats y résidant aient le pouvoir d'y tenir des Sessions de la Paix au moins quatre fois dans l'année.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les dits Magistrats en Session aient Jurisdiction Criminelle pour toutes les affaires dont connaissent ordinairement les Cours de Sessions de Trimestre.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les dits Magistrats en Session aient aussi une Jurisdiction Civile limitée.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il serait expédient qu'il fût nommé un Greffier de la Paix pour tenir les Régîtres de la Cour, et un Geolier pour prendre la charge des Prisonniers qui pourront être commis à sa charge.

10. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les Habitans des Comtés, et non la Province, devront supporter les frais de réparation et d'entretien de telles Salles d'Audience et Prisons.

*Ordonné*, Que la Question de Concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première jusqu'à la septième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

Et

The eighth of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon,

The House divided; and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yeas,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Beaudet, Boissonnault, Bureau, Clouet, Courteau, Cuvillier, Demers, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Henry, Heriot, Hoyle, Joliette, Labrie, Lagueux, Lee, Leslie, Neilson, Panet, Quirouet, Raymond, Rochon, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Wright, Wurtele and Young. (37.)

Nays,

Messieurs Blanchard, Louis Bourdages, Cazeau, De St. Ours, Duval, Fisher, Lafontaine, Noël, Quesnel, Thibaudeau, Valois and Viger. (12.)

So it was carried in the affirmative

The ninth and tenth of the said Resolutions being again severally read, and the question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to by the House, and

Resolved, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Ordered, That Mr. Labrie have leave to bring in a Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

A Bill to repeal an Act passed in the forty eighth year of the Reign of His Majesty King George the Third, chapter nineteen, respecting the Inland Navigation of the River Saint Lawrence, and to make other provisions concerning the said Navigation, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Quirouet reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received on Friday next.

A Bill to authorize the appointment of Commissioners to treat with Commissioners on the part of Upper Canada, respecting the drawing of a Division Line between Lower and Upper Canada, was, according to order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

The Order of the Day for the House in Committee to consider the expediency of repealing the Ordinance of the seventeenth George the Third, chapter four, intituled, "An Ordinance for regulating the Markets of the Towns of Quebec and Montreal," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Scott took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr.

Et la huitième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Beaudet, Boissonnault, Bureau, Clouet, Courteau, Cuvillier, Demers, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Henry, Heriot, Hoyle, Joliette, Labrie, Lagueux, Lee, Leslie, Neilson, Panet, Quirouet, Raymond, Rochon, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Wright, Wurtele et Young. (37.)

Contre,

Messieurs Blanchard, Louis Bourdages, Cazeau, De St. Ours, Duval, Fisher, Lafontaine, Noël, Quesnel, Thibaudeau, Valois, et Viger. (12.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La neuvième et la dixième des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Ordonné, Que M. Labrie ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'érection des Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour abroger un Acte passé dans la Quarante-huitième année du Règne de Sa Majesté George Trois, Chapitre dix-neuf, relativement à la navigation intérieure du Fleuve Saint Laurent, et qui pourvoit à d'autres dispositions rapport à la dite navigation, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quirouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Quirouet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser la nomination de Commissaires pour traiter avec les Commissaires nommés de la part du Haut-Canada, touchant le tracement d'une Ligne de Division entre le Haut et le Bas-Canada, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'abroger l'Ordonnance de la Dix-septième George Trois, Chapitre quatre, intitulée, "Ordonnance portant règlement pour les Marchés dans les Villes de Québec et de Montréal, en la Province de Québec," ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Scott a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M

Bill pour des Cours et Prisons de Comtés lu pour la première fois.

Bill relatif à la navigation intérieure lu une seconde fois;

référé;

considéré.

Bill au sujet d'une Ligne de Division entre le Haut et le Bas-Canada lu une seconde fois;

référé.

Comité sur l'ordonnance qui règle les marchés;

County Court Houses and Gaols Bill read the first time.

Inland Navigation Bill read the second time;

committed;

considered.

Lower and Upper Canada Division Line Bill read the second time;

committed.

Committee on the Ordinance regulating the Markets;

A Resolution reported.

Mr. Speaker resumed the Chair;  
And Mr. *Scott* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

*Resolved*, That it is expedient to repeal the first, second, third and fourth Clauses of the Ordinance of the seventeenth year of the Reign of His Majesty *George the Third*, chapter four, intituled, "An Ordinance for regulating the Markets of the Towns of *Quebec* and *Montreal*."

Committee on Agent's Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill for the appointing an Agent in the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Joliette* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Joliette* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Friday next.

T. Phillips' Bridge Bill deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize *Thomas Phillips* to build a Toll Bridge over the River *des Prairies*, in the District of *Montreal*, being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till Friday next.

Then, on Motion of Mr. *Scott*, seconded by Mr. *Courteau*,

The House adjourned till Friday next.

Friday, 4th March 1831.

Message from the Council.

**A** MESSAGE from the Legislative Council, by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

The Council have agreed to East India Company Tea Duty Return Bill.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, "An Act to relieve "The United Company of "Merchants of *England* trading to the *East Indies*," "from the payment of the Duties on certain Teas exported from this Province to *Halifax* in *Nova Scotia*," without any amendment.

And also,

The Legislative Council have passed the following Bills with several amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly:

Census Bill with amendments.

"An Act for ascertaining the Population of the several Counties of this Province, and for obtaining "certain Statistical information therein mentioned."

"An Act to incorporate the City of *Montreal*."

City of Montreal Incorporation Bill with amendments.

And also,

The Council have passed Criminal Justice Bill.

The Legislative Council have passed a Bill, intituled, "An Act for improving the Administration of Criminal Justice in the Province of *Lower Canada*," to which they desire the concurrence of the Assembly.

And

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Scott* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

Rapport d'une Résolution.

*Résolu*, Qu'il est expédient d'abroger les première, deuxième, troisième et quatrième Clauses de l'Ordonnance de la Dix-septième année du Règne de Sa Majesté *George Trois*, Chapitre quatre, intitulée, "Ordonnance portant règlement pour les Marchés dans "les Villes de *Québec* et de *Montréal*, en la Province "de *Québec*."

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, ayant été lu;

Comité sur le Bill de l'Agent.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Joliette* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Joliette* a fait rapport que le Comité avait le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser *Thomas Phillips* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des *Prairies*, dans le District de *Montréal*, ayant été lu;

Bill du Pont de T. Phillips remis.

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. *Scott*, secondé par M. *Courteau*,

La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

Vendredi, 4 Mars 1831.

**M**ESSAGE du Conseil Législatif, par l'Honorable M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie:

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, "Acte "pour exempter la Compagnie des Marchands d'*Angleterre*, faisant Commerce aux *Indes Orientales*, "de payer les Droits sur certains Thés exportés de cette "Province au Port d'*Halifax*, dans la *Nouvelle-Ecosse*," sans amendement.

Le Conseil a concouru au Bill en faveur de la Compagnie des Indes Orientales pour une remise de Droits sur des Thés.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec plusieurs amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée:

"Acte pour constater la Population de divers Comtés "de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées."

Bill du Recensement, avec des amendemens.

"Acte pour incorporer la Cité de *Montréal*."

Bill de l'incorporation de la Cité de Montréal avec des amendemens.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé, "Acte "pour améliorer l'administration de la Justice Criminelle dans la Province du *Bas-Canada*," auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Le Conseil a passé le Bill de Justice Criminelle.

Et

And then he withdrew.

An engrossed Bill from the Legislative Council, intitled, "An Act for improving the Administration of Criminal Justice in the Province of Lower Canada," was read the first time.

*Ordered*, That the Special Committee to whom was referred the Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The Montreal City Bank," and the Bill for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The President, Directors and Company of the Bank of Stanstead County," have power to report from time to time.

Mr De Witt, from the said Committee, reported that the Committee had gone through the Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The Montreal City Bank," and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to morrow.

Mr. Labrie, from the Special Committee to whom was referred the Bill to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to morrow.

Mr. Lagueux, from the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, "That it is expedient to increase the Accommodation and the number of Apartments in the Building in which the Sessions of the Legislature are held," presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee after considering the subject of the reference, are of opinion, that it is expedient to build without delay, the North West Wing proposed to be added to the Building in which the sittings of the Legislature are actually held, according to Mr. Baillargé's Plan, which Your Committee consider will meet the present wants.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House tomorrow.

Mr. Bedard, from the Standing Committee of Grievances, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (A. A.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That two hundred copies of the said Report be printed for the use of the Members of this House.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

An engrossed Bill for ascertaining, establishing and confirming in a legal and regular manner, and for Civil purposes, the Parochial subdivision of various parts of this Province, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*,

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour améliorer l'administration de la Justice Criminelle dans la Province du Bas-Canada," a été lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que le Comité Spécial auquel ont été référés le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées sous le nom de "La Banque de la Cité de Montréal," et le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées sous le nom de "Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du Comté de Stanstead," ait pouvoir de faire rapport de tems à autre.

M. De Witt, du dit Comité, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées sous le nom de "La Banque de la Cité de Montréal," et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Demain.

M. Labrie, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionné, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des réglemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Demain.

M. Lagueux, du Comité Spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, "Qu'il est expedient d'agrandir et augmenter les Logemens nécessaires pour les Séances des Chambres de la Législature," a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité après avoir pris en considération l'objet de la référence, est d'opinion qu'il est expedient de bâtir sans délai l'Aile nord-ouest, proposée d'être ajoutée à la Bâtisse où se tiennent actuellement les Séances de la Législature, d'après le Plan de M. Baillargé, que votre Comité croit devoir répondre aux besoins actuels.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Demain.

M. Bedard du Comité permanent pour les Grievs, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (A. A.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que deux cens Copies du dit Rapport soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Un Bill grossoyé pour constater, établir et confirmer d'une manière légale et régulière, et pour des effets civils, les Subdivisions Paroissiales de différentes parties de cette Province, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*,

Bill de Justice Criminelle lu pour la première fois.

Permission à un Comité de faire rapport de tems à autre.

Rapport sur le Bill de la Banque de Montréal;

Bill et Rapport référés.

Rapport sur le Bill relatif à la Médecine et Chirurgie;

Bill et Rapport référés.

Rapport sur la Maison de Parlement;

Rapport sur le renouvellement des Commissions.

Appendice (A. A.)

Le Rapport à être imprimé;

référé.

Bill des Subdivisions Paroissiales passé.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Wolves destruction Bill passed.

An engrossed Bill to encourage the destruction of Wolves, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Archambeault* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Un Bill grossoyé à l'effet d'encourager la destruction des Loups, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Archambeault* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour la destruction des Loups passé.

Leave to a Committee to report by Bill or otherwise.

*Ordered*, That the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of *Sainte Marie de Monnoir*, County of *Rouville*, and other Petitions relating to the Temporal affairs of the *Fabriques*, have power to report by Bill or otherwise.

*Ordonné*, Que le Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers habitans de *Sainte-Marie de Monnoir*, Comté de *Rouville*, et autres Pétitions relatives aux affaires temporelles des *Fabriques*, ait pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement.

Permission au Comité de faire rapport par Bill ou autrement.

Bill to allow Members to vacate their Seats read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Cuvillier* have leave to bring in a Bill to allow Members of the House of Assembly to vacate their Seats in certain cases, and for other purposes.

*Ordonné*, Que M. *Cuvillier* ait la permission d'introduire un Bill pour permettre aux Membres de la Chambre d'Assemblée de résigner dans certains cas, et pour autres objets.

Bill pour permettre aux Membres de résigner, lu pour la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill to repeal certain parts of the Ordinance regulating the Markets read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Neilson* have leave to bring in a Bill to repeal certain parts of an Ordinance therein mentioned, intituled, "An Ordinance for regulating the Markets of the Towns of *Quebec* and *Montreal*."

*Ordonné*, Que M. *Neilson* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger certaines parties d'une Ordonnance y mentionnée, intitulé, "Ordonnance portant règlement pour les Marchés dans les Villes de *Québec* et de *Montréal*, en la Province de *Québec*."

Bill pour abroger certaines parties d'une Ordonnance réglant les marchés lu pour la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

St. Lawrence and Champlain Rail Road Bill read the first time.

Mr. *Leslie* presented to the House, according to order, a Bill to provide for making and maintaining a Rail Road from the River *Saint Lawrence*, to the navigable Waters of Lake *Champlain*, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Conformément à l'ordre, M. *Leslie* a présenté à la Chambre un Bill pour pourvoir à la construction et à l'entretien d'un Chemin à Lisse, à partir du Fleuve *Saint Laurent*, à aller jusqu'aux eaux navigables du Lac *Champlain*, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Bill pour un Chemin à Lisse, du St. Laurent au Lac Champlain, lu pour première fois.

Amendments to City of Montreal Incorporation Bill to be considered.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of *Montreal*," be taken into consideration on Monday next.

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer la *Cité de Montréal*," soient pris en considération Lundi prochain.

Amendemens au Bill de l'incorporation de la *Cité de Montréal* à être considérés.

Amendments to Census Bill considered and agreed to.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act for ascertaining the Population of the several Counties of this Province, and for obtaining certain Statistical information therein mentioned," be now taken into consideration.

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour constater la Population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées," soient maintenant pris en considération.

Amendemens au Bill du Recensement considérés et adoptés.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

And the said Amendments were read, as followeth:

Et les dits Amendemens ont été lus comme suit:

*Press 1, Line 22.*—Leave out "after the time of their appointment," and insert "in the present year."

*Feuille 1ère, Ligne 35.*—Retranchez "qui suivra le tems de leur nomination," et insérez "de la présente année."

*Preamble, Line 8.*—Leave out from "and" inclusive, to "return," in the thirteenth Line inclusive.

*Préambule. Ligne 8.*—Retranchez depuis "et que," inclusivement, jusqu'à "d'en-voyer," aussi inclusivement, dans la quatorzième ligne de la même feuille.

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

*Ordered*, That Mr. *Neilson* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

*Ordonné*, Que M. *Neilson* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens.

Messages from His Excellency.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within

Le Lieutenant Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans

Messages de Son Excellence.

in the Bar, and delivered to Mr. Speaker four Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he with withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth :—

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief lays before the House of Assembly, a Communication from the Secretary of the Board of the Royal Institution, praying that His Excellency will recommend to the House the grant of money necessary to be made for enabling that Institution to carry on their existing establishment of Schools, and to provide for the deficiency which will be occasioned by their being obliged to pay out of the grant now expected, the Salaries of a considerable number of School Masters which yet remain due, in consequence of a circumstance therein stated; and the Governor in Chief recommends to the House of Assembly to take the same into their consideration, and to make such provision for the support of the Royal Institution as they in their wisdom shall think fit.

A.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 4th March 1831.

Royal Institution Office,  
Quebec, 2nd March, 1831.

Sir,

I am directed by the Board of the Royal Institution to request that you will lay before His Excellency the Governor in Chief, the application of that body, that His Excellency would be pleased to recommend to the House of Assembly the grant of money necessary to be made for enabling the Royal Institution to carry on their existing establishment of Schools, and to provide for the deficiency which will be occasioned by their being obliged to pay out of the grant now expected, the Salaries of a considerable number of School Masters which yet remain due, in consequence of a circumstance which I proceed to explain.

In the year one thousand eight hundred and twenty eight, the sum required for conducting the charge of this Corporation, was found to be at the rate of Two thousand pounds sterling, and the bounty of the Legislature was accordingly allotted to them, upon that scale. This increase beyond the former allowance to them, of Two thousand pounds currency, had become necessary, chiefly in consequence of the increasing number of applications for Schools from places where the people had already been induced to erect School Houses, and convey them to the Board, on the expectation, encouraged by the Board and justified by the terms of the Act of one thousand eight hundred and one, that on so doing they would be entitled to have a School Master appointed among them. In the year one thousand eight hundred and twenty nine, no specific mention was made in the representations which passed upon the subject, respecting Sterling or Currency, and the Board who had anticipated that the grant would be in Sterling as before, found to their disappointment, that the money was voted in Currency, and that they were accordingly crippled in the means at their disposal. The Board, however, still hoping that the deficiency would be ultimately made up to them, and finding not only that the Schools were flourishing under their charge, but that a demand still existed in many places for the establishment of additional Schools in connection with the Institution, notwithstanding the facilities

dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur quatre Messages de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signés de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHEF.

Le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée une Communication du Secrétaire du Bureau de l'Institution Royale, demandant qu'il plaise à Son Excellence de recommander à la Chambre d'accorder une somme d'argent nécessaire pour mettre cette Institution en état de continuer les Ecoles qu'elle a sous ses soins, et pour couvrir le déficit qui va être occasionné par l'obligation où elle est de payer sur l'allocation qui sera faite, les salaires d'un nombre considérable de Maîtres d'Ecole qui restent encore dus, en conséquence d'une circonstance qui y est rapportée; et le Gouverneur en Chef recommande à la Chambre d'Assemblée de la prendre en considération, et de faire, pour le support de l'Institution Royale, telle allocation que dans sa sagesse, elle jugera convenable.

Institution Royale.

A.

Château Saint Louis,  
Québec, 4 Mars 1831.

Bureau de l'Institution Royale,  
Québec, 2 Mars 1831.

Monsieur,

Il m'est enjoint par le Bureau de l'Institution Royale, de vous prier de vouloir bien mettre devant Son Excellence le Gouverneur en Chef, l'application de ce Corps, afin qu'il plaise à Son Excellence de recommander à la Chambre d'Assemblée l'allocation nécessaire pour mettre l'Institution Royale en état de continuer les établissemens d'Ecole actuellement sous ses soins, et pour couvrir le déficit qui sera occasionné par l'obligation où elle sera de payer sur l'allocation qui sera faite, les salaires d'un nombre considérable de Maîtres d'Ecole, qui restent encore dus, en conséquence d'une circonstance que je vais expliquer.

Dans l'année mil huit cent vingt-huit, la somme nécessaire pour conduire les opérations de cette Corporation, se trouva être au taux de deux mille Livres sterling, et le don de la Législature en sa faveur fut fait en conséquence sur ce pied. Cette augmentation au de là de l'allocation précédente de deux mille Livres courant, était devenue nécessaire, surtout par suite du nombre croissant d'applications pour des Ecoles, d'endroits où les gens avaient déjà été portés à bâtir des Maisons d'Ecole, et à en transporter la propriété au Bureau, dans l'espérance qu'en ce faisant, ils auraient droit à avoir un Maître d'Ecole au milieu d'eux; espérance qu'encourageait le Bureau, et que justifient les termes de l'Acte de mil huit cent un. En l'année mil huit cent vingt-neuf, il ne fut fait aucune mention spéciale dans les représentations qui eurent lieu sur le sujet, touchant le cours sterling ou courant, et le Bureau qui avait compté que l'allocation serait faite au cours sterling, comme auparavant, trouva à son grand désappointement, que l'argent avait été voté en argent courant, et qu'il était restreint dans ses moyens. Cependant espérant encore que le déficit serait à la fin couvert, et trouvant que non-seulement les Ecoles florissaient sous ses soins, mais qu'en plusieurs endroits on demandait l'établissement de nouvelles Ecoles liées avec l'Institution, malgré les facilités offertes par l'Acte de mil huit cent vingt-neuf, pour l'encouragement de l'Education élémentaire sous des Syndics, ne retrancha

ses

facilities afforded by the Act of one thousand eight hundred and twenty nine, for the encouragement of Elementary Schools under Trustees, retrenched their expenses no otherwise than by forbearing to establish new Schools, to supply the place of such as might happen to fall through, among those already upon the List. This diminution was by no means sufficient to meet the deficiency in their funds; and their case was humbly represented to the Legislature during the last Session, in the hope that the difference would be made up to them. Upon this application, the Committee of the Assembly, to whom the Message of His Excellency Sir James Kempt was referred, appear not to have taken up or enquired into that part which related to the arrears so incurred, but limited themselves to recommending a grant for the ensuing year: But the Board still confiding in a more favorable consideration of their case, when further investigation and experience should have more fully shewn its merits, have continued to maintain their establishment of Schools, and they have now consequently to express a hope that an appropriation may be made by the Legislature, to cover the deficiency of Two hundred pounds Sterling, which has arisen upon the grants of the two last years, under the circumstances above mentioned; for which the Royal Institution is yet responsible to the School Masters appointed by them, and for the discharge of which the Board have no other resource (if the Legislature do not grant relief) than by discontinuing a number of Schools which, they are warranted in believing, the people wish still to be continued under their direction: And in addition to this, the Board cannot but hope that on further enquiry into the state of the Schools under their superintendance, the Legislature may be induced to grant the allowance of Two thousand pounds Sterling, (and the Salary of the Secretary as hitherto allowed,) for the ensuing year, to enable them to meet the applications which are still made to them for the establishment of Schools under their direction in preference to an establishment under the Act of one thousand eight hundred and twenty nine, for encouraging Elementary Education, and to afford them the means of placing their School Masters, whose Schools are equal, on an equal footing as to Salary, with those supported by the Legislature under that Act.

I have the honor to be,

Sir,

Your most obedient  
humble servant,  
R. R. BURRAGE,  
Actg. Secy. R. I.

Colonel Glegg,  
Civil Secretary, &c. &c.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Crown Witnesses.

The Governor in Chief informs the House of Assembly, that application has been made to him for the usual advance of Thirty pounds to enable the High Constable at *Quebec*, to defray the expense of summoning Witnesses to attend at the approaching Term of the Court of King's Bench, for the cognizance of criminal offences.

The Governor in Chief not having at his disposal any Funds appropriated by Law for this service, and acting as he has invariably done hitherto on similar occasions, has declined acceding to this request; and therefore recommends to the House to make provision for the service referred to.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
*Quebec*, 4th March, 1831.

AYLMER,

ses dépenses qu'en s'abstenant d'établir de nouvelles Ecoles, pour suppléer à celles qui viendraient à finir, d'entre celles qui se trouvaient sur sa liste. Mais cette diminution a été bien loin de suffire à couvrir le déficit dans les fonds; et cette circonstance a été humblement exposée à la Législature dans sa dernière Session, dans l'espérance que la différence serait accordée. Sur cette application le Comité de l'Assemblée, auquel le Message de Son Excellence Sir James Kempt fut renvoyé, n'a pas, à ce qu'il paraît, pris en considération ni ne s'est enquis sur la partie qui avait rapport aux arrérages ainsi encourus, mais s'est borné à recommander une allocation pour l'année suivante: Mais le Bureau espérant encore à une considération plus favorable à cet égard, après qu'une Enquête et une expérience ultérieure auront fait voir le mérite de sa demande, a continué à maintenir ses établissemens d'Ecoles. Il a maintenant en conséquence à exprimer l'espérance que la Législature pourvoira à couvrir le déficit de deux cens Livres sterling, qui s'est trouvé dans les allocations des deux années dernières, sous les circonstances ci-dessus rapportées; desquels l'Institution Royale est encore responsable envers les Maîtres d'Ecole nommés par elle, et pour l'acquittement desquels le Bureau n'a d'autres ressources, (si la Législature ne vient pas à son aide,) que de discontinuer un nombre d'Ecoles que le peuple désire voir continuer sous sa direction; ce dont il a les plus fortes raisons d'être persuadé. Et en addition à cela, le Bureau ne peut s'empêcher d'espérer, qu'après une investigation ultérieure sur l'état des Ecoles sous sa surveillance, la Législature sera portée à voter une allocation de deux mille Livres sterling, (et le salaire de leur Secrétaire comme ci-devant,) pour l'année qui suit, pour le mettre en état de rencontrer les demandes qui lui sont encore faites pour l'établissement d'Ecoles sous leur direction, de préférence à un établissement sous l'autorité de l'Acte de mil huit cent vingt-neuf, pour encourager l'Education élémentaire, et lui donner les moyens de placer ses Maîtres d'Ecole, dont les Ecoles sont égales, sur un pied égal, quant au traitement, à ceux qui sont supportés par la Législature, en vertu de cet Acte.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-  
obéissant serviteur,

R. R. BURRAGE,  
Faisant les Fonctions de  
Secrétaire, I. R.

Colonel Glegg,  
Secrétaire Civil, &c. &c.

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHIEF.

Le Gouverneur en Chef informe la Chambre d'Assemblée, qu'il lui a été fait application pour l'avance accoutumée de trente Livres, pour mettre le Grand Constable de *Quebec* en état de couvrir les Dépenses de la sommation des Témoins, pour assister au prochain Terme de la Cour du Banc du Roi pour la connaissance des offenses criminelles.

Le Gouverneur en Chef n'ayant à sa disposition aucun Fond affecté par la Loi à ce service, et agissant comme il l'a fait invariablement jusqu'à présent, en pareille occasions, a refusé de se rendre à cette demande; et en conséquence il recommande à la Chambre d'Assemblée de faire une allocation pour le service en question.

A.

Château *Saint-Louis*,  
*Québec*, 4 Mars 1831.

AYLMER,

Témoins de la Couronne.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Qualification of Militia Officers. A great degree of uncertainty having hitherto prevailed respecting the mode by which the qualification of Officers of Militia should be ascertained, the Governor in Chief recommends this subject to the consideration of the Legislature, with a view to the revision of the Militia Act, and to the making of some specific provision for the verification of the said qualifications.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 4th March, 1831.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Education of Deaf and Dumb Persons. With reference to the provision made by the Legislature in their last Session, by the Act relating to Elementary Education and the Instruction of Youth, for the purpose of enabling some fit and proper person to acquire the information necessary to qualify him for conducting an Institution for the Education of Deaf and Dumb persons in this Province, the Governor in Chief transmits to the House of Assembly, Copy of a Memorial from Mr. *Ronald Macdonald*, the person selected for the above purpose by His Excellency's Predecessor in the Administration of the Government, the subject of which His Excellency recommends to the consideration of the House, with a view to such further provision being made towards the attainment of the desired object, as may be deemed necessary.

A.

Castle *Saint Lewis*,  
Quebec, 4th March, 1831.

To His Excellency Lieutenant General Lord *Aylmer*,  
K. C. B. Administrator of the Government of *Lower Canada*, &c. &c. &c.

The undersigned most respectfully begs leave to state :

That pursuant to a vote of the Provincial Parliament, declaring it expedient to provide for the Education of the Deaf and Dumb in this Province, and appropriating (on his Estimate of the cost of a year's residence at one of the Institutions for the Deaf and Dumb in the *United States*.) a sum of Three hundred pounds currency, for defraying the expenses of a person to be appointed by the Administrator of the Government, to qualify himself for the instruction of those unfortunate beings, he was selected by His Excellency the late Administrator Sir *James Kempt*, as the person to be so employed.

That having received his appointment in the month of May last, and being instructed by Sir *James Kempt* to visit the several Institutions in the *United States*, previously to fixing himself at any of them, he accordingly proceeded to *New York* and *Philadelphia*, where he spent some time, attending exercises and conferring with the Teachers and other Members of the Institutions in those places, and then repaired to *Hertford* in *Connecticut*, the seat of the first and most celebrated Institution of the kind in *America*, where he arrived in the month of June.

That he was admitted into the *Hertford* Institution, and allowed the privilege of attending the daily exercises, on condition of his remaining there a year, or longer if required, and taking private lessons of one

Vol.—40.

AYLMER,

GOUVERNEUR EN CHIEF.

Qualification des Officiers de Milice. Comme il a régné jusqu'à présent une grande incertitude touchant le mode d'après lequel les qualifications des Officiers de Milice seraient déterminées, le Gouverneur en Chef recommande ce sujet à la considération de la Législature, dans la vue que l'Acte de Milice soit révisé, et qu'il soit adopté quelques dispositions Législatives spéciales pour la vérification des dites qualifications.

A.

Château *Saint-Louis*,  
Québec, 4 Mars 1831.

AYLMER,

GOUVERNEUR EN CHIEF.

Education des Sourds-Muets. A l'égard de l'allocation faite par la Législature dans sa dernière Session, par l'Acte concernant l'Education Élémentaire et l'Instruction de la Jeunesse, pour mettre une personne propre et convenable en état d'acquiescer les connaissances nécessaires pour la qualifier, de manière à pouvoir conduire une Institution pour l'Education des Sourds-Muets en cette Province, le Gouverneur en Chef transmet à la Chambre d'Assemblée, une Copie d'un mémoire de M. *Ronald Macdonald*, qui est la personne choisie pour l'objet susdit, par le Prédécesseur de Son Excellence dans l'Administration du Gouvernement, dont Son Excellence recommande la considération de la Chambre, dans la vue qu'il soit fait vers l'obtention de l'objet en vue telle disposition Législative qui pourra être jugée nécessaire.

A.

Château *Saint-Louis*,  
Québec, 4 Mars 1831.

A Son Excellence, le Lieutenant Général Lord *Aylmer*, C. C. B. Administrateur du Gouvernement du *Bas-Canada*, &c., &c., &c.

Le soussigné demande à exposer très respectueusement :

Qu'en conséquence d'un vote du Parlement Provincial, déclarant qu'il était expédient de pourvoir à l'Education des Sourds-Muets en cette Province, et d'affecter (sur l'Estimation qu'il fit du coût d'une année de résidence à une des Institutions de Sourds-Muets dans les *Etats-Unis*.) une somme de trois cens Livres courant, pour couvrir les dépenses d'une personne qui serait nommée par l'Administrateur du Gouvernement, pour se mettre en état d'instruire ces êtres infortunés, il fut choisi par Son Excellence le ci-devant Administrateur, Sir *James Kempt*, pour la personne à être ainsi employée.

Qu'ayant reçu sa nomination dans le mois de Mai dernier, et ayant reçu Instruction de Sir *James Kempt*, de visiter les diverses Institutions des *Etats-Unis*, avant de se fixer dans aucune d'elles, il se rendit en conséquence à *New-York* et à *Philadelphie*, où il passa quelque temps, assistant aux exercices, et conférant avec les Instituteurs et autres Membres des Institutions dans ces places, et ensuite alla à *Hertford* dans le *Connecticut*, le siège de la première et de la plus célèbre Institution de la sorte en *Amérique*, où il arriva dans le mois de Juin.

Qu'il a été admis dans l'Institution d'*Hertford*, et qu'on lui a accordé le privilège d'assister aux exercices journaliers, à condition qu'il y demeurât un an, ou plus long-temps s'il était nécessaire, et prenant privé-

4 G



of the Teachers, for which Lessons he has engaged to pay Thirty pounds.

That believing it would materially promote the object of his Mission, he applied for, and obtained, a Class at the Institution, where he has taught from the fifteenth of July till the present vacation, of which he has availed himself, with the permission of Sir *James Kempt*, to visit his family.

That he is now on his return to *Hertford*, there to spend the winter, and expects to be ready to enter upon his duties as Instructor of the Deaf and Dumb in this Province, in the month of May next, or as soon thereafter as a Building for that purpose will have been procured, a number of Pupils collected, and the other provisions necessary made by the Legislature.

That, to the end that the Legislature might have the necessary data whereupon to proceed in this matter, he had caused a proviso to be inserted in a Census Bill which passed the House of Assembly at the last Session of the Provincial Parliament, for ascertaining the number of Deaf and Dumb persons in the Province; but the Bill having failed in consequence of an amendment which was made to it by the other House, he now begs leave to suggest to Lord *Aylmer*, the practicability of obtaining the same information in time for the next Session of Parliament, with a sufficient degree of accuracy, by a Circular addressed to the Clergy of the several Denominations, or other principal persons in the different Parishes and Townships of the Province, calling for a Statement of the number of Deaf-Mutes in each place, their age and sex, the language and circumstances of their parents or friends, and such other particulars as might be deemed of importance.

That to cover unavoidable expenses, overlooked or unforeseen, by the undersigned, in making the Estimate above alluded to, he finds it necessary to apply for an additional appropriation of Fifty pounds, for the said period of one year, reckoning from the end of February last, (the time when he was induced to give up his former profession,) with a continued temporary provision at the same rate; or, instead thereof, a Salary of Three hundred pounds, a year, reckoning from the first of January next, an application which he would humbly request His Excellency to recommend to the Legislature, at an early period of its next Session.

The undersigned has further to request His Excellency would be pleased to advance the Hundred pounds remaining of the sum appropriated as aforesaid, Two hundred having already been advanced to him by Sir *James Kempt*.

And the undersigned, as in duty bound, will ever pray.

(Signed,) RONALD MACDONALD.  
Quebec, 23rd October, 1830.

True Copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

*Ordered*, That the Messages of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to the Royal Institution, and to the Education of Deaf and Dumb persons in this Province, be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Mr. *Quirouet*, from the Committee of the whole House on the Bill to repeal an Act passed in the forty eighth year of the Reign of His Majesty King *George* the Third, Chapter nineteen, respecting the Inland Navigation of the River *Saint Lawrence*, and to make other provisions concerning the said Navigation, reported, according to order, the amendment made by the Committee to the said Bill; which amendment was again

ment des leçons d'un des Maitres, auquel il s'est obligé de payer trente Livres.

Que croyant que cela avancerait beaucoup l'objet de sa Mission, il demanda et obtint une Classe à l'Institution, où il a enseigné depuis le quinze de Juillet jusqu'aux vacances actuelles, dont il a profité, avec la permission de Sir *James Kempt*, pour venir visiter sa famille.

Qu'il est maintenant sur son départ pour retourner à *Hertford*, pour y passer l'hiver, et il espère être prêt à entrer dans l'exercice de ses devoirs, comme Instituteur des Sourds-Muets en cette Province, dans le mois de Mai prochain, ou aussitôt, après ce temps, qu'il lui aura été fourni un local pour cela, qu'il aura été rassemblé un nombre de Pupilles, et que la Législature aura pourvu aux autres choses nécessaires.

Qu'afin que la Législature eût les données nécessaires pour procéder sur ce sujet, il avait fait insérer dans le Bill de recensement qui fut passé dans la Chambre d'Assemblée dans la dernière Session du Parlement Provincial, un proviso pour constater le nombre de Sourds-Muets qu'il y a en cette Province; mais le Bill ayant manqué en conséquence d'un amendement qui y fut fait par l'autre Chambre, il demande maintenant à suggérer à Lord *Aylmer* la possibilité d'obtenir les mêmes renseignements à temps pour la Session prochaine du Parlement, avec un degré d'exactitude suffisant, en adressant une circulaire au Clergé des diverses dénominations, ou autres Notables dans les différentes Paroisses et Townships de la Province, leur demandant un Etat du nombre de Sourds-Muets dans chaque localité, leur âge et leur sexe, leur langue et la condition de leur parens ou amis, et telles autres circonstances qu'on pourra juger importantes.

Que pour couvrir des dépenses inévitables, oubliées ou imprévues par le soussigné, lorsqu'il fit l'Estimation mentionnée plus haut, il se trouve dans la nécessité de demander une allocation additionnelle de cinquante Livres, pour la dite période d'une année, à compter de la fin de Février dernier, (qui est le temps auquel on l'a porté à abandonner ses occupations précédentes,) avec une allocation temporaire sur le même pied; ou au lieu d'icelle, un salaire de trois cens Livres par année, demande qu'il prierait Son Excellence de recommander à la Législature, au commencement de sa prochaine Session.

Il reste encore au soussigné à prier Son Excellence de vouloir bien avancer les cent Livres qui restent de la somme affectée comme susdit, Sir *James Kempt* lui en ayant déjà avancé deux cens.

Et le soussigné ne cessera de prier.

(Signé,) RONALD MACDONALD.  
Quebec, 23 Octobre 1830.

Pour Copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

*Ordonné*, Que les Messages de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçus ce jour, relativement à l'Institution Royale, et à l'Education des Sourds-Muets en cette Province, soient référés au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

M. *Quirouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour abroger un Acte passé dans la quarante huitième année du Règne de Sa Majesté *George* Trois, Chapitre dix-neuf, relativement à la Navigation intérieure du Fleuve *Saint-Laurent*, et qui pourvoit à d'autres dispositions rapport à la dite Navigation, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau

Messages relating to the Royal Institution, and Education of Deaf and Dumb persons referred.

Inland Navigation Bill reported;

Messages relatifs à l'Institution Royale, et à l'Education des Sourds-Muets, référés.

Rapport du Bill relatif à la Navigation Intérieure.

again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. *Joliette*, from the Committee of the whole House on the Bill for the appointing an Agent in the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill, which amendments were again read at the Clerk's Table, as followeth:—

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Blank in the first Clause be filled up with the name of "The Honorable *Denis Benjamin Viger*."

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Blank in the second Clause be filled up with the words "One hundred pounds sterling."

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Blank in the third Clause be filled up with the words "One hundred pounds sterling."

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the first Blank in the eighth Clause be filled up with the words "One thousand pounds sterling."

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the second Blank in the said Clause be filled up with the words, "One thousand pounds sterling."

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Blank in the ninth Clause be filled up with the words "Two hundred pounds sterling."

*Ordered*, That the question of concurrence be now separately put upon the said amendments.

And the first of the said amendments being again read;

Mr. *Leslie* moved, seconded by Mr. *De Witt*, to strike out all the words after "of" in the said amendment, and insert the following: "*Austin Cuwillier*, Esquire, "Member of the House of Assembly."

The House divided on the question; and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yeas,

Messieurs *Archambeault, Baker, Baxter, Bedard, Boissonnault, De Rouville, De Witt, Fisher, Goodhue, Heney, Hoyle, Knowlton, Leslie, Mousseau, Quirouet, Scott, Wright* and *Wurtele*. (18.)

Nays,

Messieurs *Amiot, Badeaux, Beudet, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Caldwell, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Dèligny, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Huot, Joliette, Labrie, Lafontaine, Larue, Létourneau, Morin, Panet, Quesnel, Raymond, Solicitor General, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau* and *Viger*. (33.)

So it passed in the Negative.

Mr. *Leslie* moved, seconded by Mr. *Boissonnault*, to strike out all the words after "of" in the said amendment, and insert the following: "*Louis Joseph Papineau*, Esquire, Speaker of the House of Assembly."

The House again divided:

Yeas, 16.

Nays, 38.

So it passed in the Negative.

The question being then put on the first of the said amendments,

The House divided thereon; and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yeas,

Messieurs *Amiot, Badeaux, Beudet, Bedard, Blanchard, Louis Bourdages, Caldwell, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Cuwillier, Dèligny, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin,*

nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit

Le dit Bill grossoyé.

M. *Joliette*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le blanc dans la première Clause soit rempli du nom de "l'Honorable *Denis Benjamin Viger*."

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le blanc dans la deuxième Clause soit rempli avec les mots "cent Livres Sterling."

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le blanc dans la troisième Clause soit rempli avec les mots "cent Livres Sterling."

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le premier blanc dans la huitième Clause soit rempli avec les mots "mille Livres Sterling."

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le deuxième blanc dans la dite Clause soit rempli avec les mots "mille Livres Sterling."

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le blanc dans la neuvième Clause soit rempli avec les mots "deux cens Livres Sterling."

*Ordonné*, Que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dits amendemens.

Et le premier des dits amendemens ayant été lu de nouveau;

M. *Leslie* a proposé, secondé par M. *De Witt*, de retrancher tous les mots après "de," dans le dit amendement, et d'insérer les suivans: "*Austin Cuwillier*, "Ecuyer, Membre de la Chambre d'Assemblée,"

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs *Archambeault, Baker, Baxter, Bedard, Boissonnault, De Rouville, De Witt, Fisher, Goodhue, Heney, Hoyle, Knowlton, Leslie, Mousseau, Quirouet, Scott, Wright* et *Wurtele*. (18.)

Contre,

Messieurs *Amiot, Badeaux, Beudet, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Caldwell, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Dèligny, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Huot, Joliette, Labrie, Lafontaine, Larue, Létourneau, Morin, Panet, Quesnel, Raymond, le Solliciteur Général, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau* et *Viger*. (33.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. *Leslie* a ensuite proposé, secondé par M. *Boissonnault*, de retrancher tous les mots après "de" dans le dit amendement, et d'insérer les suivans, "*Louis Joseph Papineau*, Ecuyer, Orateur de la Chambre d'Assemblée."

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour 16.

Contre 38.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La question ayant été alors mise sur le premier des dits amendemens;

La Chambre s'est divisée sur icelui; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs *Amiot, Badeaux, Beudet, Bedard, Blanchard, Louis Bourdages, Caldwell, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Cuwillier, Dèligny, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval,*

Rapport des amendemens au Bill de l'Agent.

engrossed.

Amendments to Agent's Bill reported.

Fortin, Huot, Joliette, Knowlton, Labrie, Lafontaine, Larue, Létourneau, Morin, Mousseau, Neilson, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Valois and Viger. (39.)

Duval, Fortin, Huot, Joliette, Knowlton, Labrie, Lafontaine, Larue, Létourneau, Morin, Mousseau, Neilson, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Valois et Viger. (39.)

Nays,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Boissonnault, De Rouville, De Witt, Fisher, Goodhue, Heney, Hoyle, Leslie, Scott, Solicitor General, Wright and Wurtele. (15.)

Contre, Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Boissonnault, De Rouville, De Witt, Fisher, Goodhue, Heney, Hoyle, Leslie, Scott, le Solliciteur Général, Wright et Wurtele. (15.)

So it was carried in the Affirmative.

Ainsi elle a été emportée dans l’Affirmative.

The residue of the said amendments being again read, they were agreed to by the House, and

Le reste des dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre, et

engrossed.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu’amendé, soit grossoyé.

Le dit Bill grossoyé.

Light Houses Bill read the second time ;

A Bill to make further provision for establishing Light Houses on the Island of Anticosti, was, according to order, read a second time.

Conformément à l’Ordre, un Bill qui pourvoit à des dispositions ultérieures pour l’établissement de Phares sur l’Ile d’Anticosti, a été lu une seconde fois,

Bill pour des Phares, lu une seconde fois ;

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Committee on Ste. Anne Common Bill.]

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize the persons interested in the Common of the Parish of Sainte Anne de la Pérade, in the County of Champlain, to make Regulations for the government of the said Common, being read ;

L’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui autorise les personnes intéressées dans la Commune de la Paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, dans le Comté de Champlain, à faire des réglemens pour la conduite de la dite Commune, ayant été lu ;

Comité sur le Bill de la Commune de Ste. Anne.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s’est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Fortin took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

M. Fortin a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

M. l’Orateur a repris la Chaire ;

And Mr. Fortin reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et M. Fortin a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire Rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Committee on E. S. Glen’s Bridge Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize Edward Southouse Glen to build a Toll Bridge over the River Richelieu, being read ;

L’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser Edouard Southouse Glen à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière Richelieu, ayant été lu ;

Comité sur le Bill du Pont de E. S. Glen.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s’est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Courteau took the Chair of the Committee, and after some time spent therein,

M. Courteau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

M. l’Orateur a repris la Chaire ;

And Mr. Courteau reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et M. Courteau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire Rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Committee on Gaspé Land Titles Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to make more effectual provision for the security of the Titles to Real Property in the Inferior District of Gaspé, being read ;

L’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui pourvoit à des dispositions plus efficaces relativement à la conservation des Titres des Biens-fonds dans le District Inférieur de Gaspé, ayant été lu ;

Comité sur le Bill des Titres des Terres à Gaspé.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s’est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Scott took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

M. Scott a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

M. l’Orateur a repris la Chaire ;

And Mr. Scott reported that the Committee had gone through the Bill, and made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et M. Scott a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire Rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Committee on Grain Toll Bill;

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to ascertain the Toll to be taken for grinding any sort of Grain, and for drying Oats, being read ;

L’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler le Droit de Mouture sur toute espèce de Grains, et pour le séchage des Avoines, ayant été lu ;

Comité sur le Bill au sujet du Droit de Mouture sur les Grains ;

The

La

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Taylor took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Taylor reported that the Committee had gone through the Bill; and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize the appointment of Commissioners to treat with Commissioners on the part of Upper Canada, respecting the drawing of a Division Line between Lower and Upper Canada, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Duval took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Duval reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize Thomas Phillips to build a Toll-Bridge over the River des Prairies in the District of Montreal, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Beaudet took the Chair of the Committee.

Several Members having retired;

Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down as followeth:—

Mr. Speaker,

Messieurs Beaudet, Bedard, Louis Bourdages, Cazeau, Courteau, Déléigny, Demers, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Fortin, Heney, Huot, Joliette, Lafontaine, Morin, Panet, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, Thibaudeau, Turgeon, Valois, Viger, Wright and Young.

And at half past nine o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Saturday, 5th March, 1831.

MR. De Witt, from the Special Committee to whom was referred the Bill for the Incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The President, Directors and Company of the Bank of Stanstead County," reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Mr. Viger, from the Special Committee to whom was referred the Bill to vest in the City of Montreal, the property of the Common of Montreal, and for other purposes relating to the said Common, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Taylor a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Taylor a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser la nomination de Commissaires, pour traiter avec les Commissaires nommés de la part du Haut-Canada, touchant le tracement d'une Ligne de Division entre le Haut et le Bas-Canada, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Duval a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Duval a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser Thomas Phillips à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des Prairies dans le District de Montréal, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Beaudet a pris la Chaire du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés;

M. l'Orateur a repris la Chaire

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit:

M. l'Orateur,

Messieurs Beaudet, Bedard, Louis Bourdages, Cazeau, Courteau, Déléigny, Demers, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Fortin, Heney, Huot, Joliette, Lafontaine, Morin, Panet, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, Thibaudeau, Turgeon, Valois, Viger, Wright et Young.

Et à neuf heures et demie du soir M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Samedi, 5 Mars 1831.

MR. De Witt, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du Comté de Stanstead," a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

M. Viger, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour assurer à la Ville de Montréal la Propriété de la Commune de Montréal, et pour d'autres fins relatives à la dite Commune, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens,

reported;

engrossed.

Committee on Lower and Upper Canada Division Line Bill.

Committee on T. Phillips' Bridge Bill.

Rapport du dit Bill;

Comité sur le Bill au sujet d'une ligne de Division entre le Haut et le Bas-Canada.

Comité sur le Bill du Pont de T. Phillips.

Report on Stanstead County Bank Bill;

committed.

Report on Montreal Common Bill;

Rapport sur le Bill de la Banque du Comté de Stanstead;

Le Bill et Rapport référés.

Rapport sur le Bill de la Commune de Montréal;

made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

committed.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Report on Plans and Estimates of a Penitentiary:

Mr. *Duval*, from the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, transmitting the Plans and Estimates of a Penitentiary, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee having examined the Plans and Estimates of a Penitentiary and House of Correction for the District of *Quebec*, to them referred, and taken the opinion of several experienced persons on the efficiency of the said Plans, and the practicability of carrying the same into execution in a manner conducive to the public interest, humbly submit, as their opinion, that the Plan marked C, ought to be adopted; and a sum, not exceeding Eleven thousand three hundred and twenty four pounds ten shillings Sterling, granted for the purpose of erecting a Building according to the said Plan.

Your Committee hope they will not be deemed to have gone beyond the object of the reference made to them, if they presume to call the attention of Your Honorable House to a few facts which have come under their consideration, and which shew the necessity of adopting without delay, some Plan for the amelioration of the actual Prison discipline.

The inadequacy of the Building now used as a Common Goal for the purpose for which it was originally intended, and the impossibility of pursuing with success any proper system of Prison discipline, are ably pointed out in a Petition presented to the House of Assembly, in the year one thousand eight hundred and thirty, by the *Quebec* Gaol Association, and also in the Evidence adduced before the Committee appointed to take into consideration the subject of the said Petition. The simple fact of Lunatics, Debtors, Prisoners for Trial, and Convicts, Soldiers guilty of desertion, Drunkards, Disorderly women, Seamen who have deserted from their ships, and the children of all these persons being mixed together indiscriminately, sufficiently evinces that the representations made to the House on this subject, are not without foundation. Some partial remedies have been of late adopted; but as the size of the Building prevents any efficient qualities of security, capability and management, it is useless to attempt a proper classification of the Prisoners confined, and impossible to render the Building adequate to the purposes for which it is required.

Your Committee, therefore, deem it expedient that, in adopting the Plan now recommended, a further sum of Two thousand pounds be allowed, making altogether a sum not exceeding Thirteen thousand three hundred and twenty four pounds ten shillings Sterling, for the purpose of erecting a Building of sufficient size to serve as a Common Gaol, Penitentiary, and House of Correction.

committed.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Report on Quebec and Halifax Steam Navigation Bill:

Mr. *Neilson*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to incorporate the *Quebec* and *Halifax* Steam Navigation Company, reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*,

demens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Les Bill et Rapport référés.

M. *Duval*, du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, transmettant les Plans et Estimations d'un Pénitencier, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur les Plans et Estimations d'un Pénitencier:

Votre Comité, ayant examiné les Plans et Evaluations d'une Maison de Peine et de Correction pour le District de *Québec*, à lui renvoyés, et pris l'avis de diverses personnes expérimentées, sur la suffisance des dits Plans, et sur la possibilité de les mettre à exécution d'une manière avantageuse pour l'intérêt public, soumet humblement comme son opinion, que le Plan marqué C. devrait être adopté, et qu'il devrait être voté une somme n'excédant pas onze mille trois cent vingt-quatre Livres dix-shelings Sterling, pour faire construire un Bâtiment conformément au dit Plan.

Votre Comité ne croit pas outrepasser l'objet du renvoi qui lui a été fait, en appelant l'attention de Votre Honorable Chambre sur quelques faits qui sont tombés sous sa considération, et qui montrent la nécessité de l'adoption immédiate de quelque Plan pour améliorer la discipline actuelle des Prisons.

L'insuffisance du Bâtiment qui sert maintenant de Prison Commune pour les fins auxquelles il fut destiné dans l'origine, et l'impossibilité de suivre avec succès dans les Prisons aucun système convenable de discipline, sont habilement exposées dans une Pétition qui a été présentée à la Chambre d'Assemblée en l'année mil huit cent trente, par l'Association de la Prison de *Québec*, et aussi dans les témoignages rendus devant le Comité nommé pour prendre en considération le sujet de la dite Pétition. Il est un fait qui démontre à lui seul que les représentations faites à cette Chambre à ce sujet ne sont pas sans fondement, c'est de voir pêle-mêle dans la même enceinte les Lunatiques, les Débiteurs, les Prisonniers sous préventions et ceux qui sont sous sentence, les Soldats déserteurs, les Ivrognes, les mauvaises Femmes, les Matelots déserteurs, et les enfans de tous ces gens-là. On a employé depuis peu des remèdes partiels, mais comme les dimensions du Bâtiment ne permettent de faire aucune séparation suffisante, et comme il manque aussi sous les rapports essentiels de la sûreté et de la régie, c'est en vain qu'on essayerait de classer convenablement les Prisonniers, et il est impossible de rendre le Bâtiment proportionné aux fins pour lesquelles il est destiné.

C'est pourquoi Votre Comité pense qu'il est expédient, qu'en adoptant le Plan maintenant recommandé, il soit accordé une somme additionnelle de deux mille Livres Sterling, faisant en tout une somme n'excédant pas treize mille trois cent vingt-quatre Livres dix schelings Sterling pour l'exécution d'un Bâtiment de dimensions suffisantes pour servir de Prison commune, et de Maison de Peine et de Correction.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

référé.

M. *Neilson*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour incorporer la Compagnie de la Navigation par la Vapeur entre *Québec* et *Halifax*, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le Bill pour la Navigation par la Vapeur entre Québec et Halifax.

*Ordonné*,

**Ordered,** That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom was referred the Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint John's Church* in the City of *Quebec*, reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

**Ordered,** That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Mr. Goodhue, from the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the Gaol in the Inferior District of *Saint Francis*, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having examined the Documents referred to them, Report:

That the Accounts of Disbursements made by the Commissioners for erecting the Gaol at *Sherbrooke*, have been duly examined and audited, and found correct.

It appears that a sum of Twelve hundred pounds Currency, was borrowed from Mrs. *Painter*, in conformity with the provisions of the Act of the fourth, *George* the Fourth, Chapter three, for the re-payment of which, with interest, in June one thousand eight hundred and thirty one, the Commissioners became personally responsible.

The Commissioners have also borrowed from the *Montreal Bank*, a sum of Fifteen hundred and eighty pounds two shillings and six pence, on their personal security, which is not as yet paid, and on which there is now due five years interest.

Your Committee are, therefore, of opinion, that it would be expedient to grant a sum of money sufficient to enable the said Commissioners to refund the said sums as follows, that is to say: To Mrs. *Painter*, Twelve hundred pounds, being the Capital lent by her, and One hundred and forty four pounds for two year's interest, which will become due to her on the twenty eighth day of June next: And to the *Montreal Bank* the sum of Fifteen hundred and eighty pounds two shillings and six pence, being the Capital lent by them, with a sum sufficient for the amount of interest which will be due them at the time of the repayment of the said Capital.

**Ordered,** That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

**Ordered,** That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received on the ninth of February last, with the accompanying Document relating to the Currency, and, also, the Statement of Coins in the custody of the Receiver General, laid before this House on the same day, be referred to the Standing Committee of Trade.

An engrossed Bill to repeal two certain Acts therein mentioned, and to provide for the better regulation of the Market Place in the *Saint Lawrence Suburb, Montreal*, was read for the third time.

**Resolved,** That the said Bill be re-committed to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

**Ordered,** That Mr. *Viger*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Fisher* and Mr. *Leslie* do compose the said Committee.

**Ordonné,** Que le dit Bill soit référé à un Comité de tout la Chambre Mardi prochain.

M. *Neilson*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de *Saint Jean*, dans la Cité de *Québec*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

**Ordonné,** Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

M. *Goodhue*, du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à la Prison du District Inférieur de *Saint François*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, ayant examiné les Documents à lui renvoyés, fait rapport;

Que les Comptes des Déboursés faits par les Commissaires pour l'érection de la Prison de *Sherbrooke*, ont été dûment examinés et passés à l'Audition, et trouvés corrects.

Il appert qu'une somme de douze cens Livres courant, a été empruntée de Madame *Painter*, en conformité des dispositions de l'Acte quatrième *George* Quatre, Chapitre trois, du paiement de laquelle somme, avec les intérêts, en Juin mil huit cent trente-et-un, les Commissaires se sont personnellement rendus responsables.

Les Commissaires ont aussi emprunté de la Banque de *Montréal*, une somme de quinze cent quatre-vingt Livres deux shillings et demi sur leur propres responsabilités, laquelle somme n'est pas encore payée, et sur laquelle il est dû maintenant cinq années d'intérêt.

C'est pourquoi votre Comité est d'avis, qu'il serait expédient d'accorder une somme d'argent suffisante pour mettre les dits Commissaires en état de rembourser les dites sommes comme suit; c'est-à-savoir: A Madame *Painter*, douze cens Livres, étant le Capital par elle prêté, et cent quarante-quatre Livres pour deux années d'intérêt, lesquelles sommes lui seront dues le vingt-huitième jour de Juin prochain; et à la Banque de *Montréal*, la somme de quinze cent quatre-vingt Livres deux shillings et demi étant le Capital par elle prêté, avec une somme suffisante pour couvrir les intérêts qui lui seront dus lors du remboursement du dit Capital.

**Ordonné,** Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

**Ordonné,** Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu le neuvième de Février dernier, et le Document qui l'accompagne, relatif à la monnaie courante, ainsi que l'Etat des monnaies sous la garde du Receveur-Général, mis devant cette Chambre le même jour, soient référés au Comité permanent de Commerce.

Un Bill grossoyé pour abroger deux Actes y mentionnés, et à l'effet de régler d'une manière plus efficace la Place de Marché dans le Faubourg *Saint Laurent* de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

**Résolu,** Que dit Bill soit de nouveau référé à un Comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

**Ordonné,** Que M. *Viger*, M. *Quesnel*, M. *Cuvillier*, M. *Fisher* et M. *Leslie* composent le dit Comité.

Le dit Bill référé.

Rapport sur le Bill pour l'incorporation de l'Eglise de *Saint Jean*, Québec.

Le dit Bill référé.

Rapport sur la Prison de *Sherbrooke*;

référé.

Documents relatifs au Numéraire est aux Monnaies, référés.

Bill pour un Marché, dans le Faubourg *Saint Laurent*, *Montréal*, lu pour la troisième fois;

référé de nouveau.

Un

Agent's Bill passed.

An engrossed Bill for the appointing an Agent in the United Kingdom of *Great Britain and Ireland*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Grain Toll Bill passed.

An engrossed Bill to ascertain the Toll to be taken for grinding any sort of Grain, and for drying Oats, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to ascertain the Toll to be taken for the grinding of Grain, and for drying Oats."

*Ordered*, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Missiskoui Election.

*Ordered*, That the time appointed by this House, for delivering to the Clerk thereof, a List of the Witnesses whom the Petitioners for the County of *Missiskoui*, and *Ralph Taylor*, Esquire, the sitting Member, mean to produce on the Trial; and, also, for the said Petitioners, and the said *Ralph Taylor*, Esquire, to exchange with each other, Lists of the names of all such Votes and Voters as they intend to make objection to before this House; also, the grounds of their objections, and all other matters and things on which either of them intends to insist, or intends to contest, or to make objections to before this House, be extended to the fifteenth of March instant.

*Ordered*, That the time appointed by this House for the Clerk thereof to transmit to the Commissioners named for the purpose of examining the Witnesses of the Petitioners for the County of *Missiskoui*, against the return of *Ralph Taylor*, Esquire, the sitting Member, and the Witnesses of the said *Ralph Taylor*, Esquire, the Poll Book of the last Election for the said County, and the Lists of Witnesses produced by the Parties respectively, be extended to the sixteenth of March instant.

Canada Tenures Act.

*Resolved*, That this House will, on Wednesday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of addressing the three branches of the Parliament of the United Kingdom, for the repeal or amendment of the Act passed in the sixth year of the Reign of His late Majesty *George the Fourth*, intituled, "An Act to provide for the extinction of Feudal and Seigniorial rights and burthens on Lands held à titre de Fief, and à titre de Cens, in the Province of *Lower Canada*, and for the gradual conversion of those Tenures into the Tenure of Free and Common Soccage, and for other purposes relating to the said Province."

Instruction to Committee on Roads.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, to enquire whether the sums of money appropriated by the Act of the tenth and eleventh years of His late Majesty, Chapter ten, Section first, in as far as the same relates to the improvement of certain Roads in the vicinity of *Montreal*, have been applied for the purposes therein expressed, and if not, to enquire into the cause thereof.

Cascades and Lake St. Francis Navigation Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Beaudet* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money to the improvement of the Navigation from the *Cascades* to *Lake Saint Francis*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Un Bill grossoyé pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne et d'Irlande*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill de l'Agent, passé.

Un Bill grossoyé pour régler le Droit de Mouture sur toute espèce de Grains, et pour le séchage des Avoines, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le Titre soit, "Acte pour régler le Droit de Mouture sur les Grains, et pour faire sécher l'Avoine."

*Ordonné*, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill au sujet du Droit de Mouture sur les Grains, passé.

*Ordonné*, Que le tems fixé par cette Chambre pour remettre au Greffier d'icelle une Liste des Témoins que les Pétitionnaires pour le Comté de *Missiskoui* et *Ralph Taylor*, Ecuyer, le Membre siégeant, se proposent de produire au Procès, et aussi, pour les dits Pétitionnaires et le dit *Ralph Taylor*, Ecuyer, pour échanger l'un avec l'autre, les Listes des noms de tous tels votes ou voteurs auxquels l'un et l'autre se proposent d'objecter devant cette Chambre, et les motifs de leurs objections, et de toutes autres matières et choses sur lesquelles l'un et l'autre se proposent d'insister, ou qu'ils voudront contester ou objecter dans cette Chambre, soit prolongé jusqu'au quinziesme de Mars présent.

*Ordonné*, Que le tems fixé par cette Chambre pour que le Greffier d'icelle transmette aux Commissaires nommés aux fins d'examiner les Témoins des Pétitionnaires pour le Comté de *Missiskoui*, contre le Retour de *Ralph Taylor*, Ecuyer, le Membre siégeant, et les Témoins du dit *Ralph Taylor*, Ecuyer, le Livre de Poll de la dernière Election du dit Comté, et les Listes des Témoins produits par les parties respectivement, soit prolongé jusqu'au seiziesme de Mars présent.

Election de Missiskoui.

*Résolu*, Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient de s'adresser aux trois branches du Parlement du *Royaume-Uni*, pour une abrogation ou amendement de l'Acte passé dans la sixième année du Règne de feu Sa Majesté *George Quatre*, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'extinction des Droits et Devoirs Féodaux et Seigneuriaux sur les Terres tenues à titre de Fief et à titre de Cens dans la Province du *Bas-Canada*, et pour changer par degrés ces Tenures en la Tenure de Libre et Commun Soccage, et pour d'autres objets qui ont rapport à la dite Province."

Acte des Tenures du Canada.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques, de s'enquérir si les sommes d'argent appropriées par l'Acte des dixième et onzième années de feu Sa Majesté, Chapitre dix, Section première, en autant qu'il a rapport à l'amélioration de certains Chemins dans les environs de *Montréal*, ont été dépensées pour les fins y exprimées; et si non, de s'enquérir des causes qui l'ont empêché.

Instruction au Comité sur les Chemins.

*Ordonné*, Que M. *Beaudet* ait la permission d'introduire un Bill pour approprier une somme d'argent y mentionnée, à l'amélioration de la navigation depuis les *Cascades* jusqu'au *Lac Saint François*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

In Navigation des Cascades au Lac St. François, lu pour la première fois.

Mr.

M

**Mr. Fortin**, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize the persons interested in the Common of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade*, in the County of *Champlain*, to make regulations for the government of the said Common, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

**Mr. Courteau**, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize *Edouard Southouse Glen* to build a Toll Bridge over the River *Richelieu*, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

**Mr. Scott**, from the Committee of the whole House on the Bill to make more effectual provision for the security of the Titles to Real Property in the Inferior District of *Gaspé*, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

**Mr. Duval**, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize the appointment of Commissioners to treat with Commissioners on the part of *Upper Canada*, respecting the drawing of a Division Line between *Lower* and *Upper Canada*, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the Day for the second reading of the Bill to secure to and confer upon certain Inhabitants of this Province, the Civil and Political Rights of natural born British subjects, being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till Monday next.

A Bill to continue for a limited time certain Acts therein mentioned, was, according to order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

**Mr. Quirouet** took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

**Mr. Speaker** resumed the Chair;

And **Mr. Quirouet** reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which amendment was again read at the Clerk's Table.

**Mr. De St. Ours** moved, seconded by **Mr. Beaudet**, That the question of concurrence be now put upon the said amendment.

**Mr. Louis Bourdages** moved in amendment, seconded by **Mr. Quirouet**, to strike out all the words after "That," and insert the following: "the said Bill be re-committed to a Committee of the whole House on Monday next".

**M. Fortin**, du Comité de toute la Chambre sur le Bill qui autorise les personnes intéressées dans la Commune de *Sainte Anne de la Pérade*, dans le Comté de *Champlain*, à faire des Règlements pour la conduite de la dite Commune, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

**M. Courteau**, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser *Edouard Southouse Glen* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Richelieu*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

**M. Scott**, du Comité de toute la Chambre sur le Bill qui pourvoit à des dispositions plus efficaces relativement à la conservation des Titres des Biens-fonds dans le District Inférieur de *Gaspé*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

**M. Duval**, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser la nomination de Commissaires, pour traiter avec les Commissaires nommés de la part du *Haut-Canada*, touchant le tracement d'une Ligne de Division entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, a fait rapport conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour assurer et conférer à certains Habitans de cette Province les Droits civils et politiques de Sujets nés Anglais, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Lundi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour continuer, pour un temps limité, certains Actes y mentionnés, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

**M. Quirouet** a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

**M. l'Orateur** a repris la Chaire;

Et **M. Quirouet** a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

**M. De St. Ours** a proposé, secondé par **M. Beaudet**, Que la question de concurrence soit maintenant mise sur le dit amendement.

**M. Louis Bourdages** a proposé en amendement, secondé par **M. Quirouet**, de retrancher tous les mots après "Que," et d'insérer les suivans: "le dit Bill soit de nouveau référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain."

Rapport du Bill de la Commune de Ste. Anne.

le dit Bill grossoyé.

Rapport du Bill du Pont d'E. S. Glen.

le dit Bill grossoyé.

Rapport du Bill des titres des terres à Gaspé;

le dit Bill grossoyé.

Rapport du Bill au sujet d'une ligne de division entre le Haut et Bas-Canada.

le dit Bill grossoyé.

Bill des Auxiliaires remis.

Bill pour continuer certains Actes la une seconde fois;

référé;

considéré;

rapport d'icelui;

le dit Bill référé de nouveau.



The question being put on the Motion of amendment, it was agreed to unanimously.

The question being then put on the main Motion, as amended, it was also agreed to, and  
*Ordered*, Accordingly.

County Court  
Houses and  
Gaols Bill read  
the second time;

The Order of the Day being read, for the second reading of the Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned;

Mr. *Panet* moved, seconded by Mr. *Lagueux*, That the said Order of the Day be postponed till Tuesday next.

The House divided on the question :

Yeas, 24.

Nays, 26.

So it passed in the Negative.

The said Bill was then, according to order, read a second time.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Labrie*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Panet* and Mr. *Heney* do compose the said Committee.

Committee on  
T. Phillips'  
Bridge Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize *Thomas Phillips* to build a Toll Bridge over River *des Prairies* in the District of *Montreal*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

Inspectors of  
Sole Leather,  
and repeal of  
Duty on Raw  
Hides.

The Order of the Day for the House in Committee on the Fourth Report of the Standing Committee of Trade, being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till Monday next.

Committee on  
Quebec Bank  
Charter Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the first year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The *Quebec Bank*," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Wednesday next.

Montreal City  
Bank Bill  
deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The *Montreal City Bank*," being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till Wednesday next.

The

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, elle a été unanimement adoptée.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été adoptée, et  
*Ordonné*, En conséquence.

Bill pour des  
Cours et Pri-  
sons de Comté  
lu une seconde  
fois.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'érection des Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, ayant été lu;

M. *Panet* a proposé, secondé par M. *Lagueux*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Mardi prochain.

La Chambre s'est divisée sur la question ;

Pour, 24.

Contre, 26.

Ainsi elle a passé dans la négative.

Le dit Bill a été alors, conformément à l'Ordre, lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

*Ordonné*, Que M. *Labrie*, M. *Cuvillier*, M. *Quesnel*, M. *Panet* et M. *Heney* composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser *Thomas Phillips* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des *Prairies*, dans le District de *Montréal*, ayant été lu;

Comité sur le  
Bill du Pont de  
T. Phillips.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le quatrième Rapport du Comité permanent de Commerce, ayant été lu;

Inspecteurs de  
cuir à semelle  
et abolition du  
droit sur les  
peaux crues.

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender et continuer, pour un temps limité, un certain Acte passé dans la première année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "Banque de *Québec*," ayant été lu;

Comité sur le  
Bill de la  
Charte de la  
Banque de  
Québec.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mercredi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité de *Montréal*," ayant été lu;

Bill de la Ban-  
que de la cité  
de Montréal  
remis.

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Mercredi prochain.

L'Ordre

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Archambeault* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Archambeault* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

The names of the Members present were then taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Bedard, Boissonnault, Louis Bourdages, Courteau, Dégigny, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Huot, Joliette, Labrie, Lafontaine, Lagueux, Larue, Morin, Panet, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Viger* and *Young*.

And at half past ten o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Monday, 7th March, 1831.

**A**N Engrossed Bill to repeal an Act passed in the forty eighth year of the Reign of His Majesty King *George the Third*, chapter nineteen, respecting the Inland Navigation of the River *Saint Lawrence*, and to make other provisions concerning the said Navigation, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Archambeault* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An Engrossed Bill to authorize the persons interested in the Common of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade*, in the County of *Champlain*, to make Regulations for the government of the said Common, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Huot* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An Engrossed Bill to authorize the appointment of Commissioners to treat with Commissioners on the part of *Upper Canada*, respecting the drawing of a Division Line between *Lower* and *Upper Canada*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Beaudet* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An Engrossed Bill to make further provision for establishing Light Houses on the Island of *Anticosti*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Young* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionnée, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des Règlements concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Archambeault* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Archambeault* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Les noms des Membres présens ont alors été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Bedard, Boissonnault, Louis Bourdages, Courteau, Dégigny, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Huot, Joliette, Labrie, Lafontaine, Lagueux, Larue, Morin, Panet, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Viger* et *Young*.

Et à dix heures et demie du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre faute de Quorum.

Lundi, 7 Mars 1831.

**U**N Bill grossoyé pour abroger un Acte passé dans la quarante-huitième année du Règne de Sa Majesté *George Trois*, Chapitre dix-neuf, relativement à la Navigation intérieure du Fleuve *Saint Laurent*, et qui pourvoit à d'autres dispositions rapport à la dite Navigation, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Archambeault* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé qui autorise les personnes intéressées dans la Commune de la Paroisse de *Sainte Anne de la Pérade*, dans le Comté de *Champlain*, à faire des Règlements pour la conduite de la dite Commune, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Huot* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour autoriser la nomination de Commissaires, pour traiter avec les Commissaires nommés de la part du *Haut-Canada*, touchant le tracé d'une Ligne de Division entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Beaudet* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé qui pourvoit à des dispositions ultérieures pour l'établissement de Phares sur l'Île d'*Anticosti*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Young* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M.

Comité sur le Bill relatif à la médecine et à la chirurgie.

Bill relatif à la navigation intérieure passé.

Bill de la Commune de Ste. Anne, passé.

Bill au sujet d'une ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, passé.

Bill pour des Phares passé.

Committee on Physic and Surgery Bill ;

Inland Navigation Bill passed.

Ste. Anne Common Bill passed.

Lower and Upper Canada Division Line Bill passed.

Light Houses Bill passed.

Navigation between Lakes St. Louis and Saint Francis.—Accounts of the Commissioners presented.

Mr. *Beaudet* presented to the House the Accounts of the Commissioners appointed under the Act of the tenth and eleventh *George* the Fourth, chapter twenty seven, for the improvement of the Navigation of certain parts of the River *Saint Lawrence*.

Appendix (R.)

For the said Accounts, see Appendix (R.) at the end of this Volume.

referred.

*Ordered*, That the said Accounts be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council, by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

The Council have agreed to Grass preservation Bill with amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, "An Act for preserving, for the purposes of Husbandry, the Grass growing on Beaches in the District of *Quebec*," with several amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly,

And then he withdrew.

Message relating to Militia Officers deferred.

*Resolved*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received on the fourth instant, relating to the qualification of Militia Officers, be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Labrie*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Neilson*, Mr. *Heney* and Mr. *De Rouville* do compose the said Committee.

Report on Petition from Dundee praying to be placed on the same footing as other subjects of His Majesty.

Mr. *De Witt*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Indian Reservation, commonly called *Dundee*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Your Committee after a careful examination of the Petition to them referred, are humbly of opinion that all the rights and privileges granted to the Inhabitants of Parishes, Seigniories and Townships in this Province, ought to be extended to the Inhabitants of the Indian Reservation of *Saint Régis* and *Dundee*.

Leave to a Committee to report from time to time.

*Ordered*, That the Special Committee to whom was referred His Excellency the Governor in Chief's Message of the fourteenth of February last, with the accompanying Estimate of the Civil Expenditure of the Government of *Lower Canada*, for the year One thousand eight hundred and thirty one ; His Excellency's Messages of the twenty third and twenty fifth February last, relating to a proposed Civil List, and other Documents, have power to report from time to time.

Report on Financial Question.

Mr. *Young* then presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

Appendix (A. A. A.)

For the said Report, see Appendix (A. A. A.) at the end of this Volume.

The Report to be printed ;

*Ordered*, That two hundred copies of the said Report be printed for the use of the Members of this House.

and committed.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Committee of the whole House to take into consideration the State of the Province.

Report on Montreal Harbour Bill ;

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize the Commissioners appointed under a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of *Montreal*," to borrow an additional sum of money, and for other purposes therein mentioned, reported, that the Committee had gone through the

M. *Beaudet* a présenté à la Chambre les Comptes des Commissaires nommés en vertu de l'Acte des dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre vingt-sept, pour l'amélioration de la Navigation de certaines parties du Fleuve *Saint Laurent*.

Navigation entre les lacs St. Louis et St. François.—Comptes des Commissaires présentés.

Pour les dits Comptes, voyez Appendice (R.) à la fin de ce volume.

Appendice (R.)

*Ordonné*, Que les dits Comptes soient référés au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques :

Les Comptes ci-dessus référés

Message du Conseil Législatif par l'Honorable M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour conserver, pour les fins de l'Agriculture, le Foin qui croit sur les Grèves, dans le District de *Québec*," avec plusieurs amendemens, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Le Conseil a concouru au Bill pour la conservation du foin, avec des amendemens.

Et ensuite il s'est retiré.

*Résolu*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu le quatrième du courant, relativement aux qualifications des Officiers de Milice, soit référé à un Comité de cinq Membres pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Message relatif à la qualification des officiers de milice, référé.

*Ordonné*, Que M. *Labrie*, M. *Louis Bourdages*, M. *Neilson*, M. *Heney* et M. *De Rouville* composent le dit Comité.

M. *De Witt*, du Comité Spécial auquel a été référé la Pétition des Habitans de la Réserve Indienne, communément appelée *Dundee*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité ; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Rapport sur la Pétition de Dundee, demandant à être mis sur le même pied que les autres sujets de Sa Majesté.

Votre Comité, après un mûr examen de la Pétition à lui référée, est humblement d'opinion, que tous les droits et privilèges dont jouissent les Habitans des Paroisses, des Seigneuries et des Townships en cette Province, devraient être accordés aux Habitans de la Réserve Indienne de *Saint Régis* et *Dundee*.

*Ordonne*, Que le Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, du quatorzième Février dernier, avec l'Estimation de la Dépense Civile du Gouvernement du *Bas Canada* pour l'année mil-huit-cent-trente-un, qui l'accompagne ; les Messages de Son Excellence du vingt-troisième et du vingt-cinquième Février dernier, relatifs à une Liste Civile proposée, et autres Documents, ait pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Permission à un Comité de faire rapport de temps à autre.

M. *Young* a alors présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur la question des Finances.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (A. A. A.) à la fin de ce volume.

Appendice (A. A. A.)

*Ordonné*, Que deux cens copies du dit Rapport soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Le Rapport à être imprimé ;

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération l'état de la Province.

et référé.

M. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montréal*," à emprunter une somme ultérieure d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait

Rapport sur le Bill du Havre de Montréal.

the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Mr. *Morin*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal matters, reported that the Committee had gone through the Bill and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Mr. *Labrie*, from the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, "That it is expedient to amend and consolidate the several Acts now in force relating to the summary trial of certain Small Causes," presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee after having carefully examined the three Acts mentioned in the order of reference, were of opinion, that it would be better to repeal them all, and to draw up one Bill consolidating the whole, making, however, several changes, especially with regard to the terms of that part which is declaratory of the powers of the Commissioners to whom, in the opinion of your Committee, it would be expedient to give cognizance of all actions purely personal.

Your Committee have also thought it right to adopt certain provisions for ensuring the preservation of the records of Commissioners Courts.

Your Committee have the honor to report the said Bill to your Honorable House.

Mr. *Labrie* then presented a Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the country parts, and to make other provisions for such trial, and the same was received and read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

*Ordered*, That the Third Report of the Standing Committee of Trade, be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act for preventing for the purposes of Husbandry, the Grass growing on Beaches in the District of *Quebec*," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read as followeth :—

*Press 1. Line 20.*—After the first "the" insert "South side of the."

*Ibid.* "Leave out "in the District," and insert "below the City."

25.—Leave out "herein."

*Ibid.*—After "offending," insert "by cutting any grass hereby reserved to him or them as aforesaid."

*Press 2. Line 17.*—After "shall," insert "be construed to extend to give to the Proprietors of the Banks of the said River, any right or title whatsoever to inclose or imbank by Fences

fait plusieurs amendemens; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain

M. *Morin*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés, en matières civiles et criminelles, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

M. *Labrie*, du Comité Spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, "Qu'il est expedient d'amender et réunir en un seul, les différens Actes maintenant en force, qui ont rapport à la décision sommaire de certaines Petites Causes," a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, après un soigneux examen des trois Actes mentionnés dans la référence, a été d'avis de les abroger tous, et de rédiger un Bill pour les consolider, avec néanmoins plusieurs changemens, particulièrement relativement aux termes de la déclaration des pouvoirs conférés aux Commissaires, qui, dans l'opinion de votre Comité, devraient être autorisés à connaître de toutes poursuites ou actions purement personnelles.

Votre Comité a cru aussi devoir adopter des dispositions pour assurer la conservation des Régîtres des Cours des Commissaires.

Votre Comité a l'honneur de faire rapport de ce Bill à votre Honorable Chambre.

M. *Labrie* a alors présenté un Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la décision sommaire de Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres provisions pour la décision des mêmes causes, et lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

*Ordonné*, Que le Troisième Rapport du Comité permanent de Commerce, soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour conserver, pour les fins de l'Agriculture, le Foin qui croît sur les Grèves, dans le District de *Quebec*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a eu conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus comme suit :

*Feuille 1<sup>re</sup>. Ligne 19<sup>e</sup>.*—Après "fleuve" retranchez "dans le District," et insérez "au Sud d'icelui au-dessous de la Cité."

24<sup>e</sup>.—Après "personne," insérez "en coupant le foin qui lui est réservé par le présent comme susdit."

*Feuille 2<sup>e</sup>. Ligne 18<sup>e</sup>.*—Après "sera" insérez "entendu s'étendre à donner aux propriétaires des rivages du dit fleuve aucun droit ou titre quelconque d'enclore ou de faire des levées

Rapport sur le Bill des Jurés.

Les dits Bill et Rapport référés.

Rapport sur l'Acte des Petites Causes.

Bill des Petites Causes lu pour la première fois.

Bureau de la Trinité à Montréal, et la Banque à Québec, référés.

Amendemens au Bill pour la conservation du Foin, considérés, et adoptés.

committed.

Report on Jurors Bill;

committed.

Report on Small Causes Act.

Small Causes Bill read the first time.

Montreal Trinity Board, and Quebec Bank Charter committed.

Amendments to Grass Preservation Bill considered and agreed to.

"Fences or otherwise the said  
"Beaches and Strands, or in any  
"manner to impede the free and  
"open liberty of Navigation and  
"Commerce over the said River to  
"all His Majesty's subjects, or to."

*Press 2. Line 18.*—Leave out "Banks," and in-  
sert "Beaches."

*Preamble, Press 1. Line 4.*—Leave out "in the Dis-  
trict," and insert "below the  
"City."

And the said Amendments being again read, they  
were agreed to by the House.

*Ordered,* That Mr. *Létourneau* do carry back the said  
Bill to the Legislative Council, and acquaint their  
Honors that this House hath agreed to their Amend-  
ments.

Petition from  
the late Select  
and Incorporated  
Militia relating  
to the  
Courts of Es-  
cheats.

A Petition of divers Officers and Militiamen of the  
late Select and Incorporated Militia, by their Agents and  
Representatives, whose names are thereunto subscribed,  
was presented to the House by Mr. *Duval*, and the  
same was received and read; setting forth:—That it  
pleased His late Majesty to order that ungranted Lands  
should be conceded free of expense to the Officers and  
Militiamen who served in this Province during the last  
War with the *United States*, as a reward for their ser-  
vices: That the Provincial Government has subse-  
quently fixed a period after which all ulterior demands  
on this subject were no longer to be received, which  
period expired on the thirty first July last: That a  
number of Officers and Militiamen have applied for  
their Lands within the time prescribed, and that many  
of them have received their Location Tickets, but by  
reason of the great delay they met with in the several  
Offices, the multiplicity of Fees they had to pay, in ad-  
dition to travelling expenses (and in certain cases the  
cost of Survey,) to which many were subjected, the  
greater number became discouraged, and were forced  
to renounce a reward which was to be attended with so  
much expense: That a number still greater, perhaps,  
on hearing from those who had applied for Lands, of the  
delay, troubles and expenses to which they had been  
subjected by their application, made no use of their right  
to a reward to be obtained on such terms: That many  
of those who persevered and paid their Patent Fees,  
eighteen months and more ago, have not yet been able to  
obtain their Patents, notwithstanding the solicitations they  
have been obliged to use in that behalf, either in per-  
son or through the medium of their Agents to the Of-  
ficers of the Government: That in many cases the  
Grantees of the Crown, or their Representatives pos-  
sessing several Lots, are obliged to build a house on  
each Lot, and to clear and prepare for cultivation a cer-  
tain number of acres of Land on the same, but their pri-  
vate interest, well understood, (in strict conformity  
with the public welfare,) have induced them to con-  
centrate their means, and to confine their clearances and  
buildings to a less number of Lots, according to their  
locality and other circumstances, and that in this case  
it would, in the humble opinion of the Petitioners, be  
unjust that those buildings and clearances should not  
be taken into account as part of the duties to be done  
for the whole of the Lands granted to them: That the  
organization of a Court of Escheat, lately announced in the  
public papers, has been, and still continues, the cause of  
well founded apprehensions on the part of the Officers  
and Militiamen who hold their lands by Location Tick-  
ets, and who have been prevented by the total want of  
Roads, the distance of the place or the want of means  
hitherto from performing the duties imposed by their  
Location

"levées au moyen de clôtures ou  
"autrement le long des dites grè-  
"ves et rivages ou d'empêcher en  
"aucune manière quelconque les  
"sujets de Sa Majesté de jouir de  
"la liberté franche et entière de  
"naviguer et commercer sur la  
"dite Rivière, ou ne sera."

*Préambule. Ligne 3e.*—Retranchez "dans le District,"  
et insérez "au dessous de la Cité."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils  
ont été adoptés par la Chambre.

*Ordonné,* Que M. *Létourneau* reporte le dit Bill au  
Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette  
Chambre a acquiescé à leurs Amendemens.

Une Pétition de divers Officiers et Miliciens de la  
ci-devant Milice d'Elite et Incorporée, par leurs Agens  
et représentans, dont les noms y sont soussignés, a été  
présentée à la Chambre par M. *Duval*, laquelle a été  
reçue et lue; exposant: Qu'il a plu à Sa Majesté or-  
donner que des terres non-concédées fussent accordées  
gratuitement aux officiers et miliciens qui ont servi en  
cette Province, durant la dernière guerre avec les *Etats-  
Unis*, en récompense de leurs services: Que le Gou-  
vernement Provincial a subséquemment fixé une épo-  
que, après laquelle cesserait d'être reçue toute demande  
ultérieure, relativement à cet objet; laquelle époque  
est expirée le trente-et-un de Juillet dernier: Qu'un  
nombre d'officiers et de miliciens se sont présentés  
dans le tems indiqué pour avoir leurs terres, dont plu-  
sieurs ont obtenu des Billets de Location; mais que par  
cause de grands délais qu'ils ont essayés dans les Bu-  
reaux, des honoraires multipliés qu'il y fallait payer, en  
outre de leurs frais de voyages, et dans certains cas les  
frais d'arpentage, auxquels plusieurs ont été assujettis,  
le plus grand nombre s'est découragé, et s'est trouvé  
forcé de renoncer à une récompense qu'il fallait acqué-  
rir à ce prix: Qu'un nombre, peut-être plus considé-  
rable encore, sur le récit que leur ont fait ceux qui se  
sont présentés, des délais et désagrémens qu'il leur fal-  
lait essayer, et des frais à supporter, ont abandonné  
leur droit à une semblable récompense: Que plusieurs  
de ceux qui ont persévéré dans leurs démarches, et qui  
ont déposé les honoraires des Patentés, depuis dix-huit  
mois, et au-delà, n'ont encore pu les obtenir; et cela  
malgré les sollicitations qu'ils ne cessent de faire, soit  
par eux-mêmes, ou soit par leurs Agens auprès des offi-  
ciers du Gouvernement: Que dans bien des cas, les  
Concessionnaires de la Couronne, ou leurs Représen-  
tans, pour plusieurs lots, sont chargés de défricher, met-  
tre en état de culture, un certain nombre d'acres de  
terre et bâtir sur chaque lot; mais que leurs intérêts  
privés, bien entendus, (en unisson avec l'intérêt public)  
les a engagés à réunir, restreindre et concentrer leurs  
défrichemens et bâtisses sur un moindre nombre de lots,  
suivant les localités et circonstances; et que dans ce  
cas, il serait, dans l'humble opinion des Pétitionnaires,  
injuste de ne point tenir compte de ces défrichemens et  
bâtisses, au *pro rata* de la totalité de leur octroi: Que  
l'organisation d'une Cour de confiscation, annoncée ré-  
cemment dans les Papiers publics, a causé et cause encore  
de justes alarmes à ceux des officiers et miliciens qui tien-  
nent leurs terres sous Billets de Location, que le man-  
que total de Chemins, la distance des lieux, ou enfin le  
manque de moyens, a empêché jusqu'à présent, de rem-  
plir les obligations imposées par leurs Billets de Location:  
Que dans ces circonstances, les Pétitionnaires ne voient  
d'espérances que dans l'interposition bienveillante de la  
la

Pétition de la  
ci-devant milice  
d'Elite et In-  
corporée, rela-  
tivement à la  
Cour de confis-  
cation.

Location Tickets : That under those circumstances, the Petitioners see no hope, but in the benevolent intervention of the House : Wherefore the Petitioners humbly pray that the House may take the premises into consideration, and adopt for their protection and that of their families, and in order that the gracious intention of their Sovereign may have its full and entire effect, such measures as in their wisdom, the House may deem fit.

*Ordered*, That the time allowed by Law for the Commissioners appointed for the purpose of examining the Witnesses on the contestation of the Election for the County of *Kamouraska*, to report to this House the proceedings had on the said contestation, be extended until the twelfth instant.

Mr. *Raymond*, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize *Thomas Phillips* to build a Toll Bridge over the River *des Prairies*, in the District of *Montreal*, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill ; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. *Archangeault*, from the Committee of the whole House on the Bill to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill ; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to allow Members of the House of Assembly to vacate their Seats in certain cases, and for other purposes, was, according to order, read the second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Cuvillier*, Mr. *De St. Ours*, Mr. *Leslie*, Mr. *Quesnel* and Mr. *Neilson* do compose the said Committee.

A Bill to appropriate a certain sum of money to the improvement of the Navigation from the *Cascades* to Lake *Saint Francis*, was, according to order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Beaudet*, Mr. *Archangeault*, Mr. *Demers*, Mr. *Viger* and Mr. *Raymond* do compose the said Committee.

A Bill to secure to and confer upon certain inhabitants of this Province, the Civil and Political rights of natural born British subjects, was, according to order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Duval*, Mr. *Peck*, Mr. *De Monténac*,

la Chambre. C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de prendre leur présente Pétition en considération, et d'adopter, pour leur protection et celle de leurs familles, et afin que les intentions bienveillantes de leur souverain puissent avoir leur plein et entier effet, telles mesures que dans sa sagesse, la Chambre jugera convenable.

*Ordonné*, Que le délai accordé par la loi aux Commissaires nommés à l'effet d'entendre les Témoins sur la contestation de l'Election pour le Comté de *Kamouraska*, soit étendu jusqu'au deuxième du présent mois, afin qu'ils fassent rapport à cette Chambre des procédés qui ont eu lieu sur la dite contestation.

M. *Raymond*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser *Thomas Phillips* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des *Prairies*, dans le District de *Montreal*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Archangeault*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionnée, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des réglemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour permettre aux Membres de la Chambre d'Assemblée de résigner dans certains cas, et pour autres objets, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Cuvillier*, M. *De St. Ours*, M. *Leslie*, M. *Quesnel* et M. *Neilson* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour approprier une somme d'argent y mentionnée, à l'amélioration de la navigation depuis les *Cascades* jusqu'au Lac *Saint François*, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Beaudet*, M. *Archangeault*, M. *Demers*, M. *Viger* et M. *Raymond* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour assurer et conférer à certains Habitans de cette Province les droits civils et politiques de sujets nés Anglais, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Duval*, M. *Peck*, M. *De Monténac*,

Kamouraska Election.

T. Phillips' Bridge Bill reported.

engrossed.

Physic and Surgery Bill reported.

engrossed.

Bill to allow Members to vacate their Seats read the second time;

referred.

Cascades and Lake St. Francis navigation Bill read a second time;

referred.

Alien Bill read the second time;

referred.

Election de Kamouraska.

Rapport du Bill du Pont de T. Phillips;

Le dit Bill grossoyé.

Rapport du Bill relatif à la Médecine et la Chirurgie.

Le dit Bill grossoyé.

Le Bill pour permettre aux membres de résigner, lu une seconde fois;

référé.

Bill au sujet de la navigation, des Cascades au Lac St. François lu une seconde fois;

référé.

Bill des Aubains lu une seconde fois;

référé.

nac, Mr. Morin and Mr. Neilson do compose the said Committee.

Committee on  
Parliament  
House.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, "That it is expedient "to increase the accommodation and the number of "apartments in the Building in which the Sessions "of the Legislature are held," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Turgeon took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Turgeon reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Amendments  
to City of Mon-  
tréal Incorpora-  
tion Bill consid-  
ered.

The Order of the Day for taking into consideration the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of "Montreal," being read;

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth:  
Press 2, Lines 9 & 10.—Leave out "the continu-  
"ation of."

12.—Leave out from "on" inclusive, to "again" also inclusive, in the fifteenth line, and insert "then by the "row of houses of the Place "d'Armes, in continuation "to Saint James' Street, and "the middle of the continu-  
"ation of Saint Joseph Street "from Saint James' Street to "Craig Street."

15.—After "Street," insert "beginning at Saint Joseph "Street."

25.—Leave out "Lawrence" and insert "Joseph."

26.—Leave out from "Law-  
"rence," inclusive, to "North  
"East" also inclusive, in the twenty ninth Line, and insert "Joseph Street from "Craig Street to Saint James  
"Street, then by the three  
"sides of the Place d'Armes  
"not included in the East  
"Ward, lastly."

Press 3, Line 11.—After "Ward," insert "and of part of the East  
"Ward."

Press 4, Line 3.—After "property," insert "and out standing debts."

16.—Leave out the second  
"of" and insert "where."

17.—Leave out "for" and in-  
sert "in."

Ibid.—After "thereof" insert  
"shall be held."

27.—After "possess" insert  
"as proprietor, and to and  
"for his own use and benefit,  
"in the Ward for which he  
"shall be elected."

28.—After "Currency" in-  
sert, "over and above what  
"will satisfy and discharge  
"all

nac, M. Morin et M. Neilson composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, "Qu'il est ex-  
"pédient d'agrandir et augmenter les logemens néces-  
"saires pour les séances des Chambres de la Législa-  
"ture," ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Turgeon a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Turgeon a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Comité sur la  
Maison de Par-  
lement.

L'Ordre du Jour pour prendre en considération les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer la Cité de Montréal," ayant été lu;

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus comme suit:  
Feuille 2e. Ligne 10e.—Retranchez "prolongée."

11e.—Retranchez depuis "au nord" inclusivement, jusqu'à "Laurent," aussi inclusivement, dans la quatorzième ligne de la même feuille, et insérez "puis la rangée de  
"maisons de la Place d'Armes en  
"continuation jusqu'à la rue  
"Saint Jacques, et le centre de la  
"continuation de la rue Saint  
"Joseph depuis la dite rue Saint  
"Jacques."

15e.—Retranchez "encore."

Ibid.—Après "Craig," insérez à  
"prendre de la rue Saint Joseph."

25e.—Retranchez "Lawrence," et  
insérez "Joseph."

Ibid.—Retranchez depuis "des," inclusivement, jusqu'à "encore," aussi inclusivement, dans la vingt-huitième ligne de la même feuille, et insérez "de la rue Saint Joseph depuis la rue Craig jusqu'à la rue Saint Jacques, puis les trois côtés de la Place d'Armes n'appartenant pas au Quartier Est, enfin."

28e.—Après "la" insérez "dite."

Feuille 3e. Ligne 13e.—Après "Ouest," insérez "et  
"de partie du Quartier Est."

Feuille 4e. Ligne 7e.—Après "immeubles," insérez  
"et dettes actives."

31e.—Après "chacun" insérez  
"comme propriétaire et pour son  
"propre usage et avantage dans  
"le quartier pour lequel il sera  
"élu."

32e.—Après "Courant," insérez  
"en sus de ce qui pourra satis-  
"faire et décharger toutes les  
"dettes

Amendemens  
au Bill pour in-  
corporer la Cité  
de Montréal  
considérés

“ all incumbrances affecting  
“ the same, and over and  
“ above all rents and charges  
“ payable out of and affect-  
“ ing the same.”

Press 4. Line 40.—Leave out “ three” and insert “ two.”

41.—Leave out “ third” and insert “ second.”

44.—Leave out “ three” and insert “ two.”

Press 5. Line 41.—After “ been” insert,  
“ submitted to and confirmed  
“ by His Majesty’s Court of  
“ King’s Bench for the Dis-  
“ trict of *Montreal* in like  
“ manner and form as the  
“ Rules and Regulations of  
“ Police made by the Justi-  
“ ces of the Peace for the  
“ said District of *Montreal*,  
“ are now by Law submitted  
“ to and confirmed by the  
“ said Court of King’s Bench,  
“ and.”

42.—Leave out “ all” and insert “ two of.”

43.—After “ *Montreal*,” insert “ whereof one shall be  
“ the *Montreal* Gazette or  
“ other Newspaper in which  
“ Official Notifications and  
“ Advertizements of the De-  
“ partments of Government  
“ are ordinarily inserted.”

Press 6. Line 2.—After “ provided” insert,  
“ and provided further that  
“ if the votes of the said  
“ Common Council at such  
“ Election of a Mayor, shall  
“ be equally divided for two  
“ or more persons, the names  
“ of the said persons shall be  
“ submitted to the Justice of  
“ the Peace who shall have  
“ presided at the Election  
“ of the Common Council  
“ Men for the East Ward,  
“ who shall choose and de-  
“ clare such of the said  
“ persons as he shall think  
“ most fit to be the Mayor,  
“ and such person shall be  
“ the Mayor accordingly.”

“ Provided always, and be it further enacted by the authority aforesaid, that before the said Rules shall be laid before the Judges of the said Court of King’s Bench for their approbation, there shall be given Notice in two of the Newspapers published in the said City, whereof one shall be the *Montreal* Gazette, or other Newspaper in which Official Notifications and Advertizements of the Departments of Government are ordinarily inserted, of the day on which they are so to be presented, to the intent that all persons may assign and support their objections thereto, if they think fit so to do.”

Press 6. Line 6.—After “ to” insert “ be.”

30.—After “ Streets” insert “ Squares  
“ and Market Places.”

Press

dettes dont le dit Immeuble  
pourra être chargé, et en sus de  
toutes rentes et charges payables  
sur icelui.”

Feuille 5e. Ligne 1er.—Retranchez “ trois,” et insérez  
“ deux.”

2e.—Retranchez “ troisième” et insérez “ second.”

4e.—Retranchez “ trois” et insérez  
“ deux.”

6e. 5e.—Après “ Ville” insérez “ et  
“ soumis à, et confirmé par la Cour  
“ du Banc du Roi de Sa Majesté,  
“ pour le District de *Montréal*, de  
“ la même manière et forme que  
“ les Règles et Règlemens de Po-  
“ lice faits par les Juges de Paix  
“ pour le dit District de *Montréal*  
“ sont actuellement en vertu de la  
“ Loi soumis et confirmés par la  
“ dite Cour du Banc du Roi.”

6e.—Retranchez “ tous les” et insérez “ deux des.”

7e.—Après “ *Montréal*,” insérez  
“ dont l’un sera la Gazette de  
“ *Montréal*, ou autre Papier-  
“ Nouvelle dans lequel les Notifi-  
“ cations et Avertissemens offi-  
“ ciels des Bureaux du Gouver-  
“ nement, sont ordinairement in-  
“ sérés.”

6e. 12e.—Après “ Pourvus,” insérez—  
“ Et pourvu de plus que si les  
“ voix du dit Conseil de Ville à  
“ telle élection d’un Maire se  
“ trouvent également divisées en  
“ faveur de deux personnes ou de  
“ plus, les noms des dites person-  
“ nes seront soumises au Juge de  
“ Paix qui aura présidé à l’Elec-  
“ tion des Conseillers de Ville  
“ pour le Quartier Est, lequel  
“ choisira et déclarera celle des  
“ dites personnes qu’il jugera être  
“ la plus capable d’être Maire, et  
“ telle personne sera le Maire en  
“ conséquence.”

“ Pourvu toujours, et qu’il soit de plus statué par l’autorité susdite, qu’avant de présenter aux dits Juges de la Cour du Banc du Roi les dits Règlemens pour leur approbation, il sera donné avis dans deux des Gazettes ou Papiers-Nouvelles de la dite Cité, dont l’un sera la Gazette de *Montréal*, ou autre Papier-Nouvelle, dans lequel les Notifications et Avertissemens des Bureaux du Gouvernement sont ordinairement insérés, du jour auquel ils seront ainsi présentés afin que toutes personnes puissent donner et faire valoir leur raisons au contraire, s’ils le jugent à propos.”

Feuille 6. Ligne 42e.—Après “ rues,” insérez “ Places  
“ Publiques ou Marchés.”

Feuille



*Press 6. Line 31.*—After the second “or” insert “otherwise.”

*Ibid.*—After “Streets” insert “Squares and Market Places.”

38.—After “Proprietors” insert “shall be absent or.”

44.—Leave out “four days” and insert “one month.”

46.—Leave out “or.”

*Ibid.*—After “Agent” insert “or Curator *ad hoc*.”

*Press 7. Line 4.*—Leave out “preceding” and insert “succeeding.”

10.—After “or” insert “shall be absent or.”

13.—After “Corporation” insert, “and provided further, that the power hereby granted shall not extend or be construed to extend, to empower the Corporation to pull down any house or building in any case whatsoever, nor to take away the ground of any Court Yard, Garden, or Orchard, for the purpose of laying out any such new Street, Market Place, Square or Lane, without the consent of the owner or owners thereof.”

31.—After “Mortmain,” insert the following Clause :

“And provided also, and be it further enacted by the authority aforesaid, That the Public Monies raised by the Assessment or otherwise, which now are or hereafter shall be in the hands of the said Corporation by virtue of this Act, shall be charged with and answerable for the undertakings which have been made, and the debts which have been incurred by the Justices of the Peace of the said City of *Montreal*, before the passing of this Act, and which are now payable out of or by Law chargeable upon the monies raised by such Assessment or otherwise, and now under the controul of the said Justice of the Peace ; and provided also, that from and after the expiration of this Act, the aforesaid Public Funds raised or to be raised by Assessment, and all other property whatsoever hereby made subject to the control and management of the said Corporation, shall continue to be chargeable with and answerable for the undertaking which shall have been lawfully made, and the debts which shall have been lawfully incurred by the said Corporation under the authority of this Act.”

*Press 7. Lines 44 & 45.*—Leave out “as well as” and insert “and.”

45.—Leave out from “in” inclusive, to “are” also inclusive, in the forty sixth Line.

*Press 8. Line 1.*—Leave out “to” and insert “shall also.”

3 & 4.—Leave out “to serve thereon” and insert “so to do.”

*Press 10. Line 2.*—After “Act” insert the following Clause :

“Provided always, and be it further enacted by the authority aforesaid, That nothing in this Act contained shall extend or be construed to extend, to authorize the said Corporation to interfere with the powers heretofore granted, or which shall hereafter be granted by Law to the Corporation of the Trinity House, in respect of the Port and Harbour of *Montreal*, nor to the Wharves and Slips erecting and to be erected by the Commissioners

*Feuille 6. Ligne 43e*—Après “améliorer,” insérez “autrement.”

*Ibid.*—Après “rues,” insérez “Places Publiques ou Marchés.”

*Feuille 7. Lignes 5 & 6.*—Après “Propriétaires,” insérez “seraient absens ou.”

11.—Retranchez “quatre jours,” et insérez “un mois.”

12.—Retranchez le second “ou.”

*Ibid.*—Après Agent, insérez “ou Curateur *ad hoc*.”

16 & 17.—Retranchez “précédant,” et insérez “qui suivra.”

23.—Après “ou” insérez “serait absent ou.”

26 & 27.—Après “Corporation,” insérez “pourvu de plus que le pouvoir accordé par le présent ne s’étendra pas ou ne sera pas censé s’étendre à autoriser la Corporation à abattre aucune maison ou bâtisse dans aucun cas quelconque, ni à prendre possession du terrain d’aucune Cour, Jardin ou Verger pour les fins d’ouvrir aucune telle Nouvelle Rue, Marché, Place Publique ou Ruelle, sans le consentement du Propriétaire ou des Propriétaires d’icelui.”

*Feuille 8e. Ligne 5e.*—Après “Main Morte,” insérez la Clause suivante :

“Et pourvu aussi, et qu’il soit de plus statué par l’autorité susdite, que les Argens publics levés par Cotisation ou autrement, qui sont à présent ou seront à l’avenir entre les mains de la dite Corporation, en vertu de cet Acte, seront affectés à et responsables des entreprises qui ont été faites et des dettes qui ont été contractées par les Juges de Paix de la dite Cité de *Montreal*, avant la passation de cet Acte, et qui sont maintenant payables sur, ou qui par la Loi peuvent être liquidés à même les argens prélevés par telle cotisation ou autrement, et qui sont maintenant à la disposition des dits Juges de Paix ; Et pourvu aussi, que depuis et après l’expiration de cet Acte, les Fonds Publics susdits prélevés ou à être prélevés par cotisation, et toute autre propriété quelconque, devenus sujets par l’effet du présent Acte à la disposition et contrôle de la dite Corporation, continueront à être affectés à et responsables des entreprises qui auront été légalement faites et des dettes qui auront été légalement contractées par la dite Corporation sous l’autorité de cet Acte.”

*Feuille 8e. Ligne 13e*—Retranchez “ainsi que” et insérez “et.”

14 & 15.—Retranchez les mots “dans le dit Conseil de Ville, lesquels.”

15.—Retranchez “doivent être,” et insérez “seront aussi.”

15.—Retranchez “lors des premières Elections.”

*Feuille 10. Ligne 22.*—Après “Acte,” insérez la Clause suivante :

“Pourvu toujours et qu’il soit de plus statué par l’autorité susdite, que rien de contenu dans cet Acte ne s’étendra ou ne sera entendu s’étendre à autoriser la dite Corporation, à nuire aux pouvoirs ci-devant accordés ou qui seront ci-après accordés par la Loi à la Corporation de la Maison de la Trinité, relativement au Port et Havre de *Montréal*, ni aux Quais et Bassins (*Slips*) construits ou qui seront construits par les Commissaires nommés

sous

sioners appointed under the authority of an Act for the improvement and enlargement of the Harbour of Montreal, nor to the Wharves or Grounds under the direction of the Commissioners for superintending and keeping in repair the Lachine Canal."

Press 10. Line 6.—Leave out "forty one" and insert "thirty six."

Resolved, That the said Amendments be referred to a Committee of five Members, to examine the same and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Leslie, Mr. Cuvillier, Mr. Quesnel, Mr. Heney and Mr. Fisher do compose the said Committee.

The Order of the Day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Grievances, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Joliette took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. Joliette reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The President, Directors and Company of the Bank of Stanstead County," being read;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till Wednesday next.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to vest in the City of Montreal, the property of the Common of Montreal, and for other purposes relating to the said Common, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. Quirouet reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the Gaol in the Inferior District of Saint Francis, being read;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till Wednesday next.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to continue for a limited time, several Acts therein mentioned, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Viger took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. Viger reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

sous l'autorité d'un Acte pour l'amélioration et l'agrandissement du Havre de Montréal, ni aux Quais ou terrains sous la direction des Commissaires pour surveiller et réparer le Canal de Lachine."

Feuille 10e. Ligne 26e.—Retranchez "quarante-et-un," et insérez "trente-six."

Résolu, Que les dits Amendemens soient référés à un Comité de cinq membres, pour les examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Leslie, M. Cuvillier, M. Quesnel, M. Heney et M. Fisher composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent pour les Grecs, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Joliette a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire; Et M. Joliette a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes, y mentionnées, sous le nom de "Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du Comté de Stanstead," ayant été lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Mercredi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour assurer à la Ville de Montréal, la propriété de la Commune de Montréal, et pour d'autres fins relatives à la dite Commune, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quirouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire; Et M. Quirouet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Messsge de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à la Prison du District Inferieur de Saint François, ayant été lu;

Ordonné, Que le dit Ordre de Jour soit remis à Mercredi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer pour un tems limité certaines Actes y mentionnés, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Viger a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire; Et M. Viger a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

référés.

Comité sur le Rapport au sujet du renouvellement des Commissions.

Bill de la Banque du Comté de Stanstead remis.

Comité sur le Bill de la Commune de Montréal.

Rapport du Bill.

Le dit Bill grossoyé.

Prison de Sherbrooke.

Comité sur le Bill pour continuer certains Actes;

Rapport du dit Bill;

Or-

Or-

referred.

Committee on Report on the renewal of Commissions.

Stanstead County Bank Bill deferred.

Committee on Montreal Common Bill.

reported;

engrossed.

Sherbrooke Gaol deferred.

Committee on Bill to continue certain Acts,

reported;

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Committee on  
Inspectors of  
Sole Leather,  
and repeal of  
Duty on Raw  
Hides.

The Order of the Day for the House in Committee on the Fourth Report of the Standing Committee of Trade, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Young* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Young* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

Then, on Motion of Mr. *De Witt*, seconded by Mr. *Antoine Charles Taschereau*,

The House adjourned.

Tuesday, 8th March, 1831.

St. Régis and  
Dundee Civil  
Rights and Pri-  
vileges Bill read  
the first time.

**ORDERED**, That Mr. *De Witt* have leave to bring in a Bill to extend to the Inhabitants of the Indian Reservation of *Saint Régis* and *Dundee*, the rights, privileges and advantages enjoyed by the other Inhabitants of this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Report on Cas-  
cades and Lake  
St. Francis Na-  
vigation Bill.

Mr. *Beaudet*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to appropriate a certain sum of money to the improvement of the Navigation from the *Cascades* to Lake *Saint Francis*, reported that the Committee had gone through the Bill without making and amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

committed.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Report on  
Land Surveyors  
Bill;

Mr. *Louis Bourdages*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Surveyors and the admeasurement of Lands, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's Table.

committed.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Second Report  
on expiring  
Laws.

Mr. *De St. Ours*, from the Standing Committee of expiring Laws, presented to the House the Second Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee, after mature deliberation, are of opinion, that it would be expedient to continue the Act of the tenth and eleventh, *George* the Fourth, Chapter nine, intituled, "An Act to authorize the expenditure of a certain sum of money, and to grant certain powers to the Commissioners of the *Lachine* Canal;" also, that it is expedient to continue and amend the Act of the tenth and eleventh, *George* the Fourth, Chapter eleven, intituled, "An Act to continue for a limited time, an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to regulate and esta-

blish

*Ordonné*, Que dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé. Le dit Bill grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Quatrième Rapport du Comité permanent de Commerce, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Young* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Young* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. *De Witt*, secondé par M. *Antoine Charles Taschereau*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 8 Mars, 1831.

**ORDONNE'**, Que M. *De Witt* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre aux Habitans établis sur les Terres réservées pour les Sauvages dans *Saint Régis* et *Dundee*, les droits, privilèges et avantages dont jouissent les autres habitans de cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain,

M. *Beaudet*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour approprier une certaine somme d'argent y mentionné, à l'amélioration de la navigation depuis les *Cascades* jusqu'au Lac *Saint François*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

M. *Bourdages*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

M. *De St. Ours*, du Comité permanent des Lois expirantes, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité après mûre délibération, a été d'opinion, qu'il est expédient de continuer l'Acte des dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre neuf, intitulé, "Acte qui autorise la dépense d'une certaine somme d'argent, et qui accorde certains pouvoirs aux Commissaires du Canal de *Lachine*;" et aussi qu'il est expédient de continuer et amender l'Acte des dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre onze, intitulé, "Acte pour amender et continuer, pour un tems limité, un Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour régler et établir

les

Comité au sujet  
des Inspecteurs  
de Cuir à Sa-  
melle et de l'a-  
bolition du droit  
sur les peaux  
crues.

Bill des droits  
civils et privilè-  
ges aux Habitan-  
s de St. Régis  
et Dundee  
lu pour la pre-  
mière fois

Rapport sur le  
Bill au sujet de  
la navigation des  
Cascades au  
Lac St. Fran-  
çois;

bill référé.

Rapport sur le  
Bill des Arpen-  
teurs.

référé.

Second Rap-  
port sur les Lois  
expirantes;

" blish the Salaries and other Emoluments of the Officers employed in the collection of the Revenue of the several Inland Ports of this Province, and for other purposes, and to appropriate a certain sum of money for the purposes therein mentioned."

Your Committee next proceeded to take Evidence on the subject of the Act of the tenth and eleventh, George the Fourth, Chapter twenty four, intituled, " An Act to continue for a limited time, an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, for the appointment of *Commissaires Enquêteurs* in the District of *Montreal*, and other purposes relating to the Administration of Justice," and after having maturely considered the same, are of opinion that the said Act ought not to be continued.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was recommitted the engrossed Bill to repeal two certain Acts therein mentioned, and to provide for the better regulation of the Market Place in the *Saint Lawrence Suburb, Montreal*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Resolved*, That this House will, to morrow, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending the Act of the forty first, George the Third, Chapter seven, intituled, " An Act to amend certain Forms of proceeding in the Courts of Civil Jurisdiction in this Province, and to facilitate the Administration of Justice."

An engrossed Bill to vest in the City of *Montreal*, the property of the Common of *Montreal*, and for other purposes relating to the said Common, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass, and that the Title be, " An Act to vest in the City of *Montreal*, the property of the Common of *Montreal*, and for other purposes relating to the said Common."

*Ordered*, That Mr. *Viger* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to continue for a limited time certain Acts therein mentioned, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *De St. Ours* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the first instant, recommending some provision for the encouragement of Agriculture, be referred to the Standing Committee of Agriculture.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the Tide Waiters and Inland Custom Houses, be referred to the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year one thousand eight hundred and thirty one.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to certain Expenses of the Civil Government in the year one thousand eight hundred and thirty, for which a Supply is required, with the accompanying Documents, be referred to the said Committee.

" les Salaires et autres Emolumens des Officiers employés à la perception du Revenu aux différens Ports de l'intérieur en cette Province, et pour d'autres objets, et pour affecter une certaine somme d'argent pour les fins y mentionnées."

Votre Comité a alors procédé à prendre des témoignages au sujet de l'Acte des dixième et onzième George Quatre, Chapitre vingt-quatre, intitulé, " Acte pour continuer pour un tems limité, un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, pour la nomination de Commissaires Enquêteurs dans le District de *Montréal*, et pour d'autres objets relatifs à l'administration de la Justice," et après les avoir mûrement considérés, il est d'opinion que le dit Acte ne devrait pas être continué.

M. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été référé de nouveau le Bill grossoyé pour abroger deux Actes y mentionnés, et à l'effet de régler d'une manière plus efficace la Place de Marché dans le Faubourg *Saint Laurent de Montréal*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Resolu*, Que, Demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer si n'est pas expédient d'amender l'Acte de la quarante-unième George Trois, Chapitre sept, intitulé, " Acte pour amender certaines formes de procéder dans les Cours de Jurisdiction Civile en cette Province, et pour faciliter l'administration de la Justice."

Un Bill grossoyé pour assurer à la Ville de *Montréal* la propriété de la Commune de *Montreal*, et pour d'autres fins relatives à la dite Commune, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le Titre soit, " Acte pour assurer à la Cité de *Montréal* la propriété de la Commune de *Montréal*, et pour d'autres fins relatives à la dite Commune."

*Ordonné*, Que M. *Viger* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour continuer pour un tems limité certains Actes y mentionnés, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *De St. Ours* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, du premier du courant, recommandant quelques dispositions pour l'encouragement de l'Agriculture, soit référé au Comité permanent pour l'Agriculture.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement aux Visiteurs et Douanes intérieures, soit référé au Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-un.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à certaines Dépenses du Gouvernement Civil pour l'année mil huit cent trente, pour lesquelles un Subside est demandé, et les Documents qui l'accompagnent, soient référés au dit Comité.

Rapport sur le Bill pour un Marché dans le Faubourg St. Laurent, Montréal.

Acte 41e Geo. III. cap. 7, relatif aux formes de procéder dans les Cours.

Bill de la Commune de Montréal passé.

Bill pour continuer certains Actes passé.

Message relatif à l'Agriculture référé.

Message relatif aux Visiteurs et Douanes intérieures référés.

Message relatif à certaines Dépenses, durant l'année 1830 référé.

Report on St. Lawrence Suburb (Montreal,) Market Bill.

Act 41, Geo. III. Cap. 7, relating to Forms of proceedings in Court.

Montreal Common Bill passed.

Bill to continue certain Acts passed.

Message relating to Agriculture referred.

Message relating to Tide Waiters and Inland Custom Houses referred.

Message relating to certain Expenses in the year 1830, referred.

Message relating to Salaries and increased allowances, referred.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to Memorials from persons praying for Salaries and increased allowances, with the accompanying Documents, be referred to the said Committee.

Address for Documents relating to the Complaints of Philip Flanders against Mr. Justice Fletcher.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House, Copies of such Documents as may be in his possession, and that he may think proper to communicate, relating to the complaints made by one *Philip Flanders* against the Honorable Judge *Fletcher*.

*Ordered*, That Mr. *Peck*, Mr. *Louis Bourdages*, Colonel *Heriot*, and Mr. Solicitor General do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

House called over.

The Order of the Day for the Call of the House, being read;

The House was accordingly called over; and several of the Members appeared, and the names of such Members as made default to appear, were taken down, and are as followeth:

*Rémi Séraphim Bourdages*,  
*Jacques Dorion*,  
*Pascal Dumais*,  
*John Gosset*,  
*François Languedoc*,  
*Joseph Perrault*,  
*Andrew Stuart*.

*Ordered*, That the Reasons given by the absent Members of this House, be taken into consideration on Saturday next.

Committee on State of the Province.

The Order of the Day for the House in Committee to take into consideration the State of the Province, and on the First Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year one thousand eight hundred and thirty one, and other references being read;

Mr. *Louis Bourdages* moved, seconded by Mr. *Lafontaine*, That it be an Instruction to the said Committee, to consider whether it would not be expedient to grant no Subsidy until the principal grievances of which this Province has, during several years, complained to the Imperial Parliament, be redressed; that is to say:—

First.—Until that part of the Act of the Imperial Parliament of the fourteenth *George* the Third, chapter eighty eight, imposing certain Duties to be levied in the late Province of *Quebec*, be repealed.

Second.—Until the Judges shall be expelled from the Legislative and Executive Councils, and rendered independent during good behaviour.

Third.—Until an entire Reform shall have been effected in the composition of the Legislative and Executive Councils of this Province.

Fourth.—Until the Casual and Territorial Revenues of the Crown shall be applied to defray the Expenses of the Civil Government, and the administration of Justice, under the control of the Assembly of this Province.

Fifth.—Until the Funds arising from the Estates of the late Order of Jesuits shall be applied to the purposes to which they were originally destined.

Sixth.—Until the Lands of the Crown shall be conceded in *Franc aleu Roturier*, to be governed by the French Laws now in force in this Province.

The

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement aux Mémoires de personnes demandant des Salaires et augmentation d'allowances, et les Documents qui l'accompagnent, soient référés au dit Comité.

Message relatif aux Salaires et augmentation d'allowances référé.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant qu'il plaise à Son Excellence de vouloir bien ordonner qu'il soit mis devant cette Chambre, Copies de tels Documents qui peuvent être en sa possession, et dont il jugera convenable de donner communication, relativement à certaines représentations de la part d'un nommé *Philip Flanders*, contre l'Honorable Juge *Fletcher*.

Adresse pour des Documents relativement aux plaintes de *Philip Flanders* contre M. le Juge *Fletcher*.

*Ordonné*, Que M. *Peck*, M. *Louis Bourdages*, le Colonel *Heriot* et M. le Solliciteur-Général présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

L'Ordre du Jour pour l'Appel de la Chambre, ayant été lu;

La Chambre appelée.

La Chambre a en conséquence été appelée, et plusieurs des Membres ont paru, et les noms des Membres qui ont fait défaut de paraître ont été pris, et sont comme suit:

*Rémi Séraphim Bourdages*,  
*Jacques Dorion*,  
*Pascal Dumais*,  
*John Gosset*,  
*François Languedoc*,  
*Joseph Perrault*,  
*Andrew Stuart*.

*Ordonné*, Que les Raisons données par les Membres absents de cette Chambre, soient prises en considération Samedi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération l'Etat de la Province, et sur le Premier Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, ayant été lu;

Comité sur l'Etat de la Province.

M. *Louis Bourdages* a proposé, secondé par M. *Lafontaine*, Qu'il soit une Instruction au dit Comité de considérer s'il ne serait point expédient de n'accorder aucun Subside, jusqu'à ce que les principaux Grievs dont la Province depuis plusieurs années a porté plainte au Parlement Impérial, soient redressés, notamment:

Premièrement.—Le rappel de la partie de l'Acte Impérial de la quatorzième *George* Trois, Chapitre quatre-vingt-huit, imposant certains Droits en la ci-devant Province de *Québec*.

Secondement.—L'expulsion des Juges des Conseils Législatif et Exécutif, et leur indépendance durant bonne conduite.

Troisièmement.—Une réforme entière dans la composition actuelle des Conseils Législatif et Exécutif de cette Province.

Quatrièmement.—L'application des Revenus Casuels et Territoriaux de la Couronne, pour le soutien du Gouvernement Civil et l'administration de la Justice, sous le contrôle de l'Assemblée de cette Province.

Cinquièmement.—La remise des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites à leurs primitives destinations.

Sixièmement.—La Concession des Terres de la Couronne en *Franc-Aleu-Roturier*, régis par les Lois Françaises actuellement en force en cette Province.

La

The House divided on the Question, and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yeas.

Messieurs *Badeaux, Beudet, Louis Bourdages, Caldwell, Demers, De Montenac, Dessaulles, Duval, Fisher, Heriot, Hoyle, Lafontaine, Larue, Létourneau, Mousseau, Quesnel, Solicitor General, Taylor and Valois, (19.)*

Nays.

Messieurs *Amiot, Archambeault, Baker, Baxter, Blanchard, Boissonnault, Brooks, Bureau, Casgrain, Cazeau, Courteau, Cuvillier, Déligny, Deschamps, De St. Ours, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Fortin, Goodhue, Guillet, Heney, Huot, Joliette, Knowlton, Labrie, Lagueux, Laterrière, Lee, Leslie, Malhiot, Methot, Morin, Neilson, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quirouet, Raymond, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Turgeon, Viger, Wright, Wurtele and Young. (50.)*

So it passed in the Negative.

Mr. Solicitor General moved, seconded by Mr. Taylor, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

The House divided on the question, and the names being called for, they were taken down as followeth :—

Yeas.

Messieurs *Caldwell, De Montenac, Fisher, Goodhue, Hoyle, Solicitor General, Taylor and Wurtele, (8.)*

Nays.

Messieurs *Archambeault, Baker, Baxter, Beudet, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Cuvillier, Déligny, Demers, De Rouville, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre, Antoine Dorion, Dumoulin, Duval, Fortin, Guillet, Heney, Heriot, Huot, Joliette, Knowlton, Labrie, Lafontaine, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Leslie, Létourneau, Malhiot, Methot, Morin, Mousseau, Neilson, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, Antoine Charles Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger, Wright and Young. (61.)*

So it passed in the Negative.

The House then resolved itself into the said Committee.

Mr. *Antoine Charles Taschereau* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Antoine Charles Taschereau* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

*Ordered*, That the said Order be the first Order of the Day.

Mr. *Turgeon*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, " That " it is expedient to increase the accommodation and the " number of Apartments in the Building in which the " Sessions of the Legislature are held," reported, according to order, the Resolutions of the said Committee ; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth :—

1. *Resolved*, That it is expedient to build without delay, and after the Plan of Mr. *Baillargé*, the North Western Wing which it is proposed to add to the Building in which the sittings of the Legislature are now held.

2. *Resolved*, That it is expedient to appropriate a sum, not exceeding Nine thousand pounds currency, in order to carry the said Resolution into effect.

*Ordered*,

La Chambre s'est divisée sur la Question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs *Badeaux, Beudet, Louis Bourdages, Caldwell, Demers, De Montenac, Dessaulles, Duval, Fisher, Heriot, Hoyle, Lafontaine, Larue, Létourneau, Mousseau, Quesnel, le Solliciteur Général, Taylor et Valois, (19.)*

Contre,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Baker, Baxter, Blanchard, Boissonnault, Brooks, Bureau, Casgrain, Cazeau, Courteau, Cuvillier, Déligny, Deschamps, De St. Ours, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Fortin, Goodhue, Guillet, Heney, Huot, Joliette, Knowlton, Labrie, Lagueux, Laterrière, Lee, Leslie, Malhiot, Méthot, Morin, Neilson, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quirouet, Raymond, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Turgeon, Viger, Wright, Wurtele et Young. (50.)*

Ainsi elle a passé dans la négative.

M. le Solliciteur-Général a proposé, secondé par M. *Taylor*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain.

La Chambre s'est divisée sur la Question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Caldwell, De Montenac, Fisher, Goodhue, Hoyle, le Solliciteur-Général, Taylor et Wurtele. (8.)*

Contre

Messieurs *Archambeault, Baker, Baxter, Beudet, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Cuvillier, Déligny, Demers, De Rouville, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Duval, Fortin, Guillet, Heney, Heriot, Huot, Joliette, Knowlton, Labrie, Lafontaine, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Leslie, Létourneau, Malhiot, Méthot, Morin, Mousseau, Neilson, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, Antoine Charles Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger, Wright et Young. (61.)*

Ainsi elle a passé dans la négative.

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. *Antoine Charles Taschereau* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Antoine Charles Taschereau* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

*Ordonné*, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du Jour.

M. *Turgeon*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, " Qu'il est expédient d'agrandir et augmenter les Logemens nécessaires pour " les Séances des Chambres de la Législature," a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité ; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

1. *Résolu*, Qu'il est expédient de bâtir sans délai et d'après le Plan de M. *Baillargé*, l'Aile Nord-ouest qu'il est proposé d'ajouter à la Bâtisse où se tiennent actuellement les Séances de la Législature.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient d'approprier une somme n'excédant pas Neuf mille Livres courant, pour mettre à effet la dite Résolution.

*Ordonné*,

House of Parliament Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Lagueux* have leave to bring in a Bill to provide for the erection of a Wing on the North Western side of the Building in which the sittings of the Legislature are now held.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Committee on Quebec and Halifax Steam Navigation Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to incorporate the *Quebec and Halifax Steam Navigation Company*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Young* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Young* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on St. John's Church (Quebec) Incorporation Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint John's Church*, in the City of *Quebec*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Then, on Motion of Mr. *Courteau*, seconded by Mr. *Deschamps*,

The House adjourned.

Wednesday, 9th March, 1831.

Grenville and Hull Road.—Report of the Commissioners.

Appendix (E.)

MR. *Wright* presented to the House the Report of the Commissioners for opening the Line of Road from *Grenville* to *Hull*, in the County of *Ottawa*.

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Call of the House renewed.

Mr. *Louis Bourdages* moved, seconded by Mr. *Thibaudeau*, That the Call of the Members of this House be renewed on Monday next.

The House divided on the question, and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yeas.

Messieurs *Amiot, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Cuvillier, Dégigny, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Goodhue, Guillet, Heney, Hoyle, Huot, Joliette, Knowlton, Labrie, Lafontaine, Larue, Laterrière, Leslie, Morin, Neilson, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Valois, Viger and Wright.* (46.)

Nays.

Messieurs *Archambeault, Badaux, Blanchard, Demers, De Rouville, Dumoulin, Fisher, Heriot, Malhiot, Rochon, and Pierre Elzéar Taschereau.* (11.)

So

*Ordonné*, Que M. *Lagueux* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'érection d'une Aile au côté Nord-ouest du Bâtiment où se tiennent maintenant les Séances de la Législature.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie de la de la Navigation par la Vapeur entre *Québec* et *Halifax*, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Young* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Young* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de *Saint Jean*, dans la Cité de *Québec*, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Demain.

Alors, sur motion de M. *Courteau*, secondé par M. *Deschamps*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 9 Mars 1831.

M. *Wright* a présenté à la Chambre le Rapport du Commissaire pour ouvrir la Ligne de Chemin depuis *Grenville* à *Hull*, dans le Comté de *Ottawa*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

M. *Louis Bourdages* a proposé, secondé par M. *Thibaudeau*, Que l'Appel des Membres de cette Chambre soit réitéré Lundi prochain.

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour.

Messieurs *Amiot, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Cuvillier, Dégigny, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Goodhue, Guillet, Heney, Hoyle, Huot, Joliette, Knowlton, Labrie, Lafontaine, Larue, Laterrière, Leslie, Morin, Neilson, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Valois, Viger et Wright.* (46.)

Contre,

Messieurs *Archambeault, Badaux, Blanchard, Demers, De Rouville, Dumoulin, Fisher, Heriot, Malhiot, Rochon et Pierre Elzéar Taschereau.* (11.)

Ainsi

Bill relatif à la Maison du Parlement lu pour la première fois.

Comité sur le Bill pour la navigation par la vapeur entre Québec et Halifax.

Comité sur le Bill de l'incorporation de l'Eglise St. Jean, Québec.

Rapport des Commissaires du Chemin de Grenville à Hull. Appendice (E.)

Appel de la Chambre réitéré

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, En conséquence.

Message from the Council:

A Message from the Legislative Council, by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil.

The Council have agreed to

Mr. Speaker, The Legislative Council have passed the following Bills without any amendment :—

M. l'Orateur, Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendemens :—

Le Conseil a concouru aux

Steam Dredging Vessel Bill.

“ An Act to appropriate a further sum of money for the purchase of a Steam Dredging Vessel.”

“ Acte pour affecter une somme d'argent ultérieure à l'achat d'un Cure-Môle à vapeur.”

Bill pour un Cure-môle à vapeur ;

Richelieu Navigation Bill.

“ An Act to appropriate a further sum of money for the improvement of the Navigation of the River “ Richelieu.”

“ Acte pour affecter une somme d'argent ultérieure à l'amélioration de la navigation de la Rivière Richelieu.”

Bill au sujet de la navigation du Richelieu.

And also,

Et aussi,

Grosbois Common Bill with an amendment.

The Legislative Council have passed the Bill intituled, “ An Act to partition the Common of the Fief “ Grosbois among the co-Proprietors thereof,” with an Amendment, to which they desire the concurrence of the Assembly.

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, “ Acte pour faire le partage de la Commune du Fief Gros-Bois, entre les Co-propriétaires d'icelle,” avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de la Commune de Gros-Bois avec un amendement.

And also,

Et aussi,

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Wednesday, 9th March, 1831.

CONSEIL LEGISLATIF,  
Mercredi, 9 Mars 1831.

Message from the Council for attendance of Messrs. Leslie and De Witt.

Resolved, That a Message be sent to the Assembly by one of the Masters in Chancery, to desire that they will give leave to James Leslie and Jacob De Witt, Esquires, two of their Members, to attend the Special Committee of the Legislative Council, to whom had been referred the Bill, intituled, “ An Act to afford relief to a certain Religious Congregation “ at Montreal, denominated Presbyterians,” on Friday next, at Eleven o'clock in the forenoon, to be examined on the subject matter of the said reference.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Assemblée, par l'un des Maîtres en Chancellerie, pour demander à cette Chambre de permettre à James Leslie et Jacob De Witt, Ecuyers, deux de leurs Membres, de venir devant le Comité Spécial du Conseil Législatif, auquel a été référé le Bill, intitulé, “ Acte en faveur d'une certaine Congrégation Religieuse à Montréal, connue “ sous la dénomination de Presbytériens,” Vendredi prochain, à onze heures du matin, pour être examinés sur le sujet de la dite référence.

Message du Conseil pour la présence de Messrs. Leslie et De Witt.

And then he withdrew.

Et ensuite il s'est retiré.

The Master in Chancery was then called in, and informed by Mr. Speaker, that this House will send an Answer by Message.

Après quoi, le Maître en Chancellerie a été appelé, et il a été informé par M. l'Orateur, que cette Chambre enverrait une réponse par Message.

Leave to Messrs. Leslie and De Witt to attend the Council.

Resolved, That a Message be sent to the Legislative Council, to acquaint their Honors that this House do give leave to James Leslie and Jacob De Witt, Esquires, Members of this House, to appear on Friday next, at eleven o'clock in the forenoon, before the Special Committee of the Legislative Council to whom has been referred the Bill, intituled, “ An “ Act to afford relief to a certain Religious Congregation at Montreal, denominated Presbyterians,” to be examined on the subject matter of the said reference, if they think fit.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre permet à James Leslie et Jacob De Witt, Ecuyers, Membres de cette Chambre, d'aller, s'ils le jugent à propos, Vendredi prochain, à onze heures du matin, devant le Comité Spécial du Conseil Législatif auquel a été référé le Bill, intitulé, “ Acte en faveur “ d'une certaine Congrégation Religieuse à Montréal, “ connue sous la dénomination de Presbytériens,” pour être examinés sur le sujet de la dite référence.

Permission à Messrs. Leslie et De Witt d'aller devant le Conseil.

Ordered, That Mr. Cuivillier do carry the said Message to the Legislative Council.

Ordonné, Que M. Cuivillier porte le dit Message au Conseil Législatif.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at three o'clock, P. M.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à trois heures P. M.

Ajournement.

Two Petitions of the Commissioners for erecting a Bridge over the River Chaudière.

A Petition of the Commissioners for erecting a Bridge over the River Chaudière, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Lagueux, and the same was received and read; setting forth:—That the Petitioners, at the time of the opening of the present Session of the Legislature, had in their hands a sufficient balance of the money advanced to them under the authority of the “ Act to appropriate a certain sum of money to the “ erection of a Bridge over the River Chaudière,” to defray the expense of completing the said Bridge, and

Une Pétition des Commissaires nommés pour l'érection d'un Pont sur la Rivière Chaudière, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. Lagueux, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires, à l'ouverture de la présente Session de la Législature, avaient entre leurs mains une balance d'argent suffisante, sur la somme à eux avancée sous l'autorité de “ l'Acte pour affecter une certaine somme “ d'argent pour la construction d'un Pont sur la Rivière Chaudière,” pour achever le dit Pont, et ne se trouvaient pas, en conséquence, dans la nécessité de s'adresser

Deux Pétitions des Commissaires pour l'érection d'un Pont sur la Rivière Chaudière.



and were not therefore under the necessity of applying to the Legislature for any further grant to enable them to complete the same: That from an unforeseen accident, with respect to which the Petitioners are prepared to lay before the House such information as they may be pleased to call for, the Petitioners are compelled to pray that a further sum of money may be appropriated for the purpose of defraying the expense of completing the said Bridge: That the Petitioners therefore humbly pray that the ordinary Rules of the House may in this instance, and for the reasons aforesaid, be dispensed with, and that their humble Petition in this behalf may be received and taken into consideration.

Another Petition of the Commissioners for the erection of a Bridge over the River *Chaudière*, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Lagueux*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners proceeded to cause a Bridge to be erected over the River *Chaudière*, and that the same was nearly completed, when the Arch of the Bridge fell on the morning of Saturday the fifth of March instant: That the amount of the damage sustained is estimated at about one fifth part of the sum granted by the Legislature for the erection of the said Bridge, that is to say, at about Five hundred pounds Currency, more or less: That the rest of the work is perfectly uninjured, and that the Petitioners are anxious that as little delay as possible should take place in remedying the accident which has taken place, but that they are unable to do this effectually, unless a further sum be appropriated for that purpose: That the Petitioners beg leave earnestly to recommend to the notice of the House the case of Messieurs *François* and *Edouard Normand*, the Contractors for the erection of the said Bridge, trusting that the great difficulties under which they labored, in erecting an Arch over an opening of two hundred and one feet across a River where no support could be placed either on the bed of the River or on the Ice, and the great fidelity and care with which the rest of their contract has been executed, will be taken into the favorable consideration of the House: That the Petitioners humbly pray that the House will be pleased to take the premises into consideration, and to grant such sum as may be necessary for the completion of said Bridge; and further that the House will be pleased to cause the circumstances attending the accident to be investigated, and after such investigation to confer on the Petitioners the power of releasing the said Contractors from such parts of the obligations imposed on them by their contract, as the House in its wisdom may deem expedient, and on such terms and conditions as the House may be pleased to direct.

The last Petition referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Lagueux*, Mr. *Noël*, Mr. *Antoine Charles Taschereau*, Mr. *De St. Ours* and Mr. *Louis Bourdages* do compose the said Committee.

Instruction to Committee of Education and Schools.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Education and Schools, to enquire into and report upon any abuses connected with the Acts ninth *George* the Fourth, Chapter forty six, and tenth and eleventh *George* the Fourth, Chapter fourteen, for encouraging Education, and the means of further promoting Education throughout the Province.

*Ordered*,

s'adresser à la Législature pour demander aucune somme ultérieure d'argent, pour les mettre en état d'achever le dit Pont: Que par suite d'un accident imprévu, à l'égard duquel les Pétitionnaires sont prêts à mettre devant la Chambre telles informations qu'il lui plaira de demander, les Pétitionnaires se trouvent forcés de demander qu'il soit affecté une somme ultérieure pour les mettre en état d'achever le dit Pont: Que les Pétitionnaires, en conséquence, demandent humblement à être dispensés, dans le cas présent, et pour les raisons ci-dessus, des Règles ordinaires de la Chambre, et que leur humble Pétition à cet égard soit reçue et prise en considération.

Une autre Pétition des Commissaires pour l'érection d'un Pont sur la Rivière *Chaudière*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Lagueux*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires ont procédé à faire ériger un Pont sur la Rivière *Chaudière*, et qu'il était presque achevé lorsque l'Arche de ce Pont a écroulé, dans la matinée de Samedi, le cinq du mois de Mars courant: Que le montant des dommages occasionnés par cette circonstance, peut être estimé à environ un cinquième de la somme accordée par la Législature pour la construction du dit Pont, c'est-à-dire, à environ cinq cents Livres courant, plus ou moins: Que les autres ouvrages n'ont éprouvé absolument aucuns dommages, et que les Pétitionnaires désirent beaucoup qu'il soit apporté un remède à l'accident qui est survenu, avec le moins de délai possible; mais qu'ils sont hors d'état de pouvoir effectuer cet objet, à moins qu'une somme ultérieure ne soit affectée à cette fin: Que les Pétitionnaires prennent la liberté de recommander avec instance à la considération de la Chambre la situation où se trouvent Messieurs *François* et *Edouard Normand*, les Entrepreneurs du Pont susdit, persuadés que les grandes difficultés qu'ils ont eues à rencontrer en érigeant une Arche d'une étendue de plus de deux cents pieds, sur une Rivière où l'on ne pouvait appuyer aucun étaie, soit sur le lit de la Rivière ou sur la glace; et la grande fidélité et le soin avec lesquels le reste de l'entreprise a été exécuté, seront pris en la considération favorable de la Chambre: Que les Pétitionnaires supplient humblement qu'il plaise à la Chambre de prendre ce que dessus en considération, et d'accorder telle somme qui pourra être nécessaire pour parachever le dit Pont; et de plus, qu'il plaise à la Chambre d'ordonner qu'il soit fait une enquête au sujet du dit accident, et d'après le résultat de telle enquête, d'accorder aux Pétitionnaires le pouvoir de soulager les dits Entrepreneurs de telles obligations qui leur sont imposées par leur contrat, en telle manière et sous telles conditions qu'il plaira à la Chambre, dans sa sagesse, l'ordonner.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Lagueux*, M. *Noël*, M. *Antoine Charles Taschereau*, M. *De St. Ours* et M. *Louis Bourdages* composent le dit Comité.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, d'enquérir et faire rapport des abus qui ont eu lieu sous les Actes neuvième *George* Quatre, chapitre quarante-six, et dixième et onzième *George* Quatre, chapitre quatorze, pour encourager l'Education, et des moyens ultérieurs de promouvoir l'Education dans la Province.

*Ordonné*,

La dernière Pétition référée.

Instruction au Comité pour l'Education et les Ecoles.

Useful Arts  
Bill read the  
first time.

**Ordered,** That Mr. *De St. Ours* have leave to bring in a Bill to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned, for the promotion of useful Arts in this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Sole Leather  
Inspection Bill  
read the first  
time.

**Ordered,** That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to provide for the Inspection of Sole Leather.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Report on  
Chambly Canal.

Mr. *Louis Bourdages*, from the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the *Chambly* Canal, and the Papers accompanying the same, also the Petition of the Merchants, Burgesses and Proprietors of the County of *Chambly* and neighbouring Counties, with an Instruction to the said Committee, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee considered that since the passing of the Act relating to the *Chambly* Canal, no cause has occurred to prevent the execution of the said Act, to the full intention thereof, have used their utmost endeavours to ascertain a knowledge of the alleged pretexts to prevent the commencement of the said Canal, in the Letter of the Civil Secretary, Lieutenant Colonel *Glegg*, dated fifteenth of November one thousand eight hundred and thirty, to the Commissioners nominated for the putting in execution the operations of the *Chambly* Canal, informing the Commissioners that His Excellency the Administrator of the Government did not think himself authorized to give an order for the commencement of the *Chambly* Canal, because the Legislature had only appropriated the sum of Fifty thousand pounds, and that the probable Estimate of the Cost and Expenses of the said Canal, were Estimated by Captain *Melhuish* of the Royal Engineers at *Quebec*, at the sum of Ninety six thousand seven hundred and forty five pounds currency, as it appears by the said Letter transmitted to Your Honorable House, by a Message from His Excellency the Governor in Chief, and referred to Your Committee.

From the examination of those Documents, and particularly from the information given to Your Committee by the Honorable *Samuel Hatt*, and others, it is proved that as soon as the Commissioners were nominated for the cutting of the said *Chambly* Canal, they employed Mr. *Fleming*, a Civil Engineer, recommended to them by His Excellency Sir *James Kempt*, as a skilful man, and after certain conventions agreed upon, the said Mr. *Fleming* having observed and visited the places, drew out a Plan, marking the line and direction which the said Canal should take, with an Estimate of the Costs and Expenses thereof, divided into Sections, so that according to his Plan, the whole would amount to the sum of Fifty four thousand one hundred and sixty seven pounds six shillings currency, which said Plan and Estimate were immediately submitted to His Excellency Sir *James Kempt*.

After a certain time His Excellency Sir *James Kempt* informed the Commissioners that he had submitted Mr. *Fleming's* Estimate to the aforesaid Mr. *Melhuish* the Engineer. Whereupon the Commissioners requested Mr. *Fleming* to go to *Quebec*, to support and justify his Estimate, and that Gentleman having communicated with Captain *Melhuish*, supported his Estimate as correct and sufficient to make and finish the said Canal, solid and durable, according to the explanation of his Plan, and Mr. *Melhuish*, the Engineer, supported

**Ordonné,** Que M. *De St. Ours* ait la permission d'introduire un Bill pour continuer, pour un temps limité, deux certains Actes y mentionnés, à l'effet d'encourager les Arts utiles en cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Bill pour les  
arts utiles lu  
pour la pre-  
mière fois.

**Ordonné,** Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'inspection du Cuir à Semelle.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Bill pour l'ins-  
pection du cuir  
à semelle lu  
pour la pre-  
mière fois.

M. *Louis Bourdages*, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, concernant le Canal de *Chambly*, et les papiers qui l'accompagnent, aussi la Pétition des Négocians, Bourgeois et Propriétaires du Comté de *Chambly* et des Comtés circonvoisins, avec une Instruction au dit Comité, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, convaincu que depuis la passation de l'Acte du Canal de *Chambly*, aucune raison n'est survenue pour en empêcher la due exécution, a porté toute son attention à s'enquérir des prétextes allégués pour empêcher le commencement du dit Canal, dans la Lettre du Secrétaire Civil le Lieutenant-Colonel *Glegg*, aux Commissaires nommés pour l'exécution du Canal de *Chambly*, en date du quinzième Novembre mil huit cent trente, informant les Commissaires que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement ne se croyait pas autorisé d'ordonner le commencement du Canal de *Chambly*, parce que la Législature n'avait approprié que la somme de cinquante mille Livres, et que l'estimation du coût et dépenses probables du dit Canal avaient été portés par le Capitaine *Melhuish*, du Corps des Ingénieurs-Royaux à *Québec*, à la somme de quatre-vingt-seize mille sept cent quarante-cinq Livres courant, ainsi qu'il appert par la dite Lettre transmise à votre Honorable Chambre, par Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, et référée à votre Comité.

Rapport sur le  
Canal de Cham-  
bly.

Par l'examen de ces Documents, et surtout par les informations données à votre Comité par l'Honorable *Samuel Hatt*, et autres, il est constaté qu'aussitôt que les Commissaires ont été nommés pour la construction du dit Canal de *Chambly*, ils ont employé M. *Fleming*, Ingénieur-Civil, qui leur avait été recommandé comme un homme habile par Son Excellence Sir *James Kempt*; et après certaines conventions arrêtées, le dit M. *Fleming*, après visite des lieux, a dressé un Plan marquant la ligne et direction que devait avoir le dit Canal, avec une Estimation du coût et dépense d'icelui, divisée par sections de même que son Plan, le tout se montant à la somme de cinquante-quatre mille cent soixante-sept Livres six schelings courant, lequel Plan et Estimation furent aussitôt soumis à Son Excellence Sir *James Kempt*.

Après un certain temps écoulé Son Excellence Sir *James Kempt* informa les Commissaires, qu'il avait soumis l'Estimation de M. *Fleming* à l'Ingénieur M. *Melhuish*, ci-devant nommé. Après une telle information, les Commissaires requièrent M. *Fleming* d'aller à *Québec* pour soutenir et justifier son Estimation, et ce Monsieur ayant communiqué avec le Capitaine *Melhuish*, maintint son Estimation comme correcte et suffisante pour faire et parachever le dit Canal solide et durable, d'après l'explication de son Plan, et l'Ingénieur M. *Melhuish*

supported his own Estimate, adding thereto some works which he thought necessary, and changing others.

The Commissioners struck with so considerable a difference between the two aforesaid Estimates, thought it their duty to procure a third Estimate, and to employ two Engineers from the *United States*, Messieurs *Henlon* and *Hopkins*, Engineers of great repute, one of them having even been employed by the authorities of the State of *Pensylvania*.

Those Gentlemen made an exact survey of the places, a detailed Plan, and a very circumstantial Estimate, by which the costs of the said Canal would be the sum of Sixty thousand three hundred pounds currency, having even comprised in the said Estimate, a considerable sum for unforeseen expenses.

Upon the whole, Your Committee have reason to believe that the cutting of the said Canal, would not amount to a sum exceeding the original Estimate, that is to say, Sixty thousand pounds currency, the Legislature having in the Act for the said Canal appropriated a sum of Fifty thousand pounds of the money of the Province, for the completing thereof, and having proposed that His Majesty's Government would be pleased to add thereto the sum of Ten thousand pounds for the advantage arising to the Government therefrom by the transport of goods by the said Canal.

Your Committee are the more confirmed in their opinion, as the Honorable *Samuel Hall* informed them that propositions have been made to the Commissioners by competent persons, who offer to give good, sufficient and satisfactory security to the Commissioners, and who will undertake to make and finish the said Canal for the sum of Sixty thousand pounds currency.

Your Committee cannot avoid regretting that the Commissioners have not been permitted to make proposals in the public Papers in order to prove the authenticity of such offers.

Your Committee desire that it may please Your Honorable House to vote an humble Address to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to inform Your Honorable House, whether His Majesty's Government would be pleased to furnish such sum as may be convenient, and in proportion to the advantage that His Majesty's Government would derive from the free passage of goods in the said *Chambly* Canal.

And, also, another Address to His Excellency the Governor in Chief, in case of a favorable answer to the said first Address, praying His Excellency to authorize the Commissioners for the *Chambly* Canal to make proposals in the public Papers, so as to know the lowest sum that might be asked for the completion of the said Canal, agreeable to the Plans and Estimates in the possession of the Commissioners; and in case of Offers not exceeding the sum of money appropriated by the Legislature, and that which His Majesty's Government may be pleased to grant for the completing the said Canal, to authorize the said Commissioners to enter into Contract, requiring all the legal security that prudence may require, and the whole to the approbation of the Governor in Chief of this Province.

With regard to the Petition of the Inhabitants of the County of *Chambly*, praying a navigable Canal from the *Chambly* Basin to the waters of the *Saint Lawrence*, opposite the Parish of *Longueuil*, Your Committee took it into serious consideration, and notwithstanding they are convinced of the great advantages that would result therefrom to Commerce and Agriculture, and above all to the speedy, easy and safe communication between the City of *Montreal* and the *Chambly* River, Your Committee, however, do not recommend the adoption of such an enterprize, without previously procuring a Plan

*Melhuish* a soutenu sa propre Estimation, y ajoutant quelques ouvrages qu'il jugeait nécessaires, et en changeant d'autres.

Les Commissaires, frappés d'une différence si considérable dans les deux Estimations susdites, crurent de leur devoir de se procurer une troisième Estimation, et employèrent deux Ingénieurs des *Etats-Unis*, MM. *Henlon* et *Hopkins*, deux Ingénieurs d'une grande réputation, l'un d'eux étant même employé par les autorités de l'Etat de *Pensylvanie*.

Ces Messieurs firent une visite exacte des lieux, un Plan détaillé, et une Estimation bien circonstanciée par laquelle ils portèrent le coût du Canal à la somme de soixante mille trois cents Livres courant, ayant même compris dans la dite Estimation une somme considérable pour Dépenses imprévues.

Sur le tout, votre Comité a tout lieu de croire que la construction du dit Canal ne s'éleverait pas à une somme excédant l'Estimation que la Législature a reconnu dans l'origine que devait coûter le dit Canal, savoir, soixante mille Livres courant, la Législature ayant, dans l'Acte pour le dit Canal, approprié une somme de cinquante mille Livres des Deniers publics de la Province, à la confection d'icelui, et ayant proposé que le Gouvernement de Sa Majesté voudrait bien y ajouter la somme de Dix mille Livres pour l'avantage qu'en retirerait le Gouvernement par le transport gratuit de ses effets sur le dit Canal.

Votre Comité est d'autant plus fondé dans son opinion, que l'Honorable *Samuel Hall* l'a informé que des propositions ont été faites aux Commissaires par personnes capables, et qui offraient de donner bonne et suffisante caution à la satisfaction des Commissaires, de faire et parachever le dit Canal pour une somme de soixante mille Livres courant.

Votre Comité ne peut s'empêcher de regretter que les Commissaires n'aient pas eu la permission de faire des soumissions dans les Papiers-publics, afin de constater la réalité de semblables offres.

Votre Comité conclut à ce qu'il plaise à votre Honorable Chambre de voter une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien informer cette Honorable Chambre s'il plairait au Gouvernement de Sa Majesté de fournir telle somme qu'il trouverait convenable et proportionnée à l'avantage que le Gouvernement de Sa Majesté retirerait du passage gratuit de ses effets sur le Canal de *Chambly*.

Et aussi une autre Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, dans le cas d'une réponse favorable à la dite première Adresse, priant Son Excellence d'autoriser les Commissaires du Canal de *Chambly*, de faire dans les Papiers-publics des soumissions pour connaître la moindre somme qui pourrait être demandée pour la confection du dit Canal, d'après les Plans et Estimation devant les Commissaires. Et dans le cas d'offres n'exécédant pas la somme de Deniers appropriée par la Législature, et celle que le Gouvernement de Sa Majesté voudra bien accorder pour la confection du dit Canal, d'autoriser les dits Commissaires à contracter en exigeant toutes les sûretés légales que la prudence peut exiger, le tout soumis à l'approbation du Gouverneur en Chef de cette Province.

Quant à la Pétition des Habitans du Comté de *Chambly*, demandant un Canal navigable du Bassin de *Chambly* aux eaux du Fleuve *Saint Laurent*, vis-à-vis la Paroisse de *Longueuil*, votre Comité l'a prise en sa sérieuse considération, et quoique convaincu des grands avantages qui en résulteraient au Commerce et à l'Agriculture, et surtout à la communication prompte, facile et assurée entre la Ville de *Montréal* et la Rivière *Chambly*, Votre Comité, cependant, n'est pas prêt à recommander l'adoption d'une telle entreprise, sans avoir au préalable un Plan qui en constaterait la facilité

et

Plan, ascertaining the facility and the costs, and especially an exact investigation of the place which would prove the ease and price, and above all a strict examination of the places, to ascertain whether the said Canal would facilitate the running of the waters from the Swamp which renders useless the great sums of money granted, as those to be granted for the improvement of the public Roads traversing the said Swamp.

Your Committee have been equally seriously occupied in the Instructions given them by Your Honorable House, to consider of a navigable Canal from the Bay of *Missiskoui* to the waters of the South River, would be advantageous to the commerce and agriculture of this Province. The individual knowledge of some of the Members of Your Committee, and the little information received, lead Your Committee to report the utility and advantage of such a Canal; but Your Committee is not disposed to recommend the adoption thereof for the reasons above alleged in the Petition of the Inhabitants of the County of *Chambly*; and Your Committee believe it their duty to recommend to Your Honorable House, the appropriation of a certain distinct sum for obtaining Plans and Instructions upon these two objects.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency to cause to be laid before this House, such communication as he may deem expedient for the purpose of informing the House whether it would be the pleasure of His Majesty's Government to grant any, and what sum of money, in aid of and to facilitate the making of the *Chambly* Canal, according to the provisions of the Provincial Act third, *George* the Fourth, Chapter forty one, for the purpose of causing the Stores belonging to His Majesty's Government to be transported on the said Canal free of expense.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *De Rouville*, Mr. *Viger* and Mr. *Quesnel* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Mr. *Labrie*, from the Standing Committee of Agriculture, presented to the House the second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee first directed their attention to the application made to Your Honorable House by Mr. *William Henry Shadgett*, English School Master at *Lake Beauport*; they received the evidence of several witnesses, and having dwelt upon the details of evidence, as well as on the nature of the proceeding, have come to the determination not to recommend the grant of any of the public monies for the purposes mentioned in the prayer of the Petitioner.

Your Committee, however, would not have been averse to granting a small sum, or rather to place a small sum at the disposal of the Agricultural Society, for the District of *Quebec*, to enable the Petitioner to accomplish the intended improvements, had they not been of opinion that a Land entirely covered with stumps, was not at all fit to make such experiments as should be attempted on an experimental Farm.

Neither are Your Committee of opinion that the time has yet arrived for establishing experimental Farms, not being aware that they would produce beneficial effects equal to the expense they would cause to the Province.

Having next examined the several Clauses of the Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province, Your Committee think they ought to recommend that some amendment be made thereto, particularly the following:

et le coût; et surtout un examen exacte des lieux qui constaterait si un tel Canal faciliterait ou arrêterait l'écoulement des eaux de la Savanne, qui rendent inutile les dépenses des grandes sommes de deniers déjà appropriées ou à approprier pour améliorer le chemin public passant à travers la dite Savanne.

Parcillement, votre Comité s'est sérieusement occupé de l'instruction à lui donnée par votre Honorable Chambre, de considérer si un Canal navigable de la Baie de *Missiskoui* aux eaux de la Rivière du Sud serait avantageux au Commerce et à l'Agriculture de cette Province, les connaissances particulières de quelques-uns des Membres du Comité, et le peu d'informations reçues porteraient votre Comité à rapporter l'utilité et l'avantage d'un tel Canal, mais votre Comité n'est pas disposé à en recommander l'adoption pour les raisons ci-dessus alléguées sur la Pétition des Habitans du Comté de *Chambly*. Et votre Comité croit de son devoir de recommander à votre Honorable Chambre l'appropriation d'une certaine somme distincte, pour obtenir les Plans et les renseignements sur ces deux objets.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre telle communication qu'elle trouvera convenable, pour l'informer s'il plairait au Gouvernement de Sa Majesté d'accorder une somme, et quelle somme, pour aider et faciliter la construction du Canal de *Chambly*, telle qu'ordonnée par le Statut Provincial de la Troisième *George* Quatre, chapitre quarante-un, aux fins de faire passer gratuitement sur le dit Canal les Effets du Gouvernement de Sa Majesté.

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages*, M. *De Rouville*, M. *Viger* et M. *Quesnel* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

M. *Labrie*, du Comité permanent pour l'Agriculture, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a d'abord porté son attention sur l'application faite à votre Honorable Chambre par M. *William Henry Shadgett*, Instituteur Anglais, résidant au Petit Lac de *Beauport*. Il a entendu plusieurs témoins; et après avoir réfléchi sur les détails contenus dans les témoignages, ainsi que sur la nature de la demande, il en est venu à la détermination de ne point recommander l'octroi d'aucuns Deniers publics pour les fins mentionnées dans la Requête du Pétitionnaire.

Votre Comité toute fois n'aurait pas été éloigné d'accorder une petite somme ou plutôt de mettre une petite somme à la disposition de la Société d'Agriculture du District de *Quebec*, pour mettre le Pétitionnaire en état d'effectuer les améliorations contemplées, s'il ne lui eût paru qu'une terre entièrement neuve et encore couverte de Souches, n'était point du tout propre à faire les expériences que l'on doit attendre d'une Ferme-modèle.

Votre Comité ne pense pas non plus qu'il soit encore temps d'en venir à l'Etablissement de Fermes-modèles, ne croyant pas qu'elles produiraient des avantages équivalens aux dépenses qu'elles conserveraient à la Province.

Ayant ensuite examiné les différentes clauses de l'Acte pour remédier plus efficacement aux abus préjudiciables à l'Agriculture en cette Province, Votre Comité croit devoir recommander, qu'il y soit fait quelques amendemens, et particulièrement les suivans, savoir :

Premièrement,

Address respecting Chambly Canal.

Adresse relatifement du Canal de Chambly.

Second Report of Committee of Agriculture;

Second Rapport du Comité pour l'Agriculture.

1st. That the eleventh Clause be omitted, and that in room thereof there be substituted another, to the effect that it may bind any person possessing a Stallion who shall have attained the age of two years, to keep it in a stable, and in case where any such person shall allow the said Stallion to run about on the King's Highway or elsewhere, shall pay a more severe penalty than that imposed in the above mentioned Clause.

2nd. That it would be right to repeal the forty fourth Clause.

3rd. That in the forty fifth Clause the following alterations should be made, viz: in the sixth line after the words "eight days," add "counting from the day of the publication of the *Procès-Verbal* at the Church Door, or other public place as aforesaid;" and in the eighth line after the words "shall summons," add "in the above mentioned delay of eight days."

4th. That in the forty sixth Clause, in the seventh line, instead of "between the twentieth day of the month of June and the tenth day of August," read, "in the Districts of *Montreal, Three Rivers and Saint Francis*, between the twentieth day of June and the twentieth day of July; in the District of *Quebec*, between the first and thirty first of July, and in the District of *Gaspé*, between the tenth of July and the tenth of August."

By proposing these alterations, Your Committee intended to frame the Law according to the different climates of the several Districts; and they did not come to this resolution till after having consulted persons competent to give them the most certain information upon that subject.

The Report of the Agricultural Society for the District of *Montreal*, for the year one thousand eight hundred and thirty, is among the number of Documents referred to Your Committee: On examining the same, Your Committee observed with some surprize that the sum of Two hundred and thirteen pounds, nineteen shillings and two pence Currency, still remains due by *Henry Griffin*, Esquire, since the year One thousand eight hundred and twenty eight, who was formerly Secretary and Treasurer to the said Society, notwithstanding that last year Your Honorable House, by Address, requested His Excellency Sir *James Kempt*, the then Administrator of the Government, to be pleased to instruct the proper Officer to take such lawful means as would compel the said *Henry Griffin*, to pay the said sum, which His Excellency promised to do.

Under those circumstances, Your Committee believe it their duty to represent that it would be right again to address the Governor in Chief, praying him to be pleased to cause the necessary measures to be taken to compel him to give back the above sum of money.

Wherefore Your Committee think it right to propose to resolve, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to take the necessary measures to compel the former Treasurer of the Agricultural Society of the District of *Montreal*, to pay into the hands of the present Treasurer of the said Society, the sum of Two hundred and thirteen pounds, nineteen shillings and two pence, which is the balance due by the said *Henry Griffin* to the said Society.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

*Ordered*, That it be an Instruction to the said Committee, to consider the expediency of amending the Act of the eleventh *George* the Fourth, chapter first, intituled, "An Act to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act

Premièrement. Que la onzième clause soit abrogée, et qu'il y en soit substitué une autre, à l'effet d'astreindre qui que ce soit qui possède un Etalon qui aura atteint l'âge de deux ans, à le garder dans l'Ecurie, et que dans le cas ou aucune telle personne le laisserait courir dans le Chemin du Roi, ou ailleurs, elle devrait payer une pénalité plus forte que celle imposée par la clause ci-dessus.

Deuxièmement. Qu'il serait à propos de rappeler entièrement la quarante-quatrième clause.

Troisièmement. Que dans la quarante-cinquième clause, il faudrait faire les changemens suivans: ligne sixième, après les mots "huit jours," ajoutez "à compter du jour de la Publication du Procès Verbal à la porte de l'Eglise, ou autre lieu public, comme susdit." Et ligne huitième, après le mot "assignera," ajoutez "dans le délai sus-mentionné de huit jours."

Quatrièmement. Dans la quarante-sixième clause, ligne septième, au lieu de "entre le vingtième jour du mois de Juin, et le dixième jour d'Août," lisez "dans les Districts de *Montréal, des Trois-Rivières et de Saint-François*, entre le vingtième de Juillet, et dans le District de *Quebec*, entre le premier et le trente-et-unième de Juillet, et dans le District de *Gaspé*, entre le dixième de Juillet et le dixième d'Août."

En proposant ces divers changemens, Votre Comité a eu en vue de faire cadrer la Loi avec les différens climats de nos divers Districts, et il n'en est venu à cette résolution, qu'après avoir consulté les personnes qui pouvaient lui donner les connaissances les plus sûres sur ce sujet.

Dans le nombre des Documens référés à Votre Comité, se trouve le Rapport de la Société d'Agriculture du District de *Montréal*, pour mil huit cent-trente. En l'examinant, Votre Comité a observé avec quelque surprize, qu'une somme de deux cent-treize Livres dix-neuf schelings et deux deniers courant, reste encore due depuis mil huit cent vingt-huit, par *Henry Griffin*, Ecuyer, ci-devant Secrétaire et Trésorier de la dite Société, quoique l'andernier, Votre Honorable Chambre ait par une Adresse spécial, supplié Son Excellence Sir *James Kempt*, alors Administrateur du Gouvernement, de vouloir bien commander à l'Officier convenable, d'employer les voies de Droit pour contraindre le dit *Henry Griffin* à rembourser la susdite somme; ce que Son Excellence avait promis de faire.

Sous ces circonstances, Votre Comité croit qu'il est de son devoir de représenter qu'il conviendrait de s'adresser de nouveau au Gouverneur en Chef, pour le prier de vouloir bien faire adopter les mesures nécessaires pour contraindre la rentrée des deniers susdits.

C'est pourquoi, Votre Comité croit devoir proposer de résoudre, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de prendre les moyens nécessaires pour obliger le ci-devant Trésorier de la Société d'Agriculture pour le District de *Montréal*, à payer entre les mains du Trésorier actuel de la dite Société, la somme de deux cent-treize Livres dix-neuf schelings et deux deniers, qui est la balance due par lui à la dite Société.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au dit Comité, de considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la onzième *George* Quatre, Chapitre premier, intitulé, "Acte pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé,

committed.

Instruction.

référé;

instruction-

"for

"for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province," "and to make further provision to the same effect."

"intitulé, "Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture en cette Province," et pour faire de plus amples dispositions à cette fin."

Report on Bill to allow Members to vacate their Seats;

Mr. *Cuvillier*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to allow Members of the House of Assembly to vacate their Seats in certain cases, and for other purposes, reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

M. *Cuvillier*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour permettre aux Membres de la Chambre d'Assemblée de résigner dans certains cas, et pour autres objets, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le Bill pour permettre aux Membres de résigner;

Mr. *Cuvillier* moved, seconded by Mr. *Labrie*, That the said Bill be engrossed.

M. *Cuvillier* a proposé, secondé par M. *Labrie*, Que le dit Bill soit grossoyé.

committed.

Mr. *Louis Bourdages* moved in amendment, seconded by Mr. *Malhiot*, to strike out all the words after "be," and insert the following: "referred to a Committee of the whole House on Friday next."

M. *Louis Bourdages* a proposé en amendement, secondé par M. *Malhiot*, de retrancher tous les mots après "soit," et d'y substituer, "référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain."

le dit Bill ré-féré.

The question being put on the Motion of amendment, it was agreed to unanimously.

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, elle a été unanimement adoptée.

The question being then put on the main Motion, as amended, it was also agreed to, and

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée, et

*Ordered*, Accordingly.

*Ordonné*, En conséquence.

Leave of absence refused.

Mr. *De Rouville* moved, seconded by Mr. *Dumoulin* for leave of absence from this House, on urgent business, from the twelfth instant.

M. *De Rouville* a proposé, secondé par M. *Dumoulin*, Qu'il lui soit permis de s'absenter de cette Chambre, pour affaires urgentes, à compter du douzième du courant.

Congé d'absence refusé.

The House divided on the question :

Yeas, 16.

Nays, 51.

So it passed in the Negative.

La Chambre s'est divisé sur la Question :

Pour 16.

Contre 51.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

The Petition of the Select and Incorporated Militia relating to the Court of Excheat referred.

*Resolved*, That the Petition of divers Officers and Militiamen of the late Select and Incorporated Militia by their Agents and Representatives, presented to this House on Monday last, be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Résolu*, Que la Pétition de divers Officiers et Militiens de la ci-devant Milice d'Elite et d'Incorporée, par eux-mêmes et leurs Agens et Représentans, présentée à cette Chambre, Lundi dernier, soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La Pétition de la Milice Elite incorporée, relativement à la Cour de confiscation, référée.

*Ordered*, That Mr. *Duval*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Young*, Mr. *Viger* and Mr. *De Rouville* do compose the said Committee.

*Ordonné*, Que M. *Duval*, M. *Louis Bourdages*, M. *Young*, M. *Viger* et M. *De Rouville* composent le dit Comité.

Instruction respecting Office Hours at the Custom House at St. John's.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief of the twenty fifth of February last, relating to Tide Waiters and Inland Custom Houses, to enquire into the expediency of increasing the number of Office hours in the Custom House at the Port of *Saint John's*.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, du vingt-cinquième Février dernier, relativement aux Visiteurs et Douanes intérieures, d'enquérir s'il est expédient d'augmenter le nombre des Heures d'Office à la Douane au Port *Saint Jean*.

Instruction au sujet des heures d'office à la Douane à St. Jean.

Additional Copies of Report on Financial Question, to be printed.

*Ordered*, That Two hundred Copies of the first Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one, be printed for the use of the Members of this House, in addition to the number already ordered.

*Ordonné*, Que Deux cens Copies du Premier Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-et-un, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre, en addition au nombre déjà ordonné.

Copies additionnelles du Rapport sur la Question des Finances à être imprimées.

Motion that the Names of the Members present at the opening and adjournment of the House be taken down, as negatived.

Mr. *Young* moved, seconded by Mr. *Louis Bourdages*, That during the present Session of this House, the names of the Members present at the opening and adjournment of this House, be inscribed in the Journals of this House.

M. *Young* a proposé, secondé par M. *Louis Bourdages*, Que durant la présente Session de cette Chambre, les noms des Membres présents à l'ouverture et à l'ajournement de la Chambre seront inscrits dans le Journal de cette Chambre.

Motion, que les noms des membres présents à l'ouverture et à l'ajournement de la Chambre soient pris, négatived.

The House divided on the question, and the names being called for, they were taken down as followeth :

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Yeas,

Pour,

Messieurs *Baker*, *Baxter*, *Bedard*, *Louis Bourdages*, *Brooks*, *Bureau*, *Déligny*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Fortin*, *Goodhue*, *Heney*, *Hoyle*, *Joliette*, *Knowlton*,

Messieurs *Baker*, *Baxter*, *Bedard*, *Louis Bourdages*, *Brooks*, *Bureau*, *Déligny*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Fortin*, *Goodhue*, *Heney*, *Hoyle*, *Joliette*, *Knowlton*, *Larue*,

ton, Larue, Morin, Neilson, Peck, Quesnel, Quirouet, Trudel, Viger and Young. (24.)

Nays,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Beaudet, Blanchard, Boissonnault, Caldwell, Casgrain, Cazeau, Clouet, Corneau, Courteau, Cuvillier, Demers, De Montnec, De Rouville, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Dionne, Dumoulin, Duval, Fisher, Guillet, Heriot, Huot, Labrie, Lagueux, Laterrière, Lee, Leslie, Létourneau, Malhiot, Méthot, Noël, Panet, Raymond, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Valois, Wright and Wurtel. (44.)

So it passed in the Negative.

Message from His Excellency.

Lieutenant Colonel Glegg, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, three Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:—

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Education.

The Governor in Chief calls the attention of the House of Assembly to the Elementary Schools which have been generally established throughout the Province, as also to the different establishments for Education within the same, and His Excellency recommends to the favorable consideration of the House to make such provision for these establishments as upon investigation may be found expedient.

A.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 9th March, 1831.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF,

Chaudière Bridge.

The Governor in Chief lays before the House of Assembly the accompanying Copy of a Petition of the Commissioners appointed under the Act passed in the last Session of the Provincial Parliament, appropriating a sum of money for the erection of a Bridge over the River Chaudière, stating that the Arch of that Bridge, which was nearly completed, lately fell, and representing their inability to repair the damage thereby occasioned, without a further appropriation by the Legislature; and His Excellency therefore recommends the subject to the favorable consideration of the House.

A.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 9th March, 1831.

To His Excellency Matthew Lord Aylmer, Captain General and Governor in Chief of Lower Canada, &c. &c. &c.

The humble Petition of the Commissioners appointed under the authority of a certain Act passed in the last Session of the Provincial Parliament, intitled, "An Act to appropriate a certain sum of money to the erection of a Bridge over the River Chaudière,"

Respectfully sheweth,

That your Petitioners proceeded to cause a Bridge to be erected over the said River, and that the same was nearly completed, when the Arch of the Bridge fell, on the morning of Saturday the fifth of March instant.

That the amount of the damage sustained is estimated at one fifth part of the sum granted by the Legislature

Larue, Morin, Neilson, Peck, Quesnel, Quirouet, Trudel, Viger et Young. (24.)

Contre,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Beaudet, Blanchard, Boissonnault, Caldwell, Casgrain, Cazeau, Clouet, Corneau, Courteau, Cuvillier, Demers, De Montnec, De Rouville, Leschamps, De St. Ours, Dessaulles, Dionne, Dumoulin, Duval, Fisher, Guillet, Heriot, Huot, Labrie, Lagueux, Laterrière, Lee, Leslie, Létourneau, Malhiot, Méthot, Noël, Panet, Raymond, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Valois, Wright et Wurtel. (44.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Le Lieutenant Colonel Glegg, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur, trois Messages de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signés de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHIEF.

Messages de Son Excellence.

Le Gouverneur en Chef appelle l'attention de la Chambre d'Assemblée sur les Ecoles élémentaires, qui ont été généralement établies par toute la Province, en même tems aux différens établissemens d'Education en icelle, et Son Excellence recommande à la considération favorable de la Chambre, de faire, en faveur de ces établissemens, telles allocations qui, après investigation, pourront paraître expédientes.

Education.

A.

Château Saint Louis,  
Québec, 9 Mars 1831.

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHIEF.

Pont de la Chaudière.

Le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée, la Copie ci-jointe d'une Pétition de deux des Commissaires nommés sous l'autorité de l'Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, affectant une somme d'argent à l'érection d'un Pont sur la Rivière Chaudière, exposant que l'arche de ce Pont, qui était presque achevée, a manqué dernièrement, et représentant qu'ils sont hors d'état de réparer le dommage ainsi occasionné, sans une affectation ultérieure par la Législature; et Son Excellence en conséquence recommande le sujet à la considération favorable de la Chambre.

A.

Château Saint Louis,  
Québec, 9 Mars 1831.

A Son Excellence Matthew Lord Aylmer, Capitaine-Général et Gouverneur en Chef du Bas-Canada, &c. &c. &c.

L'humble Pétition des Commissaires nommés en vertu d'un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, intitulé, "Acte pour approprier une certaine somme d'argent pour l'érection d'un Pont sur la Rivière Chaudière,"

Expose respectueusement :

Que vos Pétitionnaires ont procédé à faire ériger un Pont sur la dite Rivière et qu'icelui était presque achevé, lorsque l'arche du Pont manqua, Samedi matin, cinq Mars courant.

Que le montant du dommage ainsi causé est estimé à environ un cinquième de la somme accordée par la Législature

gislature for the erection of the said Bridge, that is to say, at about Five hundred pounds currency, more or less.

That the rest of the work is perfectly uninjured, and that your Petitioners are anxious that as little delay as possible should take place in remedying the accident which has taken place, but that they are unable to do this effectually unless a further sum be appropriated for that purpose.

Your Petitioners therefore humbly pray that your Excellency will be pleased to take the premises into consideration, and to sanction the grant of such sum as may be necessary for the completion of the said Bridge.

And your Excellency's Petitioners as in duty bound will ever pray, &c.

(Signed,)

L. METHOT,  
G. WICKSTEED,

Quebec, 9th March, 1831.

True Copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

The Commissioners appointed under the Act of the Provincial Parliament by which a sum of money was appropriated for the purpose of exploring that part of the Province that lies between the Rivers *Saint Maurice* and *Ottawa*, having suggested in the Report of their proceedings the expediency of continuing the Exploration of that part of the country; the Governor in Chief calls the attention of the House of Assembly to the subject, with a view to such further appropriation being made as may be thought necessary for carrying the suggestion of the Commissioners into effect.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 9th March, 1831.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to Elementary Schools, and other School Establishments, be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

An Engrossed Bill to authorize *Edward Southouse Glen* to build a Toll Bridge over the River *Richelieu*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Viger* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr. *Young*, from the Committee of the whole House on the Bill to incorporate the *Quebec and Halifax Steam Navigation Company*, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. *Quirouet*, from the Committee of the whole House on the Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint John's Church* in the City of *Quebec*, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

lature pour l'érection du dit Pont, c'est-à-dire environ cinq cents Livres courant, plus ou moins.

Que le restant de l'ouvrage n'a souffert aucun dommage, et que vos Pétitionnaires désirent qu'on mette le moins de délai possible à remédier à l'accident qui a eu lieu, mais qu'ils sont hors d'état de le faire efficacement, à moins qu'il ne soit affecté une somme ultérieure pour cet objet.

A ces causes, vos Pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à votre Excellence de prendre l'exposé ci-dessus en considération, et de sanctionner l'allocation d'une somme suffisante pour compléter le dit Pont.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé,)

L. METHOT,  
G. WICKSTEED.

Québec, 9 Mars 1831.

Pour Copie conforme,

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHEF.

Les Commissaires nommés sous l'autorité de l'Acte du Parlement Provincial, par lequel il a été affecté une somme pour l'exploration de cette partie de la Province, située entre les Rivières *Saint Maurice* et *Ottawa*, ayant suggéré dans le Rapport de leurs procédés l'expédience de continuer l'exploration de cette partie du Pays, le Gouverneur en Chef appelle l'attention de la Chambre d'Assemblée sur ce sujet, dans la vue qu'il soit fait telle allocation qui paraîtra nécessaire pour effectuer la suggestion des Commissaires.

A.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 9 Mars 1831.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, relativement aux Ecoles élémentaires, et autres établissemens d'Ecoles, soit référé au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Un Bill grossoyé pour autoriser *Edouard Southouse Glen* à bâtir un Pont sur la Rivière *Richelieu*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Viger* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. *Young*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer la Compagnie de la Navigation par la Vapeur entre *Québec* et *Halifax*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Quirouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de *Saint Jean*, dans la Cité de *Québec*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément

Exploration entre les Rivières St. Maurice et Ottawa.

Message relatif à l'Education référé.

Bill du Pont de E. S. Glen passé.

Rapport du Bill pour la navigation par la vapeur entre Québec et Halifax.

Le dit Bill grossoyé.

Rapport du Bill pour l'incorporation de l'Eglise de St. Jean, Québec.

Le dit Bill grossoyé.

Exploration between the Rivers St. Maurice and Ottawa.

Message relating to Education referred.

E. S. Glen's Bridge Bill passed.

Quebec and Halifax Steam Navigation Bill reported;

engrossed.

St. John's Church (Quebec) Incorporation Bill reported.

engrossed.



Register Offices  
Bill read a second time;

A Bill to amend a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to establish Registry Offices in the Counties of Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford and Missiskoui," and to extend the provisions of the said Act; was, according to Order, read a second time.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records,

*Ordered*, That Mr. Peck, Colonel Heriot, Mr. Quesnel, Mr. Antoine Charles Taschereau and Mr. Brooks do compose the said Committee.

Bill to repeal certain parts of the Ordinance regulating the Markets read the second time;

A Bill to repeal certain parts of an Ordinance therein mentioned, intituled, "An Ordinance for regulating the Markets of the Towns of Quebec and Montreal," was, according to order, read a second time.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Rail Road Bill deferred.

The Order of the Day for the second reading of the Bill to provide for making and maintaining a Rail Road from the River Saint Lawrence, to the Navigable Waters of Lake Champlain, being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till Friday next.

Small Causes Bill deferred.

The Order of the Day for the second reading of the Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the Country parts, and to make other provision for such trial, being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

Parliament House Bill read the second time;

A Bill to provide for the erection of a Wing on the North Western side of the Building in which the sittings of the Legislature are now held, was, according to order, read a second time.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Committee on State of the Province.

The Order of the Day for the House on Committee to take into consideration the State of the Province, and on the First Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Antoine Charles Taschereau reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Then, on Motion of Mr. Neilson, seconded by Mr. Courteau,

The House adjourned.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford et Missiskoui," et pour étendre les dispositions du dit Acte, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Peck, le Colonel Heriot, M. Quesnel, M. Antoine Charles Taschereau et M. Brooks composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour abroger certaines parties d'une Ordonnance y mentionnée, intitulée, "Ordonnance portant règlement pour les Marchés dans les Villes de Québec et de Montréal, en la Province de Québec," a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la construction et à l'entretien d'un Chemin à Lisse, à partir du Fleuve Saint Laurent à aller jusqu'aux eaux navigables du Lac Champlain, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la décision sommaire des Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres provisions pour la décision des mêmes Causes, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à l'érection d'une Aile au côté Nord-Ouest du Bâtiment où se tiennent maintenant les séances de la Législature, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération l'état de la Province, et sur le Premier Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Antoine Charles Taschereau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

Alors, sur motion de M. Neilson, secondé par M. Courteau,

La Chambre s'est ajournée.

Bill des Bureaux d'Enregistrement lu une seconde fois;

référé.

Bill pour abroger certaines parties de l'Ordonnance qui règle les Marchés lu une seconde fois;

grossoyé

Bill pour un Chemin à Lisse remis.

Bill des Petites Causes remis.

Bill de la maison du Parlement lu une seconde fois;

grossoyé.

Comité sur l'état de la Province.

Thursday, 10th March, 1831.

Jeudi, 10 Mars 1831.

Answer to an Address.

MR. Peck, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Tuesday last to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House, Copies of such Documents as may be in his possession, and he may think proper to communicate, relating to the complaints made by one Philip Flanders against the Honorable Judge Fletcher, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give for answer, that the Documents required will be communicated to the House this day.

M. Peck, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Mardi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, demandant qu'il plaise à Son Excellence de vouloir bien ordonner qu'il soit mis devant cette Chambre Copies de tels Documents qui peuvent être en sa possession, et dont il jugera convenable de donner communication, relativement à certaines représentations de la part d'un nommé Philip Flanders, contre l'Honorable Juge Fletcher, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner pour Réponse, que les Documents demandés seront communiqués à la Chambre ce jour.

Réponse à une Adresse.

State of the Province.

Ordered, That the Order of the Day for the House in Committee to take into consideration the State of the Province, be the first Order of this day.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération l'Etat de la Province, soit le premier Ordre de ce Jour.

Etat de la Province.

Report on Alien Bill;

Mr. Duval, from the Special Committee to whom was referred the Bill to secure to and confer upon certain Inhabitants of this Province, the Civil and Political rights of natural born British Subjects, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

M. Duval, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour assurer et conférer à certains Habitans de cette Province les Droits civils et politiques de Sujets nés Anglais, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le Bill des Aubains

committed.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Demain.

Les dits Bill et Rapport référés.

Report on County Court Houses and Gaols Bill.

Mr. Labrie, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned, reported that the Committee had gone through the Bill and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

M. Labrie, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser l'érection des Cours de Justice et Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur les Bill pour des Cours et Prisons de Comtés;

committed.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

Les dits Bill et Rapport référés.

Report on Provincial Statutes;

Mr. Laterrière, from the Special Committee appointed to enquire whether it would be expedient to provide for the revision and printing of the Provincial Statutes, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

M. Laterrière, du Comité Spécial nommé pour considérer s'il serait expédient de pourvoir à la révision et à l'impression des Statuts Provinciaux, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur les Statuts Provinciaux;

Your Committee, after mature deliberation, are of opinion that it is expedient to provide for the revising and printing of the Provincial Statutes.

Votre Comité après mûre délibération, est d'opinion qu'il est expédient de pourvoir à la révision et à l'impression des Statuts Provinciaux.

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

référé.

Amendment to Gros Bois Common Bill considered, & agreed to.

Ordered, That the Amendment made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to partition the Common of the Fief Grosbois among the co-Proprietors thereof," be now taken into consideration.

Ordonné, Que l'Amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour faire le partage de la Commune du Fief Gros-Bois, entre les Co-propriétaires d'icelle," soit maintenant pris en considération.

Amendement au Bill de la Commune de Gros-Bois considéré et adopté.

The House proceeded accordingly to take the said Amendment into consideration.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Amendement en considération.

And the said Amendment was read, and is as followeth:—

Et le dit Amendement a été lu, et est comme suit:

Press 2. Line 22.—After "provided" insert, "Provided always that the Seigneur of that part of the Fief Grosbois, within which the said Common is situated shall not be bound to exhibit, for the purposes aforesaid, any other evidence of his title in and to the said Fief than the last Acte of Foi and homage by him rendered to His Majesty for the same."

Feuille 2. Ligne 20.—Après "pourvu," insérez "Pourvu toujours que le Seigneur de cette partie du Fief Gros-Bois, dans les limites duquel la dite Commune est située, ne sera pas tenu d'exhiber, pour les fins susdites, aucune autre preuve de son titre au dit Fief, que le dernier acte de foi et hommage rendu par lui à Sa Majesté pour icelui."

And

Et

And the said Amendment being again read, it was agreed to by the House, and

*Ordered*, That Mr. *Guillet* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendment.

Savings Banks Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Cascades and Lake St. Francis Navigation Bill.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to appropriate a certain sum of money for the improvement of the Navigation from the *Cascades* to *Lake Saint Francis*, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived, and be one of the Orders of this day.

Jurors' Bill.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal matters, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived, and be one of the Orders of this day.

Physic and Surgery Bill passed.

An Engrossed Bill to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Labrie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill to exempt certain articles from Seizure, read the second time;

referred.

A Bill to exempt from seizure in satisfaction of Judgment, certain articles therein mentioned, was, according to order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Peck*, Mr. *Labrie*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Neilson* and Mr. *Louis Bourdages* do compose the said Committee.

Small Causes Bill read the second time;

referred.

A Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the country parts, and to make other provision for such trial, was, according to order, read a second time.

Mr. *Labrie* moved, seconded by Mr. *Dionne*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Mr. *Louis Bourdages* moved in amendment, seconded by Mr. *Lafontaine*, to strike out all the words after "Committee," and insert the following: "of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records."

The House divided on the question of amendment:

Yeas 35.  
Nays 23.

So it was carried in the Affirmative.

The question being then put on the main Motion, as amended, it was agreed to, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. *Labrie*, Mr. *Peck*, Mr. *Joliette*, Mr. *Louis Bourdages* and Mr. *Lafontaine* do compose the said Committee.

The

Et le dit Amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre, et

*Ordonné*, Que M. *Guillet* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leur Amendement.

Bill pour des Banques d'épargne, lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour encourager l'établissement des Banques d'Epargnes en cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill au sujet de la navigation des Cascades et Lac St. François.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour approprier une somme d'argent y mentionnée, à l'amélioration de la navigation depuis les *Cascades* jusqu'au *Lac Saint François*, perdu par l'ajournement de la Chambre hier, soit rétabli, et soit l'un des Ordres de ce Jour.

Bill des Jurés.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés en matières civiles et criminelles, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et soit l'un des Ordres de ce Jour.

Bill relatif à la Médecine et Chirurgie, passé.

Un Bill grossoyé pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionnée, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des réglemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur, a été lu pour la troisième fois.

*Resolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Labrie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour exempter de la saisie certains articles lu une seconde fois; référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour exempter de la saisie, en payement des Jugemens, certains Effets y mentionnés, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Peck*, M. *Labrie*, M. *Cuvillier*, M. *Neilson* et M. *Louis Bourdages* composent le dit Comité.

Bill des Petites Causes, lu une seconde fois;

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la décision sommaire des Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres provisions pour la décision des mêmes Causes, a été lu une seconde fois.

M. *Labrie* a proposé, secondé par M. *Dionne*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

référé.

M. *Louis Bourdages* a proposé en amendement, secondé par M. *Lafontaine*, de retrancher tous les mots après "Comité," et d'insérer les mots suivans, "de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records."

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement:

Pour, 35  
Contre, 23

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été adoptée, et

*Résolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. *Labrie*, M. *Peck*, M. *Joliette*, M. *Louis Bourdages* et M. *Lafontaine* composent le dit Comité.

L'Ordre

Committee on State of the Province.

The Order of the Day for the House in Committee to take into consideration the State of the Province, and on the First Report of the Spécial Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one, and other references, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Antoine Charles Taschereau* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Antoine Charles Taschereau* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

*Ordered*, That the said Order be then the first Order of the Day.

Agriculture.

The Order of the Day for the House in Committee on the Second Report of the Standing Committee of Agriculture, with an Instruction to the said Committee, being read ;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

Committee on Cascades and Lake St. Francis navigation Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to appropriate a certain sum of money for the improvement of the Navigation from the *Cascades* to Lake *Saint Francis*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Scott* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Scott* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

reported ;

engrossed.

Committee on Jurors Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal matters, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Lafontaine* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Lafontaine* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again to-morrow.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Then, on Motion of Mr. *Morin*, seconded by Mr. *Budeaux*,

The House adjourned.

Friday, 11th March, 1831.

THE Clerk laid before the House the Report of the Commissioners appointed by the House for the examination of Witnesses on the contested Election of the County of *Kamouraska*.

Comité sur l'Etat de la Province.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération l'Etat de la Province, et sur le Premier Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Antoine Charles Taschereau* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Antoine Charles Taschereau* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Ordre soit aors le premier Ordre de ce Jour.

Agriculture.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Second Rapport du Comité permanent pour l'Agriculture, avec une Instruction au dit Comité, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain.

Comité sur le Bill au sujet de la navigation des Cascades au Lac St. François ;

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour approprier une somme d'argent y mentionnée, à l'amélioration de la navigation depuis les *Cascades* jusqu'au Lac *Saint François*, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Scott* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Scott* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Rapport du dit Bill ;

et grossoyé.

Comité sur le Bill des Jurés.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés, en matières civiles et criminelles, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Lafontaine* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

M. *Lafontaine* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

Alors, sur motion de M. *Morin*, secondé par M. *Budeaux*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 11 Mars 1831.

LE Greffier a mis devant la Chambre le Rapport des Commissaires nommés par la Chambre pour l'examen des Témoins sur la contestation de l'Election du Comté de *Kamouraska*.

Rapport des Commissaires, relativement à l'Election de Kamouraska.

Le

Kamouraska Election—Report of Commissioners.

The

The said Report is preserved with the Files of the present Session.

Le dit Rapport est conservé avec les Liasses de la présente Session.

Answer to an Address.

Mr. *Louis Bourdages*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of Wednesday last to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency to cause to be laid before this House such Communication as he may deem expedient for the purpose of informing the House whether it would be the pleasure of His Majesty's Government to grant any; and what sum of money in aid of and to facilitate the making of the *Chambly* Canal, according to the provisions of the Provincial Act third *George* the Fourth, chapter forty one, for the purpose of causing the Stores belonging to His Majesty's Government to be transported on the said Canal free of expense, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:

Gentlemen,

I am favourably disposed towards the undertaking to which this Address refers, as being calculated, according to the best consideration which my limited experience and knowledge of the subject enables me to give to it, to contribute to the prosperity of the Country, bearing in mind, however, the avowed intentions of His Majesty's Government to regulate the public expenditure of the Empire upon principles of the strictest economy, I cannot take upon myself to recommend to His Majesty's Government to contribute a sum of money in aid of and to facilitate the making of the *Chambly* Canal according to the provisions of the Provincial Act third, *George* the Fourth, chapter forty one, for the purpose of causing the Stores belonging to His Majesty's Government to be transported on the said Canal free of expense.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 11th March, 1831.

*Ordered*, That the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief relating to the *Chambly* Canal, and other references, and also His Excellency's answer to the Address of this House of Wednesday last, relating to the said Canal, be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

*Ordered*, That Mr. *Dumoulin* have leave to absent himself from this House, on urgent business, from tomorrow the twelfth to the twentieth instant.

Mr. *De St. Ours*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act further to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment and retail Spirituous Liquors, and for other purposes," reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Mr. *Peck*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to amend a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled,

M. *Louis Bourdages*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Mercredi dernier à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre telle communication qu'elle trouvera convenable pour informer s'il plairait au Gouvernement de Sa Majesté d'accorder une somme, et quelle somme, pour aider et faciliter la construction du Canal de *Chambly*, telle qu'ordonné par le Statut Provincial de la Troisième *George* Quatre, Chapitre quarante-un, aux fins de faire passer gratuitement sur le dit Canal les Effets du Gouvernement de Sa Majesté, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,

Je suis favorablement disposé à l'égard de l'entreprise à laquelle cette Adresse a rapport, comme étant bien propre, d'après la considération la plus réfléchie que mon peu d'expérience et de connaissance du sujet m'ont permis de lui apporter, de pouvoir contribuer à la prospérité du Pays; mais ayant néanmoins toujours en vue les intentions déclarées du Gouvernement de Sa Majesté de ne régler les Dépenses Publiques de l'Empire que d'après les principes de l'économie la plus stricte, je ne puis prendre sur moi de recommander au Gouvernement de Sa Majesté de contribuer une somme d'argent pour aider et faciliter la construction du Canal de *Chambly*, d'après les dispositions de l'Acte Provincial de la Troisième *George* Quatre, Chapitre quarante-un, aux fins de faire passer gratuitement sur le dit Canal les Effets du Gouvernement de Sa Majesté.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
Québec, 11 Mars 1831.

*Ordonné*, Que le Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, concernant le Canal de *Chambly*, et autres références, et aussi la Réponse de Son Excellence à l'Adresse de cette Chambre, de Mercredi dernier, relativement au dit Canal, soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

*Ordonné*, Que M. *Dumoulin* ait la permission de s'absenter de cette Chambre pour des affaires urgentes, depuis demain le douze, jusqu'au vingtième du courant.

M. *De St. Ours*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour amender et continuer pour un temps limité un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui fait des réglemens ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien Public, et qui détaillent des liqueurs fortes, et pour d'autres objets," a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens on été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés, à un Comité de toute la Chambre demain.

M. *Peck*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour amender un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour

Réponse à une Adresse.

Rapport sur le Message, relatif au Canal de Chambly, référé.

Congé d'absence.

Rapport sur le Bill relatif aux Maisons d'Entretien public.

Les dits Bill et Rapport, référés.

Rapport sur le Bill d'Enregistrement.

Report on Message relating to Chambly Canal committed.

Leave of absence.

Report on Houses of Public Entertainment Bill;

committed.

Report on Registry Offices Bill;

intituled, "An Act to establish Registry Offices in the Counties of *Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford* and *Missiskoui*," and to extend the provisions of the said Act, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Mr. *Louis Bourdages*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of *Sainte Marie de Monnoir*, County of *Rouville*, and other Petitions relating to the temporal affairs of the *Fabriques*, with power to report by Bill or otherwise, presented to the House a Bill to ascertain the qualification of those persons entitled as *Notables* to take part in the Meetings of *Fabriques* in certain cases, and for other purposes therein mentioned; and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom were referred the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of *Montreal*," presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee, after a careful examination of the said Amendments, are of opinion that the same ought to be adopted, with the exception, nevertheless, of the three following, that is to say:

*Press 5. Line 43.*—After "*Montreal*," insert, "whereof one shall be the *Montreal Gazette* or other Newspaper in which Official Notifications and Advertisements of the Departments of Government are ordinarily inserted."

*Press 6. Line 2.*—The following words inserted in the Proviso proposed to be added to the said Bill: "Whereof one shall be the *Montreal Gazette* or other Newspaper in which Official Notifications and Advertisements of the Departments of Government are ordinarily inserted."

*Press 7. Line 13.*—The whole of the Proviso intended to be added after the word "Corporation."

And your Committee would humbly suggest that a Conference should be desired with the Honorable the Legislative Council for the purpose of communicating to them the Reasons for not concurring in the said Amendments.

*Resolved*, That this House doth concur with the Special Committee in the said Report.

*Resolved*, That a Committee of five Members be appointed to draw up Reasons to be offered to the Legislative Council, at a Conference, for disagreeing to certain Amendments made by their Honors to the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of *Montreal*."

*Ordered*, That Mr. *Leslie*, Mr. *Viger*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Fisher* and Mr. *Cuvillier* do compose the said Committee.

Mr. *Labrie*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the country parts, and to make other provision for such trial, reported that

"pour établir des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford* et *Missiskoui*," et pour étendre les dispositions du dit Acte, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

M. *Louis Bourdages*, du Comité spécial auquel a été référé la Pétition de divers Habitans de *Sainte-Marie de Monnoir*, Comté de *Rouville*, et autres Pétitions relativement aux affaires Temporelles des *Fabriques*, avec pouvoir de faire rapport par Bill au autrement, a présenté à la Chambre un Bill pour définir la qualification des *Notables* ayant droit de participer aux Assemblées de *Fabriques* en certains cas, et pour d'autres fins y mentionnées; et lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

M. *Leslie*, du Comité spécial auquel ont été référés les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer la Cité de *Montréal*," a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, ayant soigneusement examiné les dits Amendemens, est d'opinion qu'il devraient être adoptés, à l'exception néanmoins des trois suivans, savoir:

*Feuille 5. Ligne 7.*—Après "*Montréal*," insérez "dont l'un sera la *Gazette de Montréal*, ou autre Papier-Nouvelle dans lequel les Notifications et Avertissemens Officiels des Bureaux du Gouvernement, sont ordinairement insérés."

*Feuille 6. Ligne 12.*—Les mots suivans insérés dans le proviso proposé d'être ajouté au dit Bill: "dont l'un sera la *Gazette de Montréal*, ou autre Papier-Nouvelle dans lequel les Notifications et Avertissemens des Bureaux du Gouvernement son ordinairement insérés."

*Feuille 7. Lignes 26 et 27.*—Tout le proviso proposé d'être ajouté après le mot "Corporation."

Et Votre Comité suggère humblement qu'il conviendrait de demander une Conférence avec l'Honorable Conseil Législatif, aux fins de communiquer les Raisons pour ne point concourir au dits Amendemens.

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité spécial dans le dit Rapport.

*Résolu*, Qu'un Comité de cinq Membres soit nommé, pour préparer les Raisons à offrir au Conseil Législatif, dans une Conférence, pour lesquelles cette Chambre ne concourt pas à certains Amendemens faits par leurs Honneurs au Bill intitulé, "Acte pour incorporer la Cité de *Montréal*."

*Ordonné*, Que M. *Leslie*, M. *Vger*, M. *Quesnel*, M. *Fisher* et M. *Cuvillier* composent le dit Comité.

M. *Labrie*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la décision sommaire de *Petites Causes* dans les Campagnes, et pour établir d'autres provisions pour la décision des mêmes

committed.

Bill relating to Fabriques read the first time.

Report on Amendments to City of Montreal Incorporation Bill.

Les dits Bill et Rapport, référés.

Bill relatif aux Fabriques, lu pour la première fois.

Rapport sur les amendemens au Bill de l'Incorporation de la Cité de Montréal.

Committee to draw up reasons for disagreeing to some of the said Amendments.

Comité pour préparer les raisons pour ne pas concourir à quelques-uns des dits amendemens.

Report on Small Causes Bill.

Rapport sur le Bill des Petites Causes.

that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

committed.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Quebec Bank Charter Bill.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend and continue for a limited time a certain Act passed in the first year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The Quebec Bank," lost by the adjournment of the House on Wednesday last, be revived; and that this House will, on Monday next, resolve itself into the said Committee.

Montreal City Bank Bill.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The Montreal City Bank," lost by the adjournment of the House on Wednesday last, be revived; and that this House will, on Monday next, resolve itself into the said Committee.

Stanstead County Bank Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The President, Directors and Company of the Bank of Stanstead County," lost by the adjournment of the House on Wednesday last, be revived; and that this House will, on Monday next, resolve itself into the said Committee.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council, by the Honorable Mr *De Léry*, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

The Council have agreed to City of Quebec Incorporation Bill with Amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of Quebec," with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And also,

The Council have passed : Larceny Laws Consolidation Bill.

The Legislative Council have passed a Bill, intituled, "An Act for consolidating and amending the Laws of Lower Canada, relative to Larceny and other offences connected therewith," to which they desire the concurrence of the Assembly.

And then he withdrew.

Larceny Laws Consolidation Bill read the first time;

An Engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act for consolidating and amending the Laws in Lower Canada, relative to Larceny and other offences connected therewith," was read for the first time.

St. Lawrence Suburb Market (Montreal) Bill engrossed;

*Ordered*, That the question of concurrence be now put upon the Amendments made by the Special Committee to the Engrossed Bill to repeal two certain Acts therein mentioned, and to provide for the better regulation of the Market Place in *Saint Lawrence Suburb, Montreal*.

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The said engrossed Bill, as amended, was then again read.

passed.

*Resolved*, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to repeal two certain Acts therein mentioned," and

mêmes Causes, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Les dits Bill et Rapport, référés.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender et continuer pour un temps limité un certain Acte passé dans la première année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "Banque de Québec," perdu par l'ajournement de la Chambre, Mercredi dernier, soit rétabli; et que, Lundi prochain, cette Chambre se forme en le dit Comité.

Bill de la Chartre de la Banque de Québec.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "la Banque de la Cité de Montréal," perdu par l'ajournement de la Chambre, Mercredi dernier, soit rétabli, et que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Bill de la Banque de Montréal.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes, y mentionnées, sous le nom de "Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du Comté de Stanstead," perdu par l'ajournement de la Chambre, Mercredi dernier, soit rétabli; et que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Bill de la Banque de Stanstead.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. *De Léry*, un des Maitres en Chancellerie :

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour incorporer la Cité de Québec," avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Le Conseil a concouru au Bill de l'Incorporation de la Cité de Québec, avec des amendemens.

Et aussi,

Le Conseil a passé un Bill, intitulé, "Acte pour consolider et amender les Lois dans le Bas-Canada, relatives au Larcin, et autres offenses qui y sont liées," auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Le Conseil a passé un Bill consolidant les Lois sur le Larcin.

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour consolider et amender les Lois dans le Bas-Canada, relatives aux Larcin, et autres offenses qui y sont liées, a été lu pour la première fois.

Bill consolidant les Lois sur le Larcin, lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant mise sur les Amendemens faits par le Comité spécial au Bill grossoyé pour abroger deux Actes y mentionnés, et à l'effet de régler d'une manière plus efficace la Place de Marché dans le Faubourg *Saint Laurent de Montréal*.

Bill du marché au Faubourg St. Laurent à Montréal, grossoyé;

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Le dit Bill grossoyé, tel qu'amendé, alors été lu de nouveau.

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le Titre soit, "Acte pour abroger deux Actes y mentionnés, et à l'effet de régler

passé.

“and to provide for the better regulation of the Market Place in *Saint Lawrence Suburb, Montreal.*”  
*Ordered*, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill to repeal certain parts of the Ordinance regulating the Markets passed.

An Engrossed Bill to repeal certain parts of an Ordinance therein mentioned, intituled, “An Ordinance for regulating the Markets of the Towns of *Quebec* and *Montreal*,” was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

House of Parliament Bill passed.

An Engrossed Bill to provide for the erection of a Wing on the North Western side of the Building in which the sittings of the Legislature are now held, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Lagueux* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Gaspé Land Titles Bill passed.

An Engrossed Bill to make more effectual provision for the security of the Titles to Real Property in the Inferior District of *Gaspé*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Documents relating to the complaints of P. Flanders against Mr. Justice Fletcher presented.

The House being informed that Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was at the Door, he was admitted, and, at the Bar, delivered Copies of Documents relating to the complaints made by one *Philip Flanders* against the Honorable Judge *Fletcher*, in conformity to the Address of this House of Tuesday last.

For the said Documents, see Appendix (C. C.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Documents be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of *Silas Horton Dickerson* complaining of the Honorable Judge *Fletcher*.

Appendix (C. C.) referred.

A Bill to extend to the Inhabitants of the Indian Reservation of *Saint Régis* and *Dundee*, the rights, privileges and advantages enjoyed by the other Inhabitants of this Province, was, according to order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

St. Regis and Dundee civil rights and privileges Bill read the second time; engrossed.

A Bill to continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned for the promotion of useful Arts in this Province, was, according to order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Casgrain* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Casgrain* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Useful Arts Bill read the second time;

committed;

considered;

reported;

engrossed.

The Order of the Day for the second reading of the Bill to provide for making and maintaining a Rail

Rail Road Bill deferred.

“régler d'une manière plus efficace la Place de Marché dans le Faubourg *Saint Laurent de Montréal.*”  
*Ordonné*, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour abroger certaines parties d'une Ordonnance y mentionnée, intitulée, “Ordonnance portant règlement pour les Marchés dans les Villes de *Québec* et de *Montréal*, en la Province de *Québec*,” a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour abroger certaines parties d'une Ordonnance qui règle les marchés, passé.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à l'érection d'une Aile au côté nord-ouest du Bâtiment où se tiennent maintenant les séances de la Législature, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Lagueux* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill de la Maison du Parlement, passé.

Un Bill grossoyé qui pourvoit à des dispositions plus efficaces relativement à la conservation des Titres des Biens-fonds dans le District Inférieur de *Gaspé*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill des Titres des Terres à Gaspé, passé.

La Chambre ayant été informée que le Lieutenant Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, était à la Porte, il a été admis, et a remis à la Barre, Copies de Documents relativement à des plaintes faites par un nommé *Philip Flanders*, contre l'Honorable Juge *Fletcher*, en conformité à l'Adresse de cette Chambre, de Mardi dernier.

Pour les dits Documents, voyez appendice (C. C.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que les dits Documents soient référés au Comité spécial auquel a été référé la Pétition de *Silas Horton Dickerson*, se plaignant de l'Honorable Juge *Fletcher*.

Documents relatifs aux plaintes de P. Flanders, contre M. le Juge Fletcher, présentés.

Appendice (C. C.) Les dits Documents, référés.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour étendre aux Habitans établis sur les Terres réservées pour les Sauvages dans *Saint Régis* et *Dundee*, les droits, privilèges et avantages dont jouissent les autres Habitans de cette Province, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill des droits civils et privilèges aux Habitans de St. Régis et Dundee lu une seconde fois; grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour continuer pour un tems limité deux certains Actes y mentionnés, à l'effet d'encourager les arts utiles en cette Province, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Casgrain* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Casgrain* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Bill pour les Arts utiles lu une seconde fois;

référé;

considéré;

rapport d'icelui

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

et grossoyé.

L'Ordre du Jour pour la seconde Lecture du Bill pour pourvoir à la construction et à l'entretien d'un Chemin

Bill pour un Chemin à Lisse remis.



Rail Road from the River *Saint Lawrence* to the Navigable Waters of Lake *Champlain*, being read ;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

Committee on State of the Province.

The Order of the Day for the House in Committee to take into consideration the State of the Province, and on the First Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one, and other references, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Pierre Elzéar Taschereau* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Pierre Elzéar Taschereau* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same ; and that he was also directed by the Committee to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Adjournment.

Mr. *Pierre Elzéar Taschereau* then moved, seconded by Mr. *Dessaulles*, That this House do adjourn.

The House divided on the question :

Yeas, 31.

Nays, 14.

So it was carried in the Affirmative.

And the House adjourned accordingly.

Saturday, 12th March, 1831.

Leave of absence.

**ORDERED**, That Mr. *Knowlton* have leave to absent himself from this House, on urgent business, until the end of the present Session.

*Ordered*, That Mr. *Rochon* have leave to absent himself from this House, on urgent business, from to-morrow until the fourth of April next.

*Ordered*, That Mr. *Blanchard* have leave to absent himself from this House, on account of sickness in his family, from to-morrow until the fifth of April next.

Report on Bill to exempt certain articles from Seizure;

Mr. *Peck*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to exempt from seizure, in satisfaction of Judgment, certain articles therein mentioned, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

submitted.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Reasons reported for disagreeing to some of the Council's amendments to City of Montreal Incorporation Bill.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee appointed to draw up Reasons to be offered to the Legislative Council, at a Conference, for disagreeing to certain Amendments made by their Honors to the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of *Montreal*," reported that the Committee had drawn up the said Reasons; which Reasons were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth :

First.—Because the Corporation ought to know best the publicity necessary to be given to their Notices, and the Papers in which these Notices should be inserted.

Second.—

Chemin à Lisse, à partir du Fleuve *Saint Laurent* à aller jusqu'aux eaux navigables du Lac *Champlain*, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération l'état de la Province, et sur le Premier Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, ayant été lu ;

Comité sur l'état de la Province.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Pierre Elzéar Taschereau* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Pierre Elzéar Taschereau* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir ; et qu'il lui était aussi enjoint par le Comité de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

M. *Pierre Elzéar Taschereau* a alors proposé, secondé par M. *Dessaulles*, Que cette Chambre s'ajourne.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour, 31

Contre, 14

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Et en conséquence la Chambre s'est ajournée.

Ajournement.

Samedi, 12 Mars 1831.

**ORDONNE'**, Que M. *Knowlton* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pour des affaires urgentes, jusqu'à la fin de la présente Session.

*Ordonné*, Que M. *Rochon* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pour des affaires urgentes, depuis demain jusqu'au quatrième d'Avril prochain.

*Ordonné*, Que M. *Blanchard* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pour cause de maladie dans sa famille, depuis demain jusqu'au cinquième d'Avril prochain.

Congé d'absence.

M. *Peck*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour exempter de la saisie, en payement des Juge-mens, certains effets y mentionnés, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

Rapport sur le Bill pour exempter de la saisie certains articles.

Les dits Bill et Rapport référés.

M. *Leslie*, du Comité spécial nommé pour déduire des Raisons à offrir au Conseil Législatif, dans une Conférence, pour lesquelles cette Chambre n'a pas acquiescé à certains Amendemens faits par leurs Honneurs au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer la Cité de *Montréal*," a fait rapport que le Comité avait préparé les dites Raisons ; lesquelles Raisons ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

Rapport des Raisons pour ne pas acquiescer à quelques-uns des amendemens du Conseil au Bill de l'incorporation de la Cité de Montréal.

Premièrement. Parce que la Corporation devrait le mieux connaître quelle est la publicité qu'il doit être nécessaire de donner à ses Avertissemens, et les Papiers-nouvelles dans lesquels ces Avertissemens devraient être insérés.

Secondement.

Second.—Because it would enable any individual to put a stop to any public improvement that was intended to pass through his property, unless he was paid for it any exorbitant price he should be inclined to demand.

*Resolved*, That a Conference be desired with the Honorable the Legislative Council, for the purpose of communicating to them the Reasons which induced this House not to concur in certain Amendments made by their Honors to the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of Montreal."

*Ordered*, That Mr. Leslie do go to the Legislative Council, and desire the said Conference.

*Ordered*, That the Orders of the Day for the House in Committee on the Third and Fourth Reports of the Standing Committee of Trade, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House will, on Tuesday next, resolve itself into a Committee of the whole House on the said Reports.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize the Commissioners appointed under a certain Act passed in the eleventh year of His late Majesty, intituled, "An Act to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of Montreal," to borrow an additional sum of money, and for other purposes therein mentioned, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Labrie took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Labrie reported that the House had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the Gaol in the Inferior District of Saint Francis, lost by the adjournment of the House on Wednesday last, be revived; and that this House will, on Tuesday next, resolve itself into the said Committee.

*Ordered*, That the Order of Day for the House in Committee on the Bill to allow Members of the House of Assembly to vacate their Seats in certain cases, and for other purposes, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House will, on Tuesday next, resolve itself into the said Committee.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee to consider the expediency of addressing the three Branches of the Parliament of the United Kingdom, for the repeal or amendment of the Act passed in the sixth year of the Reign of His late Majesty George the Fourth, intituled, "An Act to provide for the extinction of Feudal and Seigniorial Rights and burthens on Lands held à titre de Fief, and à titre de Cens, in the Province of Lower Canada, and for the gradual conversion of those Tenures into the Tenure of Free and Common Soccage, and for other purposes relating to the said Province," lost by the adjournment of the House on Wednesday last, be revived;

Secondement. Parce que cela aurait l'effet de mettre un individu à même d'arrêter toutes espèces d'amélioration publique que l'on aurait intention de faire passer sur sa propriété, à moins qu'on ne lui payât tel prix exorbitant qu'il serait disposé à demander.

*Résolu*, Qu'il soit demandé une Conférence avec l'Honorable Conseil Législatif, aux fins de lui communiquer les Raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir à certains Amendemens faits par leurs Honneurs au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer la Cité de Montréal."

*Ordonné*, Que M. Leslie se rende au Conseil Législatif, et demande la dite Conférence.

*Ordonné*, Que les Ordres du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le troisième et le quatrième Rapports du Comité permanent de Commerce, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soient rétablis, et que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité sur les dits Rapports.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de Montréal," à emprunter une somme ultérieure d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Labrie a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Labrie a fait rapport que le Comité avait pasé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à la Prison du District Inférieur de Saint François, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mercredi dernier, soit rétabli, et que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour permettre aux Membres de la Chambre d'Assemblée de résigner dans certains cas, et pour autres objets, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que Mardi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de s'adresser aux Trois Branches du Parlement du Royaume-Uni, pour une abrogation ou amendement de l'Acte passé dans la sixième année du Règne de feu Sa Majesté George Quatre, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'extinction des Droits et Devoirs Féodaux et Seigneuriaux sur les Terres tenues à titre de Fief et à titre de Cens dans la Province du Bas-Canada, et pour changer par degrés ces Tenures en la Tenure de Libre et Commun Soccage, et pour d'autres objets qui ont rapport à la dite Province," perdu par l'ajournement de la Chambre, Mercredi dernier, soit rétabli,

Conférence demandée par la Chambre pour communiquer les dites Raisons au Conseil.

Troisième et Quatrième Rapports du Comité de Commerce.

Comité sur le Bill du Havre de Montréal.

Prison de Sherbrooke.

Bill pour permettre aux membres de résigner.

Acte des Tenures du Canada.

et

Conférence désirée par la Chambre pour communiquer les dites Raisons au Conseil.

Third and Fourth Reports of the Committee of Trade.

Committee on Montreal Harbour Bill.

Sherbrooke Gaol.

Bill to allow Members to vacate their seats.

Canada Tenures Act.

vived; and that this House will, on Tuesday next, resolve itself into the said Committee.

Committee on  
Jurors' Bill.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal matters, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Guillet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Guillet* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

Second Report  
of Committee  
of Accounts;

Mr. *Young*, from the Special Committee to whom was referred His Excellency the Governor in Chief's Message of the fourteenth of February last, with the accompanying Estimate of the Civil Expenditure of the Government of *Lower Canada*, for the year one thousand eight hundred and thirty one, and other references to the said Committee, with power to report from time to time, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee proceeded to consider and examine the different Messages of His Excellency the Governor in Chief, and other Documents referred to them, and recommend that the following sums be granted to His Majesty, viz:

A sum, not exceeding Three thousand five hundred pounds currency, to be placed at the disposition of His Excellency the Governor in Chief, to enable His Excellency to cause the Castle of *Saint Lewis*, and the Government House at *Montreal*, to be put in a state of repair. In making this recommendation Your Committee feel satisfied that no useless expenditure will be incurred; and they suggest that wherever practicable the work might be done by Contract, to be advertized for, and the preference given to the lowest offer.

A sum, not exceeding One hundred and ninety six pounds seventeen shillings and six pence Sterling, being the amount of expense incurred in preparing Jury Lists for the District of *Montreal*.

A sum, not exceeding Eight pounds fifteen shillings and six pence Sterling, being a balance due to the Sheriff of *Saint Francis*, for disbursements made in the year one thousand eight hundred and twenty nine.

A sum, not exceeding Fourteen pounds eight shillings Sterling, to reimburse a similar amount paid to *Bazile Bernier*, Master of the Schooner *Saint Lawrence*, for the passage of eighty six poor and destitute persons saved from on board the wreck of the *Triton* at *Cape Rosier*.

On the Memorials and Petitions from divers persons praying for increased Salaries and Allowances, Your Committee conceive it would be inexpedient to grant any increase during the present Session.

Your Committee are also of opinion, that it is not necessary to vote any money for repairing the Court House at *Quebec*, until such time as an account has been rendered of the former appropriations, and Plans and Estimates including all repairs now requisite, be laid before the House.

On the Message relating to the Salaries and Allowances to the Tide Waiters at the Port of *Quebec*, and to the

et que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés, en matières civiles et criminelles, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Guillet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siéger quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Guillet* a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

M. *Young*, du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef du quatrième Février dernier, avec l'Estimation de la Dépense Civile du Gouvernement du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent trente-un, qui l'accompagne, et autres références au dit Comité, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a procédé à considérer et examiner les différens Messages de Son Excellence le Gouverneur en Chef, et autres Documents à lui renvoyés et recommande que les sommes suivantes soient accordées à Sa Majesté, savoir:

Une somme n'excedant pas trois mille cinq cens Livres courant, pour être placée à la disposition de Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour mettre Son Excellence en état de réparer le Château *Saint Louis*, et la Maison du Gouvernement à *Montréal*. En faisant cette recommandation, votre Comité est dans la pleine assurance, qu'il ne sera fait aucune dépense inutile, et il suggère que partout où la chose pourra se faire, l'ouvrage soit fait par contrat, après avis public donné à cet effet, et en donnant la préférence au soumissionnaire qui demandera le moins.

Une somme n'excedant pas cent quatre-vingt seize Livres dix-sept shillings et six deniers sterling étant la somme dépensée pour faire préparer des Listes de Jurés pour le District de *Montréal*.

Une somme n'excedant pas huit Livres quinze shillings et six deniers sterling, étant la Balance due au Sheriff de *Saint François*, pour déboursés faits dans l'année mil huit cent vingt-neuf.

Une somme n'excedant pas quatorze Livres huit shillings sterling, pour rembourser une semblable somme payée à *Bazile Bernier*, maître de la Goëlette *Saint Laurent*, pour le passage de quatre-vingt-six personnes dénuées, et sauvées des débris du *Triton* naufragé au *Cap Rosier*.

A l'égard des mémoires et Pétitions de diverses personnes demandant une augmentation de salaires et d'allocations, votre Comité est d'avis, qu'il ne serait pas expédient d'accorder aucune augmentation dans la présente Session.

Votre Comité est aussi d'avis, qu'il n'est pas nécessaire de voter de l'argent pour réparer la Cour de Justice à *Québec*, jusqu'à ce qu'il ait été rendu compte des affectations précédentes, et qu'il soit mis devant l'Assemblée des Plans estimatifs de toutes les réparations qui sont encore nécessaires.

Sur le Message touchant les salaires et allocations des Visiteurs de Douane au Port de *Québec*, et l'Acte qui

Comité sur le  
Bill des Jurés.

Second Rap-  
port du Comité  
des Comptes;

the Act regulating the Inland Custom Houses, Your Committee report, as their opinion, that it is expedient to continue these Acts.

Your Committee having also had reference to the Instruction of Your Honorable House to enquire whether any alteration be necessary in the hours of transacting business at the Port of *Saint John's*, recommend that the Custom House be kept open from six o'clock in the morning until six o'clock in the evening, every day, except Sundays, from the opening to the close of the navigation.

committed.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Public Accounts.

*Ordered*, That the Order of this House of the ninth of February last, referring the Accounts of the Revenue and Expenditure of the year one thousand eight hundred and thirty, to the Standing Committee of Accounts be rescinded, in part; and that such of the said Accounts as contain any Items of Expense for which a Supply is required, together with the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the eighth of February last, be referred to the Special Committee to whom is referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year one thousand eight hundred and thirty one.

Third Report of Committee of Agriculture.

Mr. *Labrie*, from the Standing Committee of Agriculture, presented to the House the Third Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee have taken into consideration the Accounts of the Agricultural Society of the District of *Quebec*, and find that there is still remaining unexpended in the hands of the Treasurer, the sum of Two hundred pounds four shillings and five pence currency, and that the said Society has made use of no part of the further sum of Two hundred pounds voted last year.

Your Committee have also examined the Accounts of the Agricultural Society of the District of *Montreal*, and find that there is due from *Henry Griffin*, Esquire, formerly Treasurer of the said Society, the sum of Two hundred and thirteen pounds nineteen shillings and two pence, as stated in the preceding Report; and that a further sum of One hundred and forty five pounds nine shillings and two pence, is still remaining in the hands of the present Treasurer; and that the Society have made use of no part of the further sum of Two hundred pounds voted last year.

Your Committee observe that no Report has been received from the Agricultural Societies of the Districts of *Three Rivers* and *Gaspé*: That the sum of Eighty five pounds was voted for the District of *Three Rivers* in one thousand eight hundred and twenty nine, and a further sum of Fifty pounds; and that the sum of Fifty pounds was voted for the District of *Gaspé* in one thousand eight hundred and twenty nine.

Your Committee after having given to the subject the serious attention it deserves, think it right to recommend the appropriation of the following sums during the present year, for the encouragement and improvement of Agriculture in this Province:

To the Agricultural Society of the District of *Quebec*, the sum of Three hundred and sixty pounds currency, over and above the sum now in their hands, or to which they are entitled by virtue of any preceding grant.

To the Agricultural Society of the District of *Montreal*, the sum of Seven hundred and fifty pounds currency, also over and above such sums as they may be entitled to receive by virtue of any preceding grant.

To the Agricultural Society of the District of *Three Rivers*,

qui règle les Douanes intérieures, votre Comité rapporte comme son opinion, qu'il est expédient de continuer ces Actes.

Votre Comité ayant aussi porté son attention sur l'instruction de votre Honorable Chambre, de s'enquérir s'il est nécessaire de changer les heures d'affaires au Bureau de Douane du Port *Saint Jean*, recommande que la Douane reste ouverte depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, chaque jour, les Dimanches exceptés, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

*Ordonné*, Que l'Ordre de cette Chambre du neuvième Février dernier, référant au Comité permanent pour les Comptes, les Comptes du Revenu et de la Dépense de l'année mil huit cent trente, soit en partie rescindé, et que ceux des dits Comptes qui contiennent des Items de Dépense, pour lesquels on demande un subsidé, et le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, du huitième Février dernier, soient référés au Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense civile pour l'année mil huit cent trente-et-un.

Comptes Publics.

M. *Labrie*, du Comité permanent pour l'Agriculture, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Troisième Rapport du Comité d'Agriculture.

Votre Comité a pris en considération les Comptes de la Société d'Agriculture du District de *Québec*, et trouve qu'il reste entre les mains de son Trésorier une somme de Deux cents Livres quatre shelins et cinq deniers courant, non-dépensée, et que la dite Société n'a rien touché de la somme ultérieure de deux cents Livres votée l'année dernière.

Votre Comité a aussi examiné les Comptes de la Société d'Agriculture du District de *Montréal*, et représente qu'il est du par *Henry Griffin*, Ecuyer, ci-devant Trésorier de la dite Société, une somme de deux cent treize Livres dix-neuf shelins et deux deniers, ainsi que mentionnée au précédent Rapport; et qu'il reste de plus entre les mains du Trésorier actuel, cent quarante-cinq Livres neuf shelins et deux pence, et que la Société n'a rien touché de la somme ultérieure de deux cent Livres votée l'année dernière.

Votre Comité remarque qu'il n'a été reçu aucun Rapport des Sociétés d'Agriculture du District des *Trois-Rivières* et du District de *Gaspé*: Qu'il a été voté une somme de quatre vingt-cinq Livres pour le District des *Trois-Rivières*, en mil huit cent vingt-neuf, et une somme ultérieure de cinquante Livres; et que pour le District de *Gaspé*, il a été voté, en mil huit cent vingt-neuf, une somme de cinquante Livres.

Votre Comité, après avoir porté sur ce sujet l'attention sérieuse qu'il mérite, croit devoir recommander l'octroi des sommes suivantes, pour l'encouragement et l'amélioration de l'Agriculture en cette Province, durant la présente année:

A la Société d'Agriculture du District de *Québec*, une somme de trois cent soixante Livres courant, en sus de tout ce qui peut se trouver en sa possession actuellement, ou qu'elle a droit de toucher en vertu des octrois précédens.

A la Société d'Agriculture du District de *Montréal*, une somme de sept cent soixante Livres courant, aussi en sus de ce qu'elle a droit de recevoir en vertu de précédens octrois.

A la Société d'Agriculture du District des *Trois-Rivières*,

*Rivers*, the sum of Fifty pounds currency, also over and above any preceding grant.

To the Agricultural Society of the District of *Gaspé*, the sum of Twenty five pounds currency, also over and above any preceding grant.

And for the encouragement of Agriculture in the District of *Saint Francis*, the sum of One hundred pounds currency.

committed.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Second Report on Agriculture committed to the above Committee.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the second Report of the Standing Committee of Agriculture, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that the said Report be referred to the Committee of the whole House on the Third Report of the said Committee.

Committee on Act 41. Geo. III. Cap. 7, relating to Forms of proceedings in Courts of Justice.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee to consider the expediency of amending the Act of the forty first *George* the Third, chapter seven, intituled, "An Act to amend certain forms of proceeding in the Courts of Civil Jurisdiction in this Province, and to facilitate the Administration of Justice," lost by the adjournment of the House on Wednesday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Peck* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Resolution reported.

And Mr. *Peck* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

*Resolved*, That it is expedient to amend the Act of the forty first *George* the Third, chapter seven, intituled, "An Act to amend certain forms of proceeding in the Courts of Civil Jurisdiction in this Province, and to facilitate the Administration of Justice," in as far as it relates to *Enquêtes*.

Bill respecting Enquêtes in Civil Matters at Montreal, read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Lafontaine* have leave to bring in a Bill to facilitate the Administration of Justice respecting *Enquêtes* in Civil Matters before the Court of King's Bench for the District of *Montreal*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Cascades and Lake St. Francis Navigation Bill passed.

An Engrossed Bill to appropriate a certain sum of money to the improvement of the Navigation from the *Cascades* to Lake *Saint Francis*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Beaudet* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

T. Phillips' Bridge Bill passed.

An Engrossed Bill to authorize *Thomas Phillips* to build a Toll Bridge over the River *des Prairies* in the District of *Montreal*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Scott* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

St. Régis and Dundee Civil Rights and Privileges Bill passed.

An Engrossed Bill to extend to the Inhabitants of the Indian Reservation of *Saint Régis* and *Dundee*, the rights, privileges and advantages enjoyed by the other Inhabitants of this Province, was read for the third time.

*Resolved*,

*Rivières*, une somme de cinquante Livres, aussi en sus de toutes allocations précédentes.

A la Société d'Agriculture du District de *Gaspé*, une somme de vingt-cinq Livres, aussi en sus de toute allocation précédente.

Et pour l'encouragement de l'Agriculture dans le District de *Saint François*, une somme de cent Livres courant.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

référé.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Second Rapport du Comité permanent pour l'Agriculture, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli; et que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur le Troisième Rapport du dit Comité.

Second Rapport sur l'Agriculture référé au Comité ci-dessus.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il n'est pas expédient d'amender l'Acte de la quarante-et-unième *George* Trois, Chapitre sept, intitulé, "Acte pour amender certaines formes de procéder dans les Cours de Jurisdiction civile en cette Province, et pour faciliter l'administration de la Justice," perdu par l'ajournement de la Chambre, Mercredi dernier, soit rétabli; et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

Comité sur l'Acte 41e Geo. III. Cap. 7, relatif aux formes de procéder dans les Cours de Justice.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Peck* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Peck* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:—

Rapport d'une Résolution.

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender l'Acte de la quarante-et-unième *George* Trois, Chapitre sept, intitulé, "Acte pour amender certaines formes de procéder dans les Cours de Jurisdiction civile en cette Province, et pour faciliter l'administration de la Justice," en tant qu'il est relatif aux *Enquêtes*.

*Ordonné*, Que M. *Lafontaine* ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter l'administration de la Justice, à l'égard des *Enquêtes* en matières civiles dans la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montréal*.

Bill au sujet des Enquêtes en matières civiles, à Montréal, lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Un Bill grossoyé pour approprier une somme d'argent y mentionnée, à l'amélioration de la navigation depuis les *Cascades* jusqu'au Lac *Saint François*, a été lu pour la troisième fois.

Bill au sujet de la navigation des Cascades au Lac St. François, passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Beaudet* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour autoriser *Thomas Phillips* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des *Prairies*, dans le District de *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

Bill du Pont T. Phillips passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Scott* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour étendre aux Habitans établis sur les Terres réservées pour les Sauvages dans *Saint Régis* et *Dundee*, les droits, privilèges et avantages dont jouissent les autres Habitans de cette Province, a été lu pour la troisième fois.

Bill des droits civils et privilèges des Habitans de St. Régis et Dundee, passé.

*Résolu*,

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *De Witt* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An Engrossed Bill to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned for the promotion of useful Arts in this Province, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *De St. Ours* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An Engrossed Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint John's Church* in the City of *Quebec*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An Engrossed Bill to incorporate the *Quebec and Halifax Steam Navigation Company*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Resolved*, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable *James Cuthbert*, one of their Members, to attend the Standing Committee of Agriculture, on Tuesday next, at ten o'clock in the forenoon, to be examined before the said Committee, relative to the culture of Hemp.

*Ordered*, That Mr. *Hoyle* do carry the said Message to the Legislative Council.

Mr. *Pierre Elzéar Taschereau*, from the Committee of the whole House to take into consideration the State of the Province, and on the First Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one, and other references, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and are as followeth:—

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That notwithstanding the progress that has been made in the Education of the people, under the encouragement afforded by the recent Acts of the Legislature, the effects of the impediments opposed to its general dissemination by the diversion of the Revenues of the Jesuits' Estates originally destined for this purpose, the withholding of promised grants of Land for Schools in One thousand eight hundred and one, and the rejection in the Legislative Council of various Bills in favor of Education, are still severely felt throughout the Province, and materially retard the general prosperity.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the management of the Waste Lands of the Crown has been vicious and improvident, and still impedes the settlement of these Lands, by delays, expenses and difficulties, opposed to their easy and secure occupation by all persons without distinction, who may be disposed to become actual settlers thereon, and apply themselves to this branch of industry, so pre-eminently beneficial for the general prosperity of new Countries.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee,

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *De Witt* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour continuer pour un tems limité deux certains Actes y mentionnés, à l'effet d'encourager les Arts utiles en cette Province, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *De St. Ours* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de *Saint Jean*, dans la Cité de *Québec*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour incorporer la Compagnie de la navigation par la Vapeur entre *Québec* et *Halifax*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *James Cuthbert*, un de leurs Membres, de venir, Mardi prochain, à Dix heures du matin, devant le Comité permanent pour l'Agriculture, pour être examiné devant le dit Comité, relativement à la Culture du Chanvre.

*Ordonné*, Que M. *Hoyle* porte le dit Message au Conseil Législatif.

M. *Pierre Elzéar Taschereau*, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération l'état de la Province, et sur le Premier Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense civile pour l'année mil huit cent trente-et-un, et autres références, a fait rapport, conformément l'ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que nonobstant les progrès que le Peuple a faits du côté de l'Education, au moyen de l'encouragement accordé par les Actes récents de la Législature, l'effet des obstacles opposés à sa diffusion générale, résultant de ce que les Revenus des Biens des Jésuites ont été détournés de l'objet auquel ils étaient originairement destinés, de la non exécution de la promesse faite en mil huit cent un de Terres pour les Ecoles, et du rejet par le Conseil Législatif de plusieurs Bills en faveur de l'Education, est encore péniblement senti dans toute la Province, et en retarde considérablement la prospérité.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la régie des Terres incultes de la Couronne a été abusive et imprévoyante, et qu'elle met encore des obstacles aux établissemens par les délais, les dépenses et les entraves qui empêchent qu'elles ne soient occupées avec facilité et sûreté par toutes personnes sans distinction, disposées à s'y établir et à s'adonner à cette branche d'industrie si éminemment utile à la prospérité générale des Pays nouveaux.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le pouvoir

Bill des Arts utiles passé.

Bill pour l'incorporation de l'Eglise de St. Jean, passé.

Bill pour la navigation par la vapeur entre Québec et Halifax, passé.

Message au Conseil, pour la présence de l'Honble. Jas. Cuthbert.

Rapport de Résolutions sur l'état de la Province.

Useful Arts Bill passed.

St. John's Church (Quebec) Incorporation Bill passed.

Quebec and Halifax Steam Navigation Bill passed.

Message to the Council for attendance of Honble. James Cuthbert.

Resolutions on State of the Province reported.

tec, That the power of regulating the Trade of the Province reserved to the Parliament of the United Kingdom, however beneficially it may have been exercised on several occasions for the prosperity of the Colony and the general good of the Empire, has, from the variations and uncertainty of the duration of its enactments, occasioned injurious uncertainty in Mercantile speculations, and prejudicial fluctuations in the value of Real Estate in the country, and in the different branches of industry particularly connected with Trade.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the inhabitants of the different Towns, Parishes, Townships, Extra-Parochial Places and Counties, suffer from the want of sufficient legal powers for regulating and managing their several local concerns indispensable to improvement and their common welfare.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That uncertainty and confusion has been introduced into the Laws for the security and regulation of property, by the intermixture of different codes of Laws and Rules of proceeding in the Courts of Justice; and that the Administration of Justice is become insufficient and unnecessary expensive.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That this uncertainty and confusion has been greatly increased by enactments affecting Real Property within the Colony, made in the Parliament of the United Kingdom since the establishment of the Provincial Parliament, without those interested having even had an opportunity of being heard, and particularly by a recent decision on one of the said enactments in the Provincial Court of Appeals.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That several of the Judges of the Courts of this Province have long been engaged in or taken a public part in the political affairs and differences of the Province, at the same time holding offices during pleasure, and situations incompatible with the diligent and right discharge of their judicial functions, tending to destroy that confidence in their impartiality, in cases where the Executive Government is concerned, which is so necessary for the peace and well-being of the community.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That during a long series of years, Executive and Judiciary offices have been bestowed, almost exclusively upon one class of subjects in this Province, and especially upon those the least connected by property or otherwise with its permanent inhabitants, or who have shewn themselves the most averse to the rights, liberties and interests of the people.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That holding Executive offices essential to the proper and regular administration of the Government, and having lost the confidence of the country, several of these persons avail themselves of means afforded by their situations, to prevent the constitutional and harmonious co-operation of the Government and the House of Assembly, and to excite ill feeling and discord between them, while they are remiss in their different situations to forward the public business.

10. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there exists no sufficient responsibility on the part of the persons holding these situations, nor any adequate accountability among those of them entrusted with public money, the consequence of which has been, the misapplication of large sums of public money, the loss of large sums of public money and of the money of individuals, by public defaulters, with whom deposits were made, under legal authority, hitherto without reimbursement or redress having been obtained,

pouvoir que s'est réservé le Parlement Impérial de régler le Commerce de la Province, quoiqu'il ait pu être exercé en plusieurs occasions d'une manière avantageuse à la prospérité de la Colonie et au bien général de l'Empire, a cependant, par les variations et l'incertitude de la durée de ses Actes, occasionné des incertitudes préjudiciables aux transactions mercantiles, et des fluctuations désavantageuses dans la valeur des propriétés dans le Pays, ainsi que dans les différentes branches d'industrie en relation directe avec le Commerce.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les Habitans des différentes Villes, Paroisses, Townships, Etablissements et Comtés, souffrent du défaut de Lois suffisantes pour les mettre en état de régler et administrer leurs diverses affaires locales, nécessaires à l'avancement général et à leur bien-être commun.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que l'on a introduit l'incertitude et la confusion dans les Lois concernant la propriété, par le mélange de différens Codes de Lois, et de différentes règles de procéder dans les Cours de Justice, dont l'Administration est devenue insuffisante et inutilement coûteuse.

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que cette incertitude et cette confusion ont été beaucoup augmentés par des Lois affectant la propriété en cette Colonie, et passées dans le Parlement Impérial depuis l'établissement d'une Législature Provinciale, sans que les intéressés aient eu même l'occasion d'être entendus, et surtout par l'interprétation récemment donnée à l'un de ces Actes par la Cour Provinciale d'Appel.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que plusieurs des Juges en cette Province se sont depuis longtems immiscés, et même ont publiquement pris parti dans les affaires et les difficultés politiques de la Province, tandis qu'ils tenaient des places durant plaisir, et souvent incompatibles avec la due exécution de leurs devoirs judiciaires, ce qui tend à détruire cette confiance dans leur impartialité dans les cas où le Gouvernement Exécutif est intéressé, qui est si essentielle à la paix et au bonheur du peuple.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que depuis un grand nombre d'années les places des Départemens Exécutif et Judiciaire ont été presque exclusivement l'apanage d'une seule classe de sujets dans la Province, et surtout de la classe qui avait le moins de rapport avec la population fixe et permanente, soit quant à la propriété soit sous tout autre point de vue, et qui s'est montrée la plus opposée aux Droits, Libertés et Intérêts du Peuple.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que plusieurs de ces personnes possédant des Places de l'Exécutif intimement liées à la juste Administration du Gouvernement, et ayant perdu la confiance du Pays, emploient l'influence qu'elles tirent de leurs places à empêcher l'accord et l'harmonie qui devraient constitutionnellement exister entre le Gouvernement et la Chambre d'Assemblée, et à les brouiller ensemble, tandis qu'elles négligent, dans leurs situations respectives, l'avancement des affaires publiques.

10. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il n'y a pas une responsabilité suffisante à l'égard de ceux qui occupent ces places, ni de comptabilité convenable pour ceux qui ont le maniement des Deniers Publics, d'où sont résultés le mauvais emploi de sommes considérables, et la perte de sommes de Deniers considérables, soit pour le Public soit pour les Particuliers, par la faute de Fonctionnaires Publics entre les mains desquels ces sommes étaient déposées en vertu de la Loi, sans remède efficace et sans que ces sommes aient été rem-

rem-

ed, notwithstanding the humble representations of this House to that effect.

11. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the evils of this state of things have been greatly aggravated, by enactments made in the Parliament of the United Kingdom, without even the knowledge of the people of this Colony, which enactments have virtually rendered temporary Duties imposed by the Provincial Parliament permanent; leaving in the hands of Public Officers, over whom this House has no effectual controul, large sums of money arising within this Province, which is applied by persons subject to no sufficient accountability.

12. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the selection of Legislative Councillors has also been chiefly confined to the description of the inhabitants of the Province before mentioned, or to Public Officers holding situations during pleasure, with large Salaries paid out of the Public Revenue, and who, uniting in the same persons Legislative, Executive and Judiciary powers, countenance, encourage and uphold abuses, and render all Legislative remedies in Provincial Parliament nearly impracticable.

13. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That while the people of this Province suffer under the present state of things, and endeavour to obtain redress, they are not the less sensible of the advantages which they enjoy under His Majesty's Government, and particularly of the more liberal policy adopted towards this Colony within the last two years; they nevertheless feel with sentiments of the deepest regret, that the hopes with which they were cheered, after a long period of unmerited suffering and insult, have been greatly diminished by the delays which have occurred in redressing many of the grievances complained of in their humble Petition to the King and Parliament in One thousand eight hundred and twenty eight, most of which were recommended to be removed by the Select Committee of the House of Commons on the State of *Canada*, which reported in the same year, particularly:

The interspersion of Crown and Clergy Reserves among the Lands granted by the Crown.

The evils resulting from Legislation in *England* for the internal concerns of the Colony.

The composition of the Legislative Council.

The dependence of the Judges, and their interference with the political business of the Province.

The want of responsibility and accountability of Public Officers, and of a Tribunal in the Colony for the trial of Impeachments.

The withholding of the Revenues of the Estates of the late Order of Jesuits, from the purposes of Education.

The management of the Waste Lands of the Crown, in consequence of which applicants for actual occupation are prevented from freely possessing the same under secure titles, in sufficient quantities for cultivation, without unnecessary delay, and without any expense or burthen, other than the fair and necessary costs of survey and title.

14. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the chief cause of these abuses is to be found in that provision of the Act of the thirty first *George* the Third, chapter thirty one, which constituted a Legislative Council to be composed of Members appointed by the Executive power for life, with the view of their becoming a constituent Branch of the Colonial Legislature; and that the said provision was an unsuccessful attempt, introduced for the first time by the said Act into the British system of Colonial Administration with reference to the two *Canadas* exclusively, fatal to the tranquillity and prosperity of the Province, and incompatible with the good government, peace and happiness of the Colony.

remboursées jusqu'à ce jour, nonobstant les humbles représentations de cette Chambre.

11. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les maux résultant de cet état de choses ont encore été considérablement aggravés par les Lois passées dans le Parlement Impérial, sans même la connaissance du Peuple de ce Pays, qui ont virtuellement rendu permanens des Impôts fixés temporairement par la Législature Provinciale, et laissant entre les mains d'Officiers Publics sur lesquels cette Chambre ne peut exercer aucun contrôle efficace, des sommes considérables prélevées dans la Province, pour être employées par des personnes qui ne sont pas assujetties à un système suffisant de comptabilité.

12. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le choix des Conseillers Législatifs a été également presque entièrement limité à une classe semblable des Habitans du Pays, ou à des Officiers Publics jouissant de Places durant plaisir et de gros Salaires tirés du Revenu Public, et qui réunissant dans les mêmes personnes les fonctions Législatives, Exécutives et Judiciaires, maintiennent et perpétuent les abus, et rendent tout remède Législatif par le Parlement Provincial presque impracticable.

13. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que quoique le Peuple de cette Province souffre de cet état de choses et s'efforce de le faire changer, il n'en est pas moins reconnaissant de l'avantage dont il jouit sous le Gouvernement de Sa Majesté, et surtout de la politique plus libérale adoptée à l'égard de cette Colonie depuis deux ans; il éprouve néanmoins un sentiment bien pénible lorsqu'il voit que les espérances dont on l'avait flatté après un long cours de souffrances et d'outrages, ont été considérablement diminuées par les délais que l'on a apportés à redresser un grand nombre de sujets de plainte contenus dans son humble Requête au Roi et au Parlement Impérial en mil huit cent vingt-huit, et auxquels, pour la plupart, le Comité choisi de la Chambre des Communes au sujet du *Canada*, avait, dans son Rapport fait la même année, recommandé de porter remède, et surtout:

La position des Réserves de la Couronne et du Clergé qui divisent les Terres concédées par la Couronne.

Les abus résultant de la Législation Impériale appliquée aux affaires et aux intérêts locaux de la Colonie.

La composition du Conseil Législatif.

La dépendance des Juges et leur intervention dans les affaires politiques de la Province.

Le défaut de comptabilité et de responsabilité des Officiers Publics, et le manque d'un Tribunal dans la Colonie pour juger les *Impeachments*.

La soustraction des Revenus des Biens des Jésuites de leur destination, c'est-à-dire, de l'Education.

La régie des Terres incultes de la Couronne, en conséquence de laquelle ceux qui demandent à s'y établir ne peuvent en avoir librement et facilement avec des titres assurés, en quantité suffisante, sans éprouver des délais inutiles et sans être soumis à des dépenses et charges autres que celles qui devraient être les seules nécessaires, savoir, le coût de l'Arpentage et du Titre.

14. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la cause principale de ces abus résulte de cette disposition de l'Acte de la Trente-unième *George* Trois, Chapitre trente-un, qui a constitué un Conseil Législatif qui serait composé de Membres nommés à vie par le pouvoir Exécutif, dans la vue qu'il formât une partie constituante de la Législature Coloniale; que cette disposition a été un essai malheureux introduit pour la première fois dans le régime Colonial Britannique, pour les deux *Canadas* seulement, par l'Acte susdit, fatal au repos et à la prospérité de cette Province, et incompatible avec le bon gouvernement, la paix et le bonheur de la Colonie.



15. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said provision has produced fatal results, by securing impunity to the Provincial Executive, under the name of a Legislative Council, for its greatest abuses of power; and could only have been introduced under the erroneous supposition, that it was possible to find in *America*, fit materials for the formation of an Aristocracy sufficiently numerous, independent and respectable.

16. *Resolved*; That it is the opinion of this Committee, That this House doth concur in the Report of the Special Committee to whom were referred His Excellency the Governor in Chief's Message of the fourteenth February last, with the accompanying Estimate of the Civil Expenditure of the Government of *Lower Canada*, for the year One thousand eight hundred and thirty one, His Excellency's Messages of the twenty third and twenty fifth February last, relating to a proposed Civil List, and other Documents.

*Ordered*, That the question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

And the first to the thirteenth of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to by the House.

The fourteenth of the said Resolutions being again read;

Mr. *Quesnel* moved in amendment thereto, seconded by Mr. *Courteau*, to strike out all the words after "Colonial Legislature," and insert the following: "without at the same time insisting on certain qualifications, and providing the restriction necessary to their independence, so as to enable them to serve as a sufficient balance to the power of the other two Branches of the Legislature; that the abuse of the said provision of the Act aforesaid of the thirty first, *George* the Third, chapter thirty one, has been injurious to the prosperity of this Province, as well to the good government, peace and happiness of the Colony."

The House divided on the question of amendment; and the names being called for, they were taken down, as followeth:—

Yeas,

Messieurs *Badeaux, Baker, Beudet, Bedard, Clouet, Courteau, Déléigny, De Rouville, De Witt, Heney, Labrie, Lagueux, Leslie, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau* and *Wright*. (21.)

Nays,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Baxter, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Corneau, Cuvillier, Demers, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Goodhue, Guillet, Hoyle, Huot, Joliette, Lafontaine, Laterrière, Lee, Létourneau, Malhiot, Methot, Morin, Mousseau, Neilson, Raymond, Trudel, Valois, Viger, Wurtele* and *Young*. (30.)

So it passed in the Negative.

The question being then put upon the fourteenth Resolution.

The House again divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:—

Yeas,

Messieurs *Amiot, Beudet, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Clouet, Corneau, Cuvillier, Demers, Deschamps, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Guillet, Huot, Joliette, Lafontaine, Lagueux, Laterrière, Lee, Létourneau, Malhiot, Methot, Morin, Mousseau, Proulx, Raymond, Trudel, Valois* and *Viger*. (33.)

Nays,

Messieurs *Archambeault, Badeaux, Baker, Baxter, Bedard, Cazeau, Courteau, Déléigny, De Rouville, De St.*

15. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que cette disposition a produit des résultats funestes en garantissant à l'Exécutif Provincial, sous le nom de Conseil Législatif, l'impunité dans ses plus grands écarts, et n'a pu être introduite que dans la supposition erronée que l'on pouvait trouver en *Amérique* des éléments propres à y constituer une Aristocratie assez nombreuse, indépendante et respectée.

16. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité spécial auquel ont été référés le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, du quatorze Février dernier, accompagné de l'Estimation de la Dépense Civile du Gouvernement du *Bas-Canada* pour l'année mil huit cent trente-un, les Messages de Son Excellence des vingt-trois et vingt-cinq Février dernier, relatifs à une Liste Civile proposée, et autres Documents.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première jusqu'à la treizième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

La quatorzième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau;

M. *Quesnel* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Courteau*, de retrancher tous les mots après "Législature Coloniale," et d'insérer les suivans: "sans y avoir attaché en même tems les qualifications, et y avoir apposé les restrictions nécessaires à son indépendance, de manière à le rendre capable de servir de contrepoids suffisant au pouvoir des deux autres branches de la Législature: Que l'abus de cette disposition du dit Acte de la trente-unième *George* Trois, Chapitre trente-un, a été nuisible à la prospérité de cette Province, ainsi qu'au bon gouvernement, à la paix et au bonheur de la Colonie."

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs *Badeaux, Baker, Beudet, Bellard, Clouet, Courteau, Déléigny, De Rouville, De Witt, Heney, Labrie, Lagueux, Leslie, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau* et *Wright*. (21.)

Contre

Messieurs *Amiot, Archambeault, Baxter, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Corneau, Cuvillier, Demers, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Goodhue, Guillet, Hoyle, Huot, Joliette, Lafontaine, Laterrière, Lee, Létourneau, Malhiot, Morin, Mousseau, Neilson, Raymond, Trudel, Valois, Viger, Wurtele* et *Young*. (30.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la quatorzième Résolution.

La Chambre s'est divisée de nouveau, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour.

Messieurs *Amiot, Beudet, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Clouet, Corneau, Cuvillier, Demers, Deschamps, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Guillet, Huot, Joliette, Lafontaine, Lagueux, Laterrière, Lee, Létourneau, Malhiot, Méthot, Morin, Mousseau, Proulx, Raymond, Trudel, Valois* et *Viger*. (33.)

Contre,

Messieurs *Archambeault, Badeaux, Baker, Baxter, Bedard, Cazeau, Courteau, Déléigny, De Rouville, De St. Ours,*

*St. Ours, De Witt, Duval, Fisher, Goodhue, Heney, Hoyle, Labrie, Leslie, Neilson, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Wright, Wurtele and Young. (29.)*

So it was carried in the Affirmative.

The fifteenth of the said Resolutions being again read ;

Mr. *Quesnel* moved in amendment thereto, seconded by Mr. *Panet*, to strike out all the words after "That" and insert the following: "the exclusion from the said Council of the Judges of all the Courts of Justice in this Province, and of all other persons holding places of profit therein during pleasure, would have the effect of contributing and of adding to the Constitutional Independence of the said Legislative Council."

The House divided on the question of amendment :

Yeas 29.

Nays 33.

So it passed in the Negative.

The question being then put upon the fifteenth Resolution ;

The House again divided ; and the names being called for, they were taken down, as followeth :—

Yeas,

*Messieurs Amiot, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Corneau, Cuvillier, Demers, Deschamps, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Guillet, Huot, Joliette, Lafontaine, Lagueur, Luterrière, Lee, Létourneau, Malhiot, Methot, Morin, Mousseau, Proulx, Raymond, Trudel, Valois and Viger. (32.)*

Nays,

*Messieurs Archambeault, Badeaux, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Clouet, Courteau, Déligny, De Rouville, De St. Ours, De Witt, Duval, Fisher, Goodhue, Heney, Hoyle, Labrie, Leslie, Neilson, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Wright, Wurtele and Young. (30.)*

So it was carried in the Affirmative.

Mr. *Lee* moved to resolve, seconded by Mr. *Morin*, That the means of re-establishing harmony between the several branches of the Legislature of this Province, and of rendering its proceedings more conformable to those of the Parliament of *Great Britain*, would be to amend the Imperial Act of the thirty first *George* the Third, Chapter thirty one, so far as the same relates to the Constitution of the Legislative Council of this Province, in such manner that the said Council may be as free and independent of the Governor as the nature of a Colony will admit of, by adopting a system of Election.

Objections having been made to this Motion being received ;

And Mr. Speaker having decided in favor of receiving the same,

An Appeal was made to the House from Mr. Speaker's decision.

The House divided thereon :

For Mr. Speaker's decision, 24.

Against it, 18.

So it was carried in the Affirmative.

*Ordered*, That the said Motion be referred to the Committee of the whole House to take into consideration the State of the Province.

The sixteenth Resolution of the Committee being then again read, and the question of concurrence being put thereon, it was agreed to by the House, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

The

*St. Ours, De Witt, Duval, Fisher, Goodhue, Heney, Hoyle, Labrie, Leslie, Neilson, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Wright, Wurtele et Young. (29.)*

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La quinzième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau ;

M. *Quesnel* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Panet*, de retrancher tous les mots après "Que," et d'insérer les suivans : "l'Exclusion du dit Conseil Législatif des Juges de toutes les Cours de Justice de la Province, ainsi que de tous autres individus ayant des places de profit sous bon plaisir dans la dite Province, aurait l'effet de contribuer et d'ajouter à l'indépendance constitutionnelle du dit Conseil Législatif."

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement :

Pour, 29.

Contre, 33.

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la quinzième Résolution ;

La Chambre s'est divisée de nouveau, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

*Messieurs Amiot, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Corneau, Cuvillier, Demers, Deschamps, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Guillet, Huot, Joliette, Lafontaine, Lagueur, Luterrière, Lee, Létourneau, Malhiot, Méthot, Morin, Mousseau, Proulx, Raymond, Trudel, Valois et Viger. (32.)*

Contre,

*Messieurs Archambeault, Badeaux, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Clouet, Courteau, Déligny, De Rouville, De St. Ours, De Witt, Duval, Fisher, Goodhue, Heney, Hoyle, Labrie, Leslie, Neilson, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Wright, Wurtele et Young. (30.)*

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

M. *Lee* a proposé de résoudre, secondé par M. *Morin*, Qu'un des moyens de rétablir l'harmonie entre les diverses branches de la Législature de cette Province, et d'en rendre la marche plus conforme à celle du Parlement de la *Grande-Bretagne*, serait d'amender l'Acte Impérial de la trente-unième *George* Trois, chapitre trente-un, en autant qu'il a rapport à la constitution du Conseil Législatif de la Province, de manière à ce que le dit Conseil soit entièrement libre, et que la nomination de ses Membres dépende aussi peu du Gouverneur que le permet la situation d'une Colonie, en adoptant un système d'élections fréquentes.

Des objections ayant été faites à ce que cette Motion fût reçue ;

Et M. l'Orateur ayant décidé en faveur de sa réception,

Appel a été fait à la Chambre de la décision de M. l'Orateur.

La Chambre s'est divisée sur icelle :

Pour la décision de M. l'Orateur, 24.

Contre icelle, 18.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que la dite Motion soit référée au Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération l'état de la Province.

La seizième Résolution du Comité ayant été alors lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

L'Ordre

Reasons of the absent Members at the Call of the House considered.

The Order of the Day for taking into consideration the Reasons assigned by the absent Members for their non-attendance at the Call of this House on Tuesday the eight instant, being read ;

The names of those who made default were severally called over, and the Reasons respectively given by them considered, and determined upon as follows, viz. :

*Remi Seraphim Bourdages*—Excused from sickness in his family.

*Jacques Dorion*—Not excused.

*Paschal Dumais*—Excused on account of ill-health.

*John Gosset*—Absent beyond seas.

*François Languedoc*—Excused on account of ill-health.

*Joseph Perrault*—Excused on account of ill-health.

*Andrew Stuart*—Excused on account of ill-health.

Sole Leather Inspection Bill read the second time ;

A Bill to provide for the inspection of Sole Leather, was, according to order, read a second time.

committed.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Rail Road Bill read the second time.

A Bill to provide for making and maintaining a Rail Road from the River *Saint Lawrence* to the Navigable Waters of Lake *Champlain*, was, according to order, read a second time.

Mr. *Leslie* moved, seconded by Mr. *Fisher*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Mr. *Louis Bourdages* moved in amendment, seconded by Mr. *Lagueux*, to strike out all the words after "Bill," and insert the following: "be postponed till the first day of August next."

Mr. *Lagueux* then moved, seconded by Mr. *Louis Bourdages*, That this House do adjourn till Monday next.

The House divided on the question :

Yeas, 17.

Nays, 28.

So it passed in the Negative.

The question being then put on Mr. *Louis Bourdages*' motion of amendment,

The House divided thereon :

Yeas, 16.

Nays, 26.

So it passed in the Negative.

The question being then put upon the main Motion,

And several Members having retired, the names of those present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs *Archambeault, Baker, Baxter, Beàrd, Brooks, Cazeau, Courteau, Dèligny, De Rouville, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Goodhue, Heney, Hoyle, Huot, Joliette, Knowlton, Labrie, Lafontaine, Lagueux, Laterrière, Leslie, Malhiot, Morin, Neilson, Peck, Proulx, Quesnel, Scott, Antoine Charles Taschereau, Trudel, Viger, Wright and Young.*

And at a quarter past eleven o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Monday,

L'Ordre du Jour pour prendre en considération les Raisons données par les Membres absents, pour ne s'être pas trouvés à l'Appel de cette Chambre, Mardi le huitième du courant, ayant été lu ;

Les noms de ceux qui ont fait défaut de paraître ont été séparément appelés, et les raisons respectivement données par eux ont été considérées et déterminées comme suit, savoir :

*Remi Seraphim Bourdages*, excusé pour cause de maladie dans sa famille.

*Jacques Dorion*, pas excusé.

*Paschal Dumais*, excusé pour cause de mauvaise santé.

*John Gosset*, absent au-delà des mers.

*François Languedoc*, excusé pour cause de mauvaise santé.

*Joseph Perrault*, excusé pour cause de mauvaise santé.

*Andrew Stuart*, excusé pour cause de mauvaise santé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à l'inspection du Cuir à Semelle, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à la construction et à l'entretien d'un Chemin à Lisse, à partir du Fleuve *Saint Laurent* à aller jusqu'aux eaux navigables du Lac *Champlain*, a été lu une seconde fois.

M. *Leslie* a proposé, secondé par M. *Fisher*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. *Louis Bourdages* a proposé en amendement, secondé par M. *Lagueux*, de retrancher tous les mots après "Bill," et d'insérer les suivans: "soit remis au premier jour d'Août prochain."

M. *Lagueux* a alors proposé, secondé par M. *Louis Bourdages*, que cette Chambre s'ajourne à Lundi prochain.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour, 17.

Contre, 28.

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été mise sur la motion d'amendement de M. *Louis Bourdages* ;

La Chambre s'est divisée sur icelle :

Pour, 16.

Contre, 26.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale,

Et plusieurs membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur.

Messieurs *Archambeault, Baker, Baxter, Beàrd, Brooks, Cazeau, Courteau, Dèligny, De Rouville, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Goodhue, Heney, Hoyle, Huot, Joliette, Knowlton, Labrie, Lafontaine, Lagueux, Laterrière, Leslie, Malhiot, Morin, Neilson, Peck, Proulx, Quesnel, Scott, Antoine Charles Taschereau, Trudel, Viger, Wright et Young.*

Et à onze heures et un quart du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre faute de Quorum.

Lundi,

Raisons des membres absents à l'appel de la Chambre considérées.

Bill pour l'inspection du cuir à semelle lu une seconde fois ;

référé.

Bill pour un chemin à lisse lu une seconde fois.

Monday, 14th March, 1831.

Lundi, 14 Mars 1831.

Message from  
the Council.

**A** MESSAGE from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

The Council  
have agreed to:

The Legislative Council have passed the following Bills without any amendment :—

Bill to continue  
certain Acts.

“ An Act to continue for a limited time certain Acts therein mentioned.”

Light Houses  
Bill.

“ An Act to make further provision for establishing Light Houses on the Island of *Anticosti*.”

Wolves De-  
struction Bill.

“ An Act to encourage the destruction of Wolves.”

St. Roch Sub-  
urbs (Quebec)  
Market Bill.

“ An Act to establish a Public Market in *Saint Roch* Suburb of the City of *Quebec*.”

Parochial Sub-  
divisions Bill.

“ An Act for ascertaining, establishing and confirming in a legal and regular manner, and for Civil purposes, the Parochial sub-divisions of various parts of this Province.”

And also,

The Council  
have passed  
Malicious In-  
juries Bill.

The Legislative Council have passed a Bill, intituled, “ An Act for consolidating and amending the Laws in *Lower Canada* relative to Malicious Injuries to Property,” to which they desire the concurrence of the Assembly.

And also,

## LEGISLATIVE COUNCIL,

Monday, 14th March, 1831.

*Ordered*, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council agrees to the Conference desired for the purpose of communicating the Reasons which induced the Assembly not to concur in certain Amendments made by this House to the Bill, intituled, “ An Act to incorporate the City of *Montreal* ;” and that the Managers on the part of this House are to be the Honorable Messieurs *Cuthbert* and *De Léry*, who are to meet the number as Managers on the part of the Assembly required by Parliamentary usage; and that the time of the Conference be to-morrow at eleven o'clock in the forenoon, and the place the Committee Room of the Legislative Council.

And also,

## LEGISLATIVE COUNCIL,

Monday, 14th March, 1831.

*Ordered*. That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. *Cuthbert* to attend the Standing Committee of the House of Assembly on Agriculture, on Tuesday next, at ten o'clock in the forenoon, to be examined before the said Committee, relative to the culture of Hemp, if he thinks fit.

And then he withdrew.

An Engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, “ An Act for consolidating and amending the Laws in *Lower Canada* relative to Malicious Injuries to Property,” was read for the first time.

*Resolved*,

VOL.—40.

**M**ESSAGE du Conseil Législatif, par l'Honorable M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie:

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement :

“ Acte pour continuer pour un temps limité certains Actes y mentionnés.”

“ Acte pour pourvoir à des dispositions ultérieures pour l'établissement de Phares sur l'Ile d'*Anticosti*.”

“ Acte pour encourager la destruction des Loups.”

“ Acte pour établir un Marché Public dans le Faubourg *Saint Roch* de la Cité de *Québec*.”

“ Acte pour constater, établir et confirmer d'une manière légale et régulière, et pour des effets civils, les subdivisions paroissiales de différentes parties de cette Province.”

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé, “ Acte pour consolider et amender les Lois dans le *Bas-Canada* relatives aux dommages faits avec malice aux Propriétés,” auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Et aussi,

## CONSEIL LEGISLATIF,

Lundi, 14 Mars 1831.

*Ordonné*, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif consent à la Conférence demandée aux fins de lui communiquer les Raisons qui ont induit l'Assemblée à ne pas concourir à certains Amendemens faits par cette Chambre au Bill, intitulé, “ Acte pour incorporer la Cité de *Montréal*,” et que les Directeurs de la part de cette Chambre seront les Honorables Messieurs *Cuthbert* et *De Léry*, qui rencontreront le nombre comme Directeurs de l'Assemblée, requis par l'usage Parlementaire; et que le temps de la Conférence sera demain à onze heures du matin, et le lieu la Chambre des Comités du Conseil Législatif.

Et aussi,

## CONSEIL LEGISLATIF,

Lundi, 14 Mars 1831.

*Ordonné*, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'Honorable M. *Cuthbert*, d'aller, s'il le juge à propos, Mardi prochain, à dix heures du matin, devant le Comité permanent de la Chambre d'Assemblée sur l'Agriculture, pour être examiné devant le dit Comité, relativement à la culture du Chanvre.

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, “ Acte pour consolider et amender les Lois dans le *Bas-Canada*, relatives aux dommages faits avec malice aux propriétés,” a été lu pour la première fois.

*Résolu*,

4 U

Message du  
Conseil.Le Conseil a  
concouru auxBill pour conti-  
nuer certains  
Actes ;Bill pour des  
Phares ;Bill pour la des-  
truction des  
Loups ;Bill pour un  
marché au Fau-  
bourg St. Roch,  
Québec.Bill des subdivi-  
sions paroissiales.Le Conseil a  
passé le  
Bill relative-  
ment aux dom-  
mages faits a-  
vec malice.Le Conseil  
consent à la  
conférence de-  
mandée au su-  
jet du Bill de  
l'incorporation de  
la Cité de  
Montréal.Permission à  
l'Honorable  
James Cuthbert  
d'aller devant  
la Chambre.Bill relatif aux  
dommages faits  
avec malice, lu  
pour la première  
fois.Council agree  
to the Confere-  
nce desired on  
the subject of  
the City of  
*Montreal* In-  
corporation Bill.Leave to the  
Hon. James  
Cuthbert to at-  
tend the House.Malicious In-  
juries Bill read  
the first time.

Managers appointed by the House to conduct the Conference on the subject of the City of Montreal Incorporation Bill.

*Resolved*, That four Managers be appointed to meet the Managers appointed by the Legislative Council, at the time and place appointed for holding the Conference desired upon certain Amendments made by their Honors to the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of Montreal."

*Ordered*, That Mr. Leslie, Mr. Cuvillier, Mr. Quesnel and Mr. Fisher be appointed Managers on the part of this House.

Adjournment.

*Ordered*, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'clock, A. M.

Report on Message relating to the qualification of Militia Officers;

Mr. Labrie, from the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the qualification of Militia Officers, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

In obedience to order, Your Committee have examined the Act of the tenth and eleventh George the Fourth, chapter forty four, which regulates the Militia of this Province, and also the demand contained in the Message referred; and after mature deliberation, Your Committee are of opinion, that, in order to insure the execution of the Clause relative to the qualification required from the Officers, it would be necessary to provide, by Legislative enactment, means to establish Courts of Enquiry, in order to facilitate the Judgment upon Complaints which may already have arisen or may hereafter arise against persons Commissioned in the Militia, without having the qualifications required by Law.

committed.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow, in the forenoon sitting.

Report on Hospitals;

Mr. Leslie, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the President of the Corporation of the Montreal General Hospital, and other references to the said Committee relating to Charitable Institutions, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee, after mature consideration, are of opinion, that the usual allowances should be granted to the different Religious charitable Institutions in the three Districts, for the support of the Insane, Foundlings and Indigent Sick, for the year commencing the tenth of October last.

To the Corporation of the Montreal General Hospital, Your Committee recommend that a sum of six hundred pounds should be allowed; that is an increase over the grant of last year of Three hundred and fifty pounds, which is proposed in consequence of six hundred and ten more Emigrants having received assistance from the Hospital in one thousand eight hundred and thirty, than in one thousand eight hundred and twenty nine. The additional expense incurred by the Hospital on that account has been Four hundred and twenty six pounds one shilling and one penny half penny, although the average of expense for each in-door Patient is about twelve shillings and one penny less than that of one thousand eight hundred and twenty nine.

On the Petition of Doctor Seguin, claiming a remuneration for his attendance at the Emigrant Hospital, Your Committee have taken Evidence, by which it appears that the Petitioner gratuitously offered his services in April one thousand eight hundred and twenty nine, provided the sole management of the Hospital was entrusted to him, which was acceded to by Mr. Clouet, the only one of the three Commissioners who acted. After the expiration of the first year, the Petitioner

*Résolu*, Que quatre Directeurs soient nommés pour rencontrer les Directeurs nommés par le Conseil Législatif, aux temps et lieu fixés pour tenir la Conférence demandée sur certains amendemens faits par leurs Honneurs au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer la Cité de Montréal."

*Ordonné*, Que M. Leslie, M. Cuvillier, M. Quesnel et M. Fisher soient nommés Directeurs de la part de de cette Chambre.

*Ordonné*, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix heures, A. M.

M. Labrie, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à la qualification des Officiers de Milice, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

En obéissance à l'Ordre, votre Comité a examiné l'Acte des dixième et onzième George Quatre, chapitre quarante-quatre, qui règle la Milice de cette Province, ainsi que la demande contenue dans le Message référé; et après mûre réflexion, votre Comité est d'avis, que pour assurer l'exécution de la clause relativement aux qualifications exigées des Officiers, il serait nécessaire de pourvoir par des dispositions législatives à des moyens d'établir des Cours d'Enquête, afin de faciliter le jugement des plaintes qui peuvent s'être déjà élevées, ou qui pourraient s'élever par la suite, contre des personnes commissionnées dans la Milice, sans avoir les qualifications voulues par la Loi.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain, dans la séance du matin.

M. Leslie, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition du Président de la Corporation de l'Hôpital Général de Montréal, et autres références au dit Comité relativement aux Institutions charitables, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après mûre considération, est d'avis, qu'il faudrait accorder les allocations ordinaires aux différentes Institutions religieuses de bienveillance dans les trois Districts, pour le support des Aliénés, des Enfants-trouvés et des Malades indigens, pour l'année commençant au dixième d'Octobre dernier:

Votre Comité recommande qu'il soit accordé une somme de six cents Livres à la Corporation de l'Hôpital Général de Montréal; ce qui fait une augmentation de trois cent cinquante Livres au-dessus de la somme accordée l'année dernière, et elle est proposée en conséquence de ce qu'il a été secouru par cet Hôpital, en mil huit cent trente, six cents Emigrés de plus qu'en mil huit cent vingt-neuf. La dépense additionnelle qu'a encourue l'Hôpital par suite de cette circonstance, a été de quatre cent vingt-six livres un scheling et un denier et demi, quoique la dépense moyenne de chaque malade interne est d'environ douze schelings et un denier moindre qu'en mil huit cent vingt-neuf.

Sur la Pétition du Docteur Seguin, demandant une rémunération pour ses services à l'Hôpital des Emigrés, votre Comité a pris des témoignages d'après lesquels il appert que le Pétitionnaire offrit gratuitement ses services, dans le mois d'Avril mil huit cent vingt-neuf, à condition qu'il eût seul la régie de l'Hôpital, ce à quoi accéda M. Clouet, le seul des trois Commissaires qui agissait comme tel. Au bout de la première année, le Pétitionnaire exprima le désir de se retirer, mais

Directeurs nommés par la Chambre pour conduire la conférence au sujet du Bill de l'incorporation de la Cité de Montréal.

Ajournement.

Rapport sur le Message relatif à la qualification des officiers de milice;

référé.

Rapports sur les Hôpitaux;

tioner was desirous of retiring, but was induced to continue upon an expectation held out to him by the Commissioner, that the Legislature would remunerate him for his services. On reference to the Evidence of Doctor *Morrin*, it appear that if the Hospital had been thrown open upon liberal principles to the Profession at large, there would have been no difficulty in procuring the attendance of medical men, without any expectation of pecuniary remuneration. Your Committee under these circumstances cannot recommend any grant of public money to the Petitioner.

Your Committee having also taken into consideration the Petition of divers Inhabitants of *Quebec*, praying that an additional sum of money should be granted to the *Hôtel Dieu* and General Hospital, for the maintenance of an increased number of Sick and Poor, are not of opinion that the prayer of the Petitioners should be granted.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to amend a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to suspend for a limited time, certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of *Montreal*, and to establish a Society therein for the preventing accidents by Fire," reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

A Petition of divers Merchants residing in the City of *Montreal*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That by an Act passed in the Parliament of this Province in the fifty third year of the Reign of our late Sovereign Lord King *George* the Third, a Duty of two and one half per cent. is imposed upon Goods and Merchandize imported or brought within this Province from any place or country whatsoever: That the said Duty is, by virtue of the said Act, and of other Acts of Parliament continuing the same in force, payable upon the importation of Pot and Pearl Ashes into this Province from the *United States of America*: That, as Pot and Pearl Ashes are not used and consumed in this Province, the sole purpose for which they are brought into this Province, is that of exportation to *Great Britain*, this commodity being one of the staple articles of commerce with the Mother Country: That, although, such Ashes when brought into this Province for exportation to *Great Britain*, may upon the employment of certain precautions, be admitted into this Province free of Duty, yet the Petitioners represent to the House that, to gain this advantage, the formalities required by Law of bonding at a Port of Entry, cancelling one set of Bonds to substitute others which must be again cancelled, of warehousing, and of obtaining permission to ship as occasion may require, are so troublesome and expensive, and lead to such delays, that this mode of introducing Ashes for exportation is not practised, the persons engaged in this branch of commerce preferring the payment of the Duties, by which means the encouragement and facilities that the Legislatures of this Province and of *Great Britain* and *Ireland* were desirous of extending to this valuable commerce, became frustrated and are rendered ineffectual: That the numerous benefits resulting to the commerce of this country from the introduction of Ashes for exportation, in the profits and

mais il fut induit à continuer dans l'espérance que lui fit concevoir le Commissaire, que la Législature le récompenserait de ses services. En recourant au témoignage du Docteur *Morrin*, il appert que si l'Hôpital avait été ouvert à toute la profession sur des principes libéraux, il n'y aurait eu aucune difficulté à se procurer les services des Médecins, sans l'espoir d'aucune récompense pécuniaire. Dans de telles circonstances le Comité ne peut recommander aucun octroi d'argent public au Pétitionnaire.

Votre Comité ayant aussi pris en considération la Pétition de divers Habitans de *Québec*, demandant qu'il soit accordé une somme d'argent additionnelle à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital Général, pour les mettre en état de soutenir un plus grand nombre de malades et de pauvres, n'est pas d'avis que la demande des Pétitionnaires doive être accordée.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

M. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour suspendre, pour un temps limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de *Montréal*, et pour y établir une Société pour prévenir les accidens du Feu," a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Une Pétition de divers Marchands résidans dans la Cité de *Montréal*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que par un Acte passé par le Parlement de cette Province, dans la troisième année du Règne de notre feu Souverain Seigneur le Roi *George* Trois, il est imposé un droit de deux et demi pour cent sur les Effets et Marchandises importés en cette Province, d'aucune Place ou Pays quelconque: Que le dit droit est, en vertu du dit Acte, et d'autres Actes du Parlement continuant icelui en force, payable sur l'importation de la Potasse et Perlasse en cette Province des *Etats-Unis d'Amérique*: Que la Potasse et la Perlasse n'étaient pas employées ni consommées dans la dite Province, le seul objet pour lequel elles sont importées dans la dite Province, est celui de leur exportation dans la *Grande-Bretagne*, ces articles étant une marchandise d'étape dans le Commerce avec la Mère-Patrie: Que quoique ces alkalis puissent, lorsqu'ils sont importés dans cette Province pour l'exportation à la *Grande-Bretagne*, en prenant certaines précautions, être admis en cette Province francs de droits, cependant les Pétitionnaires représentent à la Chambre, que pour avoir cet avantage, les formalités requises par la Loi d'entreposer à un port d'entrée, en cancelant un cautionnement pour en substituer un autre qui doit être aussi cancelé, d'emmagasiner, et d'obtenir permission d'embarquer selon que l'occasion le demande, sont si incommodes et si coûteuses, et causent tant de délai, que ce mode d'entrer les alkalis pour l'exportation, n'est jamais employé, les personnes engagées dans cette branche de Commerce préférant payer les droits, ce qui fait que sont frustrés et rendus inefficaces les moyens que les Legislatures de cette Province et de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, ont adoptés pour encourager et faciliter ce Commerce important: Que les avantages nombreux qui résultent au Commerce de ce pays par l'entrée des alkalis pour l'exportation,

committed.

Report on Montreal Fire Society Bill;

committed.

Petition for the admission of Pot and Pearl Ashes from the United States free of Duty;

référé.

Rapport sur le Bill de la Société du Feu à Montréal.

Les dits Bill et Rapport référés

Pétition pour introduire la Potasse et la Perlasse des Etats-Unis franchises de droits.

and charges payable to the various classes of persons having connection with that trade here, and in the advancement of the interests of shipping and navigation, evince the expediency of protecting and cherishing the trade in this article: That the admission of Pot Ashes and Pearl Ashes into this Province, Duty free, is the best method of promoting the Trade in that commodity appears manifest, not only from the exemption from Duty established in its favor by the recent Acts of the Parliament of *Great Britain* and *Ireland*, regulating the Trade between this country and the *United States*, but from the provisions formerly made by the Legislature of this Province, and particularly by the sixth Chapter of the Statute of the thirty fifth of the Reign of our late Sovereign Lord King *George* the Third, while, as the Petitioners think, there is reason to fear that if the importation of Ashes into this Province continue to be embarrassed with the formalities before mentioned as necessary to procure an exemption from Duty, this important commerce may be diverted from this Province to the Ports of the *United States*. Wherefore the Petitioners pray, that by an Act of the Parliament of this Province, the said Act of the fifty third year of the Reign of our late Sovereign Lord King *George* the Third, and the Acts by which the same is continued in force, may, as to the imposition of any Duty or Duties upon Pot Ashes and Pearl Ashes, imported into this Province from the *United States* of *America*, be repealed, and that Pot Ashes and Pearl Ashes may be admitted into this Province, by importation from the *United States* of *America* free and exempt from the payment of any Duties whatsoever, or grant such other relief in the premises as in the wisdom of the House may seem meet.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Committee of the whole House on the Third and Fourth Reports of the Standing Committee of Trade.

Bonaventure Election.— Proceedings thereon to be continued next Session.

*Resolved*, That if the proceedings on the Petition of *John Robinson Hamilton*, Esquire, against the Election of *John Gosset*, Esquire, one of the Members returned for the County of *Bonaventure*, are not decided during the present Session, the said proceedings will be again taken up and continued in the next Session.

Rimouski Election.— Time allowed by Law for the Commissioners to report, extended.

*Ordered*, That the time allowed by Law for the Commissioners appointed for the purpose of examining the Witnesses on the contestation of the Election for the County of *Rimouski*, to report to this House the proceedings had on the said contestation, be extended until the twenty first instant.

State of the Province.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee to take into consideration the State of the Province, have precedence of the other Orders of this Day, after the Call of the House.

Address respecting the annual meeting of Parliament.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to take into his serious consideration the advantage and convenience which would result from calling the Parliament together on or about the fifteenth of November, a season at which the attendance of the Members of the Legislature to their private affairs, is less urgently necessary, so that the despatch of Parliamentary business would be facilitated, and the attendance of the Members more constant, because they would not be detained so late in the season as to be exposed to the danger of the breaking up of the Roads, and of the ice on the Rivers, the passage of which is always dangerous at the time when the said breaking up takes place.

*Ordered*,

l'exportation, par les profits et les gains qui se répandent parmi les diverses classes de personnes liées ici avec ce Commerce, et par l'avancement des intérêts de la navigation, montrent l'expédience qu'il y a de protéger et de favoriser cette branche de Commerce: Que l'introduction dans cette Province de la Potasse et la Perlasse, franchises de droits, est le meilleur moyen d'avancer cette branche de Commerce, et c'est ce qui est évident, si l'on considère non seulement l'exemption de droit établie en sa faveur par les Actes récents du Parlement de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, réglant le Commerce entre ce Pays et les *Etats-Unis*, mais aussi les dispositions ci-devant faites par la Législature de cette Province, et surtout par le sixième chapitre des Statuts de la trente-cinquième année du Règne de notre Souverain Seigneur le Roi *George* Trois; tandis que les Pétitionnaires ont tout lieu de craindre que, si l'importation des alkalis en cette Province continue d'être gênée par les formalités ci-dessus mentionnées, comme nécessaires pour se procurer l'exemption du droit, ce Commerce important ne se retire de cette Province pour se diriger vers les Ports des *Etats-Unis*. A ces causes, les Pétitionnaires demandent que par un Acte du Parlement de cette Province, le dit Acte de la cinquante-cinquième année de notre feu Souverain Seigneur le Roi *George* Trois, et les Actes qui le continuent en force, soient, quant à l'imposition de droits sur la Potasse et la Perlasse, importées dans cette Province des *Etats-Unis* d'*Amérique*, révoqués, et que la Potasse et la Perlasse soient admis en cette Province, des *Etats-Unis* d'*Amérique*, sans payer aucun droit quelconque, ou que la Chambre accorde tel autre remède que, dans sa sagesse, elle jugera convenable.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité de toute la Chambre sur les troisième et quatrième Rapports du Comité permanent de Commerce.

référé.

*Résolu*, Que si, dans la présente Session, il n'est point décidé sur la Pétition de *John Robinson Hamilton*, Ecuyer, contre l'Election de *John Gosset*, Ecuyer, un des Membres rapportés pour le Comté de *Bonaventure*, la dite Enquête sera reprise et continuée à la Session prochaine.

Procédés relatifs à l'Election de Bonaventure à être continués à la prochaine session.

*Ordonné*, Que le délai accordé par la Loi aux Commissaires nommés à l'effet d'entendre les témoins sur la contestation de l'Election pour le Comté de *Rimouski*, soit étendu jusqu'au vingt-unième du présent mois, afin qu'ils fassent rapport à cette Chambre des procédés qui ont eu lieu sur la dite Contestation.

Election de Rimouski.— Délai accordé par la Loi aux Commissaires, pour faire rapport, étendu.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération l'état de la Province, ait la préséance sur les autres ordres de ce jour, après l'appel de la Chambre.

Etat de la Province.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir prendre en sa sérieuse considération l'avantage et la commodité qui résulteraient de la convocation du Parlement, le ou vers le quinze de Novembre, temps où les affaires des Membres de la Législature sont moins urgentes, et qui faciliterait la Dépêche des Affaires Parlementaires et l'assiduité des Membres jusqu'à une saison qui n'exposerait point aux dangers des démolitions des chemins et des glaces des rivières, dont le passage est toujours dangereux dans le temps de telles démolitions.

Adresse au sujet de la convocation annuelle du Parlement.

*Ordonné*,

Ordered, That Mr. Louis Bourdages, Mr. Neilson, Mr. Labrie and Mr. Cu villier do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Mr. Neilson moved to resolve, seconded by Mr. Labrie, That the first thirteen Resolutions of this House on the State of the Province, be referred to a Committee of five Members, to draught and report an humble Address to His Majesty conformably thereto, praying that He would graciously interpose His Royal Prerogative to remove the evils set forth in the said Resolutions, and prevent their recurrence.

Mr. Lagueux moved in amendment, seconded by Mr. Malhiot, to strike out the words, "first thirteen," in the said Motion.

The House divided on the question of amendment; and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yeas,

Messieurs Amiot, Boissonnault, Louis Bourdages, Brooks, Corneau, Cu villier, Deschamps, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Guillet, Huot, Lafontaine, Lagueux, Laterrière, Lee, Malhiot, Methot, Morin, Mousseau, Noël, Proulx, Raymond, Thibaudeau, Trudel, Valois, and Viger. (28.)

Nays,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Bureau, Caldwell, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Déligny, Demers, De Montenac, De Rouville, De St. Ours, De Witt, Duval, Fisher, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Joliette, Labrie, Leslie, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Wright, Wurttele and Young. (37.)

So it passed in the Negative.

Mr. Louis Bourdages then moved in amendment to Mr. Neilson's motion, seconded by Mr. Malhiot, to strike out all the words after "Province," and insert the following: "be referred to a Committee of five Members, to draught and report an humble Petition to the Imperial Parliament conformably thereto, praying that they would interpose their authority to remove the evils set forth in the said Resolutions, and prevent their recurrence."

The House divided on the question of amendment; and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yeas,

Messieurs Archambeault, Beaudet, Boissonnault, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Clouet, Corneau, Courteau, Cu villier, Demers, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Guillet, Huot, Lafontaine, Lagueux, Laterrière, Lee, Létourneau, Malhiot, Methot, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Valois, Viger and Wright. (39.)

Nays,

Messieurs Badeaux, Baker, Baxter, Bedard, Caldwell, Cazeau, Déligny, De Montenac, De Rouville, De St. Ours, Duval, Fisher, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Joliette, Labrie, Leslie, Neilson, Peck, Quirouet, Scott, Antoine Charles Taschereau, Wurttele and Young. (26.)

So it was carried in the Affirmative.

The question being then put upon the main Motion, as amended, the House again divided; and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yeas,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Beaudet, Boissonnault, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Clouet, Corneau,

Ordonné, Que M. Louis Bourdages, M. Neilson, M. Labrie et M. Cu villier présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

M. Neilson a proposé de résoudre, secondé par M. Labrie, Que les treize premières Résolutions de cette Chambre sur l'état de la Province, soient référées à un Comité de cinq membres, pour préparer et faire rapport d'une humble Adresse à Sa Majesté, en conformité à icelles, la priant de vouloir gracieusement interposer sa Prerogative Royale pour remédier aux maux énoncés dans les dites Résolutions, et pour en prévenir le retour.

M. Lagueux a proposé en amendement, secondé par M. Malhiot, de retrancher les mots "treize premières," dans la dite motion.

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Amiot, Boissonnault, Louis Bourdages, Brooks, Corneau, Cu villier, Deschamps, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Guillet, Huot, Lafontaine, Lagueux, Laterrière, Lee, Malhiot, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Proulx, Raymond, Thibaudeau, Trudel, Valois et Viger, (28.)

Contre,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Baker, Baxter, Beaudet, Bedard, Bureau, Caldwell, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Déligny, Demers, De Montenac, De Rouville, De St. Ours, De Witt, Duval, Fisher, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Joliette, Labrie, Leslie, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Wright et Young. (37.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

M. Louis Bourdages a alors proposé, en amendement à la motion de M. Neilson, secondé par M. Malhiot, de retrancher tous les mots après "Province," et insérer les suivans: "soient référées à un Comité de cinq Membres, pour préparer et faire rapport d'une humble Pétition au Parlement Impérial, en conformité à icelles, le priant de vouloir bien interposer son autorité pour remédier aux maux énoncés dans les dites Résolutions, et pour en prévenir le retour."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Archambeault, Beaudet, Boissonnault, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Clouet, Corneau, Courteau, Cu villier, Demers, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Guillet, Huot, Lafontaine, Lagueux, Laterrière, Lee, Létourneau, Malhiot, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Valois, Viger et Wright. (39.)

Contre,

Messieurs Badeaux, Baker, Baxter, Bedard, Caldwell, Cazeau, Déligny, De Montenac, De Rouville, De St. Ours, Duval, Fisher, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Joliette, Labrie, Leslie, Neilson, Peck, Quirouet, Scott, Antoine Charles Taschereau, Wurttele et Young. (26.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, la Chambre s'est divisée de nouveau, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Beaudet, Boissonnault, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Clouet, Corneau,

Committee appointed to draught and report a Petition in the Imperial Parliament, conformably to the Resolutions on the State of the Province.

Comité nommé pour préparer et faire rapport d'une Pétition au Parlement Impérial, en conformité aux Résolutions sur l'état de la Province.



*Corneau, Courteau, Cuvillier, Demers, De Rouville, Deschamps, De St Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Guillet, Heney, Huot, Labrie, Lafontaine, Lagueur, Laterrière, Lee, Létourneau, Malhiot, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Valois, Viger and Wright. (45.)*

Nays,

Messieurs *Baker, Baxter, Bedard, Caldwell, Cazeau, Déléigny, De Montenac, Duval, Fisher, Goodhue, Heriot, Hoyle, Joliette, Leslie, Neilson, Peck, Scott, Antoine Charles Taschereau, Wurtele and Young. (20.)*

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Morin*, Mr. *Lee* and Mr. *Quesnel* do compose the said Committee.

Address relating to the Report on the Messages relating to a Civil List during the King's life.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to transmit to His Majesty's Ministers, the Resolution of this House of the twelfth instant, concurring in the First Report of the Special Committee to which was referred the Estimate of the year One thousand eight hundred and thirty one, and the Messages of His Excellency, of the twenty third and twenty fifth of February last, relating to a Civil List during the King's life, together with a Copy of the said Report.

Ordered, That Mr. *Young*, Mr. *Neilson*, Mr. *Cuvillier* and Mr. *Louis Bourdages* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Law Clerk to insert a certain Clause in all Bills of appropriation.

Ordered, That the Law Clerk of this House be directed to include in every Act appropriating Public Money, a Clause requiring detailed Accounts of the expenditure under authority of such Act (supported by Vouchers, and attested before a competent Officer,) to be made up and closed on the tenth day of April, and the tenth day of October in each year, and to be transmitted to the proper Officer within fifteen days from the expiration of the said periods respectively; the said Accounts to shew the sum actually expended, the balance, if any, in the hands of the Accountants, and the amount of the appropriation remaining in the Public Chest.

Address relating to the closing of the Public Accounts on the 10th October annually.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to adopt such measures as His Excellency may judge necessary, to cause the Statements of the Public Revenue and Expenditure annually laid before this House, to be made up and closed on the tenth day of October in each year, instead of on the first day of January, as is now the practice.

Ordered, That Mr. *Young*, Mr. *Neilson*, Mr. *Cuvillier* and Mr. *Louis Bourdages* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Report on Chaudière Bridge Petition;

Mr. *Lagueux*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Commissioners for the erection of a Bridge over the River *Chaudière*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

From the information obtained, and considering the public benefit which would arise from the completion of the Bridge in question, as proved by the appropriation made by the Legislature last year, and the personal knowledge of several Members of Your Committee, Your Committee do not hesitate to recommend the prayer

*neau, Courteau, Cuvillier, Demers, De Rouville, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Guillet, Heney, Huot, Labrie, Lafontaine, Lagueur, Laterrière, Lee, Létourneau, Malhiot, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Valois, Viger et Wright. (45.)*

Contre,

Messieurs *Baker, Baxter, Bedard, Caldwell, Cazeau, Déléigny, De Montenac, Duval, Fisher, Goodhue, Heriot, Hoyle, Joliette, Leslie, Neilson, Peck, Scott, Antoine Charles Taschereau, Wurtele et Young. (20.)*

Ainsi elle a été importée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. *Louis Bourdages*, M. *Cuvillier*, M. *Morin*, M. *Lee* et M. *Quesnel* composent le dit Comité.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre aux Ministres de Sa Majesté, la Résolution de cette Chambre du douzième courant, au sujet du Premier Rapport du Comité spécial, auquel ont été référés l'Evaluation de l'année mil huit cent trente-et-un, et les Messages de Son Excellence du vingt-troisième et du vingt-cinquième Février dernier, relatifs à une Liste civile pour la vie du Roi, avec une Copie du dit Rapport.

Ordonné, Que M. *Young*, M. *Neilson*, M. *Cuvillier* et M. *Louis Bourdages* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Ordonné, Qu'il soit enjoint au Greffier en Loi de cette Chambre, d'introduire dans chaque Acte d'affectation des deniers publics, une Clause par laquelle on devra préparer des Comptes détaillés de la Dépense sous l'autorité de ces Actes (appuyés de Pièces justificatives et assermentés devant un Fonctionnaire compétent) lesquels devront être arrêtés aux périodes des dixième Avril et dixième Octobre de chaque année, et seront transmis à l'Officier auquel il appartiendra dans les quinze jours à compter de la fin des dites périodes respectivement; les dits Comptes devant établir quelle est la somme réellement dépensée, la Balance (si aucune il y a) entre les mains des Comptables, et le montant de l'affectation qui sera demeuré dans la Caisse publique.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien adopter telles mesures que Son Excellence jugera nécessaires pour faire clore les Comptes des Revenus et des Dépenses publiques, qui sont annuellement soumis à cette Chambre, au dixième jour d'Octobre de chaque année, au lieu du premier jour de Janvier, selon la pratique actuelle.

Ordonné, Que M. *Young*, M. *Neilson*, M. *Cuvillier* et M. *Louis Bourdages* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

M. *Lagueux*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition des Commissaires pour l'érection d'un Pont sur la Rivière *Chaudière*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

D'après les informations obtenues, et considérant l'avantage public résultant de la construction du Pont en question, prouvé par le vote de la Législature de l'année dernière, et les connaissances particulières de plusieurs Membres du Comité, votre Comité n'hésite point à recommander favorablement à votre Honorable Cham-

Adresse relative aux Rapports sur les Messages concernant une Liste civile durant la vie du Roi.

Enjoint au Greffier en Loi d'introduire une certaine Clause dans tous les Bills d'appropriation.

Adresse pour faire clore les Comptes Publiques au 10 Octobre annuellement.

Rapport sur la Pétition du Pont de la Chaudière.

prayer of the Petition referred to them, to the favorable consideration of Your Honorable House; and, under this impression, Your Committee are of opinion that it is expedient to grant a further aid, of Five hundred pounds Currency, for the purpose of enabling the Commissioners of the said Bridge to repair the accident of the fifth instant, and to continue an undertaking which must be of so much public advantage.

With regard to that part of the Petition which relates to an indemnity to the Contractors for the said Bridge, *François* and *Edouard Normand*, Your Committee have seen with satisfaction that their conduct has been marked by disinterestedness and an anxiety to perform their duty; but it can only be after the entire completion of the work, and on a detailed account of the pecuniary loss they have incurred, that Your Honorable House can judge of the indemnity or allowance which it would be equitable to grant them.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Mr. *Louis Bourdages* moved, seconded by Mr. *Morin*, That the Call of the Members of this House be renewed on Friday next.

The House divided on the question:

Yeas, 39.

Nays, 26.

So it was carried in the Affirmative, and, *Ordered*, Accordingly.

The Order of the Day for the Call of the House being read;

The House was accordingly called over, and the names of such Members as made default to appear, were taken down, and are as followeth:

*Louis Renaud Blanchard*, absent with leave.  
*Rémi Séraphim Bourdages*, excused by the House.

*Jacques Dorion*.  
*Pascal Dumais*, excused by the House.  
*Pierre Benjamin Dumoulin*, absent with leave.  
*John Gosset*, absent beyond Seas.  
*Paul H. Knowlton*, absent with leave.  
*François Languedoc*, excused by the House.  
*François Xavier Larue*.  
*Joseph Perrault*, excused by the House.  
*Jean Marie Rochon*, absent with leave.  
*Andrew Stuart*, excused by the House.  
*Ralph Taylor*, absent with leave.  
*Joseph Ovide Turgeon*.

The Order of the Day for the House in Committee to take into consideration the State of the Province, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Antoine Charles Tuschereau* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein, Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Antoine Charles Tuschereau* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Wednesday next.

Mr. *Labrie*, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize the Commissioners appointed under a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to provide for the improvement and enlargement of the Harbour

bre l'objet de la Pétition qui lui a été référée; et dans ce sens votre Comité est d'opinion qu'il est expédient d'accorder une aide ultérieure de la somme de cinq cents Livres courant, afin de mettre les Commissaires du dit Pont en état de réparer l'accident du cinq du courant, et continuer une entreprise dont le résultat doit être si avantageux au Public.

Quant à la partie de la Pétition référée, relativement à une indemnité aux Entrepreneurs du Pont, *François* et *Edouard Normand*, votre Comité a vu avec satisfaction, que de leur part ils ont fait ce que l'honnêteté, désintéressement et l'amour du devoir pouvaient faire attendre; mais que ce ne peut être qu'après l'entière exécution de l'ouvrage qu'ils ont entrepris, et un détail de leurs sacrifices pécuniaires, que votre Honorable Chambre pourra juger du traitement ou indemnité qu'il serait équitable de leur accorder.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

M. *Louis Bourdages* a proposé, secondé par M. *Morin*, Que l'appel des Membres de cette Chambre soit réitéré Vendredi prochain.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour 39

Contre, 26

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et *Ordonné*, En conséquence.

L'Ordre du Jour pour l'appel de la Chambre ayant été lu;

La Chambre a en conséquence été appelée, et plusieurs des Membres ont paru, et les noms des Membres qui ont fait défaut de paraître ont été pris, et sont comme suit:

*Louis Renaud Blanchard*, absent avec permission.  
*Rémi Séraphim Bourdages*, excusé par la Chambre.

*Jacques Dorion*.  
*Pascal Dumais*, excusé par la Chambre.  
*Pierre Benjamin Dumoulin*, absent avec permission.  
*John Gosset*, absent au delà des mers.  
*Paul H. Knowlton*, absent avec permission.  
*François Languedoc*, excusé par la Chambre.  
*François Xavier Larue*.  
*Joseph Perrault*, excusé par la Chambre.  
*Jean Marie Rochon*, absent avec permission.  
*Andrew Stuart*, excusé par la Chambre.  
*Ralph Taylor*, absent avec permission.  
*Joseph Ovide Turgeon*.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération l'état de la Province, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Antoine Charles Tuschereau* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Antoine Charles Tuschereau* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mercredi prochain.

M. *Labrie*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement

committed.

Call of the House renewed.

House called over.

Committee on State of the Province.

Montreal Harbour Bill reported;

référé.

Appel de la Chambre réitéré

La Chambre appelée.

Comité sur l'état de la Province.

Rapport du Bill du Harvre de Montréal.

"Harbour of *Montreal*," to borrow an additional sum of money, and for other purposes therein mentioned, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Jurors Bill reported;

Mr. *Guillet*, from the Committee of the whole House on the Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal matters, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Rail Road Bill referred.

The House proceeded to take into consideration a Motion made by Mr. *Leslie*, on Saturday last, to wit: "That the Bill to provide for the making and maintaining a Rail-Road from the River *Saint Lawrence* to the navigable waters of *Lake Champlain*," be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

And the said Motion being again read;

Mr. *Louis Bourdages* moved in amendment thereto, seconded by Mr. *De St. Ours*, to strike out the words "with all convenient speed," and insert the words "on the first of August next."

The House divided on the question of amendment:

Yeas, 14.

Nays, 39.

So it passed in the Negative.

The question being then put on the main Motion, it was agreed to unanimously, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. *Leslie*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Viger* and Mr. *De Witt* do compose the said Committee.

Savings Banks Bill read the second time;

A Bill to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province, was, according to order, read a second time.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Leslie*, Mr. *Neilson*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Fisher* and Mr. *Peck* do compose the said Committee.

Bill relating to Fabriques read the second time;

A Bill to ascertain the qualification of those persons entitled as *Notables* to take part in the Meetings of *Fabriques* in certain cases, and for other purposes therein mentioned, was, according to order, read a second time.

committed.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow, in the afternoon sitting.

Committee on Land Surveyors' Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Surveyors and the admeasurement of Lands, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr.

"ment du Havre de *Montréal*," à emprunter une somme ultérieure d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

le dit Bill grossoyé.

M. *Guillet*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés en matières civiles et criminelles, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Rapport du Bill des Jurés;

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

le dit Bill grossoyé.

La Chambre a procédé à prendre en considération une motion faite par M. *Leslie*, Samedi dernier, savoir: "Que le Bill pour pourvoir à la construction et à l'entretien d'un Chemin à Lisse, à partir du Fleuve *Saint Laurent*, à aller jusqu'aux eaux navigables du *Lac Champlain*," soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill pour un Chemin à Lisse renvoi.

Et la dite motion ayant été lue de nouveau;

M. *Louis Bourdages* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *De St. Ours*, de retrancher les mots "avec toute la diligence convenable," et d'insérer "le premier d'août prochain."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement:

Pour, 14

Contre, 39

Ainsi elle a passé dans la négative.

La Question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été unanimement adoptée, et

*Résolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. *Leslie*, M. *Cuvillier*, M. *Quesnel* et M. *De Witt* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour encourager l'établissement des Banques d'Epargnes en cette Province, a été lu une seconde fois.

Bill pour des Banques d'Epargnes lu une seconde fois;

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

*Ordonné*, Que M. *Leslie*, M. *Neilson*, M. *Cuvillier*, M. *Fisher* et M. *Peck* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour définir la qualification des *Notables* ayant droit de participer aux assemblées de *Fabriques* en certains cas, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

Bill relatif aux Fabriques lu seconde fois;

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre demain dans la séance de l'après-midi.

référé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres, ayant été lu;

Comité sur le Bill des Arpenteurs.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M.

Mr. Peck took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Peck reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned, being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee appointed to enquire whether it would be expedient to provide for the revision and printing the Provincial Statutes, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Viger took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Viger reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to continue for a limited time, a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act further to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment, and retail Spirituous Liquors, and for other purposes," being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow in the forenoon sitting.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to amend a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to establish Registry Offices in the Counties of Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford and Missiskoui," and to extend the provisions of the said Act, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Viger took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Viger reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the country parts, and to make other provision for such trial, being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow in the forenoon sitting.

Then,

M. Peck a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Peck a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser l'érection des Cours de Justice et Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial nommé pour considérer s'il serait expédient de pourvoir à la révision et à l'impression des Statuts Provinciaux, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Viger a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Viger a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender et continuer pour un tems limité un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui fait des réglemens ultérieurs pour les Personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien Public, et qui dé-tailent des Liqueurs fortes, et pour d'autres objets," ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain dans la séance du matin.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement, ment dans les Comtés de Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford et Missiskoui," et pour étendre les dispositions du dit Acte, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Viger a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Viger a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler les Actes qui pour-voient à la décision sommaire des Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres provisions pour la décision des mêmes causes, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain dans la séance du matin.

Alors,

4 Y

County Court Houses and Gaols Bill deferred.

Committee on Provincial Statutes.

Houses of Public Entertainment Bill deferred.

Committee on Registry Offices Bill;

reported;

engrossed.

Small Causes Bill deferred.

Bill pour des Cours et Prisons de Comtés remis.

Comité sur les Statuts Provinciaux.

Bill relatif aux Maisons d'Entretien public remis.

Comité sur le Bill des Bureaux d'Enregistrement.

Rapport du dit Bill;

et grossé.

Bill des Petites Causes remis.

Then, on Motion of Mr. Scott, seconded by Mr. Labrie.  
The House adjourned.

Alors, sur motion de M. Scott, secondé par M. Labrie,  
La Chambre s'est ajournée.

Tuesday, 15th March, 1831.—Ten o'Clock, A. M.

Mardi, 15 Mars 1831.—Dix Heures A. M.

Committee on  
Quebec Bank  
Charter Bill.

MR. Young moved, seconded by Mr. De Witt, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the first year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The Quebec Bank," lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House divided on the question:

Yeas, 32.

Nays, 21.

So it was carried in the Affirmative, and

The House then resolved itself into the said Committee.

Mr. Scott took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Scott reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again to-morrow in the forenoon sitting.

Ordered, That the said Order be the first Order of the Day.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M. this day.

Second Report  
on Estimate for  
1831.

Ordered, That the Order of the Day for the House in Committee on the Second Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year one thousand eight hundred and thirty one, and other references, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House will, this day, in the afternoon sitting, resolve itself into the said Committee.

Montreal City  
Bank Bill.

Ordered, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The Montreal City Bank," lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House will, to-morrow, in the afternoon sitting, resolve itself into the said Committee.

Stanstead  
County Bank  
Bill.

Ordered, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The President, Directors and Company of the Bank of Stanstead County," lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House will, to-morrow, in the afternoon sitting, resolve itself into the said Committee.

Committee on  
qualification of  
Militia Officers.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the qualification of Militia Officers, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Courteau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr.

Comité sur le  
Bill de la Charte  
de la Banque  
de Québec.

MR. Young a proposé, secondé par M. De Witt, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender et continuer pour un temps limité un certain Acte passé dans la première année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "Banque de Québec," perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli; et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour, 32.

Contre, 21.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Scott a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Scott a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain dans la séance de l'après-midi.

Ordonné, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du Jour.

Ajournement.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre Heures, P. M. ce jour.

Second Rap-  
port sur l'esti-  
mation pour  
1831.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le second Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli; et que, ce jour, dans la séance de l'après-midi, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Bill de la Ban-  
que de la Cité  
de Montréal.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité de Montréal," perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli; et que, demain, dans la séance de l'après-midi, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Bill de la Ban-  
que du Comté de  
Stanstead.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du Comté de Stanstead," perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli; et que, demain, dans la séance de l'après-midi, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Comité sur la  
qualification des  
Officiers de Mi-  
lice.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à la qualification des Officiers de Milice, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Courteau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M.

Mr. Speaker resumed the Chair ;

Resolution reported.

And Mr. Courteau reported that the Committee had come to a Resolution ; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth :

*Resolved*, That in order to insure the execution of the Clause relative to the qualification required from the Officers, it would be necessary to provide by Legislative dispositions, means to establish Courts of Enquiry, in order to facilitate the judgment upon complaints which may already have arisen, or may hereafter arise against persons Commissioned in the Militia, without having the qualifications required by Law.

Committee on Small Causes Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the country parts, and to make other provision for such trial, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Dionne reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow, in the forenoon sitting.

Then, on Motion of Mr. Scott, seconded by Mr. Labrie,

The House adjourned.

Tuesday, 15th March, 1831.—Four o'Clock, P. M.

Answer to an Address.

**M**R. Louis Bourdages, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of yesterday to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to take into his serious consideration the advantage and convenience that would result from calling the Parliament together, on or about the fifteenth of November, a season at which the attendance of the Members of the Legislature to their private affairs is less urgently necessary, so that the despatch of Parliamentary business would be facilitated, and the attendance of the Members more constant, because they would not be detained so late in the season as to be exposed to the danger of the breaking up of the Roads and of the ice on the Rivers, the passage of which is always dangerous at the time when the said breaking up takes place, had been presented to His Excellency ; and that His Excellency had been pleased to give the following answer.

Gentlemen,

I will take the subject of this Address into consideration with every disposition you can possibly desire, to give effect to it, nothing being more agreeable to my wishes than to contribute, by every means in my power, to the convenience of the two other Branches of the Legislature.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
Québec, 15th March, 1831.

Adjournment.

*Ordered*, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'clock, A. M.

Mr.

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Courteau a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution ; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

Rapport d'une Résolution.

*Résolu*, Que pour assurer l'exécution de la Clause relativement aux qualifications exigées des Officiers, il serait nécessaire de pourvoir par des dispositions législatives à des moyens d'établir des Cours d'Enquêtes, afin de faciliter le jugement des plaintes qui peuvent s'être déjà élevées, ou qui pourraient s'élever par la suite, contre des personnes commissionnées dans la Milice, sans avoir les qualifications voulues par la Loi.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la décision sommaire des Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres provisions pour la décision des mêmes Causes, ayant été lu ;

Comité sur le Bill des Petites Causes.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Dionne a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain dans la séance de l'après-midi.

Alors, sur motion de M. Scott, secondé par M. Labrie,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 15 Mars 1831.—Quatre Heures, P. M.

**M**. Louis Bourdages, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre que son Adresse, d'hier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir prendre en sa sérieuse considération l'avantage et la commodité qui résulteraient de la convocation du Parlement, le ou vers le quinze Novembre, temps où les affaires des Membres de la Législature sont moins urgentes, et qui faciliterait la Dépêche des affaires parlementaires et l'assiduité des Membres, jusqu'à une saison qui n'exposerait point aux dangers des démolitions des chemins et des glaces des Rivières, dont le passage est toujours dangereux dans le temps de telles démolitions, avait été présentée à Son Excellence ; et que Son Excellence avait bien voulu donner la réponse suivante :

Réponse à une Adresse.

Messieurs,

Je prendrai le sujet de cette Adresse en considération, avec toute la bonne disposition que vous pouvez désirer, dans la vue de l'effectuer, n'ayant rien de plus à cœur que de contribuer, par tous les moyens en mon pouvoir, à la commodité des deux autres branches de la Législature.

AYLMER,  
Gouverneur-en Chef.

Château Saint Louis,  
Québec, 15 Mars 1831.

Ajournement.

*Ordonné*, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures, A. M.

M.

Report on Education;

Mr. Neilson, from the Standing Committee of Education and Schools, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

Appendix (B.B.)

For the said Report, see Appendix (B. B.) at the end of this Volume.

committed;

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Thursday next, in the forenoon sitting.

to be printed.

Ordered, That eight hundred Copies of the said Report be printed for the use of the Members of this House.

Three Messages from His Excellency;

Lieutenant Colonel Glegg, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, three Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:—

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF,

Survey of Montreal Harbour.

The Governor in Chief informs the House of Assembly, that under the authority of his Predecessor in the Administration of the Government, the Commissioners appointed under the Act of the Provincial Parliament for the improvement of the Harbour of Montreal, have caused a Survey of that Harbour to be made in the course of the last Summer, and that the Expense incurred for that purpose, is Two hundred pounds currency.

His Excellency finding that no appropriation was made by the Legislature to defray such an expenditure, recommends to the House to make provision for the same.

A.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 15th March, 1831.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Collector of the Customs at Ste. Marie Nouvelle Beauce.

The Governor in Chief lays before the House of Assembly, Copy of a Petition he has received from Antoine Charles Taschereau, Esquire, Collector of the Customs at Sainte Marie Nouvelle Beauce, praying to be placed on the same footing as the Collector at Stanstead, in respect to an allowance for the hire of a Custom House and all Contingencies whatever; and His Excellency recommends the same to the consideration of the House.

A.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 15th March, 1831.

To His Excellency Matthew Lord Aylmer, Governor in Chief of the Province of Lower Canada, &c. &c.

The Petition of Antoine Charles Taschereau of Sainte Marie Nouvelle Beauce, Esquire, Collector of the Customs of the said Port.

Respectfully sheweth,

That by the Provincial Act of the ninth year of His late Majesty George the Fourth, Chapter nine, provision is made for the Collector of the Port of Stanstead, and the said Collector is by the said Act allowed an annual sum, not exceeding Forty pounds currency, for Rent of the Custom House, and all other Contingencies whatsoever.

That Your Petitioner has not as yet enjoyed any such allowance, but on the contrary has been annually put

M. Neilson, du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (B. B.) à la fin de volume.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Jeudi prochain, dans la séance du matin.

Ordonné, Que huit cens copies du dit Rapport soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Le Lieutenant-Colonel Glegg, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur, trois Messages de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signés de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit:

AYLMER,

GOUVERNEUR EN CHIEF.

Le Gouverneur en Chef informe la Chambre d'Assemblée, que sous l'autorité de son Prédecesseur dans l'Administration du Gouvernement, les Commissaires nommés en vertu de l'Acte du Parlement Provincial pour l'amélioration du Havre de Montréal, ont fait faire un relevé de ce Havre l'Eté dernier, et que la dépense encourue pour cet objet est de deux cens Livres courant.

Son Excellence trouvant que la Législature n'a fait aucune allocation pour couvrir une telle dépense, recommande à la Chambre d'y pourvoir.

A.

Château Saint Louis,  
Québec, 15 Mars 1831.

AYLMER,

GOUVERNEUR EN CHIEF.

Le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée, une copie d'une Pétition qu'il a reçue d'Antoine Charles Taschereau, Ecuyer, Collecteur des Douanes à Sainte Marie Nouvelle Beauce, demandant à être mis sur le même pied que le Collecteur de Stanstead, à l'égard de l'allocation pour le Loyer d'une Maison de Douane et pour toutes les dépenses casuelles quelconques; et Son Excellence la recommande à la considération de la Chambre.

A.

Château Saint Louis,  
Québec, 15 Mars 1831.

A Son Excellence Matthew, Lord Aylmer, Gouverneur en Chef de la Province du Bas-Canada, etc., etc., etc.

La Pétition d'Antoine Charles Taschereau, de Sainte Marie, Nouvelle Beauce, Ecuyer, Collecteur des Douanes au dit Port,

Expose très-respectueusement:

Que par l'Acte Provincial de la neuvième année de feu Sa Majesté George Quatre, chapitre neuf, il est fait une allocation au Collecteur du Port de Stanstead, et il est alloué au dit Collecteur une somme annuelle n'excédant pas quarante Livres courant, pour le Loyer du Bureau de la Douane, et pour toutes autres dépenses contingentes quelconques.

Que votre Pétitionnaire n'a pas encore joui d'une telle allocation, mais qu'au contraire il a été chaque année

Rapport sur l'Education.

Appendice (B. B.)

Le Rapport ci-dessus référé;

à être imprimé.

Trois Messages de Son Excellence.

Relevé du Havre de Montréal.

Collecteur des Douanes à Ste. Marie, Nouvelle Beauce.

put to great expenses in providing a suitable Building for a Custom House: That Your Petitioner humbly submits that he is entitled to such an allowance.

Wherefore Your Petitioner humbly prays that it may please Your Excellency to cause Your Petitioner to be put, in this particular, upon the same footing as the Collector of the Port of *Stanstead*, and that Your Petitioner may have and receive in future an annual Allowance not exceeding Forty pounds currency, for Rent of a Custom House, and all other Contingencies whatever.

And Your Petitioner, as in duty bound, will ever pray.

(Signed,) A. C. TASCHEREAU.  
Quebec, 15th March 1831.  
True Copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief transmits to the House of Assembly, a Copy of an Address from the House of Assembly of *Upper Canada*, to the Lieutenant Governor of that Province, which His Excellency has transmitted to the Governor in Chief; also, a copy of the Lieutenant Governor's Letter to His Lordship enclosing the said Address.

The object of the above mentioned Address is to facilitate the communication between the two Provinces by the construction of Roads and Bridges as therein is more particularly specified; and this matter is now submitted to the consideration of the House of Assembly with a view to the adoption of such measures as in its wisdom the House may deem expedient.

A.

Castle *Saint Lewis*,  
Quebec, 15th March, 1831.

(Copy.)

To His Excellency Sir *John Colborne*, K. C. B. Lieutenant Governor of the Province of *Upper Canada*, Major General commanding His Majesty's Forces therein, &c. &c. &c.

May it please your Excellency,

We, His Majesty's dutiful and loyal subjects the Commons of *Upper Canada*, in Provincial Parliament assembled, humbly beg leave to call the notice of Your Excellency to an inconvenience severely felt by the Inhabitants of this Province, but more particularly those in the Eastern part of it, from the want of Roads in that part of *Lower Canada* adjoining the Province Line, corresponding with and continuing those which have been opened through the Eastern District to the Province Line, with the exception of the Road in front of the shore of *Lake Saint Francis*. This inconvenience is more severely felt by the inhabitants of the back Townships, who at present have no road to *Lower Canada* that is practicable in Summer, but that in front, a distance of upwards of thirty miles from many of them,—an inconvenience which would be totally avoided, were the following Roads opened and made practicable, viz:—The Road leading by and from *Côte de Saint Magdeleine*, in *Lower Canada*, until it intersects the Province Line in as direct a course as may be practicable to correspond with some of the Roads opened in *Upper Canada*; also the Road and Bridges in *Lower Canada* from the Province Line to the East of the River *Delisle*, being the continuation of the main Road called *Dundas Street*, which intersects the Province Line near the rear of the Township of *Lancaster* in the County of *Glen-*  
*gary*

VOL.—40.

née sujet à de grands frais, pour se pourvoir d'un Bâtiment convenable, pour servir de Maison de Douane: Que votre Pétitionnaire soumet humblement qu'il a droit à une telle allocation.

A ces causes, votre Pétitionnaire demande humblement, qu'il plaise à votre Excellence de faire mettre votre Pétitionnaire, à cet égard, sur le même pied que le Collecteur du Port de *Stanstead*, et que votre Pétitionnaire ait et reçoive à l'avenir une somme annuelle n'excédant pas quarante Livres courant, pour le Loyer du Bureau de la Douane, et pour toutes autres dépenses contingentes quelconques.

Et votre Pétitionnaire, comme de droit, ne cessera de prier.

(Signé) A. C. TASCHEREAU.  
Québec, 15 Mars 1831.

Pour copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHEF.

Le Gouverneur en Chef transmet à la Chambre d'Assemblée, une copie d'une Adresse de la Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, au Lieutenant-Gouverneur de cette Province, que Son Excellence a transmise au Gouverneur en Chef; aussi, une copie de la Lettre du Lieutenant-Gouverneur à Sa Seigneurie, dans laquelle était incluse la dite Adresse.

L'objet de l'Adresse ci-dessus mentionnée est de faciliter la communication entre les deux Provinces par la construction de Chemins et de Ponts, tels qu'y spécifiés plus en détail; et cette matière est maintenant soumise à la considération de la Chambre d'Assemblée, dans la vue qu'il soit adopté telles mesures que, dans sa sagesse, la Chambre pourra juger expédientes.

A.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 15 Mars 1831.

(Copie.)

A Son Excellence Sir *John Colborne*, C. C. B. Lieutenant-Gouverneur de la Province du *Haut-Canada*, Major-Général Commandant les Forces de Sa Majesté en icelle, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté, les Communes du *Haut-Canada*, assemblées en Parlement Provincial, demandons humblement à faire remarquer à votre Excellence un inconvénient grave que souffrent les Habitans de cette Province, mais plus particulièrement ceux de la partie Est, par le manque de Chemins dans la partie du *Bas-Canada* qui joint la ligne provinciale, aboutissant à ceux qui ont été ouverts dans le District de l'Est, jusqu'à la ligne provinciale, et en faisant la continuation, à l'exception du chemin en front du *Lac Saint François*. Cet inconvénient se fait plus pesamment sentir aux Habitans des Townships des profondeurs, qui maintenant n'ont aucun chemin passable pour aller l'Été dans le *Bas-Canada*, si ce n'est le chemin de front, qui est à la distance de trente mille d'un grand nombre d'entre eux. Cet inconvénient disparaîtrait entièrement si l'on ouvrait et rendait passables les Chemins suivans, savoir: Le Chemin qui passe par la *Côte Sainte Magdeleine*, dans le *Bas-Canada*, jusqu'à ce qu'il intersecte la ligne provinciale, dans une direction aussi droite que possible, pour aboutir à quelqu'un des chemins ouverts dans le *Haut-Canada*; aussi, le Chemin et les Ponts dans le *Bas-Canada*, à partir de la ligne provinciale jusqu'à l'Est de la Rivière *Delisle*, étant la continuation du

4 Z



gary, and being the main leading Road through this Province.

We further beg leave to state to your Excellency, the great advantage the Inhabitants of this Province would derive were the same main Road continued, opened and made practicable from the said River *Delisle* to *Vaudreuil* near *Sainte Anne's Ferry*; and as the Legislature of our Sister Province is now in Session, an opportunity is afforded of bringing forward the subject for public consideration.

We therefore humbly request that your Excellency will be pleased to communicate with His Excellency the Governor in Chief on the subject, with a view that the inconvenience alluded to may be brought before the Legislature of that Province.

(Signed,) ARCHD. McLEAN,  
Speaker.

Commons House of Assembly,  
24th February, 1831.  
True copy.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

(Copy.)

Government House,  
York, 4th March, 1831.

My Lord,

I have the honor to transmit to your Lordship an Address which I have received from the House of Assembly of *Upper Canada*, respecting the inconvenience experienced in consequence of the main Road through the Eastern District of this Province not being continued to *Vaudreuil* in *Lower Canada*, and I beg leave to recommend this subject to your Lordship's favorable consideration.

I have the honor to be,  
&c. &c. &c.

(Signed,) J. COLBORNE,

Lieutenant General,  
The Right Honorable  
Lord *Aylmer*, K. C. B.  
&c. &c. &c.

A true Copy,  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

Grievances.

**Ordered,** That the Order of the Day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Grievances, lost by the adjournment of the House on Friday last, be revived; and that this House will, on Thursday next, in the afternoon sitting, resolve itself into the said Committee.

Bill to ascertain the forms in which certain Commissions shall be made out, read the first time.

**Ordered,** That Mr. *Bedard* have leave to bring in a Bill to ascertain the forms in which the Commissions of Advocates, Notaries and Land Surveyors shall be made out.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

Mr. *Bedard* moved, seconded by Mr. *Duval*, That the said Bill be read a second time on Thursday next.

The House divided on the question :

Yeas, 20.

Nays, 35.

So it passed in the Negative.

Report on Contingent Accounts;

Mr. *Lagueux*, from the Special Committee to whom were referred the Contingent Accounts of this House, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

After having examined carefully, and in detail, the Accounts and Vouchers referred to your Committee, and

du grand chemin appelé *Dundas Street* qui intersecte la ligne provinciale, près des derrières du Township de *Lancaster*, dans le Comté de *Glengary*, et étant le grand chemin de communication par cette Province.

Nous demandons en outre à exposer à Votre Excellence, le grand avantage que les Habitans de cette Province retireraient si le dit grand Chemin était continué, ouvert et rendu passable depuis la dite Rivière *Delisle* jusqu'à *Vaudreuil*, près du passage de *Sainte Anne*; et comme la Législature de notre Sœur Province est maintenant en Session, c'est une bonne occasion de soumettre le sujet à la considération publique.

A ces causes, nous prions humblement Votre Excellence de vouloir bien communiquer avec Son Excellence le Gouverneur en Chef sur le sujet, dans la vue que l'inconvénient en question soit soumis à la Législature de cette Province.

(Signé) ARCHD. McLEAN,  
Orateur.

Chambre d'Assemblée des Communes,  
24 Février 1831.  
Pour copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

(Copie.)

Hôtel du Gouvernement,  
York, 4 Mars 1831.

Milord,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie, une Adresse que j'ai reçue de la Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, touchant l'inconvénient résultant de ce que le grand chemin qui traverse le District de l'Est de cette Province, n'est pas continué jusqu'à *Vaudreuil*, dans le *Bas-Canada*, et je demande à recommander ce sujet à la considération favorable de Votre Seigneurie.

J'ai l'honneur d'être,  
etc., etc., etc.

(Signé) J. COLBORNE.

Lieutenant-Général  
Le très-Honorable,  
Lord *Aylmer*, C. C. B.  
etc., etc., etc.

Pour copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

Griefs.

**Ordonné,** Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent pour les Griefs, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli; et que, Jeudi prochain, dans la Séance de l'après-midi, cette Chambre se formera en le dit Comité.

**Ordonné,** Que M. *Bedard* ait la permission d'introduire un Bill pour régler les formes des Commissions des Avocats, des Notaires et Arpenteurs.

Bill pour régler les formes de certaines Commissions, lu pour la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois,

M. *Bedard* a proposé, secondé par M. *Duval*, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Jeudi prochain.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour 20.

Contre 35.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. *Lagueux*, du Comité spécial auquel ont été référés les Comptes Contingens de cette Chambre, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Rapport sur les Comptes Contingens;

Après avoir examiné avec soins et en détail les Comptes et pièces justificatives référés à Votre Comité,

and having found that an Item of Seventy five pounds in the Account for One thousand eight hundred and twenty nine, being so much of Messieurs *Neilson* and *Cowan's* Account for printing, has been struck off and deducted, your Committee have no hesitation in recommending that the Accounts of the said year ending the thirty first of December One thousand eight hundred and twenty nine, shewing a balance of Eighty five pounds seventeen shillings and one penny in the hands of the Clerk, in favor of the House, be approved and closed.

With regard to the Accounts of One thousand eight hundred and thirty, and part of One thousand eight hundred and thirty one, your Committee have remarked many savings effected by the care and diligence of the Clerk, who should be instructed to seize every occasion of exercising the most strict economy: Your Committee therefore recommend that the Accounts of the said year ending the fifteenth of January One thousand eight hundred and thirty one, and shewing a balance of Four hundred and seventy nine pounds eight shillings and five pence currency, in the hands of the Clerk, in favor of the House, should be closed and approved.

Although the expenditure of the sum of Ninety one pounds for seven Portraits charged by the Clerk in the Accounts of the present year, was unauthorized and irregular, and might in strictness be contested, yet as it may, in the opinion of your Committee, be considered as sanctioned by a great number of the Members of this House for the last Parliament, and in conformity with the wish of the majority of the present Members, your Committee considering that the people of this Province possess no other means of testifying their gratitude to such of their fellow subjects as have deserved well of their country by their honorable and patriotic services, have not thought it right to dispute it.

Your Committee having considered the prayer of *Etienne Drolet, Jacques Laperrière, Jean Fluet* and *Ignace Boivin*, contained in their Letter to the Committee, are of opinion that it is right that the Clerk should be authorized to reimburse them what it has cost them to engage another man to perform the extra duty they were called upon by the Clerk to perform during the last recess; and that in future the Clerk should be authorized to increase the wages of one of the Messengers by Ten pounds, on condition of his performing the said duty.

Your Committee feel it their duty respectfully to offer the following suggestions to your Honorable House:

First. That the Printing annually required by the House, should be divided into three classes, viz: 1st. During the Session. 2nd. During the recess. 3rd. The Journal and Appendix. And that each part should be respectively advertized for competition every year, and given by contract to the person or persons willing to undertake it at the lowest rate.

Second. That those Clerks who receive an annual Salary ought to continue to perform their duties for at least one month after the close of every Session.

Third. That considering the large sums paid every year to persons called as witnesses before Special Committees, it would be right that no allowance, or at any rate a very small one, should be made to persons whose evidence may be required in support of their own Petitions, and that other witnesses should be allowed merely such sum as may be necessary to defray their travelling expenses, board and loss of time, without any other remuneration whatever.

Ordered,

mité, un Item du Compte de mil huit cent vingt-neuf, de soixante et quinze Livres courant, à Messieurs *Neilson* et *Cowan*, pour Compte d'impression ayant été depuis retranché et déduit, Votre Comité n'hésite pas à recommander la clôture et approbation des Comptes de la dite année, terminant le trente-unième Décembre mil huit cent vingt-neuf, et laissant ce jour entre les mains du Greffier, une Balance de quatre vingt-cinq Livres dix-sept schelings et un denier courant, en faveur de la Chambre.

Sur le Compte de mil huit cent-trente, et partie de mil huit cent trente-un, Votre Comité a remarqué plusieurs épargnes opérées par les soins et diligence du Greffier, à qui il est à propos de recommander de saisir toute occasion d'opérer toutes les épargnes possibles; pourquoi Votre Comité recommande la clôture et approbation du Compte de la dite année, terminant le quinzième Janvier mil huit cent trente-un, et laissant entre les mains du Greffier une balance de quatre cent soixante et dix-neuf Livres huit schelings et cinq deniers courant, en faveur de la Chambre.

La Dépense d'une somme de quatre-vingt onze Livres, pour sept Portraits que le Greffier porte au Compte de cette année, quoique faite sans autorisation régulière, devant néanmoins, dans l'opinion de Votre Comité, être considérée comme de l'aveu d'un nombre de Membres du dernier Parlement, et vraisemblablement conforme au désir de la plupart des Membres de la Chambre actuelle, aurait peut-être pu être strictement contestée, mais se persuadant que le pays n'a point d'autres moyens de manifester sa gratitude pour des Citoyens qui ont bien mérité par leurs services honorables et patriotiques, Votre Comité n'a pas cru devoir contester cette Dépense.

Votre Comité ayant délibéré sur la demande d'*Etienne Drolet, Jacques Laperrière, Jean Fluet* et *Ignace Boivin*, contenu dans leur lettre au Comité, nous croyons équitable de suggérer à la Chambre, d'autoriser le Greffier de leur rembourser ce qu'ils ont payé pour faire remplir par un autre leur place le devoir inusité jusqu'alors, que le Greffier exigeait d'eux durant la vacance dernière, et qu'à l'avenir le Greffier devrait être autorisé à augmenter d'une somme n'excédant pas dix Livres courant, les gages d'un des Messagers pour remplir seul les devoirs sus-mentionnés.

Votre Comité croit de son devoir de faire à Votre Honorable Chambre les humbles suggestions qui suivent, savoir:

Premièrement. Que l'Impression dont la Chambre peut avoir annuellement besoin, devrait être divisée en trois Classes, savoir; 1<sup>o</sup>. Durant la Session, 2<sup>o</sup>. Durant la Vacance, 3<sup>o</sup>. Le Journal et l'Appendice. Et que chaque partie devrait être chaque année respectivement offerte à la compétition ou rabais, et alors accordée par un ou plusieurs contrats.

Deuxièmement. Que les Clercs recevant un salaire annuel fixe, devrait continuer à remplir leurs devoirs respectifs durant au moins un mois après chaque Session.

Troisièmement. Que vu les sommes considérables payées chaque année aux témoins appelés devant les Comités spéciaux, il ne devrait être accordé à l'avenir qu'une légère indemnité, ou même aucune indemnité aux personnes ainsi appelées au soutien de leurs propres Petitions, et que dans tous les cas relativement aux autres Témoins, il ne devrait être accordé qu'une simple indemnité, pour frais de voyage, pension et perte de temps, mais jamais une rémunération.

Ordonné,

omitted.

*Ordered.* That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Thursday next.

*Ordered.* That the Report of the Special Committee to whom were referred the Contingent Accounts of the House, made on the twelfth of March One thousand eight hundred and twenty nine, be referred to the said Committee.

The Report of  
last Session on  
Contingent Ac-  
counts commit-  
ted.

Militia Courts  
of Enquiry Bill  
read the first  
time.

*Ordered.* That Mr. *Labrie* have leave to bring in a Bill to authorize the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Thursday next, in the forenoon sitting.

Report on Fe-  
ver Hospital &  
Emigrant Hos-  
pital;

Mr. *Labrie*, from the Special Committee to whom were referred the Report of the Commissioner and Treasurer of the Emigrant Hospital at *Quebec*; the Accounts of the Commissioners for the establishment of a temporary Fever Hospital, and other references to the said Committee, relating to the said Hospitals, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee first examined the different Documents referred to them, as follows, viz:

First. A Statement of the Expenses incurred for the support of the Emigrant Hospital from the first February one thousand eight hundred and thirty, to the thirty first January one thousand eight hundred and thirty one, to which Statement an Estimate of the probable Expenses of the year One thousand eight hundred and thirty one is annexed.

Second. A Message from His Excellency the Governor in Chief, transmitting to this House Copies of the Civil Secretary's correspondence with the Treasurer of the Hospital on the subject of the above expenses.

Third. A Statement of Expenses incurred by the Commissioners appointed by virtue of the Act eleventh *George* the Fourth, chapter eighteen, for establishing and building a Temporary Hospital at *Pointe Lévi* for the reception of cases of fever and other contagious diseases.

Fourth. A Message from His Excellency the Governor in Chief received the first day of March One thousand eight hundred and thirty one, demanding grants of money for the support of the two above Hospitals, and that of Infirm persons, Insane persons and Foundlings.

Fifth. A general Return of the Health Officer, including the names of the sick who have been admitted and attended in the Temporary Hospital, amounting to one hundred.

Sixth. Finally, a Petition of certain Inhabitants of *Pointe Lévi*, complaining of the disastrous and pernicious effects the said Temporary Hospital had upon their health and that of their families by spreading fevers in that Parish last Summer.

In giving an account of those divers Documents, your Committee should first remark that having heard several Witnesses, and among others the resident Doctor of *Pointe Lévi*, they were easily convinced of the little belief that should be placed in the Petition of the said Inhabitants of *Pointe Lévi*, and the allegation of their Petition being entirely without foundation, should not prevent that Hospital from being continued in the same place; for according to all the information your Committee could procure, the locality of *Pointe Lévi* is the most advantageous situation that can be chosen for a like Hospital, which the result of the few months during

*Ordonné.* Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

*Ordonné.* Que le Rapport du Comité spécial, auquel ont été référés les Comptes contingens de la Chambre, fait le douzième Mars mil huit cent vingt-neuf, soit référé au dit Comité.

référé.

Le rapport de  
la dernière Ses-  
sion, sur les  
Comptes con-  
tingens, référé.

*Ordonné.* Que M. *Labrie* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la tenue de Cours d'Enquêtes, à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Jeudi prochain, dans la Séance du matin.

Bill de Cours  
d'Enquêtes au  
sujet de la Mi-  
lice, lu pour la  
première fois.

M. *Labrie*, du Comité spécial auquel ont été référés le Rapport du Commissaire et Trésorier de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, les Comptes des Commissaires pour l'établissement d'un Hôpital Temporaire pour les cas de Fièvres, et autres références au dit Comité relativement aux dits Hôpitaux, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur  
l'Hôpital des  
Fièvres, et celui  
des Emigrés;

Votre Comité a d'abord examiné les différents Documents qui lui ont été référés, savoir:

Premier. Un Tableau des Dépenses encourues pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés, depuis le premier de Février mil huit cent trente, jusqu'au trente un Janvier mil huit cent trente-un, auquel Tableau est annexé une Estimation des Dépenses probables de l'année mil huit cent trente-un.

Deuxième. Un Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, transmettant à cette Chambre, des Copies de la Correspondance du Secrétaire Civil avec le Trésorier de l'Hôpital, au sujet des Dépenses susdites.

Troisième. Le Montant du Tableau des Dépenses faites par les Commissaires appointés en vertu de l'Acte de la onzième *George* Quatre, Chapitre dix-huit, pour l'établissement et l'entretien d'un Hôpital Temporaire pour les Fièvres et autres maladies contagieuses à la *Pointe Lévi*.

Quatrième. Un Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu le premier jour de Mars mil huit cent trente-un, demandant des octrois de deniers pour le soutien des deux Hôpitaux susdits, et de celui des Infirmes et des Aliénés et des Enfants-trouvés.

Cinquième. Un Retour général de l'Officier de santé, contenant les noms des malades qui ont été admis et soignés dans l'Hôpital temporaire, lesquels se montent au nombre de cent.

Sixième. Enfin, une Pétition de certains Habitans de la *Pointe Lévi*, se plaignant de l'effet délétère et pernicieux qu'a eu sur leur santé, et sur la santé de leurs Familles, le dit Hôpital Temporaire des Fièvres, établi l'Eté dernier dans cette Paroisse.

En rendant Compte de ces divers Documents, Votre Comité doit d'abord observer, qu'après avoir entendu plusieurs témoins, et entre autres le Médecin résidant à la *Pointe Lévi*, il s'est facilement convaincu du peu de foi que l'on doit ajouter à la Pétition des susdits Habitans de la *Pointe Lévi*, et que les allégués de leur Pétition sont sans aucun fondement et ne doivent point empêcher de continuer cet Hôpital dans le même endroit; car d'après tous les renseignements que Votre Comité a pu se procurer, la *Pointe Lévi* est le local le plus avantageux que l'on puisse choisir pour un pareil Hôpital; ce que prouvent encore d'une manière plus

during which it was in operation last Summer, prove in the most convincing manner.

The other five Documents are naturally divided into two classes, in which they either refer to the Emigrant Hospital, or the Hospital for the reception of cases of Fever.

In respect to His Excellency's Message relating to Infirm persons and Foundlings, your Committee did not think it their duty to be occupied therewith, as the Accounts thereof are referred to another Committee, who will of necessity attend thereto.

Returning to the two Hospitals, of which only your Committee should receive information, it appears :

First. That the Expenses incurred for the support of the Emigrant Hospital from the first February One thousand eight hundred and thirty to the thirty first January One thousand eight hundred and thirty one, amount to Eight hundred and twenty pounds, one shilling currency, of which sum Thirty seven pounds, thirteen shillings are due to the Treasurer, being an overplus of the money granted last year, and it appears to your Committee that to cover the deficit, it is necessary to grant a further sum of Two hundred and eighty seven pounds, thirteen shillings and five pence currency, of which One hundred and fifty pounds have been kindly advanced by His Excellency Lord *Aylmer*, from his private purse ; One hundred pounds have been drawn from the public chest, by virtue of a Warrant from His Excellency the late Administrator of the Government, and Thirty seven pounds, thirteen shillings and five pence, are due to the Treasurer of the said Hospital.

Second. That for the support of the same Hospital there was also laid out a sum of One hundred and sixty seven pounds one shilling and nine pence to provide nurseries and stores, of which sum the Treasurer has been paid One hundred and fifty seven pounds eight shillings, the amount appropriated last year for that purpose, which still leaves a balance of Nine pounds thirteen shillings and nine pence currency, and which added to the above mentioned sum, is not less than Two hundred and ninety seven pounds, seven shillings and two pence currency, that remains due on the expenses incurred for the support of the Emigrant Hospital for the twelve months preceding the first day of the month February last.

Under the second article relating to the Temporary Fever Hospital, your Committee have observed that the Account of the expenses produced by the Commissioners appointed to direct the establishment, superintend the support and conduct of the said Hospital, amounts to the sum of Seven hundred and eleven pounds four shillings and seven pence currency, including the sum allowed to the Health Officers as follows, viz :—Fifty pounds to the late Doctor *François Blanchette*, Esquire, and Two hundred pounds to Doctor *François Xavier Tessier*, on account of claims made by that Officer for visiting Vessels, and the attendance he gave to the sick in the aforesaid Hospital, claims which he makes to the amount of Three hundred and eighty six pounds, and of which there still remains due to him One hundred and eighty six pounds ; from what precedes, it results, that if the sum expended, Seven hundred and eleven pounds, four shillings and seven pence, be deducted from the sum of Seven hundred and fifty pounds voted last year for that establishment, there will remain a balance in the Receiver General's Chest of Thirty eight pounds fifteen shillings and five pence currency, which will not be sufficient to pay the balance of

plus convaincante les résultats obtenus dans le peu de mois qu'il a été en opération, dans le cours de l'Été dernier.

Les cinq autres Documents se partagent naturellement en deux Classes, en ce qu'ils ont rapport ou à l'Hôpital des Emigrés, ou à l'Hôpital des Fièvres.

Quant au Message de Son Excellence, relativement aux Infirmes et aux Enfants-trouvés, Votre Comité n'a pas cru devoir s'en occuper, vu que les Comptes, qui y ont rapport, ont été référés à un autre Comité, qui a nécessairement dû s'en occuper.

Revenant aux deux seuls Hôpitaux dont Votre Comité a dû prendre connaissance, il lui a paru :

Premièrement. Que les Dépenses encourues pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés, depuis le premier de Février mil huit cent-trente, jusqu'au trente-et-un de Janvier mil huit cent trente-et-un, se montent à la somme de huit cent vingt Livres et un scheling courant, sur laquelle il est rendu au Trésorier une somme de trente sept Livres et treize schelings, laquelle somme excède celle des Deniers votés l'an dernier, et il a paru à votre Comité, que pour couvrir le Déficit, il sera nécessaire d'octroyer une somme ultérieure de deux cent quatre-vingt-sept Livres treize schelings et cinq deniers courant, dont cent-cinquante Livres ont été, avec une grande bienveillance, avancées par Son Excellence le Lord *Aylmer*, sur ses propres deniers ; cent Livres ont été tirées des coffres publics, en vertu d'un *Warrant* de Son Excellence le ci-devant Administrateur du Gouvernement, et trente-sept Livres treize schelings et cinq deniers sont dûs au Trésorier du dit Hôpital.

Deuxièmement. Que pour le soutien du même Hôpital, il a encore été dépensé une somme de cent soixante-et-sept Livres un scheling et neuf deniers, afin de lui procurer les articles y dénommés *Nurseries and Stores*, sur laquelle somme il a été payé au Trésorier, cent cinquante sept Livres huit schelings courant, montant approprié l'an dernier pour cet objet, ce qui laisse encore une balance de neuf Livres treize schelings et neuf deniers courant, laquelle, ajoutée à la somme ci-dessus mentionnée, ne forme pas moins de deux cent quatre-vingt dix-sept Livres sept schelings et deux deniers courant, qui demeurent dûs sur les Dépenses encourues pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés, dans les douze mois qui ont précédé le premier jour du mois de Février dernier.

Sous le second chef, celui relatif à l'Hôpital Temporaire, Votre Comité a observé que les Comptes de Dépenses produits par les Commissaires appointés pour diriger l'établissement, et surveiller l'entretien et la conduite du dit Hôpital, se montent à la somme de sept cent onze Livres quatre schelings et sept deniers courant, y compris les sommes allouées aux Officiers de Santé, savoir : cinquante Livres au défunt Docteur *François Blanchet*, Ecuyer, et deux cens Livres au Docteur *François Xavier Tessier*, à compte des réclamations de cet Officier, pour la visite des Vaisseaux et les soins qu'il a donnés aux Malades, dans l'Hôpital susdit, réclamations qui fait monter à la somme de trois cent quatre-vingt-six Livres, et sur lesquels il lui resterait encore dû cent quatre-vingt-six Livres. De ce qui précède, il résulte que si l'on retranche la somme dépensée, sept cent onze Livres quatre schelings et sept deniers, de celle de sept cent cinquante Livres votée l'an dernier pour cet établissement, on aura pour balance non dépensée, et demeurant dans les Coffres du Receveur Général, une somme de trente-huit Livres quinze schelings et cinq deniers courant, laquelle serait insuffisante pour payer la

of the Health Officer's claims, if your Honorable House was disposed to grant the amount, which however, your Committee do not think it their duty to recommend.

For the future, however, and whereas it is necessary that the Health Officer should visit all Vessels on their arrival, it appears just that he should be allowed a Salary of Two hundred and fifty pounds currency.

Your Committee not having the Vouchers of the Accounts of the two Hospitals aforesaid, referred to their consideration, cannot give to your Honorable House any opinion on the nature of the several items which compose them, no more than on the propriety or expediency of allowing them in total.

They are more prepared and better able to give their opinion upon the effects which the two said establishments have had, as well as the advantages they procured to the Emigrants and Mariners for whose benefit alone they appear to have been intended.

On this subject, your Committee are persuaded that both these establishments have produced the beneficial effects expected from them.

That of the Emigrants appears to have been conducted with much economy, and the evidence taken in reference to *Pointe Lévi*, shews that the Patients were there treated with all the attention and science that could be expected, which alone were able to ensure the happy effects produced.

From these considerations, your Committee have thought it their duty to recommend the continuation of the two establishments again for this year, until the Marine Hospital shall be completely in operation.

For, in the supposition that this suggestion will meet the approbation of your Honorable House, your Committee are of opinion that it would be expedient to vote the following sums, viz:—

For the Emigrant Hospital.

1st. To cover the expense of last year, a sum of, £297 7 2

2d. To enable the Commissioners of this establishment to continue its operation during fourteen months, beginning from the first of February last, the following sums, viz :

1st. For Rent,	£80 0 0	
2d. Provisions and attendance,	335 17 0	
3d. Casual expenses for fourteen months,	968 18 4	
		1384 15 4

Which, including the monies in arrear, would make a total of £1682 2 6

And as regards the Temporary Fever Hospital, and visiting the shipping by the Health Officer, your Committee are of opinion that to enable the Health Officer to visit all the shipping on their arrival in Port, it would be expedient to allow him a Boat and four Men to be constantly ready at his command; the expense of the men for the season might amount to One hundred and forty pounds currency; the Boat with oars and sails to thirty pounds, also currency, which your Committee consider ought to be granted.

la balance des réclamations de l'Officier de Santé, si Votre Honorable Chambre était d'avis d'en allouer le montant; ce que votre Comité ne se croit pourtant pas en devoir de recommander.

Pour l'avenir cependant, et parce qu'il serait à propos que l'Officier de Santé visitât tous les Vaisseaux à leur arrivée, il paraîtrait juste de lui allouer un Salaire de deux cent-cinquante Livres courant.

Votre Comité n'ayant point eu sous sa considération les pièces justificatives des Comptes des deux Hôpitaux susdits, ne saurait donner à Votre Honorable Chambre aucune opinion sur la nature des divers Items dont-ils se composent, non plus que sur la convenance où l'a-propos de les allouer dans leur totalité.

Il est beaucoup mieux préparé et plus à même d'opiner sur les résultats qu'ont eus les deux établissements, ainsi que sur les avantages qu'ils ont procurés aux Emigrés et aux Marins, pour lesquels seuls il semblent avoir été destinés.

A ce sujet, Votre Comité a pu facilement se convaincre que l'un et l'autre ont produit le bien qu'on en attendait.

Celui des Emigrés semble avoir été conduit avec beaucoup d'économie, et les témoignages pris au sujet de la *Pointe Lévi*, montrent que les Malades y ont été traités avec toute l'attention, la propreté et la science que l'on avait droit d'attendre, et qui seules pouvaient assurer les résultats favorables qui y ont été obtenus.

D'après ces considérations, Votre Comité a cru qu'il était de son devoir de recommander la continuation des deux Etablissements pour cette année encore, et jusqu'à ce que l'Hôpital de la Marine soit bâti et en opération.

Or, dans la supposition que cette suggestion rencontrerait l'approbation de Votre Honorable Chambre, Votre Comité est d'avis qu'il conviendrait de voter les sommes suivantes, savoir :

Pour l'Hôpital des Emigrés.

Premier. Pour couvrir le Déficit de l'an dernier, une somme de £297 7 2

Deuxième. Pour mettre les Commissaires de cet Etablissement en état d'en continuer les opérations pendant quatorze mois, à compter du premier de Février dernier, les sommes suivantes, savoir :

Premier. Pour loyer,	£80 0 0	
Deuxième. Pour Nurseries and Stores,	335 17 0	
Troisième. Les Dépenses probables de quatre mois,	968 18 4	
		1384 15 4

Ce qui ferait en tout, y compris les Deniers d'arrérages, une somme de £1682 2 6

Et pour ce qui est de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, et de la visite des Vaisseaux par l'Officier de Santé, Votre Comité est d'avis que pour mettre le dit Officier en état de visiter tous les Vaisseaux à leur arrivée, il serait à propos de lui allouer une chaloupe avec quatre hommes constamment à ses ordres. Ces quatre hommes pourraient coûter pour la saison environ cent quarante Livres courant, et la Chaloupe avec ses voiles et ses rames, trente Livres, aussi courant, sommes dont Votre Comité croit devoir recommander l'octroi.

For

Pour

For articles of diet, for Servants, House rent, Medicines and other necessaries for the said Hospital, your Committee conceive they cannot allow less than Four hundred and fifty pounds, which together with the Health Officer's Salary, including his Boat, would make a grant of Eight hundred and seventy pounds, currency.

Your Committee next turned their attention to the means which it would require to ensure the best possible management of those establishments, so that they do not conceive they ought to recommend any other innovation than this: That the Commissioners of the Emigrant Hospital be authorized to offer the care and management of the said Hospitals, (as regards the Medical Department,) to four of the longest standing Physicians and Surgeons practising in the City of *Quebec*, and should it be refused, to pass the offer to the next in succession, and to grant to each of them, so accepting the Office, the right of taking a helpmate, to participate with him to the care of the sick by turns and quarterly, with this recommendation, that they conceive it expedient to authorize the Physicians to draw up all the necessary Rules for the direction of the said Hospital.

Your Committee once more beg leave to recommend to your Honorable House the propriety of allowing Students in Medicine to frequent the said Hospitals, so as to profit by the advantages which said Institutions are qualified to bestow, and thereby to requite the public for the monies which they expend in support of these establishments; but in order that this innovation may be useful to these Students without inconveniencing the Patients, it would be necessary to subject the Students to such Rules and Regulations as the Physicians and Surgeons who daily visit the sick would think proper to devise, and that upon the due observance of them, should depend the continuation of their admission.

It would likewise be just that each Student should pay, for a Ticket of Admission, the moderate sum of twenty shillings per annum.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the President of the Corporation of the *Montreal* General Hospital, and other references relating to charitable Institutions.

*Resolved*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to the Communication between the Provinces of *Upper* and *Lower Canada*, by the construction of Roads and Bridges, with the accompanying Documents, be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Fisher, Mr. Beaudet, Mr. De Witt, Mr. Archambeault and Mr. Viger do compose the said Committee.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to the Custom House at *Saint Marie Nouvelle Beauce*, with the accompanying Petition, be referred to the Committee of the whole House on the second Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to Plans of the Harbour of *Montreal*, be referred to the said Committee.

Pour ce qui est des articles de Diète, des serviteurs, du loyer de Maisons, de Médicaments, et autres choses nécessaires pour le dit Hôpital, Votre Comité ne croit pas que l'on doive allouer moins de quatre cent cinquante Livres; ce qui avec le salaire de l'Officier de Santé et la Chaloupe formerait un octroi de huit cent soixante et dix Livres courant.

Votre Comité a ensuite porté son attention sur les moyens qu'il convient d'adopter pour assurer la meilleure régie possible de ces Etablissements, et sur ce point, il ne juge point devoir recommander d'autre innovation que celle d'autoriser, les Commissaires de l'Hôpital des Emigrés à offrir le soin et la conduite du dit Hôpital (sous le rapport Médical,) aux quatre plus anciens Médecins ou Chirurgiens pratiquant dans la Ville de *Québec*, et sur le refus d'aucun d'iceux, d'en passer l'offre à ceux qui les suivent en fait d'ancienneté, et d'accorder à chacun de ceux qui s'en chargeront, le droit de s'ajoinde un confrère, pour partager avec lui le soin des Malades, à tour de rôle et par quartier; mais tout en faisant cette recommandation, il croit qu'il serait convenable d'autoriser ces Médecins à faire tous les réglemens nécessaires pour la régie intérieure du dit Hôpital.

Votre Comité prend encore la liberté de représenter humblement à Votre Honorable Chambre l'à propos qu'il y aurait de permettre aux élèves en Médecine de fréquenter le dit Hôpital, afin qu'il pussent profiter des avantages que de pareils Etablissements sont susceptibles de procurer, et de faire ainsi profiter à la société les deniers qu'elle sacrifie pour le soutien de ces Etablissements; mais pour que cette innovation put être utile à ces élèves, sans nuire aux Malades, il faudrait que les élèves fussent assujettis aux Règles et Réglemens que jugeraient à propos de leur prescrire les Médecins et Chirurgiens qui visiteraient journallement les Malades, et que de leur due observation par les élèves, dépendit la continuation de leur admission.

Il conviendrait encore que chacun de ces élèves payât pour leur Billet d'admission la modique somme de vingt schelings par an.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition du Président de la Corporation de l'Hôpital Général de *Montréal*, et autres références, relativement aux Institutions charitables.

*Résolu*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, relativement à la Communication entre les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, par la construction de Chemins et de Ponts, et les Documents qui l'accompagnent, soient référés à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Fisher, M. Beaudet, M. De Witt, M. Archambeault et M. Viger composent le dit Comité.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, relativement à la Douane à *Saint Marie, Nouvelle Beauce*, et la Pétition qui l'accompagne, soient référés au Comité de toute la Chambre sur le second Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense civile pour l'année mil huit cent trente-un.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, relativement aux Plans du Havre de *Montréal*, soit référé au dit Comité.

Mr.

M.

committed.

référé.

Message relating to the Communication between Upper and Lower Canada, referred.

Message, relatif à la communication entre le Haut et Bas-Canada, référé.

Message relating to the Custom House at St. Marie Nouvelle Beauce, committed.

Message relatif à la Douane à Ste. Marie, Nouvelle-Beauce, référé.

Message relating to Montreal Harbour committed.

Message relatif au Havre de Montréal référé.

Land Surveyors' Bill reported;

Mr. Peck, from the Committee of the whole House on the Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Surveyors and the admeasurement of Lands, reported, according to order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Resolution on Provincial Statutes reported.

Mr. Viger, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee appointed to enquire whether it would be expedient to provide for the revision and printing of the Provincial Statutes, reported, according to order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

*Resolved*, That it is expedient to provide for the revision and re-printing of the Provincial Statutes.

Provincial Statutes Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. Laterrière have leave to bring in a Bill to provide for the revision and printing of the Provincial Statutes now in force.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Thursday next.

Bill respecting Enquêtes in Civil matters read the second time;

A Bill to facilitate the administration of Justice respecting *Enquêtes* in Civil Matters before the Court of King's Bench for the District of *Montreal*, was, according to order, read a second time.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Lafontaine, Mr. Morin, Mr. Quesnel, Mr. Viger and Mr. Hency do compose the said Committee.

Committee on Bill to exempt certain articles from seizure;

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to exempt from Seizure, in satisfaction of Judgment, certain articles therein mentioned, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Morin took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

reported;

And Mr. Morin reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Committee on 3d &amp; 4th Reports of the Committee of Trade.

The Order of the Day for the House in Committee on the Third and Fourth Reports of the Standing Committee of Trade, and on the Petition of divers Merchants of *Montreal*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Labrie took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Resolutions reported.

And Mr. Labrie reported that the Committee had come to several Resolutions; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:—

1. *Resolved*, That it is expedient to provide for the Inspection of Sole Leather imported into or manufactured in this Province.

2. *Resolved*,

M. Peck, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Rapport du Bill des Arpenteurs;

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

et grossoyé.

M. Viger, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité spécial nommé pour considérer s'il serait expédient de pourvoir à la révision et à l'impression des Statuts Provinciaux, a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

Rapport d'une Résolution sur les Statuts Provinciaux.

*Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à la révision et la ré-impression des Statuts Provinciaux.

*Ordonné*, Que M. Laterrière ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la révision et ré-impression des Statuts Provinciaux maintenant en force de Loi.

Bill concernant les Statuts Provinciaux lu pour la première fois.

Il a eu conséquence présenté le dit Bill lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Jeudi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour faciliter l'administration de la Justice, à l'égard des Enquêtes en matières civiles dans la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montréal*, a été lu une seconde fois.

Bill lu sujet des Enquêtes, en matières civiles, lu une seconde fois;

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

*Ordonné*, Que M. Lafontaine, M. Morin, M. Quesnel, M. Viger et M. Hency composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour exempter de la saisie, en payement des Jugemens, certains effets y mentionnés, ayant été lu;

Comité sur le Bill pour exempter de la saisie certains articles.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Morin a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Morin a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement; lequel amendement a été de nouveau lu à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Rapport du Bill;

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

et grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les troisième et quatrième Rapports du Comité permanent de Commerce, et sur la Pétition de divers Marchands de *Montréal*, ayant été lu;

Comité sur le 3e. &amp; 4e. Rapports du Comité de Commerce.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Labrie a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Labrie a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

Rapport de Résolutions.

1. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à l'Inspection du Cuir à Semelles, importé ou manufacturé en cette Province.

2. *Résolu*,

2. *Resolved*, That the Duty of Two and one half per Centum, *ad valorem*, exacted on Raw Hides and Ashes, imported by Land or by Inland Navigation, has been illegally levied since the first day of May; One thousand eight hundred and twenty six.

3. *Resolved*, That it is expedient to amend the Acts of the forty fifth George the Third, chapter twelve, fifty first George the Third, chapter twelve, and second, George the Fourth, chapter seven, respecting the Trinity House, in as much as regards a separate establishment at *Montreal*.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to repeal in part certain Acts therein mentioned, and to establish and incorporate a Trinity House in the City of *Montreal*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Thursday next.

The Order of the Day for the House in Committee on the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the Gaol in the Inferior District of *Saint Francis*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Labrie* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Labrie* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Several Members having retired, the names of those present were taken down as followeth:—

Mr. Speaker,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Badeaux, Baker, Baxter, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Cuvillier, D'eligny, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Huot, Joliette, Labrie, Lafontaine, Lee, Leslie, Morin, Noël, Panet, Peck, Quesnel, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Viger, Wright and Young.*

And at eleven o'clock at Night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Wednesday, 16th March, 1831.—Ten o'clock, A. M.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Four o'clock, P. M. this day.

An Engrossed Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal matters, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Morin* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr. *Louis Bourdages*, from the Special Committee appointed to draught and report an humble Petition to the Imperial Parliament, in conformity to the first thirteen Resolutions of this House, on the State of the Province, presented to the House the Report of the said Committee;

2. *Résolu*, Que le Droit de deux et demi par cent, sur la valeur demandé sur les Cuirs crus et sur la Potasse et la Perlasse, importés par Terre ou par la navigation intérieure, a été illégitimement levé depuis le premier jour de Mai mil huit cent vingt-six.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender les Actes des quarante-cinquième George Trois, Chapitre douze, cinquante-et-unième George Trois, Chapitre douze, et deuxième George Quatre, Chapitre sept, concernant la Maison de la Trinité, en ce qui a rapport à un Etablissement séparé à *Montréal*.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour rappeler en partie certains Actes y mentionnés, et pour incorporer une Maison de la Trinité dans la Cité de *Montréal*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à la Prison du District Inférieur de *Saint François*, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Labrie* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Labrie* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présens ont été pris comme suit:

M. l'Orateur,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Badeaux, Baker, Baxter, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Cuvillier, D'eligny, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Huot, Joliette, Labrie, Lafontaine, Lee, Leslie, Morin, Noël, Panet, Peck, Quesnel, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Viger, Wright et Young.*

Et à Onze Heures du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Mercredi, 16 Mars 1831.—Dix Heures A. M.

**O**RDONNE', Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Quatre Heures, P. M., ce jour.

Un Bill grossoyé pour régler la qualification et sommation des Jurés, en matières civiles et criminelles, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Morin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. *Louis Bourdages*, du Comité spécial nommé pour réparer et faire rapport d'une humble Pétition au Parlement Impérial, en conformité aux treize premières Résolutions de cette Chambre sur l'Etat de la Province, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel

Montreal Trinity House Bill read the first time.

Committee on Sherbrooke Gaol.

Bill pour une Maison de la Trinité à Montréal lu pour la première fois.

Comité sur la Prison de Sherbrooke.

Adjournment.

Jurors' Bill passed.

Petitions to the Imperial Parliament on the State of the Province reported.

Adjournement.

Bill des Jurés passé.

Rapport de Pétitions au Parlement Impérial, sur l'état de la Province.



Committee; which was again read at the Clerk's Table as followeth:—

Your Committee, after mature deliberation, have prepared the draught of Petitions, conformably to the order of reference, which they have the honor of reporting to Your Honorable House:—

To the King's Most Excellent Majesty.

May it please Your Majesty,

We, Your Majesty's dutiful and loyal Subjects the Commons of the Province of *Lower Canada*, in Provincial Parliament assembled, confiding in the sentiments of justice and liberality which actuate Your Majesty, humbly submit for Your Royal consideration:—

That notwithstanding the progress that has been made in the Education of the people of this Province, under the encouragement afforded by the recent Acts of the Legislature, the effect of the impediments opposed to its general dissemination by the diversion of the Revenues of the Jesuits' Estates originally destined for this purpose, the withholding of promised grants of Land for Schools in One thousand eight hundred and one, and the rejection in the Legislative Council of various Bills in favor of Education, are still severely felt throughout the Province, and materially retard its prosperity.

That the management of the Waste Lands of the Crown has been vicious and improvident, and still impedes the settlement of these Lands, by delays, expenses and difficulties, opposed to their easy and secure occupation by all persons without distinction who may be disposed to become actual settlers thereon, and apply themselves to this branch of industry, so pre-eminently beneficial for the general prosperity of new Countries.

That the power of regulating the Trade of the Province reserved by the Parliament of the United Kingdom, however beneficially it may have been exercised on several occasions for the prosperity of the Colony and the general good of the Empire, has, nevertheless, from the variations and uncertainty of the duration of its enactments, occasioned injurious uncertainty in Mercantile speculations, and prejudicial fluctuations in the value of Real Estate in the country, and in the different branches of industry particularly connected with Trade.

That the Inhabitants of the different Towns, Parishes, Townships, Extra-Parochial Places and Counties of this Province, suffer from the want of sufficient legal powers for regulating and managing their several local concerns indispensable to improvement and their common welfare.

That much uncertainty and confusion has been introduced into the Laws for the security and regulation of property, by the intermixture of different codes of Laws and Rules of proceeding in the Courts of Justice; and that the Administration of Justice is become insufficient and unnecessary expensive.

That this uncertainty and confusion has been greatly increased by enactments affecting Real Property within the Colony, made in the Parliament of the United Kingdom since the establishment of the Provincial Parliament, without those interested having even had an opportunity of being heard, and particularly by a recent decision on one of the said enactments in the Provincial Court of Appeals.

That several of the Judges of the Courts in this Province have long been engaged in, and have even taken a public part in the political affairs and differences of the Province, at the same time holding offices during pleasure,

quel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, après mûre délibération, a dressé un Projet de Pétitions en conformité à l'ordre de référence, dont il a l'honneur de faire rapport à votre Honorable Chambre:—

A la Très-Excellente Majesté du Roi.

Qu'il plaise à Votre Majesté,

Nous, les Fidèles et Loyaux Sujets de votre Majesté, les Communes de la Province du *Bas-Canada*, assemblés en Parlement Provincial, nous reposant sur les sentimens de justice et de libéralité qui animent Votre Majesté, soumettons humblement à votre considération Royale:—

Que nonobstant les progrès que le peuple de cette Province a faits du côté de l'Education, au moyen de l'encouragement accordé par les Actes récents de la Législature, l'effet des obstacles opposés à sa diffusion générale, résultant de ce que les Revenus des Biens du ci-dévant Ordre des Jésuites ont été détournés de l'objet auquel ils étaient originairement destinés, de la non exécution de la promesse faite en mil huit cent et un de Terres pour les Ecoles, et du rejet par le Conseil Législatif de plusieurs Bills en faveur de l'Education, est encore péniblement senti dans toute la Province, et en retarde considérablement la prospérité.

Que la régie des Terres incultes de la Couronne a été abusive et imprévoyante, et qu'elle met encore des obstacles aux établissemens par les délais, les dépenses et les entraves qui empêchent qu'elles ne soient occupées avec facilité et sûreté par toutes personnes sans distinction, disposées à s'y établir et à s'adonner à cette branche d'industrie si éminemment utile à la prospérité générale des Pays nouveaux.

Que le pouvoir que s'est réservé le Parlement du Royaume-Uni de régler le Commerce de la Province, quoiqu'il ait pu être exercé en plusieurs occasions d'une manière avantageuse à la prospérité de la Colonie et au bien général de l'Empire, a cependant, par les variations et l'incertitude de la durée de ses Actes, occasionné des incertitudes préjudiciables aux transactions mercantiles, et des fluctuations désavantageuses dans la valeur des propriétés dans le Pays, ainsi que dans les différentes branches d'industrie en relation directe avec le Commerce.

Que les Habitans des différentes Villes, Paroisses, Townships, Etablissemens et Comtés de cette Province, souffrent du défaut de Lois suffisantes pour les mettre en état de régler et administrer leurs diverses affaires locales, nécessaires à l'avancement général et à leur bien-être commun.

Que l'on a introduit l'incertitude et la confusion dans les Lois concernant la propriété, par le mélange de différens Codes de Lois, et de différentes règles de procédure dans les Cours de Justice, dont l'Administration est devenue insuffisante et inutilement coûteuse.

Que cette incertitude et cette confusion ont été beaucoup augmentés par des Lois affectant la propriété en cette Colonie, et passées dans le Parlement du Royaume-Uni depuis l'établissement d'une Législature Provinciale, sans que les intéressés aient eu même l'occasion d'être entendus, et surtout par l'interprétation récemment donnée à l'un de ces Actes par la Cour Provinciale d'Appel.

Que plusieurs des Juges en cette Province se sont depuis longtems immiscés, et même ont publiquement pris parti dans les affaires et les difficultés politiques de la Province, tandis qu'ils tenaient des places durant plaisir

pleasure, and situations incompatible with the due discharge of their judicial functions, tending to destroy that confidence in their impartiality, in cases where the Executive Government is concerned, which is so essential to the peace and well-being of the community.

That during a long series of years, Executive and Judiciary offices have been bestowed almost exclusively upon one class of subjects in this Province, and especially upon those the least connected by property or otherwise with its permanent inhabitants, or who have shewn themselves the most averse to the rights, liberties and interests of the people.

That holding Executive offices essential to the proper and regular administration of the Government, and having lost the confidence of the country, several of these persons avail themselves of means afforded by their situations, to prevent the constitutional and harmonious co-operation of the Government and the House of Assembly, and to excite ill feeling and discord between them, while they are remiss in their different situations to forward the public business.

That there exists no sufficient responsibility on the part of the persons holding these situations, nor any adequate accountability among those of them entrusted with public money, the consequence of which has been, the misapplication of large sums of public money, the loss of large sums of public money and of the money of individuals, by defaulters, with whom deposits were made, under legal authority, hitherto without reimbursement or redress having been obtained, notwithstanding the humble representations of Your Petitioners.

That the evils of this state of things have been greatly aggravated, by enactments made in the Parliament of the United Kingdom, without even the knowledge of the people of this Colony, which enactments have rendered temporary Duties imposed by the Provincial Parliament permanent; leaving in the hands of public Officers, over whom the Assembly has no effectual controul, large sums of money arising within this Province, which is applied by persons subject to no sufficient accountability.

That the selection of Legislative Councillors has also been chiefly confined to the description of the inhabitants of the Province before mentioned, or to Public Officers holding situations during pleasure, with large Salaries paid out of the Public Revenue, and who, uniting in the same persons Legislative, Executive and Judiciary powers, countenance, encourage and uphold abuses, and render all Legislative remedies in Provincial Legislature nearly impracticable.

That while the people of this Province suffer under the present state of things, and endeavour to obtain redress, they are not the less sensible of the advantages which they enjoy under Your Majesty's Government, and particularly of the more liberal policy adopted towards this Colony within the last two years; they nevertheless feel with sentiments of the deepest regret, that the hopes with which they were cheered, after a long period of unmerited suffering and insult, have been greatly diminished by the delays which have occurred in redressing many of the grievances complained of in their humble Petition to the King and Parliament in One thousand eight hundred and twenty eight, most of which were recommended to be removed by the Select Committee of the Honorable the House of Commons on the State of *Canada*, which reported in the same year; particularly:

The interspersion of Crown and Clergy Reserves among the Lands granted by the Crown.

plaisir, et souvent incompatibles avec la due exécution de leurs devoirs judiciaires, ce qui tend à détruire cette confiance dans leur impartialité dans les cas où le Gouvernement Exécutif est intéressé, qui est si essentielle à la paix et au bonheur du peuple.

Que depuis un grand nombre d'années les places des Départemens Exécutif et Judiciaire ont été presque exclusivement l'apanage d'une seule classe de sujets dans la Province, et surtout de la classe qui avait le moins de rapport avec la population fixe et permanente, soit quant à la propriété soit sous tout autre point de vue, et qui s'est montrée la plus opposée aux Droits, Libertés et Intérêts du Peuple.

Que plusieurs de ces personnes possédant des Places de l'Exécutif intimement liées à la juste Administration du Gouvernement, et ayant perdu la confiance du Pays, emploient l'influence qu'elles tirent de leurs places à empêcher l'accord et l'harmonie qui devraient constitutionnellement exister entre le Gouvernement et la Chambre d'Assemblée, et à exciter la discorde entre eux, tandis qu'elles négligent, dans leurs situations respectives, l'avancement des affaires publiques.

Qu'il n'y a pas une responsabilité suffisante à l'égard de ceux qui occupent ces places, ni de comptabilité convenable pour ceux qui ont le maniement des Deniers Publics, d'où sont résultés le mauvais emploi de sommes de Deniers considérables, soit pour le Public soit pour les Particuliers, par la faute de Fonctionnaires entre les mains desquels ces sommes étaient déposées en vertu de la Loi, sans remède efficace et sans que ces sommes aient été remboursées jusqu'à ce jour, nonobstant les humbles représentations de Vos Pétitionnaires.

Que les maux résultant de cet état de choses ont encore été considérablement aggravés par les Lois passées dans le Parlement du Royaume-Uni, sans même la connaissance du Peuple de ce Pays, qui ont rendu permanens des Impôts fixés temporairement par la Législature Provinciale, et laissant entre les mains d'Officiers Publics sur lesquels la Chambre d'Assemblée ne peut exercer aucun contrôle efficace, des sommes considérables prélevées dans la Province, pour être employées par des personnes qui ne sont pas assujetties à un système suffisant de comptabilité.

Que le choix des Conseillers Législatifs a été également presque entièrement limité à une classe semblable des Habitans du Pays, où à des Officiers Publics jouissant de Places durant plaisir, et de gros Salaires tirés du Revenu Public, et qui réunissant dans les mêmes personnes les fonctions Législatives, Exécutives et Judiciaires, maintiennent et perpétuent les abus, et rendent tout remède Législatif par la Législature Provinciale presque impracticable.

Que quoique le Peuple de cette Province souffre de cet état de choses et s'efforce de le faire changer, il n'en est pas moins reconnaissant de l'avantage dont il jouit sous le Gouvernement de Votre Majesté, et surtout de la politique plus libérale adoptée à l'égard de cette Colonie depuis deux ans; il éprouve néanmoins un sentiment bien pénible lorsqu'il voit que les espérances dont on l'avait flatté après un long cours de souffrances et d'outrages, ont été considérablement diminuées par les délais que l'on a apportés à redresser un grand nombre de sujets de plainte contenus dans son humble Requête au Roi et au Parlement en mil huit cent vingt-huit, et auxquels, pour la plupart, le Comité choisi de l'Honorable Chambre des Communes au sujet du *Canada*, avait dans son Rapport fait la même année, recommandé de porter remède, et surtout:

La position des Réserves de la Couronne et du Clergé qui divisent les Terres concédées par la Couronne.

The

Les

The evils resulting from Imperial Legislation for the internal concerns of the Colony.

The composition of the Legislative Council.

The dependence of the Judges, and their interference with the political business of the Province.

The want of responsibility and accountability of Public Officers, and of a Tribunal in the Colony for the trial of Impeachments.

The withholding of the Revenues of the Estates of the late Order of Jesuits, from the purposes of Education.

The management of the Waste Lands of the Crown, in consequence of which applicants for actual occupation are prevented from freely possessing the same under secure titles, in sufficient quantities for cultivation, without unnecessary delay, and without any expense or burthen, other than the fair and necessary costs of survey and title.

Your Petitioners most respectfully submit, that most of the Grievances and subjects of complaint above set forth, may be remedied by Your Majesty's Royal Prerogative, and that such a result would be equally advantageous to all classes of Your Majesty's faithful Subjects in this Province, and to the general welfare of the Empire.

Wherefore Your Petitioners most humbly pray that Your Majesty will be pleased to take this their humble Petition into Your gracious consideration, and exercise Your Royal Prerogative for remedy of the evils of which they complain, to the end that they may be wholly and for ever removed.

And, as in duty bound, Your Majesty's Petitioners will ever pray.

To the Lords Spiritual and Temporal of the United Kingdom of *Great Britain and Ireland*, in Parliament assembled.

May it please Your Most Honorable House.

We, His Majesty's dutiful and loyal Subjects, the Commons of the Province of *Lower Canada*, in Provincial Parliament assembled, confiding in the sentiments of justice and liberality which actuate Your Most Honorable House, and the other Branches of the Government of this powerful Empire, respectfully approach Your Most Honorable House, to submit for your consideration:—

That notwithstanding the progress that has been made in the Education of the people of this Province, under the encouragement afforded by the recent Acts of the Legislature, the effects of the impediments opposed to its general dissemination by the diversion of the Revenues of the Jesuits Estates originally destined for this purpose, the withholding of promised grants of Land for Schools in One thousand eight hundred and one, and the rejection in the Legislative Council of various Bills in favor of Education, are still severely felt throughout the Province, and materially retard its prosperity.

That the management of the Waste Lands of the Crown has been vicious and improvident, and still impedes the settlement of these Lands, by delays, expenses and difficulties, opposed to their easy and secure occupation by all persons without distinction who may be disposed to become actual settlers thereon, and apply themselves to this branch of industry, so pre-eminently beneficial for the general prosperity of new Countries.

That the power of regulating the Trade of the Province reserved by the Parliament of the United Kingdom, however beneficially it may have been exercised on several occasions for the prosperity of the Colony and the general good of the Empire, has, nevertheless, from the variations and uncertainty of the duration of its enactments

Les abus résultant de la Législation Impériale appliquée aux affaires et aux intérêts locaux de la Colonie.

La composition du Conseil Législatif.

La dépendance des Juges et leur intervention dans les affaires politiques de la Province.

Le défaut de comptabilité et de responsabilité des Officiers Publics, et le manque d'un Tribunal dans la Colonie pour juger les *Impeachments*.

La soustraction des Revenus des Biens des Jésuites de leur destination, c'est-à-dire de l'Education.

La régie des Terres incultes de la Couronne, en conséquence de laquelle ceux qui demandent à s'y établir ne peuvent en avoir librement et facilement avec des titres assurés, en quantité suffisante, sans éprouver des délais inutiles et sans être soumis à des dépenses et charges autres que celles qui devraient être les seules nécessaires, savoir, le coût de l'Arpentage et du Titre.

Vos Pétitionnaires soumettent très-respectueusement que la Prerogative Royale de Votre Majesté pourrait porter remède à la plupart des griefs et sujets de plainte qu'ils viennent de Vous exposer, et qu'un pareil résultat serait également avantageux au bien-être et à la prospérité de toutes les classes des fidèles sujets de Votre Majesté dans cette Province, et au bien général de l'Empire.

C'est pourquoi, Vos Pétitionnaires supplient très-humblement Votre Majesté de vouloir bien prêter une attention favorable à leur humble prière, et exercer Votre Royale Prerogative pour porter remède aux maux dont ils se plaignent; de manière à les faire entièrement disparaître, et à en prévenir le retour.

Et les Pétitionnaires de Votre Majesté, comme de droit, ne cesseront de prier.

Aux Lords Spirituels et Temporels du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne et d'Irlande*, assemblés en Parlement.

Qu'il plaise à votre très Honorable Chambre.

Nous, les Fidèles et Loyaux Sujets de Sa Majesté, les Communes de la Province du *Bas-Canada*, assemblés en Parlement Provincial, nous reposant sur les sentiments de justice et de libéralité, qui animent votre très-Honorable Chambre, ainsi que les autres Branches du Gouvernement de ce puissant Empire, approchons respectueusement de votre très-Honorable Chambre pour lui exposer:—

Que nonobstant les progrès que le Peuple de cette Province a faits du côté de l'Education, au moyen de l'encouragement accordé par les Actes récents de la Législature, l'effet des obstacles opposés à sa diffusion générale, résultant de ce que les Revenus des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites ont été détournés de l'objet auquel ils étaient originairement destinés, de la non exécution de la promesse faite en mil huit cent et un de Terres pour les Ecoles, et du rejet par le Conseil Législatif de plusieurs Bills en faveur de l'Education, est encore péniblement senti dans toute la Province, et en retarde considérablement la prospérité.

Que la régie des Terres incultes de la Couronne a été abusive et imprévoyante, et qu'elle met encore des obstacles aux établissemens par les délais, les dépenses et les entraves qui empêchent qu'elles ne soient occupées avec facilité et sûreté par toutes personnes sans distinction, disposées à s'y établir et à s'adonner à cette branche d'industrie si éminemment utile à la prospérité générale des Pays nouveaux.

Que le pouvoir que s'est réservé le Parlement du Royaume Uni de régler le Commerce de la Province, quoiqu'il ait pu être exercé en plusieurs occasions d'une manière avantageuse à la prospérité de la Colonie et au bien général de l'Empire, a cependant, par les variations et l'incertitude préjudiciables aux transactions mercantiles

actments, occasioned injurious uncertainty in Mercantile speculations, and prejudicial fluctuations in the value of Real Estate in the country, and in the different branches of industry particularly connected with Trade.

That the Inhabitants of the different Towns, Parishes, Townships, Extra-Parochial Places and Counties of this Province, suffer from the want of sufficient legal powers for regulating and managing their several local concerns indispensable to improvement and their common welfare.

That much uncertainty and confusion has been introduced into the Laws for the security and regulation of property, by the intermixture of different codes of Laws and Rules of proceeding in the Courts of Justice; and that the Administration of Justice is become insufficient and unnecessarily expensive.

That this uncertainty and confusion has been greatly increased by enactments affecting Real Property within the Colony, made in the Parliament of the United Kingdom since the establishment of the Provincial Legislature, without those interested having even had an opportunity of being heard, and particularly by a recent decision on one of the said enactments in the Provincial Court of Appeals.

That several of the Judges of the Courts in this Province have long been engaged in, and have even taken a public part in the political affairs and differences of the Province, at the same time holding offices during pleasure, and situations incompatible with the due discharge of their judicial functions, tending to destroy that confidence in their impartiality in cases where the Executive Government is concerned, which is so essential to the peace and well-being of the community.

That during a long series of years, Executive and Judiciary offices have been bestowed almost exclusively upon one class of subjects in this Province, and especially upon those the least connected by property or otherwise with its permanent inhabitants, or who have shewn themselves the most averse to the rights, liberties and interests of the people.

That holding Executive offices essential to the proper and regular administration of the Government, and having lost the confidence of the country, several of these persons avail themselves of means afforded by their situations, to prevent the constitutional and harmonious co-operation of the Government and the House of Assembly, and to excite ill feeling and discord between them, while they are remiss in their different situations to forward the public business.

That there exists no sufficient responsibility on the part of the persons holding these situations, nor any adequate accountability among those of them entrusted with public money, the consequence of which has been, the misapplication of large sums of public money, the loss of large sums of public money and of the money of individuals, by defaulters, with whom deposits were made, under legal authority, hitherto without reimbursement or redress having been obtained, notwithstanding the humble representations of Your Petitioners.

That the evils of this state of things have been greatly aggravated, by enactments made in the Parliament of the United Kingdom, without even the knowledge of the people of this Colony, which enactments have rendered temporary Duties imposed by the Provincial Parliament permanent; leaving in the hands of Public Officers, over whom the Assembly has no effectual controul, large sums of money arising within this Province, which is applied by persons subject to no sufficient accountability.

mercantiles, et des fluctuations désavantageuses dans la valeur des propriétés dans le Pays, ainsi que dans les différentes branches d'industrie en relation directe avec le Commerce.

Que les Habitans des différentes Villes, Paroisses, Townships, Etablissemens et Comtés de cette Province, souffrent du défaut de Lois suffisantes pour les mettre en état de régler et administrer leurs diverses affaires locales, nécessaires à l'avancement général et à leur bien-être commun.

Qu'il a été introduit beaucoup d'incertitude et de confusion dans les Lois concernant la propriété, par le mélange de différens Codes de Lois, et de différentes règles de procédure dans les Cours de Justice, dont l'administration est devenue insuffisante et inutilement coûteuse.

Que cette incertitude et cette confusion ont été beaucoup augmentées par les Lois affectant la propriété en cette Colonie, et passées dans le Parlement du Royaume Uni depuis l'établissement d'une Législature Provinciale, sans que les intéressés aient eu même l'occasion d'être entendus, et surtout par l'interprétation récemment donnée à l'un de ces Actes par la Cour Provinciale d'Appel.

Que plusieurs des Juges en cette Province se sont depuis longtems immiscés, et même ont publiquement pris parti dans les affaires et les difficultés politiques de la Province, tandis qu'ils tenaient des places durant plaisir, et souvent incompatibles avec la due exécution de leurs devoirs judiciaires, ce qui tend à détruire cette confiance dans leur impartialité dans les cas où le Gouvernement Exécutif est intéressé, qui est si essentielle à la paix et au bonheur du peuple.

Que depuis un grand nombre d'années les places des Départemens Exécutif et Judiciaire ont été presque exclusivement l'apanage d'une seule classe de sujets dans la Province, et surtout de la classe qui avait le moins de rapport avec la population fixe et permanente, soit quant à la propriété soit sous tout autre point de vue, et qui s'est montrée la plus opposée aux Droits, Libertés et Intérêts du Peuple.

Que plusieurs de ces personnes possédant des Places de l'Exécutif intimement liées à la juste Administration du Gouvernement, et ayant perdu la confiance du Pays, emploient l'influence qu'elles tirent de leurs places à empêcher l'accord et l'harmonie qui devraient constitutionnellement exister entre le Gouvernement et la Chambre d'Assemblée, et à exciter la discorde entre eux, tandis qu'elles négligent, dans leurs situations respectives l'avancement des affaires publiques.

Qu'il n'y a pas une responsabilité suffisante à l'égard de ceux qui occupent ces places, ni de comptabilité convenable pour ceux qui ont le maniement des Deniers Publics, d'où sont résultés le mauvais emploi de sommes de Deniers considérables, soit pour le Public soit pour les Particuliers, par la faute de Fonctionnaires entre les mains desquels ces sommes étaient déposées en vertu de la Loi, sans remède efficace et sans que ces sommes aient été remboursées jusqu'à ce jour, nonobstant les humbles représentations de Vos Pétitionnaires.

Que les maux résultant de cet état de choses ont été encore considérablement aggravés par les Lois passées dans le Parlement du Royaume-Uni, sans même la connaissance du Peuple de ce Pays, qui ont rendu permanens des Impôts fixés temporairement par la Législature Provinciale, et laissant entre les mains d'Officiers Publics sur lesquels la Chambre d'Assemblée ne peut exercer aucun contrôle efficace, des sommes considérables prélevées dans la Province, pour être employées par des personnes qui ne sont pas assujetties à un système suffisant de comptabilité.

That

Que

That the selection of Legislative Councillors has also been chiefly confined to the description of the inhabitants of the Province before mentioned, or to Public Officers holding situations during pleasure, with large Salaries paid out of the Public Revenue, and who, uniting in the same persons Legislative, Executive and Judiciary powers, countenance, encourage and uphold abuses, and render all Legislative remedies in Provincial Legislature nearly impracticable.

That while the people of this Province suffer under the present state of things, and endeavour to obtain redress, they are not the less sensible of the advantages which they enjoy under His Majesty's Government, and particularly of the more liberal policy adopted towards this Colony within the last two years; they nevertheless feel with sentiments of the deepest regret, that the hopes with which they were cheered, after a long period of unmerited suffering and insult, have been greatly diminished by the delays which have occurred in redressing many of the grievances complained of in their humble Petition to the King and Parliament in One thousand eight hundred and twenty eight, most of which are recommended to be removed by the Select Committee of the Honorable the House of Commons on the State of *Canada*, which reported in the same year, particularly:

The interspersion of Crown and Clergy Reserves among the Lands granted by the Crown.

The evils resulting from Imperial Legislation for the internal concerns of the Colony.

The composition of the Legislative Council.

The dependence of the Judges, and their interference with the political business of the Province.

The want of responsibility and accountability of Public Officers, and of a Tribunal in the Colony for the trial of Impeachments.

The withholding of the Revenues of the Estates of the late Order of Jesuits, from the purposes of Education.

The management of the Waste Lands of the Crown, in consequence of which applicants for actual occupation are prevented from freely possessing the same under secure titles, in sufficient quantities for cultivation, without unnecessary delay, and without any expense or burthen, other than the fair and necessary costs of survey and title.

Your Petitioners most respectfully submit, that by a judicious exercise of the Royal Prerogative, most of the grievances and subjects of complaint above set forth might be remedied, and that the favorable intervention of Your Most Honorable House in that behalf could not fail to produce a result equally advantageous to all classes of His Majesty's faithful Subjects in this Province, and to the general welfare of the Empire.

Wherefore Your Petitioners most humbly pray that Your Most Honorable House will take their case into favorable consideration, and adopt such measures as may lead to the exercise of the Royal Prerogative for remedy of the evils of which they complain, to the end that they may be wholly and for ever removed.

And Your Petitioners, as in duty bound, shall ever pray.

To the Honorable The Knights, Citizens and Burgesses representing the Commons of the United Kingdom of *Great Britain and Ireland*, in Parliament assembled.

May it please Your Honorable House,

We, His Majesty's dutiful and loyal Subjects, the Commons of the Province of *Lower Canada*, in Provincial

Que le choix des Conseillers Législatifs a été également presque entièrement limité à une classe semblable des Habitans du Pays, ou à des Officiers Publics jouissant de Places durant plaisir, et de gros Salaires tirés du Revenu Public, et qui réunissant dans les mêmes personnes les fonctions Législatives, Exécutives et Judiciaires, maintiennent et perpétuent les abus, et rendent tout remède Législatif par la Législature Provinciale presque impracticable.

Que quoique le Peuple de cette Province souffre de cet état de choses et s'efforce de le faire changer, il n'en est pas moins reconnaissant de l'avantage dont il jouit sous le Gouvernement de Sa Majesté, et surtout de la politique plus libérale adoptée à l'égard de cette Colonie depuis deux ans; il éprouve néanmoins un sentiment bien pénible lorsqu'il voit que les espérances dont on l'avait flatté après un long cours de souffrances et d'outrages, ont été considérablement diminuées par les délais que l'on a apportés à redresser un grand nombre de sujets de plainte contenus dans son humble Requête au Roi et au Parlement en mil huit cent vingt-huit, et auxquels, pour la plupart, le Comité choisi de l'Honorable Chambre des Communes au sujet du *Canada*, avait, dans son Rapport fait la même année, recommandé de porter remède, et surtout:

La position des Réserves de la Couronne et du Clergé qui divisent les Terres concédées par la Couronne.

Les abus résultant de la Législation Impériale appliquée aux affaires et aux intérêts locaux de la Colonie.

La composition du Conseil Législatif.

La dépendance des Juges, et leur intervention dans les affaires politiques de la Province.

Le défaut de comptabilité et de responsabilité des Officiers Publics, et le manque d'un Tribunal dans la Colonie pour juger les *Impeachments*.

La soustraction des Revenus des Biens des Jésuites de leur destination, c'est-à-dire, de l'Éducation.

La régie des Terres incultes de la Couronne, en conséquence de laquelle ceux qui demandent à s'y établir ne peuvent en avoir librement et facilement avec des titres assurés, en quantité suffisante, sans éprouver des délais inutiles et sans être soumis à des dépenses et des charges autres que celles qui devraient être les seules nécessaires, savoir, le coût de l'Arpentage et du Titre.

Vos Pétitionnaires soumettent très-respectueusement, que la Prerogative Royale, exercée avec justice et discrétion, pourrait porter remède à la plupart des Grievs et sujets de plaintes qu'ils viennent de vous exposer, et que l'interposition bienveillante de votre très-honorable Chambre, à cet égard, ne pourrait qu'être très-favorable à amener un résultat également avantageux au bien-être et à la prospérité de toutes les Classes des Fidèles sujets de Sa Majesté dans cette Colonie, et au bien général de l'Empire.

C'est pourquoi vos Pétitionnaires supplient très-humblement votre très-Honorable Chambre, de vouloir bien prêter une attention favorable à leur humble prière, et de faire en sorte qu'au moyen de l'exercice de la Prerogative Royale, il soit porté remède aux maux dont il se plaignent, de manière à les faire entièrement disparaître et à en prévenir le retour.

Et vos Pétitionnaires, comme de droit, ne cesseront de prier.

Aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, représentant les Communes du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne et d'Irlande*, assemblés en Parlement.

Qu'il plaise à votre Honorable Chambre.

Nous, les Fidèles et Loyaux Sujets de Sa Majesté, les Communes de la Province du *Bas-Canada*, assemblés en Parlement

vincial Parliament assembled, confiding in the sentiments of justice and liberality which actuate Your Honorable House, and the other Branches of the Government of this powerful Empire, respectfully approach Your Honorable House, to submit for Your consideration:—

That notwithstanding the progress that has been made in the Education of the people of this Province, under the encouragement afforded by the recent Acts of the Legislature, the effects of the impediments opposed to its general dissemination by the diversion of the Revenues of the Jesuits Estates originally destined for this purpose, the withholding of promised grants of Land for Schools in One thousand eight hundred and one, and the rejection in the Legislative Council of various Bills in favor of Education, are still severely felt throughout the Province, and materially retard its prosperity.

That the management of the Waste Lands of the Crown has been vicious and improvident, and still impedes the settlement of these Lands, by delays, expenses and difficulties, opposed to their easy and secure occupation by all persons without distinction who may be disposed to become actual settlers thereon, and apply themselves to this branch of industry, so preeminently beneficial for the general prosperity of new Countries.

That the power of regulating the Trade of the Province reserved to the Parliament of the United Kingdom, however beneficially it may have been exercised on several occasions for the prosperity of the Colony and the general good of the Empire, has, nevertheless, from the variations and uncertainty of the duration of its enactments, occasioned injurious uncertainty in Mercantile speculations, and prejudicial fluctuations in the value of Real Estate in the country, and in the different branches of industry particularly connected with Trade.

That the inhabitants of the different Towns, Parishes, Townships, Extra-Parochial Places and Counties in this Province, suffer from the want of sufficient legal powers for regulating and managing their several local concerns indispensable to improvement and their common welfare.

That much uncertainty and confusion has been introduced into the Laws for the security and regulation of property, by the intermixture of different codes of Laws, and Rules of proceeding in the Courts of Justice; and that the Administration of Justice is become insufficient and unnecessarily expensive.

That this uncertainty and confusion has been greatly increased by enactments affecting Real Property within the Colony, made in the Parliament of the United Kingdom since the establishment of the Provincial Legislature, without those interested having even had an opportunity of being heard, and particularly by a recent decision on one of the said enactments in the Provincial Court of Appeals.

That several of the Judges of the Courts of this Province have long been engaged in, and have even taken a public part in the political affairs and differences of the Province, at the same time holding offices during pleasure, and situations incompatible with the due discharge of their judicial functions, tending to destroy that confidence in their impartiality in cases where the Executive Government is concerned, which is so essential for the peace and well-being of the community.

That during a long series of years, Executive and Judiciary offices have been bestowed almost exclusively upon one class of subjects in this Province, and especially upon those the least connected by property or otherwise with its permanent inhabitants, or who have shewn themselves the most averse to the rights, liberties and interests of the people.

That

Parlement Provincial, nous reposant sur les sentimens de justice et de libéralité qui animent votre Honorable Chambre, ainsi que les autres branches du Gouvernement de ce puissant Empire, approchons respectueusement de votre Honorable Chambre pour lui exposer :

Que nonobstant les progrès que le Peuple de cette Province a faits du côté de l'Education, au moyen de l'encouragement accordé par les Actes récents de la Législature, l'effet des obstacles opposés à sa diffusion générale, résultant de ce que les Revenus des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites ont été détournés de l'objet auquel ils étaient originairement destinés, de la non-exécution de la promesse faite en mil huit cent un, de Terres pour les Ecoles, et du rejet par le Conseil Législatif de plusieurs Bills en faveur de l'Education, est encore péniblement senti dans toute la Province, et en retarde considérablement la prospérité.

Que la régie des Terres incultes de la Couronne a été abusive et imprévoyante, et qu'elle met encore des obstacles aux établissemens par les délais, les dépenses et les entraves qui empêchent qu'elles ne soient occupées avec facilité et sûreté par toutes personnes sans distinction, disposées à s'y établir et à s'adonner à cette branche d'industrie si éminemment utile à la prospérité générale des Pays nouveaux.

Que le pouvoir que s'est réservé le Parlement du Royaume-Uni de régler le Commerce de la Province, quoiqu'il ait pu être exercé en plusieurs occasions d'une manière avantageuse à la prospérité de la Colonie et au bien général de l'Empire, a cependant, par les variations et l'incertitude de la durée de ses Actes, occasionnée des incertitudes préjudiciables aux transactions mercantiles, et des fluctuations désavantageuses dans la valeur des propriétés dans le Pays, ainsi que dans les différentes branches d'industrie en relation directe avec le Commerce.

Que les Habitans des différentes Villes, Paroisses, Townships, Etablissemens et Comtés de cette Province souffrent du défaut de Lois suffisantes pour les mettre en état de régler et administrer leurs diverses affaires locales, nécessaires à l'avancement général et à leur bien-être commun.

Qu'il a été introduit beaucoup d'incertitude et de confusion dans les Lois concernant la propriété par le mélange de différens Codes de Lois, et de différentes règles de procédure dans les Cours de Justice, dont l'administration est devenue insuffisante et inutilement coûteuse.

Que cette incertitude et cette confusion ont été beaucoup augmentés par les Lois affectant la propriété en cette Colonie, et passées dans le Parlement du Royaume-Uni depuis l'établissement d'une Législature Provinciale, sans que les intéressés aient eu même l'occasion d'être entendus, et surtout par l'interprétation récemment donnée à l'un de ces Actes par la Cour Provinciale d'Appel.

Que plusieurs des Juges en cette Province se sont depuis longtems immiscés, et même ont publiquement pris parti dans les affaires et les difficultés politiques de la Province, tandis qu'ils tenaient des places durant plaisir, et souvent incompatibles avec la due exécution de leurs devoirs judiciaires, ce qui tend à détruire cette confiance dans leur impartialité dans les cas où le Gouvernement Exécutif est intéressé, qui est si essentielle à la paix et au bonheur du peuple.

Que depuis un grand nombre d'années les places des Départemens Exécutif et Judiciaire ont été presque exclusivement l'apanage d'une seule classe de sujets dans la Province, et surtout de la classe qui avait le moins de rapport avec la population fixe et permanente, soit quant à la propriété soit sous tout autre point de vue, et qui s'est montrée la plus opposée aux Droits, Libertés et Intérêts du Peuple.

Que

That holding Executive offices essential to the proper and regular administration of the Government, and having lost the confidence of the country, several of these persons avail themselves of means afforded by their situations, to prevent the constitutional and harmonious co-operation of the Government and the House of Assembly, and to excite ill feeling and discord between them, while they are remiss in their different situations to forward the public business,

That there exists no sufficient responsibility on the part of the persons holding these situations, nor any adequate accountability among those of them entrusted with public money, the consequence of which has been, the misapplication of large sums of public money, the loss of large sums of public money and of the money of individuals, by defaulters, with whom deposits were made under legal authority, hitherto without reimbursement or redress having been obtained, notwithstanding the humble representations of Your Petitioners.

That the evils of this state of things have been greatly aggravated, by enactments made in the Parliament of the United Kingdom, without even the knowledge of the people of this Colony, which enactments have rendered temporary Duties imposed by the Provincial Legislature permanent; leaving in the hands of Public Officers, over whom the Assembly has no effectual controul, large sums of money arising within this Province, which is applied by persons subject to no sufficient accountability.

That the selection of Legislative Councillors has also been chiefly confined to the description of the inhabitants of the Province before mentioned, or to Public Officers holding situations during pleasure, with large Salaries paid out of the Public Revenue, and who, uniting in the same persons Legislative, Executive and Judiciary powers, countenance, encourage and uphold abuses, and render all Legislative remedies in Provincial Legislature almost impracticable.

That while the people of this Province suffer under the present state of things, and endeavour to obtain redress, they are not the less sensible of the advantages which they enjoy under His Majesty's Government, and particularly of the more liberal policy adopted towards this Colony within the last two years; they nevertheless feel with sentiments of the deepest regret, that the hopes with which they were cheered, after a long period of unmerited suffering and insult, have been greatly diminished by the delays which have occurred in redressing many of the grievances complained of in their humble Petition to the King and Parliament in One thousand eight hundred and twenty eight, most of which were recommended to be removed by the Select Committee of Your Honorable House on the State of *Canada*, which reported in the same year, particularly:

The interspersion of Crown and Clergy Reserves among the Lands granted by the Crown.

The evils resulting from Imperial Legislation for the internal concerns of the Colony.

The composition of the Legislative Council.

The dependence of the Judges, and their interference with the political business of the Province.

The want of responsibility and accountability of Public Officers, and of a Tribunal in the Colony for the trial of Impeachments.

The withholding of the Revenues of the Estates of the late Order of Jesuits, from the purposes of Education.

The management of the Waste Lands of the Crown, in consequence of which applicants for actual occupation are prevented from freely possessing the same under

Que plusieurs de ces personnes possédant des Places de l'Exécutif intimement liées à la juste Administration du Gouvernement, et ayant perdu la confiance du Pays, emploient l'influence qu'elles tirent de leurs places à empêcher l'accord et l'harmonie qui devraient constitutionnellement exister entre le Gouvernement et la Chambre d'Assemblée, et à exciter la discorde entre eux, tandis qu'elles négligent, dans leurs situations respectives, l'avancement des affaires publiques.

Qu'il n'y a pas une responsabilité suffisante à l'égard de ceux qui occupent ces places, ni de comptabilité convenable pour ceux qui ont le maniement des Deniers Publics, d'où sont résultés le mauvais emploi de sommes considérables, soit pour le Public soit pour les Particuliers, par la faute de Fonctionnaires entre les mains desquels ces sommes étaient déposées en vertu de la Loi, sans remède efficace et sans que ces sommes aient été remboursées jusqu'à ce jour, nonobstant les humbles représentations de Vos Pétitionnaires.

Que les maux résultant de cet état de choses ont encore été considérablement aggravés par les Lois passées dans le Parlement du Royaume-Uni, sans même la connaissance du Peuple de ce Pays, qui ont rendu permanens des Impôts fixés temporairement par la Législature Provinciale, et laissant entre les mains d'Officiers Publics sur lesquels la Chambre d'Assemblée ne peut exercer aucun contrôle efficace, des sommes considérables prélevées dans la Province, pour être employées par des personnes qui ne sont pas assujetties à un système suffisant de comptabilité.

Que le choix des Conseillers Législatifs a été également presque entièrement limité à une classe semblable des habitans du Pays, ou à des Officiers Publics jouissant de Places durant plaisir et de gros Salaires tirés du Revenu Public, et qui réunissant dans les mêmes personnes les fonctions Législatives, Exécutives et Judiciaires, maintiennent et perpétuent les abus, et rendent tout remède Législatif par la Législature Provinciale presque impracticable.

Que quoique le Peuple de cette Province souffre de cet état de choses et s'efforce de le faire changer, il n'en est pas moins reconnaissant de l'avantage dont il jouit sous le Gouvernement de Sa Majesté, et surtout de la politique plus libérale adoptée à l'égard de cette Colonie depuis deux ans; il éprouve néanmoins un sentiment bien pénible lorsqu'il voit que les espérances dont on l'avait flatté après un long cours de souffrances et d'outrages, ont été considérablement diminuées par les délais que l'on a apportés à redresser un grand nombre de sujets de plainte contenus dans son humble Requête au Roi et au Parlement en mil huit cent vingt-huit, et auxquels, pour la plupart, le Comité choisi de Votre Honorable Chambre au sujet du *Canada*, avait, dans son Rapport fait la même année, recommandé de porter remède, et surtout:

La position des Réserves de la Couronne et du Clergé qui divisent les Terres concédées par la Couronne.

Les abus résultant de la Législation Impériale appliquée aux affaires et aux intérêts locaux de la Colonie.

La composition du Conseil Législatif.

La dépendance des Juges, et leur intervention dans les affaires politiques de la Province.

Le défaut de comptabilité et de responsabilité des Officiers Publics, et le manque d'un Tribunal dans la Colonie pour juger les *Impeachments*.

La soustraction des Revenus des Biens des Jésuites de leur destination, c'est-à-dire, de l'Education.

La régie des Terres incultes de la Couronne, en conséquence de laquelle ceux qui demandent à s'y établir ne peuvent en avoir librement et facilement avec des titres

under secure titles, in sufficient quantities for cultivation, without unnecessary delay, and without any expense or burthen, other than the fair and necessary costs of survey and title.

Your Petitioners most respectfully submit, that by a judicious exercise of the Royal Prerogative, most of the Grievances and subjects of complaint above set forth might be remedied, and that the favorable intervention of Your Honorable House in that behalf, could not fail to produce a result equally advantageous to all classes of His Majesty's faithful Subjects in this Province, and to the general welfare of the Empire.

Wherefore Your Petitioners most humbly pray that Your Honorable House will take their case into favorable consideration, and adopt such measures as may lead to the exercise of the Royal Prerogative for remedy of the evils of which they complain, to the end that they may be wholly and for ever removed.

And Your Petitioners, as in duty bound, shall ever pray.

Mr. *Louis Bourdages* moved, seconded by Mr. *Fortin*, That the question of concurrence be put upon the said Petitions this day, in the afternoon sitting.

The House divided on the question, and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yeas,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Baker, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Corneau, Courteau, Cu villier, Dèligny, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Huot, Joliette, Labrie, Lagueux, Laterrière, Lee, Leslie, Létourneau, Melhot, Mousseau, Neilson, Panet, Proulx, Quirouet, Raymond, Trudel, Valois, Wright* and *Wurtele*. (38.)

Nays,

Messieurs *Baxter, Caldwell, De Montenac, Goodhue, Heriot, Peck, Scott, Solicitor General, and Pierre Elzéar Taschereau*. (9.)

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Ordered, That Mr. *Neilson* have leave to bring in a Bill to declare persons professing the Jewish Religion, entitled to all the rights and privileges of the other Subjects of His Majesty in this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Ordered, That Mr. *Solicitor General* have leave to bring in a Bill declaratory of the ancient Law of this Province concerning the service of Process in cases therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency would be pleased to order the proper Officer to lay before this House, the following papers, that is to say:—A Petition from *William Lampson*, Esquire, to the Governor, laying a complaint as Lessee of the King's Posts; A Paper in explanation of the matter of that Petition; A Petition presented by the *Hudson's Bay Company*, or some of its Agents, praying a pardon for *Elie Boucher, Robert Cowie* and *William Davies*, and praying for a Licence to sell Spirituous

titres assurés, en quantité suffisante, sans éprouver des délais inutiles et sans être soumis à des dépenses et charges autres que celles qui devraient être les seules nécessaires, savoir, le coût de l'Arpentage et du Titre.

Vos Pétitionnaires soumettent très-respectueusement, que la Prerogative Royale exercée avec justice et discrétion, pourrait porter remède à la plupart des Grieffs et sujets de plainte qu'ils viennent de vous exposer, et que l'interposition bienveillante de votre Honorable Chambre à cet égard ne pourrait qu'être très-favorable à amener un résultat également avantageux au bien-être et à la prospérité de toutes les classes des Fidèles Sujets de Sa Majesté dans cette Colonie, et au bien général de l'Empire.

C'est pourquoi vos Pétitionnaires supplient très-humblement votre Honorable Chambre de vouloir bien prêter une attention favorable à leur humble prière, et de faire en sorte qu'au moyen de l'exercice de la Prerogative Royale, il soit porté remède aux maux dont ils se plaignent, de manière à les faire entièrement disparaître, et à en prévenir le retour.

Et vos Pétitionnaires, comme de droit, ne cesseront de prier.

M. *Louis Bourdages* a proposé, secondé par M. *Fortin*, Que la Question de concurrence soit mise sur les dites Pétitions, ce jour, dans la Séance de l'après-midi.

La Chambre s'est divisée sur la Question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Baker, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Corneau, Courteau, Cu villier, Dèligny, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Huot, Joliette, Labrie, Lagueux, Laterrière, Lee, Leslie, Létourneau, Méthot, Mousseau, Neilson, Panet, Proulx, Quirouet, Raymond, Trudel, Valois, Wright* et *Wurtele*. (38.)

Contre,

Messieurs *Baxter, Caldwell, De Montenac, Goodhue, Heriot, Peck, Scott, le Solliciteur-Général et Pierre Elzéar Taschereau*. (9.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que M. *Neilson* ait la permission d'introduire un Bill pour déclarer que les Personnes qui professent le Judaïsme ont le bénéfice de tous les droits et privilèges des autres Sujets de Sa Majesté en cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général ait la permission d'introduire un Bill déclaratoire de l'ancienne Loi de cette Province, touchant la signification d'exploits dans les cas y mentionnés.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier à qui il appartient, de mettre devant cette Chambre les Papiers suivans, savoir: Petition présentée par *William Lampson*, Ecuyer, au Gouverneur, comportant ses plaintes comme Fermier des Postes du Roi; un Mémoire explicatif au sujet de cette Pétition; une Pétition présentée par la Compagnie de la *Baie d'Hudson*, ou quelqu'un de ses Agens, pour obtenir le pardon d'*Elie Boucher, Robert Cowie* et *William Davies*, et obtenir Licence

Jews relief Bill read the first time.

Bill pour le secours des Juifs lu pour la première fois.

Service of Process Bill read the first time.

Bill touchant la signification d'exploits lu pour la première fois.

Address for Papers relating to the King's Posts.

Adresse pour des Papiers relatifs aux Postes du Roi.



ous Liquors to Indians; The Report or opinion of the Attorney General upon that Petition; All the references and communications to the Attorney General and the Advocate General, respecting such Instructions as they have received to bring actions of *Bornage* against the Proprietors of the Seigniorie of *Mille-Vaches*; The Reports and opinions made by those Officers jointly or severally to His Majesty's Government respecting that matter.

*Ordered*, That Mr. *Labrie*, Mr. *Panet*, Mr. *Cuvillier* and Mr. *Lafontaine* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Resolutions respecting Sherbrooke Gaol reported.

Mr. *Labrie*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the Gaol in the Inferior District of *Saint Francis*, reported, according to order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That a sum, not exceeding Twelve hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for the purpose of repaying a similar sum borrowed from Mrs. *Painter*, by the Commissioners appointed to superintend the building of the Gaol at *Sherbrooke*, and that His Excellency the Governor in Chief be authorized to pay out of the unappropriated monies in the hands of the Receiver General such further sum as may be due to the said Mrs. *Painter*, for interest upon the said sum of Twelve hundred pounds currency.

2. *Resolved*, That a sum, not exceeding Fifteen hundred and eighty pounds two shillings and six pence currency, be granted to His Majesty, for the purpose of repaying a similar sum borrowed from the *Montreal* Bank, by the Commissioners appointed to superintend the building of the Gaol at *Sherbrooke*, and that His Excellency the Governor in Chief be authorized to pay out of the unappropriated monies in the hands of the Receiver General, such further sum as may be due to the said *Montreal* Bank, for interest upon the said sum of Fifteen hundred and eighty pounds two shillings and six pence currency.

Sherbrooke Gaol Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Peck* have leave to bring in a Bill to authorize the payment of certain monies due by the Commissioners for the erection of the Gaol at *Sherbrooke*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Committee on Bill to allow Members to vacate their Seats;

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to allow Members of the House of Assembly to vacate their Seats in certain cases, and for other purposes, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Fortin* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

reported;

And Mr. *Fortin* reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Canada Tenures Act deferred.

The Order of the Day for the House in Committee to consider the expediency of addressing the three Branches of the Parliament of the United Kingdom, for the repeal or amendment of the Act passed in the sixth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, intituled, "An Act to provide for the extinction

Licence pour vendre des Liqueurs fortes aux Sauvages; Rapport ou Opinion du Procureur-Général sur cette Pétition; toutes les références et communications faites au Procureur-Général et à l'Avocat Général, relativement aux instructions qu'ils ont reçues de poursuivre en action de bornage les Propriétaires de la Seigneurie de *Mille-Vaches*; les rapports et opinions donnés par eux conjointement ou séparément au Gouvernement de Sa Majesté, au sujet de la dite affaire.

*Ordonné*, Que M. *Labrie*, M. *Panet*, M. *Cuvillier* et M. *Lafontaine* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

M. *Labrie*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à la Prison du District Inférieur de *Saint François*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Douze cens Livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser pareille somme empruntée de Madame *Painter*, par les Commissaires nommés pour surveiller l'érection de la Prison à *Sherbrooke*, et que Son Excellence le Gouverneur en Chef soit autorisé à payer sur les Deniers non affectés entre les mains du Receveur-Général telle autre somme qui pourra être due à la dite Dame *Painter* pour intérêts sur la dite somme de Douze cens Livres courant.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quinze cent quatre-vingt Livres, deux schelings et six deniers courant, soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser pareille somme empruntée de la Banque de *Montréal*, par les Commissaires nommés pour surveiller l'érection de la Prison à *Sherbrooke*, et que Son Excellence le Gouverneur en Chef soit autorisé à payer sur les Deniers non affectés entre les mains du Receveur-Général, telle autre somme qui pourra être due à la dite Banque de *Montréal*, pour intérêts sur la dite somme de Quinze cent quatre-vingt Livres, deux schelings et six deniers courant.

*Ordonné*, Que M. *Peck* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le paiement de certains argens dus par les Commissaires pour la construction de la Prison de *Sherbrooke*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour permettre aux Membres de la Chambre d'Assemblée de résigner dans certains cas, et pour d'autres objets, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Fortin* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Fortin* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de s'adresser aux trois branches du Parlement du Royaume-Uni, pour une abrogation ou amendement de l'Acte passé dans la sixième année du Règne de feu Sa Majesté *George* Quatre, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'extinction

Rapport de Résolutions au sujet de la Prison de Sherbrooke.

Bill relatif à la Prison de Sherbrooke lu pour la première fois.

Comité sur le Bill pour permettre aux membres de résigner;

rapport du dit Bill;

et grossoyé.

Acte des Tenures du Canada, remis.

“ tion of Feudal and Seignioral rights and burthens on  
“ Lands held *à titre de Fief*, and *à titre de Cens* in the  
“ Province of *Lower Canada*, and for the gradual con-  
“ version of those Tenures into the Tenure of Free and  
“ Common Soccage, and for other purposes relating to  
“ the said Province,” being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow, in the forenoon sitting.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, “ An Act further to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment and retail Spirituous Liquors, and for other purposes,” being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow, in the forenoon sitting.

The Order of the Day for the House in Committee on the Second and Third Reports of the Standing Committee of Agriculture, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Noël* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Noël* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Then, on Motion of Mr. *Labrie*, seconded by Mr. *Noël*,

The House adjourned.

Wednesday, 16th March, 1831.—Four o’Clock, P. M.

**ORDERED**, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o’clock, A. M.

Mr. *Quesnel*, from the Standing Committee of Courts of Justice, with power to report by Bill or otherwise, presented to the House, a Bill to facilitate the administration of Justice by means of Circuit Courts in the District of *Montreal*, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Wednesday, 16th March, 1831.

*Resolved*, That the Speaker do sign, on the behalf of this House, the engrossed Address of this House to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency to transmit to *England*, Copies of the Bill, intituled, “ An Act for ascertaining, establishing and confirming in

“ tinction des Droits et Devoirs Féodaux et Seigneu-  
“ riaux sur les Terres tenues à titre de Fief et à titre  
“ de Cens dans la Province du *Bas-Canada*, et pour  
“ changer par degrés ces Tenures en la Tenure de  
“ Libre et Commun Soccage, et pour d’autres objets  
“ qui ont rapport à la dite Province,” ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain dans la séance du matin.

L’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender et continuer, pour un tems limité, un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, “ Acte qui fait des réglemens ultérieurs pour les Personnes qui tiennent des Maisons d’Entretien Public et qui détaillent des Liqueurs fortes, et pour d’autres objets,” ayant été lu;

La Chambre s’est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l’Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain dans la séance du matin.

L’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Second et Troisième Rapports du Comité permanent pour l’Agriculture, ayant été lu;

La Chambre s’est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Noël* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l’Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Noël* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu’il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Demain.

Alors, sur motion de M. *Labrie*, secondé par M. *Noël*,

La Chambre s’est ajournée.

Mercredi, 16 Mars 1831.—Quatre Heures P. M.

**ORDONNE**, Que lorsque cette Chambre s’ajournera, elle s’ajourne à demain, à dix heures du matin.

M. *Quesnel*, du Comité permanent pour les Cours de Justice, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre un Bill pour faciliter l’Administration de la Justice par le moyen de Cours de Circuits dans le District de *Montréal*, lequel a été lu, pour la première fois; et ordonné d’être lu une seconde fois Samedi prochain.

Message du Conseil Législatif par l’Honorable M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie:

CONSEIL LEGISLATIF,  
Mercredi, 16 Mars 1831.

*Résolu*, Que l’Orateur signe au nom de cette Chambre, l’Adresse grossoyée de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de transmettre en *Angleterre*, Copies du Bill, intitulé, “ Acte pour constater, établir et confirmer d’une manière

Committee on House of Public Entertainment Bill.

Comité sur le Bill relatif aux maisons d’entretien public.

Committee on Agriculture.

Comité sur l’agriculture.

Adjournment.

Ajournement.

Circuit Courts Bill read the first time.

Bill pour des Cours de Circuits, lu pour la première fois.

Message from the Council.

Message du Conseil.

On the subject of the Parochial Subdivisions Bill.

Au sujet du Bill des Subdivisions Paroissiales.

" a legal and regular manner, and for Civil purposes, the " Parochial Subdivisions of various parts of this Province," for the purpose of being laid before both Houses of the Imperial Parliament; and that one of the Masters in Chancery do carry the said engrossed Address to the Assembly, to desire their concurrence to the same, and that it be signed on their behalf.

And then he withdrew

The House will send an answer.

The Master in Chancery was then called in, and informed by Mr. Speaker, that this House will send an answer by Message.

Chambly Canal deferred.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the *Chambly Canal*, and other references, and also His Excellency's Answer to the Address of this House of Wednesday last relating to the said Canal, lost by the adjournment of the House on Monday last, be revived; and that this House will, on Friday next, in the afternoon sitting, resolve itself into the said Committee.

*Ordered*, That the said Order be then the first Order of the Day.

Report on Savings Bank Bill; committed.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next, in the forenoon sitting.

Report on Bill respecting Enquêtes in Civil matters;

Mr. *Lafontaine*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to facilitate the Administration of Justice respecting *Enquêtes* in Civil Matters before the Court of King's Bench for the District of *Montreal*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

committed;

*Ordered*, That the said Bill and Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

considered;

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

reported;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Montreal Harbour Bill passed.

An Engrossed Bill to authorize the Commissioners appointed under a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, " An Act " to provide for the improvement and enlargement " of the Harbour of *Montreal*," to borrow an additional sum of money, and for other purposes therein mentioned, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill to exempt certain articles from seizure passed.

An Engrossed Bill to exempt from Seizure in satisfaction of Judgment certain articles therein mentioned, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Peck* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An

" nière légale et régulière, et pour des effets civils, les " subdivisions Paroissiales de différentes parties de cette " Province," aux fins qu'elles soient mises devant les deux Chambres du Parlement Impérial; et qu'un des Maîtres en Chancellerie porte la dite Adresse grossoyée à l'Assemblée, pour la prier d'acquiescer à la dite Adresse grossoyée, et de la faire signer en son nom.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a été alors appelé, et informé par M. l'Orateur, que cette Chambre enverrait une réponse par Message.

La Chambre enverra une réponse.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, concernant le Canal de *Chambly*, et autres références, et aussi la Réponse de Son Excellence à l'Adresse de cette Chambre, de Mercredi dernier, relativement au dit Canal, perdu par l'ajournement de la Chambre, Lundi dernier, soit rétabli; et que, Vendredi prochain, dans la Séance de l'après-midi, cette Chambre se forme en le dit Comité.

Canal de Chambly remis.

*Ordonné*, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du Jour.

M. *Leslie*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour encourager l'Etablissement des Banques d'Epargnes en cette Province, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le Bill des Banques d'Epargnes.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain, dans la Séance du matin.

Les dits Bill et Rapport référés.

M. *Lafontaine*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour faciliter l'Administration de la Justice, à l'égard des *Enquêtes* en matières Civiles dans la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montréal*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le Bill au sujet des Enquêtes en matières Civiles.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient maintenant référés à un Comité de toute la Chambre.

Les dits Bill et Rapport référés;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

considérés.

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun Amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport du dit Bill;

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

et grossoyé.

Un Bill grossoyé pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, " Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montréal*," à emprunter une somme ultérieure d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

Bill du Havre de Montréal, passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour exempter de la saisie, en paiements des Jugemens, certains effets y mentionnés, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour exempter de la saisie certains articles, passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Peck* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un

Registry Offices  
Bill passed.

An Engrossed Bill to amend a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to establish Registry Offices in the Counties of *Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford* and *Missiskoui*," and to extend the provisions of the said Act, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Peck* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Second Report  
on Grievances,  
Respecting the  
Attorney General.

Mr. *Bedard*, from the Standing Committee of Grievances, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

Appendix  
(A. A.)

For the said Report, see Appendix (A. A.) at the end of this Volume.

committed.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next, in the afternoon sitting.

*Ordered*, That the said Order be then the first Order of the Day.

Concurrence to  
Petitions to the  
Imperial Parliament  
on the State of the  
Province.

Mr. *Louis Bourdages* moved, seconded by Mr. *Lagueux*, That the Order of the Day for putting the Question of concurrence on the Draughts of the Petitions to the three Branches of the Imperial Parliament, on the State of the Province, have precedence over the other Orders of the Day.

The House divided on the Question:

Yeas, 29.

Nays, 18.

So it was carried in the Affirmative, and

*Ordered*, Accordingly.

The Order of the Day for putting the Question of concurrence on the Draughts of Petitions to the three Branches of the Imperial Parliament, on the State of the Province, was read.

The Petition to His Majesty, being then read;

Mr. *Louis Bourdages* moved, seconded by Mr. *Neilson*, That this House doth concur in the said Petition to His Majesty.

The House divided on the question, and the names being called for, they were taken down, as followeth:—

Yeas,

Messieurs *Badeaux, Barter, Bedard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Clouet, Cuwillier, Déléigny, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Goodhue, Hency, Heriot, Joliette, Labrie, Lee, Leslie, Létourneau, Methot, Morin, Neilson, Noël, Peck, Proulx, Quirouet, Raymond, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Valois, Viger, Wright, Wurtele* and *Young*. (42.)

Nays,

Messieurs *Caldwell* and *Fisher*. (2.)

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved*, Accordingly.

The Petition to the House of Lords, being read;

Mr. *Louis Bourdages* moved, seconded by Mr. *Lee*, That this House doth concur in the said Petition to the Lords Spiritual and Temporal of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, in Parliament assembled.

Mr. *Neilson* moved in amendment, seconded by Mr. *Scott*, to strike out all the words in the said Motion after "That," and insert the following: "it was Resolved, by this House, on the sixth of December One thousand eight hundred and twenty eight, and repeated on the tenth February, One thousand eight hundred and twenty nine, and ninctenth of March One thou-

"sand

Un Bill grossoyé pour amender un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford* et *Missiskoui*," et pour étendre les dispositions du dit Acte, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Peck* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. *Bedard*, du Comité permanent pour les Grievs, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (A. A.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain, dans la Séance de l'après-midi.

*Ordonné*, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du Jour.

M. *Louis Bourdages* a proposé, secondé par M. *Lagueux*, Que l'Ordre du Jour pour mettre la question de concurrence sur les projets de Pétitions aux trois Branches du Parlement Impérial, sur l'Etat de la Province, ait la préséance sur les autres Ordres du Jour.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour 29.

Contre 18.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

*Ordonné*, En conséquence.

L'Ordre du Jour a été lu pour mettre la question de concurrence sur les projets de Pétitions aux trois Branches du Parlement Impérial sur l'Etat de la Province.

La Pétition à Sa Majesté ayant alors été lue;

M. *Louis Bourdages* a proposé de résoudre, secondé par M. *Neilson*, Que cette Chambre concourt dans la dite Pétition à Sa Majesté.

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs *Badeaux, Barter, Bedard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Clouet, Cuwillier, Déléigny, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Goodhue, Hency, Heriot, Joliette, Labrie, Lee, Leslie, Létourneau, Methot, Morin, Neilson, Noël, Peck, Proulx, Quirouet, Raymond, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Valois, Viger, Wright, Wurtele* et *Young*. (42.)

Contre,

Messieurs *Caldwell* et *Fisher*. (2.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

*Résolu*, En conséquence.

La Pétition à la Chambre des Lords ayant été lue;

M. *Louis Bourdages* a proposé de résoudre, secondé par M. *Lee*, Que cette Chambre concourt dans la dite Pétition aux Lords Spirituels et Temporels du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, assemblés en Parlement.

M. *Neilson* a proposé en amendement, secondé par M. *Scott*, de retrancher tous les mots dans la dite motion après "Que," et d'insérer les suivans: "il fut Résolu, par cette Chambre, le sixième Décembre mil huit cent vingt-huit, et répété le dixième Février mil huit cent vingt-neuf, et dix-neuvième Mars mil huit cent trente, "Qu'aucune mesure Législative relative au

"contrôle

Bill des Bureaux d'Enregistrement passé.

Second Rapport sur les Grievs, au sujet du Procureur Général.

Appendice (A. A.)

Le dit Rapport référé.

Concurrence aux Pétitions au Parlement Impérial sur l'Etat de la Province.

“ sand eight hundred and thirty, “ That any Legislative  
 “ enactment relating to the controul of this House  
 “ over the Public Revenue arising within this Province,  
 “ by the Parliament of the United Kingdom, in which  
 “ His Majesty’s subjects in this Province are not and  
 “ cannot be represented, unless it were for the repeal of  
 “ such British Statutes or part of British Statutes as  
 “ may be held by His Majesty’s Government to mili-  
 “ tate against the Constitutional right of the sub-  
 “ ject in this Colony, could in no way tend to the  
 “ settlement of the affairs of the Province.” “ That  
 “ no interference of the British Legislature with  
 “ the established Constitution and Laws of this Pro-  
 “ vince, excepting on such points as from the rela-  
 “ tion between the Mother Country and the *Canadas*,  
 “ can only be disposed of by the paramount authority  
 “ of the British Parliament, can in any way tend to  
 “ the final adjustment of any difficulties or misunder-  
 “ standings which may exist in this Province, but ra-  
 “ ther to aggravate and perpetuate them;” “ and that  
 “ this House still adheres to, and repeats the said Re-  
 “ solutions.”

Mr. *Cuvillier* moved, seconded by Mr. *Louis Bourdages*, the previous Question, viz:—

Shall the question be now put?

The House divided thereon, and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeas,

Messieurs *Badeaux, Baker, Baxter, Bedard, Boissonnault, Caldwell, Clouet, Dèligny, Fisher, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Joliette, Leslie, Neilson, Peck, Quirouet, Scott, Antoine Charles Taschereau, Wright, Wurtele and Young.* (23.)

Nays,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Corneau, Cuvillier, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Huot, Labrie, Lafontaine, Lagucux, Laterrière, Lee, Létourneau, Melhot, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Raymond, Trudel, Valois and Viger.* (33.)

So it passed in the Negative.

The question being then put upon the main Motion;

The House divided thereon:

Yeas, 38.

Nays, 18.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

The Petition to the House of Commons being read;

Mr. *Louis Bourdages* moved to resolve, seconded by Mr. *Morin*, That this House doth concur in the said Petition to the Honorable the Knights, Citizens and Burgesses representing the Commons of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, in Parliament assembled.

The House divided on the question:

Yeas, 36.

Nays, 20.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That the said Petitions be engrossed.

The Petitions engrossed.

Committee on Quebec Bank Charter Bill;

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the first year of the Reign of His late Majesty, intituled, “ An Act for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of “ *The Quebec Bank*,” being read;

The

“ contrôle de cette Chambre sur le Revenu Public  
 “ prélevé dans cette Province, par le Parlement du  
 “ Royaume-Uni, dans lequel les Sujets de Sa Majesté  
 “ en cette Province ne sont pas et ne peuvent être re-  
 “ présentés, ne peut en aucune manière tendre à l’ar-  
 “ rangement des affaires de cette Province, à moins  
 “ qu’elle n’ait pour objet de révoquer, en tout ou en  
 “ partie, tels Actes du Parlement Impérial que le Gou-  
 “ vernement de Sa Majesté pourrait considérer comme  
 “ contraires aux droits constitutionnels des Sujets  
 “ de Sa Majesté en cette Province.” “ Que toute  
 “ intervention de la Législature en *Angleterre*  
 “ dans les Lois et la Constitution de cette Province,  
 “ excepté sur les points qui, d’après la situation  
 “ relative des *Canadas* avec la Métropole, ne peuvent  
 “ être réglés que par l’autorité souveraine du Parlement  
 “ Britannique, ne saurait tendre en aucune manière  
 “ à arranger aucune des difficultés qui peuvent exister  
 “ dans cette Province, mais ne pourrait au contraire  
 “ que les aggraver et les prolonger;” “ et que cette  
 “ Chambre répète les dites Résolutions et y adhère.”

M. *Cuvillier* a proposé la Question préalable, secondé par M. *Louis Bourdages*:—

La Question sera-t-elle maintenant mise?

La Chambre s’est divisée sur icelle, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs *Badeaux, Baker, Baxter, Bedard, Boissonnault, Caldwell, Clouet, Dèligny, Fisher, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Joliette, Leslie, Neilson, Peck, Quirouet, Scott, Antoine Charles Taschereau, Wright, Wurtele et Young.* (23.)

Contre,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Corneau, Cuvillier, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Huot, Labrie, Lafontaine, Lagucux, Laterrière, Lee, Létourneau, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Raymond, Trudel, Valois et Viger.* (33.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la motion principale;

La Chambre s’est divisée sur icelle:

Pour 38.

Contre 18.

Ainsi elle a été emportée dans l’Affirmative, et Résolu, En conséquence.

La Pétition à la Chambre des Communes ayant été lus,

M. *Louis Bourdages* a proposé de résoudre, secondé par M. *Morin*, Que cette Chambre concourt dans la dite Pétition aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois représentant les Communes du Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et d’*Irlande*, assemblés en Parlement.

La Chambre s’est divisée sur la Question:

Pour 36.

Contre 20.

Ainsi elle a été emportée dans l’Affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que les dites Pétitions soient gros-  
 soyées.

Les Pétitions grossoyées.

L’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender et continuer pour un temps limité un certain Acte passé dans la première année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour “ incorporer certaines personnes y mentionnées “ sous le nom de “ *Banque de Québec*,” ayant été lu;

Comité sur le Bill de la Charte de la Banque de Québec.

La

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

reported;

engrossed.

Bill relating to Fabriques de-ferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to ascertain the qualification of those persons entitled as *Notables* to take part in the Meetings of *Fabriques* in certain cases, and for other purposes therein mentioned, being read;

Ordered, That the said Order of the Day be postponed till Friday next.

County Court Houses and Gaols Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned, being read;

Several Members having retired, the names of those present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Baker, Boissonnault, Louis Bourdages, Bureau, Courteau, Cuvillier, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Heney, Joliette, Labrie, Lagueux, Laterrière, Leslie, Neilson, Noël, Punet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Viger, Wurtele* and *Young*.

And at eleven o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement; lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Rapport de dit Bill;

et grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour définir la qualification des *Notables* ayant droit de participer aux Assemblées de *Fabriques* en certains cas, et pour d'autres fins y mentionnées, ayant été lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis a Vendredi prochain.

Bill relatif aux Fabriques, remis.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser l'érection des Cours de Justice et Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins, y mentionnées, ayant été lu;

Bill pour des Cours et Prisons de Comté.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présens ont été pris comme suit:

M. l'Orateur,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Baker, Boissonnault, Louis Bourdages, Bureau, Courteau, Cuvillier, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Heney, Joliette, Labrie, Lagueux, Laterrière, Leslie, Neilson, Noël, Parnet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Viger, Wurtele* et *Young*.

Et à onze heures du soir M. l'Orateur a ajourné la Chambre faute de Quorum.

Thursday, 17th March, 1831.—Ten o'Clock, A. M.

MR. *Young*, from the Special Committee to whom was referred His Excellency the Governor in Chief's Message of the fourteenth of February last, with the accompanying Estimate of the Civil Expenditure of *Lower Canada* for the year One thousand eight hundred and thirty one, and other references to the said Committee, with power to report from time to time, presented to the House the Third Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee proceeded to the consideration of the Account shewing the Expense of the Civil Government for the year One thousand eight hundred and thirty, referred to them on the twelfth instant; and having maturely considered thereon, recommend that the following sums be granted to His Majesty, viz:—

A sum not exceeding Twenty nine pounds four shillings and two pence Sterling, balance of the Provincial Secretary's disbursements for his Office for the year One thousand eight hundred and thirty.

A sum not exceeding Seventeen pounds ten shillings and four pence Sterling, balance of Account for Fuel purchased for the Public Offices, in the same year.

A sum not exceeding Eighty eight pounds sixteen shillings and eight pence Sterling, balance of Account of Postages for the Civil Secretary's Office, for the same year.

A sum not exceeding Eighty nine pounds twelve shillings and two pence Sterling, balance of the Account of the

Jeudi, 17 Mars 1831. — Dix Heures A. M.

M. *Young*, du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, du quatorzième Février dernier, et l'Estimation de la Dépense Civile du Gouvernement du *Bas-Canada* pour l'année mil huit cent trente-un, qui l'accompagne, et autres références au dit Comité, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a procédé à la considération du Compte qui montre les Dépenses du Gouvernement Civil pour l'année mil huit cent trente, à lui renvoyé le douze du courant; et l'ayant mûrement examiné, il recommande d'accorder à Sa Majesté les sommes suivantes, savoir:

Une somme n'excédant pas vingt-neuf livres quatre schelings et deux deniers sterling, balance des Déboursés du Secrétaire Provincial, pour son Bureau, dans l'année mil huit cent trente.

Une somme n'excédant pas dix-sept livres dix schelings et quatre deniers sterling, balance de Compte pour Bois de chauffage, pour les Bureaux publics, dans la même année.

Une somme n'excédant pas quatre-vingt-huit livres seize schelings et huit deniers sterling, balance du Compte de la Poste pour le Bureau du Secrétaire Civil, dans la même année.

Une somme n'excédant pas quatre-vingt-neuf livres douze schelings et deux deniers sterling, balance du Com-

Rapport sur les arrangements des dépenses du Gouvernement Civil de 1830;

Report on arrears of Expenses of the Civil Government in 1830.

the Sheriff of *Three Rivers*, for Contingencies for the Gaol, for the same year.

A sum not exceeding Forty two pounds four shillings and nine pence Sterling, balance of the Account of the Coroner at *Quebec*, for Contingencies, in the same year.

A sum not exceeding Thirty five pounds nine shillings and eight pence Sterling, balance of the Account of the Coroner at *Montreal*, for Contingencies, in the same year.

A sum not exceeding Four pounds two shillings and eight pence Sterling, balance of the Account of the Clerk of the Crown at *Three Rivers*, for Contingencies, in the same year.

A sum not exceeding Ten pounds and nine pence Sterling, balance of Account for serving Subpœnas at *Three Rivers*, in the same year.

A sum not exceeding Thirty six pounds Sterling, balance of Expenses incurred in forming Lists of Jurors, in One thousand eight hundred and twenty nine, for the Districts of *Quebec* and *Montreal*.

A sum not exceeding One hundred and eighty eight pounds nineteen shillings and seven pence Sterling, balance of the Expenses incurred in Printing the Laws, for the year one thousand eight hundred and thirty.

committed.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Committee of the whole House on the Second Report of the said Committee.

Bill to allow Members to vacate their Seats, read the third time;

An Engrossed Bill to allow Members of the House of Assembly to vacate their Seats in certain cases, and for other purposes, was read for the third time.

Mr. *Cuvillier* moved to resolve, seconded by Mr. *Dessaulles*, That the Bill do pass.

committed.

Mr. *Louis Bourdages* moved in amendment, seconded by Mr. *Fisher*, to strike out all the words after "Bill," and insert the following: "be now recommitted to a Committee of the whole House."

The House divided on the question of amendment; and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yeas,

Messieurs *Amiot, Badeaux, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, De Montenac, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Huot, Méthot, Morin, Neilson, Noël, Proulx, Trudel, Viger* and *Wurtele*. (23.)

Nays,

Messieurs *Archambeault, Baxter, Brooks, Casgrain, Clouet, Cuvillier, De Witt, Dionne, Goodhue, Heney, Heriot, Laterrière, Leslie, Mousseau, Peck, Quesnel, Raymond, Solicitor General, Valois, Wright* and *Young*. (21.)

So it was carried in the Affirmative.

The question being then put upon the main Motion, as amended, it was agreed to unanimously, and

The House then resolved itself into the said Committee.

considered;

Mr. *De Montenac* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

reported;

And Mr. *De Montenac* reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. Speaker having put the Question:

Is it the pleasure of the House to receive the Report of the Committee?

The House divided on the Question:

Yeas, 39.

Nays, 8.

So it was carried in the Affirmative.

And

Compte du Shérif des *Trois-Rivières*, pour dépenses casuelles de la Prison, dans la même année.

Une somme n'excédant pas quarante-deux livres quatre schelings et neuf deniers sterling, balance du Compte du Coronaire de *Québec*, pour dépenses casuelles, dans la même année.

Une somme n'excédant pas trente-cinq livres neuf schelings et huit deniers sterling, balance du Compte du Coronaire de *Montréal*, pour dépenses casuelles, dans la même année.

Une somme n'excédant pas quatre livres deux schelings et huit deniers sterling, balance du Compte du Greffier de la Couronne aux *Trois-Rivières*, pour dépenses casuelles, dans la même année.

Une somme n'excédant pas dix livres et neuf deniers sterling, balance de Compte pour la signification de *Subpœnas* aux *Trois-Rivières*, dans la même année.

Une somme n'excédant pas trente-six livres sterling, balance des dépenses encourues pour la formation de Listes de Jurés en mil huit cent vingt-neuf, pour les Districts de *Québec* et de *Montréal*.

Une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-huit livres dix-neuf schelings et sept deniers sterling, balance des dépenses encourues pour l'impression des Lois, pour l'année mil huit cent trente.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur le second Rapport du dit Comité.

référé.

Un Bill grossoyé pour permettre aux Membres de la Chambre d'Assemblée de résigner dans certains cas, et pour autres objets, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour permettre aux Membres de résigner la pour la troisième fois;

M. *Cuvillier* a proposé de résoudre, secondé par M. *Dessaulles*, Que le Bill passe.

M. *Louis Bourdages* a proposé en amendement, secondé par M. *Fisher*, de retrancher le mot après "Bill," et d'insérer les suivans: "soit maintenant référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre."

référé;

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs *Amiot, Badeaux, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, De Montenac, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Huot, Méthot, Morin, Neilson, Noël, Proulx, Trudel, Viger* et *Wurtele*. (23.)

Contre,

Messieurs *Archambeault, Baxter, Brooks, Casgrain, Clouet, Cuvillier, De Witt, Dionne, Goodhue, Heney, Heriot, Laterrière, Leslie, Mousseau, Peck, Quesnel, Raymond, le Solliciteur-Général, Valois, Wright* et *Young*. (21.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. *De Montenac* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps.

considéré;

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et M. *De Montenac* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, ce dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

Rapport d'ice-lui;

M. l'Orateur ayant mis la question:

Est-ce le plaisir de la Chambre de recevoir le Rapport du Comité?

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour, 39.

Contre, 8.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Et

And the Report was received, and again read at the Clerk's Table.

Mr. *Cuvillier* moved to resolve, seconded by Mr. *Dessaulles*, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to allow Members of the House of Assembly to vacate their Seats in certain cases, and for other purposes."

The House divided on the question; and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yeas,

Messieurs *Archambeault, Badeaux, Baxter, Brooks, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Corneau, Cuvillier, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Huot, Labrie, Lafontaine, Laterrière, Leslie, Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Raymond, Solicitor General, Trudel, Valois, Viger, Wright and Young.* (38.)

Nays,

Messieurs *Louis Bourdages, Courteau, De Montenac, Fisher, Methot, Morin, Proulx, Pierre Elzéar Taschereau and Wurtele.* (9.)

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. *Cuvillier* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Four o'clock, P. M. this day.

Committee on Education.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Standing Committee of Education and Schools, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Pierre Elzéar Taschereau* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Pierre Elzéar Taschereau* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Resolutions on Agriculture reported.

Mr. *Noël*, from the Committee of the whole House on the Second and Third Reports of the Standing Committee of Agriculture, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:—

1. Resolved, That it is expedient to amend the Act of the tenth and eleventh, *George the Fourth*, Chapter one, intituled, "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural improvement in this Province."

2. Resolved, That a sum, not exceeding Three hundred and sixty pounds currency, be granted to His Majesty, for the Agricultural Society for the District of *Quebec*.

3. Resolved, That a sum, not exceeding Seven hundred and sixty pounds currency, be granted to His Majesty, for the Agricultural Society for the District of *Montreal*.

4. Resolved, That a sum, not exceeding Fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for the Agricultural Society for the District of *Three Rivers*.

5. Resolved, That a sum, not exceeding Twenty five pounds currency, be granted to His Majesty, for the Agricultural Society of the Inferior District of *Gaspé*.

6. Resolved, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for the Agricultural Society of the Inferior District of *Saint Francis*.

Et le Rapport a été reçu et lu de nouveau à la Table du Greffier.

M. *Cuvillier* a proposé de résoudre, secondé par M. *Dessaulles*, Que le Bill passe, et que le Titre soit, "Acte pour permettre aux Membres de la Chambre d'Assemblée de résigner dans certains cas, et pour autres objets."

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs *Archambeault, Badeaux, Baxter, Brooks, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Corneau, Cuvillier, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Huot, Labrie, Lafontaine, Laterrière, Leslie, Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Raymond, le Solliciteur-Général, Trudel, Valois, Viger, Wright et Young.* (38.)

Contre,

Messieurs *Louis Bourdages, Courteau, De Montenac, Fisher, Methot, Morin, Proulx, Pierre Elzéar Taschereau et Wurtele.* (9.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. *Cuvillier* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre heures P. M., ce jour.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité permanent pour l'Éducation et les Ecoles, ayant été lue;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Pierre Elzéar Taschereau* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Pierre Elzéar Taschereau* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

M. *Noël*, du Comité de toute la Chambre sur les second et troisième Rapports du Comité permanent pour l'Agriculture, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. Résolu, Qu'il est expedient d'amender l'Acte des dixième et onzième *George Quatre*, chapitre un, intitulé, "Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture en cette Province."

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Société d'Agriculture du District de *Québec*.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante Livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Société d'Agriculture du District de *Montréal*.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Société d'Agriculture du District des *Trois-Rivières*.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Société d'Agriculture du District Inferieur de *Gaspé*.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la Société d'Agriculture du District Inferieur de *Saint François*.



7. *Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency may be pleased to take such measures as may be found necessary to compel *Henry Griffin*, Esquire, late Treasurer of the Agricultural Society for the District of *Montreal*, to pay over to the present Treasurer of the said Society, the sum of Two hundred and thirteen pounds nineteen shillings and two pence currency, still due by him to the said Society.

*Ordered*, That Mr. *Labrie*, Mr. *Casgrain*, Mr. *Young* and Mr. *Bureau* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Agriculture  
Bill read the  
first time.

*Ordered*, That Mr. *Labrie* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the encouragement of Agriculture.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow, in the forenoon sitting.

Committee on  
County Court  
Court Houses  
and Gaols Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow, in the afternoon sitting.

Arrears of Ex-  
penses of the  
Civil Govern-  
ment in 1830,  
&c. deferred.

The Order of the Day for the House in Committee on the Second and Third Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year one thousand eight hundred and thirty one, and other references, being read;

*Ordered*, That the said Order of the Day be postponed till to-morrow, in the forenoon sitting.

Sherbrooke  
Gaol Bill read  
the second time;

A Bill to authorize the payment of certain monies due by the Commissioners for the erection of the Gaol at *Sherbrooke*, was, according to order, read a second time.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Then, on Motion of Mr. *Peck*, seconded by Mr. *Goodhue*,  
The House adjourned.

Thursday, 17th March, 1831.—Four O'Clock, P.M.

Adjournment.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'clock, A. M.

Second Report  
on Grievances  
to be printed.

*Ordered*, That four hundred Copies of the Second Report of the Standing Committee of Grievances, be printed for the use of the Members of this House.

Committee on  
Alien Bill.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to secure to and confer upon certain Inhabitants of this Province, the civil and political Rights of natural born British Subjects, lost by the adjournment of the House on Tuesday last, be revived; and

7.—*Résolu*. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien prendre les moyens nécessaires pour obliger *Henry Griffin*, Ecuyer, ci-devant Trésorier de la Société d'Agriculture pour le District de *Montréal*, à payer entre les mains du Trésorier actuel de la dite Société, la somme de deux cent treize livres dix-neuf schelings et deux deniers courant, dont il est redevable à la dite Société.

*Ordonné*, Que M. *Labrie*, M. *Casgrain*, M. *Young* et M. *Bureau* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

*Ordonné*, Que M. *Labrie* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, y mentionnée, à l'encouragement de l'Agriculture.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois demain dans la séance du matin.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser l'érection des Cours de Justice et Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain, dans la séance de l'après-midi.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les second et troisième Rapports du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain, dans la séance du matin.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser le paiement de certains argens dus par les Commissaires pour la construction de la Prison de *Sherbrooke*, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Alors, sur motion de M. *Peck*, secondé par M. *Goodhue*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 17 Mars 1831.—Quatre Heures P. M.

**O**RDONNE', Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à Dix Heures, A. M.

*Ordonné*, Que Quatre cens Copies du Second Rapport du Comité permanent pour les Grievs, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour assurer et conférer à certains Habitans de cette Province les Droits Civils et Politiques de sujets nés Anglais, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mardi dernier, soit rétabli; et que

Bill concernant  
l'Agriculture lu  
pour la pre-  
mière fois.

Comité sur le  
Bill pour des  
Cours et Pri-  
sons de Comtés.

Ordre au sujet  
des arranges de  
dépenses du  
Gouvernement  
Civil de 1830,  
etc., remis.

Bill relatif à la  
Prison de Sher-  
brooke lu une  
seconde fois;

grossoyé.

Ajournement

Second Rapport  
sur les Grievs à  
être imprimé.

Comité sur le  
Bill des Au-  
bains.

and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Viger* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Viger* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow, in the forenoon sitting.

An engrossed Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample Regulations respecting Surveyors and the admeasurement of Lands, was read for the third time.

Mr. *Louis Bourdages* moved to resolve, seconded by Mr. *Pierre Antoine Dorion*, That the Bill do pass.

Mr. *Viger* moved in amendment, seconded by Mr. *Labrie*, to strike out all the words after "Bill," and insert the following: "be now recommitted to a Committee of the whole House."

The Question being put on the Motion of amendment, it was agreed to unanimously.

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was also agreed to, and

The House then resolved itself into the said Committee.

Mr. *Pierre Antoine Dorion* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Pierre Antoine Dorion* reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to facilitate the administration of Justice respecting *Enquêtes* in Civil matters before the Court of King's Bench for the District of *Montreal*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to facilitate the administration of Justice respecting *Enquêtes* in Civil matters before the Court of King's Bench for the District of *Montreal*, and "Inferior District of *Saint Francis*."

*Ordered*, That Mr. *Lafontaine* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr. *Lee*, from the Standing Committee of Roads and Public Improvements, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (D. D.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

A Bill to provide for the revision and printing of the Provincial Statutes now in force, was, according to order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*,

que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Viger* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Viger* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Demain dans la séance du matin.

Un Bill grossoyé pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir à de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres, a été lu pour la troisième fois.

M. *Louis Bourdages* a proposé de résoudre, secondé par M. *Pierre Antoine Dorion*, Que le Bill passe.

M. *Viger* a proposé en amendement, secondé par M. *Labrie*, de retrancher le mot après "Bill," et d'insérer les suivans: "soit maintenant référé de nouveau "à un Comité de toute la Chambre."

La question ayant été mise sur la motion d'amendement, elle a été unanimement adoptée.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi adoptée, et

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. *Pierre Antoine Dorion* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Pierre Antoine Dorion* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour faciliter l'administration de la Justice, à l'égard des *Enquêtes* en matières civiles dans la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montreal*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le Titre soit, "Acte pour faciliter l'administration de la Justice, à l'égard des *Enquêtes* en matières civiles dans la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montréal*, et pour le District Inférieur de *Saint François*."

*Ordonné*, Que M. *Lafontaine* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. *Lee*, du Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (D. D.) à la fin ce volume.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à la révision et réimpression des Statuts Provinciaux maintenant en force de Loi, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*,

Bill des Arpenteurs passé.

Bill au sujet des Enquêtes en matières civiles passé.

Premier Rapport sur les chemins et Améliorations publiques.

Appendice (D. D.)

Le dit Rapport référé.

Bill concernant les Statuts Provinciaux, lu une seconde fois; référé.

Land Surveyors Bill passed.

Bill respecting Enquêtes in Civil matters, passed.

First Report on Roads and Public Improvements.

Appendix (D. D.)

committed.

Provincial Statutes Bill read the second time;

referred.

*Ordered*, That Mr. *Laterrière*, Mr. *Morin*, Mr. *Panet*, Mr. *Viger* and Mr. *Quesnel* do compose the said Committee.

*Ordonné*, Que M. *Laterrière*, M. *Morin*, M. *Panet*, M. *Viger* et M. *Quesnel* composent le dit Comité.

Montreal Trinity House Bill read the second time;

A Bill to repeal in part, certain Acts therein mentioned, and to establish and incorporate a Trinity House in the City of *Montreal*, was, according to order, read a second time.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rappeler, en partie, certains Actes y mentionnés, et pour incorporer une Maison de la Trinité dans la Cité de *Montréal*, a été lu une seconde fois.

Bill pour une maison de la Trinité à Montréal, lu une seconde fois;

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

*Ordered*, That Mr. *Leslie*, Mr. *Hency*, Mr. *Viger*, Mr. *Peck* and Mr. *De Witt* do compose the said Committee.

*Ordonné*, Que M. *Leslie*, M. *Hency*, M. *Viger*, M. *Peck* et M. *De Witt* composent le dit Comité.

Committee on Sole Leather Inspection Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to provide for the inspection of Sole Leather, being read;

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à l'inspection du Cuir à Semelle, ayant été lu;

Comité sur le Bill pour l'inspection du cuir à semelle.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Peck* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

M. *Peck* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

Mr. Speaker resumed the Chair;

M. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. *Peck* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et M. *Peck* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Committee on Montreal Fire Society Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to amend a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to suspend for a limited time, certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of *Montreal*, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire," being read;

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour suspendre, pour un temps limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de *Montréal*, et pour y établir une Société pour prévenir les accidens du Feu," ayant été lu;

Comité sur le Bill de la Société du Feu à Montréal.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Wurtele* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

M. *Wurtele* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

Mr. Speaker resumed the Chair;

M. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. *Wurtele* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et M. *Wurtele* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Committee on Chaudière Bridge.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Commissioners for the erection of a Bridge over the River *Chaudière*, being read;

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Commissaires pour l'érection d'un Pont sur la Rivière *Chaudière*, ayant été lu;

Comité sur le Pont de la Chaudière.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Quesnel* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

M. *Quesnel* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

Mr. Speaker resumed the Chair;

M. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. *Quesnel* reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et M. *Quesnel* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Committee on Montreal City Bank Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The *Montreal City Bank*," being read;

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité de *Montréal*," ayant été lu;

Comité sur le Bill de la Banque de la Cité de Montréal.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Joliette* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

M. *Joliette* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

Mr. Speaker resumed the Chair;

M. l'Orateur a repris la Chaire;

And

Et

And Mr. *Joliette* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow, in the afternoon sitting.

Committee on  
Stanstead  
County Bank  
Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The President, Directors and Company of the Bank of *Stanstead* County," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Wurtele* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Wurtele* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Several Members having retired;

The names of those present were taken down as followeth:

Mr. Speaker.

Messieurs *Amiot, Badeaux, Baxter, Louis Bourdages, Clouet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Fisher, Fortin, Goodhue, Heney, Joliette, Labrie, Morin, Mousseau, Noël, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Viger, Wright and Wurtele.*

And at half past nine o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Friday, 18th March, 1831.—Ten o'clock, A. M.

Answer to an  
Address.

**M**r. *Young*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of Monday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to transmit to His Majesty's Ministers the Resolution of this House, of the twelfth instant, concurring in the First Report of the Special Committee to which was referred the Estimate of the year one thousand eight hundred and thirty one, and the Messages of His Excellency of the twenty third and twenty fifth of February last, relating to a Civil List during the King's Life, together with a Copy of the said Report, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:

Gentlemen,

The wishes of the House of Assembly on the subject of this Address have been anticipated by me, and the Resolution of the House of the twelfth instant, together with a Copy of the Report of the Finance Committee on which that Resolution was founded, have been forwarded for the information of His Majesty's Government.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 16th March, 1831.

Answer to an  
Address.

Mr. *Young*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of Monday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to adopt such measures as His Excellency may judge necessary to cause the Statements of the Public Revenue and Expenditure

Vol.—40.

Et M. *Joliette* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, demain, dans la séance de l'après-midi.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées sous le nom de "Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du Comté de *Stanstead*," ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Wurtele* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Wurtele* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Plusieurs Membres s'étant retirés;

Les noms de ceux présents ont été pris comme suit:

M. l'Orateur,

Messieurs *Amiot, Badeaux, Baxter, Louis Bourdages, Clouet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Fisher, Fortin, Goodhue, Heney, Joliette, Labrie, Morin, Mousseau, Noël, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Viger, Wright et Wurtele.*

Et à neuf heures et demie du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Vendredi, 18 Mars 1831.—Dix Heures, A. M.

**M**. *Young*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse, de Lundi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre aux Ministres de Sa Majesté la Résolution de cette Chambre, du douzième courant, au sujet du premier Rapport du Comité Spécial auquel ont été référés l'Evaluation de l'année mil huit cent trente-un, et les Messages de Son Excellence du vingt-troisième et du vingt-cinquième Février dernier, relatifs à une Liste Civile pour la vie du Roi, avec une copie du dit Rapport, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,

J'ai prévenu les désirs de la Chambre d'Assemblée sur le sujet de cette Adresse, et la Résolution de la Chambre, du douzième courant, a été transmise pour l'information du Gouvernement de Sa Majesté, accompagnée du Rapport du Comité des Finances sur lequel cette Résolution est basée.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
Québec, 16 Mars 1831.

Réponse à une  
Adresse.

M. *Young*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre que son Adresse de Lundi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien adopter telles mesures que Son Excellence jugera nécessaires, pour faire clore les Comptes des Revenus et des Dépenses publiques

Réponse à une  
Adresse.

ture, annually laid before this House, to be made up and closed on the tenth day of October in each year, instead of on the first of January, as is now the practice, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:

Gentlemen,

The wishes of the House of Assembly on the subject of this Address shall be duly attended to, and the necessary directions shall be given, in order that the Statements of the Public Revenue and Expenditure annually laid before the House of Assembly, may be made up to, and closed, on the tenth day of October in each year, instead of on the first day of January, as is now the practice.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 15th March, 1831.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M. this day.

Report on Lachine Canal, &c.

Mr. Leslie, from the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act ninth, *George the Fourth*, Chapter twelve, relating to the *Lachine Canal*, and the Petition of divers Landholders of *Côte Saint Paul*, *Côte Saint Pierre* and *Tanneries des Rollands*, and also the Petition of *William Evans* of *Côte Saint Paul*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having examined the Report of the Commissioners, observe with much pleasure the rapid increase of the Revenue of the Canal, which, for the year ending thirty first of October last, amounted to five thousand three hundred and thirteen pounds one shilling and two pence. The Expenses have been, for incidental repairs, Seven hundred and twenty five pounds nine shillings and seven pence; for management, Seven hundred and thirty eight pounds seven shillings and three pence; for damage done to individuals, Four hundred and twenty pounds three shillings and five pence; and for making a Drain, Four hundred pounds; these two latter sums authorized under the Act tenth and eleventh, *George the Fourth*, Chapter nine.

Your Committee have maturely considered the Petitions of *Thomas Evans*, and of the Inhabitants of *Côte Saint Paul*, *Côte Saint Pierre* and the *Tanneries des Rollands*, complaining of the damage done to their Lands by the leakage from the Canal, and are induced to recommend that an additional sum of Six hundred pounds should be placed at the disposal of the Commissioners to enable them to complete the Drain from the Tunnel to the Waste-weir, so as to carry off the water that oozes from the Canal and remains stagnant on the Lands of the Petitioners. It would, however, be advisable that the Commissioners should consult with the Proprietors of Lands along the Canal as to the best mode of effecting this object, and that, after its completion, the parties interested should be obliged to maintain the said Drain.

committed.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Committee on Act relating to Secret Incumbrances on Lands.

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of amending an Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty *George the Fourth*, intituled, "An Act to provide for the more effectual extinction of secret Incumbrances on Lands, than was heretofore in use in this Province."

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr.

publiques, qui sont annuellement soumis à cette Chambre, au dixième jour d'Octobre de chaque année, au lieu du premier jour de Janvier, selon la pratique actuelle, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,

J'aurai dûment égard aux désirs de la Chambre d'Assemblée sur le sujet de cette Adresse, et je donnerai les ordres nécessaires pour que les Tableaux des Revenus publics et des Dépenses annuelles qui sont mis devant la Chambre d'Assemblée soient clos le dixième jour d'Octobre de chaque année, au lieu du premier jour de Janvier, selon la pratique actuelle.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
Québec, 15 Mars 1831.

Ajournement.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre heures, P. M., ce jour.

M. Leslie, du Comité Spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte neuvième *George Quatre*, chapitre douze, relativement au Canal de *Lachine*, la Pétition de divers Propriétaires de Biens-fonds de la *Côte Saint Paul*, *Côte Saint Pierre* et des *Tanneries des Rollands*, et la Pétition de *William Evans*, de la *Côte Saint Paul*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur le Canal de Lachine, etc.

Votre Comité ayant examiné le Rapport des Commissaires, a remarqué avec satisfaction l'augmentation rapide des Revenus du Canal, qui, dans l'année qui finit le trente-unième Octobre dernier, ont monté à cinq mille trois cent treize livres un scheling et deux deniers. Les dépenses ont été pour réparations éventuelles, sept cent vingt-cinq livres neuf schelings et sept deniers; pour régie, sept cent trente-huit livres sept schelings et trois deniers; pour dommages faits aux particuliers, quatre cent vingt livres trois schelings et cinq deniers; et pour faire un égout, quatre cents livres: la dépense des deux dernières sommes autorisée par l'Acte dixième et onzième *George Quatre*, chapitre neuf.

Votre Comité ayant mûrement considéré les Pétitions de *Thomas Evans*, et des Habitans de la *Côte Saint Paul*, de la *Côte Saint Pierre* et des *Tanneries des Rollands*, se plaignant du dommage que cause à leurs terres la filtration des eaux du Canal, est porté à recommander qu'une somme additionnelle de six cents livres soit placée à la disposition des Commissaires, pour les mettre en état d'achever l'égout depuis le Canal souterrain jusqu'au Vanne (*Waste-weir*), de manière à donner de l'écoulement aux eaux qui s'échappent du Canal, et qui restent stagnantes sur les terres des Pétitionnaires. Il serait à propos cependant, que les Commissaires consultassent les Propriétaires des terres qui avoisinent le Canal, sur le meilleur moyen à adopter pour effectuer cet objet, et que l'ouvrage, une fois fini, les parties intéressées fussent obligées d'entretenir le dit égout.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Demain.

référé.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédient d'amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté *George Quatre*, intitulé, "Acte pour pourvoir plus efficacement à l'extinction des Hypothèques Secrètes sur les Terres, qu'il n'a été jusqu'ici en usage dans cette Province."

Comité sur l'Acte concernant les Hypothèques secrètes sur les terres.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein, Mr. Speaker resumed the Chair.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems. M. l'Orateur a repris la Chaire.

Mr. *Pierre Elzéar Taschereau*, from the Committee of the whole House on the Report of the Standing Committee of Education and Schools, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth:

M. *Pierre Elzéar Taschereau*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to amend the Act of the ninth, *George* the Fourth, Chapter forty six, for the encouragement of Elementary Schools, and continue the same to the fifteenth of May one thousand eight hundred and thirty two.

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'amender l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre quarante six, pour encourager l'Education Élémentaire, et de le continuer jusqu'au quinze Mai mil huit cent trente-deux.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to make Legislative provision to facilitate the introduction of a more efficient and economical system of encouraging and promoting Education throughout the Province.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient de faire des dispositions législatives pour faciliter l'introduction d'un système plus efficace et plus économique pour l'encouragement et l'avancement de l'Education dans la Province.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, to pay to *Joseph François Perrault*, Esquire, for the following purposes:—As an aid towards maintaining the Boys School established by him, One hundred pounds currency; as an aid towards building a Female School, to be paid him when the said School shall be completed, One hundred pounds currency; as an aid towards defraying the Expenses of printing an Abridgement of the History of *Canada*, provided the selling price of the Copies of the said work be not more than eighteen pence each, Fifty pounds currency.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Deux cent cinquante Livres courant, pour payer à *Joseph François Perrault*, Ecuyer, aux fins suivantes, savoir: Pour aider au soutien de son Ecole de Garçons, Cent Livres courant; Pour aider à bâtir une Ecole de Filles, payable lorsque la dite Ecole sera parachevée, Cent Livres courant; Pour aider à faire imprimer un Abrégé de l'Histoire du *Canada*, pourvu que cet ouvrage ne coûte pas aux acheteurs dix-huit deniers l'Exemplaire, Cinquante Livres courant.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Six hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Trustees of *Saint James' School* at *Montreal*, to enable them to complete the said School.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Six cents Livres courant, pour les Syndics de l'Ecole de *Saint Jacques à Montréal*, pour aider à parachever la dite Ecole.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Committee of Management of the *Recollets School* at *Montreal*, for the following purposes, that is to say: Towards maintaining the said School, Sixty pounds currency; towards discharging the debts of the said Institution, Ninety pounds currency.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres courant, pour payer au Comité de régie de l'Ecole de l'Institution des *Recollets à Montréal*, aux fins suivantes, savoir: Pour aider au soutien de la dite Ecole, Soixante Livres courant; Pour aider à acquitter les Dettes de l'Etablissement, Quarante-vingt-dix Livres courant.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Trustees of the School at *Saint Joachim*, for the following purposes, that is to say: As one half of the cost of the Building in which the said School is held, Fifty pounds currency; to encourage the introduction of the *Lancastrian* system into the said School, Fifty pounds currency.

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour les Syndics de l'Ecole de *Saint Joachim*, aux fins suivantes, savoir: Pour la moitié du coût de l'Erection de la dite Maison d'Ecole, Cinquante Livres courant; Pour encourager l'introduction du système de *Lancaster* dans la dite Ecole, Cinquante Livres courant.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds currency, be granted to His Majesty, to be paid to the Trustees of a School in the Seigniorship of *La Cole*, as an indemnification for the loss sustained in consequence of the burning of the said School House.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinquante Livres courant, pour les Syndics d'une Ecole située dans la Seigneurie de *La Cole*, comme une indemnité pour la perte causée par l'incendie de la dite Maison d'Ecole.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Members of the *Montreal Mechanics' Institute*, for the purpose of purchasing the necessary Books and Instruments.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour payer aux Membres de l'Institution des Artisans à *Montréal*, aux fins d'acheter les Livres et Instrumens nécessaires à la dite Institution.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Trustees of the School in the Borough of *William Henry*, towards completing their School House.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres courant, pour les Syndics d'une Ecole dans le Bourg de *William Henry*, pour aider à parachever la dite Maison d'Ecole.

10. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds, currency, be granted to His Majesty, to be advanced

10. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Deux cents Livres courant, pour *Joseph Lancaster*, pour l'aider

to *Joseph Lancaster*, to enable him to perfect his School, and to complete the apparatus of his Printing Establishment.

11. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Trustees of the *Stunstead* Seminary, towards defraying the Expenses of the present year.

12. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Committee of Management of the British and Canadian School at *Montreal*, towards defraying the Expenses of the present year.

13. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Committee of Management of the British and Canadian School of *Quebec*, for the following purposes, that is to say: Towards maintaining the said School, One hundred and fifty pounds currency; towards paying for the ground on which the same is built, One hundred pounds currency; towards defraying the Expenses of the Girl's School belonging to the said Institution, Fifty pounds currency.

14. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five pounds currency, be granted to the Master of the said British and Canadian School for every pupil, (the number of such pupils not exceeding ten,) whom he shall instruct and qualify for teaching and managing a School according to the method and system followed by the said Master, after such pupils shall have respectively undergone a public examination as to their said qualification.

15. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be paid to the Reverend Mr. *Girouard*, Founder of the College of *Saint Hyacinthe*, towards maintaining the said Institution.

16. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be paid to the Trustees of a certain School at *Château Richer*.

17. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be paid to the Trustees of *Saint Andrew's* School at *Quebec*, towards defraying the Expenses of the present year.

18. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Society of Education of *Three Rivers*, for the following purposes, viz: Towards completing their School House, One hundred pounds currency; towards maintaining their School, One hundred pounds currency.

19. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eight hundred and fifty four pounds two shillings and three pence currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Society of Education at *Quebec*, for the following purposes, that is to say: Towards discharging the debts of the said Society, Five hundred and twenty four pounds two shillings and nine pence currency; to enable the Society to complete their School House, One hundred pounds currency; towards defraying the Expenses of the present year, Two hundred and thirty pounds currency.

20. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Society of Natural History at *Montreal*, towards enabling them to procure a fit place of deposit for their Museum.

21. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee,

l'aider à perfectionner son Ecole et pour compléter le matériel de son Imprimerie.

11. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour les Syndics du Séminaire de *Stunstead*, pour les aider à subvenir aux dépenses de l'année courante.

12. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour payer au Comité de régie de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Montreal*, aux fins d'aider aux dépenses de la présente année.

13. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Trois cens Livres courant, pour payer au Comité de régie de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Quebec*, aux fins suivantes, savoir: Pour aider au soutien de l'Ecole, cent cinquante Livres courant; Pour aider à acquitter le Terrain, cent Livres courant; Pour aider à subvenir aux dépenses de l'Ecole de Filles de la même Institution, cinquante Livres courant.

14. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cinq Livres courant, pour le Maître de la dite Ecole Britannique et Canadienne, pour chaque enfant (dont le nombre n'excédera pas dix,) qu'il instruira et rendra capable d'enseigner et de conduire une Ecole d'après la méthode et le système suivi par lui, après un examen public de leur qualification.

15. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cinq cens Livres courant, pour le Révérend Messire *Girouard*, Fondateur du Collège de *Saint Hyacinthe*, pour l'aider à soutenir cet établissement.

16. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour les Syndics d'une Ecole du *Château Richer*.

17. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour les Syndics de l'Ecole de *Saint André* à *Quebec*, pour aider à subvenir aux dépenses de la présente année.

18. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour la Société d'Education des *Trois-Rivières*, aux fins suivantes, savoir: Pour aider à achever de bâtir leur Maison d'Ecole, Cent Livres courant; Pour aider au soutien de l'Ecole, Cent Livres courant.

19. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Huit cent cinquante-quatre Livres deux schelings et trois deniers courant, pour la Société d'Education de *Quebec*, aux fins suivantes: Pour lui aider à s'acquitter des dettes encourues par elle, Cinq cent vingt-quatre Livres deux schelings et trois deniers courant; Pour la mettre en état de compléter sa Maison d'Ecole, Cent Livres courant; Pour aider à subvenir aux dépenses de l'année, Deux cent trente Livres courant.

20. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cinquante Livres courant, pour payer à la Société d'histoire Naturelle de *Montréal*, aux fins d'avoir un endroit convenable pour y placer leur Musée.

21. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit

tee, That a sum, not exceeding One hundred and forty pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Society of Education at *Berthier*, for the following purposes, that is to say: Towards maintaining their School, One hundred pounds currency; towards completing the Building in which the said School is held, Forty pounds currency.

22. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the *Quebec* Mechanics Institute, towards purchasing the necessary Books and Apparatus.

23. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Committee of Management of the National School at *Montreal*, towards maintaining and finishing the said School.

24. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Literary and Historical Society of *Quebec*, towards defraying the unavoidable Expenses of the present year.

25. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Trustees of the *Charleston* Academy, towards defraying the Expenses of the present year.

26. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding the three fourths of the cost of a certain School House in the Parish of *L'Assomption*, be granted to His Majesty, to be paid to the Trustees of the said School, provided the cost thereof shall not exceed Four hundred pounds currency; the money to be paid when the said Building shall be completed.

27. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Reverend Messire *Mignault*, Founder of the College of *Chambly*, towards maintaining the said Institution.

28. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to the Reverend Messire *Painchaud*, Founder of the College of *Sainte Anne de la Pocatière*, towards maintaining the said Institution.

29. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two thousand pounds currency, be granted to His Majesty, towards maintaining the Schools under the Royal Institution; and a further sum, not exceeding One hundred pounds currency, to be paid to the Secretary of the said Institution during the present year.

30. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, to be advanced to *Ronald Macdonald*, towards defraying the Expenses necessary to qualify himself to conduct an Institution for the instruction of the Deaf and Dumb.

31. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to enable the Governor, Lieutenant Governor, or Person administering the Government of this Province, to obtain the necessary information concerning the Site and the purchase, or the renting of a Lot of ground, or of a Building for the Institution for the Deaf and Dumb, with Plans and Estimates thereof.

soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent quarante Livres courant, pour la Société d'Education de *Berthier*, aux fins suivantes, savoir: Pour aider au soutien de leur Ecole Cent Livres courant; Pour compléter l'Edifice, Quarante Livres courant.

22. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour l'Institution des Artisans de *Québec*, pour aider à l'achat de Livres et apparatus nécessaires à la dite Institution.

23. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour le Comité de régie de l'Ecole Nationale de *Montréal*, pour aider au soutien de la dite Ecole et la parachever.

24. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour la Société Littéraire et Historique de *Québec*, pour l'aider à subvenir aux Dépenses inévitables de l'année courante.

25. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour les Syndics de l'Académie de *Charleston*, pour les aider à subvenir aux Dépenses de la présente année.

26. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas les trois quarts du coût d'une Maison d'Ecole dans la Paroisse de *L'Assomption*, pourvu que la dite Maison ne coûte pas plus de Quatre cens Livres courant, pour payer aux Syndics de la dite Ecole lorsque la Bâtisse sera achevée.

27. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinq cens Livres courant, pour le Révérend Messire *Mignault*, Fondateur du Collège de *Chambly*, pour aider au soutien de cet établissement.

28. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinq cens Livres courant, pour le Révérend Messire *Painchaud*, Fondateur du Collège de *Sainte Anne de la Pocatière*, pour l'aider à soutenir cet établissement.

29. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux mille Livres courant, pour aider au soutien des Ecoles sous l'Institution Royale, et cent Livres courant, pour le Secrétaire de la dite Institution durant la présente année.

30. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois Cent cinquante Livres courant, pour payer à *Ronald Macdonald*, aux fins de subvenir aux Dépenses nécessaires pour le mettre en état de régir l'Institution des Sourds-muets.

31. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour mettre le Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, ou la Personne administrant le Gouvernement de cette Province, en état de se procurer les renseignements nécessaires touchant la localité, l'achat ou le louage d'un terrain ou édifice pour l'Institution des Sourds-muets, et aussi les plans et estimations du dit établissement.



32. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee. That a sum, not exceeding Four thousand pounds currency, be granted to His Majesty, towards paying one half of the cost (provided such half do not exceed the sum of Fifty pounds currency,) of the School Houses built under the expectation that one half the cost thereof would be so paid, by virtue of the Provincial Acts now in force,—such half having been claimed after the sum appropriated for the payment thereof was expended; and also one half the cost of any School House situate at the distance of one league at least from every other School House, and built according to the provisions of the said Acts, and raised and covered in, and for which a Lot of ground shall have been conveyed and made over by an authentic instrument in writing, to the Trustees appointed for the building of such School House respectively, before the first day of February last, although the Building may not have been completed on the said day, but shall be so completed during the present year.

33. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, towards paying a sum of Fifty pounds currency, to each body of Trustees who may be elected in the Parishes or Missions of *Sainte Martine*, *Saint Clément* and *Saint Timothée* in the Seigniorie of *Beauharnois*, as one half the cost of the Building of a House in each of the said Parishes or Missions respectively, provided the same be built in the course of the present year.

*Ordered*, That the question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

And the first to the ninth of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

The tenth of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon;

The House divided:

Yeas, 30.  
Nays, 13.

So it was carried in the Affirmative.

The residue of the said Resolutions being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House, and

*Resolved*, that this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

*Ordered*, That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill to make further provision for the encouragement of Education in this Province, and to amend two certain Acts therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time this day, in the afternoon sitting.

Mr. Peck, from the Committee of the whole House on the Bill to provide for the Inspection of Sole Leather, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. Viger, from the Committee of the whole House on the Bill to secure to and confer upon certain Inhabitants of this Province, the civil and political Rights of natural born British Subjects, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*,

32. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Quatre mille Livres courant, pour la moitié du coût (pourvu que cette moitié n'excède pas Cinquante Livres courant,) des Maisons d'Ecoles bâties dans l'espérance d'obtenir la moitié des Dépenses en vertu des Actes de la Législature maintenant en force, laquelle moitié des Dépenses a été demandée après que la somme affectée à cet objet a été épuisée. Et aussi pour la moitié du coût de toute Maison d'Ecole, située à la distance d'une lieue au moins de toute autre Maison d'Ecole, érigée en conformité de l'Acte et dont la maison aura été levée et couverte, et aussi pour laquelle un Lot de Terre aura été transporté par Acte authentique aux Syndics nommés pour la Bâtisse de telle Maison d'Ecole antérieurement au premier Février dernier, quoique le Bâtiment n'ait pas été achevé alors, mais le sera dans le cours de l'année.

33. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois Cent cinquante Livres courant, pour payer une somme de Cinquante Livres courant, à chaque corps de Syndics qui pourront être élus dans les Paroisses ou Missions de *Sainte Martine*, *Saint Clément* et *Saint Timothée* dans la Seigneurie de *Beauharnois*, pour la moitié du coût de la Bâtisse d'une Maison dans chacune, pourvu qu'elle soit bâtie dans le cours de la présente année.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première jusqu'à la neuvième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

La dixième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée:

Pour, 30  
Contre, 13

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Le reste des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

*Ordonné*, Que M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir ultérieurement à l'encouragement de l'Education en cette Province, et pour amender deux certains Actes y mentionnés.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois ce jour, dans la séance de l'après-midi.

M. Peck, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pourvoir à l'inspection du Cuir à Semelle, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Viger, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour assurer et conférer à certains Habitans de cette Province les droits civils et politiques de sujets nés Anglais, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*,

Education Bill read the first time.

Sole Leather Inspection Bill reported;

engrossed.

Alien Bill reported;

Bill relatif à l'Education, lu pour la première fois.

Rapport du Bill pour l'inspection du Cuir à Semelle.

Le dit Bill grossoyé.

Rapport du Bill des Aubains.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. *Wurtele*, from the Committee of the whole House on the Bill to amend a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to suspend for a limited time, certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of *Montreal*, and to establish a Society there- in for preventing accidents by Fire," reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. *Quesnel*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Commissioners for the crection of a Bridge over the River *Chaudière*, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That it is expedient to grant a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, to provide the Commissioners for the crection of a Bridge over the River *Chaudière*, with the means of repairing the accident that happened to the Arch of the said Bridge at the beginning of the present month, and to continue the work.

A Bill to declare persons professing the Jewish Religion, entitled to all the rights and privileges of the other Subjects of His Majesty in this Province, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

A Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the encouragement of Agriculture, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Young* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Young* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the Day for the House in Committee on the Second and Third Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year one thousand eight hundred and thirty one, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Fisher* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Fisher* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same; and that he was also directed by the Committee to move for leave to sit again.

*Ordered*,

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Wurtele*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour suspendre, pour un tems limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de *Montréal*, et pour y établir une "Société pour prévenir les Accidens du Feu," a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Quesnel*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition des Commissaires pour l'érection d'un Pont sur la Rivière *Chaudière*, a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expédient d'accorder une somme n'excédant pas Cinq cens Livres courant, pour fournir aux Commissaires du Pont de la Rivière *Chaudière*, les moyens de réparer l'accident arrivé à l'arche du Pont, au commencement du mois courant, et de continuer les travaux.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour déclarer que les Personnes qui professent le Judaïsme ont le bénéfice de tous les droits et privilèges des autres sujets de Sa Majesté en cette Province, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, y mentionnée, à l'encouragement de l'Agriculture, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour encourager l'établissement des Banques d'épargnes en cette Province, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Young* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Young* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les second et troisième Rapports du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Fisher* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Fisher* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir; et qu'il lui était aussi enjoint par le Comité de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*,

Ledit Bill grossoyé.

Rapport du Bill de la Société du Feu de Montréal.

Le dit Bill grossoyé.

Rapport d'une Résolution, relative au Pont de la Chaudière.

Bill pour le secours des Juifs lu une second fois;

grossoyé,

Bill concernant l'Agriculture lu une seconde fois;

grossoyé.

Comité sur le Bill des Banques d'Épar-gnes.

Rapport du dit Bill;

et grossoyé.

Comité au sujet des arranges de Dépenses du Gouvernement Civil en 1830.

engrossed.

Montreal Fire Society Bill reported.

engrossed.

A Resolution on Chaudière Bridge reported.

Jews relief Bill read the second time;

engrossed.

Agriculture Bill read the second time;

engrossed.

Committee on Savings Banks Bill;

reported;

engrossed.

Committee on Arrears of Expenses of the Civil Government in 1830.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.  
*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Then, on Motion of Mr. *Young*, seconded by Mr. *Cuillier*,  
 The House adjourned.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.  
*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de M. *Young*, secondé par M. *Cuillier*,  
 La Chambre s'est ajournée.

Friday, 18th March, 1831.—Four o'Clock, P. M.

Answer to an Address.

**M**R. *Labrie*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address, of Wednesday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency would be pleased to order the proper Officer to lay before this House, a Petition from *William Lampson*, Esquire, to the Governor, laying a complaint as Lessee of the King's Posts, and other Documents connected therewith, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer :

Gentlemen,

The Documents connected with the Petition of Mr. *Lampson*, referred to in this Address, shall be laid before the House of Assembly as soon as they can be prepared.

AYLMER,  
 Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
 Quebec, 18th March, 1831.

Answer to an Address.

Mr. *Labrie*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address, of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency may be pleased to take such measures as may be found necessary to compel *Henry Griffin*, Esquire, late Treasurer of the Agricultural Society for the District of *Montreal*, to pay over to the present Treasurer of the said Society, the sum of Two hundred and thirteen pounds nineteen shillings and two pence currency, still due by him to the said Society, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer :

Gentlemen,

I will give the necessary directions for instituting a Process at Law to compel *Henry Griffin*, Esquire, late Treasurer of the Agricultural Society for the District of *Montreal*, to pay over to the present Treasurer of the said Society the sum of Two hundred and thirteen pounds, nineteen shillings and two pence.

AYLMER,  
 Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
 Quebec, 18th March, 1831.

Adjournment.

*Ordered*, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'clock in the forenoon.

Missiskoui Election — Period for commencing the investigation extended.

*Ordered*, That the Order of this House, enjoining the Commissioners appointed to receive the Evidence on the contested Election of *Ralph Taylor*, Esquire, one of the Representatives of the County of *Missiskoui*, to commence the Investigation on the twenty first of the present month, be discharged; and that the said Commissioners be enjoined to commence the same on the first Monday in the month of June next.

*Ordered*, That the Clerk of this House do transmit the said Order to the said Commissioners, and to the parties interested in the said Contestation.

Mr.

Vendredi, 18 Mars 1831.—Quatre Heures P. M.

Réponse à une Adresse.

**M** *Labrie*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse, de Mercredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier à qui il appartient, de mettre devant cette Chambre une Pétition présentée par *William Lampson*, Ecuyer, au Gouverneur, comportant ses plaintes comme Fermier des Postes du Roi, et autres Documents qui y ont rapport, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante :

Messieurs,

Les Documents liés avec la Pétition de M. *Lampson*, auxquels il est fait allusion dans cette Adresse, seront mis devant la Chambre d'Assemblée, aussitôt qu'ils seront préparés.

AYLMER,  
 Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
 Québec, 18 Mars 1831.

Réponse à une Adresse.

M. *Labrie*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien prendre les moyens nécessaires pour obliger *Henry Griffin*, Ecuyer, ci-devant Trésorier de la Société d'Agriculture pour le District de *Montreal*, à payer entre les mains du Trésorier actuel de la dite Société, la somme de Deux cent treize Livres dix-neuf shillings et deux deniers courant, dont il est redevable à la dite Société, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la réponse suivante :

Messieurs,

Je donnerai les Ordres nécessaires pour faire procéder judiciairement contre *Henry Griffin*, Ecuyer, ci-devant Trésorier de la Société d'Agriculture pour le District de *Montreal*, et l'obliger de payer au Trésorier actuel de la dite Société, la somme de Deux cent treize Livres dix-neuf shillings et deux pence.

AYLMER,  
 Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
 Québec, 18 Mars 1831.

Ajournement.

*Ordonné*, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à Dix heures du matin.

*Ordonné*, Que l'Ordre de cette Chambre, enjoignant aux Commissaires nommés pour recevoir les témoignages sur la contestation de l'Election de *Ralph Taylor*, Ecuyer, un des Représentans du Comté de *Missiskoui*, de commencer la dite Enquête le vingt-unième du présent mois, soit déchargé; et ordonné aux dits Commissaires de commencer la dite Enquête le premier Lundi du mois de Juin prochain.

*Ordonné*, Que le Greffier de cette Chambre transmette le dit ordre aux dits Commissaires et aux parties concernées dans la dite contestation.

M.

Election de Missiskoui:— Période pour commencer l'investigation, étendue.

Report on Provincial Statutes Bill.

Mr. *Laterrière*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to provide for the revision and printing the Provincial Statutes now in force, reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto; and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

committed.

Report on Estimate of expenses of the Civil Government for 1831;

Mr. *Young*, from the Special Committee to whom was referred His Excellency the Governor in Chief's Message of the fourteenth February last, with the accompanying Estimate of the Civil Expenditure of the Government of *Lower Canada*, for the year One thousand eight hundred and thirty one, and other references to the said Committee, with power to report from time to time, presented to the House the Fourth Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

In obedience to the Order of reference of the eighteenth of February last, Your Committee proceeded to examine the Estimate of the Civil Expenditure of the Government of *Lower Canada* for the year One thousand eight hundred and thirty one, and now Report, that the amount estimated for under the following heads exceeds the Votes of the House for similar services for the year One thousand eight hundred and thirty, viz :

For Postages of the Civil Secretary's Office,	£100	0	0
For Contingencies of the Provincial Secretary's Office,	50	0	0
For rent of the Building used as Offices for the Civil Departments of Government, including Ten pounds short estimated for the last two years,	15	0	0
For the purchase of Fuel for the Offices in the Building rented for the Civil Departments,	25	0	0
For expenses attending the counting and depositing money in the Vault with three keys,	56	0	0
For allowances for Circuits in the District of <i>Saint Francis</i> ,	100	0	0
For Contingent Bills of the Sheriff of <i>Montreal</i> ,	145	0	0
For ditto of ditto of <i>Three Rivers</i> ,	205	0	0
For ditto of ditto of <i>Saint Francis</i> ,	5	0	0
For ditto of ditto of the Coroner at <i>Quebec</i> ,	25	0	0
For ditto of ditto at <i>Montreal</i> ,	70	0	0
For ditto of the Clerk of the Crown at <i>Three Rivers</i> ,	20	0	0
For ditto of the Prothonotaries at <i>Montreal</i> ,	30	0	0
For ditto of the Prothonotary at <i>Saint Francis</i> ,	5	0	0
For ditto of the Clerks of the Peace, and for Police services, at <i>Quebec</i> ,	200	0	0
For ditto ditto at <i>Montreal</i> ,	120	0	0
For ditto ditto at <i>Three Rivers</i> ,	65	0	0
For ditto of the Clerk of the Peace, and Clerk of the Courts, and Police services, at <i>Gaspé</i> ,	100	0	0
For ditto ditto at <i>Saint Francis</i> ,	15	0	0
For services of Subpœnas at <i>Montreal</i> , and care of Crown Witnesses,	50	0	0
For ditto ditto at <i>Three Rivers</i> ,	12	0	0
Carried over,	£1413	0	0

M. *Laterrière*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill pour pourvoir à la révision et ré-impression des Statuts Provinciaux maintenant en force de Loi, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le Bill des Statuts Provinciaux.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Le dit Bill référé.

M. *Young*, du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, du quatorzième Février dernier, avec l'Estimation de la Dépense civile du Gouvernement du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent trente-un, qui l'accompagne, et autres références au dit Comité, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Rapport sur l'Estimation des Dépenses civiles du Gouvernement, pour 1831.

En obéissance à l'ordre de renvoi du dix-huitième Février dernier, votre Comité a procédé à l'examen de l'Evaluation des Dépenses civiles du Gouvernement du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent-un, et rapporte maintenant, que les articles suivans excèdent les Votes de la Chambre pour services semblables pour l'année mil huit cent-trente, savoir :

Port de Lettres, Bureau du Secrétaire Civil,	£100	0	0
Dépenses casuelles du Bureau du Secrétaire Provincial,	50	0	0
Loyer des Appartemens servant de Bureaux pour les Départemens Civils du Gouvernement, y compris dix Livres de dépenses encourues en sus de l'évaluation des deux années précédentes,	15	0	0
Pour le chauffage des Bureaux dans le Bâtiment loué pour les Départemens Civils,	25	0	0
Pour dépenses résultant du compte et du dépôt de l'argent dans la voûte fermée à trois clefs,	56	0	0
Allocation pour les circuits dans le District de <i>Saint François</i> ,	100	0	0
Comptes casuels du Shérif de <i>Montreal</i> ,	145	0	0
Ditto, ditto, ditto, <i>Trois-Rivières</i> ,	205	0	0
Ditto, ditto, ditto, <i>Saint François</i> ,	5	0	0
Ditto, ditto, du Coronaire de <i>Quebec</i> ,	25	0	0
Ditto, ditto, ditto, de <i>Montréal</i> ,	70	0	0
Ditto, ditto, Greffier de la Couronne aux <i>Trois-Rivières</i> ,	20	0	0
Ditto, ditto, des Protonotaires de <i>Montréal</i> ,	30	0	0
Ditto, ditto, du Protonotaire à <i>Saint François</i> ,	5	0	0
Ditto, ditto, des Greffiers de la Paix, et pour services de Police à <i>Quebec</i> ,	200	0	0
Ditto, ditto, de <i>Montréal</i> ,	120	0	0
Ditto, ditto, des <i>Trois-Rivières</i> ,	65	0	0
Ditto, du Greffier de la Paix, et du Greffier des Cours, et pour services de Police, à <i>Gaspé</i> ,	100	0	0
Ditto, ditto, <i>Saint François</i> ,	15	0	0
Pour signification de subpœnas à <i>Montreal</i> , et pour le soin des témoins de la Couronne,	50	0	0
Ditto, ditto, <i>Trois-Rivières</i> ,	12	0	0
Porté ci-contre,	£1413	0	0

Brought over,	£1413	0	0
For payment of attendance of needy Crown Witnesses at <i>Montréal</i> ,	50	0	0
For Contingent Expenses of Stationary, Printing and Postages in the Office of the Adjutant General of Militia,	50	0	0
For Expenses of printing the Laws,	300	0	0
	£1813	0	0

Montant d'autre part,	£1413	0	0
Pour payer les dépenses et le temps des témoins nécessaires de la Couronne, à <i>Montréal</i> ,	50	0	0
Pour dépenses casuelles de Papeterie, d'impressions et du Port des Lettres dans le Bureau de l'Adjutant-Général de la Milice,	50	0	0
Pour les frais de l'impression des Lois,	300	0	0
	£1813	0	0

That the undermentioned Items were rejected last Session, but are again brought forward, viz :

For extra assistance in the Office of the Provincial Secretary,	£100	0	0
For ditto in the Receiver General's Office,	100	0	0
For ditto in the Office of the Inspector General of Public Provincial Accounts,	100	0	0
	£300	0	0

Que les articles de dépenses ci-dessous mentionnés furent rejetés l'année dernière, mais qu'ils sont encore inclus dans l'Evaluation ; savoir :

Pour assistance extraordinaire dans le Bureau du Secrétaire Provincial,	£100	0	0
Pour ditto, dans le Bureau du Receveur-Général,	100	0	0
Pour ditto, dans le Bureau de l'Inspecteur-Général des Comptes Publics Provinciaux,	100	0	0
	£300	0	0

Your Committee having also examined the Inspector General of Public Provincial Accounts, the Assistant Clerk of the Executive Council, and the Secretary of the Province, and pray that the evidence of these Officers may be considered as part of their Report.

Votre Comité a aussi interrogé l'Inspecteur-Général des Comptes Publics Provinciaux, l'Assistant Greffier du Conseil Exécutif, et le Secrétaire de la Province, et il demande qu'on regarde les témoignages de ces officiers comme faisant partie de son Rapport.

committed.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Committee of the whole House on the Second and Third Reports of the said Committee.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur les second et troisième Rapports du dit Comité. référé.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Second, Third and Fourth Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one, and other references, be the second Order of the day to-morrow.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les second, troisième et quatrième Rapports du Comité spécial, auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, soit le second Ordre du Jour demain.

Chaudière Bridge Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Lagueux* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money for the completion of the Bridge over the River *Chaudière*.

*Ordonné*, Que M. *Lagueux* ait la permission d'introduire un Bill pour approprier une certaine somme d'argent, pour achever le Pont de la Rivière *Chaudière*.

Bill au sujet du Pont de la Rivière Chaudière lu pour la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time ; and ordered to be read a second time to-morrow.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois ; et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Service of Process Bill read the second time;

A Bill declaratory of the ancient Law of this Province concerning the service of Process in the cases therein mentioned, was, according to Order, read a second time.

Conformément à l'Ordre, un Bill déclaratoire de l'ancienne Loi de cette Province, touchant la signification d'exploits dans les cas y mentionnés, a été lu une seconde fois.

Bill touchant la signification d'exploits lu une seconde fois;

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Militia Courts of Enquiry Bill read the second time;

A Bill to authorize the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases, was, according to Order, read a second time.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser la tenue des Cours d'Enquêtes à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas, a été lu une seconde fois.

Bill de Cours d'Enquêtes au sujet de la Milice lu une seconde fois;

committed.

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre. référé.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

considered.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

considéré.

Mr. Speaker resumed the Chair ;

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments

Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il

ments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow, in the forenoon sitting.

A Bill to make further provision for the encouragement of Education in this Province, and to amend two certain Acts therein mentioned, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the President of the Corporation of the *Montreal* General Hospital, and other references to the said Committee relating to charitable Institutions, and on the Report of the Special Committee to whom were referred the Report of the Commissioner and Treasurer of the Emigrant Hospital at *Quebec*; the Accounts of the Commissioners for the establishment of a temporary Fever Hospital, and other references to the said Committee, relating to the said Hospitals, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Young* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Young* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the country parts, and to make other provision for such trial, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Fortin* took the Chair of the Committee;

Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present, were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs *Bedard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Fortin, Heney, Huot, Joliette, Labrie, Lafontaine, Larue, Laterrière, Morin, Neilson, Panet, Quesnel, Raymond, Thibaudeau, Trudel, Valois, Viger, Wurtele* and *Young*.

And at eleven o'clock at Night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Saturday, 19th March, 1831.—Ten o'clock, A. M.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Four o'clock, P. M. this day.

An Engrossed Bill to amend a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intitled, "An Act to suspend for a limited time certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of *Montreal*, and to establish a Society

il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain, dans la séance du matin.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir ultérieurement à l'encouragement de l'Éducation en cette Province, et pour amender deux certains Actes y mentionnés, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition du Président de la Corporation de l'Hôpital-Général de *Montréal*, et autres références au dit Comité relativement aux Institutions charitables, et sur le Rapport du Comité Spécial auquel ont été référés le Rapport du Commissaire et Trésorier de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, les Comptes des Commissaires pour l'établissement d'un Hôpital temporaire pour les cas de fièvres, et autres références au dit Comité relativement aux dits Hôpitaux, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Young* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et M. *Young* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la décision sommaire des Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres provisions pour la décision des mêmes Causes, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Fortin* a pris la Chaire du Comité;

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et les noms des Membres présents ont été pris comme suit:

M. l'Orateur,

Messieurs *Bedard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Fortin, Heney, Huot, Joliette, Labrie, Lafontaine, Larue, Laterrière, Morin, Neilson, Panet, Quesnel, Raymond, Thibaudeau, Trudel, Valois, Viger, Wurtele* et *Young*.

Et à onze heures du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre faute de Quorum.

Samedi, 19 Mars 1831.—Dix Heures A. M.

**O**RDONNE', Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre heures P. M., ce jour.

Un Bill grossoyé pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour suspendre, pour un temps limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de *Montréal*, et pour y établir

Education Bill read the second time;

engrossed.

Committee on Hospitals.

Committee on Small Causes Bill.

Adjournment.

Montreal Fire Society Bill passed.

Bill relatif à l'Éducation, lu une seconde fois;

grossoyé.

Comité sur les Hôpitaux.

Comité sur le Bill des Petites Causes.

Ajournement.

Bill de la Société du Feu à Montréal, passé

"ciety therein for preventing accidents by Fire," was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Leather Inspection Bill passed.

An Engrossed Bill to provide for the inspection of Sole Leather, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Sherbrooke Gaol Bill passed.

An Engrossed Bill to authorize the payment of certain Monies due by the Commissioners for the erection of the Gaol at *Sherbrooke*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Peck* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Quebec Bank Charter Bill passed.

An Engrossed Bill to amend and continue for a limited time a certain Act passed in the first year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The *Quebec Bank*," was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Young* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Committee on the Road Acts;

*Resolved*, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to enquire if any and what amendments ought to be made to the Acts for making and regulating Highways and Bridges.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *De St. Ours* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

a Resolution reported.

And Mr. *De St. Ours* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

*Resolved*, That it is expedient to amend the Acts for making and regulating Highways and Bridges, in such manner as may vest in Commissioners to be chosen by the Inhabitants of the different Parishes, Townships, and Extra-Parochial Places in each County, the powers now vested in the Grand Voyers and their Deputies, and for further facilitating the laying out, making, improving and regulating the said Roads.

Resolutions on Arrears of expenses of the Civil Government in 1830, and other matters, reported.

Mr. *Fisher*, from the Committee of the whole House on the Second and Third Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one, and other references, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:—

1. *Resolved*, That a sum, not exceeding Three thousand five hundred pounds Currency, be placed at the disposal of His Excellency the Governor in Chief, to repair the Castle of *Saint Lewis* at *Quebec*, and the Government House at *Montreal*.

2. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding One hundred and ninety six pounds seventeen shillings and six pence Sterling, to defray the expense in preparing Jury Lists in *Montreal*, in One thousand eight hundred and thirty.

3.

"établir une Société pour prévenir les accidens du Feu," a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour l'inspection du Cuir à semelle passé.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à l'inspection du Cuir à Semelle, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill relatif à la Prison de Sherbrooke passé.

Un Bill grossoyé pour autoriser le paiement de certains argens dus par les Commissaires pour la construction de la Prison de *Sherbrooke*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Peck* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill de la Charte de la Banque de Québec passé.

Un Bill grossoyé pour amender et continuer pour un temps limité, un certain Acte passé dans la première année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées sous le nom de "Banque de *Québec*," a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Young* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Comité sur les Actes des Chemins.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour enquérir si quelques et quels amendemens devraient être faits aux Actes pour faire et régler les grands Chemins et Ponts.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *De St. Ours* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *De St. Ours* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

Rapport d'une Résolution.

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender les Actes pour faire et régler les grands Chemins et Ponts, de manière à donner à des Commissaires à être choisis par les Habitans des différentes Paroisses, Townships et Places extraparoissiales dans chaque Comté, les pouvoirs qu'ont maintenant les Grands Voyers et leurs Députés, et de faciliter l'ouverture, la confection, l'amélioration et les réglemens des dits Chemins.

M. *Fisher*, du Comité de toute la Chambre sur les second et troisième Rapports du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

Rapport de Résolutions au sujet des arranges de Dépenses du Gouvernement Civil en 1830, et autres matières.

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Trois mille cinq cents Livres courant, soit mise à la disposition de Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour réparer le Château *Saint Louis*, à *Québec*, et la Maison du Gouvernement à *Montréal*.

2. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cent quatre-vingt-seize Livres dix-sept schelings et six deniers sterling, pour payer les frais encourus à préparer des Listes de Jurés à *Montréal*, en mil huit cent-trente.

3.

3. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Eight pounds fifteen shillings and six pence Sterling, being a balance due to the Sheriff of the District of *Saint Francis*, for the year One thousand eight hundred and twenty nine.

4. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Fourteen pounds eight shillings Sterling, to reimburse the amount paid to *Bazile Bernier*, for the passage of poor and destitute Emigrants wrecked on *Cap des Rosiers*.

5. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Twenty nine pounds four shillings and two pence Sterling, being a balance of Contingencies in the Provincial Secretary's Office, in the year One thousand eight hundred and thirty.

6. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Seventeen pounds ten shillings and four pence Sterling, being a balance of expenses for Fire-wood for Public Offices, in the year One thousand eight hundred and thirty.

7. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Eighty eight pounds sixteen shillings and eight pence Sterling, being a balance of Postages in the Civil Secretary's Office, in the year One thousand eight hundred and thirty.

8. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Eighty nine pounds twelve shillings and two pence Sterling, being a balance of expenses for the Gaol at *Three Rivers*, in the year One thousand eight hundred and thirty.

9. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Forty two pounds four shillings and nine pence Sterling, being the balance of the Contingencies of the Coroner at *Quebec*, in the year One thousand eight hundred and thirty.

10. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Thirty five pounds nine shillings and eight pence Sterling, being the balance of the Contingencies of the Coroner at *Montreal*, in the year One thousand eight hundred and thirty.

11. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Four pounds two shillings and eight pence Sterling, being the balance of the Contingent Account of the Clerk of the Crown at *Three Rivers*, in the year One thousand eight hundred and thirty.

12. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Ten pounds and nine pence Sterling, for service of Subpœnas at *Three Rivers*, in the year One thousand eight hundred and thirty.

13. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Thirty six pounds Sterling, being the balance of expense in forming Jury Lists at *Quebec* and *Montreal*, in the year One thousand eight hundred and twenty nine.

14. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding One hundred and eighty eight pounds nineteen shillings and seven pence Sterling, being the balance of expense for printing the Laws in the year One thousand eight hundred and thirty.

3. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Huit Livres quinze schelings et six deniers sterling, étant une balance due au Shérif du District de *Saint-François*, pour l'année mil huit cent vingt-neuf.

4. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Quatorze Livres huit schelings sterling, pour rembourser la somme payée à *Bazile Bernier*, pour le Passage d'Emigrés pauvres et destitués naufragés sur le *Cap des Rosiers*.

5. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Vingt-neuf Livres quatre schelings et deux deniers sterling, étant la balance des dépenses casuelles dans le Bureau du Secrétaire Provincial, dans l'année mil huit cent trente.

6. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Dix-sept Livres dix schelings et quatre deniers sterling, étant la balance des dépenses pour Bois de chauffage pour les Bureaux Public, dans l'année mil huit cent trente.

7. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Quatre-vingt-huit Livres seize schelings et huit deniers sterling, étant la balance de frais de Port de Lettres dans le Bureau du Secrétaire Civil, dans l'année mil huit cent trente.

8. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Quatre-vingt-neuf Livres douze schelings et deux deniers sterling, étant la balance des dépenses pour la Prison aux *Trois-Rivières*, en l'année mil huit cent trente.

9. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Quarante-deux Livres quatre schelings et neuf deniers sterling, étant la balance des dépenses casuelles du Coronaire à *Québec*, dans l'année mil huit cent trente.

10. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Trente-cinq Livres neuf schelings et huit deniers sterling, étant la balance des dépenses casuelles du Coronaire à *Montréal*, dans l'année mil huit cent trente.

11. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Quatre Livres deux schelings et huit deniers sterling, étant la balance du Compte des dépenses casuelles du Greffier de la Couronne aux *Trois-Rivières*, dans l'année mil huit cent trente.

12. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Dix Livres et neuf deniers sterling, pour Significations d'ordres de témoignage aux *Trois-Rivières*, dans l'année mil huit cent trente.

13. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Trente-six Livres sterling, étant la balance des frais encourus à faire des Listes de Jurés à *Québec* et à *Montréal* dans l'année mil huit cent vingt-neuf.

14. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cent quatre-vingt-huit Livres dix-neuf schelings et sept deniers sterling, étant la balance des frais encourus pour l'Impression des Lois dans l'année mil huit cent trente.



15. *Resolved*, That it is expedient to continue, for one year, the Laws granting Salaries and Allowances to the Tide Waiters at *Quebec*, and regulating the Inland Custom Houses of the Province.

16. *Resolved*, That it is expedient that the hours for Public Business at the Custom House at *Saint John*, should be from Six of the clock in the morning, until Six of the clock in the afternoon.

Militia Courts  
of Enquiry Bill  
reported;

Mr. *Quirouet*, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Resolutions on  
Hospitals, &c.  
reported.

Mr. *Young*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the President of the Corporation of the *Montreal* General Hospital, and other references to the said Committee relating to Charitable Institutions, and on the Report of the Special Committee to whom were referred the Report of the Commissioner and Treasurer of the Emigrant Hospital at *Quebec*, the Accounts of the Commissioners for the establishment of a Temporary Fever Hospital, and other references to the said Committee relating to the said Hospitals, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Six hundred pounds Currency, as an aid to the Corporation of the *Montreal* General Hospital, for the current expenses of the year.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Six hundred pounds Currency, for the support of Foundlings in the General Hospital of the Grey Nuns at *Montreal*.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Two hundred and twenty pounds Currency, for the support of Insane Persons in the General Hospital of the Grey Nuns at *Montreal*.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Fifty pounds Currency, for the support of Insane Persons in the Cells belonging to the Religious Ladies Ursulines of *Three Rivers*.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Fifty pounds Currency, for the support of Indigent Sick Persons under the care of the Religious Ladies Ursulines of *Three Rivers*.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty a sum not exceeding One hundred pounds Currency, for the support of Foundlings under the care of the Religious Ladies Ursulines of *Three Rivers*.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Two hundred pounds Currency, for the support of the Indigent Sick Persons in the *Hotel Dieu* of *Quebec*.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding

15. *Résolu*, Qu'il est expédient de continuer, pour une année, les Lois qui accordent des appointemens et des traitemens aux Visiteurs de la Douane à *Québec*, et qui règlent les Douanes dans l'intérieur de la Province.

16. *Résolu*, Qu'il est expédient que les heures pour les affaires publiques à la Douane de *Saint Jean*, soient depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir.

M. *Quirouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser la tenue de Cours d'Enquêtes à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas, a fait rapport, conformément à l'ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Rapport de Bill  
de Cours d'En-  
quêtes au sujet  
de la milice

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

le dit Bill  
grossoyé

M. *Young*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition du Président de la Corporation de l'Hôpital-Général de *Montréal*, et autres références au dit Comité relativement aux Institutions charitables, et sur le Rapport du Comité Spécial auquel ont été référés le Rapport du Commissaire et Trésorier de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, les Comptes des Commissaires pour l'établissement d'un Hôpital temporaire pour les cas de fièvres, et autres références au dit Comité relativement aux dits Hôpitaux, a fait rapport, conformément à l'ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport de Ré-  
solutions sur les  
Hôpitaux, &c.

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Six cens Livres courant, en aide à la Corporation de l'Hôpital-Général de *Montréal*, pour les dépenses courantes de l'année.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Six cens Livres courant, pour le soutien des Enfants-trouvés dans l'Hôpital-Général des Sœurs Grises à *Montréal*.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Deux cent vingt Livres courant, pour le soutien des Aliénés dans l'Hôpital Général des Sœurs Grises à *Montréal*.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cinquante Livres courant, pour le soutien des Aliénés dans les Loges appartenant aux Dames Religieuses Ursulines des *Trois-Rivières*.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cinquante Livres courant, pour le soutien des Malades pauvres sous les soins des Dames Religieuses Ursulines des *Trois-Rivières*.

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour le soutien des Enfants-trouvés sous les soins des Dames Religieuses Ursulines des *Trois-Rivières*.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour le soutien des Malades pauvres dans l'Hôtel-Dieu de *Québec*.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cinq

ceeding five hundred and eighty five pounds Currency, for the support of Foundlings at *Quebec*.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding five hundred and eleven pounds Currency, for the support of Infirm and Invalid Persons in the General Hospital at *Quebec*.

10. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Six hundred and fifty eight pounds six shillings and eight pence Currency, for the support of Insane persons in the Cells of the General Hospital at *Quebec*.

11. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Two hundred and ninety seven pounds seven shillings and two pence Currency, as an aid to His Majesty, towards reimbursing a like sum expended for the support of the Emigrant Hospital at *Quebec*, in addition to the sum granted last year.

12. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Thirteen hundred and eighty four pounds fifteen shillings and four pence Currency, for the support of the Emigrant Hospital at *Quebec*, for fourteen months, to be reckoned from the first day of February last.

13. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Seven hundred and fifty pounds Currency, to defray the Salary of the Health Officer, and the expenses of the Temporary Fever Hospital at *Pointe Lévi*.

14. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be granted to His Majesty, a sum not exceeding Two hundred pounds Currency, to remunerate *François Jacques Seguin*, Physician, for one year of Professional services in the Emigrant Hospital established in *Quebec*.

*Ordered*, That the question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

And the first to the thirteenth of the said Resolutions, inclusively, being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

The fourteenth of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon,

The House divided; and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yeas,

Messieurs *Archambeault, Caldwell, Cazeau, Corneau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dionne, Dumais, Duval, Heriot, Hoyle, Huot, Labrie, Lagueux, Larue, Laterrière, Methot, Morin, Panet, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau and Trudel.* (24.)

Nays,

Messieurs *Baxter, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cuvillier, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Goodhue, Heney, Leslie, Neilson, Peck, Quesnel, Valois, Viger, Wright and Young.* (20.)

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

*Ordered*, That Mr. *Labrie* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the support of the Emigrant Hospital at *Quebec*, and to make further provision respecting the same.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time this day, in the afternoon Sitting.

Or-

Cinq cent quatre-vingt-cinq Livres courant, pour le soutien des Enfants-trouvés à *Québec*.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Cinq cent onze Livres courant, pour le soutien des Infirmes et des Invalides dans l'Hôpital-Général à *Québec*.

10. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Six cent cinquante-huit Livres six schelings et huit deniers courant, pour le soutien des Aliénés dans les Loges de l'Hôpital-Général à *Québec*.

11. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Deux cent quatre-vingt-dix-sept Livres sept schelings et deux deniers courant, pour aider Sa Majesté à rembourser pareille somme dépensée pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, en sus de la somme accordée l'année dernière.

12. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Treize cent quatre-vingt-quatre Livres quinze schelings et quatre deniers courant, pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, pendant quatorze mois, à dater du premier jour de Février dernier.

13. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas sept cent cinquante Livres courant, pour payer l'Officier de Santé et défrayer les dépenses de l'Hôpital temporaire pour les Fièvres à la *Pointe Lévi*.

14. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour rémunérer *François Jacques Séguin*, Médecin, pour une année de services professionnels, dans l'Hôpital des Emigrés établi dans *Québec*.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première jusqu'à la treizième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, leles ont été adoptées par la Chambre.

La quatorzième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs *Archambeault, Caldwell, Cazeau, Corneau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dionne, Dumais, Duval, Heriot, Hoyle, Huot, Labrie, Lagueux, Larue, Laterrière, Méthot, Morin, Panet, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau et Trudel.* (24.)

Contre,

Messieurs *Baker, Baxter, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cuvillier, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fisher, Fortin, Goodhue, Heney, Leslie, Neilson, Peck, Quesnel, Valois, Viger Wright et Young.* (20.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

*Ordonné*, Que M. *Labrie* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, y mentionnée, au soutien de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, et qui pourvoit à des dispositions ultérieures relativement à icelui.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois ce jour, dans la séance de l'après-midi.

Or-

Contagious Diseases Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Labrie* have leave to bring in a Bill to make further provision for preventing the introduction of contagious and pestilential Diseases into this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time this day, in the afternoon Sitting.

Indigent Sick, Foundlings and Insane Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to appropriate certain sums of money therein mentioned, for the relief of the Indigent Sick, and for the support of Foundlings and Insane persons.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time this day, in the afternoon Sitting.

Circuit Courts Bill read the second time.

A Bill to facilitate the administration of Justice by means of Circuit Courts in the District of *Montreal*, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to the Standing Committee of Courts of Justice.

Chaudière Bridge Bill read the second time;

A Bill to appropriate a certain sum of money for the completion of the Bridge over the River *Chaudière*, was, according to order, read a second time.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Committee on Small Causes Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the country parts, and to make other provision for such trial, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Fortin* took the Chair of the Committee.

Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down as followeth:—

Mr. Speaker,

Messieurs *Badeaux, Bedard, Louis Bourdages, Clouet, Corneau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Dionne, Dumais, Fisher, Fortin, Joliette, Labrie, Lafontaine, Lagueur, Larue, Leslie, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau and Viger.*

And at a quarter past two o'clock, P. M. Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum

Saturday, 19th March, 1831.—Four o'clock, P. M.

Adjournment.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Monday next, at ten o'clock in the forenoon.

Report on Communication between Upper & Lower Canada.

Mr. *Fisher*, from the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the communication between the Provinces of *Upper* and *Lower Canada*, by the construction of Roads and Bridges, with the accompanying Documents, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee, having availed themselves of such evidence and information as Mr. *William Sax*, Surveyor, could give relative to that part of the Province referred to in His Excellency's Message respecting the state of the Roads and Bridges, have conceived it more

*Ordonné*, Que M. *Labrie* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir ultérieurement contre l'introduction des maladies contagieuses et pestilentielle dans cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois ce jour, dans la séance de l'après-midi.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter certaines sommes d'argent, y mentionnées, pour le soulagement des malades indigens, et pour le support des Enfants-trouvés et des aliénés.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois ce jour, dans la séance de l'après-midi.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour faciliter l'administration de la Justice, par le moyen de Cours de Circuits dans le District de *Montréal*, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé au Comité permanent pour les Cours de Justice.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour approprier une certaine somme d'argent pour achever le Pont de la Rivière *Chaudière*, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé:

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la décision sommaire de Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres provisions pour la décision des mêmes Causes, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Fortin* a pris la Chaire du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et les noms des Membres présents ont été pris comme suit:

M. l'Orateur,

Messieurs *Badeaux, Bedard, Louis Bourdages, Clouet, Corneau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Dionne, Dumais, Fisher, Fortin, Joliette, Labrie, Lafontaine, Lagueur, Larue, Leslie, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau et Viger.*

Et à Deux Heures et un quart, P. M., M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Samedi, 19 Mars 1831.—Quatre Heures P. M.

**O**RDONNE', Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Lundi prochain, à dix Heures, A. M.

M. *Fisher*, du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement à la Communication entre les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, par la construction de Chemins et de Ponts, et les Documents qui l'accompagnent, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, ayant profité du témoignage et des renseignements qu'a pu lui donner M. *William Sax*, Arpenteur, à l'égard de la partie de la Province, dont il est fait mention dans le Message de Son Excellence, relatif à l'état des Chemins et Ponts, a été d'avis, qu'il était

Bill contre les maladies contagieuses lu pour la première fois.

Bill pour les malades indigens, Enfants-trouvés, et aliénés, lu pour la première fois.

Bill pour des Cours de Circuits lu une seconde fois;

référé.

Bill du Pont de la Chaudière lu une seconde fois;

grossoyé.

Comité sur le Bill des Petites Causes.

Ajournement.

Rapport sur la Communication entre le Haut et le Bas-Canada.

more advisable, first, to have Commissioners appointed for the purpose of getting an Estimate of the probable expense, than of recommending any appropriation for that object in the present Session; and to cover the expense necessary in procuring such Estimate, Your Committee would beg to recommend a sum, not exceeding Thirty pounds Currency, to be granted.

Your Committee having also thought it in the line of their duty, caused *Joseph Cary*, Esquire, Inspector General of Public Provincial Accounts, to appear before them, and ascertained that, out of the appropriation made by the Legislature last Session, of Five hundred pounds, for the improvement of the main Road from *Coteau du Lac* to the Province Line of *Upper Canada*, the sum of One hundred and fifty pounds was paid to the Commissioners, by Warrant from His Excellency, dated the twenty third October last, and that no Report has been received in what manner such sum has been expended or applied; and that the said Road being in the vicinity of those mentioned in His Excellency's Message, Your Committee are of opinion, as another objection to any further appropriation, that the whole of the said sum should be first applied, and a Report had thereon.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next, in the forenoon Sitting.

Mr. *Lee*, from the Standing Committee of Roads and Public Improvements, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table :

For the said Report, see Appendix (D. D.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Committee of the whole House on the First Report of the said Committee.

An Engrossed Bill declaratory of the ancient Law of this Province, concerning the Service of Process in the cases therein mentioned, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Solicitor General do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An Engrossed Bill to declare persons professing the Jewish Religion, entitled to all the rights and privileges of the other subjects of His Majesty in this Province, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr. *Bedard* moved, seconded by Mr. *Larue*, for leave to bring in a Bill to regulate the Forms of the Commissions of certain persons exercising Professions in this Province.

Mr. Speaker declined receiving the Motion, stating that the Bill now offered had already been propounded and rejected by the House, and could not again be brought forward in this Session.

An Appeal being made to the House from Mr. Speaker's decision,

The House divided thereon :

For Mr. Speaker's decision, 41.

Against it, 1.

So it was carried in the Affirmative.

*Ordered*, That Mr. *Labrie* have leave to bring in a Bill to amend an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province.

était plus à propos qu'il fût d'abord nommés des Commissaires pour faire faire une évaluation des dépenses probables, que de recommander aucune allocation pour cet objet, dans cette Session; et pour couvrir les dépenses nécessaires pour faire dresser une telle évaluation, votre Comité demande à recommander l'allocation d'une somme n'excedant pas trente Livres courant.

Votre Comité ayant cru que cela entraînait dans ses attributions, a fait venir devant lui, *Joseph Cary*, Ecuyer, Inspecteur-Général des Comptes Publics Provinciaux, et il a constaté, que sur la somme de cinq cents Livres, votée par la Législature, dans la Session dernière, pour améliorer, le grand Chemin entre le *Côteau du Lac*, et la Ligne provinciale du *Haut-Canada*, il a été payé une somme de Cent cinquante Livres aux Commissaires, par Warrant de Son Excellence, en date du vingt-trois Octobre dernier, et qu'il n'a été reçu aucun rapport sur la manière dont cette somme a été dépensée ou employée, et que ce Chemin étant dans le voisinage de ceux mentionnés dans le Message de Son Excellence, votre Comité est d'avis, et c'est une autre objection à toute allocation ultérieure, qu'il faut que toute la dite somme soit d'abord dépensée, et qu'il en soit fait rapport.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain, dans la séance du matin.

M. *Lee*, du Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (D. D.) à la fin de ce volume.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur le premier Rapport du dit Comité.

Un Bill grossoyé déclaratoire de l'ancienne Loi de cette Province touchant la signification d'exploits, dans les cas y mentionnés, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. le Solliciteur-Général porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour déclarer que les Personnes qui professent le Judaïsme ont le bénéfice de tous les droits et privilèges des autres Sujets de Sa Majesté en cette Province, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. *Bedard* a proposé, secondé par M. *Larue*, qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour régler les formes des Commissions de certaines personnes qui exercent des professions en cette Province.

M. l'Orateur a refusé de recevoir la motion, disant que le Bill maintenant offert avait déjà été discuté et rejeté par la Chambre, et ne devait pas être introduit de nouveau dans cette Session.

Appel ayant été fait à la Chambre de la décision de M. l'Orateur.

La Chambre s'est divisée sur icelle :

Pour la décision de M. l'Orateur, 41.

Contre icelle, 1.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que M. *Labrie* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté, pour remédier plus efficacement à certains abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture.

committed.

Second Report on Roads and Public Improvements;

Appendix (D. D.)

committed.

Service of Process Bill passed.

Jews' relief Bill passed.

Motion for leave to bring in a Bill to regulate the forms of certain Commissions;

Mr. Speaker declined receiving it.

Agricultural Improvement Bill read the first time.

référé.

Second Rapport sur les Chemins et les Améliorations publiques.

Appendice (D. D.)

Le dit Rapport référé.

Bill touchant la signification d'exploits, passé.

Bill pour le secours des Juifs passé.

Motion pour une permission d'introduire un Bill pour régler les formes de certaines Commissions.

M. l'Orateur refuse de la recevoir.

Bill pour l'amélioration de l'Agriculture lu pour la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next, in the forenoon Sitting.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain, dans la séance du matin.

Inland Custom House Officers Salaries Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to continue for a limited time the Acts for regulating the Salaries and Emoluments of the Officers employed in the collection of the Revenue at the Inland Ports of this Province, and for other purposes.

Ordonné, Que M. Young ait la permission d'introduire un Bill pour continuer pour un temps limité, les Actes qui règlent les Salaires et Emolumens des Officiers employés à la perception du Revenu aux Ports intérieurs de cette Province, et pour d'autres objets.

Bill concernant les salaires des Officiers de Douanes intérieurs lu pour la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois, Lundi prochain.

Bill for the payment of certain expenses of the Civil Government in 1830, read the first time.

Ordered, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to appropriate the sums of money therein mentioned, to the payment of certain expenses of the Civil Government during the year One thousand eight hundred and thirty.

Ordonné, Que M. Young ait la permission d'introduire un Bill pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées, à l'effet de défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil pour l'année mil huit cent trente.

Bill pour le paiement de certaines dépenses du Gouvernement Civil en 1830, lu pour la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois, Lundi prochain.

Castle of St. Lewis, &c. Repairs Bill read the first time.

Ordered, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money for repairing the Castle of Saint Lewis, at Quebec, and the Government House at Montreal.

Ordonné, Que M. Young ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une somme d'argent pour réparer le Château Saint Louis à Québec, et la Maison du Gouvernement à Montréal.

Bill pour réparations au Château St. Louis, etc., lu pour la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil.

Mr. Speaker,

M. l'Orateur,

The Council have agreed to:

The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment:—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendemens :

Le Conseil a concouru aux,

Inland Navigation Bill.

" An Act to repeal an Act passed in the forty eighth year of the Reign of His Majesty King George the Third, chapter nineteen, respecting the Inland Navigation of the River Saint Lawrence, and to make other provisions concerning the said Navigation."

" Acte pour abroger un Acte passé dans la quarante-huitième année du Règne de Sa Majesté George Trois, chapitre dix-neuf, relativement à la Navigation intérieure du Fleuve Saint Laurent, et qui pourvoit à d'autres dispositions concernant la dite Navigation."

Bill de la navigation intérieure;

St. Regis and Dundee Civil rights and privileges Bill.

" An Act to extend to the Inhabitants of the Indian Reservation of Saint Regis and Dundee the rights, privileges and advantages enjoyed by the other Inhabitants of this Province."

" Acte pour étendre aux Habitans établis sur les Terres réservées pour les Sauvages dans Saint Régis et Dundee les droits, privilèges et avantages dont jouissent les autres Habitans de cette Province."

Bill des Droits civils et privilèges aux Habitans de St. Régis et Dundee;

Lower and Upper Canada Division Line Bill.

" An Act to authorize the appointment of Commissioners to treat with Commissioners on the part of Upper Canada, respecting the drawing of a Division Line between Lower and Upper Canada."

" Acte pour autoriser la nomination de Commissaires, pour traiter avec les Commissaires nommés de la part du Haut-Canada, touchant la fixation d'une Ligne de Division entre le Haut et le Bas-Canada."

Bill au sujet d'une ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada.

And also,

Et aussi,

Montreal Common Bill with amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, " An Act to vest in the City of Montreal, the property of the Common of Montreal, and for other purposes relating to the said Common," with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

" Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, " Acte pour assurer à la Cité de Montreal la propriété de la Commune de Montréal, et pour d'autres fins relatives à la dite Commune," avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de la Commune de Montréal, avec amendemens.

And then he withdrew

Et ensuite il s'est retiré.

Committee on the property called the Bishop's Palace.

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of acquiring for the Province the property of the Episcopal Palace, commonly called " The Bishop's Palace," at Quebec, and the appurtenances thereof.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il ne serait pas expédient d'acquérir, pour la Province, la propriété du Palais Episcopal, communément appelé l'Evêché de Québec, et ses dépendances.

Comité au sujet de la propriété appelée l'Evêché.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr.

M.

Mr. *Archambeault* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Archambeault* reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next, in the forenoon sitting.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, two Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:—

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief hastens to lay before the House of Assembly, a Petition which he has received from the Widow of the late *Frederick Rolette*, formerly a Lieutenant of the Provincial Navy on Lake *Erie*, setting forth the destitute condition of herself and children, and praying for relief.

The services of the late Lieutenant *Rolette* are attested by so many Certificates of Officers of rank and character, and are so generally known in the Province, that the Governor in Chief deems it unnecessary to dwell upon them on the present occasion, and he will therefore only express an earnest hope, that the House of Assembly will consider as deserving their humane consideration, the Widow and children of an Officer who has contributed by his bravery and good conduct to exalt the character of his native country.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
Québec, 19th March, 1831.

(Copy.)

To His Excellency the Right Honorable Lord *Aylmer*, K. C. B. Governor General and Commander in Chief in and over the Provinces of *Upper* and *Lower Canada*, *Nova Scotia*, *New-Brunswick*, and their several Dependencies, &c. &c. &c.

The humble Memorial of *Luce Rolette*, Widow of the late *Frederick Rolette*, formerly a Lieutenant in the Provincial Navy on Lake *Erie*.

Most humbly sheweth;

That your Memorialist in the depth of extreme wretchedness and affliction and poverty, appeals to Your Excellency in favor of herself and her five young orphan children, it having yesterday pleased the Almighty to deprive her, by death, of a kind husband, and them of an indulgent and affectionate parent.

The signal and important services rendered by her late husband to his country are written in the pages of its History, and form no inconsiderable portion of the glory which it acquired in the late contest with the *United States*.

Your Memorialist therefore submits her case to the consideration of Your Excellency, and that Your Excellency may be in the possession of a detail of part of the public services of her late husband, she begs to annex a brief statement of them, taken from a Memorial, supported by numerous Vouchers in support thereof, addressed to Your Excellency by her late husband, on the twenty third of October last, and she prays that Your Excellency will recommend her and her children

to

M. *Archambeault* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Archambeault* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir:

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain dans la séance du matin.

Le Lieutenant-Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signés de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit:

AYLMER,

GOVERNEUR EN CHEF.

Le Gouverneur en Chef se hâte de mettre devant la Chambre d'Assemblée une Pétition de la Veuve de feu *Frédéric Rolette*, ci-devant Lieutenant dans la Marine Provinciale, sur le Lac *Erié*, exposant le parfait dénuement où elle se trouve avec ses enfans, et demandant du soulagement.

Les services de feu le Lieutenant *Rolette* sont attestés par un si grand nombre de témoignages d'Officiers de rang et d'honneur, et sont si généralement connus en cette Province, que le Gouverneur en Chef croit inutile d'en parler longuement en cette occasion, et il se bornera donc à exprimer la vive espérance que la Chambre d'Assemblée regardera comme des objets bien dignes de sa considération bienveillante, la veuve et les enfans d'un Officier qui a contribué par sa bravoure et sa bonne conduite à élever le caractère de son pays natal.

A.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 19 Mars 1831.

(Copie.)

A Son Excellence le Très-Honorable Lord *Aylmer*, C. C. B. Gouverneur-Général et Commandant en Chef des Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de leurs diverses dépendances, etc., etc., etc.

Le Mémoire de *Luce Rolette*, veuve de feu *Frederick Rolette*, ci-devant Capitaine dans la Marine Provinciale sur le Lac *Erie*.

Expose très-humblement,

Que votre Requérente réduite au degré d'infortune, d'affliction et de pauvreté, en appelle à l'humanité de Votre Excellence en faveur d'elle-même et de cinq orphelins en bas âge, ayant plu hier à la Providence de la priver, par la mort, elle d'un époux affectionné, et eux d'un bon et tendre père.

Les services importants et signalés que son défunt mari a rendus à son pays sont écrits sur les pages historiques du *Canada*, et forment une partie assez considérable de la gloire qu'il a acquise dans la dernière Guerre avec les *Etats-Unis*.

A ces causes, votre Requérente prie Votre Excellence de vouloir bien prendre son état en considération, et pour mettre Votre Excellence en possession d'un détail d'une partie des services publics de feu son mari, elle demande à en annexer un tableau brief, appuyé de nombreuses pièces justificatives, adressé à Votre Excellence le vingt-troisième d'Octobre dernier, et elle supplie Votre Excellence de recommander à la Législature de pourvoir à son soulagement et

à

Messages from His Excellency.

Messages de Son Excellence.

Pension to the Widow Rolette.

Pension à la veuve Rolette.

to the Legislature for such provision as they may appear to have a claim to, in consideration of the important services rendered by her late husband to his country.

(Signed,) LUCE ROLETTE.  
Quebec, 18th March, 1831.  
True Copy.  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

Statement of a part of the services of the late *Frederick Rolette*, during the late War with the *United States of America*.

1. Boarding and capturing the *Cayhaga* Packet, an American Schooner, having on board five Officers and forty armed men, in addition to her Crew, and laden with Ammunition, Hospital Stores, Camp Equipage and Baggage, belonging to the American Army under General *Hull*. This capture was effected by Mr. *Rolette* in his Barge, the Crew of which consisted of himself and six men.

2. Assisting at the defeat of the American General *Winchester* at the River *au Raisin*, where he served as Artillery Officer in charge of the Field Pieces, and where he had the honor, as well as misfortune, to be desperately wounded with a rifle ball in the head, and to receive a severe graze of nine buck shot in his left side.

3. Serving as first Lieutenant on board the *Lady Prevost*, Captain *Buchan*, in the unfortunate and sanguinary conflict of the thirteenth September One thousand eight hundred and thirteen, when the British fleet on Lake *Erie* was captured by an American Squadron of superior force, and where all was lost excepting the National honor of *Great Britain*, which remained untarnished, and where after Captain *Buchan* was carried below mortally wounded, the command of the *Lady Prevost* devolved on Mr. *Rolette*, who also being severely wounded in the right side and dreadfully burnt by an explosion of Gunpowder which killed and wounded a number of his men, surrendered his Ship an unmanageable and sinking wreck to the enemy.

4. Capturing eighteen prizes of different descriptions and nature.

5. Being retained as an hostage for seventeen months in daily expectation of suffering death, the Americans having threatened to retaliate in such way if certain Deserters from the British Army who had been taken with arms in their hands, but who claimed the rights of American Citizens, should be dealt with as the Mutiny Act directs.

True Copy,  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief lays before the House of Assembly, Copy of a Memorial addressed to his Predecessor in the Administration of the Government, in the month of September last, by Mr. Justice *Bowen* and Mr. Justice *Vallières de St. Réal*, relative to an allowance for their travelling expenses to hold the Court at *Sherbrooke*, under the Act of the Provincial Parliament of the tenth and eleventh *George the Fourth*, chapter seven; also Copy of a Letter from Mr. Justice *Bowen*, dated the seventeenth of the present month, on the above subject; and likewise respecting the allowance granted to the Judges of the Districts of *Quebec* and *Montreal*, for performing the July Circuit.

Under

à celui de ses enfans, selon qu'ils paraîtront le mériter, en considération des services importants que feu son mari a rendus à son pays.

(Signé,) LUCE ROLETTE,  
Québec, 18 Mars 1831.  
Pour copie conforme.  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

Tableau d'une partie des services de feu *Frédéric Rolette*, pendant la dernière Guerre avec les *Etats-Unis d'Amérique*.

1. Abordage et capture du Paquebot le *Cayhaga*, Goëlette Américaine, ayant à bord cinq Officiers et quarante hommes armés, outre son équipage, et chargée de munitions, de provisions d'Hôpital, équipage de camp et baggage, appartenant au Général *Hull*. Cette prise a été faite par le Capitaine *Rolette*, dans sa berge dont l'équipage était composé de six hommes avec lui!

2. En aidant à la défaite du Général Américain *Winchester*, à la Rivière au Raisin, où il servit comme Officier d'Artillerie, ayant été chargé de la conduite des pièces de campagne, et où il eut l'honneur en même temps que le malheur d'être dangereusement blessé à la tête d'une balle de carabine, et reçut une sévère charge de neuf grains de plomb à canard dans le côté gauche.

3. En servant comme premier Lieutenant à bord du *Lady Prevost*, Capitaine *Buchan*, dans l'engagement malheureux et sanguinaire du treizième Septembre mil huit cent treize, dans lequel la flotte Anglaise sur le Lac *Erie* fut capturée par une Escadre Américaine d'une force supérieure, et tout fut perdu, hors l'honneur national de la *Grande-Bretagne*, qui demeura sans tache; et dans lequel, après que le Capitaine *Buchan* fut descendu à la Chambre blessé mortellement, le Commandement du *Lady Prevost* lui fut dévolu, et qui ayant été lui-même sévèrement blessé par une explosion de poudre, qui tua et blessa un bon nombre de ses gens, rendit à l'ennemi son vaisseau qui n'était plus que des débris.

4. Par dix-huit prises de différentes sortes, pendant la dernière Guerre.

5. En ayant été retenu comme otage pendant dix-sept mois, dans l'attente journalière de la mort, les Américains ayant menacé d'user de représailles, si l'on faisait exécuter l'Acte de mutinerie contre certains déserteurs de l'Armée Anglaise, qui avaient été pris les armes à la main, mais qui réclamaient les droits de Citoyens Américains.

Pour copie conforme.  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

AYLMER,

GOUVERNEUR EN CHIEF.

Le Gouverneur en Chef met devant la Chambre d'Assemblée, une Copie d'un Mémorial adressé au Pré-décesseur de Son Excellence dans l'Administration du Gouvernement, dans le mois de Septembre dernier, par M. le Juge *Bowen* et M. le Juge *Vallières de St. Réal*, à l'égard d'une allocation pour leurs frais de voyage pour aller tenir la Cour à *Sherbrooke*, conformément à l'Acte Provincial de la dixième et onzième *George Quatre*, Chapitre sept; aussi, Copie d'une Lettre de M. le Juge *Bowen*, en date du dix-septième du présent mois, sur le même sujet; et pareillement relative à l'allocation accordée aux Juges des Districts de *Québec* et de *Montréal*, pour faire les Tournées de Juillet.

D'après

Under the circumstances set forth in those Documents, the Governor in Chief deems it proper to recommend the subject to the favourable consideration of the House of Assembly.

D'après les circonstances rapportées dans ces Documents, le Gouverneur en Chef croit devoir recommander le sujet à la considération favorable de la Chambre d'Assemblée.

A.

A.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 19th March, 1831.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 19 Mars 1831.

(Copy.)

To His Excellency Sir *James Kempt*, Knight Grand Cross of the Most Honorable Military Order of the Bath, Lieutenant General and Commander in Chief of all His Majesty's Forces in the Provinces of *Lower Canada* and *Upper Canada*, *Nova Scotia*, *New Brunswick*, and their several Dependencies, and in the Island of *Newfoundland*, and Administrator of the Government of the Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c.

(Copie.)

A Son Excellence Sir *James Kempt*, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant en Chef de toutes les Forces de Sa Majesté dans les Provinces du *Bas-Canada*, du *Haut Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, et du *Nouveau-Brunswick*, et de leurs diverses dépendances, et dans l'Île de *Terre-Neuve*, et Administrateur du Gouvernement de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c.

The Memorial of *Edward Bowen*, of the City of *Quebec*, Esquire, one of the Justices of His Majesty's Court of King's Bench for the District of *Quebec*, and of *Joseph Remy Vallières de St. Réal*, Esquire, the Resident Judge of and for the District of *Three Rivers*,

Le Mémorial d'*Edward Bowen*, de la Cité de *Québec*, Ecuyer, un des Juges de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour le District de *Québec*, et de *Joseph Rémi Vallières de St. Réal*, Ecuyer, Juge domicilié de et pour le District des *Trois-Rivières*,

Most humbly sheweth,

Expose très-respectueusement,

That, in obedience to Your Excellency's commands, and in conformity with the Provincial Statute of the tenth and eleventh years of the Reign of His late Majesty King *George* the Fourth, they have held the Court of King's Bench constituted by that Statute to sit at *Sherbrooke*, in the Inferior District of *Saint Francis*, from the twenty fifth day of August, to the fourth day of September instant, both days inclusive.

Qu'en obéissance aux ordres de votre Excellence, et conformément au Statut Provincial des dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté *George* Quatre, ils ont tenu la Cour du Banc du Roi constituée par ce dernier Statut pour siéger à *Sherbrooke*, dans le District Inférieur de *Saint François*, depuis le vingt-cinquième jour d'Août jusqu'au quatrième jour de Septembre courant, ces deux jours inclus.

That the Statute not having made any provision for the Travelling Expenses of the Judges, they have severally received on account thereof the sum of Twenty five pounds, a sum wholly inadequate to defray the unavoidable expenses to which they have been necessarily exposed in the performance of this duty.

Que le Statut n'ayant pas pourvu aux frais de voyage des Juges, ils ont conjointement, à raison d'iceux, reçu la somme de vingt cinq Livres, somme tout à fait insuffisante pour couvrir des frais indispensables, auxquels ils ont été nécessairement exposés dans l'exécution de ce devoir.

That an allowance of One hundred pounds was made to each of the Judges who held a Court of Oyer and Terminer and Gaol Delivery in the Eastern Townships, in the year One thousand eight hundred and twenty two.

Qu'une allocation de cent Livres a été faite pour chacun des Juges qui ont tenu des Cours d'Oyer et Terminer et de Délivrance des Prisons, dans les Townships de l'Est, dans l'année mil huit cent vingt-deux.

They, therefore, humbly pray that Your Excellency may be pleased to recommend them to the favorable consideration of the Legislature, for such allowance as, in their justice and wisdom, may be deemed reasonable.

C'est pourquoi ils prient humblement votre Excellence de vouloir bien les recommander à la considération favorable de la Législature, pour telle allocation que, dans sa sagesse, elle jugera raisonnable.

All which is respectfully submitted by Your Excellency's most obedient humble servants.

Le tout très-humblement soumis par les très-humbles et très-obéissans Serviteurs de votre Excellence,

(Signed,) EDWD. BOWEN,  
(Signed,) VALLIERES DE ST. REAL.  
27th September, 1830.

(Signé,) EDWD. BOWEN,  
(Signé,) VALLIERES DE ST. REAL.  
27 Septembre 1830.

A true Copy.

Pour Copie conforme.

J. B. GLEGG,  
Secretary.

J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

(Copy.)

(Copie.)

Quebec, 17th March, 1831.

Québec, 17 Mars 1831.

Sir,

Monsieur,

A Bill to continue the Act passed last Session establishing a Circuit Court of King's Bench to the District of *Saint Francis*, to be held by the Resident Judge of *Three Rivers*, with a Judge from *Quebec* and *Montreal*, alternately; which Act would expire at the end of the present Session (if not renewed,) having recently passed two Branches of the Legislature extending the duration of that Act for a further period of three years; and there being no provision that I am aware of made for indemnifying the Judges upon whom this additional duty and expense is cast, I beg leave to call

Un Bill pour continuer l'Acte passé dans la dernière Session pour établir une Cour de Tournée du Banc Roi dans le District de *Saint François*, pour être tenue par le Juge domicilié des *Trois-Rivières*, avec un Juge de *Québec* et de *Montréal* alternativement, lequel Acte expirerait à la fin de la présente Session (s'il n'était pas renouvelé,) ayant été récemment passé dans deux branches de la Législature, étendant la durée de cet Acte pour une période ultérieure de trois années, et n'y ayant dans la dite Acte aucune disposition que je connaisse, pour indemniser les Juges sur lesquels est rejetée cette addition



call your attention to a Memorial sent in by Mr. Justice *Vallières de St. Réal* and myself, to His Excellency Sir *James Kempt*, in September last, when His Excellency was pleased to say the subject should be favorably recommended to the Legislature in its next Session.

I also take this opportunity to submit for the consideration of His Excellency the Governor in Chief, the smallness of the sum, say Twenty five pounds, at present allowed to the Puisné Judges of the Districts of *Quebec* and *Montreal*, for their Circuits through those Districts, in the month of July, annually, which, in consequence of their extent, are equally divided and performed by the three Puisné Judges, such having been the uniform practice ever since the year One thousand seven hundred and ninety three, to the present period, thus affording to each Judge Eight pounds six shillings and eight pence only, or one third of the above mentioned sum of Twenty five pounds, which must be considered as wholly inadequate to cover their expenses.

Convinced that when the subject is rightly understood, a suitable provision will be made for each service, I trust His Excellency the Governor in Chief will be pleased to take the matter into consideration, and in justice to the Judges, will transmit the aforesaid Memorial to the Legislature and favorably recommend the prayer of it, and that a suitable allowance be also made to them for their July Circuits.

I have the honor to be,  
&c. &c

(Signed,) EDW. D. BOWEN.  
Lieutenant Colonel GLEGG,  
Secretary.

A true Copy.  
J. B. GLEGG,  
Secretary.

addition de devoir et de frais, je demande à appeler votre attention à un mémorial transmis par M. le Juge *Vallières de St. Réal*, et par moi, à Son Excellence Sir *James Kempt*, dans le mois de Septembre dernier, tems auquel il plut à Son Excellence de dire, que le sujet serait recommandé à la considération favorable de la Législature, à sa prochaine Session.

Je prends aussi cette occasion pour soumettre à la considération de Son Excellence le Gouverneur en Chef la petitesse de la somme, (savoir, vingt-cinq Louis,) allouée maintenant aux Juges Puisnés des Districts de *Québec* et de *Montréal*, pour leurs Tournées dans ces Districts annuellement, dans le mois de Juillet, qui en conséquence de leur étendue sont également divisés et desservis par les trois Juges Puisnés, la pratique uniforme ayant été telle depuis mil sept cent quatre-vingt treize jusqu'à ce jour, ce qui ne fait pour chaque Juge que Huit Livres six schelings et huit deniers, ou le tiers de la somme de vingt-cinq Livres mentionnée ci-dessus ; ce qui ne peut être regardée que comme tout-à-fait insuffisant pour couvrir leurs dépenses.

Convaincu que lorsque le sujet sera bien entendu, il sera fait une allocation convenable pour chaque service, j'espère que Son Excellence le Gouverneur en Chef voudra bien prendre la matière en considération, et en justice pour les Juges, transmettra le mémorial mentionné ci-dessus à la Législature, et recommandera favorablement la demande qu'il contient, et qu'il leur soit fait aussi une allocation convenable pour leurs Tournées de Juillet.

J'ai l'honneur d'être,  
&c. &c.

(Signé,) EDW. D. BOWEN.  
Lieutenant-Colonel Glegg,  
Secrétaire.

Pour Copie conforme,  
J. B. GLEGG,  
Secrétaire.

Message relating to a Pension to Widow *Rolette* committed.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to Mrs. *Widow Rolette*, be referred to the Committee of the whole House on the several Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure, for the year One thousand eight hundred and thirty one, and other references.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, reçu ce jour, relativement à Madame *Veuve Rolette*, soit référé au Comité de toute la Chambre sur les divers Rapports du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références.

Message relativement à une Pension de Mad. *Veuve Rolette* référé.

Emigrant Hospital Bill read the second time;

A Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the support of the Emigrant Hospital at *Quebec*, and to make further provision respecting the same, was, according to Order, read a second time.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, au soutien de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, et qui pourvoit à des dispositions ultérieures relativement à icelui, a été lu une seconde fois.

Bill de l'Hôpital des Emigrés lu une seconde fois ;

committed ;

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

référé ;

considered.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Hoyle* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

M. *Hoyle* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

considéré.

Mr. Speaker resumed the Chair ;

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

And Mr. *Hoyle* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Et M. *Hoyle* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Contagious Diseases Bill read the second time;

A Bill to make further provision for preventing the introduction of Contagious and Pestilential Diseases into this Province, was, according to Order, read a second time.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir ultérieurement contre l'introduction des maladies contagieuses et pestilentielles dans cette Province, a été lu une seconde fois.

Bill contre les maladies contagieuses lu une seconde fois ;

committed ;

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

référé ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Hoyle took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Hoyle reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received on Monday next.

A Bill to appropriate certain sums of money therein mentioned, for the relief of the indigent Sick, and for the support of Foundlings and Insane persons, was, according to Order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

The Order of the Day for the House in Committee on the Second Report of the Standing Committee of Grievances, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Quirouet reported that the Committee had come to several Resolutions; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:—

1. Resolved, That James Stuart, Esquire, Attorney General of this Province, by persisting in prosecuting before the Superior Tribunals, persons accused of minor offences, which ought to have been prosecuted at the Quarter Sessions of the Peace, has been guilty of malversation in his Office; and that with the sordid view of increasing his emoluments.

2. Resolved, That the said James Stuart, Esquire, Attorney General of this Province, in order to shew his attachment to the Executive Government of the time, has been guilty of partiality and persecution, in the execution of the duties of his Office, by instituting libel prosecutions, unjust and ill-founded, against divers persons; and has thereby rendered himself unworthy of the confidence of His Majesty's subjects in this Province.

3. Resolved, That the said James Stuart Esquire, Attorney General of this Province, by making, at the Election at Sorel, in the year One thousand eight hundred and twenty seven, where he was one of the Candidates, use of threats and acts of violence, to intimidate some of the Electors of the said place, and by promising impunity to others, displayed his contempt of the freedom of Election, and has infringed the Laws which protect it.

4. Resolved, That the said James Stuart, Esquire, Attorney General of this Province, by prosecuting for perjury, certain Electors of Sorel who had voted against him, and by refusing or neglecting to prosecute others who were no better qualified, but who had voted in his favor, was actuated by motives of personal revenge, which made him forget his duty, and the Oath he has taken as His Majesty's Attorney General in this Province.

5. Resolved, That the said James Stuart, Esquire, Attorney General of this Province, by inducing, at the said Election of Sorel, certain Electors who were not qualified to take the Oaths usual on such occasions, although he knew that those individuals were not qualified, has been guilty of subornation of perjury.

6. Resolved, That, by this conduct, the said James Stuart, Esquire, Attorney General of this Province, has brought the administration of Criminal Justice in this Province into dishonor and contempt; and that he has been

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Hoyle a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Hoyle a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter certaines sommes d'argent, y mentionnées, pour le soulagement des malades indigens, et pour le support des Enfants-trouvés et des aliénés, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le second Rapport du Comité permanent pour les Grieffs, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quirouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Quirouet a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. Résolu, Que James Stuart, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, en persistant à traduire devant les Tribunaux supérieurs des Personnes prévenues d'offenses légères, et pour lesquelles elles auraient dû être poursuivies dans les Sessions trimestrielles de la Paix, s'est rendu coupable de malversation, et cela dans le but sordide d'augmenter ses émolumens.

2. Résolu, Que le dit James Stuart, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, pour montrer son dévouement au Gouvernement Exécutif d'alors, se rendit coupable de partialité et de persécution dans l'exécution de ses devoirs, en instituant contre divers individus des poursuites pour libelle, injustes et mal fondées, et qu'en cela il s'est rendu indigne de la confiance des sujets de Sa Majesté en cette Province.

3. Résolu, Que le dit James Stuart, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, en employant à l'Election de Sorel, en mil huit cent vingt-sept, des menaces et des violences pour intimider une partie des Electeurs dudit lieu, et en promettant l'impunité à d'autres, a fait preuve de son mépris pour les libertés électives, et a enfreint la Loi qui les protège.

4. Résolu, Que le dit James Stuart, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, en poursuivant pour parjure certains Electeurs de Sorel, qui avaient voté contre lui, tandis qu'il a refusé ou négligé d'en poursuivre d'autres qui n'étaient pas mieux qualifiés, mais qui avaient voté en sa faveur, a été mu par des motifs de vengeance personnelle, et qu'en cela il a oublié ses devoirs et le serment qu'il a prêté comme Procureur-Général de Sa Majesté en cette Province.

5. Résolu, Qu'à la dite Election de Sorel, le dit James Stuart, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, en engageant certains Electeurs qui n'étaient pas qualifiés à prendre les sermens ordinaires en ces occasions, quoiqu'il sût que ces individus n'avaient pas le droit de voter, s'est rendu coupable de subornation de parjure.

6. Résolu, Que par toute cette conduite, le dit James Stuart, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, a attiré sur l'administration de la Justice criminelle en ce pays, le deshonneur et le mépris; qu'il s'est

considéré

Bill pour les malades indigens, Enfants-trouvés, lu une seconde fois;

grossoyé.

Comité sur les Grieffs.

Rapport de Résolutions au sujet du Procureur Général.

considered.

Indigent Sick, Foundlings and Insane Bill read the second time;

engrossed.

Committee on Grievances;

Resolutions respecting the Attorney General reported.

been guilty of High Crimes and Misdemeanours, and is unworthy of the confidence of His Majesty's Government.

7. *Resolved*, That, for the reasons before mentioned, it is expedient that the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, be, as soon as may be, deprived of his Office of Attorney General of this Province, and that he ought not to fill any other Office of confidence therein.

8. *Resolved*, That it is expedient that an humble Address be presented to His Majesty, praying that it may please Him to dismiss the said *James Stuart*, Esquire, from the Office of Attorney General of this Province, and thereafter not appoint him to any office of trust therein.

9. *Resolved*, That it is expedient that an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying him to be pleased to suspend the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, from the said Office, and the execution thereof, until the pleasure of His Majesty on this subject shall be made known in this Province; and that the said Address be accompanied by a Copy of these Resolutions.

*Resolved*, That a Committee of five Members be appointed to prepare the said Addresses.

*Ordered*, That Mr. *Bedard*, Mr. *Neilson*, Mr. *Duval*, Mr. *Cuvillier* and Mr. *Morin* do compose the said Committee.

Committee to prepare Addresses in conformity to the two last of the said Resolutions.

Committee on Estimate of Expenses of the Civil Government for 1831.

The Order of the Day for the House in Committee on the Second, Third and Fourth Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Monday next, in the afternoon sitting.

*Ordered*, That the said Order be then the first Order of the Day.

Then, on Motion of Mr. *Lagueux*, seconded by Mr. *Louis Bourdages*,

The House adjourned till Monday next.

Monday, 21st March, 1831.—Ten o'clock, A. M.

Adjournment.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M. this day.

Rimouski Election.—Report of Commissioners presented.

Mr. Speaker laid before the House the Report of the Commissioners appointed by the House for the examination of Witnesses on the Contested Election of the County of *Rimouski*.

(The said Report is preserved with the Files of the present Session.)

Report on Circuit Courts Bill.

Mr. *Quesnel*, from the Standing Committee of Courts of Justice, reported that the Committee had gone through the Bill to facilitate the administration of Justice by means of Circuit Courts in the District of *Montreal*,

s'est rendu coupable de Grands Crimes et Délits, et qu'il est indigne de la confiance du Gouvernement de Sa Majesté.

7. *Résolu*, Que, pour ces causes, il est expédient et nécessaire que le dit *James Stuart*, Ecuyer, soit au plus tôt destitué de la charge de Procureur-Général de cette Province, et qu'il ne puisse remplir aucune place de confiance en icelle.

8. *Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant qu'il lui plaise destituer le dit *James Stuart*, Ecuyer, de sa charge de Procureur-Général de cette Province, et de ne vouloir lui accorder à l'avenir aucune place de confiance en icelle.

9. *Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, le priant de vouloir suspendre le dit *James Stuart*, Ecuyer, de l'exercice de sa charge de Procureur Général, jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté soit connu; et que la dite Adresse soit accompagnée d'une Copie des Résolutions ci-dessus.

*Résolu*, Qu'un Comité de cinq Membres soit nommé pour préparer les dites Adresses.

*Ordonné*, Que M. *Bedard*, M. *Neilson*, M. *Duval*, M. *Cuvillier* et M. *Morin* composent le dit Comité.

Comité pour préparer des Adresses en conformité aux dernières deux des dites Résolutions.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Second, Troisième et Quatrième Rapports du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain dans la séance de l'après-midi.

*Ordonné*, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du Jour.

Alors, sur motion de M. *Lagueux*, secondé par M. *Louis Bourdages*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Comité sur l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil pour 1831.

Lundi, 21 Mars 1831.—Dix Heures, A. M.

Ajournement

**O**RDONNE', Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre heures P. M. ce jour.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport des Commissaires nommés par la Chambre, pour examiner les Témoins sur la Contestation de l'Election du Comté de *Rimouski*.

(Le dit Rapport est conservé avec les Liasses de la présente Session.)

Election de Rimouski.—Rapport des Commissaires présenté.

M. *Quesnel*, du Comité permanent pour les Cours de Justice, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill pour faciliter l'administration de la Justice par le moyen de Cours de Circuits dans le District de *Montreal*,

Rapport sur le Bill des Cours de Circuits.

*real*, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow, in the forenoon sitting.

*Ordered*, That the Order of this House, "That the Bill to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province be engrossed," be discharged.

*Resolved*, That the said Bill be recommitted to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Quesnel, Mr. Lee, Mr. Bedard, Mr. De St. Ours and Mr. Fisher do compose the said Committee.

An engrossed Bill to secure to and confer upon certain Inhabitants of this Province the Civil and Political Rights of natural born British Subjects, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Duval do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money for the completion of the Bridge over the River Chaudière, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Lagueux do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the encouragement of Agriculture, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Labrie do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to authorize the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Labrie do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to make further provision for the encouragement of Education in this Province, and to amend two certain Acts therein mentioned, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act further to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment, and retail Spirituous Liquors, and for other purposes," lost by the adjournment of the House on Thursday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And

*réel*, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Demain, dans la séance du matin.

*Ordonné*, Que l'Ordre de cette Chambre, "Que le Bill pour encourager l'établissement des Banques d'Épargnes encette Province soit grossoyé," soit déchargé.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé de nouveau à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Quesnel, M. Lee, M. Bedard, M. De St. Ours et M. Fisher composent le dit Comité.

Un Bill grossoyé pour assurer et conférer à certains Habitans de cette Province les Droits civils et politiques de sujets nés Anglais, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Duval porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour approprier une certaine somme d'argent pour achever le Pont de la Rivière Chaudière, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Lagueux porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, à l'encouragement de l'Agriculture, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Labrie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour autoriser la tenue de Cours d'Enquêtes à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Labrie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour pourvoir ultérieurement à l'encouragement de l'Education en cette Province, et pour amender deux certains Actes y mentionnés, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender et continuer pour un tems limité un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui fait des Règlemens ultérieurs pour les Personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien public, et qui détaillent des Liqueurs fortes, et pour d'autres objets," perdu par l'ajournement de la Chambre, Jeudi dernier, soit rétabli; et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et

Les dits Bill et Rapport référés.

L'Ordre pour grossoyer le Bill des Banques d'Épargnes de chargé. Le Bill référé de nouveau.

Bill des aubains passé.

Bill au sujet du Pont de la Chaudière passé.

Bill concernant l'Agriculture, passé.

Bill de Cours d'Enquêtes au sujet de la Milice, passé.

Comité sur le Bill relatif aux Maisons d'Entretien public.

committed.

The Order for engrossing Savings Banks Bill discharged;

the Bill recommitted.

Alien Bill passed.

Chaudière Bridge Bill passed.

Agriculture Bill passed.

Militia Courts of Enquiry Bill passed.

Education Bill passed.

Committee on Houses of Public Entertainment Bill.

And Mr. *Dionne* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

*Ordered*, That four hundred Copies of the Reports of the Standing Committee of Roads and Public Improvements, be printed for the use of the Members of this House.

Reports on  
Roads to be  
printed.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to vest in the City of *Montreal*, the property of the Common of *Montreal*, and for other purposes relating to the said Common," be now taken into consideration.

Council's  
amendments  
to Montreal  
Common Bill  
considered, and  
agreed to.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, and are as followeth:

*Press 1. Line 44.*—After "Seigniors," insert "in possession."

2. 8.—After "whomsoever," insert the following Proviso:

"Provided always, and be it further enacted by the authority aforesaid, that nothing herein contained shall be construed to authorize the said Justices or the Corporation hereinafter mentioned, or any person or persons substituted by them, to cross or in any manner to interfere with any part of the ground occupied by the *Lachine* Canal, or contained within the fences erected by the Commissioners for superintending, preserving and keeping in repair the said Canal, to designate the ground applicable to the purposes thereof."

*Press 2. Line 11.*—After "Common," insert "subject to the Proviso abovesaid."

34.—After "Incorporation," insert "Provided always that the said Corporation shall have the right of selling or otherwise disposing of the ground of the said Common, the ground herein reserved for the purposes of the *Lachine* Canal excepted, without the intervention of the Legislature."

38.—After "aforesaid," insert "or other person or persons."

39.—After "Seigniors," insert "or other person or persons."

*Preamble.*

*Line 13.*—After "Seigniors," insert "in possession."

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House, and

*Ordered*, That Mr. *Viger* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the First and Second Reports of the Standing Committee of Roads and Public Improvements, lost by the adjournment of the House on Saturday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

Committee on  
Roads and Pub-  
lic Improve-  
ments.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *De St. Ours* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *De St. Ours* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive

Et M. *Dionne* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Demain.

*Ordonné*, Que Quatre Cens Copies des Rapports du Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Rapports sur les  
Chemins à être  
imprimés.

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour assurer à la Cité de *Montréal* la propriété de la Commune de *Montréal*, et pour d'autres fins relatives à la dite Commune," soient maintenant pris en considération.

Amendemens  
du Conseil au  
Bill de la Com-  
mune de Mont-  
réal, considérés  
et adoptés.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, et sont comme suit:

*Feuille 2, Ligne 2.*—Après "Seigneurs," insérez "en possession."

12.—Après "soit," insérez le Proviso suivant:

"Pourvu toujours, et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, Que rien de contenu dans cet Acte ne sera entendu s'étendre à autoriser les dits Juges de Paix ou la Corporation ci-après mentionnée, ou aucune personne ou personnes substituées par eux, à traverser ou en aucune manière empiéter sur aucune partie du terrain occupé par le Canal de *Lachine*, ou compris dans les limites des clôtures érigées par les Commissaires pour surveiller, préserver et tenir en réparation le dit Canal, afin de désigner le terrain nécessaire pour les fins d'icelui."

*Feuille 2, Ligne 15.*—Après "Commune," insérez "sujette au Proviso susdit."

36.—Après "d'Incorporation," insérez "Pourvu toujours que la dite Corporation aura le droit de vendre ou autrement disposer du terrain de la dite Commune, (le terrain par le présent réservé pour le Canal de *Lachine* excepté,) sans l'intervention de la Législature."

40.—Après "*Montréal*," insérez "ou autre personne ou personnes."

42.—Après "Seigneurs," insérez "ou autre personne ou personnes."

*Préambule.*

*Feuille 1, Ligne 13.*—Après "Seigneurs," insérez "en possession."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre, et

*Ordonné*, Que M. *Viger* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Premier et Second Rapports du Comité permanent des Chemins et des améliorations publiques, perdu par l'ajournement de la Chambre, Samedi dernier, soit rétabli; et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

Comité sur les  
Chemins et  
Améliorations  
publiques.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *De St. Ours* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *De St. Ours* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir; et

receive the same; and that he was also directed by the Committee to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Address respecting State of the Province;

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, informing His Excellency that this House has voted an humble Petition to His Majesty, on the present State of the Province, and respectfully praying His Excellency will be pleased to transmit the same to His Majesty's Ministers, for the purpose of being laid at the foot of the Throne.

*Ordered*, That the said Address be engrossed.

engrossed; to be presented by the whole House.

*Resolved*, That the said Address, and also the Petition of this House to His Majesty, be presented to His Excellency the Governor in Chief, by the whole House.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Lagueux*, Mr. *De St. Ours* and Mr. *Young* do wait upon His Excellency the Governor in Chief, to know His Excellency's pleasure when he will receive this House with the said Address and Petition.

Resolutions on the property called the Bishop's Palace, reported.

Mr. *Archambeault*, from the Committee of the whole House to consider the expediency of acquiring for the Province, the property of the Episcopal Palace, commonly called "The Bishop's Palace," at *Quebec*, and the appurtenances thereof, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That it is expedient to acquire for the Province the property of the Episcopal Palace, commonly called "The Bishop's Palace," at *Quebec*, and the appurtenances thereof, by paying for the same an annual ground Rent of One thousand pounds sterling.

Bill to acquire the property known as the Bishop's Palace, read the first time;

*Ordered*, That Mr. *Lagueux* have leave to bring in a Bill to enable His Majesty to acquire the property of the Episcopal Palace at *Quebec*, and of the Ground thereunto attached, for the Public uses of the Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be now read a second time.

read the second time; engrossed.

The said Bill was accordingly read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Then, on Motion of Mr. *Louis Bourdages*, seconded by Mr. *Courteau*,  
The House adjourned.

Monday, 21st March, 1831.—Four o'Clock, P. M.

Adjournment.

**ORDERED**, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow, at ten o'clock in the forenoon.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council, by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

The Council have agreed to St. Lawrence Suburb (Montreal) Market Bill.

The Legislative Council have passed the Bill, intitled, "An Act to repeal two certain Acts therein mentioned, and to provide for the better regulation of the Market Place in the *Saint Lawrence* Suburb, "*Montreal*," without any amendment.

And, also,

St. Anne Common Bill with amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intitled,

et qu'il lui était aussi enjoint par le Comité de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Demain.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

Adresse au sujet de l'Etat de la Province;

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, informant Son Excellence que cette Chambre a voté une humble Pétition à Sa Majesté, au sujet de l'Etat actuel de la Province, et priant respectueusement Son Excellence de vouloir bien la transmettre aux Ministres de Sa Majesté, afin qu'elle puisse être mise au pied du Trône.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit grossoyée.

grossoyé; et à être présentée par toute la Chambre.

*Résolu*, Que la dite Adresse, et aussi la Pétition de cette Chambre à Sa Majesté, soient présentées à Son Excellence le Gouverneur en Chef par toute la Chambre.

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages*, M. *Lagueux*, M. *De St. Ours* et M. *Young* se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec les dites Adresse et Pétition.

M. *Archambeault*, du Comité de toute la Chambre pour considérer s'il ne serait pas expédient d'acquérir pour la Province la propriété du Palais Episcopal communément appelé l'Evêché de *Quebec*, et ses dépendances, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

Rapport d'une Résolution au sujet de la propriété appelée l'Evêché.

*Résolu*, Qu'il est expédient d'acquérir pour la Province la propriété du Palais Episcopal, communément appelé l'Evêché de *Quebec*, et ses dépendances, moyennant une rente foncière de la somme de Mille Livres sterling.

*Ordonné*, Que M. *Lagueux* ait la permission d'introduire un Bill pour mettre Sa Majesté en état d'acquérir la propriété du Palais Episcopal de *Quebec*, et du Terrain en dépendant, pour les usages publics de la Province.

Bill pour acquérir la propriété appelée l'Evêché, lu pour la première fois;

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

lu une seconde fois; grossoyé.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Alors, sur motion de M. *Louis Bourdages*, secondé par M. *Courteau*,  
La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 21 Mars 1831.—Quatre Heures, P. M.

**ORDONNE**, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin.

Ajournement.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie:

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé, "Acte pour abroger deux Actes, y mentionnés, et à l'effet de régler d'une manière plus efficace la Place de Marché dans le Faubourg *Saint Laurent* de *Montréal*,"

Le Conseil a concouru aux Bill du Marché du faubourg St. Laurent, Montréal:

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé, "Acte pour

Bill de la Commune de St. Anne, avec des amendemens.

tuled, "An Act to authorize the persons interested in the "Common of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade*, "in the County of *Champlain*, to make regulations for "the government of the said Common," with several amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And then he withdrew.

Committee on Small Causes Bill.

Mr. *Lubrie* moved, seconded by Mr. *Hoyle*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the Country parts, and to make other provision for such trial, lost by the adjournment of the House on Saturday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

Mr. *Viger* moved in amendment, seconded by Mr. *Louis Bourdages*, to strike out the word "now," and insert "to-morrow."

The House divided on the question of amendment:

Yeas, 17.

Nays, 28.

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion, it was agreed to unanimously, and

The House then resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Documents relating to the King's Posts presented.

The House being informed that Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was at the Door, he was called in, and, at the Bar, delivered Copy of a Petition from *William Lampson*, Esquire, to the Governor, laying a complaint as Lessee of the King's Posts, and other Documents connected therewith, in conformity to the Address of this House on Wednesday last.

Appendix (E. E.)

For the said Documents, see Appendix (E. E.) at the end of this Volume.

Mr. Speaker to forward the Petitions on the State of the Province.

Mr. *Louis Bourdages* moved to Resolve, seconded by Mr. *Lagueux*, That the Speaker of this House be desired to forward the Petitions of this House on the present State of the Province, to the Lords Spiritual and Temporal, and to the Honorable the Knights, Citizens and Burgesses of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, and to see that the said Petitions be presented to the Houses of the Imperial Parliament, according to the Resolution of this House.

The House divided on the Question:

Yeas, 33.

Nays, 10.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Address to His Majesty relating to the Attorney General reported.

Mr. *Bedard*, from the Special Committee appointed to prepare draughts of Addresses to His Majesty, and to His Excellency the Governor in Chief, pursuant to the Resolutions of this House of Saturday last, on the Second Report of the Standing Committee of Grievances, presented to the House the draughts of the said Addresses; which were again read at the Clerk's Table, and are as followeth:

To

"pour autoriser les Personnes intéressées dans la Commune de la Paroisse de *Sainte Anne de la Pérade*, dans "le Comté de *Champlain*, à faire des Règlements pour "la conduite de la dite Commune," avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

M. *Lubrie* a proposé, secondé par M. *Hoyle*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la décision sommaire de Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres provisions pour la décision des mêmes Causes, perdu par l'ajournement de la Chambre, Samedi dernier, soit rétabli; et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

Comité sur le Bill des Petites Causes.

M. *Viger* a proposé en amendement, secondé par M. *Louis Bourdages*, de retrancher le mot "maintenant," et insérer "demain."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement:

Pour, 17.

Contre, 28.

Ainsi elle a passé dans la négative.

La Question ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été unanimement adoptée, et

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

La Chambre ayant été informée que le Lieutenant Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, était à la Porte, il a été admis, et à remis à la Barre Copie d'une Pétition de *William Lampson*, Ecuyer, au Gouverneur, comportant ses plaintes comme Fermier des Postes du Roi, et autres Documents qui y ont rapport, en conformité à l'Adresse de cette Chambre de Mercredi dernier.

Documents relatifs aux Postes du Roi, présentés.

Pour les dits Documents, voyez Appendice (E. E.) à la fin de ce Volume.

Appendice (E. E.)

M. *Louis Bourdages* a proposé de résoudre, secondé par M. *Lagueux*, Que l'Orateur de cette Chambre soit chargé d'acheminer les Pétitions de cette Chambre sur l'état actuel de la Province, aux Lords Spirituels et Temporels, et aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et de voir à ce que les dites Pétitions soient présentées aux Chambres du Parlement Impérial, suivant la Résolution de cette Chambre.

M. l'Orateur chargé d'acheminer les Pétitions sur l'état de la Province.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 33.

Contre, 10.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence.

M. *Bedard*, du Comité spécial nommé pour préparer des Projets d'Adresses à Sa Majesté, et à Son Excellence le Gouverneur en Chef, en conformité aux Résolutions de cette Chambre, de Samedi dernier, sur le second Rapport du Comité permanent pour les Grievs, a présenté à la Chambre les Projets des dites Adresses; lesquels ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et sont comme suit:

Rapport d'une Adresse à Sa Majesté relativement au Procureur Général.

A

To the King's Most Excellent Majesty.

May it please Your Majesty:

We Your Majesty's faithful and loyal Subjects the Commons of *Lower Canada*, in Provincial Parliament assembled, desiring nothing so much as to draw closer the bonds which connect the Inhabitants of this country with Your Majesty's Government, and to provide a remedy for the abuses that might tend to loosen them, address ourselves with the utmost confidence to Your Most Gracious Majesty, praying most respectfully that Your Majesty will be pleased to dismiss *James Stuart*, Esquire, from the important office which he now fills of Attorney General of this Province, and be pleased hereforward not to grant unto the said *James Stuart*, any place of trust whatsoever, in this Province; and this, May it please Your Majesty: Because he has abused the power with which he has been invested as such Attorney General, so as to betray the confidence and trust with which Your Majesty has honored him, and that he has, by the serious offences which he has committed in his high office, rendered himself totally unworthy of Your Majesty's future confidence.

Because the said *James Stuart* Esquire, Attorney General of this Province, by persisting in prosecuting before the Superior Tribunals, persons accused of minor offences, which ought to have been prosecuted at the Quarter Sessions of the Peace, has been guilty of malversation in his office, and this with the sordid view of encreasing his emoluments.

Because the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, in order to shew his attachment to the Executive Government of the day, has been guilty of partiality and persecution, in the execution of the duties of his office, by instituting libel prosecutions, unjust and ill founded, against divers persons; and has thereby rendered himself unworthy the confidence of Your Majesty's Subjects in this Province.

Because the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, by making, at the Election at *Sorel* (or Borough of *William Henry*,) in the year one thousand eight hundred and twenty seven, where he was one of the Candidates, use of threats and acts of violence, to intimidate some of the Electors of the said place, and by promising impunity to others, displayed his contempt of the freedom of Election, and has infringed the Laws which protect it.

Because the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, by prosecuting for Perjury, certain Electors of *Sorel* aforesaid, who had voted against him, and by refusing or neglecting to prosecute others who were no better qualified, but who had voted in his favor, was actuated by motives of personal revenge, which made him forget his duty, and the Oath he has taken as His Majesty's Attorney General in this Province; and that it would be dangerous to confide to him powers of which he has made use in so arbitrary and unjustifiable a manner.

Because the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, by inducing, at the said Election of *Sorel*, certain Electors who were not qualified to take the Oaths usual on such occasions, although he knew that those individuals were not qualified, has been guilty of subornation of Perjury.

Lastly, Because, by his conduct for several years past, the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, has brought the administration of Criminal Justice in this Province into dishonor and contempt; and that he has been guilty of High Crimes and Misdemeanours, that his conduct has utterly deprived him of the esteem and confidence of the Inhabitants of this Province, and that his continuing to occupy any place

A la Très-Excellente Majesté du Roi.

Qu'il plaise à Votre Majesté :

Nous, les fidèles et loyaux Sujets de Votre Majesté, les Communes du *Bas-Canada*, assemblées en Parlement Provincial, n'ayant de désir plus vif que celui de resserrer les nœuds qui attachent les Habitans de ce Pays au Gouvernement de Votre Majesté, et de remédier aux abus qui pourraient l'affaiblir, nous adressons avec confiance à Votre Très-Gracieuse Majesté pour la prier très-respectueusement de vouloir destituer *James Stuart*, Ecuyer, de la charge importante de Procureur-Général qu'il occupe en cette Province, et de ne lui accorder, à l'avenir aucune place de confiance en icelle, et ce, Qu'il plaise à Votre Majesté: Parce qu'ayant abusé des pouvoirs dont il est revêtu, il a trahi la confiance dont Votre Majesté l'avait honoré, et que par les fautes graves dont il s'est rendu coupable, il s'est montré indigne de cette confiance.

Parce que le dit *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, en persistant à traduire devant les Tribunaux Supérieurs, des personnes prévenues d'offenses légères, et pour lesquelles elles auraient dû être poursuivies dans les Sessions trimestrielles de la Paix, s'est rendu coupable de malversation, et cela dans le but sordide d'augmenter ses émoluments.

Parce que le dit *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, pour montrer son dévouement au Gouvernement Exécutif d'alors, se rendit coupable de partialité et de persécution dans l'exécution de ses devoirs, en instituant contre divers individus des poursuites pour libelle, injustes et mal fondées, et qu'en cela il s'est rendu indigne de la confiance des sujets de Votre Majesté en cette Province.

Parce que le dit *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, en employant à l'Election de *Sorel* (ou Bourg de *William Henry*,) où il était Candidat en mil huit cent vingt-sept, des menaces et des actes de violence pour intimider une partie des Electeurs du dit lieu, et en promettant l'impunité à d'autres, a fait preuve de son mépris pour les libertés électives, et a enfreint la loi qui les protège.

Parce que le dit *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, en poursuivant pour parjure certains Electeurs du dit lieu de *Sorel*, qui avaient voté contre lui, tandis qu'il a refusé ou négligé d'en poursuivre d'autres qui n'étaient pas mieux qualifiés, mais qui avaient voté en sa faveur, a été mû par des motifs de vengeance personnelle, et qu'en cela, il a oublié ses devoirs et le serment qu'il a prêté comme Procureur-Général de cette Province; et qu'il serait dangereux de lui continuer des pouvoirs dont il a fait usage d'une manière aussi arbitraire, et si peu justifiable.

Parce qu'à la dite Election de *Sorel*, le dit *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, en engageant certains Electeurs qui n'étaient pas qualifiés, à prendre les sermens ordinaires en ces occasions, quoiqu'il sût que ces individus n'avaient pas le droit de voter, s'est rendu coupable de subornation de parjure.

Enfin, Parce que la conduite du dit *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, depuis plusieurs années, a attiré sur l'Administration de la Justice Criminelle en ce pays, le deshonneur et le mépris; qu'il s'est rendu coupable de Grands Crimes et Délits; qu'il s'est privé de toute espèce d'estime et de confiance dans l'esprit des Habitans de cette Province, et que ce ne pourrait être qu'au détriment du Gouvernement de



of trust therein, could not be otherwise than injurious to Your Majesty's Government in this Province.

And Your Majesty's Petitioners as in duty bound, shall ever pray.

Address to His  
Excellency re-  
lating to the  
Attorney Ge-  
neral.

To His Excellency, The Right Honorable *Matthew Lord Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over the Provinces of *Lower Canada, Upper Canada, Nova Scotia, New Brunswick*, and their several Dependencies, Vice Admiral of and in the same, and Commander of all His Majesty's Forces in the said Provinces, and their Dependencies, and in the Islands of *Newfoundland, Prince Edward, Cape Breton, Bermuda, &c. &c. &c.*

May it please Your Excellency :

We His Majesty's faithful Subjects, the Commons of *Lower Canada*, in Provincial Parliament assembled, desiring nothing so much as to draw closer the bonds which connect the Inhabitants of this country with His Majesty's Government, and to provide a remedy for the abuses that might tend to loosen them, address ourselves with the utmost confidence to Your Excellency, praying most respectfully that Your Excellency will be pleased to suspend *James Stuart*, Esquire, from the important office which he now fills of Attorney General of this Province, until His Majesty's pleasure be known, and this, May it please Your Excellency: Because he has abused the power with which he has been invested as such Attorney General, so as to betray the confidence and trust with which His Majesty has honored him, and that he has by the serious offences which he has committed in his high office, rendered himself totally unworthy of His Majesty's future confidence.

Because the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, by persisting in prosecuting before the Superior Tribunals, persons accused of minor offences, which ought to have been prosecuted at the Quarter Sessions of the Peace, has been guilty of malversation in his office, and this with the sordid view of increasing his Emoluments.

Because the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, in order to shew his attachment to the Executive Government of the day, has been guilty of partiality and persecution, in the execution of the duties of his office, by instituting libel prosecutions, unjust and ill founded, against divers persons, and has thereby rendered himself unworthy of the confidence of His Majesty's Subjects in this Province.

Because the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, by making, at the Election of *Sorel*, (or Borough of *William Henry*), in the year one thousand eight hundred and twenty seven, where he was one of the Candidates, use of threats and acts of violence, to intimidate some of the Electors of the said place, and by promising impunity to others, displayed his contempt of the freedom of Election, and has infringed the Laws which protect it.

Because the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, by prosecuting for Perjury, certain Electors of *Sorel* aforesaid, who had voted against him, and by refusing or neglecting to prosecute others who were no better qualified, but who had voted in his favor, was actuated by motives of personal revenge, which made him forget his duty, and the Oath he has taken as His Majesty's Attorney General in this Province; and that it would be dangerous to continue to him powers of which he has made use in so arbitrary and unjustifiable a manner.

Because the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, by inducing, at the said Election of *Sorel*, certain Electors who were not qualified to take

Votre Majesté en cette Province, qu'il pourrait occuper aucune place de confiance en icelle.

Et les Pétitionnaires de Votre Majesté, comme de droit, ne cesseront de prier.

A Son Excellence le Très-Honorable *Matthew Lord Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine-Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du *Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick*, et leurs différentes dépendances, Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les dites Provinces, et leurs dépendances, et dans les Iles de *Terre-Neuve, Prince Edouard, Cap Breton et Bermude, &c. &c. &c.*

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous les fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté, les Communes du *Bas-Canada*, assemblées en Parlement Provincial, n'ayant de désir plus vif que celui de resserrer les nœuds qui attachent les Habitans de ce Pays au Gouvernement de Sa Majesté, et de remédier aux abus qui pourraient l'affaiblir, nous adressons avec confiance à Votre Excellence pour la prier respectueusement de vouloir suspendre *James Stuart*, Ecuyer, de la charge importante de Procureur Général qu'il occupe en cette Province, jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté soit connu, et ce, Qu'il plaise à Votre Excellence: Parce qu'ayant abusé des pouvoirs dont il est revêtu, il a trahi la confiance dont Sa Majesté l'avait honoré, et que par les fautes graves dont il s'est rendu coupable, il s'est montré indigne de cette confiance.

Parce que le dit *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, en persistant à traduire devant les tribunaux supérieurs des personnes prévenues d'offenses légères, et pour lesquelles elles auraient dû être poursuivies dans les Sessions trimestrielles de la Paix, s'est rendu coupable de malversation, et cela dans le but sordide d'augmenter ses émolumens.

Parce que le dit *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, pour montrer son dévouement au Gouvernement Exécutif d'alors, se rendit coupable de partialité et de persécution dans l'exécution de ses devoirs, en instituant contre divers individus, des poursuites pour libelle, injustes et mal fondées, et qu'en cela il s'est rendu indigne de la confiance des sujets de Sa Majesté en cette Province.

Parce que le dit *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, en employant à l'Election de *Sorel*, (ou Bourg de *William Henry*), en mil huit cent vingt-sept, des menaces et des actes de violence, pour intimider une partie des Electeurs du dit lieu, et en promettant l'impunité à d'autres, a fait preuve de son mépris pour les libertés électives, et a enfreint la loi qui les protège.

Parce que le dit *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, en poursuivant pour parjure certains Electeurs du dit lieu de *Sorel*, qui avaient voté contre lui, tandis qu'il a refusé ou négligé d'en poursuivre d'autres qui n'étaient pas mieux qualifiés, mais qui avaient voté en sa faveur, a été mû par des motifs de vengeance personnelle, et qu'en cela il a oublié ses devoirs et le serment qu'il a prêté comme Procureur-Général de cette Province; et qu'il serait dangereux de lui continuer des pouvoirs dont il a fait usage d'une manière aussi arbitraire et aussi peu justifiable.

Parce qu'à la dite Election du dit lieu de *Sorel*, le dit *James Stuart*, Ecuyer, Procureur Général de cette Province, en engageant certains Electeurs qui n'étaient pas

Adresse à Son  
Excellence, re-  
lativement au  
Procureur-Gé-  
néral.

take the Oaths usual on such occasions, although he knew that those individuals were not qualified, has been guilty of subornation of Perjury.

Lastly, Because, by his conduct for several years past, the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, has brought the administration of Criminal Justice in this Province into dishonor and contempt; and that he has been guilty of High Crimes and Misdemeanours, that his conduct has utterly deprived him of the esteem and confidence of the Inhabitants of this Province, and that his continuing to occupy any place of trust therein, could not be otherwise than injurious to His Majesty's Government in this Province.

*Resolved*, That this House doth concur with the Special Committee in the Address to His Majesty.

*Ordered*, That the said Address be engrossed.

*Resolved*, That this House doth concur with the Special Committee in the Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Ordered*, That the said Address be engrossed.

*Ordered*, That the Special Committee to whom were referred the Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and other Inhabitants of the County of *Missiskoui*, and other Petitions on the subject of the Road Laws and the powers vested in the Grand Voyers, have power to report by Bill or otherwise.

Mr. *Neilson*, from the Special Committee to whom were referred the Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and other Inhabitants of the County of *Missiskoui*, and other Petitions on the subject of the Road Laws and the powers vested in the Grand Voyers, with power to report by Bill or otherwise, presented to the House a Bill to amend an Act passed in the thirty sixth year of the Reign of His Majesty King *George* the Third, intituled, "An Act for making, "altering and repairing the Highways and Bridges in "this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges; and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Mr. *Morin*, from the Special Committee to whom were referred the Petition of several Pilots for and below the Harbour of *Quebec*, and other Petitions from Pilots of the River *Saint Lawrence*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Although the advanced state of the Session does not allow it to be expected that a Law should be passed on the subjects referred to Your Committee, or even that the investigation of all the points embraced by the said subjects should be completed, Your Committee have, nevertheless, thought it their duty to report to Your Honorable House the evidence they have received, as well as their own opinions, in order that the future labors of the Legislature on the subjects in question may be thereby facilitated.

The first object of the attention of Your Committee was the Petition of several Pilots for and below the Harbour of *Quebec*. Among the subjects to which the prayer of the Petition refers, there are a certain number for which the Law has already provided; Your Committee have not been able to ascertain to what point the execution of the provisions of the Law has been neglected.

It would be expedient that a greater degree of publicity should be given to the Accounts relative to the decayed Pilots' Fund, and that the Monies in the said Fund should be distributed according to the pro-

pas qualifiés, à prendre les sermens ordinaires en ces occasions, quoiqu'il sût que ces individus n'avaient pas le droit de voter, s'est rendu coupable de subornation de parjure.

Enfin, Parce que la conduite du dit *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général de cette Province, depuis plusieurs années, a attiré sur l'Administration de la Justice Criminelle en ce Pays, le deshonneur et le mépris; qu'il s'est rendu coupable de Grands Crimes et Délits; qu'il s'est privé de toute espèce d'estime et de confiance dans l'esprit des Habitans de cette Province, et que ce ne pourrait être qu'au détriment du Gouvernement de Sa Majesté en cette Province qu'il pourrait occuper aucune place de confiance en icelle.

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité spécial dans l'Adresse à Sa Majesté.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit grossoyée.

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité spécial dans l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit grossoyée.

*Ordonné*, Que le Comité spécial auquel ont été référées la Pétition des Magistrats, Officiers de Milice, et autres Habitans du Comté de *Missiskoui*, et autres Pétitions au sujet des Lois des Chemins et des pouvoirs confiés aux Grands-Voyers, ait pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement.

M. *Neilson*, du Comité spécial auquel ont été référées la Pétition des Magistrats, Officiers de Milice, et autres Habitans du Comté de *Missiskoui*, et autres Pétitions au sujet des Lois des Chemins, et des pouvoirs confiés aux Grands-Voyers, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre un Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi *George* Trois, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples réglemens concernant les Chemins et Ponts; et lequel a été lu pour la première fois; et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

M. *Morin*, du Comité spécial auquel ont été référées la Pétition de certains Pilotes pour le Port de *Quebec*, et au-dessous, et autres Pétitions des Pilotes du Fleuve *Saint Laurent*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:—

L'époque avancée de la Session ne permettant pas d'attendre la passation d'une Loi sur les objets référés à Votre Comité, ni même de compléter l'Enquête sur tous les points qu'ils embrassent, Votre Comité a cru néanmoins devoir rapporter à Votre Honorable Chambre les témoignages qu'il a pris, ainsi que ses propres opinions, afin que le tout serve ultérieurement à faciliter les travaux législatifs sur cette matière.

Le premier objet dont Votre Comité s'est occupé a été la Pétition de certains Pilotes pour le Port de *Quebec*, et au-dessous. Parmi les demandes des Pétitionnaires, il s'en trouve un certain nombre auquel la loi pourvoit déjà; Votre Comité n'a pu s'assurer jusqu'à quel point elle était négligée dans l'exécution.

Il serait convenable que le système de comptabilité dans le fonds des Pilotes infirmes, fût soumis d'avantage à la publicité, et que la distribution s'en fit d'après les dispositions de la Loi, et non d'après la volonté de la

The preceding Addresses engrossed.

Leave to a Committee to report by Bill.

Roads and Bridges Bill reported, and read the first time.

Report on Petitions from Pilots.

Les Adresses précédentes grossoyées.

Permission à un Comité de faire rapport par Bill.

Rapport d'un Bill au sujet des Chemins et Ponts, et lu pour la première fois.

Rapport sur la Pétition des Pilotes.

provisions of the Law, and not according to the pleasure of the Corporation of the Trinity House, and a system of unequal division, of which the Pilots believe they have reason to complain. It would also be right that the persons who are accountable should be obliged to give security, although no malversation on their part has come to the knowledge of Your Committee.

A good number of the Members of the Trinity House, being *Propriétaires Equippeurs* or Consignees of Vessels, and having therefore an interest in the suits and complaints which arise between Masters of Vessels and Pilots, the latter have reason to consider themselves aggrieved by the decisions given; and even supposing the said decisions to be dictated by the strictest integrity, it could not be otherwise than advantageous that (according to the prayer of the Petitioners) one of the Judges of the Court of King's Bench should preside at the Judicial Sittings of the said Corporation, and that the said Sittings should be held at stated periods, as for instance, once a week. The Pilots who, from their habits and education, have not the same means of defence as their opponents, should be allowed to employ Counsel to defend them upon the merits of the case, without however so far retarding the proceedings as to render prosecutions impossible.

Your Committee are further of opinion, that whenever, from any accident which is not attributable to the Pilot, a Vessel is compelled to stop on her way down the River, and to return to *Quebec*, the Law should provide some indemnification to the Pilot over and above the ordinary rates of Pilotage.

Your Committee next directed their attention to the Petition of *William Amiot*, and others.

Your Committee are of opinion that the practice followed by the Pilots of leaving their Apprentices ashore during a portion of the Summer, and even of employing them in Agricultural labor, instead of instructing them in their business as Pilots, is extremely mischievous, and that heavy penalties should be imposed for the purpose of restraining the Master Pilots from this practice. For the same reasons, the Masters should be compelled to make oath that they have taught their Apprentices the art of Pilotage and Navigation according to the terms of their Indentures.— With regard to the imposition of a penalty on persons Piloting Vessels, below *Quebec*, for less than the ordinary rates, it does not appear that any abuses have existed which can justify the measure.

The Petition of the Pilots for and above the Harbour of *Quebec*, next engaged the attention of Your Committee:—The proceedings of Your Committee on this subject were, however, greatly cramped by the consideration that another measure affecting in a considerable degree the interests of the Pilots, was already before Your Honorable House, and in an advanced stage; and Your Committee cannot refrain from remarking, with all due respect, that it would be unfortunate if, in this instance, the parties interested were not allowed an opportunity of being heard.

For the rest, as far as regards the prayer of the Petitioners, Your Committee are of opinion, that it ought to be granted; and that those Pilots between *Quebec* and *Montreal*, ought to be bound to take neither more nor less than the rates established by Law.

Mr. *Thibaudeau*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to repeal in part an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, Chapter forty two, intituled, "An Act relating to the Fisheries in the County of *Gaspé*," presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your

la Corporation de la Trinité, et par une inégale répartition; ce dont les Pilotes croient avoir eu sujet de se plaindre. Il serait juste encore que les comptables fussent obligés de donner caution; quoique néanmoins aucune malversation de leur part ne soit venue à la connaissance de Votre Comité.

Un bon nombre des Membres de la Maison de la Trinité se trouvant Propriétaires équippeurs ou consignataires de Vaisseaux, et ayant par là un intérêt dans les poursuites ou accusations mues entre les Commandans de ces Vaisseaux et les Pilotes, ces derniers ont sujet de se croire lésés par les décisions qui interviennent; et même en supposant que la plus grande intégrité y règne, il ne pourrait qu'être avantageux, suivant la demande des Pétitionnaires, que les séances judiciaires de la Corporation fussent présidées par l'un des Juges de la Cour du Banc du Roi, et que ces séances se tinssent à des intervalles fixes, par exemple une fois la semaine. Les Pilotes, qui par leur état en générale et leur éducation, n'ont pas les mêmes moyens de défense que leurs parties, devraient être admis à se défendre par un Conseil, sur le mérite de la cause, sans néanmoins retarder la procédure de manière à rendre les poursuites impossibles.

Votre Comité croit encore que quand, par des accidens qui n'ont pas dépendu du Pilote, un Vaisseau est obligé de relâcher dans la descente, et de revenir à *Québec*, la loi devrait pourvoir à une compensation en sus du taux ordinaire du pilotage.

Votre Comité s'est ensuite occupé de la Pétition de *William Amiot*, et autres.

Votre Comité est d'opinion que la pratique de la part des Pilotes de laisser leurs Apprentis à terre pendant une partie de l'Été, et même de les employer à la culture de la terre, au lieu de leur enseigner le pilotage, est extrêmement nuisible, et que de fortes pénalités devraient servir de restriction aux maîtres Pilotes à cet égard. De même, les maîtres devraient être tenus d'attester sous serment qu'ils ont enseigné à leurs Apprentis l'art de piloter et naviguer, suivant les conditions du Brevét d'apprentissage. Quant à imposer une pénalité contre ceux qui piloteront au-dessous du taux, en bas de *Québec*, il ne paraît pas avoir existé d'abus à ce sujet qui justifient la mesure.

La Pétition des Pilotes au-dessus du Havre de *Québec*, a ensuite formé le sujet des délibérations de Votre Comité: Votre Comité a néanmoins été gêné dans sa marche à cet égard, par la considération qu'une autre mesure, qui affectait considérablement les intérêts des Pilotes, en était déjà à un étage avancé devant Votre Honorable Chambre; et Votre Comité ne peut s'empêcher de remarquer, avec le respect convenable, qu'il serait malheureux que, dans cette circonstance, les intéressés n'eussent pas eu occasion d'être entendus.

Au surplus, quant à la demande des Pétitionnaires, votre Comité est d'opinion qu'elle devrait être accordée, et que les Pilotes entre *Québec* et *Montréal*, devraient être tenus de ne prendre ni plus ni moins que le taux fixé par la Loi.

M. *Thibaudeau*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour abroger en partie un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, Chapitre quarante-deux, intitulé, "Acte relatif aux Pêches dans le Comté de *Gaspé*," a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre

Your Committee, judging from the evidence they have received on the subject of the ninth Section of the Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, chapter forty two, intituled, "An Act relating to the Fisheries in the County of *Gaspé*," and of the tenth Section of the said Act, and after referring to the Report made last year by the Special Committee on the Petition of divers Inhabitants of the *Baie des Chaleurs*, are of opinion that the said Sections ought to be repealed.

Your Committee humbly suggest the necessity of some Legislative provision for the appointment of Inspectors of Fish in the District of *Gaspé*, to act and to inspect Fish under the provisions of the Act herein before mentioned.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow, in the forenoon Sitting.

An engrossed Bill to enable His Majesty to acquire the property of the Episcopal Palace at *Quebec*, and of the ground thereunto attached, for the public uses of the Province, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Lagueux* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to appropriate certain sums of money therein mentioned, for the relief of the Indigent Sick, and for the support of Foundlings and Insane persons, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Labrie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr. *Labrie* moved, seconded by Mr. *Hoyle*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned, lost by the adjournment of the House on Saturday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The Question being put on the said Motion; it passed unanimously in the Negative.

Mr. *Hoyle*, from the Committee of the whole House on the Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned for the support of the Emigrant Hospital at *Quebec*, and to make further provision respecting the same, reported, according to Order, the amendment made by the Committee to the said Bill; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. *Hoyle*, from the Committee of the whole House on the Bill to make further provision for preventing the introduction of contagious and pestilential Diseases into this Province, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to amend an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province, was, according to Order, read a second time.

Votre Comité jugeant d'après les témoignages qu'il a reçus au sujet de la neuvième Clause de l'Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté *George* Quatre, Chapitre quarante-deux, intitulé, "Acte relatif aux Pêches dans le Comté de *Gaspé*," et de la dixième Clause du dit Acte, et d'après référence au Rapport du Comité spécial sur la Pétition de certains Habitans de la *Baie des Chaleurs*, fait l'année dernière, est d'opinion, que les dites Clauses doivent être abrogées.

Votre Comité suggère humblement la nécessité de quelques dispositions Législatives, à l'effet d'appointer des Inspecteurs de Poissons dans le District de *Gaspé*, pour agir et inspecter le Poisson, sous l'opération de l'Acte ci-dessus cité.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain, dans la Séance du matin.

Un Bill grossoyé pour mettre Sa Majesté en état d'acquérir la propriété du Palais Episcopal de *Quebec*, et du Terrain en dépendant, pour les usages publics de la Province, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Lagueux* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées, pour le soulagement des malades et indigens, et pour le support des Enfants-trouvés et des Aliénés, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Labrie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. *Labrie* a proposé, secondé par M. *Hoyle*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser l'érection des Cours de Justice et Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, perdu par l'ajournement de la Chambre Samedi dernier, soit rétabli; et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Question ayant été mise sur la dite Motion, elle a passé unanimement dans la Négative.

M. *Hoyle*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, au soutien de l'Hôpital des Emigrés à *Quebec*, et qui pourvoit à des dispositions ultérieures à icelui, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité; lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. *Hoyle*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pourvoir ultérieurement contre l'introduction des maladies contagieuses et pestilentielles dans cette Province, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté, pour remédier plus efficacement à certains abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture, a été lu une seconde fois.

committed.

Bill to acquire the property known as the Bishop's Palace passed.

Indigent Sick, Foundlings and Insane Bill passed.

Motion to revive the Order for the House in Committee on County Court Houses and Gaols Bill negatived.

Emigrant Hospital Bill reported;

engrossed.

Contagious Diseases Bill reported.

engrossed.

Agricultural Improvement Bill read the second time.

Les dits Bill et Rapport référés.

Bill pour acquérir la propriété appelée l'Evêché, passé.

Bill pour les malades indigens, enfans-trouvés et aliénés, passé.

Motion pour rétablir l'ordre que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour des Cours et Prisons de Comté, négative.

Rapport du Bill relatif à l'Hôpital des Emigrés

Le dit Bill grossoyé.

Rapport du Bill contre les maladies contagieuses.

Le dit Bill grossoyé.

Bill pour l'amélioration de l'Agriculture, lu une seconde fois

Motion to commit the Bill negatived.

Mr. Labrie moved, seconded by Mr. Courteau, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The Question being put on the said Motion; it passed unanimously in the Negative.

Committee on Estimate of the Expenses of the Civil Government for 1831, and other matters.

The Order of the Day for the House in Committee on the Second, Third and Fourth Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year one thousand eight hundred and thirty one, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Raymond took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Raymond reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Ordered, That the said Order be then the first Order of the Day.

Inland Custom House Officers Salaries Bill read the second time;

A Bill to continue for a limited time, the Acts for regulating the Salaries and Emoluments of the Officers employed in the collection of the Revenue at the Inland Ports of this Province, and for other purposes, was, according to Order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

engrossed.

Bill for the payment of certain Expenses of the Civil Government in 1830, read the second time.

A Bill to appropriate the sums of money therein mentioned, to the payment of certain Expenses of the Civil Government during the year one thousand eight hundred and thirty, was, according to Order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

engrossed.

Castle of Saint Lewis, &c. Repairs Bill read the second time;

A Bill to appropriate a certain sum of money for repairing the Castle of Saint Lewis at Quebec, and the Government House at Montreal, was, according to Order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

engrossed.

Then, on Motion of Mr. Young, seconded by Mr. Corneau.

The House adjourned.

Tuesday, 22nd March, 1831.—Ten o'Clock, A. M.

Adjournment.

**ORDERED**, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M. this day.

Quorum reduced to 30 during the present Session.

Mr. Young moved to resolve, seconded by Mr. Dionne, That during the present Session, Thirty Members of this House, Mr. Speaker included, shall form the competent Quorum of this House to proceed to the despatch of public business.

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yeas,

Messieurs Baker, Baxter, Bedard, Brooks, Caldwell, Clouet, De St. Ours, Dionne, Duval, Goodhue, Heney, Huot, Labrie, Lafontaine, Larue, Laterrière, Lee, Neilson, Peck, Quesnel, Quirouet, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Wright and Young. (26.)

Nays,

M. Labrie a proposé, secondé par M. Courteau, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Question ayant été mise sur la dite motion, elle a passé unanimement dans la Négative.

Motion pour référer le Bill négative.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les second, troisième et quatrième Rapports du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Raymond a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Raymond a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du Jour.

Comité sur l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil pour 1831, et autres objets.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour continuer pour un temps limité les Actes qui règlent les salaires et émolumens des Officiers employés à la perception du Revenu aux Ports intérieurs de cette Province, et pour d'autres objets, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill concernant les salaires des Officiers de Douanes Intérieures, lu une seconde fois;

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées, à l'effet de défrayer certaines Dépenses du Gouvernement Civil pour l'année mil huit cent trente, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill pour le paiement de certaines Dépenses du Gouvernement Civil en 1830, lu une seconde fois;

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une somme d'argent pour réparer le Château Saint-Louis à Québec, et la Maison du Gouvernement à Montréal, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill pour réparation au Château St. Louis, &c. lu une seconde fois;

grossoyé.

Alors, sur motion de M. Young, secondé par M. Courteau,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 22 Mars 1831.—Dix Heures A. M.

**ORDONNE'**, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Quatre Heures, P. M., ce jour.

Ajournement.

M. Young a proposé de résoudre, secondé par M. Dionne, Que durant la présente Session, Trente Membres de cette Chambre, M. l'Orateur compris, formeront le Quorum de cette Chambre, compétent pour procéder à la Dépêche des affaires publiques.

La Chambre s'est divisée sur la Question; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Baker, Baxter, Bedard, Brooks, Caldwell, Clouet, De St. Ours, Dionne, Duval, Goodhue, Heney, Huot, Labrie, Lafontaine, Larue, Laterrière, Lee, Neilson, Peck, Quesnel, Quirouet, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Wright et Young. (26.)

Quorum réduit à 30 durant la présente Session.

Contre,

Nays,

Messieurs *Archambeault, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Fortin, Joliette, Mehot, Morin, Panet, Thibaudeau, Valois, Viger, and Wurtele.* (20.)

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That the Order of the Day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Grievances, lost by the adjournment of the House on Thursday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Neilson* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Neilson* reported that the Committee had come to several Resolutions; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth.

1. Resolved, That the Commissions of Attornies, Notaries, and of other persons who exercise professions in this Province, emanating from the Law, cannot be affected by the death of the King, and that the renewal of them ought not to have been required on the demise of His late Majesty *George the Fourth*.

2. Resolved, That *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, had no right to the Fees or Emoluments which he has received upon the new Commissions which he had caused to be made out for the Attornies and Notaries of this Province, on the demise of His late Majesty *George the Fourth*.

3. Resolved, That the said *James Stuart*, Esquire, Attorney General of this Province, by introducing into Commissions of the Notaries of this Province, alterations by which those Commissions are assimilated to the Commissions of Public Officers whose appointment depends upon His Majesty, has been forgetful of his duty, and rendered himself guilty of a contempt of the Law, which did not allow of the introduction of the said alterations.

4. Resolved, That it is, by an abuse, contrary to Law, that the words "during pleasure," were inserted in the Forms of Commissions for Attornies, Notaries, and other persons exercising Professions in this Province, and that the said words ought to be omitted in such Forms.

Ordered, That Two hundred Copies of the Report of the Commissioners appointed under the Act ninth, *George the Fourth*, Chapter twenty nine, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money, for more completely exploring certain parts of this Province," be printed for the use of the Members of this House.

Ordered, That Two hundred Copies of the Report of the Commissioners appointed under the Act tenth and eleventh, *George the Fourth*, Chapter thirty nine, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money for more completely exploring certain parts of this Province," and the Plans accompanying the same, be printed for the use of the Members of this House.

Ordered, That two Members be added to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Printers, and others, of *Montreal, Three Rivers and Quebec*.

Ordered,

Contre,

Messieurs *Archambeault, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Fortin, Joliette, Méthot, Morin, Panet, Thibaudeau, Valois, Viger et Wurtele.* (20.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent pour les Grievs, perdu par l'ajournement de la Chambre, Jeudi dernier, soit rétabli; et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Neilson* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Neilson* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. Résolu, Que les Commissions des Avocats, des Notaires et des autres personnes qui exercent des professions en cette Province, émanant de la Loi, ne peuvent être affectées par la mort du Roi, et qu'on ne devrait pas en exiger le renouvellement au décès de feu Sa Majesté *George Quatre*.

2. Résolu, Que *James Stuart*, Ecuyer, Procureur Général de cette Province, n'avait aucun droit aux honoraires ou émolumens qu'il a reçus sur les nouvelles Commissions qu'il a fait préparer pour les Avocats et les Notaires de cette Province, au décès de feu Sa Majesté *George Quatre*.

3. Résolu, Que le dit *James Stuart*, Ecuyer, Procureur Général de cette Province, en introduisant dans les Commissions des Notaires de cette Province, des changemens qui assimilent ces Commissions à celles d'employés publics dont la Nomination dépend de Sa Majesté, a oublié ses devoirs, et s'est rendu coupable d'un mépris de la Loi, qui ne permettait pas l'introduction des dits changemens.

4. Résolu, Que c'est par un abus contraire à la Loi que les mots "sous bon plaisir" ont été insérés dans les formules des Commissions des Avocats, des Notaires et d'autres personnes qui exercent des Professions en cette Province, et que les dits mots devraient être retranchés des dites formules.

Ordonné, Que Deux cens Copies du Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte neuvième *George Quatre*, Chapitre vingt-neuf, intitulé, "Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de la Province," soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que deux cens Copies du Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte dixième et onzième *George Quatre*, Chapitre trente-neuf, intitulé, "Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de cette Province," et les Plans qui l'accompagnent, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que deux Membres soient ajoutés au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Imprimeurs, et autres, de *Montréal, des Trois-Rivières et de Québec*.

Ordonné,

Comité sur le Rapport relatif au renouvellement des Commissions.

Rapport de Résolutions.

Rapport des Commissaires pour explorer le pays, depuis les Postes du Roi à la Rivière St. Maurice, à être imprimé.

Rapport des Commissaires pour explorer le pays, entre les Rivières St. Maurice et Ottawa, à être imprimé.

Membres ajoutés à un Comité.

Committee on Report relating to the renewal of Commissions;

Resolutions reported.

Report of Commissioners for exploring the Country from the King's Posts to the River St. Maurice, to be printed.

Report of Commissioners for exploring the Country between the Rivers St. Maurice and Ottawa, to be printed.

Members added to a Committee.

Ordered, That Mr. Peck and Mr. Huot be added to the said Committee.

Councils  
Amendments  
to Ste. Anne  
Common Bill,  
considered and  
agreed to.

Ordered, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to authorize the persons interested in the Common of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade* in the County of *Champlain*, to make regulations for the government of the said Common," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were again read, and are as followeth:

Press 2. Line 15.—After the second "on," leave out "the" and insert "a."

16.—Leave out "next," and insert "at least two days."

Press 3. Line 20.—Leave out from "which," inclusive, to "effect," also inclusive, in the twenty fourth line of the same Press, and insert:

"Provided always that no such Rules and Regulations shall have force and effect until approved and confirmed by the Court of King's Bench for the District of *Three Rivers*, nor until sufficient proof shall be furnished to such Court, that notice for at least three weeks, has been given by an advertizement publicly posted up at the Church Door of the said Parish, containing in detail the proposed Rules and Regulations."

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House, and

Ordered, That Mr. Huot do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

Report on Petitions complaining of the conduct of Mr. Justice Fletcher;

Mr. Peck, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the District of *Saint Francis*, complaining of the conduct of the Honorable Judge *Fletcher*, and other references, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee deeming it essential that the long existing difficulties and complaints of the Inhabitants of the Inferior District of *Saint Francis*, connected with the proceedings of Mr. Justice *Fletcher* in the Provincial Court of that District, should be determined, have thought fit, without entering into the examination of any further testimony, to report, to the end that tranquillity and confidence may be restored to the Inhabitants of that important part of the Province.

Upon reference to the proof adduced, Your Committee find that the complaints made out against Mr. Justice *Fletcher* are of a very grave character, and demand, in the opinion of Your Committee, a speedy redress.

The language of threats and alarm of Mr. Justice *Fletcher* directed to the individuals brought before him to answer to pretended complaints, and to such persons as were disposed to enter into Bail on their behalf, evince that he was actuated by feelings of revenge, and was desirous that the individuals whom he was pursuing should suffer in an extreme degree, and should be denied that protection afforded them by the Law of the land, and which it should be the first duty and desire of a Judge to hold out to every individual.

Your

Ordonné, Que M. Peck et M. Huot soient ajoutés au dit Comité.

Ordonné, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour autoriser les Personnes intéressées dans la Commune de la Paroisse de *Sainte Anne de la Pérade*, dans le Comté de *Champlain*, à faire des Règlements pour la conduite de la dite Commune," soient maintenant pris en considération.

Amendemens  
du Conseil au  
Bill de la Com-  
mune de Ste.  
Anne, considé-  
rés et adoptés.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, et sont comme suit:

Feuille 2ème. Ligne 20.—Retranchez "le," et insérez "un."

*Ibid.*—Retranchez "précédant," et insérez "au moins dix jours avant."

Feuille 3ème. Ligne 34.—Retranchez depuis "lesquelles," inclusivement, jusqu'à "effet," aussi inclusivement, dans la trente-neuvième ligne de la même feuille, et insérez:

"Pourvu toujours qu'aucunes telles règles et règlements n'aient force et effet que jusqu'à ce qu'ils aient été approuvés et confirmés par la Cour du Banc du Roi pour le District des *Trois-Rivières*, ni à moins que preuve suffisante ne soit donnée à telle Cour qu'avis a été donné pendant au moins trois semaines, par un avertissement affiché publiquement à la porte de l'Eglise de la dite Paroisse, contenant en détail les règles et règlements proposés."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre, et

Ordonné, Que M. Huot reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens.

M. Peck, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans du District de *Saint François*, se plaignant de la conduite de l'Honorable Juge *Fletcher*, et autres références, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit.

Rapport sur les  
Pétitions se  
plaignant de la  
conduite de M.  
le Juge Flet-  
cher;

Votre Comité pensant qu'il est essentiel qu'il soit mis fin aux difficultés et aux plaintes des Habitans du District Inférieur de *Saint François*, par suite de la conduite de M. le Juge *Fletcher*, dans la Cour Provinciale, a cru à propos de faire rapport, sans entendre de nouveaux témoins, dans la vue de rétablir la tranquillité et la confiance parmi les Habitans de cette partie importante de la Province.

Après avoir pris communication des témoignages qui ont été donnés, Votre Comité trouve que les plaintes prouvées contre M. le Juge *Fletcher*, sont d'une nature très-sérieuse, et qu'elles demandent, dans l'opinion de votre Comité, un prompt redressement.

Le langage et les menaces dont M. le Juge *Fletcher* fit usage pour effrayer les personnes qui furent amenées devant lui pour répondre à l'accusation de prétendues irrévérences, et pour intimider ceux qui étaient disposés à donner caution en leur faveur, montrent qu'il était sous l'influence de sentimens de vengeance, et le désir qu'il croit que les personnes qu'il poursuivait souffrissent toute la rigueur de la Loi, et qu'elles ne pussent profiter de la protection que cette même Loi leur accordait, qu'il est du premier devoir d'un Juge d'accorder, et qu'il doit même désirer étendre à toute personne.

Votre

Your Committee regret to find that this fact is clearly established by the testimony of several individuals, and in a manner which leaves but little doubt upon the minds of Your Committee, that Mr. Justice *Fletcher* was on those occasions under the influence of feelings derogatory to his character as a Judge, and dangerous to the repose and safety of the community.

Your Committee find that on several occasions, in open Court, Mr. Justice *Fletcher* has applied the most abusive epithets to the Inhabitants of the District of *Saint Francis*, calling them "brute men of the forest," and has used other most insulting and indecorous language in relation to the said Inhabitants, tending to encrease discontent and dissatisfaction among the people, and destroying their respect for, and confidence in, the said Court.

The testimony goes far to show that Mr. Justice *Fletcher* has, on several occasions, swerved from that direct line of justice and impartiality in the proceedings of his Court, which on all occasions ought to regulate the conduct of a Judge; and on one occasion upon the decision of a suit between one *Nathan Parker* and Mr. *Whitcher*, Sheriff of the District, the Judge went so far as to take the word of Mr. *Whitcher*, (while he had examined the adverse party on Oath,) and proceeded to render his Judgment upon the simple declaration of Mr. *Whitcher*, at the same time asking the Plaintiff, (*Parker*) how he dare bring an action against an Officer of his Court, and threatened to commit him to Gaol.

Among the several punishments for pretended contempts, inflicted upon different individuals by Judge *Fletcher*, Your Committee find one if possible more extraordinary and unheard of than any others,—it was in the case of an individual of the name of *James Molton*, who was fined by the Judge in the sum of five shillings sterling, assigning as a reason that he did not like his countenance,

Your Committee are of opinion, That *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, is guilty of being partial and arbitrary in his decisions as a Judge of the said Court, and has acted in open violation of the Laws he was bound to administer and respect.

That the proceedings of the said *John Fletcher*, Esquire, and the Judgments and Orders by him made and rendered against *Andrew Lovejoy* and *James Molton*, are arbitrary, illegal and unprecedented, and are subversive of the rights and liberties of His Majesty's Subjects.

That the facts alleged in the Petitions presented by *Silas Horton Dickerson* and *Francis Armstrong Evans*, if true, are sufficient to require that the said *John Fletcher*, Esquire, be deprived of the office he now holds.

That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will take the matters of complaint brought against the said *John Fletcher*, Esquire, into his most serious consideration, and adopt such proceedings as will afford immediate relief and protection to that portion of His Majesty's Subjects who reside within the jurisdiction of the Court over which the said *John Fletcher*, Esquire, now presides.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House, to-morrow, in the forenoon sitting.

Mr. *Duval*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Officers and Militiamen of the late Select and Incorporated Militia, by their Agents and Representatives, presented to the House the Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table as followeth:

Votre Comité voit, avec regret, qu'il est clairement prouvé par le témoignage de plusieurs personnes, et d'une manière à ne laisser que peu de doute dans l'esprit de votre Comité, que M. le Juge *Fletcher* fut, dans ces occasions, sous l'influence de sentimens dérogatoires à son caractère de Juge, et funestes pour le repos et la sûreté de la Société.

Votre Comité voit qu'en plusieurs occasions, en pleine Cour, M. le Juge *Fletcher* a appliqué les épithètes les plus offensantes aux Habitans du District de *Saint François*, les appelant "hommes grossiers des bois," et a fait usage d'expressions encore plus offensantes et plus inconvenantes, en parlant des dits Habitans, tendant à augmenter le mécontentement et la méaffection du peuple, et lui ôtant tout respect pour la dite Cour, et toute confiance en elle.

Les témoignages vont jusqu'à prouver que M. le Juge *Fletcher* a dévié en plusieurs occasions, dans les procédés de sa Cour, de ce droit sentier de justice et d'impartialité, d'où ne doit jamais sortir un Juge, et dans une occasion, dans une poursuite entre un nommé *Nathan Parker* et M. *Whitcher*, Shérif du District, il fut jusqu'à prendre la parole de M. *Whitcher*, (après avoir interrogé la partie adverse sous serment) et procéder à donner son jugement sur la simple déclaration de M. *Whitcher*, en demandant en même temps au Demandeur (*Parker*), comment il osait intenter une action contre un Officier de sa Cour, et il le menaça de l'envoyer en prison.

Entre diverses punitions pour prétendues irrévérences infligées par M. le Juge *Fletcher*, à diverses personnes, Votre Comité en trouve une plus extraordinaire et plus inouïe encore que les autres, si cela est possible; ce fut dans le cas d'un nommé *James Molton*, que le Juge condamna à une amende de cinq schellings sterling, en donnant pour raison qu'il n'aimait pas sa mine.

Votre Comité est d'opinion, Que *John Fletcher*, Ecuier, Juge Provincial du District Inférieur de *Saint François*, est coupable de partialité et d'arbitraire dans ses décisions comme Juge de la dite Cour, et a violé ouvertement les Lois qu'il était obligé d'administrer et de respecter.

Que les procédés du dit *John Fletcher*, Ecuier, et les jugemens et ordres par lui donnés et prononcés contre *Andrew Lovejoy* et *James Molton*, sont arbitraires, illégaux, sans précédens, et subversifs des droits et libertés des Sujets de Sa Majesté.

Que les faits allégués dans les Pétitions présentées par *Silas Horton Dickerson* et *Francis Armstrong Evans*, s'ils sont vrais, sont suffisans pour faire destituer le dit *John Fletcher*, Ecuier, de l'Office qu'il tient maintenant.

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de prendre en sa plus sérieuse considération les sujets de plaintes portées contre le dit *John Fletcher*, Ecuier, et d'adopter telles mesures qui donneront un soulagement et une protection immédiats à cette partie des Sujets de Sa Majesté qui résident dans la jurisdiction de la Cour, à laquelle le dit *John Fletcher*, Ecuier, préside maintenant.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain, dans la séance du matin,

M. *Duval*, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Officiers et Miliciens de la ci-devant Milice d'Elite et Incorporée, par leurs Agens et Représentans, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Your

Votre



Your Committee having examined different Witnesses, and also several Documents brought before them, have now the honor to Report:

That, on the seventh day of December last, His Excellency the Administrator of the Government of this Province, with the advice of His Majesty's Executive Council, ordered and directed, that from and after the first day of August last, proceedings for the Escheating, in due course of Law, of Lands which have become forfeited to His Majesty, by reason of the non-performance of the conditions contained in the grants thereof, be had and taken in all cases in which such proceedings may be deemed expedient and proper.

That, on the twenty eighth July one thousand eight hundred and twenty nine, public notice was given by command of His Excellency the Administrator of the Government, that application for Lands would be received till the first of August one thousand eight hundred and thirty, after which no claim would under any circumstances be received.

That a great number of individuals to whom the said grants have been made, served in the Embodied Militia during the late War with the *United States*, and obtained the said grants as a reward for the services rendered by them during the continuance of the said War.

That a number of those individuals have not been enabled to obtain Letters Patent for the Lands granted to them, although they have, upwards of a year ago, paid the fees required by the Government Officers, and expressed their readiness to comply with the conditions upon which such grants were promised them.

That a still greater number have been deterred from making applications for grants of Land by reason of the heavy disbursements to which they were exposed, the delays occasioned by the Officers whose ministry was necessarily required, and above all the impossibility of retaining their Lands if the Government insisted on a strict performance of the conditions of the grant.

After an attentive consideration of the whole subject brought before them, Your Committee are convinced that the delays that have taken place in the settlement of the Lands granted by His Majesty's Government, and in the performance of the conditions of the grants, cannot be imputed to the Grantees; and Your Committee are further of opinion that any proceedings on behalf of His Majesty's Government for the Escheating of Lands alleged to be forfeited by reason of the non-performance of the conditions contained in the grants thereof, and also any refusal to grant Lands to persons who have obtained a promise of such grants, on the sole ground that the application was made after the first day of August, one thousand eight hundred and thirty, would be inconsistent with the faith pledged by His Majesty's Government to the individuals against whom such proceedings would be directed.

Your Committee therefore recommend, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will not cause proceedings to be taken in pursuance of the Order in Council of the seventh of December last, for the Escheating of Lands which may have become forfeited to His Majesty by reason of the non-performance of the conditions contained in the grants thereof, and that His Excellency will be pleased to extend the period during which applications for Lands will be received from the Officers and Privates who have served in the Embodied Militia of the Province during the last War with the *United States of America*.

Ordered, That the said Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Votre Comité ayant entendu différens témoins, et examiné divers documens qui ont été mis devant lui, a maintenant l'honneur de faire rapport:

Que le septième jour de Décembre dernier, Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement de cette Province, de l'avis du Conseil Exécutif de Sa Majesté, ordonna et commanda, qu'à partir du premier jour d'Août dernier, les procédures légales de confiscation fussent adoptées contre les terres qui sont tombées en écheat, ou réversion faute d'avoir rempli les conditions contenues dans l'acte de concession d'icelles, dans tous les cas où telles procédures seraient jugées expédientes et convenables.

Que le vingt-huitième Juillet mil huit cent vingt-neuf, avis public fut donné par l'ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, que l'on recevrait des applications pour des terres jusqu'au premier d'Août mil huit cent trente, passé lequel temps aucune réclamation ne serait reçue, dans quelque circonstance qu'elle fut faite.

Qu'un grand nombre de particuliers à qui les dites concessions ont été faites, servirent dans la Milice incorporée, pendant la dernière Guerre avec les *Etats-Unis*, et ont obtenu ces octrois de terres comme une récompense pour les services qu'ils rendirent pendant la durée de cette Guerre.

Qu'un bon nombre de ces personnes n'ont pu obtenir des Lettres Patentes pour les terres à elles concédées, quoiqu'il y ait plus d'un an qu'elles ont payé les honoraires exigés par les Officiers du Gouvernement, et déclaré être prêtes à remplir les conditions auxquelles les octrois leur ont été promis.

Que les déboursés considérables qu'ils étaient obligés de faire, les délais occasionnés par les Officiers dont le ministère était nécessairement requis, et par dessus tout l'impossibilité de retenir leurs terres si le Gouvernement insistait sur l'exécution rigoureuse des conditions de l'octroi, en ont découragé un grand nombre d'autres.

Après avoir considéré attentivement l'ensemble du sujet qui lui a été soumis, Votre Comité est convaincu que les délais qui ont eu lieu dans l'établissement de terres concédées par le Gouvernement de Sa Majesté, et dans l'accomplissement des conditions de l'octroi, ne peuvent être imputés aux concessionnaires, et Votre Comité est d'avis en outre, que toutes procédures de la part du Gouvernement de Sa Majesté pour la confiscation de terres qu'on prétendrait être tombées en écheat ou réversion, à raison de l'inexécution des conditions imposées dans les actes de concession, et aussi que le refus d'accorder des terres aux personnes à qui on en a promis, par la seule raison que la demande en serait faite après le premier jour d'Août mil huit cent trente, seraient des actes contraires à la foi donnée du Gouvernement de Sa Majesté envers ceux contre qui de telles procédures seraient dirigées.

En conséquence, Votre Comité recommande, Qu'il soit présenté à Son Excellence le Gouverneur en Chef, une humble Adresse, demandant à Son Excellence de ne pas faire procéder, conformément à l'Ordre en Conseil du sept de Décembre dernier, à l'échéat des terres qui peuvent être tombées en réversion en faveur de la Couronne, faute de l'inexécution des conditions imposées dans les Actes de concession, et qu'il plaise à Son Excellence d'étendre la période pendant laquelle seront reçues les applications pour des terres de la part des Officiers et des Miliciens qui ont servi dans la Milice incorporée de la Province, pendant la dernière Guerre avec les *Etats-Unis d'Amérique*.

Ordonné, Que le dit Rapport soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr.

M.

committed;

considered.

référé.

Mr. *Casgrain* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,  
Mr. Speaker resumed the Chair.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money for repairing the Castle of *Saint Lewis* at *Quebec*, and the Government House at *Montreal*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Young* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned for the support of the Emigrant Hospital at *Quebec*, and to make further provision respecting the same, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Clouet* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to make further provision for preventing the introduction of contagious and pestilential Diseases into this Province, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Labrie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom were referred the Contingent Accounts of this House, and on the Report of the Special Committee to whom were referred the Contingent Accounts of the House, made on the twelfth of March, One thousand eight hundred and twenty nine, lost by the adjournment of the House on Saturday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Laterrière* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Laterrière* reported that the Committee had come to several Resolutions; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:—

1. *Resolved*, That the Contingent Accounts of the House, ending the thirty first of December, one thousand eight hundred and twenty nine, be approved.

2. *Resolved*, That the Contingent Accounts of the House, for the year ending the fifteenth of January, one thousand eight hundred and thirty one, be approved.

3. *Resolved*, That the Clerk of the House be authorized to reimburse *Etienne Drolet, Jacques Laperrière, Jean Fluet* and *Ignace Boivin*, Doorkeepers, the sums they may have respectively paid to persons who performed for them, during the Recess, duties which had not before been required of them; the said reimbursements not to exceed the sum of Three pounds Currency, to each.

4. *Resolved*, That the Clerk of the House be authorized to augment, by a sum not exceeding Ten pounds Currency, the Salary of one Doorkeeper, who shall attend during the Recess.

5. *Resolved*, That the Printing for the House be divided into three classes, namely: Printing during the Session, Printing during the Recess, and Printing the Journal and Appendix, and that the same be offered yearly for competition, and then given under one or more Contracts, to the person making the lowest offer.

M. *Casgrain* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,  
M. l'Orateur a repris la Chaire.

Un Bill grossoyé pour affecter une somme d'argent pour réparer le Château *Saint Louis* à *Québec*, et la Maison du Gouvernement à *Montréal*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Young* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, au soutien de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, et qui pourvoit à des dispositions ultérieures relativement à icelui, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Clouet* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour pourvoir ultérieurement contre l'introduction des maladies contagieuses et pestilentielles dans cette Province, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Labrie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel ont été référés les Comptes Contingens de cette Chambre, et sur le Rapport du Comité spécial auquel ont été référés les Comptes Contingens de la Chambre, fait le douzième Mars mil huit cent vingt-neuf, perdu par l'ajournement de la Chambre, Samedi dernier, soit rétabli; et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Laterrière* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Laterrière* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Que les Comptes Contingens de la Chambre, finis le trente-un de Décembre mil huit cent vingt-neuf, soient approuvés.

2. *Résolu*, Que les Comptes Contingens de la Chambre, pour l'année échue le quinze Janvier mil huit cent trente-un, soient approuvés.

3. *Résolu*, Que le Greffier de la Chambre soit autorisé à rembourser à *Etienne Drolet, Jacques Laperrière, Jean Fluet* et *Ignace Boivin*, Portiers, ce qu'ils ont respectivement payé pour faire remplir par d'autres personnes à leurs places, durant la vacance, des devoirs qui n'étaient pas ci-devant exigés de ces individus; ces remboursements ne devant pas excéder la somme de trois livres courant, pour chaque.

4. *Résolu*, Que le Greffier de la Chambre soit autorisé à augmenter, d'une somme n'excédant pas dix livres courant, le salaire d'un des Portiers, pour assister durant la vacance.

5. *Résolu*, Que les Impressions faites pour la Chambre soient partagées en trois classes, savoir: Impressions pendant la Session, Impressions hors de la Session, et Impression du Journal et de l'Appendice, et qu'elles soient offertes annuellement à la concurrence, et données ensuite, par un ou plusieurs contrats, à la personne qui fera l'offre la plus avantageuse.

Bill pour réparations au Château *St. Louis*, etc., passé.

Bill relatif à l'Hôpital des Emigrés, passé.

Bill contre les maladies contagieuses, passé.

Comité sur les Comptes contingens de la Chambre.

Rapport de Résolutions.

Castle of *St. Lewis*, &c. Repairs Bill passed.

Emigrant Hospital Bill passed.

Contagious Diseases Bill passed.

Committee on Contingent Accounts of the House;

Resolutions reported.

6. *Resolved*, That the Clerks receiving fixed annual Salaries, shall continue to perform their respective duties during at least one month after the end of each Session.

7. *Resolved*, That Witnesses examined before Special Committees in support of their own Petitions, shall hereafter be entitled to no indemnity; and that in all other cases, Witnesses examined before Committees shall be entitled only to their travelling expenses, for Board, and to indemnify them for their loss of time, but to no other remuneration whatever.

Houses of Public Entertainment Bill reported;

Mr. *Raymond*, from the Committee of the whole House on the Bill to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act further to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment, and retail Spirituous Liquors, and for other purposes," reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed;

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

passed.

An engrossed Bill to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act further to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment, and retail Spirituous Liquors, and for other purposes," was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *De St. Ours* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Then, on Motion of Mr. *Lagueur*, seconded by Mr. *Clouet*,  
The House adjourned.

Tuesday, 22d March, 1831.—Four o'Clock, P. M.

Messengers report.

MR. *Louis Bourdages*, accompanied by the other Messengers, reported that, in obedience to the Orders of this House, they had waited upon His Excellency the Governor in Chief, to know His Excellency's pleasure when he would receive this House with their Address of yesterday, praying him to transmit to His Majesty's Ministers, for the purpose of being laid at the foot of the Throne, the humble Petition of this House to His Majesty, on the subject of the present State of the Province; and also their Address to His Excellency, praying him to transmit to His Majesty's Ministers the humble Address of this House to His Majesty, praying he would dismiss *James Stuart*, Esquire, from his Office of Attorney General, and praying His Excellency to suspend the said Attorney General; and that His Excellency had been pleased to return for Answer, that he would receive the House tomorrow, at two o'clock in the afternoon, at the Castle of *Saint Lewis*.

Adjournment.

*Ordered*, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow, at ten o'clock in the forenoon.

Committee on Provincial Statutes Bill.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to provide for the revision and

6. *Résolu*, Que les Clercs qui reçoivent des appointemens annuels et fixes, continueront à remplir leurs devoirs respectifs, durant au moins un mois après la fin de chaque Session.

7. *Résolu*. Que les Témoins examinés devant les Comités spéciaux, à l'appui de leurs propres Pétitions, n'auront droit, à l'avenir, à aucune indemnité; et dans tous les autres cas, les Témoins examinés devant des Comités n'auront droit qu'à leurs frais de voyage, à leur pension et à une indemnité pour la perte de leurs temps, mais non à aucune autre rémunération.

Rapport du Bill relatif aux Maisons d'entretien public;

M. *Raymond*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender et continuer pour un temps limité, un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui fait des Règlemens ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien Public, et qui détaillent des Liqueurs fortes, et pour d'autres objets," a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé;

Un Bill grossoyé pour amender et continuer, pour un temps limité, un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui fait des réglemens ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien Public, et qui détaillent des Liqueurs fortes, et pour d'autres objets," a été lu pour la troisième fois.

passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *De St. Ours* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Alors, sur motion de M. *Lagueur*, secondé par M. *Clouet*,  
La Chambre s'est ajourné.

Mardi, 22 Mars 1831.—Quatre Heures P. M.

M. *Louis Bourdages*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport, qu'en obéissance aux Ordres de cette Chambre, ils s'étaient rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir cette Chambre avec son Adresse d'hier, le priant de transmettre aux Ministres de Sa Majesté pour être mise au pied du Trône l'humble Pétition de cette Chambre à Sa Majesté, au sujet de l'état actuel de la Province; et aussi son Adresse à Son Excellence, la priant de transmettre aux Ministres de Sa Majesté l'humble Adresse de cette Chambre à Sa Majesté, la priant de vouloir destituer *James Stuart*, Ecuyer, de sa charge de Procureur-Général, et priant Son Excellence de suspendre le dit Procureur-Général; et qu'il avait plu à Son Excellence de donner pour réponse, qu'elle recevra la Chambre demain à deux heures de l'après-midi, au Château *Saint Louis*.

Rapport de Messagers.

*Ordonné*, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix heures du matin.

of Adjournment.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la révision

Comité sur le Bill des Statuts Provinciaux.

and printing of the Provincial Statutes now in force, lost by the adjournment of the House on Saturday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. De St. Ours took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. De St. Ours reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment:—

“An Act to incorporate the *Quebec and Halifax Steam Navigation Company.*”

“An Act to appropriate a certain sum of money therein mentioned, to the improvement of the Navigation from the *Cascades* to *Lake Saint Francis.*”

“An Act to exempt from seizure in satisfaction of Judgment certain articles therein mentioned.”

“An Act to authorize *Edward Southouse Glen* to build a Toll Bridge over the River *Richelieu.*”

And also,

The Legislative Council have passed the following Bills, with several amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly:—

“An Act to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned, for the promotion of useful Arts in this Province.”

“An Act to afford relief to a certain Religious Congregation at *Montreal*, denominated *Presbyterians.*”

And then he withdrew.

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to take into consideration the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, “An Act to afford relief to a certain Religious Congregation, denominated *Presbyterians.*”

The said Amendments were read, and are as followeth:—

Press 2. Line 26.—After “aforesaid,” insert the following Proviso:—

“Provided always, and be it further enacted by the authority aforesaid, that the Minister or Trustees of the said Congregation shall not be entitled in any respect to the benefit of this Act unless they shall respectively be subjects of His Majesty, and shall have severally taken the Oath of Allegiance before a Judge of the Court of King's Bench for the said District of *Montreal*, (which Oath such Judge is hereby authorized to administer,) and a Certificate of the taking of such Oath shall be made by the Prothonotary

révision et réimpression des Statuts Provinciaux maintenant en force de Loi, perdu par l'ajournement de la Chambre, Samedi dernier, soit rétabli; et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. De St. Ours a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

M. De St. Ours a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

Message du Conseil Législatif par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie:

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendemens:—

“Acte pour incorporer la Compagnie de la Navigation par la vapeur entre *Québec* et *Halifax.*”

“Acte pour approprier une somme d'argent y mentionnée, à l'amélioration de la Navigation depuis les *Cascades* jusqu'au *Lac Saint François.*”

“Acte pour exempter de la Saisie, en paiement des jugemens, certains effets y mentionnés.”

“Acte pour autoriser *Edward Southouse Glen* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Richelieu.*”

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec plusieurs amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée:—

“Acte pour continuer pour un temps limité deux certains Actes y mentionnés, à l'effet d'encourager les Arts utiles en cette Province.”

“Acte en faveur d'une certaine Congrégation Religieuse, à *Montréal*, connue sous la dénomination de *Presbytériens.*”

Et ensuite il s'est retiré.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, “Acte en faveur d'une certaine Congrégation Religieuse, à *Montréal*, connue sous la dénomination de *Presbytériens.*”

Les dits Amendemens ont été lus, et sont comme suit:

Feuille 2e. Ligne 27e.—Après “susdit,” insérez le Proviso suivant:

“Pourvu toujours, et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que le Ministre ou les Syndics de la dite Congrégation n'auront droit en aucune manière au bénéfice de cet Acte, à moins qu'ils ne soient respectivement sujets de Sa Majesté, et qu'ils n'aient pris le serment d'allégeance devant un Juge de la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montréal*, (lequel serment tel Juge est par le présent autorisé d'administrer) et un Certificat de la prestation de tel serment sera fait par le Protonotaire de la dite Cour, en Duplicata,

Message from the Council.

Message du Conseil.

The Council have agreed to:

Le Conseil a concouru au:

Quebec and Halifax Steam Navigation Bill.

Bill pour la navigation par la vapeur entre Québec et Halifax.

Cascades to Lake St. Francis Navigation Bill.

Bill au sujet de la navigation des Cascades au lac St. François.

Bill to exempt certain articles from seizure.

Bill pour exempter de la saisie certains articles.

E. S. Glen's Bridge Bill.

Bill du Pont de E. S. Glen;

Useful Arts Bill with amendments.

Bill pour les arts utiles, avec des amendemens;

American Presbyterians relief Bill with amendments.

Bill pour le secours de Presbytériens américains, avec des amendemens.

Council's amendments to American Presbyterians relief Bill considered.

Amendemens du Conseil, au Bill pour le secours de Presbytériens américains, considérés.

notary of the said Court, in Duplicate, and signed by the said Judge, whereof one Copy shall be filed of record in the Office of the said Prothonotary, and the other shall be delivered to the person taking such Oath, and the said Prothonotary shall be entitled to receive for such Certificate and the Duplicate thereof, and for filing the same,  
in the whole, and no more."

*Preamble.*

Line 10.—After "Church," insert "or."

11.—Leave out "Chapel."

*Ibid.*—After "ground," insert "and."

12.—Leave out "and School-house."

16.—After "Church," insert "or."

17.—Leave out "Chapel."

*Ibid.*—After "ground," insert "and."

18.—Leave out "and School-house."

Ryder.

Before the last Clause insert the following Clause :

## Clause (A.)

"And be it further enacted by the authority aforesaid, that nothing herein contained shall affect or be construed to affect in any manner or way whatsoever, the rights of His Majesty, His Heirs and Successors, or of any Body Politic or Corporate, or of any person or persons, such only excepted as are herein mentioned."

The House then resolved itself into the said Committee.

Mr. *Bedard* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Bedard* reported that the Committee had passed the said Amendments, and had made an Amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The Montreal City Bank," lost by the adjournment of the House on Saturday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Hoyle* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Hoyle* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. Speaker having put the Question,

Shall the Report be now received?

The House divided:

Yeas, 24.

Nays, 19.

So it was carried in the Affirmative, and

The Report was received, and the said amendments were again read at the Clerk's Table.

Mr. *De Witt* moved, seconded by Mr. *Peck*, That the Question of concurrence be now separately put upon the said amendments.

Mr. *Neilson* moved in amendment, seconded by Mr. *Joliette*, to strike out the word "now," and insert the following: "on the second Monday of the next Session."

The House divided on the Question of amendment; and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yeas,

plicata, et signé par le dit Juge, dont une Copie sera filée de Record dans le Bureau du dit Protonotaire, et l'autre sera remise à la personne qui prêtera tel serment et le dit Protonotaire aura droit de recevoir pour tel Certificat et le Duplicata d'icelui, ainsi que pour le filer  
en tout et pas plus."

*Préambule.*

Feuille 1ère. Ligne 11e.—Après "Eglise," insérez "ou."

12e.—Retranchez "Chapelle."

*Ibid.*—Après "Cimetière," insérez "et."

13e.—Retranchez "et une Ecole."

17e.—Après "Eglise," insérez "ou."

18e.—Retranchez "Chapelle."

*Ibid.*—Après "Cimetière," insérez "et."

19e.—Retranchez "et une Ecole."  
Cavalier.

Avant la dernière Clause, insérez la Clause suivante :  
Clause (A.)

"Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que rien de contenu dans cette Acte n'affectera ou ne sera entendu affecter en aucune manière quelconque, les droits de Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs, ou d'aucun Corps politique ou incorporé, ou d'aucune autre personne ou personnes, excepté seulement ceux qui sont mentionnés dans cet Acte."

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. *Bedard* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Bedard* a fait rapport que le Comité avait passé les dits Amendemens, et y avait fait un Amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes, y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité de Montréal," perdu par l'ajournement de la Chambre, Samedi dernier, soit rétabli; et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Hoyle* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Hoyle* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

M. l'Orateur ayant mis la Question :

Le Rapport sera-t-il maintenant reçu ?

La Chambre s'est divisée :

Pour, 24.

Contre, 19.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Et le Rapport a été reçu, et les dits amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

M. *De Witt* a proposé, secondé par M. *Peck*, Que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dits amendemens.

M. *Neilson* a proposé en amendement, secondé par M. *Joliette*, de retrancher le mot "maintenant," et insérer les suivans : "le second Lundi de la prochaine Session."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Committee on  
Montreal City  
Bank Bill;

reported;

Comité sur le  
Bill de la Ban-  
que de la Cité  
de Montréal.

Rapport du dit  
Bill;

Yeas,

Messieurs *Bedard, Bureau, Casgrain, Cazeau, Corneau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, Dumais, Duval, Fortin, Heney, Huot, Joliette, Lafontaine, Laterrière, Morin, Neilson, Noël, Trudel, and Valois.* (21)

Nays,

Messieurs *Archangeault, Baker, Baxter, Louis Bourdages, Brooks, Caldwell, Clouet, De Montenac, De St. Ours, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Goodhue, Heriot, Hoyle, Lagueux, Larue, Lee, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Raymond, Thibaudeau, Wright, Wurtele and Young.* (27.)

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion ;

The House divided thereon :

Yeas, 27.

Nays, 21.

So it was carried in the Affirmative, and

The said amendments being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon ;

The House divided upon each :

Yeas, 27.

Nays, 21.

So they were carried in the Affirmative, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said amendments.

Mr. *De Witt* moved, seconded by Mr. *Quesnel*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The House divided on the question :

Yeas, 27.

Nays, 21.

So it was carried in the Affirmative, and

*Ordered*, Accordingly.

Message from the Council.

Another Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery :

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Tuesday, 22nd March, 1831.

*Ordered*, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that a further Conference is desired upon the eighteenth and nineteenth Amendments sent down to the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of *Montreal*," to which the Assembly did not agree ; and that this House has appointed the same Members who held the last Conference, for the Conference desired, and this at the same place, to-morrow at two o'clock in the afternoon.

And then he withdrew.

The Master in Chancery was then called in, and informed by Mr. Speaker, that this House will send an answer by Message,

*Resolved*, That this House doth agree to the further Conference desired by the Legislative Council upon the subject of the eighteenth and nineteenth Amendments made by their Honors to the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of *Montreal*."

*Ordered*, That Mr. *Quesnel*, Mr. *Heney*, Mr. *Louis Bourdages* and Mr. *Viger* do, on behalf of this House, conduct the present Conference with the Legislative Council.

*Ordered*, That the said Resolution and Order be communicated to the Legislative Council by Message.

*Ordered*, That Mr. *Quesnel* do carry the said Message to the Legislative Council.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House to resolve itself, this day, into a Committee of the whole House

Circuit Courts Bill deferred.

Pour,

Messieurs *Bedard, Bureau, Casgrain, Cazeau, Corneau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, Dumais, Duval, Fortin, Heney, Huot, Joliette, Lafontaine, Laterrière, Morin, Neilson, Noël, Trudel et Valois.* (21.)

Contre,

Messieurs *Archangeault, Baker, Baxter, Louis Bourdages, Brooks, Caldwell, Clouet, De Montenac, De St. Ours, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Goodhue, Heriot, Hoyle, Lagueux, Larue, Lee, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Raymond, Thibaudeau, Wright, Wurtele et Young.* (27.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale ;

La Chambre s'est divisée sur icelle :

Pour, 27.

Contre, 21.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Les dits amendemens ayant été séparément lus de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur iceux,

La Chambre s'est divisée sur chaque :

Pour, 27.

Contre, 21.

Ainsi ils ont été emportés dans l'affirmative, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dits amendemens.

Mr. *De Witt* a proposé, secondé par Mr. *Quesnel*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour, 27.

Contre, 21.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

*Ordonné*, En conséquence.

Autre Message du Conseil Législatif, par l'Honorable Mr. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil.

CONSEIL LEGISLATIF,  
Mardi, 22 Mars 1831.

*Ordonné*, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre, qu'une autre Conférence est demandée au sujet des dix-huitième et dix-neuvième Amendemens envoyés au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer la Cité de *Montréal*," auxquels l'Assemblée n'a pas voulu concourir ; et que cette Chambre a nommé les mêmes Membres qui ont tenu la dernière Conférence pour tenir cette nouvelle Conférence, qui aura lieu demain à Deux Heures de l'après-midi, dans le même endroit.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a été appelé, et informé par Mr. l'Orateur, que cette Chambre enverrait une Réponse par Message.

*Résolu*, Que cette Chambre consent à la nouvelle Conférence demandée par le Conseil Législatif au sujet des dix-huitième et dix-neuvième Amendemens faits par leurs Honneurs au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer la Cité de *Montréal*."

*Ordonné*, Que Mr. *Quesnel*, Mr. *Heney*, Mr. *Louis Bourdages* et Mr. *Viger* conduisent de la part de cette Chambre la présente Conférence avec le Conseil Législatif.

*Ordonné*, Que la dite Résolution et le dit Ordre soient communiqués par Message au Conseil Législatif.

*Ordonné*, Que Mr. *Quesnel* porte le dit Message au Conseil Législatif.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme, ce jour, en Comité de toute la Chambre sur le

Le Conseil demande un autre Conférence sur quelques uns des amendemens faits au Bill de l'incorporation de la Cité de Montréal.

La Chambre concourt à la nouvelle Conférence, demandée par le Conseil, sur certains amendemens faits au Bill de l'incorporation de la Cité de Montréal.

Bill des Cours de Circuits remis.

House on the Bill to facilitate the administration of Justice, by means of Circuit Courts in the District of Montreal, be discharged.

*Resolved*, That this House will, to-morrow, in the forenoon sitting, resolve itself into the said Committee.

*Ordered*, That the said Order be then the first Order of the Day.

Address praying His Excellency to transmit the Address to His Majesty relating to the Attorney General;

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, informing His Excellency, that this House has voted an humble Address to His Majesty, praying that he will be graciously pleased to dismiss *James Stuart*, Esquire, from the office of Attorney General of this Province, and respectfully praying His Excellency will be pleased to transmit the same to His Majesty's Ministers, for the purpose of being laid at the foot of the Throne.

to be engrossed; to be presented by whole House.

*Ordered*, That the said Address be engrossed.  
*Ordered*, That the said Address, and also the Address of this House to His Majesty, be presented to His Excellency the Governor in Chief by the whole House.

Bill for the payment of certain Expenses of the Civil Government in 1830, passed.

An engrossed Bill to appropriate the sums of money therein mentioned, to the payment of certain Expenses of the Civil Government during the year one thousand eight hundred and thirty, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That *Mr. Young* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Small Causes Bill reported;

*Mr. Dionne*, from the Committee of the whole House on the Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the country parts, and to make other provision for such trial, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Committee on Estimate of the Expenses of the Civil Government for 1831.

The Order of the Day for the House in Committee on the Second, Third and Fourth Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year one thousand eight hundred and thirty one, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

*Mr. Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

*Mr. Speaker* resumed the Chair;

And *Mr. Raymond* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow, in the forenoon sitting.

*Ordered*, That the said Order be then the first Order of the Day.

Resolutions on Roads and Public Improvements reported.

*Mr. De St. Ours*, from the Committee of the whole House on the Reports of the Standing Committee of Roads and Public Improvements, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three thousand four hundred and twenty six pounds currency, be granted to His Majesty, whereof one moiety shall be payable in one

Bill pour faciliter l'administration de la Justice par le moyen de Cours de Circuits dans le District de Montreal, soit déchargé.

*Résolu*, Que, demain, dans la séance du matin, cette Chambre se formera en le dit Comité.

*Ordonné*, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du Jour.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, informant Son Excellence que cette Chambre a voté une humble Adresse à Sa Majesté, la priant qu'il lui plaise gracieusement de destituer *James Stuart*, Ecuyer, de la charge de Procureur Général de cette Province, et priant respectueusement Son Excellence de vouloir bien transmettre icelle aux Ministres de Sa Majesté, afin qu'elle soit mise au pied du Trône.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit grossoyée.

*Ordonné*, Que la dite Adresse, et aussi l'Adresse de cette Chambre à Sa Majesté, soient présentées à Son Excellence le Gouverneur en Chef, par toute la Chambre.

Adresse priant Son Excellence de transmettre l'Adresse à Sa Majesté, relativement au Procureur Général;

à être grossoyée; à être présentée par toute la Chambre.

Un Bill grossoyé pour affecter certaines sommes d'argent, y mentionnées, à l'effet de défrayer certaines Dépenses du Gouvernement Civil pour l'année mil huit cent trente, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que *M. Young* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour le paiement de certaines dépenses du Gouvernement Civil en 1830, passé.

*M. Dionne*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la décision sommaire de Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres provisions pour la décision des mêmes Causes, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Rapport du Bill des Petites Causes;

et grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les second, troisième et quatrième Rapports du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

*M. Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

*M. l'Orateur* a repris la Chaire;

Et *M. Raymond* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain, dans la séance du matin.

*Ordonné* Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du Jour.

Comité sur l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil, pour 1831.

Rapport de Résolutions sur les Chemins et améliorations publiques.

*M. De St. Ours*, du Comité de toute la Chambre sur les Rapports du Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trois mille quatre cent vingt-six Livres courant, dont moitié payable en mil huit cent trente-un, et l'autre moitié

one thousand eight hundred and thirty one, and the other moiety in one thousand eight hundred and thirty two, for completing the Road from *Metis* to *Ristigouche*.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the *Kennebec* Road, according to the Report of the Commissioners.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and eighty five pounds nineteen shillings and ten pence currency, be granted to His Majesty, for continuing and completing the Road from *Kamouraska* to *Rivière Ouelle*, according to the Report of the Commissioners.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Six hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the Road from *Saint Thomas* to *Saint Pierre*.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the *Saint Jean Port Joli* Road.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighteen pounds three shillings and ten pence currency, be granted to His Majesty, to reimburse the Commissioner for the Road in the Seigniorie of *Bonsecours*.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing *Louis Lemieux's* Road as far as the west forks in the Parish of *Saint Vallier*.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand pounds currency, be granted to His Majesty, for improving the Road leading from *M'Kenzie's* Hotel towards the Church at *Pointe Lévi*.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the Road through the middle of the Seigniorie of *Sainte Croix*.

10. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for continuing and completing the Road from *Gentilly* to the River *Bécancour*.

11. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy pounds currency, be granted to His Majesty, whereof Eleven pounds two shillings and ten pence three farthings, to reimburse the Commissioner, and Fifty eight pounds seventeen shillings and one penny farthing, for completing the *Deguire* Road between *Sorel* and the Eastern Townships.

12. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the Road from *Massawippi* to the *Yamaska* Mountain, called the "Outlet Road."

13. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the Road across the Township of *Wendover* and its Gores.

14. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the Road in the Township of *Simpson*.

15. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency,

moitié en mil huit cent trente deux, pour compléter le Chemin de *Metis* à *Ristigouche*.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour compléter le Chemin de *Kennebec*, suivant le Rapport des Commissaires.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent quatre-vingt cinq Livres dix-neuf shillings et dix deniers courant, pour continuer et parachever le Chemin de *Kamouraska* à la *Rivière Ouelle*, suivant le Rapport des Commissaires.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Six cens Livres courant, pour compléter le Chemin de *Saint Thomas* et de *Saint Pierre*.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trente Livres courant, pour parachever le Chemin de *Saint Jean Port-Joli*.

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Dix-huit Livres trois shillings et dix deniers courant, pour rembourser le Commissaire pour le Chemin dans la Seigneurie de *Bonsecours*.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour parachever le Chemin de *Louis Lemieux* jusqu'à la fourche de l'Ouest, Paroisse de *Saint Vallier*.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Mille Livres courant, pour améliorer le Chemin de l'Hôtel de *McKenzie* à aller vers l'Eglise de la *Pointe Lévi*.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cent cinquante Livres courant, pour achever le Chemin au centre de la Seigneurie de *Sainte Croix*.

10. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trois cent cinquante Livres courant, pour continuer et parachever le Chemin de *Gentilly* jusqu'à la Rivière *Bécancour*.

11. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Soixante dix Livres courant, dont onze Livres deux shillings dix deniers et trois quarts, pour rembourser le Commissaire, et Cinquante huit Livres dix-sept shillings un denier et un quart, pour parachever le Chemin *Deguire*, entre *Sorel* et les Townships de l'Est.

12. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Mille cinq cens Livres courant, pour parachever le Chemin de *Massawippi* à la Montagne d'*Yamaska*, appelé *Outlet Road*.

13. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres courant, pour parachever le Chemin à travers le Township de *Wendover* et ses abouts.

14. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour parachever le Chemin dans le Townhip de *Simpson*.

15. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux



currency, be granted to His Majesty, for completing the Road from *Brompton* to *Halley*.

16. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the Road between *Lennoxville* and *Ascot* to *Eaton*.

17. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, whereof Four hundred pounds for completing the Road from the South Line of the Township of *Compton* to the South Line of the Township of *Hereford*, and One hundred pounds, for opening a Road to lead to the *Hereford* Road.

18. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and thirty pounds currency, be granted to His Majesty, for completing and continuing for four miles the *Durham* and *Melbourne* Road.

19. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and sixty pounds currency, be granted to His Majesty, for continuing the *Halley* and *La Baie* Roads.

20. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for continuing a Road from the Ferry in the Township of *Bolton* to the *Sainte Thérèse* Mountain.

21. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for continuing the Road from *La Baie Saint Antoine* to the Ferry at *Drummondville*.

22. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the *Drummondville* Road in the Townships of *Grantham* and *Wickham*.

23. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing part of the Road along the River *Saint Francis*, joining the *Saint Dominique* Road in the Seigniorie of *Saint Hyacinthe*.

24. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the other part of the Road along the River *Saint Francis*, joining the *Saint Dominique* Road in the Seigniorie of *Saint Hyacinthe*.

25. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for improving and assisting to drain the Road from *Longueuil* to *Chambly*.

26. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the Outlet Road passing along the Line separating the Seigniories of *Boucherville* and *Montarville*.

27. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand pounds currency, be granted to His Majesty, for continuing and completing the High Road between *Laprairie* and *Saint John's*.

28. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty six pounds eleven shillings currency, be granted to His Majesty, for improving the Road from *Beauharnois* to *Saint Régis*.

29. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for improving the Road from *Caughnawaga* to *Saint Régis*.

30. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee,

Deux cens Livres courant, pour parachever le Chemin de *Brompton* à *Halley*.

16. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres courant, pour parachever le Chemin entre *Lennoxville* et *Ascot* jusqu'à *Eaton*.

17. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinq cens Livres courant, dont quatre cens Livres pour parachever le Chemin de la Ligne Sud du Township de *Compton* jusqu'à la Ligne Sud du Township de *Hereford*, et Cent Livres pour ouvrir un Chemin pour aller au Chemin de *Hereford*.

18. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cent trente Livres courant, pour parachever et continuer de quatre milles le Chemin de *Durham* et *Melbourne*.

19. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trois cent soixante Livres courant, pour continuer le Chemin d'*Halley* et *La Baie*.

20. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinq cens Livres courant, pour continuer un Chemin du passage dans le Township de *Bolton* à la Montagne *Sainte Thérèse*.

21. *Résolu*, c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres courant, pour continuer le Chemin de la Baie *Saint Antoine* au passage de *Drummondville*.

22. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trois cens Livres courant, pour parachever le Chemin de *Drummondville* dans les Townships de *Grantham* et *Wickham*.

23. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour compléter partie du Chemin de la Rivière *Saint François*, joignant le Chemin de *Saint Dominique*, dans la Seigneurie *Saint Hyacinthe*.

24. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour compléter l'autre partie du Chemin de la Rivière *Saint François*, joignant le Chemin de *Saint Dominique*, dans la Seigneurie *Saint Hyacinthe*.

25. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cent cinquante Livres courant, pour améliorer et aider à égoutter le Chemin de *Longueuil* à *Chambly*.

26. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour parachever la décharge qui règne dans le cordon qui sépare les Seigneuries de *Boucherville* et de *Montarville*.

27. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Mille Livres courant, pour continuer et parachever le grand Chemin entre *Laprairie* et *Saint Jean*.

28. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trente six Livres onze schelings courant, pour améliorer le Chemin de *Beauharnois* à *Saint Régis*.

29. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour améliorer le Chemin de *Caughnawaga* à *Saint Régis*.

30. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit

tee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the Road from *Grenville* to *Hull*.

31. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for continuing and completing the *Effingham* Road.

32. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the Road from *Brandon* to the River *Matambaie*.

33. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the Road leading to the Township of *Caxton*.

34. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing a Road from the Valley of *Batiscan* to the River *Saint Maurice*.

35. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing a Road across the Seigniorie of *Bourg-Louis* to the River *Sainte-Anne*.

36. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for continuing a Road in *Fossambault*.

37. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for building a Bridge over the River *Sainte-Anne*, in the County of *Portneuf*.

38. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing two Roads across the Seigniorie of *Neuville* as far as *Bourg-Louis*, and to open another Road from the Concession of *Saint-Jean* to that of *Saint-Charles*.

39. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the approaches to the Toll Bridge over the River *Jacques-Cartier*.

40. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for continuing the Road from *Saint-Pierre* to the Township of *Stoneham*.

41. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for continuing the macadamization of the Road from *Beauport* towards the Falls of *Montmorency*, and for lowering the Hills.

42. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Six hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for continuing the macadamization of the *Saint-Foi* Road.

43. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Six hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for continuing the macadamization of the *Charlesbourg* Road.

44. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum not exceeding Four pounds three shillings and six pence currency, be granted to His Majesty, to reimburse the Commissioner for the Road of the *Grande Allée*.

45. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing, viz: forty six arpents on the *Lorette* Road to

soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Cinq cens Livres courant, pour parachever le Chemin de *Grenville* à *Hull*.

31. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Trois cens Livres courant, pour continuer et parachever le Chemin d'*Effingham*.

32. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Deux cens Livres courant, pour parachever le Chemin de *Brandon* jusqu'à la Rivière *Matambaie*.

33. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Cent Livres courant, pour parachever le Chemin qui conduit au Township de *Caxton*.

34. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Trois cens Livres courant, pour parachever un Chemin depuis la Vallée de *Batiscan* jusqu'à la Rivière *Saint-Maurice*.

35. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Cent Livres courant, pour parachever un Chemin à travers la Seigneurie *Bourg-Louis* jusqu'à la Rivière *Sainte-Anne*.

36. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Deux cens Livres courant, pour continuer un Chemin dans *Fossambault*.

37. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Cent cinquante Livres courant, pour construire un Pont sur la Rivière *Sainte-Anne*, dans le Comté de *Portneuf*.

38. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Cent Livres courant, pour parachever deux Chemins à travers les Seigneuries de *Neuville* jusqu'à *Bourg-Louis*, et en ouvrir un autre de la Concession de *Saint-Jean* à celle de *Saint-Charles*.

39. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Soixante-quinze Livres courant, pour parachever les avenues du Pont de Péage qui se trouve à l'ouverture du Pont de *Jacques-Cartier*.

40. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Cent cinquante Livres courant, pour continuer le Chemin de *Saint-Pierre* au Township de *Stoneham*.

41. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Cinq cens Livres courant, pour continuer l'empierrement du Chemin de *Beauport*, en gagnant le Sault *Montmorency*, et niveler les Côtes.

42. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Six cens Livres courant, pour continuer l'empierrement du Chemin de *Sainte-Foi*.

43. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Six cens Livres courant, pour continuer l'empierrement du Chemin de *Charlesbourg*.

44. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Quatre Livres trois schelings et six deniers courant, pour rembourser le Commissaire du Chemin de la *Grande Allée*.

45. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excedant pas Mille cinq cens Livres courant, pour compléter, savoir: quarante-six arpents sur le Chemin de *Lorette*, pour aller

to join the Commissioners' Bridge; seventy one and three quarter arpents on the *Misère* Road, on the North side of the River *Saint Charles*, as far as the Commissioners' Bridge, and thirty six arpents on the Route *Sinclair*.

46. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seven hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the Road from *Saint Paul's Bay* to the River *Sainte Anne*.

47. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, for completing the Road on the Island of *Orleans*, in the Parishes of *Saint Jean* and *Saint Famille*.

48. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty five pounds eleven shillings and one halfpenny Currency, be granted to His Majesty, to reimburse the Commissioners the Balance due to them on the cost of the Plans for the improvement of the River *Saint Lawrence*.

49. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, for continuing the Road from *Cap Rosier* to the *Rivière aux Renards*.

50. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for continuing a Road commenced between *Percé* and *Pabos*.

51. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for opening a front Road and an outlet Road, making a distance of about one league and a half in length, in the Parish of *Saint George de Kakona*.

52. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for opening a Road in the Township of *Ixworth*, commencing at the end of the Lots in the Second Concession of *Sainte Anne*.

53. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for improving the Road communicating between *Goose Island* and the two *Crane Islands*.

54. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, for improving *Labadie's Hill*.

55. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand four hundred and ten pounds Currency, be granted to His Majesty, for improving a Road between the Seigniorie of *Aubain Delisle* and that of *Saint Joseph Nouvelle Beauce*, along the River *Chaudière*.

56. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty three pounds ten shillings Currency, be granted to His Majesty, to reimburse the Commissioners appointed for opening a Road from the Lands of one *McCallum*, on the River *Beaurivage*.

57. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seven hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, whereof Five hundred pounds for completing the Road from the Lands of one *McCallum*, to the Townships of *Milton* and *Inverness*, and Two hundred and fifty pounds for building a Bridge across the River *Bécan-cour* to the Forks of the *Palmer River*.

58. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, for improving

aller rejoindre le Pont des Commissaires; soixante-onze arpents et trois quarts pour finir le Chemin de la *Misère* du côté Nord de la Rivière *Saint-Charles*, jusqu'au dit Pont des Commissaires, et trente-six arpents pour finir la Route *Sinclair*.

46. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Sept cent-cinquante Livres courant, pour finir et compléter le Chemin de la *Baie Saint-Paul* à la Rivière *Sainte-Anne*.

47. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent-cinquante Livres courant, pour compléter le chemin sur l'Île d'*Orleans*, dans les Paroisses *Saint-Jean* et *Sainte-Famille*.

48. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Soixante-cinq Livres onze schelings et un demi denier courant, pour rembourser les Commissaires de la Balance qui leur est due sur le coût des Plans pour amélioration du Fleuve *Saint-Laurent*.

49. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent-cinquante Livres courant, pour continuer le Chemin du *Cap Rosier* à la Rivière aux *Renards*.

50. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour continuer un Chemin commencé entre *Percé* et *Pabos*.

51. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour ouvrir un Chemin de front et une Route de sortie formant au-delà d'une lieue et demie de longueur dans la Paroisse de *Saint-George* et *Kakona*.

52. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trois cens Livres courant, pour l'ouverture d'un Chemin dans le Township d'*Ixworth* à prendre au bout des terres du second rang de *Sainte-Anne*.

53. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cent Livres courant, pour améliorer le Chemin qui communique entre l'*Isle aux Oies* et les deux *Isles aux Grues*.

54. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cent-cinquante Livres courant, pour améliorer la Côte à *Labadie*.

55. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Mille quatre cent-dix Livres courant, pour améliorer un Chemin entre la Seigneurie d'*Aubain Delisle*, et celle de *Saint-Joseph Nouvelle Beauce*, le long de la Rivière *Chaudière*.

56. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinquante-trois Livres dix schelings courant, pour rembourser les Commissaires nommés pour l'ouverture d'un Chemin à partir des terres d'un nommé *McCallum*, sur la Rivière *Beaurivage*.

57. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Sept cent-cinquante Livres courant, dont cinq cens Livres pour parachever le Chemin à partir des terres d'un nommé *McCallum* à aller au Townships de *Milton* et d'*Inverness*, et deux cent-cinquante Livres pour bâtir un Pont sur la Rivière *Bécan-cour* aux Fourches de la Rivière *Palmer*.

58. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent-cinquante Livres courant, soit pour améliorer

proving the Hill called *Côte à Gaspard*, in the Parish of *Sainte Croix*, or in erecting a Bridge by means of which the said Hill may be avoided.

59. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, for continuing the Road from the Second Concession of *Lotbinière* to *Saint Jean d'Echaillons*.

60. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, for building a Pier in the River *Nicolet*.

61. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for improving the Hills of the River *aux Orignaux* and of the River *à la Graisse*, in the Second Concession of *Saint Pierre les Becquets*.

62. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand pounds Currency, be granted to His Majesty, towards building a Bridge over the River *Yamaska*, opposite the Church of the Parish of *Saint Michel d'Yamaska*.

63. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for opening Roads across uncultivated Lands to communicate with the Highways between the Townships of *Wickham*, *Grantham* and *Stanstead*, and *Sorel*.

64. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, towards enabling the Inhabitants of *Kingsey* to make a Road from the rear of *Shipton* across *Kingsey* to the River *Saint Francis*.

65. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, to reimburse Captain *Douglas*.

66. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three thousand pounds Currency, be granted to His Majesty, for improving the Navigation of the River *Saint Francis*.

67. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, for improving the Road from the middle of *Eaton*, in a westerly direction, to the Village of *Lennoxville* in *Ascot*.

68. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for opening and completing the Road from *Dudswell* to *Lennoxville*.

69. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seven hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for opening, repairing and completing the Road already commenced from the middle of *Dudswell* across *Westbury*, *Eaton*, *Clifton* and *Hereford*.

70. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for opening and completing a Road from *Lennoxville*, in the Township of *Ascot*, to join the Road leading from *Stanstead* to *Montréal*.

71. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, for opening a Road from the outlet at the farm of *John Oliver*, in

améliorer la Côte à *Gaspard*, dans la Paroisse *Sainte-Croix* ou pour ériger un Pont qui éviterait la dite Côte.

59. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent-cinquante Livres courant, pour continuer le Chemin de la seconde Concession de *Lotbinière* à *Saint-Jean d'Echaillons*.

60. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent-cinquante Livres courant, pour bâtir un Pillier dans la Rivière *Nicolet*.

61. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cents Livres courant, pour améliorer les Côtes de la Rivière *aux Orignaux* et la Rivière à la *Graisse*, dans la seconde Concession de *Saint-Pierre les Becquets*.

62. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas mille Livres courant, pour aider à construire un Pont sur la Rivière *Yamaska*, vis-à-vis l'Eglise Paroissiale de *Saint-Michel d'Yamaska*.

63. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre cents Livres courant, pour ouvrir des Chemins à travers des terres incultes pour arriver aux grands Chemins de Communications entre les Townships de *Wickham*, *Grantham* et *Stanstead*, et *Sorel*.

64. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cents Livres courant, pour aider les Habitans de *Kingsey*, à faire un Chemin de la profondeur de *Shipton* à travers *Kingsey* pour joindre la Rivière *Saint-François*.

65. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent Livres courant, pour indemniser le Capitaine *Douglas*.

66. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois mille Livres courant, pour améliorer la Navigation de Rivière *Saint-François*.

67. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent-cinquante Livres courant, pour améliorer le Chemin qui commence au milieu d'*Eaton* et qui court à l'Ouest jusqu'au Village de *Lennoxville* dans *Ascot*.

68. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cents Livres courant, pour ouvrir et compléter le Chemin depuis *Dudswell* jusqu'à *Lennoxville*.

69. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas sept cents Livres courant, pour ouvrir, réparer et parachever le Chemin déjà commencé qui conduit du centre de *Dudswell* à travers *Westbury*, *Eaton*, *Clifton* et *Hereford*.

70. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cents Livres courant, pour ouvrir et compléter un Chemin depuis *Lennoxville* dans le Township d'*Ascot* pour tomber dans la sortie de *Stanstead* qui conduit à *Montréal*.

71. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent-cinquante Livres courant, pour ouvrir un Chemin depuis la Décharge à partir de la ferme de *John*

*John*

in *Hatley*, to the head of Lake *Tomisobi*, and from thence to *Sherbrooke*.

72. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds Currency, be granted to His Majesty, for completing a Road leading to *Montreal*, by way of the *Yamaska* Mountain and *Shefford*, to the head of Lake *Massawippi*, and for improving another Road from *Compton* by the way of *Barford* and *Hereford*, to the head of the *Connecticut* River.

73. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds Currency, be granted to His Majesty, for improving the Road from the Land of *Reuben Hains*, at the head of Lake *Massawippi*, to the Land of *Jonathan Ayers*, in *Hatley*.

74. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand pounds currency, be granted to His Majesty, for improving certain Roads in the County of *L'Acadie*.

75. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Six hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for improving the Road known by the name of "*Norton Creek Road*," leading to the Province Line, through *Russel Town*.

76. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for exploring Roads required in the County of *Beauharnois*.

77. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for improving a part of the High Road leading from *La Prairie de la Magdeleine*, North West of the River *Saint Pierre* in the Mission of *Saint Remy*.

78. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards enabling the Inhabitants of the Township of *Hinchinbrooke* to make a Road from the land of *John Manning* to the Village of *Huntingdon*.

79. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards building a Wooden Bridge over the River *du Nord*, in the Village of *Saint André*, Seigneurie of *Argenteuil*.

80. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for cleansing the River *du Nord*, in the County of *the Two Mountains*.

81. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards opening two By-Roads in the Parish of *l'Assomption*, that is to say, one from the *Pointe du Jour* to the River of *l'Assomption*, and the other from the South West of the River of *l'Assomption* to the Road which divides the Seigneurie of *Saint Sulpice* from the *Fief Bayeul*.

82. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for exploring and paving a public Road from the *Tanneries des Rollands* to *La Côte Saint Paul*.

83. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred and seventy pounds currency, be granted to His Majesty, for opening a Road in the Township of *Kildare*, from the fourth Range to the twelfth Range, inclusively.

*John Oliver* dans *Hatley*, jusqu'à la tête du Lac *Tomisobi*, et delà à *Sherbrooke*.

72. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent-cinquante Livres courant, pour parachever un Chemin pour aller à *Montréal*, par la voie de la Montagne d'*Yamaska* et de *Shefford* jusqu'à la tête du Lac *Massawippi*; et pour améliorer un autre Chemin depuis *Compton* par la voie de *Barford* et de *Hereford* jusqu'à la Source de la Rivière *Connecticut*.

73. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cents Livres courant, pour améliorer le Chemin depuis la terre de *Ruben Hains*, à la tête du Lac *Massawippi*, jusqu'à la terre de *Jonathan Ayers* dans *Hatley*.

74. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Mille Livres courant, pour améliorer divers Chemins dans le Comté de *L'Acadie*.

75. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas six cents Livres courant, pour améliorer le Chemin connu sous le nom de *Norton Creek* qui conduit à la Ligne Provinciale par *Russel-Town*.

76. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent Livres courant, pour l'exploration des Chemins demandés dans le Comté de *Beauharnois*.

77. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cents Livres courant, pour améliorer une partie du Grand Chemin de *La Prairie de la Magdeleine* qui se trouve du côté Nord-Ouest de la Rivière *Saint-Pierre* dans la Mission de *Saint-Rémy*.

78. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cents Livres courant, pour aider les Habitans du Township d'*Hinchinbrooke* à faire un Chemin de la terre de *John Manning* au Village d'*Huntingdon*.

79. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cents Livres courant, pour aider à bâtir un Pont de bois sur la Rivière *du Nord* dans le Village *Saint-André*, Seigneurie d'*Argenteuil*.

80. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent-cinquante Livres courant, pour nettoyer la Rivière *du Nord*, dans le Comté du *Lac des deux Montagnes*.

81. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent Livres courant, pour aider à ouvrir deux Routes dans la Paroisse de *l'Assomption*, savoir: l'une pour communiquer du *Point du Jour* à la Rivière de *l'Assomption*, et l'autre pour communiquer du Sud-Ouest de la Rivière de *l'Assomption* au Chemin qui sépare la Seigneurie de *Saint-Sulpice* d'avec le *Fief Bayeul*.

82. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent Livres courant, pour réparer et paver un Chemin public des *Tanneries des Rollands* à la *Côte Saint-Paul*.

83. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre cent soixante-dix Livres courant, pour ouvrir un Chemin dans le Township de *Kildare*, depuis le quatrième rang jusqu'au douzième rang, inclusivement.

84. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and sixty pounds currency, be granted to His Majesty, towards opening a Road of communication between the Townships of *Rawdon* and *Kildare*, and for building a Bridge over the River *Blanche*.

85. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, towards building a Bridge over the River of *l'Assomption* between the Seigniories *Daillebout* and *Lanoraye*, and for improving the Hills at the said River.

86. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for building a Bridge over the River *Maskinongé*, in the Seigniorie of *Lanaudière*, known by the name of Lake *Maskinongé*, and for improving the Roads leading to the said Bridge.

87. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards repairing the old Bridge over the River *du Loup*.

88. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for opening the front Road in the Third Range of the Parish of *Pointe du Lac*.

89. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and thirty pounds currency, be granted to His Majesty, towards opening a direct Road from the River *Champlain* to the Church of the said Parish.

90. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for opening and keeping in repair Roads and By-Roads in the new Concessions of *Saint Paul* and *Saint Louis*, in the Seigniorie of *Batiscan*.

91. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for opening and keeping in repair divers Roads of Communication between the Parishes of *Sainte Geneviève* and *Saint Stanislas* on the River *Batiscan*.

92. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and twenty eight pounds currency, be granted to His Majesty, for opening a Road from the River *Sainte Anne*, on the South West of the Land of one *Abraham Gendron*, towards the back Settlements on the River *Blanche*, so as to strike the Line of the Township of *Allon*.

93. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for making a Road from the last Concessions in the Villages of *Sainte Anne* and *Sainte George d'Auteuil*, to the River *Sainte Anne*.

94. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for building a Bridge over the River *Jacques Cartier*, at the *Valcartier* Settlement.

95. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards macadamizing the By-Road *Sainte Barbe* leading to *Quebec*.

96. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for repairing a Road leading from the *Saint Vallier* Suburb to *Sainte Foi*.

84. *Résolu*, Que c'est l'opinion de Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cent soixante Livres courant, pour aider à ouvrir un Chemin de Communication entre les Townships de *Rawdon* et de *Kildare*, et pour bâtir un Pont sur la Rivière *Blanche*.

85. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cent cinquante Livres courant, pour aider à bâtir un Pont sur la Rivière de *l'Assomption* entre les Seigneuries *Duillebout* et *Lanoraye*, et pour améliorer les Côtes de la dite Rivière.

86. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cent cinquante Livres courant, pour bâtir un Pont sur la Rivière *Maskinongé*, dans la Seigneurie de *Lanaudière*, connue sous le nom du Lac *Maskinongé*, et pour améliorer les Chemins qui conduisent au dit Pont.

87. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trois cens Livres courant, pour aider à réparer l'ancien Pont sur la Rivière *du Loup*.

88. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trois cens Livres courant, pour ouvrir le Chemin de front dans le troisième rang de la Paroisse de la *Pointe du Lac*.

89. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent trente Livres courant, pour aider à ouvrir un Chemin de la Rivière *Champlain* en droite ligne à l'Eglise de la dite Paroisse.

90. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour ouvrir et entretenir des Chemins et Routes dans les nouvelles Concessions de *Saint Paul* et *Saint Louis*, dans la Seigneurie de *Batiscan*.

91. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour ouvrir et entretenir différens Chemins de Communication entre les Paroisses de *Sainte Geneviève* et *Saint Stanislas* sur la Rivière *Batiscan*.

92. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trois cent vingt-huit Livres courant, pour ouvrir un Chemin de la Rivière *Sainte Anne* au sud-ouest de la terre d'un nommé *Abraham Gendron*, en gagnant en profondeur vers les établissemens sur la Rivière *Blanche*, pour rejoindre la ligne du Township d'*Allon*.

93. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres courant, pour faire un Chemin depuis les dernières Concessions des Villages de *Sainte Anne* et *Saint George d'Auteuil*, jusqu'à la Rivière *Sainte Anne*.

94. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trois cens Livres courant, pour construire un Pont sur la Rivière *Jacques Cartier*, dans les Etablissemens de *Valcartier*.

95. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinq cens Livres courant, pour aider à macadamiser la Route *Sainte Barbe* qui conduit à *Quebec*.

96. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Quatre cens Livres courant, pour la réparation d'un Chemin pour aller à *Sainte Foi*, partant du Faubourg *Saint Vallier*.

97. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the *Stoneham* Road as far as *La Roche Platte*, on the River *Jacques Cartier*.

98. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for making an outlet Road leading to the River *Saint Lawrence*, at *Près-de-Ville*, between the King's Batteau Wharf and *Munn's Cove*.

99. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards erecting a Stone Bridge over the Little River *Beauport*, near *M<sup>c</sup>Callum's* Grist Mill.

100. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for macadamizing the Road of *La Grande Allée*.

101. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for improving the Hill on the High Road near the Falls of *Montmorency*.

102. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for making a Road from the old Settlements of *l'Ange Gardien* to the Parish of *Lavalle*.

103. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for improving the old public Bridge over the River *Murray*.

104. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for opening the Road from the last Settlements at *Cap à l'Aigle* to the *Salmon* River.

105. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred and thirty three pounds one shilling and seven pence three farthings currency, be granted to His Majesty, for completing the Road leading to *Hull*, made under the direction of Mr. *Wright*, Commissioner, and to reimburse the said Commissioner the amount due to him.

106. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for completing the Road from *Melbourne* to the old Settlements of the *Yamaska* Mountain.

107. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand pounds currency, be granted to His Majesty, towards building a Bridge over the River *Sainte Anne*, on condition that no part of the said sum be expended until sufficient security shall have been given by the inhabitants interested in the said Bridge, that the same shall be completed at their expense.

108. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy pounds currency, be granted to His Majesty, for keeping in repair the *Beauport* Road, the *Charlesbourg* Road, the *Lorette* Road, and the *Sainte Foi* Road, already macadamized.

109. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seven pounds currency, be granted to His Majesty, to reimburse *Charles Smith*, Esquire, a balance due to him, according to the Report.

110. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand two hun-

97. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres courant, pour compléter le Chemin de *Stoneham* à *La Roche Platte* sur la Rivière *Jacques Cartier*.

98. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cent cinquante Livres courant, pour un Chemin de sortie au Fleuve *Saint Laurent*, dans le Quartier *Près-de-Ville* entre le Quai des Bateaux du Roi et l'Anse appelée *Munn's Cove*.

99. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour aider à construire un Pont en pierre sur la Petite Rivière *Beauport* auprès du moulin à farine de *M. McCallum*

100. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cens livres courant, pour empierrier les Chemins de la *Grande Allée*.

101. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres courant, pour améliorer la Côte du *Sault Montmorency* sur le grand chemin.

102. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres courant, pour un Chemin des anciens établissemens de *l'Ange Gardien* à la Paroisse *Lavalle*.

103. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cens livres courant, pour améliorer l'ancien Pont Public sur la Rivière *Murray*.

104. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres courant, pour ouvrir le Chemin depuis les derniers établissemens du *Cap à l'Aigle* jusqu'à la Rivière au *Saumon*.

105. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cent trente-trois livres un scheling sept deniers et trois quarts courant, pour compléter le Chemin qui conduit à *Hull*, et qui a été fait sous la direction de *M. Wright* Commissaire, et pour rembourser au dit Commissaire ce qui lui est dû.

106. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq cens livres courant, pour parachever le Chemin de *Melbourne* aux anciens établissemens de la Montagne d'*Yamaska*.

107. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas mille livres courant, pour aider à la construction d'un Pont sur la Rivière *Sainte Anne*, à condition qu'aucune partie de la dite somme ne soit dépensée jusqu'à ce que suffisante caution ait été donnée par les Habitans intéressés au dit Pont, et qu'il sera achevé à leurs dépens.

108. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante-dix livres courant, pour l'entretien des Chemins déjà empierrés de *Beauport*, de *Charlesbourg*, de *Lorette* et de *Sainte Foi*.

109. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Sept Livres courant, pour rembourser *Charles Smith*, Ecuyer, d'une Balance qui lui est due, suivant le Rapport.

110. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant

hundred pounds currency, towards completing the necessary work for changing the course of the *Little River* to the North West of the City of *Montreal*.

111. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for additional work to be done to the new Road opened from *La Côte Saint Paul* to *La Côte Saint Pierre*.

112. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and twenty pounds currency, be granted to His Majesty, towards enabling the Inhabitants of *Côteau Saint Pierre* and of *La Côte Saint Luc*, to open a new Road of communication between the said *Côteau* and *Côte*, and to build a Bridge.

113. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for improving *Prevost Street*.

114. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for lowering the summit of the Mountain, and for macadamizing part of the front Road at *La Côte des Neiges*.

115. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for improving *Dorchester Street* in the *Sainte Antoine* Suburb and its continuation to the *Côte Saint Antoine*.

116. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for improving the Road leading to the *Tanneries des Rollands*.

117. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for levelling the Hill near the *Tanneries des Rollands*.

118. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for improving the Road leading to *Lachine*, along the River *Saint Pierre*.

119. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for macadamizing the Road leading to *Longue Pointe*.

120. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for macadamizing the continuation of the Road leading to *Saint Laurent*.

121. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for macadamizing the *Saint Michel* Road.

122. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for improving the High Road of communication called *Papineau's Road*.

123. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for keeping in repair those parts of the Roads within the Parish of *Montreal* already macadamized by the Commissioners.

124. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to be placed at the disposal of Commissioners, for the repairs of such of the *Montreal* Roads, as well out as in the City, as may require such repairs.

dant pas Mille deux cens Livres courant, pour aider à compléter les travaux nécessaires à détourner les eaux de la *Petite Rivière* au Nord-Ouest de la Cité de *Montréal*.

111. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour travaux additionnels au nouveau Chemin ouvert de la *Côte Saint-Paul* à celle *Saint-Pierre*.

112. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent vingt Livres courant, pour aider aux Habitans des *Côteaux Saint-Pierre* et de la *Côte Saint-Luc*, à ouvrir un Chemin de Communication entre les dits *Côteaux* et *Côte*, et construire un Pont.

113. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour améliorer la *Rue Prevost*.

114. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour adoucir le Pic de la Montagne et empierrer partie du Chemin de front de la *Côte des Neiges*.

115. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Quatre cens Livres courant, pour améliorer la *Rue Dorchester* au Faubourg *Saint-Antoine* et sa continuation dans la *Côte Saint-Antoine*.

116. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Quatre cens Livres courant, pour l'amélioration du Chemin des *Tanneries des Rollands*.

117. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres courant, pour applanissement de la *Côte des Tanneries des Rollands*.

118. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trois cens Livres courant, pour améliorer le Chemin allant à *Lachine* par la *Rivière Saint-Pierre*.

119. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Quatre cens Livres courant, pour l'empièrrement du Chemin allant à la *Longue Pointe*.

120. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour empièrrement de la Route en continuation de la *Rue Saint-Laurent*.

121. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres courant, pour l'empièrrement du Chemin de *Saint-Michel*.

122. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cent cinquante Livres courant, pour l'amélioration du Grand Chemin de Communication connu sous le nom de la voie *Papineau*.

123. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres courant, pour l'entretien des empièrremens déjà faits par les Commissaires dans l'étendue de la Paroisse de *Montréal*.

124. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Quatre cens Livres courant, pour être laissée à la disposition des Commissaires pour la réparation de tels Chemins de *Montréal*, tant hors qu'en dedans de la Cité, qui pourraient exiger telle réparation.



125. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, for opening a Road north of *Cap Rouge*, so as to avoid the Hills at *Cap Rouge*, in the County of *Portneuf*.

126. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient, that the seventh, eighth and ninth Clauses of the Act of the ninth *George* the Fourth, Chapter seventeen, relating to *Corvées* which the proprietors or occupiers of Lands are obliged to furnish, for laying, with stone, Roads in the neighbourhood of *Quebec*, be repealed.

*Ordered*, That the question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

And the first to the sixty first of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

The sixty second of the said Resolutions being again read ;

Mr. *Wurtele* moved in amendment, seconded by Mr. *Deschamps*, That the following words be added to the said Resolution : " on condition that the said Bridge be " a Draw-bridge, and that no part of the said sum be expended until sufficient security be given by the inhabitants interested in the said Bridge, that the same " shall be completed at their own cost and expense."

The question being then put upon the Motion of amendment it was agreed to by the House.

The question being then put on the said Resolution, as amended, it was also agreed to by the House.

The residue of the said Resolutions being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

*Ordered*, That Mr. *Lee* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned for the improvement of the Internal Communications of this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal in part an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, chapter forty two, intituled, " An Act relating to the Fisheries in the County of *Gaspé*, being read ;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till to-morrow, in the forenoon sitting.

Then, on Motion of Mr. *Lagueux*, seconded by Mr. *Wurtele*,  
The House adjourned.

Wednesday, 23rd March, 1831.—Ten o'Clock. A. M.

Adjournment.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock P. M. this day.

Council's Amendments to useful Arts Bill considered and agreed to.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, " An Act to continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned

125. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres courant, pour établir un Chemin au Nord du *Cap Rouge*, afin d'éviter les Côtes du *Cap Rouge* dans le Comté de *Portneuf*.

126. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient que les septième, huitième et neuvième Clauses de l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre dix-sept, relativement aux corvées que les Propriétaires ou occupants de Terres sont obligés de donner pour l'empierrement des Chemins dans les environs de *Québec*, soient abrogées.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première jusqu'à la soixante-et-unième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

La soixante-et-deuxième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau ;

M. *Wurtele* a proposé en amendement, secondé par M. *Deschamps*, Que les mots suivans soient ajoutés à la dite Résolution : " à condition que le dit Pont soit " un Pont levis, et qu'il ne sera employé aucune partie de la dite somme, jusqu'à ce que les Habitans " qui sont intéressés dans le Pont susdit, aient donné " caution d'une manière solvable, que le Pont susdit " sera parachevé à leurs frais et dépens."

La Question ayant été mise sur la motion d'amendement, elle a été adoptée par la Chambre.

La Question ayant été alors mise sur la dite Résolution, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée par la Chambre.

Le reste des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

*Ordonné*, Que M. *Lee* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, à l'amélioration des Communications Intérieures de cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois ; et ordonné d'être lu une seconde fois Demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour abroger en partie un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, Chapitre quarante-deux, intitulé, " Acte relatif aux " Pêches dans le Comté de *Gaspé*," ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Demain, dans la séance du matin:

Alors, sur motion de M. *Lagueux*, secondé par M. *Wurtele*,  
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 23 Mars 1831.—Dix Heures, A. M.

**O**RDONNE', Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre heures P. M., ce jour.

Ajournement.

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, " Acte pour continuer pour " un tems limité deux certains Actes y mentionnés, à l'effet

Amendemens du Conseil au Bill des Arts utiles, considérés et adoptés.

Bill des Communications intérieures lu pour la première fois.

Bill des Pêches de Gaspé, remis.

"tioned, for the promotion of useful Arts in this Province" be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, and are as followeth :—

*Press 1, Line 22.*—Leave out from "and," inclusive, to "longer," also inclusive, in the twenty eighth line, and insert, the Clauses marked A. and B.

Clause A.

"Provided always, and be it further enacted by the authority aforesaid, that all the privileges, clauses, provisions, powers, and legal remedies intended and mentioned by the said Act to be secured, to be imposed upon and to apply to the Inventor and Discoverer of any new and useful Art, Machine, Manufacture or composition of matter, for which he or she shall make application for a Patent, shall be construed to extend and to include, and are hereby declared to extend to and include any subject of His Majesty, being an Inhabitant of this Province, who shall on his or her travels in any foreign country have discovered or obtained a knowledge of and be desirous of introducing into this Province any new and useful Art, Machine, Manufacture, or composition of matter not known or not in use in this Province before his or her application for the same: Provided nevertheless, that nothing herein contained shall extend to inventions or discoveries of any new and useful Art, Machine, Manufacture, or composition of matter made, discovered, or used in the *United States of America*, or in any part of His Majesty's Dominions in *America*, or be construed to prevent the free importation thereof into this Province for sale by any person or persons or use or otherwise from the said *United States* or His Majesty's said Dominions."

Clause B.

"Provided also, and be it further enacted by the authority aforesaid, that such person so desirous of introducing into this Province, any Invention Art, Machine, Manufacture, or composition of matter which he or she shall have discovered or obtained a knowledge of in any foreign country, shall, previous to obtaining a Patent for the same in the manner prescribed in the said Act as to Inventors and Discoverers, make oath, or in case he or she be a Quaker, affirm that he or she believes himself or herself to be the first introducer and publisher of such Invention, Art, Machine, Manufacture or composition of matter in this Province."

*Title. Line 1.*—Leave out from "to continue," inclusive, to "of" also inclusive, in the second line, and insert "for the encouragement of the."

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House, and

*Ordered*, That Mr. *De St. Ours* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

*Ordered*, That the Statement of the Expense of the Civil Government during the year One thousand eight hundred and thirty, be referred to the Committee of the whole House on the several Reports of the Special Committee to whom were referred the Message of His Excellency the Governor in Chief accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one, and other references.

"l'effet d'encourager les Arts utiles en cette Province," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, et sont comme suit :

*Feuille 1ère., Ligne 21.*—Retranchez depuis "Et vu," inclusivement, jusqu'à "au-delà," aussi inclusivement, dans la trente-unième ligne, et insérez les Clauses suivantes marquées A. et B.

Clause A.

"Pourvu toujours, et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que tous les privilèges, clauses, dispositions, pouvoirs et recours légaux, pourvus et mentionnés par le dit Acte, comme devant être assurés, imposés et applicables à celui ou celle qui aura inventé et découvert aucun nouvel Art utile, Machine, Manufacture ou Composition de matière, pour lesquels il ou elle demandera une Patente, seront entendus s'étendre à et comprendre, et il est par le présent déclaré qu'ils s'étendront à et comprendront tout sujet de Sa Majesté, étant un habitant de cette Province qui pendant ses voyages en tous Pays étrangers aura découvert ou acquis la connaissance de ou désirera introduire en cette Province aucun Art nouveau et utile, Machine, Manufacture ou Composition de matière, qui n'était pas connu ni en usage en cette Province, avant de l'avoir demandé. Pourvu néanmoins que rien de ce qui est contenu dans le présent ne s'étendra aux Inventions ou Découvertes d'aucun Art nouveau et utile, d'aucune Machine, Manufacture ou Composition de matière, faite, découverte ou dont on aura fait usage dans les *Etats-Unis* de l'*Amérique*, ou dans aucune des parties des *Etats* de Sa Majesté en *Amérique*, ni ne sera entendu s'étendre à empêcher la libre importation d'iceux en cette Province des dits *Etats-Unis*, ou des dits *Etats* de Sa Majesté, pour y être vendus par aucune personne ou personnes, ou pour leur usage ou autrement.

Clause B.

Pourvu aussi, et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que telle personne qui désirera ainsi introduire en cette Province aucune Invention, Art, Machine, Manufacture ou Composition de matière, qu'elle aura découverte, ou dont elle aura acquis la connaissance dans aucun Pays étranger, avant de pouvoir obtenir une Patente pour icelle, prêtera serment en la manière pourvue dans le dit Acte, pour ceux qui auront inventé ou fait quelques découvertes, et si elle est un Quaker, elle affirmera qu'elle croit être la première personne qui a introduit et publié telle Invention, Art, Machine, Manufacture ou Composition de matière en cette Province.

*Titre.*—*Ligne 1ère.*—Retranchez depuis "continuer," inclusivement, jusqu'à "d'encourager," aussi inclusivement, dans la seconde ligne, et insérez "encourager."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre, et

*Ordonné*, Que M. *De St. Ours* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens.

*Ordonné*, Que l'Etat de la Dépense du Gouvernement Civil durant l'année mil huit cent trente, soit référé au Comité de toute la Chambre sur les divers Rapports du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références.

Etat de la Dépense du Gouvernement Civil en 1830, rélééré.

Third Report on Grievances, on Petition of Wm. Lampson.

Mr. *Labrie*, from the Standing Committee of Grievances, presented to the House the Third Report of the said Committee, which was again read at the Clerks Table.

Appendix (A. A.)

For the said Report, see Appendix (A. A.) at the end of this Volume.

to be printed.

*Ordered*, That Four hundred copies of the said Report be printed for the use of the Members of this House.

Provincial Statutes Bill reported;

Mr. *De St. Ours*, from the Committee of the whole House on the Bill to provide for the revision and printing of the Provincial Statutes now in force, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the question of concurrence be now separately put upon the said amendments.

And the first of the said amendments being again read, and the question of concurrence being put thereon, it was agreed to by the House.

The second of the said amendments being again read,

amended;

Mr. *Neilson* moved in amendment thereto, seconded by Mr. *Louis Bourdages*, to strike out the words "Six hundred," and insert the words, "Three hundred."

The Question being put on the Motion of amendment, it was agreed to by the House.

The Question being then put on the said amendment, as amended, it was agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

An amendment to the Council's amendments to the American Presbyterians relief Bill reported;

Mr. *Bedard*, from the Committee of the whole House on the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to afford relief to a certain Religious Congregation at *Montreal*, denominated Presbyterians," reported, according to Order, the amendment made by the Committee to the said Amendments; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

*Press, 2. Line 20.*—Fill up the blank with the words "Two shillings and six pence  
"Currency."

engrossed;

*Ordered*, That the said amendment be engrossed.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to afford relief to a certain Religious Congregation at *Montreal*, denominated Presbyterians," as amended, be now read the third time.

The said Amendments were accordingly read the third time.

passed.

*Resolved*, That the said Amendments, as amended, do pass.

*Ordered*, That Mr. *Neilson* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments with an amendment, to which they desire their concurrence.

Committee on Estimate of the Expenses of the Civil Government for 1830.

The Order of the Day for the House in Committee on the Second, Third and Fourth Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And

M. *Labrie*, du Comité permanent pour les Grieffs, a présenté à la Chambre le troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Troisième Rapport sur les Grieffs, sur la Pétition de M. Lampson;

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (A. A.) à la fin de ce Volume.

Appendice (A. A.)

*Ordonné*, Que quatre cens Copies du dit Rapport soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Le dit Rapport à être imprimé.

M. *De St. Ours*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pourvoir à la révision et réimpression des Statuts Provinciaux maintenant en force de Loi, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport du Bill des Statuts Provinciaux;

*Ordonné*, Que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dits amendemens.

Et le premier des dits amendemens ayant été lu de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelui, il a été adopté par la Chambre.

Le second des dits amendemens ayant été lu de nouveau;

et amendé;

M. *Neilson* a proposé en amendement à icelui, secondé par M. *Louis Bourdages*, de retrancher les mots "six cens," et d'insérer les suivans: "trois cens."

La Question ayant été mise sur la motion d'amendement, elle a été adoptée par la Chambre.

La Question ayant été alors mise sur le dit amendement, tel qu'amendé, il a été adopté par la Chambre, et

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé

M. *Bedard*, du Comité de toute la Chambre sur les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte en faveur d'une certaine Congrégation Religieuse à *Montréal*, connue sous la dénomination de Presbytériens," a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait aux dits Amendemens par le Comité; lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre, et il est comme suit:

Rapport d'un amendement aux amendemens du Conseil au Bill pour le secours des Presbytériens Américains;

*Feuille 2ème., Ligne 19.*—Remplissez le blanc avec les mots "Deux schelings et six deniers courant."

*Ordonné*, Que le dit amendement soit grossoyé.

et grossoyé;

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte en faveur d'une certaine Congrégation Religieuse à *Montréal*, connue sous la dénomination de Presbytériens," tels qu'amendés, soient maintenant lus pour la troisième fois.

Les dits Amendemens ont été en conséquence lus pour la troisième fois.

*Résolu*, Que les dits Amendemens, tels qu'amendés, passent.

Les dits amendemens passés.

*Ordonné*, Que M. *Neilson* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens, avec un amendement, auquel elle demande la concurrence de leurs Honneurs.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les second, troisième et quatrième Rapports du Comité Spécial, auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, ayant été lu;

Comité sur l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil pour 1830.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again this day, in the afternoon sitting.

At the Hour appointed Mr. Speaker and the House went up to the Castle of *Saint Lewis*, with the Petition and Addresses of this House to His Majesty, and to His Excellency the Governor in Chief.

And being returned ;

Mr. Speaker reported that the House had attended upon His Excellency the Governor in Chief, with their Address to His Excellency, praying he would transmit the humble Petition of this House to His Majesty, on the present State of the Province, for the purpose of being laid at the foot of the Throne ; and that His Excellency had been pleased to give the following Answer :—

Mr. Speaker, and  
Gentlemen of the House of Assembly,

I shall not fail to transmit without delay to the Secretary of State for the Colonial Department your Petition to the King ; and as it will no doubt be expected by His Majesty's Government that my communication shall be accompanied by some observations of my own referring to the various subjects embraced in the said Petition, I think it necessary on the present occasion to make a few remarks, to which I solicit your serious attention ; more especially as it may be that I have yet something to learn regarding the ulterior views of the House of Assembly.

I can assure you, Gentlemen, that I have derived satisfaction from listening to the Petition which has just been read by Mr. Speaker, because the subject matter of it is distinct, and tangible ; and because I feel assured that of the causes of complaint therein set forth many will eventually be removed, and others modified ; in the mean while it is very agreeable to me to have it in my power to state that some of those causes of complaint have been already put by me in a train of amelioration at least, if not of removal altogether ; and I beg the House of Assembly to believe, that my efforts shall be unremitting in pursuing the same course to the utmost extent of my authority as the King's Representative.

Thus far I can with a safe conscience declare that the present communication is satisfactory to me ; but I cannot conceal from the House that it would have been infinitely more so, could I feel assured that the whole matter of their complaints is comprised in this Petition. Gentlemen, I must go a step further than this, and confess to you that I cannot divest my mind of anxiety on this subject—it is with the view of being relieved from this state of anxiety that I now come forward to entreat you will admit me to your confidence, and acquaint me whether I am to expect any, and what further communications on the subject of complaints and grievances ?

I think I have even a claim upon you for the confidence I now solicit.

The propositions which upon a recent occasion I was commanded by the King to make to you on the subject of Finance, were laid before you in the plainest, and most straight-forward manner—nothing was concealed—nothing was glossed over ; and I even believe that I should have been justified had I made those propositions more palatable to you than I have done ; but I considered that any thing which could bear, even for a moment, the appearance of trick or manoeuvre, on so grave an occasion, was unworthy of His Majesty's Government, and an injustice

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, ce jour, dans la séance de l'après-midi.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus au Château *Saint Louis*, avec la Pétition et les Adresses de cette Chambre à Sa Majesté, et à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Et étant de retour ;

M. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'étant rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur en Chef avec son Adresse à Son Excellence, la priant de vouloir transmettre l'humble Pétition de cette Chambre à Sa Majesté, au sujet de l'Etat présent de la Province, afin qu'elle soit mise au pied du Trône ; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante :

Monsieur l'Orateur, et  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je ne manquerai pas de transmettre au plutôt au Secrétaire d'Etat pour le Département des Colonies, votre Requête au Roi ; et comme le Gouvernement de Sa Majesté s'attendra sans doute que ma communication soit accompagnée de quelques observations de ma part sur les divers sujets que votre Requête embrasse, je crois qu'il est nécessaire dans l'occasion actuelle de soumettre quelques remarques à votre attention la plus sérieuse, et cela d'autant plus qu'il serait possible que j'aie encore quelque chose de plus à apprendre, relativement aux vues ultérieures de la Chambre d'Assemblée.

Je puis vous assurer, Messieurs, que ce n'a pas été sans quelque satisfaction que j'ai entendu la lecture de la Requête qui vient d'être lue par Monsieur l'Orateur, attendu que l'objet principal en est distinct et palpable ; et parce que je suis bien persuadé qu'il sera porté remède à grand nombre des plaintes qui y sont contenues, et que d'autres seront modifiées : En attendant, il m'est bien agréable de pouvoir vous assurer que j'ai déjà commencé à produire, du moins l'amélioration, si non l'extinction, de quelques unes de ces plaintes, et je prie la Chambre d'Assemblée de croire que tous mes efforts seront sans cesse dirigés vers le même but, jusqu'aux limites de mon autorité comme le Représentant du Roi.

Jusques là, je puis sans faire violence à ma conscience, déclarer que la Communication actuel m'est satisfaisante ; mais je ne puis cacher à la Chambre qu'elle l'eût été infiniment d'avantage si je pouvais être assuré que tous leurs sujets de plaintes sont compris dans cette Requête. Messieurs, je dois encore avancer un pas de plus, et vous avouer que je ne puis dégager mon esprit de quelque inquiétude à ce sujet ; c'est dans la vue de me débarrasser de ce poids importun, que je viens en avant pour vous prier de m'accorder votre confiance, et de m'informer si je dois m'attendre à d'autres communications au sujet de vos plaintes et griefs ?

Je crois même avoir quelque droit à cette confiance que je sollicite.

Les propositions que, dans une occasion récente, j'étais chargé par l'Ordre du Roi de vous faire au sujet des Finances, vous ont été communiquées de la manière la plus franche, et la plus droite ; rien n'a été ni caché ni déguisé, et je crois même que j'aurais été justifié si j'avais rendu ces propositions plus à votre goût que je l'ai fait ; mais je pensais que tout ce qui pourrait même pour un seul instant porter le caractère de ruse ou de manoeuvre, dans une occasion aussi grave, était au dessous de la dignité du Gouvernement de Sa Majesté,

La Chambre se rend auprès de Son Excellence, avec ses Adresses, relativement à l'état de la Province et au Procureur-Général.

M. l'Orateur fait rapport de la Réponse de Son Excellence, à l'Adresse sur l'état de la Province,

The House attend His Excellency with their Addresses relating to the State of the Province, and to the Attorney General.

Mr. Speaker reports His Excellency's answer to the Address on the State of the Province.

justice to the frank and loyal character of the Canadian people.

What I now ask in return for this fair dealing, is a corresponding proceeding on the part of the House of Assembly.

Am I to understand that the Petition which I have just heard read, conveys all that the House of Assembly have to complain of up to this day? or am I to understand that there remains something behind—some unripe grievance or complaint which it may be intended to bring forward hereafter, when those now produced shall have been disposed of? This is the information I ask of you. This, Gentlemen, is the information which I will even implore you to afford me, in the name of the King, our Sovereign, who is sincerity itself; and in the name of the brave and honest people of *Canada* who are so well entitled to expect fair dealing in every quarter: and now, if there be any stray complaint—any grievance, however inconsiderable in itself, which may have been overlooked when this Petition was adopted by the House, I beseech you, Gentlemen, to take it back again, in order that the deficiency may be supplied, and that thus both King and people may be enabled at one view, to see the whole extent of what you complain of, and what you require.

Whether this appeal to your candour shall draw from you any further declaration, stating that your Petition contains the whole matter of your complaints and Grievances, or that you shall maintain silence, I shall equally consider that I have acquired a full and distinct knowledge of the whole of your complaints and Grievances up to the present period; and your Petition will be accompanied by an assurance from me to that effect; and my most fervent wishes that it may be productive of such measures as shall restore perfect harmony to this favored Land, where I firmly believe a larger share of happiness and prosperity is to be found, than amongst any people in the universe.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 22nd March, 1831.

Mr. Speaker reports His Excellency's answers to the Addresses relating to the Attorney General.

Mr. Speaker also reported, that, to the Address of this House to His Excellency, praying he would transmit the humble Address of this House to His Majesty, relating to the dismissal of *James Stuart*, Esquire, Attorney General, for the purpose of being laid at the foot of the Throne, His Excellency had been pleased to give the following Answer:—

Mr. Speaker, and  
Gentlemen of the House of Assembly,

I shall not fail to transmit without delay, to the Secretary of State for the Colonial Department, your Petition to the King, praying that His Majesty will be graciously pleased to dismiss the Attorney General of this Province from his office.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 23rd March, 1831.

Mr. Speaker then reported, that to the Address of this House to His Excellency, praying he would suspend *James Stuart*, Esquire, Attorney General, until His Majesty's pleasure be known, His Excellency had been pleased to give the following Answer:

Mr. Speaker, and  
Gentlemen of the House of Assembly,

I beg of you to be assured that it is quite impossible that you can take a deeper interest than I do in whatever concerns the purity of the Administration of Justice in this Province; for it is a matter which affects no less the character of the Government than the interests of the Public.

Con-

jesté, et une injustice au caractère franc et loyal du peuple Canadien.

Ce que je demande donc pour répondre à cette conduite de ma part, c'est un procédé correspondant de celle de la Chambre d'Assemblée.

Dois-je comprendre que la Requête, dont je viens d'entendre la lecture, contient la totalité de ce dont la Chambre d'Assemblée a à se plaindre jusqu'à ce jour? ou bien, dois-je comprendre qu'il reste quelque chose en arrière, quelque grief ou doléance qui n'a pas encore atteint sa maturité, et qu'on se dispose à mettre en avant dans un tems à venir, lorsqu'on se sera débarrassé de celles produites dans ce moment? C'est ce que je voudrais savoir. C'est, Messieurs, ce dont je vous supplie avec instance de m'informer au nom du Roi notre Souverain, qui est la sincérité même, et au nom du brave et honnête peuple Canadien, qui a tant de droit à attendre la bonne foi de toutes parts: Si donc quelque plainte égarée, quelque grief, pour peu important qu'il soit en lui-même, a pu être laissé de côté lors de l'adoption de la Requête par la Chambre, je vous supplie, Messieurs, de reprendre votre Requête, afin de suppléer à ce qui y manque, de sorte que par là le Roi, ainsi que le peuple, se trouvent en état d'un seul coup d'œil d'apercevoir toute l'étendue de vos plaintes, et de ce que vous demandez.

Soit qu'il soit répondu à cet appel à votre candeur par une déclaration ultérieure, que votre Requête contient et porte la totalité de vos plaintes et griefs, ou bien que vous gardiez le silence, je considérerais également que je suis en possession pleine et distincte de la totalité de vos plaintes et griefs jusqu'à la période actuelle, et votre Requête sera accompagnée d'une assurance de ma part à cet effet, et de mes vœux les plus fervens qu'elle puisse produire des mesures calculées à ramener l'harmonie la plus parfaite dans cette terre favorisée, où je crois fermement que se trouve une plus grande portion de bonheur et de prospérité, que parmi aucun peuple de l'Univers.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
Quebec, 22 Mars 1831.

M. l'Orateur a aussi fait rapport qu'à l'Adresse de cette Chambre à Son Excellence, la priant de vouloir transmettre l'humble Adresse de cette Chambre à Sa Majesté, relativement à la destitution de *James Stuart*, Ecuyer, Procureur Général, afin qu'elle soit mise au pied du Trône, Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Monsieur l'Orateur, et  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je ne manquerai pas de transmettre sans délai au Secrétaire d'Etat pour le Département des Colonies, votre Requête au Roi, pour prier qu'il plaise gracieusement à Sa Majesté de démettre de son emploi le Procureur Général de cette Province.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
Quebec, 23 Mars 1831.

M. l'Orateur a ensuite fait rapport qu'à l'Adresse de cette Chambre à Son Excellence, la priant de vouloir suspendre *James Stuart*, Ecuyer, Procureur Général, jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté soit connu, Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Monsieur l'Orateur, et  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je vous prie d'être persuadés qu'il vous est absolument impossible de prendre un intérêt plus profond que je ne le fais, dans tout ce qui concerne la pureté de l'administration de la Justice en cette Province; car c'est une matière qui n'affecte pas moins le caractère du Gouvernement que les intérêts du Public.

Pleinement

M. l'Orateur fait rapport de la Réponse de Son Excellence aux Adresses, relativement au Procureur Général.

Concurring with you as I do most fully on this point, and equally anxious with you to see the contemplated charges against the Attorney General, brought to a hearing, the House of Assembly on their part will, I am sure, concur with me in opinion, that to suspend from his functions one of the highest Law Officers of the Crown, is a step which ought not to be hastily adopted; and I must therefore trespass on the patience of the House for a day or two before I can return a definitive answer to the prayer of this Address, calling upon me to suspend the Attorney General from the exercise of his functions, until His Majesty's pleasure be known.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 23rd March, 1831.

Then, on Motion of Mr. *Louis Bourdages*, seconded by Mr. *Courteau*,  
The House adjourned.

Wednesday, 23d March, 1831.—Four o'clock, P. M.

Adjournment.

**ORDERED**, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'clock, in the forenoon.

Reasons of the Council for insisting upon certain amendments made to the City of Montreal Incorporation Bill reported.

Mr. *Quesnel* reported that the Managers on the part of this House, of the further Conference agreed upon with the Legislative Council, on the subject matter of the eighteenth and nineteenth Amendments made by that House to the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of Montreal," and to which this House have disagreed, had been at the time and place appointed for holding the said further Conference, and there met the Managers on behalf of the Legislative Council, who had delivered to them their Reasons for insisting on the said Amendments; and he delivered the said Reasons in at the Clerk's Table, where they were read as followeth:—

Because it is essentially necessary that in all cases where the interests of persons living at a distance from the City of Montreal may be affected by the proceedings of the Corporation, due Notice thereof should be given to them, at least in one Newspaper particularly specified, and in which Official publications are usually printed.

The Legislative Council do not insist on the thirtieth Amendment made by them to which the Assembly disagree.

**Resolved**, That this House doth concur in the eighteenth and nineteenth Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of Montreal."

**Ordered**, That Mr. *Quesnel* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments, except the thirtieth Amendment, upon which the Legislative Council doth not insist, as stated in the Conferences held between the two Houses.

Motion to revive the Order for the House in Committee on the Stanstead County Bank Bill negatived.

Mr. *Peck* moved, seconded by Mr. *Baxter*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The President, Directors and Company of the Bank of Stanstead County," lost by the adjournment of the House on Saturday last, be revived; and that the said Order be the first Order of this Day next after the Order upon the Estimate for the year One thousand eight hundred and thirty one.

The House divided on the Question:

Yeas, 12.

Nays, 23.

So it passed in the Negative.

Pleinement d'accord avec vous sur ce point, et mon désir n'étant nullement inférieur au vôtre de voir les plaintes en contemplation contre le Procureur-Général soumises à une investigation régulière, je suis persuadé que la Chambre d'Assemblée, de son côté, ne se refusera pas à concourir dans mon opinion, que la suspension des fonctions d'un des premiers Officiers de la Couronne, est une mesure qui ne doit pas être adoptée précipitamment, et en conséquence, je sollicite la patience de la Chambre pour un jour ou deux, avant que je puisse donner une réponse définitive à la prière de cette Adresse, qui me demande de suspendre le Procureur Général de ses fonctions jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté soit connu.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
Québec, 23 Mars 1831.

Alors, sur motion de M. *Louis Bourdages*, secondé par M. *Courteau*,  
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 23 Mars, 1831.—Quatre Heures P. M.

**ORDONNE**, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à Dix Heures du matin.

Ajournement.

M. *Quesnel* a fait rapport que les Directeurs de la part de cette Chambre pour tenir une nouvelle Conférence consentie avec le Conseil Législatif, au sujet des dix-huitième et dix-neuvième Amendemens faits par cette Chambre au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer la Cité de Montréal," et dans lesquels cette Chambre n'a pas concouru, s'étaient rendus aux tems et lieu fixés pour tenir cette Conférence, et y avait rencontré les Directeurs de la part du Conseil Législatif, qui leur avaient délivré les Raisons pour lesquelles le Conseil insiste sur les dits Amendemens; et il a remis les dites Raisons à la Table du Greffier, où elle ont été lues, comme suit:

Raisons du Conseil, pour lesquelles il insiste sur certains amendemens au Bill de l'Incorporation de la Cité de Montréal.

Parcequ'il est essentiellement nécessaire que dans tous les cas où les intérêts des personnes qui demeurent à une distance de la Cité de Montréal, peuvent être affectées par les Procédés de la Corporation, avis légal leur en soit donné, au moins dans un des Papiers-nouvelles, particulièrement désigné, et dans lequel sont ordinairement insérées les publications officielles.

Le Conseil Législatif n'insiste pas sur le trentième Amendement fait par cette Chambre, et auquel l'Assemblée n'a pas voulu acquiescer.

**Résolu**, Que cette Chambre concourt dans les dix-huitième et dix-neuvième Amendemens faits par le Conseil Législatif, au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer la Cité de Montréal."

Les Amendemens du Conseil adoptés par la Chambre.

**Ordonné**, Que M. *Quesnel* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens, excepté au trentième Amendement sur lequel le Conseil Législatif n'insiste pas, tel qu'établi dans les Conférences tenues entre les deux Chambres.

M. *Peck* a proposé, secondé par M. *Baxter*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes, y mentionnées, sous le nom de "Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du Comté de Stanstead," perdu par l'ajournement de la Chambre, Samedi dernier, soit rétabli; et que le dit Ordre soit le premier Ordre de ce jour, après l'Ordre sur l'Estimation pour l'année mil huit cent trent-un.

Motion pour rétablir l'ordre, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill de la Banque du Comté de Stanstead, négative.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 12.

Contre, 23.

Ainsi elle a passé dans la négative.

Conformément

Roads and  
Bridges Bill  
read the second  
time ;

A Bill to amend an Act passed in the thirty sixth year of the Reign of His Majesty King *George* the Third, intituled, "An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges, was, according to Order, read a second time.

committed.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Committee on  
Estimate of the  
Expenditure of  
the Civil Govern-  
ment for  
1831.

The Order of the Day for the House in Committee on the Second, Third and Fourth Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year One thousand eight hundred and thirty one, and other references, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

*Mr. Raymond* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

*Mr. Speaker* resumed the Chair ;

And *Mr. Raymond* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same ; and that he was also directed by the Committee to move for leave to sit again.

*Mr. Speaker* having put the Question,

Shall the Report be received to-morrow ?

The House divided :

Yeas, 29.

Nays, 3.

So it was carried in the Affirmative, and *Ordered*, Accordingly.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Committee on  
Circuit Courts  
Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to facilitate the Administration of Justice by means of Circuit Courts in the District of *Montreal*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

*Mr. Young* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

*Mr. Speaker* resumed the Chair ;

And *Mr. Young* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Then, on Motion of *Mr. Pierre Elzéar Taschereau*, seconded by *Mr. Viger*,

The House adjourned.

Thursday, 24th March, 1831.—Ten o'Clock, A. M.

Adjournment.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M. this day.

Address for in-  
formation re-  
specting the  
Court of Es-  
cheats.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would cause to be laid before this House, a Copy of any Commission or Commissions issued, appointing any Commissioner or Commissioners of Escheats and Forfeitures of Land in this Province ; also a Copy of the Commission or Commissions of any Officer or Officers appointed to act with

Conformément l'Ordre, un Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi *George* Trois, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples réglemens concernant les Chemins et Ponts, a été lu une seconde fois.

Bill au sujet des  
Chemins et  
Ponts lu une  
seconde fois ;

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

référé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les second, troisième et quatrième Rapports du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, ayant été lu ;

Comité sur  
l'Estimation  
des Dépenses  
du Gouverne-  
ment Civil  
pour 1831.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

*M. Raymond* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

*M. l'Orateur* a repris la Chaire ;

Et *M. Raymond* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir ; et qu'il lui était aussi enjoint par le Comité de demander permission de siéger de nouveau.

*M. l'Orateur* ayant mis la Question :

Le Rapport sera-t-il reçu demain ?

La Chambre s'est divisée :

Pour, 29.

Contre, 3.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et *Ordonné*, En conséquence.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faciliter l'administration de la Justice, par le moyen de Cours de Circuits dans le District de *Montréal*, ayant été lu ;

Comité sur le  
Bill des Cours  
de Circuits.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

*M. Young* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

*M. l'Orateur* a repris la Chaire ;

Et *M. Young* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de *M. Pierre Elzéar Taschereau*, secondé par *M. Viger*,

La Chambre s'est ajournée.

Judi, 24 Mars 1831.—Dix Heures, A. M.

**O**RDONNE, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Quatre Heures, P. M., ce jour.

Ajournement.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, lui demandant de vouloir bien mettre devant cette Chambre, Copies d'aucune Commission ou Commissions émanées pour la nomination d'aucun Commissaire ou Commissaires d'Echoites et de confiscation de terres en cette Province ; aussi, copie de la Commission ou des Commissions

Adresse pour  
une informa-  
tion, au sujet  
de la Cour  
d'Echoites.

with such Commissioner or Commissioners, and a Copy of any Tariff of Fees to be allowed and taken by such Commissioner or Commissioners, or Officers, or other person, in respect to proceedings for such Escheats and Forfeiture of Lands, shewing the date thereof, and the authority by which the same is made; and also any information which may be in His Excellency's possession, as to the cases in which the Escheating and Forfeiture of Lands by reason of the nonperformance of the conditions contained in the Grants thereof, may be deemed expedient and proper, and the time at which such proceedings for such Escheats and Forfeitures are intended to be commenced.

*Ordered*, That Mr. Neilson, Mr. Brooks, Mr. Louis Bourlages and Mr. Joliette do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

An engrossed Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The Montreal City Bank," was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. De Witt do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to continue for a limited time the Acts for regulating the Salaries and Emoluments of the Officers employed in the collection of the Revenue at the Inland Ports of this Province, and for other purposes, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee, to consider the expediency of addressing the three Branches of the Parliament of the United Kingdom, for the repeal or amendment of the Act passed in the sixth year of the Reign of His late Majesty George the Fourth, intituled, "An Act to provide for the extinction of Feudal and Seignioral rights and burdens on Lands held à Titre de Fief and à Titre de Cens in the Province of Lower Canada, for the gradual conversion of those tenures into the tenure of Free and Common Socage, and for other purposes relating to the said Province," lost by the adjournment of the House on Thursday last, be revived; and that the said Order be the first Order of this Day next after the Order upon the Estimate for the year one thousand eight hundred and thirty one.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the District of Saint Francis, complaining of the conduct of the Honorable Judge Fletcher, and other references, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House do proceed thereon this day.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of Quebec," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were again read, and are as followeth:—

*Press 1. Line 32.*—After "during," insert "twelve Calendar months."

sions d'aucun Officier ou Officiers nommés pour agir avec tel Commissaire ou tels Commissaires, et Copie d'aucun Tarif d'Honoraires devant être alloués et pris par tel Commissaire ou tels Commissaires, ou Officiers, ou autres personnes, à raison des procédures touchant telles Echoites ou confiscation de terres, montrant la date d'icelui, et l'autorité en vertu de laquelle il a été fait, de même que toute information qui pourra être en la possession de Son Excellence, quant aux cas dans lesquels l'Echoite et la confiscation de terres, à raison de la non-exécution des conditions contenues dans les Octrois d'icelles, pourront être jugées expédientes et convenables, et sur le tems auquel on se propose de commencer telles procédures pour telles Echoites et Confiscations.

*Ordonné*, Que M. Neilson, M. Brooks, M. Louis Bourlages et M. Joliette présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Un Bill grossoyé pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité de Montréal," a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. De Witt porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour continuer pour un tems limité les Actes qui règlent les salaires et émolumens des officiers employés à la perception du revenu aux ports intérieurs de cette Province, et pour d'autres objets, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient de s'adresser aux Trois Branches du Parlement du Royaume-Uni, pour une abrogation ou amendement de l'Acte passé dans la sixième année du Règne de feu Sa Majesté George Quatre, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'extinction des Droits et Devoirs Féodaux et Seigneuriaux sur les Terres tenues à titre de Fief et à titre de Cens dans la Province du Bas-Canada, et pour changer par degrés ces Tenures en la Tenure de Libre et Commun Socage, et pour d'autres objets qui ont rapport à la dite Province," perdu par l'ajournement de la Chambre, Jeudi dernier, soit rétabli; et que le dit Ordre soit le premier Ordre de ce Jour, après l'Ordre sur l'Estimation pour l'année mil huit cent trente-un.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans du District de Saint François, se plaignant de la conduite de l'Honorable Juge Fletcher, et autres références, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli; et que cette Chambre procède sur icelui ce Jour.

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer la Cité de Québec," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, et sont comme suit:

*Feuille 1ère. Ligne 23e.*—Retranchez "deux années," et insérez "douze mois de Calendar months."

Bill de la Banque de la Cité de Montréal, passé.

Bill concernant les salaires des Officiers de Douanes intérieurs, passé.

Ordre au sujet de l'Acte des Tenures du Canada, rétabli.

Ordre au sujet du Rapport sur les plaintes contre M. Fletcher rétabli.

Amendemens au Bill de l'Incorporation de la Cité de Québec, considérés et adoptés, à l'exception de l'un d'eux.

Montreal City Bank Bill passed.

Inland Custom House Officers Salaries Bill passed.

Order respecting Canada Tenures Act revived.

Order respecting the Report on complaints against Mr. Justice Fletcher revived.

Amendments to City of Quebec Incorporation Bill considered and agreed to, with the exception of one.



Press 3. Line 16.—After “property,” insert “and  
“outstanding debts.”

34.—After “possess,” insert “as Pro-  
“prietor, and to and for his own use  
“and benefit in the Ward for which  
“he shall be elected.”

35.—After “Currency,” insert “over  
“and above what will satisfy and  
“discharge all incumbrances affect-  
“ing the same, and over and above  
“all rents and charges payable out  
“of and affecting the same.”

Press 4. Line 2.—Leave out “three,” and insert  
“two.”

4.—Leave out “third,” and insert  
“second.”

6.—Leave out “three,” and insert  
“two.”

Press 5. Line 4.—After “been,” insert “submitted to  
“and confirmed by His Majesty’s  
“Court of King’s Bench for the Dis-  
“trict of *Quebec*, in like manner and  
“form as the Rules and Regulations  
“of Police made by the Justices of  
“Peace for the said District of *Que-  
“bec*, are now by Law submitted  
“to and confirmed by the said  
“Court of King’s Bench, and.”

5.—Leave out “all,” and insert “two  
“of.”

6.—After “*Quebec*,” insert “whereof  
“one shall be the *Quebec Gazette*,  
“or other Newspaper in which offi-  
“cial Notifications and Advertize-  
“ments of the Departments of Go-  
“vernment are ordinarily inserted.”

10.—After “provided,” insert “And  
“provided further, that if the votes  
“of the said Common Council at any  
“such Election of a Mayor, shall be  
“equally divided for two or more  
“persons, the names of the said per-  
“sons shall be submitted to the Jus-  
“tice of the Peace who shall have  
“presided at the Election of the  
“Common Council for said *Saint  
“Louis* Ward, who shall chuse  
“and declare such of the said per-  
“sons as he shall think most fit to  
“be the Mayor, and such person  
“shall be the Mayor accordingly.”

38.—After “Streets,” insert “Squares  
“and Market Places.”

39.—After “or,” insert “otherwise.”

*Ibid.*—After “Streets,” insert “Squares  
“and Market Places.”

46.—After “Proprietors,” insert “shall  
“be absent or,”

Press 6 Line 5.—Leave out “four days,” and in-  
sert “one month.”

7.—Leave out “or.”

*Ibid.*—After “Agent,” insert “or  
“Curator *ad hoc*.”

11.—Leave out “preceding,” and in-  
sert “succeeding.”

Feuille 3e. Ligne 16e.—Après “immeubles,” insérez  
“et dettes actives.”

34e.—Après “chacun,” insérez  
“comme Propriétaire et pour  
“son propre usage et avantage  
“dans le Quartier pour lequel  
“il sera élu.”

36e.—Après “courant,” insérez  
“en sus de ce qui pourra sa-  
“tisfaire et décharger toutes les  
“dettes dont le dit immeuble  
“pourra être chargé, et en sus  
“de toutes rentes et charges  
“payables sur icelui.”

Feuille 4e. Ligne 3e.—Retranchez “trois,” et insé-  
rez “deux.”

5e.—Retranchez “troisième,” et  
insérez “second.”

Se.—Retranchez “trois,” et insérez  
“deux.”

Feuille 5e. Ligne 10e.—Après “Ville,” insérez “et  
“soumis et confirmé par la Cour  
“du Banc du Roi de Sa Ma-  
“jesté pour le District de *Qué-  
“bec*, en la même manière et  
“forme que les Règles et les  
“Règlements de Police faits par  
“les Juges de Paix pour le dit  
“District de *Québec*, sont ac-  
“tuellement en vertu de la Loi  
“soumis et confirmés par la dite  
“Cour du Banc du Roi.”

12e.—Retranchez “tous les,” et insé-  
rez “deux des.”

13e.—Après “*Québec*,” insérez “dont  
“l’un sera la *Gazette de Québec*,  
“ou autre Papier-nouvelle dans  
“lequel les notifications et a-  
“vertissements officiels des Bu-  
“reaux du Gouvernement sont  
“ordinairement insérés.”

17e.—Après “pourvu,” insérez “Et  
“pourvu de plus que si les voix  
“du dit Conseil de Ville à telle  
“Election d’un Maire se trou-  
“vent également divisées en  
“faveur de deux personnes,  
“ou de plus, les noms des dites  
“personnes seront soumis au  
“Juge de Paix qui aura présidé  
“à l’Election des Conseillers de  
“Ville pour le Quartier *Saint  
“Louis*, lequel choisira et dé-  
“clarera celle des dites person-  
“nes qu’il jugera être la plus  
“capable d’être Maire, et telle  
“personne sera le Maire en  
“conséquence.”

Feuille 6e. Ligne 1ère.—Après “Rues,” insérez “Pla-  
“ces publiques ou Marchés.”

2e.—Après “améliorer,” insérez “au-  
“trement.”

*Ibid.*—Après “Rues,” insérez “Pla-  
“ces publiques ou Marchés.”

9e.—Après “Propriétaire,” insérez  
“seront absents ou.”

14e.—Retranchez “quatre jours,” et  
insérez “un mois.”

16e.—Retranchez “ou.”

*Ibid.*—Après “Agent,” insérez “ou  
“Curateur *ad hoc*.”

20e.—Retranchez “précédent,” et  
insérez “qui suivra.”

Press 6. Line 18.—After “payment,” insert “or legal tender.”

*Ibid.*—After “upon,” leave out “or legal tender.”

22.—After “or,” insert “shall be absent or.”

29.—Leave out “An,” and insert “And.”

33.—After “Mortmain,” insert “And provided also, and be it further enacted by the authority aforesaid, that the Public Monies raised by Assessment or otherwise, which now are, or hereafter shall be in the hands of the said Corporation by virtue of this Act, shall be charged with and answerable for the undertakings which have been made, and the debts which have been incurred by the Justices of the Peace of the said City of *Quebec*, before the passing of this Act, and which are now payable out of, or by Law chargeable upon, the monies raised by such Assessment or otherwise, and now under the controul of the said Justices of the Peace; and provided also, that from and after the expiration of this Act, the aforesaid Public Funds raised or to be raised by Assessment, and all other property whatsoever, hereby made subject to the controul and management of the said Corporation, shall continue to be chargeable with and answerable for the undertakings which shall have been lawfully made, and the debts which shall have been lawfully incurred by the said Corporation under the authority of this Act.”

47.—After the first “the,” insert “Revenue raised by Assessment or otherwise, for the uses of the said City in the.”

Press 8. Line 14.—After “power,” insert “to nominate and appoint a President *pro tempore*.”

Press 9. Line 14.—After “Act,” insert “Provided always, and be it further enacted by the authority aforesaid, that nothing in this Act contained shall extend, or be construed to extend to authorize the said Corporation to interfere with the powers heretofore granted, or which shall hereafter be granted by Law to the Corporation of the Trinity House, in respect of the Port and Harbour of *Quebec*.”

*Ordered*, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Amendments.

And the first to the ninth of the said Amendments inclusively, being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

The tenth of the said Amendments being again read;

*Ordered*,

Feuille 6e. Ligne 30e.—Après “ou,” insérez “seront absens ou.”

40e.—Après “main-morte,” insérez “Et pourvu aussi, et qu’il soit de plus statué par l’autorité susdite, que les argens publics levés par cotisation ou autrement, qui sont à présent ou seront à l’avenir entre les mains de la dite Corporation, en vertu de cet Acte, seront affectés à et responsables des entreprises qui ont été faites et des dettes qui ont été contractées par les Juges de Paix de la dite Cité de *Québec*, avant la passation de cet Acte, et qui sont maintenant payables, ou qui par la Loi peuvent être liquidées à même les argens prélevés par telle Cotisation ou autrement, et qui sont maintenant à la disposition des dits Juges de Paix; Et pourvu aussi que depuis et après l’expiration de cet Acte, les fonds publics susdits prélevés ou à être prélevés par Cotisation, et toute autre propriété quelconque, devenus sujets par l’effet du présent Acte à la disposition et contrôle de la dite Corporation, continueront à être affectés à et responsables des entreprises qui auront été légalement faites, et des dettes qui auront été légalement contractées par la dite Corporation, sous l’autorité de cet Acte.”

Feuille 7e., Ligne 25e.—Après “net,” insérez “prélevé par Cotisation ou autrement, pour les usages de la dite Cité.”

Feuille 9e. Ligne 25e.—Après “Acte,” insérez “Pourvu toujours, et qu’il soit de plus statué par l’autorité susdite, que rien de contenu dans cet Acte ne s’étendra ou ne sera entendu s’étendre à autoriser la dite Corporation à nuire aux pouvoirs ci-devant accordés, ou qui seront ci-après accordés par la Loi à la Corporation de la Maison de la Trinité, relativement au Port et Havre de *Québec*.”

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dits Amendemens.

Et le premier jusqu’au neuvième des dits Amendemens, inclusivement, ayant été séparément lus de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre.

Le dixième des dits Amendemens ayant été lu de nouveau.

*Ordonné*,

*Ordered.* That the further consideration of the said Amendment be postponed till the afternoon sitting of this day.

The residue of the said Amendments being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

Entry in Journal of 10th February, 1829, on Estimate of the Expenses of the Civil Government for 1829 read.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Bureau, That the Entries in the Journal of this House of the tenth of February, one thousand eight hundred and twenty nine, on the Order of the Day for the House in Committee of the whole House on the Estimate for the then current year, be now read.

Mr. Louis Bourdages moved in amendment, seconded by Mr. Lafontaine, to strike out the words after "That," and insert the following: "so long as the Grievances of which this House has so long complained, and more especially in the Resolutions of the twelfth of the present month, shall remain unredressed, this House will grant no Supply for paying any Salary amounting to more than One hundred pounds sterling."

The House divided on the Question of amendment; and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yeas.

Messieurs Louis Bourdages, Fortin, Huot, Lafontaine, Methot, Morin, Panet, Thibaudeau and Valois. (9.)

Nays.

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Bedard, Brooks, Bureau, Cazeau, Clouet, Corneau, Courteau, De Monténac, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Duval, Goodhue, Henry, Heriot, Hoyle, Joliette, Labrie, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Quirouet, Pierre Elzéar Taschereau, Viger, Wurtele and Young. (39.)

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion, the House again divided, and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yeas,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Bedard, Brooks, Bureau, Cazeau, Clouet, Corneau, Courteau, De Monténac, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Duval, Goodhue, Henry, Heriot, Joliette, Labrie, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Quirouet, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Viger, Wright, Wurtele and Young. (40.)

Nays,

Messieurs Louis Bourdages, Fortin, Huot, Lafontaine, Methot, Morin, Panet, Thibaudeau and Valois. (9.)

So it was carried in the Affirmative, and

The said Entry was read accordingly.

Resolve of the House thereon.

*Resolved,* That this House adheres to and repeats the Declarations in the said Entry, and in the Entries therein mentioned, and proceeds only on the Report of the Committee of the whole House to whom was referred the Estimate of the Expenses of the current year, under the said Declarations, and Resolves, and more particularly that no Votes for the payment of any Expenses of the Government, during the past or present year, be drawn into precedent, as acknowledging the legality of any expenditure heretofore made or which may hereafter be made without the consent of this House, or as determining for any future year, the necessary quantum of any Salary, Contingent Expenses or Allowances whatsoever, and in confidence that the Grievances and abuses of which this House and His Majesty's Subjects in this Province complain, will be speedily redressed.

Mr.

*Ordonné,* Que la considération ultérieure du dit Amendement soit remise à la séance de l'après-midi, ce jour.

Le reste des dits Amendemens ayant été séparément lus de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur iceux, ils ont été adoptés par la Chambre.

M. Neilson a proposé, secondé par M. Bureau, Que l'Entrée dans les Journaux de cette Chambre du dixième Février mil huit cent vingt-neuf, sur l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur l'Estimation pour l'année courante, d'alors, soit maintenant lue.

M. Louis Bourdages a proposé en amendement, secondé par M. Lafontaine, de retrancher tous les mots après "Que," et insérer les suivans: "tant que les Grievances dont cette Chambre s'est plaint depuis longtemps, particulièrement dans ses Résolutions du douze du présent mois, ne seront pas redressés, cette Chambre n'accordera aucuns subsides pour payer les salaires au-dessus de cent livres sterling."

La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Louis Bourdages, Fortin, Huot, Lafontaine, Methot, Morin, Panet, Thibaudeau et Valois. (9.)

Contre,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Bedard, Brooks, Bureau, Cazeau, Clouet, Corneau, Courteau, De Monténac, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Duval, Goodhue, Henry, Heriot, Hoyle, Joliette, Labrie, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Quirouet, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Viger, Wurtele et Young. (39.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée de nouveau; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Baxter, Bedard, Brooks, Bureau, Cazeau, Clouet, Corneau, Courteau, De Monténac, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Duval, Goodhue, Henry, Heriot, Joliette, Labrie, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Quirouet, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Viger, Wright, Wurtele et Young. (40.)

Contre,

Messieurs Louis Bourdages, Fortin, Huot, Lafontaine, Methot, Morin, Panet, Thibaudeau et Valois. (9.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

La dite Entrée a été lue en conséquence.

*Résolu,* Que cette Chambre adhère aux déclarations contenues dans la dite Entrée et dans les dites Entrées y mentionnées, et les répète, et ne procède sur le Rapport du Comité général auquel a été renvoyée l'évaluation des dépenses de l'année courante, que sous les dites Déclarations et Résolutions, et surtout qu'aucun Vote pour le paiement d'aucune dépense du Gouvernement pendant la précédente ou la présente année ne doit pas former un précédent, comme reconnaissance de la légalité d'aucune dépense ci-devant faite, ou qui pourra ci après être faite, sans le consentement de cette Chambre, ou comme déterminant pour l'avenir la quotité nécessaire d'aucun salaire, dépense casuelle ou allocation quelconque, et dans la confiance que les griefs et les abus dont se plaignent et cette Chambre et les Sujets de Sa Majesté en cette Province, seront promptement redressés.

M.

Entrée dans les Journaux du 10 Février 1829, sur l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil pour 1829, lue;

Résolution de la Chambre sur icelle.

Mr. *Raymond*, from the Committee of the whole House on the Second, Third and Fourth Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, accompanying the Estimate of the Civil Expenditure for the year one thousand eight hundred and thirty one, and other references, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three thousand three hundred and seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Governor in Chief, from the first day of January to the thirtieth day of September, one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of Four thousand five hundred pounds sterling, per annum.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Secretary to the Governor in Chief, for the same period, at the rate of Five hundred pounds sterling, per annum.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Assistant Secretary to the Governor in Chief, for the same period, at the rate of Two hundred pounds sterling, per annum.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and seventy three pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salaries of the Assistants in the offices of the Secretary to the Governor in Chief, for the same period, at the rate of Three hundred and sixty five pounds sterling, per annum.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty three pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the offices of the Secretary to the Governor in Chief, for the same period, at the rate of Forty five pounds sterling, per annum.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty three pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Messenger in the offices of the Secretary to the Governor in Chief, for the same period, at the rate of Forty five pounds sterling, per annum.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty pounds fifteen shillings and eleven pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the extra Messenger in the offices of the Secretary to the Governor in Chief, for the same period, at the rate of Forty one pounds one shilling and three pence sterling, per annum.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the amount of Postages in the Civil Secretary's office from the eleventh day of October one thousand eight hundred and thirty, to the tenth day of October one thousand eight hundred and thirty one.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the expense of Stationary, Printing and extra Writing for the Civil Secretary's office, for the year ending the tenth October one thousand eight hundred and thirty one.

10. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the expense of trans-

M. *Raymond*, du Comité de toute la Chambre sur les second, troisième et quatrième Rapports du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, accompagnant l'Estimation de la Dépense Civile pour l'année mil huit cent trente-un, et autres références, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent soixante-quinze livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gouverneur en Chef, depuis le premier jour de Janvier au trentième jour de Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de quatre mille cinq cents livres sterling, par année.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Secrétaire du Gouverneur en Chef, pour le même période, à raison de cinq cents livres sterling, par année.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Assistant Secrétaire du Gouverneur en Chef, pour le même période, à raison de deux cents livres sterling, par année.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-treize livres quinze schellings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens des Assistans dans les Bureaux du Secrétaire du Gouverneur en Chef, pour le même période, à raison de trois cent soixante-cinq livres sterling, par année.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-trois livres quinze schellings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien des Bureaux du Secrétaire du Gouverneur en Chef, pour le même période, à raison de quarante-cinq livres sterling, par année.

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-trois livres quinze schellings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Messenger dans les Bureaux du Secrétaire du Gouverneur en Chef, pour le même période, à raison de quarante-cinq livres sterling, par année.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente livres quinze schellings et onze deniers sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens d'un Messenger extraordinaire dans les Bureaux du Secrétaire du Gouverneur en Chef, pour le même période, à raison de quarante-une livres un schelling et trois deniers sterling, par année.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le montant du Port des Lettres du Bureau du Secrétaire Civil, depuis le onzième jour d'Octobre mil huit cent trente, au dixième jour d'Octobre mil huit cent trente-un.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cents livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la dépense de Papeterie, Impression et Ecritures extraordinaires pour le Bureau du Secrétaire Civil, pour l'année finissant le dixième Octobre mil huit cent trente-un.

10. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la dépense de traduction

translating Public Documents during the year ending the tenth October one thousand eight hundred and thirty one.

11. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Auditor of Land Patents, from the first of January to the thirtieth September, one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of Two hundred pounds sterling, per annum.

12. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Rent of an Office for Registering Grants of Crown Lands, for the same period, at the rate of Fifty four pounds sterling, per annum.

13. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingencies of the Provincial Secretary's office during the year ending the tenth October one thousand eight hundred and thirty one.

14. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty two pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance for a Messenger for the Provincial Secretary's office, from the first January to the thirtieth September, one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of Thirty pounds sterling, per annum.

15. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ninety seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance for three Residents on the Island of *Anticosti*, as Keepers of the Depots of Provisions, for the same period, at the rate of One hundred and thirty pounds sterling, per annum.

16. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Rent of the Building used as offices for the Civil Departments of Government, for the same period, at the rate of Five hundred pounds sterling, per annum.

17. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ten pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the amount Estimated for the Rent of the Building used as offices for the Civil Departments of Government during the last two years.

18. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Building used as offices for the Civil Departments of Government, from the first of January to the thirtieth September, one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of Forty pounds sterling, per annum.

19. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses attending the care of the Building used as offices for the Civil Departments of Government, for the year ending the tenth October, one thousand eight hundred and thirty one.

20. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Expense for purchasing Fuel for the Building used as offices for the Civil Departments of Government, during the year ending the tenth October one thousand eight hundred and thirty one.

21. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seven hundred and fifty pounds

duction de Documents publics, durant l'année finissant le dixième Octobre mil huit cent trente-un.

11. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Auditeur des Patentes des Terres, depuis le premier de Janvier au trentième Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de deux cens livres sterling, par année.

12. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quarante livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le Loyer d'un Bureau pour enrégistrer les Patentes des Terres de la Couronne, pour le même période, à raison de cinquante quatre livres sterling, par année.

13. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les contingens du Bureau du Secrétaire Provincial, durant l'année finissant le dixième Octobre mil huit cent trente-un.

14. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allowance pour un Messenger du Bureau du Secrétaire Provincial, depuis le premier Janvier au trentième Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de trente livres sterling, par année.

15. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt dix-sept livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de trois Résidens sur l'île d'*Anticosti*, comme Gardiens des Dépôts de Provisions, pour le même période, à raison de cent trente livres sterling, par année.

16. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le Loyer de la Bâtisse servant de Bureaux pour les Départemens Civils du Gouvernement, pour le même période, à raison de cinq cens livres sterling, par année.

17. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas dix livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le montant estimé pour le Loyer de la Bâtisse servant de Bureaux pour les Départemens Civils du Gouvernement, durant les deux dernières années.

18. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Bâtisse servant de Bureaux pour les Départemens Civils du Gouvernement, depuis le premier Janvier au trentième Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de quarante livres sterling, par année.

19. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes relativement au soin de la Bâtisse servant de Bureaux pour les Départemens Civils du Gouvernement, pour l'année finissant le dixième Octobre mil huit cent trente-un.

20. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la dépense de l'achat de Bois de chauffage pour la Bâtisse servant de Bureaux pour les Départemens Civils du Gouvernement, pour l'année finissant le dixième Octobre mil huit cent trente-un.

21. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres sterling,

pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Receiver General, from the first January to the thirtieth September, one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of One thousand pounds sterling, per annum.

22. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Receiver General for a Clerk, for the same period, at the rate of One hundred pounds sterling, per annum.

23. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty six pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Expenses attending the counting and depositing money in the Vaults with three keys, and for the purchase of a set of Scales.

24. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Inspector General of Public Provincial Accounts, from the first of January to the thirtieth of September one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of Three hundred pounds sterling, per annum.

25. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance for a Clerk in the office of the Inspector General of Public Provincial Accounts, for the same period, at the rate of One hundred pounds sterling, per annum.

26. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Six hundred and seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of nine Members of the Executive Council, for the same period, at the rate of One hundred pounds sterling, per annum.

27. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Registrar and Clerk to the Executive Council, for the same period, at the rate of Five hundred pounds sterling, per annum.

28. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and thirty six pounds seventeen shillings and six pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Assistant Clerk of the Executive Council, for the same period, at the rate of One hundred and eighty two pounds ten shillings sterling, per annum.

29. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance for Stationary, Printing, &c. for the office of the Registrar and Clerk to the Executive Council, for the same period, at the rate of Fifty pounds sterling, per annum.

30. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Messenger and Keeper of the Apartments of the Executive Council, for the same period, at the rate of Fifty pounds sterling, per annum.

31. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Door Keeper and Office Servant to the Executive Council, for the same period, at the rate of Fifty pounds sterling, per annum.

32. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Nine hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Speaker of the Legislative Council, for the year one thousand eight hundred and thirty one.

ling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Receveur-Général, depuis le premier Janvier au trentième Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de mille livres sterling, par année.

22. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant par soixante-quinze livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allouance au Receveur-Général, pour un Commis, pour le même période, à raison de cent livres sterling, par année.

23. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais du comptage et du dépôt de l'argent dans les voûtes sous trois clefs, et pour l'achat d'un jeu de balances:

24. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Inspecteur-Général des Comptes Publics Provinciaux, depuis le premier Janvier au trentième Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de trois cens livres sterling, par année.

25. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens d'un Commis dans le Bureau de l'Inspecteur-Général des Comptes Publics Provinciaux, pour le même période, à raison de cent livres sterling, par année.

26. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-quinze livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de neuf Conseillers Exécutifs, pour le même période, à raison de cent livres sterling, par année.

27. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Régistrare et Greffier du Conseil Exécutif, pour le même période, à raison de cinq cens livres sterling, par année.

28. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent trente-six livres dix-sept schelings et six deniers sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Assistant Greffier du Conseil Exécutif, pour le même période, à raison de cent quatre-vingt-deux livres dix schelings sterling, par année.

29. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-sept livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allouance pour Papeterie, Impression, etc. pour le Bureau du Régistrare et Greffier du Conseil Exécutif, pour le même période, à raison de cinquante livres sterling, par année.

30. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-sept livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Messenger et Gardien des Appartemens du Conseil Exécutif, pour le même période, à raison de cinquante livres sterling, par année.

31. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trente-sept livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Portier et Domestique du Bureau du Conseil Exécutif, pour le même période, à raison de cinquante livres sterling, par année.

32. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas neuf cens livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Orateur du Conseil Législatif, pour l'année mil huit cent trente-un.

33. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and thirty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the Legislative Council, from the first of January to the thirtieth of September, one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of Four hundred and fifty pounds sterling, per annum.

34. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and seventy pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Assistant Clerk of the Legislative Council, for the same period, at the rate of Three hundred and sixty pounds sterling, per annum.

35. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and sixty eight pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Writing Clerk Assistant and French Translator of the Legislative Council, for the same period, at the rate of Two hundred and twenty five pounds sterling, per annum.

36. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and thirty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Law Clerk of the Legislative Council for the same period, at the rate of One hundred and eighty pounds sterling, per annum.

37. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Master in Chancery, for the same period, at the rate of Eighty one pounds sterling, per annum.

38. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and one pounds five shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Gentleman Usher of the Black Rod, for the same period, at the rate of One hundred and thirty five pounds sterling, per annum.

39. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sergeant at Arms of the Legislative Council, for the same period, at the rate of Ninety pounds sterling, per annum.

40. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty four pounds six shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Messenger of the Legislative Council, for the same period, at the rate of Thirty two pounds eight shillings sterling, per annum.

41. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighteen pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Door Keeper of the Legislative Council, for the same period, at the rate of Twenty five pounds sterling, per annum.

42. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty seven pounds two shillings and six pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Apartments of the Legislative Council, for the same period, at the rate of Forty nine pounds ten shillings sterling, per annum.

43. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two thousand two hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent expenses of the Legislative Council, from the eleventh of October, one thousand eight hundred and thirty, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive.

44. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and seventy

33. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-sept livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier du Conseil Législatif, depuis le premier Janvier au trente Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de quatre cent cinquante livres sterling, par année.

34. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-dix livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier Assistant du Conseil Législatif, pour le même période, à raison de trois cent soixante livres sterling, par année.

35. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-huit livres quinze schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Clerc-Ecrivain Assistant et Traducteur Français du Conseil Législatif, pour le même période, à raison de deux cent vingt-cinq livres sterling, par année.

36. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier en Loi du Conseil Législatif, pour le même période, à raison de cent quatre-vingt livres sterling, par année.

37. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante livres quinze schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Maître en Chancellerie, pour le même période, à raison de quatre-vingt-une livres sterling, par année.

38. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas cent une livres cinq schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gentilhomme-Huissier de la Verge Noire, pour le même période, à raison de cent trente-cinq livres sterling, par année.

39. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Sergent d'Armes du Conseil Législatif, pour le même période, à raison de quatre-vingt-dix livres sterling, par année.

40. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre livres six schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Messager du Conseil Législatif, pour le même période, à raison de trente-deux livres huit schelings sterling, par année.

41. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Dix-huit Livres quinze schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Portier du Conseil Législatif, pour le même période, à raison de vingt-cinq Livres sterling, par année.

42. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trente-sept Livres deux schelings et six deniers sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien des appartemens du Conseil Législatif, pour le même période, à raison de Quarante-neuf Livres dix schelings sterling, par année.

43. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux mille deux cent cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes du Conseil Législatif, depuis le onzième Octobre mil huit cent trente, au dixième Octobre mil huit cent trente-un, inclusivement.

44. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trois cent soixante-et-quinze

seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Rent of the Bishop's Palace from the first January to the thirtieth September, one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of Five hundred pounds sterling, per annum.

45. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Nine hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Speaker of the House of Assembly, for the year one thousand eight hundred and thirty one.

46. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and thirty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the House of Assembly, from the first January to the thirtieth September, one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of Four hundred and fifty pounds sterling, per annum.

47. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and seventy pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Assistant Clerk of the House of Assembly, for the same period, at the rate of Three hundred and sixty pounds sterling, per annum.

48. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and thirty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the French Translator of the House of Assembly, for the same period, at the rate of One hundred and eighty pounds sterling, per annum.

49. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and thirty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the English Translator of the House of Assembly, for the same period, at the rate of One hundred and eighty pounds sterling, per annum.

50. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and thirty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Law Clerk of the House of Assembly, for the same period, at the rate of One hundred and eighty pounds sterling, per annum.

51. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sergeant at Arms of the House of Assembly, for the same period, at the rate of Ninety pounds sterling, per annum.

52. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty seven pounds two shillings and six pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Apartments of the House of Assembly, for the same period, at the rate of Forty nine pounds ten shillings sterling, per annum.

53. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the Crown in Chancery, for the same period, at the rate of One hundred pounds sterling, per annum.

54. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five thousand four hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the House of Assembly, for the same period.

55. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two thousand pounds sterling, be granted to His Majesty, to indemnify the Members of this House for their attendance at the present Sitting thereof, at the rate of nine shillings sterling, per day, and at the rate of four shillings currency, per league, for their Travelling Expenses, for the distance

quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le Loyer de l'Evêché, depuis le premier Janvier au trentième Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de Cinq cens Livres sterling, par année.

45. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Neuf cens Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Orateur de la Chambre d'Assemblée, pour l'année mil huit cent trente-un.

46. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trois cent trente-sept Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier de la Chambre d'Assemblée, depuis le premier Janvier au trentième Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de Quatre cent cinquante Livres sterling, par année.

47. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux cent soixante et dix Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier Assistant de la Chambre d'Assemblée, pour le même période, à raison de Trois cent soixante Livres sterling, par année.

48. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent trente-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Traducteur Français de la Chambre d'Assemblée, pour le même période, à raison de Cent quatre-vingt Livres sterling, par année.

49. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent trente cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Traducteur Anglais de la Chambre d'Assemblée, pour le même période, à raison de Cent quatre-vingt Livres sterling, par année.

50. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent trente-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier en Loi de la Chambre d'Assemblée, pour le même période, à raison de Cent quatre-vingts Livres sterling, par année.

51. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante et sept Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Sergent d'Armes de la Chambre d'Assemblée, pour le même période, à raison de Quatre-vingt-dix Livres sterling, par année.

52. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trente-sept Livres deux schelings et six deniers sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien des appartemens de la Chambre d'Assemblée, pour le même période, à raison de Quarante-neuf Livres dix schelings sterling, par année.

53. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour le même période, à raison de Cent Livres sterling, par année.

54. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cinq mille quatre cens Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses Contingentes de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

55. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux mille Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour indemniser les Membres de cette Chambre, pour leur assistance aux Séances présentes d'icelle, à raison de Neuf schelings sterling par jour, et à raison de quatre schelings courant par lieue, pour leurs frais de voyage, pour la distance



tance between the usual place of their residence and the place where the Session has been held, the said Allowance to be paid by Warrant to the Clerk of the Assembly.

56. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand one hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Chief Justice of the Province, from the first of January to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of One thousand five hundred pounds sterling, per annum.

57. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eight hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Chief Justice of *Montreal*, for the same period, at the rate of One thousand one hundred pounds sterling, per annum.

58. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four thousand and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salaries of six Puisné Judges, for the same period, at the rate of Nine hundred pounds sterling, per annum, each.

59. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Six hundred and seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Provincial Resident Judge at *Three Rivers*, for the same period, at the rate of Nine hundred pounds sterling, per annum.

60. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seven hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salaries of two Provincial Judges, for the same period, at the rate of Five hundred pounds sterling, per annum, each.

61. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and eighty one pounds five shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowances for fifteen Circuits, for the same period, at the rate of Twenty five pounds sterling, per annum, each.

62. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Judge of the Court of Vice Admiralty, for the same period, at the rate of Two hundred pounds sterling, per annum; provided that the said Judge receives no Fees in the said Court during that period.

63. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Attorney General, for the same period, at the rate of Three hundred pounds sterling, per annum.

64. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Solicitor General, for the same period, at the rate of Two hundred pounds sterling, per annum.

65. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of the District of *Quebec*, for the same period, at the rate of One hundred pounds sterling, per annum.

66. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of the District of *Montreal*, for the same period, at the rate of One hundred pounds sterling, per annum.

tance entre le lieu de leur résidence ordinaire et celui des Séances de la Chambre, la dite allowance à être payée par *Warrant* au Greffier de l'Assemblée.

56. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Mille cent vingt-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Juge en Chef de la Province, depuis le premier Janvier au trentième Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de Mille cinq cens Livres sterling, par année.

57. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Huit cent vingt-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Juge en Chef de *Montréal*, pour le même période, à raison de Mille cent Livres sterling, par année.

58. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quatre mille cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de six Juges Puisnés, pour le même période, à raison de Neuf cens Livres sterling, par année, pour chacun.

59. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Six cent soixante-quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Juge Provincial résidant aux *Trois-Rivières*, pour le même période, à raison de Neuf cens Livres sterling, par année.

60. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Sept cent cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de deux Juges Provinciaux, pour le même période, à raison de Cinq cens Livres sterling par année, pour chacun.

61. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux cent quatre vingt-une Livres cinq schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les allowances pour quinze Cours de Tournées, pour le même période, chacune à raison de Vingt-cinq Livres sterling, par année.

62. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Juge de la Cour de Vice-Amirauté, pour le même période, à raison de Deux cens Livres sterling, par année; pourvu que le dit Juge ne reçoive aucun honoraire dans la dite Cour durant ce période.

63. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux cent vingt-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Procureur-Général, pour le même période, à raison de Trois cens Livres sterling, par année.

64. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Solliciteur-Général, pour le même période, à raison de Deux cens Livres sterling, par année.

65. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Shérif du District de *Québec*, pour le même période, à raison de Cent Livres sterling, par année.

66. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Shérif du District de *Montréal*, pour le même période, à raison de Cent Livres sterling, par année.

67. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty six pounds, five shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of the District of *Three Rivers*, for the same period, at the rate of Seventy five pounds sterling, per annum.

68. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Sheriff of the District of *Three Rivers*, for additional duties imposed by the Act of the ninth, *George the Fourth*, Chapter six.

69. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty two pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of the District of *Gaspé*, from the first January to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of Seventy pounds sterling, per annum.

70. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of the District of *Saint Francis*, for the same period, at the rate of Fifty pounds sterling, per annum.

71. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance of Three Executioners, for the same period, at the rate Twenty seven pounds sterling, per annum, each.

72. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Sheriff of *Gaspé* for Travelling Expenses, for the same period, at the rate of Ten pounds sterling, per annum.

73. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Coroner at *Quebec*, for the same period, at the rate of One hundred pounds sterling, per annum.

74. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Coroner at *Montreal*, for the same period, at the rate of One hundred pounds sterling, per annum.

75. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Coroner at *Three Rivers*, for the same period, at the rate of Fifty pounds sterling, per annum.

76. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Coroner at *Gaspé*, for the same period, at the rate of Fifty pounds sterling, per annum.

77. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the Court and Clerk of the Peace at *Gaspé*, and for Travelling Expenses, for the same period, at the rate of Sixty pounds sterling, per annum.

78. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salaries of three Clerks of the Crown, viz: at *Quebec*, Thirty pounds; at *Montreal*, Thirty pounds; at *Three Rivers*,

67. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cinquante six Livres cinq schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Shérif du District des *Trois-Rivières*, pour le même période, à raison de Soixante-quinze Livres sterling, par année.

68. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quatre Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allouance au Shérif du District des *Trois-Rivières*, pour devoirs additionnels, imposés par l'Acte de la neuvième *George* Quatre, Chapitre six.

69. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cinquante-deux Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Shérif du District de *Gaspé*, depuis le premier Janvier au trentième Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de Soixante-dix Livres sterling, par année.

70. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trente-sept Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Shérif du District de *Saint François*, pour le même période, à raison de Cinquante Livres sterling, par année.

71. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante Livres quinze schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les allouances pour trois Exécuteurs de la Haute Justice, pour le même période, à raison de Vingt-sept Livres sterling, par année, chacun.

72. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Sept Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allouance au Shérif de *Gaspé*, pour frais de voyage, pour le même période, à raison de Dix Livres sterling, par année.

73. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Coronaire à *Québec*, pour le même période, à raison de Cent Livres sterling, par année.

74. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Coronaire à *Montréal*, pour le même période, à raison de Cent Livres sterling, par année.

75. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trente-sept Livres dix schelings, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Coronaire aux *Trois-Rivières*, pour le même période, à raison de Cinquante Livres sterling, par année.

76. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trente-sept Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Coronaire à *Gaspé*, pour le même période, à raison de Cinquante Livres sterling, par année.

77. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quarante-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier de la Cour et Greffier de la Paix à *Gaspé*, et pour frais de voyage, pour le même période, à raison de Soixante Livres sterling, par année.

78. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens des Trois Greffiers de la Couronne, savoir: à *Québec*, Trente Livres; à *Montréal*, Trente Livres; aux

*Rivers*, Fifteen pounds, for the same period, at the rate of One hundred pounds sterling, per annum.

79. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ninety pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the Court of Appeals, for the same period, at the rate of One hundred and twenty pounds sterling, per annum.

80. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Clerk of the Court of Appeals, for Stationary, for the same period, at the rate of Six pounds sterling, per annum.

81. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty pounds five shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Usher of the Court of Appeals for the same period, at the rate of Twenty seven pounds sterling, per annum.

82. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Interpreter of the Courts at *Quebec*, for the same period, at the rate of Forty pounds sterling, per annum.

83. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Interpreter of the Courts at *Montreal*, for the same period, at the rate of Forty pounds sterling, per annum.

84. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighteen pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Interpreter of the Courts at *Three Rivers*, for the same period, at the rate of Twenty five pounds sterling, per annum.

85. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty seven pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the High Constable at *Quebec*, for the same period, at the rate of Thirty six pounds sterling, per annum.

86. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty seven pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the High Constable at *Montreal*, for the same period, at the rate of Thirty six pounds sterling, per annum.

87. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty pounds five shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the High Constable at *Three Rivers*, for the same period, at the rate of Twenty seven pounds sterling, per annum.

88. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifteen pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Crier of the Courts at *Quebec*, for the same period, at the rate of Twenty pounds sterling, per annum.

89. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirteen pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Tipstaff at the Courts at *Quebec*, for the same period, at the rate of Eighteen pounds sterling, per annum.

90. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty eight pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Crier of the Courts and Tipstaff at *Montreal*, for the same period, at the rate of Thirty eight pounds sterling, per annum.

aux *Trois-Rivières*, Quinze Livres, pour le même période, à raison de Cent Livres sterling, par année.

79. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt dix Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier de la Cour d'Appel, pour le même période, à raison de Cent-vingt Livres sterling, par année.

80. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quatre Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allouance au Greffier de la Cour d'Appel, pour Papeterie, pour le même période, à raison de Six Livres sterling, par année.

81. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Vingt Livres cinq schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Huissier de la Cour d'Appel, pour le même période, à raison de Vingt-sept Livres sterling, par année.

82. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trente Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Interprète des Cours à *Québec*, pour le même période, à raison de Quarante Livres sterling, par année.

83. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trente Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Interprète des Cours à *Montréal*, pour le même période, à raison de Quarante Livres sterling, par année.

84. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Dix-huit Livres quinze schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Interprète des Cours aux *Trois-Rivières*, pour le même période, à raison de Vingt-cinq Livres sterling, par année.

85. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Vingt-sept Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Grand Connétable à *Québec*, pour le même période, à raison de Trente-six Livres sterling, par année.

86. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Vingt sept Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Grand Connétable à *Montréal*, pour le même période, à raison de Trente-six Livres sterling, par année.

87. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Vingt Livres cinq schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Grand Connétable aux *Trois-Rivières*, pour le même période, à raison de Vingt-sept Livres sterling, par année.

88. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Crier des Cours à *Québec*, pour le même période, à raison de Vingt Livres sterling, par année.

89. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Treize Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Huissier à Baguette des Cours à *Québec*, pour le même période, à raison de Dix-huit Livres sterling, par année.

90. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Vingt-huit Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Crier des Cours et Huissier à Baguette, à *Montréal*, pour le même période, à raison de Trente-huit Livres sterling, par année.

91. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighteen pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Crier of the Courts, and Tipstaff at *Three Rivers*, for the same period, at the rate of Twenty five pounds sterling, per annum.

92. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Court House at *Quebec*, for the same period, at the rate of Fifty four pounds sterling, per annum.

93. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty four pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Court House at *Montreal*, for the same period, at the rate of Seventy two pounds sterling, per annum.

94. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty seven pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Court House at *Three Rivers*, for the same period, at the rate of Thirty six pounds sterling, per annum.

95. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty seven pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol and Court House at *New Carlisle*, for the same period, at the rate of Thirty six pounds sterling, per annum.

96. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty seven pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol and Court House at *Percé*, for the same period, at the rate of Thirty six pounds sterling, per annum.

97. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirteen pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Court Hall at *Sherbrooke*, for the same period, at the rate of Eighteen pounds sterling, per annum.

98. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ninety three pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol at *Quebec*, for the same period, at the rate of One hundred and twenty five pounds sterling, per annum.

99. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty four pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the allowance for two Turnkeys at *Quebec*, for the same period, at the rate of Seventy two pounds sterling, per annum.

100. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ninety three pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol at *Montreal*, for the same period, at the rate of One hundred and twenty five pounds sterling, per annum.

101. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty four pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance for two Turnkeys at *Montreal*, for the same period, at the rate of Seventy two pounds sterling, per annum.

102. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty one pounds five shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol at *Three Rivers*, for the same period, at the rate of Fifty five pounds sterling, per annum.

91. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Dix-huit Livres quinze schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Crier des Cours et Huissier à *Baguette aux Trois-Rivières*, pour le même période, à raison de Vingt-cinq Livres sterling, par année.

92. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quaranté Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour de Justice à *Québec*, pour le même période, à raison de Cinquante quatre Livres sterling, par année.

93. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cinquante-quatre Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour de Justice à *Montréal*, pour le même période, à raison de Soixante-douze Livres sterling, par année.

94. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Vingt-sept Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour de Justice, aux *Trois-Rivières*, pour le même période, à raison de Trente-six Livres sterling, par année.

95. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Vingt-sept Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Prison et Cour de Justice à *New-Carlisle*, pour le même période, à raison de Trente-six Livres sterling, par année.

96. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Vingt-sept Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Prison et Cour de Justice à *Percé*, pour le même période, à raison de Trente-six Livres sterling, par année.

97. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Treize Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour de Justice à *Sherbrooke*, pour le même période, à raison de Dix-huit Livres sterling, par année.

98. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt-treize Livres quinze schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Prison à *Québec*, pour le même période, à raison de Cent vingt-cinq Livres sterling, par année.

99. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cinquante-quatre Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allowance pour deux Guichetiers à *Québec*, pour le même période, à raison de Soixante-douze Livres sterling, par année.

100. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt-treize Livres quinze schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Prison à *Montréal*, pour le même période, à raison de Cent vingt-cinq Livres sterling, par année.

101. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cinquante-quatre Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allowance pour deux Guichetiers à *Montréal*, pour le même période, à raison de Soixante-douze Livres sterling, par année.

102. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quarante-une Livres cinq schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Prison aux *Trois-Rivières*, pour le même période, à raison de Cinquante-cinq Livres sterling, par année.

103. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty seven pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance for one Turnkey at *Three Rivers*, for the same period, at the rate of Thirty six pounds sterling, per annum.

104. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighteen pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol at *Sherbrooke*, for the same period, at the rate of Twenty five pounds sterling, per annum.

105. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Physician attending the Gaol at *Quebec*, for the same period, at the rate of Two hundred pounds sterling, per annum.

106. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Physician attending the Gaol at *Montreal*, for the same period, at the rate of Two hundred pounds sterling, per annum.

107. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Physician attending the Gaol at *Three Rivers*, for the same period, at the rate of Eighty pounds sterling, per annum.

108. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Crown Law Officers, for the year ending the tenth October, one thousand eight hundred and thirty one, on condition that they take or be allowed no Fees on Commissions to which no Salary is attached, nor from individuals for services for which they are compelled to resort to the Crown Law Officers.

109. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand one hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Sheriff of *Quebec*, for the same period.

110. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Sheriff of *Montreal*, for the same period.

111. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Sheriff of *Three Rivers*, for the same period.

112. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Sheriff of *Gaspé*, for the same period.

113. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Sheriff of *Saint Francis*, for the same period.

114. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and forty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Coroner at *Quebec*, for the same period.

115. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and seventy

103. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Vingt-sept Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allouance pour un Guichetier aux *Trois-Rivières*, pour le même période, à raison de Trente-six Livres sterling, par année.

104. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Dix-huit Livres quinze schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Gardien de la Prison à *Sherbrooke*, pour le même période, à raison de Vingt-cinq Livres sterling, par année.

105. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Médecin pour la Prison à *Québec*, pour le même période, à raison de Deux cens Livres sterling, par année.

106. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Médecin pour la Prison à *Montréal*, pour le même période, à raison de Deux cens Livres sterling, par année.

107. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Médecin pour la Prison aux *Trois-Rivières*, pour le même période, à raison de Quatre-vingt Livres sterling, par année.

108. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Mille deux cens Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens des Officiers en Loi de la Couronne, pour l'année finissant le dixième Octobre mil huit cent trente-un, à condition qu'ils ne prendront, ni ne leur sera alloué, aucuns honoraires sur les Commissions auxquelles il n'est attaché aucun salaire, ni des individus pour des services pour lesquels ils sont obligés de recourir aux Officiers en Loi de la Couronne.

109. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Mille cent Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Shérif de *Québec*, pour le même période.

110. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Mille Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Shérif de *Montréal*, pour le même période.

111. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trois cent cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Shérif des *Trois-Rivières*, pour le même période.

112. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Shérif de *Gaspé*, pour le même période.

113. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Shérif de *Saint François*, pour le même période.

114. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux cent quarante-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Coronaire à *Québec*, pour le même période.

115. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent soixante-dix Livres

venty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Coroner at *Montreal*, for the same period.

116. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Coroner at *Three Rivers*, for the same period.

117. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ten pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Coroner at *Gaspé*, for the same period.

118. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerk of the Crown at *Quebec*, for the same period.

119. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and forty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerk of the Crown at *Montreal*, for the same period.

120. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerk of the Crown at *Three Rivers*, for the same period.

121. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and seventy pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Prothonotaries at *Quebec*, for the same period.

122. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Prothonotaries at *Montreal*, for the same period.

123. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Prothonotaries at *Three Rivers*, for the same period.

124. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Prothonotary at *Saint Francis*, for the same period.

125. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerks of the Peace, and for Police Services, at *Quebec*, for the same period; the amount for Police Services to be disbursed under the direction of the Magistrates.

126. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerk of the Peace, and for Police Services, at *Montreal*, for the same period; the amount for Police Services to be disbursed under the direction of the Magistrates.

127. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerk of the Peace, and for Police Services, at *Three Rivers*, for the same period; the amount for Police services to be disbursed under the direction of the Magistrates.

128. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerk of the Peace and Clerk of the Court, and Police Services, at *Gaspé*, for the same period; the amount for the Police Services to be disbursed under the direction of the Magistrates.

Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Coronaire à *Montréal*, pour le même période.

116. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trente-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Coronaire aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

117. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Dix Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Coronaire à *Gaspé*, pour le même période.

118. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Greffier de la Couronne à *Québec*, pour le même période.

119. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent quarante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Greffier de la Couronne à *Montréal*, pour le même période.

120. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quarante-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Greffier de la Couronne aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

121. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux cent soixante-dix Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens des Prothonotaires à *Québec*, pour le même période.

122. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trois cent cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens des Prothonotaires à *Montréal*, pour le même période.

123. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens des Prothonotaires aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

124. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Prothonotaire à *Saint François*, pour le même période.

125. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trois cens Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens des Greffiers de la Paix, et pour des services de Police, à *Québec*, pour le même période; le montant pour des services de Police devant être payé sous la direction des Magistrats.

126. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux cent vingt-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Greffier de la Paix, et pour des services de Police, à *Montréal*, pour le même période; le montant pour des services de Police devant être payé sous la direction des Magistrats.

127. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent vingt-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Greffier de la Paix, et pour des services de Police, aux *Trois-Rivières*, pour le même période, le montant pour des services de Police devant être payé sous la direction des Magistrats.

128. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cinquante Livres sterling soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Greffier de la Paix et Greffier de la Cour, et services de Police, à *Gaspé*, pour le même période; le montant pour des services de Police devant être payé sous la direction des Magistrats.

129. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerk of the Peace and Clerk of the Court, and Police Services, at *Saint Francis*, for the same period; the amount for the Police Services to be disbursed under the direction of the Magistrates.

130. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills for service of Subpoenas at *Montreal*, and care of Crown Witnesses, for the same period.

131. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills for service of Subpoenas at *Quebec*, and care of Crown Witnesses, for the same period.

132. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighty seven pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills for service of Subpoenas at *Three Rivers*, and care of Crown Witnesses, for the same period.

133. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills for payment of attendance of needy Crown Witnesses at *Montreal*, for the same period.

134. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills for payment of attendance of needy Crown Witnesses at *Quebec*, for the same period.

135. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills for payment of attendance of needy Crown Witnesses at *Three Rivers*, for the same period.

136. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Provincial Secretary, from the first January to the thirtieth September, one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of Four hundred pounds sterling, per annum.

137. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and eighty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Mrs. *Dunn*, for the same period, at the rate of Two hundred and fifty pounds sterling, per annum.

138. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and twelve pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Mrs. *Baby*, for the same period, at the rate of One hundred and fifty pounds sterling, per annum.

139. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of *Herman Witsius Ryland*, for the same period, at the rate of Three hundred pounds sterling, per annum.

140. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Sir *George Pownall*, Knight,

129. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens du Greffier de la Paix et Greffier de la Cour, et services de Police, à *Saint François*, pour le même période; le montant pour des services de Police devant être payé sous la direction des Magistrats.

130. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens pour services de Subpoenas à *Montreal*, et le soutien des Témoins de la Couronne, pour le même période.

131. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens pour services de Subpoenas à *Québec*, et le soutien des Témoins de la Couronne, pour le même période.

132. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt-sept Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens pour services de Subpoenas aux *Trois-Rivières*, et le soutien des Témoins de la Couronne, pour le même période.

133. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cinq cent cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens pour le paiement de la comparution des Témoins indigens de la Couronne, à *Montréal*, pour le même période.

134. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux cens Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens pour le paiement de la comparution des Témoins de la Couronne, à *Québec*, pour le même période.

135. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Comptes Contingens pour le paiement de la comparution des Témoins indigens de la Couronne aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

136. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trois cens Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Secrétaire Provincial, depuis le premier Janvier au trentième Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de Quatre cens Livres sterling, par année.

137. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent quatre-vingt-sept Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de Madame *Dunn*, pour le même période, à raison de Deux cent cinquante Livres sterling, par année.

138. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent douze Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de Madame *Baby*, pour le même période, à raison de Cent cinquante Livres sterling, par année.

139. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux cent vingt-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de *Herman Witsius Ryland*, pour le même période, à raison de Trois cens Livres sterling, par année.

140. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux cent vingt-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de Sir *George Pownall*, Chevalier, pour le même

for the same period, at the rate of Three hundred pounds sterling, per annum.

141. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Mrs. *Elmsley*, for the same period, at the rate of Two hundred pounds sterling, per annum.

142. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Mrs. *Taylor*, for the same period, at the rate of Fifty pounds sterling, per annum.

143. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Mrs. *Lemaître*, for the same period, at the rate of Fifty pounds sterling, per annum.

144. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixteen pounds four shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of the Misses *De Louvière*, for the same period, at the rate of Twenty one pounds twelve shillings sterling, per annum.

145. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty seven pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Mrs. *Rollot*, for the same period, at the rate of Thirty six pounds sterling, per annum.

146. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty two pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of *Henry Harwood*, for the same period, at the rate of Thirty pounds sterling, per annum.

147. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifteen pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Miss *Finlay*, for the same period, at the rate of Twenty pounds sterling, per annum.

148. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirteen pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Miss *McKay*, for the same period, at the rate of Eighteen pounds sterling, per annum.

149. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirteen pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Miss *Desbarats*, for the same period, at the rate of Eighteen pounds sterling, per annum.

150. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Nine pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of the Widow *Sauvageau*, for the same period, at the rate of Twelve pounds sterling, per annum.

151. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifteen pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of two Misses *Montizambert*, for the same period, at the rate of Ten pounds sterling, per annum, each.

152. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty two pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of three Misses *Launière*, for the same period, at the rate of Ten pounds sterling, per annum, each.

153. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Mrs. *Schindler*, for the same period, at the rate of Five pounds sterling, per annum.

même période, à raison de Trois cens Livres sterling, par année.

141. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de Madame *Elmsley*, pour le même période, à raison de Deux cens Livres sterling, par année.

142. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trente-sept Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de Madame *Taylor*, pour le même période, à raison de Cinquante Livres sterling, par année.

143. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trente-sept Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de Madame *Lemaître*, pour le même période, à raison de Cinquante Livres sterling, par année.

144. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Seize Livres quatre schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension des Demoiselles *De Louvière*, pour le même période, à raison de Vingt-une Livres douze schelings sterling, par année.

145. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Vingt-sept Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de Madame *Rollot*, pour le même période, à raison de Trente-six Livres sterling, par année.

146. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Vingt-deux Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de *Henry Harwood*, pour le même période, à raison de Trente Livres sterling, par année.

147. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de Mademoiselle *Finlay*, pour le même période, à raison de Vingt Livres sterling, par année.

148. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Treize Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de Mademoiselle *McKay*, pour le même période, à raison de Dix-huit Livres sterling, par année.

149. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Treize Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de Mademoiselle *Desbarats*, pour le même période, à raison de Dix-huit Livres sterling, par année.

150. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Neuf Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de la Veuve *Sauvageau*, pour le même période, à raison de Douze Livres sterling, par année.

151. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de deux Demoiselles *Montizambert*, pour le même période, à raison de Dix Livres sterling, par année, chacune.

152. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Vingt-deux Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension des trois Demoiselles *Launière*, pour le même période, à raison de Dix Livres sterling, par année, chacune.

153. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trois Livres quinze schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Pension de Madame *Schindler*, pour le même période, à raison de Cinq Livres sterling,



154. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy-five pounds sterling, be granted to His Majesty, for a Pension to the Widow *F. Rolette*.

155. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and thirty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Surveyor General, from the first January to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of Four hundred and fifty pounds sterling, per annum.

156. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and thirty six pounds seventeen shillings and six pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the First Clerk in the Surveyor General's Office, for the same period, at the rate of One hundred and eighty two pounds ten shillings sterling, per annum.

157. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and twelve pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Second Clerk in the Surveyor General's Office, for the same period, at the rate of One hundred and fifty pounds sterling, per annum.

158. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifteen pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the allowance for Stationary in the Surveyor General's Office, for the same period, at the rate of Twenty pounds sterling, per annum.

159. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the allowance for an Office Servant in the Surveyor General's Office, for the same period, at the rate of Forty pounds sterling, per annum.

160. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ten pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the allowance for Postages in the Surveyor General's Office, for the year ending tenth October, one thousand eight hundred and thirty one.

161. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the contingent expenses for Surveys, for the same period.

162. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and thirty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Adjutant General of Militia, from the first of January to the thirtieth of September, one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of Four hundred and fifty pounds sterling, per annum.

163. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and two pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Deputy Adjutant General of Militia, for the same period, at the rate of Two hundred and seventy pounds sterling, per annum.

164. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and seventy pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of a Provincial Aide-de-Camp, for the same period, at the rate of Three hundred and sixty pounds sterling, per annum.

165. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ninety two pounds seven shillings and ten pence sterling, be granted to His

154. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante-quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer une Pension à Madame Veuve *F. Rolette*.

155. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trois cent trente-sept Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Arpenteur-Général, depuis le premier Janvier au trentième Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de Quatre cent cinquante Livres sterling, par année.

156. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent trente-six Livres dix-sept schelings et six deniers sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du premier Commis dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, pour le même période, à raison de Cent quatre-vingt-deux Livres dix schelings sterling, par année.

157. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent douze Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du second Commis dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, pour le même période, à raison de Cent cinquante Livres sterling, par année.

158. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quinze Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allouance pour Papeterie dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, pour le même période, à raison de Vingt Livres sterling, par année.

159. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trente Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allouance pour un Domestique du Bureau, dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, pour le même période, à raison de Quarante Livres sterling, par année.

160. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Dix Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allouance pour Port de Lettres du Bureau de l'Arpenteur-Général, pour l'année finissant le dixième Octobre mil huit cent trente-un.

161. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trois cens Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes pour Arpentages, pour le même période.

162. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trois cent trente-sept Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Adjutant-Général de Milice, depuis le premier Janvier au trentième Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de Quatre cent cinquante Livres sterling, par année.

163. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux cent deux Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Député-Adjutant-Général de Milice, pour le même période, à raison de Deux cent soixante-dix Livres sterling, par année.

164. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux cent soixante-dix Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens d'un Aide-de-Camp Provincial, pour le même période, à raison de Trois cent soixante Livres sterling, par année.

165. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quatre-vingt-douze Livres sept schelings et dix deniers sterling, soit accordée à

His Majesty, to defray the Salary of a Clerk in the Office of the Adjutant General of Militia, for the same period, at the rate of One hundred and twenty three pounds three shillings and nine pence sterling, per annum.

166. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty five pounds three shillings and four pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of a Messenger in the Office of the Adjutant General of Militia, for the same period, at the rate of Sixty pounds four shillings and six pence sterling, per annum.

167. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the contingent expenses of Stationary, Printing and Postages for the Office of the Adjutant General of Militia, for the year ending tenth October one thousand eight hundred and thirty one.

168. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and twelve pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Grand Voyer for the District of *Quebec*, from the first of January to the thirtieth of September one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of One hundred and fifty pounds sterling, per annum.

169. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and twelve pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Grand Voyer for the District of *Montreal*, for the same period, at the rate of One hundred and fifty pounds sterling, per annum.

170. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Grand Voyer for the District of *Three Rivers*, for the same period, at the rate of Ninety pounds sterling, per annum.

171. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Surveyor of Highways at *Gaspé*, for the same period, at the rate of Fifty pounds sterling, per annum.

172. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Inspector of Chimnies at *Quebec*, for the same period, at the rate of Sixty pounds sterling, per annum.

173. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighteen pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Inspector of Chimnies at *Three Rivers*, for the same period, at the rate of Twenty five pounds sterling, per annum.

174. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand one hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the expense of Printing the Laws, for the year ending tenth of October one thousand eight hundred and thirty one.

175. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Nine hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Repairs to Public Buildings, for the same period.

176. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty seven pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the Terrars of the King's Domain, from the first January to the thirtieth Sep-

à Sa Majesté, pour payer les appointemens d'un Com-mis dans le Bureau de l'Adjutant-Général de Milice, pour le même période, à raison de Cent vingt-trois Livres trois schelings et neuf deniers sterling, par année.

166. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quarante-cinq Livres trois schelings et quatre deniers sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens d'un Mes-sager dans le Bureau de l'Adjutant-Général de Milice, pour le même période, à raison de Soixante Livres quatre schelings et six deniers sterling, par année.

167. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Deux cent cinquante Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses contingentes de Papeterie, Impressions et Port de Lettres dans le Bureau de l'Adjutant-Général de Milice, pour l'année finissant le dixième Octobre mil huit cent trente-un.

168. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent douze Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Grand-Voyer pour le Dis-trict de *Quebec*, depuis le premier de Janvier au tren-tième de Septembre mil huit cent trente-un, inclusive-ment, à raison de Cent cinquante Livres sterling, par année.

169. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Cent douze Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Grand-Voyer pour le District de *Montréal*, pour le même période, à raison de Cent cinquante Livres sterling, par année.

170. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante-sept Livres dix schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Grand-Voyer pour le District des *Trois-Rivières*, pour le même période, à raison de Quatre-vingt-dix Livres sterling, par année.

171. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trente-sept Livres dix schelings sterling, soit accordé à Sa Majesté, pour payer les Appointemens de l'Inspecteur des Grands-Chemins à *Gaspé*, pour le même période, à raison de Cinquante Livres sterling, par année.

172. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Quarante-cinq Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Inspecteur des Cheminées, à *Quebec*, pour le même période, à raison de Soixante Livres sterling, par année.

173. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Dix-huit Livres quinze schelings sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les appointemens de l'Inspecteur des Chemi-nées aux *Trois-Rivières*, pour le même période, à raison de Vingt-cinq Livres sterling, par année.

174. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Mille cent Livres ster-ling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais d'Impression des Lois, pour l'année finissant le dixième Octobre mil huit cent trente-un.

175. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Neuf cens Livres ster-ling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les répa-rations aux Edifices publics, pour le même période.

176. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Soixante-et-sept Livres dix schelings sterling, soit accordé à Sa Majesté, pour payer les appointemens du Greffier du Terrier du Domaine du Roi, depuis le premier Janvier au tren-tième

September, one thousand eight hundred and thirty one, both days inclusive, at the rate of Ninety pounds sterling, per annum.

177. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Commission of the Inspector General of the King's Domain, on the Collection for the year ending tenth October one thousand eight hundred and thirty one.

178. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the sum of Three thousand four hundred and fifty three pounds seventeen shillings and seven pence sterling, stated in the Statement shewing the Expense of the Civil Government of *Lower Canada*, during the year One thousand eight hundred and thirty, defrayed out of the appropriated Revenue of that year, and the additional Supply granted by the Act of the Provincial Legislature, tenth and eleventh *George* the Fourth, Chapter fifty four, also, the amount allotted towards the payment of each specific service, the difference between the expense and the sums so allotted, the amount paid in some cases beyond the allotment, and the expenses incurred, which remain unpaid, as being the "Amount of the Expenditure short of the Appropriation," ought of right to have been carried to the credit of the unappropriated Revenue, and remain at the disposal of the Legislature.

Mr. *Bedard* moved, seconded by Mr. *Dessaulles*, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

The House divided on the Question :

Yeas, 40.

Nays, 9.

So it was carried in the Affirmative ; and

The first to the fifty fourth of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

The fifty fifth of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon ;

The House divided ; and the names being called for, they were taken down, as followeth :—

Yeas,

Messieurs *Archambeault, Baker, Baxter, Bedard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Hoyle, Labrie, Lafontaine, Larue, Lee, Methot, Neilson, Noël, Peck, Raymond, Thibau- deau, Trudel, Valois, Viger* and *Wright*. (30.)

Nays,

Messieurs *Caldwell, De Montenac, De St. Ours, De Witt, Dionne, Dumais, Duval, Hency, Heriot, Huot, Joliette, Lagueux, Laterrière, Panet, Quesnel, Quirouet, Pierre Elzéar Taschereau, Wurtele* and *Young*. (19.)

So it was carried in the Affirmative.

The residue of the said Resolutions being again severally read, and the question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages* have leave to bring in a Bill to make provision for the subsistence of the Widow of the late *Frederic Rolette*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

*Ordered*, That the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

*Ordered*,

tième Septembre mil huit cent trente-un, inclusivement, à raison de Quatre vingt-dix Livres sterling, par année.

177. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme n'excédant pas Trois cens Livres sterling, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la Commission de l'Inspecteur Général du Domaine du Roi, sur la perception pour l'année finissant le dixième Octobre mil huit cent trente-un.

178. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'une somme de Trois mille quatre cent cinquante-trois Livres dix-sept schelings et sept deniers sterling, mentionnée dans le Tableau des Dépenses du Gouvernement Civil du *Bas-Canada*, pendant l'année mil huit cent trente, payées à même les Revenus affectés de cette année, et la subvention additionnelle, accordée par l'Acte de la Législature Provinciale, dixième et onzième *George* Quatre, Chapitre Cinquante-quatre, aussi le montant alloué pour le paiement de chaque service particulier, la différence entre les Dépenses et les sommes allouées, le montant payé en certains cas au-delà de l'allocation, et les Dépenses encourues et non encore payées, comme étant le "montant des Dépenses au-dessous de l'affectation," devraient avoir été de droit portés au crédit des Revenus non-affectés, et le restant à la disposition de la Législature.

M. *Bedard* a proposé, secondé par M. *Dessaulles*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour 40.

Contre 9.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Et la première jusqu'à la cinquante-quatrième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelle, elles ont été adoptées par la Chambre.

La cinquante-cinquième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle ;

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs *Archambeault, Baker, Baxter, Bedard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Cazeau, Corneau, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Hoyle, Labrie, Lafontaine, Larue, Lee, Methot, Neilson, Noël, Peck, Raymond, Thibau- deau, Trudel, Valois, Viger* et *Wright*. (30.)

Contre,

Messieurs *Caldwell, De Montenac, De St. Ours, De Witt, Dionne, Dumais, Duval, Hency, Heriot, Huot, Joliette, Lagueux, Laterrière, Panet, Quesnel, Quirouet, Pierre Elzéar Taschereau, Wurtele* et *Young*. (19.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Le reste des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre ; et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages* ait la permission d'introduire un Bill pour subvenir à la subsistance de la Veuve de feu *Frédéric Rolette*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Ordonné*,

Mrs. Rolette's Pension Bill read the first time ;

read the second time ;

Bill pour une Pension à Madame Rolette, lu pour la première fois ;

lu une seconde fois ;

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.Civil List Bill  
read the first  
time;*Ordered*, That Mr. *Bedard* have leave to bring in a Bill to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the current year.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

read the second  
time;*Ordered*, That the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.Militia Staff  
Bill read the  
first time;*Ordered*, That Mr. *Bedard* have leave to bring in a Bill to appropriate a sum of money for the payment of certain Militia Officers, and Contingent Expenses of the Militia, for the year one thousand eight hundred and thirty one.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

read the second  
time;*Ordered*, That the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

engrossed;

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.Committee on  
Canada Te-  
nures Act;The Order of the Day for the House in Committee to consider the expediency of addressing the three Branches of the Parliament of the United Kingdom, for the repeal or amendment of the Act passed in the sixth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, intituled, "An Act to provide for the extinction of Feudal and Seignioral rights and burthens on Lands held à titre de Fief and à titre de Cens in the Province of Lower Canada; for the gradual conversion of those Tenures into the Tenure of Free and Common Soccage, and for other purposes relating to the said Province," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

resolutions re-  
ported.And Mr. *Raymond* reported that the Committee had come to several Resolutions; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:—

1. *Resolved*, That the introduction of the English Law into certain parts of this Province, by an Act of the Imperial Parliament passed in the sixth year of the Reign of His late Majesty *George* the Fourth, intituled, "An Act to provide for the extinction of Feudal and Seignioral rights and burthens on Lands held à titre de Fief and à titre de Cens in the Province of Lower Canada; and for the gradual conversion of those Tenures into the Tenure of Free and Common Soccage, and for other purposes relating to the said Province," without confirming all such transactions as had been previously entered into in good faith, has introduced the greatest confusion into all parts of the Province, by destroying acknowledged rights, and by affording facilities for fraud and oppression.

2. *Resolved*, That the Law of *England*, as introduced into certain parts of this Province, in virtue of the said Act, is opposed to the feelings of the Inhabitants of this Province, incompatible with their education and habits of life, and has been forced upon them contrary to their rights, interests and desires.

3. *Resolved*, That the said Act ought to be repealed.

*Resolved*, That a Committee of five Members be appointed to prepare an Address to the King in Parliament, upon the said Resolutions.

*Ordered*,committee to  
prepare an Ad-  
dress to the  
King upon the  
said Resolu-  
tions.*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

*Ordonné*, Que M. *Bedard* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial pour l'année courante.Bill de la Liste  
Civile, lu pour  
la première fois;

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.lu une secon  
fois;

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

*Ordonné*, Que M. *Bedard* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une somme d'argent pour le paiement de certains Officiers de Milice, et Dépenses contingentes de Milice, pour l'année mil huit cent trente-un.Bill relatif à  
l'Etat-Major de  
la Milice, lu  
pour la premiè-  
re fois;

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.lu une seconde  
fois;

Le dit Bill a en conséquence été lu seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de s'adresser aux Trois Branches du Parlement du Royaume-Uni, pour une abrogation ou amendement de l'Acte passé dans la sixième année du Règne de feu Sa Majesté *George* Quatre, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'extinction des droits et devoirs Féodaux et Seigneuriaux sur les terres tenues à Titre de Fief et à Titre de Cens dans la Province du Bas-Canada, et pour changer par degrés ces Tenures en la Tenure de Libre et Commun Soccage, et pour d'autres objets qui ont rapport à la dite Province," ayant été lu; La Chambre s'est en conséquence formé en le dit Comité.Comité sur  
l'Acte des Te-  
nures du Cana-  
da;M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:résolutions rap-  
portées.

1. *Résolu*, Que l'introduction de la Loi Anglaise en certaines parties de cette Province, par un Acte du Parlement Impérial, passé dans la sixième année du Règne de feu Sa Majesté *George* Quatre, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'extinction des Droits et Devoirs Féodaux et Seigneuriaux sur les Terres tenues à Titre de Fief et à Titre de Cens dans la Province du Bas-Canada, et pour changer par degrés ces Tenures en la Tenure de Libre et Commun Soccage, et pour d'autres objets qui ont rapport à la dite Province," sans confirmer tous les Contrats antérieurement passés de bonne foi, a jetté la plus grande confusion dans toutes les parties de la Province, en détruisant les Droits reconnus, et fournissant des facilités à la fraude et à l'oppression.

2. *Résolu*. Que la Loi d'Angleterre, telle qu'introduite en certaines parties de cette Province, en vertu du dit Acte, est en opposition aux sentimens des Habitans de cette Province, incompatible avec leur éducation et leurs habitudes sociales, et leur a été imposée contre leurs Droits, contre leur intérêt et contre leur vœu.

3. *Résolu*, Que le dit Acte devrait être abrogé.

*Résolu*, Qu'un Comité de cinq Membres soit nommé pour préparer une Adresse au Roi en Parlement, sur les dites Résolutions.

comité pour  
préparer une  
Adresse au Roi  
sur les dites Ré-  
solutions.*Ordonné*,

Ordered, That Mr. Peck, Mr. Neilson, Mr. Morin, Mr. Lee and Mr. Heney do compose the said Committee.

Ordonné, Que M. Peck, M. Neilson, M. Morin, M. Lee et M. Heney composent le dit Comité.

Then, on Motion of Mr. Lagueux, seconded by Mr. Viger, The House adjourned.

Alors sur Motion de M. Lagueux, secondé par M. Viger, La Chambre s'est ajournée.

Thursday, 24th March, 1831.—Four o'Clock, P. M.

Jeudi, 24 Mars 1831.—Quatre Heures P. M.

Adjournment. **ORDERED**, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Saturday next, at ten o'clock in the forenoon.

Ajournement. **ORDONNE'**, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Samedi prochain, à Dix Heures du matin.

Chambly Canal. **Ordered**, That the Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the *Chambly Canal*, and other references, and, also, His Excellency's Answer to the Address of this House, of Wednesday the ninth instant, relating to the said Canal, lost by the adjournment of the House on Friday last, be revived; and that this House will, on Saturday next, in the forenoon sitting, resolve itself into the said Committee.

Canal de Chambly. **Ordonné**, Que l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, concernant le Canal de *Chambly*, et autres références, et aussi la Réponse de Son Excellence à l'Adresse de cette Chambre, de Mercredi le neuvième du courant, relativement au dit Canal, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli; et que, Samedi prochain, dans la Séance du matin, cette Chambre se formera en le dit Comité.

**Ordered**, That the said Order be then the first Order of the Day.

**Ordonné**, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du Jour.

Order for the House in Committee on the Bill relating to Fabriques revived. **Ordered**, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to ascertain the qualification of those persons entitled as *Notables* to take part in the Meetings of *Fabriques* in certain cases, and for other purposes therein mentioned, lost by the adjournment of the House on Friday last, be revived; and that this House will, on Saturday next, in the afternoon sitting, resolve itself into the said Committee.

Ordre, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill relatif aux Fabriques, rétabli. **Ordonné**, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour définir la qualification des *Notables* ayant droit de participer aux Assemblées de *Fabriques* en certains cas, et pour d'autres fins y mentionnées, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli; et que, Samedi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

**Ordered**, That the said Order be then the first Order of the Day.

**Ordonné**, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du Jour.

Address relating to the Evidence on the Petition complaining of the conduct of the Attorney General. **Resolved**, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that he will cause to be transmitted, and laid at the foot of the Throne, a Copy of the Evidence received by the Committee of Grievances on the subject of the matters of complaint set forth in the Petition of divers Inhabitants of the City of *Montreal*, complaining of the conduct of *James Stuart*, Esquire, Attorney General.

Adresse relative aux Témoignages sur la Pétition se plaignant de la conduite du Procureur Général. **Résolu**, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour le prier de transmettre au pied du Trône, Copie des Témoignages pris par le Comité des Grievs au sujet des Plaintes articulées dans la Pétition de divers Habitans de la Cité de *Montréal*, se plaignant de la conduite de *James Stuart*, Ecuyer, Procureur Général.

**Ordered**, That Mr. Bedard, Mr. Thibaudeau, Mr. Louis Bourdages and Mr. Neilson do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

**Ordonné**, Que M. Bedard, M. Thibaudeau, M. Louis Bourdages et M. Neilson présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Message from the Council. A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Message du Conseil. Message du Conseil Législatif par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie:

Mr. Speaker,

M. l'Orateur,

The Council have agreed to: The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment:—

Le Conseil a concouru aux: Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement:

Quebec Bank Charter Bill. " An Act to amend and continue for a limited time a certain Act passed in the first year of the Reign of His late Majesty, intituled, " An Act for the Incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of the " *Quebec Bank*."

Bill de la Charte de la Banque de Québec; " Acte pour amender et continuer pour un temps limité un certain Acte passé dans la première année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, " Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de la " *Banque de Québec*."

Chaudière Bridge Bill. " An Act to appropriate a certain sum of money for the completion of the Bridge over the River *Chaudière*."

Bill du Pont de la Chaudière; " Acte pour approprier une certaine somme d'argent, pour achever le Pont de la Rivière *Chaudière*."

" An

" Acte

St. John's Church (Quebec) Incorporation Bill.	" An Act to incorporate the Minister and Trustees of <i>Saint John's Church</i> in the City of <i>Quebec</i> ."	" Acte pour incorporer le Ministre et les Syndics de l'Eglise de <i>Saint-Jean</i> , dans la Cité de <i>Québec</i> ."	Bill de l'Incorporation de l'Eglise St. Jean, Québec
Sherbrooke Gaol Bill.	" An Act to authorize the payment of certain monies due by the Commissioners for the erection of a Gaol at <i>Sherbrooke</i> ."	" Acte pour autoriser le paiement de certaines sommes d'argent dues par les Commissaires nommés pour l'érection de la Prison à <i>Sherbrooke</i> ."	Bill de la Prison à <i>Sherbrooke</i> ;
Montreal Harbour Bill.	" An Act to authorize the Commissioners appointed under a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, " An Act to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of <i>Montreal</i> ," to borrow an additional sum of money, and for other purposes therein mentioned."	" Acte pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, " Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Hâvre de <i>Montréal</i> ," à emprunter une somme ultérieure d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées."	Bill du Havre de <i>Montréal</i> ;
Bill to allow Members to vacate their Seats.	" An Act to allow Members of the House of Assembly to vacate their Seats in certain cases, and for other purposes."	" Acte pour permettre aux Membres de la Chambre d'Assemblée de résigner dans certains cas, et pour autres objets."	Bill pour permettre aux Membres de résigner ;
Phillips' Bridge Bill.	" An Act to authorize <i>Thomas Phillips</i> to build a Toll Bridge over the River <i>des Prairies</i> , in the District of <i>Montreal</i> ."	" Acte pour autoriser <i>Thomas Phillips</i> à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière <i>des Prairies</i> , dans le District de <i>Montréal</i> ."	Bill du Pont du T. Phillips ;
And also,			
Land Surveyors Bill with amendments.	The Legislative Council have passed the Bill, intituled, " An Act to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Surveyors and the admeasurement of Lands," with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.	Et aussi, Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, " Acte pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir à de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des terres," avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.	Bill des Arpenteurs avec des amendemens.
And then he withdrew.			
Civil List Bill passed.	An engrossed Bill to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government, for the current year, was read for the third time. Mr. <i>Bedard</i> moved to resolve, seconded by Mr. <i>Dessaulles</i> , That the Bill do pass. The House divided on the Question : Yeas, 29. Nays, 5. So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly. Ordered, That Mr. <i>Bedard</i> do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.	Un Bill grossoyé pour pourvoir à défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial, pour l'année courante, a été lu pour la troisième fois. M. <i>Bedard</i> a proposé de résoudre, secondé par M. <i>Dessaulles</i> , Que le Bill passe. La Chambre s'est divisée sur la question : Pour 29. Contre, 5. Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence. Ordonné, Que M. <i>Bedard</i> porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.	Bill de la Liste civile passé.
Militia Staff Bill passed.	An engrossed Bill to appropriate a sum of money for the payment of certain Militia Officers, and Contingent Expenses of the Militia, for the year One thousand eight hundred and thirty one, was read for the third time. Mr. <i>Bedard</i> moved to resolve, seconded by Mr. <i>Larue</i> , That the Bill do pass. The House divided on the question ; and the names being called for, they were taken down, as followeth :— Yeas, Messieurs <i>Archambeault, Baxter, Bedard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Corneau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Duval, Fortin, Goodhue, Heriot, Hoyle, Joliette, Larue, Laterrière, Neilson, Peck, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Valois, Wright, Wurtele</i> and <i>Young</i> . (34.) Nays, Messieurs <i>Huot, Lafontaine, Morin, Panet</i> , and <i>Thibaudeau</i> . (5.) So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly. Ordered, That Mr. <i>Bedard</i> do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.	Un Bill pour affecter une somme d'argent pour le paiement de certains Officiers de Milice, et Dépenses contingentes de Milice, pour l'année mil huit cent trente-un, a été lu pour la troisième fois. M. <i>Bedard</i> a proposé de résoudre, secondé par M. <i>Larue</i> , Que le Bill passe. La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit : Pour, Messieurs <i>Archambeault, Baxter, Bedard, Louis Bourdages, Brooks, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Corneau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Duval, Fortin, Goodhue, Heriot, Hoyle, Joliette, Larue, Laterrière, Neilson, Peck, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Valois, Wright, Wurtele</i> et <i>Young</i> . (34.) Contre, Messieurs <i>Huot, Lafontaine, Morin, Panet</i> , et <i>Thibaudeau</i> . (5.) Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et Résolu, En conséquence. Ordonné, Que M. <i>Bedard</i> porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.	Bill relatif à l'Etat-major de la Milice, passé.
Mrs. Rolette's Pension Bill passed.	An engrossed Bill to make provision for the subsistence of the Widow of the late <i>Frederic Rolette</i> , was read for the third time. Resolved,	Un Bill grossoyé pour subvenir à la subsistance de la Veuve de feu <i>Frederic Rolette</i> , a été lu pour la troisième fois. Résolu,	Bill pour une Pension à Mad. Rolette, passé.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Provincial Statutes Bill passed.

An engrossed Bill to provide for the revision and printing of the Provincial Statutes now in force, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to provide for the re-printing of certain parts of the Provincial Statutes now in force."

*Ordered*, That Mr. *Latterrière* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Committee on Lachine Canal and other references.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act ninth *Georgé* the Fourth, chapter twelve, relating to the *Lachine* Canal, and the Petition of divers Land-owners of *Côte Saint Paul*, *Côte Saint Pierre* and *Tanneries des Rollands*, and, also, the Petition of *William Evans* of *Côte Sainte Paul*, lost by the adjournment of the House on Saturday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Thibaudeau*, took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Thibaudeau* reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Saturday next.

Committee on Gaspé Fisheries Bill.

*Ordered*, That the Order of the Day for the House in Committee on the Bill to repeal in part an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, Chapter forty two, intituled, "An Act relating to the Fisheries in the County of *Gaspé*," lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quesnel*, took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Quesnel* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Saturday next.

Address respecting the amount of the Expenditure for 1830 short of the appropriation.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, to acquaint His Excellency that this House has adopted a Resolution declaring that the sum of Three thousand four hundred and fifty three pounds seventeen shillings and seven pence sterling, stated in the Account of the Expenditure of the Civil Government of *Lower Canada* during the year One thousand eight hundred and thirty, as being the "Amount of the Expenditure short of the Appropriation," ought of right to have been carried to the credit of the unappropriated Revenue, and remain at the disposal of the Legislature; and praying that His Excellency will be pleased to direct the Accounts to be corrected accordingly.

*Ordered*,

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé, pour pourvoir à la révision et réimpression des Statuts Provinciaux maintenant en force de Loi, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le Titre soit, "Acte pour pourvoir à la réimpression de certaines parties des Statuts Provinciaux maintenant en force de Loi."

*Ordonné*, Que M. *Latterrière* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill des Statuts Provinciaux, passé.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été réservé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte neuvième *George* Quatre, chapitre douze, relativement au Canal de *Lachine*, la Pétition de divers Propriétaires de Biens-fonds de la *Côte Saint Paul*, *Côte Saint Pierre*, et des *Tanneries des Rollands*, et la Pétition de *William Evans*, de la *Côte Saint Paul*, perdu par l'ajournement de la Chambre, Samedi dernier, soit rétabli; et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Thibaudeau* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Thibaudeau* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Samedi prochain.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour abroger en partie un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, chapitre quarante-deux, intitulé, "Acte relatif aux Pêches dans le Comté de *Gaspé*," perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli; et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quesnel* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et M. *Quesnel* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Samedi prochain.

Comité sur le Canal de La Chine, et autres références.

Comité sur le Bill des Pêches de Gaspé.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour informer Son Excellence que cette Chambre a passé une Résolution, déclarant que la somme de trois mille quatre cent cinquante-trois livres dix-sept schelings et sept deniers sterling, portée dans le Compte des Dépenses du Gouvernement Civil du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent trente, comme étant "le montant des Dépenses au-dessous de l'affectation," aurait dû être mise au crédit des Revenus non affectés, et rester à la disposition de la Législature; et demandant à Son Excellence de vouloir bien ordonner que les Comptes soient corrigés en conséquence.

Adresse au sujet du montant des Dépenses pour 1830 au-dessous de l'affectation.

*Ordonné*,

*Ordered*, That Mr. Young, Mr. Joliette, Mr. Hoyle and Colonel Heriot do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Ordonné*, Que M. Young, M. Joliette, M. Hoyle et le Colonel Heriot présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Internal Communications Bill read the second time;

*Ordered*, That the Order of the Day for the second reading of the Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned for the improvement of the Internal Communications of this Province, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived; and that the said Bill be now read a second time.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, à l'amélioration des Communications intérieures de cette Province, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli; et que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Bill des Communications intérieures lu une seconde fois;

The said Bill was accordingly read a second time.

amended;

*Ordered*, That, after the words "periods respectively," in the thirteenth Section of the said Bill, the following words be added, and make part of the said Section: "and that every person who, under authority of any preceding Act whatever of the Provincial Legislature, has been entrusted with the expenditure of any monies appropriated for the improvement of the Internal Communications of the Province, which shall not have been accounted for in the manner by such Act appointed, before the passing of this Act, shall, on or before the tenth day of June next, make up, attest, support and send in detailed Accounts of the said monies up to the tenth day of April, one thousand eight hundred and thirty one, in the manner and form above prescribed with respect to the monies hereby appropriated; and shall thereafter account for the said monies at the periods and in the manner above prescribed, with respect to the monies hereby appropriated."

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

amendé;

*Résolu*, Qu'après les mots "périodes respectivement," dans la troisième Section du dit Bill, les mots suivans soient ajoutés, et fassent partie de la dite Section: "et que toute personne qui, sous l'autorité de tout Acte antérieur quelconque de la Législature, a été chargée de l'emploi de quelques Deniers affectés pour l'amélioration des Communications intérieures de la Province, et desquels il n'aura pas été rendu compte en la manière et forme prescrites par tel Acte, avant la passation du présent Acte, sera tenue, avant le dixième jour de Juin prochain, de dresser, attester, soutenir de pièces justificatives, et transmettre des Comptes détaillés des dits Deniers, clos jusqu'au dixième jour d'Avril mil huit cent trente-un, en la manière et forme ci-dessus prescrites, relativement aux Deniers affectés par le présent Acte; et à l'avenir rendra un compte des dits Deniers aux périodes et en la manière ci-dessus prescrite, rapport aux Deniers affectés par le présent Acte."

engrossed;

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

grossoyé;

passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned for the improvement of the Internal Communications of this Province, was read for the third time.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, à l'amélioration des Communications intérieures de cette Province, a été lu pour la troisième fois.

passé.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Lee do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Lee porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

An Amendment to City of Quebec Incorporation Bill considered and agreed to.

The Order of the Day for taking into further consideration the tenth Amendment made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to incorporate the City of Quebec," being read;

L'Ordre du Jour pour prendre en considération ultérieure le dixième amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer la Cité de Québec," ayant été lu;

Amendement au Bill de l'Incorporation de la Cité de Québec, considéré et adopté.

The House proceeded accordingly to take the said Amendment into consideration.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Amendement en considération.

And the said Amendment being again read, and the question of concurrence being put thereon.

Et le dit Amendement ayant été lu de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelui;

The House divided:

La Chambre s'est divisée:

Yeas, 31.

Pour, 31.

Nays, 6.

Contre, 6.

So it was carried in the Affirmative.

Ainsi il a été emporté dans l'affirmative.

*Ordered*, That Mr. Lagueux do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

*Ordonné*, Que M. Lagueux reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens.

Committee on Roads and Bridges Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to amend an Act passed in the thirty sixth year of the Reign of His Majesty King George the Third, intituled, "An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges, being read;

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples réglemens concernant les Chemins et Ponts, ayant été lu;

Comité sur le Bill des Chemins et Ponts

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Wurtele took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

M. Wurtele a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

Mr. Speaker resumed the Chair;

M. l'Orateur a repris la Chaire;

And Mr. Wurtele reported that the Committee had made

Et M. Wurtele a fait rapport que le Comité avait fait quelque



made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered.* That the said Committee have leave to sit again on Saturday next.

Committee on  
Petitions com-  
plaining of the  
conduct of Mr.  
Justice Fletcher

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the District of *Saint Francis*, complaining of the conduct of the Honorable Judge *Fletcher*, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Larue* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Resolutions re-  
ported.

And Mr. *Larue* reported that the Committee had come to several Resolutions; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:—

1. *Resolved*, That *John Fletcher*, Esquire Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, is guilty of having usurped a criminal jurisdiction, and of having exceeded his powers by taking judicial cognizance of pretended contempts of Court alleged to have been committed by *Silas Horton Dickerson*, *Francis Armstrong Evans*, *Pierre Joseph Cressé*, *Ebenezer Peck* and *Andrew Lovejoy*.

2. *Resolved*, That *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, is guilty of having harassed and oppressed several persons, by causing them to be imprisoned under colour and pretext of these pretended contempts of Court.

3. *Resolved*, That *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, is guilty of having himself unlawfully acted as accuser and as Judge, and given Judgment upon his own complaints against the said persons, for the said pretended contempts.

4. *Resolved*, That *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, is guilty of having arbitrarily and unlawfully punished the said *Silas Horton Dickerson*, by fine and imprisonment, because he had instituted an action of damages against the said *John Fletcher*, in the Court of King's Bench at *Three Rivers*, for having inflicted upon him the pain of imprisonment for a pretended contempt of Court.

5. *Resolved*, That *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, is guilty of having arbitrarily and illegally condemned the said *Silas Horton Dickerson*, to pay several fines for these pretended contempts, and of having compelled him to pay the said fines, by the imprisonment of his person.

6. *Resolved*, That *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, is guilty, of having by these excesses of power, illegal acts, and arbitrary encroachments upon the authority of the King and of his Superior Courts, perverted and abused His Majesty's authority and justice, and exposed His Government and Laws to the reproach and contempt of the Inhabitants of this Province.

7. *Resolved*, That *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, is guilty, of being partial and arbitrary in his decisions as a Judge of the said Court, and has acted in open violation of the Laws he was bound to administer and respect.

8. *Resolved*, That the proceedings of the said *John Fletcher*, Esquire, and the Judgments and Orders by him made and rendered against *Andrew Lovejoy* and *James Molton*, are arbitrary, illegal and unprecedented, and are subversive of the rights and liberties of His Majesty's subjects.

quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Samedi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans du District Inférieur de *Saint François*, se plaignant de la conduite de l'Honorable Juge *Fletcher*, et autres références, ayant été lu;

Comité sur les  
Pétitions se  
plaignant de la  
conduite de M.  
le Juge Flet-  
cher.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Larue* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Larue* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

Rapport de lité-  
résolutions.

1. *Résolu*, Que *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District Inférieur de *Saint François*, est coupable d'avoir usurpé la Jurisdiction criminelle, et excédé ses pouvoirs en prenant connaissance judiciaire de prétendus mépris de Cour, qu'il prétendait avoir été commis par *Silas Horton Dickerson*, *Francis Armstrong Evans*, *Pierre Joseph Cressé*, *Ebenezer Peck* et *Andrew Lovejoy*.

2. *Résolu*, Que *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District Inférieur de *Saint François*, est coupable d'avoir vexé et opprimé plusieurs personnes, en les faisant emprisonner sous couleur et prétexte de ces prétendus mépris de Cour.

3. *Résolu*, Que *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District Inférieur de *Saint François*, est coupable d'avoir illégalement agi lui-même comme Accusateur et comme Juge, et jugé ses propres plaintes contre les dites personnes, pour ces mépris prétendus.

4. *Résolu*, Que *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District Inférieur de *Saint François*, est coupable d'avoir arbitrairement et illégalement puni le dit *Silas Horton Dickerson*, par amende et emprisonnement, pour avoir poursuivi le dit *John Fletcher* dans la Cour du Banc du Roi aux *Trois-Rivières*, en dommages, parce qu'il lui avait infligé la peine d'emprisonnement pour un prétendu mépris de Cour.

5. *Résolu*, Que *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District Inférieur de *Saint François*, est coupable d'avoir arbitrairement et illégalement condamné le dit *Silas Horton Dickerson*, à plusieurs amendes pour ces prétendus mépris, et de l'avoir contraint au paiement de ces amendes, par emprisonnement de sa personne.

6. *Résolu*, Que *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District Inférieur de *Saint François*, est coupable d'avoir, par ces excès de pouvoir et actes illégaux et arbitraires, envahi l'autorité du Roi et de ses Cours supérieures, perverti et abusé l'autorité et la justice de Sa Majesté, et exposé son Gouvernement et ses Lois aux reproches et aux mépris des Habitans de cette Province.

7. *Résolu*, Que *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District Inférieur de *Saint François*, est coupable de partialité et d'arbitraire dans ses décisions comme Juge de la dite Cour, et a violé ouvertement les Lois qu'il était obligé d'administrer et de respecter.

8. *Résolu*, Que les procédés du dit *John Fletcher*, Ecuyer, et les Jugemens et Ordres par lui donnés et prononcés contre *Andrew Lovejoy* et *James Molton*, sont arbitraires, illégaux, sans précédens, et subversifs des droits et libertés des Sujets de Sa Majesté.

9. *Resolved*, That the facts alleged in the Petitions presented by *Silas Horton Dickerson* and *Francis Armstrong Evans*, if true, are sufficient to require, that the said *John Fletcher*, Esquire, be deprived of the Office he now holds.

Address to His Excellency respecting the complaints against Mr. Justice Fletcher

10. *Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will take the matters of complaint brought against the said *John Fletcher*, Esquire, into his most serious consideration, and adopt such proceedings as will afford immediate relief and protection to that portion of His Majesty's subjects who reside within the jurisdiction of the Court over which the said *John Fletcher*, Esquire, now presides.

*Ordered*, That *Mr. Peck*, *Mr. Brooks*, *Mr. Duval* and *Mr. Quesnel* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

The evidence on the subject of the complaints against Mr. Justice Fletcher to be communicated to His Excellency.

*Ordered*, That the Evidence taken before the Special Committee on the Petitions complaining of the conduct of *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, be communicated to His Excellency the Governor in Chief.

Committee on Circuit Courts Bill.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to facilitate the Administration of Justice by means of Circuit Courts in the District of *Montreal*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

*Mr. Lagueur* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

*Mr. Speaker* resumed the Chair;

And *Mr. Lagueur* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Saturday next.

Then, on Motion of *Mr. Lagueur*, seconded by *Mr. Peck*,

The House adjourned.

Saturday, 26th March, 1831.—Ten o'Clock, A. M.

Adjournment.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M., this day.

Message from the Council :

A Message from the Legislative Council by the Honorable *Mr. De Léry*, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

The Council have agreed to:

The Legislative Council have passed the following Bills without any amendment,

Education Bill.

“ An Act to make further provision for the encouragement of Education in this Province, and to amend two certain Acts therein mentioned.”

Agriculture Bill.

“ An Act to appropriate a certain sum of money therein mentioned for the encouragement of Agriculture.”

And also,

The Legislative Council have passed the following Bills with Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly :

9. *Résolu*, Que les faits allégués dans les Pétitions présentées par *Silas Horton Dickerson* et *Francis Armstrong Evans*, s'ils sont vrais, sont suffisants pour faire destituer le dit *John Fletcher*, Ecuyer, de l'Office qu'il tient maintenant.

Adresse à Son Excellence au sujet des plaintes contre M. le Juge Fletcher.

10. *Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de prendre en sa plus sérieuse considération les sujets de plaintes portées contre le dit *John Fletcher*, Ecuyer, et d'adopter telles mesures qui donneront un soulagement et une protection immédiate à cette partie des Sujets de Sa Majesté qui résident dans la Jurisdiction de la Cour à laquelle le dit *John Fletcher*, Ecuyer, préside maintenant.

*Ordonné*, Que *M. Peck*, *M. Brooks*, *M. Duval* et *M. Quesnel* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

*Ordonné*, Que les Témoignages pris devant le Comité Spécial, sur la Pétition se plaignant de la conduite de *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District Inferieur de *Saint François*, soient communiqués à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Les témoignages au sujet de plaintes contre M. le Juge Fletcher, à être communiqués à Son Excellence

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faciliter l'Administration de la Justice, par le moyen de Cours de Circuits dans le District de *Montréal*, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

*M. Lagueur* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

*M. l'Orateur* a repris la Chaire ;

Et *M. Lagueur* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Samedi prochain.

Alors, sur motion de *M. Lagueur*, secondé par *M. Peck*,

La Chambre s'est ajournée.

Comité sur le Bill des Cours de circuits.

Samedi, 26 Mars 1831.—Dix Heures A. M.

**O**RDONNE', Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre heures P. M., ce jour.

Ajournement.

Message du Conseil Législatif par l'Honorable *M. De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement :

Le Conseil a concouru aux ;

“ Acte pour pourvoir ultérieurement à l'encouragement de l'Education en cette Province, et pour amender deux certains Actes y mentionnés.”

Bill de l'Education ;

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, à l'encouragement de l'Agriculture.”

Bill de l'Agriculture ;

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec des Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée :

“ Acte

Bill to repeal certain parts of the Ordinance regulating the Markets, with amendments.

" An Act to repeal certain parts of an Ordinance therein mentioned, intituled, " An Ordinance for regulating the Markets in the Towns of *Quebec* and *Montreal*."

Registry Offices Bill with amendments.

" An Act to amend a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, " An Act to establish Registry Offices in the Counties of *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* and *Missiskoui*," and to extend the provisions of the said Act."

Alien Bill with amendments.

" An Act to secure to and confer upon certain Inhabitants of this Province, the Civil and Political Rights of natural born British Subjects."  
And then he withdrew.

Small Causes Bill passed.

An engrossed Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the Country parts, and to make other provisions for such trial, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Joliette* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Amendments to Bill to repeal certain parts of the Ordinance regulating the Markets, considered and agreed to.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, " An Act to repeal certain parts of an Ordinance therein mentioned, intituled, " An Ordinance for regulating the Markets in the Towns of *Quebec* and *Montreal*," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, and are as followeth :

*Press 1. Line 19.*—Leave out " repealed," and insert " suspended during the continuance of this Act."

*Press 2. Line 11.*—After " passed," insert the following Clause :

" And be it further enacted by the authority aforesaid, That this Act shall be and remain in force until the first day of May, one thousand eight hundred and thirty six, and no longer."

*Preamble.*

*Press 1. Line 1.*—Leave out " repeal," and insert " suspend."

*Title. Line 1.*—Leave out " repeal," and insert " suspend."

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House, and

*Ordered*, That Mr. *Neilson* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

Amendments to Registry Offices Bill considered and agreed to

*Ordered*, That the Amendment made by the Legislative Council to the Bill, intituled, " An Act to amend a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, " An Act to establish Registry Offices in the Counties of *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* and *Missiskoui*," and to extend the provisions of the said Act," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendment into consideration.

And the said Amendment was read, and is as followeth :—

*Press 1. Line 39.*— After " whatsoever," insert " against subsequent purchasers for a valuable consideration,"

And

" Acte pour abroger certaines parties d'une Ordonnance y mentionnée, intitulée, " Ordonnance portant règlement pour les Marchés dans les Villes de *Québec* et de *Montréal*, en la Province de *Québec*."

" Acte pour amender un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, " Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* et *Missiskoui*," et pour étendre les dispositions du dit Acte."

" Acte pour assurer et conférer à certains Habitans de cette Province les Droits civils et politiques de Sujets nés Anglais."  
Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé pour rappeler les Actes qui pouvoient à la Décision sommaire de Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres provisions pour la Décision des mêmes Causes, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Joliette* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, " Acte pour abroger certaines parties d'une Ordonnance y mentionnée, intitulé, " Ordonnance portant règlement pour les Marchés dans les Villes de *Québec* et de *Montréal*, en la Province de *Québec*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, et sont comme suit :

*Feuille 1<sup>re</sup>. Ligne 22e.* Retranchez " abrogées," et insérez " suspendues pendant la durée du présent Acte."

2<sup>de</sup>. " 16e. Après " passé," insérez la Clause suivante :

" Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que cet Acte sera et demeurera en force jusqu'au premier jour de Mai mil huit cent trente-six, et pas plus longtemps."

*Préambule.*

*Feuille 1<sup>re</sup>. Ligne, 1<sup>re</sup>.* Retranchez " d'abroger" et insérez " de suspendre."

*Titre, Ligne 1<sup>re</sup>.* Retranchez " abroger" et insérez " suspendre."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre, et

*Ordonné*, Que M. *Neilson* reporte le dit Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens.

*Ordonné*, Que l'Amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, " Acte pour amender un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, " Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond*, *Sherbrooke*, *Stanstead*, *Shefford* et *Missiskoui*," et pour étendre les dispositions du dit Acte," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Amendement en considération.

Et le dit Amendement a été lu, et est comme suit :

*Feuille 1. Ligne 40.* Après " quelconque," insérez " contre tous ceux qui auront acquis subséquemment, moyennant valeur réelle."

Et

Bill pour abroger certaines parties de l'Ordonnance qui règle les marchés, avec des amendemens.

Bill des Bureaux d'Enregistrement, avec un amendement.

Bill des Habitans, avec un amendement.

Bill des Petites Causes, passé.

Amendemens au Bill pour abroger certaines parties de l'Ordonnance qui règle les Marchés, considérés et adoptés.

And the said Amendment being again read, it was agreed to by the House, and

*Ordered*, That Mr. Peck do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendment.

Amendment to Allen Bill considered and agreed to.

*Ordered*, That the Amendment made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to secure to and confer upon certain Inhabitants of this Province the Civil and Political Rights of natural born British Subjects," be now taken into consideration. The House proceeded accordingly to take the said Amendment into consideration.

And the said Amendment was read, and is as followeth :

*Press 1. Line 35.*—Leave out "His Majesty's Dominion," and insert "the Province of Lower Canada."

And the said Amendment being again read, it was agreed to by the House, and

*Ordered*, That Mr. Duval do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendment.

A Resolution reported on the Lachine Canal.

Mr. Thibaudeau, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act ninth George the Fourth, Chapter twelve, relating to the Lachine Canal, and the Petition of divers Land Owners of Côte Saint Paul, Côte Saint Pierre and Tanneries des Rollands, and, also, the Petition of William Evans of Côte Saint Paul, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth :—

*Resolved*, That a sum, not exceeding Six hundred pounds currency, be put at the disposal of the Commissioners of the Lachine Canal, to enable them to continue the deepening and clearing of the Little River and Lake Saint Peter, and for making a Basin in the vicinity of the said Canal; the said sum to be taken on the monies arising out of the Tolls of the said Lachine Canal.

*Ordered*, That Mr. Quesnel have leave to bring in a Bill to authorize the expenditure of certain sums of money therein mentioned for deepening the Little River Saint Pierre at Montreal, and for making a Basin near the Lachine Canal.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

*Ordered*, That the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

An engrossed Bill to authorize the expenditure of certain sums of money therein mentioned for deepening the Little River Saint Pierre at Montreal, and for making a Basin near the Lachine Canal, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Quesnel do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Gaspé Fisheries Bill reported;

Mr. Quesnel, from the Committee of the whole House on the Bill to repeal in part an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, chapter forty two, intituled, "An Act relating to the Fisheries in the County of Gaspé," reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amend-

Vol.—40.

Et le dit Amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre, et

*Ordonné*, Que M. Peck reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leur Amendement.

Amendement au Bill des Aubains, considéré et adopté.

*Ordonné*, Que l'Amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour assurer et conférer à certains Habitans de cette Province les Droits Civiles et Politiques de Sujets nés Anglais," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Amendement en considération.

Et le dit Amendement a été lu, et est comme suit :

*Feuille 1. Lignes 37 et 38.* Retrancher "les Domaines de Sa Majesté," et insérez "la Province du Bas-Canada."

Et le dit Amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre, et

*Ordonné*, Que M. Duval reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leur Amendement.

M. Thibaudeau, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte neuvième George Quatre Chapitre douze, relativement au Canal de Lachine, la Pétition de divers Propriétaires de Biens-fonds de la Côte Saint-Paul, Côte Saint-Pierre et des Tanneries des Rollands, et la Pétition de William Evans de la Côte Saint-Paul, a fait Rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du Comité; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit;

Rapport d'une Résolution sur le Canal de La Chine.

*Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Six cents Livres courant, soit mise à la disposition des Commissaires du Canal de Lachine, pour les mettre en état de continuer le creusage et curage de la Petite Rivière et Lac Saint-Pierre, et pour faire un Bassin dans le voisinage du dit Canal; la dite somme à être prise sur les Deniers provenant des Taux du dit Canal de Lachine.

*Ordonné*, Que M. Quesnel ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Dépense de certaines sommes d'argent, y mentionnées, à l'effet de creuser la Petite Rivière Saint-Pierre à Montréal, et pour faire un Bassin près du Canal de Lachine.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour autoriser la Dépense de certaines sommes d'argent, y mentionnées, à l'effet de creuser la Petite Rivière Saint-Pierre à Montréal, et pour faire un Bassin près du Canal de Lachine, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Quesnel porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill au sujet de la Petite Rivière St. Pierre, et d'un Bassin près du Canal de La Chine, lu pour la première fois;

lu une seconde fois;

grossoyé;

passé.

M. Quesnel, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour abroger en partie un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, Chapitre quarante-deux, intitulé, "Acte relatif aux Pêches dans le Comté de Gaspé," a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le

Rapport du Bill des Pêches à Gaspé;

amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

passed.

An engrossed Bill to repeal in part an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, chapter forty two, intituled, "An Act relating to the Fisheries in the County of *Gaspé*," was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Thibaudeau* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Committee on Chambly Canal.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the *Chambly* Canal, and other references, and also His Excellency's answer to the Address of this House of Wednesday, the ninth instant, relating to the said Canal, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Joliette* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein.

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Joliette* reported that the Committee had come to several Resolutions, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Resolutions reported.

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is urgently necessary to carry into effect the Provincial Statute of the Third, *George* the Fourth, chapter forty one, which provides for the making of the *Chambly* Canal.

Address to His Excellency respecting the Chambly Canal.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to permit the Commissioners for making the *Chambly* Canal, to insert Advertisements in the public papers, for the purpose of ascertaining the exact sum which may be demanded for making the said Canal, on the scale prescribed by the Act ; the Tenders received accordingly to be laid before the Governor in Chief or the person administering the Government of the Province for the time being, for his approval ; and praying His Excellency will be pleased, if the said Tenders should not exceed the sum of Sixty thousand pounds currency, which the Legislature has recognized in the Act to be the expense of making the said Canal, to authorize the said Commissioners to enter into contracts in conformity to the said Tenders, taking all legal precautions, and requiring good sureties for the due making and completion of the said Canal.

Mr. *Louis Bourdages* moved, seconded by Mr. *Lagueux*, That the question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

The House divided on the question, and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yeas,

Messieurs *Bedard, Boissonnault, Louis Bourdages, Caldwell, Casgrain, Corneau, Deschamps, Dionne, Dumais, Duval, Fortin, Huot, Lagueux, Larue, Lee, Melhot, Noël, Quesnel, Quirouet, Pierre Elzéar Taschureau, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wurtele* and *Young*. (25.)

Nays,

Messieurs *Cazeau, Hoyle, Neilson, and Wright*. (4.)  
So it was carried in the Affirmative.

The

le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé ;

Un Bill grossoyé pour abroger en partie un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, Chapitre quarante deux, intitulé, "Acte relatif aux Pêches dans le Comté de *Gaspé*," a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Thibaudeau* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, concernant le Canal de *Chambly*, et autres références, et aussi la Réponse de Son Excellence à l'Adresse de cette Chambre du neuvième du courant, relativement au dit Canal, ayant été lu ;

Comité sur le Canal de Chambly.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Joliette* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Joliette* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier comme suit :

Rapport de Résolutions.

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est urgent de mettre en exécution le Statut Provincial de la Troisième *George* Quatre, Chapitre quarante-et-un, ordonnant la Construction du Canal de *Chambly*.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien permettre aux Commissaires nommés pour l'exécution du Canal de *Chambly*, d'insérer dans les Papiers Publics, des Avertissemens pour connaître la juste somme qui pourrait être demandée pour la confection du dit Canal de *Chambly*, suivant les dimensions prescrites dans l'Acte ; pour les offres et soumissions qui pourront être reçues en conséquence, être soumises à l'approbation du Gouverneur en Chef, ou de la personne administrant alors le Gouvernement de la Province ; et priant aussi Son Excellence, si les dites offres et soumissions n'excèdent pas la somme de Soixante Mille Livres courant, que la Législature, par le dit Acte, a reconnu devoir être le coût de la construction du dit Canal, d'autoriser alors les dits Commissaires à passer un Acte conformément aux dites offres et soumissions, en exigeant toutes sûretés légales et cautionnemens suffisans pour la due exécution et confection du dit Canal.

Adresse à Son Excellence, au sujet du Canal de Chambly.

M. *Louis Bourdages* a proposé, secondé par M. *Lagueux*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

La Chambre s'est divisée sur la Question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs *Bedard, Boissonnault, Louis Bourdages, Caldwell, Casgrain, Corneau, Deschamps, Dionne, Dumais, Duval, Fortin, Huot, Lagueux, Larue, Lee, Méhot, Noël, Quesnel, Quirouet, Pierre Elzéar Taschureau, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wurtele* et *Young*. (25.)

Contre,

Messieurs *Cazeau, Hoyle, Neilson* et *Wright*. (4.)  
Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Et

The first of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon, it was agreed to by the House.

The second of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon, the House divided; and the names being called for they were taken down, as followeth:—

Yeas,

Messieurs *Boissonnault, Louis Bourdages, Caldwell, Casgrain, Corneau, Deschamps, Dionne, Dumais, Duval, Fortin, Huot, Lagueux, Larue, Lee, Methot, Noël, Quesnel, Quirouet, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wurtele and Young.* (25.)

Nays,

Messieurs *Bedard, Cazeau, Heriot, Hoyle, Neilson, Peck, and Wright.* (7.)

So it was carried in the Affirmative, and,

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Viger* and Mr. *Lagueux* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Then, on Motion of Mr. *Peck*, seconded by Mr. *Lagueux*,

The House adjourned.

Saturday, 26th March, 1831.—Four o'Clock, P. M.

Adjournment.

**O**RDRED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Monday next at Ten o'Clock in the forenoon.

Answer to an Address.

Mr. *Young*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Thursday last, to His Excellency the Governor in Chief, to acquaint His Excellency that this House has adopted a Resolution declaring, that the sum of Three thousand four hundred and fifty three pounds, seventeen shillings and seven pence sterling, stated in the Account of the Expenditure of the Civil Government of *Lower Canada*, during the year one thousand eight hundred and thirty, as being the "Amount of the Expenditure short of the "Appropriation," ought of right to have been carried to the credit of the unappropriated Revenue, and remain at the disposal of the Legislature, and praying that His Excellency will be pleased to direct the Accounts to be corrected accordingly, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:—

Gentlemen,

Having referred to the Inspector General of Public Accounts, the Resolution of the House of Assembly, of the twenty fourth instant, on which this Address is founded, I am informed by that Officer, that from the manner in which the Revenues and Expenditure of the year one thousand eight hundred and thirty, are stated in the Public Accounts laid before the Legislature in the present Session, the unappropriated Revenues are, in effect, credited with the sum referred to in this Address of the Assembly, inasmuch as the amount actually expended only is charged against the Revenues, and not the total amount intended to be appropriated by the Act of supply for that year, as will appear by a reference to the Statement Number nine, of the Public Accounts referred to above.

Since the Public Accounts of the year were closed, a sum of Twenty two pounds ten shillings has been paid, on the application of the Clerk of the Peace for the District of *Gaspé*, for Police purposes of the year one

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle, elle a été adoptée par la Chambre.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs *Boissonnault, Louis Bourdages, Caldwell, Casgrain, Corneau, Deschamps, Dionne, Dumais, Duval, Fortin, Huot, Lagueux, Larue, Lee, Méthot, Noël, Quesnel, Quirouet, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wurtele et Young.* (24.)

Contre,

Messieurs *Bedard, Cazeau, Heriot, Hoyle, Neilson, Peck, et Wright.* (7.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages*, M. *Quesnel*, M. *Viger* et M. *Lagueux* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Alors, sur motion de M. *Peck*, secondé par M. *Lagueux*,

La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 26 Mars 1831.—Quatre Heures P. M.

**O**RDONNE', Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Lundi prochain à Dix heures du matin.

Ajournement

M. *Young*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Jeudi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour informer Son Excellence que cette Chambre a passé une Résolution déclarant que la somme de Trois mille quatre cent cinquante-trois Livres dix-sept schellings et sept deniers sterling, portée dans le Compte des Dépenses du Gouvernement Civil du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent trente, comme étant "le montant des Dépenses au-dessous de l'affectation," aurait dû être mise au crédit des Revenus non-affectés, et rester à la disposition de la Législature, et demandant à Son Excellence de vouloir ordonner que les Comptes soient corrigés en conséquence, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Réponse à une Adresse.

Messieurs,

Ayant renvoyé à l'Inspecteur Général des Comptes Publics Provinciaux la Résolution de la Chambre d'Assemblée du vingt-quatrième courant, sur laquelle cette Adresse est fondée, je suis informé par cet Officier, que la manière dont les Revenus et les Dépenses de l'année mil huit cent-trente sont portés dans les Comptes Publics, mis devant la Législature dans la présente Session, les Revenus non-affectés sont, en effet, entrés en Compte avec la somme mentionnée dans cette Adresse de l'Assemblée, en autant qu'il n'y a que le montant actuellement dépensé qui soit porté contre les Revenus, et non pas le montant total que l'Acte des Subsidés de cette année avait intention d'affecter, comme il apparaîtra en examinant le Tableau Numéro neuf, des Comptes Publics, dont il est fait mention plus haut.

Depuis la clôture des Comptes de l'année, il a été payé une somme de Vingt-deux Livres dix schellings, sur la demande du Greffier de la Paix du District de *Gaspé*, pour des objets de Police, pour l'année mil huit

one thousand eight hundred and thirty, in part of the sum granted for that purpose.

The distance of that District from the seat of Government, added to the difficulties of communication, particularly in the Winter Season, have rendered it necessary to allow an extension of time to the Public Officers in that District, for rendering Accounts. In the present instance, there appears to be some accidental delay in the transmission of the Letter from the Clerk of the Peace, as it is dated twenty fifth November, one thousand eight hundred and thirty, but was not received here until the fourth instant.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle of *Saint Lewis*.  
Quebec, 26 March, 1831.

Answer to an  
Address.

Mr. *Peck*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Thursday last to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will take the matters of complaint brought against *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, into his most serious consideration, and adopt such proceedings as will afford immediate relief and protection to that portion of His Majesty's Subjects who reside within the Jurisdiction of the Court over which the said *John Fletcher*, Esquire, now presides, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:—

Gentlemen,

In compliance with the request contained in this Address, I will take into my most serious consideration the matters of complaint now brought against Mr. Justice *Fletcher*, and I will take such steps thereupon as the circumstances of the case may appear to me to require.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle of *Saint Lewis*.  
Quebec, 26 March, 1831.

Answer to an  
Address.

Mr. *Bedard*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of Thursday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that he will cause to be transmitted and laid at the foot of the Throne, a Copy of the Evidence received by the Committee of Grievances, on the subject of the matters of complaint set forth in the Petition of divers Inhabitants of the City of *Montreal*, complaining of the conduct of *James Stuart*, Esquire, Attorney General, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:—

Gentlemen,

The request contained in this Address shall be duly attended to, and I will forward without delay to the Secretary of State for the Colonial Department, for the purpose of being laid at the foot of the Throne, a Copy of the Evidence received by the Committee of Grievances on the subject of the matters of complaint set forth in the Petition of divers Inhabitants of the City of *Montreal*, complaining of the conduct of *James Stuart*, Esquire, Attorney General.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle of *Saint Lewis*.  
Quebec, 26 March, 1831.

Answer to an  
Address.

Mr. *Neilson*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Thursday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would cause to be laid before this House Copies, of any Commission or Commissions issued, appointing any

huit cent-trente, étant partie de la somme votée pour cette fin.

La distance de ce District du Siège du Gouvernement, jointe aux difficultés des Communications, surtout pendant l'hiver, a rendu nécessaire de donner aux Officiers Publics de ce District, plus de temps pour rendre leurs Comptes. Dans le cas actuel, il paraît qu'il y a eu quelque délai accidentel dans la transmission de la Lettre du Greffier de la Paix, car elle est datée du vingt-cinquième Novembre mil huit cent-trente, et elle n'a été reçue ici que le quatrième courant.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château *Saint-Louis*.  
Québec, 26 Mars 1831.

Réponse à une  
Adresse.

M. *Peck*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre que son Adresse de Jeudi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de prendre en sa plus sérieuse considération les sujets de plaintes portés contre *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District Inférieur de *Saint-François*, et d'adopter telles mesures qui donneront un soulagement et une protection immédiate à cette partie des sujets de Sa Majesté qui résident dans la Jurisdiction de la Cour à laquelle le dit *John Fletcher*, Ecuyer, préside maintenant, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,

Conformément à la demande contenue dans cette Adresse, Je prendrai en ma plus sérieuse considération les sujets de plaintes qui me sont maintenant exposés contre M. le Juge *Fletcher*, et je prendrai à cet égard les mesures que les circonstances de l'affaire me paraîtront demander.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château *Saint-Louis*.  
Québec, 26 Mars 1831.

Réponse à une  
Adresse.

M. *Bedard*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Jeudi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour le prier de transmettre au Pied du Trône, Copie des Témoignages pris par le Comité des Grievs au sujet des plaintes articulées dans la Pétition de divers Habitans de la Cité de *Montréal*, se plaignant de la conduite de *James Stuart*, Ecuyer, Procureur Général, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,

J'aurai égard à la demande contenue dans cette Adresse, et je transmettrai sans délai au Secrétaire d'Etat pour le Département Colonial, pour qu'elle soit mise au pied du Trône, une Copie des Témoignages qu'a pris le Comité des Grievs au sujet de la plainte portée dans la Pétition de divers Habitans de la Cité de *Montréal*, se plaignant de la conduite de *James Stuart*, Ecuyer, Procureur Général.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château *Saint-Louis*.  
Québec, 26 Mars 1831.

Réponse à une  
Adresse.

M. *Neilson*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Jeudi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, lui demandant de vouloir bien mettre devant cette Chambre, Copie d'aucune Commission ou Commissions

any Commissioner or Commissioners of Escheats and Forfeitures of Land in this Province, and also any information which may be in His Excellency's possession connected therewith, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:—

Gentlemen,

I shall give orders that Copies of the Commissions of the Commissioner of Escheats and of the Clerk of that Court, be laid before you; these are the only Commissions, of the nature referred to in your Address, which have been issued.—No Tariff of Fees upon proceedings for the Escheat of Lands, has as yet been prepared.

A Public notification has been made that proceedings for such Escheat of Lands will commence after the first day of August, in those cases in which it shall be deemed fit and expedient that such proceedings should be taken.

It still remains for consideration and future determination, to what cases the exercise of the power of Escheat and Forfeiture shall be applied, nor does it appear practicable at the present moment to adopt any other general rule than that it should be used in those cases where Tracts or Lots of Land, long neglected by the Grantees or Owners, impede the opening of Roads, the formation or extension of actual settlements, or are otherwise prejudicial to the improvement of the country.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 26th March, 1831.

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Printers, and others, of Montreal, Three Rivers and Quebec, with Instructions to the said Committee, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (F. F.) at the end of this Volume.

Ordered, That two hundred copies of the said Report be printed for the use of the Members of this House.

Mr. Quesnel, from the Standing Committee of Grievances, presented to the House the fourth Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (A. A.) at the end of this Volume.

Resolved, That this House doth concur with the Committee in the said Report.

Mr. Peck, from the Special Committee appointed to prepare an Address to the King in Parliament, in conformity to the Resolutions of this House, on the expediency of addressing the three Branches of the Parliament of the United Kingdom, for the repeal of the Imperial Act, Sixth George Fourth, Chapter Fifty nine, presented to the House the said Addresses, which were again read at the Clerk's Table, and are as followeth:—

To the King's Most Excellent Majesty.

May it please Your Majesty.

We, Your Majesty's most faithful subjects, the Commons of Lower Canada, in Provincial Parliament assembled, deeply impressed with the conviction that nothing

missions émanées pour la nomination d'aucun Commissaire ou Commissaires d'Echoite et de confiscation de Terres en cette Province; et aussi toute information qui pourra être en la possession de Son Excellence, qui y ont rapport, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,

Jedonnerai mes Ordres pour faire mettre devant vous des Copies des Commissions du Commissaire des Echoites et du Greffier de cette Cour; ce sont les seules Commissions, de la nature dont il est fait mention dans votre Adresse, qui ont été émanées. Il n'a pas encore été préparés de Tarif d'honoraires pour les procédures sur l'Echoite des Terres.

Il a été donné avis public que les procédures sur telle Echoite des terres commenceront après le premier jour d'Août, dans les cas dans lesquels il sera jugé à propos et expédient que telles procédures soient prises.

Il reste encore à considérer et à déterminer par la suite, à quels cas sera appliqué l'exercice du pouvoir d'Echoite et de confiscation, et il ne paraît pas qu'il soit possible pour le moment d'adopter aucune autre règle générale que celle qu'il en sera fait usage dans les cas où des étendues ou lots de terres, longtemps négligés par les Concessionnaires ou par les Propriétaires, seront un obstacle à l'ouverture des Chemins, à la formation ou à l'extension des établissements, où seront d'une autre manière préjudiciables à l'amélioration du Pays.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
Québec, 26 Mars 1831.

M. Neilson, du Comité spécial auquel a été référée la Pétition de divers Imprimeurs, et autres, de Montreal, des Trois-Rivières et de Québec, avec des Instructions au dit Comité, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (F. F.) à la fin de ce Volume.

Ordonné, Que Deux cens Copies du dit Rapport soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Quesnel, du Comité permanent sur les Grièfs, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (A. A.) à la fin de ce Volume.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans le dit Rapport.

M. Peck, du Comité spécial nommé pour préparer une Adresse au Roi en Parlement, en conformité aux Résolutions de cette Chambre, sur la convenance de s'adresser aux Trois Branches du Parlement du Royaume-Uni, pour l'abrogation de l'Acte Impérial, sixième George Quatre, Chapitre Cinquante-neuf, a présenté à la Chambre les dites Adresses, lesquelles ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

A la Très-Excellente Majesté du Roi.

Qu'il plaise à Votre Majesté.

Nous, très-fidèles sujets de Votre Majesté, les Communes du Bas-Canada, assemblés en Parlement Provincial, dans la ferme et profonde conviction, que rien ne tend

Report on Post Office Establishment.

Appendix (F. F.)

To be printed.

Fourth Report on Grievances, on Petitions complaining of Mr. Justice Kerr.

Appendix (A. A.)

Address to the King and Petitions to the Lords and Commons, for the repeal of the Canada Tenures Act.

Rapport sur l'établissement du Bureau de de Poste.

Appendice (F. F.)

Le dit Rapport à être imprimé.

Quatrième Rapport sur les Pétitions se plaignant de M. le Juge Kerr.

Appendice (A. A.)

Adresse au Roi et Pétitions aux Lords et aux Communes pour l'abrogation de l'Acte des Tenures du Canada



ing can tend more to promote the happiness and welfare of all classes of the community, than a system of Laws founded upon principles of justice and equity, adapted to the circumstances of the Country, and consistent with the education and habits of life of those who reside therein, beg most respectfully to bring under the gracious consideration of Your Majesty, an Act passed in the Sixth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to provide for the extinction of Feudal and Seigniorial rights and burthens on Lands held à titre de Fief and à titre de Cens in the Province of *Lower Canada*; and for the gradual conversion of those Tenures into the Tenures of Free and Common Soccage; and for other purposes relating to the said Province," by which, without confirming all such transactions as had been previously entered into in good faith, there has been introduced the greatest confusion and alarm into all parts of this Province, inasmuch as the said Act destroys acknowledged rights, introduces Laws unknown to the people, and unfortunately affords facilities for fraud and oppression.

That we would moreover expose to Your Majesty, that the said Act is opposed to the feelings of the Inhabitants of this Province; is incompatible with their education and habits of life, and has been forced upon them contrary to their rights, interests and desires.

Wherefore, in the name of the People we represent, we implore Your Majesty, by the exercise of Your Royal Prerogative, to cause the said Act to be repealed, that the people of this Colony may continue to enjoy the security and protection afforded them by the Laws to which they have heretofore been subject, and for which they feel the strongest attachment, by reason of the benefits derived from their judicious enactments, so well adapted to the Country and its Inhabitants.

To the Honorable, The Lords Spiritual and Temporal of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, in Parliament assembled.

May it please Your Most Honorable House,

We, His Majesty's most faithful subjects, the Commons of *Lower Canada*, in Provincial Parliament assembled, deeply impressed with the conviction, that nothing can tend more to promote the happiness and welfare of all classes of the Community, than a system of Laws founded upon principles of justice and equity, adapted to the circumstances of the Country, and consistent with the education and habits of life of those who reside therein, beg, most respectfully, to bring under the consideration of Your Most Honorable House, an Act passed in the sixth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to provide for the extinction of Feudal and Seigniorial rights and burthens on Lands held à titre de Fief and à titre de Cens in the Province of *Lower Canada*; and for the gradual conversion of those Tenures into the Tenure of Free and Common Soccage, and for other purposes relating to the said Province," by which, without confirming all such transactions as had been previously entered into in good faith, there has been introduced the greatest confusion and alarm into all parts of this Province, inasmuch as the said Act destroys acknowledged rights, introduces Laws unknown to the people, and unfortunately affords facilities for fraud and oppression.

That we would moreover expose to Your Most Honorable House, that the said Act is opposed to the feelings of the Inhabitants of this Province; is incompatible with their education and habits of life, and has been forced upon them contrary to their rights, interests and desires.

Wherefore,

tend plus à promouvoir le bonheur et le bien-être de toutes les classes de la société, qu'un système de Lois fondé sur des principes de justice et d'équité, adapté aux circonstances du pays, et en harmonie avec l'éducation et les habitudes sociales de ceux qui y résident, demandons très-respectueusement à amener sous la gracieuse considération de Votre Majesté, un Acte passé dans la sixième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'extinction des Droits et Devoirs Féodaux et Seigneuriaux sur les Terres tenues à titre de Fief et à titre de Cens dans la Province du *Bas-Canada*, et pour changer par degrés ces Tenures en la Tenure de Libre et Commun Soccage, et pour d'autres objets qui ont rapport à la dite Province," lequel, en ne confirmant pas tous les Contrats et Engagemens passés antérieurement dans la bonne foi, a eu l'effet de jeter la confusion et l'alarme dans toutes les parties de cette Province, en autant que le dit Acte détruit des droits reconnus, introduit des Lois inconnues au peuple, et donne malheureusement des facilités à la fraude et à l'oppression.

Que nous exposons en outre à Votre Majesté, que le dit Acte répugne aux sentimens des habitans de cette Province, comme étant incompatible avec leur éducation et leur habitudes sociales, et qu'il leur a été imposé contre leurs droits, contre leurs intérêts et contre leurs vœux.

A ces causes, au nom du peuple que nous représentons, nous prions Votre Majesté d'exercer Votre Prerogative Royale, de manière à ce que le dit Acte soit révoqué, afin que le peuple de cette Colonie puisse continuer à jouir de la sûreté et de la protection qui lui sont accordées par les Lois auxquelles il a été sujet jusqu'à présent, et pour lesquelles ils ressent le plus grand attachement, à raison des avantages qui résultent de leurs dispositions judiciaires, si bien adaptées à la situation du pays et de ses habitans.

Aux Honorables Lords Spirituels et Temporels du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, assemblés en Parlement.

Qu'il plaise à votre très-Honorable Chambre.

Nous, très-fidèles sujets de Sa Majesté, les Communes du *Bas Canada*, assemblés en Parlement Provincial, dans la ferme et profonde conviction, que rien ne tend plus à promouvoir le bonheur et le bien-être de toutes les classes de la société, qu'un système de Lois fondé sur des principes de justice et d'équité, adapté aux circonstances du pays, et en harmonie avec l'éducation et les habitudes sociales de ceux qui y résident, demandons très-respectueusement à amener sous la considération de votre très-Honorable Chambre, un Acte passé dans la sixième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'extinction des Droits et Devoirs Féodaux et Seigneuriaux sur les Terres tenues à titre de Fief et à titre de Cens dans la Province du *Bas-Canada*, et pour changer par degrés ces Tenures en la Tenure de Libre et Commun Soccage, et pour d'autres objets qui ont rapport à la dite Province," lequel, en ne confirmant pas tous les Contrats et Engagemens passés antérieurement dans la bonne foi, a eu l'effet de jeter la confusion et l'alarme dans toutes les parties de cette Province, en autant que le dit Acte détruit des droits reconnus, introduit des Lois inconnues au peuple, et donne malheureusement des facilités à la fraude et à l'oppression.

Que nous exposons en outre à votre très-Honorable Chambre, que le dit Acte répugne aux sentimens des habitans de cette Province, comme étant incompatible avec leur éducation et leurs habitudes sociales, et qu'il leur a été imposé contre leurs droits, contre leurs intérêts et contre leurs vœux.

A

Wherefore, in the name of the People we represent, we pray Your Most Honorable House to repeal the said Act, that the people of this Colony may continue to enjoy the security and protection afforded them by the Laws to which they have heretofore been subject, and for which they feel the strongest attachment, by reason of the benefits derived from their judicious enactments, so well adapted to the Country and its inhabitants.

To the Honorable, The Commons of the United Kingdom of *Great Britain and Ireland*, in Parliament assembled.

May it please Your Honorable House,

We, His Majesty's most faithful subjects, the Commons of *Lower Canada*, in Provincial Parliament assembled, deeply impressed with the conviction, that nothing can tend more to promote the happiness and welfare of all classes of the Community, than a system of Laws founded upon principles of justice and equity, adapted to the circumstances of the Country, and consistent with the education and habits of life of those who reside therein, beg most respectfully to bring under the consideration of Your Honorable House, an Act passed in the sixth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to provide for the extinction of Feudal and Seigniorial rights and burthens on Lands held *à titre de Fief* and *à titre de Cens* in the Province of *Lower Canada*; and for the gradual conversion of those Tenures into the Tenure of Free and Common Soccage, and for other purposes relating to the said Province," by which, without confirming all such transactions as had been previously entered into in good faith, there has been introduced the greatest confusion and alarm into all parts of this Province, inasmuch as the said Act destroys acknowledged rights, introduces Laws unknown to the people, and unfortunately affords facilities for fraud and oppression.

That we would moreover expose to Your Honorable House, that the said Act is opposed to the feelings of the Inhabitants of this Province; is incompatible with their education and habits of life, and has been forced upon them contrary to their rights, interests and desires.

Wherefore, in the name of the People we represent, we pray Your Honorable House to repeal the said Act, that the people of this Colony may continue to enjoy the security and protection afforded them by the Laws to which they have heretofore been subject, and for which they feel the strongest attachment, by reason of the benefits derived from their judicious enactments, so well adapted to the Country and its Inhabitants.

*Resolved*, That this House doth concur with the Special Committee in the said Addresses.

*Ordered*, That the said Addresses be engrossed.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, informing His Excellency, that this House has voted an humble Address to His Majesty, praying for the repeal of the Imperial Act of the sixth *George* the Fourth, chapter fifty nine; and respectfully praying His Excellency will be pleased to transmit the same to His Majesty's Ministers, for the purpose of being laid at the foot of the Throne.

*Ordered*, That the said Address be engrossed.

*Ordered*, That the said Address, and also the Address to His Majesty, be presented to His Excellency by the whole House.

*Ordered*,

A ces causes, au nom du peuple, que nous représentons, nous prions votre très-Honorable Chambre de révoquer le dit Acte, afin que le peuple de cette Colonie puisse continuer à jouir de la sûreté et de la protection qui lui sont accordées par les lois auxquelles il a été sujet jusqu'à présent, et pour lesquelles ils ressent le plus grand attachement, à raison des avantages qui résultent de leurs dispositions judicieuses, si bien adaptées à la situation du pays et de ses habitans.

Aux Honorables Communes du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne et d'Irlande*, assemblées en Parlement Provincial.

Qu'il plaise à votre Honorable Chambre.

Nous, très-fidèles sujets de Sa Majesté, les Communes du *Bas-Canada*, assemblés en Parlement Provincial, dans la ferme et profonde conviction que rien ne tend plus à promouvoir le bonheur et le bien-être de toutes classes de la société, qu'un système de Lois fondé sur des principes de justice et d'équité, adapté aux circonstances du pays, et en harmonie avec l'éducation et les habitudes sociales de ceux qui y résident, demandons très-respectueusement à amener sous la considération de votre Honorable Chambre, un Acte passé dans la sixième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'extinction de Droits et Devoirs Féodaux et Seigneuriaux sur les terres tenues à titre de Fief et à titre de Cens dans la Province du *Bas-Canada*, et pour changer par degrés ces Tenures en la Tenure de Libre et Commun Soccage, et pour d'autres objets qui ont rapport à la dite Province," lequel, en ne confirmant pas tous les Contrats et Engagemens passés antérieurement dans la bonne foi, a eu l'effet de jeter la confusion et l'alarme dans toutes les parties de cette Province, en autant que le dit Acte détruit des droits reconnus, introduit des Lois inconnues au peuple, et donne malheureusement des facilités à la fraude et à l'oppression.

Que nous exposons en outre à votre Honorable Chambre, que le dit Acte répugne aux sentimens des Habitans de cette Province, comme étant incompatible avec leur éducation et leurs habitudes sociales, et qu'il leur a été imposé contre leurs droits, contre leurs intérêts et contre leurs vœux.

A ces causes, au nom du peuple, que nous représentons, nous prions votre Honorable Chambre de révoquer le dite Acte, afin que le peuple de cette Colonie puisse continuer à jouir de la sûreté et de la protection qui lui sont accordées par les lois auxquelles il a été sujet jusqu'à présent, et pour lesquelles ils ressent le plus grand attachement, à raison des avantages qui résultent de leurs dispositions judicieuses, si bien adaptées à la situation du pays et de ses habitans.

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité spécial dans les dites Adresses.

*Ordonné*, Que les dites Adresses soient grossoyées.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, informant son Excellence, que cette Chambre a voté une humble Adresse à Sa Majesté, lui demandant l'abrogation de l'Acte Impérial, sixième *George* Quatre, Chapitre Cinquante-neuf, et priant son Excellence qu'il lui plaise de transmettre icelle aux Ministres de Sa Majesté, afin qu'elle soit mise au pied du Trône.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit grossoyée.

*Ordonné*, Que la dite Adresse et aussi l'Adresse à Sa Majesté, soient présentées à Son Excellence par toute la Chambre.

*Ordonné*,

The Addresses and Petitions engrossed.

Address to His Excellency relating to the *Canada Tenures Act*;

to be engrossed; to be presented by the whole House.

Les Adresses et Pétitions grossoyées.

Adresse à Son Excellence, au sujet de l'Acte des Tenures du *Canada*;

à être grossoyé; à être présentée par toute la Chambre.

Ordered, That Mr. Peck, Mr. Duval, Mr. Neilson and Mr. Wright do wait upon His Excellency the Governor in Chief, to know His Excellency's pleasure when he will receive this House with the said Adresse.

Ordonné, Que M. Peck, M. Duval, M. Neilson et M. Wright se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec ses Adresses.

The Petition to the Lords and Commons for the repeal of the Canada Tenures Act, to be forwarded by Mr. Speaker.

Resolved, That the Speaker of this House be desired to forward the said Addresses to the Lords Spiritual and Temporal, and to the Honorable the Knights, Citizens and Burgesses of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, and to see that the said Addresses be presented to the Houses of the Imperial Parliament, according to the Resolutions of this House.

Résolu, Que M. l'Orateur de cette Chambre soit prié d'acheminer les dites Adresses aux Lords Spirituels et Temporels, et aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et de voir à ce que les dites Adresses soient présentées aux Chambres du Parlement Impérial, conformément à la Résolution de cette Chambre.

Les Pétitions aux Lords et aux Communes, pour l'abrogation de l'Acte des Tenures du Bas Canada, à être acheminées par M. l'Orateur.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil.

Mr. Speaker,

M. l'Orateur,

The Council have agreed to:

The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment:—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement :

Le Conseil concoure aux :

Bill to acquire the property known as the Bishop's Palace.

“ An Act to enable His Majesty to acquire the property of the Episcopal Palace at Quebec, and of the ground thereunto attached, for the public uses of the Province.”

“ Acte pour mettre Sa Majesté en état d'acquérir la Propriété du Palais Episcopal de Québec, et du terrain y dépendant, pour les usages publics de la Province.”

Bill pour acquérir la propriété appelée l'Evêché.

Indigent Sick, Foundlings and Insane Bill.

“ An Act to appropriate certain sums of money therein mentioned, for the relief of the Indigent Sick, and the support of Foundlings and Insane persons.”

“ Acte pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées, pour le soulagement des Malades indigens, et pour le support des Enfants-trouvés et des Aliénés.”

Bill des malades indigens, enfans trouvés et aliénés;

And also,

Et aussi,

The Legislative Council have passed the following Bills with Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly:—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec des Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée :

Montreal Fire Society Bill with amendments.

“ An Act to amend a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, “ An Act to suspend for a limited time certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of Montreal, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire.”

“ Acte pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour suspendre, pour un tems limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de Montréal, et pour y établir une Société pour prévenir les Accidens du Feu.”

Bill de la Société du feu à Montréal avec des amendemens;

Sole Leather Inspection Bill.

“ An Act to provide for the inspection of Sole Leather.”  
And then he withdrew.

“ Acte pour pourvoir à l'Inspection du Cuir à semelle.”  
Et ensuite il s'est retiré.

Bill de l'inspection du Cuir à semelle.

Rimouski Election.

Resolved, That this House will, in the next Session of the Provincial Parliament, take into consideration the Evidence taken, and the proceedings which have been had on the contestation of the Election for the County of Rimouski.

Résolu, Que cette Chambre prendra en considération dans la prochaine Session du Parlement Provincial, le Témoignage rendu et les procédures qui ont eu lieu sur la Contestation de l'Election pour le Comté de Rimouski.

Election de Rimouski.

Kamouraska Election.

Resolved, That this House will, in the next Session of the Provincial Parliament, take into consideration the Evidence taken, and the proceedings which have been had on the Contestation of the Election for the County of Kamouraska.

Résolu, Que cette Chambre prendra en considération dans la prochaine Session du Parlement Provincial, le Témoignage rendu et les procédures qui ont eu lieu sur la Contestation de l'Election pour le Comté de Kamouraska.

Election de Kamouraska.

Amendments to Montreal Fire Society Bill considered and agreed to.

Ordered, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, “ An Act to amend a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, “ An Act to suspend for a limited time certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of Montreal, and to establish a Society therein, for preventing accidents by Fire,” be now taken into consideration.

Ordonné, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, “ Acte pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour suspendre pour un tems limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de Montréal, et pour y établir une Société pour prévenir les Accidens du Feu,” soient maintenant pris en considération.

Amendemens au Bill de la Société du feu, à Montréal, considérés et adoptés.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

And

Et

And the said Amendments were read, and are as followeth:—

*Press 2. Line 20.*—After “Society,” insert “and with  
“the concurrence of at least one  
“Magistrate.”

*Press 3. Line 28.*—After “one,” insert “or more.”  
29.—After “Witness,” insert “or  
“Witnesses.”

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House, and

*Ordered,* That Mr. *Quesnel* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

Committee on  
Bill relating to  
*Fabriques.*

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to ascertain the qualification of those persons entitled as *Notables* to take part in the Meetings of *Fabriques* in certain cases, and for other purposes therein mentioned, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Panet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Panet* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered,* That the said Committee have leave to sit again on Monday next.

The Order for  
the House in  
Committee on  
Roads and  
Bridges Bill  
discharged, and  
the Bill to be  
printed.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to amend an Act passed in the thirty sixth year of the Reign of His Majesty King *George* the Third, intituled, “An Act for making, altering “and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes,” and to make further regulations concerning Roads and Bridges, being read;

Mr. *Neilson* moved, seconded by Mr. *Quesnel*, That the said Order of the Day be discharged; and that the Clerk of this House be directed to cause the said Bill to be published in at least one Newspaper in each District of this Province, where Newspapers are published.

The House divided on the Question:

Yeas, 29.

Nays, 2.

So it was carried in the Affirmative, and  
*Ordered,* Accordingly.

The Order for  
the House in  
Committee on  
Circuit Courts  
Bill discharged,  
and the Bill to  
be printed.

The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to facilitate the Administration of Justice by means of Circuit Courts in the District of *Montreal*, being read;

*Ordered,* That the said Order of the Day be discharged; and that Four hundred Copies of the said Bill be printed for the use of the Members of this House.

Then, on Motion of Mr. *Lagueux*, seconded by Mr. *Young*,  
The House adjourned.

Monday, 28th March, 1831.—Ten o’Clock, A. M.

Adjournment.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o’clock, P. M. this day.

Address relating to the Enquiry respecting the renewal of Commissions.

*Resolved,* That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, most respectfully  
VOL.—40.

Et les dits Amendemens ont été lus, et sont comme suit:

*Feuille 2e., Ligne 9.*—Après “Société,” insérez “et  
“avec la concurrence d’aumoins un  
“Juge de Paix.”

*Feuille 3e., Ligne 15.*—Retranchez “témoin digne,”  
et insérez “ou de plusieurs témoins  
“dignes.”

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre, et

*Ordonné,* Que M. *Quesnel* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens.

Comité sur le  
Bill au sujet  
des *Fabriques.*

L’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour définir la qualification des *Notables* ayant droit de participer aux Assemblées de *Fabriques* en certains cas, et pour d’autres fins y mentionnées, ayant été lu;

La Chambre s’est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Panet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l’Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Panet* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné,* Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

L’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un Acte passé dans la treute-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi *George* Trois, intitulé, “Acte pour faire réparer et “changer les Chemins et Ponts dans cette Province, “et pour d’autres effets,” et pour faire de plus amples réglemens concernant les Chemins et Ponts, ayant été lu;

L’Ordre pour  
que la Chambre  
se forme en  
Comité sur le  
Bill des chemins  
et Ponts, dé-  
chargé, et le  
Bill à être im-  
primé.

M. *Neilson* a proposé, secondé par M. *Quesnel*, Que le dit Ordre du Jour soit déchargé; et qu’il soit enjoint au Greffier de cette Chambre de faire publier le dit Bill dans au moins un des Papiers-nouvelles de chacun des Districts de cette Province, dans lesquels des Papiers-nouvelles sont publiés.

La Chambre s’est divisée sur la Question:

Pour 29.

Contre 2.

Ainsi elle a été emportée dans l’affirmative, et  
*Ordonné,* En conséquence.

L’Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faciliter l’administration de la Justice par le moyen de Cours de Circuits dans le District de *Montréal*, ayant été lu;

L’Ordre pour  
que la Chambre  
se forme en  
Comité sur le  
Bill des Cours  
de circuits, dé-  
chargé, et le  
Bill à être im-  
primé.

*Ordonné,* Que le dit Ordre du Jour soit déchargé; et que Quatre Cens Copies du dit Bill soient imprimées pour l’usage des Membres de cette Chambre.

Alors, sur motion de M. *Lagueux*, secondé par M. *Young*,  
La Chambre s’est ajournée.

Lundi, 28 Mars 1831.—Dix Heures, A. M.

**O**RDONNE’, Que lorsque cette Chambre s’ajournera, elle s’ajourne à Quatre Heures, P. M., ce jour.

Ajournement.

*Résolu,* Qu’il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour lui représenter  
6 H

Adresse rela-  
tivement à  
l’Enquête au  
sujet du renou-  
vellement des  
Commissions.

fully representing, that it has appeared to this House, on an Enquiry instituted upon a reference made to its Committee of Grievances of a Petition presented on the part of *Edward Gluckemeyer*, Notary Public, that very general dissatisfaction has been occasioned by the requiring Professional men to take out new Commissions in consequence of the late demise of the Crown, and from an alteration made in the form of these Commissions, whereby they seem to have been considered as Officers of the Civil Government, whose Commissions are determinable at the pleasure of the Crown, and that several Notaries who have refused to take out such Commissions, have had the validity of their Acts questioned, by the refusal on the part of the Executive power to grant the usual Certificates to certain of their Deeds; beseeching His Excellency to take the subject of this Address into consideration, and adopt such measures thereon, as may appear to him most proper, to relieve the parties concerned from the injurious effects of such proceedings, and maintain inviolate the independence of the different Professions in this Province, whose Commissions, in the opinion of this House, can in no way be considered as constituting the holders thereof Officers of Government during pleasure.

*Resolved*, That the said Address be accompanied with a Copy of the Report of the Committee of Grievances on the aforementioned reference, together with a Copy of the Resolutions of this House adopted thereon.

*Ordered*, That *Mr. Neilson*, *Mr. Louis Bourdages*, *Mr. Bedard* and *Mr. Quesnel* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Bill relating to  
Fabriques to be  
printed.

*Ordered*, That Four hundred Copies of the Bill to ascertain the qualification of those persons entitled as *Notables* to take part in the Meetings of *Fabriques* in certain cases, and for other purposes therein mentioned, be printed for the use of the Members of this House.

The Resolutions  
contained in the  
3d Report of  
the Committee  
of Grievances  
conferred in by  
the House, with  
the exception of  
one.

*Ordered*, That the question of concurrence be now separately put upon the Resolutions contained in the Third Report of the Standing Committee of Grievances, presented to this House on Wednesday last.

Accordingly, the first and second of the said Resolutions being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

The third of the said Resolutions being again read, and the question of concurrence being put thereon; it passed unanimously in the Negative.

The residue of the said Resolutions being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to by the House.

A Copy of the  
said Resolutions  
to be presented  
to His Excellency  
for transmission  
to the  
King.

*Resolved*, That a Copy of the said Resolutions be presented to His Excellency the Governor in Chief, as well as a Copy of the Report and Evidence upon which the said Resolutions are founded, with a request that he will be pleased to transmit the same, to be laid at the foot of the Throne.

*Ordered*, That *Mr. Quesnel*, *Mr. Young*, *Mr. Louis Bourdages* and *Mr. Lee* do present the said Resolutions to His Excellency the Governor in Chief.

The House at-  
tend His Ex-  
cellency with  
their Address  
relating to the  
Canada Tenures  
Act.

At One o'clock, Mr. Speaker and the House went up to the Castle of *Saint Lewis*, with their Address of Saturday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying he will be pleased to transmit to His Majesty's Ministers, for the purpose of being laid at the foot of the Throne, the humble Address of this House to His Majesty, praying for the repeal of the Imperial Act sixth *George the Fourth*, chapter fifty nine.

And

très-respectueusement, qu'il a paru à cette Chambre sur l'Enquête relativement à la Pétition présentée de la part d'*Edward Gluckemeyer*, Notaire Public, et renvoyée au Comité des Grievs, qu'il a existé beaucoup de mécontentement parmi le public, en exigeant que ceux qui avaient des Professions fussent tenus de prendre de Nouvelles Commissions, en conséquence de la mort récente du Roi, et rapport au changement qui a été fait dans la forme de ces Commissions, en raison de quoi ils paroissent avoir été considérés comme des Fonctionnaires du Gouvernement Civil, et dont les Commissions sont révoqués sous le bon plaisir de la Couronne; et que divers Notaires, qui ont refusé de prendre de semblables Commissions, ont vu la validité de leurs Actes mise en question, par le refus de la part de l'Autorité Exécutive d'accorder les Certificats accoutumés à plusieurs de leurs Actes; implorant Son Excellence de vouloir bien prendre le sujet en sa considération, et d'adopter telles mesures à cet égard, qui lui paraîtront les plus convenables, afin de venir au secours des parties intéressées, et les préserver des malheureux résultats de semblables procédés, et de maintenir comme inviolable l'indépendance des diverses Professions dans cette Province, dont les Commissions, dans l'opinion de cette Chambre, ne peuvent en aucune manière faire considérer ceux qui les possèdent comme étant des Fonctionnaires du Gouvernement sous bon plaisir.

*Résolu*, Que la dite Adresse soit accompagnée d'une Copie du Rapport du Comité des Grievs sur le renvoi ci-dessus mentionné, avec une Copie des Résolutions de cette Chambre adoptées sur icelui.

*Ordonné*, Que *M. Neilson*, *M. Louis Bourdages*, *M. Bedard* et *M. Quesnel* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

*Ordonné*, Que Quatre cens Copies du Bill pour définir la qualification des *Notables* ayant droit de participer aux assemblées de *Fabriques* en certains cas, et pour d'autres fins y mentionnées, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif aux  
Fabriques à être  
imprimé.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les Résolutions contenues dans le troisième Rapport du Comité permanent pour les Grievs, présenté à la Chambre Mercredi prochain.

En conséquence la première et la seconde des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

La troisième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise sur icelle, elle a passé unanimement dans la négative.

Le reste des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

*Résolu*, Qu'une Copie des dites Résolutions soit présentée à son Excellence le Gouverneur en Chef, ainsi que Copie du Rapport et des Témoignages sur lesquels les dites Résolutions sont fondées, lui demandant qu'il lui plaise transmettre le tout afin qu'il soit mis au pied du Trône.

*Ordonné*, Que *M. Quesnel*, *M. Young*, *M. Louis Bourdages* et *M. Lee* présentent les dites Résolutions à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Concurrence  
aux Résolutions  
contenues dans  
le 3e. Rapport  
du Comité des  
Grievs, à l'ex-  
ception de l'une  
d'elles.

Copie des dites  
Résolutions à  
être présentées à  
Son Excellence  
pour être trans-  
mise au Roi.

A une Heure M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus au Château *Saint Louis*, avec leur Adresse, de Samedi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, le priant qu'il lui plaise de transmettre aux Ministres de Sa Majesté, afin qu'elle soit mise au pied du Trône, l'humble Adresse à Sa Majesté, lui demandant l'abrogation de l'Acte Impérial, sixième *George Quatre*, Chapitre Cinquante-neuf.

La Chambre se  
rend auprès de  
Son Excellence  
avec son adresse,  
relativement à  
l'Acte des Te-  
nures du Ca-  
nada.

Et

Mr. Speaker reports His Excellency's answer.

And being returned,  
Mr. Speaker reported that the House had attended upon His Excellency the Governor in Chief, with their Address; to which His Excellency was pleased to make the following answer:

Mr. Speaker, and  
Gentlemen of the House of Assembly,

I will avail myself of the earliest opportunity to transmit to His Majesty's Ministers, for the purpose of being laid at the foot of the Throne, your humble Address to His Majesty, praying for the repeal of the Imperial Act of the sixth, *George the Fourth*, chapter fifty nine.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 28th March, 1831.

Then, on Motion of Mr. *Young*, seconded by Mr. *Dessaulles*,  
The House adjourned.

Monday, 28th March, 1831.—Four o'Clock, P. M.

Answer to an Address.

MR. *Louis Bourdages*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Saturday last, to His Excellency the Governor in Chief, relating to the *Chambly Canal*, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:

Gentlemen,

The wishes of the House of Assembly regarding the contemplated *Chambly Canal*, shall be duly attended to, and the necessary measures adopted accordingly.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 28th March, 1831.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'clock in the forenoon.

Message from His Excellency.

Lieutenant Colonel *Glegg*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency,

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth:

AYLMER,

GOVERNOR IN CHIEF.

Attorney General.

The Governor in Chief having taken into his most serious consideration the request of the House of Assembly, to suspend from the exercise of his official functions, the Honorable *James Stuart*, Attorney General of this Province, until the King's pleasure be known touching certain matters of complaint preferred against the said Attorney General, in a Petition from the House of Assembly addressed to His Majesty, now informs the House that he has decided upon suspending the Attorney General from the exercise of his functions accordingly.

Having

M. l'Orateur fait rapport de la Réponse de Son Excellence.

Et étant de retour,  
M. l'Orateur a fait rapport, que la Chambre s'était rendue auprès de son Excellence le Gouverneur en Chef, avec Son Adresse, a laquelle Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante :

Monsieur l'Orateur, et  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je me prévaudrai de l'occasion la plus prochaine, pour transmettre aux Ministres de Sa Majesté, à l'effet qu'elle soit mise au pied du Trône, votre humble Adresse à Sa Majesté, pour prier que l'Acte Impérial de la sixième *George Quatre*, Chapitre cinquante-neuf soit rappelé.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
Québec, 28 Mars 1831.

Alors, sur motion de M. *Young*, secondé par M. *Dessaulles*,  
La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 28 Mars, 1831.—Quatre Heures P. M.

M. *Louis Bourdages*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Samedi dernier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, relativement au Canal de *Chambly*, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante :

Réponse à une Adresse.

Messieurs,

Les désirs de la Chambre d'Assemblée, rapport au Canal de *Chambly* en contemplation, recevront l'attention qu'ils méritent; et il sera adopté les mesures nécessaires en conséquence.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château Saint Louis,  
Québec, 28 Mars 1831.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à Dix-heures du matin.

Ajournement.

Le Lieutenant Colonel *Glegg*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signé de Son Excellence.

Message de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

AYLMER,

GOUVENEUR EN CHEF.

Le Gouverneur en Chef ayant pris en sa plus sérieuse considération la demande qui lui a été faite par la Chambre d'Assemblée, de suspendre de l'exercice de ses fonctions officielles, l'Honorable *James Stuart*, Procureur-Général de cette Province, jusqu'à ce que le bon plaisir du Roi soit connu, touchant certaines matières de plaintes portées contre le dit Procureur-Général, dans une Pétition de la Chambre d'Assemblée adressées à Sa Majesté; informe maintenant la Chambre, qu'il s'est décidé à suspendre le Procureur-Général de l'exercice de ses fonctions, conformément à cette demande.

Procureur-Général.

Ayant

Having taken this important step in compliance with the request of the House of Assembly, the Governor in Chief relies upon the justice of the House to furnish the Attorney General with Copies of the various Documents upon which the charges against him are founded.

The Governor in Chief cannot too pointedly guard the House of Assembly against drawing an inference from his proceeding on this occasion, that he has thereby taken a part, or pronounced a judgment in the cause now pending between the House of Assembly, and the Attorney General, for it is a cause in which he cannot suffer himself to be considered as either Judge, or Party.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 28th March, 1831.

A.

Copies of all proceedings and Documents relating to the complaints against the Attorney General to be delivered to that Officer by the Clerk.

**Resolved,** That the Clerk of this House be authorized to deliver to *James Stuart*, Esquire, Attorney General, a copy of the Second Report of the Committee of Grievances, and of all the Proceedings and Documents relating to the complaints of this House against the said *James Stuart*.

Honble. D. B. Viger to proceed to England to support the Petitions of the House to the King and both Houses of Parliament.

**Resolved,** That in the present state of the Public affairs of this Province, it is indispensably necessary that some person, having the confidence of this House should proceed forthwith to *England*, to represent to His Majesty's Government the interests and sentiments of the Inhabitants of the Province, and support the Petitions of this House to His Majesty and both Houses of Parliament.

**Resolved,** That in the event of the Bill sent up by this House to the Legislative Council, on the fifth instant, not receiving the concurrence of that House in the present Session, the Honorable *Denis Benjamin Viger*, Esquire, Member of the Legislative Council, named Agent of the Province in the said Bill, be requested to proceed to *England* without delay, for the purposes mentioned in the foregoing Resolution.

**Resolved,** That it is expedient that the necessary and unavoidable disbursements of the said *Denis Benjamin Viger*, for effecting the purposes aforesaid, not exceeding One thousand pounds, be advanced and paid to him by the Clerk of this House out of the Contingent Fund thereof, till such time as the said disbursements can be otherwise provided for.

Message from the Council :

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

The Council have agreed to :

The Legislative Council have passed the following Bills, with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly :

Physic and Surgery Bill with amendments.

“ An Act to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual Regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery.”

Bill respecting Enquêtes in Civil matters, with amendments.

“ An Act to facilitate the Administration of Justice respecting Enquêtes in Civil matters before the Court of King's Bench for the District of *Montreal*, and the Inferior District of *Saint Francis*.”

And then he withdrew.

Amendments to Bill respecting Enquêtes in Civil matters considered and agreed to,

**Ordered,** That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, “ An Act to facilitate the Administration of Justice respecting Enquêtes,

Ayant pris cette mesure importante à la demande de la Chambre d'Assemblée, le Gouverneur en Chef attend de la justice de la Chambre, qu'elle fournira au Procureur-Général Copies des divers Documents sur lesquels sont basées les accusations portées contre lui.

Le Gouverneur en Chef ne peut trop clairement prévenir la Chambre d'Assemblée, qu'on ne doit pas inférer de sa démarche en cette occasion, qu'il a pris par là aucune part, ou qu'il s'est aucunement prononcé, dans la cause maintenant pendante entre la Chambre d'Assemblée et le Procureur Général, car c'est une cause dans laquelle on ne peut le regarder ni comme Juge ni comme partie.

Château Saint Louis,  
Québec, 28 Mars 1831.

A.

**Résolu,** Que le Greffier de cette Chambre soit autorisé à remettre à *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général, une Copie du second Rapport du Comité pour les Grievs, et de toutes les Procédures et Documents relatifs aux Plaintes de cette Chambre contre le dit *James Stuart*.

Copies de toutes les Procédures et Documents, relatifs aux Plaintes contre le Procureur-Général, à être remises à cet Officier par le Greffier.

**Résolu,** Que dans l'état actuel des affaires publiques de cette Province, il est indispensablement nécessaire que quelque personne, jouissant de la confiance de cette Chambre, se rende incessamment en *Angleterre*, pour représenter au Gouvernement de Sa Majesté les intérêts et les sentimens des Habitans de la Province, et soutenir les Pétitions de cette Chambre à Sa Majesté et aux Deux Chambres du Parlement.

L'Hon. D. B. Viger nommé pour aller en Angleterre, soutenir les Pétitions de cette Chambre au Roi et aux deux Chambres du Parlement.

**Résolu,** Que dans le cas où le Bill envoyé par cette Chambre au Conseil Législatif, le cinq du courant, ne recevrait pas la concurrence du Conseil dans la Session actuelle, l'Honorable *Denis Benjamin Viger*, Ecuyer, Membre du Conseil Législatif, nommé comme Agent de la Province dans le dit Bill, soit invité à se rendre en *Angleterre*, sans délai, pour les fins mentionnées dans la Résolution précédente.

**Résolu,** Qu'il est expédient que les Déboursés nécessaires et indispensables du dit *Denis Benjamin Viger*, pour les fins susdites, jusqu'à une somme n'excédant pas Mille Livres courant, lui soient payés et avancés par le Greffier de cette Chambre, à même les Fonds des Contingens d'icelle, et ce jusqu'à ce qu'il ait été autrement pourvu à l'égard de ces Déboursés.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée :

Le Conseil a concouru aux ;

“ Acte pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance, y mentionné, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des réglemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur.”

Bill de la Médecine et Chirurgie, avec des amendemens ;

“ Acte pour faciliter l'Administration de la Justice à l'égard des Enquêtes en matières Civiles dans la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montréal*, et pour le District Inférieur de *Saint-François*.”

Bill au sujet des Enquêtes en matières Civiles, avec des amendemens.

Et ensuite il s'est retiré.

**Ordonné,** Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, “ Acte pour faciliter l'Administration de la Justice à l'égard des Enquêtes en

Amendemens au Bill au sujet des Enquêtes en matières Civiles, considérés et adoptés.

“ *Enquêtes* in Civil matters before the Court of King’s Bench for the District of *Montreal*, and Inferior District of *Saint Francis*,” be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, and are as followeth :—

*Press 1. Line 20.*—After “ *Montreal*,” insert “ as well as in the Districts of *Quebec* and *Three Rivers*.”

24.—Leave out “ District of *Montreal*,” and insert “ Districts of *Quebec*, *Montreal* and *Three Rivers*.”

26.—Strike out from “ not,” inclusive, to “ eight,” also inclusive, in the twenty seventh line.

31.—After “ of,” insert “ *Quebec* and.”

*Ibid.*—After “ *Montreal*,” insert “ and *Three Rivers*.”

*Press 2. Line 4.*—After “ *Montreal*,” insert the following Clause A :—

Clause A.

“ And be it further enacted by the authority aforesaid, that this Act shall continue to be in force until the first day of May one thousand eight hundred and thirty two, and no longer.”

*Title. Line 2.*—Leave out “ District of *Montreal*,” and insert “ Districts of *Quebec*, *Montreal* and *Three Rivers*.”

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House, and

Ordered, That Mr. *Duval* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

Amendments to  
Physic and Surgery  
Bill considered and  
agreed to.

Ordered, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, “ An Act to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual Regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery,” be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, and are as followeth :

*Press 5. Line 30.*—Leave out “ three Justices of the Peace,” and insert “ any Court of competent jurisdiction.”

*Press 8. Line 3.*—Leave out “ three Justices of the Peace or.”

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House, and,

Ordered, That Mr. *Noël* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

Then, on Motion of Mr. *Lagueux*, seconded by Mr. *Viger*,

The House adjourned.

“ en matières Civiles dans la Cour du Banc du Roi pour le District de *Montréal*, et pour le District Inferieur de *Saint-François*,” soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, et sont comme suit :

*Feuille 1. Ligne 23.* Après “ *Montréal*,” insérez “ ainsi que dans les Districts de *Québec* et des *Trois-Rivières*.”

26. Retranchez “ le District,” et insérez “ les Districts.”

27. Retranchez “ *Montréal* susdit,” et insérez “ *Québec*, de *Montréal* et des *Trois-Rivières* susdits.”

31. Retranchez depuis “ pourvu,” inclusivement, jusqu’à “ huit,” aussi inclusivement dans la trente troisième ligne.

35. Retranchez “ le dit District,” et insérez “ les dits Districts de *Québec*.”

36. Après “ *Montréal*,” insérez “ et des *Trois Rivières*.”

2. 8. Après “ *Montréal*,” insérez la Clause suivante, marquée A :—  
Clause A.

“ Et qu’il soit de plus statué par l’autorité susdite, que cet Acte sera et demeurera en force jusqu’au premier jour de Mai mil huit cent trente-deux, et pas plus longtemps.”

*Titre. Ligne 2.* Retranchez “ le District de *Montréal*,” et insérez “ les Districts de *Québec*, *Montréal* et *Trois-Rivières*.”

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre, et

Ordonné, Que M. *Duval* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens.

Ordonné, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, “ Acte pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance, y mentionné, et qui pourvoit d’une manière plus efficace à des Règlemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d’Accoucheur,” soient maintenant pris en considération.

Amendemens  
au Bill de la  
Médecine et  
Chirurgie, con-  
sidérés et adop-  
tés.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, et sont comme suit :

*Feuille 6. Ligne 8.* Retranchez “ trois Juges de *Paix*,” et insérez “ aucune Cour de Jurisdiction compétente.”

*Feuille 8. Lignes 34 et 35.* Retranchez “ trois Juges de *Paix* ou.”

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre, et

Ordonné, Que M. *Noël* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens.

Alors, sur motion de M. *Lagueux*, secondé par M. *Viger*,  
La Chambre s’est ajournée.

Tuesday,

Mardi,



Tuesday, 29th March, 1831.—Ten o'Clock, A. M.

**ORDERED**, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M. this day.

*Resolved*, That the Clerk of this House be authorized to purchase the Portrait of *George the Third*, by *Jean Baptiste Audy*, provided the price does not exceed Seventy five pounds.

Then, on motion of Mr. *Lagueux*, seconded by Mr. *Quirouet*,  
The House adjourned.

Portrait of  
George the  
Third to be  
purchased.

Mardi, 29 Mars 1831—Dix Heures, A. M.

**ORDONNE**, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Quatre Heures, P. M. ce jour.

*Résolu*, Que le Greffier de cette Chambre soit autorisé à acquérir le Portrait de *George Trois*, par *Jean Baptiste Audy*, pourvu que le prix n'excède pas Soixante-quinze Livres courant.

Alors, sur motion de M. *Lagueux*, secondé par M. *Quirouet*,  
La Chambre s'est ajournée.

Portrait de  
George Trois,  
à être acheté.

Tuesday, 29th March, 1831.—Four o'Clock, P. M.

**MR. Quesnel**, accompanied by the other Messengers, reported that, in obedience to the orders of this House, they had waited upon His Excellency the Governor in Chief, to present a Copy of the Resolutions founded on the Third Report of the Standing Committee of Grievances; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:

Gentlemen,  
Upon receiving the Documents adverted to in this Address, the same shall be transmitted by me to the Secretary of State for the Colonial Department for the purpose of being laid at the foot of the Throne, in compliance with the desire of the House of Assembly.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 29th March, 1831.

Answer to an  
Address.

Mardi, 29 Mars 1831.—Quatre Heures, P. M.

**M. Quesnel**, accompagné des autres Messagers, a fait rapport, qu'en obéissance aux ordres de cette Chambre, ils s'étaient rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour lui présenter une Copie des Résolutions fondées sur le Troisième Rapport du Comité permanent pour les Grievances; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,  
Aussitôt que j'aurai reçu les Documents auxquels il est fait allusion dans cette Adresse, je les transmettrai au Secrétaire d'Etat pour le Département Colonial, pour qu'ils soient déposés au pied du Trône, conformément au désir de la Chambre d'Assemblée.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.  
Château Saint-Louis,  
Québec, 29 Mars 1831.

Réponse à une  
Adresse.

Answer to an  
Address.

Mr. *Neilson*, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address, of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, most respectfully representing that it has appeared to this House, on an Enquiry instituted upon a reference made to its Committee of Grievances of a Petition presented on the part of *Edward Gluckemeyer*, Notary Public, that very general dissatisfaction has been occasioned by the requiring professional men to take out new Commissions in consequence of the late demise of the Crown, and from an alteration made in the form of these Commissions, whereby they seem to have been considered as Officers of the Civil Government, whose Commissions are determinable at the pleasure of the Crown; and that several Notaries who have refused to take out such Commissions, have had the validity of their Acts questioned, by the refusal on the part of the Executive power to grant the usual Certificates, to certain of their Deeds, beseeching His Excellency to take the subject of this Address into consideration, and adopt such measures thereon as may appear to him most proper to relieve the parties concerned from the injurious effects of such proceedings, and maintain inviolate the independence of the different professions in this Province, whose Commissions, in the opinion of this House, can in no way be considered as constituting the holders thereof, Officers of Government during pleasure, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give the following answer:

Gentlemen,  
I will take into my most serious consideration the subject of this Address, and I will moreover call for the

M. *Neilson*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour lui représenter très-respectueusement, qu'il a paru à cette Chambre, sur l'Enquête relativement à la Pétition présentée de la part de *Edouard Gluckemeyer*, Notaire Public, et renvoyée au Comité pour les Grievances, qu'il a existé beaucoup de mécontentement parmi le Public, en exigeant que ceux qui avaient des Professions fussent tenus de prendre de nouvelles Commissions, en conséquence de la mort récente du Roi, et rapport au changement qui a été fait dans la forme de ces Commissions, en raison de quoi ils paraissent avoir été considérés comme des Fonctionnaires du Gouvernement Civil, et dont les Commissions sont révocables sous le bon plaisir de la Couronne, et que divers Notaires qui ont refusé de prendre de semblables Commissions ont vu la validité de leurs Actes mise en question, par le refus de la part de l'autorité Exécutive d'accorder les certificats accoutumés à plusieurs de leurs Actes; implorant Son Excellence de vouloir bien prendre le sujet en sa considération, et d'adopter telles mesures à cet égard, qui lui paraîtront les plus convenables, afin de venir au secours des parties intéressées et les préserver des malheureux résultats de semblables procédés, de maintenir comme inviolable l'indépendance des diverses Professions dans cette Province, dont les Commissions, dans l'opinion de cette Chambre, ne peuvent en aucune manière faire considérer ceux qui les possèdent, comme étant des fonctionnaires du Gouvernement, sous bon plaisir, avait été présentée à Son Excellence; et que Son Excellence avait bien voulu donner la Réponse suivante:

Messieurs,  
Je prendrai en ma plus sérieuse considération le sujet de cette Adresse, et je prendrai de plus l'opinion d'autorités

Réponse à une  
Adresse.

the opinion of competent authorities, with the view to the adoption of such measures, as the circumstances stated in your Address may appear to demand.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 29th March, 1831.

Adjournment. *Ordered*, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at eleven o'clock in the forenoon.

Message from the Council : A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

The Council have agreed to, The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment :

Civil List Bill. " An Act to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the current year."

Bill for the payment of certain expenses of the Civil Government in 1830. " An Act to appropriate the sums of money therein mentioned, to the payment of certain Expenses of the Civil Government during the year One thousand eight hundred and thirty."

Jews relief Bill. " An Act to declare persons professing the Jewish Religion entitled to all the rights and privileges of the other subjects of His Majesty in this Province."

House of Parliament Bill. " An Act to provide for the erection of a Wing on the North Western side of the Building in which the sittings of the Legislature are now held."

Emigrant Hospital Bill. " An Act to appropriate a certain sum of money therein mentioned for the support of the Emigrant Hospital at Quebec, and to make further provision respecting the same."

Contagious Diseases Bill. " An Act to make further provision for preventing the introduction of Contagious and Pestilential Diseases into this Province."

Mrs. Rolette's Pension Bill. " An Act to make provision for the subsistence of the Widow of the late Frederic Rolette."

Militia Staff Bill. " An Act to appropriate a sum of money for the payment of certain Militia Officers, and Contingent Expenses of the Militia, for the year One thousand eight hundred and thirty one."

Inland Custom House Officers Salaries Bill. " An Act to continue for a limited time the Acts for regulating the Salaries and Emoluments of the Officers employed in the collection of the Revenue at the Inland Ports of this Province, and for other purposes."

Houses of Public Entertainment Bill. " An Act to amend and continue for a limited time a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, " An Act further to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment and retail Spirituous Liquors, and for other purposes."

Castle of Saint Lewis, &c. repairs Bill. " An Act to appropriate a certain sum of money for repairing the Castle of Saint Lewis at Quebec, and the Government House at Montreal."

" An

d'autorités compétentes, dans la vue d'adopter telles mesures que paraîtront exiger les circonstances mentionnées dans votre Adresse.

AYLMER,  
Gouverneur en Chef.

Château Saint-Louis,  
Québec, 29 Mars 1831.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à onze heures du matin. Ajournement.

Message du Conseil Législatif par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie : Message du Conseil :

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement : Le Conseil a concouru aux

" Acte pour pourvoir à défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial, pour l'année courante." Bill de la Liste Civile ;

" Acte pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées, à l'effet de défrayer certaines Dépenses du Gouvernement Civil, pour l'année mil huit cent trente." Bill pour le paiement de certaines Dépenses du Gouvernement Civil en 1830 ;

" Acte pour déclarer que les Personnes qui professent le Judaïsme ont le bénéfice de tous les Droits et Privilèges des autres Sujets de Sa Majesté en cette Province." Bill pour le secours des Juifs ;

" Acte pour pourvoir à l'Erection d'une Aile du côté Nord-Est du Bâtiment où se tiennent maintenant les séances de la Législature." Bill de la Maison du Parlement.

" Acte pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, au soutien de l'Hôpital des Emigrés à Québec, et qui pourvoit à des dispositions ultérieures relativement à icelui." Bill de l'Hôpital des Emigrés ;

" Acte pour pourvoir ultérieurement contre l'introduction des Maladies contagieuses et pestilentielles dans cette Province." Bill contre les Fièvres contagieuses ;

" Acte pour subvenir à la subsistance de la Veuve de feu Frederic Rolette." Bill pour une Pension à Mad. Rolette ;

" Acte pour affecter une somme d'argent pour le paiement de certains Officiers de Milice, et dépenses contingentes de Milice, pour l'année mil huit cent trente-un." Bill relatif à l'Etat-major de la Milice ;

" Acte pour continuer pour un temps limité les Actes qui règlent les Salaires et Emolumens des Officiers employés à la perception du Revenu aux Ports intérieurs de cette Province, et pour d'autres objets." Bill au sujet des salaires des Officiers de Douanes intérieurs ;

" Acte pour amender et continuer pour un temps limité un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, " Acte qui fait des Règlemens ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien public et qui détaillent des liqueurs fortes, et pour d'autres objets." Bill des Maisons d'entretien public ;

" Acte pour affecter une somme d'argent pour réparer le Château Saint Louis à Québec, et la Maison du Gouvernement à Montréal." Bill pour des réparations au Château St. Louis, etc.

" Acte

Internal Com-  
munications  
Bill.

“ An Act to appropriate certain sums of money  
“ therein mentioned for the improvement of the Internal  
“ Communications of the Province.”

And also,

Gaspé Land  
Titles Bill with  
an amendment.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled,  
“ An Act to make more effectual provision for the  
“ security of the Titles to Real Property in the Infer-  
“ rior District of *Gaspé*,” with an Amendment, to which  
they desire the concurrence of the Assembly.

And also,

The Council  
have passed,  
Socage Lands  
Bill.

The Legislative Council have passed a Bill, intituled,  
“ An Act for rendering valid Conveyances and other  
“ Titles to Land in Free and Common Socage within  
“ the Province of *Lower Canada*,” to which they de-  
sire the concurrence of the Assembly.

And then he withdrew.

Socage Lands  
Bill read the  
first time.

An engrossed Bill from the Legislative Council, in-  
titled, “ An Act for rendering valid Conveyances and  
“ other Titles to Land in Free and Common Socage  
“ within the Province of *Lower Canada*,” was read the  
first time.

Amendment to  
Gaspé Land  
Titles Bill con-  
sidered and  
agreed to.

*Ordered*, That the Amendment made by the Legisla-  
tive Council to the Bill, intituled, “ An Act to make  
“ more effectual provision for the security of Titles to  
“ real property in the Inferior District of *Gaspé*,” be  
now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said  
Amendment into consideration.

And the said Amendment was read, and is as follow-  
eth :—

*Press 2. Line 28.*—Leave out from “ and,” inclusive, to  
“ longer,” in the thirty first line,  
also inclusive.

And the said Amendment being again read, it was  
agreed to by the House, and

*Ordered*, That Mr. *Thibaudeau* do carry back the  
said Bill to the Legislative Council, and acquaint their  
Honors that this House hath agreed to their Amend-  
ment.

Then, on Motion of Mr. *Clouet*, seconded by Mr.  
*Neilson*,

The House adjourned.

Wednesday, 30th March, 1831.—Eleven o'Clock, A.M.

Message from  
the Council :

**A** MESSAGE from the Legislative Council by the  
Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in  
Chancery :

Mr. Speaker,

The Council  
have agreed to,  
the Amendment  
to Council's  
Amendments  
to American  
Presbyterian  
relief Bill.

The Legislative Council have agreed to the Amend-  
ment sent up by the Assembly to the Amendments  
made by this House to the Bill, intituled, “ An Act to  
“ afford relief to a certain Religious Congregation at  
“ *Montreal*, denominated Presbyterians,” without any  
Amendment.

And also,

The Council  
have agreed to,

The Legislative Council have passed the following  
Bills without any Amendment :

“ An

“ Acte pour affecter certaines sommes d'argent y  
“ mentionnées, à l'amélioration des Communications  
“ Intérieures de cette Province.”

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, “ Acte  
“ qui pourvoit à des dispositions plus efficaces rela-  
“ tivement à la conservation des Titres des Biens-fonds  
“ dans le District Inférieur de *Gaspé*,” avec un Amen-  
dement, auquel il demande la concurrence de l'As-  
semblée.

Et ausssi,

Le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé, “ Acte  
“ pour rendre valides les titres et autres transports de  
“ terres tenues en franc et commun socage dans la  
“ Province du *Bas-Canada*,” auquel il demande la  
concurrence de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé,  
“ Acte pour rendre valides les titres et autres transports  
“ de terres tenues en franc et commun socage, dans la  
“ Province du *Bas-Canada*,” a été lu pour la première  
fois.

*Ordonné*, Que l'Amendement fait par le Conseil Lé-  
gislatif au Bill, intitulé, “ Acte qui pourvoit à des dis-  
“ positions plus efficaces, relativement à la conserva-  
“ tion des Titres des Biens-fonds dans le District In-  
“ férieur de *Gaspé*,” soit maintenant pris en considé-  
ration.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le  
dit Amendement en considération.

Et le dit Amendement a été lu, et est comme suit :  
*Feuille 2de. Ligne 33e.* Retranchez depuis “ Et qu'il,”  
inclusivement, jusqu'à “ long-  
“ temps,” aussi inclusivement,  
dans la trente-cinquième ligne.

Et le dit Amendement ayant été lu de nouveau, il a  
été adopté par la Chambre, et

*Ordonné*, Que M. *Thibaudeau* reporte le dit Bill au  
Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette  
Chambre a acquiescé à leur Amendement.

Alors, sur motion de M. *Clouet*, secondé par M.  
*Neilson*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 30 Mars 1831.—Onze Heures, A. M.

**M**ESSAGE du Conseil Législatif par l'Honorable  
M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie :

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a acquiescé à l'Amendement  
fait par l'Assemblée aux Amendemens faits par cette  
Chambre au Bill, intitulé, “ Acte en faveur d'une  
“ certaine Congrégation Religieuse à *Montréal*, connue  
“ sous la dénomination de Presbytériens,” sans amen-  
dement.”

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans  
amendemens :

“ Acte

Bill des Com-  
munications in-  
térieures.

Bill des Titres  
des terres à  
*Gaspé*, avec un  
amendement.

Le Conseil a  
passé,  
Bill des terres  
en socage.

Bill des terres  
en socage, lu  
pour la pre-  
mière fois.

Amendement  
au Bill des titres  
des terres à  
*Gaspé*, considé-  
ré et adopté.

Message du  
Conseil :

Le Conseil a  
acquiescé à l'a-  
mendement aux  
amendemens du  
Conseil au Bill  
en faveur des  
Presbytériens  
Américains.

Le Conseil a  
concouru aux

Bill relating to the Little River St. Pierre, and to a Basin near the Lachine Canal.

“ An Act to authorize the Expenditure of certain sums of money therein mentioned for deepening the Little River Saint Pierre at Montreal, and for making a Basin near the Lachine Canal.”

Gaspé Fisheries Bill.

“ An Act to repeal in part an Act passed in the ninth year of His late Majesty’s Reign, Chapter forty two, intituled, “ An Act relating to the Fisheries in the County of Gaspé.”

And also,

The Council have agreed to the Agent’s Bill with amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, “ An Act for appointing an Agent in the United Kingdom of Great Britain and Ireland,” with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And also,

The Council have passed a Bill for the appointment of an Agent to act on behalf of the Council.

The Legislative Council have passed a Bill, intituled, “ An Act for the appointing an Agent for this Province in the United Kingdom of Great Britain and Ireland, to act on the part and behalf of the Legislative Council of this Province,” to which they desire the concurrence of the Assembly. And then he withdrew.

The names of the Members present were then taken down, as followeth :—

Mr. Speaker,

Messieurs Bedard, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Duval, Fortin, Huot, Larue, Neilson, Noël, Quesnel, Thibaudeau, Trudel, Viger and Young.

And at half past eleven o’clock, A.M., Mr. Speaker, adjourned the House for want of a Quorum.

Thursday, 31st March, 1831.

THE names of the Members present were taken down as followeth :—

Mr. Speaker,

Messieurs Bedard, Boissonnault, Louis Bourdages, Cazeau, Clouet, Corneau, Dumais, Duval, Fortin, Herriot, Huot, Lagueux, Larue, Neilson, Panet, Quénel, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Wright, Wurtele and Young.

Message to attend His Excellency.

A Message from His Excellency the Governor in Chief, by John Sewell, Esquire, acting Gentleman Usher of the Black Rod :

Mr. Speaker,

I am commanded by His Excellency the Governor in Chief, to acquaint this Honorable House, that it is the pleasure of His Excellency that the Members thereof do forthwith attend him in the Legislative Council Chamber.

Royal Assent to Bills.

Accordingly, Mr. Speaker, and the House went up to attend His Excellency, when His Excellency was pleased to give, in His Majesty’s name, the Royal Assent to the following Public and Private Bills :—

“ An Act for ascertaining the Population of the several Counties in this Province, and for obtaining certain Statistical information therein mentioned.”

“ An Act to facilitate the Administration of Justice respecting Enquêtes in Civil matters before the Court VOL.—40. “ of

“ Acte pour autoriser la dépense de certaines sommes d’argent y mentionnées, à l’effet de creuser la Petite Rivière Saint Pierre à Montréal, et pour faire un Bassin près du Canal de Lachine.”

Bill relatif à la Petite Rivière St. Pierre, et au Bassin près du Canal de Lachine;

“ Acte pour abroger en partie un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, chapitre quarante-deuxième, intitulé, “ Acte relatif aux Pêches dans le Comté de Gaspé.”

Bill des Pêches à Gaspé.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, “ Acte pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d’Irlande,” avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l’Assemblée.

Le Conseil a concouru au Bill pour un Agent, avec des amendemens.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un Bill, intitulé, “ Acte pour nommer un Agent pour cette Province, dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d’Irlande, pour agir pour et de la part du Conseil Législatif de cette Province,” auquel il demande la concurrence de l’Assemblée. Et ensuite il s’est retiré.

Le Conseil a passé un Bill pour les appointemens d’un Agent, pour agir de la part du Conseil.

Les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

M. l’Orateur,

Messieurs Bedard, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Duval, Fortin, Huot, Larue, Neilson, Noël, Quesnel, Thibaudeau, Trudel, Viger et Young.

Et à onze heures et demie, A. M., M. l’Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Jeudi, 31 Mars 1831.

LES noms des Membres présens ont été pris comme suit :

M. l’Orateur,

Messieurs Bedard, Boissonnault, Louis Bourdages, Cazeau, Clouet, Corneau, Dumais, Duval, Fortin, Herriot, Huot, Lagueux, Larue, Neilson, Panet, Quesnel, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Wright, Wurtele et Young.

Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, par John Sewell, Ecuyer, faisant les fonctions de Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :

Message pour se rendre auprès de Son Excellence.

M. l’Orateur,

Il m’est ordonné par Son Excellence le Gouverneur en Chef, d’informer cette Honorable Chambre, que c’est le plaisir de Son Excellence que les Membres d’icelle se rendent immédiatement auprès d’elle, dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l’Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence, et alors Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux Bills publics et privés suivans :

Sanction Royale aux Bills :

“ Acte pour constater la Population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations Statistiques y mentionnées.”

“ Acte pour faciliter l’administration de la Justice à l’égard des Enquêtes en matières civiles dans la Cour 6 K “ du

"of King's Bench for the Districts of *Quebec, Montreal, Three Rivers,* and Inferior District of *Saint Francis.*"

"An Act to amend an Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to establish Registry Offices in the Counties of *Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford* and *Missiskoui,*" and to extend the provisions of the said "Act."

"An Act to exempt from seizure in satisfaction of Judgment certain articles therein mentioned."

"An Act to authorize the expenditure of certain sums of money therein mentioned, for deepening the *Little River Saint Pierre* at *Montreal,* and for making a Basin near the *Lachine Canal.*"

"An Act to encourage the destruction of Wolves."

"An Act to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act further to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment, and Retail Spirituous Liquors, and for other purposes."

"An Act to vest in the City of *Montreal* the property of the Common of *Montreal,* and for other purposes relating to the said Common."

"An Act to authorize the Commissioners appointed under a certain Act passed in the eleventh year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of *Montreal,*" to borrow an additional sum of money, and for other purposes therein mentioned."

"An Act to amend and continue for a limited time a certain Act passed in the first year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act for the incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of the "*Quebec Bank.*"

"An Act to authorize the payment of certain monies due by the Commissioners for the erection of the Gaol at *Sherbrooke.*"

"An Act to authorize the appointment of Commissioners to treat with Commissioners on the part of *Upper Canada,* respecting the drawing of a Division Line between *Lower and Upper Canada.*"

"An Act to enable His Majesty to acquire the property of the Episcopal Palace at *Quebec,* and of the Ground thereunto attached, for the public uses of the Province."

"An Act to provide for the erection of a Wing on the North Western side of the Building in which the Sittings of the Legislature are now held."

"An Act to appropriate certain sums of money therein mentioned, for the relief of the Indigent Sick, and the support of Foundlings and Insane persons."

"An Act to establish a Public Market in the *Saint Roch* Suburb of the City of *Quebec.*"

"An Act to repeal an Act passed in the Forty eighth year of the Reign of His Majesty King *George* the Third

"du Banc du Roi, pour les Districts de *Québec, Montréal* et des *Trois-Rivières,* et pour le District Inférieur de *Saint François.*"

"Acte pour amender un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement dans les Comtés de *Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford* et *Missiskoui,*" et pour étendre les dispositions du dit Acte."

"Acte pour exempter de la saisie, en paiement des Jugemens, certains Effets y mentionnés."

"Acte pour autoriser la dépense de certaines sommes d'argent y mentionnées, à l'effet de creuser la *Petite Rivière Saint Pierre* à *Montréal,* et pour faire un Bassin près du Canal de *Lachine.*"

"Acte pour encourager la Destruction des Loups."

"Acte pour amender et continuer, pour un tems limité, un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui fait des Règlemens ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien Public, et qui détaillent des Liqueurs fortes, et pour d'autres objets."

"Acte pour assurer à la Cité de *Montréal,* la Propriété de la Commune de *Montréal,* et pour d'autres fins relatives à la dite Commune."

"Acte pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un certain Acte passé dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montréal,*" à emprunter une somme ultérieure d'argent, et pour d'autres fins y mentionnés."

"Acte pour amender et continuer, pour un tems limité, un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de la "*Banque de Québec.*"

"Acte pour autoriser le paiement de certaines sommes d'argent dues par les Commissaires nommés pour l'érection de la Prison à *Sherbrooke.*"

"Acte pour autoriser la nomination de Commissaires pour traiter avec les Commissaires nommés de la part du *Haut-Canada,* touchant la fixation d'une Ligne de Division entre le *Haut* et le *Bas-Canada.*"

"Acte pour mettre Sa Majesté en état d'acquérir la Propriété du Palais Episcopal de *Québec,* et du terrain en dépendant, pour les usages publics de la Province."

"Acte pour pourvoir à l'érection d'une Aile du côté Nord-Ouest du Bâtiment où se tiennent maintenant les séances de la Legislature."

"Acte pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées, pour le soulagement des Malades indigens, et pour le support des Enfants-trouvés et des Aliénés."

"Acte pour établir un Marché Public dans le Faubourg *Saint Roch* de la Cité de *Québec.*"

"Acte pour abroger un Acte passé dans la quarante-huitième année du Règne de Sa Majesté *George* Trois, Chapitre

“ Third, chapter nineteen, respecting the Inland Navigation of the River *Saint Lawrence*, and to make other provisions concerning the said Navigation.”

“ An Act to appropriate a certain sum of money therein mentioned, to the improvement of the Navigation from the *Cascades* to Lake *Saint Francis*.”

“ An Act to repeal in part an Act passed in the Ninth year of His late Majesty's Reign, chapter forty two, intituled, “ An Act relating to the Fisheries in the County of *Gaspé*.”

“ An Act to make more effectual provision for the security of the Titles to Real Property in the Inferior District of *Gaspé*.”

“ An Act for the encouragement of the useful Arts in this Province.”

“ An Act to make further provision for preventing the introduction of Contagious and Pestilential Diseases into this Province.”

“ An Act to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the support of the Emigrant Hospital at *Quebec*, and to make further provision respecting the same.”

“ An Act to repeal a certain Act or Ordinance therein mentioned, and to provide effectual regulations concerning the Practice of Physic, Surgery and Midwifery.”

“ An Act to suspend certain parts of an Ordinance therein mentioned, intituled, “ An Ordinance for regulating the Markets of the Towns of *Quebec* and *Montreal*.”

“ An Act to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the encouragement of Agriculture.”

“ An Act to amend a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, “ An Act to suspend for a limited time, certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of *Montreal*, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire.”

“ An Act to authorize the persons interested in the Common of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade* in the County of *Champlain*, to make regulations for the government of the said Common.”

“ An Act to partition the Common of the *Fief Gros Bois* among the Co-proprietors thereof.”

“ An Act to incorporate the *Quebec* and *Halifax* Steam Navigation Company.”

“ An Act to continue for a limited time, certain Acts therein mentioned.”

“ An Act to continue for a limited time the Acts for regulating the Salaries and Emoluments of the Officers employed in the Collection of the Revenue at the Inland Ports of this Province, and for other purposes.”

“ An Act to repeal two certain Acts therein mentioned, and to provide for the better regulation of the Market Place in the *Saint Lawrence* Suburb, *Montreal*.”

“ An

“ Chapitre dix-neuf, relativement à la navigation intérieure du Fleuve *Saint Laurent*, et qui pourvoit à d'autres dispositions concernant la dite navigation.”

“ Acte pour approprier une somme d'argent y mentionnée, à l'amélioration de la Navigation depuis les *Cascades* jusqu'au Lac *Saint François*.”

“ Acte pour abroger en partie un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, Chapitre quarante-deuxième, intitulé, “ Acte relatif aux Pêches dans le Comté de *Gaspé*.”

“ Acte pour pourvoir à des dispositions plus efficaces relativement à la conservation des titres des biens-fonds dans le District Inférieur de *Gaspé*.”

“ Acte pour encourager les Arts utiles en cette Province.”

“ Acte pour pourvoir ultérieurement contre l'introduction des maladies contagieuses et pestilentielles dans cette Province.”

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, au soutien de l'Hôpital des Emigrés, à *Québec*, et qui pourvoit à des dispositions ultérieures relativement à icelui.”

“ Acte pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionnée, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des Règlements concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la Profession d'Accoucheur.”

“ Acte pour suspendre certaines parties d'une Ordonnance y mentionnée, intitulée, “ Ordonnance portant Règlement pour les Marchés dans les Villes de *Québec* et de *Montréal*, en la Province de *Québec*.”

“ Acte pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, à l'encouragement de l'Agriculture.”

“ Acte pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour suspendre pour un tems limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de *Montréal*, et pour y établir une Société pour prévenir les Accidens du Feu.”

“ Acte pour autoriser les personnes intéressées dans la Commune de *Sainte Anne de la Pérade*, dans le Comté de *Champlain*, à faire des Règlements pour la conduite de la dite Commune.”

“ Acte pour faire le partage de la Commune du *Fief Gros-Bois*, entre les Co-propriétaires d'icelles.”

“ Acte pour incorporer la Compagnie de la Navigation par la vapeur entre *Québec* et *Halifax*.”

“ Acte pour continuer pour un tems limité, certains Actes y mentionnés.”

“ Acte pour continuer, pour un tems limité, les Actes qui règlent les salaires et émolumens des Officiers employés à la perception du Revenu aux Ports Intérieurs de cette Province, et pour d'autres objets.”

“ Acte pour abroger deux Actes y mentionnés, et à l'eff t de régler d'une manière plus efficace la Place du Marché dans le Faubourg *Saint Laurent* de *Montréal*.”

“ Acte

“ An Act to appropriate a certain sum of money for repairing the Castle of *Saint Lewis* at *Quebec*, and the Government House at *Montreal*.”

“ An Act for preserving, for the purposes of Husbandry, the Grass growing on Beaches in the District of *Quebec*.”

“ An Act to extend to the Inhabitants of the Indian Reservation of *Saint Regis* and *Dundee*, the rights, privileges and advantages enjoyed by the other Inhabitants of this Province.”

“ An Act to appropriate a further sum of money for the improvement of the River *Richelieu*.”

“ An Act to appropriate a further sum of money for the purchase of a Steam Dredging Vessel.”

“ An Act to allow Members of the House of Assembly to vacate their seats in certain cases, and for other purposes.”

“ An Act to relieve the United Company of Merchants in *England* trading to the *East Indies*, from the payment of the Duties on certain Teas exported from this Province to *Halifax*, in *Nova Scotia*.”

“ An Act to appropriate a certain sum of money for the completion of the Bridge over the River *Chaudière*.”

“ An Act to make provision for the subsistence of the Widow of the late *Frederic Rolette*.”

“ An Act to authorize *Edward Southouse Glen* to build a Toll Bridge over the River *Richelieu*.”

“ An Act to authorize *Thomas Phillips* to build a Toll Bridge over the River *des Prairies*, in the District of *Montreal*.”

Bills reserved.

The Titles of the following Bills were then read :—

“ An Act to secure to and confer upon certain Inhabitants of this Province, the Civil and Political rights of natural born British subjects.”

“ An Act to afford relief to a certain Religious Congregation at *Montreal*, denominated Presbyterians.”

“ An Act to incorporate the Minister and Trustees of *Saint John's* Church, in the City of *Quebec*.”

“ An Act to declare persons professing the Jewish Religion, entitled to all the rights and privileges of the other subjects of His Majesty in this Province.”

“ An Act to incorporate the City of *Quebec*.”

“ An Act for ascertaining, establishing and confirming in a legal and regular manner, and for Civil purposes, the Parochial Subdivisions of various parts of this Province.”

“ An Act to incorporate the City of *Montreal*.”

To each of which it was His Excellency's pleasure to say, that he reserved the said Bill for the signification of His Majesty's pleasure thereon.

The

“ Acte pour affecter une somme d'argent pour réparer le Château *Saint Louis* à *Québec*, et la Maison du Gouvernement à *Montréal*.”

“ Acte pour conserver, pour les fins de l'Agriculture, le Foin qui croît sur les Grèves dans le District de *Québec*.”

“ Acte pour étendre aux Habitans établis sur les Terres réservées pour les Sauvages dans *Saint Régis* et *Dundee*, les droits, privilèges et avantages dont jouissent les autres Habitans de cette Province.”

“ Acte pour affecter une somme d'argent ultérieure à l'amélioration de la navigation de la Rivière *Richelieu*.”

“ Acte pour affecter une somme d'argent ultérieure à l'achat d'un Cure-môle à Vapeur.”

“ Acte pour permettre aux Membres de la Chambre d'Assemblée de résigner dans certains cas, et pour autres objets.”

“ Acte pour exempter la Compagnie des Marchands d'*Angleterre* faisant Commerce aux *Indes Occidentales*, de payer les droits sur certains Thés exportés de cette Province au Port de *Halifax*, dans la *Nouvelle-Ecosse*.”

“ Acte pour approprier une certaine somme d'argent, pour achever le Pont de la Rivière *Chaudière*.”

“ Acte pour subvenir à la subsistance de la Veuve de feu *Frédéric Rolette*.”

“ Acte pour autoriser *Edouard Southouse Glen* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Richelieu*.”

“ Acte pour autoriser *Thomas Phillips* à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *des Prairies*, dans le District de *Montréal*.”

Les Titres des Bills suivans ont alors été lus :

Bills réservés.

“ Acte pour assurer et conférer à certains Habitans de cette Province les droits civils et politiques de sujets nés Anglais.”

“ Acte en faveur d'une certaine Congrégation Religieuse à *Montréal*, comme sous la dénomination de Presbytériens.”

“ Acte pour incorporer le Ministre et les Syndics de l'Eglise de *Saint Jean*, dans la Cité de *Québec*.”

“ Acte pour déclarer que les personnes qui professent la Judaïsme ont le bénéfice de tous les droits et privilèges des autres sujets de Sa Majesté en cette Province.”

“ Acte pour incorporer la Cité de *Québec*.”

“ Acte pour constater, établir et confirmer d'une manière légale et régulière, et pour des effets civils, les subdivisions paroissiales de différentes parties de cette Province.”

“ Acte pour incorporer la Cité de *Montréal*.”

A chacun desquels Bills, il a plu à Son Excellence de dire, qu'il réservait les dits Bills pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur iceux.

Alors

Bills of aid presented.

The Honorable Speaker of the House of Assembly, then said :—

May it please Your Excellency,

In the name and on the behalf of His Majesty's faithful and loyal Commons, I have the honor of presenting for Your Excellency's assent, several Bills of Aid, which have been granted to His Majesty during this Session, and which Bills are as followeth :—

“ An Act to make further provision for the encouragement of Education in this Province, and to amend two certain Acts therein mentioned.”

“ An Act to appropriate certain sums of money therein mentioned, for the improvement of the Internal Communications of this Province.”

“ An Act to make further provision for establishing Light Houses on the Island of *Anticosti*.”

“ An Act to appropriate a sum of money for the payment of certain Militia Officers, and Contingent Expenses of the Militia, for the year one thousand eight hundred and thirty one.”

“ An Act to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government, for the current year.”

“ An Act to appropriate the sums of money therein mentioned, to the payment of certain Expenses of the Civil Government during the year one thousand eight hundred and thirty.”

Royal Assent thereto.

To each of which His Excellency was pleased to signify the Royal Assent in the following words :—

In His Majesty's name, I thank His Loyal Subjects, accept their benevolence, and Assent to this Bill.

And then His Excellency was pleased to make the following Speech to both Houses :—

Gentlemen of the Legislative Council,  
Gentlemen of the House of Assembly,

His Excellency's Speech.

I cannot close the present Session of the Provincial Parliament without expressing my admiration of the unremitting attention you have bestowed on the Public Business of the Country, and your unwearied exertions in performing all your other Parliamentary Duties.

Gentlemen of the House of Assembly,

In His Majesty's name, I thank you for the Supplies granted by you in aid of the monies already appropriated by Law for defraying the Expenses of the Civil Government, and for the Administration of Justice.

The measure of my thanks would have been complete, had circumstances enabled me to assure His Majesty's Government that the propositions on the subject of Finance lately submitted to you by the King's Command had been favorably entertained.

Gentlemen of the Legislative Council,  
Gentlemen of the House of Assembly,

The liberal appropriations made during the present Session, are calculated to promote the general prosperity of the Country by calling forth its powers of production ;

VOL.—40.

Bills d'aide présentés.

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre d'Assemblée a dit :

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Au nom et de la part des fidèles et loyales Communes de Sa Majesté, j'ai l'honneur de présenter, pour la Sanction de Votre Excellence, plusieurs Bills d'Aide, qui ont été accordés à Sa Majesté durant cette Session, lesquels sont comme suit :

“ Acte pour pourvoir ultérieurement à l'encouragement de l'Education en cette Province, et pour amender deux certains Actes y mentionnés.”

“ Acte pour affecter certaines sommes d'Argent y mentionnées, à l'amélioration des Communications Intérieures de cette Province.”

“ Acte pour pourvoir à des dispositions ultérieures pour l'établissement de Phares sur l'Île d'*Anticosti*.”

“ Acte pour affecter une somme d'Argent pour le paiement de certains Officiers de Milice, et dépenses Contingentes de Milice, pour l'année mil huit cent trente-un.”

“ Acte pour pourvoir à défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial, pour l'année courante.”

“ Acte pour affecter certaines sommes d'Argent, y mentionnées, à l'effet de défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil pour l'année mil huit cent trente.”

A chacun desquels, il a plu à Son Excellence de donner la Sanction Royale dans les mots suivans :

Sanction royale à iceux.

Au nom de Sa Majesté, Je remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce Bill.

Et ensuite il a plu à Son Excellence de faire aux deux Chambres, la Harangue suivante :

Messieurs du Conseil Législatif,  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je ne puis terminer la présente Session du Parlement Provincial sans vous exprimer mon admiration pour l'attention soutenue que vous avez portée aux affaires publiques de la Province, et pour les efforts infatigables avec lesquels vous avez rempli tous vos autres devoirs Parlementaires.

Harangue de Son Excellence.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez accordés en aide des Argens déjà appropriés par la Loi, pour défrayer les dépenses du Gouvernement Civil, et pour l'Administration de la Justice.

La mesure de mes remerciemens serait complète, si les circonstances m'eussent mis à même d'assurer le Gouvernement de Sa Majesté que les propositions à l'égard des finances qui vous ont été dernièrement soumises par l'ordre du Roi, avaient été favorablement accueillies.

Messieurs du Conseil Législatif,  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Les appropriations libérales faites durant cette Session, sont calculées pour avancer la prospérité générale du pays par le déploiement de ses pouvoirs productifs ;

6 L



duction; and you may rest assured that my exertions shall not be spared in applying the monies which you have been pleased to place at my disposal, to the best of my judgment, and with all due regard to economy.

et vous pouvez être assurés que mes efforts ne seront pas épargnés pour l'application des deniers qu'il vous a plu de mettre à ma disposition, au meilleur de mon jugement, et sans perdre de vue ce qui est dû à l'économie.

Prorogation:

After which the Honorable Speaker of the Legislative Council said,

Gentlemen of the Legislative Council, and  
Gentlemen of the House of Assembly,

It is the will and pleasure of His Excellency the Governor in Chief, that this Provincial Parliament be Prorogued until Monday, the ninth day of May next; and this Provincial Parliament is accordingly Prorogued until Monday, the ninth day of May next.

Après quoi, l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :

Prorogation.

Messieurs du Conseil Législatif, et  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que ce Parlement Provincial soit prorogé à Lundi le neuvième jour de Mai prochain; et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à Lundi, le neuvième jour de Mai prochain.

# INDEX

TO THE

## FORTIETH VOLUME

OF THE

# JOURNALS.

1831.

**A**CCOUNTS; Standing Committee appointed, to take into consideration, examine, state and report their opinions and observations on all Accounts which may be referred to them, relating to the Public Revenue and Expenditure, 28. Members to compose it, 36. The Report from the Commissioners for the relief of Insane Persons and Foundlings in the District of Three Rivers, referred, 36. The Accounts of the Commissioners for the erection of Light Houses, for the years 1829 and 1830, referred, 45, 119. The Order referring the Report of the Commissioners for the relief of Insane Persons and Foundlings in the District of Three Rivers, discharged, 65. His Excellency's Message relating to Light Houses, referred, 119. The Petitions of John Simpson, and Henry George Forsyth, referred, 143. The Public Accounts referred, 145. Instruction to lay certain Statements upon the Table, 225. That part of His Excellency's Message with the Public Estimate for 1831, having reference to the establishment of the Audit Office by Law, referred, 270. First Report, 272. See *Light Houses*.

— *Contingent*; for the year 1830, laid before the House, 66. Referred, *ibid.* Report, 370. Report committed, 372. The Report on the Contingent Accounts made on 12th March, 1829, also committed, *ibid.* Considered; Resolutions reported, and agreed to, 435.

— *Public*. Laid before the House by Message from His Excellency, 129. See Appendix (P). Referred to the Standing Committee of Accounts, 145.

*Acts* of the Imperial Parliament. See *Aliens*; *Canada Tenures Act*; *Commissions*.

— of the Provincial Parliament. Bill to continue, for a limited time, certain Acts (9th Geo. IV. Cap. 16, 30, 51, and 10th & 11th Geo. IV. Cap. 7,) therein mentioned, read the first time, 296. Read the second time; committed; considered; an amendment reported; Motion, That the question of concurrence be put upon the amendment; Motion, to recommit the Bill, 313. Bill recommitted, 314. Considered; reported, 323. To be engrossed, 324. Passed, 325. By the Council, 357. Royal Assent, 503. —1st. Will. IV. Cap. 34.

Vol. 40, —Session 1831.

*Addresses to the King* :—

— 1. Committee appointed to prepare an Address of Congratulation to His Majesty, on the Accession of His Majesty and that of His Royal Consort Queen Adelaide, 95.

— 2. Praying His Majesty to dismiss James Stuart, Esquire, Attorney General of Lower Canada, reported, 425. Agreed to, 427. To be engrossed, *ibid.* Presented by the whole House to His Excellency, for transmission to His Majesty's Ministers, 440.

— 3. Praying the repeal of the Canada Tenures Act, 6th Geo. IV. Cap. 59, reported, 489. Agreed to; to be engrossed, 491. Presented by the whole House to His Excellency, for transmission to His Majesty's Ministers, 494.

— To the Administrator of the Government, and to the Governor in Chief:

— 1. A Special Committee appointed to prepare the draught of an Address in answer to His Excellency's Speech at the opening of the Session, 19. His Excellency's Speech referred, 20. The draught of an Address reported, 21. The Report committed, 22. Considered; the Address reported without any amendment; agreed to; to be engrossed; to be presented by the whole House; and Members named to wait on His Excellency to know when he will receive the House with the Address, 32. Members report the time fixed by His Excellency, *ibid.* The House present the Address, 44. His Excellency's answer, *ibid.*

— 2. For information on the subject of the Currency, 95. See *Currency*.

— 3. For a Statement of the different Coins in the custody of the Receiver General, with the amount of each description, 95. See *Receiver General*.

— 4. For Documents relating to the renewal of Commissions held under His Majesty's Government in this Province during pleasure, 104. Answer, 121. See *Commissions*.

— 5. For Copies of correspondence and other Documents relating to the Steam Dredging Vessel, 128. Answer, 131. See *Steam Dredging Vessel*.

— 6. For communication of such original Accounts and Vouchers regarding the Civil Expenditure and Revenue, as may be required by the Standing

ing

## Addresses continued :

- ing Committee of Accounts, 145. Answer, 153.
- 7. For Copies of any opinions in the possession of His Majesty's Government in this Province, relating to the renewal of Commissions held during pleasure, and of all other proceedings which may have taken place in the renewal of Commissions, 184. Answer, 187. See *Commissions*.
  - 8. For Copies of Correspondence relating to the Emigrant Hospital. 206. See *Emigrant Hospital* under the head *Hospitals*.
  - 9. For Communication of the Record Book of the Office of Auditor General of Public Accounts, 223. Answer, 225.
  - 10. Representing that there is an extensive tract of Land included in the Lease of the Forges of Saint Maurice which might be brought into cultivation if it were granted to actual Settlers, and praying His Excellency to adopt means for the granting and settlement of a part of the said tract, 237. Answers, 260, 265.
  - 11. For an advance to the Clerk of the House of £1500, towards defraying the Contingent Expenses of the present year, 244. Answer, 253.
  - 12. For Revenue Statements, 258. Answer, 260. Presented, 277. See *Civil Government*.
  - 13. For a Statement of the Gross annual amount of the Casual and Territorial Revenue from the year 1818, 265. Answer, 268. Presented, 277. See *Civil Government*.
  - 14. For Copies of Despatches on Instructions concerning the Financial affairs of the Province, 265. Answer, 268.
  - 15. For Plans and Estimates of the Chambly Canal, 272. Answer, 281. See *Chambly Canal* under the head *Canals*.
  - 16. For a detailed Statement of the intended application of the Items contained in the Estimate of the proposed Civil List, 276. Answer, 281.
  - 17. For Statements relating to the Jesuits' Estates, 276. Answer, 282.
  - 18. For Statements relating to the Land Fund and Timber Fund, 277. Answer, 282.
  - 19. For a detailed Statement of the intended future application of the Income arising from the Casual and Territorial Revenue, 277. Answer 282.
  - 20. To be informed whether the Judge of the Court of Vice Admiralty has made choice of his Salary as voted by the House, or of the Fees which he has been in the habit of receiving, 277. Answer, 283.
  - 21. For information respecting any Bill introduced into the Imperial Parliament concerning the Financial Affairs of the Province, or relating to any such proposed to be introduced, together with Copies of all such Bills, 291. Answer, 293.
  - 22. For Copies of Documents relating to complaints made by Philip Flanders against the Honorable Judge Fletcher, 326. Answer, 339. See *Fletcher, Mr. Justice*.
  - 23. For information respecting the pleasure of His Majesty's Government relating to the granting of a sum of money in aid of making the Chambly Canal, for the purpose of causing Government Stores to be transported on the said Canal free of expense, 333. Answer, 342.
  - 24. That he will be pleased to take into his serious consideration the advantage and convenience which would result from calling the Parliament together on or about the 15th November, 360. Answer, 367.
  - 25. That he will be pleased to transmit to His Ma-

## Addresses continued :

- esty's Ministers the Resolutions of the House concurring in the First Report of the Special Committee to whom was referred the Estimate for 1831, and two Messages from His Excellency relating to a Civil List during the King's Life ; together with a Copy of the said Report, 362. Answer, 397.
- 26. For the making up and closing on the 10th October in each year, the Statements of the Public Revenue and Expenditure annually laid before the House, 362. Answer, 397.
  - 27. For Copy of a Petition from William Lampson, to the Governor, laying a complaint as Lessee of the King's Posts, and other Documents connected therewith, 385. Answer, 404. See *Lampson, William*.
  - 28. That the late Treasurer of the Montreal District Agricultural Society may be compelled to pay over to the present Treasurer, the sum of £213 19s. 2d. still due by him to the said Society, 394. Answer, 404.
  - 29. Informing His Excellency that the House has voted an humble Petition to His Majesty on the present State of the Province, and praying His Excellency to transmit the same to His Majesty's Ministers for the purpose of being laid at the foot of the Throne ; to be engrossed ; the Address and Petition to be presented by the whole House, and Members named to wait on His Excellency to know when he will receive the House with the Address & Petition, 423. Members report the time fixed by His Excellency, 436. The House present the Address, 453. Answer, *ibid*.
  - 30. To suspend James Stuart, Esquire, Attorney General of Lower Canada, reported, 425. Agreed to ; to be engrossed, 427. The House present the Address, 453. Answers, 454, 495.
  - 31. Informing His Excellency that the House has voted an humble Address to His Majesty praying His Majesty will be graciously pleased to dismiss James Stuart, Esquire, from the office of Attorney General of Lower Canada, and praying His Excellency to transmit the same to His Majesty's Ministers for the purpose of being laid at the foot of the Throne ; to be engrossed ; to be presented by the whole House, 440. The House present the Address, 453. Answer, 454.
  - 32. For Copies of Documents and information relative to the Court of Escheats and Forfeitures of Land in this Province, 456. Answer, 488.
  - 33. That he will cause to be transmitted and laid at the foot of the Throne, a Copy of the Evidence received by the Committee of Grievances on the subject of the matters of complaint set forth in the Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal, complaining of the conduct of James Stuart, Esquire, Attorney General, 478. Answer, 488.
  - 34. Acquainting His Excellency that the House has adopted a Resolution declaring that £3453, 17s. 7d. sterling, stated in the Public Accounts of 1830 as being the Amount of the Expenditure short of the appropriation, ought to have been carried to the credit of the unappropriated Revenue and remain at the disposal of the Legislature ; and praying His Excellency will be pleased to direct the Accounts to be corrected accordingly, 480. Answer, 487.
  - 35. Praying His Excellency will take the matters of complaint brought against Mr. Justice Fletcher, into his most serious consideration, and adopt

*Addresses continued :*

- adopt such proceedings as will afford immediate relief and protection to that portion of His Majesty's subjects who reside within the jurisdiction of the Court over which the said Mr. Justice Fletcher now presides, 483. Answer, 488.
- 36. Relating to the Chambly Canal, reported, 486. Agreed to, 487. Presented, 495. Answer, *ibid.*
- 37. Informing His Excellency that the House has voted an humble Address to His Majesty, praying for the repeal of the Canada Tenures Act 6, Geo. IV. Cap. 59, and praying His Excellency to transmit the same to His Majesty's Ministers for the purpose of being laid at the foot of the Throne; to be engrossed; to be presented by the whole House, 491. Members named to wait on His Excellency to know when he will receive the House with the said Addresses, 492. The House present the Addresses, 494. Answer, 495.
- 38. Relating to the renewal of Commissions of Professional men, 498. To be accompanied with a Copy of the First Report of the Committee of Grievances, and a Copy of the Resolutions of the House adopted thereon, 494. Answer, 498.

*Adjournments. See House of Assembly.**Administrator of the Government.*

- Messages from His Excellency:  
By Black Rod, 15, 16.  
By His Secretary, Lieutenant Colonel Glegg, delivered to the Clerk at the Table:—  
Acquainting the House that by reason of severe indisposition, he is unable to meet them to open the Provincial Parliament on the day appointed, and desiring that the House will adjourn until the ensuing day, 14.  
Acquainting the House that he still labours under indisposition, and desiring that the House may adjourn until the ensuing day, when he will proceed to open the Session, 14.  
The Entries in the Journal of the 24th and 25th January, 1831, containing the two preceding Messages, committed, 20. Considered, 20, 42. A Resolution reported; agreed to; and the Entries referred to the Committee of Privileges to consider the regularity or irregularity thereof, 42. Report, 151. The Report agreed to, 184.
- Proclamations from him: For proroguing the Provincial Parliament, 5, 7. Announcing the death of Geo. IV. and the Accession of Will. IV. 6. For dissolving the Provincial Parliament, 6. For assembling it, 7. Announcing the Royal Assent to the Representation Bill, 8. To the Bill for continuing the Provincial Parliament in case of the death of His Majesty, His Heirs and Successors, 9. To the Jews Privileges Bill; To the Wesleyan Methodists Privileges Bill, 10.
- Approves of Mr. Papineau as Speaker, 16.
- Speech from him at the opening of the Session, 17. To be printed, 19. A Committee appointed to prepare the draught of an Address in answer thereto, *ibid.* See *Addresses* (1).

- Agent.* Bill for the appointing an Agent in the United Kingdom of Great Britain and Ireland, read the first time, 269. Read the second time; committed, 280. Considered, 300. Amendments reported; two motions to amend the first Amendment *negd.* upon divisions, 307. The Amendments agreed to; Bill to be engros-

*Agent continued :*

- sed, 308. Passed, 312. By the Council with amendments, 501.
- See *Questions negatived. Viger, Denis Benjamin.*
- Bill for the appointing an Agent for this Province in the United Kingdom of Great Britain and Ireland, to act on the part and behalf of the Legislative Council, received from the Council, 501.
- Agriculture*; Standing Committee appointed, to take into consideration and report their opinions and observations on all matters which may be referred to them, relating to Agriculture, 28. Members to compose it, 36. The Petition of divers proprietors of New Glasgow, New Paisley and Côte Saint Joseph, complaining of the high charges for grinding Oats, referred, 39. The Petition of William Henry Shadgett, for an aid towards an Agricultural College referred, 59. The Report from the Quebec District Agricultural Society referred, 96. First Report,—on New Glasgow, &c. Petition, 187. See *Oats*. A Member added to the Committee, 253. The Report from the Montreal District Agricultural Society referred, 272. Message from His Excellency recommending provision to be made for the encouragement of Agriculture, 290. Referred, 325. Second Report,—on Mr. Shadgett's Petition; on Agricultural Improvement Act, and in part on Montreal District Agricultural Society Report, 333. Report committed, 334. Instruction to consider the expediency of amending the Agricultural Improvement Act, 334. Committee deferred, 341. Third Report,—on Agricultural Societies, 349. Committed, 350. Order committing the Second Report revived, and the Second Report committed to the Committee on the Third Report, *ibid.* Second and Third Reports considered, 387. Resolutions reported, and agreed to, 393. See *infra*; *Addresses* (28) *Agricultural Improvement Act.*
- Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the encouragement of Agriculture, read the first time, 394. Read the second time; to be engrossed, 403. Passed, 421. By the Council, 483. Royal Assent, 503.—1st Will. IV. cap. 29.
- Agricultural College.* Petition from William Henry Shadgett, for an aid towards an Agricultural College and Experimental Farm, 59. Referred to the Standing Committee of Agriculture, *ibid.* Report, 338.
- *Improvement Act.* Bill to amend the Act 10th and 11th Geo. IV. Cap. 1. for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement, read the first time, 413. Read the second time, 429. Motion to commit the Bill *negd.* 430.
- *Societies.* Reports from them presented: Of the District of Quebec, 96. See Appendix (L. No. 1). Referred to the Standing Committee of Agriculture, 96. Of the District of Montreal, 272. See Appendix (L. No. 2). Referred to the Standing Committee of Agriculture, 272. See *Agriculture.*
- Aliens.* Copy of the Imperial Act 1 Will. IV. Cap. 53, relating to Aliens, laid before the House by Message, 248.
- Bill to secure to and confer upon certain Inhabitants of this Province, the Civil and Political rights of natural born British Subjects, ordered, 288. Presented, and read the first time, 289.
- Second

*Aliens* continued :

Second reading deferred, 313. Read the second time, and referred, 319. Report, 339. Bill and Report committed, *ibid.* Committee revived, 394. Bill considered, 395. Reported, 402. To be engrossed, 403. Passed, 421. By the Council with an amendment, 484. Considered, and agreed to, 485. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 504.

*American Presbyterians.* See *Presbyterians.*

*Annett, William.* Petition from him, for an augmentation to his Salary as Gaoler at Gaspé, 142. Referred to the Standing Committee of Courts of Justice, *ibid.* Report, 243.

*Articles* exempt from seizure in satisfaction of Judgment. See *Ordinance.*

*Arts.* Bill to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned for the promotion of useful Arts in the Province, read the first time, 331. Read the second time; committed; considered; reported; to be engrossed, 345. Passed, 351. By the Council with amendments, 437. Considered, and agreed to, 451. Royal Assent, 503.—1st. Will. IV. Cap. 24.

*Ashes.* Petition of divers Merchants residing in the City of Montreal, for the admission of Pot and Pearl Ashes from the United States free of Duty, 359. Committed to the Committee of the whole House on the Third and Fourth Reports of the Standing Committee of Trade, 360.

*Attorney General.* See *Stuart, James, Esquire.*

*Assessors Act* of the 9th Geo. IV. Cap. 16. See *Acts* of the Provincial Parliament.

**BANKS :**

*Montreal Bank.* Statements of the affairs of the said Bank, presented, 96. A Statement of the affairs of the said Bank as required by the 7th Sec. of the Act 10th & 11th Geo. IV, Cap. 6, made up to the 1st February, ordered, 119. Presented, 205. See Appendix (M). To be printed, 296.

— *City Bank.* Petition of divers Merchants and others of the City of Montreal, for an Act granting to the Petitioners and others a Charter for a Bank to be called The Montreal City Bank, 88. Referred to the Standing Committee of Trade, 89. Report, 120. Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The Montreal City Bank," read the first time, 232. Second Reading deferred, 259. Bill read the second time, and referred, 267. Report, 301. Bill and Report committed, *ibid.* Committee deferred, 314. Bill considered, 396. Committee revived; Bill further considered; amendments reported; Motion for putting the Question of Concurrence thereon; an amendment proposed, 438. Negatived, 439. The amendments agreed to, and Bill to be engrossed, 439. Passed, 457.

*Quebec Bank.* Petition of divers Stockholders of the said Bank, and others, for a continuation of the Charter of that Bank, 37. Another Petition for authority to augment their Capital, and to establish a Branch in Montreal, *ibid.* Both Petitions referred to the Standing Committee of Trade, *ibid.* Statement of the affairs of the said Bank, as required by the Act of Incorporation, ordered, 119. Presented, 205. See Appendix (M). To be printed, 296. Statements of the said Bank laid before the Committee of Trade, to be printed, *ibid.* Report, 234. House resolves to consider in Committee, the expediency of amending and continuing the

*Banks* continued :

*Quebec Bank* continued :

Act incorporating the said Bank; Matter considered; a Resolution reported, and agreed to, 240. Bill to amend and continue the Act, read the first time, 240. Read the second time, and referred, 259. Report; Bill and Report committed, 296. Considered, 296, 314, 366, 391. Bill reported; to be engrossed, 391. Passed, 408. By the Council, 478. Royal Assent, 502.—1st Will. IV, Cap. 13.

*Savings Banks.* Bill to encourage the establishment of Banks for savings in this Province, read the first time, 340. Read the second time, and referred, 364. Report 388. Report committed, *ibid.* Considered; reported; to be engrossed, 403. Order for engrossing discharged; Bill referred, 421.

*Stanstead County Bank.* Petition of the Inhabitants of the County of Stanstead, for an Act granting to the Petitioners a Charter for a Bank to be called the Stanstead County Bank, 88. Referred to the Standing Committee of Trade, 89. Report, 120. Bill for the Incorporation of certain persons therein mentioned, under the name of "The President, Directors and Company of the Bank of Stanstead County," read the first time, 235. Second Reading deferred, 259. Read the second time, and referred, 267. Report, 309. Bill and Report committed, *ibid.* Committee deferred, 323. Bill considered, 397. Motion for reviving the Committee *negl.* 455.

*Baptisms, Marriages and Burials.* Returns of them laid before the House: For the Districts of Quebec, Montreal and Three Rivers, for the year 1830, 225. See Appendix (Y). Return for the District of Saint Francis for the same year. See, also, Appendix (Y).

*Beattie, John.* Petition from him, complaining of James Stuart, Esquire, Attorney General, and David Ross, Esquire, late Chairman of the Quarter Sessions at Montreal, 284. Referred to the Standing Committee of Grievances, 288.

*Beauce, County of.* Petition of divers Freeholders of the Counties of Beauce and Bellechasse, to be erected into a new County, 60. Referred, 61. Petition of the Freeholders of the Parishes, Townships, and other parts of the County of Beauce, for a subdivision of the said County, 125. Referred to same Committee, *ibid.*

*Bellechasse, County of.* Petition of the Inhabitants of the County, relating to the Road Laws, and to Elementary Schools, 170. Referred to the Committee on the several Petitions relating to the Road Laws, 170.

*Berthier, County of.* Petition of divers Electors of the County, for a second place of Election in the said County, 63. Referred, *ibid.* The Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and others of the Seigniories of Foucault, Noyan and Sabrevois, for a division of the County of Rouville, referred, 74. The Petition of divers Proprietors and others of the County of Gaspé, for a change of the places where the Elections are held in the said County, referred, 171. Report, 200.

— Village of. Petition of divers Freeholders and Proprietors of the Village of Berthier, for Market Regulations, 123. Referred to the Standing Committee of Private Bills, *ibid.* Report, 205.

*Bills* :—Application for Private Bills, viz :—

For Bridges. See *Glen, Edward Southouse*; *Morrill, Abel*; *Phillips, Thomas.*

*Bills continued:*

For Canals. See *Canals*.

—Incorporations. See *Banks; Steam Navigation*.

—Rail Road. See *Rail Road*.

—Relating to Commons. See *Gros Bois, Fief of; Montreal Common; Sainte Anne de la Pérade*.

—Relating to Markets. See *Berthier, Village of; Markets*.

—Brought from the Legislative Council. See *Agent; Criminal Justice; Larceny Laws Consolidation; Malicious Injuries; Soccage Lands*.

—Private and Public. See *Acts of the Provincial Parliament; Agent; Agriculture; Agricultural Improvement Act; Aliens; Arts; Banks; Bishop's Palace; Canals; Castle of St. Lewis; Chaudière Bridge; Civil Government; Commissions; Court Houses and Gaols; Criminal Justice; Customs; Debtors; Dundee; East India Company; Education and Schools; Fabriques; Gaol at Sherbrooke; Gaspé; Glen, Edward Southouse; Grain; Grass; Gros Bois; Hospitals; House of Parliament; Houses of Public Entertainment; Internal Communications; Juries; Judges; Juries; Jurors; Justice, Administration of; Land Surveyors; Larceny Laws Consolidation; Leather; Light Houses; Malicious Injuries; Markets; Members; Militia; Montreal, City of; Montreal Common; Montreal Fire Society; Montreal Harbour; Navigation; Ordinance; Quebec, City of; Phillips, Thomas; Physic, Surgery and Midwifery; Population; Presbyterians; Provincial Statutes; Rail Road; Register Offices; Road Laws; Rolette, Widow; Sainte Anne de la Pérade; Saint John's Church, Quebec; Service of Process; Small Causes; Soccage Lands; Steam Dredging Vessel; Steam Navigation; Subdivision of Parishes; Trinity House; Upper Canada; Wolves*.

—The time fixed by the Rule of the House for the reception of Petitions for Private Bills, for the introduction of Private Bills, and for the reception of the Reports of the Special Committees on Private Bills, extended, 95.

—Engrossed; Standing Committee appointed, to examine and report their opinions and observations on all Bills ready to be engrossed, or that have been engrossed, 29. Members to compose it, 36.

—Private; Standing Committee appointed, to take into consideration, examine and report their opinions and observations on all Petitions for Private Bills which may be referred to them, 29. Members to compose it, 36. The Petition of divers persons interested in the Common of the Fief Gros Bois, for a Bill to partition their Common, referred, 38. The Petition of the Trustees of the New Market in the St. Lawrence Suburb, Montreal, relating to the said Market, referred, 40. The Petition of divers Inhabitants Landholders of the Island of Montreal, relating to the Montreal Common, referred, 50. The Petition of E. S. Glen for exclusive privilege to build a Toll Bridge over the River Richelieu; and the Petition of divers Inhabitants of St. Mathias, in favor, referred, 59. First Report,—on Gros Bois Common Petition, and on Montreal New Market Petition, 75. The Petition of divers Proprietors and Tenants of St. Roch and St. Vallier Suburbs, Quebec, for the establishment of a Market Place in either of the said Suburbs, and for an aid to build the Market House, referred, 90. The Petition of

divers Merchants, Burgesses and Proprietors of the Counties of Chambly, Rouville, and others, for a Canal from Chambly Bassin to the River St. Lawrence opposite Montreal; the Petition of the Landholders of the Parishes of Saint Mathias, Saint Hilaire, St. Joseph, St. Hyacinthe, and others, against the erection of Mr. Glen's Bridge at the place intended; and the Petition of divers Inhabitants of the Parish of Ste. Anne de la Pérade, for an Act to regulate their Common, referred, 98. The Petition of divers Freeholders and Proprietors of the Village of Berthier, for Market Regulations, referred, 123. The Petition of the Members of the Montreal Fire Society, for amendments to the Act incorporating the Society; and the Petition of Abel Morrill, for exclusive privilege to build a Toll Bridge over the River Yamaska, referred, 165. Second Report,—on St. Roch and St. Vallier Market Petition, 184. Third Report,—on Ste. Anne Common Petition and Berthier Market Regulations Petition, 205. Fourth Report,—on E. S. Glen's Bridge Petition, 206. Fifth Report,—on Montreal Common Petition, 207. Sixth Report,—on Montreal Fire Society Petition, 235.

*Bishop's Palace*; House resolves into Committee to consider the expediency of acquiring for the Province, the property of the Episcopal Palace, commonly called the Bishop's Palace, and the appurtenances thereof, 414. A Resolution reported, and agreed to, 423. Bill to enable His Majesty to acquire the property of the Episcopal Palace at Quebec, and of the Ground thereunto attached, for the Public uses of the Province, read twice, and ordered to be engrossed, 423. Passed, 429. By the Council, 492. Royal Assent, 502.—1st. Will. IV. Cap. 16.

*Black Rod*. See *Administrator, Governor in Chief*.

*Boundary Line*. See *Upper Canada*.

*Bridges*. See *Chaudière Bridge; Glen, Edward Southouse; Phillips, Thomas; Roads and Public Improvements; Road Laws*.

**CALL OF THE HOUSE.** See *House of Assembly*.

*Canada Tenures Act*. House resolves to consider, in Committee, the expediency of addressing the Three Branches of the Imperial Parliament, for the repeal or amendment of the Imperial Act 6 Geo. IV. Cap. 59, called the Canada Tenures Act, 312. Committee deferred, 387. Committee revived, 457. Matter considered; Resolutions reported, and agreed to; Committee appointed to prepare an Address to the King in Parliament thereon, 477. An Address to the King, and Petitions to the Lords and Commons reported, and agreed to, 489. See *Addresses* (3) to the King.

*Canada Upper*. See *Upper Canada*.

*Canals*—

*Chambly Canal*. Report of the Commissioners appointed under the Act 3rd Geo. IV. Cap. 41. presented, 54. See Appendix (H).

—Message from His Excellency, relating to the Chambly Canal, 154. Referred, 156. The Petition of divers Merchants, Burgesses and Proprietors of the Counties of Chambly, Rouville, and their neighbourhood, for a Canal from the Chambly Basin to the River St. Lawrence, opposite Montreal, referred, 193. Instruction to enquire into the practicability and expediency

**Canals continued :****Chambly Canal continued**

diency of opening a Canal from South River to the head waters of Missiskoui Bay, 205. Address to His Excellency for Plans and Estimates of the Chambly Canal, 272. Plans and Estimates laid before the House, and referred, 290. Report, 331. The Report, and His Excellency's answer to Address (23) committed, 342. Committee revived, and deferred, 388, 478. Report and Answer considered; Resolutions reported, 486. Agreed to, 487.

— See *Addresses* (15.) (23.) (36.)

**Lachine Canal.** Report of the Commissioners laid before the House, 54. See Appendix (G.) Petitions of divers Land Owners of Côte St. Paul, Côte St. Pierre and Tanneries des Rolands, complaining of the damage done to their Lands by the leakage from the Canal, 56. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 59. Petition of William Evans of Côte St. Paul, complaining of the damage done to his Lands by the leakage of the Canal, 83. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 86. The Order referring the Report and Petitions discharged; the Report and Petitions referred to a Special Committee, 295. Report, 398. Report committed, *ibid.* Committee revived, and Matter considered, 480. A Resolution reported, and agreed to, 485. See *infra.*

— Bill to authorize the expenditure of certain sums of money therein mentioned for deepening the Little River St. Pierre at Montreal, and for making a Basin near the Lachine Canal, presented; read twice; to be engrossed; passed, 485. By the Council, 501. Royal Assent, 502.—1st Will. IV. Cap. 5.

— Petition of Horatio Gates, and others, for the construction of a Basin leading out of the Lachine Canal, 55. Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal in support of the preceding Petition, *ibid.* The Petitions referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 59. Order referring the Petition of Horatio Gates, and others, discharged, 210. The Petition referred to a Special Committee, 211. Report, 234. See also *Supra.*

— Petition of divers Merchants, Burgesses and Proprietors of the Counties of Chambly, Rouville, and their neighbourhood, for a Canal from Chambly Basin to the River St. Lawrence, opposite Montreal, 97. Referred to the Standing Committee of Private Bills, *ibid.* Referred to the Special Committee on His Excellency's Message relating to the Chambly Canal, 198. See *Supra.*

**Castle of St. Lewis.** Message from His Excellency, accompanied with two Estimates of the Expense for repairing the Castle of St. Lewis, and Government House at Montreal, 220. Referred, 223. See *Civil Government.*

— Bill to appropriate a certain sum of money for repairing the Castle of St. Lewis, and the Government House at Montreal, read the first time, 414. Read the second time; to be engrossed, 4130. Passed, 435. By the Council, 499. Royal Assent, 504.—1st Will. IV. Cap. 37.

**Census.** See *Population.*

**Chaudière Bridge.** Two Petitions from the Commissioners for erecting a Bridge over the River Chaudière, relating to an accident which occurred to the Arch of the said Bridge, and praying a sum of money to complete the Bridge,

**Chaudière Bridge continued :**

329, 330. Referred, 330. Message from His Excellency recommending a further appropriation to repair the damage done to the Bridge, 336. Report, 362. Report committed, 363. Considered, 396. A Resolution reported, and agreed to, 403. See *infra.*

— Bill to appropriate a certain sum of money for the completion of the Bridge over the River Chaudière, read the first time, 406. Read the second time; to be engrossed, 412. Passed, 421. By the Council, 478. Royal Assent, 504. 1st Will. IV. Cap. 47.

**Chasseur Pierre.** Petition from him, for an additional aid towards his Museum, 127. Referred, 128.

**Christie Robert, Esquire.** Motion, that the Entries in the Journals of the 14th February 1829 and 22d January 1830, relating to his expulsion from the House, be read, 21. Consideration thereof deferred, *ibid.* Considered; committed; a Resolution reported, 42. Agreed to; and the Entries read, 43. Resolutions declaring that Robert Christie, Esquire, returned to serve in the Assembly as a Member for the County of Gaspé, is the same person mentioned in the said Entries; and that by reason thereof he cannot sit or vote in the House as a Member thereof, 43.

**Circuit Courts.** See *Justice, Administration of.*

**Civil Government.** Estimate of the Expenses of the Civil Government for 1831, laid before the House, by Message 195. See Appendix (W). Referred to a Special Committee, 222. His Excellency's Message relating to repairs to the Castle of Saint Lewis, and Government House at Montreal, referred; His Excellency's Message relating to the Duties remitted by the Collector of the Customs, at Saint John's, referred; the Petition of John Jeffreys, and the Petition of Edward Holland, referred, 223. His Excellency's Message relating to repairs to the Court House at Quebec, referred, 231. His Excellency's Messages of the 23d and 25th February, 1831, relating to the Financial Affairs of the Province, referred, 269. His Excellency's answer to the Address (14) for Copies of Despatches on Instructions concerning the Financial Affairs of the Province, referred, *ibid.* The Order referring His Excellency's Message with the Estimate, in so far as it relates to the establishment of the Audit Office, discharged, 270. The Statements relating to the Revenue, laid before the House, in compliance with Addresses (12) (13), referred, 279. His Excellency's Answers to Addresses, (16, 17, 18, 19, 20,) referred, 291. His Excellency's answer to Address (21), referred, 294. Power to the Committee to report from time to time, 316. First Report, —on Financial Affairs, 316. See Appendix (A. A. A.) To be printed, 316. Additional copies to be printed, 335. Report committed to the Committee of the whole House on the State of the Province, 316. See *State of the Province.* His Excellency's Message relating to the Tide Waiters and to the Inland Custom Houses, referred, 325. His Excellency's Message relating to certain Expenses of the Civil Government in 1830, for which a Supply is required, referred, *ibid.* His Excellency's Message relating to Memorials from persons praying for Salaries and increased Allowances, referred, 326. Instruction to enquire into the expediency of increasing the number of Office hours in the Custom

*Civil Government continued :*

Custom House at St. John's, 335. Second Report, 348. Report committed, 349. That part of the Public Accounts containing any Items of Expense for which a Supply is required, together with the Message accompanying the said Accounts, referred to the Special Committee, 349. His Excellency's Message relating to the Custom House at Ste. Marie, Nouvelle Beauce, and His Excellency's Message relating to Plans of Montreal Harbour, committed to the Committee of the whole House on the Second Report, 375. Third Report, 391. Committed to the Committee of the whole House on the Second Report, 392. Committee deferred, 394. Second and Third Reports considered, 403. Fourth Report, 405. Committed to the Committee of the whole House on the Second and Third Reports, 406. Resolutions on the Second and Third Reports reported, and agreed to, 408. Bill presented, 414. See *infra*. His Excellency's Message relating to the Widow Rolette, committed to the Committee of the whole House on the Reports, 418. The Reports, &c. considered, 420, 430, 440. The Statement of the Expense of the Civil Government during 1830, also committed, 451. The Reports, &c. considered, 452, 456. Motion, that the Entries of the 10th February, 1829, on the Order for the House in Committee on the Estimate for the then current year, be read; an amendment proposed and negatived, 460. See *Questions negatived*. The main motion agreed to, and the Entries read, 460. Resolve of the House thereon, *ibid*. Resolutions reported, 461. Agreed to, 476. See *infra*; *Castle of St. Lewis*; *Customs*; *Militia*; *Rolette, Widow*.

— Bill to appropriate the sums of money therein mentioned to the payment of certain expenses of the Civil Government, during the year 1830, read the first time, 414. Read the second time; to be engrossed, 430. Passed, 440. By the Council, 499. Royal Assent, 505.—1st. Will. IV. Cap. 46.

— Bill to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for 1831, presented, and read twice; to be engrossed, 474. Passed, 479. By the Council, 499, Royal Assent, 505.—1st. Will. IV. Cap. 45.

— An account of Expenses incurred in the year 1830, for certain services connected with the Civil Government, laid before the House by Message, 219. Referred, 325. See *Supra*.

— Message from His Excellency, accompanied with Memorials from certain persons, praying for Salaries and increased Allowances, 245. Referred, 326. See *Supra*.

— Two Messages from His Excellency, relating to the Financial affairs of the Province, 254, 264. To be printed, 258, 265. Referred, 269. See *Supra*.

*Clerk of the Crown in Chancery*. His Return of Members to serve in the House of Assembly, 12.

*Clerk of the House*. Reads two Messages from the Administrator of the Government, 14.

— Puts the Question to adjourn, 14, 15.

— Lays School Returns before the House, 153.

— Lays Bank Statements before the House, 205.

— Lays Returns of Baptisms, &c. before the House, 225.

— Lays Reports of Commissioners for Roads before the House, 131.

— Lays the Contingent Accounts before the House, 66.

*Clerk of the House continued :*

— To deliver to James Stuart, Esquire, Attorney General, a Copy of the Second Report of the Committee of Grievances, and of all the proceedings and Documents relating to the Complaints of the House against the said Mr. Stuart, 496.

— To purchase the Portrait of George the Third, 498.

*Clerk's Assistants*. The Clerk's Report relating to them, laid before the House by Mr. Speaker, 20. See Appendix (B).

*Coins*. See *Receiver General*.

*Commissions*. Message from His Excellency, relating to the renewal of Commissions held during pleasure in this Province, and accompanied with Copy of the King's Proclamation requiring all persons being in office of authority or government at the decease of George IV. to proceed in the execution of their respective offices, 148. Referred to the Standing Committee of Grievances, 185. See *Grievances*. Message from His Excellency, with Copies of the opinions of the Judges and Law Officers of the Crown, regarding the renewal of Commissions, 188. See Appendix (U). Referred to Standing Committee of Grievances, 188. Report, 301. See Appendix (A. A.) Report to be printed; and committed, 301. Committee revived and deferred, 370. Report considered, 323, 431. Resolutions reported, and agreed to, 341. See *Addresses* (38).

— Petition of Edward Glackemeyer, Notary Public, relative to the renewal of his Commission, 27. Referred to the Standing Committee of Grievances, 41. See *Grievances*.

— Copy of the Imperial Act 1st Will. IV. Cap. 4, relating to the renewal of Commissions, laid before the House, by Message, 249. Referred to the Standing Committee of Grievances, 251.

— Bill to ascertain the Forms in which the Commissions of Advocates, Notaries and Land Surveyors shall be made out, read the first time, 370. Motion for second reading, *negd*. 370.

— Motion for leave to bring in a Bill to regulate the Forms of the Commissions of certain persons exercising Professions in this Province; Mr. Speaker declines receiving the Motion, stating that the Bill had already been propounded and rejected, and could not again be brought forward this Session; an Appeal made from Mr. Speaker's decision; his decision confirmed, 413.

*Commissioners*. See *Canals*; *Chaudière Bridge*; *Elections controverted*; *Exploring*; *Gaol at Sherbrooke*; *Hospitals*; *Insane Persons and Foundlings*; *Light Houses*; *Montreal Harbour*; *Navigation*; *Roads*; *Saint Maurice Bridge, Upper Canada*.

*Committees, Standing*; appointed; Five to be the Quorum; To report from time to time, 28, 29.

— Members to compose them, 35, 36.

— See *Questions negatived*.

— *Of the whole House*, sit to consider various matters; See the following heads: *Accounts, Contingent*; *Acts of the Provincial Parliament*; *Addresses*; *Administrator*; *Agent*; *Agriculture*; *Aliens*; *Arts*; *Banks*; *Bishop's Palace*; *Canada Tenures Act*; *Canals*; *Chaudière Bridge*; *Christie, Robert*; *Civil Government*; *Commissions*; *Court Houses and Gaols*; *De Léry, Seignior of*; *East India Company*; *Education*; *Fabriques*; *Fletcher, Mr. Justice*; *Gaol at Sherbrooke*; *Gaspé*;



*Committees of the whole House continued:*

- pé; Glen, Edward Southouse; Grain; Grass; Gros Bois; Fief of; Hospitals; House of Parliament; Houses of Public Entertainment; Judges; Jurors; Justice, Administration of; Land Surveyors; Lanes; Leather; Light Houses; Markets; Members; Militia; Montreal, City of; Montreal Common; Montreal Fire Society; Montreal Harbour; Navigation; Oats; Ordinance; Phillips, Thomas; Physic &c; Population; Presbyterians; Provincial Statutes; Quebec, City of; Raw Hides; Register Offices; Road Lanes; Roads and Public Improvements; Ste. Anne de la Pérade; St. John's Church; Secret Incumbrances on Lands; Small Causes; Steam Dredging Vessel; Steam Navigation; State of the Province; Stuart, James; Sub-division of Parishes; Trinity House; Upper Canada; Wolves.*
- Rise without reporting, 242, 309, 399, 435.
- *Special*, appointed, and who report; See the following heads:—*Accounts, Contingent; Addresses (1) to the Administrator; Banks; Berthier, County of; Canada Tenures Act; Canals; Chaudière Bridge; Civil Government; Court Houses and Gaols; De Léry, Seignior of; Dessaint, Clement; Fabriques; Fletcher, Mr. Justice; Gaol at Sherbrooke; Gaspé; Glen, Edward Southouse; Gros-Bois Fief of; Hayes, Moses Judah; Hemmingford, Township of; Hospitals; House of Parliament; Houses of Public Entertainment; Jurors; Justice, Administrators of; Land Surveyors; L'Assomption, County of; Light Houses; Markets; Members; Militia; Montreal Common; Montreal Fire Society; Montreal Harbour; Navigation; Ordinance; Phillips, Thomas; Physic, Surgery and Midwifery; Pilots; Population; Postage; Provincial Statutes; Québec, City of; Rail Road; Register Offices; Road Laws; Rouville, County of; Sainte Anne de la Pérade; Saint John's Church, Quebec; Saint Timothée, Parish of; Small Causes; Steam Dredging Vessel; Steam Navigation; Three Rivers; Trinity House; Upper Canada; Yarker, Robert.*
- Appointed, and who do not report:—See the following heads:—*Addresses (1) to the King; Chasseur, Pierre; Debtors; Good Correspondence; Quebec, City of; Tommy Cod Fishery; Trinity House.*
- Three to be the Quorum, 253, 263.
- To report from time to time, 231, 263, 301, 316.
- Conferences.* See *Montreal, City of.*
- Court House at Quebec.* Message from His Excellency accompanied with Estimates and Documents relating to repairs to the Court House at Quebec, 226. Referred, 231. See *Civil Government.*
- Court Houses and Gaols.* Message from His Excellency recommending the erection of Court Houses and Gaols in the most populous Counties, 244. Committed, 258. Considered, 281, 293. Resolutions reported, 298. Agreed to, 299. Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned, read the first time, 299. Order for the second reading of the Bill read; Motion to postpone it *negd.* Bill read the second time, and referred, 314. Report; Bill and Report committed, 339. Committee deferred, 365. Order read, 391. Bill and Report considered, 394. Motion for reviving the Committee, *negd.* 429.
- Courts of Justice.* See *Justice, Courts of.*
- Criminal Justice.* Bill for improving the Administration of Criminal Justice in this Province, received from the Council, 300. Read the first time; 301.

*Crown Witnesses.* Message from His Excellency recommending an advance being made to meet the expense to be incurred for the payment of needy Witnesses who will attend during the Criminal Term of the Court of King's Bench at Montreal, 194. Message from His Excellency recommending provision to be made for the same purpose at Quebec, 304.

*Currency.* That part of His Excellency's Speech at the opening of the Session relating to the Currency, referred to the Standing Committee of Trade, 95. Message from His Excellency, accompanied with a Copy of a Communication from Commissary General Routh, on the subject of the Currency, 145. Referred to the same Committee, 311.

— See *Addresses (2).*

*Customs.* Message from His Excellency, recommending the House to make provision to defray the amount incurred by the Collector of the Customs at St. John's in remitting to Quebec, the Duties collected by him, accompanied with a Copy of a Letter from the Collector, 216. Referred, 228. See *Civil Government.*

— Message from His Excellency, recommending the renewal of the Act making provision for the Salaries and Allowances to the Tide Waiters at Quebec; and also the Act for regulating the Inland Custom Houses, 265. Referred, 325. See *Civil Government.* Also *Infra.*

— Bill to continue for a limited time the Acts for regulating the Salaries and Emoluments of the Officers employed in the Collection of the Revenue at the Inland Ports of this Province, and for other purposes, read the first time, 414. Read the second time; to be engrossed, 430. Passed, 457. By the Council, 499. Royal Assent, 503.—1st. Will. IV. Cap. 35.

— Message from His Excellency, accompanied with a Petition from A. C. Taschereau, Esqr. Collector of the Customs at Ste. Marie Nouvelle Beauce, praying to be placed on the same footing as the Collector at Stanstead, in respect to an allowance for the hire of a Custom House and all contingencies whatever, 368. Committee, 375. See *Civil Government.*

*Cuwillier, Austin, Esquire.* See *Speaker.*

**D**EAF and DUMB Institution. See *Education.*

*Debtors.* Bill for the protection of Insolvent Debtors willing to surrender and assign their property and estate in satisfaction of their Debts, read the first time, 205. Second reading deferred, 241. Read the second time, and referred, 259.

— See *Ordinance 25 Geo. III, Cap. 2.*

*De Lagrave, Benjamin.* Petition from him, for reimbursement of a sum of money by him extended on Militia service during the late American War, 175.

*De Léry, Seignior of.* Petition of divers inhabitants of the Seigniories of De Léry and La Colc, and Township of Sherrington, for a change of the place of Election for the County of L'Acadie; for amendments to the Road Laws; for an aid towards Roads, and for the establishment of Court Houses and Gaols in the several Counties, 171. Referred to Committee on Hemmingford Township Petition, 172. Report, 231. Report committed, 232. Considered, 242. Committee rise without reporting, *ibid.*

*Desbarats, Widow.* See *Roads, &c.*

*Dessaint, Clement.* Petition from him, for an aid to complete a Diving Machine he has invented, 127. Referred, 127. Report, 235.

*Dickerson, Silus Horton.* See *Fletcher*, Mr. Justice.

*Distribution of the Laws.* See *Laws*.

*Diving Machine,* See *Dessaint, Clément*.

*Douglas, Antoine Gilbert.* Petition from him, for reimbursement of money expended by him on the St. Grégoire Road, 99. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 161.

*Dundee.* Petition from the Inhabitants of the Indian Reservation, commonly called Dundee, praying to be placed on the same footing as other subjects of His Majesty; and suggesting that the whole Indian Reservation of St. Régis may be formed either into a Township or Seigniorie to be called Dundee, 261. Referred, 262. Report, 316. See *infra*.

—Bill to extend to the Inhabitants of the Indian Reservation of St. Régis and Dundee the rights, privileges and advantages enjoyed by the other Inhabitants of the Province, read the first time, 324. Read the second time; to be engrossed, 345. Passed, 350. By the Council, 414. Royal Assent, 504.—1st Will. IV. Cap. 39.

**E**AST INDIA COMPANY. Petition of the Agents of the Honorable East India Company for a Return of Duty on Tea transferred from Quebec to the Agency at Halifax, 69. Referred to the Standing Committee of Trade, 70. Report, 210. Report and Petition committed, *ibid.* Considered, 233. A Resolution reported; agreed to; and a Bill to relieve the Company from the payment of the Duties on certain Teas exported from Quebec to Halifax, read the first time, 241. Read the second time; to be engrossed, 251. Passed, 263. By the Council, 300. Royal Assent, 504.—1st Will. IV. Cap. 43.

*Education and Schools:*—Standing Committee appointed, to take into consideration and report their opinions and observations on all questions which may arise in the House, and be referred to them, relating to Education and Schools, and Expenditures connected therewith, 28. Members to compose it, 36. Petition of Harriet M. Townsend for an aid towards the erection of a School House at Philipsburg, 38. Referred, *ibid.* Petition of Joseph François Perrault, for an aid towards his School in St. Lewis Suburbs, Quebec, 40. Referred, 41. Petition of the Trustees of St. Jacques School of Montreal, for an aid to complete their School House, 50. Referred, *ibid.* Petition of the acting Members for the management of the Montreal Recollet School Institution, for an aid towards the support of the said School, 50. Referred, *ibid.* Petition of divers Inhabitants of the Parish of Château Richer, for an aid to finish a School House, 59. Referred, *ibid.* Petition of the Trustees for the purchase or erection of a School House in the Seigniorie of La Cole, for remuneration for the loss they sustained by the burning of their School House, 50. Referred, *ibid.* The Petition of the Officers and Members of the Montreal Mechanic's Institution, referred 71. Petition of the Trustees and Landholders of the Borough of William Henry, for an aid to fit up and finish an apartment in the new Building adjoining the Church of the Parish of Sorel, as a School Room,

*Education and Schools continued:*

71. Referred, *ibid.* Petition of Joseph Lancaster, for an aid towards the School established by him in Montreal, 71. Referred, *ibid.* Petition of the Church Wardens of the Fabrique of Beauport, for one half the expense incurred in building a School House near the Falls of Montmorency, 86. Referred, 88. Petition of the Trustees of Stanstead Seminary, for an aid towards defraying the current expenses of the said Seminary for the year 1831, 87. Referred, 88. Petition of divers Inhabitants of the City and District of Montreal, for an aid towards the Montreal British and Canadian School Society, 87. Referred, 88. Petition of the Trustees and Members of the British and Canadian School at Quebec, for an aid towards the said School, 87. Referred, 88. Petition of the Reverend Antoine Girouard, Founder of the College of St. Hyacinthe, for an aid towards the said College, 98. Referred, *ibid.* That part of the Report of the Special Committee on the Petition of divers Inhabitants of the County of L'Assomption, which relates to the establishment of a School, referred, 120. Petition of J. B. Bolduc, and others, of the County of Montmorency, for an aid to complete a School House in the Parish of St. Joachim, 122. Referred, 123. Petition of divers Members of St. Andrew's Church of the City of Quebec, for an aid towards a School in connection with St. Andrew's Church, 122. Referred, 123. Petition of the Curate, and others, of the Suburb and Parish of St. Roch, for an aid towards the Education of the poor in the said Suburb, 122. Referred, 123. Petition of the President, Vice President, and Committee of management of the Education Society of Three Rivers, for an aid to complete a School House, and to defray the Salary of the Master, 138. Referred, 140. Petition of the Managers of the Quebec District Education Society, for an aid towards the School established by the Society in the St. John's Suburb, 138. Referred, 140. The Petition of the Members of the Natural History Society of Montreal, referred, 140. Petition of the Members of the Society of Education of Berthier, for an aid towards the Berthier Academy, and to pay a balance due for the erection of the School House, 139. Referred, 140. The Petition of the Officers and Members of the Quebec Mechanic's Institute, referred, 140. Petition of the Minister and Congregation of the Church of England, at Près-de-Ville, near Quebec, for an aid towards building and supporting a School at Diamond Harbour, 140. Referred, *ibid.* The Returns of Schools, referred, 153. Petition of the Members of the Committee of the National School at Montreal, for an aid to complete their School House, 165. Referred, 166. Petition of Pierre Croteau and Augustin Bergeron, of the Parish of St. Antoine de Tilly, for an aid towards a School House erected by the Petitioners in the upper part of the said Parish, 165. Referred, 166. The Petition of the President and other Officers of the Quebec Literary and Historical Society referred, 166. Petition of the Trustees of Charleston Academy, for an aid towards the said Academy, and also for an Act of Incorporation, 166. Referred, *ibid.* That part of the Petition of divers Proprietors of the Parish of St. Timothée, Seigniorie of Beauharnois, which relates to the nomination of Trustees for Schools in the said Parish, referred, 139. Two Mem-  
bers

*Education and Schools continued :*

- bers added to the Committee, 253. Petition of divers Inhabitants of the Parish of L'Islet, for an aid towards a School in the said Parish, 283. Referred, 284. His Excellency's Messages relating to the Royal Institution, and to an Institution for the Education of Deaf and Dumb persons, referred, 306. Instruction to enquire into and report any abuses connected with the Acts for encouraging Education, and the means of further promoting Education throughout the Province, 330. Message from His Excellency recommending provision to be made for Elementary Schools, and the different establishments for Education, 336. Referred; 337. Report, 368. See Appendix (B. B.) Report committed, and to be printed, 368. Report considered, 393. Resolutions reported, 399. Agreed to 402. See *infra*.
- Bill to make further provision for the encouragement of Education in the Province, and to amend two certain Acts therein mentioned, read the first time, 402. Read the second time; to be engrossed, 407. Passed, 421. By the Council, 483. Royal Assent, 505.—1st Will. IV. Cap. 7.
- Message from His Excellency, with Copy of a Memorial from Ronald Macdonald, the person acquiring the information necessary to qualify him for conducting an Institution for the Education of Deaf and Dumb persons, and recommending further provision to be made towards the attainment of that object, 305. Referred to the Standing Committee of Education and Schools, 306.
- Message from His Excellency, accompanied with a Copy of a Communication from the Secretary of the Royal Institution, and recommending provision to be made for the support of the said Institution, 303. Referred to the Standing Committee of Education and Schools, 306.

*Elections Controverted :*

- Bonaventure*, County of. Petition of John Robinson Hamilton, against the Return of John Gosset, Esquire, 59. Referred to the Standing Committee of Privileges and Elections, 75. See *Privileges and Elections*. Petition of divers Electors respecting the Election for the said County, 262. Referred to the same Committee, 262. Resolved, That if the proceedings on the Petition of Mr. Hamilton are not decided during the present Session they will be taken up and considered in the next Session, 360.
- Kamouraska*, County of. Petition of Electors, complaining of that Election, 23. Motion, That the grounds and reasons of complaint set forth in the said Petition, if true, are sufficient to make void the Election of the sitting Members, 25. Consideration thereof deferred, 25, 43. Considered, 51. Resolved in the affirmative; Commissioners appointed; Orders thereupon, 52. The time allowed by Law for the Commissioners to report, extended, 319. Report of the Commissioners laid before the House, 341. To be considered in the next Session, 492.
- Missiskoui*, County of. Petition of divers Electors against the Return of Ralph Taylor, Esquire, 89. Referred to Standing Committee of Privileges and Elections, 90. See *Privileges and Elections*. Petition of divers Electors of the said County, praying the House to order that the Poll Book be transmitted to the House, and that the Petitioners be heard by Counsel at the

*Elections Controverted continued :*

- Missiskoui*, County of. continued :  
Bar of the House, 202. Referred to the same Committee, 203. Report, 205. The Report agreed to by the House; Motion, That Commissioners be appointed; Consideration thereof deferred, 231. Considered; Commissioners appointed, and day fixed for their meeting, 251. Other Orders thereon, 251, 252. The period fixed for the meeting of the Commissioners extended, 290. The Commissioners to continue to receive Evidence after the Prorogation, should they not be able to close the Enquiry during the Session, 296. The contestation of the said Election, if not decided during the present Session, to be continued during the next Session, *ibid*. The time fixed by the House for the delivery to the Clerk, by the Petitioners and sitting Member, a List of Witnesses to be examined, and also for the Petitioner and Sitting Member to exchange certain lists, extended, 312. The time fixed by the House for the Clerk to transmit, to the Commissioners, the Poll Book, and the Lists of Witnesses, extended, 312. The period fixed for the meeting of the Commissioners further extended, 404.
- Rimouski*, County of. Petition of Electors, complaining of that Election, 25. Motion, That the grounds and reasons of complaint set forth in the said Petition, if true, are sufficient to make void the Election of the Sitting Members; Consideration thereof deferred, 27. Considered; Resolved, in the Affirmative, 52. Commissioners appointed; Orders thereupon, 75. The time allowed by Law for the Commissioners to Report, extended, 360. Report of the Commissioners laid before the House, 420. To be considered in the next Session, 492.
- Yamaska*, County of. Petition of divers Electors against the Return of Charles De Montenac, Esquire, 71. Referred to the Standing Committee of Privileges and Elections, 72. See *Privileges and Elections*. Petition of the Sitting Member stating that the Oath of qualification had not been taken by the Electors Petitioners, and praying that no further proceedings be had on their Petition, 169. Referred to the same Committee, 170. Report, 193.
- Elementary Schools*. See *Education*.  
*Emigrant Hospital*. See *Hospitals*.  
*Entries in the Journals*. See *Journals*.  
*Etchemin Bridge*. See *Roads &c*.  
*Evans, William*. Petition from him, relating to his property along the line of the Lachine Canal, 83. Referred to the Standing Committee on Roads, 86. Order referring the Petition discharged; and the Petition referred to the Committee on Lachine Canal, 295.
- Evans, F. A.* See *House of Assembly*. *Speaker*.  
*Expiring Laws*. See *Laws Expiring*.  
*Exploring*. Report of the Commissioners appointed under the Act 9 Geo. IV. Cap. 29, for more completely exploring certain parts of the Province, presented, 21. See Appendix (C). To be printed, 431.
- Report of the Commissioners appointed under the Act 10 & 11 Geo. IV. Cap. 39, for more completely exploring certain parts of the Province, presented, 283. See Appendix (Z). Referred to the Standing Committee on Roads and Public Improvements, *ibid*. To be printed, 431. Message

*Exploring* continued :

Message from His Excellency, recommending a further appropriation towards exploring that part of the Province between the Rivers St. Maurice and Ottawa, 337.

*Exports.* See *Imports and Exports.*

**FABRIQUES.** Petitions for Legislative measures determining the mode in which the principal Proprietors in the Roman Catholic Parishes may have a vote in the management of the temporal affairs of their respective Parishes: Of divers Inhabitants of Ste. Marie de Monnoir: Of divers Inhabitants of St. Jean Baptiste, County of Rouville, 30. Referred, 31. Of the Church Wardens, and others, of the Parish of l'Immaculée Conception de la Ste. Vierge of Three Rivers, 74. Referred, *ibid.* Of the Freeholders of the Parish of St. Hilaire de Rouville, 90. Referred, *ibid.* Of divers Church Wardens and principal Inhabitants of the Parish of St. Louis de Lotbinière, 138. Referred, *ibid.* Bill reported. See *infra.*

— Petitions against any alterations in the manner in which the temporal affairs of Fabriques are conducted: Of the Church Wardens, principal Inhabitants and Parishioners of St. Louis de Lotbinière, 202. Referred, *ibid.* Of divers Inhabitants of the Parish of St. Jean Baptiste de Rouville, 295. Referred, *ibid.* Bill reported.

— Bill to ascertain the qualifications of those persons entitled as *Notables* to take part in the Meeting of Fabriques in certain cases, and for other purposes therein mentioned, reported, and read the first time, 343. Read the second time, and committed, 364. Committee deferred, 391. Committee revived, and deferred, 478. Bill considered, 493. To be printed, 494.

*Felons Counsel.* See *Juries.*

*Financial Question.* See *Civil Government.*

**Fletcher, Mr. Justice.** Petition from Silas Horton Dickerson, praying the House to resume the consideration of his complaints against the Honorable Mr. Justice Fletcher, 181. Petition of the Inhabitants of the District of St. Francis, to the same purport, 192. Entries in the Journals of 19th March 1830, relating to the Complaints and Petition of S. H. Dickerson, read; the Petition and Entries referred, 193. The Petition of S. H. Dickerson presented this Session also referred, *ibid.* Documents relating to the complaints made by one Philip Flanders against Mr. Justice Fletcher, laid before the House pursuant to Address, (22). 345. See Appendix (C. C.). Also referred, 345. Report, 432. Report committed, 433. Committee revived, 457. Report considered; Resolutions and an Address reported, and agreed to, 482. See *Addresses*, (85). The Evidence taken before the Special Committee to be communicated to His Excellency, 483.

**Forsyth, Henry George.** Petition from him, for indemnification for the ground on which the Light House on the West End of Anticosti is built, 143. Referred to the Standing Committee of Accounts, *ibid.* See *Accounts.*

*Foundlings.* See *Insane Persons and Foundlings.*

**GAOL at SHERBROOKE.** Message from His Excellency, recommending the adoption of some efficient measure for the relief of the Commissioners for the erection of the Goal at Sherbrooke, from their present embarrassment, 256. Referred, 296. Report, 311. Report committed, *ibid.* Consideration deferred, 323. Considered, 377. Resolutions reported, and agreed to; Bill to authorize the payment of certain monies due by the Commissioners for the erection of the said Goal, read the first time, 386. Read the second time; to be engrossed, 394. Passed, 408. By the Council, 479. Royal Assent, 502.—1st. Will. IV. Cap. 14.

*Gaols.* See *Court House and Gaols.*

**Gaspé, County of.** A new Writ ordered, in the place of Robert Christie, Esquire, expelled the House, 43.

— Petition of divers Proprietors, and others, of the County of Gaspé, to the Westward of Pointe au Maquereau, for a change of the places where the Elections are held in the said County, 170. Referred to the Special Committee on the Berthier County Petition, 171. See *Berthier, County of.*

— Petition of divers Inhabitants of the County of Gaspé, complaining of the Law charges in the said County, and praying relief, 178.

— Petition of divers Inhabitants and Proprietors in the District of Gaspé, for an aid for Roads, for amendments to the Road Laws, for Titles to their Lands, for a School Lot, and against the disposal of the Crown Lands in that District by the Crown Land Agent, 135. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 137.

— Bill to make more effectual provision for the security of the Titles to real property in the District of Gaspé, read the first time, 255. Read the second time, and referred, 237. Report, 295. Bill and Report committed, 295. Considered, 308. Bill reported; to be engrossed, 313. Passed, 345. By the Council with an amendment, 500. Considered and agreed to, *ibid.* Royal Assent, 503.—1st. Will. IV. Cap. 23.

— Bill to provide for the proof of the solemnization of certain Marriages, Baptisms and Burials in the District of Gaspé, read the first time, 253. Read the second time; committed; considered, 271. Reported; to be engrossed, 279. Passed, 291.

— House resolves to consider, in Committee, the expediency of amending the Gaspé Fisheries Act, 263. Considered; a Resolution reported, and agreed to, 271. Bill to repeal a part of the said Act, read the first time, 272. Read the second time, and referred, 280. Reported, 428. Bill and Report committed, 429. Committee deferred, 450. Committee revived, and Bill considered, 480. Reported, 485. To be engrossed; Passed, 486. By the Council, 501. Royal Assent, 503.—1st Will. IV. Cap. 22.

— House in Committee to consider the expediency of repealing part of the 9th Clause of the 59th Geo. III. Cap. 3, to secure the Inhabitants of the District of Gaspé in the possession of their Lands; a Resolution reported, and agreed to, 289.

*Glackemeyer*

*Glackemeyer, Edward.* See *Commissions.*

*Glen, Edward Southouse.* Petition from him, for exclusive privilege to build a Toll Bridge over the River Richelieu, 29. Referred to the Standing Committee of Private Bills, 59. Petition of divers Inhabitants of St. Matthias, in favor 59. Referred, *ibid.* Petition of the Landholders of the Parishes of St. Matthias, St. Hilaire, St. Joseph, St. Hyacinthe, and others, against the erection of the Bridge at the place intended, 97. Referred, 98. Petition of the Merchants, Burgesses and Proprietors of the County of Chambly, against, 99. Report, 206. See *infra.*

— Bill to authorize Edward Southouse Glen to build a Toll Bridge on the River Richelieu, read the first time, 207. Read the second time, and referred, 232. Report, 294. Bill and Report committed, 294. Considered, 308. Reported; to be engrossed, 313. Passed, 337. By the Council, 437. Royal Assent, 504.—1st. Will. IV. Cap. 49.

*Good Correspondence* between the two Houses. Committee appointed to maintain it; the appointment to be communicated to the Council, 20. The Council acknowledge the Message, and acquaint the House that they have appointed a similar Committee, 53.

*Government House at Montreal.* See *Castle of St. Lewis.*

*Governor in Chief;*

— Answers from him. See *Addresses.*

— Bills reserved by him, for the signification of His Majesty's Pleasure thereon, 504.

— Sanctioned by him, 501, 502, 503, 504, 505.

— Messages from His Excellency:—

By Black Rod, 501.

By His Secretary, Lieutenant Colonel Glegg: With Plans and Estimates of the probable expense of the erection of a Penitentiary and House of Correction in the District of Quebec, 77.

Relating to Light Houses, 104.

With the Public Accounts for 1830, 129.

With a Copy of a Communication from Commissary General Routh on the subject of the Currency, 145.

Relating to the renewal of Commissions, and accompanied with copy of the King's Proclamation requiring all persons in office of authority or government at the decease of Geo. IV. to proceed in the execution of their respective offices, 148.

Relating to the Chambly Canal, 154.

With copies of opinions of the Judges and Law Officers of the Crown regarding the renewal of Commissions, 183.

Relating to needy Crown Witnesses at Montreal, 194.

With the Public Estimate, 195.

Relating to the Boundary Line between Upper and Lower Canada, 211.

Relating to the Expenses incurred in transmitting to the Receiver General, the Duties collected at St. John's, 216.

With copies of the Correspondence relative to the Emigrant Hospital, 218.

With an Account of Expenses incurred in 1830, for certain services connected with the Civil Government of the Province, 219.

With Estimates of Expenses for repairs to the Castle of St. Lewis, and Government House at Montreal, 220.

*Governor in Chief* continued:

With Estimates and Documents relating to repairs to the Court House at Quebec, 226.

Relating to the New Market in the City of Montreal, 229.

Relating to County Court Houses and Gaols, 244.

Recommending Salaries or increased allowances to certain Public Officers, 245.

With a copy of the Imperial Act 1 Will. IV. cap. 53, relating to Alians, 248.

With a copy of the Imperial Act 1 Will. IV. cap. 4, relating to the renewal of Commissions, 249.

Relating to a proposed Civil List, 254.

Referring to His Excellency's answer to the Address (2) of the House regarding the Currency, and informing the House of Commissary General Routh's return to Quebec, 256.

Relating to the Gaol at Sherbrooke, 256.

Relating to the Casual and Territorial Revenues, 264.

In answer to the Address (10) relating to Lands included in the Lease of the Forges of St. Maurice, 265.

Recommending the renewal of the Act relating to the Salaries of the Tide Waiters at Quebec, and to the Act regulating the Inland Custom Houses, 265.

Relating to Hospitals, 290.

Relating to Agriculture, 290.

Relating to the Royal Institution, 303.

Relating to needy Crown Witnesses at Quebec, 301.

Relating to the qualification of Militia Officers, 305.

Relating to the Education of Deaf and Dumb persons, 305.

Relating to Education and Schools, 336.

Relating to the Chaudière Bridge, 336.

Relating to the Exploration between the Rivers St. Maurice and Ottawa, 337.

Relating to the Montreal Harbour, 368.

With copy of a Petition from the Collector of the Customs at Ste. Marie Nouvelle-Beauce, 368.

Relating to the Communication between Upper and Lower-Canada, 369.

With copy of a Petition from the Widow Rolette, praying for relief, 415.

Relating to the Judges' Circuits, 416.

Informing the House that he had decided upon suspending James Stuart, Esquire, Attorney General, 495.

— Speech from him, at the close of the Session, 505.

*Grain.* Bill to ascertain the Toll to be taken for grinding any sort of Grain, and for drying Oats, read the first time, 253. Read the second time; committed, 267. Committee deferred, 296. Bill considered, 308. Reported; to be engrossed, 309. Passed, 312.

*Grass.* Bill for preserving, for the purposes of Husbandry, the Grass growing on Beaches in the District of Quebec, read the first time, 54. Read the second time; committed; considered, 121. Reported; to be engrossed, 130. Passed, 185. By the Council, with amendments, 316. Considered, 317. Agreed to, 318. Royal Assent, 504.—1st. Will. IV. cap. 38.

*Grievances;* Standing Committee appointed, to take into consideration and report their opinions and observations on all questions which may arise in the House, and be referred to them, relating to Grievances and Petitions of Grievances, 28.

Members

*Grievances continued :*

Members to compose it, 35. The Petition of Edward Glackmeyer, referred, 41. Entries in the Journals of last Session, relating to James Stuart, Esquire, Attorney General, referred, 76. The Petition of S. B. Hart, referred, 103. Instruction to enquire whether the Militia Act now in force has been duly executed according to the true meaning of its several enactments, 121. His Excellency's Message relating to the renewal of Commissions, and the Proclamation accompanying it, referred, 185. His Excellency's Message with the opinions of the Judge and Law Officers of the Crown, regarding the renewal of Commissions, referred, 188. That part of the Petition of divers Proprietors of the Parish of St. Timothée, relating to the excessive costs attending the granting of Lands, referred, 239. That part of the Report on the Hemmingford Township Petition, relating to the Form of conveyances of Lands held in free and common Soccage, and also that part which tends to render valid in Law, Deeds which have been passed in good faith, referred, 240. The Petition of B. C. A. Guky, relating to Mr. Justice Kerr; Mr. Guky's Petition of 3d March, 1830; the Order of the House thereon of 16th March, 1830, and all other proceedings of the House relating to the said Petition, referred, 243. A Member added to the Committee, *ibid.* His Excellency's Message, accompanied with a Copy of the Imperial Act 1. Will. IV. Cap. 4, relating to the renewal of Commissions, referred, 251. The Petition of John Beattie, complaining of the Attorney General and David Ross, Esquire, and the Petition of William Lampson, complaining of the Attorney General, referred, 288. First Report, 301. See *Commissions*. Second Report, 389. See *Stuart James*. Third Report, 452. See *Stuart James*. Fourth Report, 489. See *Kerr, Mr. Justice*.

*Gros Bois*, Fief of. Petition of divers persons interested in the Common of the said Fief, for a Bill to partition their Common, 38. Referred to the Standing Committee of Private Bills, *ibid.* Report, 75. Bill presented, and read the first time, 129. Read the second time, and committed, 185. Considered, 200. Reported; to be engrossed, 203. Passed, 224. By the Council, with an amendment, 329. Considered, 339. Agreed to, 340. Royal Assent, 503.—1st Will. IV. cap. 32.

**H**ART, S. B. See *Jews*.

*Hayes, Moses Judah*. Petition from him, for exclusive privilege of erecting and maintaining a Steam Boat Ferry, between the City of Montreal and the opposite shore, 123. Referred to the Committee on the Rail Road Petition, 124. Report, 225.

*Hemmingford*, Township of. Petition of divers Inhabitants of the Township of Hemmingford, and part of the Seignior of Beauharnois, relating to the Road Laws, for the establishment of a Register Office in each County, for an aid towards Roads, for additional places of Election in the County of Beauharnois, for a more concise and economical form of conveyances of Soccage Lands, and for all Deeds which have been passed in good faith to be declared valid

*Hemmingford continued :*

valid in Law, 169. Referred, 169. The Petition from the Seignior of De Léry and other places referred, 172. The Committee to report from time to time, 231. Report on Petition from the Seignior of De Léry, and other places, 231. See *De Léry*, Seignior of. Report on Hemmingford Petition, 239. That part of the Report relating to additional places of Election, committed; that part of the Report relating to forms of conveyances of Lands and to Deeds passed in good faith, referred to the Standing Committee of Grievances; That part of the Petition relating to the Road Laws, referred to the Committee on the several Petitions complaining of the insufficiency of the Road Laws &c.; that part of the said Petition for an aid for Roads referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 240.

*Holland Edward*. Petition from him, for an increase of Salary as Gaoler at Montreal, 182. Referred, 223. See *Civil Government*.

## Hospitals :

*Emigrant Hospital*. Statement of the Expenditure for the Hospital from 1st February 1830, to 31st January 1831, and an Estimate of Expenses for 1831, presented, 192. See Appendix (V). Referred, 206. Petition from the Inhabitants of Pointe Levi, relating to the Temporary Fever Hospital, referred, 209. Message from His Excellency, with Copies of Correspondence relating to the Expenditure of the Emigrant Hospital in 1830, 218. Referred, 222. The Accounts of the Commissioners for the Establishment of a Temporary Fever Hospital, referred, 263. A Member added to the Committee; to report from time to time, *ibid.* His Excellency's Message recommending provision to be made, for the care of Insane and Infirm Persons, and for the support of Foundlings; for the support of the Emigrant Hospital, and for the support of the Temporary Fever Hospital, referred, 290. Report, 372. Report committed to the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee on the Montreal General Hospital Petition and other references, 375.

— Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned for the support of the Emigrant Hospital at Quebec, and to make further provision respecting the same, read the first time, 411. Read the second time; Committed; Considered, 418. Reported; to be engrossed, 429. Passed, 435. By the Council, 499. Royal Assent, 503.—1st Will. IV. Cap. 26.

*Emigrant Hospital*. Petition of Dr. Seguin for remuneration for attendance to the Emigrant Hospital at Quebec, 91. Referred to the Special Committee on the Montreal General Hospital Petition, 95.

*General Hospital and Hôtel Dieu at Quebec*. } Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, for an aid to augment the number of Beds for the Sick and Infirm in the Hôtel Dieu and General Hospital at Quebec, 103. Referred to the Committee on the Montreal General Hospital Petition, *ibid.*

*Montreal General Hospital*. Petition of the President thereof, for an aid, 64. Referred, *ibid.* The Report of the Commissioners for the relief of Insane Persons and Foundlings in the Districts of Quebec and Three Rivers, referred, 65. The Report of the Commissioners for the relief

*Montreal General Hospital* continued :

of Insane Persons and Foundlings in the District of Quebec for 1829, also referred, *ibid.* The Report from the General Hospital of Grey Nuns at Montreal, referred, 66. The Petition of the Religious Ladies Ursulines of Three Rivers offering to take charge of the Foundlings in the District of Three Rivers, referred, 75. A Member added to the Committee, *ibid.* The Petition of Dr. Seguin for remuneration for attendance to the Emigrant Hospital at Quebec, and the Petition of Dr. Roberts relative to the situation of Health Officer, and to the Temporary Fever Hospital, refer, 95. The Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, for an aid to augment the number of Beds in the Hôtel Dieu and General Hospital at Quebec, referred, 103. Report, 358. Report committed, 359. The Report of the Special Committee on the Statement of the Expenditure, and Estimate of Expenses for the Emigrant Hospital, and on other references to the same Committee, also committed, 375. The Reports considered, 407. Resolutions reported, 410. Agreed to, 411.

*Temporary Fever Hospital.* Accounts of the Commissioners for the Establishment of a Temporary Fever Hospital from 15th July to 10th December 1830, presented, 96. See Appendix (N.) Referred to the Special Committee on the Statements of the Expenditure, and Estimate of Expenses, for the Emigrant Hospital, 263. Message from His Excellency, recommending provision to be made for the support of the Temporary Fever Hospital, 290. Referred to the same Committee, *ibid.*

*Temporary Fever Hospital.* Petition of the Inhabitants of Pointe Lévi, complaining that the establishment of the Temporary Fever Hospital at that place, has been the means of introducing contagious diseases amongst the families of the Petitioners, and praying the House to make such regulations as it may deem proper to prevent the recurrence of the evil complained of. 209. Referred to the Committee on the Statements of the Expenditure, and Estimate of Expenses, for the Emigrant Hospital, *ibid.*

—Petition of Dr. Roberts relative to the situation of Health Officer, and to the Temporary Fever Hospital, read; brought up, upon a division, 92. Referred to the Committee on the Montreal General Hospital Petition, 95.

*Hospitals.* Bill to appropriate certain sums of money therein mentioned for the relief of the Indigent Sick, and for the support of Foundlings and Insane persons, read the first time, 412. Read the second time; to be engrossed, 419. Passed, 429. By the Council, 492. Royal Assent, 502.—1st Will. IV, Cap. 18.

—Bill to make further provision for preventing the introduction of contagious and pestilential Diseases into the Province, read the first time, 412. Read the second time; committed 418. Considered, 419. Reported; to be engrossed, 429. Passed, 435. By the Council, 499. Royal Assent, 503.—1st Will IV, Cap. 25.

—Message from His Excellency, recommending provision to be made for the care of Insane and Imfirm persons and for the support of Foundlings; for the support of the Emigrant Hospital, and for the support of the Tempora-

*Hospitals* continued :

ry Fever Hospital, 290. Referred to the Committee on the Statements of Expenditure and Estimate of Expenses for the Emigrant Hospital, *ibid.*

*House of Assembly.*

—Members sworn by the Commissioners appointed under *Dedimus Potestatum*, 14.

—Adjourns, upon the Question of adjournment being put by the Clerk, 14, 15.

—Attends upon the Administrator of the Government in the Legislative Council, sitting in the Castle of St. Lewis, 15, 16.

—Elects a Speaker, 16.

—Motion, That 43 Members of the House do form a Quorum, and be a sufficient number to proceed to the despatch of business, 32. Consideration thereof deferred, *ibid.* Considered, 52. Negatived, upon a division, 53. Motion, That the Quorum do consist of 35 Members; the Motion amended, and the Quorum fixed at 42, 53.

—Attends upon the Administrator of the Government at the Castle of St. Lewis, 44.

—Adjourns to particular hours on future days, 44, 329, 358, 367, 387, 391, 404, 412 423, 436, 455, 478, 487, 495, 499.

—Adjourns to particular hours on the same day, 44, 366, 377, 398, 398, 407, 420, 430, 450, 456, 483, 493, 498.

—Resolves not to grant leave of absence to any Member, but on the most urgent and accidental business specially stated to the House; nor unless there be 50 Members present in Town, 53.

—Is informed by Mr. Neilson, (a Member,) that he had found, in the Wardrobe, a Letter addressed to him by F. A. Evans; the Letter read by the Clerk, 129. Resolved, That the said Letter is a breach of the Privileges of the House, and that the said F. A. Evans be taken into the custody of the Sergeant at Arms; Ordered, That Mr. Speaker do issue his Warrant in conformity to the order of the House, 130. Sergeant informs the House that he had taken F. A. Evans into custody, 144. Petition of F. A. Evans, praying to be discharged, *ibid.* Ordered to be brought to the Bar and reprimanded by Mr. Speaker, *ibid.* Is brought to the Bar, and reprimanded accordingly, 145.

—Adjourns for want of a Quorum, 200, 309, 315, 356, 377, 391, 397, 407, 412, 501.

—To be called over; Members not attending to be sent for in custody of the Sergeant at Arms; circular Letters to be written to the absent Members, 269. Called, 326. Reasons of the absent Members to be considered, *ibid.* The Call of the House to be renewed, 328. Reasons of absent Members considered, and determined upon, 356. The Call of the House to be again renewed; Called the second time, 363.

—Adjourns upon a division, 346.

—Motion that the House do now Adjourn *Negatived*, 356.

—Quorum of the House reduced to 30 during the present Session, 430.

—Attends upon the Governor in Chief, at the Castle of St. Lewis, 453, 494.

—Attends upon the Governor in Chief in the Legislative Council Chamber, 501.

*House of Parliament.* House resolves into Committee to consider the expediency of increasing the accomodation and the number of apartments in the Building in which the Sessions of the Legislature are held; a Resolution reported, and referred,

*House of Parliament continued:*

referred, 254. Report; Report committed, 301. Considered, 320. Resolutions reported, and agreed to, 327. See *infra*.

- Bill to provide for the erection of a Wing on the North Western side of the Building in which the Sittings of the Legislature are held, read the first time; 328. Read the second time; to be engrossed, 338. Passed, 345. By the Council, 409. Royal Assent, 502.—1st Will. IV, Cap. 17.

*Houses of Public Entertainment.* Petition of divers Inhabitants of the Counties of Saguenay, Montmorenci and Quebec, for amendment to the Act relating to Houses of Public Entertainment, 103. Referred to the Standing Committee of Expiring Laws, 104.

- House resolves into Committee, to consider the expediency of amending the Act relating to Houses of Public Entertainment; a Resolution reported; agreed to; Bill to amend and continue the Act read the first time, 232. Read the second time, and referred, 251. Report; Bill and Report committed, 342. Committee deferred, 305. Bill and Report considered, 387, 421. Bill reported; to be engrossed, 436. Passed, *ibid.* By the Council, 499. Royal Assent, 502.—1st Will. IV, Cap. 9.

**I**MPORTS and EXPORTS. Statements of the Imports and Exports at the Ports of Quebec, and St. John, for the year 1830. See Appendix (G. G.)

*Inland Customs.* See *Customs*.

*Insane Persons and Foundlings.* Report from the Commissioners, for the District of Three Rivers, presented, 36. See Appendix (D. No. 1.) Report referred to the Standing Committee of Accounts, 36. Report from the Commissioners for the District of Quebec, presented, 65. See Appendix, (D. No. 2.) Referred to the Special Committee on the Montreal General Hospital Petition, 65. The Order referring the Three Rivers Report to the Standing Committee of Accounts, discharged; and the Report referred to the Committee on the Montreal General Hospital Petition, *ibid.* Report from the General Hospital of Grey Nuns at Montreal, presented, 66. See Appendix (D. No. 3.) Referred to the Committee on the Montreal General Hospital Petition, 66.

- The Report of the Commissioners, for the District of Quebec, for 1829, referred to the Committee on the Montreal General Hospital Petition, 65.

Petition of the Religious Ladies Ursulines of Three Rivers, offering to take charge of the Foundlings in the District of Three Rivers, provided the Legislature would grant them money to erect a Building within the walls of their Convent, for the reception of the Foundlings, 74. Referred to the Committee on the Montreal General Hospital Petition, 75.

- Message from His Excellency, recommending provision to be made for their care and support, 290. Referred to the Special Committee on the Statements of the Expenditure and Estimate of Expenses, for the Emigrant Hospital, *ibid.*

— See *Hospitals*.

*Insolvent Debtors.* See *Debtors*.

*Internal Communications.* Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned for the Improvement of the Internal Communications, read the first time, 460. Read the second time; amended; to be engrossed; passed, 481. By the Council, 500. Royal Assent, 505.—1st Will. IV, Cap. 8.

*Instructions to Committees.* See *Accounts; Agriculture; Civil Government; Chambly Canal; Education; Grievances; Justice, Courts of; Militia; Postage; Roads and Public Improvements.*

- See *Question negatived*.

**J**EFFERYS, JOHN. Petition from him, for an increase of Salary as Gaoler at Quebec, 174. Referred, 223. See *Civil Government*.

*Jews Privileges Bill.* Sanctioned by Proclamation, 10.

- Petition of divers persons professing the Jewish Religion, to be relieved from certain disabilities, 37.

— Petition of Samuel Bécancour Hart, a Jew, complaining of certain Acts of the Executive Government, by which he and all other Jews are excluded from holding any Public Office, and praying that all Jews may be relieved from any disabilities they are at present subject to by the illegal Acts of the Colonial Executive, 102. Referred to the Standing Committee of Grievances; and to be printed, 103.

- Bill to declare persons professing the Jewish Religion entitled to all the rights and privileges of the other Subjects of His Majesty, in this Province, read the first time, 385. Read the second time; to be engrossed, 403. Passed, 413. By the Council, 499. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 504.

*Journals.* To be printed under the direction of Mr. Speaker, 20.

- Entries therein committed. See *Administrator of the Government*, under the head *Messages*.

— Entries in former Journals read. See *Christie, Robert. Civil Government. Fleicher, Mr. Justice. Kerr, Mr. Justice. Members. Stuart, James.*

- See *Speaker*.

*Judges.* Bill to incapacitate the Judges from sitting or voting in the Executive and Legislative Councils, to secure their independence, and for other purposes, read the first time, 35. Read the second time, and committed, 76. Considered, 131. Reported; to be engrossed, 152. Passed, 185.

- Message from His Excellency, with Copy of a Memorial from Mr. Justice Bowen, and Mr. Justice Vallières de St. Réal to His Excellency's Predecessor, and also Copy of a Letter from Mr. Justice Bowen, relating to the allowance granted to the Judges for Circuits, 416.

*Juries.* Bill to authorize Counsel to address Juries in behalf of Prisoners in Capital Cases, read the first time, 201. Read the second time; to be engrossed, 224. Order for engrossing the Bill discharged, and Bill referred, 225. Reported; to be engrossed, 236. Passed, 243.

- *Jurors.* Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal matters, read the first time, 189. Read the second time, and committed, 206. Considered; reported



*Jurors*, continued:

ported; referred, 223. Report, 317. Bill and Report committed, 317. Order for considering revived, 340. Considered, 341, 348. Reported, Bill to be engrossed, 341. Passed, 377.

*Justice*, Administration of. House resolves to consider, in Committee, the expediency of rendering the Administration of Justice more efficient and less expensive to the Inhabitants residing at a distance from the Seat of Jurisdiction of the District of Montreal, than it is under the existing Laws, 198. Consideration deferred, 224. Order for considering read, 241. Considered; Committee rise without reporting, 242. House resolves to consider, in Committee, the expediency of facilitating the Administration of Justice, by means of Circuit Courts, 253. Considered; a Resolution reported, and agreed to; Instruction to the Standing Committee of Courts of Justice to enquire into the mode best adapted to facilitate the administration of Justice by means of Circuit Courts, 254. Bill reported, See *infra*.

— Bill to facilitate the Administration of Justice by means of Circuit Courts in the District of Montreal, read the first time, 387. Read the second time, and referred to the Standing Committee of Courts of Justice, 412. Report, 420. Bill and Report committed, 421. Order for Committee read, and discharged; Bill and Report again committed, 440. Considered, 456, 483. To be further considered, 483. Order for further considering the Bill and Report discharged; and the Bill to be printed, 493.

— House resolves to consider, in Committee, the expediency of amending the Act 41st. Geo. III. Cap. 7, to amend certain Forms of proceedings in the Courts of Civil Jurisdiction in the Province, and to facilitate the Administration of Justice, 325, considered, 350. A Resolution reported, and agreed to, *ibid*. Bill printed. See *infra*.

— Bill to facilitate the Administration of Justice respecting Enquêtes in civil matters before the Court of King's Bench for the District of Montreal, read the first time, 350. Read the second time, and referred, 376. Report; Bill and Report committed; considered; Bill reported; to be engrossed, 388. Passed, 395. By the Council with amendments, 496. Considered and agreed to, 497. Royal assent, 501.—1st. Will. IV. Cap. 2.

— *Courts of*. Standing Committee, appointed, to take into consideration and respect their opinions and observations on all questions which may arise in the House, and be referred to them, relating to Courts of Justice, and the Administration of Justice, 28. Motion, That certain Members do compose it, 35. Motion, in amendment, That a Special Committee be appointed to make out a List of the names of the Members necessary to compose the Standing Committees of the House, *negd.*, upon a division; Main Motion agreed to, 36. The Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and other Inhabitants of the County of Missiskoui, praying for the establishment of Courts of Justice in each County, referred, 51. The Petition of the Freeholders of the Parish of St. Jacques, and of the Townships of Rawdon, Kildare and Chertsey, for Courts of Justice in each County, referred, 72. Instruction respecting the Administration of Justice in the District of Three-Rivers; another Instruction, relating to

*Justice* continued:

the Tariff now in force in the District of Three Rivers in the Court of King's Bench, 76. That part of the Report of the Special Committee on the Petition from the County of l'Assomption relating to Courts of Justice, Gaols and summary Courts referred, 120. The Petition of William Annett for an augmentation to his Salary, as Gaoler at Percé, referred, 142. First Report,—on Petition of William Annett, 243. Instruction to enquire into the necessity of establishing a Tariff to regulate the charges and emoluments of the Sheriff of Gaspé, *ibid*. Instruction to enquire into the mode best adapted to facilitate the Administration of Justice by means of Circuit Courts, and to report by Bill or otherwise, 254. Report a Bill, 387. See *Supra*.

— Petition for the establishment of Courts of Justice in each County:—Of the Magistrates, Officers of Militia, and other Inhabitants of the County of Missiskoui; 31. Of the Freeholders of the Parish of St. Jacques, and of the Townships of Rawdon, Kildare and Chertsey, 72. Referred to the Standing Committee of Courts of Justice, 51, 72.

*Justices of the Peace*. House resolves to consider in Committee, the expediency of amending the Act for the qualification of Justices of the Peace, 184. Considered, 199.

**K**ERR, Mr. Justice. Petition from B. C. A. Gagy, praying the House will proceed upon the charges preferred by him against the Honorable Mr. Justice Kerr, in the year, 1829, 242. The Entries in the Journal of 16th March 1830 relating to the Petition of Mr. Gagy, presented to the House on the 3d. of the same month, read; the Petition, and also the Petition presented on the 3d March last, and all proceedings of the House relating to the said Petition, referred to the Standing Committee of Grievances, 243. Report, 489. See Appendix (A. A.) The Report concurred in by the House, 489.

*King*: Death of Geo. IV. and Accession of William IV. 13.

— Copy of the King's Proclamation requiring all persons being in office of authority or government at the decease of Geo. IV., to proceed in the execution of their respective offices, 149.

— See *Addresses* to the King. *Petition* to the King.

— Geo. III., His Portrait by J. B. Audy, to be purchased, 498.

**L**ABOUCHERE, HENRY, Esquire. See Speaker. *Lachine Canal*. See *Canals*.

*Lampson, William*. Copy of a Petition from him to the Governor, laying a complaint as Lessee of the King's Posts, and other Documents connected therewith, delivered at the Bar, pursuant to Address (27), 424. See Appendix (E. E).

— See *Stuart, James*, Esquire.

*Land Surveyors*. House resolve to consider, in Committee, the expediency of repealing the Ordinance of 25th Geo. III. Cap. 3, concerning Land Surveyors and the admeasurement of Lands; Matter considered, 128. A Resolution reported, and agreed to; Bill to repeal the Ordinance, and to provide more ample Regulations respecting Surveyors, and the admeasurement of Lands, read the first time, 128. Read the second time, and referred, 185. Report, 324. Bill and Report committed, 324. Considered, 364. Reported; Bill to be engrossed, 376. Read

*Land Surveyors, continued:*

Read the third time; Motion, That the Bill do pass; the Motion amended, and Bill recommit- ted; considered; reported; passed, 395. By the Council, with amendments, 479.

*Languedoc, Francois.* Petition from him, relating to the Seigniorship of La Salle, and praying relief, 181.

*Larceny Laws Consolidation.* Bill for consolidating and amending the Laws in Lower Canada, rela- ting to Larceny and other Offences connected therewith, received from the Council, and read the first time, 344.

*Larue, Edward.* See *Laws.*

*L'Assomption, County of.* Petition of divers Inhabi- tants of the County, for an aid towards build- ing a School House in the Village of St. Pierre de l'Assomption; relating to the establish- ment of Courts of Justice, Gaols and Summary Courts within the County; for amendments to the Road Laws, and for an aid towards opening Roads, 61. Referred, 63. Report, 120. That part of the Report which relates to a School House referred to the Standing Committee of Education and Schools; that part of the Petition and Report relating to Courts of Jus- tice, Gaols and Summary Courts, referred to the Standing Committee of Courts of Justice; and that part of the Petition and Report for an aid towards opening Roads, referred to the Stan- ding Committee of Roads and Public Improve- ments, 120.

*Law Clerk of the House.* To include a particular accounting Clause in every Act appropriating public money, 362.

*Laws.* An Account of the monies expended by Ed- ward Larue, in distributing the Laws, pre- sented, 77. See Appendix (K).

— See *Speaker.*

— *Expiring;* Standing Committee appointed, to enquire into all Laws expired or about to ex- pire, and deemed necessary to be revived or re- newed and amended, 29. Members to compose it, 36. The Petition of divers Inhabitants of the Counties of Saguenay, Montmorency and Quebec for amendments to the Houses of Public Enter- tainment Act, referred, 104. First Report, 236. Report committed, 243. Considered, 244. Second Report, 324.

*Leather.* Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal, for the appointment of Inspectors of Sole Leather, 140. Referred to the Stan- ding Committee of Trade, 141. Report, 294. Report committed, 294. Committee deferred, 314. Report considered, 324, 376. A Resolution reported, and agreed to, 376. Bill to provide for the Inspection of Sole Lea- ther, read the first time, 331. Read the se- cond time, and committed, 356. Considered, 396. Reported; to be engrossed, 402. Pas- sed, 408. By the Council with amendments, 492.

*Legislative Council:*

— Messages from their Honors:

Acquainting the House they have appointed a Committee to keep up a good correspon- dence between the two Houses, 53.

Agreeing to their Members being examined before Committees of the Assembly, 152, 154, 261, 357.

Agreeing to Bills sent up by the Assembly, without amendments, 300, 329, 357, 414, 423, 437, 478, 483, 492, 499, 600.

Agreeing

*Legislative Council continued:*

Agreeing to Bills sent up by the Assembly with amendments, 300, 316, 329, 344, 414, 423, 437, 479, 483, 492, 496, 500, 501.

With Bills of their own, 300, 344, 357, 500, 501.

Requesting that the House will give leave to two Members to attend a Committee of the Council, 329.

Agreeing to a Conference, 357.

With an engrossed Address to His Excellency, praying he will be pleased to transmit to England Copy of the Parochial Subdivisions Bill, 387. House will send an answer, 388.

Desiring a Conference, 439.

Agreeing to an amendment made by the As- sembly to amendments made to a Bill by their Honors, 500.

— Messages to their Honors:

Acquainting them that a Committee of Good Correspondence has been appointed, 20.

Requesting that Councillors may be examined before Committees of the Assembly, 104, 145, 194, 243, 253, 351.

Agreeing to Members of the Assembly being examined before a Committee of the Coun- cill, 329.

Desiring a Conference, 347.

Agreeing to a Conference, 439.

*Library of the Assembly.* The Clerk's Report of the State of it, laid before the House by Mr. Spea- ker, 20. See Appendix (A).

*Light Houses.* Accounts of the Commissioners ap- pointed under the Act 9th Geo. IV. Cap. 24, for the erection of Light Houses, presented, 45. See Appendix (F). Referred to the Standing Committee of Accounts, 45. Mes- sage from His Excellency, relating to the erec- tion of Light Houses, accompanied with va- rious Documents, 104. Referred, 119. See *Accounts.* The Accounts of the Commis- sioners for the year 1829, referred, 119. See *Accounts.* Report, 273. Report committed, 276. Considered, 292. Resolutions reported, and agreed to, 297. See *infra.*

— Bill to make further provision for establishing Light Houses on the Island of Anticosti, read the first time, 297. Read the second time; to be engrossed, 308. Passed, 315. By the Council, 357. Royal Assent, 505.—1st Will. IV. Cap. 12.

**M**CUAIG, EFFY. See *Upper Canada.*

*Malicious Injuries.* Bill for consolidating and amend- ing the Laws in Lower Canada, relative to Ma- licious Injuries to Property, received from the Council, and read the first time, 357.

*Markets:*—

— Petition of the Trustees of the New Market in the St. Lawrence Suburb of Montreal, between Catherine and Dorchester Streets, relating to said Market, 39. Referred to the Standing Committee of Private Bills, 40. Report, 75. Bill to repeal two certain Acts therein mention- ed, and to provide for the better regulation of the said Market, read the first time, 188. Read the second time; committed; considered; re- ported; to be engrossed, 198. Read the third time, and recommitting to a Special Committee, 311. Reported, 325. Passed, 344. By the Coun- cil, 423. Royal Assent, 503.—1st Will. IV. Cap. 36.

*Markets,*

*Markets continued :*

- Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, and the adjoining Parishes on the South side of the River St. Lawrence, for an aid to enlarge the Market Place in the Lower Town of Quebec, 85. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 86.
- Petition of divers Proprietors and Tenants of St. Roch and St. Vallier Suburbs, Quebec, for the establishment of a Market Place in either of the said Suburbs, and for an aid to build the Market House, 90. Referred to the Standing Committee of Private Bills, *ibid.* Report, 184. Bill to establish a Public Market in St. Roch Suburb of the City of Quebec, read the first time, 232. Read the second time, and committed, 267. Considered, 271. Reported; to be engrossed, 280. Passed, 291. By the Council, 357. Royal Assent, 502.—1st Will. IV. Cap. 19.
- Message from His Excellency, accompanied with a Petition from the Trustees appointed under the Act 7, Geo. IV. Cap. 14, for the establishment of a new Market in the City of Montreal between Foundling and Commissioners' Streets, for amendments to the said Act, 229.
- Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, for the repeal of the Ordinance 17, Geo. III. Cap. 4, for regulating the Markets, 276. House resolves to consider in Committee, the expediency of repealing the said Ordinance, 276. Considered, 299. A Resolution reported, and agreed to, 300. Bill to repeal certain parts of the said Ordinance, read the first time, 302. Read the second time; to be engrossed, 338. Passed, 345. By the Council with amendments; considered, and agreed to, 484. Royal Assent, 503.—1st Will. IV. Cap. 28.
- Members.* Take the Oath and their Seat, 14, 20, 32, 77, 131, 187, 206, 225, 233.
- Added to Committees, 75, 133, 166, 224, 243, 253, 263, 431.
- Letters and Manuscripts addressed to any Member sitting in the House during the Session, to be paid for by the Clerk, and charged in the Contingent Accounts, 20.
- Their names taken upon divisions of the House, 35, 42, 43, 52, 53, 152, 186, 189, 190, 198, 199, 203, 252, 273, 299, 307, 327, 328, 335, 354, 355, 361, 362, 385, 389, 390, 392, 393, 411, 430, 439, 460, 476, 479, 486, 487.
- A Member declared incapable of sitting in the House, 43.
- Have leave of absence, 53, 54, 152, 233, 263, 342, 346.
- Entries in former Journals relating to Members accepting offices of profit and becoming accountable for Public money, read; House resolves to take the said Entries into consideration, in Committee; 76. Considered, 130, 200. Further proceeding dropped for want of a Quorum, 200. Considered; Resolutions reported, and agreed to, 204.
- Motion, That it is expedient that an allowance be made to the Members for the expenses incurred by them for attending the sittings of the House, 151. Motion, That the said Motion be immediately taken into consideration, in Committee; Motion to amend the latter Motion, by substituting a future day, *negd.* upon a division; the second Motion agreed to, upon a division; The main Motion considered, 152. Leave granted to the Committee to sit again on a future day, upon a division, *ibid.* Main Motion further considered, 186. Resolutions reported, 189. Agreed to upon a division, 190. Motion, That

*Members, continued :*

- the Members residing in Quebec, ought not to be entitled to an indemnity, *negd.* upon a division, *ibid.* Bill to make an allowance to the Members, brought in upon a division, and read the first time, *ibid.* Read the second time; to be engrossed, 199. Passed, upon a division, 203.
- Bill to allow Members to vacate their seats in certain cases, and for other purposes, read the first time, 302. Read the second time, and referred, 319. Report; Motion for engrossing the Bill; the Motion amended; and the Bill committed, 335. Considered; Reported; to be engrossed, 386. Read the third time; Motion, That the Bill do pass; the Motion amended, and the Bill recommitted; Considered; Reported, 392. Passed, upon a division, 393. By the Council, 479. Royal Assent, 504.—1st Will. IV. Cap. 42.
- Motion for leave of absence to a Member *negd.* 335.
- Motion, That the names of the Members present at the opening and adjournment of the House, during the present Session, be inscribed on the Journals, 335. Negatived, 336.
- Names of those present at the Prorogation, 501.
- Messages.* See *Administrator* of the Government; *Governor in Chief*; *Legislative Council.*
- Militia.* Message from His Excellency recommending the revisal of the Militia Act, and the making of some specific provision for the verification of the qualification of Militia Officers, 305. Referred, 316. Report, 358. Report committed, *ibid.* Considered, 366. A Resolution reported, and agreed to, 367. See *infra.*
- Bill to authorize the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases, read the first time, 372. Read the second time; committed; considered, 406. Reported; to be engrossed, 410. Passed, 421.
- Petition of divers Officers and Militiamen of the late Select and Incorporated Militia, relating to the Lands received by them for their services, and to the Court of Escheats, 318. Referred, 335. Report, 433. Report committed; considered, 434. Committee rise without reporting, 435.
- Instruction to the Standing Committee of Grievances, to enquire whether the Militia Act now in force has been duly executed according to the true meaning of its several enactments, 121.
- Bill to appropriate a sum of money for the payment of certain Militia Officers, and Contingent Expenses of the Militia, for the year 1831, presented, and read twice; to be engrossed, 477. Passed upon a division, 479. Agreed to by the Council, 499. Royal Assent, 505.—1st Will. IV. Cap. 44.
- Montreal Bank.* See *Banks.*
- *City Bank.* See *Bank.*
- *City of.* Bill to incorporate it, read the first time, 27. Read the second time, and committed, 51. Considered, 77. Reported; to be engrossed, 95. Passed, 151. By the Council, with amendments, 300. To be considered, 302. Considered; Referred, 323. Report, 343. Special Committee appointed to draw up Reasons to be offered to the Council, at a Conference, for disagreeing to the 18th, 19th and 30th of their amendments, *ibid.* Reasons reported, and agreed to, 346. Conference desired with the Council thereupon, 347. The Council agree to the Conference, 357. Managers

*Montreal, City of* continued:

Managers appointed by the House to conduct it, 358. A further Conference desired by the Council on the 18th and 19th amendments, 439. Agreed to, and the same Managers to conduct it, *ibid.* Reasons of the Council for insisting on the 18th and 19th of their amendments reported; the Council do not insist on the 30th amendment, 455. The 18th and 19th amendments agreed to by the House, *ibid.* Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 504.

— *Common.* Petition of divers Inhabitants of the Island of Montreal, relating to the Common of Montreal, 49. Referred to the Standing Committee of Private Bills, 50. Report, 207. Bill to vest in the City of Montreal the property of the Common of Montreal, and for other purposes relating to the said Common, read the first time, 235. Read the second time, 266. Referred, 267. Report, 309. Bill and Report committed, 310. Considered; Reported; Bill to be engrossed, 323. Passed, 325. By the Council, with amendments, 414. Considered, and agreed to, 442. Royal Assent, 502.—1st Will. IV. Cap. 10.

— *Fire Society.* Petition of the Members thereof, for amendments to the Act incorporating the Society, 161. Referred to the Standing Committee of Private Bills, 165. Report, 235. House resolves into Committee, to consider the expediency of amending the said Act; a Resolution reported; agreed to; Bill to amend the Act, read the first time, 235. Read the second time, and referred, 266. Report; Bill and Report committed, 359. Considered, 396. Reported; to be engrossed, 403. Read the third time, 407. Passed, 408. By the Council with amendments, 492. Considered, *ibid.* Agreed to, 493. Royal Assent, 503.—1st Will. IV. Cap. 30.

— *General Hospital.* See *Hospitals.*

— *Harbour.* Report of the Commissioners appointed under the Act for the improvement and enlargement of it, presented, 121. See Appendix (O). Referred, 122. Report, 234.

— Bill to authorize the Commissioners to borrow an additional sum of money, and for other purposes, read the first time, 239. Read the second time, and referred, 267. Report, 316. Bill and Report committed, 317. Considered, 347. Reported, 363. To be engrossed, 364. Passed, 388. By the Council, 479. Royal Assent, 502.—1st Will. IV. Cap. 11.

— Message from His Excellency, recommending provision to be made to defray the expense incurred in making a Survey of that Harbour, 368. Committed, 375. See *Civil Government.*

— *Markets.* See *Markets.*

— *Mechanics' Institution.* Petition of the Officers and Members thereof, for an aid to purchase Books and Apparatus, 70. Referred to the Standing Committee of Education and Schools, 71. See *Education.*

— *Natural History Society.* Two Reports of the Treasurer of the Society, presented, 132. See Appendix (Q). Petition of the Members of the Natural History Society of Montreal, for an aid, 139. Referred to the Standing Committee of Education and Schools, 140. See *Education.*

— *Trinity House.* See *Trinity House.*

*Morrill Abel.* Petition from him, for exclusive privilege to build a Toll Bridge over the River Yamaska, 164. Referred to the Standing Committee of Private Bills, 165.

*Mountain, Venerable G. J.* Petition from him, relating to the Seignior of La Salle and praying relief, 176.

**N**AVIGATION of the River Richelieu. Report of the Commissioners appointed under the Act 6, Geo. IV. cap. 33, for the improvement of the Navigation of the River Richelieu, presented, 66. See Appendix (U). Referred, 66. Copies of the Correspondence relating to the Steam Dredging Vessel, referred, 156. Report, 258. Report committed, 259. Considered, 271. A Resolution reported, and agreed to, 279. See *infra.*

— Bill to appropriate a further sum of money for the improvement of the Navigation of the River Richelieu, read the first time, 280. Read the second time; to be engrossed, 291. Passed, 297. By the Council, 329. Royal Assent, 504.—1. Will. IV. Cap. 40.

— of the River St. Lawrence. Report of the Commissioners for improving the Navigation of certain parts of the River St. Lawrence, presented, 154. See Appendix (R). Referred, 154. Report, 270. Report committed, 276. Considered, 292. A Resolution reported, and agreed to, 297. See *infra.*

— Bill to appropriate a certain sum of money to the improvement of the Navigation from the Cascades to Lake St. Francis, read the first time, 312. Read the second time, and referred, 319. Report; Bill and Report committed, 324. Committee revived, 340. Bill and Report considered; Reported; Bill to be engrossed, 341. Passed, 350. By the Council, 437. Royal Assent, 503.—1st Will. IV. Cap. 21.

— Accounts of the Commissioners for improving the Navigation of certain parts of the River St. Lawrence, presented, 316. See Appendix (R). Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 316.

— House resolve to consider, in Committee, the expediency of repealing the Act of the 46th. Geo. III. cap. 19, which provides a permanent Fund for the improvement of the Inland Navigation of the River St. Lawrence, 289. Considered, 259. Resolutions reported; agreed to, and a Special Committee appointed to prepare a Bill in conformity to the Resolutions, 266. Bill to repeal the Act, and to make other provisions concerning the said Navigation, reported, and read the first time, 289. Read the second time; committed; considered, 299. Reported, 306. To be engrossed, 307. Passed, 315. By the Council, 414. Royal Assent, 502.—1st Will. IV. Cap. 20.

*Neilson, John, Esquire.* See *Speaker.*

*Newspapers.* See *Postage.*

**O**ATS. Petition of divers Proprietors of New Glasgow, New Paisley, and Côte St. Joseph, complaining of the high charges for grinding Oats, and praying relief, 38. Referred to the Standing Committee of Agriculture, 39. Report, 187. Report committed, 188. Considered; a Resolution reported, and agreed to, upon a division, 224. See *Grain.*

*Ordinance,*

*Ordinance*, of the 25th. Geo. III. cap. 2. House resolves to consider, in Committee, the expediency of amending or repealing a part of the 36th Clause of the said Ordinance, and also the Act 9th. Geo. IV. cap. 3, which exempts certain articles from seizure in satisfaction of Judgment, 65. Considered, 96. Further consideration deferred, 151, 186. Further considered, 191. Resolutions reported, 197. Agreed to, 193. Bill to exempt from seizure in satisfaction of Judgment certain articles therein mentioned, read the first time, *ibid.* Read the second time, and referred, 340. Report, 346. Bill and Report committed, 346. Considered; reported; Bill to be engrossed, 376. Passed, 388. By the Council, 437. Royal Assent, 502.—1st Will. IV. Cap. 4.

*Ordinances.* See *Land Surveyors*; *Markets*; *Physic, Surgery and Midwifery*.

**P**APINEAU, LOUIS JOSEPH, Esquire, Unanimously chosen Speaker, 16.

*Parliament House.* See *Bishop's Palace. House of Parliament.*

*Parliament Provincial.* Is dissolved, 6. It meets, 13. Is prorogued, 506.

— Bill for continuing it in case of the death of the King, sanctioned by Proclamation, 9.

*Penitentiary.* See *Quebec Penitentiary.*

*Petition to the King.* On the State of the Province, reported, 377. Agreed to, 389. To be engrossed, 390. Presented to His Excellency by the whole House for transmission to His Majesty's Ministers, to be laid at the foot of the Throne, 453. His Excellency's answer, *ibid.*

— *to the Commons.* On the State of the Province, reported, 377. Agreed to; to be engrossed, 390. To be forwarded by Mr. Speaker, 424.

— For the repeal of the Canada Tenures Act, 6th Geo. IV. Cap. 59, reported, 489. Agreed to; to be engrossed, 491. To be forwarded by Mr. Speaker, 492.

— *to the Lords*—On the State of the Province, reported, 377. Agreed to; to be engrossed, 390. To be forwarded by Mr. Speaker, 424.

— For the repeal of the Canada Tenures Act, 6th Geo. IV. Cap. 59, reported, 489. Agreed to; to be engrossed, 491. To be forwarded by Mr. Speaker, 492.

*Petitions.* See the following heads:—*Agricultural College*; *Annett, William*; *Ashes*; *Banks*; *Beattie, John*; *Beauce, County of*; *Bellechasse, County of*; *Berthier, County of*; *Berthier, Village of*; *Canals*; *Chaudière Bridge*; *Commissions*; *DeLagrave, Benjamin*; *De Léry, Seignior of*; *Dessaint, Clement*; *Douglas, Antoine Gilbert*; *Dundee*; *East India Company*; *Education and Schools*; *Elections controverted*; *Evans, William*; *Fabriques*; *Fletcher, Mr. Justice*; *Forsyth, Henry George*; *Gaspé*; *Glen, Edward Southouse*; *Gros Bois, Fief of*; *Hayes, Moses Judah*; *Hemmingford, Township of*; *Holland, Edward*; *Hospitals*; *Houses of Public Entertainment*; *Insane Persons and Foundlings*; *Jefferys, John*; *Jews*; *Justice, Courts of*; *Kerr, Mr. Justice*; *Lampson, William*; *Languedoc, François*; *L'Assomption, County of*; *Leather*; *Markets*; *Militia*; *Montreal Common*; *Montreal Fire Society*; *Montreal Mechanics' Institution*; *Montreal Natural History Society*; *Morrill, Abel*; *Mountain, Venerable, G. J.*; *Oats*;

*Petitions* continued :

*Phillips, Thomas*; *Physic, Surgery and Midwifery*; *Pilots*; *Postage*; *Presbyterians*; *Quebec, City of*; *Quebec Gaol Association*; *Quebec Literary and Historical Society*; *Quebec Mechanics' Institute*; *Rail Road*; *Raw Hides*; *River L'Assomption*; *River des Hurons*; *River Saint Francis*; *Road Laws*; *Roads and Public Improvements*; *Roberts, George*; *Rouville, County of*; *Sainte Anne de la Pérade*; *Saint John's Chapel, Quebec*; *Saint Timothée, Parish of*; *Simpson, John*; *Steam Navigation*; *Stuart, James*; *Three Rivers*; *Tommy Cod Fishery*; *Trinity House*; *Upper Canada*; *Yarker, Robert.*

*Phillips, Thomas.* Petition from him, for exclusive privilege to build a Toll Bridge over the River des Prairies, 90. Referred, 91. Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal, and of the Parishes of Sault des Récollets, St. Laurent, St. Martin, and others, in favor, 99. Referred, 100. Petition of the Principal Inhabitants, Tenants and Proprietors of the Parishes of St. Laurent, and Montreal, that the privilege do not interfere with the Ferry at L'Abord-à-Plouffe, 132. Referred, 133. Three Members added, *ibid.* Report, 183. Report committed, 184. Considered; a Resolution reported; agreed to, upon a division, 191. The Resolution referred, 191. Petition of the Ecclesiastics of the Seminary of Montreal, Seigniors of the Island of Montreal and other places, against, except upon condition that the Bridge be so made as not injure the Mill *du Crochet* belonging to the Petitioners, and that Mr. Phillips shall indemnify them in all damages which they may suffer from the said Bridge, 192. Report on Resolution, 208. Report committed; considered; a Resolution reported, and agreed to upon a division, *ibid.* Bill presented, 208. Read the first time, 209. Read the second time, and referred, 233. The Petition of the Ecclesiastics of the Montreal Seminary referred to the Committee, 233. Report, 289. Bill and Report committed, *ibid.* Committee deferred, 300. Bill and Report considered; further proceeding dropped for want of a Quorum, 309. Again considered, 314. Reported; Bill to be engrossed, 319. Passed, 350. By the Council, 479. Royal Assent, 504.—1st Will. IV. Cap. 50.

*Physic, Surgery and Midwifery.* Petition from the Members of the Quebec Medical Society, for the repeal or amendment of the Ordinance 28th Geo. III, Cap. 8, 73. House resolves to consider, in Committee, the expediency of amending the Ordinance, 184. Considered; a Resolution reported, agreed to, and referred, 199. A Member added to the Committee, 224. Report, 263. Bill to repeal the Ordinance, and to provide effectual Regulations concerning the practice of Physic, Surgery and Midwifery, read the first time, 263. Second Reading deferred, 280. Bill read the second time, and referred, 292. Report, 301. Bill and Report committed, *ibid.* Considered, 315. Reported; to be engrossed, 319. Passed, 340. By the Council with amendments, 496. Considered, and agreed to, 497. Royal Assent, 503.—1st Will. IV. Cap. 27.

*Pilots.*

**Pilots.** Petition of several Pilots for and below the Harbour of Quebec, for amendments to the Act 45th Geo. III. Cap. 12, relating to Pilots, 125. Referred, 126. Petition of the Branch Pilots for and above the Harbour of Quebec, for a Law to prevent Pilots receiving more or less than the limited prices, 143. Referred, 144. Petition of William Amiot, and others, Branch Pilots for and below the Harbour of Quebec, relating to apprentice Pilots, to Pilots going below their limits, and to Pilots piloting under the limited prices, 181. Referred, 211. Report, 427.

**Population.** Bill for ascertaining the Population of the several Counties in this Province, and for obtaining certain Statistical information therein mentioned, read the first time, 32. Read the second time, and referred, 65. Report, 187. Bill and Report committed, *ibid.* Considered, 204. Reported; Bill to be engrossed, 206. Passed, 232. By the Council, with amendments, 300. Considered, and agreed to, 302. Royal Assent, 501.—1st Will. IV. Cap. 1.

**Postage.** Petition of divers Printers, and others, of Montreal, Three Rivers and Quebec, relating to the Postage paid on Newspapers, 166. Referred, *ibid.* Instructions to the Committee respecting the Post Office Department, 166, 167. Members added, 167, 431. Report, 489. See Appendix (F.F). To be printed, 489.

**Post Office Department.** See *Postage*.

**Presbyterians.** Petition of the Trustees and Members of the American Presbyterian Society of Montreal, to be relieved from certain disabilities, under which they are placed, 173. Bill to afford them relief, read the first time, 188. Read the second time; committed; considered, 198. Reported; to be engrossed, 203. Passed, 206. By the Council with amendments, 437. The amendments committed, *ibid.* Considered, 438. An amendment reported; agreed to, and to be engrossed; The Council's amendments, as amended, read the third time, and passed, 452. Agreed to by the Council, 500. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 504.

**Privileges and Elections.** Standing Committee appointed, to take into consideration and report their opinions and observations on all questions which may arise in the House, and be referred to them, relating to Privileges and Elections, 28. Motion, That certain Members do compose it; Motion, in amendment, That the said Committee be elected in the usual way, *negd.* upon a division; another Motion, in amendment, That the House do resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of repealing the second Section of the Rules of the House relative to Committees, so far as the same concerns permanent Committees, and that in future permanent Committees be chosen by Ballot, *negd.* upon a division; main Motion agreed to, 35. The Entries in the Journal of 24th and 25th January 1831, relating to two Messages from His Excellency, referred to the Committee, to consider the regularity or irregularity thereof, 42. The Petition of divers Electors of the County of Yamaska, against the Return of Charles De Monténac, Esquire, referred, 72. The Petition of John Robinson Ha-

**Privileges and Elections, continued:**

milton, against the Return of John Gosset, Esquire, for the County of Bonaventure, referred, 75. The Petition of divers Electors of the County of Missiskoui, against the Return of Ralph Taylor, Esquire, referred, 90. First Report,—on Entries of 24th and 25th January 1831, 151. See *Administrator*. The Petition of Charles De Monténac, Esquire, stating that the Oath of qualification had not been taken by the Electors petitioning against his Return, and praying that no further proceedings be had on their Petition, referred, 170. Second Report,—on Petitions relating to the Yamaska Election, 193. See *Elections Controverted*. The Petition of divers Electors of the County of Missiskoui, relating to the Poll Book of the said Election, and praying to be heard by Counsel at the Bar of the House, referred, 203. Third Report,—on Petitions from the County of Missiskoui, 205. See *Elections Controverted*. The Petition of divers Electors of the County of Bonaventure, respecting the Election for the said County, referred, 262.

**Proclamations.** See *Administrator* of the Government. *King*.

**Provincial Statutes.** House resolves to consider in Committee, the expediency of providing for the revision and printing of the Provincial Statutes now in force, 65. Considered, 65, 186. Order discharged; and a Committee appointed to enquire whether it is expedient to provide for the revision and printing of the Statutes, 186. Report, 339. Report committed, 339. Considered, 365. A Resolution reported; agreed to; and a Bill to provide for the revision and printing of the said Statutes, read the first time, 376. Read the second time, and referred, 395. Report, 405. Bill committed, *ibid.* Considered, 437. Reported; amended; to be engrossed, 452. Passed, 480.

**QUEBEC BANK.** See *Banks*.

City of. Petition of the Inhabitants of Près-de-Ville in the City of Quebec, complaining of the want of passages from Champlain Street to the River St. Lawrence, and praying relief, 98. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 99.

— Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, for an aid towards widening the Lane between Notre Dame Street and the Cul de Sac, 137. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, *ibid.*

— Petition of divers Proprietors residing in St. Charles and St. Paul's Streets, Lower Town of the City of Quebec, for an Act to empower the Magistrates to close a certain Lane in the said Lower Town, 142. Referred, *ibid.*

— Petition of divers Inhabitants and Proprietors of the City of Quebec, for an aid to open a Street in Quebec, from St. Stanislaus Street to Rue des Pauvres, 158. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 161.

— Bill to incorporate it, read the first time, 95. Read the second time, and referred, 185. Report, 231. Bill and Report committed, *ibid.* Considered, 252. Reported; to be engrossed, 259. Passed, 264. By the Council, with amendments, 344. Considered, 457. The first

*Quebec, City of* continued :

first nine amendments agreed to, 459. The further consideration of the tenth deferred; the residue of the amendments also agreed to, 460. The tenth amendment further considered, and agreed to, 481. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 504.

— *Gaol Association*. Petition of the Members thereof, for reimbursement of a sum of money advanced by them for the payment of a Matron to superintend the Female Prisoners in the House of Correction, and the purchase of clothing and other necessaries for the said Prisoners, 175.

— *Literary and Historical Society*. Petition of the President and other Officers of the Society for an aid, 165. Referred to the Standing Committee of Education and Schools, 166. See *Education*.

— *Mechanics' Institute*. Petition of the Officers and Members of the Quebec Mechanics' Institute, for an aid, 139. Referred to the Standing Committee of Education and Schools, 140. See *Education*.

— *Penitentiary*. Message from His Excellency, with Plans and Estimates of the probable expense of the erection of a Penitentiary & House of Correction, 77. Referred, 189. Report, 310. Report committed, 310.

*Questions, Amended :*

That the Quorum of the House do consist of 35 Members, 53.

For putting the Question of concurrence on an amendment reported to the Bill to continue certain Acts, 313.

That the Bill to allow Members to vacate their Seats in certain cases, be engrossed, 335.

That the Small Causes Bill be committed, 340.

That the first 13 Résolutions on the State of the Province, be referred to a Special Committee to draught an Address to His Majesty conformably thereto, 361.

That the Bill to allow Members to vacate their Seats in certain cases, do pass, 392.

That the Land Surveyors Bill do pass, 395.

*Negatived :*

That the Committee of Privileges and Elections be elected in the usual and customary way, 35.

That the House do resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of repealing the second Section of the Rules of the House relative to Committees, so far as the same concerns permanent Committees, and that in future permanent Committees be chosen by Ballot, 35.

That a Special Committee be appointed to make out a List of the names of the Members necessary to compose the Standing Committees appointed, 36.

That 43 Members shall form a Quorum of the House, 53.

To defer the consideration of a Motion relating to an indemnity to the Members of the House, to a future day, 152.

That the Members residing in Quebec ought not to be entitled to an indemnity, 190.

That the Members indemnity Bill be recommitted, 203.

That the Report of the Special Committee on the Petition relating to a Rail Road from the River St. Lawrence to the navigable waters of Lake Champlain, be committed, 273.

That the name of Austin Cuvillier, Esquire, be

*Questions, Negatived, continued :*

inserted in the Agent's Bill in the place of Denis Benjamin Viger, Esquire, 307.

That the name of Louis Joseph Papineau, Esquire, be inserted in the Agent's Bill in the place Denis Benjamin Viger, Esquire, 307.

That the Order of the day for the second reading of the County Court Houses and Gaols Bill be postponed, 314.

That it be an Instruction to the Committee of the whole House on the State of the Province to consider whether it would be expedient to grant no subsidy until the principal Grievances of which the Province has, during several years, complained to the Imperial Parliament, be redressed, 327.

That the Order for the House in Committee to take into consideration the State of the Province, be postponed, 327.

That a Member have leave of absence, 335.

To amend the 14th & 15th Resolutions reported on the State of the Province, 354, 355.

To Adjourn, 356.

To put off the further consideration of the Rail Road Bill, 356, 364.

To amend a Motion for referring the first 13 Resolutions on the State of the Province to a Special Committee to draught an Address to His Majesty's conformably thereto, 361.

For the second reading of the Bill to ascertain the Forms in which certain Commissions shall be made out, 370.

To defer the consideration of the Small Causes Bill to a future day, 424.

For reviving the Committee on the County Court Houses and Gaols Bill, 429.

To commit the Agricultural Improvement Bill, 430.

To put off the further consideration of the Montreal City Bank Bill, 439.

For reviving the Committee on the Stanstead County Bank Bill, 455.

That, so long as the Grievances of which the House has so long complained, and more especially in the Resolutions of the 12th of the present month, shall remain unredressed, this House will grant no supply for paying any Salary amounting to more than £100 Sterling, 460.

— Previous, passed in the Negative, viz :

Relative to the Petition to the Lords on the State of the Province, 390.

**R**AIL ROAD. Petition of divers Merchants and others, of the City of Montreal, for an aid granting them the exclusive privilege of making a Rail Road from the City of Montreal to connect the navigable waters of the River Saint Lawrence with the waters of Lake Champlain, 100. Referred, 101. The Petition of Moses Judah Hayes, referred to the Committee, 124. Petition of Thomas Phillips on behalf of himself and other Petitioners for the said Rail Road, praying to withdraw that part of their Petition praying for an exclusive privilege, 209. Referred, *ibid.* Report on Petition of M. J. Hayes, 225. Report on the other Petitions, 272. Motion for leave to bring in a Bill to provide for making and maintaining a Rail Road from the River Saint Lawrence to the navigable waters of Lake Champlain; Motion, in amendment, to commit the Report, *negd.*; Main Motion agreed to, upon a division, 273. Bill presented, and read the

**Rail Road, continued :**

the first time, 302. Second reading deferred, 338. Order for Second Reading read, 345. Deferred, 346. Bill read the second time; Motion to refer the Bill; Motion, in amendment, to postpone the Bill till the 1st August, *negd.*, 356. The motion to refer the Bill, read; Motion, in amendment, to put off the Bill to 1st August, *negd.*; Main Motion agreed to, and Bill referred, 364.

**Raw Hides.** Petition of divers Tanners of the City of Montreal, for the removal of the Duty on Raw Hides imported from the United States, 201. Referred to the Standing Committee of Trade, 202. Report, 294. Report committed, *ibid.* Considered, 324, 376. A Resolution reported, and agreed to, 376.

**Receiver General.** Statement of the different Coins in the custody of the Receiver General, delivered to Mr. Speaker by Mr. Secretary Glegg, 145. The Statement, 151. Referred to the Standing Committee of Trade, 311.

**Record Book of Reports of the Auditor General of Public Accounts.** See *Addresses*, (9.)

**Register Offices.** House resolves to consider, in Committee, the expediency of amending the Register Offices Act 10th and 11th Geo. IV. Cap. 8, 119. Considered, 153, 190. Resolutions reported, and agreed to, 190. Bill to amend the Act, and to extend the provisions thereof, read the first time, 194. Read the second time, and referred, 338. Report, 342. Bill and Report committed, 343. Considered; reported; Bill to be engrossed, 365. Passed, 389. By the Council, with an amendment; considered, 484. Agreed to, 485. Royal Assent, 502.—1st Will. IV, Cap. 3.

**Representation Bill.** Sanction by Proclamation, 8.

**Revenue Statements.** See *Addresses*.

**River L'Assomption.** Petition of divers Inhabitants of the County of Berthier, for an aid to improve the River L'Assomption, 58. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 59.

— **des Hurons.** Petition of the Inhabitants of the Parish of St. Jean Baptiste de Rouville and other Parishes, for an aid towards draining the said River, 86. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, *ibid.*

— **St. Francis.** Petition of the Inhabitants of the several Townships of the Inferior District of St. Francis, for an aid towards improving the Navigation of the said River, 78. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 86.

**River St. Pierre.** See *Lachine Canal*, under the Heads Canals.

**River Richelieu.** See *Navigation*.

**Road Laws.** Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and other Inhabitants of the County of Missiskoui, for amendments to the Road Laws, 31. Referred, 95. Petition of divers Inhabitants and Proprietors of the Parish of St. Antoine, River du Loup, to the same effect, 60. Referred, 262. Of divers Inhabitants of the County of Lotbinière; Of divers Proprietors of the Parishes of St. Henri, St. Joseph and St. Nicholas, 138. Referred, *ibid.* Of the Inhabitants of the County of Bellechasse, 170. Referred, *ibid.* That part of the Petition of divers Proprietors of the Parish of Saint Ti-

**Road Laws, continued :**

mothée, Seignior of Beauharnois, relating to an alteration in the direction of a certain Road, and to the extinction of the Office of Grand Voyer, referred, 239. That part of the Petition of divers Inhabitants of the Township of Hemmingford, and part of the Seignior of Beauharnois, which relates to the laying out of Roads and the Sale of unoccupied Lands for labour done on the Roads, referred, 240. Three Members to form a Quorum, 253. Petition of the Inhabitants of Grondines, Deschambault, and other Parishes in the County of Portneuf, for amendments to the Road Laws, 262. Referred, *ibid.* Leave to the Committee to report by Bill or otherwise, 427. See *infra*.

— House resolves into Committee to enquire if any and what amendments ought to be made to the Acts for making and regulating Highways and Bridges, 408. A Resolution reported, and agreed to, *ibid.* See *infra*.

— Bill to amend the Road Laws, and to make further regulations concerning Roads and Bridges, reported, and read the first time, 427. Read the second time and committed, 456. Considered, 481. To be further considered, 482. Order for further considering the Bill discharged; and the Bill to be published in at least one Newspaper in each District of the Province, where Newspapers, are published, 493.

**Roads and Public Improvements.** Standing Committee appointed, to take into consideration and report their opinions and observations on all matters which may be referred to them, relating to Roads and Bridges, Improvement of Internal Communications, and settlement of waste Land, and Reports and Expenditures connected therewith, 29. Members to compose it, 36. Petitions for aid towards Roads, Bridges, &c. referred, 37, 38, 49, 59, 69, 86, 99, 125, 137, 161, 210, 269. The Report of the Lachine Canal Commissioners, referred, 54. Order for referring the Report discharged, 295. The Petition of Horatio Gates and others, for the construction of a Basin leading out of the Lachine Canal; and the Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal in support thereof, referred, 59. Order referring the Petition of H. Gates, and others, discharged, 210. The Petition of divers Land-owners of Côte St. Paul, Côte St. Pierre, and Tanneries des Roulans, complaining of the damage done to their lands by the leakage of the Lachine Canal, referred, 59. The Petition of William Evans, complaining of the damage done to his land by the leakage from the Lachine Canal, referred, 86. Order referring the two latter Petitions discharged, 295. The Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec and the adjoining Parishes on the South side of the River St. Lawrence, for an aid to enlarge the Market Place in the Lower Town of Quebec, referred, 86. The Petition of the Inhabitants of Près de Ville, in the City of Quebec, complaining of the want of Passages from Champlain Street to the River St. Lawrence, referred, 99. That part of the Petition of divers Inhabitants of the County of L'Assomption, and of the Report of the Special Committee thereon, which relates to the opening of new Roads, referred, 120.



*Roads and Public Improvements, continued :*

120. The Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, for an aid towards widening the Lane between Notre Dame Street and the Cul-de-Sac Street, referred, 187. The Petition of divers Inhabitants and Proprietors in the District of Gaspé, for an aid for Roads, and relating to other subjects, referred, 187. Reports of the Commissioners for Roads, referred, 154, 272. The Petition of divers Inhabitants and Proprietors of the City of Quebec, for an aid to open a Street in Québec from St. Stanislas Street to Rue des Pauvres; The Petition of divers Proprietors of a Steam Ferry Boat, and other Inhabitants of Quebec, for an aid towards the erection of a Steam Ferry Boat to run between Quebec and the several Parishes on the South side of the River St. Lawrence; And the Petition of A. G. Douglas, for reimbursement of money expended by him on the St. Grégoire Road, referred, 161. That part of the Petition of divers Inhabitants of the Township of Hemmingford and part of the Seigniorship of Beauharnois, for an aid for Roads, referred, 240. The Report of the Commissioners appointed under the Act 10th and 11th Geo. IV. Cap. 39. for more completely exploring certain parts of the Province, referred, 288. Instruction, relative to the application of the monies appropriated last Session for the improvement of certain Roads in the vicinity of Montreal, 312. The Accounts of the Commissioners appointed under the Act 10th and 11th Geo. IV. Cap. 27, for the Improvement of the Navigation of certain parts of the River St. Lawrence, referred, 316. First Report, 395. Second Report, 413. For the said Reports, see Appendix (D. D.) The Reports committed, 395, 413. To be printed, 422. The Reports considered, 422. Resolutions reported, 440. Agreed to; and the 62nd amended, 450. Bill presented. See *Internal Communications*.

## — Petitions for aid towards Roads, Bridges, &amp;c.

Of the Inhabitants of the Seigniorship of St. Gabriel, 37. Of divers Inhabitants of the Parish of St. Ambroise; Of divers Inhabitants of the Townships of Shefford, Stukely, Ely and Melbourne, 38. Of divers Inhabitants of St. Augustin and Cap Rouge; Of certain Inhabitants of Deschambault and Grondines; Of divers Inhabitants of Ste. Anne de la Pocatière, 40. Of Michel Sauvageau, 45. Of divers Proprietors of the Parish of St. Antoine Rivière du Loup; Of divers Inhabitants of the Township of Hunterstown, and the Parish of St. Léon le Grand; Of divers Proprietors of the Parish of St. Jean Baptiste of Nicolet; Of divers Proprietors of the Parish of St. Michel d'Yamaska; Of divers Proprietors of the Parish of St. Antoine de la Baie du Fevre; Of divers Inhabitants of the Seigniorships of Noyan, Foucault, Sabrevois, and their vicinity, 47. Of divers Inhabitants of Champlain; Of the Farmers and others of the County of Montmorency; Of divers Proprietors of the Parish of Cap St. Ignace, 54. Of divers Inhabitants of the Seigniorship of Beauharnois; Of divers Inhabitants of the Parish of La Visitation de la Pointe du Lac, 56. Of divers Inhabitants of the Parish of Pointe aux Trembles; Of divers Inhabitants of the County of Lotbinière; Of divers Inhabitants of the Townships of Wickham and Grantham;

*Roads and Public Improvements, continued :*

Of divers Inhabitants of the Parish of Ste. Claire; (Counter-Petition of Joseph Desbarats, 210.); Of divers Proprietors of Lands on River Blanche; Of the Inhabitants of the Parish of St. Stanislaus, Seigniorship of Batiscan, 57. Of the Inhabitants of the Parish of St. Stanislaus, County of Champlain: Of divers Inhabitants of the Interior of the County of Beauce; Of divers Inhabitants of the County of Berthier; Of divers Landholders of the Township of Kildare; Of divers Inhabitants of Kildare and Rawdon; Of divers Inhabitants of the Parishes of St. Geneviève and St. Stanislaus, 58. Of the Inhabitants of Shefford, Granby, Abbotsford, and other places in the District of Montreal; Of the Inhabitants and seafaring men of the Parish of Cap St. Ignace, 66. Of divers Inhabitants of the Parishes of St. Joseph de la Pointe Lévi, St. Henri, St. Anselme, Ste. Marie, St. Joseph and St. François; Of divers Inhabitants of the Parishes of St. Antoine, St. Nicolas and St. Giles, 67. Of divers Inhabitants of the Township of Rawdon and of the Parishes of Grand St. Esprit, St. Henri and St. Roch; Of divers Freeholders of the Parish of St. Antoine Rivière du Loup; Of divers Inhabitants of St. Joseph de Maskinongé, 68. Of the Inhabitants of St. François, Deguire, Sorel, Bonsecours, Bourg-Marie, Drummondville, and the several Townships bordering on the River St. Francis, 69. Of the Inhabitants of the Townships of Bolton, Stukely, Shefford, Granby, Hatley and Stanstead; Of divers Inhabitants of the City and County of Quebec; Of divers Inhabitants Proprietors of Land in the Seigniorship of Daillebout, and the Township of Kildare; Of the Inhabitants of the several Townships of the District of St. Francis, 78. Of divers Inhabitants of the Townships of Wendover, Simpson, Kingsey, Shipton, Windsor, Stoke and Brompton; Of the Inhabitants of the Townships of Eaton, Newport, Clifton and Hereford; Of the Inhabitants of the Townships of Dudswell, Westbury, Ascot, Compton, Hatley, Barnston and Stanstead; Of the Inhabitants of the Townships of Dudswell, Westbury, Bury, Eaton, Newport, Clifton & Hereford; Of divers Inhabitants of the Townships of Compton, Barford and Hereford, 79. Of divers Inhabitants of the Townships of Ascot, Eaton, Westbury, Newport and Clifton; Of the Officers of Militia, Merchants, and Proprietors of the Townships of Shipton, Kingsey and Tingwick; Of the Inhabitants of the Townships of Ascot, Hatley, Stanstead, Bolton and Potton; Of divers Inhabitants of the Townships of Hatley, Stanstead, Barnston, Compton and Ascot, 80. Of the Inhabitants of the Townships of Compton, Hatley and Barnston; Of the Inhabitants of the Townships of Stanstead, Hatley, Bolton, Potton, Brome, Sutton, Dunham, Farnham, and the Seigniorship of Monnoir; Of divers Inhabitants of the Townships of Stanstead and Hatley; Of divers Inhabitants of the Townships of Barnston and Hatley, in the County of Stanstead; Of divers Inhabitants and Proprietors of the Parish of St. Pierre les Becquets and of the Township of Blandford, 82. Of divers Inhabitants and Proprietors of Lands at Crane and Goose Islands; Of the Inhabitants of the concession of Beaulieu, Parish of St. Jean Chrysostome, and others; Of divers

*Road and Public Improvements, continued :*

divers Inhabitants of the Seigniorie of Lotbinière; Of divers Inhabitants of the Parish of St. George, County of Rimouski, 84. Of the Inhabitants of the Township of Inverness; Of the Inhabitants of the Townships of Stoneham and Tewkesbury, 85. Of the Inhabitants of the Parish of St. Jean Baptiste, Seigniorie of Rouville, and other Parishes; Of the Inhabitants of the Parishes of St. Joseph de la Pointe Lévi, and St. Henri, 86. Of Freeholders and Occupiers of Land in the Township of Godmanchester; Of the Grantees and Proprietors of the Seigniories of Murray Bay, and Mount Murray, 98. Of divers Inhabitants of the Parishes of St. Léon le Grand and Yamachiche, and of the Townships of Caxton and Hunterstown; Of the Inhabitants of Fief de Lisle, 124. Of the Inhabitants of the Parish of St. Pierre les Becquets and surrounding Parishes in the County of Nicolet, 125. Of divers Inhabitants of the Parish of St. Andrews, Seigniorie of Argenteuil; Of divers Inhabitants of the several Parishes in the County of Lotbinière; Of divers Proprietors and Inhabitants of the Township of Frampton, and others, 133. Of the Inhabitants residing along the borders of the River Chaudière, County of Beauce; Of divers Inhabitants of the Town and Banlieu of Three Rivers; Of divers Inhabitants of Percé and its neighbourhood, 134. Of divers Inhabitants of the Village of Laprairie de la Magdeleine, 136. Of divers Proprietors of the Parish of Beauport; Of divers Land Owners of Côte St. Paul and Village St. Henri; Of divers Proprietors of the Parish of Laval, Seigniorie of Beaupré, County of Montmorency, 157. Of divers Proprietors and others, of the Parish of St. Michel d'Yamaska; Of divers Inhabitants of Maskinongé Lake, Seigniorie of Lanaudière; Of Narcisse Duchesnay, in the name of the Settlers of Waterloo and English Village, Seigniorie of Beauport, 158. Of the Inhabitants of Cap Santé; Of Proprietors on the Cap Rouge Road; Of divers Inhabitants of the Townships of Shipton and Kingsey; Of divers Inhabitants of the Parish of St. François de la Nouvelle Beauce; Of divers Inhabitants of the Seigniorie of Beauharnois, and the Township of Godmanchester; Of divers Inhabitants of part of the Seigniorie of La Salle, the Seigniorie of Beauharnois, and other parts, 159. Of the Inhabitants of the Parish of Ste. Anne d'Yamachiche, 160. Of divers Inhabitants of the County of Bonaventure, 161. Of the principal Inhabitants of the Parishes of Sorel and Yamaska, 269. They are referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 37, 38, 49, 59, 69, 86, 99, 125, 137, 161, 210, 269. See *Supra*.

— Petition of divers Inhabitants of the Parishes of Champlain and Batiscan, for an aid to acquire for the use of the Public the Bridge built over the River Champlain by the late M. Dubord, 48. Counter-Petition of divers Inhabitants and Landholders in the Parish of Champlain, 84. They are referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 49, 86. See *Supra*.

— Petition of the Commissioners for opening a Road across the Seigniories of St. Giles and Ste. Croix, and the Townships of Milton and Inverness, for reimbursement of a sum of money by them expended on the said Road above the

*Roads and Public Improvements, continued :*

appropriation, 85. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 86. See *Supra*.

— Petition of Jean Baptiste Bonneville, Jean Pierre Proulx, and William Pozer, for reimbursement of expenses incurred by them as Commissioners for the Kennebec Road, 128.

— Reports from Commissioners presented, 44, 54, 66, 67, 77, 96, 121, 131, 153, 187, 192, 200, 206, 272, 328. See Appendix (E). Those presented, to page 153 inclusive, and those presented at page 272, referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 154, 272. See *Supra*.

*Roberts, George.* Petition from him relating to the situation of Health Officer, and to the Temporary Fever Hospital, read by a Member; received upon a division, 92. Referred to the Special Committee on the Montreal General Hospital Petition, 95. See *Hospitals*.

*Rolette, Widow.* Message from His Excellency, accompanied with a Petition from the Widow Rolette, representing the services of her late Husband, and praying relief, 415. Committed, 418. See *Civil Government*.

— Bill to make provision for the subsistence of the Widow of the late Frederic Rolette, presented, and read twice, 476. To be engrossed, 477. Read the third time, 479. Passed, 480. By the Council, 499. Royal Assent, 504. 1st. Will. IV. Cap. 48.

*Rouville, County of.* Petition of the Magistrates, Officers of Militia, and others of the Seigniories of Foucault, Noyan and Sabrevois, for the division of the County of Rouville, 73. Referred, 74. Report, 200.

*Royal Institution.* See *Education and Schools*.

*Rules of the House.* The time fixed by them for the reception of Petitions for Private Bills, for the introduction of Private Bills, and for the reception of Reports on Private Bills, extended, 95.

**S**AINTE ANNE DE LA PERADE. Petition of divers Inhabitants of the Parish of Ste. Anne de la Pérade for an Act to regulate their Common, 97. Referred to Committee of Private Bills, 98. Report, 205. Bill to authorize the persons interested in the Common of the Parish of Ste. Anne, in the County of Champlain, to make regulations for the government of the said Common, read the first time, 210. Read the second time, and referred, 241. Report, 289. Bill and Report committed, *ibid*. Considered, 308. Bill reported; to be engrossed, 313. Passed, 315. By the Council, with amendments, 423. Considered, and agreed to, 432. Royal Assent, 503. — 1st. Will. IV. Cap. 31.

*Sainte Anne Dépôt.* Register of the Keeper of the Dépôt of Provisions at the River Ste. Anne, below Cap Chat, presented, 200. See Appendix (X).

*Saint Francis District Act* of the 10th & 11th Geo. IV. Cap. 7. See *Acts of the Provincial Parliament*.

— See *Fletcher, Mr. Justice*.

*Saint John's Church, Quebec.* Petition of the Minister, Elders and Trustees thereof, for an Act of Incorporation to enable them to hold a Lot of ground and Building thereon, 168. Referred, 169. Report, 225. Bill to incorporate the Minister and Trustees of St. John's Church in the City of Quebec,

*Saint John's Church, Quebec*, continued :

Quebec, read the first time, 226. Read the second time, and referred, 241. Report, 311. Bill committed, *ibid.* Considered, 328. Reported; to be engrossed, 337. Passed, 351. By the Council, 479. Reserved for the signification of His Majesty's Pleasure thereon, 504.

*Saint Maurice Bridge.* The Report of the Commissioners for ascertaining the practicability of erecting a Bridge over the River St. Maurice, presented, 187. See Appendix (T).

*Saint Regis.* See *Dundee.*

*Saint Timothée*, Parish of. Petition of divers Proprietors thereof, relating to Schools, to the Road Laws and Grand Voyers, to the excessive rates at which Lands are conceded, to Agriculture, to a premium for the destruction of Wolves, and to the Tax on Timber passing the Sault St. Louis, 167. Referred, 168. Report, 238. That part of the Petition relating to Schools, referred to the Standing Committee of Education and Schools; That part of the Petition relating to the Road Laws and Grand Voyers, referred to the Committee on the several Petitions relating to the Road Laws and Grand Voyers; That part of the Petition relating to the excessive rates at which Lands are conceded, referred to the Standing Committee of Grievances, 239.

*Salmon Fisheries Act* of the 9th. Geo. IV. Cap. 51. See *Acts of the Provincial Parliament.*

*Savings Banks.* See *Banks.*

*Schools.* Returns of them, laid before the House, 153. Referred to the Standing Committee of Education and Schools, *ibid.*

— See *Education and Schools.*

*Secret Incumbrances on Lands.* House resolves to consider, in Committee, the expediency of amending the Act 9th. Geo. IV. cap. 20, for the more effectual extinction of Secret Incumbrances on Lands, 398. Considered, 399. Committee rise without reporting, *ibid.*

*Serjeant at Arms.* Ordered to take F. A. Evans into custody, 130. Informs the House that he has taken him into custody, 144.

*Service of Process.* Bill declaratory of the ancient Law of this Province concerning the Service of Process in cases therein mentioned, read the first time, 385. Read the second time; to be engrossed, 406. Passed, 413.

*Sherbrooke Gaol.* See *Gaol at Sherbrooke.*

*Sheriff of Gaspé.* See *Justice, Courts of.*

*Simpson, John.* Collector of the Customs at Coteau du Lac. Petition from him, for two years arrears of Salary, 142. Referred, 143. See *Accounts.*

*Small Causes.* House resolves to consider, in Committee, the expediency of amending the Acts relating to the Summary trial of certain small Causes, 238. Considered; a Resolution reported, and agreed to, and referred upon a division, 252. Report, 317. Bill to repeal the said Acts, and to make other provision for such trial, read the first time, *ibid.* Second reading deferred, 338. Read the second time, and referred, 340. Report, 343. Bill and Report committed, 344. Committee deferred, 365. Bill considered, 367, 407. Further proceedings dropped for want of a Quorum, 407. Bill again considered, 412. Further proceedings dropped for want of a Quorum, 412. Committee revived; Bill considered, 424. Reported; to be engrossed, 440. Passed, 484.

*Socage Lands.* Bill for rendering valid Conveyances and other Titles to Lands held in Free and

*Socage Lands* continued :

Common Socage within the Province, received from the Council, and read the first time, 500.

*Stanstead County Bank.* See *Banks.*

*Steam Dredging Vessel.* Copies of the Correspondence relating to the Steam Dredging Vessel, delivered, at the Bar, by Mr. Secretary Glegg, 156. See Appendix (S). Referred, 156. Report, 258. Report committed, 259. Considered, 271. A Resolution reported, and agreed to, 279. Bill to appropriate a further sum of money for the purchase of a Steam Dredging Vessel, read the first time, 280. Read the second time; to be engrossed, 291. Passed, 297. By the Council, 329. Royal Assent, 504.—1st. Will. IV. Cap. 41.

*Steam Ferry Boat.* Petition of divers Proprietors of a Steam Ferry Boat, and other Inhabitants of Quebec, for an aid towards the erection of a Steam Ferry Boat to run between Quebec and the several Parishes on the South side of the River St. Lawrence, 160. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 161.

*Steam Navigation.* Petition of divers subscribers and associates for the purpose of establishing Steam Navigation between Quebec and Halifax, for an Act of Incorporation, 22. Referred to the Standing Committee of Trade, 41. Report, 120. Bill to incorporate the Quebec and Halifax Steam Navigation Company, read the first time, 226. Read the second time, and referred, 241. Report, 310. Bill committed, 311. Considered, 328. Reported; to be engrossed, 337. Passed, 351. By the Council, 437. Royal Assent, 503.—1st. Will. IV. Cap. 33.

*Speaker.* Louis Joseph Papineau, Esquire, unanimously chosen, 16. Approved of, *ibid.* Reports his having made the usual claim of privileges, 17. — Reports His Excellency's Speech to both Houses: 17.

— The Journals to be printed under his direction, 20.

— Lays before the House the Clerk's Reports of the Library, and of his Assistants, 20.

— Reports His Excellency's answers to Addresses, 44, 453, 454, 495.

— Communicates to the House the answers of Henry Labouchère, John Neilson, Denis Benjamin Viger and Austin Cuvillier, Esquires, to Vote of thanks, 33.

— To issue his Warrant for a new Writ, 43.

— Gives the casting Vote in the Affirmative, 53.

— To issue his Warrant for taking F. A. Evans into custody, 130.

— Reprimands F. A. Evans.

— To transmit Copies of the Laws and Journals of the last and present Sessions to the Library of the House of Commons, and to the Clerks of the Houses of Assembly of each of His Majesty's Provinces or Colonies in British North America; and, also, to the Speakers, or to some other Members of the said Assemblies, and to request them to promote a regular interchange of Laws and Journals, in future, 223.

— Decides in favor of receiving a Motion, 355.

— Declines receiving a Motion for leave to bring in a Bill to regulate the forms of the Commissions of certain persons exercising Professions in the Province, giving his reason therefor, 413.

— To forward the Petitions on the State of the Province, to the Lords and Commons, 424.

*Speaker, continued:*

— To forward the Petitions to the Lords and Commons, for the repeal of the Canada Tenures Act 6th, Geo. IV. Cap. 59, 492.

*State of the Province.* House resolves to take into consideration, in a Committee of the whole House, the State of the Province, 269. The First Report of the Special Committee on the Estimate of the Expenses of the Civil Government for the year 1831, and on His Excellency's Messages and Answers to Addresses, relating to the Financial Affairs of the Province, committed, 316. Order for Committee read; Motion, That it be an Instruction to the Committee to consider whether it would not be expedient to grant no Subsidy until the principal Grievances of which the Province has, during several years, complained to the Imperial Parliament, 326. Motion *negd.*; a Motion to defer the Committee, also *negd.*; Matter considered, 327, 338, 341, 346. Resolutions reported, 351. Motions to amend the 14th and 15th Resolutions, *negd.* 354, 355. Resolutions agreed to, 355. Motion respecting the Constitutional Act in so far as the same relates to the Constitution of the Legislative Council; Objections made to receiving the Motion; Mr. Speaker decides in favor of receiving the Motion; An appeal from Mr. Speaker's decision; his decision confirmed, upon a division; The Motion committed, 355. Motion, That a Special Committee be appointed to draught and report An humble Address to His Majesty, conformably to the first thirteen Resolutions; Motion to strike out the words "first thirteen" in the said Motion, *negd.*; The main Motion amended, and a Committee appointed to draught and report an humble Petition to the Imperial Parliament conformably thereto, 361, 362. The Motion respecting the Constitution of the Legislative Council considered, 363. Draughts of Petitions to the King, Lords, and Commons, reported, 377. Order for putting the Question of concurrence thereon, *ibid.* Order read, 389. The Petition to the King read, and agreed to upon a division, *ibid.* Motion for the House to agree with the Committee in the Petition to the Lords; an amendment proposed, *ibid.* Motion that the previous Question be now put *negd.* upon a division; The Petition to the Lords agreed to, 390. The Petition to the Commons read; agreed to upon a division; The Petitions to be engrossed, *ibid.* See *Petitions*.

*Stuart, James, Esquire, Attorney General.* The Entries in the Journal, of the 18th and 20th March, 1830, containing a Petition complaining of his conduct as Attorney General, and the Report of the Special Committee on the said Petition, read, and referred to the Standing Committee of Grievances, 76. Petition of John Beattie, complaining of Mr. Stuart, 284. Petition of William Lampson, complaining of Mr. Stuart, 286. Both Petitions referred to the Standing Committee of Grievances, 288. Report on Entries, 389. See Appendix (A. A.) Report committed, 389. To be printed, 394. Report considered; Resolutions reported, and agreed to, 419. Special Committee appointed to prepare Addresses thereon to His Majesty, and to His Excellency, 420. The Addresses reported, 424. See *Addresses* (2) to the King. *Addresses* (30) to the Administrator. Report on W. Lampson's Petition, 452. See Appendix (A. A.) To be printed, 452. The Resolutions contained in the Report concurred in by the House, with the

*James Stuart, continued:*

exception of the Third; a Copy of the Resolutions, as well as a Copy of the Report and Evidence upon which they are founded, to be presented to His Excellency, with a request that he will be pleased to transmit the same to be laid at the foot of the Throne, 494. His Excellency's Answer, 498. Message from His Excellency informing the House that he has decided upon suspending James Stuart, Esquire, from his official functions, 495. Copy of the Second Report of the Committee of Grievances, and all the proceedings and Documents relating to the complaints against Mr. Stuart, to be delivered to him by the Clerk, 496.

*Subdivision of Parishes.* Bill for ascertaining, establishing and confirming in a legal and regular manner, and for Civil purposes, the Parochial Subdivisions of various parts of the Province, read the first time, 269. Read the second time, 291. Committed; considered; reported; to be engrossed, 297. Passed, 301. By the Council, 357. Message from the Council with an Address to His Excellency on the subject of the said Bill, and requesting the concurrence of the House thereto, 387. Bill reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 504.

*Surveyors.* See *Land Surveyors*.

**T**ASCHEREAU, A. C. See *Customs*.

*Temporary Fever Hospital.* See *Hospitals*.

*Three Rivers.* Petition of the Citizens of the Town of Three Rivers, and of the Inhabitants of the Banlieu thereof, for the concession of part of the Lands included in the Lease of the Forges of St. Maurice, 141. Referred, *ibid.* Report, 237. Agreed to, *ibid.* See *Addresses* (10).

*Tommy Cod Fishery.* Petition of divers Inhabitants of the Parishes of Champlain and Batiscan, for an Act to regulate the Tommy Cod Fishery above Quebec, 51. Referred, *ibid.*

*Trade.* Standing Committee appointed, to take into consideration and report their opinions and observations on all matters which may be referred to them, relating to Trade, Fisheries and Navigation, 29. Members to compose it, 36. The Petitions of divers Stockholders of the Quebec Bank, and others, for a continuation of the Charter of the said Bank, and for authority to augment their Capital and establish a Branch in Montreal, referred, 37. The Petition of divers Subscribers and Associates for the purpose of establishing Steam Navigation between Quebec and Halifax, referred, 41. The Petition of the Agents of the East India Company, for a return of Duty on Teas exported, referred, 70. The Petition of the Inhabitants of the County of Stanstead for the establishment of a Bank; and the Petition of divers Merchants and others of the City of Montreal, for the establishment of a Bank, referred, 89. That part of His Excellency's Speech at the opening of the Session, relating to the Currency, referred, 95. First Report,—on Steam Navigation Petition, on Stanstead County Petition, and on Montreal Petition, 120. See *Banks*; *Steam Navigation*. The Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal, the appointment of Inspectors of Sole Leather referred, 141. The Petition of divers Merchants and others interested in the Trade between Quebec and Montreal, for an independent Trinity

*Trade*, continued :

Trinity Board at Montreal, referred, 178. The Petition of divers Tanners of the City of Montreal for the removal of the Duty on Raw Hides imported, referred, 202. Second Report,—on East India Company Petition, 210. See *East India Company*. Third Report,—on Montreal Trinity Board Petition, and on Quebec Bank Petitions, 234. See *Banks*; *Trinity House*. Fourth Report,—on Petitions relating to Inspectors of Sole Leather, and Raw Hides, 294. See *Leather*; *Raw Hides*. His Excellency's Message, with the accompanying Documents, relating to the Currency, and the Statement of Coins in the custody of the Receiver General, referred, 311.

*Trinity House*. Petition of divers Merchants and others interested in the Trade between Quebec and Montreal, for an independent Trinity Board at Montreal, 172. Referred to the Standing Committee of Trade, 173. Report, 234. Report committed, 317. Considered, 376. A Resolution reported, and agreed to, *ibid.* See *infra*.

— Bill to repeal in part certain Acts therein mentioned, and to establish and incorporate a Trinity House in the City of Montreal, read the first time, 377. Read the second time, and referred, 396.

**V**IGER, DENIS BENJAMIN, Honble. a Member of the Legislative Council, appointed to proceed to England, to support the Petitions of the House to His Majesty and both Houses of Parliament; his necessary and unavoidable disbursements to be advanced and paid to him by the Clerk of the House out of the Contingent Fund thereof, till such time as the said disbursements can be otherwise provided for, 496.

*Viger, Denis Benjamin*, Esquire. See *Speaker*.

**U**PPER CANADA. Bill for appointing Commissioners to treat with Commissioners on the part of Upper Canada, for the purposes therein mentioned, read the first time, 17. Read the second time, and committed, 28. Committee deferred, 51, 130.

— Petition from Effy McCuaig, complaining of encroachments from Upper Canada on her property situate near the Division Line between Upper and Lower Canada, 50. Referred, 223. See *infra*.

— Message from His Excellency relating to the Boundary Line between Upper and Lower Ca-

*Upper Canada*, continued :

nada, accompanied with several Documents on the subject, 211. Referred, 223. The Petition of Effy McCuaig, complaining of encroachments from Upper Canada on her property situate near the said Line, referred, 223. Report, 270. See *infra*.

— Bill to authorize the appointment of Commissioners to treat with Commissioners on the part of Upper Canada, respecting the drawing of a Division Line between Lower and Upper Canada, read the first time, 290. Read the second time; committed, 299. Considered, 308. Reported; to be engrossed, 313. Passed, 315. By the Council, 414. Royal Assent, 502.—1st Will. IV. Cap. 15.

— Message from His Excellency, relating to the Communication between Upper and Lower Canada, by the construction of Roads and Bridges, accompanied with Documents, 369. Referred, 375. Report, 412. Report committed, 413.

**W**ATCH and NIGHT LIGHT ACT of the 9th Geo. IV. Cap. 30. See *Acts of the Provincial Parliament*.

*Wesleyan Methodists Privileges Bill*. Sanctioned by Proclamation, 10.

*Wolves*. House resolves to consider in Committee, the expediency of granting a Premium for each Wolf killed in the Province, 239. Considered, 260. Resolutions reported; agreed to; and a Bill to encourage their destruction read the first time, 266. Read the second time, and committed, 280. Considered, 292. Reported, 297. To be engrossed, 298. Passed, 302. By the Council, 357. Royal Assent, 502.—1st Will. IV. Cap. 6.

**X.**

**Y**ARKER, ROBERT. Petition from him, for remuneration for the risk, trouble and loss attending payments made by him, as Assistant Deputy Pay Master General at Montreal, in Army Bills, during the late War with the United States, 72. Referred, 73. Report, 210.

**Z.**

# INDEX

AU

## QUARANTIEME VOLUME

DES

# JOURNAUX.

1831.

### ACTES DU PARLEMENT IMPERIAL. Voyez

*Tenures en Canada ; Commissions.*

— Du Parlement Provincial. Bill pour continuer pour un tems limité certains Actes y mentionnés, (9e Geo. IV. Cap. 16, 30, 51 et 10 & 12, Geo. IV. Cap 7,) lu pour la première fois, 296. Lu pour la seconde fois; référé à un Comité général; considéré; un amendement rapporté; Proposition pour la reconsidération du Bill en Comité général, 313. Bill référé de nouveau, 314. Considéré; rapporté, 323; à être grossoyé, 324. Passé, 325. Par le Conseil, 357. Sanction Royale, 503. 1 Guil. IV. Cap 34.

### Administrateur du Gouvernement.

— Messages de Son Excellence.

Par l'Huissier de la Verge Noire, 15, 16.

Par Son Secrétaire, le Lieutenant Colonel Glegg, remis au Greffier à la Table:—informant la Chambre qu'à raison d'indisposition sérieuse il est hors d'état de la rencontrer pour l'ouverture du Parlement Provincial au jour indiqué, et demandant que la Chambre s'ajourne à demain, 14.

Informant la Chambre qu'il souffre encore d'une sévère indisposition, et demandant que la Chambre s'ajourne jusqu'au lendemain, quand il procédera à l'ouverture de la Session, 14.

Les Entrées du Journal des 24 et 25 de Janvier, 1831, qui contiennent les deux Messages précédens, référées à un Comité général, 20. Considérées, 20, 42. Une Résolution rapportée; adoptée; et les Entrées référées au Comité de Privilèges, pour en considérer la régularité, ou l'irrégularité, 42. Rapport, 151. Adopté, 184.

— Ses Proclamations: Pour proroger le Parlement Provincial, 5, 7. Annonçant la mort de Geo. IV, et l'Avènement de Guil. IV, 6. Pour dissoudre le Parlement Provincial, 6. Pour la convocation d'icelle, 7. Annonçant la Sanction de Sa Majesté au Bill de Représentation, 8. Au Bill pour continuer le Parlement Provincial dans le cas du décès de Sa Majesté, ou de ses Héritiers ou Successeurs, 9. Au Bill pour les

### Administrateur du Gouvernement continué:

Privilèges des Juifs; au Bill pour les Privilèges des Méthodistes Wesléyens, 10.

— Accepte M. Papineau, comme Orateur, 16.

— Sa Harangue à l'ouverture de la Session, 16. A être imprimée, 19. Un Comité nommé pour préparer un projet d'Adresse, en réponse à la Harangue, *ibid.* Voyez *Adresses.*

— *Administration de la Justice.* La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédient de rendre l'Administration de la Justice plus efficace et moins dispendieuse aux Habitans éloignés du chef-lieu du District de Montréal, qu'elle ne l'est par les Lois existantes, 193. Considération remise, 224. Ordre pour la considération lu, 241. Considéré; le Comité général se lève sans faire rapport, 242.

— La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédient de faciliter l'Administration de la Justice par le moyen de Cours de Tournées, 253. Considéré; une Résolution rapportée, et adoptée; Instruction au Comité permanent des Cours des Justice, de s'enquérir des moyens les plus propres à faciliter l'Administration de la Justice, par le moyen des Cours de Tournées, 254. Bill rapportée, voyez *infra.*

— Bill pour faciliter l'Administration de la Justice par le moyen de Cours de Tournées dans le District de Montréal, lu pour la première fois, 387. Lu pour la seconde fois, et référé au Comité permanent des Cours de Justice, 412. Rapport, 420. Bill et Rapport référés à un Comité général, 421. Ordre de référence, lu et déchargé; Bill et Rapport référés de nouveau à un Comité général, 456; considérés, 456, 483. A être considérés ultérieurement, 483. Ordre pour la considération ultérieure du Bill et Rapport déchargé; et le Bill à être imprimé, 493.

— La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédient d'amender l'Acte de la 41e. Geo. III. Cap. 7, pour amender certaines formes de procéder dans les Cours de Jurisdiction Civile en cette Province, et pour faciliter l'Administration de la Justice, 325. Considéré,

*Administration de la Justice, continuée :*

350. Une Résolution rapportée, et adoptée, *ibid.* Bill présenté. Voyez *infra*.  
 — Bill pour faciliter l'Administration de la Justice, à l'égard des Enquêtes en matières civiles dans la Cour du Banc du Roi pour le District de Montréal, lu pour la première fois, 350. Lu pour la seconde fois, et référé, 376. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général; considéré; Bill rapporté; à être grossoyé, 388. Passé, 395. Par le Conseil, avec des amendemens, 496. Considérés et adoptés, 497. Sanction Royale, 501. 1 Guil. IV, Cap. 2.

*Adresses au Roi.*

- 1. Comité nommé pour préparer une Adresse de félicitation à Sa Majesté à l'occasion de l'avènement au Trône de Sa Majesté, et sa Royale Epouse, la Reine Adelaïde, 95.  
 — 2. Pour prier sa Majesté de destituer James Stuart, Ecuyer, Procureur Général du Bas-Canada, rapportée, 425. Adoptée, 427. A être grossoyée, *ibid.* Présentée par toute la Chambre à son Excellence, pour être transmise aux Ministres de Sa Majesté, 440.  
 — 3. Pour demander l'abrogation de l'Acte des Tenures du Canada, 6 Geo. IV. Cap. 59, rapportée, 489. Adoptée, 491. Présentée par toute la Chambre, à son Excellence, pour être transmise aux Ministres de sa Majesté, 490.  
 — A l'Administrateur du Gouvernement, et au Gouverneur en Chef.  
 — 1. Comité spécial nommé pour préparer un projet d'Adresse, en réponse à la Harangue de son Excellence, à l'ouverture de la Session, 19. La Harangue de son Excellence référée, 20. Projet d'Adresse rapporté, 21. Le Rapport référé à un Comité général, 22. Considéré; L'Adresse rapportée sans amendement; adoptée; à être grossoyée; à être présentée par toute la Chambre; des Membres nommés pour se rendre auprès de son Excellence, pour savoir quand il lui plaira recevoir la Chambre avec son Adresse, 41. Réponse de son Excellence, *ibid.*  
 — 2. Pour avoir des renseignemens au sujet de la Monnaie du cours actuel, 85. Voyez *Monnaie du Cours actuel*.  
 — 3. Pour avoir un Etat des différentes Monnaies qui se trouvent sous la garde du Receveur Général avec le montant de chaque description, 95. Voyez *Receveur Général*.  
 — 4. Pour avoir des Documens au sujet du renouvellement des Commissions tenues sous le Gouvernement de Sa Majesté dans cette Province durant bon plaisir, 104. Réponse, 121. Voyez *Commissions*.  
 — 5. Pour avoir Copies de la Communication et autres Documens qui ont rapport au Cure-Môle à Vapeur, 128. Réponse, 131. Voyez *Cure Môle à Vapeur*.  
 — 6. Pour la Communication de tels originaux des Comptes et pièces justificatives relatifs aux dépenses et aux Revenus Civils de la Province dont le Comité permanent des Comptes pourra avoir besoin, 145. Réponse, 153.  
 — 7. Pour des Copies d'aucunes opinions en la possession du Gouvernement de sa Majesté en cette Province, au sujet du renouvellement des Commissions tenues sous bon plaisir, et de tous autres procédés qui peuvent avoir eu lieu, au sujet du renouvellement des Commissions, 184. Réponse, 187. Voyez *Commissions*.

*Adresses, continuées :*

- 8. Pour Copies de Correspondance, relativement à l'Hôpital des Emigrés, 206. Voyez *Hôpital des Emigrés*, sous le titre *Hôpitaux*.  
 — 9. Pour avoir Communication des Livres des Minutes du Bureau de l'Auditeur Général des Comptes Publics, 223. Réponse, 225.  
 — 10. Représentant, qu'il y a une grande étendue de terrain comprise dans le Bail des Forges St. Maurice, qui est capable d'être défriché, si on en cédait à des Cultivateurs actuels, et priant son Excellence d'adopter les moyens nécessaires pour la Concession et défrichement de partie de ce terrain, 237. Réponses, 260, 265.  
 — 11. Pour une avance au Greffier de la Chambre de £1500 pour aider à défrayer les Dépenses Contingentes de cette Chambre pour la présente année, 241. Réponse, 253.  
 — 12. Pour des Etats de Revenu, 258. Réponse, 260. Présentée, 277. Voyez *Gouvernement Civil*.  
 — 13. Pour un Etat du montant brut annuel des Revenus casuels et territoriaux depuis 1818, 265. Réponse, 268. Présentée, 277. Voyez *Gouvernement Civil*.  
 — 14. Pour avoir des Copies des Dépêches ou Instructions concernant les Affaires Financières de cette Province, 265. Réponse, 268.  
 — 15. Pour avoir les Plans et Estimations du Canal de Chambly, 272. Réponse, 281. Voyez *Canal de Chambly*, sous le titre *Canaux*.  
 — 16. Pour avoir un Etat détaillé de l'Emploi projeté des Items contenus dans l'Estimation de la Liste Civile proposée, 276. Réponse, 281.  
 — 17. Pour avoir des Etats relatifs aux Biens des Jésuites, 276. Réponse, 282.  
 — 18. Pour avoir des Etats relatifs au Fonds Territorial, et au Fonds de la Vente des Bois, 277. Réponse, 282.  
 — 19. Pour avoir un Etat détaillé de l'Emploi futur projeté des Revenus, appartenans au Revenu Casuel et Territorial, 277. Réponse, 282.  
 — 20. Pour avoir des renseignemens, si le Juge de la Cour de Vice Amirauté a fait choix de ses appointemens tels que votés par cette Chambre, ou des Honoraires qu'il est dans l'habitude de percevoir, 277. Réponse, 283.  
 — 21. Pour avoir des renseignemens concernant un Bill qui aurait été présenté au Parlement du Royaume-Uni touchant les Affaires Financières de cette Province, et toute information relative à tel Bill qu'on se proposerait de présenter, avec Copies de tels Bills, 291. Réponse, 295.  
 — 22. Pour avoir des Copies de Documens relatifs à des Représentations de la part de Philip Flanders contre l'Honorable Juge Fletcher, 326. Réponse, 339. Voyez *Fletcher, M. le Juge*.  
 — 23. Pour avoir des renseignemens relatifs au plaisir du Gouvernement de sa Majesté, à l'égard d'accorder une somme pour aider la construction du Canal de Chambly, aux prix de faire passer gratuitement sur le dit Canal les Effets du Gouvernement, 333. Réponse, 342.  
 — 24. Qu'il lui plaira prendre dans sa considération sérieuse l'avantage et la commodité qui résulteraient de la convocation du Parlement, le, ou vers le, quinze de Novembre, 360. Réponse, 367.  
 — 25. Qu'il lui plaira de transmettre aux Ministres de sa Majesté les Résolutions de cette Chambre, concourantes

*Adresses, continuées :*

- concourantes avec le premier Rapport du Comité Spécial auquel a été référé l'Evaluation de 1831, et deux Messages de Son Excellence, relatifs à une Liste Civile pour la vie du Roi, avec une Copie du dit Rapport; 362. Réponse, 397.
- 26. Pour faire clore les Comptes de Revenus et des Dépenses Publiques annuellement soumis à cette Chambre, au 10e. Octobre de chaque année; 362. Réponse, 397.
- 27. Pour avoir Copie d'une Pétition présentée par William Lampson, comportant ses plaintes comme Fermier des Postes du Roi, avec d'autres Documens y relatifs, 385. Réponse, 404. Voyez *Lampson, William*.
- 28. Que le ci-devant Trésorier de la Société d'Agriculture de Montréal, soit obligé à payer au Trésorier actuel la somme de £213 19. 2 dont il est redevable à la dite Société, 394. Réponse, 404.
- 29. Pour informer Son Excellence que cette Chambre a voté une humble Pétition à sa Majesté, au sujet de l'Etat actuel de la Province, et priant Son Excellence de bien vouloir la transmettre aux Ministres de Sa Majesté afin qu'elle puisse être mise au pied du Trône; à être grossoyée; l'Adresse et la Pétition à être présentées par toute la Chambre; des Membres nommés pour se rendre auprès de Son Excellence, pour savoir quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec les dites Adresse et Pétition, 423. Les Messagers rapportent le tems fixé par Son Excellence, 436. La Chambre présente l'Adresse, 453. Réponse, *ibid*.
- 30. Pour suspendre James Stuart, Ecuyer, Procureur Général du Bas-Canada, rapportée, 425. Adoptée; à être grossoyée, 427. La Chambre présente l'Adresse, 453. Réponse, 454, 495.
- 31. Informant Son Excellence que cette Chambre a voté une humble Adresse à Sa Majesté, la priant qu'il lui plaise gracieusement de destituer James Stuart, Ecuyer, de la charge de Procureur Général de cette Province; et priant Son Excellence de transmettre icelle aux Ministres de Sa Majesté, afin qu'elle soit mise au pied du Trône; à être grossoyée; à être présentée par toute la Chambre, 440. La Chambre présente l'Adresse, 453. Réponse, 454.
- 32. Pour avoir des renseignemens et des Documens, relatifs au Cours d'Échoites et de confiscations de terres en cette Province, 456. Réponse, 482.
- 33. Qu'il lui plaise transmettre au pied du Trône, une Copie des Témoignages pris par le Comité des Grieffs au sujet des Plaintes articulées dans la Pétition de divers habitans de la Cité de Montréal, se plaignant de la conduite de James Stuart, Ecuyer, Procureur Général, 478. Réponse, 488.
- 34. Pour informer Son Excellence que cette Chambre a passé une Résolution, déclarant que la somme de £3453 17. 7 Sterling, portée dans les Comptes Publics pour l'année 1830, comme étant "le montant des Dépenses au dessous de l'affectation, aurait dû être mise au crédit des Revenus non affectés, et rester à la disposition de la Législature; et priant Son Excellence de vouloir bien ordonner que les Comptes soient corrigés en conséquence, 480. Réponse, 487.
- 35. Priant Son Excellence de prendre en sa plus sérieuse considération les sujets de plaintes por-

*Adresses, continuées :*

- tées contre M. le Juge Fletcher, et d'adopter telles mesures qui donneront du soulagement et de la protection immédiate à cette partie des Sujets de Sa Majesté qui résident dans la Jurisdiction de la Cour à laquelle le dit John Fletcher, Ecuyer, préside maintenant, 483. Réponse, 488.
- 36. Relative au Canal de Chambly; rapportée, 486. Adoptée, 487. Présentée, 495. Réponse, *ibid*.
- 37. Informant Son Excellence que la Chambre a voté une humble Adresse à Sa Majesté, lui demandant l'abrogation de l'Acte des Tenures du Canada, 6 Geo. IV. Chap. 59, et priant Son Excellence de transmettre icelle aux Ministres de Sa Majesté, afin qu'elle soit mise au pied du Trône; à être grossoyée; à être présentée par toute la Chambre, 491. Membres nommés pour se rendre auprès de Son Excellence afin de savoir quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec la dite Adresse, 492. L'Adresse présentée par la Chambre, 494. Réponse, 492.
- 38. Relativement au renouvellement des Commissions des Gens de Profession, 493. A être accompagnée d'une Copie du premier Rapport du Comité des Grieffs, et Copie des Résolutions de cette Chambre, adoptées sur icelui, 494. Réponse, 498.
- Agent.* Bill pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, lu pour la première fois, 269. Lu pour la seconde fois; référé à un Comité général, 480. Considéré, 300. Amendemens rapportés; deux motions en amendement du premier amendement, *négligées* après divisions, 307. Les Amendemens adoptés; Bill à être grossoyé, 308. Passé, 312. Par le Conseil avec des amendemens, 501.
- Voyez *Questions négatives; Viger, Denis Benjamin*.
- Bill pour nommer un Agent pour cette Province dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, pour agir pour et de la part du Conseil Législatif, reçu du Conseil, 501.
- Agriculture.* Comité Permanent nommé pour prendre en considération et faire rapport de ses opinions et de ses observations sur toutes les matières qui pourront lui être référées, relativement à l'Agriculture, 28. Membres qui le composent. 36. Pétition de divers Propriétaires de New Glasgow, New Paisley et Côte St. Joseph, se plaignant des hauts prix qu'on leur fait payer pour moudre de l'Avoine, référée, 39. Pétition de William Henry Shadgett demandant une Aide pour un Collège d'Agriculture, référée, 59. Rapport de la Société d'Agriculture pour le District de Québec, référée, 96. Premier Rapport sur la Pétition de New Glasgow, &c., 187. Voyez *Avoine*. Un Membre ajouté au Comité, 253. Rapport de la Société d'Agriculture pour le District de Montréal, référée, 272. Message de Son Excellence recommandant quelques provisions pour l'encouragement de l'Agriculture, 290. Référé, 325. Second Rapport—sur la Pétition de M. Shadgett; sur l'Acte pour l'amélioration de l'Agriculture, et en partie sur le Rapport de la Société d'Agriculture pour le District de Montréal, 333. Rapport référé à un Comité général, 334. Instruction de considérer s'il est expédient d'amender l'Acte pour l'amélioration de l'Agriculture, 334. Comité général



*Agriculture, continuée:*

- général remis, 341. Troisième Rapport—sur les Sociétés d'Agriculture, 349. Référé au Comité général, 350. Ordre pour référer le second Rapport à un Comité général, rétabli, et le second Rapport référé au Comité général pour le troisième Rapport, *ibid.* Second et Troisième Rapport considérés, 387. Résolutions rapportées et adoptées, 393. Voyez *Adresses* (23.)
- Agriculture. Acte pour l'amélioration de l', infra.*
- Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée à l'encouragement de l'Agriculture, lu pour la première fois, 394. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 403. Passé, 421. Par le Conseil, 483. Sanction Royale, 503.—1er. Guil. IV. Chap. 29.
- Collège d'. Pétition de William Henry Shadgett, pour une Aide pour un Collège d'Agriculture et une Ferme expérimentale, 59. Référée au Comité permanent d'Agriculture, *ibid.* Rapport, 338.
- Aide pour l'amélioration de l'. Bill pour amender l'Acte des 10 et 11 Geo. IV. Chap. 1, pour remédier plus efficacement à certains abus préjudiciables à l'amélioration de l'Agriculture, lu pour la première fois, 413. Lu pour la seconde fois, 429. Motion pour référer le Bill à un Comité général, *négalivée*, 430.
- Société d'. Rapports présentés:—du District de Québec, 96. Voyez Appendice (L. No. 1.) Référé au Comité permanent d'Agriculture, 96. Du District de Montréal, 272. Voyez Appendice (L. No. 2.) Référé au Comité permanent d'Agriculture, 272. Voyez *Agriculture, supra.*
- Ajournemens.* Voyez *Chambre d'Assemblée.*
- aliénés et Enfants Trouvés.* Rapport des Commissaires pour le District des Trois-Rivières, présenté, 36. Voyez Appendice, (D. No. 1.) Rapport référé au Comité permanent de Comptes, 36. Rapport des Commissaires du District de Québec, présenté, 65. Voyez Appendice, (D. No. 2.) Référé au Comité Spécial sur la Pétition de la part de l'Hôpital Général de Montréal, 65. L'Ordre de référence du Rapport des Trois-Rivières, au Comité permanent des Comptes déchargé; et le Rapport référé au Comité sur la Pétition de la part de l'Hôpital Général de Montréal, *ibid.* Retour des Sœurs Grises de Montréal, présenté, 66. Voyez Appendice (D. No. 3.) Référé au Comité sur la Pétition de la part de l'Hôpital Général de Montréal, 66.
- Le Rapport des Commissaires pour le District de Québec, de 1829, référé au Comité sur la Pétition de l'Hôpital Général de Montréal, 65.
- Pétition des Dames Religieuses Ursulines des Trois-Rivières, offrant de se charger du soin des Enfants Trouvés dans leur District, pourvu que la Législature accorde aux Pétitionnaires une appropriation suffisante pour construire, dans l'enclos de leur Couvent, une bâtisse pour y recevoir et loger les Enfants Trouvés, 74. Référé au Comité sur la Pétition de la part de l'Hôpital Général de Montréal, 75.
- Message de Son Excellence recommandant une allocation pour leur entretien, et maintien, 200. Référé au Comité Spécial sur la Dépense et les Etats des Dépenses pour l'Hôpital des Emigrés, *ibid.*
- Voyez *Hôpitaux.*

*Alkalis.* Pétition de divers Marchands de la Cité de Montréal, pour l'admission de la Potasse et la Perlasse des Etats-Unis d'Amérique sans payer

*Alkalis continué:*

- payer aucun droit, 359. Référée au Comité Général, sur, les troisième et quatrième rapports du Comité permanent de Commerce, 360.
- Améliorations Publiques.* Voyez *Chemins.*
- Annet, William.* Pétition de lui, pour une augmentation de ses appointemens, comme Géolier à Gaspé, 142. Référé au Comité permanent des Cours de Justice, *ibid.* Rapport, 243.
- Appel Nominal.* Voyez *Chambre d'Assemblée.*
- Arpenteurs.* La Chambre se résout de considérer en Comité Général, s'il est expédient d'abroger l'Ordonnance de la 25e Geo. III. Cap. 3, concernant les Arpenteurs, et la mesure des terres; cette matière considérée, 123. Une Résolution rapportée et adoptée; Bill pour abroger l'Ordonnance, et pour pouvoir de plus amples Règlemens concernant les Arpenteurs, et la mesure des terres, lu pour la première fois, 128. Lu la seconde fois, et référé, 185. Rapport, 324. Bill et Rapport référés à un Comité Général, 324. Considérés, 364. Rapportés; Bill à être grossoyé, 376. Lu pour la troisième fois; Motion que le Bill passe; Motion amendée, et le Bill référé de nouveau à un Comité Général; considéré; rapporté; passé, 395. Par le Conseil avec des amendemens, 479.
- Arts.* Bill pour continuer pour un tems limité deux certains Actes y mentionnés à l'effet d'encourager les Arts utiles en cette Province, lu pour la première fois, 331. Lu pour la seconde fois; référé à un Comité Général; considéré; rapporté; à être grossoyé, 345. Passé, 351. Par le Conseil avec des amendemens, 437. Considérés et adoptés, 451. Sanction Royale, 503. 1 Guil. IV. Cap. 24.
- Assistants du Greffier.* Le Rapport du Greffier à leur égard, mis devant la Chambre par M. l'Orateur, 20. Voyez Appendice, (B.)
- Aubains.* Copie de l'Acte Impérial de la 1 Guil. IV. Cap. 53, relatif aux Aubains, mise devant la Chambre, par Message, 248.
- Bill pour assurer et conférer à certains Habitans de cette Province, les droits civils et politiques de Sujets nés Anglais, ordonné, 288. Présenté et lu pour la première fois, 289. Seconde lecture remise, 313. Lu pour la seconde fois et référé, 319. Rapport, 339. Bill et Rapport référés à un Comité Général, *ibid.* Comité Général rétabli, 394. Le Bill considéré, 395. Rapporté, 402. A être grossoyé, 408. Passé, 421. Par le Conseil avec un amendement, 484. Considéré et adopté, 485. Réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 504.
- Auditeur Général.* Voyez *Adresses.*
- Avoine.* Pétition de divers Propriétaires de New Glasgow, New Paisley, et Côte St. Joseph, se plaignant du haut prix de mouture qu'on leur fait payer pour l'Avoine, et demandant un soulagement, 38. Référée au Comité permanent d'Agriculture, 39. Rapport, 187. Rapport référé à un Comité Général, 188. Considéré; une Résolution rapportée, et adoptée, après une division, 224. Voyez *Grain.*

**BANQUES.**

*Banque de Montréal.* Etat des affaires de la dite Banque présenté, 96. L'Etat des affaires de la dite Banque requis par la 7me Section de l'Acte des 10 et 11 Geo. IV. Chap. 6, jusqu'au premier de Février, ordonné, 119. Présenté,

*Banque de Montréal* continuée :

205. Voyez Appendice (M.) A être imprimés, 296.

— *de la Cité de Montréal.* Pétition de divers Marchands et autres de la Cité de Montréal, pour un Aide donnant aux Pétitionnaires et autres une Charte pour une Banque sous le nom de "Banque de la Cité de Montréal," 88. Référé au Comité permanent de Commerce, 89. Rapport, 120. Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "Banque de la Cité de Montréal," lu pour la première fois, 282. La seconde lecture remise, 259. Bill lu pour la seconde fois et référé, 267. Rapport, 301. Bill et Rapport référé à un Comité général, *ibid.* Le Comité général remis, 314. Bill considéré, 396. Comité général rétabli; Bill considéré de nouveau; des amendemens rapportés; question de concurrence avec iceux mise; amendement proposé, 438. Négative, 439. Les amendemens adoptés, et Bill à être grossoyé, 439. Passé, 457.

— *de Québec.* Pétition de certains co-propriétaires de la dite Banque, 37. Autre Pétition pour autoriser l'augmentation de leur Capital et pour établir une Branche à Montréal, *ibid.* Les deux Pétitions référées au Comité permanent de Commerce, *ibid.* Etat des affaires de la dite Banque requis par l'Acte d'Incorporation, ordonné, 119. Présenté, 205. Voyez Appendice (M.) A être imprimé, 296. Etat des affaires de la dite Banque mis devant le Comité permanent de Commerce; à être imprimé, *ibid.* Rapport, 234. La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédient d'amender et continuer l'Acte pour l'incorporation de la dite Banque; cette matière considérée; une Résolution rapportée, et adoptée, 240. Bill pour amender et continuer l'Acte, lu pour la première fois, 240. Lu pour la seconde fois, et référé, 259. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 296. Considérés, 296, 314, 366, 391. Bill rapporté; à être grossoyé, 391. Passé, 408. Par le Conseil, 478. Sanction Royale, 502.—1er Guil. IV. cap. 13.

— *d'Epargnes.* Bill pour encourager l'établissement des Banques d'Epargnes en cette Province, lu pour la première fois, 340. Lu pour la seconde fois, et référé, 364. Rapport, 388. Rapport référé à un Comité général, *ibid.* Considéré; rapporté; à être grossoyé, 403. Ordre pour le grossoyement déchargé; Bill référé, 421.

— *du Comté de Stanstead.* Pétition des Habitans du Comté de Stanstead, pour un Acte octroyant aux Pétitionnaires une Charte pour une Banque, sous le nom de "Banque du Comté de Stanstead," 88. Référé au Comité permanent de Commerce, 89. Rapport, 120. Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du Comté de Stanstead," lu pour la première fois, 285. La seconde lecture remise, 259. Lu pour la seconde fois, et référé, 267. Rapport, 309. Bill et Rapport référés à un Comité général, *ibid.* Le Comité général remis, 323. Bill considéré, 397. Motion pour rétablir le Comité général, négative, 455.

*Baptêmes, Mariages et Sépultures.* Les Retours des Districts de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières pour l'année 1830, mis devant la Chambre, 225. Voyez Appendice (Y.) Retour du District de St. François, pour la même année. Voyez de même, Appendice (Y.)

*Bateau Traversier à Vapeur.* Pétition de divers Propriétaires d'un Bateau Traversier à Vapeur, et autres Habitans de Québec, pour un Aide pour la construction d'un Bateau Traversier à Vapeur pour communiquer entre Québec et différentes Paroisses sur le côté sud du St. Laurent, 160. Référé au Comité permanent des Chemins et d'améliorations publiques, 161.

*Beattie, John.* Sa Pétition se plaignant de James Stuart, Ecuyer, Procureur-Général, et de David Ross, Ecuyer, ci-devant Président des Sessions de Trimestre de la Paix à Montréal, 284. Référé au Comité permanent des Grièfs, 288.

*Beauce, Comté de.* Pétition de divers Franc-tenanciers des Comtés de Beauce et de Bellechasse, pour être érigé en un Comté séparé, 60. Référée, 61. Pétition des Franc-tenanciers des Paroisses, Townships, et autres portions du Comté de Beauce, pour une subdivision du dit Comté, 125. Référé au même Comité, *ibid.*

*Bellechasse, Comté de.* Pétition des Habitans du Comté, relative aux Lois des Chemins, et aux Ecoles Élémentaires, 170. Référé au Comité sur les Pétitions diverses au sujet des Lois des Chemins, 170.

*Berthier, Comté de.* Pétition de divers Electeurs du Comté, pour avoir une seconde place d'Élection dans le dit Comté, 63. Référée, *ibid.*

— *Village de.* Pétition de divers Franc-tenanciers et Propriétaires du Village de Berthier, pour avoir des Réglemens de Marchés, 123. Référé au Comité permanent des Bills Privés, *ibid.* Rapport, 205.

*Bibliothèque de la Chambre d'Assemblée.* Rapport du Greffier, sur son Etat, mis devant la Chambre par M. l'Orateur, 20. Voyez Appendice (A.)

*Bills.* Demandes pour des Bills privés; savoir :

Pour des Ponts, voyez *Glen, Edward Southouse; Morril, Abel; Phillip, Thomas.*

— des Canaux, voyez *Canaux.*

— des Incorporations. Voyez *Banques, Navigation à Vapeur.*

— un Chemin de Fer. Voyez *Chemin de Lisses.*

— Relatifs aux Communes. Voyez *Gros-Bois, Fief de; Commune de Montréal; Sainte Anne de la Pérude.*

— Relatifs aux Marchés. Voyez *Berthier, Village de; Marchés.*

— Envoyés du Conseil Législatif. Voyez *Agent; Justice Criminelle; Larcins, Consolidation des Lois de; Torts malicieux; Soccage, Terres en.*

— Privés et Publics. Voyez, *Actes du Parlement Provincial; Agent; Agriculture; Acte pour l'amélioration de l'Agriculture; Aubains; Arts; Banques; Palais de l'Evêque; Canaux; Chateau St. Louis; Pont de la Chaudière; Gouvernement Civil; Commissions; Cours de Justice et Prisons; Justice Criminelle; Douanes; Débiteurs; Dundee; Compagnie des Indes Orientales; Education et Ecoles; Fabriques; Prison à Sherbrooke; Gaspé; Glen; Edward Southouse; Grains; Foins; Grosbois; Hôpitaux; Maison de Parlement; Maisons d'Entretien Public; Communications intérieures; Grièfs; Juges; Jurés; Justice, Administration de la; Arpentiers;*

*Bills, continués :*

- teurs ; Larcins, consolidation des Lois concernant les ; Cuir ; Phares ; Tortis malicieux ; Marchés ; Membres ; Milice ; Montréal, Cité de ; Montréal Commune de ; Société de Feu de Montréal ; Port de Montréal ; Navigation ; Ordonnance ; Québec, Cité de ; Phillips, Thomas ; Médecine, Chirurgie et la science des Accouchemens ; Population ; Presbytériens, Statuts Provinciaux ; Chemin à Lisses ; Bureaux d'Enregistrements ; Lois des Chemins ; Rotelle, Veuve ; St. Anne de la Pérade ; Eglise de St. Jean, Québec ; Assignation de Procès ; Petites Causes ; Terres en Socage ; Cure-Môle ; Navigation à Vapeur ; Subdivision de Paroisses ; Bureau de la Trinité ; Haut-Canada ; Loups.*
- Le tems limité par les règles de la Chambre pour recevoir des Pétitions pour Bills privés, et pour recevoir des Rapports des Comités spéciaux sur des Bills privés, étendu, 95.
  - *Grossoyés.* Comité permanent nommé pour examiner tous les Bills grossoyés, ou prêts à être grossoyés, et pour faire rapport de ses opinions et observations sur icelles, 29. Membres qui le composent, 36.
  - *Privés.* Comité permanent nommé, pour prendre en considération, examiner, et faire rapport de ses opinions et observations, sur toutes les Pétitions pour des Bills privés, qui pourront lui être référées, 29. Membres qui le composent, 36. Pétition de diverses personnes intéressées dans la commune du Fief Grosbois pour un Bill pour le partage de cette commune, référée, 38. Pétition des syndics du Nouveau Marché du Faubourg St. Laurent à Montréal, relativement à la dite Place de Marché, référée, 40. Pétition de divers habitans, propriétaires de l'Isle de Montréal, relative à la commune de Montréal, référée, 50. Pétition de E. S. Glen pour un privilège exclusif pour bâtir un pont à péage sur la Rivière Richelieu ; et la Pétition de divers habitans de St. Mathias au soutien d'icelle, référées, 59. Premier Rapport ; sur la Pétition concernant la commune de Gros Bois, et sur la Pétition relative au Nouveau Marché à Montréal, 75. Pétition de divers Propriétaires et Locataires des Faubourgs St. Roch, et St. Vallier, Québec, pour l'établissement d'une place de Marché, dans l'un ou l'autre de ces Faubourgs, et pour un aide pour l'érection du dit Marché, référée, 90. Pétition de divers Négocians, Bourgeois et Propriétaires des Comtés de Chambly, Rouville, et autres, pour un Canal depuis le Bassin de Chambly, jusqu'à la Fleuve St. Laurent, vis à vis de Montréal ; Pétition des Tenanciers des Paroisses de St. Mathias, St. Hilaire, St. Joseph, St. Hyacinthe et autres, contre l'érection du Pont de M. Glen, à la place designée ; et la Pétition de divers habitans de la Paroisse de Ste. Anne de la Pérade pour un Acte pour régler leur commune, référées, 98. Pétition de divers Tenanciers et Propriétaires du Village de Berthier, pour des Règlemens de Marché, référée, 128. Pétition des Membres de la Société de Feu de Montréal pour des amendemens à l'Acte d'Incorporation de la Société ; et la Pétition d'Abel Morrill pour bâtir un pont de péage sur la Rivière Yamaska, référées, 165. Second Rap-

*Bills continués :*

- port ;—Sur la Pétition de St. Roch et St. Vallier pour un marché, 184. Troisième Rapport ;—Sur la Pétition relative à la commune de Sto. Anne, et sur la Pétition de Berthier, pour des réglemens de marché, 205. Quatrième Rapport ;—Sur la Pétition de E. S. Glen pour un Pont, 206. Cinquième Rapport ;—Sur la Pétition relative à la commune de Montréal, 207. Sixième Rapport, sur la Pétition de la Société de Feu de Montréal, 235.
- Bonne Correspondence* entre les deux Chambres. Comité nommé pour l'entretenir ; à être communiqué au Conseil, 20. Le Conseil en reconnoit le Message, et fait savoir à la Chambre qu'ils ont nommé un Comité pour le même effet, 53.
- Bureaux d'Enregistrement.* La Chambre se resout de considérer dans un Comité général, s'il est expédient d'amender l'acte pour l'établissement de Bureaux d'Enregistrement, des 11 et 12 Geo. IV. cap. 8, 119. Considéré, 153, 190. Résolutions rapportées et adoptées, 190. Bill pour amender l'Acte, et pour étendre les dispositions d'icelle, lu par la première fois, 194. Lu pour la seconde fois, et référé, 338. Rapport, 342. Bill et Rapport référés à un Comité Général, 343. Considérés ; rapportés ; Bill à être grossoyé, 365. Passé, 389. Par le Conseil avec un amendement ; considéré, 484. Adopté, 485. Sanction Royale, 502. 1 Guil. IV. cap. 3.
- Bureau de la Trinité, Voyez Trinité.*

**CANADA, HAUT.** Voyez *Haut Canada.*  
*Canaux :*

- Canal de Chambly.* Rapport des Commissaires nommés sous l'Acte 3. Geo. IV. cap 41, présenté, 54. Voyez Appendice (H.)
- Message de Son Excellence relativement au Canal de Chambly, 154. Référé, 156. Pétition de divers Négocians, Bourgeois, et Propriétaires des Comtés de Chambly, Rouville, et de leur voisinage, pour un Canal du Bassin de Chambly, jusqu'à la Fleuve St. Laurent, vis à vis de Montréal, référée, 193. Instruction d'enquérir s'il est praticable et expédient d'ouvrir un Canal de la Rivière du Sud, au fond de la Baie de Missiskoui, 205. Adresse à Son Excellence pour avoir les Plans et Estimations du Canal de Chambly, 290. Rapport, 331. Le Rapport et la Réponse de Son Excellence à l'Adresse (23) référés à un Comité Général, 342. Comité Général rétabli, et remis, 388, 478. Rapport et Réponse considérés ; Résolutions rapportées, 486. Adoptées, 487.
- Voyez Adresses (15.) (23.) (86.)
- Canal de Lachine.* Rapport des Commissaires mis devant la Chambre, 54. Voyez Appendice (G.) Pétition de divers Propriétaires de Bien-fonds, de la Côte St. Paul, Côte St. Pierre, et des Tanneries des Rolland, se plaignant des dommages faits à leurs Terres par l'écoulement des eaux du Canal, 56. Référé au Comité général des Chemins et améliorations publiques, 59. Pétition de William Evans, de la Côte St. Paul, se plaignant du dommage fait à son terrain par l'écoulement du Canal, 83. Référé au Comité Général des Chemins et Améliorations

*Canal de Lachine, continué :*

orations publiques, 86. Ordre de Référence de la Pétition, et du Rapport, déchargé; le Rapport et les Pétitions, référés à un Comité Special, 295. Rapport, 398. Rapport référé à un Comité général, *ibid.* Le Comité général rétabli, et la matière considérée, 480. Résolution rapportée, et adoptée, 485. Voyez *infra*.

— Bill pour autoriser la dépense de certaines sommes d'argent y mentionnées à l'effet de creuser la Petite Rivière St. Pierre à Montréal, et pour faire un Bassin près du Canal de Lachine, présenté; lu pour la première et la seconde fois; à être grossoyé; passé, 485. Par le Conseil, 501. Sanction Royale, 502.—1 Guil. IV. cap. 5.

— Pétition d'Horatio Gates et autres pour la construction d'un Bassin servant de décharge au Canal de Lachine, 55. Pétition de divers habitans de la Cité de Montréal, au soutien de la Pétition précédente, *ibid.* Ces Pétitions référées au Comité permanent des Chemins et Améliorations publiques, 59. Ordre de référence de la Pétition d'Horatio Gates et autres, déchargé, 210. La Pétition référée à un Comité Special, 211. Rapport, 234. Voyez aussi *Supra*.

— Pétition de divers Négocians, Bourgeois et Propriétaires des Comtés de Chambly, Rouville, et de leur voisinage, pour un Canal depuis le Bassin de Chambly, jusqu'à la Rivière St. Laurent, vis à vis de Montréal, 97. Référée au Comité permanent de Bills Privés, *ibid.* Référée au Comité Special sur le Message de Son Excellence relatif au Canal de Chambly, 193. Voyez *Supra*.

*Chambre d'Assemblée.*

— Les Membres assermentés par les Commissaires nommés sous *Dedimus Potestatem*, 14.

— S'ajourne, la question d'ajournement ayant été mise par le Greffier, 14, 15.

— Se rend auprès de l'Administrateur du Gouvernement au Conseil Législatif, siégeant au Château St. Louis, 15, 16.

— Elit un Orateur, 16.

— Motion que 48 Membres de la Chambre formeront un quorum, et seront un nombre suffisant pour procéder à la Dépêche des affaires, 32. La considération en remise, *ibid.* Considérée, 52. Négative après une division, 53. Motion que le quorum soit de 35 Membres; La motion amendée, et le quorum fixé à 42, 53.

— Se rend auprès de l'Administrateur du Gouvernement au Château St. Louis, 44.

— S'ajourne à des heures fixes aux jours futurs, 44, 329, 358, 367, 387, 394, 404, 412, 423, 436, 455, 478, 487, 495, 499.

— S'ajourne à des heures fixes des mêmes jours, 44, 366, 377, 393, 398, 407, 420, 430, 450, 456, 483, 493, 498.

— Se résout de ne point accorder de congé à aucun Membre, que pour des affaires des plus urgentes et accidentelles, spécialement exposées à la Chambre, ni à moins qu'il n'y ait 50 Membres présens, en ville, 53.

— Informée par M. Neilson, (un Membre,) qu'il avait trouvé dans la Garde-Robe, une Lettre à lui adressée, par F. A. Evans; la Lettre lue par le Greffier, 129. Résolu, que la dite Lettre est une infraction des privilèges de cette Chambre, et que le dit F. A. Evans soit pris

*Chambre d'Assemblée, continuée :*

sous la garde du Sergent d'Armes; Ordonné, que M. l'Orateur émane son Warrant en conformité à l'ordre de la Chambre, 130. Le Sergent informe la Chambre qu'il a pris F. A. Evans sous sa garde, 144. Pétition de F. A. Evans, priant d'être déchargé, *ibid.* Ordonné qu'il soit amené à la Barre, et réprimandé par M. l'Orateur, *ibid.* Amené à la Barre et réprimandé en conséquence, 145.

— S'ajourne faute de Quorum, 200, 309, 315, 356, 377, 391, 397, 407, 412, 501.

— Appel nominal; Membres qui ne seront pas présens à être pris sous la garde du Sergent d'Armes; des Lettres circulaires à être écrites aux Membres absens, 269. Appelée, 326. Raisons des Membres, absens à être considérées, *ibid.* L'Appel à être réitéré, 328. Raisons des Membres absens considérées, et déterminées, 356. L'Appel nominal à être réitéré de nouveau; appelée par la seconde fois, 363.

— S'ajourne après une division, 346.

— Motion que la Chambre s'ajourne maintenant, *negativée*, 356.

— Quorum de la Chambre réduit, à 30 pendant la présente Session, 430.

— Se rend auprès du Gouverneur en Chef, au Château St. Louis, 453, 494.

— Se rend auprès du Gouverneur en Chef, à la Chambre du Conseil Législatif, 501.

*Chasseur, Pierre.* Sa Pétition pour un aide additionnelle pour son Musée, 127. Référée, 128.

*Château St. Louis.* Message de Son Excellence avec deux Estimations des dépenses pour réparer le Château St. Louis à Québec, et la Maison du Gouvernement à Montréal, 220. Référé, 223. Voyez *Gouvernement Civil*.

— Bill pour affecter une certaine somme d'argent pour réparer, le Château St. Louis à Québec, et la Maison du Gouvernement à Montréal, lu pour la première fois, 414. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 430. Passé, 435. Par le Conseil, 499. Sanction Royale, 504. 1 Guil. IV. cap. 37.

*Chaudière, Pont sur la.* Deux Pétitions des Commissaires pour l'érection d'un Pont sur la Rivière Chaudière relatives à un accident qui est arrivée à l'Arche du dit Pont, et demandant une somme d'argent pour parachever le dit Pont, 329, 330. Référée, 330. Message de Son Excellence recommandant une affectation ultérieure, pour la réparation du dommage fait au dit Pont, 336. Rapport, 362. Rapport référé à un Comité Général, 363. Considéré, 396. Une Résolution rapportée, et adoptée, 403. Voyez *infra*.

— Bill pour approprier une certaine somme d'argent pour achever le Pont sur la Rivière Chaudière, lu pour la première fois, 406. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 412. Passé, 421. Par le Conseil, 478. Sanction Royale, 504. 1er. Guil. IV. cap. 47.

*Chemin à Lisses.* Pétition de divers Marchands et autres de la Cité de Montréal, pour un aide, les octroyant le privilège exclusif de construire un Chemin de fer (Chemin à Lisses) à partir de la Cité de Montréal pour lier les eaux navigables du fleuve St. Laurent, avec les eaux navigables du Lac Champlain, 100. Référée, 101. La Pétition de Moses Judah Hayes référée au Comité, 124. Pétition de Thomas Phillips pour lui même et autres Pétitionnaires pour le dit Chemin à Lisses, priant de retrancher cette partie,

*Chemin à Lesses continué :*

partie de leur Pétition qui demande un privilège exclusif, 209. Référée, *ibid.* Rapport sur la Pétition de M. J. Hayes, 225. Rapport sur les autres Pétitions, 272. Proposition pour permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la construction et à l'entretien d'un Chemin à Lisses, à partir du fleuve St. Laurent, à aller jusqu'aux eaux navigables du Lac Champlain; Motion en amendement de référer le Rapport à un Comité général, *négligée*; Motion principale adoptée après une division, 273. Bill présenté, et lu pour la première fois, 302. La seconde lecture remise, 338. Ordre pour la seconde lecture, lu, 345. Remis, 346. Bill lu pour la seconde fois; Motion pour référer le Bill; Motion en amendement pour remettre le Bill jusqu'au 1<sup>r.</sup> d'Août, *négligée*; Motion principale adoptée, et le Bill référé, 364.

*Chemins et Améliorations Publiques.* Comité permanent nommé, pour prendre en considération, et faire rapport de leurs opinions et observations, sur toutes matières qui lui seront référées, touchant les Chemins et Ponts, l'Amélioration des Communications Intérieures, et l'établissement des Terres incultes, et les Rapports et les Dépenses y relatifs, 29. Membres qui le composent, 36. Pétitions pour des aides pour de Chemins, de Ponts, &c. référées, 37, 38, 49, 59, 69, 86, 99, 125, 137, 161, 210, 269. Le Rapport des Commissaires pour le Canal de Lachine, référé, 54. Ordre de référence du Rapport déchargé, 295. Pétition d'Horatio Gates et autres pour la construction d'un Bassin servant à décharge au Canal de Lachine; et la Pétition de divers Habitans de la Cité de Montréal, en soutien d'icelle, référée, 55. Ordre de référence de la Pétition de H. Gates et autres déchargé, 210. La Pétition de divers Propriétaires de Bien-fonds de la Côte St. Paul, de la Côte St. Pierre, et des Tanneries des Rolland, se plaignant des dommages faits à leurs terrains par l'écoulement des eaux du Canal de Lachine, référée, 59. La Pétition de William Evans se plaignant des dommages faits à son terrain, par l'écoulement des eaux du Canal de Lachine, référée, 89. Ordre de référence des deux dernières Pétitions, déchargé, 295. La Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, et des Paroisses circonvoisines sur le côté sud du fleuve St. Laurent, pour une aide pour élargir les places de Marché à la Basse-Ville de Québec, référée, 86. La Pétition des Habitans de Près-de-Ville, dans la Cité de Québec, se plaignant de la manque de Passages de la Rue Champlain, pour aller au fleuve St. Laurent, référée, 99. Cette partie de la Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, pour une aide à l'effet d'élargir une Ruelle, entre la Rue Notre Dame, et la Rue du Cul-de-Sac, référée, 137. Pétitions de divers Habitans et Propriétaires dans le District de Gaspé, pour une aide pour des Chemins, et relativement à d'autres objets, référée, 137. Rapports des Commissaires de Chemins, référés, 154, 272. La Pétition de divers Habitans et Propriétaires de la Cité de Québec, pour une aide aux fins d'ouvrir une Rue dans Québec, depuis la Rue St. Stanislas, jusqu'à la Rue des Pauvres; La Pétition de divers Propriétaires d'un Bateau Traversier à Vapeur, et autres Habitans de Québec pour une aide à l'effet de bâtir un Bateau Traversier

*Chemins et Améliorations Publiques, continués :*

à Vapeur, pour communiquer entre Québec et différentes Paroisses sur le côté sud du St. Laurent; Et la Pétition de A. G. Douglas pour le remboursement d'argent par lui déboursé, sur le Chemin de St. Grégoire, référées, 161. Cette partie de la Pétition de divers Habitans du Township de Hemmingford, et partie de la Seigneurie de Beauharnois, pour une aide pour des Chemins, référée, 240. Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Geo. IV. Chap. 39 pour explorer plus complètement certaines parties de cette Province, référé, 288. Instruction relative à l'emploi des sommes d'argent appropriées à la dernière Session, pour l'amélioration de certains Chemins dans les environs de Montréal, 312. Les Comptes des Commissaires nommés en vertu de l'Acte 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Geo. IV. Chap. 27, pour l'amélioration de la navigation de certaines parties du fleuve St. Laurent, référés, 316. Premier Rapport, 395. Second Rapport, 413. Pour les dits Rapport, Voyez Appendice (D.D.) Les Rapports référés à un Comité général, 395, 413. A être imprimés, 422. Les Rapports considérés, 422. Résolutions rapportées, 410. Adoptées; et la 82<sup>me</sup> amendée, 450. Bill présenté, *ibid.* Voyez *Communications Intérieures.*

— Pétitions pour des aides, pour des Chemins, des Ponts, &c.

Des habitans de la Seigneurie de St. Gabriel, 37. De divers habitans de la Paroisse de St. Ambroise; De divers habitans des Townships de Shefford, Stukely, Ely, et Melbourne, 38. De divers habitans de St. Augustin et Cap Rouge; De divers habitans de Deschambault et Grondines; De divers habitans de Ste. Anne de la Pocatière, 40. De Michel Sauvageau, 45. De divers Propriétaires de la Paroisse de St. Antoine. Rivière du Loup; De divers habitans du Township de Hunterstown, et de la Paroisse de St. Léon le Grand; De divers Propriétaires de la Paroisse de St. Jean Baptiste de Nicolet; De divers Propriétaires de la Paroisse de St. Michel d'Yamaska; De divers Propriétaires de la Paroisse de St. Antoine de la Baie du Febvre; De divers habitans des Seigneuries de Noyan, Foucault, Sabrevois, et leurs environs, 47. De divers habitans de Champlain; Des habitans et autres du Comté de Montmorency; De divers Propriétaires de la Paroisse du Cap St. Ignace, 54. De divers habitans de la Seigneurie de Beauharnois; De divers habitans de la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac, 56. De divers habitans de la Paroisse de Pointe aux Trembles; De divers habitans du Comté de Lotbinière; De divers habitans des Townships de Wickham et Grantham; De divers habitans de la Paroisse de Ste. Claire; (De Joseph Desbarats y contre, 210.) De divers Propriétaires de Bien-fonds sur la Rivière Blanche; Des habitans de la Paroisse de St. Stanislas, Seigneurie de Batiscan, 57. Des habitans de la Paroisse de St. Stanislas, Comté de Champlain; De divers habitans de l'intérieur du Comté de Beauce; De divers habitans du Comté de Berthier; De divers Propriétaires de Bienfonds du Township de Kildare; De divers habitans de Kildare et Rawdon; De divers habitans des Paroisses de Ste. Geneviève, et de St. Stanislas, 58. Des habitans de Shefford, Granby, Abottsford, et autres lieux dans le District de

*Chemins, &c. continués :*

de Montréal ; Des habitans et navigateurs de la Paroisse du Cap St. Ignace, 66. De divers habitans des Paroisses de St. Joseph de la Pointe Lévi, St. Henri, St. Anselme, Ste. Marie, St. Joseph, et St. François ; De divers habitans des Paroisses de St. Antoine, St. Nicolas, et St. Gilles, 67. De divers habitans du Township de Rawdon, et des Paroisses du Grand St. Esprit, St. Henri, et St. Roch ; De divers Franc-tenanciers de la Paroisse de St. Antoine, Rivière du Loup ; De divers habitans de St. Joseph de Maskinongé, 68. Des habitans de St. François, Deguire, Sorel, Bonsecours, Bourg-Marie, Drummondville, et les divers Townships sur les bords de la Rivière St. François, 69. Des habitans des Townships de Bolton, Stukely, Shefford, Granby, Hatley, et Stanstead ; De divers habitans de la Cité et du Comté de Québec ; De divers habitans propriétaires de Bien-fonds, de la Seigneurie de Daillebout, et du Township de Kildare, 78 ; des habitans des Townships de Wendover, Simpson, Kingsey, Shipton, Windsor, Stoke, et Brompton ; des habitans des Townships de Eaton, Newport, Clifton, et Hereford ; des habitans des Townships de Dudswell, Westbury, Ascot, Compton, Hatley, Barnston, et Stanstead ; Des habitans des Townships de Dudswell, Westbury, Bury, Eaton, Newport, Clifton, et Hereford ; De divers habitans des Townships de Compton, Barford, et Hereford, 79. De divers habitans des Townships de Ascot, Eaton, Westbury, Newport, et Clifton ; Des Officiers de Milice, Marchands, et Propriétaires, des Townships de Shipton, Kingsey, et Tingwick ; Des habitans des Townships de Ascot, Hatley, Stanstead, Bolton, et Potton ; De divers habitans des Townships de Hatley, Stanstead, Barnston, Compton, et Ascot, 80. Des habitans des Townships de Compton, Hatley, et Barnston ; Des habitans des Townships de Stanstead, Hatley, Bolton, Potton, Brome, Sutton, Dunham, Farnham, et de la Seigneurie de Monnoir ; De divers habitans des Townships de Stanstead et Hatley ; De divers habitans et propriétaires de la Paroisse de St. Pierre les Becquets, et du Township de Blandford, 82. De divers habitans et Propriétaires de terres, à l'Isle aux Grues, et les Isles aux Oyes ; Des habitans de la concession de Beaulieu, Paroisse de St. Jean Chrysostome, et autres ; De divers habitans de la Seigneurie de Lotbinière ; De divers habitans de la Paroisse de St. George, Comté de Rimouski, 84. Des habitans du Township d'Inverness ; Des habitans des Townships de Stoneham et Tewkesbury, 85. Des habitans de la Paroisse de St. Jean Baptiste, Seigneurie de Rouville, et autres Paroisses ; Des habitans des Paroisses de St. Joseph de la Pointe Lévi, et St. Henri, 86. De Franc-tenanciers, et occupans de terres dans le Township de Godmanchester ; Des Censitaires et Propriétaires des Seigneuries de Murray Bay et Mount Murray, 98. De divers habitans des Paroisses de St. Léon le Grand, et Yamachiche, et des Townships de Caxton et Hunterstown ; Des habitans du Fief de l'Isle, 124. Des habitans de la Paroisse de St. Pierre les Becquets, et d'autres circonvoisines, dans le Comté de Nicolet, 125. De divers habitans de la Paroisse de St. André, Seigneurie d'Argenteuil ; De divers habitans des diverses Paroisses dans le Comté de Lotbinière ; De divers Propriétaires

*Chemins, &c. continués :*

et habitans du Township de Frampton, et autres, 133. Des habitans résidans sur les bords de la Rivière Chaudière, Comté de Beauce ; De divers habitans de la Ville et Banlieue des Trois Rivières ; De divers habitans de Percé et ses environs, 134. De divers habitans du Village de la Prairie de la Magdeleine, 136 ; De divers propriétaires de la Paroisse de Beauport ; De divers propriétaires de terres de la Côte St. Paul, et du Village St. Henri ; De divers propriétaires de la Paroisse de Laval, Seigneurie de Beaupré, Comté de Montmorency, 157. De divers propriétaires et autres de la Paroisse de St. Michel d'Yamaska ; De divers habitans du Lac Maskinongé, Seigneurie de Lanaudière ; De Narcisse Duchesnay au nom des colons de Waterloo et Village Anglois, Seigneurie de Beauport, 158. Des habitans du Cap Santé ; De propriétaires sur le chemin du Cap Rouge ; De divers habitans des Townships de Shipton et Kingsey ; De divers habitans de la Paroisse de St. François de la Nouvelle Beauce ; De divers habitans de la Seigneurie de Beauharnois, et du Township de Godmanchester ; De divers habitans de partie de la Seigneurie de La Salle, de la Seigneurie de Beauharnois, et autres lieux, 159. Des habitans de la Paroisse de Ste. Anne de Yamachiche, 160. De divers habitans du Comté de Bonaventure, 161. Des Notables des Paroisses de Sorel et Yamaska, 269. Elles sont référées au Comité permanent des chemins et d'améliorations publiques, 37, 38, 49, 59, 69, 86, 99, 125, 137, 161, 210, 269. Voyez *Supra*.

— Pétition de divers habitans des Paroisses de Champlain et Batiscan, pour une aide aux fins d'acquiescer en faveur du public, le pont erigé sur la Rivière Champlain par feu M. Dubord, 48. Pétition y contre de divers habitans et propriétaires de terres de la Paroisse de Champlain, 84. Elles sont référées au Comité permanent de Chemins et d'améliorations publiques, 49, 86. Voyez *Supra*.

— Pétition des Commissaires pour ouvrir un chemin à travers les Seigneuries de St. Gilles et Ste. Croix, et les Townships de Milton, et Inverness, pour le remboursement d'une somme d'argent par eux dépensée pour parachever le dit chemin, excédante l'allocation, 85. Référée au Comité permanent de chemins et d'améliorations publiques, 86. Voyez *Supra*.

— Pétition de Jean Baptiste Bonneville, Jean Pierre Proulx, et William Pozer, pour le remboursement de dépenses encourues par eux comme commissaires pour le chemin de Kennebec, 128.

— Rapports de Commissaires présentés, 44, 54, 66, 67, 77, 96, 121, 131, 153, 187, 192, 200, 206, 272, 328. Voyez Appendice (E.) Ceux présentés au page, 272, référés au Comité permanent de chemins et d'améliorations publiques, 154, 272. Voyez *Supra*.

*Chemins, Lois des.* Voyez *Lois des Chemins*.

*Chirurgie.* Voyez *Médecine*.

*Christie, Robert, Ecuyer.* Motion que les Entrées dans les Journaux des 14 Février, 1829, et 22 Janvier, 1830, relativement à son expulsion de cette Chambre soient lues, 21. La considération remise, *ibid.* Considérée ; référée à un Comité général ; une Résolution rapportée, 42. Adoptée ; et les entrées lues, 43. Résolutions, que Robert Christie, Ecuyer, rapporté pour servir dans l'Assemblée comme Mem-

*Christie, Robert* Ecuyer, continué :

bre pour le Comté de Gaspé, est la même personne mentionnée dans les dites Entrées ; et qu'en conséquence ne peut siéger ni voter dans l'Assemblée, comme Membre d'icelle 43.

*Circuits, Cours de.* Voyez *Administration de la Justice ; Tournées.*

*Collège d'Agriculture,* Voyez *Agriculture ; Education.*

*Comités Permanents ;* nommés ; cinq à former un quorum ; à rapporter de tems à autre, 28, 29.

— — Membres qui les composent, 35, 36.

— — Voyez *Questions négatives.*

— — *Généraux,* siègent pour la considération de diverses matières ; voyez-les titres suivans ; *Comptes Contingens ; Actes du Parlement Provincial ; Adresses ; Administrateur ; Agent ; Agriculture ; Aubains ; Arts ; Banques ; Palais Episcopal ; Tenures de Canada ; Canaux ; Chaudière, Pont sur la ; Christie, Robert ; Gouvernement Civil ; Commissions ; Cours de Justice et Prisons ; De Léry, Seigneurie de ; Compagnie des Indes Orientales ; Education ; Fabriques ; Fletcher, M. le Juge ; Prison à Sherbrooke ; Gaspé ; Glen, Edward Southouse ; Grain ; Foin ; Grosbois, Fief de ; Hôpitaux ; Maison de Parlement ; Maisons d'Entretien Public ; Juges ; Jurés ; Administration de la Justice ; Arpenteurs ; Lois ; Cuir ; Phares ; Marchés ; Membres ; Milices ; Montréal, Cité de ; Commune de Montréal ; Société de Feu de Montréal ; Havre de Montréal ; Navigation ; Avoine ; Ordonnance ; Phillips, Thomas ; Médecine, &c. ; Population ; Presbytériens ; Statuts Provinciaux ; Québec, Cité de ; Cuir vert ; Bureaux d'enregistrement ; Lois des Chemins ; Chemins et Améliorations Publiques ; Ste. Anne de la Pérade ; Eglise de St. Jean ; Hypothèques secrètes sur les Bienfonds ; Petites Causes ; Cure-Môle à Vapeur ; Navigation à Vapeur ; Etat de la Province ; Stuart, James ; Subdivision de Paroisses ; Bureau de la Trinité ; Haut-Canada ; Loups.*

— — Se lèvent sans rapporter, 242, 309, 309, 435.

— — *Spéciaux,* nommés, et qui rapportent ; Voyez les titres suivans ; *Comptes Contingens ; Adresses (1) à l'Administrateur ; Banques ; Berthier, Comté de ; Tenures de Canada, Acte pour les ; Canaux ; Chaudière, Pont sur la ; Gouvernement Civil ; Cours de Justice et Prisons ; De Léry, Seigneurie de ; Dessaint, Clément ; Fabriques ; Fletcher, M. le Juge ; Prison à Sherbrooke ; Gaspé ; Glen, Edward Southouse ; Grosbois, Fief de ; Hayes, Moses Judah ; Hemmingford, Township de ; Hôpitaux ; Maison de Parlement ; Maisons d'Entretien Public ; Jurés ; Administration de la Justice ; Arpenteurs ; L'Assomption, Comté de ; Phares ; Marchés ; Membres ; Milices ; Commune de Montréal ; Société de Feu de Montréal ; Havre de Montréal ; Navigation ; Ordonnance ; Phillips, Thomas ; Médecine, Chirurgie, et l'Art d'Accoucher ; Pilotes ; Population ; Frais de Poste ; Statuts Provinciaux ; Québec, Cité de ; Chemin à Lisses ; Bureaux d'Enregistrement ; Lois des Chemins ; Rouville, Comté de ; Ste. Anne de la Pérade ; Eglise de St. Jean, Québec ; St. Timothée, Paroisse de ; Petites Causes ; Cure-Môle à Vapeur ; Navigation à Vapeur ; Trois-Rivières ; Bureau de la Trinité ; Haut-Canada ; Yarker, Robert.*

— — nommés et qui ne rapportent pas : Voyez les titres suivans : *Adresses (1) au Roi ; Chasseur, Pierre ; Débiteurs ; Bonne Correspondance ;*

*Comités Spéciaux,* continués.

*Québec, Cité de ; Pêcherie de Petites Morues ; Bureau de la Trinité.*

— — Trois à en être le quorum, 253, 263.

— — à rapporter de tems à autre, 231, 263, 301, 316.

*Commerce.* Comité permanent nommé pour prendre en considération et faire rapport de ses opinions et observations sur toutes les matières qui lui seront référés, relatives au Commerce, aux Pêcheries, et à la Navigation, 29. Membres qui le composent, 36. Les Pétitions de divers Co-propriétaires de la Banque de Québec, et autres, pour la continuation de la Charte de la dite Banque, et pour le pouvoir d'augmenter son Capital, et d'établir une Branche à Montréal, référée, 37. La Pétition de divers Sousscripteurs et Associés pour établir la Navigation par la vapeur entre Québec et Halifax, référée, 41. La Pétition des Agens de la Compagnie des Indes Orientales pour le remboursement des Droits perçus sur les Thés exportés, référée, 70. La Pétition des Habitans du Comté de Stanstead pour l'établissement d'une Banque ; et la Pétition de divers Marchands et autres de la Cité de Montréal pour l'établissement d'une Banque, référées, 89. Cette partie de l'Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la Session relativement au Cours de la Monnaie, référée, 95. Premier Rapport,—sur la Pétition relative à la Navigation par la vapeur, sur la Pétition du Comté de Stanstead, et sur la Pétition de Montréal, 120. Voyez *Banques ; Navigation par la Vapeur.* La Pétition de divers habitans de la Cité de Montréal, relativement à la nomination des Inspecteurs de Cuir à Semelle, référée, 141. La Pétition de divers Marchands et autres intéressés dans le Commerce entre Québec et Montréal, pour avoir un Bureau de la Trinité indépendant à Montréal, référée, 178. La Pétition de divers Tanneurs de la Cité de Montréal, pour le rappel des Droits sur les cuirs verts importés, référée, 202. Second Rapport,—sur la Pétition de la Compagnie des Indes Orientales, 210. Voyez *Compagnie des Indes Orientales.* Troisième Rapport,—sur la Pétition de Montréal, relative au Bureau de la Trinité ; et sur les Pétitions de la Banque de Québec, 234. Voyez *Banque ; Trinité.* Quatrième Rapport,—sur la Pétition de Montréal, relative aux Inspecteurs de Cuirs à Semelle, et Cuirs Verts, 294. Voyez *Cuir ; Cuir Verts.* Le Message de Son Excellence, avec les Documens l'accompagnans, relatif au Cours actuel de la Monnaie, et l'état des Monnaies sous la charge du Récepteur général, référée, 311.

*Commissaires.* Voyez *Canaux ; Chaudière, Pont sur la ; Elections contestées ; Exploration ; Prison à Sherbrooke ; Hôpitaux ; Aliénés, et Enfants Trouvés ; Phares ; Havre de Montréal ; Navigation ; Chemins ; St. Maurice, Pont de ; Haut-Canada.*

*Commissions.* Message de Son Excellence, relatif au renouvellement des Commissions durant bon plaisir dans cette Province, accompagné de Copie de la Proclamation de Sa Majesté, requérant que chaque personne qui possède de charge d'autorité, ou de Gouvernement au décès de feu le Roi Geo. IV. de continuer dans l'exercice de leurs charges respectives, 148. Référé au Comité permanent des Grieffs, 185. Voyez *Grieffs.* Message de Son Excellence avec Copie des opinions des Juges et des Officiers en Loi de la Couronne relativement au renouvellement de Commissions,

*Commissions, continuées.*

missions, 188. Voyez Appendice (U.) Référé au Comité permanent des Grièfs, 188. Rapport, 301. Voyez Appendice (A. A.) Rapport à être imprimé; et référé à un Comité général, 301. Comité général rétabli et remis, 370. Rapport considéré, 323, 431. Résolutions rapportées et adoptées, 431. Voyez *Adresses*, (38.)

— Pétition d'Edward Glackemeyer, Notaire Public, relative au renouvellement de sa Commission, 27. Référé au Comité permanent des Grièfs, 41. Voyez *Grièfs*:

— Copie de l'Acte Impérial, 1 Guil. IV. Cap. 4, relativement au renouvellement des Commissions, mise devant la Chambre par Message, 249. Référé au Comité permanent des Grièfs, 251.

— Bill pour régler les formes par lesquelles les Commissions des Avocats, des Notaires, et des Arpenteurs, seront dressés, lu pour la première fois, 370. Motion pour la seconde lecture *négligée*, 370.

— Motion pour la permission d'introduire un Bill pour régler les formes des Commissions de certaines personnes, qui exercent des Professions en cette Province; M. l'Orateur refuse de recevoir la Motion, disant que le Bill avait déjà été discuté et réjeté, et ne devait pas être introduit de nouveau dans cette Session: appel fait de la décision de M. l'Orateur; sa décision confirmée, 413.

*Communes.* Voyez *Groisbois*; *Montréal*; *Ste. Anne de la Pérade*.

*Communications Intérieures.* Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée pour l'amélioration des Communications Intérieures, lu pour la première fois, 450. Lu pour la seconde fois; amendé; à être grossoyé; passé, 481. Par le Conseil, 500. Sanction Royale, 505. 1st. Guil. IV. cap. 8.

*Compagnie des Indes Orientales.* Pétition des Agens de l'Honorable Compagnie des Indes Orientales, pour une remise des Droits sur le Thé, transporté de Québec à son Agence à Halifax, 69. Référé au Comité permanent de Commerce, 70. Rapport, 210. Rapport et Pétition référés à un Comité général, *ibid.* Considérés, 233. Une Résolution rapportée; adoptée; et un Bill pour exempter la Compagnie de payer les droits sur certains Thés exportés de Québec à Halifax, lu pour la première fois, 241. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 251. Passé, 263. Par le Conseil, 300. Sanction Royale, 504.—1 Guil IV. cap. 43.

*Comptes.* Comité permanent nommé, à l'effet de prendre en considération et d'examiner tous les Comptes qui pourront lui être référés relativement au Revenu public, et à la dépense, et d'en faire rapport, 28. Membres qui le composent, 36. Rapport des Commissaires pour le soulagement des Aliénés et pour le soutien des Enfants trouvés dans le District des Trois Rivières référé, 36. Comptes des Commissaires pour l'érection de Phares pour les années 1829 et 1830, référés, 45, 119. L'ordre référant le Rapport des Commissaires pour le soulagement des Aliénés et Enfants trouvés dans le District des Trois Rivières déchargé, 65. Message de Son Excellence au sujet des Phares référé, 119. Les Pétitions de John Simpson, et de Henry George Forsyth, référées, 143. Les Comptes Publics référés, 145. Instruction de mettre certains états sur la Table, 225. Cette partie du Message de Son Excel-

*Comptes, continués :*

lence accompagnant l'estimation publique, en autant qu'il concerne l'établissement d'un Bureau d'audition, référée, 270. Premier Rapport, 273. Voyez *Phares*.

— *Contingens*, pour l'année 1830, mis devant la Chambre, 66. Référés, *ibid.* Rapport, 370. Rapport référé à un comité général, 372. Le Rapport sur les Comptes Contingens, fait le 12 de Mars, 1829, référé au même Comité Général, *ibid.* Considéré; des Résolutions rapportées et adoptées, 435.

— *Publics.* Mis devant la Chambre par Message de Son Excellence, 129. Voyez Appendice (P.) Référé au Comité permanent des Comptes.

*Conférences.* Voyez *Montréal*, Cité de:

*Conseil Législatif.*

— Messages de leurs Honneurs.

Faisant savoir à la Chambre, qu'ils ont nommé un Comité pour l'entretien d'une bonne correspondance entre les deux Chambres, 58.

Permettant à des Membres de leur Chambre à être examinés devant des Comités de l'Assemblée, 132, 154, 261, 357.

Concourant à des Bills passés par l'Assemblée, sans amendemens, 300, 329, 357, 414, 423, 437, 478, 483, 499, 500.

Concourant à des bills passés par l'Assemblée, avec des amendemens, 300, 316, 329, 344, 414, 437, 479, 483, 492, 496, 500, 501.

Demandant à la Chambre de permettre à deux de leurs Membres de paroître devant un Comité du Conseil, 329.

Concourant à une conférence, 357.

Avec une Adresse à Son Excellence grossoyée, demandant qu'il lui plaise de transmettre en Angleterre, copie du Bill pour les subdivisions Paroissiales, 387. La Chambre enverra une réponse, 388. Demandant une conférence, 439.

Concourant, dans un amendement fait par l'Assemblée, à des amendemens faits dans un Bill par leurs honneurs, 500.

— Messages à leurs Honneurs.

Faisant savoir qu'un Comité de Bonne Correspondance a été nommé, 20.

Demandant que des Conseillers puissent être examinés devant des Comités de l'Assemblée, 104, 145, 194, 243, 253, 351.

Permettant à des Membres de l'Assemblée à être examinés devant un Comité du Conseil, 329.

Demandant une conférence, 347.

Concourant à une conférence, 439.

*Cotiseurs*, Acte du 9 Geo. IV. cap. 16. Voyez *Actes du Parlement Provincial*.

*Cour de Justice* à Québec. Message de Son Excellence, avec des Estimations et Pièces relatives aux réparations à la Cour de Justice à Québec, 226. Référé, 251. Voyez *Gouvernement Civil*.

*Cours de la Monnaie.* Cette partie de la harangue de Son Excellence à l'ouverture de la Session relativement au Cours de la Monnaie, référée au Comité permanent de Commerce, 95. Message de Son Excellence accompagné d'une Copie d'une Communication du Commissaire Général Routh, au sujet du numéraire, 145. Référé au même comité, 311.

— Voyez *Adresses*, (2.)

*Cours de Justice.* Comité permanent nommé pour prendre en considération et faire rapport de ses opinions et observations sur toutes les questions qui pourront s'élever dans la Chambre, et lui être référées, relativement aux Cours de Justice, et à l'Administration de la Justice, 28. Motion que



*Cours de Justice, continués.*

que certains Membres le composeront, 35. Motion en amendement, qu'un Comité Spécial soit nommé pour préparer une liste des noms des Membres nécessaires pour composer les Comités permanens nommés par la Chambre, *négligée* après une division; Motion principale adoptée, 36. La Pétition des Magistrats, Officiers, et autres Habitans du Comté de Missiskoui, demandant l'établissement de Cours de Justice dans chaque Comté, *référé*, 51. La Pétition des Franc-Ténanciers de la Paroisse de St. Jacques, et des Townships de Rawdon, Kildare, et Chertsey, pour des Cours de Justice, dans chaque Comté, *référé*, 72. Instruction relativement à l'Administration de la Justice dans le District des Trois Rivières; autre Instruction relativement aux Tarif actuellement en force dans le District des Trois-Rivières dans la Cour du Banc du Roi, 76. Cette partie du Rapport du Comité Spécial sur la Pétition du Comté de l'Assomption, qui à rapport aux Cours de Justice, aux Prisons, et aux Cours sommaires, *référé*, 120. La Pétition de William Annett pour une augmentation de Salaire comme Géolier à Percé, *référé*, 142. Premier Rapport, sur la Pétition de William Annett, 243. Instruction de s'enquérir s'il ne serait pas nécessaire d'établir un Tarif pour régler les charges et émolumens du Sheriff de Gaspé, *ibid.* Instruction de s'enquérir des moyens les plus propres à faciliter l'Administration de la Justice, par le moyen de Tournées, et d'en faire rapport par Bill ou autrement, 254. Rapporté un Bill, 387. Voyez *supra*.

— Pétitions pour l'établissement de Cours de Justice dans chaque Comté:—Des Magistrats, Officiers de Milice, et autres Habitans du Comté de Missiskoui, 31. Des Franc-Tenanciers de la Paroisse de St. Jacques, et des Townships de Rawdon, Kildare, et Chertsey, 72. *Référé* au Comité permanent sur les Cours de Justice, 51, 72.

*Cours de Justice et Prisons.* Message de Son Excellence recommandant l'érection de Salles d'Audiences et de Prisons dans les Comtés les plus peuplés, 244. *Référé* à un Comité général, 258. Considéré, 281, 293. Résolutions rapportées, 298. Adoptées, 299. Bill pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, lu pour la première fois, 299. Ordre pour la seconde lecture du Bill, lu; Motion pour la remettre, *négligée*; Bill lu pour la seconde fois et *référé*, 314. Rapport; Bill et Rapport *référé* à un Comité général, 339. Comité général remis, 365. L'ordre lu, 391. Bill et Rapport considérés, 394. Motion pour rétablir le Comité général, *négligée*, 429.

*Cuir.* Pétition de divers Habitans de la Cité de Montréal, pour la nomination d'Inspecteurs de Cuir à semelle, 140. *Référé* au Comité permanent de Commerce, 141. Rapport, 294. Rapport *référé* à un Comité général, 294. Le Comité général remis, 314. Rapport considéré, 324, 376. Une Résolution rapportée et adoptée, 376. Bill pour pourvoir à l'Inspection de Cuir à semelle, lu pour la première fois, 331. Lu pour la seconde fois, et *référé* à un Comité général, 356. Considéré, 396. Rapporté; à être grossoyé, 402. Passé, 408. Par le Conseil, avec des amendemens, 492.

*Cuir vert.* Pétition de divers Tanneurs de la Cité de Montréal pour le rappel des Droits sur les

*Cuir vert continués.*

Cuir vert exportés des Etats-Unis, 201. *Référé* au Comité permanent de Commerce, 202. Rapport, 294. Rapport *référé* à un Comité général, *ibid.* Considéré, 324, 376. Une Résolution rapportée et adoptée, 376.

*Cure-môle à vapeur.* Copie de la Correspondance relative au Cure-môle à vapeur, remises à la Barre par M. le Secrétaire Glegg, 156. Voyez Appendice (S.) *Référé*, 156. Rapport, 258. Rapport *référé* à un Comité général, 259. Considéré, 271. Une Résolution rapportée et adoptée, 279. Bill pour affecter une somme ultérieure d'argent pour l'achat d'un Cure-môle à vapeur, lu pour la première fois, 280. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 291. Passé, 297. Par le Conseil, 329. Sanction Royale, 504.—1er Guil. IV, Chap. 41.

*Cuvillier, Austin, Ecuyer.* Voyez *Orateur*.

**D**EBITEURS. Bill pour le soulagement des Débiteurs insolubles qui consentent à remettre et céder leurs biens et effets pour satisfaire leurs dettes, lu pour la première fois, 205. La seconde lecture remise, 241. Lu pour la seconde fois, et *référé*, 259.

— Voyez *Ordonnance* 25 Geo. III, Chap. 2.

*Delagrave, Benjamin.* Sa Pétition pour le remboursement d'une somme d'argent par lui dépensée au service de la Milice, pendant la dernière Guerre Américaine, 175.

*De Léry, Seigneurie de.* Pétition de divers Habitans des Seigneuries de De Léry, et La Cole, et du Township de Sherrington, pour changer le lieu de l'Election pour le Comté de l'Acadie; pour des amendemens aux Lois des Chemins; pour une aide pour les chemins; et pour l'érection de Cours de Justice et des Prisons dans les Comtés divers, 171. *Référé* au Comité sur la Pétition du Township de Hemmingford, 172. Rapport, 231. Rapport *référé* à un Comité général, 232. Considéré, 242. Le Comité se lève sans rapporter, *ibid.*

*Dépôt de Ste. Anne.* Régistre du Gardien du Dépôt de Provisions à la Rivière Ste. Anne, présentée, 200. Voyez Appendice (X.)

*Desbarats, Veuve.* Voyez *Chemins*, &c.

*Dessaint, Clement.* Sa Pétition pour une aide à l'effet de compléter une machine à plonger inventée par lui, 127. *Référé*, 127. Rapport, 235.

*Dickerson, Silas Horton.* Voyez *Fletcher*, M. le Juge.

*Distribution des Lois.* Voyez *Lois*.

*Douanes.* Message de Son Excellence recommandant à la Chambre de faire une allocation pour couvrir les Dépenses encourues par le Collecteur des Douanes au Port de St. Jean, en remettant les Droits par lui perçus, accompagné d'une Copie d'une Lettre du dit Collecteur, 216. *Référé*, 223. Voyez *Gouvernement Civil*.

— Message de Son Excellence recommandant le renouvellement de l'Acte qui pourvoit aux traitemens et allowances des Visiteurs de la Douane de Québec; comme aussi de l'Acte qui règle les Douanes de l'Intérieur, 265. *Référé*, 325. Voyez *Gouvernement Civil*; et *infra*.

— Bill pour continuer pour un tems limité, les Actes qui régulent les Salaires et Emolumens des Officiers employés à la Perception du Revenu aux Ports Intérieurs de cette Province, et pour d'autres objets, lu pour la première fois, 414. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 430. Passé, 457. Par le Conseil, 499. Sanction Royale, 503.—1er Guil. IV, Chap. 35.

Message

*Douanes, continuées :*

— Message de Son Excellence, accompagné d'une Pétition d'A. C. Taschereau, Collecteur des Douanes à Ste. Marie, Nouvelle Beauce, demandant à être mis sur le même pied que le Collecteur de Stanstead, à l'égard du Loyer d'une Maison de Douane, et pour toutes les Dépenses casuelles quelconques, 368. Référé à un Comité général, 375. Voyez *Gouvernement Civil*.

*Douglas, Antoine Gilbert.* Sa Pétition pour le remboursement d'argent par lui dépensé, sur le chemin de St. Grégoire, 99. Référée au Comité permanent de Chemins et Améliorations Publiques, 161.

*Dundee.* Pétition des Habitans de la Réserve Indienne, communément appelée Dundee, demandant à être mis sur le même pied que les autres sujets de Sa Majesté, et suggérant que toute la Réserve Indienne de St. Régis soit formée en un Township, ou en une Seigneurie, sous le nom de Dundec, 261. Référée, 262. Rapport, 316. Voyez *infra*.

— Bill pour étendre aux habitans de la Réserve Indienne de St. Régis et Dundee, les droits, privilèges et avantages dont jouissent les autres habitans de la Province, lu pour la première fois, 324. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 345. Passé, 350. Par le Conseil, 411. Sanction Royale, 504.—1er Guil. IV, cap. 39.

**E**COLES ELEMENTAIRES. Voyez *Education*.

*Education et Ecoles.* Comité permanent formé à l'effet de prendre en considération, et faire rapport de ses opinions et observations sur toutes questions qui pourront s'élever dans la Chambre, et qui lui sont référées, relativement à l'Education et aux Ecoles, et à la dépense qui y a rapport, 28. Membres qui le composent, 36. Pétition de Harriet M. Townsend pour une aide pour la bâtisse d'une Maison d'Ecole à Philipsburg, 38. Référée, *ibid.* Pétition de Joseph François Perrault, pour une aide en faveur de son Ecole dans le Faubourg St. Louis de Québec, 40. Référée, 41. Pétition des Syndics de l'Ecole St. Jacques de Montréal, pour une aide aux fins de compléter leur Maison d'Ecole, 50. Référée, *ibid.* Pétition des Membres Directeurs pour la régie de l'Ecole de l'Institution des Récollets à Montréal pour une aide en faveur de la dite Ecole, 50. Référée, *ibid.* Pétition de divers Habitans de la Paroisse de Château Richer, pour une aide à l'effet d'achever une Maison d'Ecole, 59. Référée, *ibid.* Pétition des Syndics pour l'achat ou l'érection d'une Maison d'Ecole dans la Seigneurie de la Cole, demandant une indemnisation de la perte qu'ils ont soufferte par l'incendie de leur Maison d'Ecole, 59. Référée, *ibid.* Pétition des Officiers et Membres de l'Institution des Artisans de Montréal pour une aide, 70. Référée, 71. Pétition des Syndics, et Tenanciers du Bourg de William Henry pour une aide pour achever et rendre commode un appartement dans la nouvelle bâtisse joignante à l'Eglise de la Paroisse de Sorel, pour une Chambre d'Ecole, 71. Référée, *ibid.* Pétition de Joseph Lancaster, en faveur d'une Ecole par lui établie à Montréal, 71. Référée, *ibid.* Pétition des Margailliers de la Fabrique de Beauport pour la moitié des frais encourus pour l'érection d'une Maison d'Ecole, près du Sault Montmorency, 86. Référée, 88. Pétition des Syndics du Séminaire de Stanstead,

*Education et Ecoles, continuées.*

demandant une aide pour défrayer les dépenses courantes du dit Séminaire pour l'année 1831, 87. Référée, 88. Pétition de divers Habitans de la Cité, et du District de Montréal, pour une aide en faveur de l'Ecole Britannique et Canadienne à Montréal, 87. Référée, 88. Pétition des Syndics et Membres de l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec, pour une aide en faveur de la dite Ecole, 87. Référée, 88. Pétition du Révérend Antoine Girouard, Fondateur du Collège de St. Hyacinthe, pour une aide en faveur du dit Collège, 98. Référée, *ibid.* Cette partie du Rapport du Comité Spécial sur la Pétition de divers Habitans du Comté de L'Assomption, qui regarde l'établissement d'une Ecole, référée, 120. Pétition de J. B. Bolduc, et autres, du Comté de Montmorency pour une aide pour achever une Maison d'Ecole dans la Paroisse de St. Joachim, 122. Référée, 123. Pétition de divers Membres de l'Eglise de St. André de la Cité de Québec, pour une aide en faveur d'une Ecole en rapport avec l'Eglise de St. André, 122. Référée, 123. Pétition du Curé et autres, des Faubourg et Paroisse de St. Roch, pour une aide en faveur de l'Education des pauvres du dit Faubourg, 122. Référée, 123. Pétition des Président, Vice Président, et Comité d'Administration de la Société d'Education des Trois-Rivières, pour une aide pour compléter une Maison d'Ecole, et pour défrayer le Salaire du Maître, 138. Référée, 140. Pétition des Directeurs de la Société d'Education de Québec, pour une aide pour l'Ecole établie par la dite Société dans le Faubourg St. Jean, 138. Référée, 140. Pétition des Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, référée, 140. Pétition des Membres de la Société d'Education de Berthier, pour une aide en faveur de l'Académie de Berthier, et pour payer une balance due pour la bâtisse de la Maison d'Ecole, 139. Référée, 140. Pétition des Officiers et Membres de l'Institution des Artisans de Québec, référée, 140. Pétition du Ministre et de la Congrégation de l'Eglise d'Angleterre à Près-de-Ville, près de Québec, aux fins d'ériger et maintenir une Ecole à Diamond Harbour, 149. Référée, *ibid.* Retours d'Ecoles référés, 153. Pétition des Membres du Comité de l'Ecole Nationale à Montréal, pour une aide à l'effet de compléter leur Maison d'Ecole, 165. Référée, 166. Pétition de Pierre Croteau, et Augustin Bergeron, de la Paroisse de St. Antoine de Tilly, pour une aide en faveur d'une Maison d'Ecole, bâtie par les Pétitionnaires dans le haut de la dite Paroisse, 165. Référée, 166. Pétition du Président et autres Officiers de la Société Littéraire et Historique de Québec, référée, 166. Pétition des Syndics de l'Académie de Charleston pour une aide en faveur de la dite Académie, et pour une Acte d'Incorporation, 166. Référée, *ibid.* Cette partie de la Pétition de divers Propriétaires de la Paroisse de St. Timothée, Seigneurie de Beauharnois, qui a rapport à la nomination de Syndics pour les Ecoles dans la dite Paroisse, référée, 239. Deux Membres ajoutés au Comité, 253. Pétition de divers Habitans de la Paroisse de L'Islet, pour une aide pour une Ecole dans la dite Paroisse, 288. Référée, 284. Les deux Messages de Son Excellence relatifs à l'Institution Royale, et à une Institution pour l'Education des Sourds-Muets, référés, 306. Instruction

*Education et Ecoles, continuées.*

d'enquérir et faire rapport d'aucuns abus qui ont eu lieu, liés aux Actes pour l'encouragement de l'Education, et des moyens ultérieurs de promouvoir l'Education par toute la Province, 330. Message de Son Excellence recommandant des allocations pour les Ecoles Elementaires, et les differens établissemens d'Education, 336. Référé, 337. Rapport, 368. Voyez Appendice (B. B.) Rapport référé à un Comité général, et à être imprimé, 368. Rapport considéré, 393. Résolutions rapportées, 399. Adoptées, 402. Voyez *infra*.

— Bill pour pourvoir ultérieurement à l'encouragement de l'Education en cette Province, et pour amender deux certains Actes y mentionnés, lu pour la première fois, 402. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 407. Passé, 421. Par le Conseil, 483. Sanction Royale, 505. 1 Guil. IV. Cap. 7.

— Message de Son Excellence avec Copie d'un Mémoire de Ronald Macdonald, la personne employée pour acquérir les connaissances nécessaires pour le qualifier à pouvoir conduire une Institution pour l'Education des Sourds-Muets, et recommandant, qu'une allocation ultérieure soit faite vers l'obtention de cet objet, 305. Référé au Comité permanent sur l'Education et les Ecoles, 306.

— Message de son Excellence, accompagnant Copie d'une Communication du Secrétaire de l'Institution Royale, et recommandant qu'une allocation soit faite pour le support de la dite Institution, 308. Référé au Comité permanent sur l'Education et les Ecoles, 306.

*Effets, exempts des saisies en paiement des jugemens. Voyez Ordonnance.*

*Elections contestées :*

*Bonaventure, Comté de.* Pétition de John Robinson Hamilton, contre le Retour par l'Officier Rapporteur, de Jean Gosset, Ecuyer, 59. Référé au Comité permanent de Privilèges, et Elections, 75. Voyez *Privilèges et Elections*. Pétition de divers Electeurs relativement à l'Election pour le dit Comté, 262. Référé au dit Comité, 262. Résolu que si les Procédés sur la Pétition de M. Hamilton, ne sont point finis dans la présente Session, ils seront repris et continués à la Session prochaine, 360.

*Kamouraska, Comté de.* Pétition de divers Electeurs se plaignant de cette Election, 23. Motion que si les raisons de plaintes alléguées dans la dite Pétition sont vraies, elles sont suffisantes pour rendre nulle l'Election des Membres siégeans, 25. La considération d'icelle remise, 25, 43. Considérée, 51. Accordée; Commissaires nommés; Ordres là-dessus, 52. Le délai accordé par la Loi aux Commissaires pour faire Rapport étendu, 319. Rapport des Commissaires mis devant la Chambre, 341. A être considéré dans la Session prochaine, 492.

*Missiskoui, Comté de.* Pétition de divers Electeurs, contre le Retour de Ralph Taylor, Ecuyer, comme Membre, 89. Référé au Comité permanent de Privilèges et d'Elections, 90. Voyez *Privilèges et Elections*. Pétition de divers Electeurs du dit Comté, demandant à la Chambre d'ordonner que le Livre du Poll soit transmis à la Chambre, et que les Pétitionnaires soyent entendus par Conseil, à la Barre de la Chambre, 202. Référé au même Comité, 203. Rapport, 205. Le Rapport adopté par la Chambre; Motion pour nommer des Commissaires; Considération d'icelle remise 231. Considérée; Com-

*Elections contestées continuées :*

missaires nommés, et le jour fixé pour s'assembler, 251. Autres ordres là-dessus, 251, 252. Le tems pour l'Assemblée des Commissaires étendu, 290. Les Commissaires tenus de continuer d'en recevoir des témoignages, après la Prorogation s'ils ne peuvent pas clore l'Enquête pendant la présente Session, 296. La contestation de la dite Election, si elle n'est pas déterminée dans la présente Session, sera continuée à la Session prochaine, *ibid.* Le tems fixé par la Chambre pour remettre au Greffier par les Pétitionnaires et le Membre siégeant, une Liste des Témoins à être examinés, et aussi pour les Pétitionnaires et le Membre siégeant d'échanger certaines Listes, étendu, 312. Le tems fixé par la Chambre pour que le Greffier transmette aux Commissaires le Livre de Poll, et les Listes des Témoins, étendu, 312. Période fixé pour l'Assemblée des Commissaires, encore étendu, 404.

*Rimouski, Comté de.* Pétition d'Electeurs se plaignant de cette Election, 25. Motion que si les raisons de plainte alléguées dans la dite Pétition, sont vraies, elles sont suffisantes pour rendre nulle l'Election des Membres siégeans; Considération d'icelle remise, 27. Considérée; Accordée, 52. Commissaires nommés; Ordres là-dessus, 75. Le tems fixé par la Loi pour les Commissaires pour faire rapport, étendu, 360. Rapport des Commissaires mis devant la Chambre, 420. A être considéré à la Session prochaine, 492.

*Yamaska, Comté de.* Pétition de divers Electeurs contre le retour de Charles De Montenac, Ecuyer, comme Membre, 71. Référé au Comité permanent de Privilèges et d'Elections, 72. Voyez *Privilèges et Elections*. Motion du Membre siégeant, exposant que le serment de qualification n'a point été prêté par les Electeurs Pétitionnaires, et concluant qu'il ne sera point procédé ultérieurement sur leur Pétition, 169. Référé au même Comité, 170. Rapport, 193.

*Emigrés, Hôpital des.* Voyez *Hôpitaux*.

*Enfans Trouvés.* Voyez *Aliénés et Enfans Trouvés*.

*Enrégistrement, Bureaux d'.* Voyez *Bureaux*.

*Entrées dans les Journaux.* Voyez *Journaux*.

*Epargnes, Banque d'.* Voyez *Banques*.

*Estimation des Revenus.* Voyez *Adresses*.

*Etat de la Province.* La Chambre se résout en Comité général, aux fins de prendre en considération l'Etat de la Province, 269. Le premier Rapport du Comité Spécial sur l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil pour l'année 1831, et sur les Messages de Son Excellence, et ses Réponses aux Adresses, relativement aux Affaires Financières de la Province, référé, 316. Ordre pour le Comité, lu; Motion qu'il soit une Instruction au Comité de considérer s'il ne serait point expédient de n'accorder aucun subside, jusqu'à ce que les Grièfs principaux desquels la Province, pendant plusieurs années, a porté plainte au Parlement Impérial, soyent redressés, 326. Motion *négalivée*; Motion de remettre le Comité, *négalivée* aussi; la matière considérée, 327, 338, 341, 346. Résolutions rapportées, 351. Motions pour amender les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> Résolutions, *négalivées*. 354, 355. Résolutions adoptées, 355. Motion relativement à l'Acte Constitutionnel, en autant qu'il concerne la Constitution du Conseil Législatif; des objections faites à la réception de la Motion; M. l'Orateur décide en faveur de la reception; appel de la décision de M. l'Orateur; sa décision confirmée

*Etat de la Province, continué.*

firmée après une division; la Motion référé à un Comité général, 355. Motion qu'un Comité Spécial soit nommé pour préparer et rapporter une humble Adresse à Sa Majesté, conformément aux treize premières Résolutions; Motion pour biffer les mots "treize premières," dans la dite Motion, *négligée*; la Motion principale amendée, et un Comité nommé pour préparer et rapporter une humble Adresse au Parlement Impérial y conforme, 361, 362. La Motion relative à la Constitution du Conseil Législatif considérée, 363. Projets de Pétitions au Roi, aux Lords, et aux Communes, rapportés, 377. Ordre que la Question de concurrence y soit mise, 385. L'Ordre lu, 389. La Pétition au Roi lue et adoptée après une division, *ibid.* Motion pour la concurrence de la Chambre dans la Pétition aux Lords, *ibid.* Un amendement proposé, *ibid.* Motion que la Question préalable soit maintenant mise, *négligée*, après une division; La Pétition aux Lords adoptée, 390. La Pétition aux Communes, lue; adoptée après une division; les Pétitions à être grossoyées, *ibid.* Voyez *Pétitions*.

*Etchemin, Pont sur l'. Voyez Chemins, &c.*

*Evans, F. A. Voyez Chambre d'Assemblée; Orateur.*

*Evans, William.* Sa Pétition relativement à sa Propriété le long de la Ligne du Canal de Lachine, 88. Référé au Comité permanent des Chemins, &c. 86. Ordre de référence de la Pétition déchargé; et la Pétition référé au Comité sur le Canal de Lachine, 295.

*Evêché de Québec. Voyez Palais Episcopal.*

*Exploration.* Rapport des Commissaires nommés sous l'Acte 9e Geo. IV. Cap. 29, pour explorer plus complètement certaines parties de la Province, présenté, 21. Voyez Appendice (C.) A être imprimé, 431.

— Rapport des Commissaires nommés sous l'Acte 10e et 11e Geo. IV, Cap. 39 pour explorer plus complètement certaines parties de la Province, présenté, 283. Voyez Appendice (Z.) Référé au Comité permanent de Chemins, et d'améliorations publiques, *ibid.* A être imprimé, 431.

— Message de Son Excellence recommandant une allocation ultérieure pour l'exploration de cette partie de la Province, située entre les Rivières St Maurice, et Outaouais, 337.

*Exportations. Voyez Importations et Exportations.*

**FABRIQUES.** Pétitions pour l'adoption de Mesures Législatives, pour déterminer la manière par laquelle les Notables des Paroisses Catholiques Romaines pourront avoir une voix dans l'administration des affaires temporelles de leurs Paroisses respectives; De divers Habitans de Sainte Marie de Monnoir; De divers Habitans de Saint Jean Baptiste, Comté de Rouville, 30. Référées, 31. Des Marguilliers et autres de la Paroisse de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge des Trois-Rivières, 74. Référé, *ibid.* Des Franc-Tenanciers de la Paroisse de Saint Hilaire de Rouville, 90. Référé, *ibid.* De divers Marguilliers et Notables de la Paroisse de Saint Louis de Lotbinière, 138. Référé, *ibid.* Bill rapporté, voyez *infra*.

— Pétitions contre aucun changement de la manière par laquelle les affaires temporelles des Fabriques sont régies; Des Marguilliers, Notables, et Paroissiens de Saint Louis de Lotbinière, 202. Référé, *ibid.* De divers Habitans de la Pa-

*Fabriques continué:*

roisse de St. Jean Baptiste de Rouville, 295. Référé, *ibid.* Bill rapporté, 343. Voyez *infra*.

— Bill pour définir la qualification des Notables, ayant droit de participer aux Assemblées de Fabriques en certains cas, et pour d'autres fins y mentionnées, rapporté, et lu pour la première fois, 348. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 364. Comité général remis, 391. Comité général rétabli et remis, 478. Bill considéré, 493. A être imprimé, 494.

*Félons, Avocats d plaider pour eux. Voyez Jurés.*

*Fièvres, Hôpital pour les. Voyez Hôpitaux.*

*Fletcher, M. le Juge.* Pétition de Silas Horton Dickerson, demandant à la Chambre de rétablir la considération des plaintes par lui portées contre l'Honorable M. le Juge Fletcher, 181. Pétition des Habitans du District de St. François au même effet, 192. Entrées dans le Journal du 19me de Mars 1830 relativement aux plaintes et à la Pétition de S. H. Dickerson, lues; la Pétition et les Entrées référées, 193. La Pétition de S. H. Dickerson présentée cette Session, référée de même, *ibid.* Documens relatifs aux plaintes faites par un nommé Philip Flanders contre M. le Juge Fletcher, mis devant la Chambre en conformité à l'Adresse, (22,) 345. Voyez Appendice (C. C.) Référés de même, 345. Rapport, 432. Rapport référé à un Comité général, 433. Comité général rétabli, 457. Rapport considéré; Résolutions et une Adresse rapportées et adoptées, 432. Voyez *Adresses* (35.) Les Témoignages pris devant le Comité Spécial, à être communiqués à Son Excellence, 433.

*Forsyth, Henry George.* Sa Pétition pour une indemnisation pour le terrain sur lequel le Phare sur la Pointe Ouest d'Anticosti a été érigé, 143. Référé au Comité permanent des Comptes, *ibid.* Voyez *Comptes*.

*Frais de Poste.* Pétition de divers Imprimeurs et autres de Montréal, des Trois-Rivières, et de Québec, relativement aux Frais de Poste des Papiers-nouvelles, 166. Référé, *ibid.* Instructions au Comité relativement au Département de la Poste, 166, 167. Membres y ajoutés, 167, 431. Rapport, 489. Voyez Appendice (F. F.) A être imprimé, 489.

*Foin.* Bill pour conserver pour les fins de l'Agriculture le Foin qui croit sur les Grèves dans le District de Québec, lu pour la première fois, 54. Lu pour la seconde fois; référé à un Comité général; considéré, 121. Rapport; à être grossoyé, 130. Passé, 185. Par le Conseil, avec des amendemens, 316. Considérés, 317. Adoptés, 318. Sanction Royale, 504.—1er Guil. IV, cap. 33.

**GROSBOIS, Fief de.** Pétition de diverses personnes intéressées dans la commune du Fief Gros Bois, pour un Acte pour faire le partage de leur commune, 38. Référé au Comité permanent de Bills privés, *ibid.* Rapport, 75. Bill présenté et lu pour la première fois, 129. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 185. Considéré, 200. Rapporté; à être grossoyé, 203. Passé, 224. Par le Conseil, avec un amendement, 329. Considéré, 339. Adopté, 340. Sanction Royale, 503.—1 Guil. IV, cap. 32.

*Guel et Panaué.* Acte y relatif du 9, Geo. IV. cap. 30. Voyez *Actes* du Parlement Provincial.

*Gugy, B. C. A. Voyez Kerr, M. le Juge.*

*Gaspé,*

*Gaspé*, Comté de. Writ nouveau ordonné à la place de Robert Christie, Ecuyer, expulsé de la Chambre, 43.

— Pétition de divers Propriétaires et autres du Comté de Gaspé, à l'ouest de la Pointe au Maquereau, pour un changement des places où se tiennent les Elections, 170. Référée au Comité Spécial sur la Pétition du Comté de Berthier, 171.

— Pétition de divers habitans du Comté de Gaspé, se plaignant des dépenses de la Justice dans le dit Comté, et en demandant le soulagement, 173.

— Pétition de divers habitans et Propriétaires dans le District de Gaspé, pour une aide pour les Chemins, pour des amendemens aux Lois des Chemins, pour un terrain pour une Maison d'Ecole, pour des titres pour leur terres, et contre la vente des terres de la Couronne dans ce District par l'Agent des terres de la Couronne, 185. Référée au Comité permanent des Chemins et Améliorations Publiques, 187.

— Bill pour pourvoir à des dispositions plus efficaces relativement à la conservation des titres des Bionfonds dans le District de Gaspé, lu pour la première fois, 235. Lu pour la seconde fois et référé, 267. Rapport, 295. Bill et Rapport référés à un Comité général, 295. Considérés, 308. Bill rapporté; à être grossoyé, 313. Passé, 345. Par le Conseil avec un amendement, 500. et accordé, *ibid.* Sanction Royale, 503.—1er. Guil. IV. cap. 23.

— Bill pour pourvoir à la preuve de la solemnisation de certains Mariages, Baptêmes, et Sépultures, dans le District de Gaspé, lu pour la première fois, 253. Lu pour la seconde fois; référé à un Comité général; considéré, 271. Rapporté; à être grossoyé, 279. Passé, 291.

— La Chambre se résout à considérer l'Acte relatif au Pêches de Gaspé, 263. Considéré; une résolution rapportée et adoptée, 271. Bill pour abroger partie du dit Acte, lu pour la première fois, 272. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 429. Comité général remis, 450. Comité général rétabli, et Bill considéré, 480. Rapporté, 485. A être grossoyé; Passé, 486. Par le Conseil, 501. Sanction Royale, 508.—1 Guil. IV. cap. 22.

— Chambre en Comité général pour considérer s'il est expédient d'abroger partie de la 9me Clause de l'Acte de la 59me Geo. III. cap. 3, pour assurer les habitans de Gaspé dans la possession de leurs terres; une Résolution rapportée, et adoptée, 289.

*Gazettes.* Voyez *Frais de Poste.*

*Gluckemeyer, Edouard.* Voyez *Commissions.*

*Glen, Edward Southouse.* Sa Pétition pour un Privilège exclusif d'ériger un Pont de Péage sur la Rivière Richelieu, 29. Référée au Comité permanent des Bills privés, 59. Pétition de divers habitans de St. Mathias, au soutien, 59. Référée, *ibid.* Pétition des tenanciers des Paroisses de St. Mathias, St. Hilaire, St. Joseph, St. Hyacinthe, et autres, contre l'érection du Pont à la place désignée, 97. Référée, 98. Pétition des Négocians, Bourgeois, et Propriétaires du Comté de Chambly y contre, 99. Rapport, 206. Voyez *infra.*

— Bill pour autoriser Edward Southouse Glen, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière Richelieu, lu pour la première fois, 207. Lu pour la seconde fois et référé, 232. Rapport,

*Glen Edward Southouse, continué :*

294. Bill et Rapport, référés à un Comité général, 294. Considérés, 308. Rapporté; à être grossoyé, 313. Passé, 337. Par le Conseil, 437. Sanction Royale, 504. 1 Guil. IV. cap. 49.

*Gouvernement Civil.* Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil pour 1831, mise par Message devant la Chambre, 125. Voyez Appendice (W.) Référée à un Comité spécial, 222. Message de Son Excellence relativement aux réparations au Château St. Louis, et à la Maison du Gouvernement à Montréal, référé; Message de Son Excellence relatif aux Droits remis par le Collecteur à St. Jean, référé; Les Pétitions de John Jessreys, et d'Edward Holland, référées, 223. Message de Son Excellence relativement aux réparations à la Cour de Justice à Québec, référé, 231. Messages de Son Excellence des 23me et 25me Février relatifs aux Affaires Financières de la Province, référés, 269. Réponse de Son Excellence à l'Adresse (14) pour des Copies de Dépêches ou Instructions relativement aux Affaires Financières de la Province, référée, *ibid.* L'Ordre référant le Message de Son Excellence avec l'Estimation, en autant qu'il concerne l'établissement d'un Bureau d'Audition, déchargé, 270. Les Etats relatifs aux Revenus mis devant la Chambre en conformité avec les Adresses, (12,) (13,) référés, 279. Réponses de Son Excellence aux Adresses, (16, 17, 18, 19, 20,) référées, 291. Réponse de Son Excellence à l'Adresse, (21,) référée, 294. Pouvoir donné au Comité de faire rapport de tems à autre, 316. Premier Rapport—sur les Affaires Financières, 316. Voyez Appendice (A, A, A.) A être imprimé, 316. Copies additionnelles à être imprimées, 335. Rapport référé au Comité général sur l'Etat de la Province, 316. Voyez *Etat de la Province.* Message de Son Excellence relatif aux Visiteurs, et Douanes Intérieures, référé, 325. Message de Son Excellence relatif à certaines Dépenses du Gouvernement Civil, pour lesquelles un subside est demandé, référé, *ibid.* Message de Son Excellence relatif aux Mémoires de personnes demandant des salaires et augmentations d'allouances, référé, 326. Instruction d'enquérir s'il est expédient d'augmenter le nombre des heures d'office à la Douane au Port St. Jean, 335. Second Rapport, 348. Rapport référé à un Comité général, 349. Ceux des Comptes Publics qui contiennent des Items de Dépenses pour lesquels on demande un subside, et le Message accompagnant les dits Comptes, référés au Comité spécial, 349. Message de Son Excellence relatif à la Douane à Ste. Marie Nouvelle-Beauce, et le Message de Son Excellence relatif aux Plans du Havre de Montréal, référés au Comité général sur le Second Rapport, 375. Troisième Rapport, 391. Référée au Comité général sur le Second Rapport, 392. Comité général remis, 394. Les Rapports Second et Troisième considérés, 403. Quatrième Rapport, 405. Référée au Comité général sur les Second et Troisième Rapports, 406. Résolutions sur les Second et Troisième Rapports rapportées et adoptées, 408. Bill présenté, voyez *infra.* Message de Son Excellence relativement à la Veuve Rolette, référé au Comité général sur les Rapports, 418. Les Rapports, &c. considérés, 420, 430, 440. Etat de la Dépense du Gouvernement Civil en 1830, référé de même au Comité général, 451. Les Rapports, &c. considérés,

*Gouvernement Civil*, continué :

- dérés, 452, 456. Motion que l'Entrée dans les Journaux du 10 Février 1829, pour l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur l'Estimation pour l'année alors courante, soit lue ; amendement proposé et négativé, 460. Voyez *Questions négativées*. La Motion principale adoptée, et les Entrées lues, 460. Résolutions de la Chambre sur icelle, *ibid.* Résolutions rapportées, 461. Adoptées, 476. Voyez *infra* ; *Château St. Louis* ; *Douanes* ; *Milices* ; *Rolette, Dame*.
- Bill pour affecter les sommes d'argent y mentionnées à l'effet de défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil, pour l'année 1830, lu pour la première fois, 414. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 430. Passé, 440. Par le Conseil, 499. Sanction Royale, 505.—1er Guil, IV, cap. 46.
- Bill pour pourvoir à défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial pour 1831, présenté, et lu pour la première, et pour la seconde fois ; à être grossoyé, 477. Passé, 479. Par le Conseil, 499. Sanction Royale, 505.—1er Guil, IV, cap. 45.
- Comptes de Dépenses encourues durant l'année 1830, pour certains services liés au Gouvernement Civil, mis devant la Chambre par Message, 219. Référés, 325. Voyez *Supra*.
- Message de Son Excellence accompagnant des Mémoires de certaines personnes demandant des appointemens, et une augmentation d'allouances, 245. Référé, 326. Voyez *Supra*.
- Deux Messages de Son Excellence, relatifs aux Affaires Financières de la Province, 254, 264. A être imprimés, 258, 265. Référés, 269. Voyez *Supra*.
- Gouverneur en Chef*.
- Réponses reçues de lui. Voyez *Adresses*.
- Bills par lui réservés pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur iceux, 504.
- Sanctionnés par lui, 501, 502, 503, 504, 505.
- Messages de Son Excellence.
- Par la Verge Noire, 501.
- Par son Secrétaire le Lieutenant Colonel Glegg, Avec des plans et estimations du coût probable d'une Maison de Peines et de Correction dans le District de Québec, 77.
- Relativement aux Phares, 104.
- Avec les Comptes Publics pour 1830, 129.
- Avec Copie d'une Communication du Commissaire Général Routh au sujet du Numéraire, 145.
- Relativement au renouvellement de Commissions<sup>2</sup> et accompagné de Copie de la Proclamation du Roi réquérant à toutes personnes qui possédaient des charges d'autorité ou de gouvernement au décès de Geo. IV. de continuer dans l'exercice de leurs charges respectives, 148.
- Relativement au Canal de Chambly, 154.
- Avec Copies des opinions des Juges, et des Officiers en Loi de la Couronne, concernant le renouvellement de Commissions, 188.
- Relativement au Témoins pauvres pour la Couronne à Montréal, 194.
- Avec l'Estimation Publique, 195.
- Relativement à la Ligne de Division entre le Haut et le Bas-Canada, 211.
- Relativement aux Dépenses encourues en remettant au Receveur Général, les Droits perçus à St. Jean, 216.
- Avec Copies de la Correspondance relativement à l'Hôpital des Emigrés, 218.

*Gouverneur en Chef* continué :

- Avec un Compte de Dépenses encourues en 1830, pour certains services liés avec le Gouvernement Civil de la Province, 219.
- Avec des Estimations de Dépenses pour les réparations au Château St. Louis, et à la Maison du Gouvernement à Montréal, 220.
- Avec des Estimations et des Documens relativement aux Réparations à la Cour de Justice à Québec, 226. Relativement au Nouveau Marché dans la Cité de Montréal, 229.
- Relativement aux Cours de Justice, et Prisons, pour les Comtés, 244.
- Recommandant des salaires ou une augmentation de traitement à certains Officiers Publics, 245.
- Avec Copie de l'Acte Impérial, 1er. Guil. IV, cap. 53, relatif aux Aubains, 248.
- Avec Copie de l'Acte Impérial, 1er. Guil. IV, cap. 4, relatif au renouvellement de Commissions, 249.
- Relativement à une Liste Civile proposée, 254.
- Référant à la Réponse de Son Excellence à l'Adresse de la Chambre concernant la Monnaie, et informant la Chambre du retour à Québec du Commissaire Général Routh, 256.
- Relativement à la Prison à Sherbrooke, 256.
- Relativement aux Revenus Casuels et Territoriaux, 264.
- En Réponse à l'Adresse (10,) relative aux Terres incluses dans le Bail des Forges de St. Maurice, 265.
- Recommandant le renouvellement de l'Acte, relatif aux traitemens des Visiteurs de la Douane à Québec, et de l'Acte qui règle les Douanes de l'Intérieur, 265.
- Relatif aux Hôpitaux, 290.
- Relatif à l'Agriculture, 290.
- Relatif à l'Institution Royale, 303.
- Relatif aux Témoins pauvres de la Couronne à Québec, 304.
- Relatif à la qualification d'Officiers de Milice, 305.
- Relatif à l'Education des Sourds-Muets, 305.
- Relatif à l'Education et les Ecoles, 336.
- Relatif au Pont sur la Chaudière, 336.
- Relatif à l'Exploration entre les Rivières de St. Maurice et les Outaouais, 337.
- Relatif au Havre de Montréal, 368.
- Avec Copie d'une Pétition du Collecteur des Douanes à Ste. Marie Nouvelle-Beauce, 368.
- Relativement à la Communication entre le Haut Canada et le Bas Canada, 369.
- Avec Copie d'une Pétition de la Veuve Rolette, demandant un soulagement, 415.
- Relativement aux Circuits des Juges, 416.
- Informant la Chambre qu'il s'est décidé à suspendre le Procureur Général, James Stuart, Ecuyer, 495.
- Harangue de Son Excellence à la termination de la Session, 505.
- Grains* Bill pour régler le Droit de Mouture sur toute espèce de Grains, et pour le séchage des Avoines, lu pour la première fois, 253. Lu pour la seconde fois ; référé à un Comité général, 267. Comité général remis, 296. Bill considéré, 308. Rapporté ; à être grossoyé, 309. Passé, 312.
- Greffiers Assistans*. Rapport du Greffier y relatif, mis devant la Chambre par M. l'Orateur, 20. Voyez Appendice (B.)
- Greffier de la Chambre*. Deux Messages de l'Administrateur du Gouvernement, lus par lui, 14. Questions d'ajournement mis par lui, 14, 15.
- Mét des Retours d'Ecole devant la Chambre, 153. Met

*Greffier de la Chambre, continué :*

- Mèt devant la Chambre, des Etats des affaires de Banques, 205.
- Mèt devant la Chambre, Retours des Baptêmes, &c. 225.
- Mèt devant la Chambre, des Rapports de Chemins, 131.
- Mèt devant la Chambre, les Comptes Contingens, 66.
- Qu'il remette à James Stuart, Ecuyer, Procureur Général, Copie du second Rapport du Comité des Grieffs, et toutes procédures et documens relatifs aux plaintes de la Chambre contre le dit M. Stuart, 496.
- Autorisé pour acquérir le Portrait de George III. 498.

*Greffier de la Couronne en Chancellerie.* Rapport des Membres à servir dans la Chambre d'Assemblée, 12.

*Greffier en Loi de la Chambre.* A insérer dans chaque Acte affectant de l'Argent public, une clause particulière relative à la Comptabilité, 362.

*Grieffs.* Comité permanent nommé à l'effet de prendre en considération et faire rapport de ses opinions et de ses observations, sur toutes les questions qui pourront s'élever dans la Chambre, et qui pourront lui être référées, relativement aux Grieffs, et aux Pétitions contenant des Grieffs, 28. Membres qui le composent, 35. La Pétition d'Edouard Glackemeyer, référée, 41. Entrées dans les Journaux de la dernière Session, relatives à James Stuart, Ecuyer, Procureur Général, référées, 76. Pétition de S. B. Hart référée, 103. Instruction de s'enquérir si l'Acte de Milice maintenant en force a été dûment exécuté suivant le vrai sens de ses diverses dispositions, 121. Message de Son Excellence relativement au renouvellement des Commissions et la Proclamation l'accompagnant, référés, 185. Message de Son Excellence avec les opinions des Officiers en Loi de la Couronne, relativement au renouvellement des Commissions référés, 188. Cette partie de la Pétition de divers Propriétaires de la Paroisse de St. Timothée, qui a rapport aux Taux excessifs des Concessions des Terres, référée, 239. Cette partie du Rapport sur la Pétition du Township de Hemmingford qui concerne la forme des Transports de Terres tenues en franc et commun soccage, et celle qui tend à rendre valides en loi, les Actes qui ont été passés de bonne foi, référées, 240. La Pétition de B. C. A. Guky, relativement à M. le Juge Kerr, la Pétition de M. Guky du 13e Mars 1830, et tous les procédés de cette Chambre relatifs à la dite Pétition, référés, 243. Un Membre ajouté au Comité, *ibid.* Message de Son Excellence, accompagné d'une Copie de l'Acte Impérial, 1r. Guil. IV. cap. 4, relativement au renouvellement de Commissions référés, 251. La Pétition de Jean Beattie, se plaignant du Procureur Général, et de David Ross, Ecuyer, et la Pétition de William Lampson, se plaignant du Procureur Général, référées, 288. Premier Rapport, 301. Voyez *Commissions*. Second Rapport, 389. Voyez *Stuart, James*. Troisième Rapport, 452. Voyez *Stuart, James*. Quatrième Rapport, 489. Voyez *Kerr, M. le Juge*.

*Grosbois, Fief de.* Pétition de diverses personnes intéressées dans la Commune du Fief Grosbois, pour un Acte pour faire le partage de leur Commune, 38. Référée au Comité permanent de Bills privés, *ibid.* Rapport, 75. Bill présenté et lu

*Grosbois, continué.*

pour la première fois, 129. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 185. Considéré 201. Rapporté ; à être grossoyé, 203. Passé, 224. Par le Conseil, avec un amendement, 329. Considéré, 339. Adopté, 340. Sanction Royale, 508.—1r. Guil. IV. cap. 32.

*Guet et Fanaur.* Acte y relatif du 9, Geo. VI. cap. 30. Voyez *Actes du Parlement Provincial*.

*Guky, B. C. A.* Voyez *Kerr, M. le Juge*.

**H**ART, S. B. Voyez *Juifs*.

*Haut Canada.* Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires de la part du Haut Canada, aux fins y mentionnées, lu pour la première fois, 17. Lu pour la seconde fois et référé à un Comité général, 28. Comité général remis, 51, 130.

— Pétition de Esly M'Cuaig, se plaignant d'empiétations de la part d'individus du Haut Canada sur sa propriété, située près la Ligne de Division entre le Haut et le Bas Canada, 50. Référée, 223. Voyez *infra*.

— Message de Son Excellence relativement à la Ligne de Division entre le Haut et le Bas Canada, accompagné de plusieurs Documens y relatifs, 211. Référé, 223. La Pétition de Esly M'Cuaig, se plaignant d'empiétations de la part d'individus du Haut Canada, sur sa propriété située près la dite Ligne, référée, 223.— Rapport, 270. Voyez *infra*.

— Bill pour autoriser la nomination de Commissaires pour traiter avec des Commissaires de la part du Haut Canada, touchant le tracement d'une Ligne de Division, entre le Bas Canada, et le Haut Canada, lu pour la première fois, 290. Lu pour la seconde fois ; référé à un Comité général, 299. Considéré, 309. Rapport ; à être grossoyé, 313. Passé, 315. Par le Conseil, 414. Sanction Royale, 502.—1er Guil. IV. Chap. 15.

— Message de Son Excellence relativement à la Communication entre le Haut et le Bas Canada, par l'ouverture de Chemins, et la construction de Ponts, accompagné de Documens, 369.— Référé, 375. Rapport référés à un Comité général, 413.

*Hayes, Moses Judah.* Sa Pétition pour un privilège exclusif d'établir et maintenir une Barque traversière à vapeur entre la Cité de Montréal, et le Rivage opposé. Référée au Comité sur le Chemin à Lisses, 124. Rapport, 225.

*Hemmingford, Township de.* Pétition de divers Habitans du Township de Hemmingford, et de partie de la Seigneurie de Beauharnois, relativement aux Lois des Chemins, pour l'établissement d'un Bureau d'Enregistrement dans chaque Comté, pour une aide pour les Chemins, pour une place additionnelle d'Election dans le Comté de Beauharnois, pour une forme plus concise et plus economique de transférer les Terres soccagères, et pour que les Actes qui ont été passés ci-devant de bonne foi, soient rendus valides en Loi, 169. Référée, 169. Pétition de la Seigneurie de De Léry, et autres places, référée, 172. Le Comité à rapporter de tems à autre, 231. Rapport sur la Pétition de la Seigneurie de De Léry, et autres places, 231.— Voyez *De Léry, Seigneurie de*. Rapport sur la Pétition de Hemmingford, 239. Cette partie du Rapport relative à des places additionnelles d'Election, référée à un Comité général ; cette

*Hemmingford*, continué :

cette partie du Rapport relative aux formes de transférer les Terres, et aux Actes passés de bonne foi, référée au Comité permanent des Grièfs; cette partie de la Pétition relative aux Lois des Chemens, référée au Comité sur les différentes Pétitions se plaignant de l'insuffisance des Lois des Chemens, &c.; cette partie de la dite Pétition qui a rapport à une aide pour des Chemens, référée au Comité permanent des Chemens, et d'Améliorations publiques, 240.

*Holland, Edward*. Sa Pétition pour une augmentation de Salaire comme Géolier à Montréal, 182. Référé. Voyez *Gouvernement Civil*.

*Hôpitaux*.

*Hôpital des Emigrés*. Etat de la Dépense pour cet Hôpital, depuis le 1er de Février 1830, jusqu'au 31e Janvier, 1831, et d'une Estimation des Dépenses pour 1831, présenté, 192. Voyez Appendice (V.) Référé, 206. Pétition des Habitans de la Pointe Lévi, relative à l'Hôpital pour les Fièvres, référée, 209. Message de Son Excellence avec Copie des Communications qui ayent eu lieu au sujet des Dépenses de l'Hôpital des Emigrés, pour 1830, 218. Référé, 222. Les Comptes des Commissaires pour l'établissement d'un Hôpital temporaire pour les Fièvres, référés, 263. Un Membre ajouté au Comité; pouvoir de faire rapport de tems à autre, *ibid*. Message de Son Excellence recommandant à la Chambre de subvenir au soutien des Aliénés et des Infirmes, et au maintien des Enfants Trouvés, aussi au maintien de l'Hôpital des Emigrés, et au maintien de l'Hôpital Temporaire de Fièvres, référés, 299. Rapport référé au Comité, général sur le Rapport du Comité Spécial sur la Pétition de la part de l'Hôpital Général de Montréal, et autres références, 375.

— Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée au soutien de l'Hôpital des Emigrés à Québec, et pour pourvoir à des dispositions ultérieures, relativement à icelui, lu pour la première fois, 411. Lu pour la seconde fois; référés à un Comité général; considéré, 418. Rapport; à être grossoyé, 429. Passé, 435. Par le Conseil, 499. Sanction Royale, 503.— 1er Guil. IV. Cap. 26.

— Pétition du Docteur Séguin pour une rémunération pour ses services dans l'Hôpital des Emigrés à Québec, 91. Référée au Comité Spécial sur la Pétition de l'Hôpital Général de Montréal, 95.

*Hôpital Général, et Hôtel Dieu à Québec*. Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, pour une aide afin d'augmenter le nombre des Lits dans l'Hôtel Dieu, et l'Hôpital Général à Québec, 103. Référée au Comité sur la Pétition de la part de l'Hôpital Général de Montréal, *ibid*.

*Hôpital Général de Montréal*. Pétition du Président d'icelle pour une aide, 64. Référée, *ibid*. Rapport des Commissaires pour le soulagement des Insensés, et des Enfants Trouvés dans les Districts de Québec, et des Trois-Rivières, référés, 65. Rapport des Commissaires, pour les Insensés, et Enfants Trouvés, dans le District de Québec pour 1829, référés de même, *ibid*. Retour de l'Hôpital Général des Sœurs Grises de Montréal, référés, 66. Pétition des Dames Religieuses Ursulines des Trois-Rivières, offrant de se charger des Enfants Trouvés dans le District des Trois-Rivières, référés, 75. Un Membre ajouté

*Hôpital Général de Montréal*, continué.

au Comité, *ibid*. La Pétition du Docteur Séguin pour une rémunération pour ses services dans l'Hôpital des Emigrés à Québec; et la Pétition du Docteur Roberts, relativement à la situation d'Officier de Santé, et à l'Hôpital Temporaire pour les Fièvres, référées, 95. La Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, pour une aide afin d'augmenter le nombre des Lits dans l'Hôtel Dieu, et l'Hôpital Général à Québec, référée, 103. Rapportée, 358. Rapport référé à un Comité général, 359. Rapport du Comité Spécial au sujet de l'Etat de la Dépense, et l'Estimation des Dépenses pour l'Hôpital des Emigrés et sur d'autres références au même Comité, référés de même à un Comité général, 375. Les Rapports considérés, 407. Résolutions rapportées, 410. Adoptées, 411.

— *Hôpital Temporaire pour les Fièvres*. Comptes des Commissaires pour l'Etablissement d'un Hôpital Temporaire pour les Fièvres depuis le 15 de Juillet jusqu'au 10 de Décembre 1830, présentés, 96. Voyez Appendice (N.) Référé au Comité spécial sur l'Etat et Dépense, et l'Estimation des Dépenses de l'Hôpital des Emigrés, 263. Message de Son Excellence recommandant une disposition pour pourvoir au maintien de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, 290. Référé au même Comité, *ibid*.

— Pétition des Habitans de la Pointe Lévi se plaignant que l'établissement d'un Hôpital Temporaire des Fièvres à la dite Place, a été le moyen d'introduire des maladies contagieuses parmi les familles des Pétitionnaires, et priant la Chambre de faire de tels Réglemens qu'elle jugera à propos pour éviter à l'avenir de pareils malheurs, 209. Référée au Comité sur les Etats et Dépense, et l'Estimation des Dépenses pour l'Hôpital des Emigrés, *ibid*.

— Pétition du Dr. Roberts, relativement à la situation d'Officier de Santé, et à l'Hôpital Temporaire des Fièvres, lue, et reçue après une division, 92. Référée au Comité sur la Pétition de la part de l'Hôpital Général de Montréal, 95.

— Bill pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées pour le soulagement de malades indigents, et pour le support des Enfants Trouvés, et des Aliénés, lu pour la première fois, 412.

*Hôtel Dieu*. Voyez *Hôpitaux*.

*Hypothèques Secrètes sur les Terres*. La Chambre se résout en Comité général, s'il est expédient d'amender l'Acte du 9me Geo. IV. Cap. 20, pour pourvoir plus efficacement à l'extinction des Hypothèques Secrètes sur les Terres, 398. Considéré, 399. Le Comité se lève sans rapporter, *ibid*.

**I**MPORTATIONS ET EXPORTATIONS. Etat des Importations et Exportations, aux Ports de Québec, et de St. Jean, pour l'an 1830. Voyez Appendice, (G. G.)

*Indes Orientales*. Voyez *Compagnie des Indes Orientales*.

*Insensés*. Voyez *Aliénés*.

*Insolvables, Débiteurs*. Voyez *Débiteurs*.

*Institution Royale*. Voyez *Education et Ecoles*.

*Instructions aux Comités*. Voyez *Comptes; Agriculture; Gouvernement Civil; Canal de Chambly; Education; Grièfs; Justice, Cours de; Milices; Frais de Poste; Chemins et Améliorations Publiques*. Voyez



*Instructions aux Comités, continuées :*

— Voyez, *Questions Négatives.*

*Intérieures, Douanes. Voyez Douanes.*

**J**EFFERY, JOHN. Sa Pétition pour une augmentation de Salaire comme Géolier à Québec, 174. Référé, 223. Voyez *Gouvernement Civil.*

*Journaux.* A être imprimés sous la direction de M. L'Orateur, 20.

— Entrées dans iceux référés à un Comité général. Voyez *Administration du Gouvernement*, sous le titre *Messages.*

— Entrées dans les Journaux précédens, lues. Voyez *Christie, Robert ; Gouvernement Civil ; Fletcher, M. Le Juge ; Kerr, M. Le Juge ; Membres ; Stuart, James.*

— Voyez *Orateur.*

*Juges.* Bill pour rendre les Juges inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Législatif et Exécutif, pour assurer leur indépendance, et pour autres fins, lu pour la première fois, 35. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 76. Considéré, 131. Rapporté ; à être grossoyé, 152. Passé, 185.

— Message de Son Excellence, avec copie d'un mémorial de M. Le Juge Bowen, et M. Le Juge Vallières de St. Réal au prédecesseur de Son Excellence ; et aussi, copie d'une lettre de M. Le Juge Bowen relativement à l'allocation accordée aux Juges pour faire les Tournées, 416.

*Juges de Paix.* La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédient d'amender l'Acte pour la qualification de Juges de Paix, 184. Considéré, 199.

*Juifs, Bill pour les Privilèges des.* Sanctionné par Proclamation Royale, 10.

— Pétition de certaines personnes professant la religion juive, pour être relevées de certaines incapacités, 37.

— Pétition de Samuel Bécancour Hart, Juif, se plaignant de certains procédés du Gouvernement Exécutif, par lesquels lui et tous autres Juifs sont exclus de toutes les situations publiques, et demandant que tous les Juifs soient relevés de toutes incapacités auxquelles ils sont à présent assujettis par les procédés illégaux de l'Exécutif Colonial, 102. Référé au Comité permanent des Griefs ; à être imprimée, 103.

— Bill pour déclarer que les personnes qui professent la religion Juive, auront le bénéfice de tous les droits et privilèges des autres sujets de Sa Majesté en cette Province, lu pour la première fois, 385. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 403. Passé, 413. Par le Conseil, 499. Réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 504.

*Jurés.* Bill pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés pour des prisonniers dans les cas des crimes capitales, lu pour la première fois, 201. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 224. Ordre de grossoyement déchargé, et le Bill référé, 225. Rapporté ; à être grossoyé, 236. Passé, 243.

*Juris.* Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés en matières civiles et criminelles, lu pour la première fois, 189. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 206. Considéré ; rapporté ; référé, 233. Rapport, 317. Bill et Rapport référés à un Comité gé-

*Juris, continué,*

néral, 317. Ordre pour les considérer rétabli, 340. Considérés, 341, 348. Rapportés ; Bill à être grossoyé, 364. Passé, 377.

*Justice, Administration de la.* Voyez *Administration de la Justice.*

*Justice, Criminelle.* Bill pour améliorer l'Administration de la Justice Criminelle dans cette Province, reçu du Conseil, 300. Lu pour la première fois, 301.

**K**ERR, M. le Juge. Pétition de B. C. A. Gagy, demandant à la Chambre de procéder sur les plaintes par lui portées, contre l'Honorable M. le Juge Kerr, dans l'année 1829, 242. Les Entrées dans les Journaux du 16me Mars 1830, relativement à la Pétition de M. Gagy, présentée à la Chambre le 3me du même mois, lues ; La Pétition, comme aussi la Pétition présentée le 2me de Mars dernier, et tous les procédés de la Chambre relatifs à la dite Pétition, référés au Comité permanent des Griefs, 243. Rapport, 489. Voyez Appendice, (A. A.) La Chambre concourt dans le Rapport, 489.

**L**ABOUCHERE, HENRY, Ecuyer, Voyez *Orateur,*

*Lachine, Canal de.* Voyez *Canaux.*

*Lampson, William.* Copie d'une Pétition de lui au Gouverneur, comportant ses plaintes, comme Fermier des Postes du Roi, et autres Documens qui y ont rapport, présentés à la Barre, en conformité à l'Adresse, (27.) 424. Voyez Appendice, (E.E.)

— Voyez *Stuart, James, Ecuyer.*

*Languedoc François.* Sa Pétition relativement à la Seigneurie de La Salle, et demandant du soulagement, 181.

*Larcins, Lois y relatifs.* Voyez *Lois relatives aux Larcins.*

*Larue, Edward.* Voyez *Lois.*

*L'Assomption Comté de.* Pétition de divers Habitans du Comté pour une aide aux fins d'ériger une Maison d'École, dans le Village de St. Pierre de l'Assomption ; relativement à l'établissement de Cours de Justice, de Prisons, et de Cours Sommaires, au dedans du Comté ; pour des amendemens aux Lois des Chemins ; et pour une aide pour l'ouverture de Chemins, 61. Référé, 63. Rapport, 120. Cette partie du Rapport relativement à une Maison d'École, référée au Comité permanent d'Education et des Ecoles ; Cette partie de la Pétition et Rapport, relativement aux Cours de Justice, aux Prisons, et aux Cours Sommaires référée au Comité permanent des Cours de Justice ; et cette partie de la Pétition et Rapport relativement à une aide pour l'ouverture de Chemins référée au Comité permanent des Chemins, et Améliorations publiques, 120.

*Ligne de Division.* Voyez *Haut-Canada.*

*Lois.* Compte de l'argent dépensé par Edward Larue, dans la distribution des Lois, présenté, 77. Voyez Appendice (K.)

— Voyez *Orateur.*

— *Expirantes.* Comité permanent nommé aux fins de s'enquérir de toutes les Lois expirées ou qui sont sur le point d'expirer, et dont la remise en force ou le renouvellement et la modification paraîtront nécessaires, 29. Membres qui le composent 36. La Pétition de divers habitans des Comtés de Saguenay, de Montmorency, et de Québec, pour

*Lois, continuées :*

pour des amendemens à l'Acte relativement aux Maisons d'Entretien Public, référée, 104. Premier Rapport, 236. Rapport référé à un Comité général, 243. Considéré, 244. Second Rapport, 324.

— relatives aux *Larcins, Consolidation des.* Bill pour consolider et amender les Lois du Bas-Canada, relatives aux Larcins et autres délits y liés, reçu du Conseil, et lu pour la première fois, 344.

*Lois des Chemins.* Pétition des Magistrats, Officiers de Milice, et autres habitans du Comté de Mississkoui, pour des amendemens aux Lois des Chemins, 31. Référée, 95. Pétition de divers habitans et propriétaires de la Paroisse de St. Antoine, Rivière du Loup, aux mêmes fins, 60. Référée, 262. De divers habitans du Comté de Lotbinière ; De divers propriétaires des Paroisses de St. Henri, de St. Joseph, et de St. Nicolas, 138. Référés, *ibid.* Des habitans du Comté de Bellechasse, 170. Référée, *ibid.* Cette partie de la Pétition de divers propriétaires de la Paroisse de St. Timothée, Seigneurie de Beauharnois, relative au changement de direction d'un chemin, et à l'abolition de l'Office du Grand Voyer, référée, 239. Cette partie de la Pétition de divers habitans du Township de Hemmingford, et d'une partie de la Seigneurie de Beauharnois, qui a rapport à l'ouverture de chemins et à la vente des terres non établies pour travaux faits sur les chemins, référée, 240. Trois membres à former le Quorum, 253. Pétition des habitans des Grondines, Deschambault et autres Paroisses du Comté de Portneuf pour des amendemens aux Lois des Chemins, 262. Référée, *ibid.* Permission au Comité à rapporter par Bill ou autrement, 427. Voyez *infra.*

— La Chambre se résout d'enquérir, en Comité général, si quelques et quels amendemens devraient être faits aux Actes pour faire et régler les grands chemins et ponts, 403. Une Résolution rapportée et adoptée, *ibid.* Voyez *infra.*

— Bill pour amender les Lois des Chemins et pour faire de plus amples réglemens concernant les Chemins et Ponts, rapporté, et lu pour la première fois 427. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 456. Considéré, 481. A être considéré ultérieurement, 482. Ordre pour la considération ultérieure du Bill déchargé ; et le Bill à être publié dans au moins un des Papiers-nouvelles de chacun des Districts de cette Province dans lesquels des Papiers-nouvelles sont publiés, 493.

*Loups.* La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédient d'accorder une Prime sur chaque Loup tué en cette Province, 239. Considéré, 260. Résolutions rapportées ; adoptées ; et un Bill à l'effet d'encourager la destruction des Loups, lu pour la première fois, 266. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 280. Considéré, 292. Rapporté, 297. A être grossoyé, 298. Passé, 302. Par le Conseil, 357. Sanction Royale, 502. — 1<sup>r</sup>. Guil. IV. cap. 6.

**M**ACHINE A PLONGER. Voyez *Dessaint, Clément.*

*McCunig, Effy.* Voyez *Haut-Canada.*

*Maison de la Trinité.* Voyez *Bureau.*

*Maisons d'Entretien Public.* Pétition de divers Habitans des Comtés de Saguenay, Montmorency et Québec, pour amender l'Acte relativement aux

VOL.—40.

*Maisons d'Entretien Public continuées :*

Maisons d'Entretien Public, 103. Référée au Comité permanent sur des Lois expirantes, 104.

— La Chambre se résout en Comité général, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte relativement aux Maisons d'Entretien Public ; une Résolution rapportée ; accordée ; Bill pour amender et continuer l'Acte lu pour la première fois, 232. Lu pour la seconde fois et référé à un Comité général, 251. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 342. Comité général remis, 305. Bill et Rapport considérés, 387, 421. Bill rapporté ; à être grossoyé, 436. Passé, *ibid.* Par le Conseil, 499. Sanction Royale, 502.—1<sup>er</sup> Guil. IV, cap. 9.

*Maison du Parlement.* La Chambre se résout en Comité général pour considérer s'il est expédient d'agrandir et augmenter les logemens nécessaires dans la bâtisse où les Chambres de la Législature se tiennent ; une Résolution rapportée et référée, 244. Rapport ; Rapport référé à un Comité général, 301. Considéré, 320. Résolutions rapportées et adoptées, 327. Voyez *infra.*

— Bill pour pourvoir à l'Erection d'une Aile au côté Nord Ouest du Bâtiment où se tiennent maintenant les Séances de la Législature, lu pour la première fois, 328. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 338. Passé, 345. Par le Conseil, 499. Sanction Royale, 502.—1<sup>er</sup> Guil. IV, cap. 17.

*Maison du Gouvernement à Montréal.* Voyez *Château St. Louis.*

*Marchés :*

— Pétition des Syndics du Nouveau Marché au Faubourg St. Laurent de Montréal, entre les rues Stc. Catherine et Dorchester, relativement au dit Marché, 39. Référée au Comité permanent des Bills privés, 40. Rapport, 75. Bill pour abroger deux Actes y mentionnés et à l'effet de régler d'une manière plus efficace la dite Place de Marché, lu pour la première fois, 188. Lu pour la seconde fois ; référé à un Comité général ; considéré ; rapporté ; à être grossoyé, 188. Lu pour la troisième fois, et référé de nouveau à un Comité spécial, 311. Rapporté, 325. Passé, 344. Par le Conseil, 423. Sanction Royale, 503.—1<sup>er</sup> Guil. IV, cap. 36.

— Pétition de divers habitans de la Cité de Québec, et des Paroisses voisines, au côté Sud du Fleuve St. Laurent, pour une aide aux fins d'élargir la Place de Marché à la Basse-Ville de Québec, 85. Référée au Comité permanent de Chemins et d'Améliorations publiques, 36.

— Pétition de divers Propriétaires et Locataires des Faubourgs St. Roch et St. Vallier de Québec, pour l'établissement d'une Place de Marché dans l'un ou l'autre des dits Faubourgs, et pour une aide pour y ériger une halle, 90. Référée au Comité permanent des Bills privés, *ibid.* Rapport, 184. Bill pour l'établissement d'un Marché public au Faubourg St. Roch de Québec, lu pour la première fois, 232. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 267. Considéré, 271. Rapport ; à être grossoyé, 280. Passé, 291. Par le Conseil, 357. Sanction Royale, 502.—1<sup>er</sup> Guil. IV, cap. 19.

— Message de Son Excellence, accompagné d'une Pétition des Syndics nommés sous l'Acte du 7<sup>me</sup> Geo. IV, cap. 14, pour l'établissement d'un Nouveau Marché dans la Cité de Montréal entre les Rues des Enfants Trouvés, et des Commissaires, aux fins que cet Acte soit amendé, 229.

Pétition

*Marchés continués :*

— Pétition de divers habitans de la Cité de Québec, pour l'abrogation de l'Ordonnance du 17<sup>me</sup> Geo. III, cap. 4, pour le règlement des Marchés, 276. La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédient d'abroger la dite Ordonnance, 276. Considéré, 299. Une Résolution rapportée et adoptée, 300. Bill pour abroger certaines parties de la dite Ordonnance, lu pour la première fois, 302. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 338. Passé, 345. Par le Conseil, avec des amendemens; considérés et adoptés, 484. Sanction Royale, 503.—1<sup>er</sup> Guil. IV, cap. 28.

*Médecine, Chirurgie, et l'Art d'Accoucher.* Pétition des Membres de la Société Médicale de Québec, pour l'abrogation ou l'amendement de l'Ordonnance du 28<sup>me</sup> Geo. III, cap. 8, 73. La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédient d'amender l'Ordonnance, 184. Considéré; une Résolution rapportée, adoptée, et référée, 199. Un Membre ajouté au Comité, 224. Rapport, 263. Bill pour rappeler l'Ordonnance et pour pourvoir d'une manière efficace à des réglemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie, et la Profession d'Accoucheur, lu pour la première fois, 263. Seconde lecture remise, 280. Bill lu pour la seconde fois, et référé, 292. Rapport, 301. Bill et Rapport référés à un Comité général. *ibid.* Considérés, 315. Bill rapporté; à être grossoyé, 319. Passé, 340. Par le Conseil, avec des amendemens, 496. Considérés, et adoptés, 497. Sanction Royale, 503.—1<sup>er</sup> Guil. IV, nap. 27.

*Membres.* Assermentés et prennent leurs sièges, 14, 20, 32, 77, 131, 187, 206, 225, 233.

— Ajoutés à des Comités, 75, 133, 166, 224, 243, 253, 263, 431.

— Les frais de poste pour toutes lettres, écrits, et papiers, adressés à aucun Membre siégeant dans la Chambre durant la Session, à être payés par le Greffier, et portés aux Dépenses Contingentes, 20.

— Leurs noms pris, après des divisions de la Chambre, 35, 42, 43, 52, 53, 152, 186, 189, 190, 198, 199, 203, 252, 273, 299, 307, 327, 328, 335, 354, 355, 361, 362, 385, 389, 390, 392, 393, 411, 430, 439, 450, 476, 479, 486, 487.

— Un Membre déclaré incapable de siéger dans la Chambre, 43.

— Des Membres ont Congé d'Absence, 53, 54, 152, 233, 263, 342, 346.

— Entrées dans les Journaux précédens relatives aux Membres qui acceptent des Emplois de profit, et qui deviennent comptables des deniers publics, lues; la Chambre se résout de prendre les dites Entrées en considération en Comité général, 76. Considérées, 130, 200. Les précédés ultérieurs abandonnés, faute de quorum, 200. Considérées; des Résolutions rapportées et adoptées, 204.

— Motion qu'il est expédient qu'il soit fait une allowance aux Membres, pour les dépenses par eux encourues pour assister aux Séances de la Chambre, 151. Motion que la dite Motion soit immédiatement prise en considération en Comité général; Motion pour amender la dernière Motion, en y substituant un jour futur, *négalivée* après une division; la seconde Motion adoptée après une division; la Motion principale considérée, 152. Permission, après une division, au dit Comité général de siéger de nouveau, à un jour futur, *ibid.* La Motion principale considé-

*Membres continués :*

rée ultérieurement, 186. Résolutions rapportées, 189. Adoptées après une division, 190. Motion que les Membres résidans à Québec ne doivent avoir aucun droit à la dite Indemnité, *négalivée* après une division, *ibid.* Bill pour pourvoir à une Allowance pour les Membres, introduit après une division, et lu pour la première fois, *ibid.* Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 199. Passé, après une division, 203.

— Bill pour permettre aux Membres de résigner en certains cas, et pour autres objets, lu pour la première fois, 302. Lu pour la seconde fois, et référé, 309. Rapport; Motion que le Bill soit grossoyé; La Motion amendée, et le Bill référé à un Comité général, 335. Considéré; Rapporté; à être grossoyé, 386. Lu pour la troisième fois; Motion que le Bill passe; La Motion amendée, et le Bill référé de nouveau à un Comité général; Considéré; rapporté, 392. Passé après une division, 393. Par le Conseil, 479. Sanction Royale, 504.—1<sup>er</sup> Guil. IV, cap. 42.

— Motion pour Congé d'Absence d'un Membre, *négalivée*, 335.

— Motion que les Membres présens à l'ouverture, et à l'ajournement de la Chambre seront inscrits dans les Journaux, 335. *Négalivée*, 336.

— Noms de ceux qui ont été présens à la Prorogation, 501.

*Messages.* Voyez *Administration du Gouvernement; Gouverneur en Chef; Conseil Législatif.*

*Méthodistes Wesleyens.* Bill pour leurs Privilèges, Sanctionné par Proclamation Royale, 10.

*Milice.* Message de Son Excellence recommandant la revision de l'Acte de Milice, et qu'il soit adopté quelques dispositions spéciales pour la vérification des qualifications des Officiers de Milice, 305. Référé, 316. Rapport, 358. Rapport référé à un Comité général, *ibid.* Considéré, 366. Une Résolution rapportée et adoptée, 367. Voyez *infra*.

— Bill pour autoriser la tenue de Cours d'Enquêtes à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas, lu pour la première fois, 372. Lu pour la seconde fois; référé à un Comité général; considéré, 406. Rapporté; à être grossoyé, 410.

— Pétition de divers Officiers et Miliciens de la ci-devant Milice d'Elite et Incorporée relativement aux terres à eux accordées en recompense de leurs services, et à la Cour de Confiscation, 318. Référé, 335. Rapport, 433. Rapport référé à un Comité général; considéré, 434. Le Comité se lève sans rapporter, 435.

— Instruction au Comité permanent des Grièfs, de s'enquérir si l'Acte de Milice maintenant en force a été dûment exécuté suivant le vrai sens de ses diverses dispositions, 121.

— Bill pour affecter une somme d'argent pour le payement de certains Officiers de Milice, et Dépenses Contingentes de Milice pour l'année 1831, présenté, et lu deux fois; à être grossoyé, 477. Passé, après une division, 479. Agréé par le Conseil, 499. Sanction Royale, 505.—1<sup>er</sup> Guil. IV, cap. 44.

*Monnaies.* Voyez *Receveur Général; Cours de Monnaie.*

*Montréal Banque de.* Voyez *Banques.*

— *Eauque de la Cité de.* Voyez *Banques.*

— *Cité de.* Bill pour l'incorporation de la Cité de Montréal, lu pour la première fois, 37. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 51. Considéré, 77. Rapporté; à être grossoyé,

## Montréal, Cité de. continuée :

grossoyé, 95. Passé, 151. Par le Conseil, avec des amendemens, 300. A être considérés, 302. Considérés ; Référés, 323. Rapport, 343. Un Comité spécial nommé pour préparer les raisons à offrir au Conseil Législatif dans une Conférence, pour lesquelles la Chambre ne concourt pas aux 18<sup>me</sup> 19<sup>me</sup> et 30<sup>me</sup> de leurs amendemens, *ibid.* Raisons rapportées, et adoptées, 346. Conférence demandée avec le Conseil là dessus, 347. Le Conseil consent à la Conférence, 357. Directeurs nommé par la Chambre pour conduire la Conférence, 358. Une Conférence ultérieure demandé par le Conseil, au sujet des 18<sup>me</sup> et 19<sup>me</sup> amendemens, 439. Agréé, et les mêmes Directeurs nommés pour la conduire, *ibid.* Raisons du Conseil pour insister sur leurs 18<sup>me</sup> et 19<sup>me</sup> amendemens, rapportées ; le Conseil n'insiste pas sur le 30<sup>me</sup> amendement, 455. Les 18<sup>me</sup> et 19<sup>me</sup> amendemens adoptés par la Chambre, *ibid.* Bill réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 504.

— Commune de. Pétition de divers habitans de l'Isle de Montréal, relativement à la Commune de Montréal, 49. Référée au Comité permanent des Bills privés, 50. Rapport, 207. Bill pour assurer à la Ville de Montréal la propriété de la Commune de Montréal, et pour d'autres fins relatives à la dite Commune, lu pour la première fois, 235. Lu pour la seconde fois, 266. Référé, 267. Rapport, 309. Bill et Rapport référés à un Comité général, 310. Considérés ; Rapportés ; Bill à être grossoyé, 323. Passé, 325. Par le Conseil, avec des amendemens, 414. Considérés et adoptés, 442. Sanction Royale, 502.—1<sup>er</sup> Guil. IV, cap. 10.

— Société du Feu de. Pétition des Membres d'icelle pour des amendemens à l'Acte d'Incorporation de la Société, 151. Référée au Comité permanent de Bills privés, 165. Rapport, 235. La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédient d'amender le dit Acte ; une Résolution rapportée ; adoptée ; Bill pour amender le dit Acte lu pour la première fois, 235. Lu pour la seconde fois, et référé, 266. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 359. Considérés, 396. Bill rapporté ; à être grossoyé, 403. Lu pour la troisième fois, 407. Passé, 408. Par le Conseil avec des amendemens, 492. Considérés, *ibid.* Adoptés, 493. Sanction Royale, 503.—1<sup>er</sup> Guil. IV, cap. 30.

— Hôpital Général de. Voyez Hôpitaux.

— Havre de. Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte pour l'amélioration et l'agrandissement du Havre de Montréal, présenté, 120. Voyez Appendice, (O.) Référé, 122. Rapport, 234.

— Bill pour autoriser les Commissaires à emprunter une somme additionnelle d'argent et pour d'autres fins, lu pour la première fois, 239. Lu pour la seconde fois, et référé, 267. Rapport, 316. Bill et Rapport référés à un Comité général, 317. Considérés, 347. Bill rapporté, 363. A être grossoyé, 364. Passé, 388. Par le Conseil, 470. Sanction Royale, 502.—1<sup>er</sup> Guil. IV, cap. 11.

— Message de Son Excellence recommandant une allocation pour couvrir la dépense encourue en faisant un Relevé de ce Havre, 368. Référé à un Comité général, 375. Voyez Gouvernement Civil.

— Marchés à. Voyez Marchés.

## Montréal, continué :

— Institution des Artisans de. Pétition des Officiers et Membres d'icelle, pour une aide pour acheter des Livres et des Appareils, 70. Référée au Comité permanent sur l'Education et les Ecoles, 71. Voyez Education.

— Société d'Histoire Naturelle de. Deux Rapports du Trésorier de la Société, présentés, 132. Voyez Appendice, (Q.) Pétition des Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, pour une aide, 139. Référée au Comité permanent sur l'Education et les Ecoles, 140. Voyez Education.

— Bureau de la Trinité d. Voyez Bureau.

— Morrill, Abel. Sa Pétition pour un Privilège exclusif pour bâtir un Pont de Péage sur la Rivière Yamaska, 164. Référée au Comité permanent des Bills privés, 165.

— Mountain, le Vénérable G. J. Sa Pétition relativement à la Seigneurie de La Salle, et demandant du soulagement, 176.

## NAVIGATION.

— De la Rivière Richelieu. Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte du 6<sup>me</sup> Geo. IV, cap. 33, pour l'amélioration de la Navigation de la Rivière Richelieu, présenté, 66. Voyez Appendice, (U.) Référé, 66. Copie de la Correspondance relativement au Curemôle à Vapeur, référée, 156. Rapport, 258. Rapport référé à un Comité général, 259. Considéré, 271. Une Résolution rapportée, et adoptée, 279. Voyez *infra*.

— Bill pour affecter une somme d'argent ultérieure pour l'amélioration de la Navigation de la Rivière Richelieu, lu pour la première fois, 280. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 291. Passé, 297. Par le Conseil, 329. Sanction Royale, 504.—1<sup>er</sup> Guil. IV, cap. 40.

— du Fleuve St. Laurent. Rapport des Commissaires pour l'amélioration de la Navigation de certaines parties du Fleuve St. Laurent, présenté, 154. Voyez Appendice, (R.) Référé, 154. Rapport, 270. Rapport référé à un Comité général, 276. Considéré, 292. Une Résolution rapportée, et adoptée, 297. Voyez *infra*.

— Bill pour approprier une certaine somme d'argent à l'amélioration de la Navigation, depuis les Cascades jusqu'au Lac St. François, lu pour la première fois, 312. Lu pour la seconde fois, et référé, 319. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 324. Comité général rétabli, 340. Bill et Rapport considérés ; Bill rapporté ; à être grossoyé, 341. Passé, 350. Par le Conseil, 437. Sanction Royale, 503.—1<sup>er</sup> Guil. IV, cap. 21.

— Comptes des Commissaires pour l'amélioration de certaines parties du Fleuve St. Laurent, présentés, 316. Voyez Appendice, (R.) Référés au Comité permanent des Chemins et Améliorations Publiques, 316.

— La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédient d'abroger l'Acte de la 48<sup>me</sup> Geo. III, cap. 19, qui pourvoit à un Fond permanent pour l'amélioration de la Navigation intérieure du Fleuve St. Laurent, 239. Considéré, 259. Des Résolutions rapportées ; accordées ; et un Comité spécial nommé pour préparer un Bill en conformité aux Résolutions, 266. Bill pour abroger l'Acte, et pour pourvoir à d'autres dispositions par rapport à la dite Navigation, rapporté, et lu pour la première fois,

*Navigation du Fleuve St. Laurent continuée :*

fois, 289. Lu pour la seconde fois; référé à un Comité général; considéré, 299. Rapporté, 306. A être grossoyé, 307. Passé, 315. Par le Conseil, 414. Sanction Royale, 502.—1er Guil. IV, cap. 20.

- *Par la Vapeur.* Pétition de divers Souscripteurs et Associés à l'effet d'établir la Navigation par la Vapeur entre Québec et Halifax, pour un Acte d'Incorporation, 22. Référée au Comité permanent de Commerce, 41. Rapport, 120. Bill pour incorporer la Compagnie de la Navigation par la Vapeur entre Québec et Halifax, lu pour la première fois, 226. Lu pour la seconde fois, et référé, 241. Rapport, 310. Bill référé à un Comité général, 311. Considéré, 328. Rapporté; à être grossoyé, 337. Passé, 351. Par le Conseil, 437. Sanction Royale, 503.—1er Guil. IV, cap. 33.

*Neilson, John.* Voyez *Orateur.*

- O**RATEUR. Louis Joseph Papineau, Ecuyer, unanimement élu, 16. Approuvé, *ibid.* Fait rapport d'avoir fait la réclamation usuelle de droits et privilèges, 17.
- Fait rapport de l'Harangue de Son Excellence aux deux Chambres, 17.
  - Les Journaux à être imprimés sous sa direction, 20.
  - Mét devant la Chambre le Rapport du Greffier, concernant la Bibliothèque, et les Greffiers et Ecrivains-assistans, 20.
  - Fait Rapport des Réponses de Son Excellence aux Adresses, 44, 453, 454, 495.
  - Communique à la Chambre les Réponses qu'il a reçues de Henry Labouchère, John Neilson, Denis Benjamin Viger, et Austin Cuvillier, Ecuyers, aux votes de remerciemens, 33.
  - A émaner son Warrant pour un nouveau Writ, 43.
  - Donne sa voix prépondérante dans l'affirmative, 53.
  - A émaner son Warrant pour prendre F. A. Evans sous garde, 130.
  - Réprimande F. A. Evans, 144.
  - A transmettre des Copies des Lois et des Journaux de la dernière et de la présente Session au Bibliothécaire de la Chambre des Communes, aux Greffiers des Chambres d'Assemblée de chacune des Provinces ou Colonies de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale, et aussi aux Orateurs ou quelqu'autre Membre des dites Assemblées, les priant de s'intéresser à établir un échange régulier des Lois et des Journaux, à l'avenir, 223.
  - Décide en faveur de la réception d'une Motion, 355.
  - Refuse de recevoir une Motion pour introduire un Bill pour régler les formes des Commissions de certaines personnes qui exercent des professions en cette Province, en donnant sa raison, 413.
  - A acheminer les Pétitions sur l'Etat de la Province aux Lords et aux Communes, 424.
  - A acheminer les Pétitions aux Lords et aux Communes pour l'abrogation de l'Acte des Tenures du Bas-Canada, 6me. Geo. IV, cap. 59, 492.
- Ordonnance* de la 25me Geo. III. cap. 2. La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédient d'amender ou abroger partie de la 36me clause de la dite Ordonnance, et aussi l'Acte de la 9me Geo. IV, cap. 3, qui exempt

*Ordonnance, continuée :*

certaines effets de la saisie en payemens des jugemens, 65. Considéré, 96. Considération ultérieure remise, 131, 186. Considéré ultérieurement, 191. Résolutions rapportées, 197. Adoptées, 198. Bill pour exempter de la saisie en payement des jugemens certains effets y mentionnés, lu pour la première fois, *ibid.* Lu pour la seconde fois, et référé, 340. Rapport, 346. Considéré; Rapporté; Bill à être grossoyé, 376. Passé, 388. Par le Conseil, 437. Sanction Royale, 502.—1er Guil. IV, cap. 4.

*Ordonnances.* Voyez *Arpenteurs; Marchés; Médecine, Chirurgie, et l'Art d'Accoucher.*

**P**ALAIS EPISCOPAL. La Chambre se résout en Comité général, pour considérer s'il ne serait pas expédient d'acquérir pour la Province, la propriété du Palais Episcopal, communément appelé l'Evêché de Québec, et ses dépendances, 414. Une Résolution rapportée et adoptée, 423. Bill pour mettre Sa Majesté en état d'acquérir la propriété du Palais Episcopal à Québec, et du Terrain y dépendant, pour les usages publics de la Province, lu pour la première et la seconde fois, et le grossoyement en ordonné, 423. Passé, 429. Sanction Royale, 502.—1er Guil. IV, cap. 16.

*Papiers-nouvelles.* Voyez *Frais de Poste.*

*Papineau, Louis Joseph,* Ecuyer. Elu unanimement comme Orateur, 16.

*Parlement Provincial.* Est dissout, 6. S'assemble, 13. Prorogé, 506.

— Acte pour continuer son existence dans le cas du décès de Sa Majesté, sanctionné par Proclamation, 9.

*Paroisses.* Voyez *Subdivision des Paroisses.*

*Pêcheries.* Voyez *Actes du Parlement Provincial; Petites Morues; Saumons.*

*Pénitencier.* Voyez *Québec.*

*Petites Causes.* La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédient d'amender les Actes relativement à la décision sommaire de certaines Petites Causes, 238. Considéré; une Résolution rapportée, et adoptée; référée, après une division, 252. Rapport, 317. Bill pour abroger les dits Actes, et pour établir d'autres Provisions pour telle décision, lu pour la première fois, *ibid.* La seconde lecture remise, 338. Lu pour la seconde fois, et référé, 340. Rapport, 343. Bill et Rapport référés à un Comité général, 344. Comité général remis, 365. Bill considéré, 367, 407. Les Procédés ultérieurs tombent, faute de Quorum, 412. Comité général rétabli; Bill considéré, 424. Rapporté; à être grossoyé, 440. Passé, 434.

*Petites Morues.* Pétition de divers habitans des Paroisses de Champlain et de Batiscan pour un Acte aux fins de régler la Pêche de la Petite Morue, au-dessus de Québec, 51. Référée, *ibid.*

*Pétition au Roi.* Sur l'Etat de la Province, rapportée, 377. Adoptée, 389. A être grossoyée, 390. Présentée à Son Excellence par toute la Chambre, pour être transmise aux Ministres de Sa Majesté, afin qu'elle soit mise au pied du Trône, 453. Réponse de Son Excellence, *ibid.*

— *aux Communes.* Sur l'Etat de la Province, rapportée, 377. Adoptée; à être grossoyée, 390. A être acheminée par M. l'Orateur, 424.

*Pétition au Roi, continuée :*

— Pour l'abrogation de l'Acte des Tenures du Bas-Canada de la 6me Geo. IV. cap. 59, rapportée, 489. Adoptée; à être grossoyée, 491. A être acheminée par M. l'Orateur, 492.

— aux Lords. Sur l'Etat de la Province, rapportée, 377. Adoptée; à être grossoyée, 390. A être acheminée par M. l'Orateur, 424.

— Pour l'abrogation de l'Acte des Tenures du Bas-Canada, de la 6me Geo. IV. cap. 59, rapportée, 489. Adoptée; à être grossoyée, 491. A être acheminée par M. l'Orateur, 492.

*Pétitions.* Voyez les titres suivans:—*Collège d'Agriculture; Annett, William; Alkalis; Banques; Beattie, John; Beauce, Comté de; Bellechasse, Comté de; Berthier, Comté de; Berthier, Village de; Canaux; Chaudière, Pont sur la; Commissions; Delagrave, Benjamin; De Léry, Seigneurie de; Deseint, Clément; Douglas, Antoine Gilbert; Compagnie des Indes Orientales; Education et Écoles; Elections contestées; Evans, William; Fabriques; Fletcher, M. le Juge; Forsyth, Henry George; Gaspé; Glen, Edward Southouse; Gros Bois, Fief de; Hayes, Moses Judah; Hemmingsford, Township de; Holland, Edward; Hôpitaux; Maisons d'Entretien Public; Aliénés et Enfants trouvés; Jefferys John; Juifs; Cours de Justice; Kerr, M. le Juge; Lampson, William; Languedoc, François; L'Assomption, Comté de; Cuir; Marchés; Milice; Commune de Montréal; Société de feu à Montréal; Montréal, Institution des Artisans de; Société d'Histoire Naturelle de Montréal; Morrill, Abel; Mountain, Le vénérable G. J.; Avoine; Phillips, Thomas; Médecine, Chirurgie, et l'Art d'Accoucher; Pilotes; Frais de Poste; Presbytériens; Québec, Cité de; Québec, Association pour la Prison de; Société Littéraire et Historique de Québec; Québec, Institution d'Artisans d; Chemin à Lisses; Cuirs verts; Rivière l'Assomption; Rivière des Hurons; Rivière St. François; Lois des Chemins; Chemins et Améliorations Publiques; Roberts, George; Rouville, Comté de; Ste. Anne de la Péraie; St. Jean, Eglise de, à Québec; St. Thimothée, Paroisse de; Simpson, John; Navigation par la Vapeur; Stuart, James; Trois Rivières; Petites Morues; Bureau de la Trinité; Haut Canada; Yarker, Robert.*

*Phares.* Comptes des Commissaires nommés sous l'Acte de la 9me Geo. IV. cap. 24, pour l'Erection de Phares, présentés, 45. Voyez Appendice (F.) Référés au Comité permanens des Comptes, 45. Message de Son Excellence au sujet de l'Erection de Phares accompagné de plusieurs documens, 104. Référé, 119. Voyez *Comptes.* Les Comptes des Commissaires de l'année 1829, référés, 119. Voyez *Comptes.* Rapport, 273. Rapport référé à un Comité général, 276. Considéré, 292. Des Résolutions rapportées, et adoptées, 297. Voyez *infra.*

— Bill pour pourvoir à des dispositions ultérieures pour l'établissement de Phares sur l'Isle d'Anticosti, lu pour la première fois, 297. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 308. Passé, 315. Par le Conseil, 357. Sanction Royale, 505.—1er Guil. IV. cap. 12.

*Phillips, Thomas.* Sa Pétition, pour un privilège exclusif de bâtir un Pont de Péage, sur la Rivière des Prairies, 90. Référé, 91. Pétition de

*Phillips, Thomas, continué :*

divers habitans de la Cité de Montréal, et des Paroisses du Sault des Recollets, St. Laurent, St. Martin, et autres, au soutien, 99. Référé, 100. Pétition des Notables, Censitaires, et Propriétaires des Paroisses de St. Laurent, et de Montréal, à l'effet que le privilège ne pourra nuire à la Traverse à L'Abord-à-Plouffe, 132. Référé, 133. Trois Membres ajoutés au Comité, *ibid.* Rapport, 183. Rapport référé à un Comité général, 184. Considéré; Une Résolution rapportée; adoptée, après une division, 191. La Résolution référé, 191. Pétition des Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal, Seigneurs de l'Isle de Montréal et autres lieux, y contre, à mains à condition que le Pont ne soit point érigé de manière à faire tort au Moulin du Crochet, appartenant aux Pétitionnaires, et que M. Phillips les indemnise contre tous les dommages qu'ils pourront souffrir à cause du dit Pont, 192. Rapport sur la Résolution, 208. Rapport référé à un Comité général; considéré; une Résolution rapportée, et adoptée, après une division, *ibid.* Bill présentée, 208. Lu pour la première fois, 209. Lu pour la seconde fois, et référé, 233. La Pétition des Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal référé au Comité, 233. Rapport, 289. Bill et Rapport référés à un Comité général, *ibid.* Comité général remis, 300. Bill et Rapport considérés; les procédés ultérieurs tombent, faute de Quorum, 309. Considérés de nouveau, 314. Rapportés; Bill à être grossoyé, 319. Passé, 350. Par le Conseil, 479. Sanction Royale, 504.—1er Guil. IV. cap. 50.

*Pilotes.* Pétition de plusieurs Pilotes pour le Port de Québec, et au-dessous, pour des Amendemens à l'Acte de la 45me Geo. III. cap. 12, relativement aux Pilotes, 125. Référé, 125. Pétition des Pilotes branchés pour le Port de Québec, et au-dessus, pour une Loi aux fins d'empêcher les Pilotes à recevoir plus ou moins que les taux limités, 143. Référé, 144. Pétition de William Amiot et autres Pilotes branchés, pour le Port de Québec, et au-dessous, relativement aux Pilotes apprentifs, aux Pilotes qui outrepassent les limites, et aux Pilotes qui pilotent à des prix au-dessous des taux fixés, 181. Référé, 211. Rapport, 427.

*Plonger, Machine à.* Voyez *Dessaint, Clément.*

*Ponts.* Voyez *Chaudière; Glen, Edward Southouse; Phillips, Thomas; Chemins et Améliorations publiques; Lois des Chemins.*

*Population.* Bill pour constater la Population des divers Comtés de cette Province, et pour obtenir certaines informations statistiques, y mentionnées, lu pour la première fois, 82. Lu pour la seconde fois, et référé, 65. Rapport, 187. Bill et Rapport référés à un Comité général, *ibid.* Considérés, 204. Rapportés; Bill à être grossoyé, 206. Passé, 232. Par le Conseil, avec des amendemens, 300. Considérés, et adoptés, 302. Sanction Royale, 501.—1er Guil. IV. cap. 1.

*Portrait de Geo. III.* Voyez *Roi.*

*Polassé et Perlusse.* Voyez *Alkalis.*

*Presbytériens.* Pétition des Syndics et Membres de la Société Presbytérienne Américaine de Montréal, aux fins d'être soulagés par rapport à certaines incapacités sous lesquelles ils se trouvent placés, 173. Bill pour leur soulagement, lu pour

*Presbytériens, continués :*

pour la première fois, 188. Lu pour la seconde fois; référé à un Comité général; considéré, 198. Rapporté; à être grossoyé, 208. Passé, 206. Par le Conseil, avec des amendemens, 437. Les amendemens référés à un Comité général, *ibid.* Considérés, 438. Un amendement rapporté; accordé, et à être grossoyé; Les amendemens du Conseil comme amendés, lu pour la troisième fois, et passés, 452. Adoptés par le Conseil, 500. Réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 504.

*Prison à Sherbrooke.* Message de Son Excellence recommandant l'adoption de quelque mesure efficace pour retirer les Commissaires pour l'érection d'une Prison à Sherbrooke de l'embaras où ils se trouvent maintenant, 256. Référé, 296. Rapport, 311. Rapport référé au Comité général, *ibid.* Considération remise, 323. Considéré, 377. Résolutions rapportées et adoptées; Bill pour autoriser le paiement de certains argens dus par les Commissaires pour l'érection de la dite Prison, lu pour la première fois, 326. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 394. Passé, 408. Par le Conseil, 479. Sanction Royale, 502.— 1er Guil. IV, cap. 14.

*Prisons.* Voyez *Cours de Justice et Prisons.*

*Privilèges des Juifs.* Voyez *Juifs.*

*Privilèges et Elections.* Comité Permanent nommé pour prendre en considération, et faire rapport de ses opinions et observations sur toutes les questions qui pourront s'élever dans la Chambre et lui être référées, relatives aux Privilèges et Elections, 28. Motion que certains Membres le composeront; Motion, en amendement, Que le dit Comité soit nommé de la manière accoutumée, *négligée*, après une division; autre Motion, en amendement, Que la Chambre se résout en Comité général pour considérer s'il est expédient de révoquer la seconde Session des Règles de la Chambre relatifs aux Comités, en autant qu'elle a rapport aux Comités Permanens, et qu'à l'avenir les Comités permanens soient choisis par ballottes, *négligée*, après une division; Motion principale adoptée, 35. Les Entrées dans les Journaux des 24me et 25me Janvier 1831, relatives à deux Messages de Son Excellence, référées au Comité afin d'en considérer la régularité ou l'irrégularité, 42. Pétition de divers Electeurs du Comté d'Yamaska contre le Retour de Charles de Montenac, Ecuyer, référée, 72. La Pétition de John Robinson Hamilton, Ecuyer, contre le Retour de John Gosset, Ecuyer, pour le Comté de Bonaventure, référée, 75. La Pétition de divers Electeurs du Comté de Missiskoui, contre le Retour de Ralph Taylor, Ecuyer, référée, 90. Premier Rapport, sur les Entrées des 24me et 25me Janvier, 1831, 151. Voyez *Administrateur.* La Pétition de Charles de Montenac, Ecuyer, alléguant que le serment de qualification n'ait point été pris par les Electeurs pétitionnaires contre son Election, et demandant qu'il ne sera point procédé ultérieurement sur leur Pétition, référée, 170. Second Rapport,—sur les Pétitions relativement à l'Election de Yamaska, 198. Voyez *Elections contestées.* La Pétition de divers Electeurs du Comté de Missiskoui relativement au Livre de Poll de la dite Election, et demandant à être entendu par Conseil à la Barre de la Chambre, référée, 208. Troisième Rapport,—sur les Pétitions du Comté de Missiskoui, 205. Voyez *Elections contestées.* La Pétition de divers Electeurs du Comté de Bona-

*Privilèges et Elections, continués :*

venture, relative à l'Election du dit Comté, référée; 262.

*Proclamations.* Voyez *Administrateur du Gouvernement; Roi.*

*Procureur Général.* Voyez *Stuart, James, Ecuyer. Province, Etat de la.* Voyez *Etat de la Province.*

**Q**UEBEC, BANQUE DE. Voyez *Banques.*

*Cité de.* Pétition des habitans de Près-de-Ville, dans la Cité de Québec, se plaignant de la mauque de passages de la Rue Champlain au Fleuve St. Laurent, et en demandant le soulagement, 98. Référée au Comité permanent de Chemins, et d'Améliorations publiques, 99.

— Pétition de divers habitans de la Cité de Québec, pour une aide à l'effet d'élargir une ruelle entre la Rue Notre Dame, et le Cul de Sac, 137. Référée au Comité permanent de Chemins, et d'Améliorations publiques, *ibid.*

— Pétition de divers Propriétaires et autres, résidans sur les Rues St. Charles et St. Paul, Basse-Ville de Québec, pour un Acte pour autoriser les Magistrats à faire fermer une Ruelle dans la Basse-Ville susdite, 142. Référée, *ibid.*

— Pétition de divers Habitans et Propriétaires de la Cité de Québec, pour une aide aux fins d'ouvrir une Rue dans Québec, depuis la Rue St. Stanislas jusqu'à la Rue des Pauvres, 158. Référée au Comité permanent de Chemins, et d'Améliorations publiques, 161.

— Bill pour l'incorporer, lu pour la première fois, 95. Lu pour la seconde fois, et référé, 185. Rapport, 231. Bill et Rapport référés à un Comité général, *ibid.* Considérés, 252. Bill rapporté; à être grossoyé, 259. Passé, 264. Par le Conseil, avec des amendemens, 344. Considérés, 457. Les reufs premiers amendemens adoptés, 459. La considération ultérieure du dixième remise; le reste des dits amendemens adoptés, 460. Le dixième amendement considéré ultérieurement, et adopté, 481. Réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 504.

— *Association de la Prison de.* Pétition des Membres d'icelle, pour le remboursement d'une somme d'argent par eux déboursée, pour payer une Matrône pour surveiller les Prisonnières détenues dans la Maison de Correction, et pour acheter des habillemens, et d'autres articles nécessaires pour les dites Prisonnières, 175.

— *Société Littéraire et Historique de.* Pétition du Président et autres Officiers de la Société, pour une aide, 165. Référée au Comité permanent d'Education et d'Ecoles, 166. Voyez *Education.*

— *Institution des Artisans de.* Pétition des Officiers et Membres de l'Institution des Artisans de Québec, pour une aide, 139. Référée au Comité permanent d'Education et d'Ecoles, 140. Voyez *Education.*

— *Pénitentiaire de.* Message de Son Excellence, avec des plans et évaluations du coût probable d'une Maison de Peine et de Correction, 77. Référé, 189. Rapport, 310. Rapport référé à un Comité général, 310.

*Question Financière.* Voyez *Gouvernement Civil.*

*Questions, Amendées :*

Que le Quorum de la Chambre soit de 85 Membres, 53.

Pour mettre la question de concurrence sur un amendement rapporté au Bill pour continuer certains Actes, 318. Que

*Questions amendées continuées :*

Que le Bill pour permettre aux Membres de résigner en certains cas soit grossoyé, 335.

Que le Bill des Petites Causes soit référé à un Comité général, 340.

Que les treize premières Résolutions sur l'Etat de la Province soient référées à un Comité spécial pour préparer une Adresse à Sa Majesté en conformité à icelles, 361.

Que le Bill pour permettre aux Membres de résigner en certains cas passe, 392.

Que le Bill des Arpenteurs passe, 395.

— *Négatives.*

Que le Comité permanent des Privilèges et d'Élections soit choisi en la manière accoutumée et ordinaire, 35.

Que la Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédient de révoquer la seconde Section des Régles de la Chambre relativement aux Comités, en autant qu'elle a rapport aux Comités permanens, et qu'à l'avenir les Comités permanens soient choisies par ballottes, 35.

Qu'un Comité spécial soit nommé pour préparer une Liste des Membres nécessaires à composer les Comités permanens nommés par la Chambre, 36.

Que Quarante-trois Membres forment un Quorum de la Chambre, 53.

Pour remettre jusqu'à un jour ultérieur la considération d'une Motion relativement à une allouance aux Membres de la Chambre, 152.

Que les Membres résidans à Québec ne doivent avoir aucun droit à aucune indemnité, 190.

Que le Bill pour indemniser les Membres soit référé de nouveau à un Comité général, 203.

Que le Rapport du Comité spécial sur la Pétition relativement à un Chemin à Lisses à partir du Fleuve St. Laurent, à aller jusqu'aux Eaux Navigables du Lac Champlain soit référé à un Comité général, 273.

Que le nom d'Austin Cuvillier, Ecuyer, soit inséré dans le Bill de l'Agent, au lieu de celui de Denis Benjamin Viger, Ecuyer, 307.

Que le nom de Louis Joseph Papineau, Ecuyer, soit inséré dans le Bill de l'Agent, au lieu de celui de Denis Benjamin Viger, Ecuyer, 307.

Que l'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour des Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés, soit remis, 314.

Qu'il soit une Instruction au Comité général sur l'Etat de la Province s'il ne serait point expédient de n'accorder aucun subside, jusqu'à ce que les principaux Grieffs dont la Province depuis plusieurs années a porté plainte au Parlement Impérial soient redressés, 327.

Que l'ordre de la Chambre pour se former en Comité général pour prendre en considération l'Etat de la Province soit remis, 327.

Qu'un Membre aye congé d'absence, 335.

Pour amender les 14<sup>me</sup> et 15<sup>me</sup> Résolutions sur l'Etat de la Province rapportées, 354, 355.

Pour ajourner, 356.

Pour remettre la considération ultérieure du Bill pour un Chemin à Lisses, 356, 364.

Pour amender une Motion pour référer les treize premières Résolutions sur l'Etat de la Province, à un Comité spécial aux fins de préparer une Adresse à Sa Majesté conformément à icelles, 361.

Pour la seconde lecture du Bill pour régler les formes par lesquelles certaines Commissions seraient dressées, 370.

*Questions Négatives continuées :*

Pour remettre la considération du Bill pour les Causes sommaires à un jour ultérieur, 424.

Pour rétablir le Comité général sur le Bill pour des Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés, 429.

Pour référer le Bill pour l'Amélioration de l'Agriculture à un Comité général, 430.

Pour remettre la considération ultérieure du Bill pour la Banque de la Cité de Montréal, 439.

Pour rétablir le Comité général sur le Bill pour la Banque du Comté de Stanstead, 455.

Que tant que les Grieffs dont la Chambre s'est plaint depuis longtems, et particulièrement dans ses Résolutions du 12<sup>me</sup> du présent mois, ne seront pas redressés, cette Chambre n'accorde aucun subside pour payer les Salaires au-dessus de £100 sterling, 460.

— *Préalables, Passée dans la Négative, savoir :*

Relativement à la Pétition aux Lords sur l'Etat de la Province, 390.

*Quorum.* Voyez *Chambre d'Assemblée.*

**R**ECENSEMENT. Voyez *Population.*

*Receveur-Général.* Etat des différentes monnaies qui se trouvent sous la garde du Receveur-Général, remis à M. l'Orateur par M. le Secrétaire Glegg, 145. Cet Etat, 151. Référé au Comité permanent de Commerce, 311.

*Record, Livre de.* Rapports de l'Auditeur Général de Comptes Publics. Voyez *Adresses* (9.)

*Régles de la Chambre.* Le tems limité par les Régles pour recevoir des Pétitions pour Bills privés, pour recevoir des Bills privés, et pour recevoir des Rapports sur Bills privés, prolongé, 95.

*Représentation, Acte pour la.* Sanctionné par Proclamation, 8.

*Revenus, Estimation des.* Voyez *Adresses.*

*Rivière L'Assomption.* Pétition de divers habitans du Comté de Berthier pour une aide aux fins d'améliorer la Rivière L'Assomption, 53. Référée au Comité permanent de Chemins et d'Améliorations publiques, 59.

— *des Hurons.* Pétition des habitans de la Paroisse de St. Jean Baptiste de Rouville, et autres Paroisses, pour une aide aux fins d'égoutter la dite Rivière, 86. Référée au Comité permanent de Chemins et d'Améliorations publiques, *ibid.*

— *St. François.* Pétition des habitans des divers Townships du District Inférieur de St. François, pour une aide aux fins d'améliorer la Navigation de la dite Rivière, 78. Référée au Comité permanent des Chemins et d'Améliorations publiques, 86.

— *St. Pierre.* Voyez *Canal de Lachine*, sous le titre *Canaux.*

— *Richelieu.* Voyez *Navigation.*

*Roberts, George.* Sa Pétition relativement à l'Office d'Officier de Santé, et à l'Hôpital Temporaire des Fièvres, lue par un Membre; reçue après une division, 92. Référée au Comité spécial sur la Pétition de l'Hôpital Général de Montréal, 95. Voyez *Hôpitaux.*

*Roi.* Mort de Geo. IV, et Avènement de Guillaume IV, 13.

— Copie de la Proclamation du Roi, enjoignant à toutes personnes qui tiendraient aucunes charges d'autorité ou de gouvernement lors du décès de Geo. IV, de continuer à tenir leurs charges respectives, 149.

— Voyez *Adresses* au Roi; *Pétition* au Roi.

— Geo. III. Son Portrait par J. B. Audy, à être acheté, 498.

*Rolette.*



*Rolette, Veuve.* Message de Son Excellence, accompagné d'une Pétition de la Veuve Rolette, exposant les services de feu son mari, et demandant du soulagement, 415. Référé à un Comité général, 418. Voyez *Gouvernement Civil*.

— Bill pour subvenir à la subsistance de la Veuve de feu Frédéric Rolette, présenté, et lu deux fois, 476. A être grossoyé, 477. Lu pour la troisième fois, 479. Passé, 480. Par le Conseil, 499. Sanction Royale, 504.—1er Guil. IV, cap. 48.

*Rouville.* Comté de. Pétition des Magistrats, Officiers de Milice, et autres des Seigneuries de Foucault, Noyan, et Sabrevois, pour une division du Comté de Rouville, référée, 74.

**S**AINT ANNE DE LA PERADE. Pétition de divers habitans de la Paroisse de Ste. Anne de la Pérade, pour une aide à l'effet de régler leur Commune, 97. Référée au Comité des Bills Privés, 98. Rapport, 205. Bill pour autoriser les personnes intéressées dans la Commune de la Paroisse de Ste. Anne, dans le Comté de Champlain, à faire des réglemens pour la conduite de la dite Commune, lu pour la première fois, 210. Lu pour la seconde fois, et référé, 241. Rapport, 289. Bill et Rapport référés à un Comité général, *ibid.* Considérés, 308. Bill rapporté; à être grossoyé, 313. Passé, 315. Par le Conseil, avec des amendemens, 428. Considérés, et adoptés, 432. Sanction Royale, 503.—1er Guil. IV, cap. 31.

*Saint François,* Acte pour le District de, des 10me et 11me Geo. IV, cap. 7. Voyez *Actes du Parlement Provincial*.

— — *Rivière.* Voyez *Rivières*.

— — *District de.* Voyez *Fletcher, M. le Juge*.

*Saint Jean, Eglise de,* à Québec. Pétition des Ministre, Anciens, et Syndics d'icelui, pour un Acte d'Incorporation, aux fins de pouvoir posséder en propriété un lot de terre et un bâtiment sur icelui, 168. Référée, 169. Rapport, 225. Bill pour incorporer le Ministre et Syndics de l'Eglise de St. Jean dans la Cité de Québec, lu pour la première fois, 226. Lu pour la seconde fois, et référé, 241. Rapport, 311. Bill référé à un Comité général, *ibid.* Considéré, 328. Rapporté; à être grossoyé, 337. Passé, 351. Par le Conseil, 479. Réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 504.

*Saint Laurent, Fleuve.* Voyez *Navigation*.

*Saint Maurice, Pont sur la.* Rapport des Commissaires nommés pour s'assurer s'il est praticable d'ériger un Pont sur la Rivière St. Maurice, présenté, 187. Voyez *Appendice, (T.)*

*Saint Pierre, Rivière.* Voyez *Rivières*.

*Saint Régis.* Voyez *Dundee*.

*Saint Timothée,* Paroisse de. Pétition de divers Propriétaires d'icelle, relativement aux Ecoles, aux Lois des Chemins et aux Grand-Voyers, aux taux excessifs auxquels les terres y sont concédées, à l'Agriculture, à une récompense pour la destruction des Loups, et au taxe sur le bois qui passe par le Sault St. Louis, 167. Référée, 168. Rapport, 233. Cette partie de la Pétition qui a rapport aux Ecoles référé au Comité permanent sur l'Education et les Ecoles; cette partie de la Pétition qui a rapport aux Lois des Chemins et aux Grand-Voyers référé au Comité spécial sur les diverses Pétitions relatives aux Lois des Chemins et aux Grand-Voyers; cette partie de la Pétition qui a rapport aux taux excessifs de la Concession de terres, référé au Comité permanent des Grieffs, 239.

*Salles d'Audience.* Voyez *Cours de Justice*.

*Saumon, Pécherie de.* Acte du 9me Geo. IV, cap. 51, la concernant. Voyez *Actes du Parlement Provincial*.

*Sergent d'Armes.* Ordre de prendre F. A. Evans sous sa garde, 130. Informe la Chambre qu'il l'a pris sous sa garde, 144.

*Sherbrooke, Prison d.* Voyez *Prison*.

*Sheriff de Gaspé.* Voyez *Cours de Justice*.

*Signification d'Exploits.* Bill déclaratoire de l'ancienne Loi de cette Province touchant la Signification d'Exploits dans les cas y mentionnés, lu pour la première fois, 385. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 406. Passé, 418.

*Simpson, John,* Collecteur des Douanes au Côteau du Lac. Sa Pétition pour deux années d'arrérages de son salaire, 142. Référée, 143. Voyez *Comptes*.

*Soccagères, Terres.* Voyez *Terres Soccagères*.

*Société du feu de Montréal.* Voyez *Montréal*.

— *d'Histoire Naturelle.* Voyez *Montréal*.

— *Littéraire et Historique.* Voyez *Québec*.

*Société d'Agriculture.* Voyez *Agriculture*.

*Sourds-muets,* Institution pour les. Voyez *Education*.

*Stanstead, Banque du Comté de.* Voyez *Banques*.

*Statuts Provinciaux.* La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédient de pourvoir à la révision et l'impression des Statuts Provinciaux maintenant en force, 65. Considéré, 65, 186. L'ordre déchargé; et un Comité nommé pour s'enquérir s'il est expédient de pourvoir à la révision de l'impression des Statuts, 186. Rapport, 339. Rapport référé à un Comité général, 339. Considéré, 365. Une Résolution rapportée; adoptée; et un Bill pour pourvoir à la révision et l'impression des dits Statuts, lu pour la première fois, 376. Lu pour la seconde fois, et référé, 395. Rapport, 405. Bill référé à un Comité général, *ibid.* Considéré, 437. Rapporté; accordé; à être grossoyé, 452. Passé, 430.

*Stuart, James,* Ecuyer, Procureur Général. Les Entrées dans les Journaux des 18me et 20me Mars 1830, contenant une Pétition portant plainte de sa conduite comme Procureur Général, et le Rapport du Comité spécial sur la dite Pétition, lues et référées au Comité permanent des Grieffs, 76. Pétition de John Beattie, se plaignant de la conduite de M. Stuart, 284. Pétition de William Lampson, se plaignant de M. Stuart, 286. Les deux Pétitions référées au Comité permanent des Grieffs, 288. Rapport sur les Entrées, 389. Voyez *Appendice, (A. A.)* Rapport référé à un Comité général, 389. A être imprimé, 394. Rapport considéré; Résolutions rapportées, et adoptées, 419. Comité spécial nommé pour préparer des Adresses en conformité, à Sa Majesté, et à Son Excellence, 420. Les Adresses rapportées, 424. Voyez *Adresses (2)* au Roi; *Adresses (20)* à l'Administrateur. Rapport sur la Pétition de W. Lampson, 452. Voyez *Appendice, (A. A.)* A être imprimé, 452. Les Résolutions contenues dans le Rapport adoptées par la Chambre à l'exception de la troisième; Copies des Résolutions, ainsi que Copie du Rapport et des Témoignages, sur lesquels elles sont fondées, à être présentées à Son Excellence lui demandant qu'il lui plaise transmettre le tout, afin qu'il soit mis au pied du Trône, 494. Réponse de Son Excellence, 495. Message de Son Excellence, informant la Chambre qu'il s'est décidé à suspendre James Stuart, Ecuyer, de l'exercice de ses fonctions officielles, 495. Copie du Second Rapport du Comité des Grieffs, et de tous les Procédés et Documents relatifs

*Stuart, James*, Ecuyer, Procureur Général. continué : relatifs aux plaintes contre M. Stuart, à lui être remis par le Greffier, 496.

*Subdivisions Paroissiales*. Bill pour constater, établir, et confirmer d'une manière légale et régulière, et pour des effets civils, les Subdivisions Paroissiales de différentes Parties de cette Province, lu pour la première fois, 269. Lu pour la seconde fois, 291. Référé à un Comité général; considéré; rapporté; à être grossoyé, 297. Passé, 301. Par le Conseil, 357. Message du Conseil avec une Adresse à Son Excellence au sujet du dit Bill, et demandant la concurrence de la Chambre à icelle, 387. Bill réservé pour la Signification du plaisir de Sa Majesté, 504.

**T** ASCHEREAU, A. C. Voyez *Douanes*.

*Témoins de la Couronne*. Message de Son Excellence recommandant qu'une avance soit faite pour faire face aux Dépenses à être encourues pour le paiement de Témoins pauvres qui doivent assister pendant le Terme Criminel prochain de la Cour du Banc du Roi à Montréal, 194. Message de Son Excellence, recommandant qu'une allocation soit faite pour les mêmes fins, à Québec, 304.

*Tenures de Canada, Acte pour les*. La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédient de s'adresser aux Trois Branches du Parlement du Royaume-Uni, pour une abrogation ou amendement de l'Acte Impérial, 6 Geo. IV, cap. 59, appelé l'Acte des Tenures de Canada, 312. Le Comité général remis, 387. Le Comité général rétabli, 457. La matière considérée; Résolutions rapportées et adoptées; un Comité nommé pour préparer une Adresse au Roi en Parlement là dessus, 477. Adresse au Roi, et Pétitions aux Lords et Communes, rapportées et adoptées, 489. Voyez *Adresses* (3) au Roi.

*Terres Soccagères*. Bill pour rendre valides les Titres et autres Transports de terres tenues en Franc et Commun Soccage en la Province, reçu du Conseil, et lu pour la première fois, 500.

*Torts Malicieux*. Bill pour consolider et amender les Lois du Bas-Canada, relatives aux Torts Malicieux faits aux Propriétés, reçu du Conseil, et lu pour la première fois, 357.

*Tournées*. Voyez *Administration de la Justice*.

*Trinité, Bureau de la*. Pétition de divers Marchands et autres personnes intéressés au Commerce, entre Québec et Montréal, pour avoir à Montréal un Bureau de la Trinité indépendant, 172.

*Trinité, Bureau de la*, continué :

Référé au Comité permanent de Commerce, 173. Rapport, 234. Rapport référé à un Comité général, 317. Considéré, 376. Une Résolution rapportée et adoptée, *ibid.* Voyez *infra*.

— Bill pour rappeler certains Actes y mentionnés, et pour établir et incorporer un Bureau de la Trinité dans la Cité de Montréal, lu pour la première fois, 377. Lu pour la seconde fois, et référé, 396.

*Trois-Rivières*. Pétition des Citoyens de la Ville des Trois-Rivières, et des Habitans de la Banlieue d'icelle, pour la concession de partie des Terres incluses dans le Bail des Forges Saint Maurice, 141. Référée, *ibid.* Rapport, 237. Agréé, *ibid.* Voyez *Adresses* (10.)

**U.**

**V** APEUR, NAVIGATION PAR LA. Voyez *Navigation*.

*Verge Noire*. Voyez *Administrateur, Gouverneur en Chef*.

*Viger, Denis Benjamin*, l'Honble., Membre du Conseil Législatif, nommé pour aller en Angleterre soutenir la Pétition de la Chambre au Roi, et aux deux Chambres du Parlement, ses déboursés nécessaires et indispensables à être payés et avancés par le Greffier de la Chambre, à même les Fonds des Contingens d'icelles, et ce jusqu'à ce qu'il ait été autrement pourvu, 496.

*Viger, Denis Benjamin*, Ecuyer. Voyez *Orateur*.

**W**

**ESLEYANS, METHODISTES**. Voyez *Méthodistes*.

**X.**

**Y** AMASKA, Comté de. Voyez *Elections Contestées*.

*Yarker, Robert*. Sa Pétition pour une remunération pour les risques, les soins, et les pertes accompagnant les payemens par lui faits, comme Assis-tant Député Payeur Général à Montréal, en Billets d'Armée, pendant la durée de la Guerre avec les Etats-Unis, 72. Référée, 73. Rapport, 210.

**Z.**